JOURNAL

DES SAVANTS



JOURNAL

DES SAVANTS

ANNÉE 1898.



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

HACHETTE ET CIE LIBRAIRES-ÉDITEURS

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

M DCCC XCVIII

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JANVIER 1898.

Geoffroy et la critique dramatique sous le Consulat et l'Empire, par M. Charles des Granges (Paris, 1897, Hachette).

On peut dire que la critique dramatique est un genre littéraire qui s'est surtout distingué dans notre siècle. Sans doute, on en trouve quelques exemples auparavant; mais au XVIIe siècle ce sont, en général, des pamphlets et des satires; au XVIIIe siècle, ce sont des chapitres de cours de littérature; le feuilleton dramatique proprement dit, le compte rendu des théâtres au fur et à mesure des pièces nouvelles, ce genre distinct et nouveau, a fait surtout son apparition aux premières années de notre siècle et doit son origine au *Journal des Débats.* C'est le fameux critique Geoffroy qui en fut en quelque sorte l'inventeur; et ce qui le prouve, c'est que dans les polémiques du temps on ne l'appelait que le *Père Feuilleton,* comme s'il eût été identifié avec cette nouvelle forme littéraire dont on peut d'ailleurs trouver, comme toujours, des traces dans quelques journaux antérieurs, dans *l'Année littéraire,* par exemple, où Geoffroy a collaboré avec Fréron. Quoique son nom soit resté célèbre, Geoffroy est assez peu connu; sauf quelques amateurs et les critiques de profession, on ne lit guère son *Cours de littérature dramatique,* recueil en six volumes de ses feuilletons de théâtre. Il faut donc nous féliciter qu'un jeune lettré, dans une excellente thèse, ait pris en mains sinon la réhabilitation, au moins l'étude d'un auteur très combattu à cause de son mauvais caractère, mais dont la franchise et l'énergie ont rendu de grands services à la cause du goût et des bonnes études. Nous emprunterons à M. Charles des Granges l'analyse des doctrines et des principes du célèbre critique du *Journal des Débats.* Disons d'abord quelques mots de la personne et de la carrière de Geoffroy.

Jules-Louis Geoffroy naquit à Rennes en 1743 d'un marchand perruquier de Nantes, dit son acte de naissance. Il fut envoyé en 1750 pour faire ses études au collège de Jésuites de cette ville, qui était un des plus importants de la province de Paris, et qui, dit-on, en 1761 comptait un nombre considérable d'élèves[1]. Geoffroy était un des boursiers du collège et même de bonne heure fut compté parmi les *scholastiques* : ainsi étaient nommés ceux qui étaient destinés à devenir *novices*. On sait que les Jésuites donnaient beaucoup de place dans les jeux et fêtes du collège aux représentations théâtrales, et on peut conjecturer que c'est à ces représentations que Geoffroy prit ce goût du théâtre qui décida plus tard de sa carrière.

A la fin de 1758, Geoffroy quittait le collège de Rennes pour faire son noviciat à Paris, dans l'établissement de Jésuites de la rue du Pot-de-Fer, aujourd'hui rue Bonaparte, près du Luxembourg. En 1760, il fut envoyé au collège Louis-le-Grand pour y faire ses trois ans de philosophie, mais il n'y finit pas ses études, le collège en 1764 ayant été abandonné par les Jésuites.

De cette première éducation de Geoffroy nous devons surtout relever ce trait que cette éducation eut un caractère fortement clérical, caractère que Geoffroy porta toujours avec lui et qui en fait le successeur de Fréron à *l'Année littéraire* et l'adversaire implacable de Voltaire et de la philosophie du XVIIIe siècle.

Après la dispersion des Jésuites, Geoffroy prit le petit collet et devint l'abbé Geoffroy, titre qui n'avait rien d'ecclésiastique et n'était qu'un manteau pour se bien poser dans le monde. Geoffroy lui-même dans son feuilleton s'exprime quelquefois avec vivacité contre l'abus du petit collet qui ne servait souvent qu'à couvrir des désordres. Ce titre fut plus tard une occasion d'accuser Geoffroy d'apostasie, lorsqu'il eut pris la carrière toute mondaine d'un critique de théâtre et surtout lorsqu'il se maria; mais il protesta toujours contre cette accusation et déclara à plusieurs reprises qu'il n'avait jamais été prêtre, et s'il a été marié, ce ne fut pas pour lui un désaveu de son éducation chrétienne, à laquelle il était resté fidèle « par le respect qu'il a toujours professé, disait-il, pour l'antique religion du peuple français ».

Geoffroy, privé de ses protecteurs naturels par l'expulsion des Jésuites, fut recueilli par l'Université. Il trouva une place de maître de quartier, autrement dit maître d'études, aujourd'hui maître répétiteur, au collège de Bretagne. Il s'y prépara au titre de maître ès arts, équivalent à notre

[1] On dit 4000 élèves : cela nous paraît bien extraordinaire.

licence actuelle. Bientôt il prit une autre direction et entra dans le monde en se chargeant de l'éducation des enfants de M. Boutin; il s'y initia aux plaisirs mondans et en particulier à celui des spectacles. La première pièce qu'il vit représenter à la Comédie-Française fut celle des *Fausses confidences,* de Marivaux, jouée alors dans la perfection. On prétend qu'il eut lui-même une ambition sérieuse de devenir auteur dramatique et on lui attribue une tragédie, *La Mort de Caton*, qui aurait été reçue aux Français, mais qui ne fut jamais représentée. Plus tard, un de ses ennemis, Cubières Palmézeaux, crut faire une bonne plaisanterie en composant et en faisant imprimer à ses frais, sous le nom de Geoffroy, une *Mort de Caton*, que celui-ci désavoua.

En 1772, Geoffroy se présenta et fut reçu au concours de l'agrégation, concours récemment institué par l'Université pour recruter le corps des professeurs, réduit par la suppression des Jésuites. Les compositions écrites se composaient presque exclusivement de discours latins et de vers latins, précisément tout ce qui a été écarté par des réformes récentes. L'examen oral se ramenait surtout à des argumentations. Parmi les candidats du concours de cette année on remarque le nom de Guéroult, qui fut plus tard le directeur de notre École normale. Ainsi se renoue la vie de l'ancienne Université et de la nouvelle. La même année, Geoffroy a remporté le prix Coignard, décerné au meilleur discours latin sur un sujet proposé par l'Université. Il l'eut encore deux années de suite; et pour ne pas décourager les candidats, l'Université décida que l'on ne pourrait avoir ce prix plus de trois fois. En 1776, Geoffroy, si remarqué par ses succès, fut appelé à la chaire de rhétorique du collège de Navarre et il fit le discours latin à la distribution des prix du concours général; ce discours, qui n'a pas été conservé, avait pour titre : *De paradoxorum prurigine*.

Dans la même année 1776, Geoffroy, jusqu'alors renfermé dans un monde scolastique et universitaire, entre dans la vie littéraire en remplaçant Fréron, le célèbre critique, dont il partageait les passions et les sévérités pour la littérature du temps. De 1776 à 1790, il ne cessa pas de collaborer à cette feuille célèbre, *l'Année littéraire,* dont Fréron fils avait pris la direction à la mort de son père. Cette collaboration était anonyme, mais la réputation de Geoffroy se fit en quelque sorte malgré lui; et un critique, l'abbé Sabatier, de Castres, s'étant plaint de l'oubli où l'on laissait M. Geoffroy à *l'Année littéraire*, le directeur Fréron répondit par un vif éloge de Geoffroy, qui, disait-il, possède à un haut degré l'art d'analyser et de juger les ouvrages dramatiques, et il affirme que malgré ses occupations au collège de Navarre, M. Geoffroy fournit

à peu près un article à chaque numéro du journal. En même temps, comme Grimm et La Harpe, Geoffroy était correspondant littéraire d'un prince russe, auquel il transmettait les nouvelles de la littérature. L'auteur de notre thèse nous affirme que cette correspondance existe encore entre les mains d'un érudit breton, qui n'a pas cru devoir jusqu'ici la communiquer et la publier.

Dans l'intervalle, en 1779, Geoffroy était passé du collège de Navarre au collège Mazarin, aujourd'hui Palais de l'Institut. C'était un collège des plus prospères et des plus riches de Paris, le seul qui possédât, selon notre usage moderne, deux professeurs de rhétorique. Parmi les élèves célèbres de Geoffroy on cite : Lavoisier, Legendre le géomètre, David le peintre, Bailly, Desaugiers et Marie-Joseph Chénier. Un des anciens élèves de Geoffroy, Gobet, devenu son ennemi, écrivait : « J'ai fait ma rhétorique en 1781, sous M. Geoffroy, professeur au collège Mazarin, ce qui ne l'empêche pas d'être un sot. »

A l'époque de la Révolution, Geoffroy se jeta d'abord dans l'opposition la plus violente. Il rédigea, avec l'abbé Royou, la feuille *L'Ami du Roi*. Un mandat d'arrêt fut lancé contre les deux collaborateurs. Geoffroy s'enfuit, quitta Paris, et se réfugia à la campagne, dans un village, où il vécut des fonctions de maître d'école. Après la Terreur, il rentra à Paris vers 1798. Depuis cette époque jusqu'à 1800, Geoffroy collabora à plusieurs recueils, entre autres à *l'Année littéraire*, qu'il essaya de ressusciter avec l'abbé Grozier. En même temps, il était maître d'études dans un pensionnat du faubourg du Roule. Mais en 1800, un grand changement se fit dans sa carrière. Le directeur du *Journal des Débats*, M. Bertin, qui venait d'acheter ce journal et qui allait lui donner une large extension, offrit à Geoffroy de prendre en main le feuilleton dramatique du journal. Geoffroy accepta, après quelques hésitations, dit-on, et il publia son premier feuilleton le 2 mars 1800 (11 ventôse an VIII). Geoffroy ne voulut pas tout d'abord renoncer à son rôle d'éducateur. Une réclame, insérée au *Journal des Débats*, annonçait que Geoffroy dirigeait une maison d'éducation rue des Amandiers-Popincourt, et même il fut question un instant d'un cours de Geoffroy à l'Athénée, en remplacement de La Harpe. Il devait aussi faire un cours d'éloquence à l'Université de jurisprudence; mais, pour une raison ou pour une autre, ces projets n'aboutirent pas, et Geoffroy resta journaliste et rien de plus.

A partir de ce moment, l'histoire de Geoffroy se confond avec celle de ses feuilletons et des nombreuses polémiques qu'il a eues avec ses adversaires. Il prit bientôt une autorité souveraine. Il fut l'arbitre su-

prême des réputations dramatiques et le souverain des coulisses. Les directeurs de tous les théâtres envièrent son alliance et recherchèrent sa protection. Il eut des loges à tous les spectacles et il se composa une cour nombreuse d'auteurs, d'actrices et d'autres personnages. Il allait dîner chez Mlle Raucourt, chez Mlle Contat, chez Mme Le Gardel, de l'Opéra; chez Mme Belmont, du théâtre Louvois. A son tour, il les recevait à sa table. Il était cruel dans ses articles, mais aimable en conversation. Voici le récit piquant que raconte M. Brifaut, dans ses *Récits d'un vieux parrain*, d'une entrevue avec Geoffroy :

« Ce Geoffroy, dont la main sexagénaire maniait si fièrement la verge de la critique, avait pourtant l'apparence d'un bon homme. Le terrible exécuteur des hautes-œuvres littéraires m'accueillit à merveille, m'attira vers lui sur un canapé et m'interrogea de l'air le plus obligeant. En vérité, il ne tenait qu'à moi de le croire gagné à ma cause. Mais à travers ses manières toutes rondes, je distinguai un petit sourire sardonique qui me mit en garde contre lui. Le vieux renard, en m'adressant des compliments assez flatteurs, en me promettant ses encouragements pour mes débuts, me tendait familièrement la patte; mais voyant que je la soulevais avec curiosité : « Que faites-vous donc? me dit-il tout « inquiet. — J'examine si la griffe y est. — Pas encore. — Dieu veuille « qu'elle ne pousse jamais. » Tel fut notre dialogue, qui fit rire les assistants et dont je me souvins après la représentation de ce pauvre *Ninus II*, qu'il déchira tant qu'il put, sans doute pour me prouver que la griffe avait poussé. »

Les feuilletons dramatiques de Geoffroy furent réunis d'abord en quatre, puis en cinq, et enfin en six volumes dans une nouvelle édition en 1825. C'est cette dernière édition qui sert de base à l'étude remarquable de M. des Granges, mais il n'a pas négligé de consulter les feuilletons inédits. La lecture de Geoffroy est encore aujourd'hui intéressante et agréable. Le style en est mordant, le goût étroit, mais sévère et pénétrant. C'est l'œuvre d'un excellent professeur de rhétorique, nourri aux bonnes sources et aux bons principes.

L'idée que l'on se fait généralement du critique Geoffroy, sans l'avoir jamais lu, est celle d'un écrivain rogue, tranchant, essentiellement dogmatique, d'un classicisme étroit, et rétrograde en un mot à tout point de vue, en littérature comme en politique. L'auteur de notre thèse, M. des Granges, essaie de nous en donner une tout autre idée. Il nous le montre au contraire comme un critique large, éclairé, ayant des pressentiments d'avenir et dépassant de beaucoup le niveau de ce qu'on est convenu d'appeler « la littérature de l'Empire ».

Ce qui domine son œuvre, ce serait ce qu'on peut appeler une philosophie de la littérature, ayant beaucoup d'analogie pour le fond des idées avec les doctrines de Mme de Staël. Il avait préparé, dit Geoffroy lui-même, un grand ouvrage dont les feuilletons sont des fragments et qui avait pour objet de développer cette idée que partout la littérature est inspirée par les mœurs du temps. Geoffroy reprochait à La Harpe d'avoir négligé ce rapport et il louait Mme de Staël d'avoir envisagé les lettres à ce point de vue. Voici, à ce sujet, comment il s'exprime : « Le seul moyen de répandre l'intérêt dans les discussions littéraires, c'est d'envisager les lettres dans leur rapport avec les mœurs. La scolastique de la littérature, qui consiste dans la nomenclature et dans les règles des différents genres, est nécessairement très bornée et très sèche. Mais examiner à quel point la religion, le gouvernement et le système social peuvent influer sur le goût et la manière de vivre d'une nation, étudier l'esprit d'un siècle dans les écrits du temps, chercher dans les poètes et les auteurs des notions historiques et politiques beaucoup plus sûres que celles qui se trouvent communément dans les histoires et les traités dogmatiques, voilà ce que j'appelle la *philosophie de la littérature.* » Geoffroy a même la prétention, avant Mme de Staël, d'avoir été le premier à utiliser ce point de vue : « Je puis me flatter d'avoir le premier découvert cette mine. Dès ma première jeunesse, j'avais porté l'esprit d'observation dans la lecture des productions littéraires; je les avais considérées sous un autre point de vue que le commun des écrivains, et toutes mes études n'avaient pour objet que d'amasser les matériaux d'un ouvrage où je me promettais d'examiner les avantages et les inconvénients de la littérature et son influence chez tous les peuples anciens et modernes où elle a été cultivée avec succès; c'est dans ce magasin de vues et d'idées, formé longtemps avant la Révolution, que je prends aujourd'hui de quoi fournir ma tâche journalière. » Telle était la doctrine qu'il avait professée dans *l'Année littéraire*, où il avait succédé à Fréron; telle aussi la doctrine qu'il a professée dans ses feuilletons. C'est ainsi qu'il justifie l'importance qu'il attache aux petits théâtres, qui, dit-il, « servent à l'histoire de l'esprit public »; telle aussi l'importance qu'il attache à l'étude des pièces tombées : « Une pièce tombée n'a plus d'existence que dans l'analyse que l'on en fait : c'est là qu'on peut connaître les causes de sa chute; l'histoire ne peut se passer de pareils mémoires. » Toute cette théorie se résume dans cette formule : « Observer l'influence des mœurs sur les idées et sur le style, connaître à fond les mœurs, les apprécier, les comparer ensemble, c'est en cela que consiste la philosophie de la littérature. »

En conséquence, l'auteur de la thèse reconnaît dans Geoffroy une

qualité rare qui n'est pas dans les critiques purement classiques, c'est-à-dire dans Voltaire et dans La Harpe. C'est ce qu'il appelle *le sens du relatif*. C'est par là que Geoffroy se rattache à la critique moderne et serait un des précurseurs de la critique à la Sainte-Beuve. Par exemple, à propos de la comédie de Destouches, *le Dissipateur,* il écrit : « Il ne faut pas s'étonner de la diversité des jugements que l'on porte en différents temps sur les pièces et sur les auteurs. Chaque génération apporte au théâtre de nouvelles idées, un nouveau goût; le changement de spectateurs apporte une révolution dans la manière de voir et de penser. Ce fait d'histoire naturelle frappe de nullité toutes les déclamations sur la décadence. » De là aussi un jugement relativement impartial sur les littératures étrangères et sur les excès du patriotisme en littérature : « Le patriotisme est une grande vertu en morale et en politique; c'est un grand vice en littérature. Il faut se dépouiller de toute affection nationale; il faut oublier son pays si l'on veut juger les auteurs étrangers anciens ou modernes. Le Français, sur cet article, est plus citoyen qu'aucun autre peuple; invinciblement attaché à ses préjugés, à ses usages, tout ce qui s'en éloigne est ridicule à ses yeux; il croit qu'on n'a jamais su penser ni écrire ailleurs qu'en France. » Il se plaignait que les traducteurs lui eussent gâté Cervantes et Richardson, et il voulait voir les Anglais, les Italiens, les Espagnols dans le costume de leur pays : « Notre goût et nos mœurs, disait-il, sont-ils donc les règles de l'art? » On avait essayé d'ouvrir un théâtre, comme on l'a fait de nos jours, pour y représenter les pièces étrangères, mais on avait cru devoir les franciser pour les rendre plus acceptables : « Ce qu'il y a de curieux et de piquant, remarque Geoffroy, c'est leur costume étranger, et c'est là précisément ce qu'on retranche. On veut qu'ils soient vêtus comme des Parisiens, ce qui leur donne un air gauche et embarrassé. Notre délicatesse sur ce point n'est pas raisonnable et ce n'était pas la peine d'établir un théâtre des *Variétés étrangères*, pour n'y voir que des ouvrages arrangés à la mode de Paris. » De même, les adaptations de Shakespeare par Ducis ne lui inspiraient que du dédain : « Ces tentatives pour civiliser un barbare n'ont abouti qu'à rendre insipide et froid l'ardent et fougueux Shakespeare; ces drames gigantesques qui étonnent par l'extravagance des conceptions les plus monstrueuses, ces masses gothiques qui épouvantent l'œil et l'imagination par leur audace sont des monuments curieux qui témoignent de l'état des arts dans le siècle où on les a élevés. Mais entre les mains qui ont prétendu les réformer, ce ne sont plus que des avortons mesquins; on a beaucoup retranché de leurs dimensions colossales, sans pouvoir leur donner l'élégance et les nobles proportions d'une juste stature; ils ont perdu

les élans vigoureux de la liberté sauvage sans acquérir les grâces de la régularité et de la décence. »

Geoffroy appliquait les mêmes doctrines même à nos classiques : « Il faut toujours trouver fort bien qu'un auteur soit de son pays et de son siècle. Je m'établis son compatriote et son contemporain, et jamais il ne me paraît plus piquant que lorsqu'il choque nos coutumes et nos idées actuelles. J'étudie le siècle de Louis XIV dans ses poètes dramatiques; les comédies de ce temps-là sont pour moi des histoires, et les auteurs qui méritent peu d'attention comme écrivains me semblent toujours curieux comme monuments. »

Il critique les mœurs galantes et chevaleresques de notre théâtre classique, mais en même temps il les justifie toujours par le même principe, l'accommodation de la littérature et des mœurs. « Le théâtre grec, dit-il, me paraît plus près de la perfection que le théâtre français, et cependant je crois qu'il est de notre intérêt de ne pas dénaturer notre scène; il ne faut pas chercher à la perfectionner aux dépens de nos mœurs : restons Français. » Tout classique qu'il est, il croit que la tragédie est un genre épuisé et il ne voit plus d'avenir que dans le mélodrame. C'est pourquoi, dans ce classique si dédaigné, M. des Granges voit le précurseur des romantiques. Geoffroy, en effet, a souvent loué le mélodrame aux dépens de la tragédie, le Théâtre des Variétés aux dépens du Théâtre-Français et les petits auteurs aux dépens des grands.

On trouvera dans Geoffroy, selon M. des Granges, tous les préceptes de la critique moderne. Par exemple, voici son opinion sur les règles, à propos de la critique de Voltaire et de La Harpe sur la tragédie de *Pompée* : « Quoi qu'en disent Voltaire et son élève La Harpe, dans cette tragédie si irrégulière en apparence, les grandes règles, les règles essentielles de l'art sont beaucoup mieux observées que dans tous les prétendus chefs-d'œuvre si réguliers de ces deux commentateurs », et à propos de *Cinna*, il écrit : « Les beautés de la pièce sont au-dessus des règles d'Aristote, comme elles sont au-dessus de la nature vulgaire. Aristote ne connaissait pas lui-même cette espèce de tragique. Il était digne du commentateur de Corneille de négliger les broutilles de l'art et de puiser ses observations dans une source plus noble. » Geoffroy n'est nullement ennemi de la tragédie historique. Au contraire, à propos du *Cid*, il insiste sur le parti que le poète pouvait tirer de la chevalerie. Il engage les auteurs à choisir des sujets nationaux. Il voudrait même que « l'on renonçât à l'amour, moyen usé qui n'a plus, dit-il je ne sais pourquoi, d'analogie avec notre esprit et nos mœurs. » Il ne repousse pas le drame, mais seulement le roman et le romanesque : « Le drame est permis,

mais à condition qu'il s'éloigne du roman; il doit peindre les vertus comme la comédie les ridicules. On doit distinguer le drame romanesque de celui qui nous offre un tableau fidèle de la vie humaine. Il ne faudrait pas exclure rigoureusement de la scène toute action qui ne peint pas les ridicules et ne se propose pas d'exciter le rire, mais il faut en bannir impitoyablement les aventures incroyables et romanesques qui ne représentent que des chimères. Le roman est le plus dangereux ennemi de l'art dramatique. » Pour l'usage du merveilleux chrétien, il se rapproche de Châteaubriand. Il réfute la théorie de Boileau, et il la réfute par des exemples : « Le Tasse, Milton, Gessner et plusieurs fameux poètes allemands ont prouvé que la religion chrétienne était une source de sublime et de pathétique. Et pourquoi chercher des preuves chez les étrangers? Les chefs-d'œuvre de nos grands poètes, *Polyeucte*, *Athalie*, *Zaïre*, ne confirment-ils pas assez cette assertion? Le paganisme abonde en images gracieuses; mais les grands traits, les tableaux touchants, c'est dans le christianisme qu'il faut les chercher. Il y a plus de vrai sublime dans *Esther* et dans *Athalie* que dans Homère. » N'oublions pas que sur cette question, Geoffroy a précédé le *Génie du christianisme*.

La théorie précédente est confirmée par les jugements suivants sur Racine et sur Shakespeare. Par exemple, à propos du personnage d'Andromaque sur lequel La Harpe s'écriait : « Quel beau rôle que celui d'Andromaque! Comme il est grec! Comme il est antique! », Geoffroy répondait : « Ces exclamations portent à faux! Si Racine eût exposé sur la scène une Andromaque grecque, une Andromaque antique, Racine eût été sifflé. Il fallait aux Français une Andromaque française et non pas grecque, une Andromaque moderne et non pas antique. Je le répète, les Grecs n'avaient même pas l'idée du caractère créé par Racine. Cette délicatesse de sentiments, cette dignité, cette politesse, ce ton noble et touchant, cette alliance de la modestie, de la douceur et de l'héroïsme sont des beautés qu'on ne peut imaginer que dans une riche et puissante monarchie, dans une cour brillante, dans un siècle de luxe. La grandeur morale d'une esclave phrygienne n'eût été, aux yeux des Grecs, qu'une chimère romanesque. C'est dans les romans de Scudéry et de La Calprenède et non dans Euripide que Racine avait pris l'idée de sa princesse troyenne. » Il dit encore ailleurs : « Le grand mérite de Racine est d'avoir donné à ses personnages grecs la physionomie française. Et il a eu raison de le faire, parce que le théâtre est plus arbitraire qu'aucun autre genre, plus dépendant du goût et du tour d'esprit particulier d'un peuple. »

Ainsi, ce qui a surtout servi de point d'attaque contre la tragédie

classique, à savoir d'avoir habillé en français les héros antiques, constitue pour Geoffroy le véritable mérite de cette tragédie. Elle a été française avant tout, et c'est là précisément ce qu'on devait demander à un théâtre français. « Tous les poètes, et en général tous les écrivains dans les genres d'agrément et de goût, avec quelque génie qu'ils soient nés, sont dépendants des mœurs et de l'atmosphère d'esprit qui les entoure. *Iphigénie* est, de tous les chefs-d'œuvre de Racine, celui où il a fait le plus de sacrifices au goût de notre théâtre. » — « Racine, dit-il encore, n'a pas toujours l'avantage pour les beautés essentielles de tous les temps et de tous les lieux. Il ne l'emporte vraiment que dans ce qui est local et arbitraire. » On remarquera que cette théorie est tout à fait le contraire de celle que le théoricien moderne du classicisme, Désiré Nisard, a essayé de faire prévaloir dans sa belle *Histoire de la littérature française.*

C'est en se plaçant au même point de vue que Geoffroy peut être considéré comme un de ceux qui ont le mieux deviné les beautés et le génie de Shakespeare : « Il n'appartient qu'au bel esprit d'être correct et soigné; les ouvrages de génie ressemblent à ceux de la nature, qui n'a point dans ses travaux la froide régularité des productions de l'art... En rendant justice aux beautés de Shakespeare, il faut convenir qu'il en doit au moins une partie aux libertés excessives qu'il se donne. C'est moins un poète qu'un historien qui raconte en forme de dialogue. Lorsqu'on prend pour sujet de tragédie toute la vie d'un homme, il est aisé de trouver des traits tragiques et des circonstances intéressantes pour remplir les scènes..... Shakespeare est un répertoire immense de caractères et de situations vraiment tragiques. Ces matériaux précieux, mis en œuvre par une main habile, pourraient enrichir notre théâtre, dans nos temps surtout, où nos auteurs dramatiques se plaignent qu'ils sont venus tard et que tous les sujets sont épuisés. »

Cependant Geoffroy, comme nous l'avons dit, n'approuve guère la manière dont Ducis a francisé les drames shakespeariens : « Ce qu'il y a de certain, c'est que l'*Hamlet* de Shakespeare occupe toujours et attache quelquefois, tandis que celui de Ducis fait bâiller à la représentation, et qu'on n'en peut soutenir la lecture. L'irrégularité même et le désordre sauvage du poète anglais amènent des beautés qui ne peuvent trouver place dans un cadre plus régulier. Ce qui est piquant, original et neuf dans Shakespeare devient froid, trivial et insipide dans les copies de M. Ducis; l'habit français ne sied point à ce géant monstrueux : un tel costume ne fait que gêner la liberté de ses allures sans donner plus de grâce et d'élégance à sa taille; les grands traits de Shakespeare tiennent à ses écarts et à sa bizarrerie. »

Dans des feuilletons que les éditeurs de Geoffroy ont écartés on ne sait pourquoi du *Cours de littérature dramatique* (peut-être précisément parce qu'ils étaient plus hardis et plus originaux), Geoffroy disait encore : « J'aime mieux Shakespeare tout nu que garrotté par Aristote : ses caprices, ses bonds, ses élans, valent mieux que cette démarche triste et pesante à laquelle il est asservi par son maître français. Au milieu du fatras de l'auteur anglais, on distingue des beautés sublimes, des effets étonnants qui semblent réservés à une nature inculte; l'imitation ternit les beautés et met à la place des bizarreries de l'original une froide et ennuyeuse régularité. » Ducis a donc gâté Shakespeare comme littérateur; il formait une entreprise extravagante en essayant de polir un génie brut. Pouvait-il se flatter d'embellir Shakespeare en lui ôtant sa physionomie? Il a rendu au poète anglais à peu près le même service que Lamotte Houdard a rendu à l'auteur de l'*Iliade*. Ce jugement n'est-il pas le même que celui que la critique moderne a porté sur les adaptations de Ducis?

C'est encore en partant du même point de vue, à savoir le sens du relatif, que notre auteur fait un mérite à Geoffroy d'avoir reconnu la valeur des *farces* de Molière, contrairement à l'opinion de Boileau : « Dans le genre de la farce, Molière est le maître, comme il l'est dans la haute comédie. » Après avoir cité et discuté les vers de Boileau, où celui-ci nous dit que Molière

Peut-être de son art eût emporté le prix,

Geoffroy nous dit que ce *peut-être* fait tort à la fois à Molière et à Boileau : « L'auteur de *Tartufe* et du *Misanthrope* se reconnaît jusque dans la licence de la bouffonnerie; c'est un philosophe ivre qui vaut mieux qu'un bel esprit à jeun. »

Faisons remarquer d'ailleurs, à l'appui du jugement de Geoffroy sur la farce de Molière, le singulier sophisme que contiennent les vers de Boileau. Celui-ci reproche à Molière d'avoir allié Térence et Tabarin. Il y a là un malentendu. Si ce mélange avait lieu dans une seule et même pièce, si Molière, comme Shakespeare, eût donné l'exemple de l'union du grotesque et du tragique, il pourrait y avoir là un point de débat littéraire intéressant, à savoir la question des genres et le problème de l'alliance du comique et du tragique. Mais ce n'est pas le fait dont il s'agit. Ce que Boileau reproche à Molière, c'est d'avoir fait les *Fourberies de Scapin* après avoir fait le *Misanthrope*. Mais une de ces pièces peut-elle diminuer le mérite de l'autre? Est-il défendu à un homme de génie de s'amuser quelquefois? Ne pourrait-on pas dire dans le même sens :

« Dans les petits chiens des *Plaideurs*, je ne reconnais pas l'auteur d'*Athalie* », ou encore : « Dans la *Perruque de Chapelain* je ne reconnais pas l'auteur de l'*Art poétique* »?

L'auteur, que nous suivrons dans cette analyse, voit encore une preuve des tendances de Geoffroy pour une critique d'avenir dans l'extrême sévérité qu'il montre pour toutes les tragédies de son temps. Pas une ne trouve grâce à ses yeux. Il semble même pressentir que la tragédie est un genre usé dont on ne peut plus rien tirer. On sait combien la critique du temps fut indignée de sa dureté envers l'*Hector* de Luce de Lancival, l'une des tragédies d'alors qui avaient obtenu le plus grand succès. Geoffroy le louait, à la vérité, d'avoir puisé le sujet de sa tragédie dans la mythologie ancienne (ce en quoi il est encore lui-même un classique); mais il ajoute que « le plan de cette tragédie est plutôt épique que dramatique, que les descriptions, les récits, les amplifications y tiennent lieu des passions et des situations théâtrales, que le songe d'Andromaque et l'oracle de Polydamas sont des moyens bien usés et ne sont que des chevilles et non des ornements ».

Il y avait alors deux sortes de tragédies, mais dans un cadre commun : tous les poètes tragiques de cette époque ont le même respect pour les règles : les unités, les monologues, les scènes de confidents, les narrations du cinquième acte, tout y est de part et d'autre. Seulement les uns ne mettent rien du tout dans leurs cadres et prennent le vide pour la simplicité; les autres y mettent tellement de choses que le cadre craque et que les personnages y étouffent. De là deux groupes d'auteurs tragiques : le premier comprend Legouvé, Baour Lormian, Luce de Lancival, Briffaut; le second : Lemercier, Arnault, Raynouard. Comme Ducis, ils renferment dans les limites de vingt-quatre heures et dans les bornes d'une place publique des actions qui, par leur nature, exigeraient plusieurs années et plusieurs décors; ils mettent en scène le roman tout entier, mais en un seul jour.

Geoffroy juge avec la même sévérité ces deux formes de tragédie. Aux premiers il reproche le vide de l'action; aux seconds, de n'être que des mélodrames incomplets et imparfaits. Voici comment il parle de Lemercier, un des meilleurs poètes tragiques de cette époque et que l'on accusait déjà de shakespearisme :

« D'après l'annonce d'une pièce shakespearienne, je m'attendais à plus de fracas, à plus de folies. Ce qui me déplaît, ce n'est pas que l'ouvrage soit irrégulier; c'est qu'il est froid. Ce n'est pas ainsi que travaille Shakespeare : ce sont toujours avec lui de nouvelles actions, de nouveaux tableaux; tout change, tout est en mouvement, une foule de ca-

ractères se succèdent; chaque scène est un incident; tout est étrange, bizarre, original, extravagant. Voilà ce que je cherche dans une pièce shakespearienne. Voilà ce que j'exhorte M. Lemercier à nous donner au lieu de réminiscences et de tirades philosophiques. Je ne condamne pas sa pièce comme shakespearienne, mais comme ennuyeuse. »

A propos des *Templiers* de Raynouard, grand succès d'alors, il reproche à l'auteur d'avoir rempli les premiers actes de lieux communs et de détails historiques; il ne fait arrêter les Templiers qu'au troisième acte et les expédie au cinquième avec une célérité incroyable. Le grand procès est pour lui l'affaire de quelques heures; il demande que l'on appelle la pièce *le Procès impromptu.*

D'un autre côté, Geoffroy, qui n'a que des critiques pour la tragédie classique et traditionnelle, est plein d'indulgence pour le mélodrame; c'est ce qu'on lui reprochait alors : « Il me paraît, dit un pamphlet du temps, que M. Geoffroy est un des plus chauds partisans du mélodrame et le plus intrépide de ses prôneurs. Il a puissamment contribué à mettre en vogue par ses analyses complaisantes diverses pièces qu'on représente aux boulevards. Il a décanaillé le genre et illustré le boulevard; il y a fait affluer et y fait affluer encore la bonne compagnie. . . Les auteurs des boulevards sont des grands hommes à ses yeux, tandis que les tragédies de Voltaire sont par lui périodiquement vilipendées. »

Quelques feuilletons de Geoffroy semblent en effet justifier cette accusation : « Ne jugeons point, disait-il, des pièces par le théâtre; un bon ouvrage peut ennoblir les plus humbles tréteaux. . . On affecte de confondre *le Jugement de Salomon* avec *Madame Angot* et autres folies monstrueuses. Du côté de l'action et de la conduite, ce n'est pas un drame méprisable; il peut étonner aux boulevards comme une espèce de miracle; sur un théâtre plus noble et plus régulier, ce serait une production dont l'art n'aurait point à rougir. » A propos de *la Femme à deux maris*, il dit : « Si cette pièce était traduite en style classique, si on ennoblissait les personnages et qu'on leur donnât une couleur sentimentale et philosophique, elle serait beaucoup plus digne du Théâtre-Français que la plupart des nouveautés qu'on y essaie. »

En résumé, le mélodrame, selon lui, est le corrupteur de la tragédie. « Il faut au public des émotions fortes, de violentes secousses, n'importe comment et à quelque prix que ce soit; c'est ce qui fait que la tragédie dépérit et que le drame profite, parce qu'en général on aime mieux s'amuser sans les règles que s'ennuyer avec elles. » Ainsi le critique des *Débats* voyait, selon notre auteur, la victoire décisive et prochaine du

IMPRIMERIE NATIONALE.

mélodrame sur la tragédie : « S'il se rencontre, dit encore Geoffroy, un homme qui sache écrire en vers et en prose et dialoguer passablement, c'en est fait de la tragédie . . . Malheur au Théâtre-Français quand un homme de quelque talent et connaissant les effets de la scène s'avisera de faire des mélodrames. »

En un mot, le résumé de la doctrine soutenue dans la thèse de M. des Granges est que Geoffroy n'a pas été seulement le critique rétrograde et pédantesque que nous donne la tradition. Il a vu ce qui était usé et ce qui devait finir. Il a entrevu ce qui devait sortir du désordre qui avait atteint les lettres, comme il avait bouleversé la société.

Nous avons, dans l'analyse précédente du travail de M. des Granges, relevé surtout l'idée neuve et plus ou moins paradoxale qui domine son ouvrage, à savoir l'idée d'un Geoffroy novateur et précurseur; mais il y avait beaucoup d'autres parties à démêler et à louer dans ce livre : par exemple, la morale de Geoffroy, le style de Geoffroy, la critique passionnée du théâtre de Voltaire, et enfin, au point de vue historique, le tableau intéressant et varié du théâtre contemporain. Ce qui en fait surtout l'intérêt, c'est justement ce qu'on lui reprochait le plus, à savoir la place qu'il accordait aux petits théâtres, non seulement à côté, mais presque de préférence aux grands. Par là, nous apprenons beaucoup de choses que nous ne saurions pas sans lui. On peut donc louer l'auteur de notre thèse d'avoir relevé de l'oubli un critique trop négligé. Son style énergique, ses vues perçantes, sa connaissance profonde du théâtre de son temps méritent à Geoffroy une place à part dans l'histoire de la critique théâtrale.

Pour en revenir à la thèse fondamentale de l'auteur, on ne peut nier qu'il n'ait cité de nombreux textes en faveur de son opinion; et c'est une preuve de perspicacité et de finesse d'avoir démêlé dans ce vaste répertoire d'idées un point de vue tout à fait ignoré. Mais lorsque après avoir lu la thèse de M. Ch. des Granges, on se met à relire, comme nous l'avons fait, l'œuvre de Geoffroy, à savoir le *Cours de littérature dramatique*, dans sa suite et sa complexité, on est forcé de revenir en partie à l'opinion traditionnelle. Les textes cités ne paraissent plus être que des vues éparses, jamais concentrées et rassemblées dans une doctrine positive. Ce qui paraît dominer surtout, c'est précisément le goût du passé et la défiance des innovations. Geoffroy, comme le *Journal des Débats* où il écrivait, était voué à la défense et à la restauration de l'ordre social. C'était le rétablissement de l'ordre en tout genre, dans les lettres comme dans la politique, qu'il poursuivait avec énergie et même avec violence. Il a eu quelques visées de critique indépendante,

mais, après tout, et toutes réserves faites, il doit rester, dans l'histoire littéraire, ce qu'il a été avant tout, — un classique.

Paul JANET.

La question monétaire. The First Battle. Par M. J. Bryan. W. Conkey, Chicago. 1897.

SECOND ET DERNIER ARTICLE [1].

Si, comme le demande aux États-Unis un parti nombreux et actif, la frappe libre de l'argent, subitement rétablie, doublait tout à coup la richesse monétaire, le problème se compliquerait de la résistance opposée, par le bon sens public, disent les uns, par de ridicules préjugés, disent les autres, à la fixation par la loi de la valeur d'un lingot d'argent. La hausse des prix résulterait moins du nombre des pièces en circulation que de la moindre rareté du métal dont elles sont faites.

Le czar Alexis, en 1655, voulant enrichir son Trésor sans pressurer ses fidèles sujets, fit frapper des copecks de cuivre en leur octroyant, tel était son plaisir, une valeur égale à celle des pièces d'argent de même poids. La docile simplicité des Moscovites les accepta pendant trois ans; pendant la quatrième année, les copecks d'Alexis perdirent trois, puis dix, vingt, cinquante, enfin cent pour cent. Dix ans après, les mendiants n'en voulaient plus. Nos écus d'argent n'auront pas le même sort, ils valent quarante sous! c'est une aumône qu'on ne refuse pas; mais notre édifice monétaire, soutenu par eux, menace ruine.

L'invasion de la fausse monnaie est aujourd'hui le plus grand danger; on a tort d'en détourner les yeux. Lorsque le faux monnayeur émettait des pièces de mauvais aloi, fondues et non forgées, immédiatement suspectes à tout observateur attentif, il avait plus de chances pour être pendu que pour donner un soufflet au Roy, c'est ainsi qu'on disait alors. Il lui suffirait aujourd'hui, pour apporter, avec un bénéfice de 50 p. 100, des pièces irréprochables, trébuchantes et sonnantes, et frappées au bon coin, de découvrir une officine lointaine, un mécanicien habile et malhonnête, et un bailleur de fonds malhonnête et riche.

[1] Pour le premier article voir le cahier de décembre 1897.

Les faux monnayeurs bravent les galères et les méritent; c'est en vain qu'on tenterait de rassurer leur conscience, s'ils en ont une. Le sophisme, facile à trouver, est plus facile encore à réfuter. A qui, pourraient-ils dire, portons-nous préjudice? Est-il un seul homme sur la terre qui puisse nous reprocher un tort appréciable? Nos lingots sont au titre légal; nous les payons au prix du marché. Nos ouvriers, largement rétribués, sont contents de nous. Le chimiste le plus habile, l'observateur le plus attentif, chercheraient en vain à distinguer notre monnaie de la véritable. Nous ne faisons tort à personne. Quelques-uns auraient l'audace d'ajouter : Notre monnaie irréprochable facilite les échanges, active le commerce, stimule le travail, fait hausser les prix et accroît la richesse publique. Nous faisons exactement, et sans aucune différence, ce que ferait la loi de 1803 si elle n'était pas abrogée; nous sommes en contravention, cela n'est pas contestable, mais où est le crime?

Le crime est celui qu'on punit chez un homme qui ouvre, après s'être procuré la clef, une caisse où il puise des billets de banque pour en faire bon usage. Pour le faux monnayeur, le volé, c'est le public. Si le législateur, en 1876, a interdit la frappe des pièces d'argent, c'est précisément parce que la loi de 1803 enrichissait, sans récompenser aucun service, ceux qui savaient la mettre à profit. Cette assimilation incontestable entre les conséquences de la loi de 1803 et l'introduction frauduleuse d'une fausse monnaie identique à la bonne est un argument indirect, mais très fort, contre le maintien de la frappe libre. Lorsque l'argent avait conservé sa valeur, la fausse monnaie devait être mauvaise, c'était la condition du profit; on peut aujourd'hui, en gagnant plus de 100 p. 100, en fabriquer d'irréprochable. Les bimétallistes affirment que la frappe libre, si tous l'acceptaient, relèverait le prix des lingots. L'épreuve ne se fera pas, on peut l'affirmer; elle aurait peu de chances de succès.

Si l'emploi monétaire d'un métal chaque jour moins apprécié était jugé sans danger, le bénéfice devrait appartenir à l'État. Pourquoi n'use-t-il pas du droit de frappe que la loi lui a réservé? Pourquoi les législateurs, qui peuvent, par un vote, faire gagner au Trésor public des centaines de millions, et renouveler ce vote chaque année, n'ordonnent-ils pas une fabrication si lucrative? Personne n'ose la conseiller. On se souvient des assignats de 1793; on sait l'histoire des copecks du czar Alexis et nous sommes témoins des embarras actuels des Etats-Unis, qui, engagés dans cette voie, hésitent fort à y faire le dernier pas; c'est sur la question monétaire, discutée avec passion sur tout le territoire de l'Union, que s'est faite, à Washington, la dernière élection présidentielle.

La loi de 1792, votée par le Congrès américain, avait établi le système bimétallique. Le rapport fixé, après de longues discussions, pour les valeurs entre les deux métaux, était 15. Les monnaies qu'il fallait remplacer, piastres d'Espagne, guinées et shillings anglais, louis d'or de France et pièces portugaises, avaient entre elles des rapports mal définis et variables. On réclamait une monnaie américaine.

Le surintendant des finances, Robert Morris, proposa l'étalon unique d'argent, en alléguant, comme on le fait aujourd'hui, l'impossibilité d'établir un rapport fixe entre deux métaux différents. L'expérience, qui pendant près d'un siècle lui a donné tort, semble attester aujourd'hui sa prévoyance. La proposition fut repoussée et Jefferson fit prévaloir le bimétallisme, en assignant à l'or, à poids égal, une valeur quinze fois plus grande qu'à l'argent. Le rapport adopté était 16 en Espagne et 15 1/2 en France. La conséquence, aisée à prévoir, était la prompte disparition de la monnaie d'or, évaluée par la loi au-dessous de la valeur acceptée ailleurs. La mauvaise monnaie chasse la bonne; c'est le théorème de Gresham; il se vérifia promptement, et, jusqu'en 1834, on ne vit aux États-Unis que de la monnaie d'argent; les dollars d'or frappés à New-York étaient achetés par les marchands de métaux qui trouvaient profit à les exporter en lingots. Ainsi faisaient les pièces d'or françaises avant 1785; pour les garder, il avait fallu diminuer leur poids.

Les États-Unis, en 1834, à la suite d'une agitation provoquée par les propriétaires des mines d'or, élevèrent le rapport de 15 à 16. On appela cette loi le *Gold Bill*. La conséquence était prévue; l'or, cette fois, était évalué au-dessus de sa valeur commerciale; il chassa l'argent, et l'on a pu dire que la plupart des citoyens des États-Unis nés depuis 1840 n'ont jamais vu un dollar d'argent, qui, cependant, restait monnaie légale.

On pouvait, pour élever le rapport de 15 à 16, choisir entre deux partis : rendre la pièce d'argent plus lourde, ou la pièce d'or plus légère; le premier était coûteux, le second lucratif; on n'hésita pas. Le nouveau dollar d'argent resta identique à celui de 1792. On a fait de cette décision, qui s'explique si simplement, un argument accepté par les défenseurs de la monnaie d'argent. Le dollar blanc, s'écrient-ils, est la monnaie constitutionnelle; l'assemblée constituante de 1792 l'avait placée au premier rang, le Congrès de 1834 n'a pas cru permis de l'altérer. La vérité est que la question ne fut pas posée, personne ne supposait alors qu'elle dût l'être jamais. Les monnaies d'or et d'argent étaient également libératoires et traitées par le législateur de 1834, comme par celui de 1792, sur un pied d'égalité parfaite.

Après la guerre civile, les États-Unis, jusqu'en 1873, furent réduits à la monnaie de papier, qui, malgré le cours forcé, voté en 1861, perdait plus de 30 p. 100; il fallait la remplacer. Comme l'Allemagne, comme la Hollande, comme la Suède à la même époque, les États-Unis adoptèrent la monnaie d'or. L'argent cessa d'être monnaie légale; c'est là ce que, dans la lutte électorale récente, les partisans du candidat bimétalliste Bryan, acceptant le mot d'ordre de leurs comités, appelaient le crime de 1873.

« La loi de 1873 est un crime, personne aujourd'hui ne l'ignore, s'écrie, en élevant son style, un pamphlétaire dont la modération apparente a servi la cause de Bryan. Un crime, parce qu'elle a fait des milliers de pauvres; un crime, parce qu'elle a privé le pays d'innombrables millions de dollars légitimes; un crime, parce qu'elle a fait des myriades de vagabonds; un crime, parce qu'elle a causé des milliers de suicides; un crime, parce qu'elle a fait pleurer des hommes énergiques et forts; un crime, parce qu'elle a condamné à la faim et au froid des milliers d'orphelins et de veuves. »

« Une armée de cinq cent mille hommes envahissant nos campagnes, affirme-t-il ailleurs, la marine de guerre du monde entier bombardant nos côtes, n'auraient pas réussi à nous imposer une telle loi. Le Congrès l'a votée; la plume est plus puissante que le glaive! » Et, comme illustration, une vignette, à la page suivante, montre un bourreau grotesque, aussi laid qu'on a pu le faire, brandissant une plume avec laquelle il vient de couper une tête gracieuse et touchante autant que l'a permis le talent de l'artiste. Le corps décapité est vêtu d'une robe blanche sur laquelle on lit : *Silver*. Le président Grant, resté très populaire, a signé la loi criminelle. On l'excuse en disant qu'il en ignorait la portée. Aucun des législateurs ne la connaissait mieux. La plupart des membres du Congrès ont écarté les dollars d'argent sans songer à eux; jamais ils n'en avaient vu. Le crime a été commis sans préméditation.

Lorsque la découverte des nouvelles mines d'argent est venue donner une si grande importance à cette monnaie, depuis quarante ans inconnue, quoique légale, un parti puissant s'est efforcé de relever le cours des lingots. Le député Bland s'est fait un nom en proposant, en 1877, de reprendre la frappe libre des dollars d'argent. Ce n'était pas une innovation, disait-on, mais un simple retour à la loi de 1834. On n'ajoutait pas, mais personne ne l'ignorait, que de 1834 à 1873, pendant que la frappe était libre, on apportait chaque année à la Monnaie quelques centaines de kilogrammes, tout au plus, et que des millions de

kilogrammes, pour enrichir leurs possesseurs, n'attendaient que le vote du *Bland Bill*. Le Congrès l'adopta à une grande majorité; mais frappé du veto présidentiel, dénaturé et faussé par les amendements et les concessions, il produisit la loi la plus étrange que l'on puisse rencontrer dans l'histoire de la monnaie, à toute époque et en tout pays. On décida que trente mille kilogrammes d'argent seraient achetés chaque mois et convertis en dollars aux frais de l'État. Ces pièces nouvelles n'ayant cours légal qu'à moins de conventions contraires, chacun dans tous les marchés stipula qu'il serait payé en or, et les pièces nouvelles s'empilèrent dans des caves, qui maintenant sont pleines. La baisse du prix des lingots continue. La loi Sherman, en 1890, porta les achats à soixante-dix millions de dollars par année; près d'un million de francs par jour! Ce suprême effort dura trois ans. Blâmée par les uns, comme excessive et follement téméraire, accueillie par les autres comme un timide expédient, la loi Sherman releva le prix des lingots. Les espérances furent bientôt déçues. La production ainsi stimulée devint formidable; la baisse l'emporta de nouveau. L'argent perd aujourd'hui, aux États-Unis comme ailleurs, 60 p. 100 de son ancienne valeur. Tous les efforts d'une nation riche et énergique ont démontré une fois de plus que la loi est impuissante à régler les prix.

Trois partis coalisés en 1896 ont accepté la question monétaire comme plate-forme unique de l'élection présidentielle. Les démocrates et les populistes, séparés des argentistes sur de graves questions, mais également zélés pour la frappe de l'argent, se déclarèrent hautement pour leur candidat. Toute leur politique, pendant la campagne électorale de 1896, roulait sur cette seule question; elle devint le tout de leur programme. On usait des mêmes termes, tout ce qui n'allait pas au but commun était écarté. Le pays se divisait en deux partis : on était pour ou contre la monnaie d'argent. La frappe libre, pendant une année entière, fut préconisée dans des pamphlets, dans des journaux largement payés, dans des romans même, où un monométalliste vendu à l'étranger avait le rôle du traître.

On produisait et on acceptait des arguments inouïs. « Il est faux, disait-on, que la valeur de l'argent ait diminué; si le kilogramme d'or vaut aujourd'hui trente kilogrammes d'argent au lieu de seize, c'est que l'or est plus recherché qu'autrefois. C'est pour cela qu'on voit tous les prix baisser d'une manière effrayante et déjà désastreuse. On faisait remarquer que les prix en or de certaines marchandises avaient subi une baisse plus considérable que celle des lingots d'argent; il était permis d'en conclure que l'argent, en réalité, ayant plus de valeur qu'autrefois,

en autorisant les débiteurs à s'acquitter en argent, la loi ne ferait aucun tort aux créanciers.

Un sénateur de la Virginie, pour rassurer ceux qui, invoquant le théorème de Gresham, craignaient de voir disparaître la monnaie d'or, refusait, tout en acceptant le principe, de le reconnaître applicable. « La mauvaise monnaie chasse la bonne, disait-il, vous l'affirmez et je veux le croire, mais le dollar d'argent est excellent, pacifique, nullement agressif. Pourquoi l'insulter? Une pièce d'or et une pièce d'argent n'auront, dans une même bourse, ni dispute ni conflit. » Ces singuliers raisonnements étaient applaudis. La conclusion en faisait la force.

Les mines d'argent, grâce à la frappe libre, personne ne pouvait l'ignorer, feraient ruisseler l'or chez leurs propriétaires; c'était une bonne fortune pour tous. Leur richesse profiterait au pays. Ainsi disait au bouc le renard de la fable :

Après quoi, je t'en tirerai!

Pourquoi, d'ailleurs, envier aux actionnaires des mines d'argent un légitime profit qui, Bryan l'affirmait, ne coûterait rien à personne! On avait peine à croire, cependant, qu'il fût possible de faire tant d'avantages aux uns sans s'exposer à en appauvrir d'autres. Le candidat des argentistes promettait de faire prévaloir les droits du peuple sur les intérêts du Wallstreet. Le Wallstreet est le riche quartier de New-York. Les richards de Wallstreet n'espéraient pas qu'en voulant sacrifier leurs intérêts, ceux qui les flétrissaient du nom de *moneycrates* eussent grand souci de leurs droits.

Sur ce nouveau terrain on aperçoit un but nouveau. Les luttes passionnées qui pendant l'année 1896 ont agité l'Amérique ressemblent peu aux spirituelles discussions qui, il y a vingt ans, intéressaient surtout ceux qui y prenaient part. Le problème était alors d'obtenir un rapport fixe entre les valeurs de l'or et de l'argent, et l'avantage espéré n'apportait avec lui la menace d'aucune ruine. On promet aujourd'hui de faire payer les marchandises très cher, et de rembourser les dettes à bon marché. La question théorique devient indifférente; on ne discute plus sur l'avenir, on se défend contre un danger présent. C'est aujourd'hui qu'on veut tout ébranler, c'est demain qu'on menace de tout détruire; il importe peu que les produits de l'industrie ou de la terre soient payés en monnaie jaune ou blanche, on veut enrichir les vendeurs. On peut relire les quinze ou vingt pamphlets du bruyant défenseur du bimétallisme, l'Italien Cernuschi, sans y rencontrer une seule ligne relative aux prix de vente. Le spirituel polémiste ne pouvait

ignorer que la frappe libre de l'argent ferait hausser les prix, mais il n'en disait rien.

M. J. Bryan, sur qui, depuis une année, tous les regards ont été fixés, et qui, peut-être, restera dans l'histoire un personnage important, a préparé la tâche de ses futurs biographes. Son livre donne ses portraits depuis sa première enfance, ceux des membres de sa famille, son père et sa mère, son fils, enfant de douze ans, ses filles, qui sont charmantes, la vue de sa maison, son cabinet de travail, la liste des livres qu'il préfère, parmi lesquels se trouvent les discours de Démosthène, ses modestes succès de collège, qui s'élèvent à des seconds prix. En 1883, à l'âge de vingt-trois ans, Bryan, sorti de l'École de droit et lauréat de plusieurs concours, débuta à Jacksonville dans la profession d'avocat, très honorablement, mais sans grand succès, fort heureusement, disent ses amis; il se devait tout entier à sa mission, le barreau l'en aurait détourné.

Très pieux et citant volontiers l'Écriture, Bryan, jeune et timide encore, pour déclarer ses projets de mariage, avait cité Salomon : « Une bonne femme est un trésor, celui qui la rencontre est aimé de Dieu ! » Le futur beau-père, non moins familier avec les textes sacrés, lui répondit en citant saint Paul : « Celui qui se marie fait bien, celui qui ne se marie pas fait mieux. » Bryan répliqua sans se troubler : « Saint Paul ne fut jamais marié, il s'y connaissait mal. Salomon était le plus sage des hommes; il a connu les femmes, son témoignage doit être préféré. » Le beau-père lui tendit la main.

Le parti républicain, dans le cours de l'année 1896, a dépensé, pour combattre Bryan, plusieurs millions de dollars, en articles de journaux généreusement payés, en pamphlets, conférences, commandes faites à des usines, dans le cas où Bryan échouerait, on dit même en achats de votes et en frais de voyage et de séjour accordés à des électeurs pour les États où la majorité était douteuse. Les injures s'échangeaient dans un style peu mesuré : charlatans, intrigants, fous, voleurs, étaient les épithètes prodiguées aux argentistes. La monnaie nouvelle, dont la réhabilitation faisait tout le programme des adversaires, ne s'appelait que *the dishonest dollar*.

La hausse de tous les prix et de tous les salaires était le résultat promis par les partisans de Bryan. Par une coïncidence qui n'a rien d'étrange, en Irlande, depuis quelques années, pour atteindre le même but, un parti chaque jour plus nombreux réclame la frappe libre de l'argent. L'archevêque de Dublin affirme, dans un pamphlet devenu célèbre, qu'en adoptant la monnaie d'argent, on verra tous les prix

IMPRIMERIE NATIONALE.

doubler. Les adversaires en tombent d'accord. Il est certain que si le possesseur d'un lingot d'argent valant aujourd'hui deux cents shillings peut le convertir en cent pièces de cinq shillings devenues monnaie légale et libératrice, les prix ne tarderont pas à doubler. Les nouvelles pièces, dans les contrats nouveaux, étant acceptées précisément pour ce qu'elles valent, il n'y aurait pour le pays ni profit ni dommage; mais les mauvais payeurs d'aujourd'hui pourraient se libérer en dépensant moitié de la somme due; cela n'est pas juste. L'avantage pour eux est évident, mais le tort fait aux créanciers ne l'est pas moins. Le docteur Walsh, sans le dissimuler, allègue ce qu'il nomme « l'appréciation de l'or », c'est-à-dire l'accroissement de valeur de chaque pièce. Cela semble hors de la question. Les charges des tenanciers en Irlande ont été librement consenties. La justice permet-elle de les diminuer en les déclarant trop lourdes à porter? Si le payement est impossible, on manquera aux engagements, cela est certain; les débiteurs insolvables seront dignes d'une sympathie qu'ils cesseront de mériter si, par des expédients, ils feignent de les respecter.

Bryan affirmait qu'une fois la frappe libre de l'argent décrétée, le prix des lingots se conformerait au tarif légal. Pendant sa tournée électorale, il égayait son auditoire par le récit d'une anecdote assez heureusement inventée. A l'approche de l'élection, le pays tout entier était un champ de dispute; l'anxiété déliait toutes les langues. « Je n'admets pas, disait, dans un tramway, un électeur républicain, cet avantage accordé à celui qui ne l'a mérité par aucun travail, de pouvoir acheter autant de lingots d'argent qu'il lui plaît, au prix de seize dollars le kilogramme, pour les convertir en quarante dollars acceptés par la loi. — Croyez-vous, répondit un démocrate, que les choses puissent se passer ainsi? Lorsque la frappe libre convertira le kilogramme d'argent en quarante dollars, quel sera le vendeur assez maladroit pour livrer ses lingots à un prix moindre? — Je les livrerais, moi, » s'écria un jeune homme chétif qui avait écouté sans mot dire. Sans le laisser continuer son propos, sa mère prit la parole : « Le pauvret, dit-elle, est faible d'esprit; je le conduis dans une maison de santé! » Les applaudissements se mêlèrent au rire de la foule. L'argument cependant ne valait rien; on peut, sans être idiot ni mauvais citoyen, douter qu'une loi, du jour au lendemain, puisse doubler la valeur de l'argent, extrait ou à extraire de la mine.

L'enthousiasme des partisans de Bryan allait à l'hyperbole. « La victoire de Charles Martel sur les Sarrasins, s'écriait un orateur argentiste, a changé l'histoire du monde depuis dix siècles; le vote que vous allez émettre n'est pas d'importance moindre! »

La reprise de la frappe libre de l'argent était, il faut en convenir, défendable au point de vue du droit. Chacun pouvait, de bonne foi, soutenir le pour et le contre; les deux opinions étaient probables. Lorsque la dette publique aux États-Unis a été contractée, le dollar d'argent avait cours légal. Le rentier devait savoir qu'on pouvait le rembourser et payer sa rente en monnaie d'argent. On peut en dire autant de la plupart des redevances annuelles. Le créancier payé en dollars d'argent n'aurait donc aucun droit de se plaindre, si la loi de 1873, traitée par les argentistes de criminelle, n'était venue depuis changer la situation. Ce que le législateur a fait, disent les argentistes, il a droit de le défaire et de s'inspirer, pour exécuter un contrat, de la loi du pays au moment où la convention a été faite. Les rentes, répondent les adversaires, changent sans cesse de propriétaires; un très grand nombre ont été achetées au moment où la loi reconnaissait la seule monnaie d'or. Nul n'a le droit d'ignorer la loi, mais quand on la connaît, on doit compter sur son appui. Il doit répugner à l'État de la changer pour alléger sa dette et ruiner ses créanciers.

Les Américains sont légistes; avant de décider s'il convient d'être magnanimes, ils veulent étudier leur droit. La loi de 1873 est un acte unilatéral, par conséquent révocable; on l'a rendue sans consulter les *bondholders*, on peut la révoquer sans qu'ils aient rien à y voir. Tout commentaire rendrait plus lourd encore ce prétentieux jargon de procureur.

Depuis vingt ans, ajoute-t-on, la question est débattue, jamais les défenseurs de l'argent n'ont laissé périmer les droits. L'argument est mauvais. L'opposition d'une minorité affaiblit-elle une loi régulièrement votée?

La dette contractée, c'est une raison plus solide, doit être payée en monnaie métallique, *coin;* le mot *gold* n'est pas écrit dans le contrat.

La question de droit reste douteuse. Celle de délicatesse ne l'est pas; là encore cependant on se sépare; la magnanimité devient blâmable, disent les argentistes, quand l'intérêt public est en jeu.

Les partisans de Bryan affirment qu'avec les droits du dollar d'argent la loi lui rendrait la confiance des gens raisonnables. Cela suffit-il?

En France, la suspension de la frappe est provisoire. La loi de 1803 a été suspendue, non abolie. On a jugé prudent de ralentir la fabrication des pièces de cinq francs, on peut la reprendre sans consulter ni prévenir personne. Le franc est et demeure une pièce d'argent pesant cinq grammes. Le droit, contestable aux États-Unis, n'est, en France, aucunement douteux. Personne, heureusement, ne conseille d'en faire usage. Les partisans les plus ardents du bimétallisme ne demandent le

rétablissement de la frappe libre de l'argent que d'un commun accord avec les grandes nations. Comment craindre alors la fuite de l'or, dont la production, toujours croissante, est égale à celle de l'argent? Mais l'accord général est évidemment impossible. Parmi les nations qui ont adopté l'étalon d'or, les États-Unis seuls semblent en avoir regret. Si la France, sans entente préalable, ouvrait aux lingots d'argent dépréciés de 60 p. 0/0 les balanciers de la Monnaie, notre or disparaîtrait, on le cacherait, cela n'est pas douteux; les dettes publiques et privées seraient, en réalité, réduites de plus de moitié. Les ruines seraient sans nombre, la France perdrait son crédit, et, ce qui est plus grave, tout en satisfaisant à la lettre de ses engagements, sa réputation de bonne foi.

Les Irlandais n'auraient pas même, en adoptant aujourd'hui la monnaie d'argent, l'excuse d'user de leur droit. Lorsque, d'un commun accord, les redevances dues au gouvernement anglais et aux propriétaires de terres ont été fixées et consenties, la monnaie d'argent n'avait cours ni en fait ni en droit; lui donner cours légal pour alléger la dette équivaut à une banqueroute. Le très respectable archevêque de Dublin allègue la valeur croissante de l'or, la baisse du prix des denrées, l'impossibilité de porter un fardeau dont le poids s'accroît sans cesse. Vraies ou fausses, ces raisons ne justifient rien. S'il devient impossible de payer, on ne payera pas, cela est certain; mais, il est puéril de changer les mots, on manquera aux engagements pris. Les gouvernements peuvent se montrer indulgents pour les mauvais payeurs, leur rôle ne saurait être d'organiser une faillite légale. « Plaies d'argent ne tuent pas », dit un honnête et commun proverbe; mais elles font crier très haut. Si W.-J. Bryan l'avait emporté aux États-Unis, les gémissements auraient retenti dans les deux mondes; il s'en serait suivi, a écrit un publiciste hollandais, interprète d'un sentiment presque unanime, une crise commerciale et financière si intense et si profonde, en même temps si générale, que, sans aucun doute, elle aurait été sans précédent. Si l'on diffère sur la manière de juger les conséquences de la loi projetée par les partisans de Bryan, personne n'en méconnaît l'extrême gravité; si les uns la comparent à la victoire de Charles Martel sur les Sarrasins, les autres ne sont pas loin de la rapprocher des désastres qui auraient suivi, il y a mille ans, le triomphe d'Abder Aman. Ils exagèrent tous, je l'espère. Il est certain que de nombreuses misères auraient été soulagées, mais plus certain encore que de non moins nombreuses auraient été injustement produites.

Chez les peuples d'Asie la monnaie est d'argent; les variations du prix des lingots en Europe n'ont qu'un retentissement très léger. Les marchandises dans l'Inde, toujours payées en monnaie d'argent, ont peu

changé de prix. Avant qu'on eût supprimé, en 1892, la frappe libre des roupies à la Monnaie de Calcutta, on pouvait acheter des lingots d'argent en Europe, les transformer en monnaie indienne, payer une cargaison de coton, de riz ou de blé, la rapporter en France ou en Angleterre, et gagner trente ou quarante pour cent.

Quelle bonne fortune pour nos pays! disaient les uns. Puisse durer longtemps une situation qui abaissera le prix du pain!

Quel désastre, s'écriaient les autres! il faut contre une telle concurrence prendre d'énergiques mesures, il y a urgence!

Entre des sentiments aussi contraires aucun accord n'est à espérer. La guerre n'est pas finie. Bryan est patient; en acceptant très dignement son échec, il reste confiant dans le succès; il a réuni sous le titre de : *The First Battle*, dans un volume de 629 pages, le récit de ses ambitions, de ses arguments répétés sans cesse, de ses saillies, de ses bons mots, des applaudissements et des rires de la foule. Les haines ne sont pas éteintes, nulle convoitise n'est découragée. Il conseille de rester sous les armes.

J. BERTRAND.

Fr. Stolz, *Historische Grammatik der lateinischen Sprache.* Erster Band. Einleitung, Lautlehre, Stammbildungslehre (*Grammaire historique du latin.* Tome premier. Introduction. Phonétique, formation des mots). Leipzig, Teubner, 1894; XII-706 pages in-8°.

W. M. Lindsay, *The Latin Language.* An Historical Account of Latin sounds, stems and flexions (*La langue latine.* Analyse historique des sons, radicaux et flexions). Oxford, Clarendon Press, 1894; XXXVIII-660 pages in-8°.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Nous reprenons notre étude du livre de M. Lindsay, livre que nous avons déjà signalé à nos lecteurs, mais qui, par son étendue comme par

[1] Voir les deux premiers articles dans le précédent volume, p. 5 et 586.

la nature du sujet traité, mérite de nous arrêter un peu plus longtemps.

Pour mettre quelque ordre dans nos remarques, on se rappelle que nous les avons classées d'après les différentes sortes de mots. Nous étions arrivés aux temps impersonnels du verbe.

On ne peut qu'approuver ce qui est dit des infinitifs comme *percontarier, deripier*. Ces formes ont longtemps passé pour très archaïques : mais la forme en *-ier* a pu, au temps de Plaute et de Lucrèce, faire l'impression d'un archaïsme, sans être pour cela plus ancienne que l'infinitif ordinaire en *-i* ou en *-ri*. En réalité, elle n'est pas plus ancienne : elle est même plus moderne. On a dit *percontari* avant de dire *percontarier*. La syllabe *-er* ainsi ajoutée a été empruntée aux formes personnelles du passif : comme on disait *legitur, legimur, legitor, leguntor*, l'idée passive a paru résider dans cette syllabe *-ur* ou *-or*, en sorte qu'on l'a adjointe également — avec changement de la voyelle — aux infinitifs comme *legi*. On a en osque les passifs *vincter* « vincitur », *ferenter* « feruntur », *upsaseter* « operaretur ». Cette syllabe en *-er* est un exemple de la facilité avec laquelle le langage mobilise une désinence, une fois qu'il y a implanté une signification clairement comprise.

Les participes latins comme *ferendus, agitandus* ont été longtemps un de ces problèmes où venaient échouer toutes les ressources de l'étymologie. M. Lindsay a eu le bon esprit de repousser les explications proposées par Brugmann et Thurneysen. Celle que M. Louis Havet a donnée il y a déjà dix ans, et qui a été si bien mise en lumière dans la thèse de Dosson, lui est restée inconnue. Nous ne pouvons que le renvoyer à ce livre, non moins instructif pour la phonétique que pour l'histoire du développement des sens. Il est curieux d'observer les difficultés imaginaires que se crée une phonétique méticuleuse à l'excès : l'auteur décide que les formes en *-undus*, comme *repetundus, legundus*, ne peuvent dériver des formes en *-endus*, ni inversement ; on est amené dès lors, dit-il, à admettre deux formes parallèles. Même observation pour le participe présent : *iens* n'appartient pas à la même formation que *euntis*. Ce scrupule, qui contraste si étrangement avec les libertés prises à d'autres moments, a quelque chose de déconcertant. On croirait vraiment que la phonétique moderne ne se met pas au-dessus de difficultés plus grandes. Ce reproche ne s'adresse d'ailleurs pas à M. Lindsay, mais aux savants dont il suit ici les traces.

Il aurait valu la peine de montrer comment, et par quelle filière, ces formes comme *eundum, faciundum*, ont pu passer du sens actif au sens passif, et comment l'idée de l'obligation s'y est introduite. Ce serait là proprement la tâche d'une grammaire historique du latin : alors vraiment

on verrait un fragment d'histoire de la langue latine, puisque la plupart des faits qui remplissent le chapitre de la phonétique et celui de la morphologie sont antérieurs à l'existence du latin.

Corssen avait autrefois entrepris quelque chose en ce genre; Dosson l'a continué et complété. Nous regrettons que la question n'ait pas tenté M. Lindsay.

Cependant, après avoir dit que les formes comme *faciundus*, *habendus* n'ont pas encore été expliquées, l'auteur y revient pour proposer une explication qu'il aurait peut-être mieux valu passer sous silence. Le suffixe *-do* des adjectifs comme *lucidus* viendrait du verbe *dare*, en sorte que *lucidus* serait « ce qui donne la lumière ». Dans les gérondifs, le même suffixe viendrait se joindre, non pas à un thème, mais à un accusatif, comme fait le verbe *dare* dans *venum-do*, *pessum-do*. *Rotundus* serait donc pour *rotam-dus*, *habendus* pour *habem-dus*, *ferundus* pour *ferom-dus*. . . Il serait peu convenable d'insister et de demander où l'on trouve ces accusatifs *habem*, *ferom*, sans parler de formes plus courtes, comme *standum*, *dandum*.

On a vu précédemment une explication assez extraordinaire du verbe *pando*, qui serait pour *patem-do* « I make opening ». Par une décomposition analogue, M. Lindsay explique *squalidus* par « giving moisture » et rapproche les adjectifs sanscrits comme *artha-das* « giving benefit ». Cet emploi du verbe *dare* pour expliquer tantôt des verbes, tantôt des adjectifs, ne saurait, je crois, être approuvé; mais l'auteur, allant plus loin encore dans cette voie, interprète *laudandus* comme étant pour *laudam-dus* (*sic*) « praise-giving ». Il est vrai que toutes ces imaginations ont déjà été produites par d'autres et que l'auteur se couvre au moyen d'un *it has been explained*. Mais pourquoi les répéter et les répandre, puisqu'il a été, à bon droit, saisi d'un doute?

Aux gérondifs en *-undus* se rattachent les formes en *-bundus*, comme *pudibundus*, *errabundus*, et les formes en *-cundus* comme *rubicundus*, *verecundus*. Le *b* doit évidemment être expliqué de la même manière que celui de *amabam*, *amabo* : c'est le verbe substantif qui vient s'adjoindre au thème du verbe principal, ou plutôt ce sont les formes comme *amabam*, *amabo*, qui ont servi de modèle, sans que l'origine de cette adjonction eût besoin d'être encore comprise. Quant au *c* de *-cundus*, je crois qu'il n'a rien de commun avec celui de *rubicare*, *albicare*, comme le suppose M. Lindsay[1]. Le point de départ est fourni par *fecundus*, *facundus*, où nous trouvons la racine enrichie de cette même lettre qui figure

(2) P. 544.

en grec à l'aoriste *ἔδωκ-α*, *ἔθηκ-α*, *ἔστηκ-α*, et qui a ensuite élu domicile au parfait grec.

En ce qui concerne les participes présents, nous sommes condamnés à revoir ces mêmes étymologies qui, malgré leur invraisemblance, passent depuis quinze ans de livre en livre : *sons*, participe présent du verbe *esse*; *dens*, participe du verbe *edo* « je mange ». Comme participe parfait, nous voyons avec plaisir que l'auteur mentionne *memor* : mais nous ne comprenons pas la restriction qu'il ajoute aussitôt, à savoir qu'il y faut voir plutôt un adjectif dérivé d'un thème participial. *Memor* est purement et simplement un participe : qu'il fasse l'office d'un adjectif, cela n'a rien d'étonnant, si l'on songe qu'il est resté seul de son espèce.

Il faudrait renoncer à citer comme des participes *cadaver* et *papaver*, qui n'en ont ni le sens, ni la forme. Il y a lieu enfin d'effacer de ce chapitre l'adjectif *latus* « large », qui ne vient pas de *fero*, et encore moins de *sterno*. Pourquoi l'auteur rattache-t-il *cunctus* à un prétendu *co-vinctus*, quand l'étymologie *cojunctus* se présente d'elle-même?

S'il fallait en croire M. Lindsay, qui n'est d'ailleurs pas l'inventeur de cette explication, on trouverait en latin des infinitifs semblables au grec *ἔμεναι*, *τιθέμεναι*. Il rapporte à deux origines différentes la seconde personne du présent passif *legimini* et la seconde personne de l'impératif passif *legimini*. L'un serait le participe *λεγόμενος* et l'autre l'infinitif *λεγέμεναι*. Mais rien ne prouve que les infinitifs grecs en *μεν* ou *μεναι* soient représentés dans les langues italiques. D'autre part, il n'est pas plus difficile de sous-entendre avec un participe l'impératif *este* que l'indicatif *estis*.

Sur le radical *amā*, *monē*, contenu dans l'infinitif *amāre*, *monēre*, comme dans l'imparfait *amābam*, *monēbam*, dans le futur *amābo*, *monebo*, nous remarquons des fluctuations singulières. Une fois il est expliqué comme un instrumental. Puis il est présenté *as the bare-stem of the verb without any case-suffix*. Une troisième opinion est indiquée en note. Il aurait suffi de penser aux formes comme *amāmus*, *monēmus*, pour comprendre où le latin avait pris cette partie initiale.

Nous quittons maintenant le verbe pour passer aux mots indéclinables.

Le chapitre de l'adverbe, nécessairement un peu sec dans une grammaire ordinaire, peut présenter de l'intérêt dans une grammaire historique, parce que toutes sortes de débris de l'ancienne langue viennent s'y réfugier. M. Lindsay n'a pas manqué de recueillir ces témoins du passé. Nous indiquerons seulement les points où nous ne sommes pas d'accord avec les explications qu'il propose.

Nous ne saurions, par exemple, l'approuver quand il voit des nominatifs singuliers masculins dans les adverbes tels que *breviter* : supposition bien inutile puisqu'on a déjà le modèle de cette formation dans la période antérieure. *Inter*, *subter* sont les véritables ancêtres de cette prolifique lignée.

Ailleurs, l'adverbe *procul* est expliqué comme formé d'un suffixe *-ko* (le même que dans *posticus*, *anticus*, *reciprocus*). Mais il est probable que *procul*, pour *proculum*, est un diminutif comme *clanculum*, *plusculum*, la chute de la désinence neutre *-um* étant due au fréquent emploi de ce mot, comme cela est arrivé aussi à *simul*, ainsi qu'à *non* pour *nœnum*. Le sens de *procul* était primitivement : « un peu en avant ».

Ferme est tenu pour le superlatif de *fere*, quoique bien certainement il y faille voir un doublet de *firme* : la locution complète serait *ferme dicam*.

L'adverbe *nuper* serait le nominatif masculin d'un adjectif *nuperus*, pour *novi-perus* « nouvellement acquis ». Nous croyons que *nuper* est formé à l'aide de la même préposition enclitique qui se trouve dans *semper*, *parumper*.

La disposition conciliante de l'auteur lui permet d'expliquer le mot *versus*, dans *adversus*, *quoquoversus*, au choix, soit comme un accusatif singulier neutre, soit comme un nominatif masculin. Il en est de même pour *secus* (*secus viam*, *secus merita ejus*). A moins de supposer l'ellipse d'une petite phrase, il y a quelque chose de contradictoire à admettre des adverbes portant la désinence du nominatif[1].

Mentionnons une explication bien extraordinaire de l'adverbe *oppido*[2]. Une inscription latine parlant des conduites d'eau amenées dans une ville contient ces mots : *aquam in opidum atque arduom*. De ces mots ainsi que de la comparaison avec le grec πεδίον M. Lindsay infère que *oppidum* désigne une ville en pays plat, par opposition à *arx*, qui marque une ville haute. Dès lors, « the adverbial abl. *oppido* will be exactly similar to *plane* ». Où le goût d'un rapprochement ingénieux ne peut-il pas conduire un homme d'esprit[3] ?

En ce qui concerne l'adverbe *setius*, M. Lindsay expose, sans prendre parti, les différentes opinions qui ont été produites, et en montre les difficultés. Il semble bien que plusieurs mots, nullement apparentés par la forme ni par le sens, se soient mêlés de manière à former un tout inextricable. Le seul moyen d'y porter quelque clarté, c'est de retirer

[1] P. 549, 591. — [2] Sur l'étymologie de *oppido*, voir mon *Essai de sémantique*, p. 256. — [3] P. 566.

l'un après l'autre les mots qui se laissent reconnaître, en laissant le surplus à la sagacité de ceux qui viendront après nous. Or il n'est pas douteux que le latin a un adverbe *setius* signifiant « moins » : *nihilo setius* « néanmoins », *non setius* « non moins »; il y faut joindre *quo setius* synonyme de *quo minus*. Ce *setius* correspondrait parfaitement au grec *ἧσσον* pour *ἧκιον*, n'était cette difficulté qu'il s'écrit par un *t* et non par un *c*. Mais au lieu de rejeter le rapprochement pour cette raison d'orthographe, je serais plutôt porté à y voir une preuve que la confusion du groupe *-tius* et *-cius* est plus ancienne qu'on ne l'admet généralement. J'en ai déjà donné ailleurs un exemple qui remonte au second siècle après Jésus-Christ[1]. Si l'on répugne à admettre cette explication, on peut reconnaître ici le suffixe *-tius* que nous avons dans *diu-tius*. *Sec-tius* s'est réduit à *setius* comme *suspectio* à *suspitio*.

D'autre part, nous avons un adverbe *sĕcus* qui signifie « à part, de côté », d'où le substantif *sĕquester*. A cet adverbe appartient le comparatif *sĕquius*. Il a pris le sens péjoratif et négatif par la même association d'idées qui se trouve pour *παρά* en grec et *per* (*pervertere, perdere*) en latin : *secus procedere* « mal réussir ». Je ne crois pas qu'il y ait lieu de citer ici ni le verbe grec *ἕπομαι* « suivre », ni le latin *insequo* « dire ».

L'adverbe *igitur* a maintes fois occupé les étymologistes. On a voulu y voir une altération de *quid agitur*, ce qui ne soutient pas l'examen. M. Lindsay rappelle une autre fantaisie, suivant laquelle le suffixe serait identique au lithuanien *-kta* dans *toktu* « ainsi », *koktu* « comme », ou bien encore à l'ancien slave *-gda* dans *togda* « alors », *igda* « jusqu'ici ». Je crois que la vérité est plus simple. Nous avons ici l'adverbe latin qui correspond à l'adverbe italique *eicei*, si fréquent en ombrien et en osque. Le *c* s'est affaibli en *g*, comme dans *digitus*, *viginti*. Quant à la syllabe finale, c'est la même que dans *inter*, *præter*, *propter*, avec une modification vocalique dont nous avons vu plus haut un exemple en sens contraire[2], et qui tient à ce que, dans ces syllabes non accentuées, la prononciation était indécise.

La même explication s'applique à l'adverbe *simitur* « ensemble », qui contient, en sa première partie, un locatif *simī* correspondant au grec *ὁμοί*.

Parmi les adverbes latins, il en est un qui a eu cette destinée singulière de retrouver une déclinaison. C'est l'adverbe *pote*, qui était joint à certains pronoms, pour en faire ressortir la signification démonstrative : *is-pote*, *eu-pote*. *Is-pote* est devenu *ipse* : la flexion, après avoir été d'abord attachée à la première partie du mot, a passé ensuite à la seconde. On

(1) *Mémoires de la Société de linguistique*, VII, p. 152. — (2) Voir ci-dessus, p. 30.

déclinait anciennement : *ipse*, *eapse*, *eumpse*, *eampse*. Plus tard, on a dit *ipsa*, *ipsum*, *ipsam*. Ce changement, pour peu qu'on y pense, n'a rien de plus extraordinaire que quand on trouve en allemand : *derselbe*, *dieselben*, où la flexion vient modifier une syllabe *selb* (pour *sein leib*) depuis longtemps méconnaissable.

Chez un peuple habitué à trouver les flexions à la fin des mots, une métathèse de ce genre est parfaitement concevable. Mais M. Lindsay, sans égard pour ces formes du vieux latin, suppose un pronom *so* ou *sos*, le même qu'on a en sanscrit sous la forme *sa* et *sas*, en grec sous la forme *ὁ* et *ὅς*.

Un exemple de formation analogique nous est fourni par l'adjectif *clandestinus*. Le primitif est l'adverbe *clamde*, *clande*, venant de *clam* et de l'enclitique *de* (cf. *quamde*). On aurait peine à se rendre compte de la présence d'un *s* à l'intérieur de ce mot, si nous n'avions l'adjectif *intestinus*, qui lui a servi de modèle. *Intestinus* vient de *intus* par le même changement de voyelle qui fait que *tempus* a donné *tempestas* et que *scelus* a produit *scelestus*. Le voisinage des significations a fait que les deux adjectifs ont endossé un même uniforme.

Le chapitre des locutions adverbiales donne lieu à quelques observations intéressantes pour la morphologie et la syntaxe. Une fois qu'une locution adverbiale est passée dans l'usage, la tendance de toutes les langues est de chercher à l'abréger : de là des suppressions de mots qui peuvent dérouter le grammairien et mettre l'étymologiste dans une fausse voie. C'est ainsi que le substantif *amussis* « règle » a donné la locution *ad amussim*, laquelle veut dire « au cordeau, en perfection ». Cette locution a été ensuite abrégée en *amussim*, lequel, étant considéré comme un adverbe, a été combiné avec *ex*, et a formé *examussim*. On aurait tort de supposer qu'*amussim* soit une formation comme *interim* ou comme *exim*. Je m'empresse d'ajouter que c'est une erreur où M. Lindsay n'est pas tombé.

Le même fait a eu lieu pour *instar* : on a dit d'abord *ad instar*, qui est la locution complète. Il faut voir dans *instar* un substantif neutre désignant ce qu'on appellerait aujourd'hui *la valeur intrinsèque* d'un objet, ou, s'il est question d'une monnaie, le *titre* de la monnaie. C'est le sens qu'il a dans ce vers de Virgile où il est question du jeune Marcellus : « *Quantum instar in ipso est !* » Columelle emploie encore le mot dans le sens propre : « *Irim cribratam, quæ sit instar pondo quincuncem et trientem.* » *Instar* est formé de *instum* ou *insitum*, comme *exemplar* de *exemplum*. *Insitum* lui-même est le participe, — non pas du verbe *sero*, — mais du verbe *sino*; il signifie : « ce qui est placé à l'intérieur ».

Une autre locution adverbiale est *affatim*, qui signifie « à satiété ». *Affatim edi, bibi, lusi*, dit quelque part Livius Andronicus. Et Plaute (*Pœn.* 534): *Bibas . . . usque affatim*. Ce substantif *fatis* est le même que nous avons dans *fatīgo* et dans *fatisco :* je le crois apparenté au grec *χαίνω* « s'entr'ouvrir ». Le participe *fessus*, dont le sens s'est beaucoup affaibli, fait supposer un ancien verbe *fatior*. Si, au lieu de *affatim*, le latin était arrivé à dire *fatim*, nous aurions le même fait que pour *amussim* et *instar* [1].

Le chapitre des prépositions est traité avec soin. L'auteur, au lieu de suivre l'ordre alphabétique, aurait pu suivre un ordre qui répondît un peu mieux au titre (*historical account*) de son livre. Il aurait pu distinguer, par exemple, d'une part les prépositions primitives, communes à toute la famille, et d'autre part les prépositions purement latines : une catégorie spéciale aurait pu être faite pour les prépositions venant d'anciens substantifs, comme *circum* (de *circus*) et *penes* (de *penus*).

La préposition latine *per*, à elle seule, représente deux prépositions grecques, savoir *περί* et *παρά*. La première se trouve dans les expressions comme *permagnus*, *persæpe*, *peragrare*. La seconde, avec l'idée d'aller de côté, se trouve dans *perjurus*, *perfidus*. Quant à la préposition grecque *προτί*, elle a donné en latin, non point *per*, mais *por : portendere*, *porrigere*. C'est cette dernière, avec changement de *por* en *pos*, devant un verbe commençant par un *s*, que nous avons probablement dans *possideo*, *pos(si)nere*, d'où *possui* ou *posui*, *possitus* ou *positus*.

Du latin *sine* l'auteur rapproche, mais sans grande conviction, le sanscrit *sanutar* « de côté ». Il donne lui-même, à la même page, les éléments d'une étymologie beaucoup plus vraisemblable. Le latin *sed* ou *se* a exactement le même sens que *sine;* on disait *se fraude*, *se dolo*. A cette préposition est venue s'ajouter la même enclitique *nĕ* que nous avons dans *superne*, dans *pone* (pour *post-ne*).

Ces prépositions comme *ἀπό* et *προτί* appartiennent aux couches les plus profondes de notre famille de langues : il suffit, pour s'en convaincre, de rapprocher le sanscrit *apa* et *prati*. Aussi est-ce une tentative bien risquée de vouloir remonter au delà, et de chercher une ancienne parenté entre *ab*, qui serait la première partie de *ἀπό*, et *po* (*pŏ-sivi*, *pŏlire*) qui en serait la seconde. Ces sortes de vivisections ont pu être en faveur au temps où Pott composait ses premiers livres. Mais, depuis ce temps, les limites où notre science doit s'arrêter ont été reconnues plus

[1] C'est ainsi qu'en français, dans le parler familier, au lieu de : *par crainte d'accident*, on dit : *crainte d'accident*, qu'en allemand *urgen* a remplacé *von urgen*, etc.

nettement. A plus forte raison des analyses de ce genre doivent-elles rester étrangères à un livre sur le latin.

Nous ne comprenons pas bien ce que dit l'auteur quand il parle de l'insertion d'une particule entre la préposition et le verbe, et qu'il cite comme exemple *antideo*, qu'il décompose en *anti-d-eo*. Nous avons ici l'adverbe archaïque *antid*, le même qu'on a dans *antid-hac*, *antid-ea*, et qui est devenu, par la chute du *d*, *ante*. Il est possible qu'il faille voir dans cet adverbe un ancien ablatif. A l'imitation de *antid*, la langue a formé *postid*.

M. Lindsay montre très bien comment, à toutes les époques de la langue, nous voyons des mots qui étaient d'abord adverbes passer peu à peu au rôle de préposition. C'est ainsi que *contra*, qui est encore adverbe au temps de Plaute et de Térence, est préposition en latin classique et se construit avec l'accusatif; *coram* reste exclusivement adverbe jusqu'au temps de Cicéron; *simul* l'est encore à l'âge des Antonins; *retro* jusqu'au latin de la basse époque (« *Vade retro me!* » Saint Marc, VIII, 33, *Vulgate*).

On connaît les changements de voyelle qui se présentent dans les verbes lorsqu'ils se combinent avec une préposition : *ago, exigo;* des changements analogues se voient dans les substantifs, lorsqu'ils viennent à s'associer d'une façon durable avec une préposition : *dolus*, *se-dulo*. Quelquefois même il y a assimilation des consonnes mises en contact : *summănus*, pour *sub manus* (Plaut., *Pers.*, 450).

On a encore en ancien latin des exemples de la construction improprement appelée tmèse : *sub vos placo*, pour *supplico vos; transque dato* pour *tradito; endoque plorato* pour *implorato*. C'est la construction qui est devenue la règle en celtique, comme le fait remarquer M. Lindsay : en ancien irlandais on dit *at-om-aig* « adigit me », littéralement *ad me agit* [1].

Le besoin de mieux marquer certaines distinctions fit qu'on réunit ensemble deux adverbes, et même davantage : *de-ex*, *de-sub*, *ab-ante*, *de-intus*, *in-simul*, *de-abante*, etc. M. Lindsay pense trouver de cette façon l'explication de cet *s* qui vient se joindre à certaines prépositions : *abs*, *ex*, *sus*. Cet *s* serait le même qu'on a en grec dans ἐξ, ἄψ, et suivi d'une voyelle dans *οἰκό-σε*, *ἄλλο-σε*.

Nous n'avons pas d'objection à cette ingénieuse explication. L'auteur explique de la même manière, mais avec moins de vraisemblance, le *d*

[1] P. 573. Voir les observations analogues de M. d'Arbois de Jubainville dans la *Revue celtique*.

de *postid*, *antid*, *prod*, où il reconnaît le *δε* de *δόμονδε*. En ce qui concerne ces derniers, il nous paraît plus simple, ainsi que nous l'avons dit plus haut, d'y voir des ablatifs, dont le modèle était fourni par les adverbes comme *extrad*, *suprad*.

La conjonction *quum* et l'adverbe *tum* sont expliqués comme étant les accusatifs neutres de thèmes pronominaux. A première vue, cette explication paraît des plus plausibles. Mais si l'on veut bien réfléchir à l'antiquité de ces formes, on aura peine à croire qu'elles aient pu dévier à ce point du modèle primitif, les neutres pronominaux étant terminés en *d*, et non en *m*. Nous avons encore les neutres *id*, *quod*, *istud* : l'adverbe *topper* est judicieusement analysé en *tod-per*. On ne comprendrait donc pas que *tum* et *quum* ne fussent pas faits sur ce modèle. Il vaut mieux mettre ces adverbes parmi les formes non expliquées.

Il en est de même pour les adverbes en *-im* comme *illim*, *istim*, *olim*, en *-ĕm*, comme *item*, *autem*, *quidem* (pour *quid–dem*), *tandem*, *totidem*, ainsi que pour les formes en *-am*, comme *tam*, *quam*, *jam*, *nam*. Si nous pouvions nous en rapporter à Festus, qui cite *tame* comme employé dans le chant salien, nous devrions penser que tous ces adverbes ont déjà subi quelque forte mutilation.

Au chapitre des mots indéclinables on doit rattacher les mots qui expriment une négation.

A côté de la négation *nĕ*, contenue dans *nequeo*, *nefas*, ainsi que dans *nec* et dans *non*, le latin a une seconde négation d'origine beaucoup plus obscure, savoir *haud*. M. Lindsay fait remarquer que les anciens écrivaient souvent *hau*. En effet, nous trouvons sur une vieille inscription tumulaire : *heic est sepulcrum hau pulcrum pulcrai feminae*. Le grammairien Marius Victorinus dit que c'est l'orthographe régulière, quand le mot suivant commence par une consonne, et il cite comme exemples : *hau dudum*, *hau multum*, *hau placitura refer*. M. Lindsay conjecture que nous avons ici la négation grecque *οὐ* : l'aspiration aurait été ajoutée pour distinguer *haud* (qu'on écrit souvent *haut*) de la conjonction *aut*. Il resterait à examiner d'où vient la dentale finale : le plus vraisemblable nous paraît être d'y voir un reste de cette syllabe *ti* ou *te* qui s'est ajoutée dans les dialectes italiques à certaines particules, comme *ote*, *auti* [1].

Aux indéclinables se rattachent aussi certains préfixes qu'on ne trouve

[1] Tout récemment cette particule *haud* a été l'objet d'une étude détaillée de la part de M. Lionel Horton-Smith, dans le *American Journal of Philology*, 1897. Mais nous ne saurions, avec lui, y reconnaître le produit d'une racine verbale.

plus à l'état isolé, mais qui n'en doivent pas moins être considérés comme d'anciens adverbes sortis de l'usage. Telle est la syllabe *red-* ou *re-*, qu'on a dans *red-eo*, *re-moveo*. En ce qui concerne le verbe *reddo*, l'auteur n'est pas tout à fait d'accord avec lui-même : p. 468, il suppose qu'il est pour *re-d(i)do*, au lieu que p. 591 il le décompose en *red-do*. En ce qui concerne *redivivus*, il se contente de nous dire : « *redĭvivus* is peculiar ». Cela ne nous renseigne pas sur la composition de ce mot, qui a tout l'air d'une formation artificielle et savante.

S'il est une espèce de mots pour laquelle il faille se montrer étymologiste prudent, ce sont les interjections, car il s'en trouve bon nombre qu'il faut considérer comme des onomatopées ou des cris naturels. M. Lindsay voit dans l'interjection *proh* ou *prō* la préposition ou l'adverbe *pro*, et traduit : « *away with it* ». Il affirme que l'interjection *væ* a été tirée du grec, ce qui ne l'empêche pas de rapprocher le gothique *vai*, le lette *wai*, et il ajoute enfin que c'est le même mot que l'anglais *woe*. Rappelons aussi l'explication de l'adverbe *ēn* ou *ēm* : en dépit de la voyelle longue, on nous propose d'y voir l'impératif du verbe *emo* « prendre ». *Em tibi* serait « take that », « there is for you ».

Un chapitre spécial est consacré aux suffixes.

L'étude des suffixes présente cette difficulté qu'il n'y a aucun ordre qui soit absolument à l'abri de la critique. M. Lindsay a cru devoir prendre uniquement la forme pour guide : il a un paragraphe pour les suffixes en *d*, un autre pour les suffixes en *s*, un autre encore pour ceux qui contiennent une gutturale, et ainsi de suite. Mais quel rapport y a-t-il, pour les mettre ensemble, entre des mots comme *lapis*, *oleaster* et *frigedo*, sinon qu'ils renferment tous trois une dentale? Les mots comme *oleaster*, *poetaster*, ne sont pas même d'origine latine, mais grecque, en sorte qu'ils auraient pu être omis sans inconvénient. En poussant cette classification à ses dernières conséquences, on aboutirait à une sorte de chimie linguistique qui ne présenterait plus aucune idée claire pour l'esprit.

Les noms abstraits comme *scriptura*, *versura*, *pictura* sont expliqués comme des participes futurs pris substantivement, à quoi nous n'avons pas d'objection, pourvu qu'on fasse remarquer que l'idée du futur en est absente. On sait que ces participes sont un développement des mots comme *scriptor*, *pictor;* l'idée du futur y est entrée après coup. Il suffit de rapprocher *prætor* et *prætura*, *quæstor* et *quæstura* pour s'en assurer. Aussi ne comprenons-nous pas pourquoi, après avoir ainsi rattaché ces mots aux participes, M. Lindsay cite le grec *ἰσχυρός* et renvoie aux thèmes

en *-ū*[1]. C'est de nouveau compliquer ce qui vient d'être à peu près tiré au clair.

On ne voit pas toujours, en ce chapitre, l'utilité de certaines comparaisons, qui ont l'air de notes qu'on n'a pas eu le courage de sacrifier. Je prends comme exemple ce que l'auteur dit des adjectifs comme *dolosus*, *nivosus*. Adoptant l'opinion qui a généralement cours, quoiqu'elle repose sur une base assez fragile, il suppose que nous avons ici le suffixe grec *-Ϝεντ*, sanscrit *-vant*, et qu'à cette syllabe le latin a encore ajouté le suffixe *-to*. Ainsi *dolosus* correspondrait à *δολόεις*, augmenté de *-to : dolo-went-to*, d'où *dolo-venssus*, *dolōsus*. Admettons cette filiation, quelque invraisemblable qu'elle nous paraisse. Mais à quoi sert la remarque qui suit : qu'en ancien indien le suffixe *-vant* est souvent ajouté à des thèmes en *-to*, et qu'on a, par exemple, *kṛta-vant*, venant de *kṛta* « fait »; que ces formations sont employées dans le sens de participes parfaits, et qu'on peut dire : *sa tad kṛtavān* (sous-entendu *asti*) « il a fait cela ». Ni pour le sens, ni pour la forme, il n'y a aucun rapport avec les mots latins comme *nivosus*, *generosus :* une remarque de ce genre, loin de porter la lumière dans l'esprit, ne peut que l'obscurcir.

Arrivé au terme du volume, je présenterai encore quelques réflexions d'une nature plus générale.

On a déjà pu entrevoir un tour d'esprit particulier à l'auteur, tour d'esprit assez rare chez les philologues, qui n'ont pas généralement la réputation d'être d'une humeur très accommodante : leur caractère, selon l'opinion commune, témoignerait plutôt d'un certain attachement à leurs opinions et doctrines : *pertinaci animo et pervicaces*. Avec M. Lindsay, c'est tout le contraire. Il est d'une facilité parfaite, accueille sans difficulté les idées d'autrui, et pousse si loin cette disposition qu'il lui arrive, entre plusieurs opinions, de ne point prendre parti, mais de présenter pour la même question plusieurs solutions, en laissant le choix au lecteur.

Voici, par exemple, la troisième personne du pluriel du parfait latin. On nous laisse libres de voir dans *dederunt* une forme sœur du sanscrit *dadirē*, quoique à vrai dire cette dernière forme appartienne au moyen, et non à l'actif; ou bien nous pouvons faire de *dedis* un thème nominal, auquel a été ajoutée la désinence *-ont;* ou bien encore la forme verbale était *dedēr*, à laquelle, par pléonasme, on a joint une seconde terminaison. C'est se montrer bien impartial. Il est à craindre que le lecteur ne

(1) P. 537.

soit tenté de repousser les trois solutions, puisque aucune ne lui est spécialement recommandée.

S'agit-il des mots *neglego, negotium*, on nous dit d'abord que la première syllabe est la négation *nec*, dont le *c* s'est affaibli ou adouci en *g*. On ajoute que l'orthographe *neclego* est fréquente dans les manuscrits. Après cela, il semble que l'auteur pourrait se tenir pour satisfait et ne pas chercher plus loin. Mais cela ne l'empêche pas de présenter ensuite une explication toute différente, et certainement extraordinaire. Nous aurions ici une particule *gĕ*, identique au grec γε et au lithuanien *gi* ou *gu* (dans *nè-gi, ne-gu*). Au moins, entre deux réponses si inégalement vraisemblables, l'auteur pourrait-il laisser voir quelque préférence : mais il aime mieux s'abstenir.

Les hypothèses les plus étonnantes sont mentionnées, quoiqu'on voie bien que le bon sens naturel de l'auteur ait quelque peine à s'y faire. Ainsi, après avoir reconnu dans *dicturum esse* la jonction d'un infinitif avec un participe futur, il mentionne une autre explication selon laquelle *dicturum* serait composé du supin *dictū* et d'un infinitif *erom* « être », qui existe en effet sous la forme *erom* en ombrien et *ezum* en osque, mais qu'on chercherait vainement en latin. Ce sont les constructions archaïques comme : *credo inimicos meos dicturum* (dans un discours de C. Gracchus) qui ont suggéré cette supposition bizarre : comme s'il n'était pas dans la nature du verbe de rendre peu à peu indéclinables les formes nominales qu'il emprunte.

Il est possible que l'auteur ait fait intérieurement, et en ce qui le concerne, un choix entre les solutions qu'il énumère, mais que par un sentiment de réserve il ait cru devoir ne pas indiquer ses préférences. Tout en appréciant ce scrupule comme il le mérite, nous pensons que M. Lindsay a eu tort d'y céder. Quand on propose au public un volume de six cents pages sur la langue latine, le lecteur est en droit de compter qu'il va être éclairé et guidé. Il pardonnera volontiers quelque erreur, mais il prendra difficilement son parti d'une abstention qui le laisse sans boussole. *It is said... Some regard it... Others make...* sont des façons de parler qu'on rencontre fréquemment dans ce volume. Mais cette tranquille énumération d'hypothèses, outre qu'elle nous trouble, peut faire naître le soupçon de l'indifférence.

De temps à autre l'esprit complaisant de l'auteur le porte à accueillir des étymologies qu'on ne serait pas étonné de rencontrer chez Vossius, mais qui semblaient pour toujours bannies d'un ouvrage sérieux. Ainsi en regard du latin *nepos* « petit-fils » ou « neveu », en sanscrit *napāt*, nous

trouvons le grec νέποδες, qui signifie « phoques »[1], et dont on ne s'explique pas la présence.

L'érudition de l'auteur est très grande, mais elle est peut-être trop uniformément orientée d'un seul et même côté. Nous disons cela sans aucun sentiment d'envie, et sans vouloir blâmer en aucune manière des préférences que nous respectons. Ainsi qu'on l'a dit récemment d'un autre savant anglais, M. Lindsay est du nombre des philologues pour qui la seule marque de fabrique qui compte est : *made in Germany*. Cependant il ne serait pas impossible qu'en d'autres pays il se trouvât parfois des observations justes et des idées méritant d'être prises en considération.

On a déjà pu le voir à l'occasion du gérondif. J'en donnerai, pour finir, un autre exemple.

Depuis que Fr. Meunier a expliqué, il y a vingt ans, les génitifs comme *illīus*, *hujus*, et les datifs comme *illi*, *huic*, il n'y avait qu'à donner un résumé de son article. Mais c'est ce que personne ne s'est encore avisé de faire. Meunier a démontré qu'en ancien latin les pronoms comme *iste*, *ille*, *is*, *hic* suivaient la déclinaison ordinaire, c'est-à-dire qu'ils faisaient au génitif *illi*, *illæ*, *illi*, au datif *illo*, *illæ*, *illo*. A ces formes est venu se joindre un second pronom faisant *ius* au génitif et *ei* au datif. On a donc eu au génitif : *illi* + *ius*, d'où *illīus*, *illĭus;* au datif : *illo* + *ei*, d'où *illi*. Il n'y a pas lieu de faire intervenir ici un locatif parfaitement inutile et contraire à toute grammaire. Les exemples cités montrent qu'à d'autres cas encore on joignait deux pronoms : on trouve, par exemple, *illum eum*, *ipsam eam*. Tout cela est d'une clarté convaincante. Mais on n'a pu se résoudre à produire une explication si simple et si lumineuse.

C'est parce que nous croyons avoir reconnu en M. Lindsay un savant capable de produire une œuvre utile à la science que nous sommes entré en un si grand détail. Le jour où il prendra davantage conseil de lui-même, où il mettra son savoir et sa rare puissance de travail au service d'idées personnelles, nous pourrons espérer de lui quelque ouvrage excellent. En attendant, son *Historical Account of the latin language* ira aux mains de tous ceux qui voudront être informés rapidement de ce qui a été écrit depuis vingt ans chez nos voisins sur un sujet qui, après tant de siècles et les efforts de tant de générations d'érudits, garde toujours le même vivant intérêt.

MICHEL BRÉAL.

[1] P. 351.

Les Odes de Bacchylide.

The poems of Bacchylides, from a papyrus in the British Museum, edited by Frederic G. Kenyon, M. A., D. Litt., sold by the Museum and by Longmans and C°, etc. Londres, 1897, LIII et 246 pages in-8°.

M. Kenyon est un savant heureux. Après le traité d'Aristote sur le gouvernement d'Athènes et les Mimes d'Hérondas, voilà maintenant les Odes de Bacchylide qu'il a eu la bonne fortune de trouver sous sa main et le mérite de publier dans l'*editio princeps*. Il faut remercier M. Kenyon de nous avoir donné tant de trésors littéraires, et de les avoir donnés sans nous faire attendre longtemps : *bis dat qui cito dat.* Il faut aussi lui rendre la justice qu'il n'a cessé d'étudier, d'apprendre, de perfectionner sa méthode, d'ajouter enfin aux connaissances nécessaires à qui édite pour la première fois de vieux textes. Aussi ceux qu'il nous offre aujourd'hui se présentent-ils sous une forme épurée et presque définitive; le lecteur peut en jouir sans trop d'efforts, et, s'il est arrêté par une difficulté, il en trouve presque toujours la solution dans les notes, dans l'Introduction et dans l'Index des mots grecs. S'il veut contrôler le travail de l'éditeur, il n'a qu'à jeter les yeux sur la page en regard du texte, où la teneur du manuscrit est reproduite en majuscules, en attendant le volume qui contiendra l'autotype de tout le recueil. Plusieurs hellénistes, la plupart anglais, ont aidé M. Kenyon de leurs lumières; on remarquera particulièrement d'ingénieux suppléments de M. Jebb. M. Blass a remis à leur place quelques fragments de papyrus qui n'avaient pas encore été rapprochés par l'éditeur. Quand le manuscrit fut apporté en Angleterre, il se composait d'environ deux cents fragments, dont quatorze seulement d'une étendue considérable. Déroulés, combinés et rassemblés, ils forment aujourd'hui trois séries, constituant dans leur ensemble vingt pièces plus ou moins complètes. Les fragments détachés, la plupart minuscules, sont au nombre de quarante. Sur les vingt pièces, quatorze sont, ou étaient, des odes triomphales; les six autres sont de petits poèmes roulant sur diverses aventures de la légende héroïque. Leur intérêt est dans le genre auquel ils appartiennent et qui est nouveau. L'intérêt des *Epinikia* est dans la comparaison avec Pindare, dont Bacchylide, on le sait, était le contemporain et le rival.

Quand on exhuma le théâtre contemporain de celui de Shakespeare,

on vit que son système dramatique ne lui appartenait pas en propre, et qu'il se distinguait de ses rivaux, non par la forme générale de ses pièces, la même chez tous, mais par l'usage que son génie savait faire de conventions traditionnelles. De même pour Pindare. Les odes qu'il compose pour les vainqueurs aux jeux de la Grèce ressemblent à celles de Bacchylide, comme de Simonide et sans doute aussi d'autres poètes. C'est le même cadre, ce sont les mêmes éléments obligés, les mêmes procédés de composition, les mêmes formes musicales; et c'est précisément à cause de la similitude des formes et des procédés que le génie divers des poètes se marque plus nettement. Nous ne prétendons pas faire dans cet article une étude approfondie de Bacchylide comparé à Pindare; nous ne voulons présenter que quelques observations, quelques aperçus provisoires. Mais avant d'analyser et de faire œuvre de critique, il nous semble bon de mettre le lecteur en face du poète lui-même, autant du moins que cela peut se faire au moyen d'une traduction. Nous choisissons une des trois odes composées pour Hiéron de Syracuse, le n° III du recueil. Elle a été laborieusement recomposée avec vingt fragments de papyrus; encore n'est-elle pas complète : deux endroits, l'un de quatre vers, l'autre de huit vers, sont trop mutilés pour permettre une restitution. Cependant l'ensemble de l'ode se dessine nettement, et ce qui en reste nous a paru de toute beauté. Sans doute, il est impossible de rendre en prose française le charme des vers grecs; l'essayer, c'est entamer une lutte inégale où le traducteur est vaincu d'avance. La sonore magnificence du lyrisme grec ne s'imite point, et la périphrase est un pauvre équivalent des belles épithètes composées. Mais si la couleur s'efface, le dessin subsiste, et il y a dans toute vraie poésie un fond qui résiste aux plus mauvais traitements.

Un mot d'introduction. Hiéron remporta en 468 le prix des quadriges à Olympie, victoire qu'il avait vivement souhaitée; Pindare s'était déjà fait l'interprète de cette ambition à la fin de sa Ire Olympique (en 472). Ce succès vint consoler le prince dont l'humeur était assombrie par une maladie douloureuse, la gravelle. Il mourut l'année suivante. Après avoir exalté la victoire récente, le poète nous transporte de Syracuse, où l'ode est chantée, à Delphes où brillent les magnifiques trépieds d'or offerts par Hiéron.

M. Kenyon fait exécuter l'ode à Delphes, et les premiers vers de la strophe β' donnent quelque apparence à cette hypothèse. Mais la fête se célébra évidemment en présence d'Hiéron (le poète lui adresse plusieurs fois la parole), et on n'admettra pas que, souffrant comme il était alors, le prince ait quitté la Sicile.

Quant aux trépieds, ils n'ont aucun rapport avec la victoire récente : comment Hiéron aurait-il remercié le dieu de Delphes pour une couronne obtenue à Olympie? Ils pourraient rappeler des victoires pythiques, mais, à notre connaissance, Hiéron n'a consacré de trépieds d'or à Delphes que de concert avec son frère Gélon, en commémoration de la bataille de l'Himéras. Théopompe le rapportait[1], et son témoignage vient d'être confirmé par une inscription trouvée à Delphes. Les trépieds y étaient donc depuis assez longtemps quand Bacchylide les vanta. Il ne faut pas s'en étonner. Jusque-là, les rois de Lydie seuls avaient envoyé de l'or au temple d'Apollon; l'or était, à cette époque, encore très rare en Grèce[2]; aussi le don du roi de Syracuse témoignait-il avec éclat d'une dévotion qui devait attirer sur lui, comme jadis sur Crésus, la faveur du dieu et lui procurer la gloire proclamée par la muse. Voici maintenant la traduction de l'ode :

Chante Déméter, qui règne sur les fertiles guérets de Sicile, et sa fille couronnée de violettes; chante, ô Clio, dispensatrice de la douce renommée, la course olympique des chevaux d'Hiéron. Niké, la triomphante, et Aglaïa[3] étaient avec eux quand ils volaient par la carrière près des larges eaux de l'Alphée. C'est là qu'ils remportèrent des couronnes pour l'heureux fils de Dinomène. Et le peuple des Achéens s'écria : « Mortel trois fois fortuné! élevé par Zeus au plus haut rang parmi les Hellènes, il ne veut pas entasser des trésors pour les cacher sous le voile épais de l'obscurité. »

Devant[4] le sanctuaire se pressent les hécatombes; dans les rues, les convives du prince hospitalier. Tout étincelants d'or, les trépieds aux reliefs ciselés brillent devant le temple, dans l'enceinte sacrée où, près de la fontaine Castalie, le peuple de Delphes préside au culte d'Apollon. Honorez le dieu, parez le dieu de vos offrandes : c'est là le meilleur des trésors. Témoin le souverain des cavaliers de Lydie. Lorsque Sardes, accomplissant l'arrêt de Zeus[5], fut conquise par les guerriers perses, le dieu au glaive d'or,

Apollon[6], prit Crésus sous sa garde. Quand fut venu le jour qui ruinait son espoir, le roi n'entendait pas subir la lamentable servitude. Devant les murs d'airain de son palais, il fit dresser un bûcher où il monta avec sa fidèle épouse et ses filles aux beaux cheveux. Elles se répandaient en gémissements; lui, tendant les mains vers la voûte éthérée, s'exclama : « Cruel destin, où sont les dieux ingrats? où est le fils

[1] Théopompe chez Athénée, VI, p. 231 sqq. Cf. Diodore, XI, 26.

[2] Athénée, *l. c.* Bacchylide dit dans cette ode même : *εὐφροσύνη δ' ὁ χρυσός*, et Pindare : *ὁ δὲ χρυσὸς αἰθόμενον πῦρ ἅτε διαπρέπει νυκτὶ μεγάνορος ἔξοχα πλούτου.*

[3] J'écris Νίκᾳ et Ἀγλαΐᾳ par des majuscules. Aglaïa est une des Grâces dont Pindare dit : *σὺν γὰρ ὔμμιν τά τε τερπνὰ καὶ τὰ γλυκέα γίνεται πάντα βροτοῖς* (*Ol.*, XIV, 5). « Sans elles les plus grands succès n'ont pas de lustre. »

[4] Quoique le poète nous avertisse que le trépied se trouve à Delphes, loin du lieu où se célèbre la fête, la transition est brusque.

[5] V. 26. Je lis : *Ζηνὸς τελε[ιοῦσαι κρί]σιν*. Kenyon : *κτίσιν*. Jebb : *τίσιν*.

[6] Les alinéas de la traduction mar-

de Latone? La maison d'Alyattes (a péri)... le Pactole (roule des cadavres avec) ses paillettes d'or; arrachées à la clôture du gynécée, les femmes sont traînées ignominieusement.

« Ce que je fuyais, je le recherche : rien ne m'est doux comme de mourir. » Il dit et commanda à un ministre de sa fastueuse maison [(1)] d'allumer l'édifice de bois. Les vierges poussèrent un grand cri et jetèrent les bras autour de leur mère : la mort qui se dresse devant les yeux est la plus cruelle pour l'homme. Mais, quand la flamme redoutable jaillit brillante de tous côtés, un nuage aux flancs sombres, accouru sur l'ordre de Zeus, éteignit la splendeur du feu. Rien n'est incroyable de ce qu'a résolu la volonté divine. Alors le dieu de Délos enleva le vieillard et le transporta avec ses sveltes filles dans le pays hyperboréen, pour prix de sa piété, puisque aucun mortel ne dédia de plus riches offrandes dans l'illustre Pytho [(2)]. Parmi les enfants d'Hellas nul, ô glorieux Hiéron, ne se vantera d'avoir consacré plus d'or à Loxias [(3)].....

..... Espérance, la flatteuse, s'insinue dans le cœur des mortels. Mais le seigneur (de Pytho) dit jadis au fils de Phérès : « Étant mortel, tu dois nourrir une double pensée : peut-être le soleil de demain est-il le seul que je verrai encore, peut-être aussi pourrai-je achever de vivre cinquante ans au sein de l'opulence. Mets ta joie à agir pieusement : c'est là le plus grand des biens. »

A bon entendeur, salut. L'éther profond est à l'abri de la souillure, les eaux de la mer ne croupissent jamais, l'or n'est que pure joie; mais il n'est pas donné à l'homme que l'âge a blanchi de recouvrer la verte jeunesse. Cependant la vertu ne perd rien de sa splendeur quand le corps de l'homme décline, la Muse en prend soin. Hiéron, tu offris aux regards des mortels les plus nobles fleurs de la richesse. Les belles actions ne sont pas honorées par le silence; avec vérité on vantera aussi la grâce de l'harmonieux rossignol de Céos.

La belle légende, qui est le morceau capital de cette ode, offre aussi un grand intérêt historique. On connaît le récit d'Hérodote : Crésus y monte aussi sur un bûcher, mais c'est par ordre de Cyrus. L'historien ne sait trop comment expliquer qu'un roi de Perse ait infligé un tel supplice à un ennemi vaincu, et cet embarras prouve qu'il ne fait que répéter ce qu'on lui a raconté. La version qu'il suit est évidemment d'origine hellénique; elle est la suite logique du fameux entretien de Solon avec le roi de Lydie; elle confirme la leçon donnée par le sage. Dans la version lydienne, c'est Crésus lui-même qui fait allumer le bûcher, et il

quent le commencement d'une autre triade strophique.

(1) Le texte porte : *καὶ ἁβροβάταν κέλευσεν ἅπτειν ξύλινον δόμον*. Je me trouve embarrassé pour traduire *ἁβροβάταν*, vocable qui désigne peut-être un eunuque royal.

(2) Écrire, v. 62 : *ἐς ἀ[γ]αθέαν [ἀν]έπεμψε [Πυθ]ώ*, non *ἐπέπεμψε*, qui fait un faux sens.

(3) Voici comment je complète les vers 63-66 : *Ὅσοι μὲν Ἑλλάδ' ἔχουσιν οὔτις, | ὦ μεγαίνητε Ἱέρων, θελήσει | [αὐχεῖ]ν σέο πλείονα χρυσὸν [Λοξί]ᾳ πέμψαι.*

y monte volontairement, comme Sardanapale, à l'exemple de l'Héraklès des Orientaux. On soupçonnait la chose depuis assez longtemps, d'après une peinture de vase qui représente Crésus sur le bûcher, le sceptre en main, une couronne de laurier en tête, offrant une libation aux dieux. Le récit de Bacchylide met hors de doute ce qui avait été jusqu'ici une simple conjecture. Cependant ce récit ajoute à la légende lydienne un dénouement dû à l'imagination grecque. Apollon avait abandonné le roi de Lydie malgré sa dévotion et ses largesses : il s'agissait de justifier le dieu de Delphes. Hérodote s'en tire par les arguments d'une théodicée compliquée et étrange. L'enlèvement de Crésus, transporté par le dieu dans une espèce d'Élysée, couronne la légende d'une manière bien plus belle et plus poétique.

Hiéron a sa page dans l'histoire de la Grèce; sa vie, ses actions, offraient une belle matière à l'éloge des poètes. Il n'en était pas de même de la plupart des autres vainqueurs : c'étaient de simples particuliers, souvent des adolescents; cette circonstance explique pourquoi le personnage dont le poète célèbre la victoire, et qui semble devoir être le héros de son ode, y tient la plupart du temps très peu de place. On peut cependant noter à ce sujet une différence entre Pindare et Bacchylide : Pindare se borne souvent à une simple mention; Bacchylide insiste plus longuement sur l'éloge du vainqueur. Voici ce qu'il dit d'Automède de Phlionte, couronné dans les jeux de Némée [1] :

Il brillait parmi les athlètes du pentathle comme, au milieu de sa course mensuelle, la pleine lune resplendit entre les étoiles. Telle, sous les yeux de la Grèce assemblée, se dressait sa puissante stature quand il lançait le disque arrondi, quand la branche du sureau feuillu, envoyée par sa main jusqu'à la voûte éthérée, ou enfin l'éblouissante voltige de la lutte, provoquait les cris du peuple. Ayant ainsi, par sa triomphante vigueur, terrassé les robustes corps de ses adversaires, il revint près des flots écumants de l'Asopos [2].

Le numéro XIII célèbre la victoire néméenne de Pythéas d'Égine, enfant (adolescent), vainqueur au pancrace. C'est le même que Pindare chanta dans sa Ve Néméenne, brillant hommage rendu à la gloire d'Égine et de ses héros légendaires; mais le jeune vainqueur lui-même a dû être plus sensible aux vers charmants que lui consacre Bacchylide :

O fille du bouillant Asopos, maternelle Égine, cet enfant te donna une grande gloire, quand dans toutes les épreuves du pancrace il fit briller sa force comme un

[1] IX, 27 et suiv. — [2] V. 39 : ἵκετ' [Ἀσωπὸ]ν παρὰ πορφυροδίναν, vers complété par Blass dans *Litterarisches Centralblatt*, 1897, n°s 51 et 52.

fanal au milieu des Hellènes. Elle s'enorgueillit avec toi, la vierge qui, la tête haute, à pas vifs et pressés, en bondissant légèrement comme une jeune biche insouciante, court vers la rive fleurie avec ses voisines, les nobles compagnes de ses jeux [1].

Cette vierge était sans doute la sœur ou plutôt la fiancée du jeune vainqueur.

Pindare nomme, dans sa première Olympique, le cheval victorieux Phérénikos. Bacchylide consacre à ce cheval une douzaine de vers :

Éos aux bras d'or vit près des larges eaux de l'Alphée, ainsi que dans l'illustre Pytho, la victoire du coursier rapide comme la tempête, Phérénikos à la blonde crinière. Ma main en prend la Terre à témoin, jamais cheval le devançant dans la carrière ne souilla de poussière son corps léger lancé vers le but. Semblable à l'impétueux Borée, il vole sans jeter bas son pilote, remportant de nouvelles couronnes pour Hiéron, le prince hospitalier [2].

Cependant la famille du vainqueur, quelquefois son maître de gymnastique, plus souvent encore la cité à laquelle il appartenait, reçoivent, chez Bacchylide comme chez Pindare, encore plus d'éloges que le vainqueur lui-même. Il n'en était pas froissé. A cette époque, le lien qui unissait les membres de la famille et de la cité était encore très fort; ils étaient solidaires les uns des autres, et l'individu ne comptait guère que comme fraction de la communauté. Aussi la victoire ne lui appartenait-elle pas en propre : c'était la victoire d'Égine, de Phlionte, autant que de Pythéas ou d'Automède. Dans la deuxième pièce du présent recueil, le poète, après avoir annoncé la victoire isthmique de son compatriote Argéios, rappelle aussitôt que l'île de Céos peut s'enorgueillir de soixante-dix couronnes obtenues par ses enfants dans les jeux de l'Isthme [3]. Ailleurs il parle avec emphase des victoires olympiques qui illustrent sa patrie, en déclarant que la dernière est la plus glorieuse de toutes [4].

Dans la vieille Grèce, les temps héroïques avaient été entourés par la poésie d'une splendeur sans pareille. Les hauts faits des héros légendaires éclipsaient les actions plus authentiques rapportées par l'histoire; rien ne flattait les Thébains comme l'éloge de Cadmos ou d'Hercule; les Athéniens, comme l'éloge de Thésée. Les villes étaient très chatouil-

(1) XIII, 44-57. Le texte étant mutilé, la traduction des vers 52-53 ne peut donner qu'un à peu près.

(2) V, 37-49.

(3) II, 4-10. Il faut écrire, avec Blass et Sandys, Αργεῖο[ς], non ἀργεῖο[ν]. C'est là le nom de l'athlète chanté dans les deux premières odes, qui sont, l'une et l'autre, des Isthmiques. Les mots ἑβδομήκοντα σὺν σΊεφάνοισιν se rapportent au nombre des victoires, non des chanteurs.

(4) C'est ainsi qu'on doit entendre les neuf premiers vers du numéro VI.

leuses quand on touchait à la bonne renommée de leurs antiques héros. Les Éginètes en voulurent à Pindare d'avoir médit de Néoptolème, et le poète s'en excuse longuement dans une de ses odes[1]. Aussi les récits mythiques sont-ils le plus souvent empruntés aux traditions de la patrie du vainqueur. Les récits de cette espèce ne semblaient jamais un hors-d'œuvre et n'avaient pas besoin d'autre à-propos. Certains mythes locaux ne nous ont été transmis que par Pindare, et les odes de Bacchylide en font à leur tour connaître certaines traditions nouvelles pour nous. Apollodore mentionne le héros Euxantios, fils de Minos et de Dexithéa. Ces noms ne nous disaient rien; Bacchylide nous apprend, dans un fragment rapporté par Blass au n° I du recueil, que Dexithéa et son fils font partie des traditions de Céos. On savait peu de chose des légendes de Métaponte : l'ode XII rattache la fondation de cette colonie et le culte local d'Artémis au mythe de Prœtos et de ses filles. Les Phliasiens prétendaient que leur Asopos était le père, non seulement d'Égina, l'aïeule des Éacides, mais aussi de l'héroïne éponyme de Thèbes, fille, d'après la tradition commune, de l'Asopos béotien[2]. Dans l'ode composée pour Automède de Phlionte, notre poète n'a garde d'oublier une filiation dont cette ville se faisait gloire[3], et il est assez probable que, dans la seconde partie de cette ode, dont il ne reste que *disjecta membra*, Bacchylide rappelait d'autres mythes locaux. Pindare déclare quelque part que, dès qu'il aborde dans l'île d'Égine, sa règle la plus certaine, c'est de répandre l'éloge sur les Éacides[4]. Des deux odes consacrées à des Éginètes, l'une se réduit aujourd'hui à un court fragment; dans l'autre (XIII), Bacchylide se conforme à la loi que Pindare s'était imposée. Nous avons cité plus haut les beaux vers sur Pythéas et la fiancée de ce jeune vainqueur. A ces actualités le poète rattache les souvenirs mythiques par une transition des plus heureuses. Le chœur conduit par cette jeune fille chante la nymphe Endaïs et sa glorieuse postérité, Achille, fils de Pélée, et Ajax, fils de Télamon. Nous voilà en pleine Iliade. Dans un brillant tableau lyrique, le poète a su résumer les péripéties de l'épopée. Nous aurons l'occasion d'en donner plus bas un passage.

(1) Pindare, *Nem.*, VII.

(2) Voir Pausanias, II, 5, 2.

(3) Les vers IX, 39-46 doivent se lire ainsi : *ἵκετ' [Ἀσωπὸ]ν παρὰ πορφυροδίναν, | τοῦ κλέος πᾶσαν χθόνα | ἦλθε[ν· τοὶ] ἐπ' ἔσχατα Νείλου, ταί τ' ἐπ' [εὐ-ν]αεῖ πόρῳ | οἰκεῦσι Θερμώδον[τος ἐ]γχέων | ἵστορες κοῦραι διωξίππ[οι Ἄ]ρηος | σῶν, ὦ πολυζήλωτ' ἄναξ ποταμῶν, | ἐγγόνων* (pour *ἔγγονοι*) *γεύσαντο, καὶ ὑψιπύλου Τροίας ἕδος.* Les Éthiopiens, les Amazones, la ville de Troie enfin, connurent la bravoure des descendants de l'Asopos.

(4) Pindare, *Isthm.*, V, 19-21.

On ne trouve guère, dans le présent recueil, de mythe relatif au lieu où la victoire a été remportée. Cependant, au début de la IXe ode, Bacchylide esquisse à grands traits la légende de la fondation des jeux de Némée par Adraste, le chef des Sept contre Thèbes. Quand le mythe est librement choisi par le poète en dehors des traditions locales, on recherche la raison, la convenance de ce choix. Ce cas se présente deux fois dans les poèmes conservés. On a vu plus haut la légende de Crésus : elle est on ne peut plus appropriée au sujet traité dans l'ode où elle figure. La grande ode composée pour Hiéron (le n° V) contient un récit mythique très développé : il en occupe plus de la moitié. On connaît la tragique légende de Méléagre. Notre poète l'a rendue plus émouvante encore par une mise en scène dont il faut, je crois, lui faire honneur. Héraclès est descendu aux enfers pour chercher Cerbère. Parmi les ombres « errant sur le bord du Cocyte, comme les feuilles que l'ouragan fait tournoyer sur les vertes pentes de l'Ida », Héraklès aperçoit une image si gigantesque, un guerrier si redoutable dans sa brillante armure, qu'oubliant qu'il est dans le séjour des ombres (et le poète lui-même semble l'oublier un instant), il tend son arc pour se mettre en état de défense. Ensuite la grande ombre raconte elle-même sa mélancolique destinée. Vainqueur des monstres dans la forêt et des hommes sur les champs de bataille, au comble de la gloire, il a senti tout à coup ses forces l'abandonner et sa jeune vie s'éteindre avec le tison fatal allumé par une mère implacable. A ce récit, le fils d'Amphitryon est touché jusqu'aux larmes, lui qui n'avait jamais pleuré. Avant de partir, ayant appris qu'une sœur de Méléagre, digne d'un tel frère par son héroïque beauté, vit sur la terre, il se propose d'épouser cette Déjanire, qui ne lui sera pas moins fatale que le tison le fut à Méléagre. Comment cet admirable récit est-il amené? « Heureux, avait dit le poète, heureux l'homme à qui les dieux départiront une vie glorieuse et digne d'envie au sein de l'opulence : le bonheur parfait n'est donné à aucun mortel. » Il y a ici une discrète allusion au mal qui minait la santé de Hiéron. Un grand exemple met en lumière la loi commune et peut enseigner la résignation aux grands de la terre. Cependant Bacchylide n'a garde d'insister, et la fin du poème est toute à la joie du triomphe.

Outre les actualités et les mythes, les odes triomphales de Bacchylide, comme celles de Pindare, renferment des considérations générales, condensées la plupart du temps en sentences concises. Le morceau le plus long de ce genre se trouve à la fin de la première pièce, dont il forme la partie la mieux conservée. Il faut le donner en en-

tier, car il contient une espèce de profession de foi morale tout hellénique :

> Si tu honores les dieux, une plus douce espérance te flatte le cœur; et si tu jouis de la santé et que tu puisses vivre de ton bien, ton sort le dispute aux plus brillants. Quelle que soit la condition de l'homme, la vie a du charme pour qui ne souffre ni de maladie, ni d'irrémédiable indigence. L'homme riche convoite l'opulence; dans une aisance moyenne, les vœux sont plus modestes : le désir est toujours le même. Avoir tout sous la main ne satisfait point les mortels; ils courent constamment vers un but qui fuit devant eux. Qui se passionne pour des objets frivoles a pour son lot le temps que dure sa vie; la vertu est laborieuse, mais si elle persiste jusqu'à la fin, elle assure après la mort le trésor le plus digne d'envie, une gloire immortelle.

Si la figure du vainqueur se détache vivement du tissu de l'ode triomphale, les figures légendaires ont encore plus d'éclat; le mythe est certainement la partie la plus brillante de ces poèmes, et, à en juger par les pièces les mieux conservées, il y tenait aussi le plus de place. Les Grecs étaient de grands enfants; ils aimaient qu'on leur contât quelque chose. Les poètes chanteurs avaient beau succéder aux poètes conteurs, les récits fleurissaient toujours : ils étaient le plus bel ornement, et le plus apprécié, des compositions lyriques. Pindare aime les mythes, comme Bacchylide : il ne les traite cependant pas tout à fait de la même façon. Les héros de la fable sont pour lui de grands exemples en bien comme en mal, les types des vertus et des vices; quand il fait un récit, il court, il abrège, il détache une scène, la retrace en quelques traits inoubliables, lui donne un relief tout plastique. Bacchylide s'étend plus longuement, il raconte avec une abondance tout épique, il n'oublie aucun détail. A la vue de l'ombre de Méléagre, Hèraklès « attache la corde sonore au bout supérieur de son arc, il retire ensuite une flèche à pointe d'airain du carquois dont il a soulevé le couvercle ». Homère ne dirait pas autrement.

Homère aime à faire parler les héros qui paraissent dans son récit : dès l'abord la poésie grecque laisse pressentir le drame, auquel elle devait aboutir. En cela encore, Bacchylide suit la tradition homérique. Pindare aussi cède souvent la parole aux personnages qu'il met en scène, mais plus sobrement que le « rossignol de Céos », et les discours qu'il leur prête sont généralement prophétiques : le passé porte l'avenir dans son sein, les prédictions révèlent le lien mystérieux des choses et permettent au poète de franchir à coups d'ailes une longue suite de siècles. Sans avoir des visées si hautes, Bacchylide prend plaisir à animer ses récits par de beaux et longs discours qui tiennent le lecteur sous le charme. Il n'est pas moins homérique dans ses comparaisons. Celles de Pindare sont

vives, rapides, frappantes, souvent concentrées dans une métaphore. Bacchylide se laisse aller aux développements épiques : il y met de l'aisance, de l'agrément, parfois même de la grandeur. En envoyant de Céos à Syracuse l'ode qui célèbre une victoire de Hiéron, il s'écrie : « Au plus haut de l'éther profond, qu'il fend d'une aile rapide, plane l'aigle, messager du souverain maître armé du foudre retentissant. Il vole confiant dans sa force; les oiseaux tremblent et se cachent silencieux. Cependant les cimes de la vaste terre ne l'arrêtent, ni les vagues démontées de l'infatigable océan. Il s'élance à travers l'espace béant; une fine aigrette, se dressant sur sa tête au souffle du zéphyre, le signale aux regards des hommes [1]. Ainsi s'ouvrent devant moi mille voies pour chanter votre vertu, glorieux enfants de Dinomène. » Achille ne paraît plus sur le champ de bataille; aussitôt les Troyens reprennent courage et osent s'aventurer dans la plaine. Pour dépeindre ce changement subit, le poète se sert d'une comparaison qui n'a rien de nouveau, qui plaît cependant par la soigneuse exécution des détails : « Comme le vent de Thrace, soulevant les vagues sombres de la mer, meurtrit les vaisseaux durant la nuit, mais tombe soudain au lever de l'Aurore, — la mer est calme, une brise favorable gonfle les voiles et les marins gagnent joyeusement le port inespéré, — de même les Troyens, quand ils ont appris [2] qu'Achille s'est retiré sous sa tente, les bras tendus vers le ciel, rendent grâce aux dieux; un jour radieux leur luit après la tempête » [3].

On retrouve les mêmes qualités, les mêmes traits distinctifs dans les six petits poèmes placés à la fin du recueil. Détachez d'une des grandes odes triomphales le récit mythique qu'elle renferme, vous aurez l'équivalent de ces compositions qu'on ne sait trop de quel nom désigner; mais le nom ne fait rien à la chose. Le n° XVII, heureusement conservé en entier, est un morceau achevé, un brillant exemple de narration lyrique. Le sujet était déjà connu par Pausanias, par un récit d'Hygin et par des peintures de vase, mais, grâce à Bacchylide, il se grave aujourd'hui dans notre imagination avec un incomparable éclat. Minos conduit en Crète le tribut de guerre imposé aux Athéniens, sept jeunes hommes et sept jeunes filles, victimes destinées au Minotaure; à leur tête l'héroïque Thésée. Le lieu de la scène est sur le navire qui déjà fend la mer de Crète.

[1] V, 25 : Νωμᾶται δ' ἐν ἀτρύτῳ χάει λεπτότριχα σὺν Ζεφύρου πνο⟨ι⟩αῖσιν ἔθειραν ἀρίγνωτος μετ' ἀνθρώποις ἰδεῖν. Les derniers mots sont étranges : on s'attendrait à *μετ' οἰωνοῖς*. Le poète aurait-il dit *ἀρίγνωτος μέγα*, pour *μέγ' ἀρίγνωτος*?

[2] ἐπ[εὶ] κλύον (Blass).

[3] XIII, 91-107.

Minos veut caresser la belle Éribœa; mais Thésée intervient, et une querelle éclate entre les princes. Le fils de Poséidon ose résister au fils de Zeus; Minos jette son anneau dans la mer, en défiant son jeune adversaire de le lui rapporter, s'il est vraiment enfant du dieu qu'il se vante d'avoir pour père. Thésée n'hésite pas un instant : il saute du vaisseau et disparaît dans le gouffre. Ses compagnons se désespèrent, Minos exulte. Mais bientôt cette joie fait place à l'inquiétude, et aux larmes succèdent les cris de triomphe, quand le hardi plongeur, paré des présents d'Amphitrite, une couronne de perles sur la tête, les membres drapés dans un manteau de pourpre, reparaît parmi les chants joyeux des Néréides. Dans ce morceau, tout est parfait, les discours comme le récit. Thésée est aussi mesuré que ferme dans ses paroles, Minos est hautain et impérieux. Nous suivons Thésée avec émotion, et, comme lui, nous éprouvons un saisissement mêlé de crainte en apercevant les merveilles sous-marines, en contemplant la beauté surhumaine des filles de Nérée. Notons encore un trait heureux. Contrairement à la version ordinaire de la légende, Thésée ne rapporte pas l'anneau de Minos; il légitime sa naissance divine sans se faire le serviteur du roi de Crète. Servius donne à ce récit lyrique, composé de deux triades de strophes, le nom de dithyrambe. M. Kenyon le croit écrit pour Athènes. Il y aurait été certainement bien accueilli; mais le poème se termine par cette courte invocation d'Apollon Délien : « Puisse le dieu prendre plaisir aux chœurs des Céiens et leur accorder les biens qui dépendent des immortels. » Or, si des poètes et des musiciens étrangers étaient admis aux concours d'Athènes, les chœurs y étaient, à ma connaissance, toujours composés de citoyens. Le morceau a dû être chanté à Céos ou à Délos.

L'ode XIX fut certainement exécutée à Athènes; les vers le disent. Le préambule promet quelque chose de brillant et, par son étendue, fait attendre un long poème. Cependant le poète ne donne qu'un résumé sommaire du mythe d'Io. Il ne s'arrête un instant que pour décrire le gardien Argos et pour s'étonner qu'Hermès ait pu endormir un être aussi vigilant. Les erreurs d'Io sont passées sous silence; elle arrive en Égypte, et donne le jour à Épaphos, dont descendra le fils de Sémélé. Évidemment ce poème est composé pour la fête des Dionysiaques. J'avoue qu'il me paraît insignifiant; mais je n'oublie pas que nous n'en avons que les paroles. Le nº XVI a plus de portée, mais il étonne aussi par son extrême brièveté : de même que le précédent, il ne dépasse pas une simple triade strophique. Après nous avoir montré Apollon, encore enfant, ce semble, cueillant des fleurs sur les bords de l'Hèbre, le poète nous fait, par une brusque transition, assister au sacrifice offert à Zeus

par Héraclès après le sac d'Œchalie, et déplore les fatales conséquences de l'imprévoyante jalousie de Déjanire. C'est la donnée des *Trachiniennes*, et l'éditeur pense que Sophocle se souvenait de Bacchylide dans un passage de cette tragédie qui rappelle notre ode par la ressemblance de quelques tournures. Nous en jugerions mieux, si nous pouvions lire l'épopée homérique *La prise d'Œchalie*, où les deux poètes ont dû puiser.

Un autre morceau, *Les Anténorides* ou *Hélène redemandée*, nous ramène également à Sophocle. On cite de ce poète une Ἑλένης ἀπαίτησις et des Ἀντηνορίδαι : les deux titres pourraient bien désigner la même tragédie. Le sujet est emprunté à Homère. D'après le troisième livre de l'Iliade, Ménélas et Ulysse vinrent autrefois à Troie réclamer la belle Hélène. Bacchylide transpose cette ambassade au milieu de la guerre, pendant la trêve dont il est question au VIIe livre de l'épopée. Ici, point de préambule : nous entrons dès l'abord dans la maison d'Anténor, où Théano, son épouse, reçoit les deux ambassadeurs amenés par ses fils. Le texte est gravement mutilé, vingt-six lignes ont disparu en entier; mais l'étendue même de cette scène indique une longue conversation, dans laquelle le sujet de l'ambassade a dû être exposé. Ensuite Anténor avertit Priam et ses fils, des hérauts convoquent le peuple, et Ménélas prend le premier la parole. Son discours n'est qu'un lieu commun sur l'excellence de la justice et les suites désastreuses de l'injustice. L'ode se termine brusquement sur ce morceau brillant et d'une morale irréprochable. Comme Ménélas reste dans les généralités sans rien dire de sa demande, nous supposons que cette demande avait été précisée plus haut dans les vers perdus[1].

Il n'y a rien à dire du morceau intitulé *Idas*, dont il ne reste que les premiers mots des onze premières lignes. Le titre nous avertit que l'ode était destinée à une fête de Sparte. En revanche, nous possédons en entier un petit poème intitulé *Thésée*, qui n'a pas d'analogue dans ce recueil. La forme du récit est abandonnée, nous assistons à une scène toute dramatique : un dialogue entre Égée, roi d'Athènes, et un interlocuteur que le poète n'a pas clairement désigné. Le roi vient d'apprendre des nouvelles étonnantes : un héros inconnu, adolescent à peine sorti de l'enfance, vient de tuer Sinis, Sciron et les autres géants qui infestaient les abords de l'Attique. Égée, qui ignore les intentions de l'inconnu, en a conçu une grande inquiétude, et à son de trompe

[1] Le copiste aurait-il omis les dernières strophes? Nous ne le pensons pas. Si le poète avait voulu raconter tout l'épisode, il aurait réservé les considérations générales pour la fin.

il a convoqué tous les guerriers de la cité. Thésée n'est pas mis en scène, mais le poète a su, par une invention ingénieuse, exalter indirectement les premiers exploits de son héros : rien n'en saurait donner une plus grande idée que l'étonnement et la crainte dont le bruit de ces faits extraordinaires a frappé le fils de Pandion. M. Kenyon veut que l'interlocuteur d'Égée ne soit autre que Médée, qui fut, on le sait, introduite dans les fables attiques; mais si telle avait été l'intention du poète, il l'aurait dit, et nous n'avons pas le droit de suppléer à son silence en imaginant une chose que le public ne pouvait deviner. Le personnage qui prononce la première et la troisième des quatre strophes similaires dont se compose le poème doit rester anonyme. M. Haussoullier attribue ces deux strophes à un chœur, et c'est là l'hypothèse la plus probable.

Pour résumer nos impressions, disons en terminant que Bacchylide a beaucoup gagné à être mieux connu. Les fragments que nous possédions de ce poète n'avaient rien de bien saillant; le plus long, l'énumération des bienfaits de la paix, n'est qu'une banale amplification de rhétorique. L'auteur du *Traité du sublime* range Bacchylide parmi les poètes d'une correction irréprochable et d'une industrieuse élégance, chez lesquels il n'y a rien à reprendre ni à admirer. Aujourd'hui, en présence d'une partie notable de son œuvre, nous comprenons que les critiques d'Alexandrie aient placé Bacchylide dans l'élite des neuf lyriques, et que l'empereur Julien ait pris plaisir à le lire [1]. Le neveu de Simonide, formé à bonne école, n'a pas seulement appris du métier de poète chorique tout ce qui peut s'apprendre, il est arrivé à une virtuosité que l'on n'atteint pas sans de précieux dons naturels. Sans doute, il n'a ni l'élévation ni la profondeur de Pindare; le coup d'aile lui a été refusé, et il a tort de se comparer quelque part à un aigle. Mais Pindare s'est laissé entraîner trop loin par une animosité personnelle, s'il est vrai qu'il visait Bacchylide dans le passage où il parle des corbeaux qui croassent contre l'aigle de Zeus [2]. Bacchylide lui-même s'est appelé, dans une de ses odes, le « rossignol de Céos ». Voilà la note juste, le surnom que la postérité peut lui conserver. Pindare dit à un vainqueur digne d'un portrait en marbre : « Je ne suis pas statuaire [3]. » Cela n'est vrai qu'au pied de la lettre; Pindare sait dresser devant nos yeux la figure d'un Hercule, d'un Jason, d'un Ajax : il a l'imagination plastique. Bacchylide a le don du pittoresque; si son trait est moins ferme, ses couleurs sont plus variées; il aime les détails descriptifs, et il y excelle; il affectionne

[1] Ammien Marcellin, XXV, 4. — [2] Pindare, *Ol.*, II, 87; *Nem.*, III, 80-82. — [3] Pindare, *Nem.*, V, 1.

les belles épithètes, il lui arrive même d'en abuser, de les accumuler à satiété. Ajoutons qu'il a de l'agrément, de la douceur, de la sensibilité; aussi, s'il n'est pas de ces génies qui enlèvent le lecteur de vive force, il le charme toujours et il le touche souvent. Ces qualités lui avaient valu dès son vivant une grande réputation dans les pays grecs, au delà comme en deçà de la mer Ionienne. Le présent recueil atteste, tout incomplet qu'il est, qu'on lui demandait des odes triomphales, non seulement dans son île natale, mais à Phlionte, à Athènes, en Thessalie, à Métaponte. Égine est comme une seconde patrie pour Pindare, il semblait être le poète privilégié de ce pays; nous voyons maintenant que des Éginètes s'adressaient aussi à Bacchylide et qu'il partageait avec son grand rival la clientèle de la noble famille des Psalychides. Aux fêtes d'Athènes et de Sparte on entendait chanter des compositions de Bacchylide. Il était le bienvenu à la cour de Syracuse, on le savait déjà; on sait aujourd'hui que jusqu'à la fin de sa vie, Hiéron aimait à faire célébrer ses victoires par le poète de Céos. S'il faut en croire un scholiaste[1], le prince le préférait à Pindare; Bacchylide fait-il allusion à cette préférence quand il déclare que Hiéron est l'homme de son temps qui se connaît le mieux en poésie? Quoi qu'il en soit, nous croyons que le poète ressuscité sera aujourd'hui préféré par beaucoup à Pindare à cause d'une qualité dont nous avons oublié de parler, la simplicité et la clarté de son style. Les lecteurs lui sauront gré de le comprendre facilement.

Henri WEIL.

Vers le Pôle, par Fridtjof Nansen, traduction française par Charles Rabot, Paris, 1897.

DEUXIÈME ARTICLE[2].

Le printemps était arrivé, mais il n'avait apporté aux habitants du *Fram* aucune des joyeuses promesses du printemps en Norwège. Si le ciel était bleu, le soleil étincelant, la banquise à l'infini n'en gardait pas moins son aspect désolé. Partout la glace, partout la neige et une neige à moitié fondue qui, dans sa teinte grisâtre, n'avait rien de la sévère

[1] Schol. Pind., *Pyth.*, II, 72. — [2] Pour le premier article voir le cahier de décembre 1897.

beauté ni de la mélancolique poésie que lui prêtait son éclatante blancheur hivernale.

Éloignés de toute terre comme l'étaient les navigateurs, il n'y avait autour d'eux aucune trace de vie végétale : pas le moindre bourgeon prêt à éclore, pas la plus petite fleurette, pas même un brin d'herbe pour égayer la désolation de ce paysage polaire. La glace partout et toujours!

À la fin de mai et en juin, la banquise devint très mauvaise. Sous l'action des rayons solaires, la glace se fendillait, de larges crevasses se formaient, qui rendaient la marche très dangereuse; elle finit même par devenir tout à fait impossible. De vastes bassins s'ouvraient de tous côtés; au mois de juillet, le *Fram* se trouvait au milieu d'un véritable lac; il fallut construire un pont pour arriver à la rive et nos voyageurs purent organiser des parties de canotage auxquelles ils se livrèrent avec passion et qui furent, pendant bien des soirées, leur principal divertissement.

La situation cependant n'était pas réjouissante; jamais peut-être l'expédition n'avait couru d'aussi graves dangers qu'au milieu de cette banquise disloquée : « Nous sommes absolument bloqués dans une banquise en décomposition », écrivait Nansen. Et nul ne songeait à s'en alarmer. L'équipage ne pensait qu'à la joie de la dérive vers le nord, qui depuis le printemps s'accentuait plus régulièrement; malgré de décourageantes alternatives d'avance et de recul, le *Fram* gagnait quelques degrés : le 18 juin, il touchait au 83e degré pour rétrograder en juillet et en août et se retrouver le 1er septembre au 81e degré.

Si le *Fram* était brisé comme le fut la *Jeannette*, s'il fallait l'abandonner en ce moment, ce serait la mort certaine, car la retraite au sud deviendrait impraticable et, sur cette glace en liquéfaction, son issue serait fatale. Les souffrances qu'eurent à endurer les membres de l'expédition américaine furent horribles; la plupart y trouvèrent la mort, et pourtant ils étaient bien plus rapprochés de la côte de Sibérie que ne l'étaient à cette heure Nansen et ses compagnons, que plus de deux cent quatre-vingts milles séparaient du cap Tchéliouskine.

Mais, affirmait notre auteur, le *Fram* ne sera pas brisé; personne ici ne croit à une pareille catastrophe. Nous sommes comme le rameur en kayak; il sait qu'un faux coup de pagaie suffirait à le faire chavirer et à l'envoyer dans l'éternité; pourtant il va droit son chemin en toute sécurité, persuadé qu'il ne donnera pas un faux coup de pagaie.

Le 24 juin, jour anniversaire de leur départ, les navigateurs comptaient en signe de réjouissance allumer le feu traditionnel de la Saint-

IMPRIMERIE NATIONALE.

Jean. Un abominable vent du nord, qui en cinq jours les fit dériver de neuf milles vers le sud, les en empêcha. Rien de plus lamentablement triste que cette Saint-Jean; au lieu de la gaieté qui règne partout sous les latitudes tempérées, ici rien que la brume épaisse et glacée; au lieu des chants joyeux des danseurs s'ébattant autour des feux de joie, ici le mugissement de l'âpre bise du nord, entremêlée de giboulées de neige.

Aussi que de tristes pensées ce lugubre tableau n'évoquait-il pas dans l'esprit de Nansen!

Depuis le jour où nous quittions le fjord de Christiania, une longue année s'est écoulée, écrit-il dans son journal. Dans cet intervalle, nous avons accompli une bonne partie de la tâche entreprise, bien que cependant nous ne soyons pas parvenus aussi loin vers le nord que je l'espérais.

Assis à la fenêtre, je regarde passer les tourbillons de neige. Une étrange Saint-Jean! Ne croyez pas que je sois fatigué de cette monotonie de glace et de neige; non, en vérité, je ne puis le dire. Je ne soupire pas après la verdure et les bois; tout au contraire..... Pendant des heures, je rêve à de nouveaux projets de voyage au milieu des banquises, lorsque celui-ci sera terminé. Je sais les résultats déjà obtenus et à peu près ceux que nous obtiendrons ensuite. Cela suffit pour que je fasse de nouveaux plans d'avenir. Mais les êtres chéris laissés là-bas!

Durant tout l'été, les explorateurs continuèrent leurs recherches scientifiques. Ils avaient fabriqué en hiver une ligne de sonde de près de 5,000 mètres de longueur qui leur permit de prendre des mesures exactes des diverses profondeurs de l'Océan. Ils constatèrent ainsi des abîmes de près de 4,000 mètres.

Ils firent également des observations sur la température de la mer. Sous ces latitudes glacées, ils rencontrèrent trois zones relativement chaudes entre deux couches beaucoup plus froides et cela d'une façon à peu près constante, comme on en peut juger par le tableau qu'ils ont dressé des différentes températures à différentes profondeurs.

Ainsi que tous les navigateurs qui se sont jusqu'ici enfoncés le plus avant dans le nord, nos voyageurs ont rencontré une faune ailée assez abondante. La première mouette s'est montrée le 13 mai et chaque jour, à partir de cette époque, de gentils oiseaux voletaient autour du *Fram* : des pagophiles blanches (*Larus eburneus*), des mouettes tridactyles (*Larus tridactylus*), des pétrels arctiques (*Procellaria glacialis*), des mouettes bourgmestres (*Larus glaucus*), des mouettes argentées (*Larus argentatus*), des guillemots (*Uria grylle*) quelques stercoraires (*Lestris parasitica*) et un bruant des neiges. Le 3 août même, Nansen eut la chance de tuer trois jeunes mouettes de Ross (*Rhodostethia rosea*) et il se félicite comme d'une bonne fortune de la capture de cet oiseau rarissime :

« Ce mystérieux habitant de l'extrême Nord, nul ne sait où il va, ni d'où il vient », nous dit-il.

Le corps des mouettes de Ross, rapportées par Nansen, mesure 0 m. 32 ; c'est un bel oiseau qui a, dans sa jeunesse, le dos et les ailes gris, le ventre et les côtés blancs et le cou cerclé de gris foncé. Chez les adultes, le plumage se modifie, le dos devient bleu, le ventre rose et le collier noir.

La dérive vers le nord, trop lente au gré de Nansen, et dont la marche incertaine et inégale énervait son courage et usait ses forces, l'affermissait de plus en plus dans son dessein de quitter le *Fram*, pour se lancer seul, avec un unique compagnon, dans les mystérieuses régions de l'extrême Nord. En prévision de cette expédition, il concentrait toutes ses espérances sur les chiens, qui seuls pouvaient lui rendre la chose possible. Il les attelait chaque jour aux traîneaux, les exerçant à la marche sur cette banquise hérissée de blocs de glace et les entraînant pour qu'ils fussent capables de fournir de longues étapes. Il construisit un *kayak* en bambou, qui pouvait se démonter et se transporter sur les traîneaux; mais sauf au capitaine Otto Sverdrup, il n'avait encore fait part de son projet à personne. Il voulait, avant de prendre une résolution irrévocable, connaître les résultats de la dérive pendant l'hiver, dont l'approche se faisait déjà sentir. On était au mois d'août; de violentes tempêtes de neige se succédaient sans relâche, et le soleil, déjà très bas sur l'horizon, ne faisait que trop prévoir que bientôt il disparaîtrait complètement et que, pour la seconde fois, les courageux explorateurs allaient pendant de longs mois se trouver plongés dans les ténèbres de la nuit polaire.

Au mois de septembre, l'été est fini dans ces régions désolées; un nouvel hivernage commençait et, ainsi que l'année précédente, l'équipage fit les mêmes préparatifs. Nansen, lui, s'absorbait de plus en plus dans l'étude du plan de son exploration. Plus il y réfléchissait, plus il se persuadait de la possibilité du succès. Si au printemps prochain le *Fram* avait atteint une haute latitude, s'il pouvait avoir gagné le 84e degré ou le 85e, il partirait dès la fin de février :

> A cette époque. la marche sera facile. Encore quatre ou cinq mois d'inaction, puis le moment d'agir arrivera. Quelle joie ce sera alors! Mes nerfs contractés par cette vie calme et tranquille pourront à la fin se détendre dans une activité féconde. Cela peut sembler une folie de partir ainsi en avant, au lieu de rester à bord pour poursuivre d'autres travaux plus importants. Erreur! En mon absence les observations seront poursuivies avec le même zèle.

Le 23 septembre 1894, il y avait juste un an que le *Fram* était pri-

sonnier dans la banquise. Scott-Hansen, à qui incombait le soin de noter les progrès de la dérive, fit à cette occasion un relevé général des résultats obtenus. Il constata que la direction suivie par le navire était bien celle prédite par Nansen. Des calculs précis montrèrent que la distance de dérivation au nord avait été, en une année, de 189 milles, égale à 3° 9′ de latitude. Entre le point le plus méridional (7 novembre 1893) et le point le plus septentrional (16 juillet 1894), la différence avait été de 305 milles. La direction moyenne du trajet étant un peu plus septentrionale que celle de la *Jeannette*, Nansen en conclut que si le *Fram* continuait à être poussé dans la même voie, il arriverait au nord-est du Spitzberg après avoir atteint le 84ᵉ degré, peut être même le 85ᵉ degré, au nord-est de la terre François-Joseph. A raison de 189 milles par an, il faudrait quatre ans et quatre mois pour voir poindre le jour de la délivrance; mais notre auteur, toujours confiant dans « sa bonne étoile », estimait que plus ils avanceraient vers le nord-ouest, plus le mouvement de dérive s'accentuerait, et le *Fram*, dans ces conditions, devait parvenir à destination dans deux ans et sept mois. L'avenir a prouvé que Nansen avait raison d'espérer, puisque ses prévisions ont été justifiées au delà même de ses espérances. En effet, le *Fram* a dépassé le 85ᵉ degré de latitude nord, et le 13 août 1896 tous les explorateurs étaient de nouveau réunis à Vardo.

Au commencement du mois de novembre, Nansen annonçait à Sverdrup ce qu'il appelait son *projet d'excursion* vers le nord. Il est irrévocablement décidé à tenter cette audacieuse entreprise et il lui expose son plan, fruit de longues méditations. Si le *Fram*, à l'époque où il compte le quitter, approche du 85ᵉ degré, il aura des chances pour atteindre le Pôle en traîneau. Si c'est impraticable, il reviendra sur ses pas; mais au moins il aura exploré des régions dans lesquelles il est impossible de pénétrer autrement. Sverdrup approuva pleinement l'aventureuse conception de son chef, et quelques jours plus tard celui-ci faisait connaître à ses camarades son départ prochain. Tous eussent voulu se joindre à lui. C'était impossible et Nansen choisit pour compagnon le lieutenant Johansen, qui était un patineur remarquable, doué d'une force d'endurance exceptionnelle.

Les étrangers, notamment les Américains, avaient violemment critiqué par avance les projets d'expédition du *Fram*, prédisant son inutilité et même la perte certaine du navire. Après le succès éclatant remporté par Nansen, quelques-uns ont osé mettre en doute son honneur et ont eu le triste courage de l'accuser de lâcheté pour avoir abandonné ses compagnons. A ces insinuations l'illustre explorateur n'a répondu que

par le plus dédaigneux silence. Il a eu raison. Et ceux qui liront son livre comprendront tous les combats qui se sont livrés dans son âme avant de prendre cet héroïque parti qu'il a jugé utile à la science. Le 18 novembre, il écrivait dans son journal :

Oh! ces éternels accès de doute! Avant toute résolution décisive, il faut jeter le dé de la mort. Y a-t-il trop à risquer et trop peu à gagner? En tout cas, il y a plus à gagner qu'en restant ici. Et puis, n'est-ce pas mon devoir? En outre, je ne suis responsable qu'envers une seule personne et elle. . . . . Je reviendrai! Je le sais! J'ai assez de force pour cette tâche. « Sois fidèle jusqu'à la mort et tu hériteras de la couronne du ciel. »

Comme si le mécontentement, le désir, la souffrance n'étaient pas des bases de la vie! Sans privation, il n'y aurait pas de lutte, pas de vie. Et maintenant la lutte va commencer; elle apparaît là-bas, dans le Nord. Oh ! boire l'ivresse de la bataille à longs traits. La bataille c'est la vie, et la victoire nous fait signe.

Plus loin, il cite ces paroles de Carlyle :

Un homme doit être vaillant et le sera; il doit aller de l'avant et s'acquitter de sa tâche en homme.

On le voit, Nansen ne se décida qu'après de longues hésitations, après un sévère examen de ce qui était son devoir; c'est la voix de sa conscience qu'il écouta et c'est à elle qu'il obéit, en s'engageant dans cette téméraire entreprise qui lui réservait des épreuves surhumaines et dans laquelle, a dit un de mes éminents confrères, il a reculé les bornes de l'énergie humaine.

A la fin de l'année 1894, un bon vent du sud faisait avancer les navigateurs au delà de 83° 20'; c'était d'un bon augure pour l'expédition projetée. Le 1er janvier 1895 commence enfin cette année qui marquera, l'espère Nansen, le point culminant de leur marche vers le nord; aussi lisons-nous dans son journal :

Jamais je n'ai éprouvé des sentiments aussi étranges au début de la nouvelle année. Celle-ci sera certainement une des plus importantes de mon existence; elle m'apportera la victoire et la vie, ou la défaite et la mort.

Dans ce monde de glace, les années passent sans laisser de trace derrière elles, et nous ne savons pas plus ce qu'elles donnent à l'humanité que nous ne connaissons l'avenir. Dans la nature silencieuse il n'y a pas d'événements. A travers l'obscurité profonde qui enveloppe ce monde muet, on ne voit que le scintillement des étoiles et les flammes de l'aurore boréale.

Le 3 janvier fut pour les navigateurs une journée d'inquiétude mortelle. Une pression d'une violence inouïe les mit dans la situation la plus critique; les convulsions de la banquise étaient effrayantes et à

chaque instant le *Fram* risquait d'être broyé par les énormes blocs de glace qui s'avançaient sur lui avec des grondements de tonnerre. En toute hâte, les hommes avaient fait leurs préparatifs pour abandonner le navire au cas où la catastrophe redoutée se produirait; les chiens eux-mêmes, après avoir manqué d'être écrasés par les avalanches de glace qui s'écroulaient sur le pont, n'échappèrent que par miracle à la noyade.

Malgré tant de dangers, tout le monde à bord conservait sa gaieté et, dans la soirée, les parties d'échecs se succédèrent comme en temps ordinaire.

Nous considérons, dit Nansen, ce terrible assaut comme un intermède amusant dans la monotonie de notre vie.

Le 4 janvier fut relativement calme; dans la soirée seulement la pression recommença. Les *toross* s'élevaient de plus en plus, menaçant de s'abattre sur le pont.

Tout était paré à bord en vue de la retraite; les hommes dormaient tout habillés, prêts à quitter le navire au premier signal. La journée du 5 janvier fut la plus terrible; de minute en minute, le péril devenait plus pressant. D'un moment à l'autre, on attendait la catastrophe :

Le fracas est épouvantable, le tonnerre roule sans discontinuer, c'est à croire que le jour du jugement dernier est arrivé..... A ce moment, la pression atteint son paroxysme. Sous la poussée formidable de la glace, les poutres de l'entrepont craquent; d'un instant à l'autre, je m'attends à les voir se briser et s'effondrer sur moi.

Ce fut le dernier assaut de la banquise; peu à peu sa violence diminua, le bruit s'apaisa et tout retomba dans le silence. Mais quel spectacle et quel chaos! le *Fram* disparaissait presque complètement sous d'immenses amas de neige et de glace, et pendant bien des heures, les navigateurs travaillèrent péniblement à le déblayer.

Le 6 janvier, après les cruelles angoisses des jours précédents, Scott-Hansen annonçait que l'on avait gagné 13 milles depuis le 31 décembre et que l'on avait atteint 83° 40'.

Cette heureuse nouvelle provoqua une grande joie parmi l'équipage et lui fit oublier les vicissitudes passées; aussi fut-elle fêtée par un punch d'honneur.

Au mois de février, la clarté augmentant sensiblement, Nansen recommença ses excursions en traîneau auquel les chiens furent attelés. La glace plane et unie était excellente et les chiens filaient avec une rapidité vertigineuse.

S'il pouvait en être toujours ainsi, le Pôle serait vite atteint. L'espé-

rance, « ce rêve de l'homme éveillé », soutenait toujours notre auteur, même dans ses plus chimériques projets, et pourtant, s'il n'a jamais douté de la possibilité du succès, il ne s'illusionnait pas non plus sur les dangers qu'il devrait affronter, sur les épreuves qu'il lui faudrait surmonter :

Un long et terrible voyage que cette marche vers le Pôle, écrivait-il à la date du 10 janvier. Jamais pareille entreprise n'a été tentée. Nous n'avons aucun point de retraite, pas même une terre désolée. Pendant que nous avancerons vers le nord, le *Fram* continuera sa dérive; jamais ensuite nous ne pourrons le rejoindre. Nous n'aurons d'autre ressource que de marcher en avant; tous les obstacles, quelque terribles qu'ils soient, nous devons les vaincre pour sortir de cet étau de glace.

Le 26 février arriva enfin le grand jour du départ. La veille avait eu lieu le banquet des adieux, où chacun avait dissimulé l'angoissante pensée qui étreignait tous les cœurs : « Quand se reverra-t-on ? Se reverra-t-on même jamais ? »

Les quatre traîneaux attelés, les chiens pleins d'ardeur s'élancèrent en avant. Mais une avarie survenue à l'un des équipages obligea presque aussitôt les voyageurs à revenir à bord. Le 28 février, second départ; Nansen et Johansen, escortés pendant vingt-quatre heures par plusieurs de leurs compagnons, s'en séparèrent tristement. Désormais ils étaient seuls au milieu de la grande banquise polaire. La marche, très lente au début, devint très difficile; les chiens avançaient péniblement et souffraient cruellement du froid. Dans ces circonstances, Nansen prit le parti de retourner encore une fois sur son navire, pour alléger ses bagages et attendre que la température fût un peu moins basse. Ce ne fut donc que le 14 mars qu'il quitta irrévocablement le *Fram*. Les premières journées furent relativement agréables; les larges plaines de glace unie qu'ils rencontrèrent d'abord facilitaient la marche et les étapes variaient de neuf à quatorze milles; mais plus on avançait, plus les difficultés devenaient terribles. Des amoncellements de *toross* et d'*hummocks* barraient la route et rendaient le traînage impossible. Il fallut en venir au portage des traîneaux, rude et dangereux travail qui exténuait les explorateurs et où ils risquaient à chaque instant de se casser bras et jambes.

Le froid était excessif; la nuit, le thermomètre descendait à 42° au-dessous de zéro, et sous la petite tente que l'on dressait chaque soir, les deux amis, serrés l'un contre l'autre, restaient des heures à claquer des dents, sans parvenir à se réchauffer. Pendant la journée, leurs vêtements se couvraient d'une épaisse carapace de glace qui formait sur eux une cuirasse rigide et leur fit de profondes blessures; Nansen eut une entaille au poignet droit qui, sous l'action de la gelée, s'envenima au point

d'atteindre l'os. Il fut plus d'une année à s'en guérir, et toute sa vie il en conservera la cicatrice.

La banquise devenait chaque jour plus mauvaise. C'étaient de véritables montagnes de glace et de neige qu'il fallait escalader au prix de mille dangers, sans cesse renaissants, et quand on avait surmonté un obstacle, devant eux il en surgissait un autre plus terrible encore. De multiples crevasses séparaient les monticules dont la banquise était hérissée et parfois les pauvres voyageurs y tombaient; ils en sortaient à grand'peine, trempés et grelottants. Aussi le soir, en arrivant au campement, ils étaient tellement brisés de fatigue que souvent ils s'endormaient la cuiller à la main, sans avoir la force de manger. Les chiens eux-mêmes souffraient cruellement; plusieurs déjà avaient succombé :

Du commencement à la fin, cette marche n'a été qu'une longue souffrance pour ces pauvres animaux, écrivait Nansen le 28 mars. Je frissonne encore en pensant avec quelle sauvagerie nous les battions lorsqu'ils s'arrêtaient, incapables d'avancer. Même dans ces circonstances dramatiques, je sentais l'excès de notre cruauté; elle était cependant une loi de notre situation. Nous devions marcher vers le nord; aucune considération de sentimentalité ne devait donc nous arrêter. De pareilles entreprises atrophient tous les bons sentiments pour ne laisser dans l'homme qu'un abominable égoïsme.

Au mois d'avril, la glace, plus accidentée que jamais, offrait des difficultés insurmontables, qui nécessitèrent des efforts désespérés. A chaque instant, les explorateurs culbutaient dans des trous, avec traîneaux et bagages. Pour en sortir, il fallait perdre un temps précieux, et déployer une énergie surhumaine :

Une observation méridienne fixe notre position à 85° 59′. Nos progrès sont extraordinairement lents. Très certainement un mouvement de dérive repousse vers le sud la banquise sur laquelle nous avançons dans la direction du nord. Nous sommes à la merci des vents et des courants, la plus décevante position pour un explorateur polaire... La glace de plus en plus mauvaise, une succession inextricable de monticules et de ravins, pareille à une ancienne moraine qui serait formée de blocs de glace. Quelques mamelons ont une hauteur de 10 mètres. Le halage des traîneaux sur un pareil terrain mettrait à bout des géants... Je suis décidé à battre en retraite; ce serait folie de continuer la marche vers le nord. Nous sommes par 86° 13′ 6″. Nous fêtons par un banquet — frugal — notre arrivée à ce point suprême du Pôle, et, après une bonne sieste, nous nous mettons en marche vers le sud.

C'était le 8 avril 1895!

Les premières journées du retour furent meilleures; la glace, assez unie, permit de faire de bonnes étapes; mais hélas! cela ne dura pas et

bientôt de nouveaux obstacles, plus effroyables que jamais, les environnèrent de toutes parts. La dérive à présent portait vers le nord, et les voyageurs, malgré des marches de 20 milles par jour, rétrogradaient bien lentement vers le sud.

Au mois de mai, la banquise devint très dangereuse. En dépit des tempêtes de neige qui arrêtaient fréquemment les intrépides explorateurs et les forçaient à rester couchés sous leur tente, l'approche de l'été se faisait déjà sentir. La glace fondait; la neige s'amollissait et ne portait plus les *ski;* de larges canaux, de profondes crevasses arrêtaient à chaque instant Nansen et son compagnon, les obligeant à faire de longs détours pour se frayer un passage. La banquise était absolument convulsée et la situation paraissait désespérée. Les chiens étaient épuisés; à tour de rôle, on les sacrifiait et après leur mort les pauvres bêtes servaient de nourriture aux survivants. Le 27 mai, les voyageurs se trouvaient par 82 degrés de latitude nord; aucune terre en vue; c'était une énigme pour Nansen, qui ne savait plus où ils étaient et qui se demandait quand cela finirait :

Par moments, il semble impossible que des êtres privés d'ailes puissent avancer; mais en dépit de tout, on finit par se frayer un chemin et l'éternel espoir renaît, écrivait-il le 11 juin.

Pour comble de malheur, les provisions s'épuisaient et au milieu de ce chaos de glace où tout gibier manquait, il n'y avait pas de chance de se ravitailler. Il fallut supprimer un repas.

Les jours s'écoulaient monotones et tristes; les infortunés voyageurs réparaient leurs kayaks dans l'espérance qu'à la fonte des neiges ils rencontreraient un bassin d'eau libre et pourraient avec leurs embarcations atterrir soit au Spitzberg, soit au cap Fligely; mais le temps passait sans amener de changement; toujours les mêmes dangers vaincus au prix d'efforts surhumains; toujours les mêmes souffrances supportées vaillamment. Au mois de juillet cependant, les ours firent leur apparition, et Nansen tua une mère et deux oursons. Désormais, l'avenir était assuré; mais tant de fatigues et de privations avaient épuisé l'illustre explorateur, qui fut pris d'un rhumatisme aigu. Souffrant horriblement, trempé de pluie, il se traînait à grand'peine. Grâce aux soins touchants que lui prodigua Johansen, il se rétablit assez vite et put se remettre en route; mais si l'un d'eux était tombé sérieusement malade, c'eût été leur perte certaine.

Tout finit en ce monde; le mois d'août arriva et les explorateurs rencontrèrent cette eau si désirée. Après deux ans d'emprisonnement, leurs

kayaks voguaient sur une étendue de mer libre, et le 6 août 1895, jour inoubliable! ils foulaient enfin la terre, ils cueillaient de vraies fleurs. Ce fut du délire! Ils se crurent sauvés! Hélas, quelques jours après, le 24 août, Nansen, pris de découragement, écrivait :

Les vicissitudes de cette vie ne finiront jamais! La dernière fois que j'ai écrit, j'étais plein d'espoir et de courage, et maintenant nous voici arrêtés par le mauvais temps; la glace empilée dans toutes les directions. Le courage est toujours là, mais l'espoir de rentrer bientôt au foyer est depuis longtemps abandonné; devant nous, il n'y a que la certitude d'un long et sombre hiver en ces parages. . . . .

ÉMILE BLANCHARD.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. le baron de Ruble, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est décédé le 15 janvier 1898.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences, sous la présidence de M. Chatin, a tenu le 10 janvier 1898 sa séance publique annuelle de 1897.

LIVRES NOUVEAUX.

ALLEMAGNE.

Studien zur deutschen Kunstgeschichte. Eine Thüringisch-Sächsische Malerschule des 13. Jahrhunderts, von Arthur Haseloff, Strassburg, J. B. Ed. Heitz, 1897. In-8°. 379 pages et 49 planches.

Dans ce volume, le neuvième d'une collection relative à l'histoire de l'art allemand, M. Haseloff a minutieusement étudié une vingtaine de manuscrits du XIII[e] siècle qui paraissent appartenir à une même famille et qui ont dû sortir des ateliers de la

Thuringe et de la Saxe. Les deux plus curieux ont été copiés et peints pour Hermann, landgrave de Thuringe, mort en 1217; le premier est conservé à Stuttgart, le second fait partie du musée de Cividale, où il est connu sous le titre de Psautier de sainte Élisabeth, belle-fille du landgrave Hermann.

Le livre de M. Haseloff n'a pas seulement pour but de mettre en relief le caractère de la peinture des anciennes écoles de la Thuringe et de la Saxe; il sera très utile à consulter pour voir quelles particularités il importe de relever dans la description des psautiers liturgiques qui ont été exécutés en si grand nombre au XIIe et au XIIIe siècle dans tous les pays du monde chrétien. On y trouvera beaucoup d'observations sur les sujets que traitaient habituellement les artistes chargés de décorer ces livres de luxe. Des chapitres étendus y sont consacrés à l'illustration des calendriers et à la représentation des scènes principales de l'Ancien et du Nouveau Testament.

L'auteur ne s'est pas borné à l'étude des manuscrits de la Thuringe et de la Saxe; il a fait de nombreux rapprochements avec les peintures des psautiers des autres pays. Sur les planches jointes au volume on trouve la reproduction phototypique de 112 pages choisies dans les manuscrits qui ont fourni la matière de l'ouvrage, principalement dans les deux psautiers du landgrave.

On voit toute l'importance d'une telle publication pour l'iconographie allemande du XIIIe siècle.

ANGLETERRE.

The printers of Basle in the XVth and XVIth centuries. Their biographies, printed books and devices. By Charles William Heckethorn. London, T. Fisher Unwin. 1897; grand in-8°, XV et 208 pages.

Ce livre, dont l'exécution typographique est remarquable, renferme des renseignements curieux sur la vie et les travaux des imprimeurs qui ont exercé leur industrie à Bâle dans le cours du XVe et du XVIe siècle. L'auteur a mis à profit d'excellents travaux dans lesquels certaines parties du sujet avaient été traitées d'après les documents originaux; mais il n'a pas eu la prétention de nous donner un ouvrage de première main. Les produits des anciennes presses bâloises n'y sont pas décrits avec la précision à laquelle nous ont habitués les maîtres de la bibliographie savante.

Je ne suis pas certain que M. Heckethorn ait consulté le Répertoire de Hain. Pour me borner à un exemple, s'il y avait eu recours, il n'aurait pas (p. 30) cité comme il fait deux vers qu'on lit à la fin d'un traité sur l'art oratoire attribué à Jean d'Amerbach :

Orator quicunque volus devertus haberi
Dogmata nostra legas : utere et ingenio.

La notice de Hain, n° 1858, l'aurait averti qu'il fallait lire : *quicunque voles disertus haberi.*

Un autre exemple montrera que l'auteur n'est point au courant de toutes les questions dont il s'occupe :

Après avoir terminé la rédaction du premier chapitre relatif aux plus anciennes impressions de la ville de Bâle, il a appris d'un bibliographe anglais qu'on avait jadis signalé une édition des *Morales de saint Grégoire,* imprimée avec les caractères de Berthold, imprimeur bâlois, dont un exemplaire renferme une note manuscrite ainsi conçue : *Hunc solvi anno M.CCCC.LXVIII. Joseph de Vergersz, presbiter ecclesie*

Sancti Hylarii Maguntine, ce qui a fait supposer qu'on imprimait à Bâle dès l'année 1468. A cette mention l'auteur ajoute un mot pour avertir qu'on ignore où se trouve aujourd'hui cet exemplaire des *Morales de saint Grégoire*. Comment n'a-t-il pas su qu'il était exposé à la Bibliothèque nationale dans la galerie Mazarine? Il aurait au moins dû connaître le *Catalogue de l'art ancien*, publié en 1896 à Genève à l'occasion de l'Exposition nationale suisse : il y aurait lu (p. 58) une petite dissertation dans laquelle le rédacteur du *Catalogue*, après avoir rapporté la note ci-dessus transcrite, s'est demandé si la date *anno* M.CCCC.LXVIII n'est point fautive et si le scribe n'a pas écrit par distraction M.CCCC.LXVIII au lieu de M.CCCC.LXXVIII. Ce texte méritait bien les honneurs d'une discussion.

Malgré tout, le livre de M. Heckethorn sera souvent consulté avec fruit, ne fût-ce que pour les bons fac-similés qu'il renferme d'une soixantaine d'anciennes marques d'imprimeurs bâlois.

L. Delisle.

LUXEMBOURG.

Histoire de la langue française comme langue administrative du pays de Luxembourg, par A. Houdremont, professeur à l'Athénée. — Luxembourg, imprimerie Ch. Praum, 1897. In-4°, 59 pages.

La thèse développée par M. Houdremont, c'est que la langue française, comme langue administrative, « ne joue pas dans le Luxembourg le rôle d'intruse, tolérée par l'indifférence des organes du pouvoir, mais qu'elle y est de plein droit, héréditaire depuis des siècles, depuis l'époque où des pièces écrites y ont accompagné les premières manifestations de la vie politique ». Cette thèse est appuyée sur des preuves très solides, que l'auteur a demandées aux chartes, aux ordonnances, aux actes du conseil provincial, à ceux des États, à ceux du siège des nobles, aux actes notariés, aux pièces des archives municipales, ecclésiastiques et féodales, aux coutumes et jusqu'aux légendes des monnaies. Le mémoire se termine par le texte de quarante chartes choisies pour donner une idée du français qui s'écrivait dans la ville et aux environs de Luxembourg, depuis 1244 jusqu'en 1346. Cet intéressant travail mérite d'être lu en France autant que dans le grand-duché de Luxembourg.

JOURNAL

DES SAVANTS.

FÉVRIER 1898.

Œuvres complètes de Christian Huygens, publiées par la Société hollandaise des sciences, tome VII, correspondance, 1670-1675.

La publication des œuvres de Huygens se poursuit avec régularité. Le septième volume de la correspondance se termine à la 2082[e] lettre, datée du 26 décembre 1675. La perte du regretté Biérens de Hahn, dont les premiers volumes attestaient le grand savoir et le zèle infatigable, n'a ni ralenti la publication, ni changé le plan adopté. Nous retrouvons la même conscience, la même érudition, la même abondance d'éclaircissements solides et précis. M. Bosscha a accepté la lourde tâche que nul mieux que lui ne pouvait mener à bien; Christian Huygens recevra, ses admirateurs n'en doutent plus, le monument le plus achevé qui ait honoré la mémoire d'un homme illustre.

Aucun document n'est omis, tous ont leur importance; le génie d'Huygens est assez grand pour que, dans sa vie, où la science tient une si grande place, on prenne plaisir aux plus petits détails. S'intéressant à tout, aimé et respecté de tous, excellent frère, excellent fils, homme du monde très recherché à la ville, bien accueilli à la Cour, admiré des savants sans affecter jamais une supériorité que nul ne contestait, Huygens est resté assez grand pour que les attaques dirigées contre lui, tout en troublant quelquefois sa vie, n'aient amoindri que ses adversaires.

Le septième volume commence avec l'année 1670. Christian Huygens est atteint d'une maladie *peu moins que mortelle;* la correspondance scientifique est interrompue, et les alarmes de la famille remplissent les premières lettres. Le père et les frères, quoique fort émus, dissertent avec une entière liberté d'esprit. La perte d'un si digne enfant serait très sensible à Constantin, mais à son âge, ayant si peu d'espoir d'en jouir longtemps, il lui semble que le monde y perdrait plus encore que lui. Con-

stantin Huygens était un poète latin renommé et habile; il semble qu'il médite une élégie sur la perte prochaine dont le pronostic des médecins le menace.

Le frère aîné de Christian, qui, comme le père, se nomme Constantin, dans une lettre au jeune frère Lodowick, le plus aimable et, à ce qu'il semble, le plus aimé de Christian, se montre désespéré des mauvaises nouvelles du bon frère; il consulte les médecins hollandais sur le traitement de la *Melancholia hypocondrica mera et pura*, c'est le nom que les médecins de Paris donnent à la maladie de Christian, qui porte aujourd'hui le même nom de *mélancolie hypocondriaque;* c'est la forme mentale de l'hypocondrie. Les facultés intellectuelles de Huygens ne semblent pas avoir été atteintes; mais elles étaient menacées. Les médecins de Paris conseillent l'air natal, aussitôt que le malade sera transportable; ceux d'Amsterdam proposaient le lait de femme, s'il peut le supporter. Constantin en a vu de très heureux effets; plaise à Dieu qu'il puisse ramener le bon frère à la vie, mais, quoi qu'il advienne, il lui sait l'âme assez grande pour se résoudre avec courage au passage dans l'autre vie. Il espère le meilleur, si toutefois il peut y avoir quelque chose de meilleur que l'éternelle béatitude. Les sentiments de Christian sont plus naturels et plus humains. La vie mortelle lui est chère; il trouve la mort redoutable et mauvaise; il ne veut pas qu'on lui parle de la vie future, elle est incertaine. Le frère aîné s'en désole. La perte de son frère lui cuirait bien davantage s'il mourait dans de tels sentiments.

Dès que Christian put supporter le voyage, conduit par Lodowick qui était accouru à Paris, il alla se reposer chez son père. Heureux de revoir son cher Archimède, mais toujours besogneux au milieu d'une vie somptueuse, le vieux Constantin hésite à payer les dépenses faites. Le frère aîné écrit à Lodowick quelques jours avant le retour à la Haye : « J'ai parlé au *signor padre* touchant votre dépense chez le frère, sans en tirer rien de positif. Il dit tantôt qu'il fallait lui dire qu'il aurait soin de reconnaître cela, tantôt qu'il n'était pas déraisonnable qu'étant à son aise comme il l'est, il logeât un frère venu pour l'assister, et enfin s'est étendu éloquemment sur la nécessité présente, le mauvais payement de tous côtés. »

Le jour même où son fils aîné lui demandait ses intentions, le père écrivait à Lodowick à Paris : « N'auriez-vous pas l'esprit entre vous deux de faire sentir *omnipotenti* par votre monsieur Perrault, ou autres, que cette maladie est de si grand prix, que le Roy pourrait avoir la bonté de vous soulager de quelques subsides? D'autres auraient bien soin de se procurer adroitement de telles choses. »

Louis XIV alors préparait la guerre à la Hollande et lui-même avait grand besoin d'argent.

Christian, quoi qu'en puisse juger son père, ne se trouvait jamais fort à son aise; il aimait le luxe, et, espérant sans doute s'enrichir par ses inventions, dépensait au delà de ses revenus, dont le plus clair était la pension de six mille livres payée par le Roi. Cela suffisait alors pour bien vivre, non pour faire figure. Logé à la bibliothèque du Roi, Huygens fait parqueter l'appartement à ses frais, achète de beaux meubles, et fait ses visites en carrosse. « J'avais déjà deux laquais, écrit-il à Lodowick, et voilà un cocher de surplus; je vois bien que j'aurai de la peine à soutenir toute cette dépense, mais cela pourra toujours durer quelque temps, *et interim fiet aliquid.* »

Huygens compte sans doute sur le privilège obtenu pour ses inventions d'horlogerie. Beaucoup de déceptions l'attendaient. Christian n'aimait ni à solliciter, ni à épargner, et ne s'entendait guère aux affaires d'intérêt. Peu empressé à réclamer l'honneur de ses inventions, il l'était beaucoup moins encore à en disputer le profit.

Il écrit à Lodowick qui a admiré sa perruque blonde et le prie de lui en envoyer une semblable : « Si vous voulez, je vous ferai encore faire une perruque, mais il faut aussi que vous ayez soin de m'envoyer de l'argent, car je n'en saurais plus débourser sans en faire venir de celui que le frère me garde, et même, sans rien débourser, je pense que j'en aurai affaire bientôt. Six personnes et deux chevaux que j'ai à nourrir font aller ma dépense extrêmement vite. » Les perruques coûtaient six louis; c'était la seconde que demandait Lodowick, et il devait encore la première. Christian l'aimait beaucoup, mais le savait mauvais payeur.

Pendant que Lodowick commandait des perruques à Paris, espérant les faire payer par *il signor padre*, qui souvent le faisait attendre, Christian avait profité de son séjour à la Haye pour commander au tailleur de sa famille un habit de couleur pour son laquais; la note lui arriva à Paris.

« Pourquoi, écrit-il à son frère, dans une lettre où il lui décrit le télescope de Newton, ne pas mettre cet habit au compte du *signor padre* aussi bien que l'étoffe de ceux qu'il fait pour les valets de vos seigneuries, car étant en Hollande, je me suis cru de même condition et je ne pense pas que le *signor padre* l'entende autrement. »

Christian, dans ses lettres à Lodowick, parle avec abandon et sans aucun apprêt de ses relations mondaines à Paris, des souvenirs laissés en Hollande, des belles demoiselles, parentes ou amies, qui veulent bien ne pas l'oublier et auxquelles il souhaite d'heureux mariages; il assiste à

une séance de réception à l'Académie française qu'il nomme « l'Académie française de M. le Chancelier ». Charles Perrault prononça sa harangue de remerciement au grand contentement des auditeurs, et reçut pour réponse autre harangue de M. Chapelain, directeur de la Compagnie. Huygens prit grand plaisir à se trouver parmi les vieux poètes et auteurs, Corneille, des Marets, Quinault, Cottin. Chapelain félicite surtout le nouvel élu de l'honneur qu'il aura de contribuer au travail de l'Académie sous les auspices de Monseigneur le Chancelier, son illustre protecteur, avec les comtes, les marquis, les gouverneurs de province, les conseillers d'État, les maîtres des requêtes dont elle est remplie, sans compter les ducs et pairs, les ministres d'État et les secrétaires des commandements qui ajoutent un si grand lustre à l'éclat de cette Compagnie.

Huygens entretient avec Oldenburg une correspondance très active. Empressé et bienveillant pour tous, ayant rarement une opinion personnelle, le secrétaire de la Société royale joue à peu près pour Christian Huygens le rôle du père Mersenne près de Descartes; il le tient au courant, le plus souvent par l'envoi de leurs mémoires, des travaux mécaniques de Wrenn, des subtiles inventions mathématiques de Wallis, des découvertes de Newton en optique, des idées ingénieuses et des prétentions de Robert Hooke, de l'ignorance de Hobbes dans la science, et de son imperturbable confiance.

Oldenburg prêche à tous la tolérance pour les illusions des inventeurs, à la bonne foi desquels il voudrait toujours croire. « Je vous assure, écrit-il à Huygens, à l'occasion de réclamations qui l'avaient froissé, que ceux de votre connaissance ici ne manquent pas de continuer la même affection et estime pour votre personne et mérite, et qu'ils ne font rien autre que de prendre la même liberté envers vous que vous prenez envers eux, qui est de dire avec franchise leurs sentiments sur vos ouvrages et de rectifier quelquefois les bévues qu'ils y pensent être commises touchant la propriété de quelques inventions. *Veniam damus petimusque vicissim.* Cela se pratique de part et d'autre; il faut, ce me semble, entretenir constamment la même amitié et ne commettre rien qui puisse émousser ni détruire les forces des esprits qui travaillent à l'avancement des sciences. »

Rien n'est plus impatientant que cette impartialité ignorante et niaise, qui ne veut pas se taire et croit sage de s'annuler; on a le droit de garder le silence, il est impertinent de le conseiller à ceux qui se sentent insultés ou blessés. Huygens était accusé, et croyait ses accusateurs de mauvaise foi; on comprend que de tels conseils aient rendu ses rapports

avec Oldenburg plus rares et plus froids. Les prétentions de Hooke à la priorité de l'invention des horloges à pendule et du ressort spiral des montres l'entraînaient bien au delà des limites imposées par la courtoisie. Hooke alla jusqu'à insinuer, contre le confiant et naïf Oldenburg, l'accusation de complicité et de trahison. Le secrétaire de la Société royale avait, suivant lui, communiqué à Huygens les idées et les projets dont ses fonctions le faisaient dépositaire.

Robert Hooke, très instruit de toutes les sciences, sans faire sa spécialité d'aucune, agité d'une activité fébrile, abordant tous les problèmes avec un esprit d'invention souvent heureux, mais n'achevant aucune solution, est resté non moins célèbre par son caractère querelleur et défiant que par son mérite très réel.

On peut ouvrir au hasard l'un des quatre volumes de l'*Histoire de la Société royale* par Berck, il est rare qu'on tombe sur une page de laquelle le nom de Hooke soit absent; il prenait la parole sur tous les sujets, sans que jamais on l'accusât d'ignorance. Sur toute découverte importante, Hooke élevait de bonne foi une réclamation de priorité, et rappelait une idée analogue produite antérieurement, sans développement, sans précision et sans preuves. Hooke a disputé à Newton la découverte de l'attraction universelle, et à Huygens celle des horloges isochrones; il est certain que sans avoir atteint le but et sans être assez géomètre pour lutter contre les difficultés du problème, il l'avait nettement posé.

M. Bosscha a réuni à l'occasion du beau livre d'Huygens *De horologio oscillatorio*, publié en 1672, des documents très intéressants et peu connus sur la découverte de l'attraction. Quoique Huygens ait toujours refusé de croire à l'action à distance, il a joué dans l'histoire de la découverte un rôle de grande importance. Newton s'est plu à le reconnaître. La théorie de la force centrifuge, révélée à la fin du beau livre de Huygens, a rendu possible la démonstration, qui devait tarder quinze ans encore.

Les idées de Hooke, quoique certainement connues de Newton, ne pouvaient lui être d'aucune utilité. Hooke croyait fermement à l'attraction, mais il ne prouvait rien, et se bornait à déclarer certaine une idée que plusieurs autres, Roberval par exemple, avaient énoncée avant lui.

Huygens avait envoyé à Newton un exemplaire de son livre, sans lettre d'envoi. Les remerciements furent adressés à Oldenburg, avec l'intention évidente que la lettre fût communiquée à Huygens. Oldenburg envoya la copie à Paris, en supprimant quelques lignes qui sont précisément celles que Newton citait vingt ans plus tard pour prouver que, dès cette époque, quinze ans avant la publication de son livre, ses idées étaient déjà di-

rigées vers la théorie mécanique des mouvements célestes. Dans la copie envoyée à Huygens par Oldenburg, Newton se borne à louer le discours sur la force centrifuge *dont la conception peut être utilisée dans la philosophie naturelle et en astronomie.* La lettre originale, conservée par la Société royale, contient un développement qui ne le montre pas dans la bonne voie : « Si l'on admet, dit-il, que la raison pour laquelle la lune tourne toujours la même face vers la terre est due à l'effort plus grand de l'autre côté pour s'en éloigner, il en résulte (en admettant le mouvement de la terre autour du soleil) que la plus grande distance du soleil à la terre ne peut être à la plus grande distance de la terre à la lune dans un rapport plus grand que celui de 10,000 à 56, et par conséquent, la parallaxe du soleil supérieure à $\frac{56}{10000}$ de celle de la lune, parce que, si la distance du soleil était moindre, la lune serait attirée vers le soleil avec plus de force que vers la terre. J'ai pensé ainsi que la libration de la lune dépend du rapport de ses tendances vers le soleil et vers la terre, jusqu'à ce que je trouve une explication meilleure. »

Il faut citer le texte anglais :

Thus, for instance, if the reason, why the same side of the moon is ever towards the earth, be the greater conatus of the other side to recede from it, it will follow (upon supposition of the earths motion about the sun) that the greatest distance of the sun from the earth is to the greatest distance of the moon from the earth, not greater than 10,000 to 56, and therefore the parallax of the sun not less than $\frac{56}{10000}$ of the parallax of the moon, because were the suns distance less in proportion to that of the moon, she would have a greater conatus from the sun than from the earth; I thought also sometimes that the moons libration might depend upon the conatus from the sun and earth compared together till I apprehend a better cause.

M. Bosscha s'étonne, sans proposer d'explication, que, contrairement à ses habitudes de correction et d'exactitude, Oldenburg ait supprimé ce passage. « Quelle est la main, dit-il, qui a soustrait aux yeux de Huygens les réflexions de Newton sur la force centrifuge suscitées à la lecture de l'*Horologium oscillatorium* et dont Newton a voulu faire part à l'auteur ? » Je ne hasarderai pas de conjecture. On ferait trop d'honneur à la perspicacité d'Oldenburg en admettant qu'il ait compris l'inextricable obscurité des lignes supprimées. Elles sont d'autant plus incompréhensibles qu'on voudra supposer Newton plus avancé sur la voie de sa grande découverte. S'il est vrai, comme on l'a souvent répété non sans vraisemblance, qu'il ait, non pas découvert, mais démontré la loi de l'attraction universelle en y pensant toujours, on ne doit pas oublier, en lisant les lignes précédentes, qu'entre elles et la publication du *Livre des principes* il se place quinze années de méditation.

Newton, sans doute, les citait de mémoire, et n'en avait qu'un imparfait souvenir. Comment, en effet, sans avoir aucun indice sur le rapport de la masse du soleil comparée à celle de la terre, former une conjecture, moins encore proposer un raisonnement, sur la grandeur relative des actions exercées sur la lune, et sur le rapport des distances? L'influence sur la libration du rapport de ces deux forces ne se comprend d'ailleurs ni avant ni après la découverte du principe.

Il semblerait tout naturel aujourd'hui qu'après avoir lu le livre de Huygens, et ayant eu, comme sa lettre le démontre, l'idée d'appliquer à l'étude des mouvements planétaires la théorie de la force centrifuge, Newton en ait déduit la loi de l'attraction solaire inversement proportionnelle au carré de la distance. Le calcul à faire ne dépassait pas même la science de Hooke, pourvu que l'on acceptât, comme première approximation, le mouvement circulaire des planètes autour du soleil comme centre.

Soit en effet a le rayon d'une orbite circulaire parcourue uniformément dans un temps T; la force *centripète*, d'après la loi de Huygens, doit être par unité de masse, la vitesse étant V :

$$\frac{V^2}{a} = \left(\frac{2\pi a}{T}\right)^2 \frac{1}{a} = \frac{4\pi^2 a}{T^2}.$$

L'attraction, si on l'accepte comme cause de mouvement, est donc proportionnelle à $\frac{a}{T^2}$, mais, en vertu d'une loi de Képler, $\frac{a^3}{T^2}$ est constant, et $\frac{a}{T^2}$, proportionnel à $\frac{1}{a^2}$, est en raison inverse du carré de la distance.

Pourquoi Newton n'a-t-il pas aperçu ce raisonnement? Pourquoi Huygens ne l'a-t-il pas fait lui-même? A la seconde question la réponse est facile : Huygens n'a jamais cru à l'attraction; l'influence exercée à distance lui semblait impossible à comprendre et à accepter. On peut ajouter, quoique la première raison suffise, que Huygens, faisant connaître les lois de la force centrifuge, et les démontrant d'une manière si ingénieuse, n'a jamais parlé de la force centripète. C'est par elle que nous commençons aujourd'hui; la force centrifuge s'en déduit, quand il y a lieu, et le mécanicien le plus attentif à ne supprimer aucune explication et aucun détail, en expliquant la théorie du mouvement circulaire ou elliptique des planètes, n'a pas occasion d'y introduire l'idée de force centrifuge. La force centrifuge, dans la théorie de Huygens, est la diminution *apparente* de pesanteur due à la rotation de la terre, ou l'accroissement de la tension exercée sur un fil quand il contraint un poids à décrire un cercle dont il est le rayon; c'est l'action du poids sur le fil,

sans qu'on y associe celle du fil sur le poids. L'égalité de l'action à la réaction, si familière à tous aujourd'hui, a été introduite par Newton : l'idée de force centripète, en 1672, était très différente de celle de force centrifuge. La pensée de rapprocher l'étude des mouvements planétaires des théorèmes énoncés par Huygens ne pouvait naître alors que dans l'esprit de Newton.

Les revendications de Hooke au sujet du pendule n'étaient pas sans fondement; Huygens ne lui avait rien emprunté, personne je crois n'en a jamais douté, mais Hooke avait le droit de rappeler ses anciennes idées. Les soupçons injurieux et les accusations dépourvues de vraisemblance ont mis tous les torts de son côté. Ni les plaintes de Hooke, ni les allégations mensongères de l'horloger Thuret, ni les mémoires juridiques de l'abbé Hautefeuille, ne doivent diminuer la confiance dans l'entière bonne foi de Huygens; elles lui ont cependant donné beaucoup d'ennui. Désireux avant tout de tranquillité, il renonça au privilège que Colbert lui avait fait obtenir, et aux légitimes espérances de fortune accueillies un instant avec une joie paisible. Peu soucieux du lucre, il avait abandonné à Oldenburg les avantages espérés de son privilège en Angleterre; la calomnie voulut voir dans cette générosité la preuve d'un marché honteux. « Si Huygens a renoncé à ses droits, c'est qu'il a reconnu la vérité des accusations portées contre lui; s'il a abandonné à Oldenburg des avantages considérables, c'est le salaire du secret trahi sans lequel Huygens n'aurait rien inventé. » De telles insinuations ne méritaient que le mépris. Oldenburg en fut vivement ému; il pria Huygens de vouloir bien déclarer que sa générosité envers lui, comme il était vrai, n'avait eu d'autre motif que l'intérêt excité par la fortune étroite de son ami, dont il connaissait *rem angustam domi*.

La célébrité de Newton commençait alors avec la découverte des réfrangibilités inégales, et du télescope qui s'y rattache, la substitution de la réflexion à la réfraction supprimant la coloration des images. Huygens accueille ces recherches avec des louanges sincères. La théorie nouvelle des couleurs lui paraît tout d'abord fort ingénieuse; il faudra voir si elle est compatible avec toutes les expériences. Il approuve fort l'invention du télescope, dont il rend compte dans le *Journal des savants*, ainsi que de celui de Cassegrain vanté peu de temps après comme plus commode et plus ingénieux.

Huygens, après avoir revendiqué les droits de priorité de Grégory, discute les avantages prétendus sur l'instrument de Newton, auquel il donne la préférence. M. Newton, suivant lui, traite le prétendu inventeur plus doucement qu'il ne mérite. Plusieurs lettres sont échangées, de plus en

plus favorables aux théories et aux hypothèses de Newton. La doctrine nouvelle se confirme de plus en plus; toutefois il semble que l'auteur doit se contenter que ce qu'il a annoncé passe pour une hypothèse fort vraisemblable. « De plus, ajoute le futur auteur du *Tractatus de lumine*, quand il serait vrai que les rayons de lumière, dès leur origine, fussent les uns rouges, les autres bleus, etc., il resterait encore la grande difficulté d'expliquer en quoi consiste cette diversité de couleurs. » La discussion s'échauffe peu à peu, et Huygens renonce à la continuer.

« Pour ce qui est des solutions de M. Newton aux doutes que j'avais proposés touchant sa théorie des couleurs, il y aurait de quoi répondre et former encore d'autres difficultés, mais voyant qu'il soutient son opinion avec tant de chaleur, cela m'ôte l'envie de disputer. Que veut dire, je vous prie, qu'il assure que quand même je lui aurais montré que le blanc peut se composer de deux seules couleurs primitives, je n'en pourrais cependant rien conclure contre lui? Et cependant il a dit que pour composer le blanc toutes les couleurs primitives sont nécessaires. Après cela il n'a garde de demeurer court à aucune objection qu'on lui puisse faire. »

Les relations de Huygens avec Leibnitz paraissent pour la première fois dans le septième volume. Oldenburg écrit à Huygens : « Je ne sais, Monsieur, si vous connaissez un certain D[r] Leibnitzius, à Mayence, qui est conseiller de cet Électeur, mais avec cela se mêle fort de philosophie. » Leibnitz était alors âgé de vingt-quatre ans. Oldenburg fait preuve de pénétration; il joint à sa lettre la copie d'une dissertation de Leibnitz sur le mouvement.

L'ingénieux jeune homme n'était encore ni géomètre, ni mécanicien. On le reconnaît en lisant son écrit. Oldenburg, dont l'instruction était peu profonde, a reconnu l'homme supérieur sans être choqué des ignorances qui n'ont pas pu échapper à Huygens, qui n'a rien répondu. Je doute fort que sur ce premier indice il ait conçu de grandes espérances. Leibnitz disait par exemple : « La nature des points est une chose admirable; s'il est vrai qu'un point ne soit pas divisible *in partes positas extra partes*, il est cependant divisible *in partes antea non positas intra partes*, c'est-à-dire en parties qui se pénètrent, *seu in partes antea se penetrantes*. Un angle, en effet, n'est rien autre chose que la section d'un point (*puncti sectio*) et la théorie des angles est celle des quantités du point (*doctrina de quantitatibus puncti*). »

Ni Oldenburg ni Huygens ne comprenaient, cela est certain; mais, plus défiant de lui-même, Oldenburg inclinait à juger favorablement; Huygens, il faut le croire, levait les épaules; et c'était lui cependant

IMPRIMERIE NATIONALE.

qui se trompait. Leibnitz avait infiniment plus de confiance encore. Ses idées sur la mécanique le remplissent d'autant de joie que s'il avait trouvé la quadrature du cercle ou le mouvement perpétuel. « Je m'efforce, dit-il, de tout expliquer. La circulation de l'éther, c'est-à-dire de la lumière ou du soleil autour de la terre, *circulationi terræ contraria*, explique la gravité, l'élasticité, le magnétisme; les sympathies et les antipathies, c'est ainsi qu'on les nomme, les solutions, les précipitations, les fermentations, les réactions, les effets les plus extraordinaires de la nature sont dus à cet éther; il faut y rattacher la force non moins étrange des muscles, celle de la poudre, les effets des matières vénéneuses.

Leibnitz, Oldenburg l'affirme, n'est pas un esprit du commun. « Il semble juger, écrit-il à Huygens, que ni vous ni Wrenn n'avez assigné les causes des phénomènes que vous avez considérés en établissant vos règles sur la théorie du choc. C'est à vous à cette heure d'en juger, ajoute-t-il, avec une parfaite impartialité. » Huygens croyait aux corps parfaitement durs, sa théorie pouvait inspirer peu de confiance, mais celle de Leibnitz ne reposait sur rien.

Le jeune philosophe n'en trouva pas moins chez Huygens un accueil empressé. Leibnitz, dès sa première entrevue, fit paraître sans embarras une très grande ignorance; il connaissait imparfaitement la définition du centre de gravité. Huygens lui fit présent de son livre récemment publié *De horologio oscillatorio*, et, pour le lire, il fallut commencer des études sérieuses et précises. Huygens prit plaisir à les diriger. Dès l'année suivante, Leibnitz, devenu géomètre, envoyait à son maître, sous le nom de quadrature arithmétique du cercle, une découverte considérée comme très étrange, l'expression du rapport de la circonférence au diamètre par une série indéfinie. Huygens le félicite cordialement d'une découverte qui le rendra célèbre parmi les géomètres.

Une lettre de 1675 sur le calcul des expressions imaginaires, introduites dans l'algèbre par la règle de Cardan, non seulement justifie les espérances de Huygens, mais suffirait à elle seule pour donner rang à Leibnitz parmi les grands géomètres de l'époque. Huygens avoue que depuis longtemps il a négligé les spéculations de ce genre; il y prend plaisir cependant, et en reconnaît l'originalité et l'intérêt. A des calculs très exacts et très nouveaux sur ces expressions mystérieuses dont il proclame l'entière généralité, Leibnitz, comme il faisait souvent, laissant courir son imagination, annonce des résultats brillants, dont certainement il n'avait pas la preuve.

« Il n'y a personne, dit-il à Huygens, qui puisse mieux juger que vous de la qualité de deux inventions qui sont, l'une, une méthode de tirer

en nombres véritables ou approchants, les racines des binômes où il entre des imaginaires; et l'autre, du *compas des équations*, qui donne sans aucun calcul, tout à la fois, les racines d'une équation proposée de quelque degré et de quelque formule d'un degré donné qu'elle puisse être, soit géométriquement en lignes, soit arithmétiquement en nombres approchants, dont on peut incontinent tirer les véritables, s'il y en a, sans aucun calcul. Il semble qu'après cet instrument, il n'y a quasi plus rien à désirer pour l'usage que l'algèbre peut ou pourra avoir dans la mécanique ou dans la pratique. »

Leibnitz promet beaucoup plus que n'ont jamais réalisé depuis deux siècles les immenses progrès de l'algèbre.

La correspondance de Huygens aborde tous les sujets; des tables très bien faites, à la fin du volume, donnent le détail des richesses qui s'y trouvent réunies, sans ordre et comme au hasard. La liste des personnages cités contient plus de cinq cents noms, presque tous un grand nombre de fois. Le nom d'Alhazen revient vingt-huit fois, celui de Boyle quarante et une fois, celui de Descartes vingt-deux fois, de Colbert quarante et une fois, de Robert Hooke soixante-dix-neuf fois, de Newton trente fois, de Louis XIV cinquante-quatre fois.

Le nombre des ouvrages mentionnés dépasse trois cents; sur chacun d'eux, les savants et infatigables éditeurs donnent au bas de la page une notice substantielle et précise.

A ceux qui voudraient, en quelques heures, se faire une idée du grand intérêt que présente le nouveau volume, je conseillerais de jeter un coup d'œil sur la dernière table intitulée : *Matières traitées dans les lettres*. On y énumère plus de trois cents sujets, presque tous abordés un grand nombre de fois. M. Bosscha, suivant l'exemple donné par son savant prédécesseur, a marqué d'une étoile les articles les plus intéressants. C'est une grande responsabilité qu'il accepte. Les goûts sont divers, les curiosités capricieuses, il s'expose à plus d'un désaccord avec le lecteur. Le savant et judicieux éditeur ne l'ignore pas, et pour froisser le moins possible, il montre une indulgence extrême. Sous le titre de *Chromatique des lentilles*, par exemple, vingt-cinq pages sont indiquées dans la table; dix-neuf sont recommandées à l'attention du lecteur. C'est la proportion habituelle.

Le septième volume se termine par quelques additions ou corrections aux tomes précédents. J'en signalerai deux dans le volume actuel, qui ont échappé à la minutieuse attention des éditeurs. A l'occasion de l'invention des *brouettes*, nouveau moyen de transport dont le duc d'Enghien, fils unique du grand Condé, s'était déclaré protecteur, et devait,

comme il semblait juste alors, partager le profit, la note qui lui est consacrée, page 86, contient une erreur. Sa mère, Claire-Clémence de Maillé, était nièce du cardinal de Richelieu, non de Mazarin.

Huygens a écrit à Lodowick (page 105) : « Pour ce qui est de l'histoire de *Sylvie de Molière*, on dit que ces aventures ont bien du véritable, mais vous pouvez croire qu'on y a bien ajouté. » Dans la table, où l'on ne veut rien oublier, ces lignes sont mentionnées au nom de Poquelin, en même temps que quelques mots sur les *Femmes savantes*. Or *Sylvie de Molière* est un roman d'aventures dans lequel aucune allusion n'est faite à Poquelin de Molière; la ressemblance des noms est fortuite. Par contre, Huygens a assisté à la première représentation de *Georges Dandin;* il donne son impression, qui n'est pas mentionnée dans la table.

Malgré mon admiration pour le génie de Huygens et la sympathie que doit inspirer un caractère franc et loyal, bienveillant pour tous et l'on pourrait dire irréprochable en toute occasion, j'oserai exprimer un étonnement que le changement des idées et des mœurs depuis deux siècles ne suffit pas pour faire disparaître. Huygens est Hollandais, sa famille tout entière est restée sur la terre natale, c'est là que vivent ses plus chers amis, et cependant, lorsque la guerre éclate, quand la Hollande envahie est réduite à noyer ses campagnes, le pensionnaire de Louis XIV se contente d'attendre avec impatience les nouvelles de la guerre, sans cacher ses sympathies, mais sans vouloir compromettre une situation avantageuse qui lui plaît.

Son père et ses frères ne semblent d'ailleurs s'en étonner nullement et espèrent que par ses hautes relations il pourra protéger leurs propriétés contre les charges et les ruines de la guerre.

Christian écrit à son frère Lodowick, le 16 mai 1672 : « J'ai été à la campagne les semaines passées à Chantilly-Liancourt et puis à Viry, c'est pourquoi vous n'avez pas eu de mes lettres. A mon retour j'appris la nouvelle de la reddition des quatre places, dont je vous assure que je fus extrêmement surpris. Si les amis que j'ai n'étaient pas des gens très raisonnables et discrets, je passerais mal le temps parmi les réjouissances dont tout est plein, et des discours au désavantage et déshonneur de la patrie. L'on a fait des feux de joie deux jours de suite, les premiers pour les victoires, les autres pour la naissance du duc d'Anjou. On a porté plus d'une trentaine d'enseignes prises sur les Hollandais en triomphe à Notre-Dame, où l'on chantait le *Te Deum*. Vous pouvez juger *quid animi mihi*, quand je vois et entends toutes ces choses. »

L'épître dédicatoire du livre *De horologio oscillatorio* adressée à Louis XIV

est du 21 mars 1673. La flatterie, quand on s'adressait alors au grand roi, était un langage accepté de tous auquel nul ne pouvait songer à se soustraire, mais Huygens aurait pu se dispenser d'admirer que, malgré les dépenses de la guerre, l'invincible monarque n'ait pas voulu diminuer ses libéralités.

Les volumes suivants nous apprendront pourquoi Huygens, fort indifférent sur les questions religieuses, a refusé les facilités qui lui furent accordées après la révocation de l'édit de Nantes. Il voulut s'éloigner des persécuteurs d'une église à laquelle il appartenait par la naissance, par les liens de famille, et par sa sympathie pour les victimes de l'intolérance.

J. BERTRAND.

Maurice GRAMMONT. *La dissimilation consonantique dans les langues indo-européennes et dans les langues romanes.* Dijon, Darantière, in-8°, 215 pages.

« Tout le monde, dit M. Grammont dans l'introduction de son livre, a parlé de la dissimilation; chacun en a rencontré des exemples et cité des cas, mais personne n'a jamais établi ce que c'est que la dissimilation. » On s'attend, après cette entrée en matière, à lire du phénomène dont il s'agit une définition et une explication plus claires et plus précises que celles que l'auteur trouve vagues et sujettes à égarer. Toutefois on les cherche en vain. Quelle est l'explication de ce phénomène, si répandu dans toutes les langues, par lequel, quand deux phonèmes ou identiques ou ayant quelque chose de commun se rencontrent dans le même mot[1],

[1] La dissimilation d'un mot à l'autre est un phénomène assez rare, au moins en apparence, car il est peut-être plus fréquent qu'on ne l'a reconnu jusqu'ici. M. Grammont (p. 93) cite l'explication, très plausible, du fr. *orme* donnée par M. Möhl : on aurait dit *un olme* (d'où le fr. *oume, oumel*, conservé dans beaucoup de noms de lieux), mais *l'orme*, qui s'est ensuite généralisé (M. Möhl a constaté dans un manuscrit médical l'alternance régulière de *l'urcere* et *les ulceres*). Peut-être faut-il expliquer de même les formes *armana* dans beaucoup de patois, *armosne* (*aumône*) en anc. français, *arcôve*, *arcool*, etc., dans le français populaire (voir Meyer-Lübke, *Gramm. des l. rom.*, I, § 482). Le fr. *armet* doit sans doute être rangé dans la même classe (il ne saurait venir d'*arme*, comme le dit l'auteur [p. 114] avec le *Dictionnaire général*) : c'est l'esp. *almete*, in-

l'un d'eux est rendu plus ou moins « dissemblable » de l'autre, parfois jusqu'à être supprimé? A-t-il une origine physiologique ou psychologique? Comment se fait-il que dans les mêmes langues il coexiste avec le phénomène absolument contraire de l'assimilation? L'auteur ne répond pas à ces questions et ne les pose même pas. Au reste, les questions mêmes auxquelles son livre est particulièrement consacré n'y sont pas traitées dans leur ensemble. Il faut souvent conclure sa pensée de ses remarques incidentes, il faut parfois la deviner. Ainsi on sent bien qu'il regarde la dissimilation comme devant s'exercer fatalement, à un moment donné, dans les langues qui la pratiquent, sur tous les mots qui la comportent, mais il ne formule pas expressément cette loi et se contente d'expliquer à l'occasion pourquoi des phonèmes qui sembleraient, dans tel ou tel mot d'une langue, devoir être dissimilés ne le sont pas. Semblablement il résulte bien d'une parole jetée en passant (p. 32) qu'il se rend compte que la dissimilation, au moins dans les langues romanes, s'opère presque exclusivement sur les liquides ou nasales [1], mais il ne s'arrête nulle part à ce fait, si important, pour l'expliquer ou même le constater. Après avoir

troduit au XVIe siècle et dont la forme dissimilée *l'armet* pour *l'almet* s'est généralisée; *armet* au XIVe siècle, dans *Girard de Roussillon*, appartient à la phonétique franc-comtoise (voir Meyer-Lübke, I, § 480) et est un doublet de notre *armet*. Il y aurait sans doute plus d'un fait de ce genre à observer dans la prononciation populaire : les dissimilations ainsi produites sont de leur nature essentiellement momentanées, et n'arrivent que rarement à se généraliser. Il faut remarquer d'ailleurs que celles qui viennent d'être notées se produisent entre l'article et un autre mot, et que l'article qui élide sa voyelle finale est si étroitement soudé au mot qu'il détermine qu'il fait presque corps avec lui. — C'est encore un phénomène du même genre que le changement que subit en espagnol le pron. *le* quand il précède *lo, los, la, las* : *se lo*, etc. pour *le lo*, etc. (anc. esp. *gelo*, etc., sans doute pour *lelo*). Et on peut aussi rapprocher de ce fait ce qui se passe en ancien français, où *le, la, les* sont supprimés devant *li, lui, lor* : *jo* (*le, la, les*) *li, lui, lor doins*.

[1] La dissimilation d'autres consonnes est assez rare. Il y en a toutefois des exemples (voir Grammont, p. 100-102) pour le *d* dans les langues romanes : esp. *Guaritana, quijarudo, Madrileño*, esp. port. *mentira* (sous l'influence, certainement, de *mentir*), et il faut remarquer que c'est une liquide qui remplace le *d* (toutefois dans le languedocien *guinde*<*dinde*, *guindoun*<*dindon*, le *d* est dissimilé en *g*). Il faut ajouter aux liquides *j* (*yod*) [voir it. *digiuno, drieto*] et surtout *v*, que M. Grammont ne mentionne pas; est-ce qu'il ne reconnaît pas de dissimilation dans *vivacius* > prov. anc. fr. *viaz*, *vivenda* > pr. fr. *vianda*? Il est vrai que ces mots ne paraissent rentrer dans aucune de ses lois, mais le fait n'en est pas moins très probable (on sait qu'on a expliqué de même les formes prises en roman par les imparfaits en *-ebam*, qui est devenu *-ea*, sur le modèle, croit-on, d'*aveva*<*habebam*). — Les dissimilations de č, ǧ en š, ž sont d'une nature assez différente.

posé en principe qu'il est nécessaire d'établir les lois de la dissimilation pour montrer qu'il n'y a pas dans l'évolution phonétique des langues un domaine livré au caprice et soustrait à l'empire « des lois phonétiques qui font l'orgueil de la science moderne », il jette tout de suite le lecteur *in medias res* et fait défiler devant ses yeux vingt « lois » difficiles à bien comprendre du premier coup et qui semblent souvent se contredire, avec leurs applications d'abord dans les langues romanes, puis dans les langues indo-européennes. Il ne fait rien pour guider le lecteur dans ce dédale et semble prendre plaisir à l'y laisser chercher péniblement sa voie. Les titres courants, qui seraient si nécessaires, manquent en haut des pages. La Table des matières, placée sur une page presque introuvable, avant les *Indices*, est rédigée avec une concision qui oblige, si l'on veut avoir sous les yeux le contenu de l'ouvrage, à s'en faire une plus détaillée, et, comme par une malice voulue, le chapitre intitulé *Conclusions*, qui, en quatre pages, donne au moins le résultat général du livre, est omis dans l'« Index des divisions principales ». Ces lacunes et ces obscurités, que n'atténue pas une exposition souvent très concise, font que le livre est d'une lecture laborieuse et qu'il faut s'y reprendre à plusieurs fois pour bien saisir la pensée de l'auteur. Dans les ouvrages qu'il ne manquera pas d'écrire à l'avenir, nous espérons que M. Grammont prendra soin de mieux éclairer sa lanterne, car ce qu'il y montre est fort intéressant et vaut l'effort qu'il faut faire pour le discerner.

L'idée même du livre est originale et d'une vraie portée. Pour bien comprendre, dit l'auteur, les lois que nous exposons, « il est nécessaire de se placer à notre point de vue, c'est-à-dire de considérer la *dissimilation* indépendante de telle ou telle langue, en dehors et en quelque sorte au-dessus des langues. . . . Pour telle ou telle langue en particulier, ce qui n'est pas notre point de vue, les lois sont des *possibilités;* elles sont la formule suivant laquelle la dissimilation se fera, si elle se fait. » Ce sont donc des lois absolument générales que l'auteur a voulu établir; il ne les a exemplifiées, il est vrai, que dans une famille de langues, mais elles lui paraissent tellement fondées sur la nature qu'il ne doute pas qu'elles ne s'appliquent à toutes les langues possibles. Ces lois, comme le disent les *Conclusions,* se ramènent à une formule très simple : « La dissimilation, c'est la loi du plus fort. » De deux phonèmes sujets à dissimilation, c'est le plus faible qui perd une partie de ses éléments constituants, quelquefois qui disparaît entièrement. Mais en quoi consiste la force d'une consonne (car M. Grammont s'est restreint aux con-

sonnes[1]) relativement à une autre identique ou analogue? Il y a d'après lui trois causes de supériorité pour une consonne : la première est de se trouver dans la syllabe accentuée; la seconde est d'être *appuyée* (explosive suivant immédiatement une implosive) ou au moins non *combinée* (faisant partie d'un groupe dans une même syllabe); la troisième est de se trouver vers la fin du mot. A chacune de ces trois conditions correspond un groupe de « lois », les lois I-VII pour la première, les lois VIII-XVI pour la seconde, les lois XVII-XX pour la troisième. Mais l'auteur ne nous dit nulle part ce qui se produit lorsque deux lois sont en conflit, si c'est la première, la seconde ou la troisième condition qui domine. On pourrait peut-être, en y regardant de près, l'extraire des exemples qu'il donne, mais cela serait d'autant plus pénible qu'il n'est pas arrivé à classer ses diverses lois avec toute la rigueur qu'on souhaiterait. Ainsi, dans la première partie, après que les lois I-V nous ont montré des toniques dissimilant des atones, les lois VI et VII nous montrent des toniques dissimilant des toniques (une implosive dissimile une appuyée ou une combinée) : il ne semble donc pas qu'ici la force de la consonne qui persiste soit due à l'accent[2]. Dans la seconde partie, où il s'agit de lois « ne dépendant pas de l'accent d'intensité », nous trouvons cependant la loi XIII, d'après laquelle une appuyée dissimile une implosive *atone*, la loi XV, d'après laquelle une implosive dissimile une combinée *atone*, la loi XVI, d'après laquelle une intervocale dissimile une combinée *atone*, et il semble dès lors qu'elles aient quelque chose à faire avec l'accent. A plus forte raison en est-il ainsi des lois de la troisième partie : la consonne la plus voisine de la fin du mot appartient bien souvent, au moins dans les langues romanes, à la syllabe qui porte l'accent, et l'on se demande à quoi l'auteur discerne que c'est sa place dans le mot et non son accentuation qui lui donne de la force : ainsi *Sorlin* < *Saornin* < *Saturninum* est rangé dans la première partie, et *orphelin* < *orphaninum* dans la seconde; il semble cependant que dans les deux cas nous ayons le même phénomène[3]. Le principe même d'après lequel les consonnes voisines de la fin du mot sont plus *fortes* que les au-

(1) L'auteur s'est occupé de la dissimilation des voyelles dans un travail antérieur (voir les renvois donnés à la page 183).

(2) Les lois VI et VII semblent d'ailleurs assez douteuses. De la loi VII il n'y a pas d'exemples romans, et je n'en parle pas; de la loi VI il n'y a que *Sorlin* < *Saturninum* : voir plus loin.

(3) Notez d'ailleurs ce que dit l'auteur à ce propos (p. 36-37, et cf. p. 44-45) de l'intensité de la syllabe accentuée, qui ne commence qu'avec la voyelle quand la consonne initiale est simple. On aurait souhaité qu'il s'étendît davantage sur ce point et définît ce qu'il faut entendre par l'intensité tonique en tant qu'elle affecte les consonnes.

tres paraît contestable; M. Grammont l'appuie de considérations subtiles qui n'entraînent pas la conviction. En tout cas, c'est un genre de force très différent des deux premiers, qui sont fondés sur l'intensité physiologique de l'émission des consonnes, tandis que celui-là n'aurait qu'un caractère psychologique. Il y aurait encore quelques objections à faire aux théories de l'auteur[1], mais je m'y arrêterai d'autant moins que je ne saurais comment résoudre les difficultés que je soulèverais. Ce que je veux surtout dire après ces réserves, qui sont plutôt des points d'interrogation, c'est que le travail de M. Grammont est une œuvre de premier ordre, qui révèle à chaque pas un linguiste exercé, doué d'une grande pénétration, sachant voir les aspects les plus divers des questions qu'il aborde et mettant un esprit très lucide au service d'une méthode rigoureuse. On avait déjà observé ces qualités dans les essais antérieurs du jeune maître de conférences à l'université de Montpellier; elles éclatent dans ce livre, qui lui assigne d'emblée un rang éminent parmi les membres de notre école linguistique. La thèse de M. Grammont — car c'est une thèse de l'université de Paris — fait assurément honneur aux maîtres auxquels il l'a dédiée comme au disciple qui a si bien profité de leurs leçons : il en a profité surtout pour être original, ce qui est la meilleure façon d'être un bon disciple. La science peut attendre beaucoup de lui. Il faut surtout relever dans son ouvrage les chapitres où il étudie les causes qui s'opposent à l'action normale des lois de la dissimilation et où il renvoie, presque toujours avec évidence, à d'autres causes des phénomènes attribués d'ordinaire à celle-ci. Il y a là des analyses et des observations très fines, et qui donnent la solution d'un grand nombre de petits problèmes restés pendants ou mal résolus. Grâce à M. Grammont, bien des obscurités et des incertitudes disparaissent de l'étude des langues qu'il a considérées, et le grand travail de l'édification d'une phonétique indo-européenne vraiment scientifique fait un progrès marqué dans le sens de la régularité et de l'harmonie. La dissimilation était jusqu'ici regardée comme une sorte de terrain vague où l'on rejetait pêle-mêle une masse de faits que n'expliquaient pas les lois ordinaires, et dès lors

[1] J'ai beaucoup de peine à admettre, au moins pour le français, les explications sur la force variable d'une consonne initiale suivant que le mot précédent se termine par une voyelle ou une consonne. On sait que la consonne initiale du latin est, en français, conservée telle quelle à peu près sans exception : cela ne serait pas arrivé si la phonétique syntactique avait joué un rôle aussi considérable que le pense l'auteur. La consonne initiale, en latin vulgaire (sauf quelques exceptions dialectales), peut être considérée comme étant toujours en position forte, c'est-à-dire comme équivalente à une consonne appuyée.

toute l'ordonnance linguistique était compromise dans son principe même. « Mais si la dissimilation elle-même est soumise à des lois, tout se tient dans l'édifice, l'ensemble est complet, et il ne reste plus qu'à parfaire les détails. »

M. Grammont avait voulu d'abord étudier exclusivement la dissimilation dans les langues indo-européennes, mais en examinant à ce point de vue le grec, le vieux slave et le latin, il ne trouva que des faits peu nombreux et obscurs. Dans le latin vulgaire et les langues romanes, au contraire, il rencontra des exemples en abondance, et ces exemples lui semblèrent pouvoir se classer d'après des lois. Il changea donc son plan de recherche, s'attacha surtout aux langues romanes, et fit passer au second rang les formations linguistiques plus anciennes. Cette seconde partie de son travail échappe à ma compétence, et je ne m'occuperai, dans les remarques qui vont suivre, que de celle qui concerne les langues romanes. Je ne reviens pas sur les « lois » en elles-mêmes, et je ne fais que soumettre à l'auteur un certain nombre d'observations de détail. Si j'ajoute quelques exemples à ceux qu'il a réunis, ce n'est pas pour lui reprocher de les avoir omis, car il n'a nullement eu la prétention d'être complet; c'est pour apporter une petite contribution au trésor des mots romans et surtout français [1] où la dissimilation s'est exercée et pour éprouver l'exactitude des règles de l'auteur en des cas qu'il n'a pas eu l'occasion d'examiner. Je suis l'ordre même du livre pour présenter ces observations détachées [2].

P. 27 et 31 l'it. *frate* est donné comme dissimilé pour *fratre;* je suis plus porté à y voir le vocatif *frater,* car *frate,* comme on sait, ne se dit que des moines et a surtout été employé en leur parlant.

P. 28. « Brieulles (Meuse) = *Briodurum.* La dissimilation a dû se produire à la phase *Brjodre.* » Cette phase n'a jamais existé, l'ĭ de *Brĭodurum* ayant toujours eu une valeur syllabique. *Brieulles* rentre donc non dans la loi II, mais dans la loi VIII.

P. 30. Le fr. *prostrer* n'était pas à citer : c'est un néologisme formé sur le mot savant *prostré.* Si les formes correspondantes de l'italien, du portugais et du provençal ne sont pas savantes, il ne faut pas expliquer l'absence de dissimilation par le fait que « le sujet parlant y sentait le

[1] Il y aurait certainement beaucoup à trouver dans les variantes si nombreuses de l'ancien français et dans les parlers populaires actuels.

[2] Je note ici les pages où sont réunis en tableau les résultats de la dissimilation (p. 96-102); ce tableau aurait mérité un plus long commentaire.

préfixe si fréquent *pro* » : ce préfixe ne peut être admis qu'en italien ; ailleurs il n'existe pas ou est remplacé par *por* [1].

P. 33. A côté de *pelerin* l'anc. fr. possède la forme *perelin*, qui paraît contredire toutes les lois posées par l'auteur ; mais on peut admettre qu'elle n'est qu'une métathèse de *pelerin* due aux nombreux mots terminés en *-lin*.

P. 33, 35, 139. A côté du mot patois *alondrote* on aurait pu citer l'anc. fr. *alondrele*, provenant lui-même de la forme *alondre*<*arondre* ; cette forme *alondre*, qui n'est pas citée non plus, aurait dû l'être à côté de l'esp. *alondra*.

P. 40. L'explication du lat. vulg. *cinque* pour *quinque* est assez compliquée et peu probante : on s'attendrait d'autant plus à *quince* que le *qu* initial aurait dû être maintenu par *quintus*, *quindecim*. Je croirais volontiers que la dissimilation a commencé par *quinquaginta*>*cinquaginta*, où le *qu* dissimilé n'était pas tonique, et a ensuite prescrit à celle de *quinque*>*cinque* la forme qu'elle a prise. Je ne sais pourquoi l'auteur ne cite pas déjà ici la dissimilation parallèle de *querquedula* (lui-même formé par assimilation) en *cerquedula* (d'où *cercedula* par assimilation), qu'il mentionne ailleurs (p. 169), et qui est intéressante en ce qu'elle nous montre la dissimilation et l'assimilation s'exerçant à plusieurs reprises sur le même mot, et cela en dépit de l'onomatopée [2].

P. 41. L'auteur dit avec raison que le fr. *rare* est savant, mais l'anc. fr. possédait *rer*, et ce *rer* avait été dissimilé en *rel*, comme le montre l'adv. *relment* pour *relement* [3].

P. 42. Le fr. *nape* est donné comme une dissimilation pour *mape* de *mappa* ; j'ai grand'peine à admettre une pareille influence du *p* sur l'*m* ; le changement de *m* en *n* se retrouve dans *nate* de *matta* (it. *mappa*, *matta*) ; je crois que ces deux mots, qui paraissent tous deux de provenance africaine (punique?), variaient pour l'initiale dans leur langue originaire et ont pénétré dans la Romania sous deux formes différentes. J'en dirai autant de *mespilum*, qui a conservé son *m* dans des formes françaises comme *mespe*, *mèple* ou *mesle* ; le gr. *μέσπιλον*, d'où le latin *mespilus*, est un mot étranger qui a pu, de sa langue propre, pénétrer indépendamment avec une *n* dans les pays romans.

P. 50. « Loi XI. De deux consonnes séparées par la coupe des syl-

[1] L'explication de l'esp. *postrar* (p. 31) est tout à fait fantaisiste.

[2] Le sarde mérid. *circuredda* semble au premier abord avoir conservé le second *qu* ; mais il se rattache plutôt au gr. *κερκουρίς*, que Varron donne, à tort d'ailleurs, comme étymologie à *querquedula*.

[3] Voir *Romania*, XVI, 587. *Relment* se trouve encore dans la *Vie de sainte Catherine* p. p. Jarník et dans la *Règle de saint Benoît* en vers p. p. Héron.

labes, l'explosive dissimile l'implosive. » Les exemples sont *an'ma, an'malia, min'mum* et quelques autres [1], devenus *arma* ou *alma*, etc. A mon avis, il ne s'agit pas là d'une véritable dissimilation, ou du moins c'est une dissimilation qui a lieu dans de tout autres conditions que les autres : il y a, pour les langues où elle se produit, impossibilité phonétique à prononcer *n* devant *m*, et *n* se change en *l* ou en *r* comme, dans les groupes analogues, *l* se change en *r* dans plusieurs parlers romans, *s* tombe, etc. Il me semble qu'il y avait lieu de mettre à part cette catégorie toute spéciale. Puis la règle elle-même, dans sa généralité, est inexacte : elle s'applique à *nm*, mais non pas à *mn*, où c'est l'explosive qui est dissimilée dans l'esp. *m(b)r*.

P. 61. Le vieux français, comme l'italien du nord, possède la forme *meltriz* (*meautriz, miautriz*) pour *meretricem*. De même (p. 62) l'anc. fr. a les formes *cecle, covecle*, relevées seulement ici dans un patois.

P. 68. « Fr. *sanglant* provient non pas de *sanguilentus*, qui n'est qu'un barbarisme, mais de *sanguinante* devenu par dissimilation *sanguilante*. » L'auteur tranche ici un peu vite, comme il lui arrive quelquefois, et il est dans l'erreur. *Sanguinare* en gallo-roman du nord est devenu *saignier*, et *sanguinante* n'a pu donner que *saignant; sanglent* en ancien français a *-ent* et non *-ant* [2] et n'est donc pas un participe présent. *Sanguilentus* est peut-être un « barbarisme », mais, comme bien d'autres que les grammairiens auraient ainsi qualifiés, il appartient au latin vulgaire et il y est attesté [3]. Voilà donc un exemple de dissimilation à rayer du livre de M. Grammont, qui en a rayé tant d'autres.

P. 68. A *ensorceler, écarteler* pour *ensorcerer, escarterer*, il faut ajouter en français ancien ou moderne *mortelier* (d'où *mortelerie*) pour *morterier, prangeler* pour *prangerer, prunelaie* pour *pruneraie, mercelot* pour *mercerot, mourmeler* pour *mourmerer, Mourmelon* (Marne) pour *Mourmeron, prioulei* pour *prioré*, le nom propre *Berthelot* pour *Bertherot* [4].

P. 72. L'auteur explique la non-dissimilation de *chalemel, chalumeau*,

[1] *Urlare* est en tout cas autre chose, la dissimilation remontant à la phase *urulare*.

[2] Dans les poèmes qui distinguent *ent* de *ant*, il assone ou rime en *ent* et non en *ant*; si dans quelques poèmes normands il rime en *ant* (Suchier, *Reimpredigt*, p. 71), c'est qu'on l'a assimilé aux participes présents.

[3] Voir les exemples du dictionnaire de Georges.

[4] On trouvera plusieurs de ces exemples, et avec eux beaucoup d'autres, dans le volume que vient de publier M. A. Thomas et que je reçois pendant que je corrige les épreuves de cet article : *Essais de philologie française* (Paris, 1897), p. 361 et suiv. M. Thomas est porté à contester plus d'une idée de M. Grammont et à ajouter de nouvelles « lois » à celles qu'il pose. Il se rencontre avec moi dans plusieurs remarques.

par la présence de *chalme;* mais il y a une grande différence entre une *l* intervocale et une *l* implosive. Jusqu'au XIIe siècle le français a dit *châleme*, et c'est cette forme qui a pu « retenir » *chalemel*. Toutefois il ne paraît pas que même sans cela la dissimilation fût imposée. On n'en voit aucune trace dans *lamele*, qui cependant de très bonne heure était devenu *alemele*, *alumele* par la préfixation de l'article (*la lamele*), ce qui aurait dû favoriser la dissimilation (*ramela* se trouve en dauphinois). C'est un des cas où se pose la question du caractère obligatoire de la dissimilation, question que M. Grammont, je l'ai dit, n'a abordée qu'occasionnellement, qu'il paraît supposer résolue dans le sens affirmatif, mais qu'il aurait dû traiter d'ensemble, pour écarter de ce domaine ce qui semble y rester de caprice ou de hasard.

P. 75. Le provençal et le français comme l'italien ont dissimilé le nom allemand *Fredric* en *Fedric*, *Ferri*[1].

P. 79. Le fait que dans les formes issues de *ŧotum*, *ŧitum*[2], tirés par assimilation de *lotum*, *litum*, c'est le premier groupe qui a été dissimilé est attribué par l'auteur à la loi XVII, d'après laquelle « de deux phonèmes intervocaliques, c'est le premier qui est dissimilé »; mais ici le premier groupe étant à la fois initial et tonique, on s'attendrait à ce que la dissimilation atteignît le second. Si elle a atteint le premier, c'est sans doute parce qu'aucun mot, dans les langues et à l'époque où elle s'est produite, ne commençait par *ŧ*[3]. Dès lors on peut révoquer en doute le caractère dialectal des formes en *ŧ* et les conséquences que tire M. Grammont de la répartition différente des formes en *j* et des formes en *l;* on peut admettre que *ŧotum*, *ŧitum* ont été universellement répandus, et que *joto*, *jito* d'une part, *loto*[4], *lito* de l'autre en sont des dissimilations différentes.

P. 81. Aux formes italiennes *Ugolino*, *Azzolino* correspondent les formes françaises *Huelin*, *Acelin*, qui peuvent être pour *Huenin*, *Acenin* (de *Huon*, *Açon;* de même *Guacelin* de *Guaçon*, *Lancelin* de *Lançon*, *Doelin* de *Doon*); toutefois les nombreux diminutifs en *-lin* qui proviennent de noms en *-bert* (*Guibelin* attesté dès le Xe siècle, *Robelin*, *Lambelin*, *Tiébelin*, etc.), en *-ier* (*Guauquelin*), ou de noms terminés par

[1] On trouve aussi *Fedri*. Peut-être le cat. *fadri*, anc. esp. *fadrin*, « jeune homme », correspond-il à **fratrīnum* (anc. fr. *frarin*), plutôt qu'à **infantīnum*.

[2] C'est ainsi qu'il faut écrire, et non *ljoljum*, *ljiljum;* on ne doit pas confondre le phonème *ŧ* avec le groupe *lj*.

[3] On a cependant *gliglio* en anc. tosc.

[4] Cette forme existe non seulement à Damprichard, mais à Montbéliard (Contejean) et à Besançon (Meyer-Lübke, I, § 573); elle appartient donc au français du sud-est. Ajoutez encore l'arag. *lueŧo*.

une voyelle (*Jaquelin*, *Jocelin*) jettent quelque doute sur cette explication[1]. Il faut d'ailleurs joindre à ces noms d'hommes des noms de femmes, comme *Ermeline*, *Emeline*, de *Erme*, *Eme*, où l'on ne voit pas non plus de dissimilation[2].

P. 82. « Le v. fr. *gonfanon* est emprunté, comme le prouve son *a*. » « Emprunté » est ici équivoque : le mot français est bien d'origine allemande (*gundfanon*), mais *gonfanon* est la forme normale qu'il a eue dès son introduction et qu'il a gardée (l'*a* n'avait pas à se changer en *e* parce que la composition était sentie); *gonfenon*, *gonferon* (ou *conferon*) sont postérieurs et n'ont qu'un sens dérivé. Et si la dissimilation était obligatoire dans *gonfanon*, comment ne s'est-elle pas produite dans *fanon* ? Encore la question du caractère général de la dissimilation.

Aux pp. 88-95 se trouve une très intéressante « observation générale » : la dissimilation est renversée quand l'un des éléments d'un mot dérivé ou composé était resté clair ou maintenu par l'analogie. Cet élément est souvent le suffixe de dérivation : ainsi l'auteur remarque que dans *colucula*, *umbiliculum*, *soliculum*, la dissimilation qui devrait atteindre l'*l* finale (en vertu de la loi xvi, je suppose), a été reportée à l'*l* de la syllabe accentuée[3]. Je remarquerai à ce propos que l'anc. fr. connaît la forme *coloigne*, qui semble offrir la dissimilation normale, mais qui n'est peut-être, comme *perelin*, qu'une métathèse récente[4]. Le français de l'est et du nord-est a *floibe* et *floive* en regard du fr. *feible* pour *fleible* : ce serait la dissimilation normale d'après la loi ii.

Comme je l'ai déjà dit, la deuxième partie du livre, intitulée *Mêmes effets, autres causes*, où l'auteur explique soit par l'étymologie populaire, soit par l'action de suffixes et de préfixes, soit par des lois phonétiques indépendantes, nombre de formes regardées jusqu'à lui comme dues à la dissimilation (mais qui contrediraient les lois précédemment posées), est particulièrement intéressante. Je présenterai sur quelques points des observations de détail, d'abord sur le premier chapitre.

P. 116. L'esp. *recluta* n'a rien à faire avec *recluir*, comme le suppose

(1) Le suffixe *-lin* paraît d'origine germanique.

(2) Ce sont ces noms, et non celui tout moderne de *Caroline* (voir p. 117), qui ont pu influencer *Catharina* et en faire *Catalina* en génois et en espagnol, *Cateline* en français.

(3) Cf. *ageloignier* pour *agenoillier*.

(4) Notons à ce propos que l'anc. fr. possède sinon la forme *soreil*, attestée dans des parlers franco-provençaux, au moins le verbe *soreillier*, *asoreillier* (voir Godefroy), à côté de *soleillier*, *asoleillier*.

beaucoup trop ingénieusement M. Grammont. C'est le substantif verbal de *reclutar* = anc. fr. *recluter*, qui est devenu *recruter* par une évolution que j'ai examinée ailleurs[1].

P. 117. « V. fr. *contralier*. . . n'est pas le même mot que *contrarier* et ne présente pas de dissimilation. » M. Grammont renvoie pour ce mot à l'étude qu'il en a faite dans un autre travail, mais les arguments qu'il a donnés à l'appui de sa thèse n'ont pas de valeur[2]. L'existence de *contraile*, *contraille*, pour *contraire*[3] ne permet pas de douter de l'identité des deux verbes *contraliier* et *contrarïier*, empruntés au latin, comme le montre l'accentuation.

P. 118. M. Grammont, tout en croyant que les formes romanes de *lusciniolum* qui remplacent l'*r* initiale par une *l* peuvent être dues à une dissimilation, préfère expliquer l'*r* par l'influence de *hirundinem*. Cette hypothèse me paraît peu vraisemblable; mais il faut admettre que l'*r* de *rossignol* et de ses pareils n'est pas due à la dissimilation, puisqu'on rencontre en bas latin la forme *roscinia*, où la dissimilation ne saurait être en cause[4].

P. 119. L'idée d'expliquer la forme populaire *linas* pour *lilas* par l'influence du nom de femme *Lina*, à cause des noms de femmes pris à des noms de fleurs, comme *Rose*, *Marguerite*, est bien peu probable, *Lina* étant un nom étranger et peu répandu, *lilas* étant masculin, et l'*a* des deux mots étant différent.

Signalons, p. 121, la très plausible explication des verbes italiens *chiedere*, *conquidere*, *intridere*, *fiedere*[5], par l'analogie et non par la dissimilation. En effet, la terminaison en *r* de l'infinitif ne provoque jamais de

[1] Cette étymologie a été contestée (voir Körting), mais à tort : voir *Romania*, t. XV, p. 454.

[2] *Mém. de la Soc. de ling.*, t. VIII, p. 340-341. La forme primitive serait *contrelier*, de *contra ligare;* mais ce composé n'a aucune vraisemblance. Les formes du v. fr. *contraleier, contraloier,* sont issues de *contralier* sous l'influence de *leier, loier*. La *Chanson de Roland* emploie indifféremment *contrarier* et *contralier*. Notez encore *contralios* à côté de *contrarios*, *contralieté* pour *contrarieté*.

[3] Aux exemples de *contraille* donnés dans Godefroy on pourrait en ajouter d'autres.

[4] Voir par exemple *Jahresbericht über die Fortschritte der rom. Philologie*, t. II, p. 70.

[5] A côté de *fiedere* on a *fedire*, qui semblerait bien être une dissimilation de *ferire;* mais c'est sans doute une altération de *ferire* sous l'influence de *fiedere*. Quant à *fiedere*, le point de départ en est probablement dans *feggia*, *feggono*, semblables à *chieggia*, *chieggono* de *chiedere*. *Chiedere* lui-même, d'après M. Grammont, aurait été assimilé à *vedere* à cause de son participe *chiesto*, analogue à *visto;* mais *chiédere* et *vedére* n'ont pas la même accentuation : il faut plutôt penser à l'influence des parfaits en *-si* de *radere*, *prendere*, etc.; pareils à *chiesi*.

dissimilation, par la raison, que l'auteur indique à un autre endroit, qu'elle est trop isolée dans l'ensemble des formes verbales [1].

Dans le second chapitre de cette partie, intitulé *Suffixes et préfixes*, l'auteur pose et appuie d'exemples probants la proposition suivante : « Il arrive souvent qu'un suffixe ou un préfixe fréquent vienne prendre la place d'un suffixe ou d'un préfixe plus rare, ou même d'une finale ou d'une initiale incomprise. La modification introduite par là dans le mot est très souvent analogue à celles que produit la dissimilation. » Un de ces exemples est contestable. P. 128 : « *Sommelier* n'est pas sorti de *sommerier* par dissimilation, mais a été tiré directement de *somme* au moyen de la finale *-elier* de *tonnelier, bourrelier*, etc., comme en v. fr. on avait tiré du même mot *sommetier* au moyen de la finale *-etier* de *muletier, bonnetier*, etc. » Je l'admets pour *sommetier*, mais non pour *sommelier*. Il y a en effet d'autres mots en *-rier* qui ont été dissimilés en *-lier* et auxquels cette explication ne peut convenir. Tel est avant tout l'anc. fr. *houlier*, « souteneur de filles », qui répond certainement à un germ. *hurære* [2]. *Cellararium* paraît avoir donné très anciennement *cellalarium* (anc. fr. *celelier*), dissimilé une seconde fois d'une part en *cellanarium* (d'où l'all. *kellner*, qui montre la haute antiquité de cette forme, et l'a. fr. *celenier*) et d'autre part en *cenalarium*, d'où l'a. fr. *cenelier*. La commune de *Passelières* dans l'Yonne s'appelait en latin *Passerarias*. Notez encore a. fr. *chaielier*=*chaierier* (*cathedrarium*) [3]. Il semble résulter de ces exemples que *-rier* a été maintenu quand le primitif terminé par *r* était encore pleinement présent à la conscience (*poirier, couturier*, etc.), mais s'est dissimilé quand on l'avait oublié.

Dans le chapitre suivant, *Lois phonétiques*, l'auteur a réuni « un certain nombre de faits que l'on cite généralement comme étant des dissimila-

[1] Malgré cette remarque, M. Grammont voit dans l'anc. fr. *penre* un exemple de dissimilation (p. 48, 49), sans s'expliquer sur la contradiction. A mon avis il n'y a pas là de dissimilation proprement dite; mais la question très compliquée de la conjugaison de *prendere* en ancien français demanderait un examen spécial.

[2] On tire généralement ce mot d'un primitif *houle*, qui signifierait « lieu de débauche », mais ce mot est très mal attesté : il ne se trouve que dans un vers de fableau (Montaiglon et Raynaud, CXVII, 30) où sur deux mss. l'un a *foule*, et l'autre porte bien *houle*, mais donne au vers une syllabe en moins. D'ailleurs les formes fréquentes *horier, hourier, harier* ne s'expliqueraient pas si l'*l* était primitive.

[3] Dans *mortelier* pour *morterier*, la dissimilation est sans doute due à l'*r* précédente (voir ci-dessus, p. 88). L'anc. fr. *chartrenier* est-il une dissimilation de *chartrerier* (qui lui-même est pour *charterier* de *chartrier*)? J'en doute, et je croirais plutôt à l'existence d'un subst. *chartron*, dont il ne nous est pas arrivé d'exemple : on trouve *chartronier* à côté de *chartrenier*.

tions et qui en réalité reposent sur des lois phonétiques toutes différentes ou sur des étymologies fausses ». C'est encore un excellent morceau, et je ne trouve pas d'observation à y faire.

La troisième partie, consacrée à la réduplication, nous intéresse surtout par le chapitre intitulé : *La superposition syllabique.* L'auteur y montre avec beaucoup de pénétration que ce qu'on a appelé la dissimilation syllabique (chute de l'une de deux syllabes pareilles consécutives) n'existe pas. « La prétendue dissimilation syllabique *ne se produit que dans la composition et la dérivation.* Lorsque à un thème vient s'ajouter un mot ou un suffixe dont la syllabe initiale commence ou finit par la même consonne que la syllabe finale du thème, l'une des deux syllabes est éliminée, et celle qui subsiste présente le vocalisme de la seconde. » C'est ce que l'auteur appelle *la superposition syllabique* (ainsi *κελαινεφής* de *κελαινο* et *νεφης* est pour *κελαινονεφής*, qui n'a jamais existé). Les applications de cette loi sont peu nombreuses en roman : je citerai l'anc. fr. *artimaire*, de *arte mathematica*, qui présente le phénomène bien rare de la superposition bisyllabique (*ar*[*tema*]*tematica*)[1]. *Neté, chasté* (p. 160) n'offrent assurément pas de dissimilation syllabique, mais ne sont pas non plus des contractions de *neteté, chasteté;* ce sont les formes plus récentes de *neteé, chasteé* (de même *conté, duché*<*conteé, ducheé*).

Le dernier chapitre concerne la dissimilation dans les mots à redoublement. Je ne suis pas convaincu que dans les mots où la syllabe initiale est tombée devant une syllabe identique ou commençant par la même consonne il n'y ait pas quelque chose comme une dissimilation syllabique (*paver* pour *papaver*, it. *vaccio* pour *vivaccio*, etc.), et la liste donnée en note de mots où la syllabe initiale tombe sans cette condition demanderait à être soigneusement examinée. Mais le principe qui domine le chapitre est juste, à savoir que les mots à redoublement sont soustraits aux lois phonétiques quand la valeur sémantique du redoublement est encore sentie, et l'on y trouve des remarques très intéressantes, notamment (p. 169) sur ce qu'on pourrait appeler le redoublement factice : quand un mot présente deux syllabes consécutives qui commencent par deux consonnes différentes mais présentant un certain nombre de caractères communs, on croit souvent y sentir un redoublement et on le crée en identifiant les deux syllabes; c'est ainsi que *lotum* est devenu *totum*, *cerquedula* en latin *querquedula* et en roman *cercedula*, *verbena* en it. *berbena* et en fr. *verveine*.

[1] Voir à ce sujet quelques exemples nouveaux et d'intéressants rapprochements donnés par M. A. Risop dans la *Zeitschrift für rom. Philologie*, XXI, 547.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Dans le cours de ce compte rendu, qui laisse de côté, il ne faut pas l'oublier, toute une partie du livre, et non assurément la moins importante, j'ai déjà ajouté quelques exemples de dissimilation à ceux qu'a réunis l'auteur. Je vais terminer en en présentant une petite liste, qui est bien loin d'épuiser la matière, ne se composant que de mots qui me sont revenus à la mémoire ou que le hasard d'une lecture faite à ce moment même a mis sous mes yeux. Cette liste pourra servir en même temps de contrôle au travail de M. Grammont, en ce que j'essaierai d'indiquer pour chaque mot la loi à laquelle est soumise la dissimilation qu'il présente; je ne suis pas bien sûr de tomber toujours juste, pour les raisons que j'ai dites plus haut, et quelques mots seront réfractaires, mais la plupart me semblent effectivement rentrer dans les cadres établis par l'auteur. Je donne d'abord les mots français, beaucoup plus nombreux, ensuite quelques mots appartenant à d'autres langues romanes [1].

Anc. fr. *auvoirre* = *arbĭtrium*. M. Grammont ne cite pour la loi v que l'it. *albitrare*, esp. *albedrio*, et remarque que *albitro* doit son *l* à *albitrare;* mais en français *arbitrare* n'est pas représenté, et dès lors *auvoirre* rentrerait plutôt dans la loi xvii. Il faut y joindre le prov. *albirar* et *albir;* quant à l'anc. fr. *avir*, il n'est pas certain qu'il se rattache au même mot.

L'anc. fr. *babel*, « bijou sans valeur », semble être une dissimilation de *balbel*, et rentrer dans la loi xvii.

L'anc. fr. *bougerastre* à côté de *bourgerastre* s'explique de même.

Anc. fr. *Chaneleu* de *Chaneneu* = *Chananaeum* (voir *Romania*, t. VII, p. 441). On attendrait *Chaleneu* d'après la loi xvii, et je ne vois pas bien sous quelle loi tombe ce cas.

Anc. fr. *cincenele* pour *cincelele* (cf. *cincelete*), diminutif de *cincele;* loi xvii.

Anc. fr. *cirugien* pour *cirurgien;* loi xvi.

Anc. fr. *dimescre* (d'où *dimesque*, *demesque*) pour *dimercre;* loi xi.

Anc. fr. *ermelin* pour *ermenin*, « d'ermine »; loi xvii.

Fignoulédje dans différents parlers comtois pour l'ancien français *fillolage;* peut être attribué à la loi xvii.

Fr. *flambe*, *flamber*, qui ne sauraient venir de *flamma*, *flammare*, mais remontent à *flamble*, *flambler*, de *flammula*, *flammulare;* loi ii.

[1] On trouvera de nombreuses additions, tirées surtout des dialectes du nord de l'Italie, dans un récent travail de M. C. Salvioni (*Quisquiglie etimologiche*, Nozze Rossi-Teiss, Bergame, 1897, p. 413-414); le savant linguiste italien se montre assez sceptique à l'endroit des lois de M. Grammont.

Anc. fr. *garingal* pour *galingal*, de *galanga*, mot indien ou malais, avec addition irrationnelle d'une *l*; loi XVII.

Wallon *houlène*, « chenille », anc. fr. *honine;* loi XVII.

Le mot anc. fr. *limpole* existe aussi sous la forme *nimpole* (voir Suchier, *Aucassin et Nicolette*), et paraît en être une dissimilation; toutefois on ignore l'étymologie et le sens précis de ce mot, qui désigne une sorte de jeu, et il se pourrait qu'on eût au contraire affaire à une assimilation.

Anc. fr. *maneglier* de *mareglier* = *matricularium;* voir plus loin.

Fr. *marjolaine* de *majorana* avec insertion irrationnelle d'*r* (peut-être sous l'influence de *margerie*); loi XVI. L'anglais *marjoram* a conservé la forme plus ancienne.

Anc. fr. *merancolie*, rentre si l'on veut dans la loi XVII, mais me paraît plutôt déterminé par l'accent.

Anc. fr. *nomble* pour *lomble* (lat. *lumbumlam*); j'ai peine à admettre que nous ayons ici une application de la loi XVII[1].

Anc. fr. *oriflant*, de *oliflant* pour *olifant* (l'insertion de l'*l* n'est pas expliquée); loi IV.

Fr. prov. *pluvier* paraît être pour *pluviel* (esp. *pluvial*) = *pluvialem* (de même it. *piviere*); la forme de la dissimilation est due à la conservation du sens de *pluv-* et à l'influence du suffixe *-ier;* on en a une autre dans *pluvian* (voir Littré).

Anc. fr. *pofire* pour *porfire;* loi XVI. On trouve aussi *porfie* et *pofie* (*Prise de Cordres*, v. 659, 765); cette dernière forme semble indiquer qu'il ne s'agit que d'un changement de suffixe.

Preize, nom d'une commune de l'Aube, pour *Preïre* = lat. *Precaria.* On pourrait y voir un simple cas du changement sporadique de *r* intervocale en *z*, mais ce changement ne paraît pas connu à l'est : il y a plutôt dissimilation; toutefois je ne trouve pas de cas analogues.

Fr. *quincaille* pour *clinquaille;* ce serait une application de la loi XVII; mais il y a quelque doute.

Fr. *rouette* de *retorta*, à côté de *reorte*, *riorte* (voir Körting); je ne vois pas sous quelle loi tombe ce mot.

Fr. pop. *sanger* pour *changer*. M. Grammont ferait rentrer ce cas dans la loi VIII (« explosive appuyée ou non dissimile explosive intervocale »), considérant le *ch* de *changer* comme « après voyelle »; mais j'ai peine à le suivre dans sa théorie sur les initiales; je crois plutôt que si l'on n'a

[1] M. Thomas, qui cite aussi ce cas, y voit un exemple de la loi qu'il propose d'introduire, et d'après laquelle « combinée dissimile intervocalique ».

pas dit *chanzer*, c'est qu'il n'y a pas de verbes ainsi terminés (par suite on n'a pas dit non plus *chanze*, etc.).

Anc. fr. *traïte* pour *traïtre*. Ce cas, qui est remarquable parce qu'il présente la chute du phonème dissimilé (il ne pouvait se transformer en un phonème voisin) et qu'il éloigne ce nominatif de tous les autres nominatifs terminés en *-re*, ne rentre positivement dans aucune des lois, à moins qu'on ne lui applique la loi IX (« combinée appuyée dissimile combinée non appuyée ») en regardant la dissimilation comme accomplie « après consonne », ce que j'accepterais d'ailleurs volontiers. Dans *traïtel* pour *traïtrel* on trouverait naturellement une application de la loi II.

Anc. fr. *traste* pour *trastre*, de *transtrum* (voir Godefroy); loi II. On trouve aussi *tastre*, *tatre* (où Godefroy n'a pas reconnu le même mot), qui paraît dû à l'influence conservatrice du suffixe.

Esp. port. *brial*, du v. fr. et prov. *blialt*; loi VIII.

Anc. lomb. *cutel*[1], à rapprocher d'autres dissimilations de *cultellum*, comme le *cuntellum* de l'*App. Probi* et le *cortello* italien.

Lat. vulg. *calandrus* (ou plus souvent *calandra*) de *charadrius*, d'où le fr. *calandre* et autres formes romanes (voir Körting, n° 1487); loi VIII, si on suppose que *charadrius* était d'abord devenu *charandrius* (ou déjà en grec χαράνδριος).

It. *lanfa* de *nanfa*, forme nasalisée de *nafa*, mot arabe; loi XVII.

It. *malinconia*, esp. *malenconia*, de *melancholia* : c'est ici l'inverse du v. fr. *merancolie*; faut-il admettre une influence analogique pour ces formes? Elles ne rentrent dans aucune des lois de M. Grammont, non plus que l'adj. port. *melancorio* (où peut-être il y a une influence de *cor*).

It. *mandragola* pour *mandragora*, sans doute simple substitution du suffixe si usité *-ola* atone. Le roum. *mătrăgună* est plus vraisemblablement dissimilé et rentre dans la loi VIII.

Prov. *manescalc*, it. *maniscalco*. Dans ce mot comme dans le fr. *maneglier* il faut noter la dissimilation d'*r* par *l*, ce dont il n'y a pas d'autres exemples, non plus que de la dissimilation d'*r* en *n*[2]. On trouve en italien *maliscalco*, et l'on pourrait croire que *maniscalco* est sorti de cette forme

[1] Voir Salvioni, *L'elemento volgare negli statuti latini di Brissago*, etc., Bellinzona, 1897), p. 22.

[2] Au moins en français, car on vient de voir le roumain *mătrăgună*. En français même, *r* peut se dissimiler en *n* au lieu d'*l* quand il y a déjà une *l* dans le mot, comme dans *celenier*, cité plus haut, *promenole*<*promerole*, *Gantenalière*<*Gautenaliere*<*Gualtenaliere*, cités par M. Thomas.

assimilée; mais on ne trouve ni *malescalc* en provençal, ni *maleglier* en français. Peut-être ces deux mots, dont l'un est étranger et l'autre emprunté au latin, ont-ils subi l'influence de *manus* par une vague étymologie populaire.

Enfin je citerai encore les formes usitées en bas-latin et, par suite, dans la littérature vulgaire du moyen âge, de deux noms propres, *Dalida* pour *Dalila* et *Philomēna* pour *Philomela*. Ces formes remontent très haut. *Dalila* avait sans doute l'accent sur l'*i* quand il s'est dissimilé, et offre un exemple d'une loi qui me paraît probable et d'après laquelle une intervocale tonique (j'entends commençant la syllabe tonique) dissimilerait une intervocale atone. Quant à *Philomena*, il est plus difficile à expliquer, puisque ce serait plutôt la seconde *l* que la première qui pourrait être considérée comme tonique.

« Notre mémoire, dit M. Grammont, n'a pas la prétention d'exclure les monographies sur la dissimilation dans telle langue ou tel dialecte; au contraire nous espérons qu'il les suscitera . . . Il y aura lieu de déterminer pour chaque langue quelles sont les lois de la dissimilation qui y sont représentées; quels sont les couples de phonèmes qui représentent telle loi; quels sont les différents produits de chaque couple de phonèmes. On devra distinguer une loi phonétique pour chaque produit différent d'un même couple dans la même loi, et chercher à déterminer, toutes les fois que ce sera possible, à quelle époque cette loi phonétique est entrée en vigueur et à quelle époque elle a cessé d'agir. » Voilà un programme très intéressant tracé aux explorateurs des diverses langues; nous souhaitons qu'il soit rempli pour le plus grand nombre possible d'entre elles. Si les monographies en question ne confirment pas toutes les vues de M. Grammont, on peut être sûr qu'elles justifieront son principe général, et il aura toujours le mérite de les avoir provoquées et d'en avoir tracé le plan.

Gaston PARIS.

GRIFFITH. — *The Petrie Papyri. Hieratic Papyri from Kahun and Gurob (principally of the Middle Kingdom)*, edited by F. LL. GRIFFITH, M. A., F. S. A. — II. Legal Documents, Account Papyri, etc., and Letters from Kahun; Gurob Papyri (New Kingdom), with thirty-two autotype plates. Londres, B. Quaritch, 1898, in-4°, 29-98 p. et pl. IX-XL.

GRIFFITH. — *Wills in Ancient Egypt*, reprinted by permission from the Law Quarterly Review. Londres, Stevens and Sons, 1898, in-8°, 8 p.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

IV

Chaque gent égyptienne avait nécessairement par devers soi un certain nombre de pièces, qui établissaient de façon indiscutable sa position vis-à-vis de l'État, de la ville, et des autres familles dont se composait la communauté au milieu de laquelle elle vivait. Les maisons nobles conservaient au moins les principaux de ces documents, et elles finissaient par posséder au bout de quelques générations de véritables archives, analogues à celles de la maison royale : c'est en y puisant que les sires de Béni-Hassan, par exemple, ont composé cette histoire de leur fief et de ses accroissements successifs qu'on lit dans le tombeau de l'un d'eux [2]. Les bourgeois et les manants se débarrassaient des papiers qui les concernaient, sitôt qu'ils pensaient n'en avoir plus le besoin immédiat; ils les employaient à d'autres usages, ou ils les déchiraient et ils en jetaient les morceaux dans un coin, sans plus s'inquiéter de ce que ces rebuts devenaient. M. Petrie en a recueilli les débris maculés et à demi effacés, dont M. Griffith a pu reconstituer une demi-douzaine d'actes à peu près complets.

Ce sont d'abord des états de personnes, rédigés à différentes dates, sous les trois derniers règnes de la XIIe dynastie ou sous les deux premiers de la XIIIe. Le nom technique en est *Ouapît*, ou au pluriel collectif *Ouapouîtou*, qui dérive du verbe *Ouapou*, littéralement *ouvrir*, puis *manifester*,

[1] Pour le premier article, voir le cahier d'avril 1897.

[2] Maspero, *La grande inscription de Beni-Hassan*, dans le *Recueil de travaux*, t. II, p. 160-181; cf. Krebs, *De Chnemôthe nomarcha*, Berlin, in-4°, 1891.

déclarer[1]. M. Griffith y voit le détail des personnes qui forment une *mesnée*, « the specification of the persons of a household »[2]; il fait observer d'ailleurs que la mesnée comprenait d'abord les femmes apparentées au chef et logées sous son toit, leurs enfants en bas âge, les servantes. Les états qu'il transcrit et qu'il traduit proviennent d'une famille de miliciens de condition médiocre, et nous permettent d'observer les changements qu'elle subit pendant deux générations au moins. La milice indigène consistait en hommes auxquels le roi ou le seigneur féodal allouait un domaine suffisant pour les nourrir eux et leur famille directe; ils devaient en retour le service militaire leur vie durant, sauf à se faire remplacer par l'un de leurs enfants, quand la vieillesse ou les infirmités arrivaient[3]. Nos documents les appellent *âhaouîti*, au pluriel *âhaouatiou*, littéralement *les combattants*, et c'est l'équivalent du mot *μάχιμος*, que les historiens ou les scribes de l'époque grecque emploient pour désigner les membres de la classe militaire[4]. Il s'agit ici de deux miliciens, le père et le fils, Haraouî, fils de Tahouîti, et Sanofraouî, fils de Haraouî. Nous n'avons du premier qu'une pièce non datée, mais que M. Griffith attribue avec toute raison au règne d'Amenemhâît III. Il était inscrit, sous le numéro 100, dans le deuxième contingent du canton Nord de la ville, et il ne devait pas être marié depuis bien longtemps, car son fils Sanofraouî est porté comme étant encore un petit enfant. Ce premier état est ainsi conçu[5] :

Personnes soumises à la déclaration du milicien, fils de Tahouîti :
Haraouî, [n°] 100 du deuxième contingent attaché au canton [Nord];
Sa femme, fille de Sît-sapdou, Shopsouît, femme, du canton Oriental;

Son fils, Sanofraouî,	enfant,	sa fille Isît,	femme;
Sa mère, Harakhouni,	femme,	sa fille Saroudouît,	enfant;
Sa fille, Kaîtsanouîtou,	femme,	sa fille Sîtsanofraouî,	enfant;
Mâkitni,	femme.		

Une autre pièce, rédigée à peu près vers le même temps, contenait

(1) [hiéroglyphes] de [hiéroglyphes], cf. Brugsch, *Dictionnaire hiéroglyphique*, p. 53-54, et *Supplément*, p. 53-56.

(2) Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun and Gurob*, p. 20.

(3) Maspero; *Études égyptiennes*, t. II, p. 34-37; *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. Ier, p. 305-307.

(4) [hiéroglyphes] de [hiéroglyphes] AHAOU, HAOU; *combattre*; le mot est demeuré en copte sous la forme ϩⲟⲟⲩⲧ *T. M.* (*haouîti-haouît, haout, hoout*) avec le sens de *mâle, viril*, que [hiéroglyphes] a déjà, entre autres, dans un passage du traité de Ramsès II avec le prince des Khati.

(5) Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, pl. IX, l. 16-24 et p. 22-23.

l'indication des fonctionnaires devant qui la déclaration avait été faite [1]; comme elle est mutilée, je la laisse de côté, et je passe à celle qui concerne Sanofraouî. Ce personnage, que nous avons vu petit garçon à côté de sa mère, est maintenant milicien à la place de son père décédé, et le groupe de femmes qui nous a été présenté précédemment est rangé sous sa tutelle.

L'an III, le 4e mois de Shaît, le 25, du roi Sakhmoukarî, vivant à jamais.
Copie des personnes soumises à la déclaration du milicien, fils d'Haraouî, Sanofraouî, dont le père [était] sur le deuxième contingent;
Sa mère, fille de Sîtsapdou, Shopsouît, femme, de la Bande Orientale;
La mère de son père Harakhouni, femme, pauvresse des carriers du canton Nord;
La sœur de son père Kaîtsanouîtou, femme, [idem].
La sœur de son père Isît, femme, [idem].
La sœur de son père Sîtsanofraouî, femme. [idem].
Il y a eu entrée avec les personnes soumises à la déclaration de son père en l'an II.
Ce contribuable [2] a prêté serment au bureau du Comte, en l'an V, le premier mois de Pirît, le 8,
Sous le sceau du wêkîl.
Fait au bureau des domaines du canton Nord, près le grand dix du Sud, fils de Montoumhâît, Mourkhentît,
par le directeur de la maison du recensement de bœufs Sonbouni,
du canton Nord, homme, } du canton Nord.
le scribe du greffe, fils de Sonbouf, Atou, homme, }
le scribe de la milice, Sinouhît, homme, du canton Nord.

Le dernier acte de ce genre que M. Griffith ait reconstitué sortait de la maison d'un *homme au rouleau du commun*, c'est-à-dire de l'un des maîtres de cérémonies qui officiaient pendant les sacrifices en l'honneur des dieux ou des morts [3]. Il est de l'an II du premier roi de la XIIIe dynastie, et la prestation de serment eut lieu en l'an III, mais il se réfère à un document du même genre, qui fut exécuté dans les années XXVI et XL d'Amenemhâît III [4]. La famille est dénombrée d'abord, femmes et en-

(1) Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, pl. XI, l. 1-7 et p. 19-23.

(2) KHAROU POUN, s'applique à Sanofraouî.

(3) , c'est bien, comme M. Griffith l'a pensé, l'*homme au rouleau* ordinaire (p. 26), celui qui forme le chœur dans les cérémonies funéraires; on voit ces gens représentés par bandes dans les hypogées, et répétant les formules de l'offrande sous la conduite de l'*homme au rouleau* principal.

(4) Le nom du roi n'est pas donné, mais, comme M. Griffith l'a bien vu (p. 27), il s'agit nécessairement d'Amenemhâît III, le seul parmi les derniers rois de la dynastie dont le règne ait atteint et même dépassé les quarante ans

fants, puis les serfs perpétuels[1], attachés aux domaines funéraires dont notre *homme au rouleau* était le desservant, hommes, femmes et enfants, et, parmi ces derniers, une petite fille de trois mois. La plupart de ces gens paraissent provenir d'un *connu du roi*[2], Ousirtasen, et des parents de cet Ousirtasen; notre personnage les avait reçus pour l'aider à fournir les sacrifices qu'il devait au mort lors de chacune des fêtes légales, et le surplus de leur travail formait le salaire de son office.

On le voit, la condition de tout ce monde est la même. Ce sont d'abord des femmes et des enfants qui n'ont pas de responsabilité légale, puisqu'ils sont dans la main du chef de la famille; ce sont ensuite des serfs attachés à l'un des domaines qui fournissaient les revenus d'un tombeau, et assignés à l'un des prêtres secondaires qui étaient chargés d'y surveiller le culte ancestral. Ces derniers, en tant que serfs, n'ont pas plus de responsabilité que les mineures et mineurs de la famille directe: ils doivent être représentés par le maître de qui ils relèvent, et les quelques hommes adultes qui figurent parmi eux sont frappés des mêmes incapacités légales que les femmes et les enfants[3]. Les noms sont quelquefois suivis d'épithètes qui semblent attribuer aux personnages une position spéciale, chacun dans la classe dont il faisait partie. La mère du milicien Haraouî, femme de Tahouîti, est intitulée la *namhouît* des carriers du canton Nord, et cette désignation s'étend à toutes ses petites-filles[4]. Le terme *namahou*, au féminin *namahouît-namhouît*, est connu depuis longtemps. On le rencontre dans des développements demi-poétiques, où un grand seigneur se vante d'avoir été « le bâton du vieillard, la nourrice des enfants, le porte-paroles du *namahou* »[5], et le sens de *pauvre* résulte des passages assez nombreux où on le lit[6]. Dans le cas présent et dans les cas analogues, il indique une situation définie

(1) ZAATIOU, de ZAÎT, *éternité*, les gens attachés pour l'éternité à un domaine, surtout à un domaine funéraire.

(2) , titre des personnages qui approchaient assez le roi pour être censés connus de lui (Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. I, p. 280, note 6).

(3) Le texte indique les enfants par le signe , les hommes faits par le signe .

(4) M. Griffith n'admet ce point qu'avec doute (p. 21); la façon dont l'indication du canton auxquels ils appartenaient est insérée derrière le nom des employés, dans la pièce de l'an V (l. 13-14), montre que cette façon abrégée d'écrire des notes se rapportant à un ensemble de personnages était courante dans les bureaux dont nos pièces émanaient.

(5) Maspero, *Études de mythologie et d'archéologie*, t. III, p. 157-158.

(6) Brugsch, *Dictionnaire hiéroglyphique*, p. 766-767, et *Supplément*, p. 676.

IMPRIMERIE NATIONALE.

nettement par l'usage et par la loi. Les gens de métier formaient des corporations, dont les membres non seulement étaient solidaires l'un de l'autre durant la vie, mais devaient appui, protection et secours aux familles de ceux d'entre eux qui mouraient sans laisser une fortune suffisante. La famille d'Haraouî n'était certainement point riche, car on n'y compte aucun esclave, et son chef Sanofraouî devait être fort jeune encore, ainsi que M. Griffith l'a remarqué [1]; par suite, il n'avait pas assez de ressources pour soutenir à lui seul sa mère, sa grand'mère et ses tantes. On ne saurait donc s'étonner que ces femmes soient retombées à la charge d'une corporation, mais pourquoi de celle des carriers, quand Haraouî et Sanofraouî étaient des soldats? L'organisation de l'Égypte comprenait, je l'ai dit ailleurs [2], des soldats de vocation, qui n'étaient que soldats, et des miliciens que leurs obligations militaires n'empêchaient pas de se livrer à des occupations variées, en dehors de leur temps de service ou d'exercices. Si Tahouîti, le mari de Harakhouni et le père d'Haraouî, était milicien comme son fils et son petit-fils le furent, rien n'empêche qu'en temps de paix il ait pratiqué le métier de carrier, fort lucratif dans un pays et dans un temps où l'on construisait beaucoup. Il en fut probablement ainsi, puisque Harakhouni et ses filles demeuraient à la charge de la corporation des carriers : elles étaient *pauvresses des carriers du canton Nord*, et, comme telles, elles avaient droit aux aumônes et aux secours de la corporation, depuis la mort du fils ou du frère qui les alimentait. Du vivant de son mari, Shopsouît, femme de Haraouî, était qualifiée *personne de la bande Orientale*, avec le terme général SAÎT, *individu;* veuve, on l'appelle *la pure, la prêtresse de la bande Orientale*, OUÂBOUÎT, et la même expression s'applique à plusieurs des serfs des deux sexes qui sont enregistrés dans la déclaration de *l'homme au rouleau*. M. Griffith pense qu'ils appartenaient à la classe sacerdotale, et que cette origine sacrée ne les empêchait pas de remplir différents métiers, même d'être serfs ou esclaves [3]. Certains motifs m'engagent à n'accepter son opinion qu'en la modifiant sur un point important. Plusieurs des personnages mentionnés sur la liste de *l'homme au rouleau* sont qualifiés OUÂBOU, *pur* ou *prêtre*, sans que le père ou la mère y reçoivent le même titre : ainsi Amoni fils de la serve Sonît, la fille de cette serve, sa nièce, sa petite-nièce sont portés comme étant *purs*, quand elle-même ne l'est pas. L'exemple de Shopsouît montre d'ailleurs qu'on

[1] Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, p. 24-25; il n'était pas marié, ce qui est assez significatif dans un pays où les hommes, comme les femmes, se mariaient presque au sortir de l'enfance.

[2] *Études égyptiennes*, t. II, p. 34 sqq.

[3] Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, p. 32-33.

pouvait être *pur* à un moment de la vie et ne l'être pas à l'autre : le titre de *pur* s'acquérait et n'était pas nécessairement héréditaire. Un passage curieux du *Conte de Satni* le met en opposition avec le mot SHAÎRI, *petit, enfant, esclave*, personne vile et de basse classe. Le héros du conte, le prince Satni-Khâmoisît rencontre un jour dans la rue la dame Tbouboui, fille du prêtre de Bastît, et, séduit par sa beauté, il lui dépêche un page pour lui adresser des propositions très vives. Tbouboui lui répond : « Je suis une *ouâbouît*, une *pure*, je ne suis pas une *shairît*, une fille de basse condition[1]. » Le mot égyptien rappelle singulièrement le terme qu'on appliquait aux hiérodules mâles ou femelles des religions asiatiques, les *Qedeshôt* et les *Qedeshôn* : convient-il de l'interpréter de même? On sait qu'aux termes de la loi, les Pallacides d'Amon Thébain étaient choisies parmi les familles nobles de la ville, et qu'elles devaient au dieu l'usage de leur corps jusqu'à l'entrée de la vieillesse[2]. Le rôle que Tbouboui joue dans le conte prouve que l'interprétation est juste si on la lui applique : elle était bien une hiérodule — OUÂBOUÎT, elle n'était pas une fille des rues — SHAIRÎT. Je considérerai les *purs* et les *pures* de nos listes comme des individus consacrés aux dieux par leurs parents ou par leurs maîtres, et jouissant de tous les privilèges attachés à leur état. Une femme comme Shopsouît, veuve et sans ressource, s'engageait au service d'un dieu ou d'un temple, et était désormais OUABOUÎT, *pure*, disons « hiérodule », avec la faculté, sinon l'obligation de se prostituer pour vivre, quand son âge le lui permettait.

La déclaration se faisait sous la foi du serment. L'objet n'en ressort pas très nettement de la pièce même; je soupçonne qu'il s'agissait soit de l'impôt, soit d'une opération destinée à assurer la subsistance de la famille. Serait-ce une de ces répartitions des terres communales qui, au témoignage d'Hérodote[3], se renouvelaient chaque année? Le contribuable devait se rendre au bureau d'un personnage que les textes égyptiens appellent le ZAÎTI. M. Griffith, adoptant une hypothèse de M. Spiegelberg, y reconnaît le vizir, mais c'est là un bien haut personnage pour un si petit emploi, et je m'en tiens à ce que j'ai dit jadis[4] : les ZAÎTI sont des *comtes* chargés de l'administration royale dans une des villes ou des provinces de l'Égypte. Leur *diwân* comprenait plusieurs bureaux secondaires, où des scribes et des employés de rang différent traitaient les

(1) Maspero, *Les Contes populaires de l'Égypte ancienne*, 2e édit., p. 196, 198, 199, 200.

(2) Strabon, XVII, I, § 46, p. 817, et Diodore de Sicile, I, 47; cf. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, t. II, p. 50.

(3) Hérodote, II, CIX; cf. Wiedemann, *Herodots Zweites Buch*, p. 421 et suiv.

(4) *Études égyptiennes*, t. II, p. 19-20.

affaires qui ressortissaient à leur juridiction. Un de ces diwâns, celui du prince de Béni-Hassan, est représenté au tombeau d'Amoni, par exemple[1]. On y voit une grande cour bornée d'un côté par un grenier que des manœuvres remplissent de blé, bordée ailleurs par des portiques sous lesquels des scribes accroupis reçoivent les paysans qui viennent se faire enregistrer eux et leurs troupeaux. Le prince est debout au fond, avec sa suite, soit dans la cour même, soit dans une chambre qui ouvre sur la cour, et il écoute les rapports qu'un employé lui soumet : il y a quinze ans encore, les choses se passaient de façon identique dans les moudiriéhs, à Kénèh ou à Sioût, par exemple. Au tombeau de Khnoumhotpou, la scène est moins développée, mais le détail est plus soigné : c'est ainsi qu'on reconnaît les portes et les degrés pratiqués sous le portique et qui mènent dans la cour. Les greniers sont figurés, puis, à l'autre extrémité de la scène, un scribe pèse du métal ou quelque substance précieuse dans une balance, devant son supérieur[2]. Le *comte* présidait lui-même à l'expédition des affaires principales, et il passait plusieurs heures par jour dans son bureau : un courrier royal, chargé par le Pharaon Nozirrî de complimenter un *comte* d'Abydos, qui avait réparé le temple d'Osiris, raconte qu'il trouva le personnage siégeant au diwân de la ville[3]. C'est dans un édifice de ce genre que nos miliciens et *l'homme au rouleau* allèrent faire leur déclaration : ils la dictèrent sous la foi du serment, jurant sans doute qu'ils ne diminuaient ni n'augmentaient le nombre de leurs dépendants, qu'ils en énonçaient l'âge et la condition exacte, tous détails que le scribe notait sur ses rouleaux. C'était là aussi que les hommes appartenant à ce que les Égyptiens appelaient une génération, ZAMÂOU[4], mais que nous définirions une *classe*, étaient inscrits, chacun dans la subdivision de cette classe qui correspondait au quartier qu'il habitait, et sous un numéro matricule qui ne le quittait plus. Nous avons vu que le milicien Haraouî portait le n° 100 de la deuxième classe du canton Nord; l'homme au rouleau Sanofraouî avait le numéro 947, sans indication de classe[5]. Les tableaux de Béni-Hassan que j'ai cités déjà nous montrent en gros comment la cérémonie s'accomplissait, et on les complétera heureusement par une scène observée dans un tombeau

(1) Newberry-Griffith, *Beni-Hassan*, t. I, pl. XIII.

(2) Newberry-Griffith, *Beni-Hassan*, t. I, pl. XXIX.

(3) *Stèle C. 12 du Louvre*, l. 3-5; cf. J. de Horrack, dans Chabas, *Mélanges égyptologiques*, IIIe série, t. II, p. 209.

(4) ; cf. Maspero, *Études de mythologie et d'archéologie*, t. I, p. 56, note 2.

(5) Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, pl. X, l. 4.

de la ve dynastie, celui de Râshopsîsou à Saqqarah[1]. Les contrôleurs du château d'Ousirnirî comparaissent au greffe, pour y enregistrer leurs fermages devant le maître et devant les employés chargés de consigner leurs déclarations par écrit. Ils sont nus et se tiennent allongés la face contre terre, en attendant leur tour de parler; des crieurs se dressent debout derrière eux au nombre de quatre, la face tournée vers les scribes, et se préparent à proclamer le nom et l'affaire de chacun. Les greffiers s'occupent cependant à recueillir les renseignements que les intéressés leur livrent sous la menace du bâton. La composition de ces bureaux d'enregistrement varie. La déclaration de Sanofraouî en l'an III avait eu lieu devant le directeur de l'administration des bœufs, devant le scribe du greffe, et devant un scribe de la milice[2]; une déclaration du milicien Haraouî se fit devant un autre chef de l'administration des bœufs, devant un scribe-auditeur et un chef de l'hôtel des offrandes[3].

V

Tout est nouveau pour nous dans ces documents que M. Griffith a eu l'habileté de rétablir, et le volume s'arrêterait là qu'il resterait l'un des plus suggestifs parmi ceux qu'on a publiés depuis des années : voici pourtant des pièces plus curieuses encore et d'un intérêt plus général. Elles s'appelaient en égyptien AMÎTOU-POU, littéralement *ce qu'il y a dans la maison, ce qui dépend de la maison*, et l'expression semble avoir été formée en un temps où l'individu ne pouvait disposer à son gré que de son mobilier et de ses effets personnels; mais le sens s'en était élargi, et elle avait fini par désigner la propriété de tout genre avec le titre qui la consacre[4]. Le caractère juridique de cette sorte d'acte est toujours un peu douteux : j'y reconnais, comme M. Griffith, des testaments[5], mais aussi des donations entre vifs, et, dans deux des cas qui nous ont été conservés sur les papyrus de Kahoun, la vente ou la cession d'une charge par le titulaire actuel de cette charge. Si la charge était héréditaire, ce

(1) Lepsius, *Denkmäler*, II, p. 73-74; cf. Maspero, *Études égyptiennes*, t. II, p. 136-135.

(2) Cf. plus haut, p. 100.

(3) Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, pl. IX, l. 24-26 et p. 23.

(4) . Le sens de ce mot, *biens, biens légués, héritage, le patrimoine et le titre qui le constitue*, a été déterminé par Chabas, *Mélanges égyptologiques*, IIIe série, t. II, p. 245, n. 5; cf. Brugsch, *Dictionnaire hiéroglyphique, Supplément*, p. 72-73, et Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, p. 29-30.

(5) Griffith, *The Hieratic Papyri from Kahun*, p. 29-30, et *Wills in Ancient Egypt*, p. 4.

qui est vraisemblable quand il s'agit de charges sacerdotales, l'acte de cession ou de vente pouvait être considéré comme rentrant dans la même catégorie que les testaments proprement dits : on s'expliquerait ainsi comment le nom d'Amîtou-pou lui était donné. Trois des pièces publiées par M. Griffith proviennent de deux familles différentes, et la plus ancienne date de l'an xxxix d'Amenemhâît III[1] :

L'an xxxix, le 4e mois de Shaît, le 9.

Testament qu'a fait le censeur des réguliers[2], fils d'Antouf, Maraouî, surnommé Kabouî, à son fils, fils de Maraouî, Antouf, surnommé Iousonbou.

Je donne ma [fonction de] censeur des réguliers à mon fils, fils de Maraouî, Antouf, surnommé Iousonbou, à charge de m'être un *bâton de vieillesse*[3], présentement que je suis vieux; qu'il soit installé[4] à l'instant même.

En ce qui concerne le testament que j'ai fait en faveur de sa mère, auparavant, qu'il soit annulé.

En ce qui concerne la maison que j'ai au canton de Haîtmanoudi, elle est pour les enfants que m'a donnés la fille du membre régulier[5] de la corporation du district, Sovkoumhâît, Nabîthanensouton, avec tout ce qu'elle renferme.

Liste des témoins en présence de qui ce testament a été fait :

Le chef de groupe, fils de Sanousatît, Sanousatît, homme,
Le prêtre, fils d'Ousirtasen, Sanboubou, homme,
.... [homme.]

On lit encore au verso le titre de l'acte :

Testament qu'a fait le chef de groupe, fils d'Antouf, Maraouî, à son fils, fils de Maraouî, Antouf, surnommé Iousonbou[6].

Le testateur fait ici ce que nos coutumes appelaient une *démission de biens*. On voit qu'il avait ou avait eu deux femmes qui lui avaient donné des enfants. La pièce intéresse plus particulièrement le fils de l'une d'elles, nommé Antouf, comme son grand-père paternel; il y avait probablement une autre pièce où les enfants de la seconde femme

(1) Entre 3200 et 2700 avant J.-C. le nom du roi n'est pas donné, mais le chiffre élevé de la date m'oblige, comme M. Griffith (p. 29), à placer la rédaction de l'acte sous Amenemhâît III.

(2) que M. Griffith traduit « the regulator of the corps » (p. 29); c'est le *censeur des gens de la tribu*, c'est-à-dire d'un groupe de prêtres formant une communauté ayant ses attributions et ses règlements, un ordre de *réguliers*.

(3) littéralement « à bâton de vieillesse », avec un emploi fréquent de la préposition .

(4) Littéralement, « et qu'il soit salué à l'instant »; on retrouve dans le *Conte des deux frères* le même emploi du verbe .

(5) littéralement « celui qui est dans la tribu », dans l'ordre régulier des prêtres, un *régulier*.

(6) Griffith, *Hieratic Papyri of Kahun*, pl. XI, l. 10-27 et p. 29-31.

étaient dénombrés, tandis que celle-ci les désigne en bloc avec la part qui leur revenait dans la succession. Maraouî avait testé jadis en faveur de la mère d'Antouf, probablement dans un temps où Antouf était mineur et n'aurait pu administrer lui-même son patrimoine; maintenant que le fils est d'âge, le père révoque cet acte antérieur et il s'en remet au fils du soin d'alimenter la mère, si celle-ci lui survit. Il assigne ensuite à son autre femme et aux enfants qu'il avait eus d'elle la maison qu'il possédait dans quelque localité du voisinage, et il cède son emploi, le plus gros probablement de son avoir, au fils Antouf qui lui était né de la première femme. Le mot SA, qui entre dans le titre, signifie *tribu* et désigne, par exemple, les trois ou quatre ordres de prêtres réguliers qui étaient attachés aux temples égyptiens. C'était vraiment la *tribu*, avec son hérédité, sinon toujours obligatoire, au moins habituelle, et la manière dont Maraouî dispose de son emploi prouve qu'il usait d'un droit auquel nul ne pouvait trouver rien à redire; non seulement il opère ce transfert sans consulter personne, mais il ordonne que l'investiture s'accomplisse à la minute, M TÀ-AÀÎT, et la formule dont il use à cet effet est la plus impérieuse de celles que la langue égyptienne connaît. Il ne met à cette cession qu'une condition unique : son fils sera pour lui un *bâton de vieillard*, et la tournure pittoresque de la locution en a révélé exactement le sens à M. Griffith [1]. J'ai cité déjà ce personnage qui se vantait d'avoir été le bâton du vieillard [2]; le fils que l'on qualifie de la sorte était celui qui entretenait son père âgé, ainsi que la loi l'exigeait, et la phrase était l'expression juridique par laquelle on qualifiait son devoir et l'engagement qu'il prenait de le remplir.

Le second document que M. Griffith a traduit contient deux testaments enregistrés à différentes époques au sujet d'un même bien. L'un des deux est la copie de l'acte par lequel un certain Ankhranou légua son patrimoine à son frère Ouahou; elle est là comme pièce à l'appui pour montrer qu'Ouahou est bien le propriétaire de ce qui appartenait jadis à Ankhranou, et qu'il a le droit d'en disposer à son gré.

Copie du testament qu'a fait le menin humble du directeur des travaux, Ankhranou.

L'an XLIV [d'Amenemhâît III], le 2e mois de Shomou, le 13.

Testament qu'a fait le menin humble du directeur des travaux, fils de [la dame] Shopsouît, Ahouîsonbou, surnommé Ankhranou, du canton Nord :

« Tous mes biens aux jardins ou en ville, à mon frère, le prêtre, supérieur des

[1] Griffith, *Hieratic Papyri of Kahun*, p. 30-31. — [2] Voir plus haut, p. 101.

réguliers de Sapdou, dieu du nome d'Arabie, le fils de Shopsouît, Ahouîsonbou, surnommé Ouahou;

« Tous mes dépendants à ce mien frère.

« Ceci a été déposé en expédition au diwân du second héraut du canton Sud, l'an XLIV, le 2e mois de Shomou, le 13 [1]. »

Le second acte nous montre Ouahou réglant sa succession, sous un roi de la XIIIe dynastie, en vertu de l'instrument qui lui avait transféré l'héritage de son frère en l'an XLIV d'Amenemhâît III :

L'an II, le 2e mois de Shaît, le 18.

Testament qu'a fait le prêtre, supérieur des réguliers de Sapdou, dieu du nome Arabique, le fils de Shopsouît, Ouahou :

« Je fais un testament à ma femme, personne de la Bande Orientale, fille de Sîtsapdou, Shafaîtou, surnommée Téti, de toutes les choses que m'a données mon frère, le menin humble du directeur des travaux, Ankhranou, chaque objet individuel de tout ce qu'il m'a donné [2], afin qu'elle les donne à n'importe lequel il lui plaira des enfants qu'elle m'a enfantés;

« Je lui donne les quatre domestiques [3] que m'a donnés mon frère, le menin humble du directeur des travaux, Ankhranou, pour qu'elle les donne à n'importe lequel il lui plaira de ses enfants.

« En ce qui concerne la sépulture où je serai mis avec ma femme, que personne au monde n'en retranche rien [4].

« En ce qui concerne les bâtiments qu'a construits pour moi mon frère, le menin humble Ankhranou, et où réside ma femme, qu'on ne l'en fasse jeter hors par personne [5].

---

(1) Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, pl. XII, l. 1-5, et p. 31-32.

(2) [hiéroglyphes] Le mot HOUNOU a signifié d'abord une *jarre en terre*, et, comme le mobilier du peuple se composait et se compose surtout de réceptacles en terre battue ou de poteries aux grains ou au pain, pots à huile, cruches de vin, goulléhs, plats, le terme a fini par désigner le *mobilier* d'une maison, l'*outillage* d'un métier ou d'une industrie, tout objet meuble qui appartient à un individu. Ce sens est demeuré dans le copte ϩⲛⲁⲁⲩ, ϩⲛⲁⲩ, *T.* Π, *vas, crater, instrumentum quodvis, suppellex qua ornatur domus, res quævis*, ϩⲛⲁⲁⲩ ⲛⲟⲩⲱⲙ *res comestibilis;* cf. l'expression rabelaisienne *harnois de gueule.*

(3) [hiéroglyphes], littéralement : « des domestiques, têtes IV. » M. Griffith voit dans *Amou* des esclaves d'origine asiatique (p. 34), ce qui ne paraît pas répondre aux cas assez nombreux où l'on rencontre ce mot; je renverrai pour le sens à ce que j'en ai dit dans les *Mélanges d'archéologie*, t. III, p. 146, n. 4.

(4) [hiéroglyphes]. L'expression ne doit pas être comprise [hiéroglyphes] (Griffith, p. 34), mais [hiéroglyphes], ce qui est le terme usité en pareil cas dans le langage juridique, comme on peut le voir dans les actes démotiques. [hiéroglyphes] veut dire *retrancher, emporter, soustraire*, et [hiéroglyphes] désigne le reste d'une soustraction.

(5) Littéralement : « qu'on ne fasse être mis elle [hiéroglyphes] sur la terre, là ».

« C'est le wêkîl Sibou qui aura la tutelle de mon fils [1]. »

Liste des gens avec qui cela a été fait :

Le scribe, fils d'Âiou, Kami, homme,
Le gardien des portes du temple, fils d'Ankhouîtifi, Apouî, homme,
Le gardien des portes du temple, fils de Sonbou, Sisonbou, homme.

Au verso, on lit le titre de la pièce :

Testament qu'a fait le prêtre, supérieur de tribu, Ouahou [2].

On voit, par les dispositions du testament d'Ouahou, que la fortune d'Iousonbou comprenait des bâtiments, quatre esclaves, et ce que le premier testateur appelait d'un terme général : « toutes mes *choses* dans la *shaît* et dans la *nouît.* » Le terme *chose,* KHÎTOU en égyptien, signifie, comme j'ai eu l'occasion de le remarquer ailleurs [3], les objets ou denrées de différente nature, grains, bière, vin, pains, gâteaux, animaux, oiseaux, viandes, étoffes, et ainsi de suite, qui constituaient le traitement des employés et le revenu des citoyens : on gageait d'ordinaire le payement de ces *choses* soit sur les administrations publiques, soit sur les domaines appartenant aux villes, aux seigneurs, aux temples, aux simples particuliers. Celles d'Iousonbou, qu'il avait léguées à Ouahou, provenaient ᵉM SHAÎT ᵉM NOUÎT, ce que M. Griffith traduit : *dans les marais* (?) *et dans la ville* (?) [4]. ᵉM SHAÎT ᵉM NOUÎT revient ailleurs et forme une locution consacrée, dont les deux termes se balancent et mettent en opposition l'espèce de propriété nommée NOUÎT avec celle qu'on appelait SHAÎT [5]. Or NOUÎT signifie au propre le terrain bâti, sous toutes ses formes, ferme, hameau, village, ville; SHAÎT [6] désigne au contraire le vignoble, et par suite le verger, le

[1] Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, pl. XIII, l. 1-8, et p. 31-32.

[2] [hiéroglyphes], Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, pl. XIII, l. 4.

[3] Maspero, *Études égyptiennes*, t. II, p. 120-121.

[4] Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, p. 32; « in marshland (?) and town (?) », avec la remarque que ces domaines pouvaient être situés dans le nome d'Arabie, qui devait être alors très marécageux.

[5] Brugsch, *Dictionnaire hiéroglyphique, Supplément*, p. 1216, où Brugsch n'a pas reconnu la locution. Traduire le passage qu'il cite [hiéroglyphes] « commettre des violences contre les gens au verger ou à la ville ».

[6] Je laisse de côté la question purement technique de savoir si la lecture SHA, SHAÎT convient au groupe : j'ai signalé en son temps pour lui la lecture AMAMOU, dans un passage où le mot est en opposition avec POU, *la maison.* Il s'agit de gens de métier qui, après avoir dû s'éloigner de leur pays, y reviennent, et qu'on dépeint comme « arrivant à leur AMAMOU, à leur POU » *Du genre épistolaire,* p. 58, 60, 61), à leur verger, à leur maison.

jardin, tout jardin égyptien comprenant une treille au moins, ainsi que le montrent les peintures de l'époque thébaine[1]. Les revenus légués provenaient donc de vergers et de maisons urbaines. La légataire en reçoit la propriété et la jouissance, avec le droit d'en disposer en faveur de celui de ses enfants qu'elle préférera, et la même faculté lui est accordée à propos des quatre domestiques indiqués dans la seconde clause. C'est la liberté de tester complète, en même temps qu'une constatation nouvelle du rôle important que la femme jouait dans la famille égyptienne. Non seulement elle peut être constituée l'héritière de tous les biens du mari de préférence aux enfants, mais elle peut à son gré choisir parmi ses enfants celui ou ceux auxquels elle attribuera les biens du père, et cela à l'exclusion de tous les autres. Les deux dernières clauses lui assurent une place, après la mort, dans le tombeau de son mari, un logis, le reste de sa vie durant, dans des bâtiments dont la définition n'est pas très claire pour nous. Il est dit que ces bâtiments ont été construits par le frère Ankhranou pour son frère Ouahou, mais non pas qu'ils ont passé aux mains d'Ouahou avec le reste des *choses au verger ou à la ville*. Il semble résulter des textes littéraires que le frère cadet vivait dans une sorte de vassalité vis-à-vis de son aîné : au *Conte des deux frères*, l'auteur commence par raconter que l'aîné, Anoupou, avait une maison et une femme et agissait en maître, tandis que le cadet, Bitiou, vivait auprès de son frère et se livrait à tous les travaux du valet de ferme[2]. Ouahou n'avait-il pas débuté par tenir auprès d'Ankhranou la position de cadet, que Bitiou remplissait auprès d'Anoupou? Les bâtiments construits et les *choses* données par Ankhranou représenteraient alors la portion que l'aîné aurait prélevée sur le patrimoine afin d'établir son frère, et dont il lui aurait accordé la jouissance, non pas la propriété, pour lui et pour les siens. C'est une simple hypothèse que je jette en passant : nous connaissons trop peu encore les lois familiales de l'Égypte ancienne pour avoir le droit de rien affirmer à ce sujet.

Un hasard heureux nous a conservé une pièce qui éclaire un des points de notre testament. C'est une façon de reçu émané d'un des bureaux de la ville et dont voici le texte :

L'an XXIX, le 3ᵉ mois de Shaît, le 7.

Fait au bureau du Comte, devant l'administrateur de la ville, Comte, Khaiti, par le scribe du sceau du diwân des laboureurs, fils d'Amenemhâît, Amoni.

Versement de l'employé de l'administrateur des menins, fils de Shopsouît,

[1] Maspero, *Études égyptiennes*, t. II, p. 231-238. — [2] Maspero, *Les Contes populaires de l'Égypte ancienne*, 2ᵉ édit., p. 5-8.

Ahouïsonbou, du canton Nord, ainsi que du prêtre, supérieur de tribu de Sapdou, dieu du nome arabique, fils de Shopsouît, Ahouîsonbou.

Taxateur, le scribe de cette ville, fils de Phtahamouf, Sahotpouabouri, homme;
La servante Akhîtiaîtouf, Kamîtni, femme;
— Kamni, Sopdounemeratiou, femme,
— Mâhaî, de deux ans et trois mois, enfant;
— .....dùtnif, ... enfant[1].

Il semble bien que nous ayons ici les quatre esclaves indiqués dans le testament d'Ahouîsonbou, surnommé Ouahou, et que ce personnage tenait de son frère Ahouîsonbou, surnommé Ankhranou. M. Griffith l'a reconnu très ingénieusement, et il considère le papyrus comme un acte réglant les honoraires que les deux frères auraient reçus du gouvernement pour des travaux ou des services non spécifiés : la livraison des quatre esclaves représenterait le payement[2]. Il est certain qu'en l'absence de tout renseignement sur la matière, on peut comprendre ainsi le document. Il me paraît toutefois qu'une des clauses du testament contredit cette interprétation, celle où Ahouîsonbou-Ouahou affirme que son frère Ahouîsonbou-Ankhranou lui a *donné* quatre esclaves. Si ces esclaves avaient été versés en payement aux deux frères, une partie seulement d'entre eux revenait en propre à chacun d'eux et Ankhranou ne pouvait pas donner à Ouahou les quatre esclaves à la fois : il ne pouvait lui céder que celui ou ceux des quatre qu'il avait reçus pour sa part d'honoraires. Je préfère considérer l'acte de l'an XXIX comme nous apprenant la date de la donation et la formalité fiscale qui la consacra. Les aliénations et les mutations régulières de propriété, qu'elles se produisissent par donations, par successions ou autrement, devaient être enregistrées dans les bureaux et, par suite, payaient des droits plus ou moins élevés : naturellement la donation des quatre esclaves avait subi la loi commune, et l'acte de M. Griffith me paraît être à la fois le reçu de la taxe et le titre qui rendait la transaction définitive.

Un dernier papyrus, provenant du même fonds, nous transporte dans une famille différente et nous initie à des opérations nouvelles. Le début manque, mais on voit qu'il s'agit d'une réclamation faite par un habitant de la ville Hotpou-Ousirtasen, à propos d'une sorte de marché passé jadis par son père. La portion intacte du texte est ainsi conçue :

Le fils dit : « Mon père a fait une donation de la charge qu'il avait de prêtre, supérieur de réguliers du dieu Sapdou, maître du nome Arabique, au scribe au

[1] Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, pl. XIII, l. 9-18, p. 35-36. — [2] Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, p. 36.

sceau de la Bande Orientale, Imiâîtabou, et [celui-ci] dit à mon père : « Je te donne « les prémices [de la charge] et le produit de tous les marchés qui t'appartenaient. » Alors, l'administrateur des champs, Maraouîsou, qui était délégué du prud'homme, adjura mon père, disant : « Es-tu satisfait de ce qu'on te donne, — les prémices « mentionnées avec [le produit de] tous les bénéfices qui t'avaient été assignés, — « en payement de ta charge de prêtre[, supérieur de réguliers du dieu Sapdou ? »] Alors mon père dit : « Je suis content », et le prud'homme dit : « On fera prêter ser- « ment aux deux individus, à savoir : Nous sommes contents ! » [Alors] les deux individus furent sommés de jurer par la vie du Seigneur [roi], devant le commandant. . . . [par] l'administrateur des champs Maraouîsou, qui était délégué du prud'homme. »

Liste des témoins qui ont fait cela avec eux :

Le scribe Im[iâîtabou]. . . . . . homme,
. . . . [homme]
. . . . [homme].

« Or mon père [se rendit] en bateau [à. . . . . et tomba malade, et il ne put plus toucher (?)] les arrérages (?) des prémices. Donc mon père me dit, lorsqu'il était malade : « [S'il arrive que] ne te soient pas livrées les prémices pour lesquelles « m'a prêté serment le scribe au sceau Imiâîtabou, oui-dà, plains-toi au prud'homme « qui l'a entendu; oui-dà, on te donnera [le] préciput qui revient [de la charge] ! » Je me plaignis, je fis [ma déposition sur l'affaire, disant] : « Puisque le scribe au « sceau Imiâîtabou est arrivé. . . sur l'instant. . . . .[1]. »

Comme toujours, le récit s'interrompt au bon endroit : deux ou trois lignes de plus et nous allions savoir quelle tournure l'affaire avait prise, mais les trois lignes ont disparu et nous restons en suspens. Autant qu'on le peut voir, le père du plaignant avait conclu avec le scribe Imiâîtabou un marché semblable à celui qui est décrit dans le testament de Maraouî[2]; il lui avait cédé par acte régulier, par AMÎTOU-POU, la charge de prêtre dont il avait été investi jusqu'alors. Le prix qu'il avait stipulé est exprimé en termes techniques, fort explicites sans doute pour les Égyptiens, mais dont le sens n'est pas aussi clair pour nous. Le premier s'écrit TAPOU ou TAPOURO, et il signifie littéralement la *tête*, ce que M. Griffith traduit dubitativement *capital*, voyant dans les deux autres, FAÎT, et OUAOUAOU, l'*intérêt* que porte — FAOU — le capital, et tous les droits inhérents à la charge dont le prêtre se démet[3]. Je crains bien que la traduction *capital*, suggérée par le sens *caput*, *tête*, de TAPOU, ne réponde à une idée trop moderne, et je proposerai pour mon compte une autre explication. Du moment que le prêtre, voulant se débarrasser d'une fonction devenue trop lourde peut-être pour son âge, n'exige pas du terrain, une maison,

[1] Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, pl. XIII, l. 19-38, et p. 36-38. — [2] Cf. plus haut, p. 106. — [3] Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, p. 37.

des esclaves, un des nombreux objets matériels qu'on employait à pareille fin, c'est probablement qu'il a stipulé le payement de ce que nous appellerions aujourd'hui une part des bénéfices de la charge. Le mot TAPOU signifie en effet le premier produit d'une maison ou d'une terre, les prémices d'une moisson[1], le plus bel animal ou, comme nous dirions, la fleur d'un troupeau; appliqué à la charge sacerdotale, il désignera les prémices du produit normal de cette charge, que le titulaire nouveau devra attribuer à l'ancien avant de se rien réserver pour lui. Ces prémices sont prélevées sur ce qu'on pourrait nommer *le fixe* du revenu sacerdotal; la seconde expression me paraît s'appliquer au *casuel*, aux marchés discutés, débattus — OUAOUAÎOU — par le prêtre en vue d'un office à célébrer, et pour lesquels le fidèle lui apporte — FAÎT — un salaire. Le prix est donc une rente prélevée sur les *prémices* et sur l'*apport des conventions*, sur le *fixe* et sur le *casuel* de la prébende vendue. Le récit du fils nous apprend la mise en scène qui accompagnait ce genre de transactions. Les deux parties se présentaient soit au conseil des prud'hommes — SAROU — de la localité, soit à l'un de ces prud'hommes — *celui qui est sarou* — ou à l'employé qui remplaçait ce personnage : c'était une comparution devant le tribunal du pays ou devant un juge qui tenait lieu de ce tribunal. L'affaire entendue, le juge adjurait solennellement le vendeur de déclarer s'il était content du prix qu'on lui offrait; après réponse affirmative, on déférait le serment aux deux parties, puis on faisait rédiger et enregistrer l'acte avec les témoins. C'est une procédure analogue à celle qui était suivie, naguère encore, dans les villages de la Haute Égypte, lorsqu'une vente se faisait devant le cadi assisté des notables de l'endroit, ou, à défaut de cadi, devant les notables seuls.

G. MASPERO.

(*La fin à un prochain cahier.*)

La sépulture de Voltaire et de Rousseau.

Les restes de Voltaire et de Rousseau existent au Panthéon, dans leurs cercueils, qui ont été ouverts le 18 décembre 1897, en présence d'une commission présidée par M. Ernest Hamel, sénateur, dont la perte récente est regrettée par tous les bons citoyens.

[1] Brugsch, *Dictionnaire hiéroglyphique, s. v.* [hiéroglyphe], p. 1536-1537 : [hiéroglyphes] TAPOUÎRO est une variante connue de [hiéroglyphe] TAPOU.

J'avais été prié d'assister à cette cérémonie.

Je dirai d'abord ce que j'ai vu et constaté moi-même; puis je rappellerai brièvement les péripéties que ces restes illustres ont éprouvées depuis 1778; je citerai les actes authentiques qui attestent chacune de ces péripéties et qui établissent une chaîne continue de témoignages depuis la mort de Voltaire et de Rousseau jusqu'au présent jour, et je signalerai les concordances entre ces témoignages et les constatations qui viennent d'être faites.

Cet exposé paraît utile et nécessaire pour dissiper d'une manière définitive diverses légendes accréditées relativement à ces grands hommes et montrer jusqu'à quel point a été observé le respect dû à leur mémoire.

I. *Examen des cercueils.*

Le cercueil de *Voltaire* a été l'objet du premier examen. Il se trouve dans un caveau au midi, éclairé par une fenêtre. La statue de Voltaire est placée en face, dans une niche.

Un sarcophage en menuiserie peinte, avec emblèmes et inscriptions, recouvre le cercueil. Ces inscriptions sont celles qui figurent au *Moniteur* du 13 juillet 1791, dans le récit du transfert du corps de Voltaire au Panthéon, récit que je résumerai plus loin.

J'ai lu notamment celle-ci : « Il défendit Calas, Sirven, de la Barre, Montbailly, etc. »

Ce sarcophage ayant été renversé sur le côté, on en a retiré, en la faisant glisser sur deux barres transversales de bois, une grande caisse en bois, rectangulaire, fermée par deux plates-bandes en fer, formant équerre et rattachant la planche de dessus aux deux côtés, auxquels cette planche était assujettie par une série de forts clous.

La jonction du couvercle aux côtés était autrefois garantie à l'aide de bandes de toile, fixées par des sceaux de cire; mais les bandes ont disparu, peut-être par vétusté, et les sceaux de cire subsistent seuls; ils portent les empreintes de fleurs de lis.

Des ouvriers, sous les ordres de l'architecte du monument, ont détaché le couvercle sous nos yeux, et l'on a trouvé à l'intérieur de la caisse une bière de bois, dont le dos était en forme de toit, séparée des partie latérales correspondantes, lesquelles étaient distinctes de la grande caisse qui renfermait le tout. Le toit étant soulevé à son tour, on vit apparaître un squelette.

Ce squelette reposait au fond de la caisse, sur une planche isolée, tout entouré de brindilles de bois. C'était celui d'un homme de taille

médiocre, dont les os principaux existaient et avaient conservé leurs relations générales.

La tête se trouvait à un bout, divisée en trois parties, savoir :

La calotte du crâne renversée, le crâne ayant été scié horizontalement, comme on a coutume de faire dans les autopsies;

Le reste du crâne uni aux os de la face, placé à côté de la calotte;

Un peu plus loin, le maxillaire inférieur, en partie engagé sous les côtes.

En réunissant ces diverses parties, on reconstituait une tête de petite dimension, fort semblable à celle de la statue de Voltaire nu, par Pigalle, exécutée dans la dernière année de la vie de Voltaire, laquelle existe dans la bibliothèque de l'Institut et offre déjà l'aspect d'un squelette.

Au-dessous de cette tête se trouvaient les os des bras et du thorax, côtes et vertèbres, d'aspect grêle, le tout un peu en désordre; puis les parties lombaires de la colonne vertébrale et le bassin. Les os des jambes gisaient à la suite. Le fémur et le tibia avaient des dimensions relatives assez fortes, en tenant compte de la taille du squelette. Les os des jambes se trouvaient dans un grand état de confusion : par exemple, un fémur et deux tibias étaient juxtaposés.

En somme, il semblait que ces restes eussent été glissés et transvasés, à un certain moment, d'une bière dans une autre.

Les os étaient secs et blanchis, en partie à cause de l'âge du défunt et en partie à cause des conditions de leur conservation, les chairs et les téguments ayant disparu. Il restait seulement dans le thorax, dans la région abdominale et surtout dans le bassin, une grande quantité d'une matière brune et élastique, que la Commission m'a prié d'examiner.

D'après étude et examen microscopique, cette matière, telle qu'elle subsiste aujourd'hui, est constituée principalement par de la sciure de bois, placée autrefois dans le cercueil afin d'absorber les liquides.

Je n'ai reconnu, dans les portions qui m'ont été remises, ni sels mercuriels, ni sels métalliques ou alcalins, en dose notable, ni substances résineuses, aromatiques ou bitumineuses : bref, aucun composé inaltérable, qui ait pu être employé à l'origine pour embaumer ou conserver le cadavre d'une manière durable.

Le cercueil de *Rousseau* se trouve dans un autre caveau, situé parallèlement, du côté opposé du monument. Il est également recouvert par un sarcophage en menuiserie peinte, avec emblèmes, en assez mauvais état. Ce sarcophage étant soulevé, on a aperçu aussitôt un cercueil de

plomb, portant en caractères majuscules et en toutes lettres l'inscription suivante :

Hic jacent ossa Johannis Jacobi Rousseau
1778.

Après ouverture de ce cercueil et de deux autres emboîtés, l'un de chêne, l'autre de plomb, dont aucun n'avait été rouvert depuis l'époque de la sépulture, on a trouvé les restes de Rousseau, couché dans la position d'un homme endormi.

Ils gisaient au fond du cercueil, les ossements ayant conservé leurs relations normales, sans trouble sensible et dans un meilleur ordre que ceux de Voltaire. Le crâne, de dimensions plus fortes, aussi bien que la taille elle-même du squelette, avait été également scié, en vue de l'autopsie. Ce crâne ne portait aucune perforation, fracture ou lésion anormale, telles que celles qu'aurait pu produire une balle de pistolet : ce qui réfute l'une des opinions émises sur le prétendu suicide de Rousseau.

Il n'y avait ni sciure de bois ni matière analogue accumulée dans le cercueil.

Les chairs et les téguments avaient disparu, ce qui coïncide avec l'absence d'agents conservateurs ou antiseptiques à action durable. Il n'y avait non plus aucun liquide, mais seulement, au fond de la bière, une couche brun-rougeâtre, de quelques millimètres d'épaisseur, sur laquelle reposaient les ossements, de couleur jaunâtre et gras au toucher.

La disparition des portions aqueuses du cadavre, par évaporation ou évacuation, aussi bien que celle des chairs et des téguments, sous forme de gaz et produits volatils développés sans doute par les effets réunis des fermentations et des oxydations, montre que la clôture du cercueil de plomb n'était pas demeurée parfaite.

En raison des variations incessantes de la pression atmosphérique et de celle des gaz intérieurs, il s'est produit une circulation et des échanges progressifs avec l'atmosphère : les gaz intérieurs s'échappant, tandis que les gaz atmosphériques, l'oxygène surtout, exerçaient des réactions destructives bien connues.

Il est remarquable que ces actions lentes aient suffi dans l'espace de cent vingt ans pour réduire le cadavre presque entièrement à l'état de squelette dans un espace clos tel qu'un cercueil de plomb, suspendu dans l'air et où le corps était à la fois à l'abri du contact de la terre et des insectes.

Toutes ces constatations et quelques autres ayant été faites, on a refermé les deux cercueils; on les a scellés, recouverts chacun avec le sarcophage correspondant; puis les caveaux ont été clos.

Le moment est venu d'examiner jusqu'à quel point les constatations précédentes concordent avec les témoignages écrits relatifs à la sépulture de Voltaire et de Rousseau et aux transferts multiples dont leurs restes ont été l'objet.

II. *Témoignages historiques.*

Voltaire est mort le 30 mai 1778. Son autopsie fut faite le jour suivant.

Le *Rapport de l'ouverture et de l'embaumement du corps de M. de Voltaire, fait le 1er juin 1778, en l'hôtel de M. le marquis de Villette*, a été imprimé dans le dernier volume des *Œuvres de Voltaire*, avec l'histoire du cœur de Voltaire par J. Janin; préface par Didier, chez Plon, Paris, 1861. Il a été reproduit dans la thèse de Rattel : *Étude médico-littéraire sur Voltaire*, Paris, 1883; le tout m'a été signalé par M. Hahn, bibliothécaire, et transmis par M. Brouardel, doyen de la Faculté de médecine, qui l'avait fait rechercher sur ma demande. L'original manuscrit existe d'ailleurs dans l'étude de M. Prudhomme, notaire à Paris, qui a bien voulu me le communiquer. Ce procès-verbal est fort court. Il fait mention des désordres pathologiques de la vessie et autres organes, correspondants à l'état maladif de Voltaire dans ses derniers jours.

L'ouverture du crâne est mentionnée dans les premières lignes : ce qui correspond avec l'état actuel du squelette. Quant à l'embaumement, malgré le titre, il n'en est pas parlé dans le procès-verbal, et il n'a pas eu lieu, du moins par des agents susceptibles d'une conservation durable, ainsi que je l'ai reconnu dans mes analyses : c'est ce que l'on pouvait déjà induire du récit du transfert du corps rapporté dans les *Mémoires* de Bachaumont, année 1778.

On sait que le clergé s'opposa à ce que la sépulture de Voltaire eût lieu à Paris. Elle se fit à Scellières, près de Romilly-sur-Seine, aux environs de Troyes. Les détails nous en ont été conservés dans les œuvres de Grosley, tome II, page 450 (1813). Ils ont été reproduits en partie dans le *Magasin encyclopédique*, en 1814, tome I, pages 229 et suivantes. On lit notamment dans Grosley une lettre de l'abbé Mignot, neveu de Voltaire et abbé commendataire de Scellières. Il y raconte comment le transfert du corps fut autorisé au point de vue civil par le ministre Amelot, ainsi que par ce même curé de Saint-Sulpice, qui refusait de l'enterrer à Paris. J'ai lu moi-même, chez le notaire, la dernière autorisation manuscrite. On voit que la sépulture, quoique refusée en principe, put avoir lieu, par une certaine tolérance et dans des conditions demi-secrètes. Les choses se passaient souvent ainsi à la fin du XVIIIe siècle.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Le corps de Voltaire, revêtu d'une robe de chambre et la tête couverte d'un bonnet de nuit, fut assis dans un carrosse et transporté, dans la nuit du 31 mai au 1er juin, de Paris à Scellières. Ce carrosse était suivi par un deuxième, occupé par M. Dampierre de Hornoy, conseiller au Parlement de Paris, son petit-neveu, et par deux autres parents du défunt : M. Marchant, maître d'hôtel du roi, et M. de la Houlière, brigadier des armées. Le transport eut lieu dans un profond secret, sans arrêt, et la voiture fermée arriva à l'abbaye le 1er juin, à midi.

Le corps fut mis en bière dans un cercueil de bois, par un fossoyeur de Romilly. Présenté à l'église à trois heures de l'après-midi, il y fut gardé toute la nuit par un religieux et par le fermier et le meunier de l'abbaye.

A onze heures du matin, le 2 juin, eut lieu un service solennel, auquel assistèrent divers curés, entre autres M. Bouillerot, curé de Romilly-sur-Seine.

Le corps fut inhumé, c'est-à-dire reçu en dépôt près la porte du chœur, dans le caveau de l'église du monastère, en attendant, disait-on, qu'on pût le transporter à Ferney.

Cependant, le 3 juin, il arriva une lettre de l'évêque de Troyes pour interdire la sépulture de Voltaire; mais il était trop tard. Tout se borna à une réponse du prieur de l'abbaye de Scellières.

Le corps de Voltaire resta là jusqu'en 1791. A cette époque, l'abbaye de Scellières et ses terres furent mises en vente, conformément à la loi. Cependant, le 8 mai, l'Assemblée nationale rendit un décret pour ordonner le transfert du corps de Voltaire de l'abbaye de Scellières dans l'église paroissiale de Romilly, jusqu'à ce qu'il eût été statué sur une pétition renvoyée au Comité de constitution.

Cette première exhumation eut lieu le 10 mai, en présence du même curé et de son clergé, des officiers municipaux, du juge de paix du canton, de deux chirurgiens de Romilly et de témoins pris en dehors de la municipalité. Elle est décrite en détail par un procès-verbal de la municipalité de Romilly, qui a été imprimé dans une brochure de M. Babeau, publiée à Troyes en 1874. Nous possédons en outre, à cet égard (Œuvres de Grosley), une lettre de M. Bouillerot, curé de Romilly-sur-Seine, qui fut témoin et officia lors de la première inhumation à Scellières, de l'exhumation précédente, de la déposition du corps dans l'église de Romilly et de sa translation ultérieure à Paris, en juillet de la même année.

D'après le procès-verbal officiel, les témoins « ont trouvé le cercueil presque entier, l'ont fait tirer de terre, ont fait détacher les planches de dessus et des côtés. Les chirurgiens ont visité le corps, ont déclaré qu'il était entier, à cela près de parties des pieds dont il n'est paru aucun ves-

tige[1]; que le cercueil était pourri, noir et collé au corps, les chairs desséchées et cependant conservées à peu près dans leur grosseur naturelle. Lesdits officiers municipaux ont fait mettre ledit corps, avec la planche de dessous son cercueil, à laquelle il est comme collé, dans un cercophage (*sic*) qu'ils ont fait apporter; on a laissé ledit cercophage ouvert environ une heure aux yeux du peuple et couvert de sabres croisés. M. le commandant a fait défiler la garde autour du corps, y a préposé quatre sentinelles, etc.... Cela fait, le corps a été conduit processionnellement, couvert d'un drap mortuaire, de branches et de fleurs, accompagné de chants lugubres, de ladite église en celle de Romilly.... Après la cérémonie, les officiers municipaux ont fait fermer le cercophage, ont apposé sur icelui un sceau, ont laissé ledit cercophage déposé dans l'église et préposé une garde à sa conservation.... »

M. Bouillerot dit de même que, lors de l'exhumation, on trouva un cadavre décharné, desséché en entier, dont toutes les parties étaient jointes, etc.

On voit que ces détails sont conformes à l'état présent dans lequel nous avons trouvé les ossements déposés sur la planche à laquelle ils adhéraient en 1791. Mais le reste du premier cercueil, étant pourri, a été remplacé à cette époque par un autre, qui est évidemment celui dont la partie supérieure est en forme de toit et qui est renfermé maintenant dans une troisième caisse. Ces circonstances particulières sont en parfaite harmonie avec l'état actuel des restes et du cercueil. Quant à la disparition complète des chairs desséchées, qui subsistaient encore en 1791, c'est l'effet naturel du temps et des phénomènes d'oxydation attribuables à l'air circulant à travers les jointures d'un cercueil de bois pendant un siècle.

Le désordre que l'on observe aujourd'hui dans ces restes est la conséquence presque inévitable des transports qui ont eu lieu successivement et à plusieurs reprises d'un cercueil dans un autre. Si j'insiste sur ces divers incidents et sur les procès-verbaux et actes authentiques qui ont marqué chacun d'eux, c'est afin d'écarter divers bruits qui ont couru dès la fin du XVIIIe siècle, soit sur la substitution prétendue des ossements d'un jardinier à ceux de Voltaire, soit sur la destruction de son corps au moyen de la chaux vive. Les documents que j'ai relatés, dus à des témoins authentiques, tels que les lettres de Mignot et de Bouillerot et le procès-verbal de la municipalité, ne laissent aucune place à de semblables inventions.

Le cercueil qui contenait le corps de Voltaire demeura ainsi, d'abord

[1] M. Babeau fait observer que cette rédaction semble avoir eu pour but de dissimuler l'enlèvement de quelques os du pied par des admirateurs, tels que le calcanéum et le premier os du métatarse.

dans la sacristie, puis sous une tente, dans le chœur de l'église de Romilly, jusqu'au jour prochain de sa translation à Paris. En effet, l'Assemblée constituante décida, le 30 mai, que Voltaire serait inhumé au Panthéon.

La translation eut lieu les 10 et 12 juillet 1791. Le *Moniteur* du 13 décrit la procession triomphale faite à l'occasion de cette cérémonie. Le cercueil était posé sur un char, sous un catafalque dessiné par David et Cellerier. Sur l'une des faces se trouvait l'inscription suivante :

Aux mânes de Voltaire.
L'Assemblée nationale a décrété, le 30 mai 1791, qu'il avait mérité les honneurs dus aux grands hommes.

Sur un second côté :

Il défendit Calas, Sirven, de la Barre, Montbailly.

Sur le troisième côté :

Poète, historien, philosophe, il agrandit l'esprit humain et lui apprit qu'il devait être libre.

Sur le quatrième côté :

Il combattit les athées et les fanatiques; il inspira la tolérance, il réclama les droits de l'homme contre la servitude de la féodalité.

Ce catafalque et ses ornements semblent avoir servi de modèle au sarcophage qui subsiste encore. Ce dernier est bien dans le style du temps et porte les mêmes inscriptions.

Le compte des dépenses faites à l'occasion de la cérémonie existe aux Archives nationales : il monte à 36,000 francs.

En 1794, la Convention fit transporter d'Ermenonville au Panthéon le cercueil de Rousseau. Il n'avait pas traversé les mêmes péripéties. Le transfert eut lieu le 20 vendémiaire an III (11 octobre 1794). Le cercueil fut placé sous un sarcophage semblable à celui de Voltaire, et qui portait cette inscription :

Ici repose l'homme de la nature et de la vérité.

L'aspect seul du cercueil de plomb de Rousseau suffirait à en établir l'authenticité; il présente l'inscription latine indiquée par ses contemporains et que j'ai rapportée plus haut.

Le cercueil, comme nous l'avons constaté, n'avait jamais été rouvert. Seulement, dans les procès-verbaux successifs et notamment dans celui du 29 décembre 1821, on signale trois gerçures à l'endroit de la soudure, attribuées aux accidents du transport. Mais l'explication me paraît en être

toute différente et attribuable à la pression des gaz intérieurs, comme il arrive souvent pour les cercueils de plomb, au bout de quelques jours.

Les cercueils de Voltaire et de Rousseau demeurèrent ainsi au Panthéon, sous leurs sarcophages de bois, pendant la durée de la Révolution et de l'Empire, sans que personne s'occupât des monuments définitifs. Le provisoire se prolonge ainsi bien souvent d'une façon indéfinie.

Cependant la face du monde avait changé, la royauté avait été rétablie, une réaction religieuse violente s'était produite et les restes des deux grands philosophes ne tardèrent pas à en éprouver le contre-coup.

Une protestation s'éleva contre leur maintien dans les caveaux du Panthéon, rendu au culte sous son nom primitif d'église de Sainte-Geneviève, et le gouvernement d'alors décida que les restes de Voltaire et de Rousseau seraient transportés en dehors des locaux consacrés et placés dans les deux caveaux d'une salle voûtée, qui se trouve à l'extrémité de la principale galerie souterraine, sous le grand porche.

L'opération a été exécutée le 29 décembre 1821, en présence de MM. Delvincourt, doyen de la Faculté de droit et adjoint au maire du XIIe arrondissement; Marrigues, commissaire de police; Baltard, architecte de l'église; Boucault, inspecteur des travaux; Jay, inspecteur adjoint; Étienne, gardien du souterrain, sous les ordres de M. Hély d'Oissel, directeur des travaux publics. J'en ai lu le procès-verbal aux Archives nationales. Il a été d'ailleurs publié dans *l'Intermédiaire*, 1er avril 1864, n° 57. — On y rapporte que, le sarcophage de Voltaire ayant été renversé sur le côté, on en a retiré une caisse en chêne, dont la description répond exactement à celle que nous avons retrouvée en 1897 et qui était réputée renfermer les restes de Voltaire.

Le sarcophage, étant de trop grande dimension pour être transporté à travers les galeries souterraines, fut démonté, puis remonté dans l'emplacement désigné. Le procès-verbal constate que la caisse qui renfermait les ossements de Voltaire fut replacée dans un caveau à gauche, à l'endroit désigné plus haut, et le sarcophage rétabli au-dessus.

On trouva également en 1821 sous le sarcophage de Rousseau une caisse en plomb, ayant à sa surface une inscription en lettres moulées ainsi conçue, d'après le procès-verbal manuscrit :

Hic jacent ossa Johannis Jacobi, 1778.

Le procès-verbal signale l'intégrité du cercueil de plomb, à l'exception des trois gerçures accidentelles indiquées plus haut. La caisse de plomb ne fut pas ouverte; mais le sarcophage fut démonté, puis rétabli dans un caveau semblable à celui qui reçut les restes de Voltaire.

Les deux cercueils avaient été mis sous scellés : ces scellés, avec leurs bandes de toile, subsistaient encore en 1830. En 1897, nous avons retrouvé les sceaux de cire fleurdelisés, les bandes de toile ayant disparu, sans doute par vétusté.

Tels sont les faits constatés par les procès-verbaux. Mais la *Correspondance littéraire*, dans les numéros du 25 février 1862 et du 25 janvier 1864, signale d'autres circonstances, dont l'authenticité est moins bien établie. D'après ces récits, le cercueil de Voltaire aurait été ouvert avant la visite officielle rapportée par le procès-verbal, et ses restes vus par diverses personnes, dont les noms ne sont pas cités.

Selon l'un des récits : « À peine ouvert, le cercueil montra Voltaire endormi; le visage était très calme. Au contact de l'air, il s'affaissa et ne fut plus reconnaissable. » Des circonstances de ce genre ont été signalées à diverses reprises, lors de l'ouverture de cercueils anciens. Mais, dans le cas présent, elles n'offrent guère de vraisemblance, le cercueil de Voltaire ayant déjà été rouvert en 1791, et le corps étant desséché à cette époque.

Un autre récit nous a été transmis par M. Servois, dans un article signé du même recueil (25 janvier 1864).

> Si nous sommes bien informés, dit-il, une première opération précéda la cérémonie officielle du transfert. A six heures du matin, le commissaire de police Marrigues, entouré de quelques personnes qu'il avait officieusement averties, vint se rendre compte de l'état du cercueil de Voltaire, lequel cercueil était en bois. Il fallut lui en substituer un autre, et le squelette de Voltaire apparut aux yeux des témoins de cette scène qui se passait à huis clos.

Aucun procès-verbal n'aurait été dressé de cette opération.

Ce récit n'est appuyé par le témoignage d'aucun témoin. M. Servois, aujourd'hui directeur des Archives nationales, en m'indiquant le nom de la personne de qui il l'avait tenu, il y a plus de trente ans, m'a dit qu'il ne saurait en garantir l'authenticité, c'est-à-dire qu'il regarde comme possible quelque confusion dans les souvenirs du narrateur. Si le récit était confirmé, il indiquerait l'époque où a été établie la forte caisse, qui renferme aujourd'hui les débris des deux bières antérieures de Voltaire. Cependant, à cet égard, sa vraisemblance donne lieu à diverses objections, celle-ci notamment : une caisse de ce genre, avec ses ferrements, ajustés de façon à recevoir les cercueils multiples qu'elle doit renfermer, n'existe pas dans le commerce. Elle a dû être fabriquée exprès et sa fabrication a exigé l'intervention de deux corps de métiers, menuiserie et serrurerie. Il a fallu des mesures préalables et un certain temps, une journée au moins. De semblables opérations n'ont certainement pas pu être exécutées le matin même de l'ouverture du sarcophage, et avant

six heures. Pour préparer la caisse à l'avance, il aurait fallu que le commissaire de police, ou l'architecte, vînt, la veille ou l'avant-veille, soulever une première fois le sarcophage et examiner le cercueil intérieur, avec le concours des ouvriers spéciaux. Or il n'existe aucune trace, souvenir ou procès-verbal, de semblables opérations préliminaires.

Reste à savoir cependant à quel moment la grande caisse de bois et ses ferrements ont été fabriqués : j'inclinerais plutôt à croire que cela eut lieu en 1791, pour éviter tout accident, lors du transfert, en grande cérémonie, des restes contenus dans la petite bière en forme de toit, beaucoup plus fragile. Le relevé des comptes, qui existe aux Archives nationales, est malheureusement trop sommaire pour avoir conservé la trace de cette fourniture.

Dès lors, en 1821, on se sera borné à mettre la caisse sous scellés, lors de son déplacement, ainsi que l'indique formellement le procès-verbal.

Quoi qu'il en soit, le déplacement des cercueils de Voltaire et de Rousseau, en 1821, ne demeura pas inaperçu. Il donna lieu à une interpellation de Stanislas Girardin à la Chambre des députés, le 28 mars 1822. Le Ministre de l'intérieur répondit « que ces deux hommes avaient été déposés dans les caveaux de l'église Sainte-Geneviève et qu'ils y étaient encore ».

Cette réponse était l'expression exacte de la vérité; mais, en raison de son vague, elle ne satisfit pas les partis. Elle est cependant conforme aux constatations nouvelles faites en 1830 et établies par un procès-verbal publié dans *l'Intermédiaire* et que j'ai lu aux Archives nationales, lequel relate le replacement des restes et des sarcophages de Voltaire et de Rousseau.

D'après cet acte, le 4 septembre 1830, la nouvelle opération fut exécutée en présence de MM. Raffineau, commissaire de police du quartier Saint-Jacques, Baltard, architecte du monument, délégué par le directeur des travaux publics, Boucault, inspecteur des galeries souterraines. Plusieurs de ces personnages avaient assisté au premier transfert. Les sarcophages ayant été reportés à l'avance aux lieux où ils étaient avant 1822, on constata que le cercueil en plomb renfermant les cendres (*sic*) de Rousseau était parfaitement soudé, sans aucune effraction, à l'exception d'une légère crevasse. Il portait gravé en creux : *Hic jacent ossa Johannis Jacobi Rousseau.* Le sarcophage seul, déposé dans un lieu humide, était en partie moisi.

Le cercueil de bois qui renfermait les cendres (*sic*) de Voltaire était parfaitement intact; il portait deux bandes de scellés, que M. Boucault déclare y avoir été apposées en 1821, ainsi que les cachets, sans effraction.

Depuis 1830 jusqu'en 1897, les sarcophages et les cercueils sont de-

meurés en place, sans aucun changement. Les sarcophages mêmes ne paraissent jamais avoir été soulevés pour en vérifier le contenu. Car la nature même de leur contenu était si peu connue que, le jour même de notre visite et quelques minutes auparavant, l'un des architectes présents affirmait devant la Commission que ces sarcophages étaient vides et que nous ne trouverions rien. On voit à quel point l'observation directe était nécessaire.

Elle l'était d'autant plus, que ni les affirmations de M. de Corbières, ministre en 1822, ni les procès-verbaux précédents n'avaient trouvé créance devant l'opinion. En effet, une légende n'avait pas tardé à se propager, d'après laquelle les restes de Voltaire et de Rousseau n'étaient plus au Panthéon et il n'y restait que des sarcophages vides.

Dès 1826, de Montrol dit que les restes ont été enlevés par une main sacrilège « et jetés où il a paru convenable aux manœuvres employés à cette profanation ». Plus tard, ce récit se précise, et le bibliophile Jacob rapporte tout au long comment MM. de Puymaurin auraient ouvert les cercueils en 1814, enlevé les ossements et les auraient enfouis dans un lieu désert.

L'Intermédiaire de 1864 est rempli de détails sur ces prétendus événements (p. 7, 25, 42, 65, 71, 72, 81); il traite les procès-verbaux de 1821 et 1830 de ridicule comédie. Victor Hugo et Quinet ont depuis rapporté la même légende, avec indignation, tandis que certaines personnes, telles que M. Montaubricq, ancien procureur général, applaudissaient en 1852 (p. 81).

D'après de Henrion (1832), les restes de Voltaire et de Rousseau auraient été transportés le 3 janvier 1822 au cimetière du Père-Lachaise. Un écrivain a même prétendu (*Figaro*, 28 février 1864) que les tombeaux du Panthéon, récemment ouverts à cette époque, auraient été trouvés vides, et l'on a attribué à un personnage d'alors l'affirmation de ce fait vis-à-vis de l'empereur Napoléon III.

Tels étaient les dires et les opinions généralement répandus, jusqu'à ces derniers temps. On voit combien ils étaient erronés et à quel point il était utile qu'une enquête sérieuse constatât l'état réel des cercueils et la nature de leur contenu. Les constatations officielles faites par notre Commission, jointes à la série régulière des procès-verbaux rappelés dans le présent article,

Tantum series juncturaque pollet,

établissent la vérité historique d'une façon définitive, en attendant le jour où des monuments durables, substitués à ces sarcophages de bois provisoires, viendront témoigner de la reconnaissance publique à Vol-

taire et à Rousseau, ces grands hommes, honneur de la France et de l'humanité.

BERTHELOT.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans la séance du 5 février 1898, M. le comte Henri Delaborde, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, donne sa démission.

Dans la même séance, l'Académie des beaux-arts confère à l'unanimité le titre de secrétaire perpétuel honoraire à M. le comte Henri Delaborde.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Ollé-Laprune, membre de la section de philosophie de l'Académie des sciences morales et politiques, est décédé le 13 février 1898.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Bibliothèque de la Compagnie de Jésus... Nouvelle édition, par Carlos Sommervogel, S.-J., Strasbourgeois. *Bibliographie*, tomes VI, VII et VIII. Bruxelles, O. Schepens; Paris, Alph. Picard, 1895, 1896 et 1898, grand in-4°.

Il a été rendu compte des cinq premiers volumes de cet ouvrage dans le *Journal des Savants* en 1895 (p. 108-117). Depuis cette date ont paru trois gros volumes qui contiennent la fin de la *Bibliographie*, c'est-à-dire les notices bibliographiques se rapportant aux auteurs et aux collectivités dont les noms commencent par les dernières lettres de l'alphabet, depuis OTAZO jusqu'à ZYPE. Il est peut-être superflu de dire que la fin de l'ouvrage répond de tout point au commencement. On y trouve constamment l'abondance et la précision d'informations auxquelles nous a habitués le R. P. C. Sommervogel et qui font de son ouvrage un répertoire auquel les bibliographes et les bibliothécaires ont journellement à recourir.

Les colonnes 1561-2000 du tome VIII sont occupées par un supplément correspondant aux articles AAGE-CASALETTI de l'ouvrage. Parmi les additions nous devons signaler l'indication d'un grand nombre de pièces relatives aux collèges de Jésuites. Le P. Sommervogel a enregistré jusqu'à 475 pièces se rapportant au collège de Bamberg. Les collèges français n'ont pas fourni une aussi riche moisson. Le P. Sommervogel a cependant pu signaler bon nombre de documents curieux pour l'histoire

IMPRIMERIE NATIONALE.

de l'enseignement public au XVIIe et au XVIIIe siècle dans plusieurs de nos villes qui avaient des maisons de Jésuites, notamment Aix-en-Provence, Alençon, Amiens, Blois, Bourges, Caen et Cahors. L. D.

ALLEMAGNE.

Ein Donaueschinger Briefsteller. Lateinische Stilübungen des XII. Jahrhunderts aus der Orléans'schen Schule, herausgegeben und erläutert von Alexander Cartellieri, mit einer Handschriftenprobe. — Innsbruck, Verlag der Wagner'schen Universitäts-Buchhandlung, 1898. In-8°, XXIII et 75 pages.

Les écoles d'Orléans jouirent d'une grande célébrité au XIIe siècle et dans la première moitié du XIIIe. On y venait de très loin pour apprendre l'art d'écrire en latin. Le principal exercice auquel étaient soumis les écoliers consistait à composer des lettres sur des sujets donnés. De là sont venus beaucoup de formulaires, ou de recueils de modèles, dont l'étude a donné lieu, depuis une quarantaine d'années, à beaucoup de travaux en France et en Allemagne.

Le formulaire que nous fait aujourd'hui connaître M. Alexandre Cartellieri est conservé à Donaueschingen, dans la bibliothèque princière de la famille de Furstenberg. Il a dû être copié dans la seconde moitié du XIIIe siècle et ne renferme pas moins de 304 pièces, dont beaucoup offrent un réel intérêt.

Le fond de ce formulaire est essentiellement orléanais; mais beaucoup de pièces ont été modifiées ou peut-être même ajoutées par des mains allemandes.

Nous avons un exemple frappant de ces remaniements dans la formule 171, dont la rubrique annonce une plainte dirigée contre l'évêque élu d'Orléans et dont le texte met en scène l'évêque élu de Salzbourg :

Burgenses regi conqueruntur de Aurelianensi electo, qui ab eis collectam indebitam cum assensu quorundam suscipere elaborat. — Nimis molestum est et durum liberis insuete jugum suscipere servitutis. Salzpurgensis terra habet ecclesiam et semper habuit ab omni calumpnia quietam et liberam, sed electus Salzpurgensis, cum assensu quorundam canonicorum illius ecclesie, quod a nobis collectam suscipiat elaborat...

La formule 20 nous fournit encore un exemple plus curieux des transformations qu'a subies le texte primitif.

M. Simonsfeld a publié en 1892, d'après un formulaire de la Bibliothèque royale de Munich, une lettre par laquelle M., évêque d'Orléans, invite les curés de son diocèse à faire des prières publiques pour le rétablissement de la santé du roi. M. Simonsfeld a cru que cette lettre était émanée de Manassès II, évêque d'Orléans de 1207 à 1221, et qu'elle se rapportait à une maladie de Philippe Auguste. L'édition de M. Simonsfeld, avec la date proposée par ce savant, a été reproduite dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (année 1893, t. LIV, p. 411). — La même formule se retrouve dans le manuscrit de Donaueschingen avec une étrange modification. Les mots *M. Dei gratia Aurelianensis episcopus* ont été remplacés par les mots *C. Dei gratia Spirensis episcopus*. En publiant le nouveau texte de cette pièce, M. Cartellieri a fait une observation très importante. Suivant lui, et la conjecture me paraît tout à fait acceptable, la lettre originale émanait de Manassès Ier, évêque d'Orléans (1146-1185), et elle aurait été écrite à l'occasion de la dernière maladie de Louis VII. La phrase par laquelle se termine la lettre (*Scitis enim quod vere filius erat Ecclesie, malignorum a rabie defendens Ecclesiam et ejus servicio deputatos*) convient assurément mieux à Louis VII qu'à Philippe Auguste.

Le formulaire de Donaueschingen fournit beaucoup de notions curieuses sur l'état moral de la société laïque et ecclésiastique à la fin du XII[e] siècle, sur la vie des écoliers, sur le relâchement de la discipline dans les églises et dans les monastères. On y remarquera une cinquantaine de lettres écrites par le roi de France ou à lui adressées (n[os] 55, 59, 70, 103, 126, 127, 134, 136, 137, 145-181, 229, 249-251, 268-273). Presque toutes sont du règne de Philippe Auguste. Elles dénotent une certaine connaissance des événements auxquels elles se rapportent; mais la plupart ne sont évidemment que des exercices de style. Le rédacteur a dû rarement s'inspirer de textes authentiques. Dans tous les cas, il n'était guère familier avec les usages de la chancellerie royale.

A titre d'exemples, citons deux lettres. La première (n° 148) est supposée écrite par Baudouin le Lépreux, roi de Jérusalem, pour implorer le secours des chevaliers français et pour déclarer qu'il est prêt à confier son royaume à un candidat désigné par le roi de France :

Rex Jerosolimitanus ultimus, regi Francie, quod morbo laborat.

Ad gerenda regis negocia parum sufficiunt a membrorum suorum potencia destituti. Si purgari possum a morbo Naaman in Jordane lavaret sepeies, sed in nostris temporibus nullum invenio qui purgare me debeat Elyseum. Non est satis ydonea manus tam debilis, ut regnum teneat, et incumbit cottidie civitati sancte timor Arabie pervicacis, cui nostra parit audaciam egritudo. Sin generale subsidium expectat hec sancta civitas et precatur, ut regni Francie convocatis baronibus et unum saltem de pluribus eligatis, qui tam sancti regni sufficiat ad tutelam. Sumus enim parati recipere cum desiderio quem nobis miseritis, et trademus regnum ydoneo successori.

Dans la seconde lettre (n° 153), Philippe Auguste se plaint au comte de Flandre de la mauvaise foi de Henri II, roi d'Angleterre, qui refusait de lui rendre le château de Gisors :

Rex Francie, comiti Flandrie, consulens eum, an requirat Gisorcium an paciatur.

Cum tyranni relinquitur impunita presumpcio, sibi prestatur via liberior ad excessum. Argumentum est ruffe fidei ruffus color in rege Anglico. Qui quam sepe deceperit patrem meum, et quam multum se nobis gessit infidelem, vestram credimus experienciam non ignorare. De reddendo Gissorcio, quod in suo perjurio post mortem filii retinere presumpsit, nobis jam fecit tercio sacramentum, per eum curans delapsus fidei. Dum id poscerit sibi quod diligit obtinere, nobis cedit ad grande dedecus per minorem manum amittere quod juris est et aquiri potest a brachio forciori. Vestram ergo benivolenciam adjuramus presentibus ut fidele consilium a vobis exeat, an sit nobis injuria sustinenda diucius, an in forti manu justicia requirenda.

M. le D[r] Cartellieri a publié le texte ou le sommaire de chacune des 304 pièces contenues dans le formulaire de Donaueschingen. Les commentaires qu'il y a joints prouvent qu'il a une grande connaissance des personnages et des événements de la fin du XII[e] siècle. L'éditeur a mis en rapport beaucoup de formules du nouveau recueil avec les pièces analogues que les publications antérieures avaient déjà fait connaître. Le volume est terminé par une table alphabétique des premiers mots de chaque formule, par une table des noms propres et par une bibliographie des travaux relatifs aux formulaires des écoles d'Orléans.

Nous devons savoir gré à M. Cartellieri du soin qu'il a pris de mettre à notre portée des textes dont la valeur sera hautement appréciée en France.

L. Delisle.

ANGLETERRE.

The origin and growth of Plato's logic, with an account of Plato's style and of the chronology of his writings, by Wincent Lutoslawski. Origine et progrès de la logique de Platon avec un aperçu sur le style de Platon et la chronologie de ses écrits. (Londres, Longmans, Green and C°, 1897, XVIII-547 pages, grand in-8°.)

On a beaucoup écrit sur Platon, mais personne, que nous sachions, ne s'est encore avisé de consacrer un volume à l'exposition de la logique de ce philosophe. Aristote le premier a réduit en système cette partie de la philosophie; mais Platon, tout en se consacrant à l'étude de la morale, de la politique, de la métaphysique, ne put se dispenser de porter son attention sur les procédés du raisonnement, sur l'origine de nos connaissances, sur la certitude de notre science. Comme Platon ne traite pas de la logique *ex professo*, mais qu'il y touche à propos de toutes les questions qui sont du domaine de la philosophie, M. Lutoslawski, en étudiant les progrès de la logique de Platon, a fait l'histoire du progrès de sa doctrine tout entière. Là se posait d'abord une question très controversée, celle de la chronologie des écrits de Platon. Les historiens de la philosophie ne s'accordaient pas sur ce point; aussi a-t-on cherché, depuis ces dernières années, un nouveau critérium dans le style des dialogues. Le vocabulaire, la phraséologie, l'emploi de certaines particules, de certains termes techniques, ont été l'objet de minutieuses recherches. M. Lutoslawski a lu avec attention les brochures, les articles, les remarques détachées, publiés surtout en Allemagne et en Angleterre; rien n'a échappé à ses infatigables investigations. Il a pensé avec raison que, si les observations sur tel ou tel vocable n'avaient rien de concluant, une foule d'observations de ce genre (il en compte jusqu'à cinq cents), réunies en faisceau et tendant à la même conclusion, porterait la conviction dans l'esprit du lecteur. Faisant l'épreuve de sa méthode sur les écrits dont les dates relatives sont connues d'une manière certaine, il a montré qu'en supposant ces dates inconnues, l'étude du style nous les révélerait. Il importait surtout d'assigner leur place chronologique à plusieurs dialogues importants au sujet desquels les opinions des critiques différaient sensiblement. Nous pensons que M. Lutoslawski établit définitivement que le *Phèdre* n'est pas un ouvrage de la jeunesse de Platon, mais qu'il doit être placé après la *République*; que le *Théétète* et le *Parménide*, le *Sophiste*, le *Politique* et le *Philèbe* ont été écrits plus tard encore, immédiatement avant les ouvrages qui appartiennent incontestablement à la vieillesse de l'auteur, le *Timée*, le fragment du *Critias* et les *Lois*.

Le lecteur suivra avec le plus grand intérêt, dans le livre que nous annonçons, le développement de la pensée de Platon durant une longue vie de méditation et d'enseignement. C'est d'abord la série des dialogues socratiques, qui culminent dans le *Gorgias*. Puis le problème logique de la connaissance *a priori* est posé, et sa solution est préparée par la linguistique dans le *Cratyle*, par l'esthétique dans le *Banquet*, établie enfin dans le *Phédon* par la théorie des idées. Nous arrivons ensuite aux œuvres de ce que l'auteur appelle le « platonisme moyen » (*middle platonism*), la *République* et le *Phèdre*, rédigés depuis 384 jusqu'à 378. A cette dernière date, Platon avait cinquante ans; ces deux dialogues marquent, avec le *Banquet* et le *Phédon*, l'apogée de l'écrivain : ils sont d'incomparables modèles de l'art d'écrire en prose. Les cinq dialogues signalés plus haut, depuis le *Théétète* jusqu'au *Philèbe*, donnent des exemples de la dialectique la plus déliée, ou en établissent la méthode. Ils fournissaient à un livre consacré à la logique de Platon plus de matériaux que les

autres dialogues, et M. Lutoslawski s'est particulièrement appliqué à les approfondir. Après avoir passé en revue les écrits de la vieillesse de Platon, l'auteur résume dans un dernier chapitre les résultats de son enquête.

On peut prévoir qu'une des thèses soutenues dans ce livre provoquera des objections. D'après M. Lutoslawski, Platon aurait, dans le dernier tiers de sa vie, profondément modifié la doctrine des idées : il aurait fini par comprendre que les idées n'ont pas d'existence objective en dehors de l'esprit qui les conçoit, de l'intelligence divine, qui les voit clairement, et de l'intelligence humaine, qui s'efforce de les connaître. Lewis Campbell était arrivé à la même conclusion. Malgré l'autorité de l'éminent commentateur du *Sophiste* et du *Théétète*, j'avoue qu'il me reste un doute. Aristote aurait-il réfuté avec tant d'insistance l'existence objective des idées, si Platon lui-même s'était rétracté sur ce point? Or on ne contestera pas qu'Aristote ne fût beaucoup mieux instruit que nous ne pouvons l'être. Nous essayons de reconstruire le système de Platon avec les indications éparses dans ses dialogues; Aristote le connaissait directement, ayant joui de l'enseignement du maître. Pour récuser l'autorité d'Aristote, il faudrait, non des *argumenta ex silentio*, mais des textes positifs et concluants. M. Lutoslawski en allègue deux, qui auraient cette portée si on acceptait l'interprétation qu'il en donne. Nous lisons à la page 447 de son livre : « Les idées ne peuvent exister que dans une âme, comme cela est clairement dit dans le *Sophiste*. » Il vise sans doute le passage indiqué un peu plus haut (p. 428), et dont voici la teneur : *Ψυχὴν οὐ τὴν μὲν δικαίαν, τὴν δὲ ἄδικόν φασιν εἶναι, καὶ τὴν μὲν φρόνιμον, τὴν δὲ ἄφρονα; — Τί μήν; — Ἀλλ' οὐ δικαιοσύνης ἕξει καὶ παρουσίᾳ τοιαύτην αὐτῶν ἑκάστην γίγνεσθαι, καὶ τῶν ἐναντίων τὴν ἐναντίαν; — Ναί, καὶ ταῦτα ξύμφασιν. — Ἀλλὰ μὴν τό γε δυνατόν τῳ παραγίγνεσθαι καὶ ἀπογίγνεσθαι πάντως εἶναί τι φήσουσιν. — Φασὶν μὲν οὖν. — Οὔσης οὖν δικαιοσύνης καὶ φρονήσεως καὶ τῆς ἄλλης ἀρετῆς καὶ τῶν ἐναντίων, καὶ δὴ καὶ ψυχῆς ἐν ᾗ ταῦτα ἐγγίγνεται, πότερον ὁρατόν καὶ ἁπτὸν εἶναί φασί τι αὐτῶν ἢ πάντα ἀόρατα; — Σχεδὸν οὐδὲν τούτων γε ὁρατόν*[1]. Platon déclare-t-il dans ce passage que « les idées *existent* dans l'âme et sont tout aussi invisibles que l'âme dans laquelle elles *résident* (*they abide*) » ? Mais il ne parle pas même de la conception des idées; une âme est juste, dit-il, si justice y est entrée : justice est donc quelque chose, puisqu'elle peut entrer dans l'âme et en sortir. Notez les termes *παρουσία*, *παραγίγνεσθαι*, qui nous ramènent à la doctrine exposée dans le *Banquet*. Les lignes citées ci-dessus prouvent, ce nous semble, tout le contraire de ce qu'on prétend en tirer. Passons au second passage. Est-il vrai que « les idées n'étaient pour Platon, quand il écrivait le *Timée*, que les pensées de Dieu (*God's thoughts*, p. 477) », qu'il les présente dans ce dialogue « comme contenues dans la pensée (*as included in thought*) » ? Nous entendons autrement les mots grecs *νοήσει μετὰ λόγου περιληπτόν* et *τὸ λόγῳ καὶ φρονήσει περιληπτόν* (*Timée*, p. 28 A et p. 29 A). Platon parle de ce qui est compris, saisi par la pensée, non par les sens. C'est ainsi que, plus bas (p. 52 A), il oppose *τοῦτο ὃ δὴ νόησις εἴληχεν ἐπισκοπεῖν* à *τὸ δόξῃ μετ' αἰσθήσεως περιληπτόν*, et à *τὸ μετ' ἀναισθησίας ἁπτὸν λογισμῷ τινι νόθῳ*.

Notre dissentiment porte sur une question qui a son importance, mais qu'on peut résoudre autrement que M. Lutoslawski tout en reconnaissant la grande valeur d'un ouvrage, fruit d'un puissant effort de synthèse et qui marque une date dans les études platoniciennes.

Henri Weil.

[1] *Sophist*, p. 247 A-B.

BELGIQUE.

Chartes de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, recueillies et publiées par Armand d'Herbomez, ancien élève de l'École des chartes de Paris, archiviste-paléographe. Tome I. Bruxelles, Haiez, 1898. In-4°, XLIV et 747 pages.

Ce volume, qui fait partie de la collection des Chroniques belges inédites, renferme 561 chartes, dont la date est comprise entre les années 1094 et 1245. Elles sont rangées dans un ordre chronologique rigoureux. Toutes sont publiées intégralement, à l'exception de celles dont il existe des éditions suffisantes et faciles à consulter. Le texte de la plupart a été établi d'après les originaux déposés aux Archives de l'État à Mons ou d'après les cartulaires conservés aux Archives du royaume à Bruxelles.

Les règles que M. d'Herbomez a suivies pour l'édition sont très judicieuses et très pratiques. Il en a fait un exposé dont la lecture peut être recommandée à ceux qui se proposent de publier des recueils de chartes postérieures au XIIe siècle.

Les documents renfermés dans le volume que nous annonçons offrent un grand intérêt pour nous. Beaucoup sont émanés de prélats et de grands feudataires français, ce qui s'explique aisément, beaucoup des domaines de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai étant situés en Picardie. L'éditeur a nettement indiqué, dans quelques pages de sa préface, le genre de renseignements qu'on peut demander aux chartes recueillies par lui. Il n'a pas surfait la valeur de ces textes; il a même poussé peut-être la modestie un peu loin, en déclarant (p. IV) « qu'on ne trouve pas dans les chartes de Saint-Martin des documents de premier ordre pour l'histoire générale ». Ainsi, plus d'un historien considérera comme fort importante la lettre que Raoul, abbé de Saint-Martin, adressa le 8 août 1244 au roi saint Louis pour le prier de faire droit à une plainte des citoyens de Tournai. Je l'insère ici pour qu'on en puisse juger en connaissance de cause :

Excellentissimo domino Ludovico, Dei gratia Francorum regi magnifico, frater R[adulfus], ecclesie Beati Martini Tornacensis minister humilis, salutem et cum debita reverentia paratam ad obsequia voluntatem. Vidimus et a majoribus nostris audivimus quod, novis institutionibus factis seu consuetudinibus introductis aque que transit per Tornacum, navigantibus honerosis, cives Tornacenses comitem Flandrensem, per cujus districtum dicta transit aqua, requirebant ut hujusmodi injurias faceret emendari, et si non relevabat talia gravamina requisitus, cathene positione que hameyde vulgariter appellatur, usque ad condignam emendam, aque transitum obstruebant. Hac usi consuetudine, dicti cives, pro quibusdam injuriis quas vobis plenius referre poterunt viva voce, post plures requisitiones factas dicto comiti, et dilationes eidem de ipsis injuriis emendandis indultas, tandem, necessitate compulsi, ut asserunt, cathenam de novo in aque transitu more solito posuerunt. Comes vero predictus hoc factum civium grave ferens, per terram suam fecit publice inhiberi ne quis subditorum suorum victualia, ligna et alia humanis usibus necessaria, de terra sua duceret vel ad civitatem duci permitteret Tornacensem. Hanc igitur inhibitionem, non solum civibus sed et nobis gravem, sustinere diutius non valentes, regie clementie magnificentiam humiliter imploramus, quatinus tanto gravamini, ne ulterius contingat, vestra dignetur sublimitas obviare. Datum anno Domini M° CC° XL° quarto, feria secunda ante Assumptionem beate Virginis.

Le recours des habitants de Tournai au roi de France en 1244, pour être protégés contre d'injustes prétentions du comte de Flandre, est un fait notable dans l'histoire du règne de saint Louis, et ce qui est dit du barrage de l'Escaut par une chaîne explique bien une clause de la charte accordée en 1187 par Philippe Au-

guste aux bourgeois de Tournai : « Quicunque fecerit injuriam in aqua Tornacensi, vie ipsius aque catena debent recludi, quousque injuria fuerit emendata. »

L. D.

ITALIE.

Ambrosiana. Scritti varii pubblicati nel XV *centenario dalla morte di S. Ambrogio*, con introduzione di Andrea C. cardinale Ferrari, arcivescovo di Milano. — Milano, tip. editrice L.-F. Cogliati, 1897. In-4°, avec planches.

Les promoteurs des fêtes du quinzième centenaire de la mort de saint Ambroise ont voulu perpétuer le souvenir de cette solennité en publiant un volume qui intéressera les historiens, les philologues et les archéologues; de plus, le grand public y trouvera plus d'un morceau à sa convenance. Ce volume, dont l'exécution matérielle a été fort soignée, s'ouvre par une introduction dans laquelle le cardinal Ferrari, archevêque de Milan, rend un compte exact des quatorze mémoires qui composent le recueil et dont chacun porte une pagination particulière.

Nous ne pouvons entrer dans l'analyse de chacun de ces mémoires. Mais une simple indication des sujets en fera comprendre la portée et l'intérêt.

I. Caractère particulier de l'épiscopat de saint Ambroise, par le duc de Broglie. Pages éloquentes dans lesquelles sont mis en pleine lumière les services rendus à la société par le saint évêque de Milan, au moment où les institutions impériales tombaient de toutes parts en décomposition.

II. Mémoire du comte C. Cipolla sur la juridiction métropolitaine du siège de Milan dans la dixième région, la Vénétie et l'Istrie, pendant les premiers siècles du christianisme.

III. Mémoire du professeur O. Marucchi sur la sépulture de famille de saint Ambroise dans les catacombes.

IV. Les vies grecques de saint Ambroise et leurs sources, par le bollandiste Fr. van Ortroy. Ces vies dérivent du récit de Théodoret, qui mérite peu de créance.

V. « Sancti Ambrosii de excessu fratris liber prior. » Édition préparée avec grand soin par le prof. Schenkl, principalement d'après le ms. 32 de Boulogne-sur-Mer, les mss. 12137 et 11624 de la Bibliothèque nationale et le ms. 178 de Laon.

VI. Remarques juridiques du professeur C. Ferrini sur l'épître XX de saint Ambroise adressée à sa sœur Marcelina,

VII. Examen par le professeur F. Savio de la légende des saints Nazaire et Celse. L'auteur s'est proposé d'établir que les rédactions les plus anciennes sont le texte latin inséré dans le recueil de Mombritius et un texte grec contenu dans les mss. grecs 1568 et 1540 de la Bibliothèque nationale de Paris; il publie ce texte grec, qui doit avoir été traduit du latin et qui offre beaucoup d'analogie avec les leçons de Mombritius.

VIII. Les titres ou sommaires de chapitres (*Titulationes*) dans les traités dogmatiques de saint Ambroise, par le docteur G. Mercati. L'auteur, dont le travail porte sur les livres *de spiritu sancto* et *de fide*, a surtout mis à contribution les débris d'un manuscrit du VIe siècle, qu'il a trouvé dans les archives archiépiscopales de Ravenne. La première partie de ce manuscrit nous offre le plus bel exemple qu'on puisse rencontrer d'une ancienne écriture semi-onciale; la seconde partie dénote une main moins habile et moins sûre. Les pages de ces deux types d'écriture qui ont été reproduites en héliotypie méritent d'être recommandées tout spécialement à l'attention des paléographes. Signalons aussi la description de ces précieux fragments et l'analyse

d'une correspondance du XIIe siècle se rapportant à la préparation d'un recueil des écrits de saint Ambroise, qu'un certain Martin, trésorier de l'église de Saint-Ambroise, de concert avec deux religieux de Ratisbonne, Paul et Gebehard, voulait former, recueil dont un volume se conserve, en copie, à la bibliothèque Ambrosienne, sous la cote I, 145, inf. : *Tractatus sancti Ambrosii de psalmo* LXI . . . *Finit tractatus beati Ambrosii in psalmum* LXI. *Hæc minuta laboris sui mittit in gazophilacium sancti Ambrosii devotio Pauli et Gebenardi, obsecrans gratissimam karitatem tuam, fidelissime custos Martine, ut eorum in orationibus memoriam digneris frequentare et fratres vice ipsorum salutare.*

IX. Notes sur l'influence de l'accent et du cursus tonique latin dans le chant ambrosien, par dom A. Mocquereau. L'auteur prouve par de nombreux exemples que cette influence ne saurait être révoquée en doute, bien qu'elle ne soit ni aussi étendue, ni aussi régulière, ni aussi constante que dans les mélodies grégoriennes.

X. La Basilique ambrosienne, par l'architecte L. Beltrami. Étude de la construction primitive et des transformations que ce bâtiment a subies, principalement au IXe siècle.

XI. Les vêtements ecclésiastiques à Milan, par M. l'abbé M. Magistretti. Dissertation très développée, dans laquelle l'auteur s'appuie sur les textes et sur les monuments figurés, peintures et sculptures.

XII. L'Ambrosino d'or, par Solone Ambrosoli. Recherches sur l'histoire monétaire de Milan.

XIII. Le Fouet de saint Ambroise et les légendes sur les luttes du saint évêque contre les Ariens, par le professeur G. Calligaris.

XIV. Le plus ancien portrait de saint Ambroise, par le docteur A. Ratti. Il s'agit de la grande figure en mosaïque de la chapelle de Saint-Satyre dans l'église de Saint-Ambroise. L'auteur la fait remonter au Ve siècle et ne croit pas que les restaurations qu'elle a subies en aient altéré le caractère.

La composition et l'impression du volume ont été dirigées par deux docteurs de la Bibliothèque ambrosienne, MM. Giovanni Mercati et Achille Ratti. On doit les féliciter du succès de leur entreprise. L. D.

Le Rime di Torquato Tasso, edizione critica su i manoscritti e le antiche stampe, a cura di Angelo Solerti. Tomes I et II. Bologne, Romagnoli, in-8°. (*Collezione di opere inedite o rare.*)

M. A. Solerti, à qui l'on doit la grande biographie du Tasse et l'édition critique de la *Gerusalemme*, a entrepris de publier ses poésies diverses. Nous avons ici le premier volume de cette publication, contenant les *Rime d'amore*. Un volume préliminaire de 500 pages est tout entier consacré à la bibliographie de ces poésies, éparses dans un très grand nombre d'éditions et dans des manuscrits plus nombreux encore. Le travail de M. Solerti est immense, et les résultats qu'il a obtenus sont de nature à satisfaire les critiques les plus exigeants. Quand il aura terminé l'œuvre qu'il a entreprise et qu'il poursuit avec une si admirable activité, nous posséderons une édition vraiment définitive des œuvres d'un poète qui, bien qu'il nous inspire moins d'admiration et de sympathie qu'à nos pères, n'en fut pas moins un grand poète, représente merveilleusement toute son époque, et a exercé une influence considérable sur l'époque suivante tant à l'étranger qu'en Italie. G. P.

JOURNAL
DES SAVANTS.

MARS 1898.

Das Griechische Theater. Beitræge zur Geschichte des Dionysios-Theaters in Athen und anderer Griechischer Theater von Wilhelm Dœrpfeld und Emil Reisch, in-8°, xiv-396 pages, 12 planches et 99 figures dans le texte. — Athènes, Barth et von Hirst, 1896.

PREMIER ARTICLE.

Avant d'analyser l'ouvrage dont nous venons de transcrire le titre, avant d'en exposer la méthode et d'en discuter les conclusions, nous croyons utile d'en présenter l'auteur aux lecteurs qui auront à en apprécier les théories. Celles-ci s'écartent fort des opinions qui, jusqu'à présent, ont eu cours parmi les érudits au sujet des dispositions par lesquelles se serait caractérisé le théâtre grec, pendant le cours de l'âge classique. Elles paraissent même, à première vue tout au moins, être en contradiction formelle avec le témoignage des anciens, avec certains textes dont l'autorité n'avait jamais encore été contestée. Dans ces conditions, plus d'un bon esprit, élevé dans le respect de ses maîtres et de la tradition établie, sera enclin tout d'abord à considérer la thèse nouvelle comme un paradoxe qui ne mériterait pas son attention; il sera tenté de l'écarter, sans plus d'examen, par la question préalable. Peut-être se croira-t-on tenu de prendre la chose d'une autre façon, quand on saura ce qu'est M. Dœrpfeld, quel genre d'instruction il a reçu, et combien ont duré les recherches qu'il a entreprises depuis qu'il a commencé d'étudier le problème qu'il croit avoir résolu; peut-être alors comprendra-t-on qu'il est de ceux avec lesquels la critique a le devoir de compter, quelque jugement qu'elle doive porter, en dernier lieu, sur la solution proposée.

M. Dœrpfeld n'est pas un philologue; ce n'était pas à l'étude de l'an-

tiquité que paraissaient le destiner les travaux de sa jeunesse et la carrière qu'il avait choisie. Des bancs du gymnase classique il n'avait pas passé sur ceux de l'université. Fils d'un instituteur primaire, il avait dû chercher une profession qui le mît sans retard en situation de se suffire à lui-même; aussitôt ses humanités terminées, il avait commencé, dans la petite ville de la Prusse rhénane où il était né, son apprentissage d'architecte et d'ingénieur; à Barmen, il avait, en même temps, travaillé dans les bureaux de l'architecte municipal et été employé par la Compagnie des chemins de fer rhénans. Il y a là une indétermination initiale, une dualité d'attributions qui ne sont pas dans nos habitudes. C'est qu'en Allemagne les deux professions d'architecte et d'ingénieur ne sont pas distinctes et séparées comme elles le sont en France; elles ne le sont ni au début, par la différence des études préparatoires, ni plus tard, dans la pratique, par celle des travaux entrepris et des méthodes appliquées, par une sorte d'incompatibilité qui ne va pas sans de mutuels dédains. « C'est de l'architecture d'ingénieur », disent volontiers les architectes devant une gare ou une caserne bâtie par quelque élève de l'École centrale ou de l'École polytechnique. « C'est de la construction d'architecte », s'écrient, d'autre part, avec le même accent de mépris, les ingénieurs, lorsqu'ils veulent parler d'un édifice où la résistance des matériaux a été mal calculée et qui, avant d'être achevé, menace ruine.

Ce n'est pas ici le lieu de rechercher dans quelle mesure ces dédains sont justifiés, ni ce qui vaut le mieux, du régime français ou du régime allemand, qui est aussi celui de la Suisse et de l'Italie. Nous nous bornons, pour le moment, à constater un fait. En France, c'est à l'École des beaux-arts que se forment les architectes; chez nos voisins, une même école réunit les futurs architectes et les futurs ingénieurs; tous ces jeunes gens suivent les mêmes cours et sont astreints aux mêmes exercices. Quand ils sont devenus des hommes, une sorte de triage s'opère, par la force des choses; c'est souvent l'occasion qui décide de la vocation. Les uns se tournent plus particulièrement vers l'industrie, où ils ont, dès l'abord, trouvé l'emploi des connaissances acquises; ils entrent dans les usines ou dans les chemins de fer, et, le plus souvent, ils y restent jusqu'à la fin de leur vie. D'autres, à leur sortie de l'école, ont été attachés à des chantiers de construction; s'ils ont réussi, si leurs goûts les portent de ce côté, c'est des travaux de cet ordre qu'ils cherchent de préférence; ils s'appliquent à bâtir, et, au bout de quelques années, c'est comme architectes qu'ils sont connus et classés. Les plus intelligents d'entre eux s'imposent alors de compléter leur instruction

par des lectures et par des voyages, par l'examen critique des monuments du passé; ils font enfin, pour leur propre compte, de vraies études d'art; mais, alors même, après qu'ils se sont ainsi spécialisés et qu'ils se sont développés par leur effort personnel, ils gardent encore la marque de leur origine, de l'éducation commune qui leur a été donnée dans les amphithéâtres de ces écoles dont le type le plus accompli nous est fourni par le *Polytechnicon* de Zurich. Ils en conservent les bénéfices, des connaissances scientifiques à la fois très étendues et très précises; mais, en revanche, à quelque maîtrise qu'ils parviennent comme constructeurs, il manque, le plus souvent, quelque chose à leur œuvre. On y sent que, chez eux, le goût n'a pas été cultivé de bonne heure, que l'imagination n'a pas été assez stimulée, assez provoquée à l'invention par le maniement du crayon et par l'obligation de composer sur des thèmes habilement choisis et très variés; leur dessin est parfois aussi un peu sec, un peu maigre; on y voudrait plus d'ampleur et de liberté. Il y a là des insuffisances qui se trahissent presque toujours par quelque endroit, des lacunes que bien peu de ces artistes réussissent à combler. De toute manière, qualités et défauts s'expliquent également, chez nos architectes comme chez ceux des pays étrangers, par le caractère du premier enseignement technique, de celui qui, parce qu'il s'adresse à la jeunesse, imprime à l'esprit l'empreinte la plus profonde et, par suite, la plus durable.

Entre les deux voies qui s'ouvraient devant lui, M. Dœrpfeld eut bientôt fait son choix. C'était pour l'architecture qu'il se sentait une vocation très décidée; mais, s'il avait l'ambition de s'y distinguer, il devait chercher d'autres leçons que celles du modeste architecte-voyer de sa sous-préfecture. Celles-ci pourtant ne lui avaient pas été inutiles. Quand, au bout d'un an et demi, il partit pour Berlin, la pratique de la planche l'avait déjà rompu au maniement du compas, de la règle et du crayon. Il était en état de mettre à profit, dès la première heure, les cours théoriques de la *Bau-Akademie* [1], ou « Académie de construction », et d'y faire bonne figure dans l'atelier; aussi, après trois ans d'études, obtint-il aisément le diplôme qui lui conférait un titre auquel rien chez nous ne correspond exactement, celui de *Regierungs-Baufuehrer*, mot à mot : « conducteur des constructions du gouvernement ». Au sortir de l'école, il fut attaché aux travaux que dirigeait un architecte qui occupait alors en Prusse une très haute situation officielle, le « con-

[1] Cet établissement a changé de nom depuis lors; c'est ce que l'on appelle aujourd'hui la *Technische Hochschule*, « la haute école technique ».

seiller des bâtiments » (*Baurath*) Adler. Il eut, en cette qualité, à étudier un projet d'église pour Posen.

Adler avait eu bientôt fait de deviner et d'apprécier les mérites du jeune collaborateur qui devait, quelques années plus tard, devenir son gendre. A l'automne de 1877, il l'envoyait à Olympie, où, depuis deux ans, l'Allemagne avait commencé ces fouilles mémorables qui ont tant ajouté à ce que nous savions de l'histoire des arts de la Grèce. C'était comme adjoint (*Assistent*) à l'architecte en chef, Richard Bohn, que M. Dœrpfeld était entré en fonction; mais il s'était rendu si vite utile ou plutôt nécessaire qu'au bout d'un an, Richard Bohn ayant été rappelé en Allemagne, il fut choisi pour le remplacer. De 1878 à 1881, il eut la haute direction des fouilles. Cet honneur, il ne le dut pas seulement à son activité infatigable, à son entente des travaux, à l'habileté avec laquelle il conduisait de nombreuses escouades d'ouvriers. Il avait commencé, dès lors, à faire preuve des qualités d'observation minutieuse et de sûr coup d'œil qui donnent tant de valeur à ses relevés et aux explications qu'il y a jointes. C'est ce dont témoigne la part considérable qu'il a prise à la composition de l'œuvre monumentale, *Die Ausgrabungen von Olympia*, « Les fouilles d'Olympie », qui a été publiée par les soins de l'Académie de Berlin et où la science allemande a exposé les résultats des recherches qu'elle a entreprises dans la vallée de l'Alphée. Les planches dont il a fourni les matériaux sont peut-être les plus curieuses de toutes, les plus riches en indications claires et suggestives; rien n'est omis dans ses descriptions minutieuses et circonstanciées. L'attention y est appelée sur maints traits qui auraient pu aisément échapper à un regard moins sagace et moins amoureux du détail, mais qui ont souvent une réelle importance; c'est ainsi que l'on peut citer comme un vrai chef-d'œuvre en son genre, comme un modèle d'investigation scientifique, l'étude qu'il a consacrée au plus ancien des édifices de l'Altis, à ce temple d'Héra qui n'était connu jusqu'alors que par quelques lignes de Pausanias. On verra quel parti nous avons tiré, dans notre *Histoire de l'art*, du plan qu'il a dressé de cet édifice, des dessins qu'il a donnés de tous les fragments qu'il en a retrouvés épars dans le vaste champ de ruines, et enfin des commentaires qu'il a joints à tout cet appareil graphique [1]. Grâce à l'ensemble de ce travail, on a pu se faire une idée bien autrement nette et précise que par le passé des origines et des premiers développements de l'architecture dorique; on a renoncé aux hypothèses plus ou moins ingénieuses

[1] Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. VII, livre XIII, chapitre III, § 3 : *Le passage du bois à la pierre. Le temple d'Héra.*

et subtiles pour se placer enfin sur le terrain des faits constatés par l'observation.

Les fouilles d'Olympie terminées, M. Dœrpfeld s'apprêtait à repartir pour Berlin et à y reprendre ses fonctions d'architecte de l'administration; il allait recommencer à bâtir, par ordre, des églises, des gares, des hôtels des postes, etc. Il en fut empêché, au grand profit de nos études, par une offre qui le retint en Grèce et qui décida ainsi de sa carrière.

En 1874, le gouvernement de l'empire allemand avait réorganisé la mission archéologique permanente que, depuis 1829, la Prusse entretenait à Rome; il avait augmenté, dans une large mesure, les crédits affectés au service des publications que dirigeaient les deux secrétaires de cet *Institut*, comme on l'appelait; enfin il avait décidé de fonder à Athènes, dans les mêmes conditions, un second établissement du même genre. Par l'entreprise d'Olympie, au sujet de laquelle les négociations étaient déjà engagées, la science allemande s'apprêtait à prendre, pour le moment, une part prépondérante dans l'exhumation des monuments de l'antiquité grecque et dans le travail de synthèse que provoqueraient ces recherches. Or il ne pouvait être question de se retirer et de s'effacer aussitôt cette œuvre achevée, de disparaître du théâtre où l'on aurait débuté par ce coup d'éclat. Pendant les quelques années que dureraient les travaux, les archéologues et les épigraphistes d'outre-Rhin se seraient accoutumés à visiter et à habiter la Grèce; désormais, au sortir de l'université, les jeunes philologues d'esprit ouvert et curieux mettraient dans leur programme le voyage d'Athènes comme, vingt ou trente ans plus tôt, on y mettait celui de Rome et de Naples. Il fallait leur ménager les secours que, depuis un demi-siècle, leurs prédécesseurs trouvaient à Rome. On installa donc à Athènes deux secrétaires; ceux-ci seraient chargés tout ensemble d'aider les nouveaux venus à s'orienter sur ce terrain où les attendaient tant de surprises et de suivre le mouvement des découvertes qui, soit par l'effet du hasard, soit par les soins de tels ou tels explorateurs, se produiraient sur un point quelconque des rivages que baigne la mer Égée. Une bibliothèque spéciale devait être mise à la disposition des savants auxquels serait confiée cette fonction et des étudiants auxquels ils serviraient d'initiateurs et de guides.

Grâce à d'heureux choix de personnes, le succès avait été rapide et complet. Au bout de deux ans, la succursale attique de la vieille colonie romaine avait déjà son organe propre, le recueil périodique dont le premier volume parut, en 1876, sous ce titre : *Mittheilungen des deutschen archæologischen Institutes in Athen* (Communications de l'Institut

archéologique allemand d'Athènes)[1]. Ce volume et le suivant contenaient des articles fort remarquables, signés par Curtius, Mommsen, Michaëlis, Benndorf, Kœhler, Von Duhn, etc.; mais, on ne tarda pas à le reconnaître, pour que le nouveau recueil eût un caractère original, pour qu'il se distinguât des revues qui se publiaient en Occident, il fallait pouvoir y donner autre chose que des mémoires sur divers sujets d'érudition. L'École française venait, pour sa part, de commencer la publication du *Bulletin de correspondance hellénique*, et celui-ci, dès ses débuts, avait enregistré les importants résultats des fouilles que M. Homolle avait entreprises à Délos, fouilles qui, continuées, d'année en année, par ses successeurs, dégageraient, les uns après les autres, les restes des divers sanctuaires de l'île sacrée, les maisons et les magasins de ses habitants, les quais et les bassins des ports où se pressaient leurs navires; c'est par centaines que devaient sortir de ce vaste chantier les statues, les bas-reliefs et des inscriptions du plus haut intérêt. Si l'on avait l'ambition de placer les *Mittheilungen* sur le même pied que le *Bulletin* dans l'estime des savants, une condition s'imposait : on était tenu d'y offrir de l'inédit à la curiosité du monde savant; on devait prendre le parti d'ouvrir des chantiers et de faire des fouilles.

Par l'expérience qui s'achevait à Olympie, on avait apprécié à leur juste valeur les services que l'architecte est en mesure de rendre sur un champ de fouilles. L'archéologue peut, à la rigueur, opérer seul là où la tâche se borne à retourner un sol qui contient des inscriptions et des débris de statues, à chercher des pièces de musée; mais il hésite et il tâtonne lorsque, sur le terrain, parmi des amas de décombres, au fond des tranchées, il est mis en demeure de suivre et de déchiffrer les traits effacés ou brouillés des dispositions d'un édifice détruit. Il n'a qu'une idée très vague de la constitution intime du bâtiment et de la liaison de ses différentes parties; quand viennent à s'interrompre les traces laissées par la construction, il se sent impuissant à en combler les lacunes, à rétablir en leur place les éléments disparus, de manière à restituer les ensembles avec certitude, d'après quelques vestiges à peine apparents. L'archéologue n'est vraiment pas préparé à ce travail; il s'y dérobera ou bien, s'il se hasarde à le tenter, il y échouera, quelles que soient sa compétence et sa sagacité.

Cet architecte dont il importait de s'assurer le concours, on l'avait sous la main; il était en quelque sorte désigné d'office par le rôle qu'il

[1] La collection des *Mittheilungen* forme aujourd'hui 22 volumes. Des tables quinquennales en facilitent l'usage.

avait joué à Olympie. On proposa donc à M. Dœrpfeld de rester en Grèce, comme architecte attaché à l'Institut germanique; il serait chargé de conduire toutes les fouilles que l'Institut serait en mesure d'entreprendre. Lorsque celui-ci ne l'occuperait pas, toute liberté lui serait d'ailleurs laissée de se mettre aux ordres soit des particuliers, soit des sociétés savantes qui désireraient bénéficier de sa collaboration. La proposition fut acceptée, et, depuis 1881, M. Dœrpfeld n'a plus quitté la Grèce que pour de courtes vacances, pour quelques semaines ou, tout au plus, de loin en loin, pour quelques mois. Pendant ces dix-huit ans, des côtes de la Grande-Grèce à celles de l'Asie Mineure, dans tout le vaste domaine de l'hellénisme, il ne s'est pas fait une fouille de quelque importance à laquelle il soit demeuré étranger; quand il ne l'avait pas dirigée en personne, il s'empressait d'aller en constater les résultats, pendant que les travaux étaient en train, ou aussitôt après son achèvement.

On n'eut pas longtemps à attendre les effets de l'accord conclu entre l'Institut allemand et M. Dœrpfeld. Celui-ci, dès 1882, recevait mission de fouiller à Tégée, sur l'emplacement du célèbre temple d'Athéna Aléa, où ses relevés corrigèrent et complétèrent les données que l'on devait à des recherches tentées, quatre ans auparavant, par un archéologue éminent, Milchœfer [(1)]. En 1884, il dégageait les abords et une partie de la cella du temple d'Athéna à Sunium, et il arrivait ainsi à reconnaître, ce que personne n'avait soupçonné jusqu'alors, qu'un temple de tuf, bâti au VIe siècle, avait précédé, sur le promontoire battu des flots, le temple de marbre, construit dans la seconde moitié du cinquième siècle, dont les blanches colonnes font encore aujourd'hui l'admiration des voyageurs [(2)]. Ces fouilles faisaient retrouver une douzaine de métopes sculptées, par malheur fort endommagées et très frustes. En 1886, c'était le vieux temple de Corinthe dont il mettait au jour toutes les substructions, ce temple qui n'était connu jusqu'alors que par ses cinq colonnes monolithes, encore debout dans la campagne déserte; il en dressait un plan où s'accusaient toutes les dispositions principales de l'antique édifice [(3)].

Dans l'intervalle de ces campagnes, M. Dœrpfeld n'avait pas fait un moins heureux emploi de son expérience et de son activité. C'est ainsi

[(1)] Dœrpfeld, *Der Tempel der Athena in Tegea* (*Athen. Mitth.*, 1883, p. 274-283, pl. XIII-XIV). — [(2)] Dœrpfeld, *Der Tempel von Sunion* (*Athen. Mitth.*, 1884, p. 324-337, pl. XV-XVI). — [(3)] Dœrpfeld, *Der Tempel in Korinth* (*Athen. Mitth.*, 1886, p. 297-308, pl. VII).

qu'il avait, à Pergame, à Magnésie et à Tralles, ouvert des tranchées avec Charles Humann, pour sonder le terrain en vue d'explorations futures, qui seraient plus étendues et poussées plus à fond. Vers le même temps, la Société archéologique d'Athènes sollicita et obtint son concours, à plusieurs reprises. Pour ses fouilles d'Épidaure, d'Éleusis, d'Oropos, de Mycènes et de l'acropole d'Athènes, elle pria parfois M. Dœrpfeld d'intervenir dans la direction des travaux; mais ce que jamais elle ne manqua de lui demander, ce fut qu'il voulût bien se charger de relever et de figurer tous les restes d'anciens bâtiments que la pioche de ses ouvriers aurait fait reparaître à la lumière; ces plans et ces dessins, on les trouvera dans les cahiers des *Πρακτικά* et de l'*Ἐφημερίς* qui correspondent à ces années où, grâce aux efforts de Stamatakis, de Philios, de Kavadias, de Tsoundas et de Staïs, la Société archéologique a fait, dans toutes les provinces du petit royaume de Grèce, tant et de si brillantes découvertes.

C'est là, sans doute, toute une série de documents d'une haute valeur; mais, à ce moment, M. Dœrpfeld eut l'occasion de rendre à la science un service encore plus signalé, quand il lia partie avec Schliemann pour être désormais associé à toutes ses entreprises. Il y avait alors une douzaine d'années que celui-ci avait commencé d'interroger et de remuer le sol de Troie et de Mycènes; il avait fait les plus importantes de ces trouvailles imprévues qui devaient illustrer son nom. Il avait fixé, sans contestation possible, le vrai site de la Troie d'Homère et même, avec la grande tranchée qu'il avait creusée à travers le monticule d'*Hissarlik*, il était descendu, sur ce point, jusqu'à des couches qui renfermaient les débris d'une civilisation de l'os et de la pierre polie. A Mycènes, dans la ville « riche en or », comme l'appelait Homère, il avait vu l'or étinceler partout sous la bêche de ses ouvriers et, dans la citadelle des Atrides, il avait, selon toute apparence, retrouvé leurs tombes; il en avait tiré, sous forme d'objets d'un style étrange et jusqu'alors ignoré, des quantités énormes du précieux métal. Par malheur, il y avait, dans l'exposé qu'il faisait de ses recherches, tant de vague et de confusion que les résultats les mieux attestés soulevaient encore des résistances chez les esprits critiques; mais ce qui manquait surtout, c'était des données précises sur les dispositions que la fouille avait révélées et dont, parfois, elle avait, en se continuant, effacé tout vestige. Ainsi, quoique les détails semblent abonder à ce sujet dans le livre de Schliemann, on est fort embarrassé pour se faire une idée nette de la place que les sépultures occupaient, à Mycènes, dans l'enclos funéraire de l'acropole et pour juger de la profondeur à laquelle était située chacune des fosses; on ne

se rend pas non plus un compte exact de la manière dont étaient agencées les dalles verticales et horizontales qui, à la surface du sol, servaient de clôture au cimetière royal. Ces mêmes défauts étaient encore plus sensibles dans la relation que Schliemann avait déjà publiée de ses fouilles troyennes.

Tout changea du jour où M. Dœrpfeld fut devenu le collaborateur permanent de Schliemann. Les premières fouilles exécutées dans les conditions nouvelles furent celles de Troie, en 1882, que suivirent bientôt celles de Tirynthe (1884 et 1885), puis, en 1886, celles d'Orchomène. La publication du volume consacré à Tirynthe marque, dans l'histoire des études mycéniennes, une date vraiment mémorable[1]; c'est alors, et alors seulement, que celles-ci ont commencé de reposer sur une base solide, sur toute une série de faits notés par un observateur compétent et méthodiquement classés. L'exacte et minutieuse description que M. Dœrpfeld a donnée de l'enceinte et du palais de Tirynthe, avec les plans qui l'accompagnent, avec les copies de peintures murales qui y sont adjointes, reste et restera toujours le fondement principal des théories ou, si l'on veut, des hypothèses par lesquelles on a essayé de définir le caractère de cette civilisation étrange et lointaine, dont le souvenir même s'était perdu, et de la relier à celle dont l'image s'est réfléchie dans le clair miroir de l'épopée homérique.

Tout cet ensemble de travaux avait assez ajouté à la réputation et à l'autorité de M. Dœrpfeld pour que la direction générale de l'Institut archéologique fût de plus en plus désireuse de s'assurer, à titre définitif, le bénéfice d'un si précieux concours. En 1886, M. Dœrpfeld était nommé second secrétaire à Athènes; en 1887, il devenait premier secrétaire, poste qu'il occupe encore aujourd'hui. Depuis lors, c'est à l'Institut qu'il a consacré tout son temps et toute son activité, sans pourtant renoncer à aider Schliemann dans ses recherches ultérieures. La science eût trop perdu à le voir se retirer et se désintéresser de l'enquête. Il a donc fait pour Troie ce qu'il avait fait pour Tirynthe. Là aussi, il a mis les choses au point; il a réussi à fixer l'âge relatif des différentes couches, des différentes bourgades qui se sont superposées l'une à l'autre sur la colline d'Hissarlik. En 1890, il dirigeait les dernières fouilles que Schliemann ait entreprises dans ce site, qui lui était cher comme le premier berceau de sa renommée. Après la mort de

[1] *Tirynthe. Le palais préhistorique des rois de Tirynthe, Résultat des dernières fouilles*, par Henri Schliemann, avec une préface de M. le professeur Adler et des contributions de M. W. Dœrpfeld, in-8°, Reinwald, Paris, 1885.

Schliemann, il fouillait encore dans ce champ, en 1893, aux frais de Mme Schliemann, et, en 1894, aux frais de l'empereur d'Allemagne. Au terme de ces longues et multiples campagnes, il est enfin arrivé à dégager des décombres de toutes les cités successives la Troie contemporaine de Mycènes et de Tirynthe, celle où l'on peut reconnaître, avec toute vraisemblance, la Troie d'Homère. Un livre en préparation résumera les résultats qui ne laissent plus place au doute, ceux qui paraissent définitivement acquis à l'histoire.

En 1889, M. Dœrpfeld conduisait, pour le compte de l'Institut allemand, les fouilles du Temple des Cabires, situé sur le territoire d'Oropos, sur les confins de la Béotie et de l'Attique; elles révélaient les dispositions curieuses d'un sanctuaire dont le culte avait un caractère très particulier, et, de plus, elles fournissaient nombre d'inscriptions intéressantes, et toute une céramique d'un caractère original[1]. En 1891, dans les mêmes conditions, M. Dœrpfeld commençait à sonder tout le sous-sol du quartier de l'ancienne Athènes où il pensait retrouver l'Ennéacrounos de Pisistrate et l'emplacement du marché, avec les restes des édifices que Pausanias place dans cette partie de la cité. Si les idées de M. Dœrpfeld sur le vrai site de l'Ennéacrounos n'ont pas été admises par tous les critiques, il n'en est pas moins certain que ces fouilles, depuis lors continuées d'année en année, ont déjà donné et promettent encore plus d'une découverte de nature à jeter beaucoup de jour sur la topographie de la ville antique, dont l'*agora* était le centre et le cœur.

Tout en explorant ainsi la basse ville, M. Dœrpfeld, qui avait suivi de très près les fouilles exécutées dans l'Acropole par la Société archéologique, essayait, dans une suite d'études qui ont été très appréciées et très discutées, de résoudre plusieurs des problèmes que les fouilles avaient posés. C'est ainsi qu'il a traité la question des rapports du Parthénon de Cimon et du Parthénon de Périclès, et qu'il a pu superposer l'un à l'autre les deux plans, le plan de l'édifice dont les fondations furent jetées au lendemain des guerres médiques et celui du temple qui fut achevé dans la seconde moitié du siècle. Surtout, ce fut lui qui mit en lumière l'importance du grand édifice dont les substructions avaient été dégagées au sud de l'Érechthéion, entre la tribune des Cariatides et le Parthénon; il y reconnut ce *vieux temple d'Athéna*, que mentionnaient des textes qui jusqu'alors n'avaient pas été remarqués ou avaient été

[1] W. Dœrpfeld, *Das Kabirenheiligtum bei Theben* (*Athen. Mitth.*, 1888, p. 87-99, pl. XI).

mal compris. C'était, comme il l'a très bien montré, le principal sanctuaire que l'Acropole renfermât au temps de Pisistrate et de ses fils; il ne peut y avoir doute que sur deux points : le temple a-t-il été réparé et remis en état après la seconde guerre médique? A-t-il subsisté après la construction de l'Érechthéion[1]?

Si M. Dœrpfeld courait ainsi, avec une curiosité toujours en éveil, d'un champ de fouilles à l'autre, il ne s'en attachait pas moins à remplir, dans toute leur étendue, les devoirs variés de sa charge. Un de ceux qui lui tenaient le plus à cœur, c'était son rôle de professeur, c'était la peine qu'il avait à prendre pour compléter, par la visite et l'étude des monuments, l'instruction des philologues qui lui arrivaient d'Allemagne. Les uns n'avaient encore qu'une érudition toute livresque; les autres, les plus avancés, n'avaient entrevu l'œuvre du génie grec qu'à travers les musées et les ruines de l'Italie. C'était à lui et à son collègue, l'aimable et savant M. Wolters, de leur révéler la véritable antiquité, l'antiquité grecque. M. Wolters les promenait dans les musées d'Athènes, parmi les bas-reliefs, les statues et les vases; quant à M. Dœrpfeld, il les conduisait à l'Acropole, au théâtre de Bacchus, au Théséion, à Éleusis, etc., et là, parmi les ruines mêmes, debout sur un pan de mur ou sur un tambour de colonne, dans des leçons auxquelles j'ai eu parfois le plaisir d'assister et qui sont des modèles de méthode et de clarté, il leur expliquait, au sujet de l'appareil ou des dispositions de tel ou tel édifice, tout ce que l'on en peut comprendre sans être homme du métier, architecte de profession.

Ces leçons, il les continuait hors d'Athènes. La Grèce a bien d'autres monuments que ceux de l'Attique. Tous les ans, au printemps, il entreprend et dirige deux tournées archéologiques. La première, qui réunit une trentaine de voyageurs, leur fait parcourir le Péloponnèse tout entier. On commence par Mycènes, Tirynthe et Épidaure; on traverse les montagnes de l'Arcadie; on voit au passage Mégalopolis et le temple de Bassæ; on séjourne trois jours entiers à Olympie et, depuis les fouilles françaises, on revient par Delphes. La seconde tournée est une croisière maritime. Un bateau à vapeur, sur lequel peuvent s'embarquer jusqu'à soixante passagers, commence par longer les côtes de l'Attique; on

[1] Dœrpfeld, *Der alte Athena-Tempel auf der Akropolis* (*Athen. Mitth.*, 1886, p. 337-351; 1887, p. 25-61, 190-211; 1890, p. 420-439; 1897, p. 159-178). Comparez, à ce sujet, E. Petersen, *ibid.*, 1887, p. 62-72. *Antike Denkmæler,* t. I, pl. I-II. Penrose, Principles of *Athenian architecture*, in-fol., 1888, p. 5-6, pl. XLVI. Cf., du même, objection dans un article sur l'ancien Parthénon, *Journal of Hellenic studies*, 1891, p. 291-296.

descend à Sunium, à Thorikos, à Oropos, pour le Kabeirion, à Rhamnunte, à Érétrie; puis on cingle à travers l'Archipel; on touche à Andros et à Tinos; on s'arrête à Délos, ce vaste champ de ruines qu'a déblayé l'École française d'Athènes; parfois on pousse jusqu'à Théra et à Mélos, puis on revient par Égine. Tout en jouissant du plaisir de naviguer sur une mer presque toujours tranquille, entre des îles aux silhouettes pittoresques et variées, on a beaucoup appris au cours du voyage. Partout, devant chaque monument, le maître, après avoir signalé au regard tout ce qui subsiste de la construction antique, a en quelque sorte démonté l'édifice pour le recomposer ensuite, pour dire comment on doit se le représenter, le restituer par la pensée; il en a fixé l'âge, il en a marqué la place dans la série des créations de l'architecture grecque.

Au cours de ces études qui se continuaient ainsi depuis vingt ans à Athènes même et dans le reste de la Grèce, l'attention de M. Dœrpfeld s'est portée tout particulièrement sur les théâtres. Opéré par la Société archéologique, le déblaiement du théâtre de Bacchus, au pied de l'Acropole, fut pour lui l'occasion de remarques qui commencèrent à lui rendre suspectes les théories généralement admises au sujet de la disposition des théâtres antiques; les doutes qu'il conçut furent encore confirmés par le minutieux examen auquel il soumit les différents théâtres qui ont été, dans ces dernières années, dégagés sur divers points du royaume de Grèce, ceux d'Épidaure, de Thorikos, d'Érétrie, de Délos et de Mégalopolis. Le système que cet examen lui suggéra dérangeait toutes les idées reçues; M. Dœrpfeld se contenta, pendant longtemps, de l'exposer dans ses leçons, à Athènes même et en tournée, attendant et appelant les objections des savants qui l'écoutaient. Celles-ci, tout en le forçant à des vérifications réitérées, ne le firent pas changer d'avis; quand il crut avoir terminé son enquête, il se décida à rédiger et à publier l'ouvrage que nous nous proposons d'analyser.

Ce livre a soulevé de vifs débats parmi les archéologues et provoqué des contradictions passionnées; mais, parmi ceux mêmes qui en ont repoussé les conclusions, personne n'a été tenté d'oublier qu'il représente les résultats de longues réflexions, d'une étude bien des fois renouvelée des moindres vestiges de ce type d'édifice. On peut ne pas partager les opinions de M. Dœrpfeld; mais il y aurait impertinence à les dédaigner et à les passer sous silence. A quelque solution que doive s'arrêter la critique, ce livre aura de toute manière rendu service par les matériaux qui y sont réunis et groupés dans un ordre excellent, par la revision à laquelle y ont été soumis tous les textes anciens qui concernent

la scène. En tout état de cause, on lui devra de mieux connaître le théâtre grec et les conditions dans lesquelles s'est développé l'art dramatique.

Georges PERROT.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Griffith. — *The Petrie Papyri. Hieratic Papyri from Kahun and Gurob (principally of the Middle Kingdom)*, edited by F. Ll. Griffith, M. A., F. S. A. — II. Legal Documents, Account Papyri, etc., and Letters from Kahun; Gurob Papyri (New Kingdom), with thirty-two autotype plates. Londres, B. Quaritch, 1898, in-4°, 29-98 p. et pl. IX-XL.

Griffith. — *Wills in Ancient Egypt*, reprinted by permission from the Law Quarterly Review. Londres, Stevens and Sons, 1898, in-8°, 8 p.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1]

VI

Le premier papyrus grec qui soit parvenu en Europe, assez complet pour prêter au déchiffrement, renfermait une liste des paysans appelés en corvée à exécuter des travaux de terrassement près la Ptolémaïs du nome Arsinoïtique [2]. Les savants du siècle passé s'étonnèrent et du bon état de la pièce, et de la nature des opérations dont elle leur révélait l'existence : quelle n'eût pas été leur surprise s'ils avaient eu en main les documents de sujet analogue que M. Griffith a publiés aux quatorze planches suivantes de son recueil ? Ils y auraient retrouvé les mêmes séries de noms, écrits avec un caractère différent, le même luxe d'indications patronymiques, le même soin de noter les durées du travail fourni par chacun des groupes d'ouvriers, puis, en plus, des journaux de

[1] Pour les deux premiers articles voir les cahiers d'avril 1897 et février 1898.

[2] *Charta Papyracea græce scripta Musei Borgiani Velitris, qua series incolarum Ptolemaidis Arsinoiticæ in aggeribus et fossis operantium exhibetur, edita a Nicolao Schow, Academiæ Volscorum Veliternæ Socio, cum adnotatione critica et paleographica in Textum Chartæ*, Romæ, apud Antonium Fulconium, CIↃ. IↃCC. XXXXVIII, Præsidum Facultate, in-4°, XLIV-148 p. et 4 pl.

contremaîtres, les registres des denrées diverses reçues pour la paye ou versées aux individus employés, et cela non plus quelques dizaines d'années avant notre ère, mais quelques milliers, à une époque où ils ne soupçonnaient même pas qu'il fût possible aux modernes de jamais pénétrer par le moyen des documents officiels contemporains. Rien ne serait plus instructif que de comparer les papyrus hiératiques de Kahoun aux pièces grecques, coptes ou arabes qu'on a ramassées à pleins paniers dans le Fayoum, et qui éclairent d'une lumière si vive les moindres parties de l'administration provinciale, depuis l'avènement des Ptolémées jusqu'à la chute de la dynastie fatimite : je dois me borner ici à en signaler rapidement le contenu.

Le mot dont on désignait les individus levés par les scribes de la XIIe dynastie, — *manouîou*, — signifie littéralement les *journaliers* (1), et cette traduction à elle seule nous fait comprendre ce qu'on exigeait d'eux : ils servaient les jours de corvée que l'État ou la commune imposait à eux ou à leurs maîtres pour toutes les œuvres d'intérêt général. Un fragment nous apprend comment et où la levée s'opérait. « L'an XLV, le 3e mois de *Shaît*, le . . . . . (2). — Tenu le *diwân* du ressort d'Hotpou-Ousirtasen, près le *wékil*, fils de Sanofrouî, Sanofrouî, par le recenseur des âmes, fils d'Apouhirkhonît, Apounabou; levé les journaliers traînant la pierre, qui sont attribués au canton (3), — 4e mois de Shaît, 1er mois de Pirît. » Suivait l'« état nominatif des journaliers et des exemptés du canton (4). » L'employé, chargé de compiler le rôle de ces gens, le *recenseur des âmes*, — *hosbou rotou* (5), — allait *faire diwân* (6), ou, comme nous dirions, *tenir*

(1) [hiéroglyphes], de la racine MANOU, AMANOU, déterminée par le *soleil* ☉ : c'est un dérivé analogue à [hiéroglyphes] MANOUÎTOU, AMANOUÎTOU, les offrandes de chaque jour pour les dieux, les rations de chaque jour pour les hommes. M. Griffith hésite entre ce sens et celui de *portefaix*, mais, dans ses traductions il préfère ce dernier ou plutôt son équivalent arabe *shaiyâlîn* (*Hieratic Papyri from Kahun*, p. 39).

(2) Le chiffre du jour est détruit sur l'original.

(3) Litt. : « Les journaliers traînant la pierre qui sont pour le district ». [hiéroglyphes] *nitît*, au féminin, se rapporte à *manouîou*, considéré comme collectif.

(4) *Hieratic Papyri from Kahun*, pl. XIV, l. 1-8, et p. 39-40.

(5) Il y avait des *hosbou ahou*, [hiéroglyphes] *recenseur des bœufs* et d'autres animaux, à côté des *hosbou rotou* [hiéroglyphes], littéralement *supputateur des gens* : comme cet enregistrement s'appliquait également aux femmes, j'ai employé à dessein pour *rotou* le terme vague *âmes*, au lieu d'*hommes*.

(6) [hiéroglyphes] . . . [hiéroglyphes], etc. M. Griffith a supposé que le scribe a passé la préposition [hiéroglyphe] *ma* entre le verbe *iri* et le nom *khâ*, et il traduit : *Done* [*in*] *the office* . . . (*Hieratic Papyri from Kahun*, p. 39); l'expression *iri kha*

diwân, devant le directeur du district ou devant son *wékil*, et il y citait les corvéables selon les formes que j'ai décrites[1]. Certains étaient *annulés*[2], ou, pour m'exprimer plus clairement, *exemptés*, soit qu'ils fussent déjà sous le coup d'un autre appel, tel que celui de la milice par exemple[3], soit qu'ils eussent une excuse recevable, accident grave, maladie, incapacité de travail temporaire ou indéterminée. Les gens riches pouvaient naturellement se choisir des remplaçants parmi leurs subordonnés, et ce droit semblait si naturel à tous les Égyptiens qu'ils l'emportaient dans l'autre monde, où leurs petites figurines en terre émaillée accomplissaient leur tâche lorsqu'ils étaient convoqués et embrigadés pour la corvée[4]. Les états que le recenseur remplissait à cette occasion étaient de plusieurs modèles. Le plus complet comprenait la table des chefs d'escouade, — *Zosouou*, — ou, comme M. Griffith les appelle, d'après l'usage arabe, les *réis*[5]. Un des papyrus nous fournit ainsi un catalogue de dix *réis*, inscrit au verso de la liste générale. Celle-ci occupe au recto trois colonnes assez bien conservées. La première se subdivise à son tour en trois parties : d'abord, vers l'extrême droite, un nom écrit en abrégé; au milieu, un nom d'individu avec la filiation, puis sur la gauche, à l'encre rouge, un dernier nom. Par exemple :

ÂNKHOUSIR...,	fils de Siapouf, Khâkhopirriânkhou,	*Sanboubi*
ÂNKHOUSIR...,	fils de Ranousânkhou, Phtahounouf,	*Amou*
KHÂ...,	fils de Sanît, Khâkhopirrisonbou,	*Amouti*
KHÂ...,	fils d'Apoui, Haraî,	*Ranouf pou*
ÂNKHÂ...,	fils de Sitamou-Papi, Sibou,	*Sibou le long*

Ânkhousir..., Khâ..., Ânkha..., sont, ainsi que M. Griffith l'a remarqué très ingénieusement, les formes écourtées de trois noms de cités Ânkhousirtasen, Khâousirtasen, Ânkhamenemhâît[6] : les contri-

me paraît rentrer dans la catégorie des expressions idiomatiques construites avec le verbe IRI, *faire* : IRI *kha*, litt. FAIRE *diwân*, comme IRI *himît*, par exemple, pour *se marier*, litt. FAIRE *femme*. Le terme SOPÎT, HOSPÎT, est le *nome*, le territoire relevant d'une cité et cette cité elle-même, ici le *ressort* de la ville Hotpou-Ousirtasen.

(1) Cf. *Journal des Savants*, 1898, p. 103-105.

(2) : M. Griffith croit y reconnaître les gens qui ont manqué à l'appel, les absents, *the deficiencies*, et *the absentees* (*Hieratic Papyri from Kahun*, p. 39, 40, 50).

(3) Cf. *Journal des Savants*, 1898, p. 99, 102.

(4) C'est ce qui est dit au chapitre VI du *Livre des morts*.

(5) Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, p. 39.

(6) Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, p. 41.

buables ainsi cotés faisaient partie de l'escouade de chacune d'elles. Les noms de la colonne médiale désignent évidemment les individus saisis par la corvée; mais à quoi répondent les noms et les termes qu'on lit dans la colonne finale? Tout considéré, je pense qu'ils représentent pour la plupart les corvéables qui s'étaient fait remplacer par les individus dénombrés au milieu : la locution *ranouf pou*, qui revient à plusieurs reprises, et qui signifie *c'est son nom*, ou aussi *c'est lui-même*, marquerait que l'homme caractérisé de la sorte s'était acquitté de sa prestation en personne. Les deux autres colonnes ne renferment que des noms munis de la filiation et de la qualité, et la nature des titres prouve qu'en Égypte comme chez nous la réquisition atteignait toutes les classes de la société. On y rencontre côte à côte des *hommes au rouleau* du commun, des portiers du temple, des greffiers, des membres des confréries, des gens attachés au gouverneur de la ville ou à des prêtres[1] : c'était l'égalité devant la corvée.

Beaucoup de ces gens étaient payés, pour partie au moins, en viande de boucherie, et la réception ou la répartition du bétail fiscal constituait l'une des opérations les plus compliquées de la trésorerie égyptienne. Divers fragments nous apprennent ce que d'assez hauts personnages de l'aristocratie locale devaient en ce genre de tributs, un Ousirtasen qui s'intitule *homme au collier du roi du Nord* et *ami unique*[2], un *héraut des magasins*[3], un prophète d'un dieu. D'autres nous montrent les entrées et les sorties de viande évaluées en bœufs et fractions de bœufs, comme ailleurs l'impôt des oies était calculé en oies-étalons d'une espèce particulière[4]; certains de ces animaux étaient attribués au service des temples ou au culte des rois morts[5]. Plus loin, on rencontre des payements effectués en valeurs composites. Un contribuable ou un débiteur verse ainsi à la file : 20 mesures de dourah[6], 1 mesure 2/3 de millet et autant de dattes, 1 mesure de caroubes sèches, 10 mesures d'une espèce de poisson, 50 gros poissons secs, et d'autres articles dont le nom est effacé

(1) Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, pl. XIV et p. 40-42.

(2) Sans insister sur ces deux titres, il suffit de constater ici qu'ils marchent parallèlement l'un à l'autre, et qu'ils marquent des grades analogues dans la hiérarchie : le premier, , appartient à la portion du protocole qui s'applique à la royauté du Nord; le second, *ami unique*, s'applique surtout aux dépendants de Pharaon, considéré comme roi du Sud de l'Égypte.

(3) Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, pl. XV, l. 33-34 et p. 43.

(4) Cf. *Journal des Savants*, 1897, p. 219-220.

(5) Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, pl. XVII, l. 7 et p. 46.

(6) La mesure indiquée ici, la *haqît*, cubait un peu moins de 5 litres.

aujourd'hui [1]. Ailleurs, les objets les plus disparates se mêlent sur la même page : le grain, les dattes, la farine, trois sortes de poissons, cinq espèces de gâteaux, des bois façonnés d'essences variées, des peaux préparées, de l'encens en boules, de l'encre sèche, une palette de scribe et une molette pour broyer l'encre sèche, des maillets, des boîtes, des bijoux en or, en bronze, en cuivre, du noir pour les yeux, des perruques, un cachet de femme, l'assortiment complet d'Harpagon ou d'un bazar actuel [2]. Qui veut se figurer l'aspect que le bureau du collecteur d'impôts et ses annexes pouvaient présenter, doit s'imaginer quelque chose comme un des bureaux de notre Mont-de-piété, où l'on accepte les objets les plus invraisemblables, pourvu qu'ils aient cours marchand : par quoi ils différaient, c'est que l'État égyptien, indemnisant ses serviteurs en nature, avait le placement de toutes sortes de matières impossibles à conserver au delà d'un ou deux jours et que nos établissements de prêt modernes se gardent d'accepter jamais. Les registres mentionnent les quantités de blé auxquelles chaque individu ou chaque communauté étaient taxés, ce qu'ils ont payé de l'année présente, ce qui reste dû de leur part, et ces quantités sont parfois considérables :

Liste d'ensemble de ces gens [3] :		*Dourah.*
Le primat [4] Sisovkou,		mesures, 892 1/2
Le primat Papinakhnou,	abordé	« 537 1/2
Le primat Sikhopir,	l'*homme au collier du dieu* Iousonbou [5].	« 520
L'administrateur des aires (?) Amamoubou,		« 239 1/2
L'administrateur du terroir Nabsakhouîtou,		« 440
L'homme au collier Ânkhomousonou,		« 368
Le pur, fils d'Hirsaouîrounib Sisonbîtfi,		« 1020
Total		« 401 [6 1/2]

[1] Voir Griffith, *The Hieratic Papyri from Kahun*, pl. XVIII, l. 1-11 et p. 47.

[2] Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, pl. XIX, l. 1-59 et p. 48-50; cf. pl. XX, l. 1-51 et p. 50-51.

[3] : c'est le même mot qui sert de titre aux listes de peuples vaincus, à celles de Thoutmosis III, par exemple.

[4] ; cf., sur le sens de ce mot, Maspero, *Études égyptiennes*, t. II, p. 181-182.

[5] Cette annotation est écrite moitié verticalement, moitié horizontalement, à la hauteur des lignes 3-5.

Compte des contributions en cours de versement pour l'association du terroir de...	mesures,	5,000 + ?
[Il a été payé] sur ce compte	«	4,000 + ?
[Reste de ce qu'il faut] donner	«	......[1].

Le document lui-même est clair, malgré plusieurs lacunes, et il se passe de commentaires, mais la note exige quelque explication; pourquoi le scribe a-t-il jugé à propos de faire savoir que l'*homme au collier du dieu*, Iousonbou, avait abordé à la berge? Je me suis rappelé aussitôt un passage de la lettre sur les misères du paysan, où l'auteur nous montre son héros dépouillé par le percepteur du grain que sa récolte lui avait donné. « Le scribe, dit-il, *aborde au port*, et il va enregistrer la moisson, et les gardiens des portes avec des bâtons, les *cawass* nègres avec leurs nervures de palmier, disent : « Çà, du grain! » et s'il n'y en a pas, ils rossent le malheureux; il est lié, jeté sur la berge, précipité à l'eau la tête la première, et sa femme est liée devant lui, ses enfants sont garrottés, et ses voisins les abandonnent et se sauvent pour songer à leur propre récolte[2]. » Le personnage dont notre document enregistre l'arrivée en barque est bien probablement le publicain qui vient pressurer les contribuables énumérés sur la liste : comme il est ici un *homme au collier du dieu*, ne doit-on point croire qu'il se présente pour le compte d'un temple, afin de réclamer la quotité de l'impôt qui appartenait au clergé?

La vie entière d'une petite ville égyptienne nous serait connue jusque dans ses moindres détails, si les documents de ce genre qui subsistent étaient, je ne dirai pas beaucoup plus nombreux, mais seulement un peu moins mutilés. Dans l'un d'eux, il est question de domaines situés sur les confins des deux cités funéraires, Khâousirtasen et Hotpousirtasen, que M. Petrie a fouillées vers l'entrée du Fayoum; la répartition s'en opère dans la proportion de deux pièces de terre pour Hotpousirtasen contre une seule pièce adjugée à Khâousirtasen[3]. Ailleurs il s'agit d'une livraison de 116,511 briques de deux dimensions : 23,603 de cinq palmes, 92,908 de six palmes : les briques de cette taille n'étaient pas employées d'ordinaire dans les travaux privés, et celles-ci étaient destinées probablement à la pyramide en construction du souverain

(1) Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, pl. XXI, l. 21-32 et p. 34-55.

(2) Voir le morceau entier, *Papyrus Sallier n° I*, p. v, l. 11, p. vi, l. 9, et *Papyrus Anastasi n° V*, p. xv, l. 6, p. xvii, l. 3.

(3) Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, pl. XXIII, l. 12-22, et p. 58-69.

régnant [1]. Ces fragments proviennent d'un même ensemble de registres, dont les restes avaient été découpés en bandes et collés bout à bout, pour être lavés, polis, utilisés de nouveau. Le propriétaire n'a pas eu le temps de les apprêter complètement, et l'on y lit encore les journaux d'opérations exécutées en l'an xv, en l'an xxxiv, en l'an xxxvi; tel jour, tel personnage est arrivé à la ville et a rendu compte de sa mission; plus tard, on a fait un partage de terres; puis, c'est une supplique à propos d'une affaire mal engagée et un ordre d'enquête en réponse à la supplique [2]. Un autre journal, non moins endommagé que le précédent, nous renseigne sur les faits et gestes de personnages qui tenaient une grande place dans les cérémonies du culte égyptien, les baladins, les *esclaves du double* [3] et les musiciens. Ceux-là étaient attachés à l'un des temples d'Illahoun, et ils devaient participer, par escouades constituées régulièrement, aux fêtes que le clergé y célébrait : les baladins exécutaient leurs danses et leurs sauts périlleux; les *esclaves du double* veillaient au service matériel de l'offrande et du sacrifice, amenant les victimes, apportant les pains, les gâteaux, les fruits, les légumes, aidant à l'abatage des bêtes et à leur dépècement; les musiciens accompagnaient prières et fonctions de leurs chants, du bruit de leurs instruments, du clappement de leurs mains. Le journal nous apprend leurs noms, le nombre de fois qu'ils étaient obligés de paraître dans l'année, soit trente-deux fois en moyenne, leurs absences autorisées ou non, le nom et la date des fêtes : c'est un véritable calendrier des offices solennels célébrés dans la ville funéraire vers la fin de la xiie dynastie. Le premier mois, celui de Thot, après avoir débuté gaiement par les réjouissances du jour de l'an, était attristé à partir du 13 par les jours des Morts, les *Lamentations*, l'*Ouagaït*, qui se prolongeaient jusqu'au 18 [4]. Le mois suivant, en

(1) Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, pl. XXIII, l. 36-40 et p. 59.

(2) Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, pl. XXII-XXIII et p. 55-59.

(3) Il me paraît que le signe hiératique dont M. Griffith ne donne pas la transcription est [hiéroglyphe], et que le groupe total doit se lire [hiéroglyphes], les *esclaves du double*, les *prêtres du double*.

(4) M. Griffith a bien vu que les deux mentions *Hâît* [hiéroglyphe] et *Ahahi* [hiéroglyphes] tombaient le même jour, le 13 Thot, et s'appliquaient à un même ensemble d'opérations. Je ne crois pas pourtant que les deux mots soient des équivalents exacts : *Hâît*, le *commencement*, marque les cérémonies d'ouverture, et *Ahahi*, le *cri*, désigne les lamentations qui suivaient le *commencement*, et préludaient pendant le 13 Thot aux quatre ou cinq jours de l'Ouagaït proprement dite. Le jour égyptien s'étendait d'un coucher de soleil à l'autre; on peut se figurer le *commencement* comme les cérémonies célébrées à la nuit tombante, aux premières heures du 13 Thot, et les *lamentations* comme les rites accom-

Paophi, on fêtait l'*enlèvement des sables*, et l'*habillement d'Ousirtasen II* : la statue du roi, animée par un de ses doubles et adorée comme celle d'un dieu, recevait alors les étoffes et les pièces de costume nécessaires à sa vêture pour le reste de la saison ou de l'année courante. Le 9 et le 10 Athyr, les chœurs étaient convoqués de nouveau pour la représentation nocturne qui précédait la *réception du fleuve*, et pour cette *réception* même; c'est sans doute le *yôm ouafa el-bahr* des Égyptiens contemporains, le jour où l'on perce les digues et où l'on permet au fleuve de se répandre sur les terres. Les fonctions se succédaient ainsi de mois en mois, pour le périple d'Hâthor, lorsque la déesse venait d'Héracléopolis en barque rendre visite au dieu local son mari [1], pour la procession de Sokaris, pour l'anniversaire du roi régnant, et chaque fois les baladins se trémoussaient, les *esclaves du double* opéraient, les musiciens chantaient, jouaient de leur instrument, battaient des mains : ceux qui ne faisaient pas acte de présence perdaient le salaire ou la desserte qui revenait à tous les assistants sur l'offrande et sur le sacrifice [2]. Comme complément, le rédacteur du registre avait noté dans un tableau spécial la qualité de chacun des jours du mois : dix-huit étaient bons, neuf étaient mauvais, les trois restants à la fois mauvais et bons selon les heures [3]. C'était là un schème général qui se compliquait pour chaque mois d'influences particulières, fastes ou néfastes : il fallait, pour s'orienter à coup sûr au milieu de ces appréciations capricieuses, des calendriers spéciaux, semblables à celui du *Papyrus Sallier n° IV*, où l'on indiquait aux dévots la puissance qui prédominait chaque jour de chaque mois, et les raisons qui la rendaient funeste ou bienfaisante.

VII

Les lettres ou les modèles de lettres sont nombreux, non seulement dans les papyrus de la XIIe dynastie recueillis à Kahoun, mais dans ceux de la XVIIIe qui furent trouvés à Ghorâb et qui remplissent la fin du volume publié par M. Griffith. Comme cette espèce de documents est de celles que nous connaissons le mieux, et que du reste les formules

plis pendant le reste de la nuit et pendant une partie des heures de lumière du même jour, au cours de ce qui serait pour nous le 14.

(1) Cf. les visites du même genre que l'Hâthor de Dendérah faisait à l'Horus d'Edfou, et qu'il lui rendait à des époques déterminées.

(2) Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, pl. XXIV-XXV et p. 59-62.

(3) Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, pl. XXV et p. 62.

n'en sont pas très variées. je n'en dirai rien ici, mais je passerai, sans plus tarder, aux pièces de nature moins banale que la collection renferme.

Deux petites feuilles de papyrus roulées ensemble dans un étui de terre contiennent deux actes passés à quelques jours de distance entre les mêmes personnes [1].

1° L'an XXXIII, le premier mois de Shaît, le 5, sous la Majesté du roi des deux Égyptes, Aménôthès III, vivant à toujours et à jamais;

Ce jour-là, paiement effectué par le compagnon Masouamonou à la bourgeoise Pikaî [2] ainsi qu'à son fils le prêtre Mînou, [pour] sept journées de la servante Kharouît et quatre journées de la servante Honît [3]. [Une fois] remis à ces gens en paiement desdites : 1 manteau de grosse toile valant 6 pièces, 1 serviette de toile valant 4 pièces, 1 taureau valant x pièces, 8 paquets de corde valant 4 pièces, en tout 10 + x pièces, alors ils dirent : « Prospère le roi! Si les jours sont [exactement] révolus, jour après jour [4], voici, je prends possession du paiement desdits. » Elle prononça ce serment par-devant la confrérie des servants de Pousiri [5].

Liste nominative de ces servants : le prophète Zaî, le prophète Khâî, le prêtre Paouahou, le prêtre Ramsès, les gens de cette ville. . . . . , la femme Tiy.

Fait par le scribe. . . . . et par le prêtre Ounnofriou.

2° L'an XXXIII, le premier mois de Shaît, le. . . . . , sous ce dieu bon, v. s. f.

Ce jour-là, paiement effectué par le compagnon Masouamonou, pour six jours, à la bourgeoise Pikaî, pour six journées de la servante Kharouît. [Une fois] remis à

(1) Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, pl. XXXIX, l. 1-23, et p. 92-94.

(2) litt., *la vivante de la ville*, paraît être l'expression employée pour désigner la femme libre qui vit sur le territoire d'une cité, et qui possède ce que nous appellerions le droit de bourgeoisie dans cette cité.

(3) M. Griffith (p. 93) traduit : « 17 (or 7) as *Kharuyt* maid-servant and 4 days as lady's maid-servant. » Il pense que Pikaî s'engage à fournir deux esclaves non nommées, dont l'une sera une Syrienne ou servira une Syrienne employée dans la maison, tandis que l'autre servira la maîtresse de la maison; il se demande si ce ne serait point Pikaî elle-même, qui s'engage à faire ce double travail. Mais : 1° Kharaît ou Kharouît est un nom propre signifiant *Syrienne;* on a au masculin Kharou, *Syrien*, Pakharou, *le Syrien*, où l'épithète ethnique ne prouve rien pour la nationalité de l'individu qui le porte, pas plus que chez nous *Langlais*, *Allemand*, *Lallemand*, *Lebret*, *Suisse*, *Flamand*, etc.; 2° Honît est également un nom de femme, fréquent à toutes les époques. Il s'agit donc de deux esclaves nommées l'une Kharouît, l'autre Honît. La préposition ne marque pas ici l'état ou la condition, mais elle n'est que la variante de la préposition, fréquente à partir de la seconde époque thébaine, et elle établit la relation entre le nombre des jours et le nom des personnes : « sept jours *de* l'esclave Kharouît », et « quatre jours *de* l'esclave Honît ».

(4) Litt. : « Faisant jour sur jour. »

(5) C'est probablement le village d'Abousîr, à quelque distance à l'est d'Illahoun, comme Griffith l'a fait remarquer (p. 93-94).

cette femme en paiement desdites : 1 manteau de grosse toile valant 6 pièces, 1 serviette de toile valant 4 1/2 pièces, 8 paquets de corde valant 4 pièces, alors elle dit : « Prospère le roi ! Si les six journées sont [exactement] révolues que j'ai données au compagnon Masouamonou et consorts, jour par jour, voici, je prends possession du paiement desdites ! » Elle prononça ce serment devant la confrérie des servants du temple d'Osiris.

Liste nominative de ces servants : le prophéte Zaî, le prophète Khâî, le prêtre Paouahou, le prêtre Namahou, le surveillant des miliciens Gargmanou.

Fait par le prêtre Ounnofriou, en ce jour.

L'objet de la transaction est clair : une dame Pikaî, seule ou d'accord avec son fils, loue à un certain Masouamonou, la première fois deux esclaves, la seconde fois une esclave, chacune pour un nombre de jours déterminé. Le service que ces deux femmes devront fournir à leur maître temporaire n'est pas indiqué, et l'on peut échafauder à leur propos toutes les suppositions imaginables : comme on ne les désigne par aucune qualification de métier, *fileuse, tisserande, chanteuse, danseuse,* il faut les considérer comme des personnes dressées aux occupations courantes des esclaves dans une maison de la classe moyenne, comme des sortes de bonnes à tout faire. Les actes ne définissent point les pouvoirs que cette location conférait au concessionnaire, car ces pouvoirs étaient réglés très certainement par un ensemble de coutumes ou de lois suffisamment connues des contractants, mais le second d'entre eux ajoute, après le nom de Masouamonou, une particularité qu'on ne rencontre pas dans le premier. Il y est dit que l'esclave Kharouît a été cédée pour six jours complets à Masouamonou *et consorts*, littéralement à *Masouamonou avec tout homme que ce soit.* Cette addition à la formule marque-t-elle une condition sortant de l'ordinaire et qui, par conséquent, devait être exprimée explicitement pour éviter toute difficulté à l'avenir? En tout cas, elle paraît prouver que le propriétaire temporaire avait demandé et obtenu le droit soit de sous-louer son esclave de six jours, soit de la repasser entièrement à qui bon lui semblerait pour l'exécution du marché. On remarquera des différences de procédure entre ces pièces et celles de la XIIe dynastie : le nombre des témoins, qui était fixé jadis à trois, a augmenté en proportion assez notable ; le serment n'est plus indiqué seulement, mais la formule même en est incorporée à la pièce ; enfin le prix convenu y est spécifié avec des détails qui témoignent d'une révolution accomplie dans les modes de payement. Il est stipulé en nature, mais chacun des objets dont il se compose y est estimé en métal, peut-être en argent, d'après une unité de poids dont la nature demeure encore un peu incertaine et que, à l'exemple de M. Griffith, j'ai désignée

très vaguement par le mot *pièce*, pour éviter de rien préjuger[1]. L'Égypte avait marché du siècle d'Amenemhâît IV à celui d'Aménôthès III, et le commerce énorme que la conquête de la Syrie avait développé entre Memphis ou Thèbes et Tyr ou Babylone avait rendu nécessaire l'introduction sur les bords du Nil de procédés d'échange moins encombrants que ceux dont l'Afrique antique s'était contentée.

Les salaires d'ouvriers ou de fonctionnaires, et les contributions dues à l'État ou aux particuliers ne cessaient point toutefois d'être acquittés en nature. Un registre rédigé en l'an II du roi Séti II, et dont une partie est perdue, comprenait un journal de versements faits au temple de ce roi et de payements exécutés par l'administration : les substances entrées ou sorties à cette occasion sont des poissons, de l'huile, du pain. C'est d'abord en l'an II, le troisième mois de Shaît, le 14, l'encaissement du tribut en poisson dû par un personnage ou par une association, dont le nom et la qualité ne nous sont pas connus; il s'agit ici d'une espèce de poisson[2] dont on livre 1,000 mesures, 700 de poissons fendus en deux et aplatis, 300 de poissons entiers. On lit ensuite, pour le premier mois de Pirît, des payements effectués en deux espèces d'huile, de l'huile d'olive et de l'huile de ricin, comme dans les papyrus de l'époque grecque[3], puis les fournitures de pain paraissent, avec des livraisons de poissons séchés d'une espèce nouvelle[4]. Les comptes étaient assez mal tenus, et le scribe s'y est embrouillé à plusieurs reprises, mais M. Griffith a pu y introduire les corrections nécessaires : ce qui en reste est pourtant trop bref encore pour qu'on réussisse à se faire une idée de l'étendue des opérations. Je note seulement au passage qu'il n'y a aucune équivalence établie entre les denrées assignées aux personnes et un poids de métal quelconque. C'est un fait sans exception jusqu'à présent sur les documents à moi connus, que les évaluations de ce genre se rencontrent dans les actes de vente, de louage, de cession, d'échange, passés entre

(1) Cf. Griffith, *Notes on Egyptian Weights and Measures*, dans les *Proceedings* de la Société d'archéologie biblique, 1891-1892, t. XIV, p. 436-437, et 1892-1893, t. XV, p. 307-308.

(2) *âdou*, espèce voisine de la *Perca latus*, autant qu'on en peut juger par le détail des figures : peut-être la *Perca sinuosa* de la côte, qui remonte le fleuve jusqu'au delà du Caire.

(3) Loret avait identifié l'huile de *Bakaou* à l'huile de *Ban* (*Recueil*, t. VII, p. 120), mais la comparaison avecl es documents d'époque grecque montre bien qu'il s'agit d'huile d'olive ἔλαιον, par opposition au κίκι, qui est l'espèce d'huile de ricin encore employée au Saïd pour les usages domestiques.

(4) Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, pl. XXXIX, l. 24-36, pl. XL et p. 94-98.

les particuliers, nullement dans les versements faits par l'État pour les besoins de son administration. Le fisc égyptien, qui prélevait l'impôt en bœufs sur les bœufs, en blé sur les blés, en huile ou en vin sur les huiles ou sur les vins, était bien obligé de céder ces objets ou ces animaux à ceux qui lui prêtaient leurs services : il payait avec ce qu'il recevait et qui était nécessaire à la vie journalière. Les particuliers au contraire devaient être souvent embarrassés de savoir ce qu'ils devaient accepter en compensation d'un service ou d'une marchandise; est-il bien sûr que la dame Pikaî eût l'emploi immédiat du bœuf qu'elle gagnait à céder provisoirement ses esclaves à Masouamonou, ou même qu'elle eût chez elle la place pour loger cet animal et le fourrage pour le nourrir? Si elle ne parvenait pas à l'utiliser promptement et qu'elle dût le garder plusieurs jours, il finissait par manger littéralement le bénéfice de la location. L'équivalence, placée à côté du bœuf et de chaque objet, est-elle là uniquement afin de fournir comme un témoignage officiel de la valeur reconnue à ce bœuf et aux objets par les notables ou par les fonctionnaires devant lesquels le payement s'était accompli, et, par conséquent, afin d'en faciliter la cession rapide à un acheteur capable d'en tirer bon parti? Doit-on considérer cette double évaluation comme une alternative offerte à l'une des deux parties contractantes de choisir selon ses convenances le payement en métal ou le payement en nature pour tel ou tel des objets convenus? Les pièces de ce genre sont encore si peu nombreuses et les formules si peu explicites qu'il est impossible de rien décider sur ce point : je me borne à poser ici la question, et j'attends que des découvertes nouvelles fassent sortir du sol de l'Égypte ou même des musées de l'Europe les actes qui nous serviront à la résoudre.

Voilà longuement parler sur un seul ouvrage, et pourtant je n'ai pu qu'y choisir un petit nombre parmi les sujets de recherche qu'il renferme; et ceux que j'en ai tirés, je n'ai fait que les effleurer. Il faut en effet remonter assez haut dans l'histoire de notre science, pour trouver un livre aussi plein de matières nouvelles ou de documents précieux sur des matières déjà connues. Trouvés dans les maisons de simples particuliers ou de petits employés, c'est surtout la vie du peuple ou de la bourgeoisie que ces papyrus exposent à nos yeux pour la plupart, et les renseignements qu'ils nous prodiguent complètent ou expliquent en bien des points ceux que nous pouvions déduire de l'examen des monuments figurés. Les tableaux retracés dans les hypogées contemporains nous représentaient tout ce monde en action et parfois même en parole, les paysans aux champs, les ouvriers de ville à leurs métiers, le soldat sous les armes, le scribe à son poste de surveillance ou dans son bureau,

chacun remplissant son rôle dans l'œuvre commune ou échangeant avec le voisin les propos de la conversation journalière. Ils ne nous rendaient pourtant que l'aspect extérieur de la vie, ce qu'un voyageur en aurait saisi qui eût traversé rapidement les plaines et les villages de l'Égypte en ces âges reculés. Les papyrus de Kahoun nous conduisent derrière la scène et ils nous aident à rétablir certains des ressorts qui réglaient les mouvements et les relations des personnages. Les deux ordres de documents ne doivent pas être séparés dans l'étude, et l'on s'exposerait souvent à commettre des erreurs graves si l'on n'essayait pas d'interpréter à l'aide des bas-reliefs ou des peintures les termes techniques ou les formules légales usités dans les papyrus. Pour n'en citer qu'un exemple, comment aurions-nous pu deviner la fonction des scribes *Zazanouîtou* et y retrouver des sortes de greffiers, ou recomposer la mise en scène qui accompagnait les déclarations des contribuables et des fermiers, si les sculptures de plusieurs tombeaux ne nous montraient pas les *Zazanouîtou* accroupis et courbés sur leurs tablettes, tandis que les déclarants sont introduits par les crieurs, que les uns font leur affaire sous la peur du bâton, que les autres se traînent dans la poussière en attendant leur tour [1]. Cette confrontation perpétuelle du texte écrit et du dessin nous est d'autant plus nécessaire que les procédés de gouvernement et les façons de vivre des Egyptiens différaient des nôtres sur beaucoup des points qui nous semblent aujourd'hui indispensables à l'existence même des sociétés humaines. Les mots et les locutions qui, dans les pièces administratives ou judiciaires, servent à désigner les personnes en charge et les lieux où elles exerçaient leurs fonctions éveillent chez nous, lorsque nous les rencontrons, les idées ou les images auxquelles notre éducation nous a accoutumés dès notre enfance première, non pas celles qu'une habitude séculière suscitait dans le cerveau d'un Égyptien. Nous voyons se lever immédiatement devant nos yeux l'appareil entier de notre administration ou de notre justice, avec ses hommes de bureau qui ne sortent point de leur bureau ou ses juges de carrière qui passent leur existence entière dans les tribunaux, et nous nous efforçons d'instinct à édifier tout un système de magistratures distinctes, de bureaucraties, de corps d'ingénieurs ou d'architectes, de clergé voué exclusivement aux cérémonies du culte, dans un pays où la séparation des pouvoirs était chose inconnue et où les mêmes individus commandaient les soldats, dirigeaient les travaux publics, offraient les sacrifices, rendaient des arrêts en matière civile et criminelle. Il sera donc néces-

[1] Cf. *Journal des Savants*, 1898, p. 104-105.

IMPRIMERIE NATIONALE.

saire, pour dissiper l'obscurité qui nous cache encore le sens de beaucoup des papyrus de Kahoun, qu'on place, auprès de chaque mot incertain ou de chaque phrase douteuse, une silhouette de personnage et un tableau où les idées que ces mots et ces phrases exprimaient nous apparaissent sous une forme concrète, dans une action dont le sens soit impossible à méconnaître. M. Griffith a beaucoup fait pour mettre le texte sur pied, et il y a joint, avec une traduction le plus souvent très exacte, un commentaire philologique sobre et précis; il devrait maintenant nous donner un commentaire archéologique où d'autres que les gens du métier pussent s'instruire à comprendre la pleine valeur des documents.

G. MASPERO.

Notice sur les fables latines d'origine indienne, par Léopold Hervieux. Paris, Firmin-Didot et Cie, 1898. — in-8° de 78 pages.

Les lecteurs du *Journal des Savants* connaissent de longue date la nature, l'étendue et les résultats des recherches auxquelles M. Léopold Hervieux se livre sur les œuvres des fabulistes latins depuis le siècle d'Auguste jusqu'à la fin du moyen âge. Les volumes qu'il a consacrés à Phèdre, aux anciens imitateurs de Phèdre et à Eudes de Cheriton ont été examinés, avec le soin et l'ampleur que méritaient ces consciencieuses publications, par deux de nos collègues, M. Gaston Paris [1] et M. Barthélemi Hauréau [2]. Dans ces derniers temps, M. Hervieux a abordé l'étude des fables latines d'origine indienne. Le fascicule qu'il vient de faire paraître servira d'introduction au volume dans lequel il ne tardera pas à nous donner les traductions ou imitations latines des fables d'origine indienne qui nous sont parvenues sous les noms de Jean de Capoue, de Baldo et de Raimond de Béziers.

M. Hervieux ne paraît pas avoir beaucoup de renseignements nouveaux à publier sur Jean de Capoue [3] et sur Baldo; mais ce qu'il prépare

[1] *Journal des Savants*, 1884, p. 670-686; 1885, p. 37-51.

[2] *Ibid.*, 1896, p. 111-123.

[3] Aux trois manuscrits du *Directorium humanæ vitæ* de cet auteur que M. Hervieux cite à la page 29, on en peut ajouter un quatrième, récemment acquis en Allemagne par la Bibliothèque nationale, où il porte le n° 648 dans le fonds latin des nouvelles acquisitions.

sur l'œuvre de Raimond de Béziers sera tout à fait neuf et présentera un réel intérêt. Il est seulement à craindre que M. Hervieux ait conçu quelques préjugés à l'endroit de Raimond, et qu'il soit trop porté à diminuer le mérite de cet écrivain : il est allé jusqu'à prétendre que Raimond ne mérite pas d'avoir une place dans l'Histoire littéraire de la France [1]. C'est pour mettre en garde contre une aussi fâcheuse tendance que j'ai cru devoir examiner avec un peu de détails, non pas le fond de l'œuvre de Raimond (c'est une tâche que notre savant collègue M. Gaston Paris remplira avec une compétence spéciale dans un prochain volume de l'Histoire littéraire de la France), mais le caractère et la valeur des deux manuscrits qui nous l'ont transmise et qui sont arrivés tous deux à la Bibliothèque nationale (n°s 8504 et 8505 du fonds latin) après avoir fait partie des collections du cardinal Mazarin.

Je commencerai par résumer en quelques lignes les observations que Silvestre de Sacy a faites sur ces deux manuscrits dans un mémoire imprimé en 1818, au tome X des *Notices et extraits des manuscrits*, partie II, p. 3-65.

La version latine du Livre de Dina et Kalila est contenue dans deux manuscrits de la Bibliothèque nationale, l'un, n° 8504, de l'année 1313, l'autre, n° 8505, de l'année 1496. Le texte du second est beaucoup moins développé que celui du premier; mais dans l'un et dans l'autre la traduction est attribuée à un médecin nommé Raimond de Béziers; elle s'y présente comme exécutée d'après une version espagnole, dont une copie avait été apportée de Navarre à Paris. Raimond avait entrepris son travail à la demande de la reine Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel; après l'avoir interrompu à la mort de cette princesse, il l'avait repris avec la pensée d'en faire hommage à Philippe le Bel et de se concilier la bienveillance du roi, avec lequel il ne voyait aucun autre moyen de se mettre en rapport. L'auteur acheva sa traduction en 1313 et l'offrit à Philippe le Bel pendant les fêtes célébrées à Paris pour la chevalerie des fils du roi.

Telle était la thèse de Silvestre de Sacy. Elle semblait fort plausible, et l'on pouvait croire qu'elle ne serait pas contestée, au moins dans les grandes lignes. Cependant une étude approfondie de la question a conduit M. Hervieux à des résultats bien différents. Pour lui [2], Raimond de Béziers est un malhonnête homme, un plagiaire, qui n'avait aucune connaissance de l'idiome castillan; il n'a guère fait que copier le *Direc-*

[1] *Notice sur les fables latines*, p. 74. — [2] *Notice sur les fables latines*, p. 51 et suiv., 71 et 74.

torium humanæ vitæ, sans jamais en nommer l'auteur. D'ailleurs, le ms. 8504 ne contient pas l'œuvre de Raimond de Béziers, mais un remaniement postérieur, dans lequel un inconnu a fait entrer de longs développements étrangers au texte; il y faut reconnaître la main « d'un religieux lettré, qui a voulu faire servir le livre à l'enseignement de la morale chrétienne[1]. » — « d'un moine à la fois très dévot et très érudit, qui, voyant dans la traduction du médecin de Béziers un monument de morale païenne conçu et exécuté sous une forme attrayante, a jugé qu'il pouvait faire et en a fait un livre de propagande chrétienne[2]. »

La théorie de M. Hervieux repose sur une méprise assez facile à expliquer. Les préventions dont il était animé contre Raimond de Béziers l'ont empêché de se rendre un compte exact du ms. 8504. Il importe donc de bien faire connaître l'origine de ce manuscrit et de vérifier l'exactitude d'une phrase de la notice de Silvestre de Sacy, à laquelle M. Hervieux ne paraît pas s'être suffisamment arrêté et qui méritait bien cependant d'être discutée : « Le volume que nous avons sous les yeux, disait le savant académicien, est, sans doute, celui-là même qui fut présenté par Raimond à Philippe le Bel, comme on peut s'en convaincre par la beauté de l'écriture et le grand nombre de miniatures et d'autres ornements qui l'embellissent[3]. »

Ouvrons donc le manuscrit 8504.

En tête se trouve un feuillet de garde, coté *a*, sur le contenu duquel nous aurons à revenir; il est indépendant du volume.

Vient ensuite un double feuillet, portant les cotes *b* et *1* dont les deux pages intérieures (*b* verso et *1* recto) ont été ornées de six miniatures, peintes sur des pièces de parchemin qu'on a fort délicatement fixées en regard de légendes explicatives. Il est indispensable d'en indiquer les sujets et d'en reproduire les légendes, qui ont été tracées en encres de diverses couleurs.

I. Louis, roi de Navarre, reçoit l'ordre de la chevalerie; il lève ses mains au-dessus de sa tête; à sa droite, le roi Philippe le Bel; à sa gauche, Édouard II, roi d'Angleterre, qui lui attache la ceinture de chevalier.

Hic incipit Liber de Dina et Kalila, translatus Parisius et completus per Raimundum de Biterris, phisicum, de ydiomate ispanico in latinum, anno Domini M° CCC° XIII°, in preclaro et excellenti festo Pantecosten, quo illustris dominus rex

[1] *Notice sur les fables latines*, p. 58. — [2] *Ibid.*, p. 72. — [3] *Notices et extraits des manuscrits*, t. X, part. II, p. 10.

Navarre ejusque nobilissimi fratres ab excellenti domino Philippo, Dei gratia rege, ordinem militarem benignissime susceperunt [1].

II. Plusieurs comtes ou barons, les mains levées en l'air, sont reçus chevaliers par les rois de France, d'Angleterre et de Navarre.

Post quos plures nobiles comitesque barones, ob regum honorem, tunc temporis et postea, dictum ordinem cum magno gaudio subintrarunt.

III. Les trois rois à cheval sortent d'un château, précédés d'un groupe de musiciens à cheval; ils vont prendre la croix des mains du cardinal Nicolas de Fréauville.

Tercia vero die Pantecostes, prefatus dominus rex Francie, unacum preclaro rege Anglie plurique nobili milicia, vexillum angeli [2] celestis a reverendo patre in Christo domino Nicholao, divina providencia tituli Sancti Eusebii presbiteri cardinalis (*sic*), et quamplures alii nobiles devotissime accetarunt.

IV. La ville de Paris se livre à des réjouissances publiques. La petite pièce de parchemin sur laquelle étaient figurées les fêtes parisiennes a malheureusement disparu.

In illa die Parisius gaudium si umquam per quamplures extitit sine dubio finaliter celebratum.

V. Les représentants de l'université et de la ville de Paris défilent solennellement devant le roi assis sur un trône à l'entrée du palais. Dans un coin du tableau, Raimond de Béziers, à genoux, offre son livre au roi.

Figura et descripcio universitatis et communitatis Parisius, cum solempnitate maxima transeuntis ante conspectum regis et aliorum regum existencium ad hostium palacii circumquaque cum tota regali milicia.

VI. Le cardinal Nicolas de Fréauville prêche la croisade au milieu d'une nombreuse assemblée, dans laquelle on distingue les trois rois de France, d'Angleterre et de Navarre.

Eodem anno predicto, de consilio reverendi in Christo patris P. Dei gratia episcopi Cathalaunensis cancellariique regii, presens Liber Regius per R., phisicum supradictum, fuit presentatus liliace regie majestati.

[1] Cette légende a été reproduite en fac-similé dans l'atlas joint à mon *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, pl. XLIII, n° 3. — [2] Le ms. porte *angi* ou *augi* avec un signe d'abréviation.

Au haut du folio 1 verso, une grande miniature représente Philippe le Bel siégeant sur un trône; il est assisté à sa gauche de son fils aîné Louis, roi de Navarre, et de son oncle, Charles, comte de Valois; siègent à sa droite, sa fille, Isabelle, reine d'Angleterre, et ses deux plus jeunes fils, qui montèrent plus tard sur le trône de France, Philippe le Long et Charles le Bel. M. de Wailly a fait reproduire ce tableau dans le *Recueil des historiens de la France* (t. XXII, p. 1).

Sur la même page que la grande miniature est copiée l'épître par laquelle Raimond de Béziers, médecin, dédie au roi Philippe le Livre royal de Dina et Kalila, dont une version espagnole avait jadis été apportée de Navarre en France et offerte à la feue reine Jeanne de Navarre. A la demande de cette princesse, Raimond entreprit de le traduire en latin, langue plus usuelle et plus intelligible que l'espagnol; il espérait par là rendre service au public et faire honneur au roi et à la reine, à Louis, roi de Navarre, à Marguerite, reine d'Angleterre, et aux jeunes princes, Philippe, comte de Poitiers et de Bourgogne, et Charles, qui allait bientôt recevoir en apanage le comté de la Marche. Le livre devait être présenté à la « Majesté royale ». Dans le texte original le traducteur avait intercalé des vers, des proverbes et d'autres additions, qu'il avait distingués par l'emploi de caractères rouges.

L'épître dédicatoire est suivie (fol. 2) d'une préface et d'un assez long sommaire. Nous voyons dans la préface comment le livre s'est transmis des Indiens aux peuples de l'Europe, et comment Raimond fut chargé par la reine Jeanne de Navarre de le mettre en latin, d'après un exemplaire espagnol qu'un clerc avait apporté à Paris. La lecture en est recommandée aux courtisans, qui perdent leur temps à lire les aventures de Lancelot et de Gauvain. Le sommaire n'occupe pas moins de 25 colonnes (fol. 2 v°-9 v°); encore est-il incomplet, par suite de l'enlèvement du feuillet qui contenait l'analyse du dix-neuvième et dernier chapitre.

L'ouvrage proprement dit commence au fol. 10 et se poursuit jusqu'au fol. 169 v°, où il se termine par la rubrique finale : « Explicit capitulum [1] de Dina et Calila, translatus et completus per Raimundum de Bitterris, physicum, de ydiomate yspanico in latinum, anno Domini millesimo ccc° xiii°, in preclaro et excellenti festo Panthecostes. »

De cette description il ressort nettement que le médecin Raimond de Béziers fut chargé par la reine Jeanne de Navarre de traduire en latin le livre de Dina et Kalila, qu'il acheva son travail en 1313, et que le

[1] Le scribe a substitué par inadvertance le mot *capitulum* au mot *liber*.

chancelier Pierre de Latilli, évêque de Châlons, lui en fit offrir à Philippe le Bel, pendant les fêtes de la chevalerie du roi de Navarre, un exemplaire dans lequel les interpolations du traducteur étaient marquées en rouge.

Le ms. 8504 nous représente donc la traduction de Raimond de Béziers telle qu'elle était au mois de juin 1313. Pour le contester, il faudrait supposer que ce ms. 8504 est d'un bout à l'autre l'œuvre d'un faussaire, ce qui est absolument inadmissible. Ainsi le seul examen du ms. 8504 suffit pour empêcher d'y voir avec M. Hervieux un remaniement qu'un lettré inconnu aurait fait subir à la traduction de Raimond de Béziers.

Ce qui a suggéré cette opinion à M. Hervieux, c'est la présence dans le ms. latin 8505 d'un texte beaucoup moins développé de la traduction de Raimond de Béziers. Il faut donc examiner cet autre texte et voir si les données qu'on en doit tirer peuvent se concilier avec les observations que nous a suggérées le ms. 8504.

Le ms. 8505 est une copie sur papier, faite en 1496, de la version latine du livre de Dina et Kalila. Silvestre de Sacy, tout en reconnaissant que cette copie diffère beaucoup du texte contenu dans le ms. 8504, a supposé qu'elle avait pu être faite sur ce ms. 8504. C'est là une erreur évidente, comme M. Hervieux l'a surabondamment démontré.

La divergence entre les deux manuscrits s'accuse dès le début. Le premier feuillet du ms. 8505 a disparu, et par suite nous sommes privés du commencement d'une épître dédicatoire que le traducteur adressait ou voulait adresser à Philippe le Bel. Ce qui en reste nous apprend que l'écrivain avait entrepris la traduction du livre de Dina et Kalila à la demande de la reine Jeanne de Navarre; qu'il avait interrompu son travail après la mort de cette princesse, et qu'il l'avait repris un peu plus tard, avec l'espoir d'attirer par là sur sa personne la bienveillance du roi. On voit que, si cette dédicace diffère de la dédicace contenue dans le ms. 8504, les deux textes ne sont pas en contradiction l'un avec l'autre.

La préface qui suit la dédicace présente beaucoup moins de différences. Dans les deux manuscrits, il y a un même fond d'idées; on relève surtout des variantes de forme. Toutefois, ce morceau, tel que nous le lisons dans le ms. 8505, renferme des développements dont l'équivalent n'existe pas dans le ms. 8504, notamment une observation sur le titre de l'ouvrage : le traducteur aurait voulu pouvoir justifier le titre de *Liber aureus* donné à un livre qu'on appelait parfois *Liber sensibilium animalium exemplorumque sub exemplis animalium et volatilium.*

Le sommaire, qui forme une annexe de la préface (fol. 4 v°-8), est infiniment plus court dans le ms. 8505 (fol. 4 v°-8) que dans le ms. 8504 (fol. 2 v°-9 v°). En revanche, nous avons dans le ms. 8505 (fol. 8-29 v°) une table alphabétique qui fait absolument défaut dans le ms. 8504.

Le texte même du livre de Dina et Kalila, qui occupe les fol. 31-200 du ms. 8505, est beaucoup moins étendu que dans le ms. 8504. On y chercherait vainement les interpolations considérables qui sont transcrites en rouge dans le ms. 8504, où elles sont annoncées en ces termes : *Addidi versus, proverbia, auctoritates et alia secundum propositam materiam, prout in ipso libro lector poterit intueri, dictasque additiones duxi per rubeum, ut ab ipso libro antiquo discerni valeant, conscribendas.* Autre différence : nous ne rencontrons pas sur les pages du ms. 8505 ces cent trente-trois images, ou environ, qui charment nos yeux quand nous parcourons le livre de Dina et Kalila dans le ms. 8504; on s'est contenté de reproduire les légendes destinées à accompagner et à expliquer les miniatures et dont voici quelques exemples empruntés au chapitre V :

Figura regis loquentis ad philosophum (fol. 70; cf. ms. 8504, fol. 48 v°).

Figura leonis et ejus matris leonem alloquentis (fol. 70 v°; cf. ms. 8504, fol. 49).

Figura leonis, matris ejus, Digne, leopardi et totius exercitus (fol. 71; cf. ms. 8504, fol. 49 v°).

Figura viri verberantis uxorem, et comburentis vestimentum (fol. 72 v°; cf. ms. 8504, fol. 50 v°).

Figura Digne in carcerem detenti (fol. 73 v°; cf. ms. 8504, fol. 51 v°).

Figura Calile loquentis cum fratre suo in carcere (fol. 74; cf. ms. 8504, fol. 51 v°).

Figura Calile mortui, pre dolore fratris sui Digne (fol. 74; cf. ms. 8504, fol. 52).

La souscription finale de la copie du ms. 8505 est ainsi conçue :

Explicit liber de Digna et Calila, translatus Parisius et completus per Raymundum de Bitterris, phisicum, de ydiomate hyspanico in latinum, anno Domini millesimo tercentesimo decimo tercio, in preclaro et excellenti festo Penthecostes, quo illustrissimi domini reges Anglie [1] et Navarre ordinem militarium Parisius a domino Philipo, Dei gratia Francorum rege, humiliter susceperunt et devote, pluresque principes, comites et barones illum ordinem subintrantes, illa die Parisius gaudium si unquam fuit per quamplures etc.

[1] Le roi d'Angleterre fut simplement témoin des fêtes dans lesquelles le roi de Navarre fut armé chevalier.

Les éléments de cette souscription ont été copiés, à peu près mot pour mot, sur la souscription d'un exemplaire analogue au ms. 8504 et sur les légendes qui accompagnaient dans ce manuscrit trois des miniatures consacrées aux fêtes de la chevalerie des trois fils de Philippe le Bel. Les premières lignes, jusqu'au mot *Penthecostes*, sont la reproduction de la souscription; la suite, jusqu'aux mots *susceperunt et devote*, est un extrait de la légende de la première miniature; le membre de phrase relatif à la chevalerie de nombreux seigneurs (*pluresque — subintrantes*) vient de la légende de la deuxième miniature; la dernière est la copie incomplète de la légende de la quatrième miniature, et pour montrer avec quelle servilité et quelle maladresse cette copie a été exécutée, je la mets ici en regard du texte primitif, qui est lui-même assez gauchement construit :

Texte primitif (ms. 8504).	*Texte dérivé* (ms. 8505).
In illa die Parisius gaudium si umquam per quamplures extitit sine dubio finaliter celebratum.	Illa die Parisius gaudium si unquam fuit per quamplures etc.

On voit que toutes les particularités qui viennent d'être relevées sur l'origine du texte conservé dans le ms. 8505 sont parfaitement d'accord avec celles que nous avons précédemment constatées dans le ms. 8504; nous allons les retrouver dans un document dont l'existence a été signalée par Silvestre de Sacy et par M. Hervieux, mais dont le caractère a été méconnu. C'est le feuillet par lequel s'ouvre le ms. 8504. On y a vu jusqu'ici comme une sorte d'avant-propos mis dans ce manuscrit en tête de la traduction du livre de Dina et Kalila. En réalité, le feuillet sur lequel est copié ce morceau ne fait point corps avec le ms. 8504; il y a été annexé par le relieur, pour servir de garde; il contient le commencement d'un avant-propos qui devait être placé en tête d'un exemplaire du livre de Dina et qui fait double emploi avec les détails consignés dans la préface du ms. 8504 et dans l'épître dédicatoire du ms. 8505. Raimond de Béziers explique dans cet avant-propos comment il tenait à entrer en rapport avec Philippe le Bel et comment il avait cru trouver l'occasion d'attirer sur lui la bienveillance du roi en achevant la traduction du livre de Dina et Kalila, commencée du vivant de la reine Jeanne de Navarre. Si je prétends que ce fragment d'avant-propos ne fait pas corps avec le ms. 8504, ce n'est pas seulement parce qu'il ferait double emploi avec la préface copiée sur le folio 2 du même volume. C'est aussi parce que le fragment transcrit sur le feuillet de garde n'a pas été tracé par le même scribe que les pages du livre proprement dit. Entre les

deux écritures il y a plusieurs différences dont l'une est tout à fait caractéristique : la forme de la lettre *s* à la fin des mots. L'écrivain auquel est dû le fragment du feuillet de garde avait l'habitude d'employer à la fin des mots de petites *s*, des *s* tordues, comme dit l'auteur d'un ancien traité sur l'orthographe : dans les deux colonnes de ce fragment, où se trouvent 22 mots terminés par une *s*, le copiste a employé 20 fois des *s* tordues, et deux fois seulement des *s* à haste montante. Au contraire, si nous prenons les deux colonnes du folio 2 du manuscrit, qui renferment 45 mots terminés par des *s*, nous trouverons la lettre *s* à haste allongée à la fin de 44 mots, tandis que la forme tordue n'y apparaît qu'une fois.

Le caractère des manuscrits qui nous ont transmis l'ouvrage de Raimond de Béziers doit, je crois, se définir comme il suit :

1° Le ms. 8504 contient le texte arrêté en 1313 pour être présenté à Philippe le Bel;

2° Il a dû exister un autre manuscrit du texte arrêté en 1313; cet autre manuscrit ne devait différer du premier que par les termes de la dédicace, par la brièveté du sommaire, et par l'omission des additions que le traducteur avait faites au texte original;

3° Le ms. 8505 est une copie faite en 1496 sur un exemplaire présentant les caractères qui viennent d'être indiqués en dernier lieu;

4° Le fragment qui sert de garde au ms. 8504 n'est peut-être que le début d'une préface à laquelle l'auteur aurait renoncé.

A la rigueur on pourrait admettre que l'exemplaire ancien, aujourd'hui représenté par la copie de l'année 1496, était antérieur à l'exécution du ms. 8504, et que, la dédicace, la préface et la souscription finale mises de côté, il datait d'une époque à laquelle le texte original n'avait point reçu d'interpolations. Mais, lors même qu'on devrait admettre cette hypothèse, il n'en resterait pas moins acquis que Raimond de Béziers présenta à Philippe le Bel, en 1313, le livre de Dina et de Kalila avec toutes les interpolations que nous lisons dans le ms. 8504.

Ce ms. 8504 est bien l'exemplaire que l'auteur, grâce à la protection du chancelier Pierre de Latilli, fut admis à présenter à Philippe le Bel, lors des fêtes de la chevalerie du roi de Navarre. On n'en saurait douter quand, après avoir lu la souscription finale et l'avoir rapprochée des six miniatures fixées en tête du volume, on examine le grand tableau du premier feuillet représentant Philippe le Bel au milieu de sa famille et qu'on tient compte du soin et du luxe avec lesquels le volume a été exécuté.

Le texte, à la vérité, n'en est pas d'une correction irréprochable[1]; mais l'écriture en est soignée, et le scribe a mis beaucoup d'attention à écrire en rouge les vers, les proverbes et les citations ajoutés au texte primitif. Grâce à cette précaution, il est facile de dresser une liste des ouvrages auxquels, en dehors de l'Écriture sainte, Raimond de Béziers déclare avoir fait des emprunts.

Voici par ordre alphabétique les noms d'auteurs ou les titres d'ouvrages que j'ai relevés en parcourant rapidement le livre de Dina et de Kalila, dans l'exemplaire de Philippe le Bel; j'ai conservé les formes adoptées par le scribe et j'ai noté les renvois aux feuillets du manuscrit :

Alexander (65, 74).
Cassiodorus (51, 94).
Cato (12 v°, 25 v°, 29 v°, 30 v°, 35, 45, 67, 67 v°, 68 v°, 69, 90, 90 v°, 92 v°, 105, 106 v°, 107, 109 v°, 111, 113 v°, 117 v°, 118, 119 v°, 124, 134 v°).
Lucanus (94).
Martialis (12, 63 v°, 94).
Martialis Cocus (47 v°, 102 v°, 107).
Maximianus (22 v°).
Mundi contemptus (11 v°).
Oracius (69, 134).
Ovidius (12, 65, 71 v°, 91, 109).
Pamphilus (67 v°, 68, 88 v°, 123 v°, 124 v°).
Petrus Alphonsus (92 v°).
Seneca (25 v°).
Thobias (64).
Ysopus (93 v°, 109, 147).

La décoration du livre est bien en rapport avec l'origine royale qui doit lui être attribuée. Outre le tableau de la famille royale, outre les miniatures représentant les fêtes de la Pentecôte 1313, le manuscrit renferme cent trente-trois miniatures, la plupart à fond d'or, destinées à l'illustration des épisodes racontés par le fabuliste[2]. Ces peintures sont généralement d'une bonne exécution; malgré l'exiguïté du cadre, l'artiste a su parfaitement rendre, par quelques coups de pinceau, l'attitude qu'il convenait de donner aux personnages et aux animaux mis en scène.

[1] Beaucoup de passages ont été corrigés après coup, et la note *Collacio facta* se distingue au bas de la première page de trois cahiers, fol. 69, 127 et 135.

[2] Chaque miniature est accompagnée d'une légende explicative. Dans un très petit nombre de cas le copiste du manuscrit n'a pas ménagé la place de miniatures que l'auteur avait fait entrer dans son plan et dont la légende n'en a pas moins été copiée, ce qui permet de constater l'omission de la figure. J'en puis

Du moment que le manuscrit 8504 est l'exemplaire du livre de Dina et Kalila présenté par Raimond de Béziers en 1313 à Philippe le Bel [1], et que cet exemplaire renferme les interpolations de vers, de proverbes et d'autres citations, il faut renoncer à la théorie de M. Hervieux et considérer le manuscrit 8504 comme le texte authentique dans lequel doit être étudiée l'œuvre de Raimond de Béziers. Les interpolations ne sauraient être attribuées à un autre écrivain, à ce prétendu « religieux lettré », ce prétendu « moine dévot et érudit », qui aurait voulu faire servir le livre de Dina et Kalila à l'enseignement de la morale chrétienne.

On peut d'ailleurs faire remarquer que Raimond de Béziers aimait à émailler sa prose de citations poétiques, et nous en avons la preuve dans une pièce dont M. Hervieux n'a pas hésité à lui attribuer la paternité : l'épître dédicatoire du manuscrit 8505. Cette pièce est fort courte et cependant l'auteur a trouvé le moyen d'y insérer à deux endroits des citations de vers. A propos de la reprise d'un travail interrompu, il s'exprime ainsi :

Quod differtur non auffertur, juxta illud :

Principium finemque simul prudentia spectat.
Rerum finis habet crimen et omne decus.
Verbi principium, finem circumspice verbi,
Ut melius possis cum ratione loqui.

Et un peu plus loin il s'encourage par une tirade poétique à mener son œuvre à bonne fin :

Ideo opus imperfectum, quod tunc inceperam, auxilio Dei, intendo perficere et complere, juxta illud :

Aggrediamur opus; melior fortuna sequetur
Dimidium qui cepit habet finemque beati;
Debile principium melior fortuna sequetur.

La thèse que j'ai essayé de démontrer tend donc à restituer à Raimond

citer deux exemples : « Figura regis ranarum equitantis serpentem » (fol. 101, v°); — « Figura ejus qui interfecit illos expositores sompniorum » (fol. 135, v°). A ces deux endroits, une annotation contemporaine signale la lacune : « Hic deficit figura. »

[1] Lors même que le manuscrit 8504 ne serait pas considéré comme l'exemplaire offert à Philippe le Bel, mon raisonnement n'en conserverait pas moins toute sa valeur. Il faudrait bien, en effet, admettre que ce manuscrit est une copie fidèle et contemporaine de l'exemplaire présenté au roi par l'auteur.

de Béziers tout le livre de Dina et Kalila, tel qu'il est copié dans le manuscrit 8504. Je regrette de n'avoir pu, sur cette question, partager l'opinion de M. Hervieux. Mais je crois qu'il est dans le vrai quand il soutient que Raimond a largement profité de la version de Jean de Capoue, ce qui toutefois n'autorise peut-être pas à l'accuser de plagiat, comme nous l'entendons aujourd'hui. M. Hervieux a aussi fait preuve de sens critique en employant le manuscrit 8505 pour rétablir beaucoup de leçons altérées dans le manuscrit 8504. Tout nous fait espérer que nous lui serons redevables d'une bonne édition du livre auquel le nom de Raimond de Béziers restera attaché.

Je termine cet article en mettant sous les yeux des lecteurs les dédicaces et un extrait des préfaces qui ont été ou qui devaient être placées en tête de différents exemplaires du livre de Dina et Kalila.

I. *Dédicace et préface du Livre de Dina et Kalila, d'après le manuscrit 8504.*

Christianissimo, devoto serenissimoque principi, pugili, deffensori ac columpne sancte Ecclesie et fidei orthodoxe, domino suo domino Philippo, divina providencia benedicto [1] et a Deo regni Francie regi illustri confirmato, Raymundus de Byterris, phisicus, de dicto regno oriundus, ejusque subditus et fidelis, cum sui recommendatione humili et devota, presens opusculum et devotum in omnibus famulatum.

Cum mos laudabilis fuerit antiquorum bonarum arcium studia litteris commendare et in libro redacta principibus offerre, pro eo quod, quanquam nec magis deceat, conveniat vel expediat aut meliora aut plura scire quam principem, cujus doctrina, sciencia et experiencia prodest omnibus qui sub ejus regimine gubernantur, et secundum Augustinum locucio scripturarum secundum cujusque lingue proprietatem accipienda sit, quia habet omnis lingua quedam propria locucionum genera, que, cum in alia transferuntur, videntur absurda; ex quo, secundum Jeronimum, ecclesiastica interpretatio, etiam si habeat eloquencie venustatem, dissimulanda et fugienda est, ut non occiosis philosophorum scolis paucisque discipulis, sed universa loquatur hominum genera. Idcirco ego Raymundus de Byterris predictus, considerans Regalem Librum Kalile et Dyne, utilem, figuralem et moralem, in ling[u]a hyspanica vulgaliter compositum, incliteque memorie domine Johanne, domine mee, comsorti vestre, regine Francie et Navarre, comitisseque Campanie palatine, in dicto hyspanico oblatum, fore sibi ac aliis dicte lingue hyspanice inexpertis non intelligibilem, de ejusdem dicte domine mee regine mandato, dictum Librum Kalile et Dyne duxi in ling[u]am latinam, que lingua communior est et intelligibilior ceteris, plano et usitato sermone, ad laudem et gloriam divini nominis, utilitatem rei publice, et ad honorem serenitatis et magnificencie vestre regie, et prefate domine mee regine, necnon et domini Ludovici, regis Navarre, et inclite domine Margarete, regine Anglie, et dominorum Philippi, comitis Pictavie et Burgondie,

[1] Le manuscrit porte *benedicti* et *confirmati*.

ac Karoli, liberorum vestrorum et suorum, fideliter redigendi et vestre majestati regie presentandum [1], in quo quidem libro addidi versus, proverbia, auctoritates et alia secundum propositam materiam, prout in ipso libro lector poterit intueri, dictasque addiciones duxi per rubeum, ut ab ipso libro antiquo discerni valeant, conscribendas.

Quare autem dictus Liber Kalile et Dyne ita intituletur, unde originaliter translatus fuerit, et quare dicatur Liber Regius, et quomodo dominus rex et regni majores per ipsum in regimen instruantur, et qualiter in XIX capitulis dividatur, in ipsius libri prohemio qui subsequitur continetur.

Incipit prohemium et capitula ac generalis continencia dicti Libri Calile et Dyne [2].

In nomine igitur sancte ac individue Trinitatis. Liber iste, parabolas sapientum continens antiquorum, sermones in ipso preciosos luculenter ac moraliter agregancium, Liber Kalile et Dine rationabiliter, ut per subsequencia patebit, intitulatur; qui quidem ab Indorum lingua fuit in ydioma persicum, satisque subsequenter in arabicum, exhinc in ebraicum, a quo finaliter apud Tholetum, ob ejus documentorum memorandum ac venerabile mysterium, in hyspanicum translatus, ab illisque partibus ad regnum Navarre, sed exhinc ad superexcellens regnum Francie per dilectissimum quemdam clericum apportatus, michique Parisius traditus per eundem.

Cujus ego sermonum splendorem et doctrine luculenciam attendens, ad prelibate serenissime domine mandatum, fretus illius auxilio

Qui ruppem siccam fundere jussit aquas,

ad perfectionem de cetero propero translationis, ab hyspanico videlicet in latinum, suppositi[s] tamen tituli[s], sic declarans.

Fabulose dicitur quod erant duo lupi fratres sagaces, per consequens et discreti, quorum unus Digna et alius Calila vocabatur..

....

Vos igitur, regalem curiam frequentantes, qui tempus vestrum consumitis in narracionibus aubagicis, verbi gracia Lanceloti, Galvani consimilibusque, libros, in quibus nulla consistit sciencia, vel modica viget utilitas, crebrius instudentes, abjecta vanitatis palea, Librum istum Regium, virtutum graniferum, non solum semel, immo pluries attentissime perlegatis, quia per illum poteritis documentis moralibus virtutibusque vos et alios informare, viciorum turpitudinem, infamiam ac maliciam evitare, scire vos regere et habere inter principes et barones, et a periculis in curiis regiis contingentibus preservare.

Regius iste Liber dividitur in decem et novem capitula....

[1] Le manuscrit porte bien *redigendi* et *presentandum*. — [2] Il y a *Dyane* dans le manuscrit, mais la lettre *a* est exponctuée.

II. Dédicace et préface du Livre de Dina et Kalila, d'après le manuscrit 8505.

. . . . [1]

Quod differtur non auffertur, juxta illud :

R. Principium finemque simul prudentia spectat.
Rerum finis habet crimen et omne decus,
Verbi principium, finem circumspice verbi,
Ut melius possis cum ratione loqui.

Insuper, considerans quod illud quod ab amicis vel precibus non poteram obtinere, saltim obtinerem opportentu [2] presentis operis jam incepti : nam, si veniat presens Liber Regius ante aspectum vestre celsitudinis atque magnitudinis, postulabitur quis et [3] ubi est actor seu translator hujus libri, et sic esse poterit quod faciet me coram presentia evocari, et tunc conceptum mei propositi, si placet, vestre majestati regie declarabo : « Vivas, pie rex, pacificis temporibus et longevis ! »

Ceterum, licet istud opus ad mandatum domine Johanne, bone memorie, Dei gratia regine Francie et Navarre, tunc viventis, dotate tribus donis anime et quatuor dotibus corporis, cujus anima cum sanctorum gloria requiescat, transferre incepissem, et tamen propter generose prefate obitum imperfectum et inceptum opusculum pretermisi.

R. Figura translatoris dimittentis opus propter regine obitum desolati [4].

Et postmodum, considerans quod bonum principium absque bono fine a sapientibus non laudatur, juxta illud : « Omnis laus in fine canitur », nolui Librum Regium pretermittere imperfectum, tum [propter] bonam famam ipsius nobilis deffuncte, que per hunc librum poterit sepius a magnis viris audiendus morari [5], tum propter utilitatem legentium et audientium, qui poterunt proficere legendo, si bene advertant et dilligenter retineant hujus Libri Regii documenta ; tamen, si aliqui viri sapientes aliquid imitandum vel corrigendum videant, non propter hoc erit michi dedecus neque rubor, quia, ut dicit Philosophus : « Ab humanis inventionibus nichil reor esse perfectum. » Ideo opus imperfectum, quod tunc inceperam, auxilio Dei intendo perficere et complere,

R. *Figura translatoris reficientis librum inceptum tempore regine viventis.*

Juxta illud :

Aggrediamur opus ; melior fortuna sequetur
Dimidium qui cepit habet finemque beati ;
Debile principium melior fortuna sequetur.

[1] Le commencement était sur un feuillet qui a été arraché.

[2] Peut-être pour *opportunitate.*

[3] *Ut* dans le manuscrit.

[4] Exemple des légendes qui, dans le manuscrit 8505, tiennent lieu de peintures non exécutées. La lettre *R*, placée en tête de ces légendes, remplace le mot *Rubrica.*

[5] Peut être faut-il corriger : *Audientibus commemorari.*

Et hoc ad ejus titulum et memoriam sempiternam, et per consequens ad communem utilitatem totius regie curie gallicane, et ex hoc de ipsa et suo sponso rege regum erit memoria per illos qui hunc librum perlegent per tempora longiora. Et si queratur cui parti philosophie subponitur, ethice vel morali, quia loquitur de morali sciencia.

Titulus. — R. *Incipit Liber Digne et Calile.*

Ego autem dignum duxi ut presens opusculum, juxta operis finem, flosculate, jocose tenorem tituli sortiretur, scilicet Liber Aureus, continens in se verba aurea, florida et jocosa, vocareturque ab aliis Liber sensibilium animalium exemplorumque sub exemplis animalium et volatilium.

. . . .

Iste autem liber prius fuerat in lingua Yndorum, et postmodum in lingua Persarum; postea vero reduxerunt eum Arabes ad linguam suam; ultimo exinde ad linguam fuit reductus ebraycam; processu vero temporis, de hebrayca lingua in ydioma hispanicum apud Toletum presens liber ultimo est translatus, et ab illis partibus ad regnum Navarre, deinde ad nobile regnum Francie, prefate generose regine felici[ter] et devote fuit per quemdam nobilem, michi notum, Parisius presentatus, et ad ejus mandatum et requisitionem incepi transferre de illo ydiomate in latinum, auxilio illius

Qui rupem siccam fundere jussit aquas.

Et nominatur a pluribus Liber de Digna et Calila. Et hoc, ideo quia dicitur fabulose quod erant duo lupi sagaces fratres, per consequens et discreti, quorum unus Digna et alius Calila vocabantur. . . . .

. . . .

Vos ergo, regalem curiam frequentantes, qui tempus vestrum consumitis in narrationibus Lanceloti et aliis libris consimilibus tota die, in quibus modica est scientia sine fructu, istum Librum Regium perlegatis, non semel sed pluries, quia per ipsum poteritis documentis moralibus vos et alios virtutibus informare et turpia vicia evittare, et scire vos regere et habere inter reges principesque barones [1], et a periculis contingentibus in curiis regis custodire.

Iste Liber Regius dividitur in XIX capitula. . . . .

III. *Fragment d'une préface du Livre de Dina et Kalila mise au rebut.*

Cum animaverterem quam plurimum me diu stetisse desolatum ac querulosum ante aulam regiam per tempus et tempora et medium temporis, non habens accessum seu introitum me coram magestate regia presentari, ut factum meum et supplicationem manifestare valerem domino nostro regi, hoc autem esse potuit propter

[1] Ces mots sont à rapprocher des mots *nobiles comitesque barones* qui sont cités un peu plus haut dans la légende de la deuxième des miniatures relatives aux fêtes de la chevalerie du roi de Navarre.

duo : primo quia sum alienigena [1] et conditionis humilis, et a custodientibus [2] hostium camere regie ac curiam regiam frequentantibus sum ignotus; secunda causa esse potuit propter aliquod bonum michi prosperum per magestatem regiam in futurum. Quare dicitur a prudentibus :

Omnia cum quodam veniunt incommoda fructu.

Et considerans principium, medium et finem mei propositi, animaverti quod adhuc me poteram per magestatem regiam finaliter prosperari, quia dicitur :

Debile principium melior fortuna sequetur.

Et alibi :

Quicquid agas sapienter agas et respice finem,

Et Panphilus :

Principium finemque simul prudencia spectat.
Rerum finis habet crimen et omne decus.
Verbi principium, finem circumspice verbi,
Ut melius possis premeditata loqui.

Et quia per notos amicos regios non poteram me proponentes coram regia magestate, saltim valerem per viam scientificam meum propositum adimplere; et per consequens me coram facie regia apparere, quia dicitur a sapiente :

Consilio pollet cui vim natura negavit.

et sapiens dominatur astris, quemadmodum seminator terrarum virtutes naturales [3]; et quia viam meliorem habere non poteram, librum, quem tempore illustrissime Johanne, bone memorie, Dei gratia regine Francie et Navare, tunc viventis, dotate tribus donis anime et quatuor dotibus corporis, anima cujus cum sanctorum gloria requiescat [4], ad cujus titulum et honorem transferre inceperam de lingua yspanica in latinum, quem librum, tunc inceptum, usque nunc pretermissum, desolatus propter prefate generose obitum, translationem, quam tunc inceperam, pretermisi. Et quia bonum principium absque bono fine a sapientibus non laudatur, ideo proposui et elegi jam librum perficere et conplere ad ejus requisitionem.

Léopold DELISLE.

(1) Le ms. porte *aligena*.
(2) *Custodibus* dans le manuscrit.
(3) Ce passage est évidemment altéré.
(4) Ici le copiste a laissé en blanc un espace de neuf lignes, destiné, selon toute apparence, à recevoir une miniature.

IMPRIMERIE NATIONALE.

REMARQUES SUR LA VERSIFICATION DES LYRIQUES GRECS, *à propos de Bacchylide.*

Malgré de nombreux et savants travaux, la rythmopée des lyriques grecs est une partie des plus obscures de la philologie classique. Aussi le texte de Bacchylide, conservé dans un manuscrit du Ier siècle avant notre ère, est-il un fait du plus grand intérêt pour qui étudie la métrique des poètes grecs. Nous nous proposons, dans les observations suivantes, de rechercher ce que la publication de M. Kenyon peut nous apprendre sur deux points : la division des vers, et la correspondance plus ou moins exacte des strophes similaires.

On savait qu'Aristophane de Byzance et d'autres grammairiens alexandrins avaient divisé les textes lyriques en lignes assez courtes, représentant les *cola* ou membres de phrase rythmiques [1]; mais on ne savait si les manuscrits venus jusqu'à nous reproduisaient fidèlement ces divisions. L'incurie des copistes, l'influence de nouvelles théories métriques pouvaient les avoir altérées. Un papyrus d'une si respectable antiquité, écrit avec soin, quoique non exempt de fautes, paraît offrir les plus grandes garanties d'exactitude.

Depuis que Boeckh en avait donné l'exemple dans son Pindare, les lignes longues ont remplacé dans beaucoup d'éditions les lignes courtes d'autrefois; mais la querelle qui s'était élevée à ce sujet entre Boeckh et Hermann est apaisée aujourd'hui. En effet le désaccord ne porte que sur l'arrangement typographique, non sur le fond de la doctrine. Cependant, comme beaucoup de personnes, moins initiées aux choses de métrique, s'exagèrent encore la différence entre les deux procédés, il ne sera peut-être pas inutile d'entrer dans quelques explications. Supposons une édition de Démosthène ou de Bossuet dans laquelle les périodes oratoires seraient séparées par des alinéas : les divisions seraient de longueur très inégale. Supposons une autre édition où chaque membre de phrase occuperait une ligne : les divisions seraient plus nombreuses et moins inégales. Pour les yeux, il y aurait une grande différence entre ces deux éditions; pour la lecture, le débit oratoire, il n'y en aurait aucune. Il en est de même de la division des textes lyriques en périodes musicales (περίοδοι) et de la division en membres de phrase rythmiques (κῶλα). Les éditeurs qui préfèrent les lignes longues ne nient point que ces lignes,

[1] Cf. Denys d'Halicarnasse, *De comp. verb.*, ch. 22 et 26. Quintilien, IX, 4, 53.

ces périodes, ne se décomposent en *cola;* les autres accordent que beaucoup de leurs petites lignes représentent des *cola* liés et concourent à la formation d'une période. La doctrine est la même de part et d'autre. Toutefois les lignes longues sont moins compromettantes : la fin des périodes se marque par des indices nombreux, fin de mot, admission de l'hiatus et de la syllabe indifférente aux endroits correspondants de toutes les strophes; la fin des *cola* est beaucoup moins certaine. Dans le papyrus de Bacchylide les lignes finissent souvent au milieu d'un mot : les auteurs de ces divisions admettaient donc des *cola* liés, ce qui du reste était déjà attesté par quelques scholies de Pindare.

Il y a plus. Quand il s'agit de déterminer la limite de deux cola consécutifs, deux éditeurs peuvent ne pas s'accorder sans qu'il y ait entre eux une divergence fondamentale de vues. En voici un exemple simple et facile à comprendre. Le troisième et le quatrième colon des strophes de l'ode xᵉ forment ensemble un hexamètre ayant la césure régulière au milieu du troisième pied :

χάρμα τεᾶν ἀρετᾶν | μανῦον ἐπιχθονίοισιν.

Le vers est bien coupé. Cependant un éditeur qui voudrait faire coïncider sa division avec les mesures et décomposer cet hexamètre en deux tripodies, pourrait marquer la fin de la première ligne après *μα*, sans méconnaître pour cela l'importance de la césure. C'est ainsi que nous mettons les barres en écrivant la musique sans tenir compte des membres de phrase mélodiques. Sans doute, personne ne s'avisera de faire ainsi pour un vers hexamètre; mais il est des cas où la fin des divisions mélodiques est moins certaine. Prenons les lignes 10-11 de la IIIᵉ pièce :

ὃς παρὰ Ζηνὸς λαχὼν
πλείσταρχον Ἑλλάνων γέρας.

Ces deux cola sont liés, comme on voit par les lignes correspondantes de la 5ᵉ et de la 7ᵉ épode. Ils forment ensemble un tétramètre ou, si l'on veut, deux dimètres trochaïques (épitrites). Aussi les couperions-nous ainsi :

ὃς παρὰ Ζηνὸς λαχὼν πλεί|σταρχον Ἑλλάνων γέρας.

La mélodie justifiait peut-être la division du manuscrit.

Dans le dernier exemple, la première des deux lignes ne remplissait pas la mesure; elle la dépasse au vers 9 des strophes de l'ode XVII. Le papyrus porte :

ἢ λῃσταὶ κακομάχανοι

ποιμένων ἄεκατι μήλων
σεύοντ' ἀγέλας βίᾳ.

Nous couperions le deuxième de ces trois cola liés après μή, de manière à marquer nettement trois glyconiens. Le grammairien grec dirait que son deuxième colon est hypercatalecte, et il s'accorderait ainsi pour le fond des choses avec le métricien moderne.

Il est plus difficile d'excuser ailleurs l'arrangement colométrique. Dans l'ode x, les lignes 15 et 16 sont écrites de cette manière :

ὀσσά⟨κις⟩ [1] Νίκας ἕκατι ἄνθεσιν ξαν-
θὰν ἀναδησάμενος κεφαλάν.

L'hiatus après ἕκατι n'est pas impossible [2]; mais, comme dans les autres strophes conservées, on trouve à la place correspondante des hiatus choquants, nous pensons avec Jebb qu'il faut lier

ἄνθεσιν ξανθὰν ἀναδησάμενος κεφαλάν.

Le grammairien grec craignait-il de faire une ligne trop longue? Il ne s'est certainement pas astreint à la règle qui voulait que le colon n'atteignît pas trois syzygies [3], ni à aucune autre, ce semble. Dans la même strophe le tétramètre :

κῦδος εὐρείαις Ἀθήναις
θῆκας Οἰνείδαις τε δόξαν.

est réparti entre deux vers (17-18), tandis qu'un autre tétramètre

[ἔνθα προύφην]ας Ἕλλασιν ποδῶν ταχεῖαν ὁρμάν

occupe une seule ligne. Cette ligne est certainement un *versus bimembris*, σΊίχος δίκωλος.

Que notre papyrus ne reproduise pas toujours exactement la colométrie des bonnes éditions, on ne peut en douter. Dans la ve ode, les

(1) Kenyon : ὅσσα ⟨νῦν⟩.

(2) Cf. II, 7 : αὐχένι Ἰσθμοῦ. Il est vrai que le souvenir du digamma explique cet hiatus, ainsi que εὖ εἰδώς, V, 78; εὖ εἰπεῖν, IX, 72; εὖ ἐρχθέντος, XIII, 32; εὖ ἔρδοντα, XIV, 18; ἐρατᾷ ὀπί, XVII, 129; τε ἰοβλεφάρων, IX, 3; ἵππους τέ οἱ ἰσ[ανέμους], XX, 9; δὲ ἕκατι, frg. 1, 7. Cf. ὑμνοάνασσα, XII, 1; μεγισΊοάνασσα, XIX, 21. Mais τόσ' εἶπε καὶ ἀβροβάταν (III, 47) demande une correction. Peut-être κἄθ' ἀβροβάταν.

L'hiatus ὀβριμοδερκεῖ ἄζυγα (XVI, 20) est moins facile à écarter. Le vers correspondant (8) présente un hiatus à la même place. Le mot ἠόνων, par lequel il se termine, pourrait se rattacher au vers suivant; mais cet expédient ne peut servir au vers 20, à moins d'introduire dans Bacchylide la forme, plus récente, ce semble, ἄζυγον.

(3) Cf. Héphestion, *Enchir.*, p. 118.

lignes 13-14 sont autrement coupées que les lignes correspondantes des autres strophes, et les lignes 5-6 des trois premières épodes ne sont pas coupées comme les mêmes lignes des deux dernières épodes. Dans la x[e] ode, les lignes 37-38 sont arrangées comme suit :

ἄν τ[ις ἐμβαίν]ων[(1)] *ἀριγνώτοιο δόξας τεύξεται·*
μυρίαι δ' ἀνδρῶν ἐπισΊᾶμαι ϖέλονται.

Cet arrangement n'est pas conforme à celui des autres strophes : le mot *τεύξεται* devrait commencer la ligne suivante.

En somme, il faut, comme de raison, prendre en sérieuse considération la colométrie d'un manuscrit qui remonte à la période alexandrine, sans s'y inféoder toutefois. Un éditeur moderne s'en écartera, souvent en apparence, quelquefois en réalité. C'est sur le second point que nous nous proposions de traiter ici, la correspondance des strophes similaires, que le papyrus nous apporte des lumières nouvelles. On sait que cette correspondance admet certaines libertés; mais où s'arrêtent ces libertés, quels sont les pieds équivalents, les assemblages de syllabes, qui peuvent permuter? Voilà ce qui est d'autant plus obscur que ces libertés n'ont pas été les mêmes à toutes les époques, dans tous les genres, chez tous les poètes. Les Éoliens, dans une bonne partie de leurs compositions lyriques, se permettaient deux syllabes indifférentes au commencement du vers (deux longues, deux brèves, longue et brève, brève et longue); mais en revanche ils tenaient rigoureusement au nombre des syllabes, toujours le même dans les vers similaires. On connaît les trois espèces d'hendécasyllabes, le sapphique, l'alcaïque, le phalécien; le nombre des syllabes ne varie pas non plus dans les asclépiadées, les dactyles dits *éoliens*, enfin dans tous les mètres employés par eux. Plus rigoureux sur la mesure du pied initial, les lyriques doriens l'étaient moins sur le nombre des syllabes : dans leurs odes, comme dans les chœurs des tragiques, une longue peut, en certains endroits, être remplacée par deux brèves. Comme l'air était le même pour tous les couplets similaires, une longue qui répond à deux brèves devait se chanter sur deux sons; en effet les longues scindées par le chant ne sont pas rares dans les hymnes delphiques. Mais où s'arrête cette liberté? Les lyriques grecs prolongeaient certaines longues au delà de la durée de deux temps. On le savait depuis longtemps par Aristide Quin-

(1) *ἄν τ[ις εὖ τάμν]ων* Kenyon. Mais *τέμνειν κέλευθον* ne se dit pas de ceux qui suivent un chemin déjà frayé, quoi qu'en disent nos dictionnaires. — Le vers 51 de la même ode doit se compléter ainsi : *τί μακρὰν [ϖρ]ῶ[ιρ]αν ἰθύνας ἐλαύνω ἐκτὸς ὁδοῦ;*

tilien; Rossbach et Westphal ont expliqué par de fréquentes tenues la composition des strophes trochaïques et ïambiques, et leur théorie va recevoir une éclatante confirmation par les fragments rythmiques que MM. Grenfell et Hunt ont découverts en Égypte. Puisqu'une longue de deux temps peut être remplacée par deux brèves, pourquoi une longue et une brève ne pourraient-elles pas permuter avec une longue de trois temps? C'est la question que se posa, il y a quelques années, un jeune philologue de Vienne en Autriche, M. Reiter, et à laquelle il répondait affirmativement dans deux remarquables brochures [1]. Il s'appuyait sur plusieurs passages des tragiques, dans lesquels il défendait la leçon des manuscrits contre les conjectures faites par les éditeurs pour rétablir la correspondance antistrophique. M. Reiter ne convertit pas beaucoup de critiques, la chose parut tout au moins douteuse.

Or la grande ode composée pour Hiéron, le n° v du recueil, révèle un fait de rythmopée nouveau et des plus curieux. Les lignes 11-12 de la première strophe :

— — ∪ ∪ — ∪ ∪ — —
νάσου ξένος ὑμετέραν πέμ-
πει κλεεννὰν ἐς πόλιν

s'accordent avec les lignes correspondantes de la première antistrophe :

δυσπαίπαλα κύματα· νωμᾶ-
ται δ' ἐν ἀτρύτῳ χάει

Mais dans les quatre autres couples de strophes, la 11° ligne a une syllabe de moins. Exemple, v. 146-147 :

— — ∪ ∪ — ∪ ∪ —
παῖδ' ἄλκιμον ἐξαναρί-
ζων ἀμώμητον δέμας

Dans ces dernières couples de strophes, la longue qui termine la 11° ligne doit avoir la même durée que les deux longues correspondantes de la première couple.

De même, la 14° ligne a dans la première couple de strophes une syllabe de plus que dans les autres :

— ∪ ∪ — ∪ ∪ — —
-αῖσιν ἔθειραν ἀρίγνω-
τον μετ' ἀνθρώποις ἰδεῖν

[1] S. Reiter, *De syllabarum in trisemam longitudinem productarum usu Æschyleo et Sophocleo*, Lipsiæ, 1887. — *Die drei- und vierzeitigen Längen bei Euripides*, Wien, 1893.

– ⏑ ⏑ – ⏑ ⏑ –
γάρ τις ἐπιχθονίων
πάντα γ' εὐδαίμων ἔφυ

Le même fait se reproduit deux fois dans l'ode XVII. Le deuxième vers de la seconde strophe, ainsi que de la seconde antistrophe, offre la combinaison rythmique ⏑ – ⏗ τε Μίνῳ (non τε Μίνωϊ) et -όπιν πνέουσ' (synérèse), là où les strophes de la première couple ont une dipodie ïambique sans tenue, -τα τ' ἀγλαούς et -σε καὶ δίκας [1].

Voici maintenant les lignes 11-22 de la première strophe :

⏑ ⏑ ⏑ – ⏑ ⏑ ⏑ –
ὅσιον οὐκέτι τεᾶν
ἔσω κυβερνᾷς φρενῶν

Les lignes correspondantes de la première antistrophe offrent la même mesure. Mais les strophes de la seconde couple portent à la même place

⏑ – ⏑ – ⏑ ⏑ ⏑ –
κέαρ, κέλευσέ τε κατ' οὖ-
ρον ἴσχεν εὐδαίδαλον
– – ⏑ – ⏑ ⏑ ⏑ –
σεμνὰν βοῶπιν ἐρατοῖ-
σιν Ἀμφιτρίταν δόμοις

D'un côté nous avons deux péons, de l'autre une dipodie ïambique suivie d'un péon. Comment accorder ces mètres différents? Je n'y vois qu'un moyen, c'est de donner à quelques longues la valeur de trois brèves, de manière à ramener les péons à la mesure ïambique, qui est celle du second colon :

⏑ ⏑⏑ ⏗ ⏑ ⏑ ⏑⏑ ⏗

et

⏓ – ⏑ – ⏑ ⏑⏑ ⏗

Je ne voudrais cependant rien affirmer. Si κέαρ se chantait par synérèse comme un monosyllabe, le crétique initial répondait régulièrement au péon des strophes précédentes. Mais on n'a pas proposé de

[1] Je reçois de M. de Wilamowitz-Moellendorf un remarquable article sur Bacchylide, tiré des *Goettingischen gelehrten Anzeigen*, p. 126 et suiv. Ce savant helléniste pense que Μίνωϊ peut se mesurer ici comme un crétique. Du reste, il estime, lui aussi, que le rythme ïambique domine dans cette ode. Cependant Bacchylide composa aussi des odes franchement péoniques. Voir les fragments 58 (31) et 66 (40). Ce dernier fragment, qui a besoin d'un petit complément,

Ἑκάτα
δᾳδοφόρε Νυκτὸς ⟨ὦ⟩ μελανοκόλπου θύγατερ

ne ressemble pas mal aux hymnes delphiques écrits dans ce mètre. On peut aussi attribuer à Bacchylide les péons cités par Aristote, *Rhét.*, III, 8.

conjecture plausible pour ramener *σεμνὰν βοῶπιν* à la même mesure [1].

Quoi qu'il en soit, les trois exemples certains de ce genre de correspondance libre que fournissent les pièces v et xvii confirment-ils la thèse de Reiter? La confirmation n'est peut-être pas tout à fait complète. Chez Bacchylide la strophe et l'antistrophe ont la même forme métrique; le désaccord ne se produit que d'une couple de strophes à l'autre; chez les poètes tragiques, le désaccord serait plus grave. Comme leurs morceaux lyriques ne renferment jamais plus de deux strophes similaires, il porterait sur la même couple de strophes. Pour que l'analogie fût complète, il faudrait montrer chez Bacchylide une longue prolongée répondant à deux syllabes dans l'antistrophe immédiate. Les exemples que l'on pourrait alléguer me semblent très douteux.

Dans le xviiie morceau, le chœur demande à Égée si le héros inconnu dont les exploits inquiètent le roi est venu seul ou avec une armée :

πότερα σὺν πολεμηΐοις ὅ-
πλοισι σΊρατιὰν ἄγοντα πολλάν,
ἢ μοῦνον σὺν ὅπλοισιν
σΊείχειν, ἔμπορον οἶ' ἀλάταν κ.τ.ἑ.

Au vers 35 répond dans les autres couplets de cette ode un glyconien régulier. Pour rétablir la mesure, on pourrait donner trois temps à la pénultième ou plutôt, conformément à l'usage des anciens, à la finale de *ὅπλοισιν*. Mais ce mot est évidemment altéré. A *σὺν πολεμηΐοις ὅπλοισι* « à main armée », le poète ne pouvait opposer *σὺν ὅπλοισιν*. Il faut écrire *σὺν ὀπάοσιν*; la correction est des plus faciles. Et qu'on ne dise pas que je prête au poète une contradiction. *Μοῦνον* veut dire ici « sans armée », et n'exclut pas quelques suivants dont les voyageurs (*ἔμποροι*) avaient l'habitude de se faire accompagner. Cf. Euripide, *Hécube*, 1148 : *Μόνον δὲ σὺν τέκνοισί μ' εἰσάγει δόμους*. Polymestor dit *μόνον*, parce qu'il avait renvoyé ses gardes sur la demande d'Hécube. On lit dans les *Perses* d'Eschyle, v. 334 : *Μονάδα δὲ Ξέρξην ἔρημόν Φασιν οὐ πολλῶν μέτα* (sans armée, avec une petite escorte). Pour revenir à Bacchylide, on voit un peu plus bas que Thésée était en effet accompagné de deux suivants.

Les autres passages qu'on pourrait invoquer paraissent aussi altérés. Ils

[1] Dans la même ode il faut peut-être écrire au vers 116 *πλόκον*... *ῥόδοις ἐερμένον*, pour *ἐρεμνόν*. Cf. l'homérique *ἠλέκτροισιν ἐερμένον*. Le vers correspondant, 50, est mutilé. On peut suppléer : *θάρσος· Ἁλίου τὸ* (pour *τε*) *γαμβρῷ χόλω[σε καρδίαν]* ou *Ἁλίου δὲ γαμβρῷ χόλω[ι ζέεν κέαρ]*.

ont été corrigés avec probabilité ou attendent encore la correction. Bornons-nous ici à deux conjectures. Dans l'ode XVII, on remarque une responsion imparfaite entre les vers 51-52 et 117-118.

Ὕφαινε δὲ ποταινίαν
μῆτιν, εἶπέν τε· μεγαλοσθενές

Ἄπιστον ὅ τι δαίμονες
θέλωσιν οὐδὲν φρενοάραις βροτοῖς.

La faute est dans θέλωσιν. Palmer proposait λῶσιν. J'aimerais mieux θέωσιν (synérèse). Dans la même ode on pourrait compléter ainsi le vers 62 :

δικὼν θράσει⟨σύ⟩ σῶμα πατρὸς ἐς δόμους [1].

Voici notre conclusion. Bacchylide se permet de varier des strophes similaires en faisant correspondre deux syllabes à une longue allongée par une tenue, mais il n'use de cette liberté que pour les strophes qui ne se répondent pas directement.

Arrivons maintenant à des responsions libres d'un autre genre, celles qui tiennent à ce que les anciens appelaient polyschématisme. La première épode de V commence par le vers

— — ⏑ ⏑ — —⏑— — — ⏑ — ⏑
Τῶς νῦν καὶ ἐμοὶ μυρία παντᾷ κέλευθος

Le vers est hypercatalecte. En faisant abstraction de la dernière syllabe, qui sert de transition à la mesure du vers suivant , il se compose de trois mesures à six temps, un ionique majeur, et deux dipodies ïambiques. La deuxième et la troisième épode commencent de même. Mais dans la quatrième et la cinquième, la première dipodie ïambique est remplacée par un choriambe, ce qui n'a rien d'insolite, puisque l'équivalence de ces deux mètres est démontrée par des faits nombreux.

— — ⏑ ⏑ — ⏑ ⏑ — — — ⏑ — ⏑
Πλευρῶνα· μίνυνθα δέ μοι ψυχὰ γλυκεῖα.
Βοιωτὸς ἀνὴρ τάδε φών[ασεν παλαιός].

Le troisième vers a cette dernière forme dans les cinq épodes :

ὑμνεῖν, κυανοπλοκλάμου δ' ἕκατι Νίκας.

[1] En revanche, le supplément σύ n'est pas de mise au vers 74. Peut-être τάδε ⟨γε⟩ μὲν βλέπεις.

Puisque ce vers est identique à la forme que le premier vers prend dans deux strophes, n'est-il pas naturel de penser qu'il équivaut au premier et qu'il doit, lui aussi, se décomposer en trois mesures à six temps? C'est ainsi que les scholies de Pindare mesurent les vers de cette espèce, que la métrique actuelle appelle dactylo-épitritiques. On voit que ces scholies pourraient avoir raison. Si on pouvait prouver que les grammairiens d'Alexandrie s'accordaient sur ce point avec les scholiastes de Pindare, cela ajouterait à l'autorité de ces derniers. Or je crois découvrir dans la première pièce du recueil un indice de cet accord. Le vers 23-24

ἐθέλει δ'αὔξειν φρένας ἀνδρός· ὁ δ' εὖ ἔρδων θεούς

y est divisé en deux lignes dont la seconde commence par *ἀνδρός*, et la même division se retrouve dans les trois strophes correspondantes [1]. L'auteur de cet arrangement sépare, comme on voit, les deux dactyles. C'est qu'il décomposait ce vers en un anapeste et trois mesures à six temps, un ionique majeur, un choriambe et une dipodie ïambique. L'anapeste est un choriambe acéphale, complété par la musique.

L'examen métrique de la première ode fournit un nouvel argument à cette manière de voir. Comparons les lignes 3-4 de la première épode avec les lignes correspondantes de la seconde

– ⏑ – – – ⏑ ⏑ – ⏑ ⏑ – –
θῆκεν ἀντ' εὐεργεσιᾶν, λιπαρῶν τ' ἄλ-

– ⏑ ⏑ – ⏑ ⏑ – –
λων σῖεφάνων ἐπίμοιρον.

– – – – ⏑ – – ⏑ ⏑ – –
ὅσσον ἂν ζώῃ χρόνον, τόνδ' ἔλαχεν τι-
μάν· ἀρετᾶ δ'ἐπίμοχθος

Je croyais d'abord à une altération du texte; mais j'ai beau chercher, je ne trouve aucune correction plausible [2]. Résignons-nous donc à reconnaître ici l'alternance d'un choriambe et d'un ditrochée, alternance attestée par le Parthéneion d'Alcman, dont les couplets se terminent tantôt par l'un, tantôt par l'autre de ces deux mètres. Ici encore un vers dactylo-épitritique se diviserait donc en mètres à six temps.

Trouve-t-on dans Bacchylide un ionique mineur répondant à un ditrochée? Deux passages qui pourraient le faire penser (x, 10 et xiv, 3) ont été très bien corrigés. Un troisième peut se rectifier tout aussi facile-

[1] Au vers 32, il faut écrire *νόσων* pour *νούσων*. — [2] J'avais pensé à *ὅσσον ἂν ζώῃ χρόνον ἔλλαχεν ⟨ἐς⟩ τι|μάν*; mais le changement serait trop violent.

ment. Les vers 159-160 de la v[e] pièce se lisent, d'après une correction de la troisième main :

> *καὶ νιν ἀμειϐόμενος*
> *τόδ' ἔφα· θνατοῖσι μὴ φῦναι φέριστον.*

Mais la première main avait écrit ΤΟΙΔ'ΕΦΑ. Écrivons donc *ἀμειϐόμενος τοῖσδ'*. Dira-t-on que *μινύθει* (III, 90) est un ionique catalectique à la place d'un diïambe catalectique? Pour le croire, il me faudrait un exemple certain d'une alternance pareille.

Les textes découverts dans ces dernières années ont confirmé sur plusieurs points la doctrine des vieux métriciens grecs. Les odes de Bacchylide apportent de nouveaux arguments en leur faveur. Espérons que les manuels de métrique grecque et latine cesseront enfin de traiter de logaèdes une foule de vers que les anciens ne reconnaissaient pas comme tels, et de nous parler de ces dactyles cycliques, qui n'ont d'autre fondement qu'un passage mal interprété de Denys d'Halicarnasse.

Henri WEIL.

MÉLÉAGRE ET HÉRAKLÈS.

Dans le cahier de janvier (p. 50) j'ai résumé l'épisode mythique de la v[e] ode de Bacchylide, et j'ai qualifié d'admirable la manière dont le poète y présente la légende de Méléagre. M. de Wilamowitz-Moellendorf estime que Bacchylide a gâté la légende (*Goett. Gel. Anz.*, p. 157). Je tiens à justifier mon admiration. D'après le scholiaste de l'*Iliade* (XXI, 194), Pindare avait aussi parlé de la rencontre aux enfers d'Héraclès et de l'ombre de Méléagre. Mais rien n'autorise à penser que Pindare ait raconté à cette occasion la tragique histoire du fils d'Althæa; son récit roulait sur la lutte d'Héraklès contre Achéloos, entreprise, disait le poète, à la demande du frère de Déjanire. Wilamowitz fait à Bacchylide un crime de lèse-tradition pour avoir imaginé un autre motif. En effet, chez Bacchylide, c'est Héraklès qui demande à épouser la sœur d'un héros qu'il admire. Les deux poètes ont bien fait. Pindare voulait exalter Héraklès; pour Bacchylide, Héraklès n'est ici, et ne devait être, qu'un personnage secondaire : tous les traits de son récit concourent à un même but, servent à grandir la figure héroïque de Méléagre, afin de rendre sa mélancolique destinée plus digne de pitié. A son aspect, Héraklès se met en état de défense; ayant appris qu'il se trouve en présence d'une ombre, il s'étonne qu'un guerrier aussi gigantesque ait été vaincu à

la bataille; il craint que la haine d'Héra ne lui suscite dans le vainqueur de Méléagre le plus redoutable des adversaires; au récit des malheurs de Méléagre, il est ému jusqu'aux larmes, lui qui n'avait jamais pleuré; enfin il demande à s'unir à une sœur du héros, s'il en a laissé sur la terre. Cette mise en scène appartient à Bacchylide, et je persiste à penser qu'elle lui fait honneur. — Après cet épisode, Bacchylide se rappelle qu'il doit chanter la victoire d'Hiéron, et il revient à son sujet par une de ces transitions qui sont tout aussi familières à Pindare. Si on la trouve mauvaise, que l'on critique aussi Pindare à propos de *Pyth.* XI, 41, ou *Ném.* IV, 69. Soyons équitables pour un poète qui, sans être au premier rang des lyriques grecs, occupe parmi eux une place honorable, puisqu'il possède à un haut degré le don de charmer et d'émouvoir.

H. W.

Vers le Pôle, par Fridtjof Nansen, traduction française par Charles Rabot, Paris, 1897.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Ce n'était que trop vrai! Tant de cruelles souffrances si héroïquement endurées ne finiraient donc jamais? Fallait-il encore une fois se résigner à subir un nouvel hivernage et celui-ci mille fois plus terrible que les deux premiers? Où était-il, leur vaillant navire, avec sa confortable installation, ses instruments scientifiques, son brave équipage? Vers quel point de la banquise la dérive avait-elle entraîné le *Fram* et les dévoués compagnons au milieu desquels, dans un labeur commun, s'étaient écoulées presque gaiement les heures sans fin de la longue nuit polaire? — Ici, dans une solitude affreuse, une misérable hutte serait leur unique abri. La faim, le froid, toutes les privations deviendraient leur partage, et la mort seule mettrait peut-être un terme à tant d'épreuves.

Pourtant, malgré une aussi dure perspective, Nansen n'hésita pas à hiverner sur cette terre, où le gibier se trouvait en abondance. Une trop grande distance le séparait encore du havre de l'Eira, qui avait été le quartier d'hiver de Leigh Smith. Le trajet eût été long, l'automne avan-

[1] Pour les deux premiers articles, voir les cahiers de décembre 1897 et janvier 1898.

çait rapidement, et il n'était pas assuré de rencontrer un refuge dans ces parages. Le mieux était donc de se construire tout de suite un abri et d'y réunir des approvisionnements.

A grand'peine, ils édifièrent ce triste logis : tout leur manquait, les matériaux aussi bien que les outils. Dans cette hutte moitié sous terre, moitié au-dessus, Nansen et son compagnon pouvaient à peine se tenir debout. Les murailles étaient faites de pierres, de mousse et de terre gelée. Le toit était recouvert de peaux de morses séchées; le foyer, bien primitif, était surmonté d'une cheminée de neige et de glace qui exigeait de fréquentes réparations; telle fut la demeure où les vaillants explorateurs se virent condamnés à passer de longs mois.

Ils s'y installèrent le 28 septembre; la première nuit fut des plus pénibles, les lampes à huile de morses ne chauffaient pas. Ils se réveillèrent grelottants et les membres tout endoloris. En effet, comme il leur avait été impossible de détacher de la terre durcie par la gelée les grosses pierres qui garnissaient le sol de la hutte, ils n'eurent pas d'autre lit, tout l'hiver, que ces pierres pointues. Les peaux d'ours qu'ils étendirent dessus n'en adoucissaient guère les aspérités, et c'est en vain qu'ils se retournaient pour chercher un peu de repos.

Rien de tout cela ne parvint cependant à altérer la bonne humeur de Nansen, ni à ébranler sa confiance dans l'avenir. Quelle que fût la situation où il se trouvait, il n'en voulait voir que le beau côté. Après les six mois qu'ils venaient de passer sur la banquise depuis leur départ du *Fram*, ce pauvre gîte abrité du vent leur semblait, disait-il, une installation presque luxueuse. La chasse avait été fructueuse, leur garde-manger était abondamment fourni de viande d'ours et de morse. Que demander de plus sous le 84e degré de latitude Nord !

Notre vie était très monotone, avouait philosophiquement notre héros. Les journées débutaient par la préparation du déjeuner, que nous avalions toujours avec appétit, puis nous prenions un peu d'exercice. Nos sorties étaient très courtes, ne possédant plus de vêtements pour supporter de pareils froids. Nos vestes, nos pantalons et nos jerseys n'étaient qu'une loque saturée d'huile et de graisse.

Dormir et manger, voilà nos seules occupations. Somme toute, l'hiver se passait très agréablement. Grâce aux lampes, le thermomètre, dans la hutte, se maintenait aux environs du point de congélation, une température chaude pour des gens habitués à camper par 40 degrés au-dessous de zéro. . . . .

Le grand regret de Nansen fut de n'avoir pu mettre à profit les longues heures inoccupées de cet hivernage de neuf mois. Il avait espéré employer son temps à classer ses notes et ses observations et à écrire la relation de son voyage. Les conditions d'existence où il se trou-

vait rendirent tout travail presque impossible. Le froid engourdissait son cerveau aussi bien que ses mains, et cette hutte à peine éclairée, où les seuls sièges étaient les pierres pointues dont le sol était hérissé, ne ressemblait guère à sa cabine du *Fram*. Mais le plus sérieux obstacle à tout travail était encore la couche de crasse dont ses mains étaient couvertes, qui noircissait le papier et le maculait de suie et d'huile au point de rendre indéchiffrable le lendemain ce qui avait été écrit la veille.

Il restait donc des semaines entières sans écrire, rêvant et espérant :

Un rideau de profondes ténèbres nous enveloppe et nous sépare du monde extérieur. Les rafales soulèvent des nuages de neige et bruissent tristement à travers les trous et les crevasses de basalte, et cela dure ainsi de toute éternité et cela durera jusqu'à la fin des siècles. . . . . Au pied des rochers, deux hommes se promènent de long en large pour se réchauffer, deux hommes dans la noirceur infinie de la nuit hivernale, et cela durera jusqu'au printemps.

L'absence de livres fut une de leurs plus pénibles privations. Maintes fois leur pensée se reporta sur la belle bibliothèque du *Fram*, dont les ressources variées leur avaient procuré de si agréables distractions. Combien ils la regrettaient, eux qui ne possédaient que l'almanach royal et les tables de navigation, qu'ils avaient lus et relus au point de les savoir par cœur! Dans cette existence de sauvages qui était la leur, la vue de ces caractères imprimés était pour eux une jouissance : « C'est le faible lien, disait Nansen, qui nous rattache encore à la civilisation. »

Au milieu de cette monotonie, tout sujet de conversation étant épuisé entre les deux amis, l'imagination prenait son essor. Tout haut ils se laissaient aller à rêver aux douces choses qu'ils trouveraient au pays l'an prochain : une maison, des souliers, des habits, une bonne nourriture! Quitter les vêtements sordides dont les loques graisseuses semblaient collées à leurs corps et leur faisaient d'horribles plaies aux jambes, pouvait-on concevoir pareille félicité? Ces rêves délicieux ranimaient leur courage et les aidaient à supporter moins tristement leur étrange destin. Souvent aussi le sort du *Fram* les préoccupait. Ils se demandaient à quelle distance du Pôle la dérive avait entraîné leurs compagnons. Nansen, avec un sens de divination vraiment prophétique, estimait que dans le courant de l'été prochain l'expédition atteindrait l'Océan entre le Spitzberg et le Grönland et rentrerait en Norwège au mois d'août ou de septembre. On sait à quel point ses prévisions se sont trouvées justifiées.

Noël approchait, la température s'abaissait de plus en plus. La vie devenait chaque jour plus pénible :

Quelle triste veillée de Noël! Là-bas les cloches sonnent gaiement. Il me semble entendre leur joyeux murmure à travers l'air froid et silencieux de la campagne en-

dormie sous la neige..... On vient d'allumer les chandelles des arbres de Noël, et autour les enfants dansent leurs rondes joyeuses.

Quand je serai revenu, je donnerai une matinée d'enfants..... Patience, patience! vienne seulement l'été, nous aurons aussi notre part de joie..... La marche à l'étoile est longue et difficile.

Le 31 décembre de cette année, qui avait apporté à Nansen et à son compagnon Johansen de si terribles souffrances, il notait dans son journal de voyage :

Finie cette année étrange; après tout, elle n'a pas été très mauvaise. Là-bas, au pays, les cloches sonnent joyeusement le départ de la vieille année. Ici, point d'autre bruit que le mugissement du vent sur le glacier. D'épais nuages de neige tourbillonnent sur les montagnes et sur la banquise du fjord, et à travers le poudroiement blanc, la pleine lune glisse, inconsciente du temps qui marche toujours. Impassible, elle continue sa course silencieuse, indifférente aux malheurs et aux joies des hommes. Nous sommes isolés au milieu du terrible désert de glace, perdus à des milliers de kilomètres des êtres qui nous sont chers, et sans cesse nos pensées s'envolent vers le pays aimé. Une nouvelle feuille du livre de l'éternité est remplie, une autre s'ouvre. Que contiendra-t-elle?

Et le lendemain il ajoutait :

Voici enfin le premier jour de l'année de la joie et du retour au pays.

C'était vrai; mais leurs épreuves n'étaient pas terminées; bien des mois devaient s'écouler encore avant qu'ils pussent abandonner leur hutte de glace, et plus les jours s'ajoutaient aux jours, plus ils leur semblaient lugubrement longs, et plus cette vie monotone et inoccupée mettait leur patience à une rude épreuve. Leur état sanitaire se maintenait néanmoins excellent, et pour passer le temps nos explorateurs en arrivaient à dormir le plus possible, parfois jusqu'à vingt heures sur vingt-quatre.

« Tout finit », aimait à répéter Nansen. Le printemps revint, et le 19 mai les deux voyageurs, qui depuis des semaines travaillaient à faire leurs préparatifs de départ, purent enfin quitter leurs tristes quartiers d'hiver. En disant adieu à ce lieu désolé où ils avaient tant souffert, ils se sentaient au comble de la joie. Enfin les voilà en route vers le sud! Avec quel courage ils vont doubler les étapes dont chaque pas les rapproche du pays! Ils n'étaient pourtant pas encore au bout de leurs tribulations. Les premiers jours, le temps fut affreux. Nansen faillit périr dans une crevasse. Il fallut recommencer le pénible halage des traîneaux, rendu d'autant plus dur qu'ils n'y étaient plus habitués après l'inaction à laquelle ils avaient été condamnés pendant leur hivernage. La banquise était détestable; c'était une bouillie glaciaire dans la-

quelle ski et traîneaux enfonçaient également. Les provisions s'épuisaient; ils en arrivèrent à n'avoir plus de vivres que pour une journée, et « sur cette banquise sans la moindre nappe d'eau, ni ours, ni phoque, ni oiseau! » La position devenait terrible, et de nouveau l'illustre explorateur se demandait avec angoisse s'ils n'allaient pas périr avant d'atteindre le but.

Le 17 juin, au moment où les deux voyageurs s'apprêtaient à quitter leur campement, Nansen crut percevoir le bruit d'un aboiement. « Suis-je endormi? Est-ce un rêve ou une réalité? » s'écrie-t-il en se précipitant vers la tente où était resté Johansen, pour lui faire part de son espérance. Celui-ci demeura incrédule et tâcha de persuader à son camarade qu'il était le jouet d'une illusion; mais cette illusion, Nansen ne se résignait pas facilement à la perdre, et il partit en reconnaissance, laissant Johansen prendre soin des kayaks. A mesure qu'il avançait, n'entendant d'autre bruit que le murmure du vent et les piaillements des oiseaux nichés dans les rochers environnants, la crainte envahissait son esprit :

J'ai la tête pleine d'étranges pensées, et, tour à tour, je passe du doute à la certitude. Notre labeur excessif, nos souffrances, nos privations, vont-elles enfin prendre fin? Cela paraît à peine croyable. Peut-être est-ce un rêve.

Au moment où notre auteur, qui commençait à se désespérer, gravissait un hummock pour examiner la position, une voix humaine se fit entendre. La première depuis trois ans! Quelle émotion! Est-ce possible? Le salut serait-il là? De toutes ses forces, il répondit à cet appel. Au même instant il aperçut un chien, puis un homme. Vivement il les rejoignit, et Nansen reconnut immédiatement dans le promeneur solitaire, Jackson, le chef de la mission anglaise du cap Flora. Un salut correct fut échangé, suivi d'un cordial « How do you do? »

Quelques instants après, Jackson, reconnaissant Nansen, qu'il n'avait pu deviner au premier abord dans « ce sauvage en haillons, enveloppé d'une longue chevelure et d'une épaisse barbe absolument inculte, couvert de crasse et de suie... », l'accueillait avec effusion, et cette fois lui serrait les mains chaleureusement. Il l'emmena aussitôt à Elmwood, la résidence de la mission, le présenta aux membres de l'expédition, qui, en apprenant que Nansen avait dépassé le 86e degré, saluèrent sa merveilleuse réussite et son miraculeux retour par des acclamations enthousiastes et de vigoureux hurrahs. Bientôt arrivait Johansen, escorté par les nouveaux amis, qui étaient allés à sa rencontre; il fut reçu avec la même cordialité affectueuse, et les deux vaillants explorateurs, après

tant de vicissitudes, tant d'épreuves, tant de souffrances surmontées grâce à leur indomptable énergie, se trouvèrent tout à coup installés, comme par miracle, daus une maison confortable, entourés de bien-être et d'amis qui les comblèrent des soins les plus touchants et des attentions les plus délicates :

Par un coup du destin changeant, toutes les responsabilités et toutes les anxiétés qui, depuis trois longues années, pesaient sur moi, se sont envolées subitement. Je suis maintenant dans un port sûr au milieu de la banquise. Les pénibles attentes de ces années de lutte s'effacent devant le soleil flamboyant d'une brillante aurore. Mon devoir est accompli, ma tâche est terminée. Maintenant je n'ai plus qu'à me reposer et à attendre.

Le 26 juillet, le *Windward*, chargé de ravitailler le personnel de la station du cap Flora, arrivait enfin! Avec quelle impatience l'attendaient les héroïques explorateurs! Il leur apportait des nouvelles du monde vivant, de ce monde qu'ils avaient cru ne jamais revoir. Et quelques jours plus tard il les emmènerait au pays aimé. En effet, le 7 août, Nansen et Johansen dirent adieu à Jackson et à ses compagnons; ce ne fut pas sans regret qu'ils se séparèrent et qu'ils abandonnèrent les courageux savants qui allaient passer encore une longue année dans ces déserts de glace; au moins emportaient-ils avec eux le souvenir inoubliable de la cordiale et généreuse hospitalité des habitants d'Elmwood.

Le 12 août ils débarquaient à Vardo, et, le 26, Nansen recevait une dépêche de Sverdrup annonçant le retour du *Fram* en parfait état. Personne ne manquait à l'appel. Le lendemain tous étaient réunis sur leur cher navire, et la Norwège pouvait préparer à ses glorieux enfants une réception enthousiaste. Leur tâche était accomplie; chacun de ces vaillants avait fait son devoir; Nansen pouvait avec raison être fier de son œuvre et écrire en terminant son journal :

La paix profonde d'un soir d'automne descend, bienfaisante, sur l'esprit fatigué. Nous avons travaillé, nous avons semé; maintenant le temps de la moisson est arrivé. Dans mon cœur, je pleure de joie et de reconnaissance.

La glace et le long clair de lune des nuits polaires semblent le rêve lointain d'un autre monde, un rêve qui s'est évanoui. Mais que serait la vie sans les rêves!

Si les compatriotes de Nansen et, après eux, les étrangers, séduits par tant d'audace déployée au profit d'une cause désintéressée, ont acclamé surtout en lui le héros d'une expédition qui demeurera légendaire, il ne faut pas en conclure que l'œuvre scientifique de l'illustre explorateur n'ait pas été considérable.

Les résultats en sont déjà connus en partie; ils jettent une vive lumière sur les plus importants problèmes de la géographie et de la physique

IMPRIMERIE NATIONALE.

terrestres. Déjà en 1888, lors de sa traversée du Grönland en patins, Nansen avait rapporté de cette campagne des observations géographiques et géologiques offrant un intérêt particulier. Il avait acquis la certitude que le Grönland est une terre couverte d'une série non interrompue de glaciers donnant la représentation exacte de l'état de l'Europe septentrionale et de l'Amérique du Nord à l'époque glaciaire. Il avait fait aussi, au cours de cette expédition, des études remarquables sur la température dans ces déserts de neige et de glace. Les effets du rayonnement dans l'atmosphère raréfiée et sèche de ces plateaux élevés l'avaient frappé par leur intensité. Durant la période d'extrême froid, entre le 11 et le 15 septembre, à une altitude de 2000 à 2,500 mètres, la température descendait la nuit à — 45° et montait aux heures les plus chaudes de la journée à — 20°, présentant ainsi un écart de 25 degrés. De pareilles variations n'existent nulle part, excepté dans l'intérieur du Sahara et autres déserts, où la sécheresse de l'air rend le rayonnement considérable. D'après le résultat des observations des explorateurs, on peut conclure que la température moyenne de l'intérieur du Grönland à une altitude de 2000 mètres est de — 25° et qu'elle descend jusqu'à — 65° et même — 70°, ce qui prouverait que le centre de ce continent a un pôle maximum de froid, le second de l'hémisphère arctique, et qu'il est situé à la même distance du Pôle Nord que celui reconnu à Verchojand en Sibérie.

La campagne du *Fram* a fait cesser l'incertitude qui depuis tant de siècles régnait relativement à la géographie des régions avoisinant le Pôle. L'existence d'une mer libre, sans être positivement démontrée, était considérée par nombre de savants comme un fait presque acquis. L'expédition de Nansen a détruit cette croyance, et aujourd'hui il est absolument prouvé que le Pôle est enveloppé par une immense calotte de glace qui recouvre des abîmes dont la profondeur varie entre 3000 et 4000 mètres. Jusqu'ici les géographes croyaient l'Océan polaire peu profond et ne lui assignaient qu'une profondeur moyenne de 300 mètres.

Ainsi que le fait si justement remarquer M. de Lapparent dans son savant article sur les résultats scientifiques de la campagne du *Fram*, « les océans arctiques reposent sur un véritable gouffre qui s'ouvre dans l'écorce solide du globe, autour de l'extrémité de l'axe de rotation. Selon toute vraisemblance, ces abîmes correspondent à un continent qui émerge au Pôle Austral avec des altitudes de 3000 à 4000 mètres. Ainsi la saillie de la terre ferme au Pôle Antarctique serait juste de même valeur que la dépression du Pôle Nord. Les deux extrémités de l'axe terrestre se trouveraient dans des conditions absolument opposées et confirmeraient un fait souvent énoncé par les géographes, qui ont constaté que

dix-neuf fois sur vingt les antipodes de la terre ferme tombent en plein océan, alors que, si on se basait d'après la proportion des mers par rapport aux continents, un point quelconque pris sur la terre n'aurait que trois chances au plus d'avoir ses antipodes en mer. » On se trouve donc en présence d'une propriété spéciale et caractéristique de la partie solide du globe fort intéressante à constater.

Grâce à la merveilleuse installation du *Fram*, les membres de l'expédition purent se livrer à une série d'observations soigneusement notées sur la température, sur la pression barométrique, sur l'état hydrométrique de l'air, sur la salinité de l'eau, les aurores boréales, les variations de l'aiguille aimantée. Le savant professeur Mohn de Christiania s'est chargé de les classer, et la relation qu'il publiera prochainement de ces travaux si divers promet d'être des plus attrayantes.

Malgré l'extrême pauvreté de la vie au Pôle Nord, Nansen, reconnu depuis longtemps comme un zoologiste de grande valeur, n'a pas manqué de signaler des faits précieux pour la biologie. De même pour la géologie, il a constaté la formation volcanique de l'île où il a hiverné, formation de la nature des basaltes qui se retrouve jusqu'au cap Flora, où elle recouvre des couches d'origine marine appartenant à l'époque jurassique et contenant des coquilles que l'on rencontre au centre de la Russie dans les mêmes terrains.

Le fait, dit M. de Lapparent, est du plus haut intérêt. Ajouté à ce qu'on savait déjà du Spitzberg, il prouve que la mer polaire a probablement existé de tout temps, s'appuyant au sud contre un ruban de terre ferme, qui s'étendait autrefois, d'une façon continue, du Canada par l'Écosse à la Norwège, et dont il ne subsiste plus aujourd'hui que des lambeaux. Le morcellement de cette bande aurait coïncidé avec l'ouverture de crevasses, par où seraient sortis les épanchements volcaniques du Grönland, de l'Islande, des Feroë, de la terre François-Joseph.

Une chose fort inattendue encore a été la constatation de la température de la mer polaire, observée par Nansen. A des latitudes où en plein été le thermomètre s'élève rarement plus haut que 30 degrés au-dessous de zéro, on pouvait s'attendre à trouver la couche de glace très épaisse et la température de la mer extrêmement basse. Au lieu de cela, il a été reconnu que la glace ne dépasse pas quelques mètres et que la température de la mer, qui, dans les 200 premiers mètres, est d'un demi-degré au-dessous de zéro, remonte ensuite, aussi loin que les mesures aient pu porter, à un demi-degré au-dessus de zéro, alors qu'en plein Océan Atlantique, sous le 30ᵉ degré de latitude Nord, on constate toujours un demi-degré de froid!

Le fait ne peut s'expliquer que par l'influence du courant d'eau

chaude qui passe au large du Spitzberg et qui est le prolongement du Gulf-Stream; de même, le peu d'épaisseur de la glace s'explique par la dérive constante de la banquise vers l'ouest et fournit une confirmation éclatante à l'hypothèse de Nansen, devenue aujourd'hui une réalité indiscutable. Grâce à ce courant continuel, les glaces nées de la congélation des eaux des grands fleuves sibériens ne séjournent jamais plus de trois à quatre années dans la banquise avant d'aller se perdre dans l'Océan Atlantique. Le régime des vents est aujourd'hui connu jusqu'au 86e degré parallèle; c'est principalement à leur action, bien plus qu'à celle d'un courant marin, qu'est due la dérive de la banquise :

En définitive, dit M. de Lapparent, la dérive en bloc de la banquise, entre la nouvelle Sibérie et le Grönland, est le fait capital que l'expédition de Nansen ait mis eu évidence; cette dérive, l'explorateur l'avait devinée, et le résultat lui fait d'autant plus honneur que sa conception avait excité plus d'incrédulité chez tous les marins; habitués aux parages arctiques.

En vérité, l'œuvre de Nansen appelle l'admiration; elle marquera dans les annales de la science comme une acquisition du caractère le plus grandiose.

Émile BLANCHARD.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le 10 mars 1898, une séance publique pour la réception de M. le comte de Mun, élu en remplacement de M. Jules Simon.

L'Académie a tenu, le 24 mars 1898, une séance publique pour la réception de M. Hanotaux, élu en remplacement de M. Challemel-Lacour.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Schefer, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est décédé le 3 mars 1898.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 25 mars 1898, a élu le R. P. Thédenet, académicien libre, en remplacement de le M. baron de Ruble.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Ginain, membre de la section d'architecture de l'Académie des beaux-arts, est décédé le 7 mars 1898.

M. le comte Henri Delaborde, secrétaire perpétuel honoraire, a été élu, le 19 mars 1898, académicien libre, en remplacement de M. Larroumet, élu secrétaire perpétuel.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques, dans la séance du 26 mars 1898, a élu membre de la section de morale M. Boutmy, en remplacement de M. Bardoux.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Le Studium papal de Trets au XIVe siècle, par M. l'abbé Chaillan, de l'Académie d'Aix. — Aix-en-Provence, imprimerie A. Garcin, 1898. In-8°, VIII et 147 pages.

Trets est une petite ville du département des Bouches-du-Rhône, d'un peu plus de 3,000 habitants, dont les annales ont été écrites, en 1893, par M. l'abbé Chaillan dans un volume intitulé : *Recherches archéologiques et historiques sur Trets et sa vallée*.

Un des chapitres les plus étendus de ce volume est consacré à un prieuré dépendant de Saint-Victor de Marseille et dont l'histoire se suit sans lacune depuis la fin du Xe siècle jusqu'en 1790. Le pape Urbain V, qui avait été abbé de Saint-Victor, choisit le prieuré de Trets pour établir un collège dans lequel cent jeunes écoliers étaient préparés à suivre les cours des Universités. L'existence de ce collège était connue par une délibération du conseil général de la cité de Marseille en date du 16 novembre 1363 ; le conseil voulait alors faire admettre quelques pauvres clercs de la ville « in numero illorum centum scolarium, quos in castro de Tretis instrui facit in grammaticalibus et in logicalibus disciplinis ». C'était à peu près tout ce qu'on savait jusqu'ici sur la fondation du pape Urbain V.

Dans ces dernières années, M. l'abbé Chaillan a été informé que les Archives du Vatican renfermaient un compte intitulé *Rationes Scholarum de Tritis*, 1364-1366. Il s'en est procuré une copie exacte, d'après laquelle il a analysé le document et en a publié la meilleure partie. Ce compte se présente sous la forme d'un registre tenu au jour le jour par l'économe de la maison. La vie matérielle des maîtres et des écoliers s'y révèle dans les moindres détails avec une merveilleuse précision.

Sur les premières pages sont couchés les noms des écoliers reçus dans le collège, le montant des pensions payées par les non boursiers. Le nombre des écoliers inscrits s'élève à 180; celui des maîtres et des serviteurs était de 17 : un recteur, un médecin, six maîtres, un bouteiller, un sous-bouteiller, un boulanger, un cuisinier, un garçon de cuisine (*sulhardus coquine*), le clerc du recteur, deux infirmiers et un muletier.

Le compte embrasse une période d'une année, à partir du 1er juin 1364. Le collège

de Trets n'a guère duré plus longtemps : fondé en 1363, il cessa d'exister au mois de juin 1365. Le local en ayant été reconnu insalubre, l'institution fut transférée à Manosque; le déménagement s'effectua le 3 juin 1365.

Le relevé des recettes et des dépenses, qui remplit à peu près tout le volume (fol. 18-301), est une mine inépuisable de renseignements sur le cours et le change des monnaies, sur la valeur des denrées et d'une foule d'objets divers, sur le mode d'alimentation, sur le traitement des malades, sur les voyages et les moyens de transport.

Le compte de l'alimentation tient la plus grande place dans le registre. L'économe a noté le menu de chaque jour et le nombre des commensaux. En voici deux exemples :

15 août 1364. — Item die jovis xv die, que fuit festum Assumptionis beate Marie, expendimus de mutone XLV libras, cum augumento quod est IIII lib. in dicta summa inclusive. Item de carnibus salsis III libras. Item in potagio de cucurbitis orti nostri. Item de caseo priori et magistris.

Comedimus panes II^c XXV, valent II sest. et medium, et oblacionem ecclesie. — Bibimus de vino XIX scandal. et medium. — Item de candelis, mediam libram.

Fuimus comestores CXXXIII.

24 février 1365. — Item die lune, XXIIII die Februarii, prima die quadragesime [1], expendi de auratis salsis supra emptis. Item pro infirmis de ovis supra emptis. Item pro Bernardo, Gaucelino, Medulione, monachis infirmis, pro una gallina, II sol. VIII [den.]. Item in potagio de caulibus orti nostri. Item in potagio de spinargiis orti nostri. Item de oleo II libras. Item de ficubus supra emptis. Item de nucibus supra emptis. Item pro infirmis aliis, scilicet tribus, I gallina supra empta.

Comedimus panes, II^c LX, valent III sest. — Bibimus de vino XXII scandal. — Item de candelis II libras et mediam. Fuimus comestores CLXXV.

L'économe, outre les résumés mensuels qu'il insérait dans son registre, a additionné, sous forme de récapitulation finale, les quantités de denrées consommées pendant l'année : blé, viande fraîche, viande salée, mets plus délicats pour les malades, huile, chandelle, poisson salé, légumes, fromage, noix, sel, foin, avoine. Le nombre des journées de pensionnaires ou de commensaux qu'il avait fallu nourrir (*comestores*) s'était élevé à 55,611, soit une moyenne de 150 par jour.

Les détails sur la vie intellectuelle et sur le régime scolaire proprement dit sont assez clairsemés. Il faut citer :

L'embauchage d'un maître : « die XXVIII junii, accessi Avinionem, pro habendo pecuniam et faciendo provisiones, et pro habendo unum magistrum qui erat studio necessarius, quod steti tam in eundo Sallonem, Avinionem et Auraycam, pro habendo dictum magistrum, et steti XIII diebus. . . » (p. 106);

L'embauchage d'un répétiteur : « accessi apud Pertusium, pro habendo unum repetitorem necessarium scolaribus domini nostri pape. . . » (p. 110);

La copie de traités ou de tableaux servant à l'enseignement de la grammaire : « Item posui pro uno pergameno ad faciendum accidentia in generali, XVIII denarios. . .; item solvi pro duobus pergamenis ad scribendum accidentia in latino et romantio pro scolaribus, XVIII den. » (p. 116);

Le refus des écoliers de payer le droit d'entrée, et la menace de quitter le col-

[1] En 1365 le 24 février était le lendemain de la Quinquagésime. Au XIVe siècle le Carême commençait l'antiveille du mercredi des Cendres, le jour que nous appelons le lundi gras.

lège : « accessi Avenionem pro querendo pecuniam et pro sciendo si scolares solvent IIII florenos pro introitu, quia volebant recedere... » (p. 118);

Les exercices publics auxquels étaient invités des notables de la ville d'Aix : « XIX die Augusti..., expendimus de mutone, quia fuit disputatio, XIIII libras (p. 81); — XIX die octobris..., expendi de ovis superius emptis duas partes, quia fuit disputacio propter principium studii, et fuerunt Minores(?) et advocati de Aquis qui sunt numero X, cum eorum sociis » (p. 84).

On voit combien est instructif et intéressant le document que M. l'abbé Chaillan a mis en lumière et dont il a parfaitement compris et exposé la valeur.

L. D.

ALLEMAGNE.

Geschichte des Königreichs Jerusalem (1160-1291). Von Reinhold Röhricht. Innsbruck, Wagner, 1898, in-8°, XXVIII-1104 pages.

A la fin de ce gros volume, M. Röhricht a imprimé la liste des études qu'il a publiées depuis vingt-cinq ans sur les croisades. Il n'y en a pas moins de soixante-seize; il n'en est pas une qui n'ait apporté à cette histoire une contribution utile. C'est assez dire la valeur de l'ouvrage que l'auteur nous donne aujourd'hui. Il résume un quart de siècle de recherches poursuivies avec autant de méthode que d'ardeur; il présente le résultat d'un travail immense dirigé par une pensée toujours lucide, impartiale et judicieuse. Il mérite sur tous les points la pleine confiance du lecteur, mais il ne se contente pas de la mériter, il la justifie par des références complètes aux sources. L'auteur a puisé dans ces sources avec discernement et a su en tirer tout ce qui avait une vraie importance; il n'y a rien ajouté de son chef; il s'est interdit toute intervention de cette imagination que certains historiens regardent comme un facteur indispensable de leur travail; tout en classant ses renseignements dans le meilleur ordre possible, il n'en a pas tiré de parti pour une mise en valeur littéraire; il a fait, en un mot, œuvre de science et non d'art. Il s'en explique lui-même dans sa préface en termes qui font parfaitement comprendre le dessein qu'il s'est proposé et la manière dont il l'a exécuté : « Quelque grandioses que nous apparaissent dans leur ensemble les événements de cette histoire, ils sont, dans le détail, simples et ordinaires; quelques périodes peuvent sembler peu intéressantes et fatigantes, surtout quand l'énergie matérielle et morale de l'État chrétien se montre de plus en plus affaiblie. L'historien n'a pas voulu donner aux faits, par des ornements ou des suppléments, un autre aspect que celui qu'ils offrent dans leur simplicité; car la vérité historique doit être la première loi... Qu'on cherche donc ici, non une lecture facile et brillante, mais une information sûre. C'est la couleur des récits originaux qui teintera d'ordinaire le récit, c'est l'âme du moyen âge dont le souffle le pénétrera; mais partout où les personnages ou les événements parlent avec une clarté suffisante, les sentiments et les jugements qu'ils feront naturellement naître dans l'esprit du narrateur seront exprimés en toute franchise. Le contrôle des résultats et la possibilité de recherches spéciales ultérieures sont assurés par la référence aux sources; chaque incertitude dans la tradition est clairement signalée par les expressions mêmes du récit et par l'indication de ce qu'il y a dans les sources de suspect ou de contradictoire. Tous les détails qui peuvent offrir de l'intérêt pour l'histoire de la civilisation, des idées et des mœurs ont été soigneusement relevés. La matière a été répartie en stricte forme d'annales. »

Ce programme sévère et vraiment scientifique, l'auteur l'a excellement rempli. Son livre, s'il ne se lit pas d'un bout à l'autre avec agrément, se consultera à

chaque page avec fruit. Je n'ai trouvé, dans le coin du vaste domaine embrassé par M. Röhricht que j'ai quelque peu exploré, ni omission, ni erreur, et je suis convaincu que les spécialistes apprécieront de même les parties de l'œuvre que chacun d'eux aura étudiées avant l'auteur, et, d'ailleurs, en s'aidant de ses travaux antérieurs. L'histoire du royaume chrétien de Jérusalem est faite, autant que permettaient de la faire les documents qui nous en sont parvenus. Nous n'avons, en signalant à l'estime et à la connaissance de nos lecteurs l'œuvre vraiment admirable de M. Röhricht, qu'un regret à formuler. Le royaume de Jérusalem est essentiellement une création française; son histoire montre dans tout leur jour et nos qualités et nos défauts, et, en somme, appartient à l'histoire de notre peuple. Nous aurions été heureux que cette histoire fût écrite par une plume française.

G. P.

ITALIE.

Le « Piacevoli Notti » di Messer Gian Francesco Straparola. Ricerche di Giuseppe Rua. — Roma, Lœscher, 1898, in-8°.

M. Rua, déjà connu par d'excellents travaux de littérature comparée, prépare depuis longtemps une édition critique et commentée des *Piacevoli Notti* de Straparola, ce recueil de contes et de nouvelles qui a occupé dans la « novellistique » italienne une place si importante et si particulière. Il prélude à cette publication par des travaux spéciaux où il examine les divers aspects de cet intéressant sujet. Dans des articles insérés au *Giornale storico della letteratura italiana*, il a rassemblé les innombrables variantes, littéraires et populaires, des récits du conteur vénitien. Dans le présent volume, procédant par la voie inverse, il recherche les sources où Straparola a pu puiser directement, apprécie sa façon de les utiliser, et jette un coup d'œil sur les imitations dont à son tour il a été l'objet. Là comme ailleurs, il montre une information très étendue, une méthode excellente et un jugement très sûr. Le résultat général de son investigation est que Straparola, bien qu'il ne se soit pas fait scrupule de copier Boccace et quelques autres prédécesseurs, a surtout pris dans la tradition orale la matière de ses contes, ce qui est important notamment pour les contes féeriques, qui (à quelques rares exceptions près) ont trouvé en lui leur premier narrateur. Ce travail et le précédent donnent la meilleure idée de ce que sera l'édition annoncée et en font vivement désirer l'apparition aussi prochaine que possible.

Je ferai une observation sur un point de détail, qui ne concerne pas Straparola lui-même. Dans une note de la page 56, M. Rua cite une nouvelle de Doni dont voici l'argument : *Verdelotto francese narra che volendo un marito vendicarsi delle ingiurie fattegli dalla sua donna riesce a farla insieme coll'amante profondare in un fiume presso Carpentrasso.* C'est, comme on le voit, une variante de la 47e des *Cent nouvelles nouvelles*, imitée dans le 92e des contes attribués à Des Periers (si ce n'est que dans les deux contes français l'amant n'est pas noyé avec la femme) Mais cette histoire est parfaitement distincte de celle qui fait le sujet de la 36e nouvelle de l'*Heptaméron* et de la nouvelle I, 11, de Bandello : c'est cette dernière, comme je l'ai dit ici même (*Journal des Savants*, 1895, p. 348), qui repose sur un fait réel, ou cru tel, attribué au président de Grenoble Geffroi Charles, et arrivé en 1505. M. Rua n'aurait donc pas dû dire : *È curioso che anni prima l'avesse narrata La Sale.* C'est Gui Allard, suivi à tort par Le Roux de Lincy, qui a malencontreusement confondu ces deux récits, comme l'a fait remarquer M. Roman dans l'excellente dissertation que j'ai citée à l'endroit indiqué plus haut.

G. P.

JOURNAL
DES SAVANTS.

AVRIL 1898.

Das Griechische Theater. Beitræge zur Geschichte des Dionysios-Theaters in Athen und anderer Griechischer Theater von Wilhelm Dœrpfeld und Emil Reisch, in-8°, xiv-396 pages, 12 planches et 99 figures dans le texte. — Athènes, Barth et von Hirst, 1896.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

I

Au début de l'analyse et de la critique que nous entreprenons du livre de M. Dœrpfeld, nous ne saurions mieux faire que de traduire en partie sa courte préface; il y indique, en termes très nets, comment son attention a été appelée sur le sujet qu'il vient de traiter et par quels chemins il a été conduit aux résultats qu'il expose, avec l'aide de son collaborateur M. Émile Reisch.

« Pendant longtemps, dit-il, l'idée que l'érudition moderne s'est formée du théâtre grec n'a guère eu d'autres fondements que des données fournies par des auteurs de l'époque romaine, que des observations faites sur les ruines de théâtres romains. Il a fallu les fouilles des vingt dernières années pour livrer enfin à notre curiosité des théâtres grecs et pour nous ouvrir les yeux sur les différences qui distinguaient les dispositions du théâtre grec de celles du théâtre romain. Comment ces différences se révélèrent tout d'abord à l'architecte lorsqu'il put examiner à fond les restes des théâtres d'Athènes et d'Épidaure, c'est ce qui est expliqué en détail dans la première section de cet ouvrage. Tout d'abord, il lui sembla impossible de concilier le témoignage des monuments avec celui des textes littéraires; la contradiction paraissait irréductible. Les faits constatés par les fouilles récentes et les notions

[1] Pour le premier article voir le cahier de mars 1898.

IMPRIMERIE NATIONALE.

ainsi acquises ne réussissaient pas à s'adapter au système, en apparence très bien combiné, que l'érudition avait construit par un travail qui s'était continué pendant une longue suite d'années, à l'effet de constituer ce qu'elle appelait la *science des antiquités du théâtre*. On y regarda de plus près, et l'on s'aperçut que les bases de ce système n'étaient pas solides, qu'il portait, si l'on peut ainsi parler, sur des supports vermoulus. Déjà, avant tout recours aux découvertes qui se faisaient dans le domaine de l'architecture, des philologues, se plaçant uniquement sur le terrain de la tradition littéraire, avaient tenté d'ouvrir des brèches dans le système généralement admis; ils avaient cherché à prouver que, dans le théâtre grec, les acteurs et le chœur jouaient de plain-pied. Or c'était justement là l'hypothèse que suggéraient les résultats des fouilles; il était donc évident qu'il convenait de soumettre la tradition littéraire à une revision attentive, de se demander si l'on avait bien saisi le sens des textes qui lui servaient de soutiens. On vit alors, par degrés, en ce qui concernait les témoignages littéraires autres que les drames mêmes, se déchirer le voile épais de malentendus et de méprises qui avait obscurci la question et, de ces recherches, se dégager de plus en plus clairement une nouvelle image de l'ancien théâtre grec. Celle qu'une interprétation erronée des textes nous avait rendue familière était étrangement faussée et déformée, presque jusqu'à la caricature; il était temps de la rayer du tableau que nous essayons de tracer du monde antique et des formes diverses de son art et de sa vie.

« Ce qui forme la partie préliminaire et fondamentale de notre exposé, c'est, comme on pouvait s'y attendre, l'étude du théâtre de Dionysos, à Athènes. Dans l'antiquité, cet édifice a été le berceau du drame; il était donc naturel que ce fût lui qui nous fournît les premiers éléments d'une appréciation plus juste des conditions dans lesquelles les créateurs de l'art dramatique ont fait représenter leurs ouvrages devant le public d'Athènes. Ce qui ajoute à l'importance et à l'intérêt de l'édifice, c'est que, tout ruiné qu'il est, il laisse encore reconnaître et distinguer les phases successives de son développement, ainsi que les points de repère qui servent à dater certains changements de disposition. Nous sommes partis de cette description, appuyée sur d'exacts et sûrs relevés, pour pousser en tous sens une enquête qui a porté tout à la fois sur les autres monuments du même genre et sur l'ensemble des textes anciens qui se rapportent au théâtre. »

Pour ce qui a trait au dépouillement et à la critique des textes, M. Dœrpfeld s'est adjoint comme collaborateur un savant archéologue, le docteur Émile Reisch, professeur à l'université autrichienne d'Inns-

pruck. Sur les huit sections ou chapitres du livre, trois sont signés de M. Reisch. Ce sont ceux qui ont pour titres :

IV. *L'ancien théâtre grec d'après les drames conservés.*
V. *Les termes dont se servaient les Grecs pour désigner les différentes parties du théâtre.*
VI. *Les représentations du théâtre sur les monuments figurés.*

M. Dœrpfeld est l'auteur des cinq autres chapitres, qui sont intitulés :

I. *Le théâtre de Dionysos à Athènes.*
II. *Théâtres grecs en dehors d'Athènes.*
III. *Le théâtre grec d'après Vitruve.*
VII. *La question de la scène.*
VIII. *L'histoire du développement du théâtre grec.*

Malgré ce partage apparent du travail, l'ouvrage, nous en sommes avertis dans la préface, est tout entier le fruit d'une intime collaboration. Il est quelques points secondaires sur lesquels, au cours de leurs recherches, les deux auteurs sont arrivés à des conclusions légèrement différentes; mais ces divergences ne portent que sur des détails; elles n'empêchent pas l'entente d'être complète sur le principe même de la théorie.

Ce qui a suggéré à M. Dœrpfeld l'idée première de cette théorie, c'est l'étude des théâtres, ou, du moins, de ce qui en reste. Pendant une dizaine d'années, c'est par la parole qu'il a prêché sa doctrine; il l'exposait aux philologues qui, chaque printemps, visitaient Athènes. Ceux-ci, groupés autour de lui parmi les ruines des anciens édifices, au pied de l'Acropole ou dans le Hiéron d'Épidaure, l'entendaient tirer ses arguments des dispositions mêmes dont il leur signalait, sur le terrain, jusqu'aux plus légers vestiges; presque tous partaient convaincus; mais il fallait faire entrer cette conviction dans l'esprit de ceux auxquels il n'avait pas été donné de faire le pèlerinage d'Athènes, c'est-à-dire du plus grand nombre des lettrés et des érudits. C'était par le livre, et par le livre seul, que ce résultat pouvait être obtenu, et ce livre, pour atteindre son but, devait offrir au lecteur l'image de tous ces bâtiments que, dans ses leçons, le professeur démontait comme pièce à pièce. L'ouvrage renferme donc de très nombreux dessins, des plans, des coupes et des vues des principaux théâtres grecs. Les plus importants de ces dessins ont été exécutés d'après les propres relevés de M. Dœrpfeld; c'est le cas, par exemple, pour ceux qui représentent le théâtre de Bacchus. Lorsque M. Dœrpfeld a eu à décrire des édifices qui ont été exhumés par d'autres architectes, il a usé des travaux de ses confrères, mais non sans avoir vérifié lui-même, sur les lieux, l'exactitude de leurs

notations. Dans un même esprit, M. Reisch a réuni et a tenu à reproduire toutes les images qui, dans les monuments figurés et particulièrement dans les peintures de vases, représentent des acteurs en scène; tout sommaires que soient ces petits tableaux, ils contiennent des indications qui ont leur valeur, pourvu que l'on ait pris soin de définir avec précision l'époque et le milieu auxquels s'appliquent ces données. L'illustration est donc très riche; elle se compose de douze planches tirées hors texte et de quatre-vingt-dix-neuf figures insérées dans le texte. Celles-ci, dans les deux derniers chapitres, sont surtout de simples diagrammes, destinés à traduire, sous forme sensible, les idées qu'exprime M. Dœrpfeld. Le crayon du dessinateur vient là, fort à propos, en aide à l'écrivain, qui, dans cette portion du livre, discute des problèmes d'acoustique et d'optique. Le philologue n'a, le plus souvent, qu'une très vague notion de ces sciences; il aurait donc pu éprouver quelque embarras sans le secours de ces figures.

II

Il ne saurait être question de s'astreindre ici à suivre pas à pas M. Dœrpfeld dans la description des édifices sur lesquels ont porté ses recherches, puis M. Reisch dans l'examen critique des textes qui semblent être en contradiction avec sa doctrine et de ceux où il en trouve la confirmation. Ainsi compris, ce compte rendu risquerait de presque atteindre les dimensions du livre; celui-ci est d'une composition très serrée; point de digression, pas d'inutile verbiage qui le grossissent; il n'est pas facile d'en rien retrancher. Il faudrait d'ailleurs, si nous avions entendu ainsi notre tâche, insérer dans cette analyse le plus grand nombre des figures sur lesquelles le savant architecte et son collaborateur fondent leurs assertions.

Dans ces conditions, tenant à mettre en lumière tout au moins les points essentiels de la théorie nouvelle, nous ne saurions mieux faire, ce semble, que d'emprunter à M. Dœrpfeld le résumé qu'il en a donné lui-même, lorsqu'il a voulu la faire sortir du cercle un peu étroit des érudits de profession. A cet effet, il s'est servi d'une revue qui, par son titre même et par la diversité des idiomes qu'y emploient ses rédacteurs, s'adresse aux esprits cultivés de toute l'Europe et des autres parties du monde; il y a inséré un article intitulé : *Das altgriechische und das moderne Theater* (l'ancien théâtre grec et le théâtre moderne)[1]. Ces pages, nous

[1] *Cosmopolis*, t. VIII, p. 887-906 (décembre 1897).

ne nous astreindrons pas à les traduire mot à mot; ici nous abrégerons; là, s'il y a lieu, nous développerons; mais, en tout cas, cette traduction plus ou moins libre aura le mérite de ne pas nous exposer à trahir la pensée de M. Dœrpfeld. Nous aurons ainsi la certitude de ne rien omettre d'important, soit dans les preuves qu'il allègue à l'appui de sa doctrine, soit dans les conclusions qu'il en tire; celles-ci seront présentées sous la forme et sous le jour où il a voulu les produire lui-même pour les faire triompher des préjugés établis, pour donner à quiconque s'intéresse aux lettres antiques une plus claire et plus juste vision du théâtre sur lequel ont été jouées les tragédies d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide, les comédies d'Aristophane et celles de Ménandre.

III

Pour entrer en matière, M. Dœrpfeld fait appel aux souvenirs de ceux de ses lecteurs qui ont vu représenter quelque part une pièce grecque, soit dans un théâtre pour lequel l'œuvre aurait été traduite en français, en anglais ou en allemand et où les rôles auraient été tenus par des acteurs de carrière, soit dans une de ces fêtes universitaires, où les pièces sont jouées, dans la langue même du poète, par des étudiants. Dans un cas comme dans l'autre, il est telles particularités de l'appareil théâtral des anciens que l'on se dispense toujours de reproduire; c'est ainsi que l'on renonce à cacher sous le masque la figure des acteurs ou à grandir leur taille au moyen du cothurne; le cothurne et le masque nous paraîtraient trop singuliers; ils gâteraient pour nous le plaisir du spectacle. On s'impose au contraire le devoir de partager en deux groupes distincts le personnel chargé de traduire la pensée du poète. On place les acteurs sur une estrade surélevée, tandis que l'on relègue le chœur à un niveau inférieur, qu'on le parque dans un espace ménagé en avant et au pied de la scène. Elle aussi, cette disposition est étrangère aux habitudes et aux pratiques de notre théâtre; mais on se ferait scrupule de ne pas la conserver; on croit y reconnaître un des traits les plus caractéristiques du théâtre grec, un de ceux par lesquels il se distingue le plus nettement du théâtre moderne. C'est que l'orchestre, affirme-t-on, était réservé au chœur, qui y aurait accompli ses évolutions et fait entendre ses chants, tandis qu'au-dessus de lui les acteurs se seraient adressés au public du haut de la scène. On se figure la scène et l'orchestre reliés l'un à l'autre par un escalier, qui aurait permis, dans certains cas, aux choristes de monter sur la scène et aux acteurs de descendre dans l'orchestre. On prête à cette scène une hauteur qui ne dépasse guère

1 mètre 50; autrement les acteurs qui s'y montrent ne seraient pas dans le rayon visuel des spectateurs assis dans le plan de l'orchestre.

Pour peu cependant que les organisateurs de ces spectacles aient étudié l'histoire du théâtre antique, ils savent ou pensent savoir que la scène du théâtre grec était sensiblement plus élevée qu'ils ne la restituent là. D'après les données que nous a transmises un architecte romain, Vitruve, elle aurait eu de dix à douze pieds, c'est-à-dire de trois à quatre mètres de haut. Tout formel que soit, à ce sujet, le témoignage de Vitruve, on n'ose pas, dans ces représentations, donner cette hauteur à la scène; c'est que l'on craint de détruire ou tout au moins de diminuer l'effet de la pièce en mettant un mur de trois mètres entre le chœur et les acteurs.

On fait donc cette concession aux nécessités de la pratique; mais, en théorie, on affirme, ou du moins jusqu'à ces derniers temps on était d'accord pour affirmer que le théâtre grec, dans le siècle où il a produit ses chefs-d'œuvre, avait une scène haute de trois mètres et plus.

Les fouilles du dernier quart de ce siècle ont jeté un jour imprévu sur maintes parties obscures de l'histoire des arts de l'antiquité; elles ont été aussi d'une importance décisive pour la solution du problème de la disposition du théâtre grec. Un théâtre grec, jusqu'alors on n'en connaissait pas. Toutes les ruines de théâtre qui se prêtaient à l'étude montraient les dispositions du théâtre romain, une scène basse avec un orchestre en forme de demi-cercle. Au contraire, dans ces dernières années, on a découvert, en Grèce et en Asie Mineure, de nombreux théâtres installés à la mode grecque. Les archéologues de tout pays ont rivalisé d'ardeur pour en dégager et en décrire les restes. Aux Allemands on doit l'exhumation des théâtres d'Athènes, de Pergame, de Magnésie et de Priène, comme aux Français celle des intéressants édifices de Délos, de Thespies, de Mantinée et de Delphes. Les Anglais ont fait connaître le théâtre de Mégalopolis et les Américains les théâtres de Thorikos, d'Érétrie, de Sicyone et d'Assos. Ce sont enfin les Grecs qui, après avoir contribué au déblaiement du théâtre de Dionysos, ont exécuté celui des ruines de théâtres importants, à Épidaure, au Pirée et à Oropos.

Malgré bien des différences de détail, l'image du théâtre grec, telle que nous l'offrent ces nombreux édifices, se caractérise partout par les mêmes traits et se laisse définir comme suit. Dans presque tous les théâtres, derrière une esplanade circulaire qui n'est autre que l'orchestre, s'élève un bâtiment dont la façade, percée d'une ou plusieurs portes et haute d'un peu plus de trois mètres, est ornée de colonnes; cette façade était d'ordinaire surmontée d'un étage supérieur. Cette construc-

tion ne peut avoir été une scène; c'est ce que prouvent non seulement l'aspect qu'elle présente avec les portes qui s'y ouvrent et les colonnes qui la décorent, mais aussi l'absence de toute communication établie entre l'orchestre et la terrasse qui formait le dessus de ce bâtiment. Nulle part on n'a retrouvé la moindre trace d'un escalier de pierre ou de bois. Le bâtiment en question, c'était la *σκηνή*, littéralement la *tente*, l'abri ménagé aux acteurs, le local où ils s'habillaient, d'où ils sortaient pour se montrer au public et où ils rentraient après avoir débité leur couplet, où ils se tenaient dans l'intervalle de leurs apparitions successives. La façade que ce bâtiment présentait au public, c'était, avec sa colonnade, le *προσκήνιον* ou le *devant de la skéné*, la décoration fixe qui servait d'arrière-plan à l'orchestre et, comme nous dirions, de toile de fond. C'était en avant de cette façade, au-dessous de la *skéné*, dans l'orchestre, que jouaient à la fois les acteurs et les chœurs.

C'est seulement à l'époque romaine que, dans quelques-uns des théâtres mentionnés ci-dessus, on a plaqué, contre le *proskénion*, dans l'intérieur de l'orchestre, une scène établie selon le mode romain. Dans d'autres théâtres, la disposition qui fait l'originalité du théâtre grec s'est maintenue sans altération jusqu'aux derniers temps de l'empire.

Les plus anciens des théâtres conservés ne sont pas antérieurs au quatrième siècle avant Jésus-Christ; ils ne remontent donc pas jusqu'au temps d'Eschyle et de Sophocle; mais nous avons toute raison de supposer, pour le siècle précédent, des dispositions qui, dans leurs maîtresses lignes, auraient été identiques à celles que l'observation nous a fait connaître.

Après qu'eurent été exhumés les premiers théâtres grecs et qu'il eut été prouvé ainsi que les données de Vitruve sur l'existence d'une scène grecque ne pouvaient provenir que d'une erreur ou d'une confusion quelconque, de vives discussions s'engagèrent à ce sujet entre les érudits. D'un côté se trouvaient les conservateurs, qui s'en tenaient fermement à l'ancienne doctrine; ils ne pouvaient prendre leur parti de renoncer à la scène grecque. Dans l'autre camp se rangeaient d'autres savants, plus dociles à la leçon des ruines; ceux-ci, une fois entrés dans cette voie, s'aperçurent bientôt, à leur propre surprise, que toute la littérature classique est d'accord avec le témoignage des édifices, qu'elle ne sait rien de cette prétendue scène. C'est que les drames du ve siècle, quand on les interroge sans opinions préconçues, excluent nettement la possibilité d'une séparation matérielle entre les acteurs et le chœur. On en vint même à se convaincre que ces anciens drames gagnaient beaucoup en valeur et en effet à être représentés sans que l'érection d'une scène

vînt ainsi éloigner et détacher l'un de l'autre les deux groupes de personnages qui étaient les interprètes du poète et qui prenaient part à l'action.

Le combat est à peu près terminé. Le groupe de ceux qui défendent, dans son intégrité, l'ancienne théorie diminue à vue d'œil. Que, du temps d'Eschyle et de Sophocle, la tragédie ait été jouée sur une scène qui aurait dominé l'orchestre, c'est ce que presque personne ne croit plus. Tout au plus quelques critiques admettent-ils, pour l'époque hellénistique, une scène grecque d'une faible élévation, et, pour le temps de Vitruve, une scène plus haute. D'autre part, ceux qui affirment qu'il n'y a jamais eu de scène dans le théâtre grec n'épargnent aucun effort pour éclaircir les points qui restent encore obscurs et particulièrement pour arriver à faire comprendre comment Vitruve a pu être conduit à formuler une règle qui paraît être en contradiction avec l'ensemble des faits observés.

IV

Nous avons montré, d'après M. Dœrpfeld et le plus souvent avec ses propres paroles, comment s'était posée la question de la scène grecque et par quelle voie on croit être arrivé à la résoudre. Il reste à marquer, toujours en suivant le même guide, comment on peut faire en quelque sorte la preuve de l'opération exécutée par les architectes et confirmer au moyen de la tradition littéraire les résultats obtenus sur le terrain.

Il importe, avant tout, de définir la nature et la valeur des documents dont dispose la critique. Autrement dit, que savons-nous du théâtre des Grecs, ou, pour mieux délimiter le champ de la recherche, du théâtre attique des ve et ive siècles? C'est à Athènes qu'est né le drame grec, le drame tragique comme le drame comique, que l'un et l'autre se sont développés et modifiés, de Phrynichos et d'Eschyle à Euripide et à Agathon, de Cratinos et d'Aristophane à Philémon et à Ménandre. Les œuvres des poètes d'Athènes ont donc dû fournir la principale matière des représentations théâtrales, dans toute la Grèce propre, dans celle qui est riveraine de la Mer Égée, et ces œuvres ou celles qui n'en étaient que des imitations ont dû être jouées à Oropos et à Érétrie, à Épidaure et à Délos, dans les mêmes conditions qu'au Pirée ou à Athènes même, conditions qui avaient été déterminées, dès la première heure, par le caractère de ces fêtes dionysiaques d'où est issu le drame et par le génie original des maîtres auxquels revient l'honneur d'avoir créé cette forme d'art nouvelle.

Avant qu'eussent été exhumés, dans un état de conservation plus ou

moins satisfaisant, des édifices qui ont été certainement bâtis à l'effet d'y jouer les drames que nous connaissons ou d'autres pièces du même genre, nous en étions réduits, pour nous faire quelque idée de l'ancien théâtre grec, à ne puiser qu'aux sources littéraires. Il en était une, parmi celles-ci, qui avait une importance exceptionnelle; les premiers documents à consulter, ceux par lesquels il convenait de commencer l'enquête et auxquels, en dernière analyse, on devait toujours revenir, c'étaient, — peut-être ne l'avait-on pas assez compris, — les drames des trois grands tragiques et les comédies d'Aristophane. Par malheur, le texte de ces ouvrages a été transmis à la postérité sans être accompagné de rien qui ressemble à certaines indications que les auteurs dramatiques modernes ne manquent jamais de donner quand ils publient ce que l'on appelle la *brochure*, indications qui définissent brièvement le décor et qui permettent de régler les mouvements des acteurs comme ils l'ont été à la première représentation. On trouve bien, chez les scoliastes, quelques notes de ce genre; mais on ne saurait en user qu'avec une extrême réserve. Ces grammairiens ont vécu, pour la plupart, plusieurs siècles après les poètes dont ils commentent l'œuvre; il est permis de penser que, là où ils font allusion à certains détails de la mise en scène, ce qu'ils ont en vue c'est, le plus souvent, les dispositions du théâtre grec de leur temps et parfois même celles du théâtre romain.

Ce que l'on aurait dû se persuader dès l'abord, c'est que les anciens drames, étudiés à ce point de vue, autorisent certaines conclusions. Ils ne laissent pas de jeter quelque jour sur le caractère des arrangements scéniques du théâtre pour lequel ils ont été composés. Par des travaux récents, dont les plus remarquables sont ceux de Willamovitz (1), de Karl Robert (2) et de Bethe (3), on jugera de l'importance et de l'intérêt des

(1) *Euripides Herakles*, erklært von Ulrich von Willamowitz-Möllendorf, 2e édition, 2 vol. in-8°, Berlin, 1893, et particulièrement le premier chapitre du tome II : *Das Äussere der Aufführung*. Willamovitz y accepte pleinement, au moins pour le ve siècle, la thèse de Dœrpfeld. Dans la préface de cette nouvelle édition, l'auteur promet un livre sur le drame attique où en sera présentée l'histoire. Nous attendons avec impatience l'exécution de cette promesse. Personne en Europe ne connaît mieux ce sujet et ne portera dans cette étude plus de pénétration et d'originalité. Voir aussi, du même, divers articles publiés dans les périodiques, et particulièrement les deux essais suivants : *Die Buehne des Aischylos* (*Hermes*, t. XXI, p. 597-622) et *Die Perser des Aischylos* (*Hermes*, t. XXXII, p. 382-398).

(2) K. Robert, *Die Scenerie des Aias, der Eirene und des Prometheus* (*Hermes*, t. XXXI, p. 530-577), et *Zur Theaterfrage*, t. XXXII, p. 421-453. Cf., du même, la recension qu'il a donnée du livre ci-dessous cité de Bethe, dans les *Gœttingische gelehrte Anzeigen*, 1897, p. 27.

(3) Erich Bethe, *Prolegomena zur*

résultats auxquels peut conduire cette méthode. Jusqu'alors, quand on abordait, à ce point de vue, l'étude des pièces, c'était avec une opinion préconçue, avec la ferme conviction que les acteurs, séparés du chœur, jouaient sur une scène surélevée. On ne pouvait pourtant se refuser à constater que, dans nombre de passages des œuvres en question, le texte suppose un concert établi entre les acteurs et les choristes, qui se parlent et qui se répondent, qui prennent en commun part à l'action; ce texte implique même souvent le contact effectif des deux groupes. Ce concert et ce contact, on n'avait trouvé qu'un moyen de les expliquer : c'était d'admettre que, par instants, le chœur montait sur la scène et que, dans d'autres moments, les acteurs descendaient dans l'orchestre. Il eût été, ce semble, plus naturel de se demander pourquoi, cette intime collaboration étant de règle, on aurait commencé par isoler ainsi les deux groupes, par les séparer l'un de l'autre; mais le préjugé s'opposait à ce que l'on fît cette très simple réflexion.

Dans tout le reste de la littérature grecque, il n'y a pas un seul témoignage formel et indiscutable que l'on puisse alléguer en faveur de la théorie d'une scène surélevée. Il se rencontre, sans doute, chez quelques écrivains des formules que, jusqu'à présent, on avait invoquées en faveur de cette théorie. Mais, si l'on s'en était prévalu, c'était au prix d'une interprétation erronée des termes que l'on alléguait. Il en était ainsi pour les expressions : *ἐπὶ σκηνῆς* ou *ἀπὸ σκηνῆς*. On les traduisait : « sur la scène » ou « du haut de la scène, » et on les citait comme preuves de l'existence d'une scène. Ce que l'on méconnaissait, c'était le vrai sens du mot *σκηνή*, le seul qu'il eût dans la langue lorsque s'était créé le drame. Il ne signifiait pas alors *estrade*, *scène*, dans l'acception où nous entendons ce mot; ce qu'il désignait, c'était une *tente*, et, par extension, une *construction légère et provisoire*, une *baraque en planches* [1]. La vraie traduction de ces formules, c'est donc « contre ou devant la tente, contre ou devant la maison » ou « en sortant de la tente, de la maison ».

On s'est obstiné de même à mal interpréter une formule de Pollux, très souvent citée : *σκηνὴ μὲν ὑποκριτῶν ἴδιον, ἡ δὲ ὀρχήστρα τοῦ χόρου* [2]. « La *skéné* appartient en propre aux acteurs, et l'orchestre au chœur. » On traduisait *σκηνή* par *scène* et l'on croyait trouver là une preuve irréfra-

Geschichte des Theaters im Alterthum, Untersuchungen ueber die Entwickelung des Dramas, der Buehne, des Theaters, 8°, Leipzig, 1896.

[1] Hesychius, s. v : *σκηνή ἡ ἀπὸ ξύλων ἡ περιβολαίων οἰκία*. Reisch a fait avec le plus grand soin, à grand renfort de textes, l'histoire du mot *σκηνή* et des variations de son sens (*Das Griechische Theater*, p. 283-290).

[2] Pollux, IV, 123.

gable à l'appui de l'opinion traditionnelle; mais ici, comme dans d'autres passages analogues, ce que désigne le mot σκηνή, c'est le bâtiment où se trouvaient ce que nous appellerions le foyer et les loges des acteurs. Naturellement l'orchestre, cette salle de danse, appartenait au chœur qui y dansait et y chantait; mais la maison bâtie en arrière de cette aire ronde, la maison dont la devanture constituait le décor très simple où se jouait le drame, cette maison de planches et, plus tard, de pierre était le propre domicile des acteurs; c'était de ce bâtiment qu'ils sortaient d'ordinaire pour se montrer en public, et ils y rentraient quand ils avaient dit ce qu'ils avaient à dire.

Il n'y a qu'un seul auteur ancien qui mentionne et qui décrive, jusqu'à en indiquer les dimensions réglementaires, une scène grecque: c'est l'architecte romain Vitruve, qui vivait au temps de l'empereur Auguste. Vitruve donne des prescriptions formelles sur les règles à suivre dans la construction des théâtres et, à ce propos, il établit une distinction entre le théâtre romain et le théâtre grec. Voici quelle est, selon lui, la différence : dans le théâtre grec, l'orchestre est plus spacieux que dans le théâtre romain; la scène y est plus éloignée du spectateur, plus élevée et moins profonde. On pensait, généralement, jusqu'ici que les définitions de cet écrivain s'appliquaient à l'ancien théâtre grec ou tout au moins au théâtre de l'époque hellénistique; mais il est très possible que Vitruve ait eu là en vue des théâtres à haute scène qui existaient, de son temps, en Asie Mineure; ce sont ces édifices qu'il aurait opposés au théâtre romain à orchestre réduit et à scène plus basse. De fait, quelques-uns des théâtres que l'on a retrouvés dans cette partie du monde grec cadrent assez bien avec les règles qu'il formule [1]. Si cette hypothèse est fondée, Vitruve n'a pas commis d'erreur; mais il a employé une désignation inexacte, qui a trompé le lecteur moderne. Que si l'on aime mieux, au contraire, s'en tenir à l'idée que Vitruve a vraiment voulu parler de l'ancien théâtre grec, il faut admettre que Vitruve s'est mépris au sujet de la place que les acteurs grecs occupaient dans les représentations dramatiques, méprise que l'on peut, sans trop de peine, s'expliquer de différentes manières. Nous ne saurions, sans risquer de nous laisser entraîner trop loin, entrer ici dans le détail de ces diverses explications [2].

Quoi qu'il en soit, cette scène du théâtre grec, dont la hauteur et la

[1] Cette explication ne s'était pas présentée à l'esprit de M. Dœrpfeld quand il écrivait son livre; il l'a exposée après coup, dans un article intitulé : *Das Griechische Theater Vitruvs* (*Athen. Mitth.*, 1897, p. 439-462, avec une planche).

[2] Voir *Das Griechische Theater*, p. 364-365.

largeur sont ainsi définies par Vitruve, il n'en est nulle part question chez les écrivains grecs de l'âge classique; mais, dira-t-on, est-ce qu'un théâtre peut se passer d'une scène surélevée? Sans elle, le public pourrait-il voir les acteurs? Cette scène n'était-elle pas particulièrement indispensable dans le théâtre grec, où les acteurs avaient à se distinguer des choristes?

La réponse est aisée. Là où soit les spectateurs, soit les auditeurs se tiennent, assis ou debout, sur une plate-forme horizontale ou presque horizontale, il faut absolument que l'acteur ou l'orateur se présente sur une estrade surélevée; mais si le public prend place sur des gradins qui s'étagent les uns au-dessus des autres, les acteurs n'ont pas besoin, pour être bien en vue, de cet exhaussement; ce résultat sera atteint, d'une manière tout au moins aussi satisfaisante, s'ils se dressent en pied sur le sol de l'orchestre. N'en est-il pas ainsi dans nos cirques, où les sièges destinés au public sont disposés à peu près comme ils l'étaient dans le théâtre antique? Le spectacle n'y est-il pas donné presque toujours dans l'arène même et non sur une scène en contre-haut? L'antiquité avait su prévenir toute confusion et distinguer très nettement les deux groupes de personnages qui prenaient part à l'action; elle y avait pourvu par la différence du costume et particulièrement, dans la tragédie, par l'emploi du cothurne. Cette chaussure à haute semelle n'avait de sens que si elle servait à exhausser l'acteur au-dessus de la foule des choristes et des figurants, à la lui faire dépasser de toute la tête.

On peut d'ailleurs, par voie de démonstration mathématique, prouver le mal-fondé d'une opinion qui est très répandue : il n'est pas vrai que, dans un théâtre disposé comme l'était le théâtre grec, les spectateurs saisissent d'autant mieux les mouvements des acteurs que la scène est plus élevée. Dans aucun théâtre, la scène ne peut et ne doit être placée au-dessus du niveau de l'œil des spectateurs qui sont assis au plus bas rang. Tout ce que l'on pourrait donc admettre, à l'extrême rigueur, pour le théâtre grec, ce serait une scène très basse; mais tous les personnages y étaient parfaitement visibles, en l'absence même de toute scène [1].

Veut-on achever de se convaincre qu'il n'existait pas de scène dans l'ancien théâtre grec, il suffit d'avoir présente à l'esprit la marche qu'a suivie le développement des formes du théâtre, depuis la naissance du drame jusqu'à l'époque romaine. Aussi longtemps que l'on a cru à l'existence d'une scène grecque, ce développement n'était pas représenté,

[1] *Das Griechische Theater*, p. 350-359 et figures 87-92.

comme on devait s'y attendre, par une série continue de perfectionnements successifs, de changements dont chacun aurait été préparé par des phénomènes antérieurs et aurait trouvé en eux son explication; on était forcé d'admettre des sauts brusques et presque des reculs. Écartez l'hypothèse d'une scène grecque; aussitôt les faits s'appellent les uns les autres et s'enchaînent étroitement; l'histoire de cette évolution devient intelligible; elle a son unité.

Ce qui, dans les fêtes de Dionysos, a précédé le drame, ce sont, on le sait, des danses et des chants qui s'exécutaient en grande pompe, autour de l'autel du dieu, en avant de son temple. Lorsque à la danse et aux chants du chœur vinrent s'ajouter d'abord la harangue d'un acteur unique, puis, bientôt après, le dialogue de deux acteurs, ces nouveaux venus prirent place, rien n'était plus naturel, dans l'aire où s'exécutaient les danses: ils pouvaient, par moments, pour attirer davantage l'attention, monter sur les degrés de l'autel. Les spectateurs se tenaient assis ou debout autour de l'esplanade; lorsque celle-ci se trouvait au pied d'une colline, ils se groupaient de préférence sur la pente qui dominait cette plate-forme.

Une tradition qui paraît digne de foi attribuait à Eschyle l'invention de la *σκηνή*[1]; ce que l'on entendait par là, tant qu'avait prévalu l'ancienne doctrine, c'est qu'il aurait le premier fait construire, en dehors de l'orchestre, une scène surhaussée, qu'il aurait ainsi éloigné les acteurs du public en les dressant devant lui sur une estrade. Cette scène aurait d'abord été assez basse; puis elle se serait exhaussée peu à peu, jusqu'à atteindre l'élévation assez notable d'au moins trois mètres. Ce que cette disposition avait de peu pratique et d'incommode, les Romains auraient été les premiers à le reconnaître; au lieu de cette scène haute, étroite et très éloignée du spectateur, ils en auraient construit une qui avait l'avantage d'être à la fois plus basse, plus profonde et plus rapprochée du public.

Il y a là une méprise; on se trompe sur la nature du progrès dont l'honneur revient à Eschyle. Ce qu'il a imaginé, ce n'est pas de construire une scène, — *σκηνή* n'a pas le sens de *scène*, — c'est de bâtir, en arrière de la place où se jouait le drame, un logis qui servait de fond à cette place. C'était là, en effet, une invention d'une importance capitale,

[1] Ce qui confirme l'assertion de la *Vie* anonyme d'Eschyle que nous possédons, c'est que les pièces les plus récentes d'Eschyle, comme l'*Agamemnon*, les *Choéphores* et les *Euménides* impliquent, par les indications qu'elles contiennent sur le lieu de l'action, la présentation au public d'une façade de palais ou de temple.

le plus décisif des pas qui marquent les étapes de ce développement du drame. Rien, jusque-là, ne déterminait le lieu de l'action; celle-ci ne pouvait guère être conçue que comme s'accomplissant dans le sanctuaire de Dionysos ou dans ses dépendances; au contraire, grâce à l'addition de ce logis, le poète était en mesure de prêter à l'orchestre, au gré de sa fantaisie, tel ou tel caractère. Ce caractère était défini par l'aspect donné à la façade du bâtiment; il changeait suivant que celle-ci simulait un palais royal, un temple ou une porte de ville; mais c'était toujours la place située devant l'édifice ainsi figuré qu'il représentait. Dans cet effort qu'il faisait pour localiser l'action, le poète était d'ailleurs singulièrement aidé par les habitudes d'esprit et la bonne volonté de son public. Celui-ci était moins exigeant que le spectateur d'aujourd'hui. Des indications très sommaires lui suffisaient. Le décor lui était plutôt suggéré que montré; il l'imaginait plus encore qu'il ne le voyait.

Le bâtiment en question, la *σκηνή*, rendait encore un autre service; il facilitait, il permettait d'accélérer les entrées et les sorties des acteurs. C'était une notable simplification; ceux qui avaient la charge de conduire la représentation se trouvaient ainsi affranchis des gênes que leur imposaient auparavant la disposition de l'enceinte sacrée et l'affluence de la foule qui se pressait autour de l'orchestre.

Cette importante invention d'Eschyle ne changea pourtant rien à la position qu'occupaient, dans le théâtre, le chœur et les acteurs. Il n'y avait pas la moindre raison de séparer les deux groupes; l'un et l'autre restèrent à leur ancienne place et continuèrent à se partager l'orchestre. Tout au plus y eut-il un léger changement dans les habitudes : les acteurs avaient commencé par se tenir vers le milieu de l'orchestre; désormais ils se réservèrent la moitié du champ qui était la plus rapprochée de ce bâtiment où ils avaient leur quartier général. Quant aux spectateurs, ils ne pouvaient plus s'asseoir que sur trois des côtés de l'esplanade où se jouait la pièce; le quatrième côté était pris par la *skéné*.

Les siècles qui suivirent celui d'Eschyle ne modifièrent pas ces dispositions dans ce qu'elles avaient de caractéristique et d'original. Il n'y eut qu'un changement : la *skéné* reçut une plus riche installation; à la baraque de bois se substitua une construction de pierre avec façade (*προσκήνιον*) à panneaux mobiles (*πίνακες*), panneaux que l'on changeait suivant l'effet à obtenir. A la fin, comme c'était le plus souvent devant une habitation royale ou privée que le drame était censé se jouer, la décoration mobile fut remplacée par une façade fixe, que paraient des colonnes lapidaires; mais il n'en résulta point que la *skéné* et le *proskénion*

changeassent de nature et de destination. Lui aussi, l'orchestre resta ce qu'il était, la propriété commune du chœur et des acteurs.

Il vint un moment où le chœur perdit de son importance; il finit même par être tout à fait supprimé. Alors on n'avait plus besoin que l'orchestre formât, comme auparavant, un cercle complet. Il suffisait aux acteurs de disposer d'une moitié de cet espace, de celle qui était attenante à la *skéné*. L'autre moitié, celle qui avoisinait le public, pouvait être utilisée à d'autres fins. On prit, à cet égard, suivant les lieux, deux partis différents. Dans certains théâtres, on abaissa d'environ un mètre et demi cette portion de l'orchestre et l'on créa ainsi un champ analogue au parterre de nos théâtres, où l'on plaça des sièges destinés à des spectateurs privilégiés. En réalité, c'était encore à leur ancienne place que se tenaient les acteurs, quoiqu'ils parussent, dès lors, jouer sur une scène. Ailleurs, dans cette moitié disponible de l'orchestre, le sol fut reporté encore un peu plus bas; on obtint, de cette façon, une arène entourée de barrières, qui pouvait être affectée à des combats de gladiateurs, à des chasses de fauves, à des pantomimes et autres spectacles du même genre.

Des deux types que l'on créa en modifiant ainsi les dispositions de l'édifice, le premier prévalut surtout à Rome et en Italie; il donna naissance au théâtre romain de Vitruve, avec sa scène basse. Ce théâtre romain avait encore d'autres antécédents : en Italie, depuis un temps reculé, les représentations théâtrales avaient été données dans des théâtres pourvus de scènes d'une faible élévation, comme l'attestent des vases peints de l'Italie méridionale qui datent du IIIe siècle avant notre ère. Quant au second type, il se rencontre presque exclusivement en Asie Mineure; on peut donc appeler *théâtre asiatique* celui que caractérisent une arène profondément encaissée et une haute scène.

Le théâtre romain et celui de l'Asie Mineure ne sont donc pas des types indépendants, qui, à un moment donné, auraient été créés de toutes pièces et qu'aucun lien n'aurait rattachés au théâtre grec; c'est de celui-ci qu'ils sont issus par une suite de modifications partielles que provoquèrent les changements survenus dans les conditions de l'art dramatique. Même après la conquête romaine, la plupart des cités grecques conservèrent à leur théâtre l'aspect et la disposition qu'il avait présentés dans les siècles précédents.

Ainsi comprise, l'évolution du théâtre antique se laisse suivre dans son ensemble depuis les origines mêmes jusqu'à la période romaine. Le point de départ du mouvement, le centre autour duquel il s'opère, c'est toujours l'aire ronde en terre battue où l'on a, de bonne heure, com-

mencé à danser et à chanter en l'honneur de Dionysos. Au début comme à la fin de cette évolution, les acteurs se tiennent toujours à la même place et au même niveau, c'est-à-dire dans l'esplanade circulaire, devant le mur de la *skéné*. Au contraire, avec la théorie que combat M. Dœrpfeld, il fallait admettre, pour l'emplacement où se jouait la pièce, des changements dont la raison n'était pas facile à saisir. Les acteurs se seraient montrés au public, affirmait-on, d'abord sur une scène large et basse, puis sur une scène étroite et haute, puis, de rechef, sur une scène redevenue très basse. Que l'on prenne en considération ce qu'il y a d'illogique dans ces saccades, dans ces passages inexpliqués d'une forme à une autre et l'on reconnaîtra que la doctrine nouvelle est la seule qui rende un compte satisfaisant de l'histoire du théâtre grec, la seule qui donne l'idée d'une évolution vraiment régulière, vraiment organique.

Témoignages des auteurs anciens, étude des ruines du théâtre, là où il subsiste des ruines notables de la construction, lois du développement, considérations générales, tout concourt donc à suggérer et à confirmer une même assertion : le théâtre grec n'avait pas de scène, au sens propre du mot.

Mais, dira-t-on, comment un drame pouvait-il se jouer dans un théâtre dépourvu de scène? Il faut, pour le comprendre, se rappeler comment le drame grec est sorti des réjouissances célébrées en l'honneur de Dionysos, dans quel milieu mythique et idéal il a placé l'action qu'il figurait et quel caractère de simplicité cette action a toujours gardé. Né dans l'orchestre, il y a grandi, il s'y est développé; c'était là que, par la main des acteurs, s'accomplissaient les événements et que, par leur bouche, s'exprimaient les sentiments auxquels le chœur faisait, de tout près, écho par ses chants. Selon que la *skéné* devait représenter tel ou tel édifice, elle avait une ou plusieurs portes. C'était par une de ces portes qu'entraient dans l'orchestre ceux des personnages qui étaient censés habiter la demeure simulée par cette façade ou y faire un séjour momentané. Les autres acteurs et le chœur accédaient à l'esplanade par les entrées latérales de l'orchestre, par les larges passages (*πάροδοι*) qui s'ouvraient entre le bâtiment de la *skéné* et le massif sur lequel étaient posés les gradins destinés aux spectateurs. Il était admis que l'un de ces passages représentait le chemin de la ville, et l'autre celui qui menait à la campagne ou en pays étranger. Au moyen de coulisses mobiles (*periaktes*), on pouvait donner à ces abords de l'orchestre un aspect qui fût en relation avec le thème de la pièce; on complétait ainsi les indications du décor de la *skéné*.

On fit d'abord apparaître les dieux dans l'orchestre, mêlés aux

acteurs. Plus tard on préféra, d'ordinaire, les montrer planant au-dessus de l'espace où s'agitaient les mortels. Les apparitions de la divinité se produisirent alors sur la terrasse qui surmontait la maison figurée. Les dieux arrivaient soit à pied, soit en char, soit dans la machine volante.

La pièce étant jouée dans l'orchestre, au milieu des spectateurs, ceux-ci pouvaient, de toutes les places, suivre sans effort toute l'action, sans perdre une partie du spectacle, comme sont condamnés à le faire ceux qui, dans nos théâtres, occupent les loges de côté. Cette action ne s'offrait pas à leurs regards resserrée dans le cadre d'une scène fermée. Les péripéties s'en déroulaient devant eux dans un espace découvert; ils pouvaient croire qu'elle s'engageait et s'accomplissait réellement sous leurs yeux. Toute leur attention se concentrait donc sur les mouvements des acteurs et sur les paroles qu'ils prononçaient; elle n'était pas sollicitée, comme elle tend à l'être de plus en plus chez nous, par les artifices de la décoration et de la mise en scène. Presque tout l'effet dépendait du poète, de la puissance de son imagination et du talent avec lequel il traduisait les passions qui troublaient l'âme de ses personnages, qui les poussaient au crime et au meurtre ou qui leur inspiraient de nobles dévouements.

Si vous êtes parvenu à vous faire ainsi une claire et vive idée des conditions dans lesquelles était joué le drame antique, relisez, en les ayant présentes à l'esprit, un de ces drames, l'*Antigone* par exemple ou l'*Œdipe Roi*, et vous saisirez les avantages d'un tel mode de représentation; vous comprendrez ce que gagnait le théâtre à ne point avoir de scène. Que ne nous est-il donné de voir jouer un de ces drames soit dans un des théâtres antiques de la Grèce, remis en état et restauré pour la circonstance, soit dans un édifice construit sur le modèle d'un de ces théâtres! Alors, sans aucun doute, nous nous rendrions compte de l'effet que devait produire une exécution ainsi entendue et peut-être aussi en viendrions-nous à nous demander s'il n'y aurait pas profit, pour notre théâtre moderne, à s'inspirer, dans quelque mesure, des exemples du théâtre antique et à s'en approprier certaines dispositions.

Nous ne nous engagerons pas, avec M. Dœrpfeld, sur ce terrain. Nous signalons à la curiosité des architectes les réformes qu'il propose et dont quelques-unes paraissent fort tentantes; mais aborder l'étude de ce programme et en discuter les points principaux, ce serait sortir du sujet, déjà peut-être trop vaste, que nous nous sommes promis de traiter. Nous avons laissé M. Dœrpfeld exposer sommairement la thèse qu'il soutient. Dans un prochain essai, nous examinerons la valeur des

IMPRIMERIE NATIONALE.

objections que cette thèse a soulevées, ce qui nous donnera l'occasion de reprendre et de développer quelques-uns des arguments qui ont été produits en faveur de la théorie nouvelle et de faire le départ entre ce qui est, dès maintenant, mis au-dessus de toute contestation et ce qui reste encore douteux.

GEORGES PERROT.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Œuvres de Descartes, publiées par Charles Adam et Paul Tannery, sous les auspices du Ministère de l'instruction publique (*Correspondance*, tome Ier, Léopold Cerf, imprimeur-éditeur).

Le premier volume de la correspondance de Descartes qui vient de paraître est en même temps le premier volume d'une édition nouvelle des œuvres de Descartes, publiée par deux savants distingués, MM. Charles Adam et Paul Tannery, sous les auspices du Ministère de l'instruction publique.

Il n'a existé jusqu'ici qu'une seule édition des œuvres complètes de Descartes. C'est celle qui a paru de 1824 à 1826, en 11 volumes, par les soins de M. Victor Cousin. Mais cette édition, devenue très rare, était encore défectueuse, et M. Cousin disait lui-même, avec une modestie un peu prétentieuse, « qu'elle n'était pas digne de Descartes ». Il ne publiait que des textes français, même ceux qui avaient été écrits primitivement en latin, et quoique ayant établi le premier, d'après une source précieuse dont nous aurons amplement à parler, la chronologie des lettres de Descartes, il laissait encore beaucoup à désirer même sous ce rapport, comme on le verra par la comparaison avec l'édition nouvelle; enfin il ne s'était pas suffisamment servi de la source dont nous venons de parler, pour établir le texte définitif et authentique de Descartes. D'ailleurs l'œuvre de Cousin était surtout une œuvre de propagande, ayant eu pour but d'exciter et de réveiller en France l'esprit philosophique. Depuis longtemps on avait reconnu la nécessité d'une nouvelle édition. M. Millet, auteur d'une remarquable thèse sur *Descartes avant 1637*, avait conçu ce projet, et même en avait déjà commencé l'entreprise. La mort vint interrompre ses projets. M. Liard, du temps où il était à Bordeaux, avec M. Paul Tannery, y avait pensé. M. Xavier Léon, directeur

de la *Revue de métaphysique et de morale*, a repris cette idée et l'a fait valoir dans sa Revue, en y contribuant en même temps d'une manière plus positive. L'annonce prochaine du centenaire de Descartes (1896) parut une occasion favorable à l'exécution de l'idée.

Le Ministère promit sa coopération et son appui. Un comité, composé mi-partie de savants et de philosophes, fut formé pour contrôler et surveiller la nouvelle édition. M. Charles Adam, doyen de la faculté des lettres de l'Université de Dijon, et depuis nommé recteur de Clermont, fut chargé de préparer la partie philosophique de l'œuvre, et M. Paul Tannery, ingénieur, dont l'érudition scientifique est absolument sans rivale, fut chargé de la partie scientifique. M. Léopold Cerf, imprimeur, lui-même ancien élève de l'École normale, de la section de philosophie, se chargea de l'impression. Il y a mis tous ses soins; et le volume sorti de ses ateliers est un chef-d'œuvre de sévère et élégante typographie, rappelant par le choix du papier et des caractères les plus belles éditions du XVIIe siècle. M. Charles Adam, dans une courte préface, rappelle les antécédents de la publication nouvelle, et dans une savante et profonde introduction, nous en explique les antécédents, les conditions et les nouveautés. La simple analyse de cette introduction nous fera connaître les avantages de l'édition actuelle sur celles qui l'ont précédée.

L'ouvrage entier se composera de deux parties. La première comprendra la correspondance, la deuxième les œuvres ou opuscules de Descartes. De ces deux parties on a jugé que la première à publier devait être la correspondance; c'est elle en effet qui jette du jour sur tout le reste : c'est le commentaire perpétuel des œuvres philosophiques. On publiera donc les *Lettres* tout d'abord; et le premier volume actuel est le premier volume des lettres. Tous les détails qui vont suivre et qui sont résumés dans l'introduction de M. Charles Adam ont donc surtout rapport à la Correspondance.

Pour bien comprendre la nécessité et les mérites de notre édition, il faut la comparer aux éditions antérieures et surtout à celle de M. Cousin. Celle-ci avait sans doute une évidente supériorité sur les précédentes, dont aucune ne pouvait être appelée complète en propres termes. De plus, pour la chronologie et l'authenticité du texte, il avait eu sous les yeux un document inappréciable, à savoir ce que l'on appelle l'exemplaire de l'Institut, parce qu'il appartient à cette bibliothèque, et dont nous donnerons l'histoire plus loin.

M. Cousin, tout en comprenant l'importance de ce document, n'en connaissait pas l'origine, et il s'en est servi trop timidement, rejetant

dans les notes ce qui devait être dans le texte, et n'étant pas toujours lui-même fidèle au texte qu'il consultait. Il donna, il est vrai, d'après ce manuscrit, la chronologie des lettres de Descartes, mais il laissa encore passer, même à ce point de vue, beaucoup d'inexactitudes et d'erreurs, dans le détail desquelles nous ne pouvons pas entrer, mais dont on trouvera la preuve dans l'introduction de M. Adam. V. Cousin n'a pas su que la collection complète et originale des lettres de Descartes au P. Mersenne existait alors dans les archives de l'Académie des sciences; s'il les eût fait rechercher, et s'il les eût publiées avec l'aide de l'exemplaire de l'Institut, il eût sauvé cette collection du vol qui quinze ans plus tard allait disperser un peu partout les lettres que l'on a eu tant de peine à reconstituer, et encore seulement en partie.

Qu'est-ce donc que ce fameux exemplaire de l'Institut, sur lequel tout repose aujourd'hui? Lorsque l'ami de Descartes, Clerselier, mourut, après avoir publié trois volumes de lettres, non sur les originaux eux-mêmes, restés aux mains des correspondants, mais sur les minutes ou brouillons que Descartes avait conservés, et en outre plusieurs ouvrages de Descartes, il avait légué à son ami l'abbé Legrand le reste des manuscrits à publier avec une somme de 300 livres destinée aux frais de cette publication. Mais l'abbé Legrand conçut un projet plus vaste, celui de donner une édition complète de Descartes devant comprendre à la fois la Correspondance et les Œuvres. A cet effet, il se livra à un travail très considérable, écrivit à tous les correspondants de Descartes pour obtenir les originaux des lettres, et le 10 avril 1690 il pouvait écrire à M. Chouet, de Genève : « Je vous dirai pour votre consolation que tous les manuscrits de Descartes qui n'ont pas encore été publiés sont en ma possession, outre 120 lettres que j'ai recueillies de diverses personnes. »

Mais outre cette première collection de documents que l'abbé Legrand tenait de Clerselier et de ses recherches personnelles, il y en avait une autre, dont il a eu également la disposition. Ce sont les lettres originales au P. Mersenne, que Roberval avait gardées en sa possession après la mort de celui-ci, ayant été chargé par lui de publier divers écrits. A la mort de Roberval, par testament de celui-ci, ces lettres au P. Mersenne furent léguées à M. La Hire, professeur royal de mathématiques au collège des Grassins, qui lui-même, à sa mort, les légua aux Archives de l'Académie des sciences. Il les avait communiquées, pendant sa vie, à l'abbé Legrand, et celui-ci avait pu les collationner avec l'édition de Clerselier. L'abbé Legrand mourut avant d'avoir achevé son œuvre; il légua tous les papiers en sa possession à Marmion, professeur du Collège de France; mais celui-ci étant mort à son tour très peu de temps après, ces papiers,

avec les 300 livres de Clerselier, furent restitués à la mère de l'abbé Legrand; et depuis cette époque, la piste de ces papiers a été perdue.

Cependant, de ce grand travail auquel l'abbé Legrand s'était livré, il reste deux documents des plus précieux : 1° la Vie de Descartes par Baillet, qui avait commencé à travailler avec l'abbé Legrand; celui-ci, pour diminuer sa propre tâche, lui avait remis toutes les pièces de son dossier se rapportant à la personne et à la vie de Descartes, de plus un certain nombre de fragments de lettres inédites, que nous ne trouvons plus que là, mais qui ont une valeur d'authenticité incontestable; 2° l'exemplaire de l'Institut, c'est-à-dire l'exemplaire même préparé par l'abbé Legrand pour une édition nouvelle qui devait commencer, comme l'édition actuelle, par la publication de la Correspondance. Cet exemplaire contient des notes écrites à la marge, des additions qui restituent le commencement, le milieu et la fin de certaines lettres, des bandes de papier collées à certains endroits pour des additions nécessaires, de plus l'indication de toutes les dates que Legrand avait pu retrouver soit directement, lorsque les originaux avaient été datés, soit indirectement et par induction, par comparaison avec les lettres datées. Cette édition de Legrand, si elle avait pu être faite, nous aurait donc donné l'ordre chronologique des lettres, qui avait manqué à la première édition de Clerselier, et de plus un texte authentique restitué scrupuleusement.

Indépendamment des deux sources précédentes, à savoir la Vie de Baillet et l'exemplaire de l'Institut, un assez bon nombre de lettres inédites adressées à Descartes ou par Descartes ont été retrouvées depuis le commencement de ce siècle, et entre autres la correspondance complète de la princesse Élisabeth, donnée par Foucher de Careil en 1879; ces lettres ont été publiées séparément, et elles reviendront enrichir l'édition actuelle. Quant à la collection des Lettres à Mersenne, venant de La Hire et appartenant à l'Académie des sciences, cette collection, décomplétée par le vol de Libri, a été, en partie seulement, mais enfin en partie, récupérée par les soins et la ténacité admirable de M. Léopold Delisle, qui, à la mort de lord Ashburnham, a réussi à arracher à la succession, pour les restituer à leur source française, une bonne partie des papiers soustraits à nos bibliothèques. Disons enfin que, suivant le mot de M. Adam, V. Cousin, amateur d'autographes, a suppléé en partie aux lacunes de V. Cousin éditeur; sa bibliothèque contient dix-sept lettres autographes de Descartes. L'édition nouvelle aura donc à sa disposition tous ces documents, qui avaient plus ou moins manqué à l'édition Cousin. Disons encore, pour compléter ces renseignements bibliographiques, que les lettres appartenant à la collection La Hire ont

été l'objet au XVIIIe siècle et au commencement du nôtre de deux classements : le premier de la main de D. Poirier, bénédictin mort en 1813, le second d'Arbogast, mathématicien, membre de la Convention. M. Ch. Adam nous donne en tableaux synoptiques les résultats de ces deux classements. « En résumé, nous dit-il, des quatre-vingt-cinq pièces composant la collection La Hire, il y en a sept dont nous ne possédons pas même les minutes imprimées, et vingt-trois dont nous n'avons pas les originaux ; cinquante-trois seulement ont été retrouvés depuis la dispersion causée par le vol Libri en 1839. Il ne nous reste donc que les deux tiers de la collection La Hire[1]. »

C'est à l'aide de tous les documents précédents, à savoir : l'exemplaire de l'Institut, la Vie de Descartes par Baillet, les restes de la collection La Hire, les lettres publiées séparément, enfin les autographes retrouvés depuis et qui existent encore dans quelques bibliothèques privées et notamment dans celle de Victor Cousin, c'est, dis-je, à l'aide de tous ces documents que l'on a établi l'édition actuelle, dont nous avons sous les yeux le premier volume. Ajoutons, pour ne rien omettre, que les éditeurs ont enrichi cette publication d'un nombre considérable de notes et de commentaires à la suite de chaque lettre, pour éclaircir tous les passages obscurs et pour ajouter tous les renseignements biographiques et bibliographiques nécessaires ; ces notes, qui manquaient complètement à l'édition V. Cousin, sont peut-être encore la partie la plus curieuse et la plus utile de l'édition ; elles font grand honneur à l'érudition et à la sagacité des éditeurs.

Ayant aujourd'hui à notre disposition cette magnifique édition nouvelle, il nous a semblé que nous ne devions pas nous borner à une étude exclusivement bibliographique, mais que nous devions nous demander aussi quel usage nous en pourrions faire pour la philosophie. — Nous avons donc relu les Lettres de Descartes à ce point de vue et nous nous sommes efforcé d'extraire de ce premier volume tout ce qui intéresse

[1] On peut espérer que le dernier tiers reparaîtra peu à peu à la lumière. Depuis l'époque à laquelle les éditeurs ont écrit l'Introduction à la Correspondance de Descartes, l'existence de trois lettres qui leur avaient échappé a été constatée dans la nouvelle série des incomparables collections d'Alfred Morrisson à Londres : ce sont les lettres que Descartes adressa à Mersenne le 22 juillet 1633, le 15 novembre et le 13 décembre 1647, lettres qui figurent sous les n°s 3, 12 et 61 dans l'inventaire dressé par dom Poirier, longtemps avant que la collection eût été mise au pillage par Libri. On peut voir à ce sujet le volume intitulé : *The collection of autograph letters and historical documents, formed by Alfred Morrisson, second series*, 1882-1893, vol. III, p. 104-106 (*Printed for private circulation*, 1896, in-8°). — (Note de M. Léopold Delisle.)

notre science. A la vérité on ne peut pas dire que les documents mis en œuvre nous apportent des renseignements nouveaux sur la philosophie de Descartes. Ce sont seulement des moyens d'étude plus précis, et garantissant ainsi mieux qu'auparavant l'exactitude de nos recherches. Néanmoins c'est un vrai plaisir de relire même ce que nous connaissons déjà, dans un texte si perfectionné. Au reste, ce premier volume se rapporte à une période très intéressante de la vie de Descartes, à celle que l'on peut appeler période d'incubation et qui s'étend depuis le commencement de son séjour en Hollande en 1629 jusqu'aux années qui ont précédé, accompagné ou immédiatement suivi sa première publication, comprenant, comme on sait, le *Discours de la Méthode*, la *Dioptrique*, la *Géométrie* et les *Météores*, c'est-à-dire vers 1637. De plus, on ne doit pas s'attendre à une suite régulière et méthodique de pensées. C'est au fur et à mesure des occasions que Descartes s'explique sur telle ou telle question. Enfin ces premières lettres portent beaucoup plus en général sur la physique que sur la philosophie proprement dite. Néanmoins et toutes réserves faites, ce sera un travail utile, et qui n'a pas encore été fait, de relever tout ce qu'il y a de philosophique dans la correspondance de Descartes. C'est un travail que nous comptons faire sur tous les volumes qui paraîtront successivement et que nous commençons sur celui-ci.

La première question sur laquelle Descartes s'explique dans la lettre xv, adressée à Mersenne le 20 novembre 1692, porte sur la création d'une langue nouvelle et universelle. Descartes affirme que rien ne serait plus facile qu'une pareille innovation, et il en esquisse le projet : « Ce n'est rien, dit-il, qui ne soit très aisé : car faisant une langue où il n'y ait qu'une façon de conjuguer, de décliner et de construire les mots, qu'il n'y en ait pas de défectifs ni d'irréguliers, qui sont toutes choses venues de la corruption de l'usage, et même que l'inflexion des noms ou des verbes et la construction se fassent par affixes, ou devant ou après les mots primitifs, lesquelles affixes soient toutes spécifiées dans le dictionnaire, ce ne sera pas merveille que les esprits vulgaires apprennent en moins de six heures à composer dans cette langue avec l'aide du dictionnaire. » (P. 77.)

On remarquera que les principes posés ici par Descartes sont précisément ceux qui ont été appliqués à la création d'une langue semblable qui, il y a quelques années, eut un instant de vogue, à savoir le volapük : une seule déclinaison, une seule conjugaison, pas de noms ni de verbes irréguliers, les flexions des cas remplacées par des affixes et des suffixes, tous les mots se rapportant à une même idée formés d'un radical commun avec des désinences fixes pour les substantifs, les adjectifs, les ad-

verbes, etc. La difficulté que Descartes signale dans cette langue nouvelle est celle de la création des mots. Le volapük avait résolu cette difficulté d'une manière ingénieuse. Cette langue, étant destinée à l'usage de quatre peuples : Français, Anglais, Allemands et Russes, empruntait ses racines à ces quatres langues, de manière que chacune en avait un quart pour sa part, et qu'il n'y avait plus que trois quarts de racines à apprendre. Malgré ces précautions et ces adresses, le volapük n'a pas duré, et Descartes avait signalé d'avance la cause de cet échec : « Car, disait-il, l'inconvénient est d'apprendre les mots de cette langue; car si pour les mots primitifs, chacun se sert de ceux de sa propre langue, il est vrai qu'il n'aura pas tant de peine; mais il ne sera entendu que par ceux de son pays. . . . . Que s'il veut que l'on apprenne des mots primitifs communs pour toutes les langues, il ne trouvera jamais personne qui veuille prendre cette peine, et il serait plus aisé de faire que tous les hommes s'accordassent à apprendre la latine ou quelqu'autre de celles qui sont en usage. » (P. 79.) C'est précisément ce qui est arrivé pour le volapük. On a mieux aimé apprendre l'anglais, qui est une langue presque universelle, que se donner presque autant de peine pour apprendre une langue artificielle qui ne serait d'usage que pour le commerce et que l'on ne pourrait perfectionner par la conversation.

La seconde lettre touchant à la philosophie est la lettre à Mersenne, du 18 mars 1631. Elle est intéressante parce qu'elle est la seule de Descartes qui traite d'une partie de la philosophie dont il ne s'est jamais occupé, à savoir de l'esthétique. Il y a quelques années, un jeune écrivain, M. Krantz, aujourd'hui doyen de la Faculté des lettres de Nancy, avait fait une thèse sur *l'Esthétique de Descartes*, dans laquelle, en avouant que cette esthétique n'existait pas, il avait essayé de la construire *à priori;* et s'appuyant de ce que Descartes était un géomètre et un idéaliste, il lui avait prêté une esthétique idéaliste qui aurait servi de règle et d'idéal à la littérature classique du XVIIe siècle. Le texte que nous trouvons à la page 132 de notre volume ne justifie guère cette hypothèse et il serait plutôt favorable à l'idée d'une esthétique sensualiste et empirique. Voici ce texte : « Pour votre question, savoir si on peut établir la raison du beau, c'est tout de même que ce que vous demandiez auparavant, pourquoi un son est plus agréable que l'autre, sinon que le mot de beau semble plutôt se rapporter au sens de la vue. Mais généralement ni le beau, ni l'agréable ne signifient rien qu'un rapport de notre jugement à l'objet, et parce que les jugements des hommes sont si différents, on ne peut dire que le beau ni l'agréable aient aucune mesure déterminée, ce que je ne saurais mieux expliquer que je ne l'ai fait autrefois en ma *Musique :* « Inter objecta sensus

« illud non animo gratissimum est quod facillime sensu percipiatur neque « etiam quod difficillime, sed quod non tam facile ut naturale desiderium « quo sensus feruntur in objecta, plane non impleat, neque etiam tam « difficulter ut sensum fatiget. . . » Ce qui plaira à plus de gens pourra être nommé simplement le plus beau, ce qui ne saurait être déterminé. » (P. 133.)

Dans la même lettre nous trouvons exprimée, en termes très clairs et très nets, la fameuse loi de l'association des idées, dont on a fait tant de bruit de nos jours. En général, on attribue la découverte de cette loi aux Anglais et aux Écossais, à Hobbes, Locke et Hume; mais elle avait déjà été reconnue et employée par l'école cartésienne, par Malebranche et Spinoza, qui en ont fait une partie essentielle de leur système. Descartes lui-même en avait donné le premier la formule : « La même chose, dit-il, qui fait envie de danser à quelques-uns, peut donner envie de pleurer aux autres. Cela ne vient que de ce que les idées qui sont en notre mémoire sont excitées; comme ceux qui ont pris autrefois plaisir à danser lorsqu'on jouait un certain air, sitôt qu'ils en entendent de semblables, l'envie de danser leur revient; au contraire, si quelqu'un n'avait jamais entendu jouer des gaillardes, qu'en même temps il ne lui en fût arrivé quelque affliction, il s'attendrirait infailliblement lorsqu'il en oirait une autre fois; ce qui est certain, c'est que je juge que si on avait bien fouetté un chien, cinq ou six fois, au son du violon, sitôt qu'il oirait une autre fois cette musique il commencerait à crier et à s'enfuir. »

Dans la lettre XXI adressée au P. Mersenne (15 avril 1630) nous trouvons l'énonciation de l'une des doctrines les plus importantes et les plus hardies de Descartes, et que de nos jours quelques-uns même ont considérée comme le pivot de sa philosophie, à savoir la doctrine de la création des vérités éternelles par la volonté libre de Dieu : « Je ne laisserai pas de toucher en ma physique plusieurs questions métaphysiques et particulièrement celle-ci : que les vérités mathématiques, lorsqu'elles sont nommées éternelles, ont été établies de Dieu et en dépendent entièrement, aussi bien que tout le reste des créatures. C'est en effet parler de Dieu comme d'un Jupiter et d'un Saturne et l'assujettir au Temps et aux Destinées que de dire que ces vérités sont indépendantes de Lui. Ne craignez point, je vous prie, d'affirmer et de publier partout que c'est Dieu qui a établi ces lois dans la Nature ainsi qu'un roi établit des lois en son royaume. Or il n'y en a aucune que nous puissions comprendre, si notre esprit se porte à les considérer, et elles sont toutes *mentibus nostris ingenitæ*, ainsi qu'un roi imprimerait ses lois dans le cœur de tous ses sujets s'il en avait aussi bien le pouvoir. . . . On vous dira que si

IMPRIMERIE NATIONALE.

Dieu avait établi ces vérités, il en pourrait changer comme un roi de ses lois. Ce à quoi il faut répondre que oui si sa volonté pouvait changer. — « Mais je les comprends comme éternelles et immuables. — Et moi « je juge de même de Dieu. — Mais sa volonté est libre. — Oui, mais « sa puissance est incompréhensible ; et généralement nous pouvons nous « assurer que Dieu peut faire tout ce que nous pouvons comprendre, « mais non pas qu'il ne peut faire ce que nous ne pouvons pas com« prendre, et ce serait témérité de penser que notre imagination a autant « d'étendue que sa puissance. » (P. 145.)

On voit que cette doctrine est affirmée de la manière la plus formelle et la plus énergique, et nous allons l'y voir revenir à plusieurs reprises dans les lettres suivantes. Il ne peut donc pas être question de mettre en doute la doctrine elle-même en tant qu'appartenant à Descartes. Néanmoins il reste une difficulté à résoudre : Quelle est la place de cette théorie dans sa philosophie? Descartes, ayant à plusieurs reprises et sous plusieurs formes donné l'exposition complète et systématique de sa philosophie, n'y a pas compris la doctrine de la création libre des vérités éternelles. Ni le *Discours de la Méthode*, ni les *Méditations;* ni les *Principes de la philosophie*, ni aucun de ses ouvrages dogmatiques ne mentionnent cette doctrine extraordinaire. D'où vient cette omission? Elle est évidemment volontaire, car dans la lettre précédente il écrivait : « J'espère écrire ceci, avant qu'il soit quinze jours, dans ma physique, mais je ne vous prie point pour cela de le tenir secret, au contraire....., pourvu que ce soit sans me nommer. »

On a dit pour expliquer cette étrange omission que c'était par prudence et par circonspection, comme semblent l'indiquer ces derniers mots : *sans me nommer;* mais néanmoins il n'avait pas tenu cette doctrine secrète, car il disait à Mersenne : « Ne craignez point d'assurer et de publier partout que c'est Dieu qui a établi ces lois dans son royaume. » N'oublions pas non plus que Descartes a lui-même affirmé cette doctrine dans ses *Réponses aux objections*, qui ont paru attachées à la suite des *Méditations* elles-mêmes. Pourquoi pas dans le texte lui-même?

D'ailleurs qu'avait-il besoin de faire mystère de cette hypothèse dans un pays où la doctrine officielle et orthodoxe consistait précisément dans ce qu'on appelait le *Décret absolu*, c'est-à-dire le dogme exagéré de la toute-puissance divine? Ce dogme avait été rédigé et formulé dans ce qu'on appelle le *Synode de Dordrecht*, dirigé contre les Arminiens, qui soutenaient la doctrine du libre arbitre de l'homme et restreignaient la toute-puissance divine? C'est ce qu'on appelait les *remontrants*, et les orthodoxes s'appelaient les *contre-remontrants*, qui eurent pour chef un

nommé Gomar et, après lui, le célèbre Voet, l'ennemi personnel de Descartes. Or la création des vérités éternelles était très peu différente de la doctrine du *Décret absolu;* il semble donc qu'il n'y avait pas lieu d'en faire un mystère. Cette doctrine tout orthodoxe avait pour elle le peuple et le stathouder, tandis que celle des républicains tels que Barrevelt et les de Witt n'était que la doctrine d'Arminius. Descartes avait donc tout intérêt à faire connaître son opinion. Peut-être en eût-il été autrement dans un pays catholique, mais il était en pays protestant et là rien ne le forçait à déguiser sa pensée.

Et cependant le fait est là. Dans aucune des expositions dogmatiques de son système Descartes n'a introduit comme un dogme essentiel la doctrine de la création libre des vérités mathématiques et de toute vérité; et même ayant promis, comme nous l'avons vu, de la mettre dans sa *Physique,* il ne l'y a pas mise. D'autre part, ce n'est pas une doctrine secrète. Je crois pour ma part que la doctrine en question n'a été pour Descartes qu'une doctrine de second plan et non, comme on l'a dit, le pivot de sa philosophie tout entière.

Au reste, la thèse de Descartes était au fond moins absolue qu'elle ne le paraît au premier abord, comme on le voit par le passage suivant : « Pour les vérités éternelles, je dis de rechef que *sunt tantum veræ et possibiles, quia Deus illas veras aut possibiles cognoscit, non autem contra veras a Deo cognosci quia independenter ab illo sunt veræ.* Et si les hommes entendaient bien le sens de leurs paroles, ils ne pourraient jamais dire sans blasphème que la vérité de quelque chose précède la connaissance que Dieu en a, car en Dieu ce n'est qu'*un* de vouloir et de connaître de sorte que *ex hoc ipso quod aliquid velit, ideo cognoscit, et ideo tantum talis res est vera.* Il ne faut donc pas dire que *si Deus non esset, nihilominus istæ veritates essent veræ;* car l'existence de Dieu est la première et la plus éternelle de toutes les vérités qui peuvent être et la seule qui précède toutes les autres. » Enfin Descartes rapproche son opinion de celle de la génération du Verbe en théologie : « Ce que vous dites de la production du Verbe ne répugne point, ce me semble, à ce que je dis; mais je ne veux pas me mêler de théologie. » Dans ce passage, il nous semble que Descartes atténue en quelque mesure sa doctrine, car il ne met plus la volonté de Dieu au-dessus de tout. Il l'identifie avec la Connaissance, ce qui n'est pas la même chose. *Velle et videre est idem;* dit-il ailleurs avec saint Augustin. C'est un blasphème de dire que la vérité de quelque chose précède la connaissance que Dieu en a, proposition que tout le monde admettra. Bossuet a dit dans le même sens : « Nous voyons les choses parce qu'elles sont; mais elles sont parce que Dieu les voit. »

Il continue, dans la lettre XXII *bis*, à expliquer de quelle manière Dieu est l'auteur de la vérité : « *Vous me demandez : In quo genere causæ Deus disposuit æternas veritates?* Je répondrai que c'est *in genere causæ* qu'il a créé toutes choses, c'est-à-dire *ut efficiens et totalis causa;* car il est certain qu'il est aussi bien l'auteur de l'essence que de l'existence des créatures; or cette essence n'est autre chose que ces vérités éternelles, lesquelles je ne conçois pas émanées de Dieu comme les rayons du soleil; mais je sais que Dieu est l'auteur de toutes choses, et par conséquent qu'il en est l'auteur. . . » Il reprend les explications exposées dans la lettre précédente, et il dit : « *Et ex hoc ipso quod illas ab æterno esse voluerit et intellexerit, illas creavit,* ou, si vous aimez mieux, *illas disposuit et fecit.* Car c'est en Dieu une même chose de vouloir, d'entendre et de créer, sans que l'un précède l'autre. » On voit que dans cette proposition Descartes émet que l'acte de vouloir, d'entendre et de créer ne fait qu'*un*, sans que l'un précède l'autre *ne quidem ratione*, ce qui n'est pas la même chose que de dire que la volonté précède l'entendement et que c'est la volonté qui a créé la vérité, car cela signifie simplement qu'en Dieu toutes les qualités ou facultés s'identifient, ce qui est compris déjà dans la formule aristotélique que Dieu est *actus purus.* On voit que la doctrine change de face et qu'elle se rapproche beaucoup de la théorie généralement admise.

Il y a en outre une distinction à faire qui ôterait encore plus à la thèse de Descartes son caractère paradoxal : c'est la distinction entre l'essence et la vérité. L'essence comprend seulement le contenu d'une notion, la matière si l'on veut de la connaissance; la vérité, ce sont les rapports logiques qui unissent l'essence aux autres essences et dans l'essence elle-même les rapports qui unissent entre elles les différentes parties de cette essence. Par exemple, l'essence du triangle est d'être un espace compris entre trois lignes droites qui se coupent; la vérité dans le triangle, c'est le rapport de ces trois angles à deux angles droits. On conçoit que Dieu ait créé le triangle, puisque nous pouvons le créer en quelque sorte nous-mêmes; mais comment pourrait-il créer la vérité elle-même, par exemple, le principe d'identité et de contradiction? Si ce principe n'était pas vrai, Dieu lui-même n'existerait pas, car il pourrait à la fois être et ne pas être. Ainsi on pourrait admettre que Dieu eût créé la matière des vérités éternelles, mais non pas la forme, c'est-à-dire la vérité elle-même; et il ne faudrait pas dire pour cela qu'il y aurait alors quelque chose qui précède Dieu, à savoir la Vérité, car c'est lui-même qui est la Vérité, non par sa volonté, mais par son essence.

Quoi qu'il en soit de cette théorie, que nous ne pouvons pas même

effleurer ici, nous arrivons à la lettre XXXVI (été 1631), p. 213, dans laquelle Descartes commence à parler de sa Méthode, et il mentionne l'usage qu'il en a fait dans une conférence avec le cardinal de Bérulle, le nonce du pape et d'autres savants, pour entendre le discours de M. de Chandoux touchant sa nouvelle philosophie : « Ce fut là, dit-il, que je fis confesser à toute la troupe ce que l'art de bien raisonner peut sur l'esprit de ceux qui sont médiocrement savants, et combien mes principes sont mieux établis, plus véritables et plus naturels qu'aucun des autres qui sont déjà reçus parmi les gens d'étude. » (P. 213.)

En 1636 (lettre LXVI au P. Mersenne, p. 339), il commence à parler de sa prochaine publication qui devait paraître l'année suivante. « Et afin que vous sachiez ce que j'ai envie de faire imprimer, il y aura quatre traités, tous français, et le titre général sera : *Le projet d'une science universelle qui puisse élever notre nature à son plus haut degré de perfection; plus la Dioptrique, les Météores et la Géométrie, où les plus curieuses matières que l'auteur ait pu choisir pour rendre preuve de la science universelle qu'il propose sont expliquées en telle sorte que ceux mêmes qui n'ont pas étudié les pourront entendre.* En ce projet je découvre une partie de ma Méthode : je tâche à démontrer l'existence de Dieu et de l'âme séparée du corps et j'y ajoute plusieurs autres choses qui ne seront point, je crois, désagréables au lecteur. »

En 1637, l'ouvrage a paru, et Descartes explique bien quelle a été son intention dans la composition de cet ouvrage : « Car je ne mets pas *Traité de la Méthode*, mais *Discours de la Méthode*, ce qui est le même que *Préface* ou *Avis touchant la Méthode*, pour montrer que je n'ai pas dessein de l'enseigner, mais seulement d'en parler. Car, comme on peut voir de ce que j'en dis, elle consiste plus en pratique qu'en théorie. Je nomme les traités suivants *Essais de cette Méthode*, pour ce que je prétends que les choses qu'ils contiennent n'ont pu être trouvées sans elle, et qu'on peut connaître par eux ce qu'elle vaut. » (P. 349.)

Il répond en outre à une objection, à savoir qu'il n'a pas assez expliqué d'où il reconnaît que l'âme est une substance distincte du corps : « J'avoue que ce que vous en écrivez est très vrai, mais je ne pouvais mieux traiter cette matière qu'en expliquant amplement la fausseté ou l'incertitude qui se trouvent en tous les jugements qui dépendent des sens et de l'imagination, afin de montrer ensuite quels sont ceux qui ne dépendent que de l'entendement pur, et combien ils sont évidents et certains, ce que j'ai omis tout à dessein par considération et principalement à cause que j'ai écrit en langue vulgaire, de peur que les esprits faibles, venant à embrasser d'abord avidement les doutes et scrupules qu'il eût fallu proposer, ne

pussent après comprendre en même façon les raisons par lesquelles j'eusse tâché de les ôter et qu'ainsi je les eusse engagés dans un mauvais pas sans peut-être les en tirer. »

Dans la lettre suivante (LXXI, mars 1637) il développe plus amplement la même idée : « J'avoue, dit-il, qu'il y a un grand défaut dans l'écrit que vous avez vu. . . Il m'eût fallu expliquer bien au long les plus fortes raisons des sceptiques pour faire voir qu'il n'y a aucune chose matérielle de l'existence de laquelle on soit assuré, et par même moyen accoutumer le lecteur à détacher sa pensée des choses sensibles, puis montrer que celui qui doute ainsi de tout ce qui est matériel, ne peut aucunement douter pour cela de sa propre existence, d'où il suit que l'âme est la première chose qu'on puisse connaître certainement. : . Mais j'ai eu peur que cette entrée, qui eût semblé d'abord vouloir introduire l'opinion des sceptiques, ne contristât les plus faibles esprits ; principalement à cause que j'écrivais en langue vulgaire. »

Dans la lettre du 17 avril 1637 il explique ce qu'il entend par le mot *penser* : « Pour ce que vous inférez que si la nature de l'homme n'est que de penser, il n'a donc point de volonté, je n'en vois pas la conséquence, car vouloir entendre, imaginer, sentir ne sont que diverses façons de penser qui appartiennent toutes à l'âme. Vous rejetez ce que j'ai dit, qu'il suffit de bien juger pour bien faire ; et toutefois il me semble que la doctrine de l'école est que *Voluntas non fertur in malum, nisi quatenus sub aliqua ratione boni representetur ab intellectu*, d'où vient ce mot : *Omnis peccans est ignorans.* »

Enfin, dans une lettre à Plempius (5 oct. 1637), Descartes explique le caractère mécanique de sa philosophie et il s'en fait gloire : « Nam si nimis crassa mea philosophia ipsi videtur et quod figuras et magnitudines et motus ut mecanica consideret, illud damnat quod supra omnia existimo esse laudandum et in quo me præcipue effero et glorior, nempe quod philosophandi genere utor, in quo nulla ratio est, quæ non sit mathematica et evidens. . . . . adeo ut si contemnat meam philosophandi rationem ex eo quod sit similis mechanicæ, idem mihi esse videtur ac si eamdem contemneret ex eo quod sit vera. »

Le reste du volume dépasse la limite de l'époque où nous voulions nous arrêter et traite, assez peu d'ailleurs, de questions philosophiques. Ces questions vont toujours en augmentant dans les volumes suivants. Dans le premier, c'est surtout la physique qui domine, et nous sommes trop incompétent pour en parler. Bornons-nous à dire que c'est un vrai plaisir pour les yeux et pour l'esprit de voir Descartes dans un si beau texte, si savamment commenté, et que ce grand philosophe

aura enfin trouvé, suivant l'expression de V. Cousin, une édition digne de lui.

Paul JANET.

Sur l'Alchimie indienne.

Matériaux pour un chapitre négligé de l'histoire de la Chimie ou contributions à l'Alchimie indienne (Mémoire manuscrit de 43 pages), par Prafulla Chandra Rây, professeur à Presidency College, Calcutta.

Albirouni's India, 2 v. traduits de l'arabe en anglais, par le Dr Sachau, London, 1888; t. I, p. 187.

Burnouf, *Introduction à l'histoire du Bouddhisme indien :* sur les *Tantras*, t. I, p. 522-554.

Zeitung Deutsch. Morg. Ges., t. XXIII, p. 261; t. XXX, p. 617; t. XXXI, p. 647; t. XL, p. 189, etc. : Sur Hippocrate et la médecine indienne.

Journal Asiatique, 1858 : *Recherches sur l'histoire naturelle et la physique d'Albirouni.*

Dans le cours de mes études sur l'histoire de la chimie, j'ai été conduit à rechercher les traces de l'introduction des idées alchimiques chez les divers peuples, à partir de l'Egypte et des Égypto-Grecs, qui semblent en avoir été les promoteurs dans le monde. J'ai établi nommément cette filiation pour l'Occident, au moyen âge, en tant que dérivant d'une double source, savoir : la tradition industrielle directe des arts relatifs à l'orfèvrerie, au travail des métaux, du verre, des produits céramiques et des matières colorantes, d'une part; et de l'autre, le retour indirect, par les Arabes d'Espagne, de traditions orientales. Ces dernières, d'ailleurs, provenaient également d'une origine égypto-grecque, les écrits grecs des alchimistes égyptiens ayant été traduits d'abord en langue syriaque et transmis aux Arabes d'Asie, en communication avec ceux d'Espagne. J'ai publié les textes grecs, syriaques, arabes et j'ai commenté les textes latins, qui établissent toute cette histoire. Cependant l'alchimie, c'est-à-dire la chimie sous sa forme originelle, demi-scientifique et demi-chimérique, s'est étendue dans le monde civilisé, et spécialement sur l'Asie tout entière. C'est ainsi qu'il existait des textes persans, de l'époque sassanide,

et peut-être même plus anciens, qui ont exercé quelque influence sur le développement de la science arabe, parallèlement aux textes syro-grecs. J'ai raconté dans un précédent article du présent journal (octobre 1897) quelles traces subsistent de ces textes et quelles tentatives, jusqu'à présent infructueuses, j'ai faites pour les retrouver, en m'adressant spécialement aux Parsis de Bombay. Ces tentatives m'ont mis, entre autres, en relation avec un savant professeur indien de Presidency College, à Calcutta, M. Rây, qui m'a envoyé un mémoire manuscrit sur les origines de l'alchimie indienne. C'est ce mémoire que je me propose d'examiner, en en résumant les principaux résultats, mais sans en partager toutes les opinions. Cette étude historique et critique pourra d'ailleurs être rapprochée de celle que j'ai faite sur l'alchimie chinoise, dans le présent journal (octobre 1896), à l'occasion de la belle publication de M. de Mély sur les *Lapidaires chinois;* les origines de l'alchimie chinoise et de l'alchimie indienne ont probablement une certaine connexité, de même que les origines de l'astronomie scientifique en Chine et dans l'Inde. Toutes ces sciences, sous leur forme rationnelle, paraissent également originaires de l'Occident et avoir pénétré jusque dans l'Extrême Orient par des voies et avec des péripéties diverses, sous les influences successives des civilisations grecque, persane et arabe.

En ce qui touche l'Inde en particulier, le *Kitab-al-fihrist* renferme seulement une phrase vague sur l'invention de l'alchimie [1] et l'indication d'un prétendu alchimiste, Khathif, dit l'*Indien* ou le *Franc* [2]. Les premiers textes un peu étendus que nous possédions à cet égard sont contenus dans un chapitre de l'Arabe Albirouni, astronome, mathématicien et polygraphe célèbre, qui vécut au commencement du XIe siècle. Son ouvrage sur l'Inde, connu depuis longtemps, a été traduit en anglais et publié par le Dr Sachau, en 1888. Les doctrines alchimistes y sont désignées sous le nom de *Rasayana* (science du mercure, relative à la fabrication de l'or et à l'élixir de vie). Albirouni en parle avec peu d'estime et ajoute que les Indiens n'y ont pas attaché une attention particulière, quoique nulle nation ne soit complètement exempte de ce genre d'études et d'imaginations. Il y consacre quelques pages, mais sans nous fournir de renseignements positifs sur les doctrines propres aux Indiens.

C'est dans d'autres traités qu'Albirouni a exposé les théories de son temps sur l'origine et la formation des métaux, théories qui sont précisément celles des Arabes, d'après lesquelles les métaux résulteraient de

[1] *La Chimie au moyen âge*, t. III : *Alchimie arabe*, p. 40. — [2] T. I, p. 29.

la combinaison du soufre et du mercure. J'ai exposé l'histoire de ces théories en détail, dans le premier volume de *La Chimie au moyen âge*[1]; il n'est pas utile d'y revenir, sauf pour insister sur ceci, qu'Albirouni ne signale aucune doctrine propre aux Indiens, soit plus ancienne, soit différente de celles-là. Le mémoire de M. Rây ne fournit non plus aucun renseignement à cet égard. Tout ce que l'on constate sous ce rapport, ce sont les prétentions alchimiques communes, relatives à la transmutation des métaux et à la fabrication de l'élixir de vie, destiné à restaurer les forces, à guérir toutes les maladies, à prolonger l'existence et à rétablir les capacités juvéniles; j'y reviendrai tout à l'heure.

Les renseignements personnels relatifs aux alchimistes indiens ne nous conduisent qu'à des dates relativement modernes. En effet, le plus ancien nom qui soit prononcé par Albirouni est celui de Nâgârjuna, qui aurait vécu un siècle auparavant, c'est-à-dire au xe siècle; date elle-même douteuse, comme toutes celles qui se rattachent à l'histoire alchimique, où les faussaires et les auteurs pseudépigraphes abondent. Quoi qu'il en soit, c'est l'Hermès trismégiste des alchimistes indiens; et, comme il est arrivé pour l'Hermès égyptien, pour Geber et pour beaucoup d'auteurs alchimiques, on a mis sous son nom des ouvrages plus modernes. Le nom même de Nâgârjuna figure dans la littérature canonique bouddhiste comme celui de l'auteur du système de philosophie madhyamina, et on le fait remonter jusqu'à une époque plus reculée de plusieurs siècles, vers le IIIe siècle de notre ère, époque à laquelle il n'existerait aucune trace d'alchimie dans l'Inde. La même chose d'ailleurs est arrivée à l'Hermès égyptien (Toth), dont le nom et le rôle mythique ont précédé de bien des siècles ses attributions alchimiques.

Nâgârjuna est cité avec respect, suivant M. Rây, dans l'ouvrage intitulé *Rasendra chintamannis*, c'est-à-dire *les Joyaux des préparations mercurielles*, écrit par Ram-Chandra vers le XIIe ou XIIIe siècle. Il est cité comme l'inventeur de procédés de sublimation, distillation, calcination, et on lui attribue un traité de magie, *Yogarat namala*. Cet alchimiste se rattache par là à la tradition des Tantras, dont il sera parlé plus loin et plus amplement. Ses ouvrages ont été commentés par Gunakara, personnage quelque peu mythique; car il se désigne lui-même comme un Bouddha et prétend avoir écrit en l'an 1240, date qui ne doit être acceptée que sous bénéfice d'inventaire, les alchimistes et magiciens étant sujets à antidater leurs livres, comme l'attestent, en Occident, le pseudo-Raymond Lulle et le pseudo-Geber.

[1] P. 281, 297.

IMPRIMERIE NATIONALE.

L'histoire des personnages alchimiques indiens se confond ainsi de plus en plus avec celle des médecins et des magiciens, jusqu'à ce qu'on arrive aux ouvrages mieux datés du XVIe siècle, tels que les Bhavaprakasas, vers 1550. On voit en tout cas que les personnages alchimiques de l'Inde sont de date relativement moderne, et fort postérieurs non seulement aux Égypto-Grecs et aux Syriens, mais même aux Arabes. Ce caractère de postériorité, que j'ai déjà signalé pour les Chinois, du moins en ce qui touche les documents incontestables de leur littérature, est plus frappant encore pour les alchimistes indiens.

En effet, on peut l'établir d'une façon plus nette, par l'examen technique des faits signalés dans cet ordre d'écrits. Mais avant de procéder à un examen intrinsèque des divers traités médicaux et chimiques des Indiens, il est nécessaire de compléter la caractéristique des origines de l'alchimie indienne, en en rappelant les relations avec les Tantras.

Les Tantras représentent tout un ensemble de doctrines magiques et mystiques, qui ont joué un rôle important dans le Bouddhisme indien. Burnouf a consacré à ce sujet une trentaine de pages dans son *Introduction à l'histoire du Bouddhisme indien* (t. I, p. 522-554). Ce sont, d'après lui, des traités d'une physionomie spéciale, où le culte de dieux d'un caractère bizarre ou terrible s'allie au système monothéiste et aux développements du Bouddhisme septentrional. C'est une sorte de dégénérescence mystique de la pure doctrine bouddhiste, souillée en quelque sorte par son mélange avec des pratiques superstitieuses, occultes et magiques, dérivées des anciennes religions de l'Inde.

Le système des Tantras s'est incorporé au Çivaïsme, dans les derniers jours du Bouddhisme indien, et il a subsisté au Bengale, après le déclin et l'expulsion de ce dernier culte. C'est ainsi que certains livres médicaux savants contiennent des chapitres séparés sur l'alchimie, chapitres qui débutent par une invocation au dieu Çiva et à son épouse Parvati, à qui l'on attribue l'origine des arts destinés à la cure des maladies.

En tout cas, le *Rasayana* a reçu une forte impulsion du système tantrique, ce système étant devenu le point de départ, dans l'Inde, des sciences réelles ou prétendues, telles que les sciences astronomique, alchimique, magique et les nouvelles doctrines médicales fondées sur l'emploi du mercure, opposées à l'ancienne connaissance des simples et des herbes.

Une alliance semblable entre les sciences positives et les sciences occultes a caractérisé, vers la même époque, en Chine, le Taoïsme. Cette même alliance s'était déjà produite, bien des siècles auparavant, en Occident, entre le mysticisme gnostique, les antiques pratiques de la

magie et de l'astrologie et les nouvelles doctrines de l'alchimie. Il y avait une sorte d'affinité spontanée entre ces divers groupes de connaissances, en partie réelles, en partie chimériques, ainsi que j'ai eu occasion de le développer dans mon histoire des *Origines de l'alchimie*. Il est, certes, curieux de retrouver une corrélation semblable dans la Chine et dans l'Inde; mais la date postérieure des documents indiens et chinois tend à faire admettre que les doctrines alchimiques sont venues d'Occident, tout en acquérant une physionomie propre aux civilisations orientales, chez lesquelles elles se propageaient à l'état d'enseignements mystérieux.

Les applications médicales du *Rasayana* offrent, à cet égard, une importance toute particulière. En effet, c'est par ce côté surtout que les alchimistes ont acquis autorité dans le monde. Les médecins syriens et arabes étaient en même temps des alchimistes, comme le montre toute leur histoire authentique, celle d'Avicenne, pour me borner à un seul exemple. Il en a été de même pour Arnaud de Villeneuve et beaucoup d'autres médecins du moyen âge. L'alliance de la médecine et de l'alchimie a été cimentée dès lors par l'emploi des remèdes métalliques et autres fournis par la chimie. C'est ainsi que les médecins indiens, à partir du XIIe ou XIIIe siècle, partagèrent les médicaments en deux grandes classes : les drogues anciennes, tirées des herbes, et dites *védiques*, et les drogues plus récentes, tirées des métaux et spécialement du mercure, drogues appelées *tantriques*. « Celui qui connaît les propriétés du mercure est semblable à un dieu; celui qui ne connaît que les recettes des herbes et racines est pareil à un homme », est-il dit dans le *Rasendra chintamannis*. Les rêves de la transmutation du mercure des philosophes et de l'élixir de longue vie sont étroitement associés. Ce sont là des traditions conjointes et que Paracelse a reproduites en Occident, d'une façon indépendante, au XVIe siècle.

La relation entre la chimie et la médecine n'a pas cessé de se poursuivre jusqu'à nos jours, où les progrès de la chimie organique lui ont donné une extension et un éclat extraordinaires. A cet égard, il paraît incontestable que les Indiens ont été en rapport avec la civilisation arabe, et spécialement avec les califes. Il s'est fait à cette époque un échange continuel entre les connaissances médicales des deux pays, les médecins indiens venant étudier à Bagdad, tandis que les étudiants arabes allaient dans l'Inde s'initier aux secrets de la médecine et de la pharmacologie indigènes. Mais nous n'avons à l'égard des connaissances ainsi échangées que des renseignements vagues. S'il est vrai que les plus vieux écrits médicaux savants de l'Inde ne contiennent pas l'indi-

cation d'emprunts faits aux Arabes, d'autre part ils ne renferment pas non plus d'indications alchimiques proprement dites. Cependant on doit signaler dans les ouvrages indiens l'apparition du nom d'Hippocrate, qui joue un si grand rôle dans les écrits syriaques [1]. Le Journal de la Société orientale allemande renferme à cet égard plusieurs mémoires intéressants, signalés au début du présent article.

Quelles sont les connaissances positives en chimie, attestées par les écrits sanscrits qui sont parvenus jusqu'à nous? C'est là une question d'autant plus importante qu'elle permet de préciser un certain nombre de données chronologiques, relatives à la science indienne et aux emprunts successifs qu'elle a faits aux sciences de l'Occident. Voici les renseignements fournis à cet égard par les indications du professeur Rây.

Il cite entre autres les traités suivants, relatifs principalement aux préparations mercurielles; rappelons que le mot *rasas* signifie mercure en sanscrit :

Rasendra sâra sangraha, par Gopal Krishna : « Collection des principales préparations mercurielles », ouvrage probablement écrit au XIIIe ou XIVe siècle;

Rasendra chintamannis (XIVe siècle), « Joyaux des préparations mercurielles »;

Sarngadhara sanhita;

Chakra datta sangraha, traité de pathologie et de thérapeutique, écrit, dit-on, vers l'an 1040;

Rasaratna samuchaya, « Trésor des préparations mercurielles », avec figures d'appareils de distillation, sublimation, calcination;

Bhavaprakasas, écrits vers 1550.

Tous ces ouvrages sont manuscrits. M. Rây s'en réfère à leurs analyses, publiées dans les catalogues de l'*India office*, d'Oxford, du palais de Janjore, etc., et il en reproduit des extraits. — On remarquera les dates relativement modernes de ces ouvrages, dont les plus anciens sont du XIe siècle, c'est-à-dire fort postérieurs non seulement aux écrits grecs et syriaques, mais aux vieux maîtres arabes. Dans ces extraits ne figure aucune doctrine alchimique proprement dite, mais uniquement des détails techniques, spécialement appropriés aux préparations pharmaceutiques et médicales; la chimie intervient ici seulement à titre d'auxiliaire de la médecine.

Voici la traduction littérale de quelques fragments du plus ancien de ces traités, le *Rasendra sara sangraha :*

[1] *La Chimie au moyen âge*, t. II : *Alchimie syriaque*, p. 314 et suiv.

Mon nom est Gopal Krishna. J'ai composé ce traité après avoir consulté plusieurs traités écrits par diverses gens qui connaissaient les remèdes mercuriels.

Les médecins prescrivent d'autres remèdes pour les maladies faciles à traiter; mais les maladies réputées incurables comportent seulement le traitement des médicaments mercuriels; de là la supériorité du mercure sur tous les autres.

On voit qu'il s'agit d'une époque où l'on attribuait au mercure des propriétés merveilleuses, jusqu'à constituer l'élixir de vie. L'auteur décrit ensuite la purification du mercure, soit par lavages, soit par sublimation. Ce sont des procédés pratiques, sans aucun mysticisme.

Pour purifier le mercure, on le lave avec une bouillie contenant du vinaigre dilué, parce que ce dernier dissout le plomb et les autres métaux qui altèrent fréquemment le mercure.

Le mercure doit être mélangé avec le suc de l'aloès indien et la poudre de curcuma, puis soumis à la sublimation.

Procédé général de sublimation :

« Prenez 3 parties de cuivre en poudre et une partie de mercure. Mélangez, imbibez de jus de citron, mettez la mixture dans un vase sphérique; placez celui-ci dans un pot de terre et placez au-dessus un autre pot de terre, dont la concavité soit tournée en haut. Lutez les joints avec de l'argile et remplissez le vase supérieur avec de l'eau. Maintenant chauffez le pot inférieur : on trouvera le mercure déposé à la surface du pot supérieur. Les médecins expérimentés donnent la préférence au mercure purifié par ce procédé. »

Une autre méthode procède en distillant *per descensum* et condensant le mercure dans l'eau du vase inférieur.

Dans une autre, le col incliné du vase, renfermant le mercure à purifier (mêlé de soufre, de jus de citron, etc.), est incliné et joint à l'orifice d'un autre vase contenant de l'eau.

Mercure extrait du cinabre. — On mélange le cinabre avec le jus de citron et on soumet à la sublimation.

Je crois superflu de donner les recettes pour préparer les sulfures noir et rouge de mercure et les chlorures de mercure sublimés. Toutes ces descriptions sont nettes et précises. L'appareil indiqué en premier lieu pour le mercure est sensiblement celui de Dioscoride, transmis sans doute par l'intermédiaire des Arabes. En effet les mélanges divers employés dans ces préparations sont tout à fait semblables à ceux mis en œuvre par les alchimistes arabes et par les latins. C'étaient des recettes compliquées, usitées dans les laboratoires au XIII[e] siècle et transmises de praticien à praticien en Europe et jusque dans l'extrême Asie.

La composition même des *Rasendra sara sangraha* ressemble singulièrement, par son tour général, à celles des traités arabes, ou des traités latins traduits de l'arabe au XIII[e] siècle, dont j'ai publié les tra-

ductions françaises et les analyses dans les volumes I et II de mon *Histoire de la Chimie au moyen âge*. En effet, on y voit figurer des paragraphes :

1° Sur les préparations mercurielles;

2° Sur les sels de diverses origines : sel extrait de l'eau de mer, sel gemme, etc.;

3° Un autre sur les *Urines* de divers animaux : éléphant, chameau, âne, cheval, chèvre, mouton. Je rappellerai que les urines jouaient dans les préparations du XIIIe siècle le rôle de notre alcali volatil, en raison de la formation de ce dernier dans leur décomposition;

4° Un autre paragraphe est relatif aux *dravakas*, fondants ou dissolvants, réunis dans un même groupe, qui comprenait à la fois les baies rouges et noires de l'*Abrus precatorius*, le miel, la mélasse, le beurre clarifié et les « borax ». Cette dernière expression n'avait pas le sens du borax des chimistes modernes; mais elle s'appliquait en réalité à toute liqueur alcaline, dérivée soit du natron, soit des lessives de cendres végétales;

5° Le *Sarngadhara* fournit des détails plus circonstanciés sur ces dernières lessives, lesquelles représentaient les alcalis fixes dans la chimie d'alors;

6° De même les acides étaient représentés par le vinaigre et divers sucs végétaux : jus de citron, jus des oxalis et des rumex, etc. Insistons sur ce fait fondamental, au point de vue historique, à savoir qu'aucun acide minéral proprement dit ne figure dans ces ouvrages, même au XVIe siècle;

7° Ensuite viennent diverses matières minérales : soufre, talc, bitume, réalgar, orpiment, pyrites de fer et de cuivre et les sulfates (vitriols) impurs qui résultent de leur décomposition spontanée, sulfure d'antimoine, ocre rouge, etc. En somme, il n'y avait pas là grand progrès sur la matière médicale de Dioscoride, fidèlement reproduite par les Arabes; cependant ces derniers y ont ajouté, en même temps ou après les alchimistes grecs, divers composés mercuriels et spécialement les chlorures sublimés (calomel et sublimé corrosif) : or les chimistes indiens en reproduisent fidèlement les recettes.

Le chapitre II des *Rasendra sara sangraha* est caractéristique à cet égard; il est consacré à la description des procédés propres à amener les divers métaux à des formes solubles, convenables pour leur administration comme remèdes à l'intérieur du corps humain. Les sept métaux y sont ainsi étudiés successivement : or, argent, cuivre, plomb, étain, fer et airain (envisagé comme un métal propre, sans doute par un souvenir

de l'ancien Electrum [1]); ainsi que les préparations qui dérivent de ces divers métaux, tant par grillage, oxydation, sulfuration, que par voie humide. Ceci rappelle la composition des traités arabico-latins, et notamment le livre VI de l'Alchimie d'Avicenne, les livres III et IV de Bubacar (pseudo-Rasès [2]), etc.

Les chapitres suivants de l'ouvrage indien sont consacrés au traitement des maladies par l'association des préparations métalliques avec les drogues végétales.

En résumé, les renseignements positifs contenus dans les textes précédents, sur l'état des connaissances chimiques des Indiens, ne nous reportent pas plus haut que le XIe ou XIIe siècle et leur tradition elle-même ne remonte pas au delà du Xe siècle. Ces connaissances ne vont pas plus loin que celles des Arabes et des Latins à la même époque et elles rentrent à peu près dans le même cadre de faits et d'applications médicales; ajoutons que les préparations et les appareils sont les mêmes, sans addition essentielle. Pour compléter cette étude, il serait utile de connaître les procédés techniques des orfèvres et des céramistes, sur lesquels les écrits précédents ne semblent point fournir de renseignements.

En effet l'Inde était déjà le siège d'une civilisation avancée au temps de son contact avec les Grecs; il y existait assurément une longue tradition des pratiques relatives à la fabrication des armes et des ustensiles métalliques, aussi bien qu'à celle des bijoux, à l'emploi des métaux brillants et des pierres précieuses, ainsi qu'aux différents arts céramiques. Mais aucune trace écrite de ces industries ne figure dans les ouvrages parvenus à ma connaissance; les traces d'une science théorique font également défaut. Revenons aux traités d'alchimie du moyen âge que j'examine en ce moment.

En ce qui touche les appareils, les dessins que m'a transmis M. Rây reproduisent l'aludel des Arabes, tel que je l'ai représenté dans mon *Introduction à l'étude de la Chimie des anciens* (p. 172), et diverses figures d'appareils distillateurs, directs ou *per descensum*, bains de sable, etc., toutes figures dont les analogues se trouvent dans la *Bibliotheca Chemica* de Manget. — Ils ressemblent surtout beaucoup aux figures des manuscrits syriaques, reproduits dans le 2e volume (*Alchimie syriaque*) de mon *Histoire de la Chimie au moyen âge;* tels sont un alambic de la page 108 de ce volume, un vase à digestion et sublimation (page 109), un appareil à digestion avec étuis ou gaines (page 118), etc. Ces appareils syriaques sont d'ailleurs les plus anciens parmi ceux des Arabes.

[1] *La Chimie au moyen âge*, t. I, p. 305. — [2] *Ibid.*, p. 308-309.

C'est seulement dans les ouvrages indiens des XVIIe et XVIIIe siècles que l'on rencontre, d'après M. Rây, des préparations plus modernes, telles que celles des acides chlorhydrique, sulfurique, nitrique, du salpêtre, de l'eau régale. Pour préciser, rappelons que les médecins de « Tamil » préparaient l'acide sulfurique (*gundakka attar*, esprit de soufre) en brûlant le soufre avec du nitre dans des vases de terre. Ils obtenaient l'acide chlorhydrique en faisant réagir l'alun sur le sel marin; l'acide nitrique, au moyen du salpêtre et de l'alun; l'eau régale, en distillant dans une cornue de verre un mélange de salpêtre, de sel ammoniac, d'alun et de vitriol vert. Notre salpêtre lui-même n'a été décrit dans l'Inde qu'à une époque relativement moderne; il n'a pas de nom en sanscrit. Cependant c'était un dépôt salin naturel du sol du Bengale, article qui est devenu l'objet d'une exportation considérable. Il est probable que sa fabrication proprement dite n'a été introduite dans l'Inde qu'après l'adoption de la poudre à canon dans la guerre, vers le XVe ou le XVIe siècle.

Observons ici que les procédés qui viennent d'être signalés, tels que ceux de la fabrication des acides, sont précisément les procédés employés par les chimistes européens au XVIe et au XVIIe siècle, procédés qui ont été transformés au XVIIIe et plus profondément encore à notre époque. De tels procédés n'ont pu parvenir dans l'Inde qu'au temps de l'empire mogol et des conquêtes des navigateurs européens, portugais, hollandais et anglais.

En résumé, la science chimique des Indiens paraît tirer son origine d'une double importation : l'une faite du XIe au XIIIe siècle, qui offre les caractères de la science arabe de l'époque, et a été introduite sans doute par des échanges d'idées ayant eu lieu au temps des califes de Bagdad; l'autre s'est accomplie du XVIe siècle jusqu'à notre époque et offre les caractères de la science européenne moderne. Les faits signalés dans le présent article concourent à établir que cette double importation trouve en définitive ses origines, indirectes ou directes, dans la science occidentale.

Tels sont les résultats qui me paraissent susceptibles d'être tirés des faits consignés dans la très intéressante communication du professeur Rây. Je dois dire que cette opinion n'est pas conforme à la sienne; car il croit à l'originalité de l'alchimie indienne, mais plutôt par un sentiment de gloire nationale que d'après des preuves positives. Quoi qu'il en soit, son étude nous fournit l'occasion d'établir de nouveaux points de repère et un jalon des plus importants dans les recherches relatives à l'histoire des origines des sciences et de leur propagation à travers l'humanité.

BERTHELOT.

The tribal system in Wales, par Frédéric Seebohm (1 vol. in-8°, London, 1895.)

M. Seebohm a entrepris, depuis longtemps déjà, des recherches sur l'histoire économique, particulièrement sur celle de l'Angleterre. Son premier ouvrage, publié en 1883, traite de la communauté de village dans ses rapports avec le système anglo-saxon du manoir seigneurial et le système de la tribu ou du clan, pratiqué par les populations celtiques de l'Écosse et du pays de Galles, qui se désignent elles-mêmes sous le nom de *Kymry*. L'un et l'autre système aboutissent en dernière analyse à un même résultat, mais ils dérivaient de principes différents, et s'ils ont fini par se confondre, il n'en importe pas moins de les distinguer.

Le système manorial, pour employer le terme adopté par Sumner Maine et par M. Seebohm, est le plus récent et aussi le mieux connu. On peut en suivre le développement et en étudier le caractère non seulement chez les Anglo-Saxons, mais chez toutes les populations européennes, et on en trouve déjà les éléments essentiels dans les domaines romains. Les anciens documents ne manquent pas, et l'institution n'a disparu qu'en laissant des traces profondes dans les habitudes et les usages des populations rurales, traces encore visibles aujourd'hui.

Il en est tout autrement du système désigné par les auteurs anglais sous le nom de *tribal*. Ce système, qui appartient à un état de civilisation plus ancien, ne nous est qu'imparfaitement connu. Les lois du pays de Galles, ou plutôt les documents de dates diverses qui sont parvenus jusqu'à nous sous ce nom, sont les seules lois écrites qui nous apprennent quelque chose sur cette institution, prise au moment où elle allait disparaître. Aussi le tableau qu'elles en tracent est-il encore obscur et insuffisant. M. Seebohm s'est efforcé d'y jeter quelque clarté en consultant des documents d'archives, des cadastres et dénombrements qui remontent au treizième siècle, postérieurs sans doute à la conquête anglaise et à l'introduction du régime féodal, mais reproduisant encore l'état de choses antérieur. Il y a trouvé la preuve de ce fait que la répartition des terres, celle de la population, la nature et le montant des redevances n'ont subi pour ainsi dire aucun changement depuis la fin du treizième siècle jusqu'au commencement du dix-septième. Ces pièces, d'une authenticité incontestable, fournissent des éclaircissements précieux.

Le gouvernement anglais a fait publier et traduire les anciens monuments du droit gallois. L'édition, publiée en 1841 par Aneurin Owen

sous le titre d'*Ancient laws and institutes of Wales*, contient les codes attribués à Howel le Bon, mort en 948, et des compilations anonymes de dates diverses. Elle se termine par le statut de Ruddlan de 1284, qui après la conquête anglaise confirme en le modifiant l'ancien droit gallois.

Les trois codes attribués à Howel le Bon (Vénédotie, Dimétie et Gwentie) sont des compilations rédigées par de simples particuliers, sans caractère officiel, et traitent tous les trois des mêmes matières rangées à peu près dans le même ordre. La préface de Howel, plusieurs fois reproduite, notamment en tête des livres 1 et 3 du Code de Vénédotie, déclare que ce prince a fait un nouveau tarif des amendes et indemnités à payer en cas de délit, et a réglé tout ce qui concerne les trois colonnes du droit, à savoir : le meurtre, le vol et l'incendie. L'œuvre législative de Howell s'est sans doute bornée là. C'est en effet par là que commencent toutes les législations.

A côté de ces dispositions on trouve un tableau de la cour du Roi et des officiers royaux, avec l'énumération de leurs fonctions, de leurs titres, honneurs et émoluments en argent et surtout en nature. Ce tableau, reproduit, dans les trois codes, comme livre premier, est le moins intéressant pour nous.

Enfin un livre de chacun de ces codes contient des dispositions relatives au mariage, au droit des femmes et des enfants, à la propriété, etc. Il suffit d'y jeter les yeux pour reconnaître là un simple coutumier ou recueil de règlements disparates, qui se suivent pêle-mêle, sans ordre aucun.

Au titre des fonctions du juge on trouve une indication ainsi conçue : « Jorwerth, fils de Madog, a rédigé le livre d'examen d'après les livres de Gwair, de Goronwy, le vieux livre de la Maison Blanche et les meilleurs livres de Gwynedd, Powys et South-Wales. »

Et plus loin : « Ceci est un livre qui fut mis en ordre par Cynyr, fils de Cadwgan, laissé par lui à son fils Torwerth et par celui-ci à ses fils Cadwgawn et Einion » (P. 564.) Et encore (p. 526) : « Ceci est écrit dans le livre dont celui-ci est la copie, et qu'Einion, fils d'Adam, a reçu du constable, quand il était en prison à Pomfret. Le constable le tenait du prieur du monastère, lequel venait de South-Wales. »

Voici encore deux indications de date beaucoup plus récente :

« Et tel est le jugement de Tudor, fils de John Redhead, la septième année de Henri VI, en sa cour d'Isalet [1429]. »

« Moi, Thomas, fils d'Evan, de Trev Bryn, j'ai transcrit ceci de vieux livres de Sir Edward Mansell, de Margam, l'an du Christ 1685. »

Ces dates peuvent être celles de la copie, mais le livre qui porte le nom de Jorwerth est certainement donné comme rédigé par lui.

Dans le cours de ces livres, l'auteur cite à chaque instant la loi de Howell et encore d'autres lois, telles que celles de Dyynwal Moel Mud et celles de Rys, fils de Gruffud, souverain de South-Wales. Il cite aussi une charte de Howell. Ailleurs il explique comment, avant Howell, tout propriétaire de terre était juge par privilège de la terre et non par office tenu du roi, ce qui fut changé par Howell.

A chaque instant se rencontre un chapitre contenant des triades, c'est-à-dire des proverbes juridiques qui n'ont évidemment pas le caractère législatif. D'autres chapitres contiennent des questions pour l'examen que les juges doivent subir, des formules de procédure, des traités d'une casuistique très subtile.

De tout cela on peut conclure que la loi de Howell le Bon, en supposant qu'elle soit fidèlement transcrite dans le recueil, n'en forme qu'une très faible partie. Tout le reste est une compilation dont les éléments sont d'origine et de date différentes. Pour distinguer ces éléments, il faudrait entreprendre un travail critique, absolument impossible aujourd'hui, en l'absence de tout moyen de contrôle. On ne peut donc songer à exposer le droit gallois d'une manière systématique, même sommairement. Tout ce qu'il est possible de faire en l'état, c'est de relever dans ces textes la mention de certaines institutions et de les reconstruire par induction, en s'aidant d'analogies empruntées aux anciennes coutumes des pays voisins. On arrive ainsi à entrevoir quelques traits de la société galloise et à signaler quelques points intéressants.

L'appropriation du sol s'est faite partout de la même manière, et par la force des choses. La tâche est trop lourde pour l'homme isolé. Elle ne peut être remplie que par un groupe dont les membres ont mis en commun leurs bras, leur intelligence et leur premier capital. Or ce groupe est formé naturellement par la famille [1], qui elle-même, après plusieurs générations, devient assez nombreuse pour constituer une tribu, la tribu étant l'ensemble des familles particulières qui se rattachent à un ancêtre commun dont elles conservent le nom. Chaque tribu a nécessairement un chef, chaque famille a aussi le sien, souverain à l'intérieur, mais subordonné pour ce qui concerne les intérêts collectifs de la tribu.

C'est par la tribu qu'a eu lieu l'occupation du sol. La terre sur laquelle elle s'établissait devenait son domaine en ce sens qu'aucune autre tribu

[1] Le texte gallois porte *gwele*, la couchée. La famille est l'ensemble des personnes qui couchent rangées en cercle autour du foyer commun.

ne pouvait s'y établir et qu'elle y exerçait seule la souveraineté, mais cette même terre devenait en même temps le domaine des individus dont se composait la tribu, en ce sens que chacun d'eux pouvait y réclamer un tenement comportant quatre *erws*, c'est-à-dire quatre fois l'étendue de terre qu'une charrue peut labourer en un jour. La première opération de la tribu, après la prise de possession, était donc le partage de la terre, c'est-à-dire une certaine division du travail dans la mesure compatible avec l'exploitation en commun, celle-ci étant la seule possible. Chacune des familles composant la tribu recevait ainsi une portion distincte du territoire, destinée à être exploitée par elle. Quant aux terrains restant incultes, aux forêts, aux marais, aux pâturages, ils étaient abandonnés à la jouissance commune soit de la famille, soit de la tribu tout entière, personnifiée dans son chef.

Lorsque l'occupation avait lieu par la force, les anciens habitants recevaient un lot collectif et se rattachaient à la tribu conquérante à titre de communauté d'ordre inférieur.

Le territoire comprenait alors trois parties distinctes, à savoir : le domaine du chef de la tribu, celui des familles libres, et enfin celui des familles qui sans être esclaves ne faisaient cependant pas partie de la tribu dont elles dépendaient. On peut les désigner sous le nom de *vilains*.

Libres et vilains cultivaient à charge de certaines redevances, primitivement payables en nature [1]. Les vilains devaient en outre des corvées. La terre cultivée formait la propriété collective de chaque famille. Si elle ne suffisait pas aux besoins de la famille, le chef devait y pourvoir au moyen des réserves dont il avait la disposition.

Le patrimoine de chaque famille ne pouvait être aliéné que du consentement de tous les membres de la famille. Il ne pouvait pas davantage être transmis par succession, par cette raison qu'il appartenait non aux individus, mais à la famille tout entière, et que la famille ne meurt pas. Si cependant elle venait à s'éteindre ou à se dissoudre, la terre occupée par elle faisait retour à la tribu, représentée par son chef. Les partages entre les membres de la famille ne pouvaient être que temporaires et précaires. Ces membres étaient tous associés entre eux

[1] Les obligations du *gwele* sont de payer la *gwestwa* ou redevance en nature, pour la nourriture du chef, à savoir : la charge d'un cheval en farine de froment, un bœuf, sept mesures d'avoine, une cuve de miel et 24 pence en argent, le tout valant une livre, — mais pas de corvée. En outre le *gwele* doit l'*amobr* ou droit sur le mariage des femmes, — l'*ebedin* ou *mortuarium*, — une aide pour la construction du château du roi, — enfin le service militaire à l'intérieur du pays, à toute réquisition, et pour expédition au dehors six semaines par an.

soit pour le labourage et les travaux de culture, soit pour le pâturage et l'entretien du bétail.

Après plusieurs générations, les familles trop nombreuses pouvaient se diviser et former plusieurs communautés au lieu d'une.

La famille était tenue de pourvoir à la nourriture et à l'entretien de tous ses membres. Les filles qui se mariaient au dehors recevaient de leur famille une dot qui leur tenait lieu de tous leurs droits et elles entraient dans la famille de leur mari.

Telle est l'organisation dont nous trouvons les traces dans les plus anciens monuments de l'histoire. Quand Abraham veut acquérir un terrain pour y placer le tombeau de Sara, il l'achète d'Ephron, fils de Seor, mais avec le consentement de tous les enfants de Heth, c'est-à-dire des membres de la tribu et des membres de la famille, en présence de l'assemblée qui se tient à la porte de la ville [1]. Et quand Josué partage la terre de Chanaan entre les tribus d'Israël, chaque tribu reçoit un lot pour être réparti entre les familles et les maisons dont elle se compose [2]. Nous ne citerons pas ici d'autres textes. Le type que nous venons de décrire se rencontre, avec ses traits caractéristiques, dans toutes les anciennes législations. Il se retrouve encore aujourd'hui dans certains pays qui ont conservé leurs anciennes coutumes, au Caucase par exemple et dans la contrée des Balkans.

Si forte, si vivace que soit cette organisation de la famille et de la tribu, elle ne peut, à la longue, résister aux causes de dissolution qui sont aussi anciennes qu'elle et qui deviennent plus puissantes à mesure que la civilisation fait des progrès. Les tribus s'agglomèrent entre elles et forment des royaumes. Les villes se fondent, le commerce et l'industrie se développent, l'inégalité apparaît. D'autre part, le besoin d'indépendance se manifeste dans le sein de la famille et du moment où l'agriculture est assez avancée pour permettre les exploitations séparées, où la sécurité est assez grande pour que chacun puisse tenir ménage à part, l'union primitive ne tarde pas à se briser.

C'est ce qui explique comment le régime que nous venons de décrire n'apparaît pas toujours avec des caractères identiques dans les monuments de l'ancien droit. Si les traits fondamentaux sont les mêmes, il en est autrement des déformations amenées par le temps et les circonstances. L'état de choses décrit par ces monuments conserve les vestiges plus ou moins effacés du type primitif et comporte en même temps les modifications apportées par les nécessités et les tendances

[1] *Genèse*, ch. XXIII. — [2] *Josue*, ch. XIII-XVII.

nouvelles. Il y a là deux éléments qui s'excluent réciproquement en droit, mais qui coexistent en fait, ou du moins se trouvent confondus dans les livres coutumiers, ce qui rend parfois très difficile l'intelligence des institutions.

Ce qui frappe le plus dans le tableau que nous venons d'esquisser, c'est la forte constitution de la famille et de la tribu. Tous les membres de celle-ci sont unis entre eux par les liens du sang. Ils se rattachent à un ancêtre commun dont ils portent le nom. Ils désignent eux-mêmes leur chef (*pencenedl*), qui est d'ordinaire un des anciens et qui est investi de la puissance paternelle. Ils sont tous responsables les uns des autres. S'il faut payer le prix du sang (*galanas*), chacun d'eux, homme ou femme, doit contribuer sur son pécule dans une certaine mesure, fixée invariablement par la coutume. Par contre, chacun d'eux reçoit sa part dans le prix du sang qui est payé à la communauté. Il en est de même de l'indemnité due pour coups et blessures ou pour injures (*saarad*). Qu'il s'agisse de la payer ou de la recevoir, chaque membre de la communauté en prend sa part [1]. Quant aux crimes ou délits commis par un membre de la communauté sur un autre, il n'est dû ni prix du sang ni indemnité, car la communauté ne peut rien se devoir à elle-même, mais le coupable peut être expulsé ou doit se résigner à devenir pour les autres membres un objet d'aversion et de mépris [2]. S'il s'élève une contestation entre deux personnes de la tribu, c'est le chef qui juge, assisté de toute la communauté.

Ce n'est pas seulement pour le payement des amendes que les membres de la tribu se doivent réciproquement assistance, c'est encore pour le serment qui, après l'abolition des ordalies, est devenu la preuve ordinaire dans la plupart des procès. La partie amène avec elle au plaid un certain nombre de cojureurs. Si les deux tiers sont d'accord pour affirmer un fait sous la foi du serment, ce fait est prouvé. Naturellement c'est parmi les plus proches parents que sont pris les cojureurs.

La parenté se transmet par les mâles. Les filles sont nourries par la communauté de famille, mais elles en sortent quand elles se marient

[1] L'obligation de contribuer au payement du *galanas* s'étend jusqu'au septième degré en collatérale paternelle ou maternelle, et au besoin jusqu'au neuvième, mais seulement pour les deux tiers de la dette. L'autre tiers reste à la charge exclusive du meurtrier et de ses père et mère. L'obligation de contribuer à la dot d'une fille ou au payement du *saarad* ne dépasse pas le quatrième degré.

[2] Il peut alors renoncer à sa parenté et quitter le pays, mais ses descendants jusqu'à la neuvième génération peuvent y revenir et réclamer leur réintégration, en poussant *le cri sur l'abîme.*

hors de la famille. La communauté leur fournit seulement une dot qui leur tient lieu de tous droits. Si elles ont des fils, ceux-ci, dit la coutume, rentrent dans la communauté dont leur mère est sortie, mais il ne s'agit probablement que d'une simple faculté, d'une sorte d'adoption. En effet, le fils appartient de plein droit à la communauté dont son père fait partie et une même personne ne peut avoir des droits dans deux communautés.

Le régime de communauté est exclusif de toute hérédité. Il ne peut pas y avoir de succession. Il n'y a qu'un accroissement. C'est la règle de la mainmorte avec cette différence qu'en France la mainmorte s'appliquait surtout aux tenures serviles, tandis que dans le pays de Galles les communautés étaient considérées comme libres. Il est rare toutefois que les principes soient poussés par les coutumes jusqu'à leurs dernières conséquences. D'après les coutumiers gallois, il y a bien succession en ligne directe, descendante; seulement la succession se transmet du bisaïeul à l'arrière-petit-fils en ce sens qu'après quatre générations [1] les biens qui ont pu être l'objet d'un ou plusieurs partages provisoires sont remis en commun pour être partagés définitivement, *par têtes*. Ainsi ni souches, ni représentation. Le droit ainsi constitué est absolu et ne se perd par aucun laps de temps. Même à la neuvième génération il peut être revendiqué contre tout détenteur. Vainement celui-ci invoquerait-il une possession de deux cents ans. Le descendant du dépossédé peut se représenter et réclamer sa rentrée dans la communauté. Il pousse, comme dit le coutumier, *le cri sur l'abime*, et il obtient un lot pour vivre.

Si l'on s'en tient aux termes du coutumier, ces dispositions paraissent inconciliables. Il est d'ailleurs difficile de comprendre comment la transmission héréditaire peut s'opérer du bisaïeul au petit-fils sans passer par le père ni par l'aïeul; mais après tout il est permis de penser que le rédacteur inexpérimenté du coutumier gallois n'a pas su trouver l'expression juste. Ce qu'il faut retenir, c'est que tous les membres de la communauté de famille ont un droit égal sur les biens de la communauté, et qu'après un certain temps l'égalité est rétablie par un nouveau partage. Si une famille vient à s'éteindre, ses biens retournent par échoite à la tribu représentée par son chef et grossissent le fonds de réserve sur

[1] Il y a quelque chose de semblable en Irlande, où la parenté s'arrête à la quatrième génération et où le partage a toujours lieu par tête. En Norvège, l'*odal*, ou propriété par excellence, est le bien qui a été possédé de père en fils pendant quatre ou cinq générations.

lequel tout nouveau membre reçoit à sa majorité un lot pour sa subsistance. Notons ici que dans les partages de jouissance dont parle le coutumier, c'est le plus jeune des enfants qui reçoit dans son lot le foyer paternel. En outre, le plus jeune des fils prélève sur les meubles certains objets tels que le chaudron, la cognée et le coutre de charrue.

Les obligations, dans cette société primitive, sont exclusivement personnelles, à l'exception du cautionnement. Elles ne peuvent se transmettre aux héritiers puisque à vrai dire il n'y a pas de succession. Les contrats sont rares, car chaque famille se suffit à elle-même. Il peut toutefois s'en produire et ils se forment de trois manières, soit par médiateurs qui sont chargés de veiller à l'exécution des obligations contractées, soit en présence de témoins, soit simplement par la paumée, et, dans ce dernier cas, la preuve se fait par témoins, au besoin par cojureurs. Le contrat le plus important est celui qui a pour objet l'exploitation de la terre. On peut la donner à louage moyennant une redevance. S'il s'agit d'une terre inculte, à défricher, la rémunération du bailleur consiste en ce qu'après un certain nombre d'années il aura la jouissance alternativement avec le preneur, de deux années l'une. Celui qui a cultivé sans contrat la terre d'autrui doit une indemnité fixée par la coutume. Le cautionnement, qui joue toujours un grand rôle chez les populations encore soumises au régime patriarcal, est soumis à certaines formalités d'un caractère tout archaïque. Il faut que la caution, le débiteur et le créancier joignent tous trois leurs mains. Si le débiteur n'exécute pas son obligation, c'est la caution qui est chargée de l'y contraindre en saisissant sur lui un gage valant un tiers de plus que la dette et sur lequel elle paye le créancier.

A côté de la communauté des hommes libres se trouve celle des personnes étrangères à la tribu, des hommes qui n'ont pas ou qui ont perdu le droit de parenté (*taeog*). Ils sont libres aussi, mais leur tenure est précaire, et ils ne peuvent la quitter, quand ils y sont restés de père en fils pendant quatre générations. Chacun, du reste, a son labour et sa pâture, mais il ne possède en propre que son bétail. La répartition de la terre est absolument égale dans toute l'étendue du *tref*, c'est-à-dire du groupe. Tout adulte reçoit un lot. Ainsi pas de succession, ni d'échoite au profit du lord. C'est le groupe qui possède, et ne meurt pas. A chaque décès, on renouvelle la répartition, sauf à déplacer les gens le moins possible. Seulement le père transmet son lot à son plus jeune fils.

Le *taeog* ne peut avoir ni armes, ni chevaux de selle. Il ne peut ni chasser, ni porter témoignage contre un Kymry. C'est seulement avec

le consentement du lord qu'il peut devenir écolier, forgeron ou barde, vendre son porc, son miel, son cheval. Il peut épouser une Galloise, mais ses descendants restent *taeogs* jusqu'au quatrième degré, quelquefois jusqu'au neuvième. Après ce laps de temps le descendant d'une femme galloise peut se faire admettre dans la tribu, recevoir du chef cinq journaux de terre et fonder une nouvelle famille. Quand il sauve la vie à un Kymry, ou qu'il s'offre pour lui au combat judiciaire, ou quand il l'aide à poursuivre la vengeance du sang, il entre dans la famille qu'il a ainsi secourue.

Le *taeog* est tenu d'assister le lord dans la construction d'un bâtiment, d'héberger la suite du lord dans ses tournées, de nourrir ses chiens et ses serviteurs.

Enfin il doit une rente en argent et en nature pour la table du chef.

Au-dessous de la tribu et des *taeogs* sont les *caeth* ou esclaves.

Le tableau général que nous venons d'esquisser reproduit l'état primitif des choses. A côté de l'institution fondamentale, les coutumiers contiennent un grand nombre de dispositions qui appartiennent probablement à une époque plus récente. Nous y relevons les traits les plus intéressants pour l'histoire du droit.

Le mariage n'est légitime qu'autant que la femme est donnée par son père ou par les plus proches parents, devant témoins. Il donne lieu à la perception d'un droit au profit du chef de famille et d'un autre, appelé *amobyr*, au profit du roi. Le mariage ne peut être conclu qu'à l'âge de douze ans pour la femme, mais il ne peut être consommé avant quatorze ans. Les empêchements pour cause de parenté sont réglés par le droit canonique, mais ne sont pas toujours observés, notamment quand le mariage est conclu *ad sedandas inimicitias*. La femme en se mariant conserve son *galanas* au même taux, mais son *saarad* devient le tiers de celui du mari. Elle ne peut s'obliger, ni acheter, ni vendre sans l'autorisation du mari. Elle ne peut ester en justice qu'en trois cas : meurtre, vol, violation de propriété. Les amendes qu'elle encourt sont à la charge du mari. Les relations des époux entre eux, notamment les coups et injures, sont punies d'une amende suivant le cas et peuvent donner lieu au divorce, que la femme a le droit d'exiger comme le mari.

Les femmes n'ont aucune part dans la succession paternelle, mais elles reçoivent une dot qui en tient lieu (*gwaddol*). Chacun des époux apporte en outre les effets à son usage (*argyvren*). Le mari prend possession du tout et l'administre. La femme reçoit encore de son mari le don du matin (*cowyll*). Les taux du *gwaddol* et du *cowyll* sont réglés par la loi

IMPRIMERIE NATIONALE.

suivant la condition de la femme. Le douaire n'a été introduit que par Édouard Ier, en 1284.

La communauté entre époux s'établit par sept ans de mariage [1]. Si le mariage a duré moins de sept ans, le mari doit restituer la dot et les propres. La communauté se partage par moitié [2]. Certains objets sont prélevés par le mari, par exemple ses chevaux et armes, d'autres par la femme, par exemple son *cowyll*. A la mort du mari, la veuve reste encore neuf jours dans la maison, après quoi elle part, emportant tous ses effets. La femme d'un homme libre Kymry ne peut donner que son manteau, sa chemise, ses souliers et son bonnet, et des provisions de bouche [3]. Elle ne peut prêter que ses ustensiles de ménage. La femme d'un *taeog* ne peut donner que son bonnet et ne peut prêter que son tamis.

Malgré les anathèmes de l'Église, le divorce était fréquemment pratiqué, même sans motif. En ce dernier cas la femme reprenait sa dot et ses accessoires. Si elle était coupable, elle perdait tout, même sa part de communauté; mais elle gardait toujours son don du matin, l'indemnité à elle due par son mari infidèle, et le *saarad* que son mari pouvait lui devoir pour mauvais traitement.

Le partage de la communauté avait cela de particulier que certains objets en nature appartenaient à un des époux plutôt qu'à l'autre. Ainsi le mari prenait les porcs, la femme les moutons, ou bien le mari prenait les moutons et la femme les chèvres, et ainsi de suite. L'or, l'argent, les tissus sont partagés. La femme fait les lots et le mari choisit. Le mari prend deux enfants sur trois, l'aîné et le plus jeune. Le second appartient à la femme.

La femme divorcée peut se marier à un autre, mais son premier mari peut la reprendre tant que le second mariage n'est pas consommé.

Le mariage par enlèvement, sans que la femme ait été donnée, n'est pas nul, seulement c'est un mariage d'ordre inférieur. Les enfants qui en naissent n'ont aucun droit dans la famille de leur mère, et la femme ne reçoit aucune dot de son père, mais son mari lui en doit une [4].

L'homme pouvait prendre une concubine au lieu d'une épouse, et la concubine devenait femme légitime quand l'union avait duré sept ans [5].

(1) D'après les anciennes lois norvégiennes, la communauté avait lieu de plein droit après douze mois, vingt ans, ou même trente ans de mariage.

En Islande il fallait qu'elle fût stipulée, mais elle pouvait être différée par exemple jusqu'à la naissance d'un enfant.

(2) C'était aussi la règle en Danemark.

(3) En Danemark elle ne peut aliéner que jusqu'à cinq sous.

(4) Comme en Norvège.

(5) De même d'après la loi du Jutland, la concubine devient femme légitime après trois hivers passés dans la maison. En Norvège il fallait vingt ans.

L'enfant est sous la puissance de son père jusqu'à sept ans. A sept ans il peut avoir des biens, meubles bien entendu, et répond personnellement de ses délits. A quatorze ans le père le présente et le remet au seigneur, qui lui assigne de la terre. En général l'éducation de l'enfant est confiée par le père à un homme du pays, souvent à un *taeog* ou à un *aillt*[1], dont il devient en quelque sorte l'enfant adoptif.

L'enfant né hors mariage suit la condition de sa mère, mais son père peut le reconnaître expressément ou tacitement, ou même forcément quand la mère vient à l'église déclarer le père, à moins que le père ne dénie avec serment. La mère peut faire la même déclaration soit lors de l'accouchement, soit au lit de mort. L'enfant reconnu a tous les droits d'un enfant légitime[2]; toutefois cette disposition, attribuée à Howell le Bon, ne fut admise qu'en Vénédotie, et abrogée par le statut de Ruddlan en 1284.

Les orphelins sont sous la tutelle d'un des parents du côté de la mère. Les parents paternels sont exclus, comme héritiers présomptifs. L'homme en état de démence est au contraire sous la tutelle des parents paternels, qui sont chargés de le garder.

Lors de la conquête du pays de Galles par Édouard Ier, roi d'Angleterre, en 1282, l'institution que nous venons de décrire existait encore. Elle est décrite dans les coutumiers gallois dont les manuscrits sont postérieurs à la conquête et on en trouve la trace dans les cadastres et dénombrements dressés par les agents anglais, après la conquête et jusqu'au commencement du XVIIe siècle. L'ancienne communauté subsiste donc, mais profondément modifiée et mitigée par des coutumes nouvelles que le rédacteur du coutumier accueille à côté des anciennes. En les lisant avec attention, on voit clairement que la propriété devient peu à peu individuelle, sans que la propriété commune cesse d'exister. Les donations aux églises et aux monastères ont créé des domaines d'une nature particulière en dehors des anciens cadres. Le commerce et les contrats se sont répandus. On vend et on achète des terres, on les revendique en justice. Les acquéreurs appellent en garantie leurs vendeurs. Puis vient la conquête anglaise. Une grande partie des principautés et seigneuries passent entre les mains de barons anglais. La féodalité s'introduit dans le pays : les communautés se dissolvent peu à peu et la tenure par contrat remplace la tenure fondée sur les liens du sang.

[1] Ce mot signifie « tonsuré » et désigne un client, un homme qui s'est recommandé à un autre. — [2] Comme en Danemark.

Nous réunissons, en terminant, quelques brèves indications sur le droit criminel. Ce droit ressemble trait pour trait à celui de tous les peuples du Nord. Il repose sur le principe de la composition tarifée. Celle du meurtre s'appelle *galanas*, celle des blessures *saarad*. (On sait que chez les Scandinaves *sar* veut dire blessure.) L'amende payée au roi s'appelle pour les cas graves *dirwy*, pour les moindres *camlwru*. Le taux de la composition comme de l'amende était exprimé, comme en Irlande, en un certain nombre de vaches. Parmi les crimes, le meurtre et les blessures attirent surtout l'attention du législateur, qui fait effort, sans y parvenir, pour distinguer le meurtre volontaire du meurtre involontaire. Comme à Rome et comme dans toutes les lois primitives, le voleur pris en flagrant délit est mis à mort sur-le-champ. Autrement il peut se racheter pour un prix proportionnel à la valeur de l'objet volé. Celui qui se plaint d'avoir été volé a le droit de faire une perquisition dans toute maison suspecte. Les dommages matériels sont réparés par une indemnité dont le minimum est fixé par un tarif légal. Si c'est un animal domestique qui a fait le dommage, le maître peut se libérer par l'abandon noxal.

A côté de ces dipositions, qui forment en quelque sorte le droit primitif de tous les peuples sans exception, on en trouve d'autres qui sont évidemment d'une époque moins ancienne et qui instituent des peines corporelles, la mort par exemple et le bannissement. Il y a sur cette matière beaucoup de détails curieux, qui ne se retrouvent pas toujours ailleurs, et qui donnent au droit gallois sa physionomie particulière, mais il suffit, à cet égard, de renvoyer aux textes.

Nous ne nous arrêterons pas davantage à la procédure, que le code expose d'une manière assez subtile. Les actions doivent être intentées dans l'an et jour, à peine de déchéance. La représentation n'était pas admise. La preuve se faisait surtout par serment. Le serment purgatoire est prêté par un certain nombre de cojureurs, nombre qui varie de 3 à 300, suivant la nature de l'accusation, et en matière civile de 3 à 48 suivant la nature de l'action et la valeur de l'objet. Pour une femme, les cojureurs sont des femmes. Pour que la preuve soit complète il suffit que les deux tiers des cojureurs soient d'accord. En certains cas le roi appelle cinquante possesseurs de terre et leur fait prêter serment. C'est presque un jury.

Le jugement de Dieu était admis dans trois cas : vol, meurtre et trahison. Les épreuves étaient le fer brûlant, l'eau bouillante et le duel. Le code attribue à Howell le Bon l'introduction de la preuve rationnelle par les témoignages, les écrits et le serment. Il y a toutefois des preuves de la persistance des ordalies jusqu'au XIIe siècle.

La procédure proprement dite est en Galles la même que partout ailleurs : citation, comparution du défendeur, exoines, le défendeur mis au ban s'il ne comparaît pas à la troisième citation. En matière de revendication les débats ont lieu sur le terrain. Les parties s'obligent à soutenir le procès jusqu'au bout, et au moment où le jugement va être rendu, elles s'engagent à s'y soumettre. Le jugement peut être attaqué par la voie d'un appel dirigé contre le juge personnellement.

Chaque action, criminelle ou civile, a sa formule. Le Roi ne peut punir que les crimes commis sous son règne. Ainsi les crimes antérieurs restent impunis. Une disposition toute semblable se trouve en Indo-Chine, dans la loi du Cambodge.

L'action de vol est de deux sortes : 1° action personnelle contre le voleur; 2° revendication de l'objet volé. Le défendeur peut appeler un garant et celui-ci un second, puis le second un troisième. La matière du vol est une de celles sur lesquelles les coutumiers gallois s'étendent le plus longuement.

R. DARESTE.

Mémoires de Saint-Simon, nouvelle édition collationnée sur le manuscrit autographe, etc., par A. de Boislisle, membre de l'Institut.

Le tome XIII des Mémoires de Saint-Simon chevauche sur les deux années 1705 et 1706. Nous sommes entrés dans la période des désastres : dès 1704, la bataille de Hochstaedt (13 août); dans la première moitié de 1706 (23 mai), la défaite de Ramillies. Le grand règne est décidément sur son déclin. Les grands généraux ont passé; restent pourtant Vauban et Villars; mais on néglige Vauban et Villars ne suffit pas à conjurer le péril sur tant de points menacés. Ceux à qui on réserve les commandements importants sont les favoris de la cour ou des parents de ministre, comme La Feuillade, gendre de Chamillart, à moins qu'ils ne se recommandent particulièrement par quelque origine de royale bâtardise, comme le duc de Vendôme. La guerre traîne le long des frontières, dans les pays où la succession d'Espagne a étendu notre protection, ou dans ces États du duc de Savoie, que les plus hautes alliances, la future succession de la couronne de France à l'aînée de ses filles, la couronne d'Espagne à la seconde, n'ont pu détacher de

la cause qui lui fait espérer quelque agrandissement personnel. En Italie, le duc de Vendôme faisait depuis longtemps le siège de Vérue, le siège de la Mirandole, deux places qu'il avait négligé d'investir, en telle sorte que les garnisons se ravitaillaient tout à leur aise. Un officier du génie, Lapara, lieutenant général, y fut enfin envoyé et, en appliquant la méthode de Vauban, mit un terme à ce jeu, beaucoup trop prolongé, qui pouvait devenir dangereux : car nos troupes s'étaient épuisées à ces deux sièges, et le prince Eugène venait d'arriver en Italie. Vendôme avait assiégé, sans changer de système, la place de Chivas, avec laquelle le duc de Savoie communiquait librement par un pont jeté sur le Pô. Le prince d'Elbeuf, fils unique du duc d'Elbeuf, se fit tuer dans une attaque dirigée, avec plus d'ardeur que de prudence, contre trois escadrons ennemis qui manœuvraient de l'autre côté du fleuve. Ce fut La Feuillade qui continua ce siège et le termina grâce à la retraite du duc de Savoie. Sur la frontière d'Allemagne, Villars avait obtenu un succès plus important : « Il fit cette année, dit Saint-Simon, qui n'a pas coutume de le louer, une campagne digne des plus grands généraux. Le projet des ennemis était de pénétrer par le côté de la Sarre, de prendre l'Alsace à revers, de tomber sur les Évêchés, et, de là, plus avant en France, où leur bonheur les pourrait conduire. Marlborough y menait une armée de plus de quatre-vingt mille hommes. Villars se posta à Sierk, où il l'attendit de pied ferme, et où il (son adversaire) n'osa jamais l'attaquer, quoique très supérieur en nombre. » L'année suivante, secondé par Marcin, il ne se montra pas moins heureux. Les deux maréchaux, après s'être concertés à Phalsbourg, marchèrent chacun de leur côté; les lignes de la Mutter et de la Sauter furent occupées et le fort Louis dégagé et ravitaillé (avril-mai 1706).

Dans les Flandres, la faveur qui soutenait Villeroi ne sut pas lui assurer les mêmes avantages; on avait pourtant alors de grandes vues : « Les projets pour la campagne qui allait commencer, dit Saint-Simon (p. 340), étaient dignes des années de la prospérité du Roi et de ces temps heureux d'abondance d'hommes et d'argent, de ces ministres et de ces généraux qui, par leur capacité, donnaient la loi à l'Europe. Le Roi voulut débuter par deux batailles, l'une en Italie, l'autre en Flandres, devancer l'assemblée de l'armée impériale sur le Rhin et renverser les lignes des ennemis, enfin faire le siège de Barcelone et celui de Turin. L'épuisement de l'Espagne, celui où la France tombait, répondaient peu à de si vastes idées. Chamillart, accablé sous le double ministère de Colbert et de Louvois, ressemblait peu à ces deux grands ministres; les généraux des armées aussi peu à Monsieur le Prince, à M. de Turenne

et aux élèves de ces héros qui n'étaient plus. C'étaient des généraux de goût, de fantaisie, de faveur, de cabinet, à qui le Roi croyait donner, comme à ses ministres, la capacité avec la patente. » — Et Saint-Simon va jusqu'à accuser Louvois d'avoir systématiquement travaillé à cet abaissement du commandement militaire : « Louvois, dit-il, outré d'avoir eu à compter avec ces premiers généraux, se garda bien d'en former d'autres; il n'en voulut que de souples, et dont l'incapacité eût un continuel besoin de sa protection. » — Et l'auteur en cherche la preuve dans les actes du ministre : « M. de Louvois, pour être pleinement le maître, mit dans la tête du Roi l'ordre du tableau et les promotions, ce qui égala tout le monde, rendit l'application et le travail inutile à tout avancement, qui ne fut dû qu'à l'ancienneté et aux années, avec toujours de rares exceptions pour ceux que M. de Louvois eut des raisons particulières de pousser. » — Reproche exagéré, comme le montre M. de Boislisle, après Chéruel et Camille Rousset; et Saint-Simon en a produit lui-même des exemples qui l'ont fort aigri, car ils se firent à ses dépens; mais il est plus dans le vrai lorsqu'il ajoute : « Il persuada encore au Roi que c'était à lui-même à diriger ses armées de son cabinet. Cette flatterie ne servit qu'à le tromper, pour les diriger, lui, Louvois, à son gré, sous le nom du Roi, au détriment des affaires, dont les généraux, en brassières, n'eurent plus la disposition, ni la liberté de profiter d'aucune conjoncture, qui se trouvait échappée avant le retour du courrier dépêché pour en rendre compte et recevoir les ordres, tellement que le général, toujours arrêté, toujours en brassières, toujours dans la crainte, dans l'incertitude, dans l'attente des ordres de la cour à chaque pas, ne trouvait encore nul soulagement dans ses officiers généraux, parvenus là par leur ancienneté sans avoir jamais été proprement que des subalternes, ni que rien eût roulé sur eux, et qui aussi, certains de ne monter qu'en leur rang d'ancienneté, ne s'étaient, pour le très grand nombre, jamais donné la peine de chercher à rien apprendre. » (P. 340 à 343.)

La campagne projetée avait, on vient de le voir, assez bien réussi avec Marcin et Villars sur la frontière de la Moselle et du Rhin. Il en fut tout autrement en Flandre. Là Villeroi avait ordre de ne pas combattre avant d'être rejoint par Marcin. Mais Marlborough, qui avait passé la mer de bonne heure, n'ayant pas encore toutes ses troupes, Villeroi, supérieur en nombre, voulut profiter de cet avantage : trop assuré de la victoire, il n'en voulut partager l'honneur ni avec Marcin, ni avec l'Électeur de Bavière qui pourtant était le chef désigné de l'armée; il s'établit dans une position où M. de Luxembourg n'avait jamais voulu se commettre et où le duc d'Orléans, instruit par un courrier de son dessein, avait

prédit qu'il serait battu : à Ramillies (au nord de Namur). Saint-Simon a raconté avec détail comment, malgré la valeur de nos troupes, cette prédiction s'accomplit (23 mai). Cette bataille enlevait pour jamais les Pays-Bas à la succession d'Espagne et les livrait à nos ennemis.

L'Espagne avait eu bien des traverses pendant cette période : c'est dans son sein que se faisait la guerre ; le petit-fils de Louis XIV avait à y tenir tête et à son rival d'Autriche et à plusieurs de ses villes révoltées. Les Anglais, alliés de l'Archiduc, avaient commencé par prendre leur part dans la péninsule. En 1704, ils s'étaient emparés de Gibraltar ; les Espagnols, en 1705, tentèrent de le reprendre, mais ils durent lever le siège. Gibraltar resta dès lors à l'Angleterre ; personne ne songe plus à l'en déloger et elle est moins que jamais disposée à en partir. L'Archiduc assiégea et finit par prendre Barcelone (14 octobre). Valence se révolta, suivant l'exemple des Catalans ; on faillit perdre aussi, par une sédition, Saragosse, et la Reine d'Espagne dut quitter Madrid, dont les Portugais se rendirent maîtres. Mais Berwick, fait maréchal de France à 35 ans (sa bâtardise n'y avait pas nui : « Le Roi en l'accordant, dit Saint-Simon, en prit occasion de combler sa fortune en faveur d'une naissance qu'il aimait, de quelque pays qu'elle fût »), — Berwick avait été envoyé en Espagne. Philippe V, qui, après la levée du siège de Barcelone, avait passé la frontière de France et regagné son royaume en tournant les Pyrénées, s'était mis à la tête de la petite armée de Berwick et finit par rentrer dans sa capitale (4 octobre 1706), où la Reine le rejoignit.

On voit que tant en Espagne qu'en France la situation était plus qu'incertaine. Le fameux plan de campagne ne répondait guère aux espérances qu'on avait conçues. La victoire qu'on se proposait de remporter dans les Flandres s'était changée en défaite à Ramillies ; celle que l'on comptait remporter en Italie allait faire place à la levée désastreuse du siège de Turin, confié à La Feuillade.

Si la trame des événements militaires est peu serrée dans ce volume, Saint-Simon peut d'autant mieux y entrelacer ces mille anecdotes qui donnent tant de relief à ses mémoires. Tout lui en est occasion, mariages ou morts. Il débute par le mariage du comte d'Harcourt avec « une Mlle de Montjeu : jaune, noire, laide en perfection, de l'esprit comme un diable, du tempérament comme vingt, dont elle usa bien dans la suite, et riche en héritière de financier » (p. 1) ; mariage du fils de Tessé avec la fille de Bouchu, conseiller d'État : « ni esprit, ni art, ni naissance, ni beauté, mais des écus sans nombre, et c'est ce qu'il fallait à Tessé » ; mariages du duc d'Usez avec une fille de Bullion ; du fils unique de M. de la Trémoïlle avec Mlle de Lafayette. Notons aussi un mariage

manqué, celui du cardinal de Médicis, fait cardinal fort jeune et qui, d'ailleurs, n'avait aucun ordre : « C'est déjà vieux qu'il songea, dit Saint-Simon, à rendre son chapeau, à continuer sa maison, s'il pouvait, et à se marier. » Il aurait voulu une Française : il s'adressa au Roi, qui songea à Mlle d'Armagnac; mais elle ne sut pas s'y résigner; le vieux cardinal finit par épouser « une Guastalle, c'est-à-dire une Gonzague d'une branche cadette du duc de Mantoue, qu'il rendit fort heureuse, dit Saint-Simon, mais dont il ne laissa point d'enfants ».

Parmi les morts fort nombreuses qui constituent dans ces mémoires toute une nécrologie, citons celle de Ninon de l'Enclos, cette courtisane fameuse qui « causa le désordre parmi la plus haute et la plus brillante jeunesse » et à qui la Reine mère envoya un jour l'ordre de se retirer dans un couvent, sans en désigner aucun en particulier : « Monsieur, dit-elle à l'exempt, sans se déconcerter, puisque la Reine a tant de bonté pour moi que de me laisser le choix du couvent où elle veut que je me retire, je vous prie de lui dire que je choisis celui des Grands-Cordeliers de Paris », et elle lui rendit la lettre de cachet avec une belle révérence. L'exempt, stupéfait de cette effronterie sans pareille, n'eut pas un mot à répliquer, et la Reine la trouva si plaisante, qu'elle la laissa en repos. Saint-Simon rappelle son mot : « Oh! le bon billet qu'a là La Chastre »; il dit l'étrange considération dont elle jouit et il l'explique sans trop s'en étonner : « Tout se passait chez elle, dit-il, avec un respect et une décence extérieure que les plus hautes princesses soutiennent rarement avec des faiblesses. Elle eut de la sorte pour amis tout ce qu'il y avait de plus trayé et de plus élevé à la cour : tellement qu'il devint à la mode d'être reçu chez elle, et qu'on avait raison de le désirer par les liaisons qui s'y formaient. . . — Elle avait été amie intime de Mme de Maintenon tout le temps que celle-ci demeura à Paris. Mme de Maintenon n'aimait pas qu'on lui parlât d'elle; mais elle n'osait la désavouer. Elle lui a écrit de temps en temps jusqu'à sa mort, avec amitié. . . » — « L'Enclos (dit encore Saint-Simon pour finir) passa de beaucoup quatre-vingts ans, toujours saine, visitée, considérée. Elle donna à Dieu ses dernières années (M. de Boislisle dit en note : tout au moins ses derniers jours) et sa mort fit une nouvelle. » (P. 140 à 148.)

D'autres morts l'amènent à buriner en quelques traits des originalités de caractère et des situations où il se montre lui-même sous les aspects les plus divers. Quoi de plus émouvant, par exemple, que ce qu'il dit de la mort des deux fils du duc de Beauvillier, enlevés par la petite vérole à seize et dix-sept ans! Comme il sait peindre la pieuse résignation des malheureux parents : « Le père et la mère, pénétrés de

douleur à la mort du premier, allèrent sur-le-champ en faire un sacrifice à la messe et y communièrent l'un et l'autre; à la mort de l'autre, ils eurent la même foi, le même courage, la même piété. Leur affliction fut extrême, et ce ver rongeur dura le reste de leur vie. L'extérieur n'en changea point. » (P. 178.) Quoi de plus vif et de plus piquant, au contraire, que cette autre scène d'intérieur à propos de la mort de Bellegarde, un vieil officier général qui s'était trouvé père sans le savoir : « Un beau matin sa femme, qui était une maîtresse commère, entre dans son cabinet, suivie d'un petit garçon en jaquette. « Hé! ma femme, lui dit-il, qu'est-ce que ce petit enfant? — C'est votre « fils, répond-elle résolument, que je vous amène, et qui est bien joli. « — Comment, mon fils! répliqua-t-il, vous savez bien que nous n'en « avons point. — Et moi, reprit-elle, je sais fort bien que j'ai celui-là, « et vous aussi. » Le pauvre homme, la voyant si résolue, se gratte la tête, fait ses réflexions assez courtes : « Bien, ma femme, lui dit-il : « point de bruit. Patience pour celui-là, mais sur parole que vous ne « m'en ferez plus. » Elle le lui promit et a tenu parole. » (P. 230.)

La mort de la comtesse de la Marck met en saillie un singulier travers de Louis XIV. La duchesse de Saint-Simon était fort attachée à cette dame : « Cinq ou six heures après avoir appris cette mort, il fallut aller danser, Mme de Saint-Simon et sa sœur, avec les yeux gros et rouges, sans qu'aucune raison pût en excuser. Le Roi connaissait peu les lois de la nature et les mouvements du cœur. Il étendait les siennes sur les choses d'État et sur les amusements les plus frivoles avec la même jalousie : il fit venir et danser à Marly la duchesse de Duras dans le premier deuil du maréchal de Duras; on a vu sur Madame, à la mort de Monsieur, combien les bienséances les plus respectées trouvèrent en lui peu de considération et de ménagement. » (P. 242-243.)

Saint-Simon ne retrace pas toujours des figures très édifiantes de cardinaux. Tel n'est pas le portrait qu'il fait du cardinal de Coislin, évêque d'Orléans. L'extérieur n'était pas flatteur : « C'était un assez petit homme fort gros, qui ressemblait assez à un curé de village, et dont l'habit ne promettait pas mieux, même depuis qu'il fut cardinal. » Mais en parlant de sa mort, il rappelle « la pureté de mœurs et de vertu qu'il avait inviolablement conservée depuis son enfance, quoique élevé à la cour et ayant passé sa vie au milieu du plus grand monde; combien il en fut toujours aimé, honoré, recherché dans tous les âges; son amour pour sa résidence, sa continuelle sollicitude pastorale, et ses grandes aumônes » (p. 250-251). Et il cite ce trait à sa louange : « Lorsqu'après la révocation de Nantes, on mit en tête au Roi de convertir les huguenots

à force de dragons et de tourments, on en envoya un régiment à Orléans, pour y être répandu dans le diocèse. Monsieur d'Orléans, dès qu'il fut arrivé, en fit mettre tous les chevaux dans ses écuries, manda les officiers et leur dit qu'il ne voulait pas qu'ils eussent d'autre table que la sienne, qu'il les priait qu'aucun dragon ne sortît de la ville, qu'aucun ne fît le moindre désordre, et que, s'ils n'avaient pas assez de subsistance, il se chargeait de la leur fournir; surtout, qu'ils ne dissent pas un mot aux huguenots, et qu'ils ne logeassent chez pas un d'eux. Il voulait être obéi, et il le fut. Le séjour dura un mois et lui coûta bon : au bout duquel il fit en sorte que ce régiment sortit de son diocèse, et qu'on n'y renvoya plus de dragons. » (P. 252-253.)

Notons enfin, à propos de la mort de la mère du maréchal de Villars, un trait qu'il lui emprunte pour mieux frapper l'homme dont il n'a guère ménagé la mémoire. La femme lui convenait bien à cette fin : « C'était une petite vieille ratatinée, tout esprit et sans corps, qui avait passé sa vie dans la meilleure compagnie, et qui y vécut avec toute sa tête et sa santé jusqu'à sa mort à quatre-vingt-cinq ou six ans. Elle était salée, plaisante, méchante. Elle s'émerveillait plus que personne de l'énorme fortune de son fils; elle le connaissait, et lui recommandait toujours de beaucoup parler de lui au Roi, et jamais à personne. Elle avait beau se contraindre, le peu de cas qu'elle faisait de lui perçait. Elle avait des apophthegmes incomparables, et ne semblait pas y toucher. » (P. 425.) — Que l'on exalte après cela Villars!

Je n'ai pas besoin de dire que Saint-Simon s'étend, dans ce volume comme dans les autres, avec une complaisance particulière, sur ce qui provoque ses antipathies ou touche ses intérêts personnels. Il n'aime pas les bâtards royaux. Tout en rendant hommage à la vaillance du duc de Vendôme et à ses qualités naturelles, il flétrit ses mœurs repoussantes, et traite, non moins justement, plus mal encore, son frère le Grand Prieur, qui avait les mêmes vices, la même impudence, sans rien qui le relevât : « Sa poltronnerie reconnue était soutenue d'une audace qui révoltait, » etc. (p. 297-300).

Saint-Simon n'aimait pas plus Messieurs du Parlement. Il a tout un long paragraphe sur « la corruption des Premiers Présidents successeurs de Bellièvre ». Il n'avait pourtant pas eu trop à se plaindre des parlementaires dans un procès qu'il gagna, et dont il parle comme d'un triomphe (p. 207). Il eut moins de succès pour l'ambassade de Rome, qu'on avait songé, paraît-il, à lui donner; et cette pensée le flatta si bien qu'il en parle très longuement malgré sa déconvenue (p. 232-242).

Signalons encore dans ce volume ce qu'il dit du retour de Mme des

Ursins en Espagne. Elle hésitait beaucoup à quitter la France. « Mme des Ursins, dit Saint-Simon, se trouvait dans son pays si fort au-dessus de tout ce qu'elle avait pu même imaginer, qu'elle balança sur son retour en Espagne. Les empressements de la reine ne la touchaient plus avec le même retour, et les insinuations légères qui commençaient à lui être faites, elle les éludait. L'âge et la santé de Mme de Maintenon la tentaient. Elle eût mieux aimé dominer ici qu'en Espagne. » — Mme des Ursins convoitant la place de sa bonne amie Mme de Maintenon auprès du Roi ! Elle avait d'ailleurs bien des attaches à la cour; mais l'archevêque d'Aix et son propre frère lui remontrèrent combien elles étaient fragiles; les assises de sa domination étaient bien plus assurées de l'autre côté des Pyrénées : « La solidité de ces raisons, ajoute Saint-Simon, persuada la princesse des Ursins. Elle ne regarda plus ce qu'elle avait balancé que comme des tentations et une séduction dangereuse. Elle résolut donc de partir, mais de différer, le compas dans l'œil, de se faire prier, payer même, si elle pouvait, au delà de ce qu'elle l'était, mais d'éviter surtout de rompre le fil en le tirant par trop, et de ne plus songer à ce pays-ci que comme au fondement de son règne en Espagne. Nous verrons bientôt qu'elle sut mettre un si bon conseil à profit, et au profit encore de ceux qui le lui donnèrent. A la façon dont j'étais avec elle, je sentis toutes ces époques : l'extrême désir, en arrivant, de retourner en Espagne, l'ivresse qui le balança, enfin la dernière résolution prise. J'écumai bien aussi quelque chose de ces détails; mais, pour leur précision telle que je la raconte ici, je ne l'ai bien sue que depuis. » (P. 17–20). Mme des Ursins ne se pressait pourtant pas de partir; mais elle voyait sa faveur décliner : « Mme de Maintenon commençait à avoir impatience de s'en trouver débarrassée, ces délais lui devenaient suspects, elle n'en apercevait point de raison réelle. On commença donc à la presser. C'est où Mme des Ursins les attendait. » Faisant valoir les charges qui allaient peser sur elle et escomptant les services que l'on attendait de son influence, elle se fit accorder avant de partir des grâces prodigieuses : « Vingt mille livres de pension du Roi et trente mille livres pour son voyage; son frère, bien qu'aveugle depuis l'âge de dix-huit ou vingt ans, fait duc héréditaire », etc. (P. 60 à 62.) — « Elle partit enfin à la mi-juillet, ajoute Saint-Simon, et fut près d'un mois en chemin. On peut juger quelle fut sa réception en Espagne; elle trouva le roi et la reine au-devant d'elle, à près d'une journée de Madrid. Voilà cette femme dont le Roi avait si ardemment procuré la chute. . . » (P. 75.) — Dans les pages suivantes, Saint-Simon signale des effets de l'influence qu'elle a reconquise (p. 123, 303, 412.)

En même temps qu'il suit la fortune de Mme des Ursins en Espagne, Saint-Simon retrace les étranges commencements d'un homme qui devait bientôt exercer une grande influence, Alberoni (p. 286-291).

M. de Boislisle continue de publier en appendice à la suite de son volume, d'abord les *Additions de Saint-Simon au Journal de Dangeau*, puis une série de morceaux, fragments inédits de Saint-Simon ou documents divers, servant d'éclaircissement, quelquefois même de correction à son œuvre.

Parmi les fragments inédits de Saint-Simon, le n° VI : *Courtenvaux et les Cent-Suisses:* Courtenvaux, fils aîné de Louvois, qui eut un moment la survivance de sa charge de sous-secrétaire d'État : « Il y fut si inepte, dit Saint-Simon, et y fit tant de sottises, que son père la lui fit ôter et la fit donner à Barbezieux, son troisième fils. » Saint-Simon raconte ici une autre sottise qu'il commit à Fontainebleau à propos des Cent-Suisses, dont il avait le commandement et qui lui valut de la part du Roi la plus violente algarade dont on ait gardé le souvenir. — N° X, *Le Cardinal de Polignac*, dont notre auteur raconte les brillants débuts dans le monde et les ambassades moins heureuses, la vie très mouvementée, qu'il suit jusqu'aux environs de 1739 et les déceptions qu'il éprouva quand il revint à la cour au temps du cardinal Fleury : « L'ennui, dit Saint-Simon, le tourna vers les Académies. Heureusement il se trouvait de toutes et ce jargon l'amusait. Il y trouvait de l'encens, et sa dignité n'était point blessée. » Les nos XII, *Les Sourches et leur famille;* XVI, *Transmission de la grandesse de Tessé à son fils;* XIX, *Les Pot de Rhodes.*

Les autres documents sont plus nombreux; signalons plus spécialement les numéros suivants : II, *Le duc de Vendôme et le Grand Prieur à Cassano*, où M. de Boislisle, à l'aide de documents nombreux, relève le duc de Vendôme des imputations dont le charge Saint-Simon dans cette journée, sans entreprendre du reste d'en absoudre son frère, loin de là : « Quant au Grand Prieur, dit-il, les correspondances de l'armée furent aussi unanimes à présenter son rôle et son attitude sous un jour vraiment pitoyable qu'elles l'étaient à glorifier la bravoure de son frère aîné »; — III, *Donation de Ninon de Lenclos à son fils* (Louis de Mornay), et IV, *Lettres de Ninon de Lenclos à la marquise de Vilatte*, d'où l'on peut induire les bonnes relations qu'elle avait (aux environs de 1672) avec les dames du grand monde; — VII, *Lettres du duc de Beauvillier à l'évêque d'Alet*, Charles-Nicolas Laffoureau de Fontaine, au nombre de six (1704-1706); — IX, *Le procès contre les héritiers Brissac*, dont M. de Boislisle indique sommairement le sujet et les péripéties, avec l'arrêt du Roi en son conseil, obtenu habilement par Saint-Simon,

dit-il (du 5 août 1705). Quant à l'arrêt du Parlement de Rouen (8 août 1705), il se borne à renvoyer aux registres originaux, vu sa longueur; — XIII, *Mémoire concernant la préséance du duc de Vendôme sur les maréchaux de France*, résumé curieux fait par le commis du Dépôt en 1747 sur la dignité de maréchal général; — XIV, *Portraits du duc de Vendôme*, extraits divers au nombre de cinq qui, sans cacher ses défauts, sont généralement à son avantage; — et XV, *Portraits du Grand Prieur*, qui ne suffisent pas pour le réhabiliter; — XVII, *Mémoires d'économie politique et de philosophie de M. de Bélébat:* « Ces mémoires, dit M. de Boislisle, dictés par un patriotisme intelligent, sont écrits avec autant de franchise et de hardiesse que de fermeté. » Mais il se borne à en indiquer les divisions en quatre parties; — XVIII, *Les ballets de Louis XIV*. Des ballets, fort à la mode pendant tout le règne de Louis XIII, se continuèrent sous Louis XIV pendant vingt-cinq ans environ et le jeune roi y excellait. M. de Boislisle s'est plu à recueillir les témoignages du temps : « En 1670, dit-il, il devait encore paraître en Neptune, puis en Apollon, dans le ballet qui fut dansé le 4 et le 17 février; mais MM. d'Armagnac et de Villeroy le suppléèrent : il renonçait dorénavant à la scène. » Les vers du *Britannicus* de Racine sur Néron n'y furent pas, dit-on, étrangers. Depuis lors on ne le vit plus qu'en simple danseur dans quelques bals; celui qu'on allait appeler le Roi-Soleil ne figura plus dans les ballets sous les traits d'Apollon. — Pour finir, n° XX, *Arrêts et pièces concernant Saint-Simon* (années 1705 et 1706). Ce sont pour la plupart des requêtes de Saint-Simon présentées au Roi dans son conseil et des arrêts rendus en conseil pour la levée des saisies faites sur ses revenus par quelque créancier et des arrêts de surséance sur le payement de ses dettes; car les grands seigneurs de ce temps-là ne se faisaient pas scrupule de s'endetter de plus de 200,000 livres et rougissaient moins encore de se faire accorder plus d'une surséance pour l'acquittement de leurs dettes.

Je n'ai pas besoin de dire que M. de Boislisle montre dans la publication du texte et dans les notes qui l'enrichissent toute l'habileté de sa critique et toutes les ressources de son érudition. Je ne sais s'il me sera donné d'en reparler encore à propos d'un prochain volume. Mais ces gros volumes se succèdent avec une rapidité inouïe, et j'ai maintenant la confiance (je ne l'avais pas à l'origine vu la largeur de son plan) qu'il mènera lui-même à bonne fin la grande œuvre dont il s'est chargé.

H. WALLON.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Aimé Girard, membre de la section d'économie rurale de l'Académie des sciences, est décédé le 12 avril 1898.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Moreau, membre de la section de peinture de l'Académie des beaux-arts, est décédé le 18 avril 1898.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Paléographie des classiques latins. Collection de fac similés, publiée par Émile Chatelain. Héliogravure Dujardin. Treizième livraison. Paris, librairie Hachette. 1898. Grand in-folio.

Nous avons encore cette année à constater la régularité avec laquelle se succèdent les livraisons de ce beau recueil, aussi précieux pour les philologues que pour les paléographes. Les quinze planches du fascicule qui vient de paraître et les notices dont elles sont accompagnées nous font connaître les 24 manuscrits que M. Chatelain a choisis avec beaucoup de discernement comme les plus utiles à étudier pour la critique textuelle des œuvres des Sénèques, de Quintilien et de Valère Maxime. Voici la liste des manuscrits sur lesquels a porté le travail de M. Chatelain :

Sénèque le rhéteur : Vaticanus 3872 et Montispessulani 126.

Sénèque le philosophe : *Dialogi* : Ambrosianus C. 90 inf.

— *De beneficiis* : Palatinus 1547 (Laurishamensis).

— *Quæstiones naturales* : Bambergensis M. IV. 16; Vossianus F. 69; Montispessulani 116; Genevensis 77.

— *Epistulæ* : Parisiensis 8658. A; Laurentianus LXXVI. 40; Parisiensis 8540; Parisiensis 8539; Vossianus F. 70. I; Oxoniensis, Canonician. lat. 279; Bambergensis M. V. 14.

— *Tragœdiæ* : Laurentianus XXXVII. 13.

Quintilien : Ambrosianus E. 153. sup.; Harleianus 2664; Laurentianus XLVI. 7; Turicensis 288 vel C. 74. *a* (Sangallensis); Bernensis 351 (Floriacensis); Ambrosianus F. 111 sup.; Parisiensis 18527 (Nostradamensis).

Valère Maxime : Laurentianus, Libri 1899.

DANEMARK.

Résidents français près la cour de Danemark au XVIe siècle, par H.-F. Rördam.

Sous ce titre, M. H.-F. Rördam a récemment communiqué à l'Académie royale des sciences et des lettres de Danemark une intéressante étude sur les rapports diplomatiques que la France entretint avec le Danemark sous les règnes de François Ier, de Henri II, de François II, de Charles IX et de Henri III. Cette étude occupe les pages 619-668 du Bulletin de l'Académie (*Oversigt over det kongelige danske Videnskabernes selskabs forhandlinger*, 1897, n° 6). La plus grande partie du travail de M. Rördam est consacrée à l'ambassade de Charles de Danzay, qui remplit les fonctions d'ambassadeur à la cour de Danemark depuis 1548 jusqu'en 1589. L'auteur a mis à profit des documents conservés dans les archives de l'État à Copenhague. Entre autres détails curieux, il faut remarquer ce qui est dit d'un Français, Antoine Maillet, relieur de son métier, homme instruit, qui écrivait facilement le latin et le français et qui fut longtemps secrétaire de l'ambassadeur. Ce Maillet avait été appelé en Danemark pour diriger les travaux de la reliure d'une bible danoise, imprimée à Copenhague en 1550. Il n'est pas mentionné dans le livre de M. Ernest Thoinan : *Les relieurs français* (1500-1800). L. D.

ITALIE.

Foscolo, Manzoni, Leopardi. Saggi di Arturo Graf, *aggiuntovi « Preraffaelliti, Simbolisti ei Esteti, Letteratura dell' avvenire »*. Turin, Lœscher, 1878, in-8°, 488 pages.

Dans ce beau volume, M. Graf, bien connu comme poète en même temps que comme philologue, a réuni diverses études dont les unes avaient déjà paru dans des recueils périodiques, dont les autres nous sont données pour la première fois. En voici les titres : *En relisant les dernières lettres de Jacopo Ortis, le Romantisme de Manzoni*, *Pourquoi* l'Innominato (dans les *Promessi Sposi*) *se convertit, Don Abbondio* (le célèbre curé du même roman), *Esthétique et art de G. Leopardi.* Toutes sont fort intéressantes, abondent en vues justes, en observations neuves et pénétrantes; celle qui est consacrée à Leopardi, qui ne comprend pas moins de la moitié du volume, et qui était inédite, est particulièrement importante. Les deux articles qui terminent le recueil, l'un sur les préraphaélites, symbolistes et esthètes, l'autre sur la littérature de l'avenir, sont compris dans un esprit très large et en même temps très judicieux; la littérature française y occupe une place considérable; ils amusent et ils font réfléchir. L'auteur espère, et nous souhaitons qu'il soit bon prophète, que la littérature de l'avenir sera une heureuse conciliation de l'idéalisme et du réalisme. G. P.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MAI 1898.

Le Pèlerin chinois I-tsing.

Édouard Chavannes, professeur au Collège de France : *Voyages des Pèlerins bouddhistes. Les religieux éminents qui allèrent chercher la Loi dans les Pays d'Occident; mémoire composé à l'époque de la grande dynastie T'ang par I-tsing, traduit en français.* Paris, Ernest Leroux, 1894. In-8°.

J. Takakusu, B. A., Ph. D. : *A Record of the Buddhist Religion as practised in India and the Malay Archipelago (A. D. 671-695), by I-tsing, translated.* Oxford, Clarendon Press, 1896. In-4°.

I-tsing est le troisième et dernier en date des pèlerins chinois dont la mémoire est restée célèbre dans leur patrie et qui ont laissé des relations détaillées de leurs pérégrinations dans l'Inde et dans les îles des mers du Sud. C'est aussi celui des trois dont la traduction présentait le plus de difficultés. Il y avait donc deux bonnes raisons pour une de ne l'aborder qu'en dernier lieu.

Chacune des deux premières relations a fait époque dans les études indiennes. Quand parut en 1836 la traduction posthume de celle de Fa-hian par Abel Rémusat, avec les additions de Klaproth et de Landresse[1], on ne savait que peu de chose du Bouddhisme indien et

[1] *Foe koue ki, ou Relation des royaumes bouddhiques, etc.* Paris, 1836. — A été reproduit en anglais : *The Pilgrimage of Fa Hian, with additional notes and illustrations,* Calcutta, 1848.
Traductions postérieures sur le texte original : 1° par Samuel Beal, *The Travels of the Buddhist pilgrim Fah-hian,* London, 1869; — 2° par Herbert A. Giles, *Records of Buddhistic Kingdoms,* 1877; — 3° de nouveau par S. Beal, en tête de sa traduction de Hiouen-tsang; *Trübner's Oriental Series,* 1884; — 4° par James Legge, *A Record of Buddhistic Kingdoms, etc.,* Oxford, 1886.

moins encore de l'Inde du IVe et du Ve siècle : le livre se trouva être neuf d'un bout à l'autre. On était plus avancé vingt ans après, quand Stanislas Julien publia la traduction de Hiouen-tsang [1] : elle n'en fut pas moins une révélation. Dans l'une et l'autre œuvre, dans la dernière surtout, on avait obtenu ce qui faisait si cruellement défaut, des repères et des cadres rigoureusement datés, à deux siècles de distance, non seulement pour l'histoire du Bouddhisme indien, mais pour l'histoire et la géographie anciennes de l'Inde en général avant l'entrée en scène des Musulmans; cadres analogues à ceux que fournissent pour des périodes antérieures les maigres et pourtant si précieuses données gréco-latines, mais infiniment plus riches et plus précis et qu'aujourd'hui encore, après quarante années de découvertes littéraires et épigraphiques, on est loin d'avoir remplis avec des apports de provenance hindoue.

Si les deux publications qui font l'objet de cette notice ne nous ont pas ménagé autant de surprises, cela tient en partie à ce que les principales nouveautés en avaient été mises en circulation et, en quelque sorte, escomptées d'avance. Dès 1881, le Rév. Samuel Beal avait donné une analyse étendue [2] (mais peu exacte) du mémoire d'I-tsing traduit maintenant par M. Chavannes. Avant lui M. Max Müller, avec l'aide de son élève, le prêtre japonais Kasawara, avait discuté dans l'*Academy* [3] de Londres quelques-unes des curieuses données d'histoire littéraire que renferme le mémoire traduit par M. Takakusu, et il y était revenu avec de nouveaux détails, plus tard (1883), dans son *India, what can it teach us?* [4]. Plus récemment encore, un autre prêtre japonais, M. Ryauon Fujishima, avait donné la traduction française des deux chapitres en question [5] et, la même année, M. Wassiljew en avait traduit en russe un autre, dans les Mémoires de l'Académie de Saint-

[1] *Voyages des pèlerins bouddhistes : I, Histoire de la vie de Hiouen-Thsang et de ses voyages dans l'Inde, etc.*, Paris, 1853; — *II et III, Mémoires sur les Contrées occidentales, etc.*, Paris, 1857-58. — Du mémoire, qui est la relation proprement dite, il y a une traduction anglaise par S. Beal : *Si-yu-ki. Buddhist Records of the Western World* (*Trübner's Oriental Series*), 1884. M. Chavannes a montré d'où provenait l'erreur, depuis longtemps accréditée en Chine et acceptée par les traducteurs, que le mémoire aurait été rédigé d'abord en sanscrit et même que Hiouen-tsang n'en aurait été que le traducteur.

[2] *Journ. Roy. As. Soc.*, 1881, p. 556-572. Cf. *Indian Antiquary*, X, p. 109, 192, 246.

[3] Numéros des 25 septembre et 2 octobre 1880. Article reproduit la même année dans l'*Indian Antiquary, IX*, p. 305, etc.

[4] Pages 210, 302, 310, 338, etc.

[5] *Deux chapitres extraits des mémoires d'I-tsing sur son voyage dans l'Inde. Journal asiatique*, novembre-décembre 1888. Les deux chapitres sont le XXXIIe et le XXXIVe du mémoire Takakusu.

Pétersbourg [1]. Mais il y a d'autres raisons encore à cette infériorité. D'abord la nature même des traités d'I-tsing, qui sont moins des relations et des descriptions que des dissertations. L'objet de ces dissertations, quand elles ne sont pas de simples biographies devant sauver de l'oubli la mémoire de personnages qui, par eux-mêmes, nous importent peu, se réduit en grande partie à des minuties de culte ou de discipline et, plus rarement, à des distinctions d'écoles. Ces dernières, il est vrai, seraient fort intéressantes, si nous savions mieux comment les prendre et si I-tsing voulait seulement nous y aider un peu. Mais, sur ce point, comme sur d'autres, il donne presque toujours trop ou pas assez. Il y a ainsi chez lui une certaine monotonie du fond, non de la forme, et beaucoup de matière peu utilisable, sans que nous ayons bien le droit de le lui reprocher. En tout cas, ce n'est de sa part ni manque d'intelligence, ni étroitesse de goûts et d'aptitudes. I-tsing est un esprit plutôt ouvert, à la fois subtil et pratique; il sait observer et, à côté de sa constante préoccupation de réformer chez ses compatriotes la discipline monastique, il s'intéresse à beaucoup de choses, à plus de choses que ses deux célèbres devanciers. Mais il s'y intéresse parfois trop en littérateur, pour ne pas dire en amateur. C'est en effet un fin lettré et un écrivain de talent, d'imagination vive et à l'émotion facile, toujours prêt à s'épancher en des effusions lyriques pleines de métaphores et d'allusions, ou à se répandre en de longues réflexions, où il déploie sa maîtrise dans les raffinements du style gnomique. Son faible pour ces digressions est si fort qu'il y cède même quand il n'est pas bien en fonds pour les conduire à bonne fin. Plus d'une fois il se laisse ainsi surprendre à disserter doctement sur des matières qu'il ne connaît que très superficiellement. Il nous dit bien que, dès sa jeunesse, il s'est interdit de perdre son temps au vain exercice de la littérature. Mais ses écrits, remplis de réminiscences profanes et où M. Chavannes a constaté en outre des traces de l'étude d'œuvres taoïstes, notamment de celles de Tchwang-tse, montrent qu'il ne faut pas, sur ce point, trop le croire sur parole. En tout cas, on ne sera pas tenté de contredire son biographe anonyme, qui est d'avis que, comparé à Hiouen-tsang, c'est I-tsing qui « eut plus de talent littéraire ».

Malheureusement cette supériorité a un revers : un certain dédain de ce qui ne prête pas assez aux effets de style et un manque correspondant de précision. On ne saurait, en bonne justice, lui reprocher le vague de sa géographie de l'Archipel : le reproche devrait plutôt s'adresser à ses

[1] Octobre 1888. Le chapitre est le IXe du mémoire Takakusu.

compatriotes en général, qui, ainsi que le remarque M. Chavannes, n'ont pas su tracer, même approximativement, la carte de ces mers où ils entretenaient pourtant une navigation active. Mais il est tout aussi peu précis pour les routes de terre, pour celles de la partie assez restreinte de l'Inde qu'il a visitée en personne. On ne sait trop où chercher cet état de Ngan-mouo-louo-po dont il est question à diverses reprises, que n'ont connu ni Fa-hian, ni Hiouen-tsang et qu'il est seul jusqu'ici à mentionner. Il paraît le placer au nord du Gange, dans l'Inde du Centre; il donne aussi à entendre qu'il y est venu lui-même dans sa tournée de pèlerinage [1] qui, selon toute apparence, ne s'est pas étendue au delà du bassin du Gange. M. Chavannes a donc de bonnes raisons de le chercher dans la province d'Aoudh. On est pourtant bien tenté de ne pas le séparer de cette ville de Ngan-mouo-louo-ko-pouo [2], qui figure une page plus loin et qu'I-tsing, apparemment, place dans l'Inde de l'Ouest. Rarement notre auteur s'abaisse à donner les distances; ce n'était pas son fait. Mais, chose plus grave, quand il les donne, elles sont parfois singulièrement sujettes à caution. C'est ainsi qu'il énumère d'une traite, en trois lignes [3], les distances de Nālanda à Vaiçālī (vingt-cinq relais ou yojanas), à Bénarès (vingt yojanas), à Tāmraliptī (de soixante à soixante-dix yojanas). Le chiffre donné pour Bénarès montre qu'il s'agit du grand yojana, de seize à vingt kilomètres, qui est aussi celui de Hiouen-tsang et qui répondait à une étape, à une journée de marche avec bagages et bêtes de somme. Pour les pèlerins, c'était une évaluation approximative, mais non absolument vague : car au yojana ils substituent souvent les expressions « de quarante à cinquante lis, environ cinquante lis », et le li est bien une mesure. En outre, comme le montre la teneur de la phrase, il s'agit de distances suivant une route à peu près orientée, non de marches à grand détour. Les chiffres donnés par I-tsing sont donc tous plus ou moins forcés. Celui de Tāmraliptī est fantaisiste, à peu près trois fois la distance réelle. I-tsing a pourtant fait deux fois le voyage, la première fois en caravane, et il dit expressément avoir pris à l'ouest, c'est-à-dire par le plus court [4]. Mais la plus étrange

[1] Page 30 du mémoire Chavannes.

[2] Pour Ngan-mouo-louo-pouo-ko? *Ngan* serait-il un mot chinois, la traduction d'une épithète formant composé, en sanscrit, avec le nom proprement dit? Dans ce cas, on pourrait songer aux Mālavas, Mālavakas du Penjāb. Le silence de Hiouen-tsang (celui de Fa-hian, antérieur de deux siècles et demi, ne compte pas) s'expliquerait à la rigueur par leur absorption temporaire, mais à ce moment complète, dans l'empire de Harsha-Çilāditya. Mais l'hypothèse, je le reconnais, est bien fragile.

[3] Page 97 du mémoire Chavannes.

[4] *Ibidem*, p. 122.

de ces estimations, quelque valeur qu'on assigne du reste au yojana, est celle de la distance de Vaiçālī. D'après I-tsing, cette distance serait d'un quart plus longue que celle de Bénarès : sur le terrain, qui ne comporte pas de grand détour, elle est au moins d'une moitié plus courte. Fa-hian et Hiouen-tsang ne sont pas toujours des modèles d'exactitude, mais s'ils avaient eu des distractions pareilles, leurs livres ne seraient pas devenus ce qu'ils sont, le vade-mecum du géographe et de l'archéologue.

Mais I-tsing, qui pourtant, quand il le veut bien, sait parfaitement décrire ce qu'il a vu, témoin sa description du grand monastère de Nālanda [1], la plus intéressante que nous ayons et qui paraît présenter toutes les garanties d'exactitude, puisqu'il avait même pris soin d'y joindre des dessins, malheureusement perdus, — I-tsing ne se souciait guère de préparer des documents aux géographes et aux archéologues de l'avenir. En dehors de ses préoccupations d'hagiographe, il ne s'est pas soucié non plus d'en fournir aux historiens. Il a passé une douzaine d'années dans le Magadha, qui était alors un des foyers de la vie politique de l'Inde, hôte de passage ou résidant à demeure de ces grands monastères qui étaient des centres privilégiés d'information, et il ne nous apprend rien de ce qui s'est passé autour de lui, rien des événements de cette période demeurée obscure et où nous n'entrevoyons qu'une chose, qu'elle a été fort troublée. Une fois il nomme le grand roi Çīlāditya comme protecteur des poètes et auteur d'un drame [2]; mais il se tait absolument sur ses successeurs et, si nous apprenons la vraie date de la mort de ce monarque (vers 655), ce n'est pas de lui, c'est de M. Chavannes, qui l'a extraite pour nous d'un autre ouvrage chinois [3]. Il mentionne l'ambassadeur impérial Wang Hiouen-tse; mais il ne dit pas un mot de l'intervention, à un certain moment décisive, de son compatriote dans les affaires indiennes. De même, à deux reprises, il parle de la princesse chinoise Weng-tcheng qui, en 641 (ce n'est pas lui qui nous l'apprend), était devenue reine au Tibet; il laisse entendre aussi, par quelques mots dits en passant, que la route de l'Inde à la Chine par le Népal et le Tibet était alors ouverte et que, une trentaine d'années après, elle était de nouveau fermée. Mais c'est encore M. Chavannes qui donne la clef de ces variations et, avec le nom du roi qui régnait vers 650 au Népal, Narendra [4], fournit une donnée qui

[1] *Op. cit.*, p. 84, etc. Il faut en rapprocher diverses notices éparses dans le mémoire Takakusu. Le soin et l'insistance qu'il met à décrire les clepsydres des monastères de l'Inde et des îles feraient croire que ces engins étaient peu répandus en Chine.

[2] Page 163 du mémoire Takakusu.

[3] Page 19 du mémoire Chavannes.

[4] *Ibidem*, p. 20.

remet en question tout l'arrangement chronologique des anciennes inscriptions népalaises.

Ces exemples pourraient être multipliés, et pas seulement quant aux faits, mais aussi quant aux us et coutumes. De ces deniers, I-tsing était fort curieux et il nous a laissé de ce chef des indications précieuses. Mais là encore on constate un défaut de précision et comme une sorte de nonchalance. Il nous fait part de ses observations, mais il ne dit pas où il les a faites. La plupart du temps il laisse supposer, quand il ne le dit pas expressément, qu'elles valent pour l'Inde entière, dont il n'a visité pourtant qu'une faible partie. Ce sont surtout les usages spécialement bouddhiques qu'il aime ainsi à généraliser, à montrer partout uniformément suivis, jusque dans les îles de l'Archipel. A nous alors de voir si ces assertions ne sont pas des *pia vota*, l'expression du désir, très marqué chez lui, d'atténuer certaines divergences. En général, si l'on excepte ce qui concerne le rituel, il y a dans ses informations, même dans celles qu'il donne abondamment, un certain élément fantaisiste, quelque chose d'incomplet et d'accidentel, le manque en quelque sorte d'une ferme attache au sujet. On peut tirer souvent une preuve du silence de Fa-hian et de Hiouen-tsang; mais nier une chose parce qu'I-tsing ne la mentionne pas, serait de la dernière imprudence.

On doit comprendre après cela dans quel sens et dans quelle mesure I-tsing est inférieur à ses deux devanciers. Si on lui demande des renseignements de même ordre, cette infériorité paraît considérable; mais elle diminue de beaucoup si l'on considère l'ensemble des informations qu'il nous apporte. Grâce à ses curiosités multiples, il a touché, même en dehors du Bouddhisme, à beaucoup de choses pour lesquelles, sans nous satisfaire pleinement, il est parfois notre unique témoin, depuis la confection du ciment indien jusqu'à l'éducation brahmanique, l'hygiène et la médecine hindoues. Nulle part ailleurs on ne trouve l'équivalent de ses chapitres d'histoire littéraire, ni des renseignements aussi nombreux sur les pratiques du Bouddhisme au VIIe siècle, sur la répartition de ses écoles, sur la fréquence et la portée des communications qui reliaient alors toutes les parties du monde bouddhique et ont été un des grands facteurs de la civilisation de l'Extrême Orient. Ne nous eût-il donné qu'une portion de tout cela, notre reconnaissance lui serait encore due, à lui et à ses traducteurs, MM. Chavannes et Takakusu, qui ont enfin mis à notre portée ces mémoires si impatiemment attendus et qui, en outre, nous les présentent si savamment annotés. Je ne suis pas juge de l'exactitude de leurs traductions; je vois seulement qu'elles sont parfaitement intelligibles, ce qui n'est pas toujours le cas des traductions de

textes chinois. Mais il m'est permis de rendre hommage à l'excellence de leurs commentaires. Celui de M. Chavannes surtout est un modèle par sa sobre et judicieuse richesse.

Après ces remarques d'orientation générale, il nous faut examiner de plus près le contenu des deux mémoires, en commençant par le premier en date, celui de M. Chavannes.

C'est un recueil comprenant les biographies de soixante religieux, tous contemporains d'I-tsing, qui, peu de temps avant lui ou en même temps que lui, ont suivi l'exemple de Hiouen-tsang et visité l'Inde et les pays limitrophes ou, comme on disait alors à la Chine, les Contrées occidentales. Les premiers pèlerins qui avaient fait le voyage y étaient allés par la route de terre, en prenant à l'ouest, et la locution était restée en usage, bien que la route maritime qui va au sud fût dès lors plus fréquentée. Le recueil ne comprenait d'abord que cinquante-six biographies; mais I-tsing y ajouta plus tard celles de quatre religieux qui l'accompagnèrent dans son deuxième voyage. Il ne s'est pas compté lui-même parmi ces « religieux éminents », sans doute pour faire preuve d'humilité, mais de cette humilité qui fait partie de la politesse chinoise et n'implique nullement l'oubli de soi-même. Et, en effet, I-tsing ne s'est pas oublié. Morceau par morceau, à propos de telle rencontre ou de telle autre et même hors de propos, il a su fort bien faire entrer sa propre biographie dans le recueil, où elle tient plus de place en somme que celle d'aucun de ses soixante confrères. Et il a pris le même soin dans l'autre mémoire, surtout vers la fin, où il raconte la vie de ses deux maîtres, Chan-yu et Hoei-si. Enfin, dans un recueil anonyme de vies de religieux rédigé sous la dynastie Song (960-1278), il y a une vie d'I-tsing, que M. Chavannes a traduite et placée à la fin du mémoire. Les traducteurs n'ont eu qu'à coordonner ces données pour en tirer une biographie complète.

« I-tsing, nous dit M. Chavannes, est le nom que prit en entrant en religion Tchang Wen-ming. Il était né en 634 à Fan-yang, non loin de la capitale actuelle de la Chine; dès l'âge de sept ans, il fut admis au couvent; suivant l'usage, il eut deux maîtres : l'un pour lui inculquer l'enseignement théorique des vérités de la foi et veiller à son instruction religieuse (upādhyāya); ce fut le maître de la Loi Chan-yu; l'autre pour lui apprendre les règles qu'il devait observer dans la pratique et pour être son directeur de conscience (ācārya); ce fut le maître du Dhyāna Hoei-si »[1]. A l'âge de douze ans, il perdit son maître Chan-yu. Cette

[1] Chavannes, p. 11. M. Chavannes a discuté ces divers titres dans ses notes, p. 1 et 140.

mort paraît l'avoir vivement frappé, à en juger par le récit saisissant qu'il en a fait plus de quarante années après [1]. Il abandonna alors l'étude des lettres profanes pour se vouer entièrement à celle des écritures canoniques. A quatorze ans, il reçut la première ordination et, quand il eut atteint l'âge légal, à vingt ans, l'ordination complète. Hoei-si était alors devenu son upādhyāya; à son exemple et sous sa direction il s'adonna spécialement à l'étude du Vinaya, de la discipline, qui devait rester l'objet de sa vie. Au bout de cinq années, sur le conseil de son maître, il se sépara de lui, prit le bâton garni d'étain [2] et se mit à voyager pour se perfectionner dans la connaissance des çastras. Cette période se termina par un long séjour à Tchang-ngan, aujourd'hui Si-ngan-fou, qui était en ce temps la capitale [3]. S'y est-il rencontré avec Hiouen-tsang, de retour depuis 645 et alors dans toute sa gloire? Y a-t-il assisté en 664 aux magnifiques funérailles que l'empereur fit faire au grand docteur? On voudrait le croire. Toujours est-il que l'exemple de son illustre prédécesseur ne fut pas étranger à son projet d'entreprendre, lui aussi, le saint voyage. « Il admira, nous dit son biographe anonyme, la belle persévérance de Fa-hian; il aima le noble enthousiame de Hiouen-tsang » [4]. Il a évoqué lui-même le souvenir de l'un et de l'autre dès le début de son mémoire [5].

[1] Takakusu, p. 204. — Un an avant sa mort, Chan-yu avait fait un tas de ses propres écrits et des livres qu'il possédait, et les avait réduits en pâte pour être employés ainsi à la confection d'une statue. « Ses élèves ayant voulu l'en empêcher... le maître leur dit : « Trop « longtemps je me suis abandonné à cette « littérature; elle m'a égaré. Permettrai-« je aujourd'hui qu'elle en égare d'au-« tres? Ce serait leur faire un aussi grand « mal que si je leur administrais un « poison mortel..... Non, cela ne sera « pas. Un religieux risque de perdre de « vue ses devoirs à trop bien réussir dans « les occupations profanes..... Ce dont « on ne veut pas pour soi-même, on ne « doit pas le donner aux autres. » Sur quoi les élèves se retirèrent, lui donnant raison. Pourtant les livres importants tels que le Shuo-wen et d'autres lexiques, il les donna aux élèves, en ajoutant ces conseils : « Quand vous aurez « fait une étude sommaire des classiques « et des annales et acquis quelque « connaissance des caractères, appliquez « toute votre attention à l'excellent canon « bouddhique. Ne vous laissez pas enlacer « par ce filet. » (*Ibid.*, p. 203). Ce passage montre bien que l'upādhyāya n'était pas spécialement un maître de religion. C'était le maître enseignant, le maître d'école ou le professeur, selon l'âge et le degré d'avancement des élèves. Avec les Chinois comme avec les Hindous, il faut toujours se défier un peu du solennel des définitions.

[2] Le *khakkara*, en usage chez tous les bouddhistes du nord; pour celui dont on se servait en Chine, cf. Chavannes, p. 11.

[3] Takakusu, p. 209, 210. Il était encore à Tchang-ngan en 670; Chavannes, p. 114.

[4] Chavannes, p. 192.

[5] *Ibidem*, p. 2.

D'après son propre témoignage, c'est à l'âge de dix-huit ans qu'il avait formé le dessein d'aller dans l'Inde [1] : il en avait trente-sept quand il put le réaliser. D'opulents bienfaiteurs, dont il fit la connaissance dans l'automne de 671, l'envoyé impérial Fong Hiao-tsuen et d'autres membres de la famille Fong, lui fournirent les ressources nécessaires : objets de prix, provisions de choix, tout ce qu'il fallait pour un long voyage [2]; car ce n'est pas en bhikshu mendiant qu'on pouvait prendre la route de mer. Vers la fin de son séjour à Tchang-ngan, il avait aussi trouvé plusieurs compagnons : tous reculèrent au dernier moment, à l'exception d'un seul, son disciple Chan-king, qui partit avec lui, mais n'alla que jusqu'à Çrī-Bhoja dans l'archipel, où il tomba malade et retourna en Chine [3]. Avant de mettre son projet à exécution, il était retourné dans son pays natal : il nous parle des adieux de ses amis; mais il ne dit rien de ses parents, qui devaient être morts; car, pour détaché du monde que pût être un religieux, il n'était pas exempté des devoirs de la piété filiale [4]. Avant tout, il était allé demander l'approbation de son maître Hoei-si, qui la lui donna sans réserve [5]. Il n'avait pas oublié non plus Chan-yu, le maître de son enfance. Il se rendit à sa tombe « pour rendre hommage et prendre congé. Les arbres (plantés lors de l'enterrement), à ce moment dépouillés par le froid, avaient crû de la grosseur d'un empan, et les folles herbes remplissaient l'enceinte. Bien que le monde des esprits nous soit caché, je rendis à mon maître tous les honneurs, comme s'il avait été présent. Faisant le tour (du tertre) et regardant de tous côtés, je lui déclarai mon intention de voyager; j'implorai son aide spirituelle et exprimai mon désir d'acquitter tout ce que je lui devais pour les grands bienfaits dont m'avait comblé sa face bénie » [6].

Au commencement de la onzième lune de l'année 671, à l'entrée de la mousson du nord-est, il partit de Canton à bord d'un bateau persan, aussi étonné de se trouver en mer que le sire de Joinville à la sortie de la Roche de Marseille [7]. Après une navigation d'une vingtaine de jours dans la direction du sud, il arriva à Çrī-Bhoja. « Je m'y arrêtai pendant

[1] Takakusu, p. 204. M. Chavannes, qui suit le biographe anonyme, dit quinze ans, p. III.

[2] Chavannes, p. 116.

[3] *Ibidem*, p. 114, 126.

[4] Voir ce qu'il dit des égards de Tchou-i pour sa vieille mère; Chavannes, p. 114.

[5] Takakusu, p. 210.

[6] *Op. cit.*, p. 204 et p. XVIII, où la traduction a été rectifiée, probablement d'après la paraphrase qu'avait donnée M. Chavannes, p. III.

[7] Chavannes, p. 116-117; Takakusu, p. 211 et XXIX. — La mention de ce bateau persan est jusqu'ici, je crois, le seul témoignage d'un trafic direct par mer entre la Chine et l'Asie antérieure.

IMPRIMERIE NATIONALE.

six mois; j'y étudiai par degrés la science des sons (la grammaire sanscrite). Le roi me donna des secours grâce auxquels je parvins au pays de Malayou; j'y séjournai derechef pendant deux mois. Je changeai de direction pour aller dans le pays de Kie-tcha. Lorsque arriva la douzième lune, on hissa la voile; je remontai sur un bateau du roi et je me dirigeai petit à petit vers l'Inde orientale[1]. » Après avoir fait route pendant plus de dix jours vers le nord, il passa en vue de la « terre des hommes nus » et, de là, après une nouvelle navigation de plus d'un demi-mois vers le nord-ouest, il atteignit Tāmraliptī[2]. Il y arriva le huitième jour de la deuxième lune de l'an 673[3].

Des cinq localités nommées dans cet itinéraire, les deux dernières sont identifiables : Tāmraliptī est représenté aujourd'hui par Tamlouk, sur un affluent de l'Hougly, et la « terre des hommes nus » répond aux îles Lankabālous des relations arabes, c'est-à-dire au groupe des Nicobar. Les insulaires n'acceptaient en échange de leurs produits que du fer : en notant qu'ils appelaient ce métal *loha*, I-tsing nous apprend que la *lingua franca* de ces parages était alors, en partie du moins, un jargon indien[4].

Pour les trois autres, on n'arrive qu'à des probabilités plus ou moins fragiles. C'étaient les escales ordinaires de la route de l'Inde à travers l'Archipel : partant de Çrī-Bhoja et allant de l'est à l'ouest, on avait quinze jours de navigation jusqu'à Malayou et quinze autres jours de Malayou à Kie-tcha[5]. Les deux traducteurs sont d'accord pour placer ces trois stations sur la côte septentrionale de Sumatra; ils le sont aussi pour mettre Kie-tcha à l'extrémité nord-ouest, dans l'état actuel d'Atchen, ce qui n'est qu'une conjecture. I-tsing nous dit que, pour s'y rendre en partant de Malayou, il a « changé de direction ». Dans une navigation de cabotage, il a pu facilement se tromper; la remarque serait pourtant singulière, s'il avait continué simplement à suivre la côte. Il est donc tout aussi permis de chercher cette station en face, sur la côte malaise : tout ce qu'on peut dire, c'est qu'elle a dû se trouver quelque part au débouché de la passe de Malacca. Malayou est un ethnique et, de ce fait, comporte déjà une première indétermination. M. Chavannes

(1) Chavannes, p. 119.

(2) *Ibidem*, p. 120.

(3) Takakusu, p. 211. — Il a dû s'arrêter en route, puisque ses vingt-cinq à trente jours de navigation lui ont pris plus de deux mois.

(4) Les diverses formes du nom témoignent dans le même sens : Lankabālous, Nakkavāram, Nacabar, Nicubar, etc., paraissent remonter à une expression indienne *nagnavāra*, « séjour des hommes nus ».

(5) Chavannes, p. 144.

y reconnaît le Malajur de Marco Polo et l'identifie avec Palembang, que les Javanais, d'après les Commentaires d'Albuquerque, appelaient Malayo; par suite, il place Çrī-Bhoja tout à l'extrémité orientale de l'île, dans la résidence actuelle de Lampong. Mais ce témoignage de l'auteur des Commentaires est balancé par celui de Barros, qui, en énumérant les royaumes de Sumatra, distingue Palembang de Malayo; il place ce dernier à l'est de l'autre, avec Tana entre les deux. C'est au contraire Çrī-Bhoja que M. Takakusu identifie avec Palembang, et il donne quelques bonnes raisons à l'appui de cette identification; il est par suite obligé de faire en sens inverse pour Malayou ce que M. Chavannes a dû faire pour Çrī Bhoja, le reporter d'autant à l'ouest sur la côte, en un point où il n'y en a point d'autres indices. En somme, les données, quand elles ne sont pas vagues, sont en conflit. La difficulté se complique encore du fait que ces noms désignent à la fois des villes et les états, d'étendue sans cesse variable, dont ces villes étaient les capitales. Il en résulte que tel témoignage qui, à première vue, paraît décisif, est de peu de secours quand on l'examine de plus près. C'est ainsi qu'I-tsing nous apprend que, dans le pays de Çrī-Bhoja, le gnomon ne marque pas d'ombre à midi « au milieu du huitième mois et au milieu du printemps »[1]. M. Takakusu pense qu'il faut entendre par là « aux deux équinoxes ». Et, en effet, les mois chinois étant mobiles, la phrase n'aurait guère de sens si elle n'avait pas celui-là. Il résulte donc de cette observation d'I-tsing que le pays (non la ville) de Çrī-Bhoja confinait à l'équateur, qu'il n'était pas réduit à l'extrémité sud-est de Sumatra, qu'il en occupait au contraire la côte au moins aussi loin vers le nord que Palembang (2° 50′ lat. S.) et probablement au delà. Mais que peut-on en conclure pour Çrī-Bhoja la ville, dont la situation pourtant nous intéresse le plus? Pas même qu'il faille la chercher en Sumatra et pas plutôt dans l'île voisine, en Java. Car c'est bien là qu'on la chercherait de préférence d'après ce qu'I-tsing rapporte du haut degré qu'y avait atteint la culture hindoue, culture qui a toujours été plus intense en Java qu'en Sumatra. La distance ne ferait pas difficulté[2]. Il ne faut guère plus de temps pour aller à Palembang de Batavia que de Lampong. D'autre part nous voyons que le roi de Çrī-Bhoja faisait le commerce

[1] Takakusu, p. 143.

[2] La considération des distances serait plutôt en faveur de Java : Malayou, qu'il faut probablement placer dans les parages de Palembang, était à peu près à égale distance (quinze jours de navigation) de Kie-tcha, à l'entrée nord du détroit de Malacca, d'une part, et, d'autre part, de Çrī-Bhoja; ce dernier devait donc être bien plus loin vers l'est que Lampong : la côte de Java seule offre la marge nécessaire.

du dehors, dont il avait probablement le monopole, comme l'avaient aussi des rois de l'Inde : c'est sur un bateau du roi qu'I-tsing fit sa traversée; c'est encore sur un bateau du roi qu'un autre pèlerin, Ou-hing, fit la sienne [1]. Dans ces conditions, des établissements même lointains n'ont rien dont on doive s'étonner. Ils ne s'étendaient sans doute pas loin dans l'intérieur des terres [2] et on peut se les figurer moins comme des possessions que comme des comptoirs. Encore moins la supposition serait-elle contraire à ce que nous entrevoyons des anciens rapports entre les deux îles. C'est Java qui est le siège de la civilisation et de la puissance; c'est là probablement qu'était le centre de cet empire de Zabedj que les Arabes trouvèrent deux siècles plus tard dominant sur beaucoup d'îles. Cet empire aussi, M. Chavannes le cherche en Sumatra; il y voit un Çrī-Bhoja devenu beaucoup plus grand que celui qu'I-tsing a connu et il tient même les deux noms pour identiques. Il est plus probable qu'ils n'ont rien de commun et qu'il n'y a pas lieu de renoncer à l'opinion déjà ancienne que Zabedj est simplement une déformation arabe de l'ancien nom sanscrit de Java, Yavadvīpa, devenu Ἰαϐαδίου chez Ptolémée. Je sais bien que cela ne prouve pas grand'chose en faveur de Java, le nom ayant été appliqué indifféremment aux deux îles [3] ; mais cela prouve encore moins en faveur de Sumatra. Encore pour Marco Polo, il y a deux Java; mais c'est notre Java qui, bien que de beaucoup la plus petite des deux, est Java la Grande; Sumatra n'est que Java Mineure. D'ailleurs est-il bien sûr que cet empire de Zabedj n'ait pas déjà existé du temps d'I-tsing? Dans ses deux mémoires, surtout dans le second, le texte est accompagné de notes et, dans ces notes, il est dit à plusieurs reprises que « Malayou est maintenant Çrī-Bhoja », c'est-à-dire qu'il en est devenu dépendant. M. Chavannes, s'appuyant sur certaines expressions, pense que ces notes ne sont pas d'I-tsing, qu'elles ont été ajoutées au temps de la dynastie Tcheou (951-960) [4]. M. Takakusu donne de ces expressions une autre explication et soutient au contraire l'authenticité des notes [5]. Je ne suis pas juge du différend; je ferai remarquer seulement que l'observation d'I-tsing sur l'absence

[1] Chavannes, p. 144.

[2] Odoric de Pordenone et Marco Polo ont trouvé la barbarie à Sumatra.

[3] Pour la même raison, il n'y a rien à conclure du fait qu'I-tsing (Chavannes, 181, 186) et Albirouni (*Indica*, trad. Sachau, I, 210) donnent le nom d'« Île d'or, Suvarṇadvīpa » à Çrī-Bhoja et à Zabedj. Bien que justifié seulement pour Sumatra (Java ne produit pas d'or), ce nom a été commun aux deux îles. Chez Albirouni, il désigne l'archipel en général.

[4] Chavannes, p. 37, 202.

[5] Takakusu, p. 7, 214.

d'ombre aux équinoxes semble donner raison à M. Takakusu. Malayou ne peut pas avoir été bien éloigné de Palembang; là-dessus Barros et le fils d'Albuquerque sont d'accord. Or l'observation montre que Çrī-Bhoja dès lors s'étendait au delà de Palembang et, par conséquent, comprenait Malayou. L'état de choses visé dans les notes existait donc déjà du temps d'I-tsing et, comme rien ne défend de placer la capitale de Çrī-Bhoja en Java, une domination insulaire assez semblable au Zabedj des Arabes est parfaitement admissible dès la fin du VIIe siècle.

I-tsing ne nous donne donc guère que des possibilités pour l'identification des lieux qu'il a visités lui-même dans ces parages; à plus forte raison ne renseigne-t-il que médiocrement sur ceux, en bien plus grand nombre, dont il ne parle que par ouï-dire. Les deux traducteurs ont fait tout le possible pour tirer bon parti de ces mentions, et peut-être n'y a-t-il à leur reprocher parfois que de n'avoir pas été assez défiants. Je ne puis pas ici les suivre dans toutes ces identifications; je me bornerai à en donner encore deux exemples : l'un, parce qu'il montre bien à quelle sorte d'incertitudes on se heurte ici dans les cas les plus favorables; l'autre, parce que c'est une des rares occurrences où I-tsing paraît nous mettre réellement sur la voie d'une solution.

I-tsing mentionne fréquemment un royaume de Ho-ling (aussi écrit Po-ling) : c'était également une station de la route de l'Inde et un centre de culture hindoue. Les deux traducteurs s'accordent à le placer sur la côte septentrionale de Java et M. Chavannes (p. 42) produit des autorités qui lui assignent cette position. De plus, comme une de ces autorités le met à quatre jours de navigation à l'est de Çrī-Bhoja, que M. Chavannes identifie, ainsi qu'on l'a vu, avec l'extrémité orientale de Sumatra, il en conclut que Ho-ling a dû se trouver de l'autre côté du détroit de la Sonde, à l'extrémité occidentale de Java, dans le territoire de Bantam. A part l'objection que le site de Çrī-Bhoja, lui-même indéterminé dans une grande mesure, ne peut servir à préciser à ce point celui de Ho-ling, la côte de Java conviendrait parfaitement. Mais voici, comme par un mauvais sort, que M. Takakusu (p. XLVII) trouve dans les annales chinoises un autre passage où il est dit qu'à Ho-ling, au solstice d'été, le gnomon projette au sud une ombre sensiblement inférieure au tiers de sa hauteur, ce qui donne plus de 6 degrés de latitude nord[1], tandis que la côte septentrionale de Java est entre 6 et 7 degrés de latitude sud. Je ne pense pas qu'il faille pour cela renoncer à la côte de Java

[1] Au juste 6° 18′. Le calcul de M. Takakusu est bien établi; mais, numériquement, il est inexact.

et chercher sur celle de Bornéo ou du continent; mais on se sent troublé tout de même. L'énoncé chinois est-il à retourner[1], ou y avait-il deux Ho-ling? Si ce nom représente réellement, comme on l'a supposé, le sanscrit *Kalinga,* la deuxième supposition n'aurait rien d'improbable. Ce n'est pas seulement à Java, c'est dans toute l'Indo-Chine que le Kalinga paraît avoir fourni une notable portion de l'immigration hindoue; aujourd'hui encore, tout le long de la côte, de la Birmanie à la péninsule malaise, on trouve échelonnés les établissements des Klings.

L'autre exemple concerne le Fou-nan. Ce nom a donné lieu aux identifications les plus diverses ; on l'a appliqué successivement au Tonkin, à Campā, au Siam, à l'Annam. MM. Chavannes et Takakusu se prononcent pour le Siam, M. Takakusu plus particulièrement pour le Siam oriental, aux confins du Cambodge. Mais je crois qu'I-tsing ici nous vient réellement en aide et permet d'être plus précis. Il nous dit en effet que « cette contrée est le prolongement méridional de l'Inde; ce n'est point une des îles de la mer[2] ». Comme l'orientation entre ces divers pays était surtout déterminée par leurs côtes, la remarque de notre auteur ne peut guère viser qu'un pays riverain du golfe de Bengale; on concevrait difficilement qu'il l'eût faite à propos d'une région comme le Siam proprement dit, qui est séparé de la mer indienne par l'énorme projection de la péninsule malaise. D'autre part, le Fou-nan, qui, selon I-tsing, était au sud-ouest de Campā, à la distance d'un mois, était contigu au Cambodge qui, selon les annales chinoises, se l'était récemment soumis. C'est donc bien du Siam qu'il s'agit, mais du Siam déterminé par la côte occidentale, la possession britannique actuelle de Tenasserim, au sud de la baie de Martaban, qui seule pouvait, aux yeux d'un Chinois, apparaître comme « le prolongement méridional de l'Inde ». I-tsing nous apprend en outre que, jusqu'à une époque récente, le Bouddhisme y avait été florissant; mais qu'un méchant roi l'y avait ruiné et qu'au temps de la rédaction du mémoire (vers 690), il ne s'y trouvait plus de bouddhistes[3]. Peut-être y a-t-il un rapport entre cette ruine temporaire du Bouddhisme et la conquête du Fou-nan par le roi du Cambodge Içānavarman Ier en 626. Par leurs inscriptions, nous savons en effet que ce prince et son successeur Jayavarman Ier étaient brahmanistes et, sans être des persécuteurs au sens propre du mot, ils ont pu fort bien ne pas être respectueux des immunités des communautés bouddhistes. Ces inscriptions ne disent rien de cette conquête et mal-

[1] Pour le rendre applicable à Java, il faudrait changer le solstice d'été en solstice d'hiver et faire porter l'ombre au nord. — [2] Takakusu, p. 12. — [3] *Ibidem.*

heureusement, pour les années qui vont de 667 à 802, par conséquent pour l'époque à laquelle écrivait I-tsing, il y a une lacune dans les documents épigraphiques du Cambodge. Nous savons seulement que la conquête a été durable et qu'au xe siècle encore la domination khmère comprenait le bassin du Ménam. Quant à l'épigraphie siamoise, elle n'a livré jusqu'ici qu'un seul document vraiment ancien : une inscription non datée, mais qui peut fort bien être antérieure à la conquête; elle est bouddhiste [1]. En attendant que de nouvelles découvertes viennent confirmer ces données d'I-tsing, on peut, je pense, dès maintenant et sans grande chance d'erreur, admettre que, pour lui, Fou-nan désigne la côte de Tenasserim et le hinterland.

Mais il est temps de rejoindre notre voyageur, que nous avons laissé débarquant à Tāmraliptī, à l'embouchure du Gange. Il y fit la rencontre d'un compatriote, Tatcheng-teng [2], qui avait été un disciple de Hiouen-tsang et qui, après avoir visité Ceylan et parcouru une grande partie de l'Inde, habitait Tāmraliptī depuis douze années [3]. Il demeura avec lui une année [4], étudiant le sanscrit. Puis ils partirent ensemble pour le Magadha, la terre sainte du Bouddhisme. Ils s'étaient joints à une caravane de plusieurs centaines de marchands. A dix journées de marche de Mahābodhi, dans un pays de hautes montagnes et d'étangs [5], I-tsing fut pris d'une indisposition subite et dut rester en arrière de ses compagnons : « Je marchais solitaire dans les défilés périlleux. Vers le soir, des brigands de la montagne accoururent; ils tendaient les cordes de leurs arcs, prêts à lancer des flèches, et poussaient de grands cris; ils vinrent me regarder et se moquèrent de moi entre eux; ils commencèrent par me dépouiller de mon habit de dessus, puis ils m'enlevèrent mon vêtement de dessous; tout ce que j'avais sur moi de courroies et de ceintures, ils me l'arrachèrent aussi. A ce moment je pensais, en vérité, que j'allais dire adieu pour longtemps aux générations humaines et que je ne satisferais pas mon désir d'accomplir un pèlerinage d'adoration, — que mes membres seraient dispersés sur les pointes des lances et que je ne réussirais pas dans mon espoir de faire des recherches originales. En outre, c'était un bruit répandu dans le pays que, si on

(1) Fournereau, *Le Siam ancien* (Annales du Musée Guimet), I, p. 127.

(2) I-tsing a raconté sa vie : c'est la 32e du recueil.

(3) Chavannes, p. 71.

(4) *Ibidem*, p. 122. Ailleurs (Takakusu, p. 211) il dit avoir repris son voyage le 5e mois; ce séjour n'aurait donc été que de trois mois, à moins qu'il ne s'agisse du 5e mois de l'année suivante, 674.

(5) Probablement aux environs de la montagne de Parasnath, qui est un lieu de pèlerinage pour les Jainas.

prenait un homme de couleur blanche, on le tuait pour l'offrir en sacrifice au ciel. Quand je pensai à ces récits, mes inquiétudes en furent redoublées. J'entrai alors dans une fondrière et je m'enduisis de boue tout le corps; je me couvris de feuilles et, m'appuyant sur un bâton, je m'avançai lentement. . . A la deuxième veille de la nuit, j'eus le bonheur d'atteindre mes compagnons; j'entendis le vénérable Tatcheng-teng qui me jetait de longs appels en dehors du village; dès que nous nous fûmes retrouvés, il s'occupa de me donner un habit et de laver mon corps dans un étang. Je pus alors entrer dans le village [1]. »

Prenant alors vers le nord, I-tsing se rendit au grand couvent de Nālanda et, de là, au sanctuaire de Mahābodhi à Gayā. Après avoir visité tous les lieux saints de cette région privilégiée, il acheva ce qu'il appelle sa tournée de pèlerin, mais sur laquelle il est extrêmement avare de détails. Il nous apprend sommairement qu'il a été à Vaiçālī, à Kuçinagara, à Bénarès; mais on se demanderait s'il a poussé jusqu'à Kapilavastu au nord, jusqu'à Çrāvastī au nord-ouest, si M. Takakusu n'en avait pas trouvé la preuve dans un autre de ses ouvrages [2]. Il revint ensuite à Nālanda et y demeura dix années, étudiant les écritures et recueillant des manuscrits des livres canoniques [3]. Tatcheng-teng était mort dans l'intervalle, à Kuçinagara, aux lieux mêmes où le Buddha était entré dans la Nirvāṇa [4], et à Nālanda même, I-tsing avait trouvé un autre compagnon d'étude, son compatriote Ou-hing [5]. Puis le moment arriva où tous deux songèrent au retour : Ou-hing pensait rentrer en Chine par la route de terre, celle du nord; I-tsing s'apprêta à reprendre la route de l'est et du sud par laquelle il était venu. « Nous nous accompagnâmes à partir du temple de Nālanda et nous allâmes dans la direction de l'est à une distance de six yojanas. Chacun de nous pensait au chagrin de nous séparer vivants l'un de l'autre; tous deux nous entretenions l'espoir d'une nouvelle réunion; en songeant à l'immensité de la tâche qui nous restait à faire, nous essuyions l'un l'autre nos pleurs avec nos manches. Il avait alors cinquante-six ans. » Ils ne devaient plus se revoir. Quelques années après, à la rédaction du mémoire, I-tsing ne savait pas ce qu'était devenu son ami, ni s'il était vivant ou mort; mais M. Chavannes nous apprend d'après une autre source qu'Ou-hing ne revint point en Chine et qu'il mourut dans l'Inde du Nord [6]. Leur séparation s'était faite en 685 [7]. Cette même année,

(1) Chavannes, p. 122-123.
(2) Takakusu, p. LIII.
(3) Chavannes, p. 125.
(4) *Ibidem*, p. 73.
(5) Sa biographie est la 52ᵉ du recueil.
(6) Chavannes, p. 147.
(7) *Ibidem*, p. 10.

I-tsing prit le chemin du retour : « Je me rendis de nouveau dans le pays de Tāmraliptī; avant d'y être arrivé, je rencontrai une forte troupe de brigands; c'est à grand'peine que j'évitai d'être tué par le glaive et que je pus conserver ma vie du matin jusqu'au soir. Après cela, je m'embarquai; je passai dans le royaume de Kié-tcha. Les textes sanscrits du Tripiṭaka que je rapportais formaient plus de cinq cent mille stances qui, dans la traduction chinoise, rempliraient bien mille rouleaux; je les pris avec moi et m'arrêtai dans le pays de Çrī-Bhoja[1]. »

Ce deuxième séjour à Çrī-Bhoja dura plus de quatre années[2]. I-tsing ne donne pas les motifs qui l'y décidèrent; il se borne à dire qu'il employa ce temps de diverses façons, n'étant pas encore déterminé à quitter ce lieu pour rentrer dans sa patrie[3]. Mais ces motifs ne sont pas difficiles à deviner. Il avait à mettre en ordre et à rédiger ses notes, à étudier et à transcrire ses manuscrits et à en préparer du moins la traduction chinoise. Pour tout ce travail, cette station lui offrait d'excellentes ressources : « Dans la ville fortifiée de Çrī-Bhoja, nous dit-il[4], les religieux bouddhistes sont au nombre de plus de mille, appliqués à l'étude et aux bonnes pratiques. Ils approfondissent toutes les matières, exactement comme dans le Royaume du Milieu (l'Inde); les règles et les cérémonies sont les mêmes. Un religieux chinois qui désire se rendre dans l'Occident, pour entendre et lire (c'est-à-dire pour suivre des leçons et étudier les écritures originales), fera bien de s'arrêter là une année ou deux, d'y pratiquer les bonnes règles et ensuite seulement d'aller dans l'Inde centrale. » Outre la faveur du roi, qui était un protecteur du Bouddhisme, il trouvait donc là des secours pour ses travaux qui lui eussent fait défaut en Chine. D'autre part, les relations avec la Chine y étaient faciles et fréquentes et de celles-ci aussi I-tsing avait besoin, comme le montre la plus singulière de toutes ses aventures :

« A l'embouchure de la rivière de Çrī-Bhoja[5], je montai à bord d'un bateau, pour envoyer une lettre de créance destinée à être montrée aux gens de Canton pour demander du papier et des tablettes d'encre,

(1) Chavannes, p. 125.

(2) Takakusu, p. 185. Je suis ici la computation de M. Chavannes, qui place ces quatre années de 685 à 689. M. Takakusu, qui met le départ de l'Inde en 688 seulement, les place de 688 à 692.

(3) Takakusu, p. 185.

(4) Dans le *Mūlasarvāstivāda-ekaçata-karman*, un autre ouvrage d'I-tsing, cité par M. Takakusu, p. XXXIV.

(5) Comme tous les anciens ports, Çrī-Bhoja était en rivière. C'est là un des arguments qui ont décidé M. Takakusu à le chercher à Palembang.

IMPRIMERIE NATIONALE.

afin de transcrire les textes sanscrits, et aussi pour engager des scribes. Juste à ce moment les marchands eurent un vent favorable; ils levèrent les voiles et les dépoyèrent dans toute leur hauteur; ainsi portés par elles, nous arrivâmes (en Chine); quand même on aurait demandé à s'arrêter, il n'y aurait pas eu moyen de le faire. Par là on reconnaît que c'est l'influence du karman qui décide, et non les projets que l'homme peut faire[1]. »

Ainsi enlevé par surprise, I-tsing arriva à Canton le 20e jour de la septième lune de l'an 689[2]. Il n'y resta que trois mois. Après des démarches, qu'il raconte en détail et au cours desquelles il reçut les encouragements et l'appui le plus efficace du clergé, il remit à la voile pour Çrī-Bhoja le premier jour de la onzième lune de la même année[3], emmenant avec lui quatre religieux qu'il avait intéressés à son œuvre de la conquête des textes sacrés. Ce sont ces quatre compagnons dont les biographies forment le supplément du recueil[4]. Ils restèrent trois années avec lui[5], étudiant le sanscrit et le malais, l'aidant à copier et à traduire des textes. Au bout de ce temps, ils le quittèrent : l'un alla à Ho-ling, où il mourut; un autre se fixa à Çrī-Bhoja, renonçant à toute idée de retour; deux seulement revinrent en Chine; l'un y mourut au bout de trois autres années; du dernier, I-tsing n'eut plus de nouvelles, malgré tout ce qu'il put faire pour s'en procurer[6]. Le supplément, qui nous donne ces détails, a donc été rédigé ou du moins achevé au plus tôt six années après la fin de l'an 689, c'est-à-dire en 695 et très probablement plus tard, quand I-tsing lui-même était de retour en Chine. Quant aux cinquante-six premières biographies, il les avait écrites à Çrī-Bhoja, avant 692, année où il en envoya le recueil en Chine. Il y avait alors à Çrī-Bhoja un religieux du nom de Ta-tsin, qui y était venu avec le projet d'aller dans l'Inde. I-tsing l'engagea à retourner en Chine afin d'obtenir du gouvernement la fondation dans l'Inde d'un monastère à l'usage des pèlerins chinois. Ta-tsin s'embarqua le 15e jour de la cinquième lune de l'an 692 : « Je lui ai confié, dit I-tsing, des traductions nouvelles en dix chapitres de sūtras et de çāstras divers, le traité en quatre chapitres sur la Loi intérieure envoyé des mers du Sud (c'est le traité traduit par M. Takakusu), le traité en deux chapitres

[1] J'ai suivi l'interprétation que M. Takakusu a donnée de ce passage, p. XXXIV. D'après M. Chavannes, p. 176, I-tsing serait monté à bord avec l'intention de faire le voyage.

[2] Chavannes, p. 177.

[3] Chavannes, p. 179.

[4] Les nos 57 à 60, qui vont de la page 161 à la page 191 de la traduction de M. Chavannes.

[5] Chavannes, p. 189.

[6] *Ibidem*, p. 190.

sur les religieux éminents qui ont été chercher la Loi dans les pays d'Occident (c'est le recueil traduit par M. Chavannes [1]). »

Ainsi les deux ouvrages ont été écrits à Çrī-Bhoja avant le milieu de l'an 692. Pour le traité traduit par M. Takakusu, on a même une limite supérieure : par divers passages, notamment par celui où l'auteur dit qu'il était de retour à Çrī-Bhoja depuis plus de quatre ans [2], on voit que ce traité et tout particulièrement les chapitres si précieux d'histoire littéraire ne sont pas antérieurs à 690.

I-tsing ne revint en Chine qu'en 695, le second mois de l'été. C'est sa biographie, écrite à l'époque de la dynastie Song et qui a été traduite en appendice par M. Chavannes, qui nous a conservé cette date. Elle relate aussi les honneurs qui lui furent rendus à son retour à Lo-yang, qui était alors la seconde capitale, par l'impératrice Ou, une méchante femme, mais une zélée bouddhiste, qui s'était emparée du pouvoir au détriment de son fils : « L'impératrice céleste alla en personne le recevoir au dehors de la porte supérieure de l'Est. Les religieux de tous les temples, formant un cortège avec des bannières, des dais, des chants et des fanfares, marchaient devant. Par décret impérial, il fut établi dans le temple Fo-cheou-ki [3]. »

Comme Hiouen-tsang, il consacra ses dernières années à la traduction des textes canoniques. « Il rapportait près de quatre cents ouvrages formant ensemble cinq cent mille stances, une reproduction de l'image fidèle qui se trouve au Bodhimanda (à Gayā) et trois cents reliques [4]. » Pourvu d'une commission impériale, il se mit à l'œuvre, d'abord comme assistant de Çikshānanda, un religieux natif de Khoten; à partir de l'année 700, il eut seul la direction du travail. Ces traductions officielles étaient en effet des œuvres collectives, le produit d'une collaboration minutieusement et savamment réglée, que M. Chavannes nous décrit d'après le recueil de biographies rédigé sous la dynastie Song : « Des commissions étaient nommées par l'empereur; à leur tête était placé un religieux qui signait de son nom l'œuvre achevée; mais sous ses ordres il avait jusqu'à huit ou neuf sortes de fonctionnaires chargés, les uns de contrôler la correction des textes sanscrits, les autres de rédiger la traduction, d'autres d'en polir le style, d'autres d'en vérifier l'exactitude; dans une des commissions présidées par I-tsing, il y eut jusqu'à vingt personnes nommées uniquement pour polir le style; souvent le nombre total des membres dut être d'une cinquantaine; parmi

[1] Chavannes, p. 160.
[2] Takakusu, p. 185.
[3] Chavannes, p. 194.
[4] *Ibidem*, p. 193.

eux se trouvaient presque toujours quelques Hindous[1]. » I-tsing traduisit ainsi cinquante-six ouvrages formant deux cent trente volumes, dont la biographie traduite par M. Chavannes donne la liste et qui font encore partie du Tripiṭaka chinois. Outre ces traductions, on a de lui des œuvres personnelles : les deux traités qui font l'objet de cette notice et trois opuscules sur la discipline. Trois autres ouvrages qu'il mentionne, mais qu'on n'a pas encore retrouvés, une Relation de l'Occident, les Vies des dix hommes vertueux de l'Occident et une Relation du Madhyadeça seraient aussi de lui, de l'avis de M. Takakusu[2]. Peut-être en mentionne-t-il un quatrième, une Relation de son deuxième voyage aux mers du Sud, dont il est question en tête de son supplément au mémoire sur les religieux éminents[3]. Mais ni M. Chavannes ni M. Takakusu n'ont vu là un titre d'ouvrage, et il est téméraire de juger en pareille matière sur simple traduction.

« Il mourut en 713, âgé de soixante-dix-neuf ans; il avait été dans les ordres cinquante-neuf ans. Ses funérailles furent faites aux frais publics. . . . La pagode élevée en son honneur se trouve aujourd'hui (à l'époque de la dynastie Song, 960-1278) sur une hauteur, au nord de la Porte du Dragon à Lo-yang[4]. »

A. BARTH.

(*La suite à un prochain cahier.*)

WINCKLER, *Die Thontafeln von Tell el-Amarna* (tome V de la *Keilinschriftliche Bibliothek* publiée par SCHRADER), in-8°, Berlin, Reuther et Reichard, 1896, p. XXXVI-415-50*.

W.-M. FLINDERS PETRIE, *Syria and Egypt from the Tell el-Amarna Letters*, in-8°, Londres, Methuen and C°, 1898, VII-187 p.

Pendant l'hiver de 1886-1887, des fellahs, fouillant les ruines de la cité de Khouîtniaton, dans le canton actuel d'El-Amarna, découvrirent, au milieu de l'une des pièces qui constituaient un bloc de maisons antiques, un dépôt fort considérable de tablettes en argile, toutes couvertes d'une écriture cunéiforme menue et serrée[5]. Ce trésor, que les musées

(1) Chavannes, p. IX.
(2) Takakusu, p. 216.
(3) Chavannes, p. 161.
(4) *Ibidem*, p. 200-201.
(5) Flinders Petrie, *Tell el-Amarna*, p. 23-24, a indiqué l'endroit précis des ruines où les tablettes furent découvertes par les fellahs.

du Caire, de Londres et de Berlin se sont partagé presque entier, comprenait une portion de la correspondance diplomatique échangée entre l'Égypte et les états vassaux ou indépendants de l'Asie Antérieure, durant les dernières années d'Aménôthès III et les premières d'Aménôthès IV Khouniaton, vers la fin du xv[e] siècle avant notre ère. La cour des Pharaons, qui était en rapport avec tant de peuples asiatiques ou africains, entretenait un personnel choisi de scribes dressés dès l'enfance à parler et à écrire les langues usitées dans la partie du monde où elle dominait. Ces gens interprétaient les dépêches en égyptien à mesure qu'elles arrivaient par l'intermédiaire des courriers[1], puis ils traduisaient et transcrivaient en assyrien on en éthiopien les réponses du roi, s'il y avait lieu. Cet échange de pièces officielles ou confidentielles dura plus de dix siècles, du temps de Thoutmosis I[er] à celui d'Apriès et d'Amasis, avec des périodes de rémission ou d'activité, et, comme les tablettes sur argile ne se détruisent pas aisément, il est probable que les restes des anciennes capitales, ceux de Thèbes surtout, en recèlent encore des milliers. La trouvaille d'El-Amarna pourrait donc n'être que la première d'une série de découvertes, qui nous rendraient des fragments considérables des archives diplomatiques du vieux monde oriental. La composition s'en explique par ce que nous savons de l'histoire contemporaine : au moment où le roi Khouniaton transféra sa résidence de Thèbes dans la ville qu'il venait de fonder, la direction des relations asiatiques dut choisir, parmi les documents confiés à sa garde, un petit nombre de ceux qui remontaient à quelques années déjà, mais dont la connaissance était nécessaire pour l'intelligence des affaires en train, puis le gros des lettres reçues en dernier lieu et qui avaient trait aux questions présentes de la politique extérieure ou de l'administration dans les provinces syriennes. Les pièces survenues après le changement de capitale furent ajoutées à ce premier fonds, pendant les années qui suivirent, entre l'an vi et l'an xii ou xiii du règne : il ne semble pas que les jarres déterrées par les fellahs aient contenu des documents relatifs aux événements qui s'accomplirent au delà de l'isthme, postérieurement à la treizième année.

Une fraction, la moindre, des tablettes recueillies, a été détruite ou s'est égarée entre les mains de touristes qui, n'en soupçonnant point la valeur, les ont reléguées dans un coin d'armoire, lorsqu'ils sont rentrés

[1] Le passage de plusieurs de ces courriers, *porteurs de dépêches*, , nous est signalé à la frontière syrienne, sous le règne de Minéphtah, au verso du *Papyrus Anastasi n° III*, pl. 5-6; cf. Chabas, *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte au temps de l'Exode*, p. 95-97.

dans leur patrie. Le reste a été publié cursivement, il y a quelques années, par les soins du Musée britannique et du Musée de Berlin : Winckler, qui en avait donné l'édition la plus complète de concert avec Ludwig Abel, a transcrit puis traduit l'ensemble en allemand, et sa traduction, sitôt parue, a donné à Petrie l'occasion de réunir en un mémoire les principaux des faits que cette correspondance nous apprend sur l'histoire de l'hégémonie égyptienne en Syrie, vers la fin de la XVIIIe dynastie. La transcription de Winckler, comparée au texte assyrien qu'il avait publié, montre des divergences et contient des additions qui témoignent d'une étude nouvelle des originaux. Qu'il y ait encore beaucoup à corriger et à déchiffrer sur ces tablettes, ceux qui en ont vu et manié quelques-unes en sont convaincus à l'avance : elles ont parfois souffert tellement du transport, que les caractères n'y apparaissent plus ou ne s'y laissent reconquérir qu'au prix d'une longue étude de chacun des fragments. On ne devra donc pas s'étonner si des collations nouvelles rétablissent des passages entiers que Winckler n'a pas réussi à lire, et si, par conséquent, le sens qu'on attribue actuellement à plusieurs lettres se modifie dans un avenir prochain ; ce sont là des mésaventures inévitables en pareille circonstance, et on aurait mauvaise grâce à en rendre Winckler responsable. Ce qu'on lui reprochera à plus juste titre, c'est d'avoir passé souvent sous silence les travaux considérables dont des portions de la correspondance ont été déjà l'objet en Angleterre ou en France : il ne paraît pas apprécier suffisamment ce qu'Halévy, afin de ne citer qu'un seul nom, a déjà fait pour l'intelligence du sujet. Petrie, lui aussi, néglige de citer la plupart des études de détail qui ont été entreprises avant lui, mais sa réserve s'explique mieux si l'on considère la forme très brève et presque populaire qu'il a voulu imprimer à son mémoire Winckler aurait dû indiquer pour chacune des lettres les traductions ou les analyses qui en existent, quand même le tout lui semblerait mauvais ou médiocre. Dans les sciences sans cesse en mouvement, telles que l'assyriologie et l'égyptologie, les mémoires vieillissent vite, et la mention bibliographique devient promptement le seul genre de justice qu'on puisse rendre à des savants qui ont travaillé beaucoup, ou à des œuvres qui ont eu leur heure ou même leur jour de grande utilité.

Les pièces se succèdent sans commentaire et sans classement chronologique dans la traduction de Winckler : le document est là, traduit aussi fidèlement que l'éditeur a su le faire, et c'est au lecteur de se débrouiller comme il lui conviendra au milieu des événements qui défilent sous ses yeux de page en page. Petrie, au contraire, a essayé de grouper les lettres et les faits sous trois rubriques différentes : en premier lieu,

ce qui se rapporte au temps où la domination égyptienne n'était pas encore ébranlée, sous Aménôthès III et au début du règne d'Aménôthès IV, puis, lorsque la faiblesse d'Aménôthès IV commence à compromettre la sécurité de l'empire, ce qui a trait : 1° aux guerres qui ont la Syrie du Nord pour théâtre; 2° à celles qui désolent la Palestine. Dans les documents du premier groupe, ce sont les rois des pays limitrophes à l'empire égyptien, rois du Mitâni [1], des Khâti, de l'Alasia, d'Assour, de Chaldée, qui correspondent avec leur frère de Thèbes. Les questions débattues sont d'espèce disparate, mais le ton général est très respectueux et montre quelle haute idée Pharaon avait inspirée de sa personne et de sa puissance à tous les souverains asiatiques. Des offres ou des demandes de mariage arrivent de plusieurs points à la fois, et même un personnage aussi majestueux que le maître de Babylone l'était dès lors, accepte que ses filles occupent une position secondaire dans le harem d'Aménôthès. Il réclame une princesse pour lui-même ou pour son fils, mais on lui répond, non sans arrogance, que les filles d'Égypte ne se marient pas à l'étranger, et on lui propose par manière de dédommagement une femme de rang inférieur, dont il se contente, non sans rechigner, plutôt que de renoncer aux avantages d'une union pareille. La livraison de la fiancée suscite des négociations actives : il faut lui constituer une dot proportionnée à son rang et à la dignité de son seigneur futur, puis l'étiquette oblige celui-ci à restituer au beau-père royal des présents équivalents, mais la trésorerie égyptienne ne professait qu'une estime médiocre pour les étrangères, et elle consentait rarement à payer une quantité d'or qui satisfît les parents de la nouvelle épousée. De là des plaintes, confiées de vive voix au *messager* chargé de recevoir la jeune fille, renouvelées par lettres en termes moitié hautains, moitié suppliants. C'était pourtant un avantage réel que d'avoir auprès de Pharaon des filles ou des sœurs qui pussent parler pour leur famille, à un moment donné et imprimer à la politique égyptienne un tour favorable aux intérêts de leur patrie d'origine. Doushratta, le roi de Mitâni, se fit pardonner de la sorte la façon sommaire dont il s'était débarrassé d'un de ses frères et dont il avait brusqué la succession au trône. Le roi d'Alasia [2]

[1] Le Mitâni était le pays situé entre l'Euphrate et le Balikh, mais dont la suzeraineté s'étendait parfois jusqu'à l'Oronte d'un côté, jusqu'au Khabour et jusqu'au Kharmis de l'autre.

[2] L'Alasia a été identifié par W. Max Müller avec l'île de Cypre, et cette opinion est admise par la plupart des égyptologues. Un passage des inscriptions de Ramsès, auquel Max Müller n'attache pas une importance suffisante, nomme Alasia parmi les États continentaux, Khâti, Qadi, Carchémish, Arad, que les peuples venus d'Asie Mineure déso-

n'avait point, ce semble, d'ambitions matrimoniales, mais c'était un homme pratique, soucieux du bien-être de ses sujets, et il négociait sans cesse afin de conclure des traités de commerce avantageux : on travaillait le cuivre ou le bronze chez lui, et il insistait pour obtenir la commande de diverses fournitures nécessaires à la cour thébaine. L'impression produite par ces dépêches est assez déconcertante. Le langage est très raffiné dans certaines parties, grossier et presque barbare dans certaines autres ; le même personnage vante en un endroit sa grandeur, sa noblesse, ses vertus publiques ou privées, son désintéressement, et, quelques lignes plus bas, il s'humilie sans limite devant Pharaon ou il lui mendie un peu d'or, avec la même impudeur pressante qu'un fellah moderne met à réclamer un bakhshish. Le mélange de vanité, de platitude, de confiance en soi-même, de cupidité qu'on remarque chez tous ces gens rappelle invinciblement à l'esprit ce que nous savons des roitelets nègres de l'Afrique ou des souverains de Madagascar : toute cette civilisation du vieux monde oriental est plus proche de la sauvagerie que nous ne sommes portés à le croire, et l'admiration dont ses arts nous remplissent nous aveugle trop souvent sur la brutalité d'esprit et de mœurs qui la caractérisait.

M. Petrie se plaît à ranger aussi parmi les *Lettres de la paix* une assez forte quantité de pièces émanant des petits princes ou des gouverneurs dispersés dans les régions de la Syrie qui obéissaient directement aux Pharaons. Elles présentent toutes ce trait commun d'abonder en formules de soumission et en promesses de service, et ce sont ces assurances d'obéissance sans bornes qui l'ont poussé à en placer la rédaction dans le moment où, la domination égyptienne étant incontestée, la tranquillité régnait d'un bout de la province à l'autre. Par analogie, il a cru pouvoir admettre presque sans discussion que les pièces où les princes s'accusent mutuellement de trahison envers le suzerain, implorent son secours contre un voisin qui les presse, et tracent un tableau fort sombre de l'état des contrées sur lesquelles leur activité s'exerce, appartiennent nécessairement à une époque où, la domination égyptienne ayant faibli, les populations demeurées fidèles étaient harcelées sans relâche par celles qui l'avaient rejetée déjà. Il est certain qu'après Aménôthès IV, la Syrie échappa presque entière à ses maîtres africains, et il est très vraisemblable que le mouvement qui la délivra avait commencé du vivant de ce Pharaon, mais je ne suis pas certain, loin de là, que les guerres civiles des rois phéniciens et cananéens, ou leurs appels perpétuels à l'interven-

lèrent, avant d'établir leur camp dans l'Amaourou. Je conserve donc des doutes sur l'identification avec Cypre, et je continue jusqu'à nouvel ordre à placer ce royaume dans la montagne des Ansariéh, entre l'Oronte et la mer.

tion du résident et du roi même, soient des faits suffisamment caractéristiques d'une époque de déchéance. Ce mot d'*empire*, que nous sommes bien forcés d'employer lorsque nous désignons ces antiques monarchies orientales, évoque en nous, quoi que nous en ayons, une idée fausse de ce qu'elles étaient. Nous imaginons aussitôt un ensemble de territoires, sinon assimilés au pays conquérant, ni même régis immédiatement par ses officiers, du moins administrés par les anciens gouvernements indigènes sous la surveillance rigoureuse du suzerain, et astreints à observer la paix non seulement envers lui, mais à l'égard les uns des autres. Nous savons, par le témoignage des historiens grecs, combien cette conception est peu exacte pour le plus vaste et aussi le plus récent de ces empires, celui des Perses, quelle quantité de tribus et de cités il renfermait qui demeuraient indépendantes de la satrapie de laquelle elles étaient censées relever, combien souvent les peuples même qui s'inclinaient devant l'autorité du grand roi guerroyaient l'un contre l'autre, sans que le satrape jugeât toujours à propos d'intervenir entre eux : il ne se mêlait à leurs discordes que si l'un d'eux affichait des allures trop vives ou s'il acquérait par ses succès un degré de puissance inquiétant. Le système était plus lâche encore en Assyrie et en Égypte. Les pays conquis étaient assujettis à l'obéissance, au tribut, au service militaire, mais, leurs obligations une fois remplies, ils réglaient leurs propres affaires comme ils l'entendaient, et, si leurs querelles entraînaient une rupture entre eux, rien ne les empêchait de les vider par les armes, comme s'ils eussent été libres. Sans doute, ils cherchaient à se concilier chacun la faveur et l'appui des inspecteurs ou des chefs de troupes que le suzerain maintenait sur son domaine. Ils dénonçaient l'ambition et les noirs projets l'un de l'autre, ils sollicitaient l'envoi d'une bande d'archers, si faible qu'elle fût, cinquante, vingt, même dix hommes, dont la présence auprès d'eux montrât de quel côté penchait l'esprit du maître, et celui qui se sentait le plus faible implorait un acte, un mot souverain qui enrayât les progrès du vainqueur : Pharaon demeurait sourd le plus souvent à ces appels, et, à moins que les belligérants n'eussent une parente au harem, un haut protecteur à la cour, il laissait les événements suivre leur cours naturel, sauf à mettre le holà sitôt que la lutte menaçait de dégénérer en révolte. On peut citer dans l'histoire de l'Égypte une autre époque fort connue, où les mêmes errements politiques prévalurent, celle des califes fatimites, des Ayoubites et des Mamelouks. Le sultan du Caire était le seigneur de la Syrie, mais les émirs et les chefs de toute sorte qui possédaient ses fiefs syriens vivaient en état d'hostilité perpétuelle. S'il leur permettait le plus souvent de trancher leurs différends par la

IMPRIMERIE NATIONALE.

force sans prendre parti entre eux, ce n'était pourtant pas faiblesse, ni preuve de décadence : l'Égypte fut rarement aussi vigoureuse que sous leur sceptre. La lecture des dépêches d'El-Amarna me donne la même impression que celle d'une chronique du temps des Mamelouks, et je n'hésiterai point pour ma part à interpréter ou à relier les renseignements fragmentaires qu'elle nous fournit par l'examen des faits analogues que l'étude des historiens arabes nous révèle pour l'Égypte musulmane.

Je confondrai donc sous une même rubrique la plupart des lettres que M. Petrie répartit entre les temps de paix et les temps de guerre, et je verrai dans les unes comme dans les autres les manifestations usuelles de la vie politique chez les peuples soumis au joug égyptien. Il y en a de toutes les sections du territoire, qui nous montrent quelle peine les chefs de villes et de tribus se donnaient pour tenir le maître au courant de leurs intentions ou des événements grands ou petits qui se passaient dans leur voisinage. Rouzmania, prince de Tarouna [1], proteste de son dévouement [2], ainsi que Sourashar de Kitiashna [3], Zishamini [4], Dashrou [5], Yamiouta, prince de Gadashouna [6]. Amayashi [7], Artamania de Ziri-Bashani [8], Arzaouya de Mikhiza [9], ayant reçu l'ordre de rejoindre l'armée avec leur contingent, se déclarent prêts à obéir au premier signal. Yitia d'Ascalon promet des provisions de bouche au roi et à l'armée [10], Shâtiya d'Aîn-Shaziri expédie sa propre fille au roi, pour le harem [11], Shoubandi consigne au messager Khâniya 300 taureaux et 30 servantes [12], Pouaddi d'Iourza s'engage à défendre la caravane qui va traverser son

(1) Tarouna serait Toron près Tibériade, d'après Petrie, *Syria and Egypt*, p. 52, 182.

(2) Winckler, *Die Thontafeln von Tell el-Amarna*, p. 368-369, n° 260.

(3) Winckler, *Die Thontafeln von Tell el-Amarna*, p. 364-367, n° 257. Le nom de la ville est mutilé, mais le signe qui précède Tɪ est peut-être Kɪ, ce qui décide Winckler à lire Tɪᴏᴜsʜɴᴀ ; je préférerai lire Kɪᴛɪᴏᴜsʜɴᴀ, qui rappelle le des listes de Thoutmosis III.

(4) Winckler, *Die Thontafeln von Tell el-Amarna*, p. 368-369, n° 261.

(5) Winckler, *Die Thontafeln von Tell el-Amarna*, p. 358-359, n°s 244-245.

(6) Winckler, *Die Thontafeln von Tell el-Amarna*, p. 372-373, n° 267. Gadashouna est la Kaïtisounâ des listes de Thoutmosis III.

(7) Winckler, *Die Thontafeln von Tell el-Amarna*, p. 362-363, n° 253.

(8) Winckler, *Die Thontafeln von Tell el-Amarna*, p. 286-287, n° 161. Ziribashani est probablement la même ville que la Zara-bashânou mentionnée sur une stèle de Ramsès II.

(9) Winckler, *Die Thontafeln von Tell el-Amarna*, p. 299-301, n° 175.

(10) Winckler, *Die Thontafeln von Tell el-Amarna*, p. 330-333, n°s 207, 209.

(11) Winckler, *Die Thontafeln von Tell el-Amarna*, p. 360-363, n° 249.

(12) Winckler, *Die Thontafeln von Tell el-Amarna*, p. 346-347, n° 228; les chiffres ne sont pas certains.

territoire[1], Tagi réclame un cadeau et serait heureux de recevoir une certaine quantité d'or[2]. Rien n'est plus humble que les formules dont ces gens usent envers Pharaon : « Au roi, mon maître, mes dieux, mon soleil, le Soleil du ciel, Yitia, l'Ascalonien, ton serviteur, la poussière de tes pieds, le valet de tes chevaux! Aux pieds du roi, mon maître, sept fois et sept fois je me prosterne de la poitrine et du dos! — Vois, je veille fidèlement sur la place du roi, qu'il m'a confiée, et tout ce que m'écrit le roi, mon maître, je l'accueille beaucoup, beaucoup[3]; car que serait un serviteur, qui n'obéirait pas aux paroles du roi son maître, le fils du Soleil[4]? » Dagontakala écrit de même non sans s'embrouiller dans ses protestations : « Au grand roi, mon maître, Dagontakala, ton serviteur, parle ainsi : — Sept et sept fois aux deux pieds du grand roi, mon maître, je tombe; et maintenant, au grand roi, mon maître, [moi] Dagontakala [je dis] : Je suis ton serviteur, et les paroles du grand roi, mon maître, je les écoute avec révérence. Dagontakala dit : Ainsi que mon père et le père de mon père en ont agi envers le grand roi, ainsi moi envers le grand roi, mon maître, j'en agirai. Et si le grand roi, mon maître, dit : « Ecoute ton gouverneur! » moi, j'écouterai avec révérence, et lorsque je n'écouterai pas le gouverneur, il y saura pourvoir[5]! » Et Iabitiri renchérit encore sur le langage de Dagontakala : « Au roi, mon maître, mes dieux, mon Soleil, Iabitiri, ton serviteur, la poussière de tes pieds, dit : Aux pieds du roi, mon maître, mes dieux, mon Soleil, sept et sept fois je tombe. Et encore, vois, je suis un serviteur fidèle du roi, mon maître; je regarde de ci et je regarde de là, et il n'y a point de lumière, mais je regarde à la face du roi, mon maître, et la lumière se fait, et une brique peut bouger sous la maçonnerie, mais je ne bougerai point sous les pieds du roi. Que le roi, mon maître, interroge son officier Yânkhamou! Lorsque j'étais petit, il m'emmena en Égypte et j'y servis le roi, mon maître, et je me tins à la porte du roi, mon maître; que le roi, mon maître, demande donc à son officier si je veille sur la porte de Gaza et sur la porte de Joppé? Or moi, je suis avec les archers du roi, mon maître; tout lieu où ils vont, j'y suis avec eux, et c'est pourquoi maintenant encore je suis avec eux. Le joug du roi, mon maître, est sur

(1) Winckler, *Die Thontafeln von Tell el-Amarna*, p. 350-351, n° 235; Wourza est la *Jourza*, de Thoutmosis III, l'Erzèh moderne de la plaine philistine.

(2) Winckler, *Die Thontafeln von Tell el-Amarna*, p. 370-371, n° 265.

(3) *Dannîsh dannîsh*, est la traduction de la formule égyptienne.

(4) Winckler, *Die Thontafeln von Tell el-Amarna*, p. 334-335, n° 212.

(5) Winckler, *Die Thontafeln von Tell el-Amarna*, p. 338-339, n° 215.

mon cou et je le porte[1]. » Les formules flatteuses se renouvellent, varient, et, à les étudier de près, on y sent, sous la rédaction sémitique, un canevas emprunté au protocole égyptien[2]. Ce n'est pas pour rien que la chancellerie des Pharaons avait imposé aux princes vassaux l'épithète de Pa kharou, *le tombé*, suivi du nom de leur apanage : *le tombé de Joppé, le tombé d'Amaourou, le tombé de Qadshou.* Le terme, déterminé qu'il était par l'homme couché de son long, les bras allongés, la face contre terre, , décrivait exactement l'attitude qu'ils devaient conserver devant le maître, aussi longtemps que celui-ci ne leur avait pas ordonné de se redresser.

Les guerres privées paraissent avoir sévi avec une intensité inégale sur deux points fort distants de la province, en Phénicie, autour de Tyr, de Byblos et de Bérout, en Canaan, autour de Jérusalem : les plus importantes sont celles qui eurent la Phénicie pour théâtre. L'antagonisme a toujours été violent entre les cités de la côte et celles qui sont placées derrière le Liban, dans les vallées de l'Oronte et du Litany : la richesse des premières et leur position heureuse font d'elles un objet d'envie et de convoitise perpétuelle pour les secondes, et dès qu'un royaume s'élève du côté d'Hamath ou de Balbeck, ses maîtres n'ont de cesse qu'ils n'aient réussi à s'ouvrir des débouchés sur la Méditerranée, soit par la trouée du Nahr-el-Kébîr vers Arad et Simyra, soit par celle du Litany vers Tyr et Sidon. Les Amorrhéens, établis sur le haut et sur le moyen Oronte, de Qadshou à la montagne des Ansariéh, étaient gouvernés sous Amènôthès III par un prince turbulent et ambitieux, Abdashirta, qui ne négligeait rien pour agrandir son domaine. L'aîné de ses enfants, Azirou, avait été expédié jeune encore en Égypte, pour servir d'otage, mais il était revenu de l'exil, et le père ou l'avait associé au trône, ou lui avait donné comme apanage une portion de son propre territoire : il était en lutte constante avec la plupart des pays voisins, soit qu'il agît dans l'intérêt d'Abdashirta, soit qu'il travaillât pour s'agrandir lui-même. Beaucoup des lettres d'El-Amarna émanent de ces deux personnages, de leurs ennemis, de leurs alliés, des fonctionnaires égyptiens chargés de surveiller leur conduite. Les princes que leur ambition menaçait les accusaient auprès du résident ou du Pharaon d'intriguer secrètement avec

(1) Winckler, *Die Thontafeln von Tell el-Amarna*, p. 336-339, n° 214.

(2) Pour n'en citer qu'un exemple, le *shanîtou amour anakou ardi sha kitti* est une traduction fidèle d'une phrase de politesse ou d'hommage égyptienne : . Le *ki zodou* du début répond exactement au *shanîtou amour* du texte cunéiforme.

les Khâti ou avec d'autres nations ennemies. Une des premières lettres qu'Azirou adresse au messager royal Doudou[1] est destinée à le disculper : « Vois, s'écrie-t-il, tu es mon père et mon maître, et moi je suis ton fils, les contrées d'Amourou sont tes contrées et ma maison est ta maison ! Ce que tu souhaites écris-le moi, et quoi que ce soit que tu désires, je te le donnerai. » Il ne demande en retour qu'un menu service, celui de le défendre dans le conseil royal contre les calomnies dont ses rivaux le poursuivent[2]. Il croit si bien avoir gagné sa cause qu'il se risque auprès de Doudou, mais celui-ci fait mine de le retenir; Abdashirta, inquiet, finit par le réclamer et profite de l'occasion pour chanter son propre éloge et pour alléguer ce qu'il croit être des preuves irrésistibles de sa féauté. « Ecoute un peu les paroles des rois de Noukhashi, qu'ils me disent : « Ton père a eu beau envoyer de l'or au roi d'Égypte, celui-ci « ne lui a rien renvoyé d'Égypte. » Mais ils parlent en vain et Abdashirta repousse leurs insinuations : seulement qu'on lui rende Azirou au plus vite[3]. Doudou se décide à laisser partir son homme, et aussitôt les dénonciations affluent de plus belle. C'est d'abord le roi du Zahi, Ribaddou, gouverneur pour les Égyptiens de Zimyra, de Byblos, de Bérout, qui écrit lettre sur lettre au roi lui-même. Aménôthès fait d'abord la sourde oreille et lui répond qu'il ait à se tirer d'affaire tout seul, mais Ribaddou le convainc bientôt de l'imminence du péril. « Quand le roi me mande de me défendre moi-même, comment ferai-je pour me défendre? Vois, quand j'ai écrit au palais pour obtenir des soldats et de la charrerie, on ne m'a rien envoyé! Que vais-je donc devenir? Si longtemps que je vis, je défendrai les villes du roi pour lui, mais quand je serai mort, qu'adviendra-t-il d'elles[4]? » Le roi cède enfin à ses prières, lui promet du secours, mais les archers et les charriers égyptiens se pressent peu d'arriver et les Amorrhéens avancent toujours. « Pourquoi, reprend Ribaddou, pourquoi le roi, mon maître, m'a-t-il écrit : « Défends-toi et tu seras défendu? » Comment défendrai-je Byblos contre mes ennemis? et contre mes vassaux qui me défendra? Si le roi ne défend son serviteur, qui me défendra? Si le roi me renvoie des Égyptiens et des Libyens, et des chevaux avec mon messager, aussi vite que possible, je vivrai pour servir le roi mon maître, car je n'ai plus rien pour acquérir des chevaux, mais tout mon bien passe à me procurer des

(1) C'est le Toutou dont le tombeau nous est connu dans la colline d'El-Amarna.

(2) Winckler, *Die Thontafeln von Tell el-Amarna*, p. 106-109, n° 45.

(3) Winckler, *Die Thontafeln von Tell el-Amarna*, p. 122-125, n° 52.

(4) Winckler, *Die Thontafeln von Tell el-Amarna*, p. 158-161, n° 72; cf. la lettre n° 72, p. 160-163.

vivres au pays d'Iarimouta. » Pour le moment, il est serré de si près qu'il a dû payer les bandes pillardes qui battaient la montagne[1], pour permettre au messager Khaîa d'arriver jusqu'à Simyra : il ne réussira à tenir plus longtemps que si on lui expédie des vivres et des hommes[2].

Tandis qu'il multiplie les dépêches, Abdashirta et Azirou ne perdent pas leur temps. Comme ils n'ont nullement l'intention de se mettre en révolte ouverte, ils opposent plainte à plainte, et ils prodiguent à la cour des protestations de dévouement sans fin. « Sache le roi, mon maître, affirme Abdashirta, que j'ai des ennemis puissants : plaise donc au roi, mon maître, mander un haut personnage pour me protéger. Aussi, l'ordre que m'a écrit le roi, mon maître, j'y obéirai, et tous les ordres que m'enverra le roi, mon maître, j'y obéirai de même[3]. » Ailleurs, il prétend que ses ennemis, et parmi eux Khaîa, conspirent de l'assassiner; les gens de Sidon et ceux de Bérout se sont ligués et le menacent de leur flotte, mais il réclame la destitution de leurs chefs[4]. Cependant Ribaddou et Khaîa ne sont pas seuls à signaler ses manœuvres, et les renseignements mauvais pleuvent de plusieurs côtés; Zimrida, prince de Sidon, le dénonce[5] et, à l'autre extrémité du pays, les habitants de Dounip[6] libellent une supplique au roi contre lui : « O maître, Dounip ta servante, dit : Dounip, qui jadis eût osé la piller, sans que Manakhpirrîa[7] l'eût pillé à son tour?. . . Si les soldats du roi et ses chars tardent, Azirou nous traitera comme il a fait Nîi[8]. Mais si nous avons à nous plaindre, le roi d'Égypte, lui aussi, aura à se plaindre de ce qu'Azirou nous a fait, car il tournera ensuite la main contre notre maître. Et si Azirou entre dans Simyra, Azirou fera de nous ce qu'il lui plaira dans le domaine du roi, notre maître, et, pour ce, notre maître aura à se plaindre. Or maintenant, Dounip, ta ville, pleure, et ses larmes coulent, et nous n'avons nulle aide : nous avons envoyé des messagers au roi d'Égypte, notre maître, depuis vingt ans, mais pas un mot de notre maître, pas un seul, n'est parvenu jusqu'à nous[9]. » Aménôthès, convaincu, s'adresse

[1] Les *Khabiri*, les *confédérés* de ces textes, me paraissent être identiques à ces tribus pillardes qui infestaient la montagne et la plaine, celles que les Égyptiens nommaient les Shasou et les Grecs, plus tard, Ituréens, dans le Liban même.

[2] Winckler, *Die Thontafeln von Tell el-Amarna*, p. 162-165, n° 74.

[3] Winckler, *Die Thontafeln von Tell el-Amarna*, p. 100-101, n° 39.

[4] Winckler, *Die Thontafeln von Tell el-Amarna*, p. 234-235, n° 124.

[5] Winckzer, *Die Thontafeln von Tell el-Amarna*, p. 268-269, n° 148.

[6] Tinnab, près d'Alep.

[7] Thoutmosis III, désigné par son seul prénom.

[8] Probablement Kafr Naya, au voisinage de Hamath.

[9] Winckler, *Die Thontafeln von Tell el-Amarna*, p. 100-103, n° 41.

à son vassal Abdashirta, l'évoque au pied du trône pour qu'il se justifie. Comme celui-ci s'excuse et temporise, on lui reproche ses actes d'hostilité contre ses voisins, sujets comme lui de Pharaon : « Un de mes hommes a entendu que tu t'es lié avec le prince de Qadshou, que vous échangez les vivres et le boire, et cela est vrai. Pourquoi en agis-tu de la sorte, pourquoi conclus-tu alliance avec un de mes hommes qui est l'ennemi d'un autre de mes hommes? . . . Soumets-toi donc au roi, ton maître, et tu vivras!. . . Et quant à ce que tu m'écris : « Que le roi, mon maître, « m'accorde cette année et je viendrai l'autre année par-devant le roi, « mon maître, car je n'ai présentement aucun fils pour aller me rem-« placer auprès du roi. » Or, voici, le roi, ton maître, t'accorde cette année, ainsi que tu le désires. Mais sitôt que tu auras un fils, envoie-le et contemple le roi qui donne la vie aux mondes[1]. » Abdashirta et Azirou répondent qu'ils sont prêts à obéir aux commandements du souverain, mais ils cherchent et ils trouvent toute sorte de prétextes pour éviter de comparaître devant lui. « Hatib est arrivé, annonce Azirou à Doudou, et il m'a transmis les paroles aimables et bonnes du roi, mon maître, et je me suis réjoui beaucoup, beaucoup. Aussi mon pays et mes frères, serviteurs du roi, mon maître, et serviteurs de Doudou, mon maître, se sont réjouis beaucoup, beaucoup, lorsque le souffle du roi, mon maître, vint à moi[2]. Les paroles de mon maître, de mon dieu, de mon Soleil, et les paroles de Doudou, mon maître, je ne m'en écarte aucunement. — Mon seigneur, Khatib est avec moi, et lui et moi nous voulions partir, mais, mon seigneur, le roi de Khâti est entré en Noukhashshi et les villes ne peuvent se libérer du roi de Khâti. Or, voici, sans cela, nous viendrions moi et Khatib[3]. » Et comme Doudou pourrait ne pas le croire, il écrit à Khaïa, pour lui insinuer la même excuse : il redoute même que Dounip ne succombe et qu'alors le roi de Khâti ne se précipite sur son domaine[4]. Puis, après s'être mis en règle avec les officiers, il se retourne vers le roi et il lui répète la même histoire, avec quelques variations[5]. Tout en protestant de sa fidélité et de son innocence, il n'en pousse pas moins vivement ses entreprises sur les cités de la côte syrienne, et de préférence contre celles qui dépendent de Ribaddou. Il le pourchasse de

(1) Winckler, *Die Thontafeln von Tell el-Amarna*, p. 119-121, n° 50.

(2) *Shâzou* est l'équivalent de l'égyptien, *les souffles*, et la locution syrienne traduit la locution égyptienne bien connue des *souffles de vie* que le roi donne à ses fidèles.

(3) Winckler, *Die Thontafeln von Tell el-Amarna*, p. 106-109, n° 45.

(4) Winckler, *Die Thontafeln von Tell el-Amarna*, p. 108-109, n° 46.

(5) Winckler, *Die Thontafeln von Tell el-Amarna*, p. 108-111, n° 47.

Simyra à Byblos, de Byblos à Bérout, persécute ses alliés Zimrida de Sidon, Abimilki de Tyr, et les détache de sa cause ou les réduit à la dernière extrémité. Ribaddou, toujours bercé de vaines promesses, se rattache à l'espoir toujours déçu d'un secours égyptien, et expédie dépêche sur dépêche à Doudou, à Amanappa, à Amounirâ. Le ton en est de plus en plus lamentable, et ce sont partout les mêmes protestations de dévouement, les mêmes demandes d'archers, de chars, de vaisseaux, les mêmes détails sur les campagnes pillées, les routes interceptées, les forteresses enlevées. Byblos se lasse d'être harcelée de la sorte, sans recevoir jamais aucune aide, et elle présente sa propre requête au Pharaon ; comme Pharaon ne l'écoute point, elle exhorte Ribaddou à conclure la paix avec ses rivaux et à se déclarer le vassal d'Abdashirta ou d'Azirou. Ribaddou ne veut rien entendre, et il fait sonner bien haut sa fidélité au suzerain. Ce qu'il n'avoue pas, mais ce qui perce entre les lignes, c'est que la querelle soulevée entre lui et les Amorrhéens n'admettait pas une solution de ce genre. Y avait-il haine de famille, ou simplement inimitié personnelle? Nous ne le devinons point, mais nous voyons qu'aucun accord n'était possible d'Abdashirta à Ribaddou. Il fallait que l'un des deux tuât ou tout au moins dépossédât l'autre, et le remplaçât par un homme à sa dévotion. Abdashirta était de beaucoup le plus puissant, puisqu'il se trouvait en contact au nord avec Dounip et les Khâti, au sud avec Qadshou et Damas. Sa position comme chef des marches syriennes en faisait de plus un personnage envers qui l'Égypte ne pouvait avoir trop d'égards : s'il s'était révolté et joint aux Khâti, le pays entier était perdu, d'Alep à Mageddo. On conçoit que les deux Aménôthès, appelés à choisir entre un vassal aussi fort et un personnage d'importance secondaire, tel que l'était Ribaddou, n'aient pas embrassé plus énergiquement la cause de ce dernier. A le trop soutenir, ils risquaient de voir la guerre éclater aussitôt; or tout dans ce que nous connaissons de leur histoire prouve qu'ils évitaient la guerre de parti pris, et ils ne la déclaraient qu'à la dernière extrémité, lorsqu'ils ne pouvaient plus faire autrement.

Ribaddou fut donc dépossédé, et Abdashirta l'emporta ainsi que son fils Azirou. Au sud, les partis en présence étaient moins bien armés, et la lutte paraît avoir duré moins longtemps. Canaan était divisé en autant de principautés que les Hébreux en rencontrèrent plusieurs siècles plus tard, lorsqu'ils le conquirent, et Oursalimmou, Jérusalem, y comptait déjà parmi les cités principales, grâce à sa force naturelle et à sa position avantageuse sur l'une des routes qui mènent de la Shéphélah au gué méridional du Jourdain. Son roi, Abdkhéba, était de race prin-

cière, mais il se plaisait à s'humilier devant le maître, et à rappeler ce qu'il lui devait dans le préambule de ses lettres : « Voici, dit-il, je ne suis pas un prince, je suis un leude du roi[1], mon maître; je suis un féal du roi[2], un de ceux qui lui apportent le tribut. Ce n'est point mon père à moi, ce n'est point ma mère, c'est le bras puissant du roi qui m'a établi dans la maison de mon père[3]. » M. Petrie compare cette phrase aux paroles qui caractérisent, dans l'*Épître aux Hébreux*[4], un autre roi de Jérusalem, Melkizédek « sans père, sans mère, et sans généalogie » et il conclut de la ressemblance des deux textes qu'ils contiennent une même formule : elle répondrait à un système de gouvernement électif, et elle prouverait que la ville fut administrée pendant plusieurs siècles par des chefs élus. Je ne saurais y reconnaître que la constatation d'un fait commun de politique courante. Nul changement de règne ne pouvait se produire dans un état vassal sans que Pharaon l'approuvât : le nouveau prince n'était définitivement intronisé qu'à partir du moment où le suzerain lui avait conféré l'investiture, et il arrivait souvent que la cour d'Égypte substituât à l'héritier naturel un autre membre de la famille, un homme dévoué à ses intérêts. Les termes mêmes qu'Abdkhéba emploie prouvent qu'il devait sa fortune à quelque accident de ce genre; son dévouement à l'Égypte lui avait valu le pouvoir, que ni son père, ni sa mère n'auraient été en mesure de lui assurer. Il tenait beaucoup à ne point passer pour infidèle envers le maître qui l'avait élevé, et cette préoccupation de gratitude s'exprime d'une façon très pressante dans une de ses lettres : « Qu'ai-je donc fait contre le roi, mon maître? On me calomnie à la face du roi mon maître : « Abdkhéba a fait défection du roi, son « maître! » Vois, moi, ce n'est ni mon père ni ma mère qui m'ont installé à cette place, mais c'est le bras puissant du roi qui m'a établi dans la maison de mon père; pourquoi donc commettrais-je un crime contre le roi, mon maître? Par la vie du roi, mon maître[5], je dis à l'officier du roi, mon maître : « Pourquoi favorisez-vous les Khabiri, et nuisez-vous aux « princes? » et c'est pour cela que l'on me calomnie à la face du roi, parce

(1) Le terme *ouiou* que l'assyrien emploie ici est la transcription du terme égyptien *Aouiou*, qui marque les personnes attachées au service d'un grand personnage, service domestique et militaire, moyennant la concession d'un fief, d'un traitement et de divers privilèges encore mal définis.

(2) *Roukhi* = רעָח paraît être l'équivalent de l'égyptien *amakhou*, le *féal* du roi.

(3) Winckler, *Die Thontafeln von Tell el-Amarna*, p. 308-309, n° 181.

(4) Petrie, *Syria and Egypt*, p. 138.

(5) Ici encore nous rencontrons une formule égyptienne, le serment *par la vie du roi*.

que je dis : « Elles s'anéantissent les terres du roi, mon maître. » Et comme il sait que les dépêches ne sont jamais communiquées à Pharaon dans la langue originale, après avoir exposé les raisons qu'il a de crier au malheur, il ajoute un post-scriptum à l'adresse de l'interprète : « Au scribe du roi, mon maître, Abdkéba, ton serviteur. — Traduis exactement au roi, mon maître, les mots suivants : « Elles s'anéantissent toutes les terres du « roi, mon maître [1] ! »

Le principal élément de trouble dans la Syrie du Sud était ce que nos textes appellent les *Khabiri*, ce que les inscriptions égyptiennes nomment les Shasou, les tribus bédouines établies à la lisière du désert et les bandes pillardes qu'elles lançaient en tous sens à travers le territoire des villes, en ce temps-là, comme plus tard au temps des Juges d'Israël. Les gouverneurs égyptiens ne réussissaient qu'avec peine à réprimer leurs ravages; ils dirigeaient parfois des expéditions contre elles jusqu'au fond de leurs solitudes, mais le plus souvent ils se bornaient à les prendre à leur solde et ils fermaient les yeux sur les excès que ces auxiliaires sauvages commettaient dans la province. Comme les Arnautes de Méhémet-Ali, ces Shasou ne se gênaient nullement pour rançonner à l'occasion les pays qu'ils étaient censés occuper au compte de l'Égypte et, partout où ils passaient, ils soulevaient les réclamations des habitants. Tous les princes de Canaan réclament leur répression, Baiya [2], comme Abdkhéba, Milkili, Yapakhi de Gézer, Biridiya de Mageddo, Lapaya, Shououardata, Dagantakala, mais ils ne s'accordent que sur ce point, et ils usent du droit de guerre privée aussi largement que les princes de la Phénicie ou des Amorrhéens pouvaient faire dans le Nord. Une lettre d'Abdkhéba au roi les montre à l'œuvre dans ce qui fut plus tard la montagne de Juda : « Vois ce qu'ont fait Milkili et Shououardata contre la terre du roi, mon maître : ils ont battu les soldats de Gaza, de Gath et de Kéilah, et ils se sont emparés du territoire de Roubouti. Les domaines du roi sont tombés aux mains des Khabiri et maintenant une ville du territoire de Jérusalem, Bît-Ninib, est tombée aux mains des gens de Kéilah. Que le roi écoute Abdkhéba, son serviteur, et qu'il envoie des archers, afin que je ramène au roi la terre du roi; car s'il n'y a point là d'archers, la terre du roi tombera aux mains des Khabiri. Voilà ce qu'ont fait Shououardata et Milkili. » Le roi lui envoie des secours, mais un voisin intercepte le convoi en route, et Jérusalem demeure exposée aux mêmes dangers que devant : Tagi s'est allié à Milkili et tous les deux continuent la guerre, de

[1] Winckler, *Die Thontafeln von Tell el-Amarna*, p. 302-305, n° 179.

[2] Winckler, *Die Thontafeln von Tell el-Amarna*, p. 312-313, n° 183.

concert avec Lapaya [1]. Abdkhéba présente aussitôt une nouvelle requête. « Vois, Milkili n'a-t-il point lié partie avec les fils de Lapaya et ceux d'Arzaoua pour leur conquérir la terre du roi? Un vassal qui en agit de la sorte, pourquoi le roi n'instruit-il pas contre lui? » Et, après avoir exposé longuement ses griefs, il ajoute son post-scriptum habituel pour l'interprète : « Rapporte clairement au roi les mots suivants : « Santé beaucoup à toi; moi je suis ton serviteur [2]. » On ne sait ce qui advint de cet imbroglio, car la correspondance s'arrête brusquement, avant que l'un ou l'autre des partis en présence ait remporté des avantages décisifs. Ici encore, le gouvernement égyptien ne s'inquiétait pas d'imposer l'inactivité absolue aux roitelets qui se partageaient le pays : il avait trop l'expérience de leur esprit turbulent pour imaginer qu'il réussirait jamais à les maintenir en une paix perpétuelle l'un avec l'autre. Je n'irai pas jusqu'à prétendre, en ce moment du moins, qu'il les encourageait à s'attaquer par les préférences qu'il témoignait tour à tour à chacun d'eux, mais je ne puis m'empêcher de soupçonner qu'il ne voyait pas leurs querelles d'un mauvais œil : tant qu'ils se battaient entre eux, ils ne songeaient pas à se battre contre le maître, et le jour où des idées d'indépendance leur passaient par la tête, leurs luttes les avaient tant affaiblis qu'ils n'étaient plus des adversaires redoutables pour les généraux égyptiens.

La trouvaille d'El-Amarna exercera longtemps encore la patience et la sagacité des philologues : le détail et l'enchaînement précis des faits qu'elle recèle ne seront établis qu'au prix d'efforts réitérés. Le tableau que M. Petrie en a tracé est un premier essai que les progrès de l'étude nous obligeront à réformer sur certains points; la traduction de M. Winckler demeurera, au moins dans l'ensemble, le texte le plus exact et le plus commode sur lequel devront travailler ceux des historiens de l'Orient qui n'auront pas eu la patience de s'initier au déchiffrement des écritures cunéiformes.

G. MASPERO.

[1] Winckler, *Die Thontafeln von Tell el-Amarna*, p. 314-315, n°s 185, 186.

[2] Winckler, *Die Thontafeln von Tell el-Amarna*, p. 310-313, n° 182.

Ramon Menéndez Pidal. La leyenda de los Infantes de Lara. Madrid, 1896, in-8°.

PREMIER ARTICLE.

Le beau livre de M. Menéndez Pidal a été signalé aux lecteurs français comme il méritait de l'être, et par l'homme qui, chez nous, est le plus compétent dans les choses d'Espagne. M. A. Morel-Fatio termine ainsi son long et très intéressant compte rendu[1] : « C'est la méthode qui donne son prix au livre, et nulle part elle ne s'est démentie. Toutes les parties de cette étude sont également soignées; l'auteur, toujours en éveil, a apporté autant d'attention scrupuleuse à l'énoncé d'une idée générale qu'à la discussion d'un point de bibliographie, qu'au commentaire d'une expression obscure ou curieuse, qu'à la citation d'une variante. Le style aussi mérite de grands éloges; il est d'une propriété et d'une précision remarquables, qu'apprécient ceux qui savent combien le castillan se prête mal à la discussion de problèmes souvent compliqués et ardus. Et cette rigueur n'entraîne aucune sécheresse : M. Menéndez a su rendre intéressant ce qu'il écrit; parfois il a fait preuve d'un goût littéraire délicat et d'un tact exercé. S'il est lu, s'il est compris, ce livre peut provoquer en Espagne une véritable renaissance des études philologiques et historiques... Je suis heureux d'apporter à l'auteur de cet ouvrage de haute valeur, et qui est un début, le témoignage de mon admiration; je souhaite vivement qu'il trouve auprès des autorités et des corps académiques, qui ont la charge des intérêts intellectuels de la nation, l'appui et les encouragements auxquels il a droit, pour poursuivre une œuvre dont les premiers résultats feraient grand honneur à des vétérans. »

On ne saurait mieux dire, et je m'associe de grand cœur au souhait comme au jugement du savant critique. Je renvoie les lecteurs qui voudront apprécier pleinement tous les mérites du livre de M. Menéndez Pidal à l'analyse et à l'appréciation qu'en a faites M. Morel-Fatio[2]. Je veux seulement ici en donner une idée générale, et présenter quelques observations sur certains points qui me semblent avoir un intérêt particulier pour l'histoire littéraire du moyen âge.

[1] *Romania*, t. XXVI (1897), p. 305-320. — [2] Voir aussi l'article de M. le comte Th. de Puymaigre dans la *Revue des questions historiques* (juillet 1897).

Manuel Milá y Pontanals, l'illustre devancier de M. Menéndez, le maître auquel il ne manque jamais une occasion de rendre hommage même quand il le rectifie ou le complète, avait déjà démontré, contrairement à l'opinion des critiques antérieurs, que les romances épiques, qui remontent sous leur forme actuelle au xve siècle, sont essentiellement des fragments détachés et souvent altérés d'anciennes chansons de geste; mais il n'avait pas vu que les chansons de geste elles-mêmes ont été depuis le xiie siècle, comme les chansons de geste françaises, sujettes à des variations et à des amplifications diverses. La vie de l'épopée castillane a été plus longue, plus riche et plus variée qu'on ne l'avait cru jusqu'ici [1], et les romances ont puisé, comme il est naturel, dans les chansons de geste les plus voisines de leur époque : elles ont recueilli l'héritage de la vieille poésie épique au moment même où celle-ci expirait. C'est la découverte et la démonstration de ce fait tout nouveau qui font le principal mérite philologique du livre de M. Menéndez, dont le principal intérêt littéraire est dû à la communication de ce qui nous reste des formes diverses de la chanson des *Infants de Salas* (car c'est ainsi, et non *de Lara*, qu'ils s'appellent dans les anciens textes et qu'il convient de les appeler [2]).

M. Menéndez a établi ce fait capital par une étude extrêmement laborieuse et pénétrante des manuscrits qui, sous divers titres et en diverses rédactions, contiennent la *Crónica general* d'Alfonse X. Sans entrer ici dans le détail de ces recherches, dont le couronnement sera, je l'espère bien, une édition critique de cet inappréciable monument, jusqu'ici « inédit et inconnu dans sa forme originale », j'en donnerai seulement le résultat pour notre sujet. Le clerc qui a rédigé vers 1280 pour le roi Alfonse X cette partie de la *Crónica general de España* a donné de la chanson des *Infants* qu'il connaissait un résumé par endroits fort abrégé, mais dans d'autres assez fidèle pour qu'on puisse encore y reconnaître des vers entiers. Une rédaction de la *Crónica* qui a été terminée en 1344 a ajouté au texte de la première *Crónica* des emprunts faits à une se-

[1] M. Morel-Fatio est porté à restreindre assez notablement la portée de cette constatation (p. 312); il faut tenir compte des observations qu'il présente sur les causes qui ont fait que la floraison épique a été moins abondante en Espagne qu'en France et sur les preuves qu'il donne à l'appui. Mais le fait reste vrai sans contestation pour notre chanson.

[2] Salas, domaine de Gonzalo Gustioz et de ses fils, était dans le district de Lara, d'où le changement de nom, qui n'apparaît qu'à la fin du xve siècle. Comme les terres de Ruy Velázquez étaient également dans l'*alfoz* de Lara, il est également appelé *Don Rodrigo de Lara* dans les romances (mais non dans les anciens *cantares*).

conde chanson, qui était nécessairement antérieure à cette date. Autant en a fait l'auteur d'une autre « refonte » de la *Crónica* exécutée sur une autre rédaction abrégée [1]. Enfin il y a des probabilités pour qu'une troisième chanson ait existé et ait été utilisée dans une « refonte » de la Chronique de 1344 exécutée au XVe siècle. M. Menéndez, après avoir tiré de ces divers textes tout ce qu'ils contiennent d'utile pour l'étude de l'évolution de la légende, les reproduit en appendice [2]. Grâce à cette publication et à cet excellent commentaire, je vais examiner rapidement les traits distinctifs et caractéristiques de chacune des rédactions et chercher ce que cette étude apporte à la connaissance de l'épopée espagnole en elle-même et dans ses rapports avec la nôtre.

La chanson dont la *Crónica general* nous a conservé un résumé n'est certainement pas la première qu'ait inspirée la tragique histoire des sept « infants » [3] de Salas, fils de Gonzalo Gustioz, livrés aux Sarrasins par leur oncle maternel Rodrigo ou Ruy Velázquez, seigneur de Vilviestre. Il y a déjà dans cette chanson plus d'un élément romanesque. Il est possible que le début ne soit pas ancien : la querelle à la *quintaine* [4], suivie ici du meurtre d'un cousin de doña Lambra [5], femme de Ruy Ve-

[1] Il se pose là une question assez compliquée, à laquelle je ne trouve pas dans l'exposé, d'ailleurs si lumineux, de M. Menéndez une réponse tout à fait satisfaisante. On s'étonne que la « refonte » de la Chronique abrégée, d'une part, et la Chronique de 1344, de l'autre, aient également laissé à peu près intacte la première partie de la *Crónica*, tandis que pour la seconde elles ont fait de longs emprunts à la chanson renouvelée. Il ne suffit pas de dire que dans la première partie la seconde chanson différait peu de la première : il y a au moins un trait essentiel qui paraît l'en avoir distinguée, c'est la cause donnée par Ruy Velázquez à l'expédition où il entraîne ses neveux (voir plus loin), et il est singulier que nos deux textes n'aient pas signalé cette divergence et aient cependant admis dans le *regret* de Gonzalo Gustioz un vers qui la constate. Il me paraît admissible que les deux remanieurs aient eu pour source commune un arrangement fait avant eux, qui avait combiné, assez maladroitement, le texte primitif de la *Crónica* avec la chanson renouvelée.

[2] Je ne puis, à mon grand regret, m'arrêter à la restitution, aussi savante qu'ingénieuse, que l'auteur a essayée, dans un Appendice, des parties en vers conservées dans les manuscrits de la *Crónica*, non plus qu'à ses précieuses remarques sur l'ancienne versification espagnole.

[3] On s'est beaucoup demandé pourquoi ces jeunes gens recevaient ce titre, et on en a jadis cherché des explications généalogiques bizarres. M. Menéndez montre que ce mot a dans les *cantares* le sens qu'avait *enfant* en ancien français, celui de « jeune homme de noble famille ». Ce n'est que plus tard qu'on l'a réservé aux fils de maisons royales.

[4] La quintaine n'est pas tout à fait le *tablado* (dont on trouvera une description exacte p. 5, n.), mais y ressemble beaucoup.

[5] Cette femme orgueilleuse et cruelle porte un nom fort gracieux : *Lambra* est la forme moderne de *Llambla*, qu'on trouve encore dans la *Crónica*

lázquez, par Gonzalo González, le plus jeune des infants, se retrouve dans nos chansons de geste [1] et peut bien, par conséquent, avoir été ajoutée par les jongleurs; il est singulier, d'ailleurs, que doña Lambra invite les neveux de son mari, qui viennent de lui faire un si terrible affront, à venir dans sa maison de Barbadillo [2] en l'absence de leur oncle. Je supposerais volontiers que le seul motif de l'atroce vengeance où doña Lambra pousse Ruy contre ses neveux était primitivement la scène de Barbadillo, si foncièrement castillane. Rien n'a encore troublé la paix de la famille quand Gonzalo González, reçu avec ses frères au château de Barbadillo, offense sa tante en paraissant devant elle, — sans le vouloir d'ailleurs, — en *paños de lino*. Elle le fait à son tour insulter par un de ses serviteurs, qui lui jette sur la poitrine une courge pleine de sang; les infants poursuivent le serviteur et le tuent sous le manteau même de Lambra, ce qui est une *deshonra* prévue et punie par le droit castillan le plus ancien [3]. C'est là l'outrage inexpiable dont Lambra se plaint à son mari quand il rentre, et qui motive la mort des infants [4].

Pour se venger, Ruy, feignant d'accepter la satisfaction qui lui est proposée, commence par envoyer son beau-frère Gonzalo à Almanzor de Cordoue, son ami, avec une lettre qu'il assure contenir une demande d'argent, mais où en réalité il prie Almanzor de mettre Gonzalo à mort et s'engage à lui livrer ses sept neveux. Un message de ce genre est un moyen épique bien connu depuis Bellérophon; mais il faut surtout remarquer qu'il se retrouve dans une de nos chansons de geste les plus anciennes [5], et on se demande s'il n'a pas été emprunté par un jongleur castillan. Il est ici assez mal motivé : pourquoi Ruy ne se contente-t-il pas d'envoyer à Almanzor un émissaire sûr et de livrer Gonzalo avec ses fils aux Sarrasins auxquels il donne rendez-vous? Il est clair qu'avec le moyen qu'il adopte il court des risques inutiles. Il semble que tout le rôle de Gonzalo à Cordoue ait été inventé, sinon, à l'origine, en vue de

general, et qui répond au latin *Flammula*.

[1] Voir, par exemple, *Girart de Roussillon*, traduction P. Meyer, §§ 204 et suivants.

[2] M. Menéndez dit (p. 191) que Barbadillo, « selon les gestes, était une propriété de Ruy Velázquez », tandis que les romances en font expressément la *heredad* de doña Lambra. Mais je ne vois rien de pareil dans les chroniques, et l'auteur lui-même (p. 6) parle de Barbadillo comme de la *heredad propria* de doña Lambra.

[3] Voir les curieux textes donnés en note (p. 6) par M. Menéndez.

[4] Le motif initial de la *faide* aura plus tard paru trop futile aux remanieurs, qui auront ajouté l'épisode du commencement.

[5] *La Vengeance de Rioul* : voir *Romania*, t. XVII, p. 276-282.

la vengeance finale, au moins en vue de la scène où Almanzor lui présente à l'improviste les têtes de ses fils, scène admirable, mais de pure création poétique; c'est pour cela qu'on feint qu'Almanzor, au lieu de le tuer, se contente de le mettre en prison. J'imagine que, dans le poème primitif, c'était le père même des infants qui jouait auprès d'eux le rôle donné dans la version conservée à leur *amo*, — leur « maistre », comme disent nos chansons, — Muño Salido [1].

Quelque temps après le départ de Gonzalo pour Cordoue [2], Ruy Velázquez invite ses neveux à faire avec lui une *razzia* en pays sarrasin, dans la plaine d'Almenar (entre le Duero et la Sierra de Guadarrama, non loin de Salas, Lara, Barbadillo et Vilviestre), où il les attendra : c'est là qu'il a prévenu Almanzor d'envoyer des forces considérables. Les infants se mettent en marche au bout de peu de jours, accompagnés de leur *amo*, expert en l'art d'interpréter le vol des oiseaux. Au passage de la montagne il voit des augures tellement sinistres qu'il engage de toutes ses forces les infants à revenir sur leurs pas; mais Gonzalo, toujours violent [3], l'insulte et le menace presque de mort; Muño Salido reprend seul le chemin de Salas, mais bientôt il se trouve lâche de ne pas braver la mort, lui vieux, comme le font les jeunes, et il vient retrouver ceux qu'il sait ne devoir jamais revenir. Il les rejoint comme ils venaient eux-mêmes de rejoindre Ruy et de lui raconter les craintes de leur maître : une querelle s'engage à ce propos entre Ruy et Muño, et le terrible Gonzalo tue un chevalier de son oncle qui voulait frapper le vieillard [4]. Ruy, furieux, veut engager le combat avec ses neveux, mais Gonzalo lui promet une satisfaction convenable [5], et Ruy s'apaise, sans doute parce qu'il réfléchit qu'il a, sans rien risquer, sa vengeance sous la main. Tout cet épisode est fort beau et d'un caractère bien original;

[1] Ce qui pourrait le faire croire, c'est qu'on montrait fort anciennement à Salas (voir plus loin) sept têtes de jeunes hommes et avec elles une tête de vieillard, qui, d'après les poèmes, fut désignée comme celle de l'*amo*, mais qui était peut-être originairement celle du père.

[2] Il faut évidemment qu'un certain temps se soit écoulé pour qu'Almanzor ait pu donner à ses lieutenants l'ordre d'envoyer une armée à Almenar et en avertir le traître.

[3] Gonzalo, le plus jeune des infants, joue ici le rôle de Renaud à côté des autres fils d'Aimon, ou du fougueux Aimeriet dans *Girard de Vienne*.

[4] Il le tue d'un coup de son formidable poing, comme il avait fait d'Alvar Sanchez : en cela il rappelle notre Guillaume *Fierebrace*.

[5] Il lui offre 500 sous; c'était la composition légale pour l'injure faite à un *fijo dalgo*. M. Menéndez (p. 9, n. 1) en donne des preuves tirées des textes; encore au XVIIIe siècle, on disait, dans des documents nobiliaires, sans comprendre le sens de cette formule, « hijo dalgo de devengar quinientos sueldos ».

il n'y a rien de pareil dans notre épopée : on sait au contraire le grand rôle que jouait, dans le haut moyen âge espagnol, et surtout dans la vie des aventuriers qui faisaient la force et la terreur de la Castille, l'inspection du vol des oiseaux; le Cid lui-même « vivait à augure ».

La description du combat dans lequel Ruy Velázquez abandonne ses neveux, fort belle d'ailleurs[1], contient plusieurs traits, dont quelques-uns assez invraisemblables, qui en rappellent d'analogues de nos poèmes[2] et pourraient bien en être imités. Enfin les sept jeunes héros, vaincus seulement par la fatigue, sont pris : Viara et Galve, les chefs arabes, les font, à l'instance et sous les yeux de Ruy, décapiter dans l'ordre où ils étaient venus au monde, et emportent les têtes à Cordoue. Ruy Velázquez retourne à son château de Vilviestre.

C'est ici que se place le plus bel et le plus frappant épisode du poème. On ne le connaissait jusqu'à présent que par les romances, qui ne le donnent pas à beaucoup près dans sa forme originale. M. Menéndez Pidal l'a retrouvé tout entier dans les remaniements de la *Crónica general*. Celle-ci, dans sa rédaction authentique, se contentait de résumer en quelques lignes le passage correspondant de la chanson : Almanzor dit à Gonzalo Gustioz qu'on lui a apporté de Castille huit têtes de chrétiens tués dans un combat, et qu'il veut les lui montrer pour qu'il lui dise si ce sont vraiment, comme on le lui assure, des têtes de « hauts hommes ». Gonzalo en les voyant tombe d'abord évanoui, puis déclare qu'il ne reconnaît que trop bien ces têtes, car les sept jeunes sont celles

[1] Un trait admirable est la mort du vieux Muño Salido, qui se jette dans la mêlée où il est sûr de trouver la mort, mais après avoir déclaré aux infants qu'il s'était trompé et que les augures étaient bons.

[2] Les infants, pressés par les ennemis, et seuls survivants des leurs (ils ont même déjà perdu l'un d'eux), se réfugient sur un tertre où ils tiennent encore quelque temps; cet incident se retrouve dans des combats analogues livrés par nos héros : voir notamment l'étude de M. Jeanroy sur la légende de Vivien (*Romania*, t. XXVII, p. 174 ss.), où il est curieux de noter que dans une des formes du récit il s'agit de *sept* comtes, frères ou cousins, qui combattent les Sarrasins. — Rien n'est plus surprenant, dans le *cantar* espagnol, que l'absurde générosité des chefs arabes, qui mettent les infants en liberté après les avoir pris une première fois, leur permettant ainsi de recommencer le combat et de tuer plusieurs milliers des leurs; on la retrouve dans des poèmes français : ainsi dans la chanson de la croisade résumée en prose dans le roman de *Jean d'Avesnes* (édit. Chabaille, p. 66) nous voyons Saladin remettre de même en liberté Jean, son prisonnier, qui en profite aussitôt pour faire un grand massacre d'infidèles. — Gonzalo González arrache son épée au Sarrasin qui allait le décoller et tue beaucoup de Sarrasins avant d'être repris et mis à mort : c'est encore un trait que nous retrouvons souvent dans nos chansons.

IMPRIMERIE NATIONALE.

de ses fils les infants de Salas, et la huitième est celle de leur maître. « Après qu'il eut dit cela, il commença à faire sur eux un deuil si fort et si grand qu'il n'y a homme qui l'eût vu qui se pût tenir de pleurer; et il prenait les têtes une à une et rappelait et racontait des infants toutes les bonnes actions qu'ils avaient faites[1]. » Ce *regret* funèbre adressé par le vieillard à chacune des têtes qu'il prend tour à tour entre ses mains puis qu'il repose après les avoir baisées, indiqué seulement ici, est tout entier, — en vers admirables et particulièrement bien conservés, — dans les remaniements de la *Crónica*, où les romances l'ont pris en l'abrégeant beaucoup et en en faisant disparaître les traits les plus archaïques; les remanieurs de la *Crónica* l'ont sans doute transcrit d'après la chanson plus récente qu'ils connaissaient; mais on voit par les paroles mêmes qu'emploie le premier rédacteur de la *Crónica* qu'il le trouvait à peu près tel quel dans la chanson qu'il avait sous les yeux.

La seconde partie de cette chanson, qui commence ici, est visiblement de formation postérieure. Almanzor renvoie Gonzalo Gustioz en Castille et lui permet d'emporter les huit têtes. Gonzalo revient à Salas auprès de sa femme doña Sancha et y reste paisiblement, semble-t-il, pendant de longues années. Comment il n'essaie pas de se venger de son beau-frère, comment il ne dénonce pas sa trahison au comte de Castille, c'est ce qui ne nous est pas expliqué et ce que nous ne comprenons pas. C'est que la vengeance est réservée par le poète à un personnage de son invention. Dans sa prison de Cordoue Gonzalo a eu commerce avec une jeune Sarrasine, parente d'Almanzor[2], et quand il

[1] Suit un épisode qui rappelle celui que nous mentionnons dans la précédente note : Gonzalo Gustioz, fou de douleur, saisit une épée qu'il trouve là et tue sept *alguaziles* devant Almanzor, sans que celui-ci en tire vengeance : autant en font, en semblable occurrence, plusieurs des héros de nos chansons.

[2] La *Crónica* en fait une *fija dalgo*, simplement parente d'Almanzor; mais ce doit être une atténuation, due au désir de ne pas compromettre une personne de famille royale; l'*Estoria de los Godos* et la Chronique de 1344 disent positivement qu'elle était la sœur d'Almanzor. Ce qui est plus notable, c'est la façon différente dont la première et la seconde chanson racontent ses relations avec Gonzalo. Dans la première, Almanzor confie à sa sœur la garde du prisonnier : elle s'éprend de lui et ils s'aiment, d'où la naissance de Mudarra. Dans la seconde, la Sarrasine essaie de consoler Gonzalo, après la terrible scène des têtes, en lui disant (faussement d'ailleurs) qu'elle aussi a perdu sept fils et pourtant ne s'est pas désespérée : combien doit-il moins le faire, lui qui est homme et peut encore « faire des fils qui vengent les autres! » Sur quoi le vieillard lui dit : « Vous avez raison, *ca conbusco fare el fijo que a los otros vengara.* » Et malgré sa résistance il la prend de force et la rend enceinte de Mudarra. Cette version est bien plus originale et semble plus archaïque que l'autre, qui est un vrai lieu

est parti elle lui a annoncé qu'elle était enceinte : il a brisé alors son anneau en deux, et lui en a donné la moitié, que l'enfant, si c'est un fils, devra un jour lui remettre pour attester sa naissance[1]. L'enfant naît et est appelé Mudarra[2] Gonzalez. Devenu adolescent[3], il obtient d'Almanzor la permission d'aller en Castille avec une suite de chevaliers chrétiens prisonniers qu'il délivre. Il arrive à Salas, où il se fait reconnaître de son père. Tous deux se rendent alors à la cour du comte Garci Fernández, et Mudarra défie Ruy Velázquez. Le comte leur impose une trêve de trois jours. La nuit venue, Ruy part secrètement pour Barbadillo, mais Mudarra a su son dessein : il l'attend sur la route, et, sans autre combat, lui fend la tête et le corps d'un coup d'épée. Quant à doña Lambra, il ne lui fit rien alors parce qu'elle était la cousine germaine du comte Garci, mais après la mort du comte il la prit et la fit brûler. Ce que devint ensuite Mudarra González, la *Crónica* ne nous le dit pas, non plus qu'elle ne nous parle des rapports qu'il put avoir avec doña Sancha, la femme de son père.

Telle est la chanson de geste dont la chronique d'Alfonse X nous a conservé le résumé. Avant d'en apprécier le caractère et d'en rechercher l'origine, il faut examiner les variantes que nous font connaître les rédactions postérieures de la *Crónica general*.

La chanson qu'ont connue les rédacteurs de la refonte de la troisième *Crónica general* et de la chronique de 1344, et dont ils ont, en partie, substitué le résumé à celui de la chanson suivie par la première *Crónica general*, était visiblement moins ancienne que celle-ci. Elle y ajoute sur-

commun de nos chansons de geste, où tant de rois sarrasins ont l'idée bizarre de confier à leur fille, à leur sœur ou à leur femme la garde des chevaliers chrétiens leurs prisonniers, avec un résultat toujours pareil. Il est d'ailleurs fort curieux que le premier rédacteur de la *Crónica*, bien qu'il ait d'abord rapporté cette version banale, fasse néanmoins tenir à Gonzalo par la *mora* qui était déjà sa maîtresse le même discours ou à peu près que dans la seconde chanson. Il semble donc que la version de la seconde chanson soit la plus authentique, et qu'elle ait été maladroitement altérée, d'après les modèles français, dans l'arrangement de la première qu'a suivi le rédacteur de la *Crónica*.

[1] M. Menéndez cite plusieurs exemples, qu'on pourrait facilement augmenter, de ce lieu commun épique, qu'on retrouve chez tous les peuples, et qui remonte au temps où on ne connaissait pas l'écriture.

[2] Le nom de *Mudarra*, ou, plus anciennement, *Mutarra*, *Mutarraf*, apparaît dans des documents castillans à partir de 931, porté par des chrétiens, bien qu'il paraisse bien être d'origine arabe.

[3] La *Crónica* ne lui donne que dix ans quand il retrouve son père et venge ses frères : ce trait bizarre paraît dû à certaines considérations synchronistiques. La Chronique de 1344 a laissé l'âge de Mudarra dans le vague.

tout des lieux communs romanesques et des amplifications. Toutefois elle présente aussi certains traits intéressants et dont quelques-uns peuvent être plus anciens que ceux qui leur correspondent dans la *Crónica general*, soit que le rédacteur de la *Crónica* ait mal reproduit le texte du poème qu'il suivait, soit que ce poème lui-même fût déjà altéré et que le renouvellement se rapprochât plus en certains points de la source première[1].

Ce renouvellement débute par une sorte de prologue qui ne manque pas d'intérêt, et sur lequel je reviendrai, consacré au récit d'un fait d'armes de Ruy Velázquez, à la suite duquel le comte Garci Fernández lui a donné en mariage sa cousine Lambra. Le récit des chroniques remaniées ressemble ensuite de fort près à celui que j'ai donné plus haut jusqu'à la mort des infants[2]. Mais, comme l'a montré M. Menéndez, le renouvellement devait motiver autrement l'expédition des infants : Ruy Velázquez leur disait sans doute qu'Almanzor retenait traîtreusement leur père en prison et qu'il fallait ou le venger ou, pour le délivrer, s'emparer de quelque haut personnage sarrasin. Cette version est bien préférable à la première, où on ne comprend pas comment Ruy propose d'attaquer le territoire d'Almanzor, son ami, sans même attendre le retour du messager qu'il a envoyé lui demander un service, et comment les infants ne font aucune objection à cette proposition au nom de la sécurité de leur père[3]. Il est cependant probable, comme je le dirai plus loin, que la version du renouvellement est en effet postérieure, et née précisément du désir d'effacer l'invraisemblance de la première[4].

C'est la seconde partie surtout qui diffère dans le renouvellement. Dans la première chanson, Ruy Velázquez restait en Castille, honoré du comte et de tous comme devant, et sans même que Gonzalo Gustioz,

[1] J'ai déjà indiqué (ci-dessus, p. 302, n. 2) que la façon dont Mudarra est engendré paraît plus archaïque et plus originale dans la deuxième chanson que dans la première.

[2] Quelques détails seulement diffèrent. On insinue que l'amitié de doña Lambra pour son cousin tué par Gonzalo González n'était pas innocente, ce qui ajoute à l'odieux de son caractère. L'épisode des augures est notablement amplifié.

[3] Cette situation devait donner beaucoup plus de pathétique à la scène où les infants refusent de se rendre aux avis de Muño Salido; Gonzalo Gustioz le rappelle en s'adressant à la tête du fidèle *amo* : « Catariades los agueros como amo e padrino, Non vos querria creer Gonçalo Gonçalez mi fijo, Ca se doldria de mi que estava en cativo. » Ces vers, qui attestent seuls la version donnée dans la seconde chanson, peuvent fort bien remonter à la source commune et prouver qu'elle donnait aussi cette version. Une romance très ancienne, comme le remarque M. Menéndez, a conservé ce motif, mais elle le présente d'une façon fort obscure.

[4] Cf. ci-dessus, p. 298, n. 1.

revenu de Cordoue, lui reprochât sa trahison. Le renouveleur a senti l'invraisemblance de cette donnée et a tout à fait modifié la situation. D'après lui Almanzor, mécontent de ce que les infants ne lui avaient pas été livrés sans défense, comme il avait été convenu [1], mais avaient fait, avant de succomber, un grand massacre des siens, envoie défier Ruy Velázquez au nom de tous les Sarrasins, et d'autre part celui-ci est abandonné et honni par les chrétiens. Il se révolte alors contre le comte, se déclare le seul maître des châteaux dont il n'était que gouverneur, s'empare aussi de ceux de son beau-frère, et brave la haine universelle dont il est l'objet. L'inaction de Gonzalo Gustioz, quand il revient en Castille, est expliquée par le fait qu'il est devenu aveugle à force de pleurer. Lui et sa femme doña Sancha mènent une vie misérable et désolée dans le manoir de Salas, le seul qui leur reste.

Cela change naturellement toute la suite. Mudarra, qu'Almanzor, son oncle maternel, a fait élever comme son fils, et qui apprend le secret de sa naissance par un incident qui est un lieu commun des histoires de ce genre [2], arrive un beau jour à Salas, où doña Sancha vient d'avoir un songe qui lui a donné l'espoir de la vengeance [3]. Ici se place un épisode presque comique : le vieux Gonzalo se refuse à reconnaître son fils, par crainte de sa femme, à laquelle il n'a pas avoué son aventure de Cordoue. Mais doña Sancha, qui n'a cessé de regarder le neveu d'Almanzor et qui a été frappée de sa ressemblance avec son plus jeune fils Gonzalo González, déclare à son mari qu'il nie en vain ce que crie le visage du jeune homme, et qu'elle lui pardonne bien volontiers un péché qui a eu de si heureuses suites. Alors Mudarra donne à son père la moitié de l'anneau qu'il avait jadis brisé, et deux miracles se pro-

[1] Le poète représente d'ailleurs les Sarrasins comme indignés eux-mêmes de la perfidie et de la cruauté de Ruy (déjà dans la scène du combat ils ont montré de la pitié pour les victimes) et saisissant ce prétexte pour lui manifester leur aversion.

[2] Il joue aux « tables » avec un roi, et celui-ci l'appelle « enfant de personne », sur quoi il le tue et va interroger sa mère. M. Menéndez rappelle à ce propos les nombreuses parties d'échecs qui, dans nos chansons de geste, donnent lieu à des querelles meurtrières, et particulièrement celle où Galien est insulté comme Mudarra et apprend de même sa naissance. Mais, sauf le trait tout moderne du jeu de tables ou d'échecs, des incidents analogues se trouvent dans l'histoire de beaucoup de héros, — depuis Œdipe, — dont la naissance, pour une raison ou pour une autre, est enveloppée de mystère.

[3] Le vengeur, dans ce songe, est représenté par un autour; cela rappelle particulièrement le songe d'Ermenjart au début de la *Mort Aimeri*. C'est du reste, comme on le sait, un trait général des songes épiques que les personnages y sont représentés sous la forme d'animaux, et particulièrement d'oiseaux de proie.

duisent, que ne connaissait pas le poème plus ancien : les deux moitiés de l'anneau se ressoudent, et le vieillard, en s'en touchant les yeux, recouvre la vue. Il voit son fils et croit retrouver Gonzalo González.

La vengeance aussi est tout autrement et beaucoup plus longuement racontée. Gonzalo Gustioz, sa femme et son fils vont à Burgos trouver le comte Garci Fernández. Mudarra reçoit le baptême et la chevalerie, et doña Sancha l'adopte « como manda el fuero de Castilla », en le faisant entrer par l'une et sortir par l'autre des manches de son vêtement[1]. Puis, avec son armée, il marche contre Ruy Velázquez, lui prenant successivement tous ses châteaux. Le traître et les siens fuient devant le vengeur, et tous deux parcourent ainsi une grande partie de la Vieille-Castille. Enfin, dans le val d'Espeja, — qui s'appelle depuis lors le val d'*Espera*, — Rodrigo se résout à attendre (*esperar*) Mudarra, et tous deux décident de s'en remettre à un combat singulier. Rodrigo est blessé et ses hommes se rendent à Mudarra. Il place le vaincu sur un sommier, et l'amène à son propre château de Vilviestre, où l'attend doña Sancha, qui veut boire le sang de son ennemi, comme elle le faisait dans son songe; Mudarra l'en empêche, car le sang d'un traître ne doit pas entrer dans les veines d'une femme loyale, mais l'engage à choisir pour le traître un supplice à la hauteur du forfait. Après avoir écouté là-dessus les avis divers de ses fidèles, ce qui pourrait bien être, dit M. Menéndez, une imitation, heureusement très abrégée, d'un épisode de la *Chanson de Roland* renouvelée[2], elle ordonne qu'il sera attaché à deux poteaux, au milieu d'un champ, par les pieds et par les mains, et que tous ceux qui ont eu à se plaindre de lui viendront le frapper avec toute sorte d'armes jusqu'à ce que sa chair entière tombe en pièces. Ainsi mourut Ruy Velázquez. Après quoi on réunit les morceaux de son corps, « et on jeta tant de pierres dessus qu'il en fut couvert, et aujourd'hui tous ceux qui passent par là, au lieu de lui dire un *Pater noster*, lui jettent chacun une pierre, et disent : Que son âme puisse être maudite[3]. *Amen !* »

Quant à doña Lambra, le récit de nos remaniements est assez contradictoire. Dans l'un et dans l'autre, elle implore en vain la protection de

[1] M. Menéndez donne de nombreux exemples de ce curieux mode d'adoption; on peut y joindre l'usage turc cité par F. Liebrecht, à propos même de notre récit, dans son livre *Zur Volkskunde*, p. 432.

[2] Il voit de même dans la fuite de Ruy Velázquez devant Mudarra une imitation de la fuite de Ganelon devant Oton dans ce même poème.

[3] Cet usage de jeter des pierres sur le tombeau d'un scélérat est attesté chez plusieurs peuples, notamment orientaux : voir le § IV du beau mémoire de Liebrecht (*Zur Volkskunde*, p. 267-284), et aj. *Romania*, t. IX, p. 46.

son cousin le comte de Castille, qui lui dit qu'il donnera ordre à Mudarra de la faire brûler vive. Toutefois la Chronique de 1344 ajoute que jusqu'à la mort du comte on ne lui fit aucun déshonneur, mais qu'ensuite Mudarra la fit mourir comme son mari. L'*Estoria de los Godos* est à peu près d'accord, si ce n'est que Lambra s'enfuit seule avec une servante et se réfugie dans un monastère. D'après la refonte de la troisième *Crónica general*, au contraire, elle erre misérablement jusqu'à ce qu'elle meure dans la Sierra de Mena. Ces hésitations, et la brusquerie avec laquelle la première *Crónica general* mentionne l'exécution de Lambra, me font croire que dans l'ancienne chanson elle échappait au supplice à cause de sa parenté avec le comte. Cette impunité a plus tard choqué les poètes, qui ont raconté de diverses façons comment elle avait reçu le châtiment mérité [1].

La troisième chanson des *Infants de Salas*, dont M. Menéndez trouve des traces dans l'*Estoria de los Godos*, ne diffère de la seconde que par des détails en eux-mêmes sans importance [2]. Mais ces détails ont de l'intérêt en ce que plusieurs d'entre eux se retrouvent dans les romances, qui n'ont certainement pas connu l'*Estoria de los Godos* [3], et qui attestent ainsi que ces divergences ne sont pas dues à une intervention arbitraire du rédacteur de ce texte, mais appartiennent bien à une chanson, ce que prouvent d'ailleurs les restes nombreux d'assonances qui se trouvent précisément dans les passages où l'*Estoria de los Godos* s'éloigne de la Chronique de 1344.

C'est en effet aux chansons de geste de la dernière époque que se rattachent les romances sur les *Sept infants*, comptées depuis longtemps parmi les plus belles et les plus archaïques du romancero [4]. M. Menéndez examine l'une après l'autre celles qui sont vraiment anciennes et les

(1) Un manuscrit du XVe siècle cité par un auteur moderne, et qui était sans doute quelque chronique, racontait que Lambra s'était jetée, à Burgos, du haut d'une tour de son palais. On montre encore cette tour (mais elle n'a été construite qu'en 1279), et on raconte à Burgos le suicide de doña Lambra, mais sans savoir au juste qui elle était (p. 178).

(2) Je citerai la confession et la communion que se donnent réciproquement les infants au moment de la bataille, beau trait que M. Menéndez rapproche avec raison de passages analogues de nos poèmes.

(3) On pourrait croire au contraire que l'*Estoria* a utilisé les romances, mais ce n'est pas possible, puisque «ces détails ont dans l'*Estoria* des formes plus développées et plus précises que dans les romances».

(4) L'une de ces romances, *A cazar va don Rodrigo*, a été l'objet de la part de Victor Hugo, dans les *Orientales*, sous le titre de «Romance mauresque», d'une imitation dont il serait curieux d'étudier le rapport avec sa source.

ramène à leurs sources, qui y sont d'ailleurs souvent singulièrement altérées. Il y en a sept[1], qui appartiennent toutes sans doute au xve siècle. Elles ne peuvent ajouter que peu de chose à ce que nous connaissons, par les chroniques, des anciens *cantares de gesta*, dont elles ne donnent que des fragments isolés, abrégés et remaniés. C'est cependant dans un de ces *cantares* qu'on avait sans doute feint pour la première fois, contrairement à ce que disent les chansons plus anciennes, que la mère des infants les avait eus tous sept d'une même portée : c'est là un trait fantastique qui se retrouve dans beaucoup de récits populaires[2], et dont le nombre même de sept appelait ici tout naturellement l'insertion. Les romances ont encore quelques autres traits qui peuvent remonter à la poésie épique antérieure[3].

Je ne suivrai pas M. Menéndez Pidal dans l'étude, fort intéressante d'ailleurs, qu'il fait de l'histoire des sept infants dans l'ancien théâtre espagnol. Les auteurs de *comedias* n'ont connu que les chroniques et les romances et se sont généralement peu souciés d'en bien rendre l'esprit. Parfois cependant ils ont conservé des traits intéressants, et même, pour les romances, quelques variantes ou quelques textes qui ne nous sont point arrivés par une autre voie[4].

Parmi les essais modernes, il faut signaler le *Moro exposito* du duc de Rivas (Angel Saavedra), qui a une véritable importance comme ayant été la première manifestation du romantisme en Espagne, et le roman du fécond écrivain Fernández y González, à cause du succès aussi grand et aussi populaire que peu mérité qu'il a obtenu depuis son apparition en 1858[5].

(1) M. Menéndez a pu ajouter aux romances déjà connues deux pièces qui ne figurent dans aucun romancero et qui sont enchâssées, — non sans altération, — dans les *Comedias* de Lope de Vega et de Hurtado Velarde.

(2) M. Menéndez donne à ce propos d'abondants rapprochements. Il s'en trouve d'autres dans la savante étude de R. Köhler sur le lai de *Fresne*, en tête de l'édition des lais de Marie de France par M. Warnke. Il est curieux de noter qu'à la légende sur l'origine du nom de la famille castillane des *Porceles* en correspond une toute pareille sur la famille provençale des *Porcellets;* Mistral en a donné une version recueillie oralement, et visiblement très altérée, dans l'*Armana prouvençau* de 1878, p. 59.

(3) Chaque jour, d'après les romances, Ruy Velázquez fait lancer sept pierres dans les fenêtres de Gonzalo Gustioz aveugle pour lui rappeler la mort de ses sept fils. Cette barbarie m'a l'air de provenir des *cantares* plutôt que des romances.

(4) Voir ci-dessus.

(5) Le drame ultra-romantique de Félicien Mallefille, représenté à Paris en 1836 avec un succès dont le souvenir fut assez durable, et qui n'a pas échappé à l'incomparable information de M. Menéndez Pidal (voir p. 160), n'a à peu près rien à voir avec la vieille légende.

Telle a été depuis le xe siècle l'évolution du beau thème épique de la mort des infants de Salas. Il me reste à essayer de dire ce que l'étude de M. Menéndez Pidal, si admirablement menée et si riche en résultats de fait, apporte de nouveau à notre connaissance et à notre intelligence de l'histoire de l'épopée espagnole elle-même.

Gaston PARIS.

(*La fin à un prochain cahier.*)

Hierarchia catholica medii ævi sive summorum pontificum, sanctæ Romanæ ecclesiæ cardinalium, ecclesiarum antistitum series, ab anno 1198 usque ad annum 1431 perducta, e documentis tabularii præsertim Vaticani collecta, digesta, edita per Conradum Eubel, ordinis Minorum conv., S. theologiæ doctorem, apostolicum apud Sanctum Petrum de Urbe pœnitentiarium. — Monasterii, libraria Regensbergiana, 1898. Grand in-4°, VIII et 582 p.

Pour traiter une foule de questions se rattachant à l'histoire politique, religieuse et littéraire du moyen âge et même des temps modernes, il importe d'être exactement renseigné sur la succession chronologique des prélats qui ont gouverné les différents diocèses de la chrétienté. Aussi a-t-on depuis longtemps dressé des catalogues dans lesquels on s'est attaché à déterminer, autant que possible, l'identité de chaque titulaire, la durée de son pontificat et les principaux actes de son administration. Nous avons pour la plupart des pays de vastes recueils, où sont réunis des catalogues de ce genre, plus ou moins développés, rédigés avec plus ou moins de critique et souvent accompagnés de pièces justificatives. Tout ce qui avait été publié sur cette matière jusqu'en 1870 ou environ a été résumé avec un soin remarquable par le père Pie-Boniface Gams dans une série de tableaux très commodes à consulter sous le titre de *Series episcoporum ecclesiæ catholicæ quotquot innotuerunt a beato Petro apostolo* (Ratisbonæ, 1873; in-4°, XXIV et 963 p.)

Nous nous servons journellement des listes contenues dans le répertoire de Gams et dans les grandes collections dont il est l'abrégé; mais journellement nous constatons que ces ouvrages présentent beaucoup de

IMPRIMERIE NATIONALE.

lacunes et sont déparés par des erreurs de dates et des altérations de noms. Une partie de ces imperfections tient à l'impossibilité où les auteurs des anciens catalogues ont été de consulter les archives du Vatican, dans lesquelles sont enregistrées les lettres relatives aux nominations ou aux confirmations d'évêques, à partir du commencement du XIIIe siècle.

La libéralité avec laquelle les archives pontificales sont maintenant ouvertes a permis, dans ces vingt dernières années, de compulser librement les actes de l'ancienne chancellerie pontificale. Nous sommes même à la veille de posséder l'édition de presque tout ce qu'on en peut tirer pour la période comprise entre l'avènement d'Innocent III et la mort de Clément V (1198-1314). C'est là un résultat inespéré, qui est dû en grande partie à l'activité des membres de notre École de Rome et qui fait beaucoup d'honneur à cet institut. Mais pour l'époque suivante nous sommes bien loin d'être aussi avancés. On ne saurait compter les années qui s'écouleront avant que nous puissions connaître les innombrables documents renfermés dans les registres du XIVe et du XVe siècle. C'est là cependant que se trouvent les documents les plus abondants et les plus sûrs pour l'histoire des prélats de la plupart des églises, et notamment des prélats français, dont le rôle a été si considérable pendant le séjour des papes à Avignon. Nous devons donc accueillir avec autant de curiosité que de gratitude les révélations des savants qui nous font profiter de dépouillements méthodiquement entrepris et laborieusement poursuivis, d'après un plan bien déterminé, sur des séries de registres longtemps inaccessibles.

M. le chanoine Albanès est l'un des premiers qui, de nos jours, aient pu librement travailler sur les registres du Vatican et qui aient montré le parti qu'on en peut tirer pour établir sur des bases solides les fastes épiscopaux à partir du XIIIe siècle. Il en a extrait tout ce qu'ils renferment sur les évêques de la Provence, et l'on peut apprécier la richesse de la mine d'après la transformation qu'il a fait subir aux anciennes listes des archevêques d'Aix et des évêques d'Apt, de Fréjus, de Riez et de Sisteron dans un volume dont la préface et les tables restent à publier[1]. La

[1] Ce volume est intitulé : *Gallia christiana novissima : Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France, accompagnée des documents authentiques recueillis dans les registres du Vatican et les archives locales*, par le chanoine J.-H. Albanès. *Tome premier. Province d'Aix : archevêché d'Aix, évêchés d'Apt, Fréjus, Gap, Riez et Sisteron.* Montbéliard, Paul Hoffmann, 1895. Grand in-4°. L'exemplaire que j'ai sous les yeux s'arrête à la col. 792 du texte de l'Histoire et à la col. 544 des pièces justificatives.

mort a frappé l'auteur avant l'achèvement du tome premier de cette œuvre monumentale; mais les matériaux qu'il avait amassés et coordonnés sur d'autres diocèses ne seront pas perdus : M. le chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut, qui sait mener à bonne fin les plus vastes entreprises et qui remplit allègrement les tâches les plus ingrates, saura mettre en lumière les trésors que son ami M. le chanoine Albanès lui a légués et qu'il avait tirés pour la plupart des archives du Vatican.

M. Albanès avait concentré ses efforts sur quelques diocèses du midi de la France, dont il tenait à étudier les annales dans les moindres détails, en publiant textuellement les documents les plus importants qui les concernent. Bien peu de diocèses trouveront des historiographes aussi éclairés, aussi actifs et pouvant séjourner assez longtemps à Rome pour parcourir page à page des centaines de gros registres entassés sur les tablettes du Vatican.

Heureusement, la tâche de ces historiens se trouve fort simplifiée par une inestimable publication, qui va prendre place dans toutes les grandes bibliothèques, à côté de la *Gallia christiana*, de l'*Italia sacra*, de l'*Oriens christianus* et des autres ouvrages du même genre. C'est le volume dont le titre est inscrit en tête de cet article. Un franciscain, le père Conrad Eubel, y a fait entrer, sous forme de tableaux, tous les renseignements que les registres du Vatican renferment sur la succession des archevêques et des évêques depuis l'année 1198 jusqu'à l'année 1431. Au commencement du volume il a fait connaître quelle fut la composition du Sacré Collège pendant la même période.

Le père Eubel nous donne, en premier lieu, la liste chronologique des cardinaux, par ordre de promotions; vient ensuite une liste dressée de façon à montrer quels ont été successivement les titulaires de chacun des titres cardinalices; le travail se termine par une table alphabétique des noms des cardinaux et des surnoms sous lesquels ils sont connus. Les listes que nous possédions jusqu'ici ne pouvaient point rendre aux travailleurs tous les services qu'on demandera au nouveau répertoire, qui remplit les soixante premières pages de la *Hierarchia catholica medii ævi*.

Le reste du volume est occupé par la chronologie des archevêques et des évêques, rangés suivant l'ordre alphabétique des noms des sièges épiscopaux. C'est cette partie de l'ouvrage qui donne le plus de valeur à l'œuvre du père Eubel, c'est celle à laquelle on aura le plus souvent l'occasion de recourir. Il n'est guère, en effet, de siège épiscopal dont les annales n'aient pu être modifiées d'après les registres de la chancellerie pontifi-

cale. Pour montrer la nature et l'importance de ces modifications, je prendrai comme exemple l'évêché d'Apt en Provence.

J'ai attentivement comparé les articles de la *Gallia christiana* des Bénédictins relatifs aux évêques qui ont occupé le siège d'Apt depuis 1319 jusqu'en 1430 avec les notes correspondantes de la *Hierarchia catholica medii ævi*. Le résultat de la comparaison est indiqué dans le tableau suivant; on y verra d'un simple coup d'œil combien de renseignements nouveaux les registres du Vatican ont fournis au P. Eubel pour rectifier ou compléter une quinzaine de notices de la *Gallia christiana*. Je prendrai successivement la notice de chaque évêque et j'indiquerai par un mot l'addition ou la modification qu'il convient d'y apporter.

Raimond Bot, second du nom : date de ses bulles, 6 mai 1319.

Guiraud de Languissel : date de ses bulles, 1 juin 1330; sa qualité d'archidiacre de Corbières dans l'église de Narbonne, quand il fut nommé évêque; sa translation à l'évêché de Nîmes en 1331.

Bertrand Acciaioli : date de ses bulles, 10 avril 1331.

Guillaume Astre : date de ses bulles, 12 juin 1332; ses fonctions antérieures d'inquisiteur.

Guillaume Audibert : date de ses bulles, 2 décembre 1336; ses qualifications de prévôt de Saint-Pierre d'Aire, de professeur de droit civil et canon et de chapelain du pape; sa translation à l'évêché de Périgueux.

Guillaume l'Ami : date de ses bulles, 3 octobre 1341; ses qualifications de prévôt de Lavaur, de docteur en droit civil et de chapelain du pape.

Arnaud : date de ses bulles, 7 octobre 1342; mention de l'évêché de Fossombrone qu'il avait occupé antérieurement.

Bertrand de Meissenier : date de sa nomination à l'évêché d'Apt (10 juillet 1348) et de sa translation à l'archevêché de Naples en 1358, ce qui oblige à supprimer un Bernard qui, suivant les auteurs de la *Gallia christiana*, aurait été évêque d'Apt en 1351. Les mêmes auteurs avaient été amenés à supposer l'existence au milieu du xiv[e] siècle de deux évêques d'Apt du nom de Bertrand, l'un élu en 1348, l'autre en 1353, tandis qu'il n'y en a eu qu'un seul, Bertrand de Meissenier, qui a siégé sans interruption depuis 1348 jusqu'en 1358.

Éléazar de Pontèves : date de ses bulles, 1 juin 1358.

Raimond Savine : date de ses bulles, 23 mars 1362.

Suppression d'un Raimond Bot, que les Bénédictins avaient indûment intercalé entre Éléazar de Pontèves et Raimond Savine.

Géraud du Breuil : date de ses bulles, 22 avril 1383; sa dignité de sous-chantre de l'église de Vic; son grade de docteur en décret; sa translation à l'évêché de Couserans.

Jean Fillet : date de ses bulles, 17 octobre 1390; ses qualifications d'archiprêtre de Roanne et de docteur en droit civil.

Bulle émanée de Jean XXIII le 27 novembre 1410 pour nommer à l'évêché d'Apt Laurent de Lobel, doyen d'Amiens; bulle qui paraît être restée sans effet.

Pierre Perricaud : date de ses bulles, 27 février 1411; mention de l'ordre des dominicains auquel il appartenait et de son grade de maître en théologie.

Suppression des noms de PÉLERIN et de NICOLAS que les Bénédictins ont introduits sans aucune raison dans leur catalogue, avec les dates de 1411 et de 1413.

CONSTANTIN DE PERGULA : date de ses bulles, 19 décembre 1412 ; mention de sa résignation.

ÉTIENNE D'ÉPERNAI : date de ses bulles, 27 octobre 1430 ; mention de sa qualité de frère prêcheur.

Voilà, pour une période d'un peu plus de cent ans, une quarantaine d'additions, de suppressions ou de rectifications à faire au catalogue des évêques d'Apt tel que les Bénédictins l'ont inséré dans le tome I de la *Gallia christiana*. Chacune de ces modifications est justifiée par un renvoi précis à une pièce des archives du Vatican.

J'ai fait porter la comparaison sur les annales de l'église d'Apt parce que nous avons un moyen rigoureux de contrôler l'exactitude de la liste des évêques de ce siège telle que le P. Eubel l'a dressée. Longtemps avant la publication de la *Hierarchia catholica medii ævi*, M. le chanoine Albanès avait compulsé les registres du Vatican, et le résultat de ses dépouillements en ce qui concerne les évêques d'Apt est consigné et très savamment commenté dans le volume, encore incomplètement publié, de la *Gallia christiana novissima*. Or toutes les remarques du P. Eubel avaient déjà été faites par M. Albanès, et la parfaite concordance qui existe entre les constatations de ces deux auteurs nous garantit la fidélité et l'exactitude du travail auquel ils se sont livrés, chacun de leur côté, dans une absolue indépendance l'un de l'autre.

Il faut particulièrement signaler dans la *Hierarchia catholica medii ævi* des renseignements sur une catégorie de prélats dont l'identification présente souvent beaucoup de difficultés : les évêques *in partibus infidelium*, qu'on trouve souvent cités à partir du XIIIe siècle et à beaucoup desquels les souverains pontifes et les princes conférent des missions importantes.

A titre d'exemples, je dirai quelques mots d'un de ces prélats qui a joué un certain rôle à la cour de saint Louis et dont la personnalité a singulièrement embarrassé plus d'un critique. Je veux parler d'un certain HUGO EPISCOPUS APRENSIS, qui figure à la fois dans le Trésor des chartes de la couronne et dans les archives de la Sorbonne. Voici l'analyse des documents français qui nous en ont conservé le souvenir.

Le 26 avril 1248, saint Louis fit célébrer en grande pompe la dédicace de la Sainte-Chapelle, qu'il venait de fonder dans son palais. La cérémonie fut présidée par le cardinal Eudes, évêque de Tusculum, assisté de cinq archevêques et de onze évêques. Ces prélats sont désignés dans deux actes relatifs aux indulgences dont devaient bénéficier les fidèles à l'anniversaire de cette solennité, et le siège d'un des prélats est

indiqué par le mot *Aprencensis;* mais comme ces actes n'ont été publiés [1] que d'après des copies, je soupçonne que *Aprencensis* est une mauvaise lecture du mot *Aprensis*, écrit en abrégé sur les pièces originales (*Apren.*).

C'est sous cette forme : *episcopo Apren.* que le même évêque intervient dans les deux chartes auxquelles donne lieu un traité conclu le 11 mai 1258 à Corbeil entre le roi saint Louis et les procureurs de Jayme, roi d'Aragon, touchant les droits de suzeraineté sur différents territoires et touchant le mariage projeté entre Philippe de France (depuis Philippe le Hardi) et Isabelle d'Aragon [2]. Le prélat dont nous nous occupons figure au premier rang parmi les témoins de ces deux actes, même avant les fils du roi.

Ni les chartes de 1248 ni celles de 1258 ne nous ont donné le nom de cet *episcopus Aprensis* qui fréquentait la cour de saint Louis. L'initiale de son nom H. nous est révélée par une lettre du roi lui-même, en date du mois de décembre 1263, qui est copiée au folio 109 du registre XXX du Trésor des chartes [3]. Nous y voyons que saint Louis venait de donner plusieurs maisons à Robert de Sorbon, en échange de deux maisons que celui-ci avait acquises pour la congrégation des pauvres maîtres étudiant en théologie à l'université de Paris, lesquelles avaient appartenu à *H. Apprensis episcopus.*

Robert de Sorbon, dans un acte passé au mois de juin 1264 devant l'officialité de Paris [4], donne à ce sujet les détails les plus précis. Véné-

[1] *Layettes du Trésor des chartes*, t. III, p. 26, n° 3652, et p. 31, n° 3666.

[2] *Ibid.*, t. III, p. 408, n° 4411, et p. 409, n° 4412.

[3] Elle est publiée dans le *Cartulaire normand*, t. XVI des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, p. 147, n° 694.

[4] Cet acte est assez intéressant pour trouver place au bas de cette page :

« Universis presentes litteras inspecturis, officialis curie Parisiensis, salutem in Domino. Notum facimus quod in nostra presentia constitutus vir venerabilis magister Robertus de Sorbonio, canonicus Parisiensis, asseruit coram nobis quod venerabilis pater H., Dei gratia Apprensis episcopus, dedit et concessit, intuitu pietatis et in puram et perpetuam elemosinam, collegio pauperum magistrorum Parisius studencium in theologica facultate, et qui studebunt pro tempore in futurum, duas domos quas habebat idem episcopus, sitas in vico qui dicitur Hyrundale, sibi invicem contiguas, quarum una fuit Radulphi de Paciaco et alia Henrici de Naugier, militis, in censiva Sancti Germani de Pratis, quas duas domos predictus episcopus posuit in manu magistri Roberti predicti, vice et nomine predictorum magistrorum, retinens dictus episcopus in eisdem domibus quamdiu vixerit usum fructum, videlicet triginta duas libras parisiensium annue pensionis, quas magister Robertus predictus eidem episcopo, duobus terminis, in nativitate Domini medietatem et in nativitate beati Johannis aliam medietatem, reddere tenetur annuatim. Asseruit etiam dictus

rable père *H. Dei gratia Apprensis episcopus* avait donné au collège des pauvres maîtres étudiant à la Faculté de théologie de Paris deux maisons sises dans la rue de l'Hirondelle, en la censive de Saint-Germain-des-Prés, l'une ayant appartenu à Raoul de Paci, l'autre à Henri de Naugier, chevalier; l'évêque s'était réservé sur ces deux maisons une pension viagère de 32 livres parisis, que Robert de Sorbon, après avoir abandonné au roi ces deux maisons, s'engagea à servir, en l'hypothéquant sur les maisons que le roi lui avait données en échange.

Assuré par cet acte de jouir paisiblement de sa pension viagère, l'évêque approuva, le mois suivant (juillet 1266), l'échange qui avait été conclu entre saint Louis et Robert de Sorbon. L'acte est dressé au nom de l'évêque : *H. Dei gratia Apprensis episcopus*, et l'original, conservé au Trésor des chartes[1], est encore muni d'un sceau sur lequel se distingue un reste de légende : . . . NI HVGONIS[2]. C'est assez pour nous donner le nom complet du prélat : *dominus Hugo, Apprensis episcopus.*

Le don de deux maisons situées à Paris était assez notable pour que l'évêque qui s'était signalé par un tel acte de libéralité fût traité comme un insigne bienfaiteur de la communauté fondée par Robert de Sorbon.

magister Robertus quod ipse permutaverat duas domos predictas cum illustrissimo Ludovico, rege Francorum, pro domo que fuit quondam magistri Roberti de Duaco, sita ante palatium Termarum, et aliis domibus quas habebat dictus dominus rex in vico qui dicitur vicus Lathomorum, ante palacium predictum, ad opus predictorum magistrorum. Et voluit dictus magister Robertus et expresse consensit quod dictus episcopus quamdiu vixerit dictas triginta duas libras annue pensionis habeat et recipiat, vel alius quicumque ab eo missus, super dicta domo que fuit predicti magistri Roberti de Duaco et super aliis domibus de vico Lathomorum, eo modo et eisdem terminis quo vel quibus easdem triginta duas libras annue pensionis super dictis domibus sitis in vico qui dicitur Hyrundale habere et percipere consuevit; promittens idem magister Robertus, fide data, quod contra concessionem istam jure aliquo sive ratione quacumque, per se vel per alium, non veniet in futurum quamdiu dictus episcopus vixerit, et quod dictas triginta duas libras annue pensionis super dicta domo que fuit dicti magistri Roberti de Duaco et super aliis domibus de vico Lathomorum prefato episcopo garantizabit et liberabit quamdiu vixerit contra omnes, obligans eidem episcopo pro dictis triginta duabus libris annue pensionis, ut premissum est, reddendis, vel ejus nuncio litteras suas deferenti, se et successores suos quoscunque, necnon et domum que fuit dicti magistri Roberti de Duaco, cum aliis domibus de vico Lathomorum. Datum anno Domini M° CC° sexagesimo quarto, mense junio. » (Cartulaire de la Sorbonne, ms. latin 16069 de la Bibl. nat., fol. 61 v°.)

[1] Arch. nat., J. 151, n° 15. L'acte est publié dans le *Cartulaire normand*, p. 152, n° 702.

[2] Douet d'Arcq, *Collection de sceaux des Archives nationales*, t. II, p. 489, n° 6492.

Aussi lisons-nous, dans l'ancien obituaire de la communauté, un article ainsi conçu : *Idus octobris. Obiit Hugo, Apprensis episcopus, quondam canonicus capelle regie*[1]. Selon toute apparence, Hugues devait ce canonicat[2] à la bienveillance de saint Louis.

On a souvent essayé, mais jusqu'ici sans succès, d'identifier le personnage sur lequel notre attention est en ce moment fixée. Le Nain de Tillemont[3], trompé sans doute par une copie qui portait *Aptensis* au lieu de *Aprensis*, a cru qu'il s'agissait d'un évêque d'Apt. D'autres auteurs ont lu non pas *Aprensis*, mais *Aprencensis*, et, considérant ce mot comme un équivalent de *Abrincensis*, ils l'ont traduit par Avranches, et ils ont inséré sur la liste des évêques de cette ville, à la date de 1264, un prélat du nom de Hugues, sans essayer de concilier cette assertion avec ce que l'on sait de la vie de Richard l'Anglais, évêque d'Avranches, de 1259 à 1269. Tel est le parti auquel se sont arrêtés les frères de Sainte-Marthe[4], les Bénédictins, auteurs de la *Gallia christiana*[5], et, de nos jours, M. l'abbé Desroches[6], M. Douet d'Arcq[7] et M. Joseph de Laborde[8]. Cette solution n'était point acceptable. C'est la *Hierarchia ecclesiastica* du P. Eubel qui nous a mis sur la bonne voie. Nous y avons lu, à la page 94, que le mot *Apren.* désigne le siège épiscopal d'Apros en Macédoine, dans la province de Verissa, et que le pape Innocent IV manda, le 27 mai 1244, à l'évêque de Cambrai de procurer des moyens de subsister à l'évêque d'Apros, chassé de son diocèse par les Grecs et les Valaques. D'après cette indication, nous avons recouru à l'excellente édition des *Registres d'Innocent IV* donnée par M. Élie Berger, où nous avons trouvé (t. I, p. 123, n° 725) la lettre du 27 mai 1244, par laquelle le pape, considérant que l'évêque d'Apros, expulsé de son évêché par les Grecs et les Valaques, vivait dans l'exil depuis près de neuf an-

(1) Bibl. nat., ms. latin 16574, folio 42 v°.

(2) J'emploie le mot de *canonicat*, qui me paraît autorisé par la note de l'obituaire, tracée en caractères pouvant dater du XIIIe siècle; en réalité, du temps de saint Louis, le service de la Sainte-Chapelle était confié à des chapelains et à des marguilliers, dont le roi s'était réservé la nomination. La charte de fondation, datée du mois de janvier 1246 (n. st.), porte : « Vacantibus autem capellaniis principalibus et matriculariis supradictis, nos et heredes nostri reges conferemus easdem, et hoc jus nobis et heredibus nostris regibus in perpetuum reservamus. » Morand, *Histoire de la Sainte-Chapelle du palais*, pièces justificatives, p. 6.

(3) *Vie de saint Louis*, t. IV, p. 143, et t. V, p. 322.

(4) *Gallia christiana* (*vetus*), t. II, p. 7.

(5) T. XI, col. 486.

(6) *Histoire du Mont-Saint-Michel*, t. I, p. 413 et 414.

(7) *Collection des sceaux des Archives nationales*, t. II, p. 489, n° 6492.

(8) *Layettes du Trésor des chartes*, t. III, p. 409, note.

nées, réduit à une extrême pauvreté, imposait aux abbayes de Saint-Médard de Soissons, d'Anchin, de Marchiennes et de Saint-Amand l'obligation de servir à l'évêque dépossédé une pension s'élevant en total à la somme de cent livres parisis :

Cum igitur venerabilis frater noster.. episcopus Aprensis, Grecis et Blaccis occupantibus episcopatum ipsius, per novem fere annos in multe paupertatis angustia exilium, sicut asserit, perpessus...

Nous savons ainsi que Hugues, évêque d'Apros, dont l'origine reste encore à découvrir, dut, vers l'année 1235, quitter son diocèse envahi par les Grecs et les Valaques, qu'il se réfugia en France, qu'une pension lui fut assignée sur plusieurs abbayes des diocèses de Soissons, d'Arras et de Tournai, qu'honoré de la confiance de saint Louis, il prit part en 1248 à la dédicace de la Sainte-Chapelle, qu'il fut un des premiers chanoines de cette église, qu'il assista comme principal témoin au traité conclu le 11 mai 1258 entre les rois de France et d'Aragon, enfin qu'il doit être considéré comme un des fondateurs de la Sorbonne, puisque, avant l'année 1263, il avait donné à Robert de Sorbon, pour le collège des pauvres théologiens de Paris, deux maisons situées dans la rue de l'Hirondelle.

Je crois avoir montré l'utilité de l'entreprise du père Eubel. S'il y avait un regret à exprimer, ce serait que l'auteur ait cru devoir arrêter ses dépouillements à l'année 1431. Quoi qu'il en ait dit dans la préface de son livre, la chronologie épiscopale de l'époque plus moderne laisse encore beaucoup à désirer, et les documents des archives du Vatican auraient permis d'y apporter de notables améliorations.

LÉOPOLD DELISLE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. William-Ewart Gladstone, associé étranger de l'Académie des sciences morales et politiques, est décédé le 19 mai 1898.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

La Pléiade françoise, avec notices bibliographiques et notes par Ch. Marty-Laveaux. Appendice. *La langue de la Pléiade*. Paris, Lemerre, 1896, 1898, 2 vol. petit in-8°.

La belle édition des poètes de la Pléiade que M. Ch. Marty-Laveaux a dirigée pour la maison Lemerre vient de recevoir son couronnement par ces deux volumes, consacrés à la langue de la Pléiade. On ne peut concevoir sur cet intéressant sujet un travail plus satisfaisant, mieux compris, plus facile à consulter, plus sobre et en même temps plus complet.

L'ouvrage s'ouvre par une courte introduction où sont exposées les théories des Pléiadistes et surtout de Ronsard sur l'usage littéraire de la langue, puis viennent des listes successives, avec renvois précis, des mots empruntés par eux au grec, au latin, à l'italien et à l'espagnol, à la vieille langue et aux dialectes. Suit une liste précieuse de ces mots techniques dont Ronsard avait recommandé l'emploi aux poètes, répartis entre les sciences, les arts, les métiers à la langue desquels ils appartiennent. Un court chapitre est consacré au « provignement » d'anciens mots dont la Pléiade a fait beaucoup moins d'usage qu'elle n'avait annoncé vouloir le faire. La « sémantique » propre aux poètes de la Pléiade est ensuite l'objet d'une étude qui, nécessairement, est un peu vague, la question du style se mêlant ici à celle de la langue proprement dite. La première partie de l'ouvrage se termine par deux chapitres sur la prononciation et l'orthographe, qui sont fort intéressants, mais qui auraient peut-être demandé des éclaircissements plus variés et plus précis : dans beaucoup de faits relevés comme de « prononciation », — en laissant de côté ce qui appartient en réalité à la métrique, — il s'agit de variations analogiques bien plutôt que phonétiques, et il semble qu'il eût été bon de le dire. A propos des réformes orthographiques radicales proposées par Ronsard, M. Marty-Laveaux dit qu'elles auraient « bouleversé la langue » ; c'est évidemment par distraction que le savant grammairien semble ici tomber dans une confusion fréquente chez les personnes qui n'ont pas réfléchi à ces questions, mais qu'il ne saurait faire : la langue n'est nullement atteinte par les changements de l'orthographe ; elle le serait tout au plus par les efforts, que M. Marty-Laveaux signale ailleurs, de l'enseignement (surtout primaire) pour conformer la prononciation à une orthographe censée étymologique.

Dans la seconde partie de ce beau travail, l'auteur s'occupe successivement de chacune des parties du discours et traite plusieurs points de syntaxe à propos des noms, des pronoms, des verbes et des particules. Ce dépouillement, aussi exact que commodément disposé, n'occupe pas moins de 372 pages. Le livre se termine par un index des mots qui remplit 200 colonnes.

Le livre de M. Marty-Laveaux apporte à l'histoire du français littéraire, pour le XVIe siècle, une contribution de premier ordre. L'auteur ne se dissimule pas ce que le cadre où il a dû s'enfermer a de factice. D'une part, en effet, on trouve en dehors des poètes de la Pléiade même (et dont Ronsard, Du Bellay, Belleau, Baïf comp-

tent seuls, le premier l'emportant de bien loin), chez ses imitateurs et ses émules, tout ce qu'on remarque dans son œuvre. D'autre part un grand nombre des faits relevés chez Ronsard et les poètes groupés autour de Ronsard lui sont antérieurs et peuvent souvent être signalés jusque dans les hauts siècles du moyen âge. Mais M. Marty-Laveaux a toujours eu présentes à l'esprit ces conditions de son travail, et il n'a pas manqué d'appeler l'attention des lecteurs sur les faits parallèles et antérieurs qui se trouvaient en dehors de son sujet, un peu artificiellement circonscrit, et qui contribuent à l'éclairer dans tous les sens.

Il n'y a qu'un regret à formuler à propos de cette œuvre excellente, qui fait autant d'honneur au jugement et au goût de l'auteur qu'à sa conscience et à son savoir, c'est qu'elle ne soit accessible qu'à bien peu de personnes. Ces deux volumes sont en effet l'Appendice de l'édition de la Pléiade et ne se vendent pas séparément. Or cette édition n'a été tirée qu'à 248 exemplaires, et il est impossible maintenant de se la procurer autrement que par hasard et en payant un prix extrêmement élevé. M. Marty-Laveaux devrait trouver un moyen de mettre son livre, — dont peut-être il pourrait un peu élargir le cadre, — à la disposition des érudits et des lettrés : il acquerrait ainsi un nouveau titre à leur reconnaissance. G. P.

RUSSIE.

Bibliotheca Buddhica. Çikshāsamuccaya, a Compendium of Buddhistic Teaching compiled by Çāntideva, chiefly from earlier Mahāyāna-sūtras. Edited by C. Bendall. I, Saint-Pétersbourg, 1897.

M. Serge d'Oldenbourg, élève de feu Minayef et son successeur dans la chaire de sanscrit de l'université de Saint-Pétersbourg, a entrepris, sous les auspices et avec l'appui de l'Académie impériale des sciences, la publication d'une *Bibliotheca Buddhica*, qui promet d'être, pour la littérature du Bouddhisme du Nord, ce que les publications de la *Pali Text Society* sont pour celle du Bouddhisme du Sud. Peu d'entreprises auront répondu à un besoin plus urgent. D'une vaste littérature, non moins importante que celle de Ceylan pour les origines du Bouddhisme et infiniment plus importante pour son développement ultérieur, nous n'avons jusqu'ici, en fait d'éditions critiques, à part quelques œuvres de petite dimension, que le *Dīvyāvadāna* de MM. Cowell et Neil et le *Mahāvastu* de M. Senart; et la liste ne sera pas beaucoup plus longue, si l'on y comprend les éditions sans épithète. Non seulement l'étude du Bouddhisme indien est ainsi restée en retard sur celle du Bouddhisme cinghalais, mais le centre de gravité de cette étude s'est de plus en plus déplacé et, à son grand détriment, a passé de l'Inde au Tibet et à la Chine. Il est permis d'espérer que la *Bibliotheca Buddhica* contribuera beaucoup à lui rendre sa vraie place dans l'ensemble des études indiennes. Dès maintenant, M. d'Oldenbourg s'est assuré le concours d'un nombre suffisant de collaborateurs et, avec les ressources dont l'œuvre dispose, on peut s'attendre à la voir progresser rapidement.

Le premier fascicule, qui vient de paraître, contient le premier tiers du *Çikshāsamuccaya* édité par M. C. Bendall, de l'université de Londres. Le nom seul de l'éditeur, qui a fait ses preuves par sa relation du Népal et son excellent catalogue des manuscrits de la collection Wright de Cambridge, est une garantie de la solidité du travail, et chaque page en fournit le témoignage. La tâche n'était pas facile. Outre que le *Çikshāsamuccaya* n'est guère qu'une suite d'extraits d'autres ouvrages, tous inédits, la plupart inconnus, différents entre eux par le style et même par la langue, le

traité n'est représenté que par un seul document ancien, un manuscrit népalais de la collection Wright; une copie moderne de ce codex, conservée à l'India Office, et une copie de cette copie faite par Minayef ont été relativement de peu de secours. M. Bendall a suppléé du mieux qu'il a pu à cette pénurie en vérifiant, quand cela a été possible, les extraits sur les originaux et en recourant aux traductions tibétaine et chinoise du traité. Sans s'astreindre à une reproduction paléographique du document original, il en a sagement respecté les allures, seul parti à prendre avec des textes qui s'écartent autant que ceux-ci des habitudes de la langue classique. Il a donc conservé les particularités d'orthographe et même de grammaire, complétant seulement la ponctuation et corrigeant les fautes manifestes, et celles-ci encore plutôt en note, au bas de la page, que dans le texte. D'autres éclaircissements sont réservés pour la traduction qui fera suite à l'édition.

On sait peu de chose de l'auteur du traité, Çāntideva. Les données que fournit sur lui l'historien tibétain Tārānātha sont fortement légendaires. Comme il n'est mentionné ni par Hiouen-tsang, ni par I-tsing, il doit avoir fleuri quelque temps après leur séjour dans l'Inde, très probablement au VIIIe siècle. Quant au traité, à la partie publiée du moins, il est difficile d'en donner une idée exacte en peu de mots. *Çikshāsamuccaya* peut se traduire par « Somme de l'enseignement ou de l'apprentissage ». C'est une suite d'extraits d'ouvrages canoniques ou autrement autorisés, sur les conditions qu'il faut remplir et les efforts qu'il faut faire pour devenir un Bodhisattva, un Buddha futur. Et ce caractère de Collectanea est précisément ce qui fait l'intérêt principal du livre, qui est en quelque sorte une bibliothèque bouddhique de l'époque en raccourci. La part propre de l'auteur, du moins dans ce premier tiers, est minime : elle se réduit à l'arrangement des extraits, et celui-ci est rudimentaire. Le Ier chapitre, intitulé « La perfection de charité », traite de l'excellence et de la nécessité de l'aspiration à la condition de Bodhisattva : toutes les créatures y sont appelées, même les plus infimes; elles s'y préparent par l'exercice d'une ardente charité. Le deuxième chapitre, qui doit montrer comment la bonne religion se résume dans « la perfection de bonne conduite », ne fait que continuer le thème du premier et, comme lui, exalte la charité. C'est encore la charité qui est le vrai sujet des deux chapitres suivants, bien qu'il s'y joigne des considérations plus spéciales sur la nécessité de la persévérance et sur le danger de se laisser séduire par de fausses doctrines; le fascicule se termine au cours du quatrième chapitre. En somme, l'ordonnance de cette partie du traité, si tant est qu'il y en ait une, est à peu près celle d'un autre ouvrage de l'auteur, le *Bodhicaryāvatāra*, dont Minayef a donné une excellente édition et au cours duquel Çāntideva renvoie du reste au *Çikshāsamuccaya*. Seulement l'absence d'un plan, à peine sensible dans les ardentes effusions lyriques du *Bodhicaryāvatāra*, se fait sentir de la façon la plus fâcheuse dans le présent traité, qui est sèchement didactique avec des prétentions visibles à un enchaînement rigoureux. Il faut convenir d'ailleurs qu'une appréciation équitable de l'œuvre ne sera possible que quand l'ensemble en aura été publié[1].

A. B.

[1] Voici un petit supplément à l'errata : p. 1, l. 4, lire *aprāptapūrvam;* p. 5, l. 9, *buddhānuçāritvaṃ;* p. 7, l. 11, *ayaṃ* (au lieu de *çrayaṃ*); p. 11, l. 6, *bodhisatvena;* p. 17, l. 20 et 21, *auuttarāṃ. . . . budhyante;* p. 19, l. 12 et 17, les lacunes paraissent devoir se combler ainsi : °*prajñaptā(yā)ḥ* et *kasyacit (putro vā) paro vā;* p. 34, l. 4, lire °*bhāvādinā;* p. 35, l. 1, couper °*āhritā nātikrāmanti;* p. 41, l. 10, lire °*çikshāpadāni*°.

JOURNAL
DES SAVANTS.

JUIN 1898.

Ramon Menéndez Pidal. La leyenda de los Infantes de Lara. Madrid, 1896, in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

L'épopée espagnole, dont Milá y Fontanals et M. Menéndez Pidal ont démontré l'existence et reconstitué l'histoire, est d'origine française. Cela me paraît incontestable, bien que le premier, au moins, de ces savants ne soit pas porté à l'admettre [2]. Le nom des poèmes espagnols, *cantares de gesta*, n'est pas indigène, et il ne peut leur venir que de nos *chansons de geste*. En Espagne comme en France, nous trouvons pour l'épopée la forme de laisses d'un nombre indéfini de longs vers, divisés en deux membres dont chacun peut avoir une syllabe féminine en plus, et reliés par l'assonance, et il n'est pas probable que cette forme soit née spontanément et indépendamment au sud et au nord des Pyrénées. Il est vrai que les vers épiques français se composent à peu près exclusivement de deux membres de quatre et six, de six et quatre, de six et six syllabes, tandis que les vers épiques espagnols forment deux membres soit de sept syllabes chacun, soit d'un nombre variable de syllabes [3]; mais cette différence n'est pas essentielle : le vers de quatorze

[1] Voir le cahier de mai du *Journal des Savants*.

[2] M. Menéndez, si je ne me trompe, ne se prononce nulle part sur la question de l'origine première, tout en admettant une très large influence de l'épopée française.

[3] Je n'entre pas ici dans la question controversée du vers originaire du *Poema del Cid*. Milá le regardait comme irrégulier, d'autres y ont vu un alexandrin; depuis plusieurs années, M. Cornu accumule de savantes démonstrations pour établir que c'était le vers de romance, de quatorze (seize) syllabes. Pour les *Infants de Salas*, c'est ce vers que M. Me-

(seize) syllabes, qui continue le tétramètre trochaïque (tonique) de la poésie populaire latine, s'était sans doute maintenu en Espagne, et on a accommodé à ce mode national le système français des laisses de longs vers sur la même assonance. Nous trouvons en Espagne comme en France les chansons de geste exécutées sur la vielle (*vihuela*) par les jongleurs (*juglares*) pour les princes et les seigneurs, qui récompensaient les jongleurs par le don de vêtements et de fourrures. Les plus anciens *cantares de gesta* espagnols semblent d'ailleurs avoir été de simples adaptations de nos chansons, apportées de bonne heure en Espagne, soit par les pèlerins de Compostelle, parmi lesquels se trouvaient souvent des jongleurs, soit par les nombreuses expéditions de chevaliers français qui aidèrent à la *reconquista*. La *Chanson de Roland* surtout, tant à cause de sa beauté propre que de la scène où elle se passe, fut avidement écoutée en Espagne et suscita des imitations qui bientôt prirent le caractère national de contre-parties et opposèrent à Roland le héros castillan Bernard del Carpio, d'abord son allié, puis son vainqueur. L'influence de l'épopée française sur l'épopée espagnole se manifeste, en dehors de ces emprunts de poèmes entiers, par nombre de traits disséminés dans tous les *cantares* et dont j'ai eu l'occasion de signaler plusieurs dans le cours de cette étude. Cette influence, Milá ne la nie pas, mais il pense qu'elle a pu s'exercer sur une production épique d'ailleurs indépendante. C'est ce qu'on aura peine à admettre si l'on considère que la production épique a commencé en Espagne à un moment où l'épopée française existait depuis longtemps et était dans toute la force de sa pleine floraison, et qu'aucun fait historique ne paraît y avoir été célébré avant l'introduction de nos *chansons de geste*.

Ce n'est d'ailleurs nullement pour déprécier l'épopée espagnole que je constate sa dépendance originelle de la nôtre. La nôtre, à son tour, a bien probablement ses racines dans l'épopée germanique, ce qui ne l'empêche pas d'avoir sa valeur propre et d'être pleinement nationale. Il en est de même de l'épopée espagnole : jamais rejeton transplanté dans un sol nouveau ne s'est plus puissamment imprégné des sucs de la terre où il s'enracinait, n'a porté de fleurs et de fruits plus distincts de ceux du tronc natif. L'épopée espagnole a un caractère tout à fait particulier et un mérite absolument original. D'abord elle a puisé son inspiration

néndez a partout essayé de retrouver dans ses belles restitutions, tout en acceptant certaines irrégularités qui ne seraient pas reçues dans les vers français, mais qui se retrouvent dans les romances. C'est en effet ce vers qu'il est bien probable qu'ont employé les *cantares de gesta*, mais peut-être faut-il admettre une liberté de traitement sans limites bien précises.

première dans une forme de notre épopée plus archaïque, plus barbare et plus vigoureuse que celle qui nous est parvenue dans des remaniements dont les plus anciens sont de la fin du XIe siècle. Mais surtout elle a accommodé cette inspiration aux conditions particulières de son existence et aux tendances du génie national. Elle ne s'est pas longtemps contentée de reproduire, même en les altérant pour les naturaliser, les thèmes que lui fournissait la nôtre : elle a puisé soit dans les faits contemporains, soit dans les souvenirs encore vivants de l'histoire même de Castille, et elle a complètement adapté ses récits, — on en a vu ci-dessus plus d'un exemple, — aux mœurs et aux coutumes de son pays et de son temps (voir les nombreux rapprochements qu'elle fournit avec les textes juridiques[1]). Et l'âme qu'elle reflète n'est pas moins foncièrement nationale. Elle présente, dans les trop rares monuments qui nous en sont parvenus plus ou moins entiers, — et surtout peut-être dans celui que nous étudions particulièrement ici, — quelque chose de dur, de sévère, de vindicatif, de froidement passionné, de cruel et même de féroce qui lui donne bien le caractère du pays et du temps où elle s'est formée; à côté de la rigide susceptibilité dont elle est pénétrée à l'endroit du « point d'honneur », elle offre à notre admiration une dignité constante, une noblesse d'allure tout espagnoles, et parfois une tendresse qui touche et ravit comme une fleur délicate soudainement apparue aux fentes d'un âpre rocher. Son style aussi est bien à elle, et supérieur à celui de notre épopée, au moins telle qu'elle nous a été transmise : sobre, énergique, efficace, exempt de chevilles, mais riche de ces belles formules consacrées qui depuis Homère font partie du style de la vraie épopée, il saisit par sa simple grandeur et frappe souvent par un éclat intense et puissant. L'Espagne peut être fière de son épopée médiévale et doit profondément regretter les circonstances fâcheuses qui font qu'elle s'est presque tout entière perdue.

Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, les poètes castillans[2] ont de

[1] À ceux qu'a faits M. Menéndez j'en ajouterai un qui lui avait échappé et qu'a bien voulu m'indiquer M. A. Morel-Fatio. Il s'agit de la courge pleine de sang que doña Lambra fait jeter sur Gonzalo González. « Je ne connais pas, dit M. Menéndez, d'autre exemple de cette singulière insulte, que Mariana qualifie de la plus grande qui pût se faire alors en Castille. » On lit dans le *Fuero de Cuenca*, donné par Alfonse VIII avant 1211 : « Item quicumque hominem cum ovo percusserit aut cum butello *aut cum cucumere* aut cum alia re que hominem possit sordidare, pectet x. aureos. » (Bibl. nat., ms. lat. 12927, fol. 14 v°.)

[2] Nous ne connaissons de restes d'épopée qu'en Castille. Cela tient-il à ce que presque toute notre connaissance nous en vient par la Chronique d'Alfonse X et ses remaniements? Il semble que les chansons de geste françaises ont

bonne heure pris leurs sujets dans l'histoire nationale. L'ont-ils fait au moment même des événements ou ont-ils puisé dans la tradition orale? C'est une question qui se présente ici comme pour les autres épopées historiques, mais dans des conditions un peu différentes. Outre son intérêt propre, elle peut aider à en résoudre une autre, à savoir celle de la date où les chansons françaises furent importées et imitées en Castille; elle se pose avec une netteté particulière dans le cas de la légende épique des *Infants de Salas*.

Les événements de cette légende ne sont toutefois pas les plus anciens qui semblent avoir été en Castille l'objet de *cantares de gesta*. Je ne parle pas des traditions, d'origine arabe, sur la conquête de l'Espagne par les Musulmans, ni de la légende de Bernard del Carpio, née tout entière de l'imitation de nos chansons de geste combinée avec de vagues emprunts aux chroniques. Mais le grand comte de Castille Fernand González (933-970) est l'objet de récits épiques postérieurs qui doivent bien en partie remonter à des chansons de geste; d'autres, d'un caractère tout romanesque, concernent son fils Garci Fernández. Dans notre légende même, on trouve des traces visibles d'une chanson sur la bataille de Cascajar, où Diego González, le plus âgé des infants, avait fait des prodiges de valeur [1], et sur un autre combat où Ruy Velázquez s'était grandement distingué [2]. Ces récits avaient-ils pour point de départ des chants contemporains des événements? L'étude de cette question est à peu près impossible pour les deux dernières et entraînerait, pour les premières, dans des recherches trop compliquées. Je m'en tiens donc à notre légende en elle-même, et je me demande quelle en est la source première, et d'abord jusqu'à quel point on peut la croire historique.

Les personnages mis en scène dans le récit étaient bien réellement contemporains, au moins ceux dont l'histoire ou les documents nous ont conservé les noms [3]. Le comte Garci Fernández tint la Castille de

dû pénétrer aussi bien dans le Léon, que les pèlerins traversaient pour aller à Compostelle, et dans la Galice, où les Bourguignons avaient fondé de si solides établissements. Mais peut-être les conditions étaient-elles plus favorables à la naissance d'une poésie épique nationale dans le comté de Castille, toujours en guerre et avec les rois de Léon et avec les Mores. Au reste, on pourrait trouver des vestiges de vieux chants épiques concernant le Léon et la Galice, mais leur date et leur provenance seraient mal assurées. Je ne parle pas ici du Portugal.

[1] Menéndez, p. 27, 62, 92.

[2] Menéndez, p. 24, 84, 88.

[3] Je ne m'attache pas aux tentatives peu heureuses de la *Crónica general* pour établir non seulement une chronologie exacte, mais un synchronisme avec les règnes des rois de Léon et des empe-

970 à 995; de 976 à 997, Almanzor fut le *hadjîb* (vice-roi) du calife de Cordoue Hicham II, et c'est dans un combat contre lui que le comte Garci fut tué. Ce qui importe plus, c'est qu'on trouve dans les actes du temps un Gonzalo Gustioz, qui paraît en 963, 969, 972 et 992, et un Rodrigo Velázquez, qui est témoin d'une donation en 988[1]. A ces rapprochements déjà frappants il faut sans doute en ajouter un plus décisif encore : l'un des deux chefs qui commandent l'armée more et font les infants prisonniers est appelé Galve; or dans ce Galve M. Menéndez reconnaît (p. 16) le célèbre Gálib, qui commanda jusqu'en 981, date de sa mort, le pays limitrophe de la Castille et qui, notamment en 975, mena une campagne redoutable contre Garci Fernández.

La géographie n'est pas moins exacte[2] : Salas, Barbadillo, Vilviestre, sont des villes ou des châteaux du district de Lara, dans la montagne qui enferme la vallée de l'Arlanza. Barbadillo et Vilviestre sont plus à l'est que Salas, plus voisins par conséquent des plaines d'Almenar, où se livre le combat fatal, et Rodrigo Velázquez donne rendez-vous à ses neveux dans la *vega* de Febros (aujourd'hui Hebros), sur l'autre versant de la *sierra*. Ceux-ci arrivent d'abord au bois de pins, qui existe encore, de Canicosa, et c'est là que Muño Salido voit les augures qui annoncent le désastre. De Febros, où ils rejoignent leur oncle et où ils passent la nuit, ils arrivent encore le lendemain à la plaine d'Almenar, où les attend leur destinée. C'est donc à peu près entre Febros et Almenar qu'est censée se trouver la frontière des domaines chrétien et more. Or cet état de

reurs. Elle en arrive, pour obéir à de prétendues nécessités de ce genre, à faire exécuter sa vengeance par Mudarra à l'âge de dix ans!

[1] On s'est accordé jusqu'à présent à retrouver dans le traître de notre poème un comte léonais de ce nom qui fut l'ami d'Almanzor. M. Menéndez révoque en doute cette identité, et le fait qu'on trouve dans un acte contemporain un Rodrigo Velázquez qui paraît bien être Castillan semble appuyer ses doutes. Toutefois le Rodrigo Velázquez léonais avait laissé une réputation d'alliance félonne avec les Sarrasins, et il est possible, si, comme je le crois, notre poème est très postérieur aux événements, qu'on ait donné son nom au traître à cause de cette réputation.

[2] M. Menéndez a parcouru toute cette région et a soigneusement visité chacun des lieux où se passent les diverses scènes de l'action : il a constaté la parfaite exactitude topographique de l'épopée. Il espérait aussi y trouver des « traditions » survivantes; mais il n'a rien recueilli que quelques dénominations, sans doute très récentes, et de vagues récits, dont quelques-uns peuvent remonter aux romances, dont d'autres sont l'application à un nom célèbre de quelque lieu commun du folklore, dont la plupart proviennent directement du roman de Fernández y González, dont aucun certainement ne représente un souvenir direct, aussi altéré qu'on veuille le supposer, de faits historiques.

choses correspond exactement à l'état de choses réel de la fin du x[e] siècle; il n'aurait pu être imaginé à une époque quelque peu postérieure, quand la *reconquista* avait fait les progrès rapides que l'on sait.

Toutes ces constatations si précises nous indiquent évidemment que la chanson des *Infants de Salas* remonte par son fond à l'époque même où se place son récit. Faut-il en conclure qu'elle est le développement d'une chanson contemporaine? La question est délicate et importante. Si en effet il est établi, comme je le crois, que les *cantares de gesta* espagnols doivent leur naissance aux chansons de geste françaises, ils n'ont dû se produire qu'à l'état de poèmes d'une certaine étendue, et on ne peut admettre pour eux, comme premier germe et *punctum saliens*, ces chants lyrico-épiques, nés de l'impression directe des événements, qu'on admet avec une certaine vraisemblance pour les chansons françaises[(1)]. L'épopée castillane a dû être, dès l'origine, l'œuvre de poètes de profession, de *juglares*, qui imitaient les chansons françaises en les appliquant aux événements historiques de leur patrie. On peut d'ailleurs affirmer que notre *cantar*, même dans son noyau le plus primitif, ne remonte pas à l'époque où se passe le récit, si l'on prend en considération, sans parler d'autres particularités de langage, la forme de certains noms propres. Le nom de Gonzalo Gustioz, par exemple, est constamment compté pour cinq syllabes, tandis que la forme que donnent les actes contemporains, *Gondesalbo Gudestioz*, en a sept, sinon huit, et ne pourrait, dans le vers, être substituée à l'autre.

C'est à la fin du xi[e] siècle ou au commencement du xii[e] qu'on peut, semble-t-il, faire remonter notre chanson. On ne saurait attacher grande importance à l'allusion qui y est faite dans le *Rodrigo*, dont la date est trop incertaine; mais si, comme le pense avec grande vraisemblance M. Menéndez, le *Poema del Cid* lui a emprunté le nom du More Galve, cela lui assigne une date antérieure à celle de ce poème, qui, suivant toutes les probabilités, n'est pas postérieur à 1140 environ.

Il faudrait donc admettre que le premier *cantar* des *Infants de Salas*, auquel manquait encore la seconde partie, celle qui raconte la ven-

(1) Le fait ne paraît mieux établi pour aucun poème que pour *Raoul de Cambrai*, dont l'auteur déclare s'appuyer sur une chanson due à un témoin oculaire. D'autres faits du x[e] siècle ont encore donné lieu à des chants contemporains, développés plus tard en chansons de geste. On pourrait donc croire que des chants de cette nature, portés en Espagne, y en ont suscité d'analogues. Mais la nature même de ces chants et leur caractère tout local et familial s'opposaient à ce qu'ils devinssent des objets d'exportation. Ce n'est qu'à l'état de vrais poèmes narratifs, et de poèmes d'assez longue étendue, que nos chansons de geste ont pu être transportées en Espagne par les jongleurs.

geance, a été composé d'après une tradition orale, remontant à des événements accomplis depuis plus d'un siècle. J'ai contesté à maintes reprises et je conteste encore l'existence de la tradition historique indépendamment d'une forme poétique qui la fixe et la transmette. Mais j'ai toujours admis qu'il y avait des exceptions à cette règle lorsque la tradition pouvait s'attacher à quelque objet extérieur, comme un monument ou une sépulture, qui conservait le souvenir au moins de certains noms et de certains traits essentiels et qui provoquait des explications parfois d'ailleurs purement imaginaires. Il me semble que c'est le cas ici. On montrait dans l'église de Salas huit têtes, — peut-être plus ou moins bien embaumées, — que l'on disait être et qui étaient sans doute celles de sept frères, « infants » de Salas [1], et d'un vieillard, leur père ou leur « maître », tués par les Mores dans un combat livré dans la plaine d'Almenar. On comprend qu'une aussi terrible catastrophe ait laissé un long souvenir dans la mémoire des habitants de Salas. L'existence de ces glorieuses reliques me paraît établie pour l'époque du premier *cantar* par le fait que, dans ce *cantar*, Almanzor permet à Gonzalo Gustioz de rapporter à Salas les têtes de ses fils et de Muño Salido. Elle est attestée en tout cas pour le XIIIe siècle par un passage du deuxième *cantar* où Mudarra, entrant dans l'église de Salas, y voit les têtes de ses frères et de leur *amo*, exposées à la vénération des fidèles, et puise dans cette vue une nouvelle ardeur de vengeance. En 1579, l'alcade de Salas fit ouvrir le mur où une peinture et une inscription annonçaient que les têtes étaient enfermées et trouva en effet dans un coffre de bois, enveloppés d'une toile très fine, huit crânes en assez mauvais état. Enfin, en 1846, on a fait une nouvelle ouverture du coffre et on y a encore reconnu les crânes, mais réduits en fragments. M. Menéndez ne paraît pas attacher grande importance à ce fait; j'avoue que je serais assez porté à y voir le point de départ de toute notre légende épique. On ne peut guère douter que les huit têtes ne fussent là au commencement du XIIe siècle : peut-on croire qu'on s'était procuré dès lors huit crânes quelconques pour servir d'illustration à la légende [2] ? Il est vrai que l'église

[1] M. Menéndez, qui, sans s'expliquer au juste sur la contemporanéité de la chanson, croit à la réalité du fait qui lui sert de base, pense au contraire que le nombre de sept n'a été assigné aux infants que par une formule fréquente dans l'épopée; mais ce nombre en lui-même n'a rien d'invraisemblable.

[2] C'est ce que doivent admettre les critiques, — et tous, au moins dans ces derniers temps, ont été de cet avis, — qui, comme M. Menéndez, refusent de croire à l'authenticité des têtes de Salas. J'avoue que cette fraude, dont on ne voit pas l'intérêt, me paraît très peu vraisemblable.

de Sainte-Marie, où elles se trouvaient, n'a été bâtie qu'en 1085 (p. 193); mais elle a dû remplacer une église plus ancienne, et qui sait si ce n'est pas précisément le transport des huit têtes de leur première place dans une nouvelle qui a ranimé la tradition et donné lieu à la composition de notre poème [1]? La tradition, maintenue par la présence des têtes dans une église de Salas, disait que c'étaient celles des sept fils de Gonzalo Gustioz, seigneur du lieu, tués et décapités par les Sarrasins commandés par Viara et Galve, du temps du comte Garci Fernández, dans la plaine d'Almenar. Ajoutait-elle déjà que les « infants de Salas » avaient été victimes de la trahison de leur oncle maternel, ami du fameux Almanzor? C'est probable, si l'on considère que, comme le fait remarquer M. Menéndez, les relations de ce genre entre les seigneurs chrétiens et les princes musulmans, fréquentes aux xe et xie siècles, n'auraient guère pu être imaginées plus tard [2]. Il est d'ailleurs naturel à la croyance populaire d'expliquer toute défaite par une trahison.

Sur ce thème simple et tragique, le poète de la fin du xie ou du commencement du xiie siècle a facilement brodé ses développements. Conformément aux mœurs du milieu où il vivait, il a cherché la cause de la haine de Rodrigo Velázquez pour ses neveux dans une offense faite à son honneur, ou, — affront plus sensible encore, — à l'honneur de sa femme, et il a inventé l'étrange scène de Barbadillo. C'est aussi conformément à ces mœurs qu'il a imaginé le bel épisode des augures. Peut-être n'avait-il pas encore introduit le message de Gonzalo Gustioz à Cordoue : Rodrigo entraînait les jeunes gens pour une razzia dans la plaine d'Almenar, et les huit têtes, après le départ des ennemis, étaient rapportées directement à Salas, soit que la huitième fût celle du père, soit qu'elle fût déjà celle de l'*amo*, et que le vieux Gonzalo, qui n'avait pas pris part au combat, leur adressât à toutes, avant de les déposer dans l'église, le *regret* funèbre qui s'est conservé dans les versions postérieures.

Tel pouvait être le poème primitif, relativement assez court, mais contenant cependant une histoire suivie et complète [3]. Ce poème eut du succès et reçut à plus d'une reprise des amplifications et des variations.

[1] L'église fut reconstruite en 1492, et les têtes furent de nouveau changées de place (Menéndez, p. 193).

[2] On a vu plus haut que le souvenir du Ruy Velázquez léonais a pu influencer ici ou la tradition ou le poème.

[3] Ici se placerait la question de savoir si la bataille de Cascajar, où les infants s'étaient distingués, et le siège de Zamora, où Rodrigo avait mérité la main de la cousine du comte Garci Fernández, étaient célébrés dans des chansons antérieures à la nôtre. Je croirais plutôt ces faits, qui se trouvent seulement dans le second *cantar*, introduits par un remanieur.

Je les ai indiquées plus haut [1] : la plus importante fut le perfide envoi de Gonzalo à Cordoue, suggéré peut-être par un poème français, et qui amena la scène terrible où Almanzor lui présente tout à coup les têtes de ses fils. Il semble que la trace de l'état premier du poème soit restée dans la maladresse avec laquelle la version suivie par la *Cronica* fait arranger par Rodrigo l'expédition d'Almenar : le remanieur a laissé subsister le premier motif, celui d'une simple razzia faite en pays sarrasin, qui, si le père des infants est à Cordoue, est tout à fait déraisonnable, soit que ses fils le croient en rapport pacifique avec Almanzor, soit qu'ils le sachent emprisonné par lui. Un second remanieur a vu la gaucherie du premier et a donné pour motif à l'expédition le désir de délivrer ou de venger Gonzalo.

La captivité de Gonzalo à Cordoue a fait naître aussi toute la seconde partie du *cantar* suivi par la *Cronica*, la naissance de Mudarra, — dont le second *cantar* nous a peut-être mieux conservé la forme originale, — et la vengeance tirée par lui de la mort de ses frères. Cette seconde partie a été l'objet plus tard d'additions plus ou moins romanesques [2], comme l'histoire de la partie de « tables » où Mudarra tue celui qui l'a appelé *hijo de ninguno*, la cécité de Gonzalo, le trait cruel des sept pierres que Rodrigo fait lancer chaque jour dans ses fenêtres pour lui rappeler la mort de ses fils, le double miracle de l'anneau, le songe et tout le rôle de doña Sancha, la poursuite de Ruy Velázquez à travers toute la Castille, la punition de doña Lambra.

Ces derniers remaniements étaient accomplis à la fin du XIIIe ou au commencement du XIVe siècle : ils attestent, comme l'a démontré M. Menéndez Pidal, la vitalité continue de l'épopée espagnole pendant deux siècles. Ils se comparent évidemment aux « renouvellements » qu'ont subis aussi, du XIIe au XIVe siècle, nos chansons de geste, mais ils ne leur sont pas complètement identiques. En France, on a surtout renouvelé les vieux poèmes pour en transformer les assonances en rimes, — ou, parfois, pour changer les décasyllabes en alexandrins, — et pour en rajeunir la langue, et c'est à l'occasion de ce travail que se sont produits les remaniements de fond. En Espagne, rien de pareil : le vers épique n'a pas été modifié depuis les premiers temps; il s'est conservé tel quel

[1] Si la scène du *tablado* est du nombre, on ne peut rien en dire pour la date de la première chanson; dans le cas contraire, il faudrait remarquer que la mention du Portugal, dans le récit de cette scène, parmi les pays qui envoient des chevaliers aux noces de doña Lambra lui assigne une date postérieure à la fin du XIe siècle.

[2] D'autres sont purement épiques, comme la communion des infants avant le combat.

IMPRIMERIE NATIONALE.

jusque dans les romances du xve siècle et la poésie dramatique de l'époque suivante; la langue aussi, qui, en France, au moins du xie siècle à la période suivante, avait subi des transformations assez considérables pour rendre les vieux poèmes inintelligibles, s'est maintenue en Castille, du xiie au xive siècle, sans modifications capitales. Il suit de là que les remanieurs ont pu conserver intacts des morceaux entiers, souvent l'essentiel même, des poèmes antérieurs; ils l'ont fait sans doute volontiers pour les morceaux qui étaient en possession de la faveur des auditeurs et se sont contentés d'ajouter des épisodes nouveaux ou d'en substituer de plus conformes au goût de leur temps à ceux qu'ils trouvaient dans les chansons. Ce fut sans doute l'œuvre des *juglares;* de même, dit fort bien M. Menéndez, qu'ils entretenaient leur *vihuela* en bon état de service en en changeant de temps en temps les cordes, ils remettaient sans cesse à la mode les poèmes qui étaient leur gagne-pain. Ils ont d'ailleurs accompli cette tâche avec une grande liberté, souvent avec talent et succès; mais, naturellement, plus les poèmes s'éloignaient ainsi de leur forme primitive, plus ils perdaient de leur fond historique et de leur sincérité native et s'augmentaient d'éléments romanesques, empruntés le plus souvent à l'épopée française, dont on voit ainsi que l'influence continuait à se faire sentir en Espagne, plus sans doute par l'action directe de jongleurs de passage que par la lecture des manuscrits où, depuis le xiie siècle, nos chansons de geste avaient commencé à être recueillies [1].

La constatation de l'existence prolongée et des transformations successives des *cantares de gesta*, toute nouvelle dans l'histoire littéraire et due uniquement à notre auteur, permet, non encore de bien comprendre, mais au moins d'entrevoir la façon dont les romances se sont formées et se sont dégagées des longs poèmes. Cette question si intéressante ne se pose nulle part dans des conditions plus nettes que pour notre légende. Je demande la permission de l'examiner, pour finir, en m'appuyant sur l'excellent chapitre que M. Menéndez Pidal lui a consacré.

Les romances des *Infants*, — il ne s'agit ici, bien entendu, que des romances anciennes et vraiment populaires, — sont, comme toutes les

[1] Il serait curieux de rechercher quels sont les plus récents poèmes français qui ont agi sur l'épopée espagnole. Il est quelquefois difficile de le savoir, parce que nous ne possédons que des remaniements de poèmes qui peuvent être beaucoup plus anciens. En tout cas, je ne pense pas qu'on puisse constater l'influence de poèmes plus récents que la fin du xiie siècle, et je suis porté à croire que, presque toujours, il faut remonter plus haut.

autres, de petits poèmes épisodiques auxquels certaines formules exclamatives ajoutent çà et là une touche lyrique, mais dont le caractère essentiel est épique. Elles sont composées dans la forme même des *cantares de gesta*, en vers de quatorze (seize) syllabes réunis par l'assonance. Elles traitent d'incidents qui se retrouvent dans les poèmes, et elles en traitent d'ordinaire comme si tout ce qui explique, entoure, précède et doit suivre ces incidents était connu des auditeurs auxquels elles s'adressent. De là ce quelque chose de brusque, de non préparé, d'elliptique et presque de mystérieux qui les rend souvent obscures, mais qui fait aussi pour nous une grande partie de leur charme et de leur poésie. Il est probable qu'à l'origine elles n'ont été que des laisses de *cantares de gesta* chantées isolément. Peu à peu ces morceaux favoris ont seuls survécu, et, en passant de bouche en bouche, détachés du contexte auquel ils appartenaient et qui s'était enfoncé dans l'oubli, ils se sont transformés de façon à devenir une forme nouvelle et originale de poésie épique; en même temps ils se sont altérés de telle sorte que, sans ce qui nous reste des anciens poèmes auxquels ils se rattachent, il nous serait impossible de reconstituer par leur moyen les fragments de ces poèmes qu'ils représentent, d'autant plus que nous ne possédons pas les formes intermédiaires par lesquelles les romances ont passé avant d'arriver à celles qui ont été imprimées au XVIe siècle et à celles qui continuent encore à se transmettre et à se modifier dans la tradition orale [1].

[1] Peu de temps avant l'apparition du livre de M. Menéndez, une personne dont la science et le goût font à bon droit autorité, Mme C. Michaelis de Vasconcellos, avait exprimé des doutes sur la théorie même de Milá. Recommandant la comparaison de toutes les formes des romances, et surtout des formes encore aujourd'hui chantées en diverses régions de l'Espagne et du Portugal, elle ajoutait (*Zeitschrift für rom. Philologie*, t. XVI, p. 42) : « Cette comparaison montrera peut-être que les romances ne sont pas, comme d'éminents connaisseurs ont voulu le démontrer, des fragments détachés de grands poèmes héroïques littéraires (?) qui se seraient démembrés et pour ainsi dire éparpillés par le chant, mais qu'elles se sont concrétées peu à peu de petits morceaux originairement isolés, de motifs indépendants, tant épiques que lyriques, nés, en bonne partie, librement et spontanément, du moment, de l'occasion, de l'événement, tandis que d'autres ont simplement été puisées dans les souvenirs du peuple, sont le reste et le fruit de récits oraux, de traditions héroïques, font partie de l'héritage des aïeux. » La très belle et très intéressante étude que Mme de Vasconcellos, à la suite de ces observations, fait d'une des romances du Cid ne suffit pas, à mon avis, pour établir cette théorie, que contredit formellement l'histoire de la légende des Infants de Salas. Il est bien vrai que les romances ont souvent mêlé et fondu des motifs originairement différents et ont combiné de mille façons un « matériel roulant » très multiple, et il est incontestable que le genre des romances, une fois né, s'est développé librement et a puisé à des sources très diverses; mais

Ainsi, dans notre petit cycle de romances, nous trouvons les erreurs les plus singulières sur les personnages et les lieux mis en scène : le comte Fernand González est substitué à son fils Garci, et d'autre part c'est au siège de Calatrava (prise seulement en 1157) et non de Zamora que se distingue Ruy Velázquez; les noces de doña Lambra sont transportées de Burgos à Salas; son cousin Alvar Sanchez est devenu un cavalier de Cordoue, ce qui est absurde, et on oublie de nous dire que Gonzalo González le tue, etc. Dans la plus belle et la plus ancienne, peut-être, des romances, celle qui raconte la mort de Ruy Velázquez, tout est singulièrement transformé : Ruy est à la chasse au lieu de fuir devant Mudarra, et celui-ci le rencontre fortuitement, l'interroge pour savoir qui il est, et le tue, tout désarmé et sans combat. M. Menéndez suit l'élaboration dans la tradition de chacun des traits de cette romance, en apparence si éloignée de sa source, et parvient à les y ramener tous [1].

Cette source, ici comme ailleurs, doit être uniquement cherchée dans les chansons de geste de la dernière époque : c'est ce que montre M. Menéndez par une analyse et un raisonnement auxquels il est impossible de ne pas se rendre : « Les romances sont les héritières légitimes et directes des chansons de geste, comme filles, non des poèmes primitifs, qui ne se récitaient plus, mais de leurs derniers renouvellements » (p. 46). C'est ce que n'avait pas soupçonné Milá, qui n'admettait pas la vie prolongée des *cantares*, et qui croyait que les romances avaient puisé dans les poèmes du XIIIe siècle et dans les chroniques, tandis qu'en réalité, et c'est un fait sur lequel il convient d'insister, elles se sont formées par pure transmission orale [2]. De là ce mélange de fidélité et d'altération qu'elles présentent, et de là la facilité avec laquelle elles se sont modifiées jusqu'au moment où nous les recueillons. Elles se sont surtout abrégées : les laisses des vieux poèmes, n'étant plus chantées par des

là où nous pouvons saisir, comme c'est le cas ici, la naissance même des plus anciennes, nous les trouvons dans une étroite dépendance des anciens *cantares*, et nous avons le droit de tirer de ces faits bien établis des conséquences d'une portée générale.

[1] Une refonte perdue de cette romance a été utilisée par deux dramaturges, Lope de Vega et Cubillo; M. Menéndez en a essayé une restitution partielle. M. Foulché-Delbosc vient de publier (*Revue hispanique*, 1898, p. 252), d'après un manuscrit, une romance qui est évidemment une variante, et peut-être un peu plus moderne, de celle qu'ont suivie les dramaturges.

[2] Il ne s'agit ici, bien entendu, que des romances de la première couche, de celles qui servaient, comme dit le marquis de Santillana, au divertissement de « la gente baja e de servil condicion ». Du moment que des poètes de profession se sont appliqués à faire des romances, ils ont mis les chroniques à profit.

professionnels[1], se sont peu à peu réduites à leurs traits les plus frappants et sont ainsi devenues ces courts poèmes d'allure si rapide et si saisissante que toute l'Europe admire depuis un siècle comme le genre le plus original et le plus caractéristique de la poésie populaire espagnole[2].

Nous ne trouvons en France rien de pareil à ce dernier et si brillant renouveau de l'épopée. Nos chansons de geste, au lieu de se concentrer dans leurs passages les plus énergiques et les plus vivants, se sont délayées dans d'interminables amplifications et se sont perdues, loin du peuple, dans les rédactions en prose. C'était cependant bien l'usage, aux XIIe et XIIIe siècles, d'en chanter isolément telle laisse ou telle suite de laisses, mais cet usage se perdit quand les poèmes changèrent de public : il ne pouvait convenir à la place publique, où les chansons de geste avaient passé en sortant des châteaux, et où les jongleurs des XIVe et XVe siècles les débitaient pendant des journées entières. La vieille matière épique française, par suite de l'affaiblissement de plus en plus marqué de la forme qu'elle avait revêtue, s'est complètement perdue pour le peuple, qui, dans sa poésie lyrico-épique, n'en a conservé aucun vestige[3], et qui ne l'a retrouvée, beaucoup plus tard, que quand l'imprimerie à bon marché a mis à sa portée les rédactions en prose faites au XVe siècle pour les grands seigneurs.

La question de la date des romances se pose maintenant sous un nouveau jour. En somme, il n'y a pas eu pour leur naissance un moment précis : là comme en tant d'autres cas la critique substitue un lent devenir à une apparition brusque. Quand a-t-on cessé de chanter les longs poèmes dans leur entier, et quand a-t-on complètement perdu la conscience de la connexité des laisses isolées que l'on chantait encore avec ces poèmes dont elles avaient fait partie? C'est ce qu'il est impossible de dire avec

(1) Il semble bien, en effet, que la propagation des laisses détachées, transformées peu à peu en romances indépendantes, soit l'œuvre du peuple même et non des jongleurs. Toutefois ceux-ci paraissent avoir quelque temps continué leur industrie, et on est d'accord pour attribuer à des *juglares* du XVe siècle une partie notable des romances conservées. Il serait intéressant d'étudier cette question de près, et de voir jusqu'à quelle époque on peut suivre l'existence de *juglares* non seulement chantant, mais composant des romances. Mais les documents sur ce point semblent manquer.

(2) Il faut remarquer qu'on a souvent plus d'une romance sur le même thème, et qu'on trouve dans chacune d'elles des groupes de vers communs et d'autres qui diffèrent beaucoup (on le voit dans notre cycle même). C'est la preuve, à la fois, de leur provenance d'une même source et de la liberté de leur développement.

(3) Voir, sur ce point, *Journal des Savants*, 1889, p. 669.

précision. Mais il y a un fait curieux qui semble indiquer que, vers la fin du XIVe siècle ou le commencement du XVe, les Espagnols étaient habitués à ces courts chants épisodiques et les considéraient comme la vraie forme de la poésie épique ou, si l'on veut, lyrico-épique : je veux parler des « romances de frontière ». « Ces romances, dit Milá y Fontanals (p. 323), sont l'incomparable joyau de la poésie castillane. Filles d'une société qui était encore héroïque, mais qui n'était plus barbare, inspirées par le plus vivant esprit national, elles reflètent en même temps quelque chose des mœurs, de la culture et même, bien qu'en peu de cas, de la poésie du peuple more. D'autre part, elles conservent, à la différence de celles qui proviennent des anciens cycles, une forme identique ou peu s'en faut à celle qu'elles ont reçue en naissant. Quelques-unes d'entre elles furent dues à l'impression immédiate des faits ou à une tradition peu éloignée; et dans le camp des rois catholiques [devant Grenade] on chantait certainement beaucoup de romances de frontière, qui contribuaient à inspirer de nouvelles prouesses chevaleresques, lesquelles, à leur tour, et peu de temps après, devenaient l'objet de nouveaux chants. » On peut dès lors se demander si c'est l'usage de détacher des *cantares de gesta* une ou plusieurs laisses pour les chanter isolément qui a donné naissance aux romances épisodiques composées d'emblée sur des faits contemporains ou presque contemporains, ou si c'est au contraire la naissance et la vogue de romances de ce genre qui a fait détacher des anciens *cantares* des épisodes qu'on s'est mis à chanter isolément. Je pencherais, quant à moi, pour la première hypothèse, et, en tout cas, il faut admettre que c'est aux *cantares* que les romances, qui en ont absolument la forme et le style, ont dû leur première inspiration [1].

Quoi qu'il en soit des *romances fronterizos*, les romances qui se rattachent aux anciens cycles nous apparaissent maintenant sous leur vrai jour, comme des morceaux détachés, altérés par une transmission orale plus ou moins longue et par l'oubli du contexte primitif, des chansons de geste composées en Castille, à l'imitation des chansons de geste françaises, vers la fin du XIe et le commencement du XIIe siècle, et qui se conservèrent, grâce aux jongleurs, pendant tout le XIIIe et sans doute le XIVe siècle, en se rajeunissant et surtout en s'amplifiant sans cesse, jusqu'au moment où elles se réduisirent à ces morceaux détachés. En perdant de leur mystère et du prestige d'ancienneté qu'on leur avait

[1] Ainsi, par un phénomène bien curieux, ces chants lyrico-épiques dont on ne peut guère admettre l'existence à l'origine de l'épopée espagnole sont nés de sa décomposition, et ils se trouvent avoir, en somme, en Espagne une existence mieux attestée que nulle part ailleurs.

souvent accordé, les romances épiques perdent assurément de leur valeur. On constate que toutes les beautés qu'on y admire appartiennent à leurs sources, et qu'elles n'ont guère apporté de leur chef que des obscurités et souvent des contresens. Mais elles retrouvent un grand prix aux yeux de l'historien de la littérature en ce qu'elles nous permettent parfois de deviner ou même de retrouver des poèmes ou des parties de poèmes dont nous n'avons pas autrement connaissance, et aux yeux de l'esthéticien elles gardent un charme et une originalité qui leur sont propres. Les longs récits des *cantares de gesta* ont souvent gagné à se condenser et à s'aiguiser en ces courts épisodes où n'a été conservé que le plus essentiel et le plus frappant, et, comme je l'ai déjà remarqué, ce que les romances ont d'incomplet, de vague et parfois d'incompréhensible n'est pas ce qui en plaît le moins au lecteur moderne. Elles restent un précieux trésor de la vieille poésie espagnole, au-dessous duquel seulement on en aperçoit un plus antique et plus riche encore, que de patientes recherches ont peu à peu permis d'entrevoir et de mesurer dans la profondeur souterraine où le temps l'a enseveli.

Deux grandes compositions dominent toute l'épopée espagnole, la chanson des *Infants de Salas* et la chanson ou plutôt les chansons du *Cid*. De ces deux compositions, M. Menéndez Pidal a si bien étudié et fait revivre la première qu'il n'y aura plus à y revenir après lui. Nous attendons avec confiance qu'il consacre la même ardeur, le même savoir et la même pénétration à la reconstruction de l'épopée du *Cid*, plus belle encore et plus importante à tous les points de vue, et qui, tout en étant aussi profondément nationale que la première, offre un intérêt autrement considérable pour l'ensemble de la littérature européenne. Il aura bien mérité, quand il aura accompli cette grande œuvre, et de la science et de sa patrie.

Gaston PARIS.

Choix de testaments tournaisiens antérieurs au xvie siècle, par A. de La Grange. Tournai, H. et L. Casterman, libraires-éditeurs, 1897. In-8°, 365 pages. (Publication de la Société historique de Tournai.)

L'importance des Archives municipales de Tournai est bien connue, en France aussi bien qu'en Belgique. Un seul fait suffit pour en montrer la richesse : on n'y compte pas moins de cent vingt-six lettres de Philippe le Bel, dont le texte, récemment mis en lumière par M. d'Herbomez [1], a été favorablement accueilli par les historiens.

L'une des séries les plus curieuses du dépôt de Tournai est celle des testaments, dont la garde était une des attributions de l'échevinage. Cette série, encore très volumineuse, malgré les pertes qu'elle a subies au xixe siècle, abonde en documents de grande valeur, et, pour n'en citer qu'un exemple, c'est là qu'on a découvert le testament du jurisconsulte Jean Boutillier [2], dont la patrie nous est aujourd'hui connue, grâce à la clause dans laquelle il déclare être né à Pernes [3].

M. A. de La Grange a patiemment compulsé la série des testaments de Tournai, pour en extraire les articles fournissant les renseignements les plus intéressants sur les usages funéraires, sur les œuvres d'art et sur la littérature. Il a ainsi recueilli un peu plus de 1,200 morceaux appartenant à la période comprise entre les années 1267 et 1500.

Ces textes seront fructueusement consultés par les archéologues et par les savants qui s'occupent des mots techniques de l'ancienne langue

(1) *Philippe le Bel et les Tournaisiens*, Bruxelles, 1893-1897; in-8°, 216 p. Extrait des tomes III, n° 1, et VII, n° 1, cinquième série des *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique*.

(2) Ce testament, daté du 5 mars 1387 (vieux style), a été publié en 1890 par M. de Meulenaere, dans un recueil de *Documents inédits pour servir à la biographie de Jehan Boutillier* (extrait du tome XVII, n° 3, 4e série des *Bulletins de la Commission royale de Belgique*). Ce testament est bien distinct de celui dont le texte est inséré dans la *Somme rurale* et dont la date est du 16 septembre 1395.

(3) Le testateur demandait la célébration de cinquante messes « en l'eglise de Pernes où je suis nés ». Il s'agit selon toute apparence de Pernes, aujourd'hui commune du canton de Henchin dans le Pas-de-Calais. Au lieu de *Pernes* un ancien archiviste de Tournai avait cru devoir lire *Péronne*, leçon qui a été reproduite par le Dr Wilbaux, dans le Catalogue de la bibliothèque de Tournai (t. II, p. 297) et par M. Vander Haeghen (*Bibliotheca belgica*, au mot *Boutillier*, fiche B 125). M. de Meulenaere a publié un fac-similé d'après lequel la leçon *Pernes* ne donne lieu à aucune espèce de doute.

française. On ne saurait assez en recommander la lecture à ceux qui étudient l'histoire des mœurs et qui recherchent les particularités de la vie bourgeoise au xive et au xve siècle. Ils sont pour le moins aussi instructifs que les anciens inventaires, dont l'utilité est aujourd'hui si bien appréciée, comme l'atteste le catalogue [1], qu'on a pris la peine de dresser, des publications dont ils ont été l'objet.

Entre des centaines de traits qui m'ont frappé en lisant le recueil de M. de La Grange, j'en ai retenu un, qui me semble expliquer comment l'usage d'entretenir un luminaire devant certaines statues se rattache aux origines de l'éclairage des voies publiques. Cette pratique, si répandue au moyen âge, était assurément un acte de dévotion ; mais c'était en même temps un moyen d'assurer la sécurité des voies publiques par une sorte d'éclairage des endroits réputés dangereux. C'est ce que nous voyons nettement exprimé dans le testament de Jean de La Chapelle, qui disposa, le 22 juin 1346, des sommes nécessaires pour ériger une statue de Notre-Dame et pour entretenir à côté une lampe allumée pendant toute la nuit : « Voel et ordonne, pour ce que, par deffaute de lumière, ay veu pluiseurs personnes noyer en le rivière d'Escaud, que il ait en l'arc des Causfours, au lès devers Saint Brisse, une ymage de Nostre Dame, et par devant icelle ymage que il y ait une lampe ardant à tous jours, de l'heure de complie jusques au jour. Item voel et ordonne que chius ou celle qui alumera la dite ymage ait se maison en la tour de l'Arc, jusques en le moyenne de l'Escaud et jusques au trau » (n° 144).

Ce qui m'a décidé à signaler particulièrement la publication de M. de La Grange, c'est la quantité des livres qui y sont énumérés et qui montrent combien la lecture était répandue dans les classes moyennes de la société pendant les derniers siècles du moyen âge. Les testaments dont il s'agit ne mentionnent guère les livres qu'on est habitué à rencontrer dans les librairies des cathédrales, des abbayes ou des couvents, dans celles des maisons princières ou seigneuriales et dans les successions des prélats, des théologiens, des jurisconsultes, des médecins et des professeurs. La grande majorité des testaments de Tournai appartient à des membres de la grande ou de la petite bourgeoisie, et, dans beaucoup de ces testaments, nous remarquons non seulement des livres de dévotion, tels que des psautiers et des heures, mais encore des livres qui dénotent une certaine curiosité d'esprit et un certain goût littéraire. J'en citerai quelques exemples, en suivant l'ordre chronologique.

[1] *Bibliographie générale des inventaires imprimés*, par F. de Mély et E. Bishop. Paris, 1892-1895. 2 vol. in-8°.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Je commence par un testament du 3 octobre 1303, dans lequel Jean Cole prend des dispositions pour assurer la possession d'une petite bibliothèque française à un fils qui avait quitté le pays et dont le sort était inconnu; les livres devaient être mis en réserve pendant sept années, et si à l'expiration de ce délai, le fils n'était pas de retour, la bibliothèque serait acquise à une fille du testateur :

. . . Je donne pour Dieu et en aumosne à Jehan, men fil, VI roumans, c'est assavoir : un de Loherens, un autre de Merlin, un autre de Garin de Mongleve et de Rainscevaux ensaule, un autre de Biertain et de Warokiet, un autre ù li Mapemunde est au commencement et pluiseurs autres coses avec, et un autre ù le senefiance des Macabés est au commencement et pluiseurs autres coses avoec. Et se li donne encore un petit escring et une cainturéte de soie, et unes taules à fuelles d'argent. Et pour çou ke le devant dis Jehans, mes fius, n'est mie au païs, ne n'en set on nule nouvèle ciertaine, ne de vie ne de mort, je voel ke ces coses ke je li donne demeurent ens ou petit escrin en le main Andriu, men neveu, dusc'à VII ans; et après ces VII ans, je voel, se mes fius ne revenoit, ke toutes ces coses ke je donne à men fil reviengent à Jehanain me fille. (N° 39.)

Au mois de juin 1332, Jean de Le Maletote ordonne de vendre ses livres, à l'exception de plusieurs volumes de théologie, de droit, de science et d'histoire qu'il léguait à différentes personnes. Il fait allusion dans son testament à des ouvrages qu'il avait précédemment confiés à des amis et qui devaient faire retour à la succession :

Je donne à Jehan Dacre men livre des Cronikes des empereurs ensi qu'il est. Je voel que mi livres soient vendus, hors mis un livre ù li contes d'angorisme est et compos, que je voel que mestres Gilles Pourres ait, avoech me Geomansie tabullée, et *Estimaverunt Indi*, que mestres Jehan li apotikaires de Lille a pour Dierinet, sen neveut. Item je donne à Magnain Dacre men livre d'orisons, ù il a ymagenettes pointes au commenchement. Mestres Gilles Ascaryols a un livre de siermons et les Cronikes de Tournay; on les reprenge, se les venge on. Item je voel que mestres Willaumes de Saint Pierre ait IIII quasiers d'un Rognier glosset, qui ne tiennent point ensamble. Item je voel que mes curés ait siermons en latin, qui sont mis en coyers, nient tenans ensamble. Je voel que on doinst Jehan de Hanin tou plain de roles de Decretales en roumant. Je voel que on doinst Jehan d'Orke, men compagnon, II quayers tenans ensamble, con dist que c'est *Jus canonicum*. (N° 101.)

En 1349, un notaire dispose de quatre volumes : « un livre d'orisons en latin, men livre de le Rose, men livre dou Renclus, et cinc grans roles de le Bible ». (N° 178.)

Le 21 mai 1357, Pierre de Melle désigne dans son testament quatre livres de sa bibliothèque : « men livre des monnoies, men Cartulaire en

papier, mes boines eures, men livre de le Rose et tous mes roles de motais et de chanter... » (N° 203.)

Dierins de Melle, en 1374, ordonne de vendre la meilleure part de ses livres et d'affecter le produit de la vente à des œuvres charitables; il ordonne de distribuer à de pauvres écoliers ses livres de philosophie; il désigne deux volumes qu'il avait empruntés et qui devaient être restitués aux légitimes propriétaires; il donne deux livres de Chroniques qui devaient être enchaînés dans la librairie de l'église Notre-Dame de Tournai :

Voel estre vendus tous mes livres de lois et de decrés, et les deniers donnés pour Dieu et en aumosne as povres membres Dieu. Et mes livres de logique et de philosophie soient donnés pour Dieu as povr[es] escoliers. Item voel que un livre de philozophie que jou ay, liquelx est de science de alquemie, soit rendu à l'abbeye Saint Nicolay es Prés, car il me fu prestés; et sont en celui livre contenus pluiseurs livres d'alquemie, et est li premiers de Clambus. Item voel et ordonne que II livres de Croniques, que jou acatay, soient donnés et délivrés à l'eglise Nostre Dame, pour yceulx mettre et ataquier à kaine de fier en le librarie de le dite eglise. Item voel que un livre qui est de le confrarie Saint Eloy des escoliers de Paris, que on dit les escrips maistre Jehan de Saint Amand, soit rendus as procureur de le fieste des dis escoliers. (N° 273.)

Vincent as Vacques, grand clerc de l'église Notre-Dame, s'était procuré un exemplaire des *Voyages de Jean de Mandeville* dès l'apparition de ce célèbre ouvrage; il en disposa le 15 septembre 1381 en faveur du frère de son curé : « Item donne à Robiert des Saulx, frère de monseigneur le curet, un roumant de monseigneur Jehan de Mandeville, escript en parchemin. » (N° 292.)

Un autre testament, celui d'Enguerrant Le Fèvre, clerc de l'échevinage de Tournai, mentionne une copie de la Somme rurale de Jean Boutillier, qui avait peut-être été faite du vivant de l'auteur. Voici les termes employés par le testateur à la date du 12 avril 1412 :

Je donne à Lion Danquasnes [1], avec lequel je demeure à présent, men livre que j'ay fait et fait faire, qui est contre escript contre le livre que fist Jehan Boutillier, faisant mention des stilles, usages et coustumes du païs, lequel est en la maison Huchon de Lannoy, qui le me aydoit à colacyer. (N° 544.)

L'éditeur a supposé qu'il s'agissait là d'un exemplaire interfolié de la Somme rurale, dans lequel Enguerrant Le Fèvre avait ajouté des com-

[1] M. O. de Meulenaere, qui a cité ce passage (voir la note suivante), a lu « Léon Douquasne », c'est-à-dire, selon toute apparence, « Du Quesne ».

mentaires en regard du texte. Le mot *contre-écrire* n'autorise peut-être pas cette conjecture, déjà émise par M. de Meulenaere[1], et peut s'appliquer à une simple copie. C'est dans ce sens que l'emploie, à plusieurs reprises, Guillaume de Saint-Étienne, commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en parlant de la copie qu'il fit exécuter, à la fin du XIIIe siècle, de la règle et de certains établissements de l'ordre : « Je trais à testimoingne frère Bernart, qui estoit tresourier et avoit ladite règle et escrit fait au Margat en sa garde, qui les presta por faire contre escrire..., laqual règle et tous les escritz dessus ditz estoient en une chartre bullée souz la bulle de plomb au nom dou maistre Aufons. » De même, Froissart[2] fait allusion à une simple copie quand il emploie le mot *contrescrire* : « Et qui le copie d'icelles voloit avoir, mais que contrescrire on les fesist, on les avoit. »

Le testament qui renferme les détails les plus curieux est celui de Pierre de Hauteville, dit le Mannier, seigneur d'Ars en Beauvoisis, daté du 6 août 1418 (n° 594). Voici les clauses relatives aux livres de ce personnage :

Je donne à Guérard de Cuinghien, mon beau frère, mes Heures que je dis continuelment, aux cloans de ma devise, et un livre de papier, clos en assielles, qui parle des Croniques de France et de pluiseurs autres croniques. Item je donne à Pierre Soris, procureur en court laye, demorant en Tournay, en la rue de Coulongne, un grant livre de papier bien espès, loyé en aisselles, qui contient pluiseurs volumes, c'est assavoir : les Dits de philosophes, Boèce de Consolacion, Prudence et Melibée, l'Eschequier moralizié, Guide de l'art d'Amours, les Meditations saint Bernard, l'Orloge de sapience, le Miroir de chrestienté, les Cent balades, et pluiseurs autres choses; et commence ainsy : « A noble homme Bertrand Aubert de Tarascon, frère Jehan Ferron, etc. », et fine ainsy : « Sy fine le livre des expositions et significations des songes exposez par Daniel, et autres, etc. »

Item je donne à Bernardin, mon frère, ung aultre livre de papier, le plus espès que j'ay après le grant, et est moyen, et y a un quoyer ou deux en parchemin, où est le calendrier, en lattin, et autres medicines. Et prie au dit Bernardin qu'il le garde bien et visite, car il y a moult de bonnes choses. Et commence ainsy : « Tout ly aucteur quy traittièrent de fizique dient, etc. » — Item je donne à messire Jehan Braque, chevalier, l'un de mes exécuteurs, mon Romant de la Rose, enluminé d'or, et mon livre du Trésor, liez, escriptz, enluminez et couverts de aisselles, en parchemin.

Pierre de Hauteville a bien caractérisé sa personnalité dans le minu-

[1] Dans un opuscule intitulé *Jehan Boutillier, Esquisse biographique*, sans date; in-8° de 18 p. imprimé à Bar-le-Duc.

[2] *Chroniques*, liv. II, § 500, éd. de la Société de l'histoire de France, t. XI, p. 309.

tieux devis du monument funéraire qu'il voulait se faire dresser dans l'église de Saint-Jacques de Tournai :

Vueil, ordonne et eslis place pour gesir en l'eglise de Saint-Jacques avec mon feu père, que Dieus absoille, Jehan de Hauteville, dit le Mannier, lequel gist dedens le cuer de la dite eglise, joignant l'estapleau, à l'encontre de la chapelle Saint Nicolas. Item vueil et ordonne que on employe la somme de L livres tournois en faire faire et asseoir dedens le mur, ou par dessus le mur au dehors, lequel qui mieux se porra faire, à l'opposite de la place où mon dit feu père gist, au piller dedens le cuer de la dite eglise Saint-Jacques, de l'autre renc, ou à l'un des pilers du dit cuer, un tableau de pierre de marbre bis, taillié et eslevé de ymages, c'est assavoir un personnage de moy à genoux, armé de ma cotte d'armes, et des couleurs d'icelle, et devant mes genoux mon bacinet. Et soit une ymage de la Trinité faite et entailliée, devant laquelle je soye agenouilliez. Item vueil que monseigneur saint Michiel et monseigneur saint Jorge soient tous drois derrière mon personnage et me présentent devant la Trinité. Après vueil que le champagne du tableau soit toute semée de couronnes bleues, de fin azur ou du meilleur après que on porra trouver, et que la dite champagne soit le fons d'argent ou de fin blanc, et puis les couronnes bleues comme dit est dessus semées. Et que es bordures du dit tableau, qui seront d'autre couleur, soit mon mot tout entour, c'est assavoir GODDANC, de lettres d'or eslevées, et une branche de valeriane, une herbe que je porte, entre les mos. Et que ou dit tableau soient emploiez L frans et non plus, comme dit est. Et soit assis à la discretion et bon avis de mes executeurs, ainsi qu'ilz verront que le mieux faire se porra à la conservation du dit mur. Et soient les ymages bien dorées et paintes de fines couleurs, le plus richement que faire se porra. Et soit escript ou dit tableau :

CY DEVANT GIST NOBLE HOMME PIERRE DE HAUTEVILLE, DIT LE MANNIET, SEIGNEUR D'ARS EN BEAUVOISIS ET ESCHANÇON EN ORDONNANCE DU ROY CHARLES VI[e] DE CE NOM, LEQUEL PIERRE FUT APPELLÉ EN SON TEMPZ PRINCE D'AMOURS, ET TRESPASSA tel jour. TOUS LEAUX AMOUREUX VUEILLENT PRIER DIEU QU'IL AYT L'AME DE LUY. AMEN.

Les loyaux amoureux, aux prières desquels le Prince d'amours se recommandait, devaient appartenir à des compagnies de bons vivants telles que celle du Vert Prieuré de Saint-Jacques et celle du Chapelet Vert, à chacune desquelles il légua une somme d'argent pour faire célébrer une messe et payer un banquet funéraire. Les confrères du Vert Prieuré de Saint-Jacques devaient assister au service, ayant sur la tête ou autour du cou « un gracieux chapelet de pervenche ou d'autre telle verdure ou florettes qu'il leur plairoit ».

Les obligations des confrères du Chapelet Vert étaient ainsi spécifiées par le testateur :

Item je donne à la compagnie du Chapel[et] vert en Tournay, dont je suy l'un des compagnons, se ainsi estoit que au jour de mon trespas elle se tenist de moys en moys en la manière accoustumée, la somme de soixante solz tournois pour une fois seulement, par condition qu'ilz feront dire messe et vigilles pour l'ame de moy,

selon le contenu en la lettre sur ce faite, où j'ay mon seel avec les autres compagnons. Et se, pour l'année en laquelle je trespasseroie, je n'avoye payé mon diner, qui eschiet le premier dimenche d'aoust, je vueil et ordonne que on face un franc diner, tel que accoustumé est honnorablement en tel cas; et que les onze mes compagnons y soient pryés et soient bien ayse à mes propres coustz et despens, et ayent avec ce les LX sous tournois dessus [dits]. Mais se je trespassois depuis le moys d'aoust, ouquel le tour de mon diner eschiet, et je l'eusse payé, je ne payeroie à la compagnie que yceulx LX s. t. dessus dits pour une fois tant seulement. Et vueil que chacun du dit Chapelet ait un chapelet vert sur la teste ou au col durant la messe et le diner.

On a vu qu'un testateur, Dierins de Melle, en 1374, avait prescrit d'enchaîner dans la librairie de l'église de Notre-Dame de Tournai un livre de chroniques qu'il voulait mettre à la disposition du public. Ailleurs, il est question d'une Légende dorée et d'une Chronique martinienne, soumises au même régime. Nous lisons dans le testament d'André Locquet, chapelain de Saint-Brice, le 30 juin 1426 : « Je donne pour Dieu et en aumosne à l'église de Saint-Brisse, pour le grant bien et honneur que j'ay trouvet en le peroche, une Legende dorée et les Croniques martiniennes, tout en ung volume; et voel que la dite Legende soit atakie d'une kayne de fier au letrin où on met les livres, si que nuls ne l'en puist porter hors de l'eglise. » (N° 698.)

Cet usage d'enchaîner les livres, très répandu au moyen âge, est attesté par un certain nombre de testaments tournaisiens. Rien n'y est plus ordinaire que la mention de psautiers, de bréviaires ou de livres d'office enchaînés dans les églises :

Testament de Jakèmes de Ricamez, en 1358 (n° 206) : Je voeil que li dis breviaires soit mis et donnés en le eglise Saint Piat à Tournay, et soit ataquiés à l'estapliel à une kainne, par quoy li commun priestre et clerc s'en puissent aidier au besoing.

Testament de Jakèmes dou Casteler, en 1359 et 1364 (n°s 209 et 245) : Je donne à l'eglize de Tournay mon breviaire, pour mettre ou coeur de le ditte eglize devant mon estal, liquelz sera encaienet, pour les compaignons dire leurs heures.

Testament de Jean Pourrès en 1365 (n° 249) : Je donne à l'oevre d'icelle eglise [de Saint Quentin en Tournay] un sautier que je voel que il soit attakiés à une kaine à l'estapliel au coer.

Testament de Jean de Lannoit, en 1449 (n° 908) : Je donne à l'eglise Saint Brixe mon bon breviaire, pour le enclore en une traille de fier, lequelle traille sera mise ou mur au plus près de me sepulture, au dessoubz de ung tabliel de keuvre qui se fera, et tout aux despens de mes biens, et comme ils sont, en l'eglise Nostre Dame.

Testament d'Aymé Malard, en 1452 (n° 936) : Je donne mes Heures à l'eglise Madame sainte Caterine, et veul qu'elles soient refaittes et ataquiés à une kaine en le dite eglise.

Testament de Jean Loncle, en 1467 (n° 1031) : Je donne à l'eglise d'Espierre men breviaire noté, par condition que mes executeurs le facent pendre atout une chaigne en la dite eglise sans jamais departir, et facent escripre au dit livre que je l'ay donné à la dite eglise.

Il n'est guère étonnant qu'on ait songé à donner ainsi aux pauvres clercs le moyen de réciter leurs offices. Ce qui est plus remarquable, c'est que des testateurs aient tenu compte du goût que des gens de la plus modeste condition avaient pour la lecture. Il est donc intéressant de noter des mesures prises pour mettre des livres à la disposition de simples valets. C'est ce que nous constatons en lisant les testaments de Bernard de Le Barre, en 1372 (n° 263), et de Caron Cathine, en 1405 (n° 480) :

Je donne as Augustins unes Decretales et une Legende dorée à mettre en leur liberarÿe; par condition que Rogier, me varlés, de le ditte Legende dorée ait se usage et s'en puist aidier toute se vie.

Je donne un livre de Marcq de Romme à Mahieu d'Estraielles.

Item le livre de Merlin pour Engherant, mon varlet.

De ces legs on peut rapprocher celui que Jeanne Grardielle fit, en 1400, d'un livre d'heures à une pauvre enfant qu'elle avait élevée par charité : « Je donne à Denisette, povre enffant que j'ay norie, mes heures et un petit drap point d'ymages. » (N° 358.)

Il serait téméraire d'attacher trop d'importance à ces cas, qu'il faut peut-être considérer comme des faits isolés et exceptionnels. Mais tout autre est le caractère des textes relatifs aux livres possédés par des femmes. Le nombre des testaments où l'on voit des femmes léguer ou recevoir des psautiers, ou des heures, ou d'autres livres d'offices religieux, est prodigieux, et je dois renoncer à les relever. Pour une période d'une cinquantaine d'années, on en compte plus de vingt, dont il suffira de rappeler sommairement les termes :

1294. Jeanne de Cordes : Se doins à Magnon, fille Jakemon de Cordes, men neveut, men milleur sautier et mes milleurs eures que jou arai au jor de men trespas. N° 26.

1303. Ysabiaus Warisons : à Katerine, fille de Jehan de Ronc, x s. et mes eures. N° 41.

1311. Ysabiaus Meurande : à Anneçon, fille Andrieu Trikart, unes eures et I sautier. N° 46.

1316. Agnès, femme de Theri Mousket : à Angniès Sartiele, mes heures et mes patrenostres. N° 54.

1316. Maroie de Tielt : à Jehanain, ma sereur, mes eures. N° 57.

1319. Jeanne, femme Jehan Ouri : à Katerine, fille Jakemon Le Grant, mes eures à fremaus d'argent et me mindre bourse. N° 65.

1324. Maroie Malebranke : Je lais men sautier as Boins enfans. N° 72.

1325. Maroie, fille Nicolon de Mortagne : à Maryen, femme Willaume Tricart, men boin sautier et le milleur aniel ke jou ay. N° 77.

1328. Katerine li Parée : à demisièle Margerite de Lille, mes eures. N° 89.

1328. Jeanne li Vilainne : à Katerine le Linière, unes eures et une lantierne de voirre. N° 90.

1329. Agnez Mauprilleuze : au fils Jakemon, monne à Vicongne, mon boin breviaire, et un plat hanap d'argent; et à Hanechin, sen frère, men journait. N° 93.

1337. Anniès Mauprilleuse : à monseigneur Jehan de Gieronde, priestre, men breviaire et men journet. N° 118.

1337. Gillote de Wès : à suer Gillotte d'Alaing, les eures qui furent suer Maroie, un livret que elle escrit et deux coussins sarasinois. N° 119.

1340. Jehane de Bouchain : à Margherite Florine, mes eures; à demiselle Margherite de Wavrechin, me cousine, men grant sautier. N° 129.

1342. Margherite li Pouletière : à Margotine fille me suer, men sautier de David ensi qu'il est. N° 132.

1344. Maroie Candillons : à Alixandre suer à Maigne de Hierinnes, mes eures et unes patrenostres de coral. N° 137.

1345. Catherine dite Fontaine : Je mach en le main men père frère Robiert de Paris, mes mindres heures et me petit livret des VII saumes, pour ordonner selon se conscience où il volra. N° 140.

1345. Katerine Rusielle : men sautier à Margherite dou Souchoit, nièche Jehan men baron qui fu. N° 141.

1345. Marguerite de Hierteng : à Sandre, me nièce, men sautier et mes heures. N° 143.

1348. Mehaut de Waudripont : à Mehallon Briffaude, mes heures de Nostre Dame les milleurs que j'ay et le sakelet où on les met. N° 150.

1349. Marguerite li Navieresse : à Hanette, me cousine, le fille Blasson, mes eures. N° 160.

1349. Maigne au Poch, béguine : à Maigne de l'Abbie, mes heures; *item* à Hanekin de Le Corne, mes heures de le Crois. N° 176.

1351. Jehanne li Dans : à Catherine, fille à Jakemon li Dan, men frère, men grant sautier, se elle le set lire; et se elle ne le savoit lire, en le veuwe de mes executeurs, je voel qu'il soit vendus. N° 185.

En dehors des livres d'offices ou de prières, qui servaient principalement dans les églises, les Testaments tournaisiens nous font connaître un assez grand nombre de volumes de littérature religieuse ou profane à l'usage des femmes. Il n'est pas inutile, je crois, d'en donner ici l'énumération :

1336. Maroie Li Coryère : à Katerine, fille Simon Le Coryer, un hanap de madre à piet d'argent et men livre de sainte Margherite; à Margheritain de Hiertaing, men hanap d'argent ù li prestres est et li auteulz, et men livre du Rousingnot, et men livre des evangilles. N° 115.

1386. Katherine le Flamenghe : Je donne à sire Jaque Bourghois et Ysabiel, sa soer, un livre des Expositions de evangilles. N° 316.

1389. Ysabiel Le Mairesse : Je voel et ordonne que on renge à mestre Jehan Malcauchiet un livre de medechine, couvert de II assielles sans quir, lequel j'ay du sein. N° 324.

1390. Jehan de Le Warde, parmentier : Je donne à la vesve de feu Jaques Cornet me petit autel tout estoret ensi qu'il est à present, et un livre qui contient le Somme du Roy. N° 326.

1394. Jacques d'Erquisies : à Bellotte du Fayt, fille Jacquemart du Fay, un livre nommé les Sommes le Roy, qu'elle adprent ad present. *Item* à demisielle Catherine Carpenich, femme Lotard men frère, un livre des Sommes le Roy des visses et des vertus. N° 336.

1403. Marguerite Hocquette : *Item* ay donné aux suers beghines demorans sierant le moustier Sainte Catherine men sautier qui est moult biaux, par condition que elles ne aultres ne le puissent vendre ne enwagier. N° 463.

1417. Marie Ricouwarde : Je donne à demiselle Maigne d'Avesnes, me cousine, mes bonnes heures. . . *Item* je donne à Jaquème Caulier trois livres de romanch, l'un appiellet le Macqmonde, le second de Cleomadès et le tierch de le Rose. N° 585.

1423. Marie de Hollaing : Je donne à dame Marie de Ghiestielle, religieuse de l'abbeye de Fontenielles emprès Valenchiennes, ung livre faisant mention du Pelerinage humain, par sy que je voel que, après le trespas de la dite dame Marye, li dis livres demeurèche à la dite abbeye et au couvent. *Item* je donne à demoiselle Caterine Wauquière, beghine des Haulx Degrez, une legende de saint Franchois. N° 663.

1431. Maigne des Campiaux : Je donne à Jehan Gaudebert le livre de la Destruction de Romme. *Item* je donne à Marguerite du Harby mon grant psautier et unes patrenostres d'ambre. N° 743.

1434. Jeanne Maughière, béguine : Je donne à medemiselle de Hauvraincourt men livre des trois estas. *Item* à l'eglise des Cartrous mes deux livres du Pellerinage de vie humaine. *Item* à demiselle Jehenne Motine mes grandes heures, qui sont enluminées d'or et d'asur, et avoec men livre de sufrages, et avoec mes autres livres en roumant. N° 770.

1434. Jeanne de Velle : Je donne et laisse à Angniès Cordelles men breviaire et collectaire. *Item* je donne à le femme qui fu Jaquemart Ysaac le livre des Sommes de vices en fronchin. *Item* je donne à l'ospital Saint-Thomas à Douay un livre qui est de l'Ave Maria et du Retour du cuer perdu, tel qu'il est. *Item* aux suers des Campiaux le livre que je euch à Janine, contenans l'Ave Maria, les commandemens de le loy et les XII articles de le foy. *Item* je donne as soeurs de Sainte Catherine le livre du Pelerinage de l'ame. *Item* je donne à demiselle Aelis mon livre as cloans d'argent et le Seul parler saint Augustin. *Item* je donne encore as dites suers des Campiaux mon livre de la Souffrance. N° 771.

1438. Catherine Dimenche : Je donne à la rencluse de Saint Jehan le livre des Pères. *Item* je donne à le rencluse de Sainte Caterine le livre de le Somme le Roy et le Voyage Men Seigneur. *Item* je donne à le rencluse de Saint Nicaise l'Aiguillon d'amours. *Item* je donne à no cousine Catinne le livre de *Audi filia*. *Item* je donne l'un de mes grans livres à l'ospital de Valenchiennes. *Item* je donne mon livre du Seul parler saint Augustin as suers des Campiaux. N° 801.

1468. Aelis de Lannoy : Je donne à Jehanne de Le Cauchie, religieuse en l'abbaye des Prés Porchains, ung livre de le Vie de madame sainte Mehault, et ung aultre des commandemens de Dieu et des evangilles. *Item* je donne à Jehenne de Le Cauchie,

me niepce, grise soeur, mes heures de Nostre Dame à l'usaige de Romme, où sont vigilles et suffraiges du temps et des sains. *Item* je donne à Jaquemine de Bersées mon psaultier feriet, ung livre de l'Aguillon d'amour et les sept psalmes en rommant. *Item* je donne à Jennine Pourret ung livre des Seulz parlers saint Augustin. *Item* je donne à la vesve de feu Jehan Le Net ung livre où sont les Commandemens de Dieu et le Medicitez. *Item* je donne à l'ospital du Bruille mon livre des evangilles et epitres. *Item* je donne aux grises soeurs de Sainte-Caterine mon livre des Auctoritez, quy est en lettre de fourme et en parchemin. (N° 1041.)

1471. Jean de Leuze : Je donne à Rolant, mon frère, un livre appellé le livre des Roys, couvert en vert cuir, et un aultre couvert de parchemin. *Item* je donne à me niepce Bourgoise un livre couvert de vermeil cuir, qui est une partie du Psaultier exposet. *Item* à me niepce Bernarde, le premier livre de la vie Jhesu Crist. *Item* à Quentin Gargate, ung livre appellet Gille de Romme. *Item* à maistre Robert Bourgois un livre appellé les Moralles saint Grigoire. *Item* à me niepce de Bussy, Boèce de Consolation. *Item* à Engueran Coppet, le Pelerinage humain. *Item* à Baltazart Gargate le deuxième livre de la Vie Jhesu Crist. (N° 1056.)

On ne rencontre dans le recueil de testaments que deux mentions de livres imprimés : l'une en 1484 : « ung livre en grand volume, mollé, *de salute corporis et anime* [1] »; l'autre en 1491 : « ung livre emprainct nommé *Mammetractus* [2]. »

J'ai dû m'en tenir aux articles relatifs aux livres; mais on pourrait faire des remarques non moins variées et non moins instructives sur différents genres d'objets mobiliers et d'œuvres d'art.

La publication de M. de La Grange mérite des éloges pour le discernement dont il a fait preuve en choisissant les articles à imprimer et pour l'exactitude avec laquelle il les a reproduits. Les notes qui les accompagnent sont généralement judicieuses [3] et facilitent l'intelligence des passages difficiles. L'auteur a très convenablement mis en œuvre, dans une courte introduction, les données que fournissent sur les anciens usages funéraires non seulement les testaments, mais encore les comptes des exécutions testamentaires.

Ce qu'on peut regretter, c'est que M. de La Grange, qui connaît à fond les archives tournaisiennes, n'ait pas cru utile de nous donner quelques notions sur la collection qu'il a dépouillée avec tant de soin et de sagacité. Il aurait dû traiter, au moins sommairement, dans sa pré-

(1) N° 1135. Dans le testament publié sous ce numéro figure le traité de saint Jean Chrysostome *Quod nemo ab alio leditur*, dont le titre est altéré dans l'édition : « et pervenio ab alio leditur nisi primo a se ipso fuerit lesus. »

(2) N° 1178.

(3) Il y a peu de lapsus du genre de celui qui est dans la note 3 de la page 64. L'éditeur, ayant imprimé *uns coffres desoumiers*, n'a pas vu qu'il s'agissait d'un coffre à mettre sur une bête de somme, et a proposé une explication inadmissible.

face, des questions qui lui sont évidemment familières : la forme des testaments et les conditions dans lesquelles ils étaient reçus et conservés à l'échevinage de Tournai.

On se demande encore pourquoi il n'a pas expressément averti les lecteurs qu'il publiait non pas un « Choix de testaments », comme porte le titre du volume, mais des articles choisis dans un grand nombre de testaments. En effet, le volume que nous lui devons, et qui à tant d'égards est si curieux, ne nous offre pas le texte d'un seul testament, ni même un renvoi précis aux ouvrages dans lesquels on peut trouver des exemples de ce genre de documents. Aussi ai-je cru pouvoir insérer ici un de ces actes, dont l'original est arrivé dans les collections de la Bibliothèque nationale (Collection de Flandre, vol. 183). Il est d'une date respectable (mars 1286, peut-être 1287, nouveau style) et contient une série de dispositions qui nous édifient sur les habitudes d'une riche bourgeoise de Tournai dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Si M. de La Grange l'avait connu, il en aurait tiré plus d'un article qui rentrait dans son cadre, notamment la mention de plusieurs livres français : les Décrétales en roman, le livre de Notre-Dame, le psautier en roman, le livre des Étoiles, la Vie des Pères et le Chevalier au Cygne.

Testament Maroie Paiiene [1].

El non del Père, del Fil et del Saint Espir. Sacent tout cil ki cest escrit veront et oront ke jou Maroie Paiiene, en men boin propos, de boin sens et de boin entendement, pour le pourfit et le salut de m'ame, de me père, de me mère, de mes II barons et de tous chiaus et de toutes celles par qui li bien ke jou ai eus et k'encore ai me sunt venut, done pour Dieu et en aumosne et fach men testament en le manière k'il est contenut en cest escrit. Premièrement je donne à le capelerie de Saint Piere XX s. de tournois de rente par an, pour faire l'obit de mi et de segneur Gontier, ki mes barons fu, et ke li capelains doinst III livres de candoile le jor de no obit por offrir. Et si doins à Chalonne II R. [2] de blet de rente ke j'ai, ki furent Jehan de Rongi, pour faire men obit cescun an et l'obbit de Biernart de Chalonne, ki mes barons fu, et un quartruel de blet pour faire pain et donner pour Dieu le jour de men obit, et un quartruel de blet au clerc as enfans Jakemon, men frère : Magnon Roussiel et Jakemin, cescun X lb.; et Gosset et Katherine, cescun C s. A Anniès de Flandres, me cousine, C s.

[1] On avait exécuté deux copies du testament sur une feuille de parchemin au milieu de laquelle le titre Testament Maroie Paiiene avait été tracé en très grands caractères. La feuille avait été ensuite coupée en deux morceaux, de façon que la partie supérieure des lettres du titre était sur l'exemplaire du testament remis aux exécuteurs, et la partie inférieure de ces mêmes lettres sur l'exemplaire déposé au greffe de l'échevinage.

[2] L'initiale *R.* doit désigner la mesure appelée à Tournai *rasière.*

À le pitance des Frères Menus, c s.; à lor oevre, xx s.; au custode, xl s. A frère Pieron, sen frère, xx s. Au Sauçoit, à le pitance, xx s. As nonains des Prés, à le pitance, xx s. As frères des Sas, x s. À l'ostelerie de Marjus, x s. A l'ostelerie de Nostre Dame, x s. À l'ostelerie dou Bruille, x s. As Frères croisiés, x s. As povres beghines des Près, x s. À l'uevre des beghines, x s. À dame Mariien dou Sauçoit, dou Casteler, x s. A dame Ivette à Le Take, v s. À dame Hawit Catine, de Markette, x s. À toutes les pauroffes de Tournai deçà Escaut et delà, ii R. de blet. À Saint Pière, iiii R. de blet. As povres dou Bruille, une R. As povres d'Escauffours, une R. As povres de Landas, une R. As povres de Cerck, une R. As povres de Chalonne, ii R. Au priestre de Saint Pière, x s.; au capelain, xx s. À Therion, lx s. A Gossuin, xx s. À Yoie, me vake de çaiens. À men garçon, x s. À Mariien, le meskine madame, x s. As povres de Chalonne, c s. pour rente acater. As povres de toutes les pouroffes de Tournai deçà Escaut, x s. À Saint Pière, xxx s., pour acater à viestir as povres oes. A Katherine boine feme, x s.

A mes tors fais, xl l., à chiaus ki le poront prouver en le veue de mes testamenteurs; et se nus venoit, et aucune cose en demorast, il revenroit à mes enfans. À Willaume Le Grant, le moitiet de le maison en le rue de Beure, toute se vie. Si doins iiii lb. et x s. pour dame Pierenain Paiiene, à departir là ù on quidera ke boin soit, et pour l'ame de me mère. As aveules ki se porcacent aval Tornai, x s. As mesiaus de Warchin, x s. As mesiaus des Froides Parois, xii s.

À Jakemin, men fil, unes Decretales en roumans, et men grant safir, et les maisons de le rue de Beure, et le tiere ke j'acatai à Landas, ki tient iii quartiers, et le tiere ke j'acatai à Jehan de Rongi à Dafflières. À Jakemon au Viel et à Colart dou Croket, voel jou c'on lor restore çou k'il osoront tenir sor lor foit, juskes à xl s. Si doins as beghines de Valenchienes, de Cambrai et de Nivielle, à cescun hospital de ces iii, pour departir as povres beghines, x s. A cescun couvent des Frères menus de le custoderie d'Artois, x s. Si voel c'on acate ii batus de c s. por departir as povres là ù mi testamenteur veront k'il sera mious emploiiet. As povres beghines d'Orchies, v s. Et si doins lx ausnes de toile, de vi parisis l'ausne, por departir as povres, et xx s. en caucemente por donner as povres. À dame Anniès dou Pire, xxx s. Et si doins lx s. por acater plices d'agniaus por donner as povres.

Si doins à l'uevre de Sainte Katherine, de le Mazelaine et de Saint Nichaise, à cescun v s. Si doins as nonains de le Ture x s.; as nonnains de Belleem encoste Mons, x s. À dame Margot Wise, une R. de blet; à Biertran, sen frère, une R. À Druiel, une R. A Mariien le beghine, une R. de blet. A Emmelot Le Mierchière, une R. de blet. Cillotain le Poteresse, un quartruel. Le fille monsegneur Huon de Maude, un quartruel. Anneçon le Beghine, un quartruel. Reniaume dou Priier et sen compagnon, xl s., se il le pueent prouver. Les hoirs Colart dou Croket et Jakemon au Viel, xl s. Gosset Leckebroke, une R. de blet. Lantain Trion, un quartruel. Colette, un havot. Le fille Pauwelon, un havot. Les enfans Aigeline, une R. Les enfans Colart Catine, une R. Graindor, un quartruel. Wastiele, un quartruel. Puiment, un havot. Prounière, un havot. Anniès as Auwes, un quartruel. Le sereur Jehan Blondiel, un havot.

À l'hospital des beghines, le kioute dou lit de le Loge, un estret, uns linchius, le blanke kioute pointe, soston l'argent ke li hospitaus doit avoir en men autre testament. Si venge hon le grande kioute, si doinst on l'argent en rabat des xx lb. ki sunt en men autre testament.

Gillion Goudine, un quarteruel de blet. Katherine, me fille, le livre de Nostre Dame et l'esmeraude. Hanekin, le sautier en roumans, et le livre des Estoiles. Gon-

telet, le livre des Pères. Biernart, le roumanc dou Chevalier au Cisne. Alis, une R. de blet et IIII touailes des plus boines. Le prestre de Saint Pière, II touailes, les milleurs apriès. Mariien de Havines, une couppe de masère; Margot, se suer, l'autre couppe. Demisiele Mariien Catine, celi au chevalier et un aniel. Demisiele Katherine, se suer, un aniel, et Margritain, se suer, un autre aniel. Ysabiel, le fille demisiele Pierenain, un plat hanap au luppart. Jehan Paiien, le couppe de ses armes et une cainture nueve. Jakemon Paiien, une couppe au luppart. Demisiele Pierenain, un aniel. Le demisiele de Le Vexce, un aniel. Ysabiel à Le Take, un aniel. Le meskine le Priestre, V s.; sen vallet II s. Tout li denier devant dit sunt tornois.

Et si prenc à testamenteurs, pour toutes ces besongnes faire, monsegneur Jehan, no priestre, curet de Saint Pière, frère Watier d'Orchies, Ernoul Catine, Jehan Paiien, Jakemon Paiien et demisiele Pierenain de Haudion. Et lor assenne ce testament à prendre et à rechevoir à tous mes meules, mes cateus et à tout chou ke jou ai aquis en men vaivet, et à toute l'eskeance entirement ki m'eskei de medame de (*sic*) mère. Et prie et requier à mes testamenteurs, pour Dieu et pour Nostre Dame, ke tantost apriès men dechiés il vengent quan k'est deviset en cest escrit de meules, de cateus et d'aqués, au plus tost k'il poront, et deparcent partout là ù jou lai deviset; et çou k'il i ara de remanant, mes testamens paiiés et acomplis, jou voel ke mi testamenteur le deparcent por l'ame de mi, soit as povres devens le veskiet de Tournai, soit à nos plus povres parens, u soit en aidier à estorer une capelerie, en quil liu k'il lor sanlera ke boin soit.

Et si voel ke, se mi bien ke j'ai devisés en cest escrit ne souffisçoient à acomplir mes testamens, ke on rabace à le valeur ke cascuns i aroit. Et s'ensi estoit ke mi testamenteur ne savoient à qui departir aucunes aumosnes ke jou ai devisés en men autre testament, jou voel ke mi testamenteur les deparcent as povres dedens le veskiet de Tournai, là ù il veront ke boin sera pour Nostre Segneur. Tout cist don et ces aumosnes et ces devises devant dittes sunt faites sauf les drois et les carsement de le vile de Tournai.

À toutes ces ordenances et ces devises devant dittes furent comme eskievin de Tournai dont li non sunt tel : Jehans Dorke, Jakèmes Babine, Nicholes Vilains au Poc, Gilles Grimaus, Jehans Paiiens, Jakèmes Li Vakiers, et Mikious de Froiane. Et por chou ke ce soit ferme cose et estaule, si en est cis escris fais en II parties : s'en wardent li eskievin de Tournai une partie, pour souvenance des coses devant dittes, à le priière et à le requeste de Mariien Paiiene; et li testamenteur devant noumet, l'autre partie. Ce fu fait en l'an del incarnation M.CC.IIII^{xx} et sis, el mois de march.

La clause suivante a été inscrite au dos de la pièce :

Et s'il avenoit ensi k'il n'i euist tant de remanant ke li capelerie peuist estre estorée, jou Maroie Paiiene voel ke mi testamenteur facent canter cestui jor juskes à V ans : l'une anée por l'ame de mi; l'autre anée por l'ame de men père; le tierce anée pour l'ame de me mère; le quarte pour Biernart de Calonne, ki mes barons fu, et le chinquime por l'ame de Gontier Le Sauvage, ki mes barons fu ausi.

Il serait difficile de trouver un meilleur type des testaments tournaisiens, remontant au XIIIe siècle.

J'ai essayé de faire comprendre l'intérêt des extraits que vient de publier M. de La Grange, et j'espère bien que cet éditeur, encouragé par

l'accueil fait à son volume, continuera à nous faire jouir du résultat de ses recherches dans un dépôt si riche en révélations sur la vie bourgeoise au moyen âge dans les villes du nord de la France.

LÉOPOLD DELISLE.

Journal d'un Bourgeois de Paris pendant la Terreur, par Edmond Biré, nouvelle édition. Paris, Librairie académique Perrin, 1898, 5 volumes in-16.

PREMIER ARTICLE.

Dans un cadre de fantaisie, le *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur* présente tout autant de faits historiques, bien et dûment constatés, qu'on en rencontre dans les histoires les plus accréditées. Y trouve-t-on au même degré l'impartialité qu'on doit attendre d'un historien? Le personnage qui est censé écrire ne prétend pas à ce titre; c'est un bourgeois du temps, un bourgeois qui ne peut guère ne pas avoir les passions de son temps. Disons tout de suite que ce n'est pas un jacobin ni un girondin, c'est un royaliste (M. Edmond Biré n'en pouvait pas choisir un autre), un royaliste intransigeant, et ses jugements n'ont pas de contre-partie dans l'auteur qui le met en scène. Si ce dernier se montre (et comment ne se montrerait-il pas?), c'est pour appuyer ses réflexions et leur fournir une justification qu'un bourgeois du temps de la Terreur ne pourrait pas produire sans démentir sa personnalité et son caractère.

L'ouvrage, en effet, qui porte le titre cité plus haut est double : il y a le récit du Bourgeois, dans le cadre que lui a tracé son prétendu éditeur, et le commentaire de ce dernier, séparé du texte par un filet et imprimé à la fin des principaux chapitres en plus petit caractère; sans préjudice des notes explicatives ou rectificatives, parsemées au bas des pages.

Dès les premiers chapitres, il montre cette précision de détails qui est le caractère de sa critique et se soutiendra dans tout le cours du livre, et en même temps les tendances politiques qui dirigeront le Bourgeois de Paris dans son journal.

La plupart des historiens de la Révolution, voulant prendre la Convention nationale à ses débuts, courent au Manège, où avaient siégé l'As-

semblée constituante et l'Assemblée législative; le Bourgeois de Paris, conformément à l'avis affiché par le maire, va la chercher aux Tuileries, et le procès-verbal de la Convention prouve qu'il a eu raison. C'est aux Tuileries, dans la salle des Cent-Suisses, qu'elle se réunit dès le 20 septembre; c'est là qu'elle commença la vérification de ses pouvoirs, qu'elle se déclara constituée et fit même l'élection de son bureau. Elle s'y réunit encore le lendemain 21 et c'est de là qu'elle envoya douze commissaires à la salle du Manège pour annoncer à l'Assemblée législative qu'elle était constituée. Les pouvoirs de cette assemblée se trouvaient dès ce moment expirés : son président, François de Neufchâteau, le proclama, et, suivi de ses collègues, il vint aux Tuileries au-devant de l'assemblée nouvelle. Alors seulement, vers midi, la Convention se rendit au Manège et procéda à la suite de ses opérations (I, I et II).

Ce n'est pas la République qui a été proclamée ce jour-là, mais l'abolition de la royauté; la République n'a été nommée qu'à l'ouverture de la séance du 22, quand la Convention, sur la proposition de Billaud-Varenne, décréta que tous les actes publics seraient datés de la première année de la République. Si l'abolition de la royauté, dit M. Biré par l'organe de son Bourgeois, implique l'adoption de cette nouvelle forme de gouvernement, il faudrait la faire remonter à l'Assemblée législative « le jour où l'Assemblée a crié : *plus de Roi*, où tous ses membres ont prêté le serment de haine à la royauté, et ce jour-là, ajoute-t-il, c'était le 4 septembre : on égorgeait dans Paris depuis trois jours » (t. I, p. 25). « Ainsi, continue-t-il, insistant à dessein sur ce point, la vraie date de l'abolition de la royauté, c'est le QUATRE SEPTEMBRE. La République est née ce jour-là, à l'heure même où le sang coulait à flots dans Paris, et elle a été baptisée le 22 par Billaud-Varenne, par l'homme qui, le 2 septembre, dans la cour de l'Abbaye, monté sur une estrade, disait à ses *ouvriers* : « Mes amis, mes bons amis, on aura soin de vous payer comme on est « convenu avec vous. » (T. I, p. 25 et 26.)

Dans un chapitre suivant, le Bourgeois de Paris se plaît à recueillir tous les témoignages que les députés les plus marquants de la Convention, Collot d'Herbois, l'abbé Grégoire, Pétion, Brissot et les principaux girondins, même Robespierre, Danton, Fabre d'Églantine, Camille Desmoulins, jusqu'à Billaud-Varenne, Saint-Just et Marat, ont rendu au gouvernement monarchique, avant de le détruire. « Je crois bien, avait dit Mercier dans une conversation avec notre Bourgeois, que seul de tous les membres de la Convention, je suis un républicain d'avant 89 »; et le Bourgeois ajoute qu'en rentrant chez lui il a ouvert un des ouvrages de son ami Mercier et y a trouvé un éloge de la monarchie; il le cite.

Donc, pas de républicain de la veille dans la Convention, et « la nation elle-même, ajoute-t-il, est encore moins républicaine que ses députés ». « La vérité, dit-il pour conclure, est que nous avons la République, mais de vrais républicains, des républicains de conviction et de principes, nous n'en avons pas, et dès lors, comment admettre que la République puisse vivre dans un pays où rien n'est républicain, ni les traditions, ni les hommes? Espérer qu'une forme de gouvernement, qui n'a pour elle ni les idées, ni les mœurs, puisse enfanter l'ordre, le repos, la justice et la liberté, c'est folie! » (I, VI, p. 95.) Et pour mieux s'approprier cette conclusion, M. Edmond Biré ajoute : « Les pages que l'on vient de lire démontrent, si nous ne nous trompons, que la République, au moment où elle a été établie, n'avait en France aucune racine »; puis, aux faits et aux témoignages cités par son Bourgeois, tous antérieurs au 21 septembre 1792, il joint les aveux échappés, postérieurement à cette date, à plusieurs des principaux personnages de la Révolution (t. I, p. 96-100).

Dans son ouvrage, la partie principale, le *Journal*, n'est pas rigoureusement un journal à la manière du Diurnal de Beaulieu [1] : le Diurnal est littéralement, jour par jour, la succession des événements de 1793, rédigés par l'auteur en 1797, à l'aide des journaux du temps et de ses propres souvenirs. Il se proposait de faire ainsi l'histoire de la Révolution, les événements de 1794 en 1798, ceux de 1795 en 1799, sûr de les retrouver dans les journaux à ces dates et se fiant encore assez à sa mémoire pour imposer à ses appréciations un stage de quatre ans. M. Edmond Biré ne distribue pas rigoureusement le récit de son Bourgeois en journées; il le divise en chapitres dont les titres peuvent piquer la curiosité. Le Bourgeois n'est pas en mesure de tout savoir par lui-même; mais il se rencontre avec les hommes qui sont censés avoir le mieux connu les événements : Beaulieu, qui a fait le *Diurnal;* Mercier, les *Tableaux de Paris* et le *Nouveau Paris;* Prudhomme, les *Révolutions de Paris*, ou même les *Observateurs* de la police particulière de Garat, dont les rapports, rédigés jour par jour, sont encore aux Archives nationales; en un mot, avec les principaux auteurs d'écrits politiques de cette époque. Pour le metteur en scène, même ce qu'ils ne devaient écrire que plus tard est écrit, et l'on comprend comment le Bourgeois de 1793 en peut recueillir la primeur dans ses entretiens avec eux.

Cette forme de journal ne lie pas d'ailleurs tellement notre Bourgeois qu'il n'y trouve occasion de revenir sur le passé. Il est contraire à la Ré-

[1] *Les Souvenirs de l'histoire ou le Diurnal de la Révolution de France pour l'an de grâce 1797,* republié par M. Dauban sous ce titre : *La démagogie en 1793 à Paris, ou histoire jour par jour de l'année 1793.* Paris, Henri Plon, 1868.

volution; il croit que la France serait arrivée sans secousse et plus sûrement par des réformes à la transformation que l'on avait en vue. Or il est en mesure d'examiner tout à loisir l'œuvre de la Constituante; et ce qui s'est passé depuis la convocation des États généraux jusqu'au 10 août ne l'a pas rallié aux principes de 1789 : une constitution élaborée avec tant de peine, qui avait mis tant de conditions, tant d'obstacles à l'œuvre de sa revision, et qui s'écroule dans la législature suivante par l'abolition de la royauté! Pour justifier son sentiment, il remonte plus haut, jusqu'à l'avènement même de Louis XVI. A l'occasion du procès du roi, sous ce titre : *Les témoins de Louis XVI* (I, XIX), répondant au rapport fait par Dufriche-Valazé au nom de la Commission extraordinaire des Vingt-Quatre, il énumère la suite continue des réformes qui sont l'œuvre du roi : simplification de sa maison militaire et réduction des dépenses de sa maison, suppression des charges de luxe et de toutes les places inutiles à la cour. Dès la première année de son règne, il avait établi la liberté absolue du commerce des grains dans toute l'étendue du royaume, et il n'entendait pas s'en tenir là : il se proposait de supprimer à perpétuité les servitudes *personnelles* et *réelles* et d'affranchir à la fois les personnes et les biens. Ce but, il l'a poursuivi sans se laisser arrêter par les oppositions qu'il a rencontrées, et, chose plus difficile encore peut-être, sans violer les droits antérieurement acquis : témoin, ses édits sur la corvée, sur la mainmorte; ajoutez d'autres libertés non moins importantes : liberté du commerce et de l'industrie par l'édit de février 1776, portant suppression des jurandes et communautés de commerce, arts et métiers; liberté de conscience, par l'édit de janvier 1784, affranchissant les juifs du péage personnel et d'autres droits auxquels ils étaient assujettis; puis l'édit de novembre 1787, autorisant les *non-catholiques* à faire constater leur naissance, leur mariage et leur mort, afin de jouir, comme les autres Français, des effets civils qui en résultent; dans l'ordre judiciaire, abolition de la peine de mort contre les déserteurs, de la question préparatoire des accusés; suppression des tribunaux d'exception; commission pour abréger les longueurs et diminuer les frais des procédures civiles et criminelles; amélioration du sort des prisonniers et de l'état des prisons; drns l'ordre administratif, assainissement des hôpitaux, mesures en faveur des enfants abandonnés, et diverses ordonnances concernant l'hygiène; dans l'ordre politique, extension des assemblées provinciales et enfin convocation des États généraux où il lut, le 23 juin 1789, une déclaration qui contient déjà l'énumération des grandes réformes qu'il voulait opérer avec leur concours. Ces réformes, aurait-il pu les opérer sans eux, et la transformation de l'ancien régime en un régime nouveau se serait-elle,

IMPRIMERIE NATIONALE.

en effet, accomplie sans secousse? C'est la question qui se pose et que le Bourgeois de 1793 n'est pas en mesure de résoudre, tout mécontent qu'il est du résultat où l'on est arrivé.

Cet exemple montre comment les événements du jour lui donnent occasion de revenir sur le passé, et il ne s'en fait pas faute. A propos d'une députation des quarante-huit sections de Paris à la Convention (19 octobre 1792), il rappelle la division de Paris en soixante arrondissements ou districts, du 23 avril 1789, et la substitution des quarante-huit sections aux soixante districts le 27 juin 1790, signalant l'importance que les sections ont prise depuis cette époque sous les noms nouveaux qu'elles se sont donnés (I, xiv). Les visites domiciliaires décrétées le jour même de la mort de Louis XVI, sur la proposition de Bréard, appuyée par Osselin et Bourbotte, le font revenir sur les visites domiciliaires ordonnées le 28 août 1792 par l'Assemblée législative, sur la proposition de Danton, opération qui remplit les prisons les 29 et 30 août, pour les vider par les massacres de septembre (II, iii). A propos de l'état des esprits et de l'empire que prennent les Jacobins au commencement d'avril 1793, une conversation chez François de Pange, où se trouvent réunis Charles Lacretelle, les deux Trudaine, Beaulieu et quelques autres, l'amène à reproduire, par la bouche de Beaulieu, l'histoire de « la Société des Feuillants », avec cette conclusion : « Et maintenant, mon cher ami, libre à vous de compter sur l'énergie des honnêtes gens » (II, xvii). La translation de la Convention de la salle du Manège aux Tuileries, le 10 mai, lui fait décrire, en compagnie de Beaulieu, les différentes salles occupées soit à Versailles, par les États généraux devenus Assemblée nationale, soit à Paris, par cette même Assemblée, par l'Assemblée législative et par la Convention (II, xxv). En août 1793, il assiste à une distribution des prix de l'Université, ce qui lui fait faire un retour sur son jeune temps et nommer des lauréats dont plusieurs sont devenus des personnages politiques : Robespierre, Camille Desmoulins, etc. La fête du 10 août, jour anniversaire de la chute de la royauté choisi pour faire accepter solennellement par le peuple français la Constitution du 24 juin, fête qu'il décrit conformément au programme de David, le ramène aussi en arrière, pour signaler la marche de la décadence de la Constituante à la Législative et de la Législative à la Convention (III, xviii). Peu de jours après, la suppression de l'Académie de peinture reporte ses regards sur les expositions des dernières années (III, xxii). De ces digressions, une des plus curieuses est celle qu'il consacre, le 3 septembre 1793, à la mémoire du juge de paix Buob, égorgé à l'Abbaye l'année précédente en ce même jour. C'est l'histoire des efforts tentés par cet intrépide fonctionnaire,

avec le concours de Bertrand de Moleville, pour prévenir les effets de cette grande conspiration à ciel ouvert qui aboutit à l'invasion des Tuileries le 20 juin et à l'abolition de la royauté le 10 août. Une autre digression sur des faits plus connus en général, mais qui ont besoin d'être présentés avec plus de précision dans le détail, c'est, à propos de je ne sais quel événement de 1793, l'histoire de la Commune de Paris (IV, VIII et IX).

L'auteur se meut donc à l'aise dans son cadre, et il y trouve, à plusieurs égards, des avantages. Il peut entrer dans le détail des choses auxquelles l'histoire générale n'a pas le temps de s'arrêter. Or celui qui inspire et dirige notre Bourgeois est très curieux du détail, très versé dans les moindres particularités, et très habile à les mettre en lumière. N'a-t-il pas montré, dans un livre assez récent, qu'il connaît plus exactement, sur bien des points, la vie de Victor Hugo que Victor Hugo lui-même? M. Edmond Biré pourrait faire le catalogue raisonné des journaux, des brochures, des écrits de toutes sortes (ceux d'André Chénier en première ligne [I, XXXVI]), pamphlets, affiches, placards, chansons ou complaintes qui ont paru sous la Terreur. Son Bourgeois revient avec une complaisance bien naturelle sur ces journaux qui, malgré le pillage des imprimeries en certains jours ou la peine de mort inscrite dans la loi, osaient revendiquer la liberté de la presse, non sans subir bien des éclipses : journaux royalistes ou constitutionnels, comme l'*Ami du Roi*, la *Gazette universelle*, le *Mercure de France*, le *Journal de la cour et de la ville*, et notamment la *Feuille du jour* qui, supprimée le soir du 10 août, reparut en novembre 1792 sous le nom de *Feuille du matin*, pour disparaître en décembre et reparaître encore après la mort du roi, non sans interruptions nouvelles, jusqu'en avril 1793 (II, XIV).

Le théâtre est pour ses observations une mine fort abondante aussi. Il rappelle qu'en 1789, au moment de l'ouverture des États généraux, il y avait à Paris quatre grands spectacles : 1° l'*Opéra*, sur le Boulevard, à côté de la Porte-Saint-Martin, dans une salle construite en soixante-cinq jours, par Alexandre Lenoir, et qui périt en 1871 dans les incendies de la Commune; 2° le *Théâtre Français*, faubourg Saint-Germain, près du Luxembourg, au fond du terrain qu'occupait le jardin de Condé; salle bâtie sous Louis XVI, brûlée en 1799, rebâtie par ordre du Premier Consul et brûlée encore en 1818, enfin reconstruite alors; c'est aujourd'hui l'Odéon; 3° le *Théâtre Italien*, entre les rues Favart et Mariveau, italien de nom, mais dont les pièces, comédies, opéras comiques, et les acteurs étaient français; c'est le théâtre, brûlé deux fois depuis et que l'on reconstruit pour l'Opéra Comique; 4° l'*Opera Buffa*, consacré à la musique italienne désignée par ce nom; théâtre installé

aux Tuileries, dans la salle des machines, d'où il dut émigrer, après le retour de la famille royale à Paris, pour aller, après une translation passagère, s'établir, le 6 janvier 1791, dans la salle construite pour lui rue Feydeau, et qui reçut le nom de Théâtre de Monsieur. Puis six petits spectacles : 1° les *Variétés Amusantes*, au Palais Royal, dans une salle provisoire, établie sur une partie de la cour intérieure actuelle; 2° les *Petits Comédiens du comte de Beaujolais*, au Palais Royal, à l'extrémité nord-ouest du jardin; 3° l'*Ambigu Comique* ou *Théâtre du sieur Audinot*, dont les acteurs furent d'abord des enfants de dix ans, puis des jeunes gens de quinze à dix-huit ans; on y jouait beaucoup la pantomime; 4° le *Théâtre des associés* ou *Spectacle comique du sieur Sallé*, théâtre où chaque représentation devait commencer par les mariormettes; après quoi l'on pouvait jouer Corneille et Molière; 5° les *Grands Danseurs du roi* ou *Théâtre du sieur Nicolet*, entre la salle d'Audinot et celle des Associés : on y jouait des parodies, arlequinades, etc., pièces vraiment populaires; 6° le *Théâtre du Délassement Comique*, à l'entrée du boulevard du Temple : théâtre où l'on prétendait jouer tous les genres et qui fut un jour réduit, sur la plainte des grands théâtres, à ne donner que des pantomimes et à n'avoir que trois acteurs. Mais la liberté des théâtres, décrétée le 13 janvier, amena dans cet état de choses des changements nombreux que M. Edmond Biré a signalés (III, VIII et IX).

Le théâtre donne au Bourgeois de Paris l'occasion de rappeler les manifestations royalistes qui s'y produisirent jusque dans les temps les plus critiques. Il signale, vers la fin de l'Assemblée Constituante (20 septembre 1791), la représentation de *Castor et Pollux* donnée à l'Opéra, où la famille royale, le roi, la reine, le prince royal et Madame Élisabeth, qu'on n'y attendait pas, furent chaleureusement acclamés par le public (II, XXII). Vers le même temps (juillet 1791) avait paru la pièce des *Régicides*, où un écrivain courageux mettait en scène Robespierre, Danton, Pétion et, par une incroyable vue d'avenir, leur faisait en quelque sorte jouer le rôle qu'ils eurent dans le procès du roi. Notre Bourgeois le rappelle à la date du 16 décembre, le lendemain du jour où la Convention décréta que Louis XVI comparaîtrait le 26 à sa barre. La pièce n'avait pas été représentée, elle avait paru dans les *Sabbats Jacobites;* on pouvait bien moins, en décembre 1892, la mettre sur la scène. Mais les démonstrations royalistes ne laissèrent point de se produire encore alors. Aux cris : *A la guillotine, Louis!* qui retentissaient le 26 décembre 1792 à la porte de la salle du Manège, notre Bourgeois oppose les manifestations pour le roi et la reine qui retentissaient dans le même temps, soit au théâtre de la Nation (Théâtre Français) par des allusions

saisies au passage pendant la représentation de *Mithridate*, soit au Théâtre Italien, au dénouement de *Raoul, sire de Créqui*, où l'on applaudissait le libérateur d'un noble prisonnier en qui on se plaisait à voir Louis XVI. Mais la manifestation la plus éclatante, ce fut, au Théâtre de la Nation, la pièce fameuse de *L'Ami des lois*. Ici tout est au même degré d'élévation : la hardiesse de l'auteur, la courageuse complicité des acteurs et l'attitude du public. Aussi la représentation de *L'Ami des lois* n'est-elle point un simple épisode anecdotique dans la chronique du temps, c'est un acte de l'histoire; tous les historiens ont dû s'y arrêter, et M. Biré le fait en un chapitre spécial (I, xxxviii) avec une précision particulière. C'est le 2 janvier 1793, quand le procès du roi était commencé, qu'elle fut donnée pour la première fois au Théâtre de la Nation. Le titre seul était un défi au parti dominant. Vainement essaya-t-on d'interdire la pièce au début; *la grande colère du père Duchesne* n'y put rien, non plus que le sabre de Santerre. Le maire, qui était allé prendre les ordres de la Convention, en avait rapporté un décret dont il donna lui-même lecture sur la scène : « La Convention reconnaît et proclame qu'il n'y a aucune loi qui autorise les corps municipaux à censurer les pièces de théâtre »; et la représentation s'accomplit. Mais Santerre avait une revanche à prendre, et il l'eut quelques jours après. *L'Ami des lois* n'avait pas été mis sur l'affiche, et le public le réclamait; à tout événement les environs du théâtre avaient été remplis de troupes. Santerre entra dans la salle avec la force armée et déclara que la pièce, n'étant pas annoncée, ne serait pas représentée. La pièce ne fut pas jouée en effet, mais elle fut lue dans ses parties principales par un hardi jeune homme, au milieu des applaudissements frénétiques des spectateurs, et le public eut ainsi le dernier mot ce jour-là, mais non pas jusqu'au bout. *L'Ami des lois* ne tarda point à disparaître définitivement de l'affiche, et l'auteur, décrété d'accusation par le Comité de Salut public, eût difficilement échappé au tribunal révolutionnaire, s'il avait pu être arrêté; quant aux acteurs, ils allaient bientôt avoir leur tour. A la suspension de *L'Ami des lois* il faut joindre celle de *La chaste Suzanne*, au théâtre du Vaudeville, sur la plainte de la *Société des défenseurs de la République une et indivisible;* mais aussi, pourquoi l'auteur montrait-il Azarias, le chef du tribunal, disant aux deux vieillards qui y siégeaient avec lui : *Vous êtes ses accusateurs, vous ne pouvez être ses juges*, et le jeune Daniel sortant de la foule pour dire au chef du tribunal : « *Juge Azarias, je suis innocent de la mort de cette femme* »? Les applaudissements avaient prouvé que l'on entendait la mort du roi. La pièce, jouée pour la première fois le 5 janvier, fut retirée du théâtre le 26 (I, v).

On voit comment on entendait alors la liberté du théâtre. Cette liberté avait d'ailleurs pour annexe la censure, garde insuffisante pour ceux qui redoutaient les hardiesses de la scène, car c'étaient les applaudissements du public qui révélaient des allusions là où le censeur, dans son cabinet, ne les eût pas soupçonnées; garde insuffisante aussi pour les auteurs qui, tout au contraire de Laya, disposés à se soumettre à ses réquisitions, étaient tout prêts à lui faire raison en lui empruntant ses ciseaux pour mutiler leur propre ouvrage. François de Neufchâteau en fit l'expérience dans sa *Paméla* ou *La Vertu récompensée*, empruntée au fameux roman de Richardson et jouée pour la première fois au Théâtre de la Nation le 1er août 1793. Paméla, qui allait être *la vertu récompensée*, était une noble. Cela était-il supportable? Les journaux patriotes s'en émurent et, une heure avant la neuvième représentation, la pièce fut suspendue, suspecte comme aristocrate! François de Neufchâteau s'empressa d'effacer lui-même tout ce qui pouvait lui mériter cette injure. Le Bourgeois de Paris reproduit la plate lettre que le triste auteur écrivit au *Moniteur universel* le 1er septembre pour écarter de son héroïne, en raison de la transformation qu'il en avait faite, toute cause de suspicion : « Plusieurs patriotes, y disait-il, paraissaient fâchés que Paméla s'y trouvât noble; elle sera donc roturière et sans doute elle y gagnera. » Son père, qui était comte, devient simple capitaine :

Et je prouvai du moins qu'un simple roturier
Peut de Mars, comme un autre, obtenir le laurier.

Lord Bonfil, en annonçant à sa sœur qu'il l'allait épouser, lui faisait honneur de son humble état :

Paméla paysanne
Doit faire enfin rougir l'orgueil qui la condamne.

Tout allait donc pour le mieux à la reprise de la pièce, le 2 septembre, quand, vers la fin du quatrième acte, le père de Paméla dit :

Ah! les persécuteurs sont les plus condamnables,
Et les plus tolérants sont les plus raisonnables.

« Point de tolérance politique! c'est un crime! » s'écria un patriote qui était un employé de la police mal déguisé. Toute la salle s'éleva contre l'interrupteur, qui se retira et alla dénoncer la chose au club des Jacobins. Les Jacobins décidèrent, sur-le-champ, qu'il y avait lieu d'en

appeler à la Commune et au Comité de Salut public; et le lendemain la *Feuille du Salut public*, journal du citoyen Rousselin (Rousselin de Saint-Albin qui fonda sous la Restauration le *Constitutionnel*), dénonçant « un nouveau point de ralliement offert par l'auteur aux valets de l'aristocratie sur le Théâtre dit de la Nation », demandait que « pour le purifier on y substituât un club de sans-culottes des faubourgs, que tous les histrions du Théâtre de la Nation fussent mis en état d'arrestation dans des maisons de force, et qu'enfin le citoyen François de Neufchâteau voulût bien donner à sa philosophie une pente un peu plus révolutionnaire ».

« On criait encore par les rues la *Feuille du Salut public*, dit notre Bourgeois, que déjà la demande était convertie en décret. A dix heures du matin, on arrêtait François de Neufchâteau et tous les acteurs et actrices du Théâtre de la Nation. » Les acteurs du Théâtre de la Nation, on le voit, payaient alors en même temps pour la représentation de *L'Ami des lois* et pour le renom d'aristocratie qui leur en était resté. Ils l'auraient pu payer de leur tête, si leurs dossiers n'avaient été, dit-on, soustraits aux regards de Fouquier-Tinville par un ancien acteur, attaché depuis au Comité de Salut public, Charles de Labussière. Quant à François de Neufchâteau, qui avait failli être nommé ministre de l'intérieur quelques semaines auparavant, emprisonné à la Force, puis au Luxembourg, il gagna, sans plus de péril, le 9 thermidor, célébrant dans une ode la main qui l'avait mis en prison et l'en avait tiré :

Des suffrages du Comité
Réunir l'unanimité,
C'est obtenir justice entière.

Thermidorien alors, très napoléonien sous Napoléon, puis royaliste ardent sous Louis XVIII et sous Charles X; il était entré à l'Académie française en 1797 (III, XXVI).

On vient de voir que les auteurs du temps n'échappaient pas toujours au péril en se censurant; mais les auteurs anciens, Corneille, Racine, Molière, Voltaire, que de prises n'offraient-ils pas aux allusions antipatriotiques! C'est sur eux particulièrement que la censure devait tenir les yeux ouverts; et les acteurs, instruits par des exemples saisissants, lui venaient quelquefois en aide : témoin le fameux Molé, épargné seul quand ses camarades avaient été jetés en prison. Notre Bourgeois a une curieuse digression sur *Le Misanthrope*, revu et corrigé par lui à l'usage des comédiens du Théâtre de la Nation (IV, XX). Il montre par quels incroyables tours d'adresse, disons plutôt de maladresse, l'acteur sans-culotte s'évertue à mettre le chef-d'œuvre de Molière au ton d'un public qui ne veut

entendre parler ni de courtisans ni de cour. Clitandre, dans Molière, avait dit :

Parbleu ! je viens du Louvre où Cléonte, *au levé,*
Madame, a bien paru ridicule achevé.

Molé lui fait dire :

Parbleu ! je viens de voir Cléonte, *il est trouvé*
Madame, en tous les points, ridicule achevé.

Ajoutez, sans compter les suppressions, mille autres corrections de cette sorte, jusque dans la chanson du roi Henri :

Si le roi m'avait donné
Paris, sa grand'ville,

qui devient :

Si *l'on voulait* me donner
Paris, la grand'ville,
. . . .
Je dirais *d'amour ravi,* etc.

Sans s'astreindre rigoureusement à l'ordre chronologique, notre Bourgeois s'y conforme assez généralement. C'est un moyen comme un autre de rattacher au récit les événements épisodiques. Il notera, par exemple, les affiches de spectacles qui, en certains jours, présentent un singulier contraste entre les plaisirs de la foule et les choses qui se passent dans la journée; il signalera d'autres pièces qui, sur des théâtres de bas étage, flattaient les appétits démagogiques par de grossières et ignobles mises en scène, comme *Le Jugement dernier des rois* (III, xxxiv). Les feuilles du jour fournissent quelquefois des aliments à sa curiosité. Il relève, par exemple, sur le général Hoche un document dont la teneur doit paraître à M. Biré de nature à chagriner un peu l'un des deux groupes au moins qui se disputent l'honneur de célébrer au mieux, chaque année, à Versailles, la mémoire de l'un des héros de la République. Voici comment la chose est présentée. Notre Bourgeois rencontre, avec Marie-Joseph Chénier, un jeune homme d'environ vingt-cinq ans, dont la physionomie et la tournure martiale le frappent singulièrement. C'est un ancien grenadier des gardes françaises, aide de camp du général Leveneur. « Nous ferons un général de ce jeune homme », lui a dit Chénier; et, ajoute le Bourgeois, la prédiction pourrait se réaliser : « Ou je me trompe fort, ou le jeune Hoche, — c'est son nom, — unit l'intelligence au courage. Sa parole brève, accentuée, son langage net et

ferme, révèlent un homme supérieur. » Le Bourgeois ne parlait plus que de Hoche : « Vous verrez, disait-il, que les journaux retentiront quelque jour de son nom », quand Beaulieu, qui s'était permis de railler son enthousiasme, vint le trouver et lui dit : « Huit jours ne se sont pas écoulés, et voici que déjà le nom de votre héros est dans les journaux », et il jeta sur sa table le *Publiciste de la République française.* « Je pris, dit le Bourgeois, le journal de Marat, le numéro d'aujourd'hui; il contient une longue lettre adressée à l'*Ami du peuple.* Le signataire, continue-t-il analysant la pièce, appelle Marat *mon cher ami du peuple . . . incorruptible défenseur des droits sacrés du peuple !* Il se vante d'avoir servi deux ans dans la garde nationale parisienne et *d'avoir commandé l'avant-garde lorsqu'on fut chercher Capet à Versailles;* il réclame une place d'adjudant général, énumère avec complaisance ses droits à l'avancement, et, pour ajouter de nouveaux titres à ceux qu'il a déjà, il dénonce, dénonce, dénonce. Il dénonce Marolle et Brancas, qui viennent d'être nommés adjudants généraux; il dénonce le colonel Virion, Noirot et Marman, généraux de brigade; il dénonce le général Ferrand. . . — Et au bas de toutes ces dénonciations, on lit : « Adieu, je vous embrasse fraternelle-« ment: Hoche, rue du Cherche-Midi, n° 294. »

Il s'indigne. Beaulieu veut le calmer : « Puisque cet excellent jeune homme a des dénonciations à faire, n'est-il pas tout simple qu'il s'adresse à celui que Camille Desmoulins appelait déjà, en 1791, le dénonciateur par excellence? Puisqu'il veut obtenir de l'avancement, n'est-ce pas sage à lui de faire sa cour à l'*Ami du peuple?* . . . Je conclus donc que le citoyen Hoche n'est pas un maladroit et qu'il arrivera. » — « Libre à vous de plaisanter en un pareil sujet, ai-je répondu à Beaulieu. Pour moi, une telle conduite, de tels actes me révoltent et m'indignent. Il se peut que le citoyen Hoche arrive en effet, qu'il commande nos armées et qu'il se couvre de gloire. Mais tout cela n'empêchera pas qu'un jour, — et à quel moment, grand Dieu! — sa main a touché la main de Marat : vingt victoires n'effaceraient pas cette tache ! » (II, xxvi.)

Est-ce pour cela qu'il ne dit pas quel prix ce jeune et brillant général retira d'abord de ses victoires? Il en avait une belle occasion pourtant lorsqu'il citait plus tard la lettre de Hoche, général en chef de l'armée de la Moselle, sur les succès qu'il venait de remporter. Il aurait pu en citer d'autres encore et dire comment, sous l'inspiration évidente de Saint-Just, le Comité de Salut public y mit fin. On n'osa pas l'enlever brutalement à son armée victorieuse; une lettre de Carnot lui donna l'ordre d'aller prendre le commandement de l'armée d'Italie, en même temps qu'une dépêche secrète, adressée à celui qu'il devait remplacer,

lui ordonnait de l'arrêter dès son arrivée et de l'envoyer sous bonne garde à Paris. C'est miracle qu'il ait pu, restant en prison, gagner le 9 thermidor!

Je ne pourrais citer tous les chapitres intéressants que le Bourgeois enchâsse dans son journal. Je veux signaler pourtant : *La messe de minuit* (I, XXVIII), messe interdite en 1792 par le conseil général de la Commune, célébrée pourtant en grande pompe à Saint-Eustache devant les dames de la halle, sans autre souci des officiers municipaux, comme aussi dans plusieurs autres paroisses de Paris : les paroissiens faisant parfois une sorte de violence aux prêtres qui ne voulaient pas contrevenir à l'arrêté municipal; — *Les otages de Louis XVI* (I, XXV), citoyens courageux qui se portèrent pour garants du roi, après que la famille royale eut été ramenée, comme prisonnière, aux Tuileries : plusieurs durent en répondre au tribunal du 17 août et dans les prisons de Paris pendant les journées de septembre; — *Les défenseurs de Louis XVI* (I, XXXII), les journaux royalistes qui osèrent reparaître, après leur suppression au 10 août, et les nombreux hommes de loi, hommes de lettres, hommes du monde, anciens ministres ou députés qui, à la différence de Target, sollicitèrent l'honneur de le défendre ou écrivirent des mémoires à la même intention. — Dans un autre chapitre, *Florian et Fouquier-Tinville* (I, XX), le Bourgeois note cette singulière coïncidence de Florian publiant ses Fables d'un accent si tranquille et si doux, et de La Harpe tout entier à sa critique littéraire, en 1793, tandis que Fouquier-Tinville rédigeait ses sanglants réquisitoires. Dans un autre chapitre, *Les filles de la charité* (IV, I), il rappelle les tempéraments que la Constituante, en supprimant les ordres monastiques, avait apportés à son décret, en telle sorte que les rigueurs de ce que l'on a appelé de nos jours *les lois existantes* datent surtout de l'Assemblée législative après le 10 août et de la Convention en 1793. Dans un autre chapitre, *L'enfance* (IV, XXII), son indignation ne se contient plus : « De tous les crimes de la Révolution, dit-il, le plus grand peut-être n'est pas d'avoir couvert la France d'échafauds et d'y faire monter des femmes, des vieillards, c'est de corrompre et de pervertir l'enfance », et il dit comment étaient élevés les *élèves de la patrie*. Ce n'était pas encore le *baptême civil*, mais on y tendait. Le 25 mars 1792, dans une cérémonie présidée par l'évêque Fauchet, le futur conventionnel, le nouveau-né recevait les noms de *Pétion-National-Pique*. La Convention ne devait pas s'arrêter là, quand l'officier de l'état civil tint lieu de prêtre, et que le calendrier républicain remplaça les saints par les animaux, les légumes et les choses que l'on sait; il y eut le *Catéchisme de la Constitution française*, le *Catéchisme élémentaire de morale propre à l'éducation de*

l'un et l'autre sexe, et le 25 août 1793, naguère consacré à saint Louis, la Convention ayant admis à sa barre une députation d'instituteurs et d'enfants, l'écolier qui portait la parole demanda qu'au lieu de prêcher au nom d'un soi-disant Dieu, on les instruisît, ses camarades et lui, des principes de l'égalité, des droits de l'homme et de la Constitution, — une Constitution qui ne fut jamais appliquée; à demander trop instamment qu'elle le fût, on risquait de se faire couper la tête. Les enfants ne s'en tenaient pas là; ils avaient des clubs, ils se donnaient des spectacles, ils jouaient même au tribunal révolutionnaire, ils se faisaient un jeu de la guillotine; plusieurs, hélas (mais ils n'étaient pas de leur bande), y portèrent la tête. Je ne parle pas du *culte de la Raison* (VI, XVIII), on en trouve la description partout ailleurs; — des *noms changés* (V, XIII; cf. I, XVI), noms de rues à Paris, noms de villes dans les départements : on en pourrait grossir la liste; cela se faisait sans règle, comme sans avis préalable, et la Convention ne s'y reconnaissait pas toujours : le Comité de Salut public dut prendre un arrêté à cet égard; — des *jeux de cartes* (V, XIII); là aussi non seulement les noms, mais les figures furent changées et à plusieurs reprises : Charlotte Corday ne pouvait pas y tenir officiellement la place de Judith; de même au jeu d'échecs, le roi, la reine, la tour, le cavalier, noms monarchiques et féodaux! tout au plus aurait-on pu y garder le fou et les pions. Dans un genre plus sérieux, nous rappellerons, pour finir, *Les aumôniers de la guillotine* (V, XXIII), parmi lesquels l'abbé Émery, ancien supérieur de Saint-Sulpice, tient une si belle place; — *Les cimetières des suppliciés* (V, XXIV), qui, suivant la guillotine dans ses migrations, furent transférés de la Madeleine à Picpus; et un chapitre que le Bourgeois donne comme résumant l'esprit du temps, *La délation* (V, XXV) : « C'est Mirabeau, hélas! qui a dit : *La délation est la plus importante de nos nouvelles vertus.* »

Je viens de montrer le bon parti que M. Edmond Biré a pu tirer de son système; il me reste à en signaler les inconvénients et à voir s'il a su toujours y remédier.

Quoi qu'il fasse, les choses, dans ce cadre d'un journal, sont trop vues au jour le jour; et s'il domine cet horizon fort limité, c'est qu'il a lui-même des idées très arrêtées sur l'ensemble. Dans l'histoire générale de la Révolution, les Girondins tiennent le rôle du parti modéré en face des Jacobins qui en exagèrent les principes : on connaît le livre fameux de Lamartine. M. Biré a commencé par écrire un livre sur la *Légende des Girondins*. Il a examiné de qui se compose ce parti qu'on appelait d'abord, de son principal représentant Brissot, les *Brissotins*, puis, à cause de l'éclat de plusieurs orateurs de la Gironde, les *Girondistes*, et bientôt dé-

finitivement les *Girondins;* et il montre qu'en bien des cas ils ont été aussi violents que les Jacobins leurs rivaux. Ils avaient la majorité à l'Assemblée législative, quand la foule, après avoir défilé devant elle au Manège, envahit outrageusement les Tuileries le 20 juin, quand l'insurrection armée s'en est emparée le 10 août. Ce sont eux qui ont établi le tribunal extraordinaire du 17 août et assisté, impuissants, aux massacres de septembre; ce sont eux qui, à la Convention, après avoir prononcé la déchéance du roi, ont voté, comme les autres, qu'il serait jugé, jugé par l'Assemblée; et de même, dans le scrutin décisif, plusieurs, Vergniaud en tête, Barbaroux, Carra, Boileau, Chambon, Lasource, ont voté la mort. L'un d'eux, non le moindre, Buzot, qui n'a pas voté la mort du roi, avait fait décréter cette peine le 4 décembre 1792 contre ceux qui proposeraient le rétablissement de la royauté; loi en vertu de laquelle furent envoyés à l'échafaud tant de malheureux qui avaient crié *Vive le roi* en état d'ivresse : — *In vino veritas*, comme on disait pour s'absoudre soi-même en les condamnant; — ou même tant d'autres, simplement suspects par leur origine, leurs antécédents, leurs relations, de ne pas aimer la République. Notre Bourgeois relève ces votes et c'est son droit; les Girondins ont, comme il le dit, la majorité dans l'Assemblée; ils sont donc en quelque sorte responsables de ce qui s'y décrète, décrets votés souvent à l'unanimité comme le constatent les comptes rendus; mais en toutes choses, il semble ne voir que le plus mauvais côté de leur action. Dans la lutte « entre la faction Robespierre et la faction Brissot » qui, en novembre 1792, est plus ardente que jamais, qui « se poursuit partout sous toutes les formes, à la tribune de la Convention et à celle des Jacobins, dans les journaux, dans les rues et jusque sur les murailles, où les deux partis luttent à coup d'affiches », il ne veut voir qu'une rivalité d'ambitieux : « De braves gens, dit-il, qui ne voient guère au delà du jour présent et qui ne veulent ni prévoir le lendemain, ni se souvenir de la veille, savent gré aux Brissotins de tenir tête aux Maratistes, de lancer l'anathème à Robespierre et à ses séides. Ils ne prennent pas garde que si les Brissotins s'efforcent aujourd'hui d'arrêter le cours de la Révolution, c'est parce qu'ils sont au pouvoir; que s'ils essayent de renverser la Commune, c'est pour que la Commune ne les renverse pas; que s'ils attaquent Robespierre, c'est parce que Robespierre a juré leur perte! Ils ont la naïveté de voir en eux d'honnêtes gens, des amis de la justice et du droit, capables de se compromettre pour sauver un innocent! Ils oublient que Brissot et ses amis ont foulé aux pieds la Constitution dont ils avaient juré le maintien; qu'ils ont poussé à l'insurrection toutes les fois qu'elle les pouvait servir; qu'ils ont été impitoyables

dans leurs attaques contre Louis XVI et ses défenseurs; que leur ambition n'a reculé devant aucune lâcheté, devant aucun crime. » (I, XVII.) « Pour moi, ajoute-t-il, je l'avoue, il m'est impossible d'oublier aussi facilement notre histoire d'hier, tant d'actes odieux et misérables dont la France porte encore et portera longtemps la peine, et que ne sauraient effacer quelques harangues théâtrales, quelques discours où il y a plus de rhétorique que de courage. Si les Girondistes veulent que les honnêtes gens leur ouvrent leurs rangs, qu'ils commencent par demander pardon à Dieu et aux hommes! Jusque-là, nous avons le devoir de nous souvenir. » (I, XVII.)

Cette diatribe est excessive. Ce n'étaient point des intérêts personnels qui étaient en jeu quand il s'agissait de savoir si Paris avait le privilège de faire des révolutions à sa guise; si sa Commune avait le droit de s'imposer à la France et de mettre à la porte les représentants que la nation avait envoyés. Si le Bourgeois de Paris, qui note en quelques mots les manifestations de ce débat, avait regardé au fond des choses, s'il avait pris la peine, sinon d'assister aux séances de la Convention, au moins d'en lire les comptes rendus, soit dans le *Moniteur*, soit dans tels autres des journaux qu'il avait sous la main (ce qui eût été bien naturel pour un homme qui se faisait à lui-même un journal), il aurait vu comment la question s'était posée dès le début de la Convention. Les députés de province, à part quelques-uns déjà gagnés aux Jacobins, étaient venus à Paris avec un double sentiment bien prononcé : 1° faire justice des massacres de septembre, dont les départements eux-mêmes auraient subi les horreurs, si la circulaire de la Commune de Paris, expédiée du ministère de la justice sous le timbre de Danton, avait été obéie; 2° se mettre en garde contre les attentats de cette ville de Paris, habituée à procéder révolutionnairement par journées. Dès le 24 septembre, Kersaint, appuyé par Lanjuinais, avait réclamé des échafauds pour les assassins et pour ceux qui provoquaient à l'assassinat, et Buzot, agrandissant le débat, avait fait voter qu'il serait nommé six commissaires chargés :

1° De rendre compte, autant qu'il sera possible, de l'état actuel de la République et de celui de la ville de Paris;

2° De présenter un projet de loi contre les provocateurs au meurtre et à l'assassinat;

3° De rendre compte des moyens de donner à la Convention nationale une force publique à sa disposition prise dans les quatre-vingt-trois départements.

Les Jacobins s'écrièrent qu'on menaçait l'unité de la République;

Buzot s'en défendit avec force et Barbaroux donnait à l'appui du projet des arguments nouveaux en signalant la dictature que la Commune de Paris voulait s'arroger sur toute la France : « Le projet de dictature n'existe pas! et cette même Commune de Paris écrit à toutes les communes de la République de se coaliser avec elle, d'approuver tout ce qu'elle a fait, de reconnaître en elle la réunion des pouvoirs. On ne veut pas la dictature! Pourquoi donc s'opposer à ce que la Convention décrète que des citoyens de tous les départements se réuniront pour sa sûreté et pour celle de Paris? » Et il annonçait que huit cents Marseillais étaient en marche pour venir concourir à la défense de l'Assemblée et de la ville elle-même. Mais la discussion dévia de son cours par une diversion de Marat, et l'assemblée passa à l'ordre du jour, négligeant les diverses propositions pour n'en retenir qu'une, qui était acceptée par tout le monde, mais qui était émise par Robespierre : *La République française est une et indivisible.* La question des massacres de septembre fut pourtant reprise le 4 octobre à la suite d'une enquête sur les actes de la Commune de Paris; et celle de la force départementale, le 6; à l'occasion d'un remaniement de la commission chargée d'organiser la force publique; ce fut Buzot qui en fut nommé rapporteur et dès le 8 il déposait son rapport. Mais la discussion en fut encore ajournée et l'on n'arriva point à en fixer le jour. Dans l'intervalle, des adresses venues des départements appuyaient auprès de la Convention les demandes de leurs députés; et si notre Bourgeois avait pris le temps de les passer en revue dans les colonnes de son *Moniteur*, il aurait bien pu se convaincre que la question n'était pas uniquement un moyen exploité par les ambitieux, mais une pensée de salut public qui remuait toute la France. Il faut dire qu'elle agitait en sens inverse la ville de Paris et le club des Jacobins. Le 19 octobre, les commissaires des quarante-huit sections de Paris apportèrent à la Convention une pétition où il était dit : « On vous a proposé de vous mettre au niveau des tyrans en vous environnant d'une garde. » De violents murmures interrompirent l'orateur et Lidon s'écria qu'il n'y avait qu'une réponse à faire à cette insolence : « Je demande, dit-il, que le décret sur la force publique soit prononcé à l'instant »; mais Lasource, un autre Girondin, demanda qu'on entendît les pétitionnaires jusqu'au bout, et le président (c'était le girondin Guadet), tout en revendiquant devant Paris les droits de l'assemblée, les invitait aux honneurs de la séance; quelques-uns demandaient même l'impression de leur discours! Gensonnet s'y opposa et fit voter l'ordre du jour : il faisait tomber du même coup la proposition de Lidon, et le décret fut encore ajourné.

Ce que notre Bourgeois peut reprendre chez les Girondins dans ces

débats, ce n'est pas la sincérité de leurs convictions, mais leur défaut d'ensemble dans la poursuite d'une chose d'intérêt public et leur indécision ou même leur maladresse. Ces traits s'accentueront dans le mois de novembre au milieu du conflit dont il a très bien signalé les violences, mais si mal reconnu le caractère. C'est dans ce moment décisif, quand ils ont la majorité dans la Convention et tant d'appuis au dehors, — presque toute la France contre la Commune de Paris, — qu'ils vont par cette absence de direction et ce manque d'ensemble se faire défaut à eux-mêmes et donner prise à la Révolution, qui les renversera.

H. WALLON.

(*La fin à un prochain cahier.*)

La spéléologie ou l'étude des cavernes, par M. Martel, 1888 à 1898.

Les abîmes. Paris, 1894.

PREMIER ARTICLE.

L'étude des grottes, des cavernes et des abîmes souterrains, qui jusqu'ici n'avaient guère été considérées que comme des curiosités naturelles, est devenue, depuis une dizaine d'années, une véritable science à laquelle on a donné le nom de spéléologie. Cette science, si jeune qu'elle soit, mérite de prendre rang parmi ses sœurs aînées. car elle offre un intérêt exceptionnel. La connaissance approfondie des cavernes, des rivières, des grottes innombrables renfermées dans les entrailles de la terre se rattache aux branches les plus diverses de la science. Sans parler des géologues, des ingénieurs, des hydrologues, des paléontologistes, pour qui les recherches de M. Martel ont un intérêt capital, elles ont fourni également de précieuses indications à l'histoire naturelle, à l'agriculture, à la météorologie.

Depuis les temps les plus reculés, les cavités du sol, que ce soient des grottes, des cavernes, des gouffres, ont excité la curiosité universelle. Elles ont donné naissance à des légendes, à des superstitions de tout genre qui persistent encore de nos jours, et il faudra se livrer à de

sérieuses investigations scientifiques pour déraciner les préjugés populaires qui subsistent en nombre d'endroits.

On sait que l'Autriche a été surnommée, à juste titre, la terre classique des cavernes. Depuis bien longtemps ces gouffres, réputés insondables, ont préoccupé le monde savant. Pour la première fois, il y a une cinquantaine d'années, un Autrichien, le Dr Adolf Schmidt, s'est livré à une exploration méthodique des grottes souterraines de la Carniole et de l'Istrie; mais c'est seulement vers l'année 1884 que de sérieuses recherches ont été entreprises, et, depuis cette époque, la Höhlenkunde (connaissance des cavernes) a pris un essor considérable. Depuis longtemps déjà, les naturalistes américains avaient scientifiquement étudié l'immense Mammouth Cave du Kentucky, la grotte la plus grandiose qui soit au monde, alors qu'en France on ne se préoccupait encore des cavernes qu'au point de vue pittoresque, peut-être un peu aussi au point de vue paléontologique et préhistorique.

Il était réservé à M. Martel de s'adonner à une étude scientifique des gouffres souterrains et de faire de la spéléologie une science nouvelle et spéciale. Depuis l'année 1888, il a, sans se laisser décourager par les fatigues et par les dangers, exploré les principales cavités de l'Europe. Il est descendu dans des gouffres et des abîmes sans nombre, et aujourd'hui, grâce à ses savantes recherches, d'admirables découvertes ont été acquises à la science.

Il a publié, sur le résultat de ses explorations, deux grands ouvrages : *Les Cévennes* et *Les abîmes;* il a écrit une centaine de notes et de brochures, dans lesquelles il a fait ressortir tout l'avantage qu'on peut tirer d'une organisation méthodique et raisonnée de l'étude des cavernes.

Dans une conférence faite en 1893, M. Martel a soumis au Congrès de Besançon le programme des questions qui se rattachent à cette étude, et il a montré tout ce que l'hydrologie, la géologie, la géographie, l'agriculture, l'hygiène publique, la physique du globe, la météorologie, la faune et la flore peuvent y gagner.

Né à Pontoise, le 1er juillet 1859, M. Édouard-Alfred Martel, avocat agréé au Tribunal de commerce, ne semblait pas prédestiné par sa profession à ce genre de travaux; pourtant, dès sa jeunesse, il montra un goût très prononcé pour la géographie et fit de nombreux voyages. En 1882, il écrivit un premier article sur les Alpes autrichiennes, car ce n'est qu'après avoir été un alpiniste intrépide et avoir gravi les cimes les plus élevées de l'Europe qu'il est devenu *grottiste*, selon l'expression qui a été créée pour lui.

Depuis 1883, M. Martel s'est mis à l'œuvre, et, avec une infatigable

énergie, un courage invincible, il a exploré les gouffres et les abîmes du Gard et de la Lozère : il a découvert le gigantesque puits de Padirac, puis il a visité successivement les régions souterraines de la Belgique, de l'Autriche, de la Morée, de l'Angleterre, de l'Espagne, de toute l'Europe en un mot.

Il a révélé l'existence de trois cents cavités inconnues avant lui. Il est descendu dans plus de cent abîmes dont quelques-uns mesuraient deux à trois cents mètres de profondeur. Il a parcouru soixante kilomètres de galeries, navigué sur d'innombrables rivières souterraines, dont les levés topographiques ont été exécutés avec le plus grand soin. M. Martel a su développer le goût de ses études favorites. Il a formé de nombreux élèves, qui sont aujourd'hui ses dévoués collaborateurs.

Les progrès de l'industrie sont venus en aide aux hardis investigateurs. Grâce à d'ingénieuses applications de récentes découvertes, ils ont été à même de pénétrer plus profondément et plus sûrement qu'aucun de leurs devanciers dans les abîmes terrestres. Les téléphones portatifs, les bateaux démontables en toile imperméable, faciles à transporter et permettant à un moment donné de franchir les lacs et les rivières, et enfin le magnésium, dont le prix modique a fait, en ces dernières années, un agent lumineux de premier ordre, ont permis à M. Martel de se livrer à des explorations et à des recherches qui ont révélé quantité de faits scientifiques du plus grand intérêt.

La première campagne date de 1888; elle avait pour but d'explorer la région des Causses, d'étudier le régime hydrologique intérieur de ces plateaux, leurs eaux souterraines, les *avens*, les abîmes, les gouffres, les puits naturels dont les trous béants s'ouvrent en pleins champs et parsèment la surface de ces immenses terrains. On sait que les causses sont de vastes plateaux calcaires qui forment le versant méridional des Cévennes et qui s'étendent sur une partie des départements de la Lozère, de l'Aveyron, du Gard, de l'Hérault, de la Dordogne et du Lot.

Ces formations de la période jurassique ne constituaient à l'origine qu'une seule masse continue. Aujourd'hui, grâce à l'action des eaux depuis des siècles, elles sont sillonnées de vallons étroits, de gorges profondes, qui, depuis une dizaine d'années, sont en voie de devenir justement célèbres par la beauté de leurs sites et la variété de leurs pittoresques chaos.

Dans ces vallées grandioses, on a découvert des grottes à stalactites, « de merveilleux palais de cristal, dit M. Martel, que l'imagination populaire donne pour demeure aux fées et aux esprits et qui se ramifient en tous sens sous les plateaux ».

IMPRIMERIE NATIONALE.

La plus belle de ces grottes est celle du Dargilan, située à 900 mètres d'altitude; cette admirable caverne avait été découverte par hasard en 1880; mais on ne s'aventura d'abord que dans une petite partie de la première salle. Après deux visites successives en 1884 et 1885, M. Martel acquit la certitude qu'il devait exister de vastes prolongements à cette grotte. En 1888, assisté de M. Gaupillat, il entreprit une exploration complète qui lui fit découvrir de véritables *merveilles*. Cette grotte atteint 2,800 mètres de développement; elle possède trois petits lacs et contient vingt à trente salles de vingt à cent quatre-vingt-dix mètres de longueur et de dix à soixante-dix mètres de hauteur.

Ces salles sont décorées d'étincelantes stalactites et leurs artistiques ciselures revêtent une variété de formes dont il est difficile de se faire une idée. La stalagmite du Clocher, qui atteint au moins vingt mètres, dépasse en élévation et en élégance tout ce qu'on rencontre de plus pittoresque dans les célèbres grottes d'Autriche et de Hongrie; mais ce n'est pas tout : la longue suite des remarquables salles qui se succèdent renferme des splendeurs dont M. Martel nous donne des descriptions qui font rêver. Une d'elles, nous dit-il, ressemble à une immense cathédrale avec des orgues, une chaire, un autel; aussi lui a-t-on donné le nom de salle de l'Église. Viennent ensuite celles de la Mosquée, de la Tortue, de la Cascade, du Cimetière, du Tombeau, « toutes merveilleusement belles dans leur éclatante fraîcheur ».

La première descente de M. Martel dans la grotte du Dargilan fut des plus dangereuses et faillit tourner au tragique : il fallait tout le sang-froid et l'expérience de notre auteur pour tenter une si périlleuse entreprise. Depuis cette époque, le Club alpin a fait faire des travaux qui en ont rendu l'accès moins difficile. Actuellement, bien des touristes peuvent s'aventurer dans ces pittoresques galeries souterraines, que la lumière du soleil n'éclairera jamais et à qui, néanmoins, la lueur fantastique du magnésium prête de si fériques aspects.

La plus belle découverte de M. Martel dans cette région des Causses, qui lui réserve sans doute encore bien des surprises, est assurément celle du gouffre de Padirac, dans le Lot, près de Rocamadour. Ce gouffre est le plus vaste puits naturel connu en France; il n'a de comparable que les cavernes d'Adelsberg, de Saint-Cauzian et Aggetelek en Autriche et en Hongrie. Le dôme de Padirac, dont la hauteur dépasse 90 mètres, est, avec la salle du Jubilé à Saint-Cauzian, la plus haute caverne mesurée jusqu'à présent.

Il a fallu cinq explorations différentes pour permettre au vaillant investigateur et à ses compagnons de l'explorer complètement. Dans ce

gigantesque abîme, profond de 100 mètres, coule une rivière qu'ils ont suivie pendant plus de 3 kilomètres. Des voûtes colossales, d'où pendent de fantastiques stalactites, soutiennent ce souterrain, et la rivière, qui, au fond, se glisse silencieuse, n'est qu'une suite de gracieuses cascades et de petits lacs d'un bleu d'azur. Mais ce qu'il y a de particulièrement remarquable, dit M. Rupin, un des plus dévoués collaborateurs de M. Martel, « ce sont les formes bizarres, étranges, tout à fait fantastiques, qu'affectent les concrétions calcaires tapissant les parois des galeries, hautes parfois de 40, 50 mètres et plus. Ici, ce sont de grosses masses rondes reliées entre elles par des tiges : on dirait des plantes d'un autre monde, de gros fruits globuleux, inclinés sur leurs tiges; là, de véritables bouquets de fleurs gigantesques, aux formes variées; et au milieu de cette luxuriante végétation se dressent, à perte de vue, d'imposantes colonnes toutes striées, ressemblant aux tours ou encorbellements de nos anciens châteaux forts. »

La première investigation, faite en 1889 dans cet abîme par MM. Martel et Gaupillat, fut des plus pénibles. Pendant vingt-quatre heures, les infatigables explorateurs durent transporter leur barque par-dessus une suite de nombreux barrages de stalagmites qui entravaient la navigation. Ils se virent obligés néanmoins de rebrousser chemin avant d'avoir atteint l'extrémité de la rivière de Padirac, et ce fut seulement l'année suivante qu'assistés de M. Delaunay, ingénieur des mines, ils purent se livrer à une reconnaissance complète de ce gouffre, dresser des plans et prendre au magnésium de remarquables photographies du cours de la rivière et de la grande salle où deux lacs sont superposés sous un immense dôme de 90 mètres d'élévation.

Dans la conférence que M. Martel a faite dernièrement à l'Association pour l'avancement des sciences, il annonçait que la rivière souterraine de Padirac a été rendue praticable, et que les touristes pourront la visiter dans le courant de l'été de 1898. Si beaucoup d'entre eux lisent les descriptions enthousiastes de M. Martel, ils seront certainement tentés de faire cette excursion souterraine, qui leur révélera des splendeurs insoupçonnées. Voici ce qu'il écrit à ce sujet dans son beau livre sur *Les abîmes* :

Arrivés au lac des Gours, nous débarquons au pied d'une pente raide faisant un grand trou dans la voûte; nous supposons qu'elle devait conduire à quelque immense salle, et, en effet, nous découvrons une nouvelle merveille; cette pente n'est en effet qu'un gour géant haut de 30 mètres; il monte vers un lac de 15 à 20 mètres de diamètre, retenu dans sa vasque de cristal par une ravissante digue serpentiforme de stalagmite qui parait tout en corail blanc, et sur la crête de laquelle on peut

marcher aisément. D'ici, le coup d'œil est absolument féerique. Le gour et le lac constituent, en somme, le sol de la plus vaste salle de Padirac, longue de 60 mètres; la voûte s'élève en dôme de 40 à 50 mètres au-dessus de nos têtes, soit à 70 ou 80 mètres au-dessus du lac des Gours, sur lequel nous apercevons bien bas, au pied de la longue déclivité du gour, nos trois bateaux et les reflets de la lampe électrique que nous y avons laissée; c'est sublime, cette superposition de deux lacs dans l'immensité d'une coupole où les stalactites étincellent de toutes parts.

L'exploration complète de l'abîme de Padirac dura cette fois vingt-trois heures, et nos intrépides voyageurs en remontèrent brisés de fatigue, mais ravis du résultat de leurs découvertes. Ils étaient parvenus à l'extrémité des cavernes, après une navigation difficile sur la rivière souterraine, qui, dans un parcours de 3 kilomètres, forme douze lacs et saute par-dessus trente-six barrages.

La fontaine d'où s'écoule la rivière Plane est à 103 mètres sous terre, et l'extrémité des cavernes où la rivière disparaît est à 130 mètres, soit à 27 mètres plus bas. Les eaux contenues dans ce grand réservoir ressortent sans doute par infiltration aux sources de Gintrac, tout auprès de la Dordogne, à 100 mètres au-dessus de son niveau.

Quoique sans issue, dit M. Martel, Padirac est une merveille unique dans son genre; seules les cavernes de la Recca à Saint-Cauzian, près de Trieste, lui sont comparables. Toutefois il n'y a pas à Saint-Cauzian de gouffre à pic comme à Padirac, ni de rivière prenant naissance sous terre; c'est un courant d'eau très puissant, il est vrai, qui disparaît soudain dans une caverne comme à Bramabiau. La Recca est plus colossale encore assurément, mais non plus étrange; et surtout on n'y surprend pas, comme à Padirac, le secret de l'origine des sources dans l'intérieur du sol.

Le causse de Gramat, où se trouve le gouffre de Padirac, est situé dans le département du Lot, au nord-est de Cahors. Les terrains calcaires liasiques et jurassiques dont il est formé mesurent 40 à 50 kilomètres de longueur; c'est le pays du haut Quercy, plus grand que les Causses noirs, plus étendu que le Largac lui-même, moins aride et moins élevé, du reste assez fertile au sud de Padirac. Le causse de Gramat est sillonné par huit ruisseaux, qui se dessèchent souvent au cours de l'été, et qui d'ailleurs se perdent au bout de quelques kilomètres dans des cavernes plus ou moins profondes.

Il était intéressant de chercher si on ne parviendrait pas à retrouver au fond des abîmes du causse de Gramat les ruisseaux qui se perdent dans ces cavernes, et de constater si ce sont eux qui forment les sources riveraines de la Dordogne.

En mars 1891, MM. Rupin et Pous, les savants et dévoués collabo-

rateurs de M. Martel, se mirent à l'étude; dans l'abîme de la Crousate ils constatèrent l'existence d'une nappe d'eau au fond d'un puits énorme; ce puits se termine par un étroit canal où l'on voit couler distinctement un ruisseau souterrain qui se perd immédiatement, mais dont on entend le murmure pendant un certain temps :

On se trouve donc en présence, dit M. Martel, d'une véritable source intérieure intermittente; on constate une fois de plus que les abîmes servent de déversoirs, de trop-pleins aux eaux souterraines; on surprend le secret du mécanisme hydraulique naturel à l'aide duquel s'effectue le remplissage ou le vidage de ces réservoirs et l'on s'explique comment certains orifices fort élevés de grottes ou d'abîmes vomissent parfois, à des intervalles irréguliers et éloignés, de véritables torrents; cela a lieu quand l'eau, dans le trop-plein, parvient jusqu'au niveau de quelque ouverture extérieure.

Nous ne pouvons ici entrer dans tous les détails des nombreuses expéditions souterraines effectuées en France par M. Martel, et dont les résultats sont si instructifs à tant d'égards.

Grâce à ses patientes recherches, grâce à ses incessants travaux, on arrive aujourd'hui à posséder de sérieuses connaissances sur le régime hydrographique intérieur des causses, sur la formation des sources et sur la circulation des eaux dans les terrains calcaires. Le cours de plusieurs rivières souterraines a été relevé minutieusement, et en divers endroits on a pu démontrer l'évidente relation de certains torrents engloutis dans des gouffres, avec d'abondantes sources jaillissant à quelque distance à un niveau inférieur.

L'origine des gouffres verticaux a été clairement établie. Il est bien évident qu'ils ont été formés de haut en bas par les eaux qui s'y sont engouffrées anciennement. Cela existe encore dans les climats humides, dans le nord de l'Europe, où les pluies sont abondantes. De ces découvertes est ressortie la constatation irréfutable des belles théories de M. Daubrée sur l'utilisation et l'agrandissement des fissures naturelles du sol par les eaux souterraines, « car sans aucune exception, dit M. Martel, toutes les explorations ont démontré que la circulation des eaux souterraines en terrains calcaires se fait exclusivement aux dépens des fissures préexistantes du sol, agrandies par érosion mécanique, corrosion chimique et pression hydrostatique. »

L'observation a établi également que « dans les calcaires, tout au moins, il n'y a pas de véritables nappes d'eau étendues dans tous les sens, mais au contraire des séries de réservoirs beaucoup plus longs que larges, c'est-à-dire surtout développés en hauteur et en longueur.

« Aux points où les terrains imperméables reparaissent à un niveau

inférieur à celui des goules, ou autres pertes, les rivières souterraines émergent de nouveau hors des terrains perméables, par fissuration, sous la forme de fontaines généralement très puissantes, mais qui sont en réalité de *fausses sources*, à la différence des *vraies sources* formées directement par les pluies dans les pores des terrains perméables, par imbibition, tels que les sables, graviers, moraines, éboulis. »

Au sujet des fausses sources, M. Martel s'est livré à des recherches intéressant tout particulièrement l'hygiène des populations rurales. Ces fausses sources présentent parfois de grands dangers et peuvent devenir un facteur puissant d'infection. En effet, les siphons intérieurs n'ont pas un pouvoir filtrant suffisant pour atténuer les causes de contamination extérieure qui ont pu altérer la pureté des eaux avant la disparition des ruisseaux dans les gouffres; mais ce n'est pas tout, et les abîmes offrent un bien plus grand danger que M. Martel ne se lasse pas de signaler à chaque occasion, en sollicitant l'appui des pouvoirs publics et des autorités locales; mais jusqu'ici il n'arrive guère à prouver la nécessité d'adopter des mesures de protection.

Les paysans ont la funeste habitude de jeter dans les gouffres dont les orifices béants s'ouvrent dans les campagnes, et qu'ils s'obstinent à croire insondables, des détritus de tout genre et jusqu'aux cadavres de leurs bestiaux. Il en résulte que les eaux de pluie, avant d'être entraînées dans les puits naturels, séjournent d'abord sur des charognes en décomposition. Elles se trouvent donc chargées de ptomaïnes et de microbes virulents, qui empoisonnent les rivières souterraines et les fausses sources que celles-ci alimentent. On voit combien un pareil état de choses est grave et combien il peut contribuer à propager les plus dangereuses épidémies.

M. Martel lui-même a failli être victime de l'ignorance et de l'incurie des paysans. Dans une de ses expéditions, par une chaude journée d'été, il se désaltéra avec l'eau fraîche et limpide d'une source qui provenait d'un ruisseau souterrain découvert par nos explorateurs dans l'abîme de la Berrie, à 30 mètres de profondeur. Étant descendus quelques heures plus tard dans ce gouffre, ils aperçurent au milieu du ruisseau un cadavre d'animal en décomposition, que les paysans y avaient jeté quelque temps auparavant. Le ruisseau et la source étaient évidemment empoisonnés, et M. Martel ne fut pas longtemps sans en acquérir la cruelle certitude. Quelques jours plus tard, il était atteint d'une fièvre typhoïde, qui mit ses jours en danger et dont il fut plusieurs mois à se rétablir.

Notre auteur estime que le côté hygiénique de son œuvre est peut-être

le résultat le plus important qui découle de ses recherches souterraines. En effet, ces découvertes intéressent au plus haut point la santé publique, car une source contaminée peut porter les ravages de son infection au loin, alors que personne ne peut soupçonner la cause du mal, et n'a par conséquent le moyen de le prévenir, ni même d'y porter remède.

Des expériences concluantes ont été faites l'an dernier à Sauve, petite ville du Gard, située non loin de Nîmes.

On rencontre dans les environs de cette localité nombre d'abîmes, au fond desquels coulent de petits ruisseaux. L'un de ces gouffres s'ouvre au milieu même du village, près d'une vieille tour où est installée une écurie. A quelque distance de là sort une source qui alimente la petite ville. M. Martel, parfaitement assuré que cette source communiquait avec le bassin intérieur du gouffre et, de ce fait, devait être souillée par des infiltrations provenant de l'écurie, introduisit de la fluorescéine dans le puits naturel. Une heure après, toutes les fontaines de Sauve étaient du plus beau vert. La coloration persista pendant quelques heures : ce qui prouva péremptoirement que les habitants de Sauve buvaient l'eau de leur propre égout.

Nous ne pouvons ici que passer en revue les principales entreprises de M. Martel dans les différentes régions de la France, car, depuis dix ans, il ne cesse chaque été de se livrer à de nouvelles expéditions. Un volume ne suffirait pas pour analyser les importants résultats de ses découvertes souterraines.

Nous citerons seulement : la descente de Rabanel dans l'Hérault, gouffre de plus de 200 mètres de profondeur, où l'on accède par un puits vertigineux de 130 mètres, qui aboutit à une sorte de nef gigantesque, donnant l'impression d'une immense cathédrale, et qui, éclairée par un faisceau de lumière diffuse tombant de haut, produit un coup d'œil saisissant et indescriptible; les explorations de l'*aven* de Bouche-Payol, dans l'Aveyron, où notre auteur a retrouvé, à 130 mètres de profondeur, une ancienne galerie de mine de cuivre; celle du Mas-Raynal, où coule, à 106 mètres sous terre, un fleuve important, qui alimente une des plus belles sources de France, la Sorgues de Saint-Affrique; celles de la grotte de Saint-Marcel, dans l'Ardèche, et de l'abîme de Jean-Nouveau, en Vaucluse; enfin toute une série de descentes mouvementées, qui ont révélé l'existence de deux cents cavités parfaitement inconnues.

Mais la France ne suffisant pas à satisfaire la curiosité de M. Martel, il a porté l'ardeur de ses recherches jusque dans les pays étrangers. Là, non plus, il ne s'est pas contenté de visiter les grottes et les abîmes

réputés les plus célèbres. En Suisse, en Grèce, en Angleterre et en Irlande, il a fait de véritables trouvailles.

Ses premières investigations se sont portées vers la Grèce, dans ce Péloponnèse que les souvenirs de son passé historique et artistique rendent si cher à tous les esprits délicats épris de l'antiquité. Notre auteur y était plutôt attiré par les beautés naturelles et la formation géologique de ce pays qui sont particulièrement remarquables. Tout le monde connaît, de nom au moins, les *katavothres*, ces vastes entonnoirs qui servent d'écoulement aux eaux des lacs.

Depuis la plus lointaine antiquité, ces gouffres étaient des objets de terreur. L'imagination populaire, si fertile en invention chez ce poétique peuple hellénique et qui a donné naissance à tant de fables charmantes, s'est emparée de ces abîmes, dont personne n'avait osé scruter l'*intérieur noir*, et les légendes les plus fantastiques se sont formées sur leur origine et sur leur mystérieuse destination.

Aujourd'hui encore, la géographie souterraine de la Grèce est bien imparfaitement connue, et je ne puis mieux faire que d'emprunter à Élisée Reclus le résumé admirable qu'il a donné, dans sa *Géographie universelle*, des connaissances actuelles relatives aux katavothres :

Les roches calcaires de l'intérieur du Péloponnèse ne sont pas moins riches que la Béotie et que les régions occidentales de toute la péninsule des Balkans en katavothres où s'engouffrent les eaux. Les uns sont de simples cribles du sol rocheux, difficiles à reconnaître sous les herbes et les cailloux; les autres sont de larges portes, des cavernes où l'on peut suivre le ruisseau dans son cours souterrain. De l'autre côté des montagnes, l'eau qui s'était engloutie dans les fissures du plateau reparaît en sources ou *kephalaria*... La géographie souterraine de la Grèce n'est pas assez connue pour qu'il soit possible de préciser partout à quels katavothres d'en haut correspondent les kephalaria d'en bas.

Les anciens avaient grand soin de nettoyer ces entonnoirs naturels, afin de faciliter l'issue des eaux et d'empêcher ainsi la formation de marécages insalubres. Ces précautions ont été négligées pendant les siècles de barbarie qu'a dû subir plus tard la Grèce, et l'eau s'est accumulée en maints endroits aux dépens de la salubrité du pays...

Au lac Phonia, dit la légende antique, Hercule avait creusé un canal pour assainir la plaine et dégorger les entonnoirs; maintenant on se contente de placer des grillages à l'entrée des gouffres pour arrêter les troncs d'arbres et autres gros débris entraînés par les eaux... Le katavothre unique qui sert d'issue au lac Stymphale s'ouvre au fond même du lac... Toute une série d'autres bassins d'origine lacustre sont également parsemés de marécages et de cavités humides où s'amassent des lacs temporaires.

La plus grande de ces plaines, la fameuse campagne de Mantinée, où se livrèrent tant de batailles, est aussi, au point de vue hydrologique, un des endroits les plus curieux du monde, car les eaux qui s'y amassent vont s'épancher vers deux mers

opposées, à l'est vers le golfe de Nauplie, à l'ouest vers l'Alphée et la mer Ionienne; peut-être aussi, comme le croyaient les anciens Grecs, quelques ruisseaux souterrains se dirigent-ils au sud vers l'Eurotas et le golfe de Laconie.

Il y avait là, pour M. Martel, un vaste champ d'expériences à tenter, assurément fertile en découvertes intéressantes; mais il eût fallu pouvoir consacrer à cette entreprise de longs mois d'études et de recherches.

Le temps manqua à notre vaillant investigateur et les circonstances défavorables où il se trouva ne lui permirent pas de remplir son programme.

Il ne put explorer que trois katavothres : c'était insuffisant pour se former une idée bien nette du régime des eaux dans cette contrée, et pour connaître le fonctionnement de ces immenses entonnoirs qui servent d'écoulement aux eaux des lacs temporaires.

Heureusement M. Martel eut la bonne fortune d'associer à ses premiers travaux un jeune ingénieur grec, M. Sidéridès, qui comprit l'importance des résultats qui découleraient d'une étude scientifique et raisonnée du rôle des katavothres; étude qui, en amenant la connaissance exacte du régime hydrographique en Grèce, faciliterait le desséchement des marais, qui sont autant de foyers de fièvres intermittentes.

M. Martel lui a laissé tout son matériel d'exploration de grottes, et depuis cette époque les travaux ont été continués. Nous ne pouvons ici en donner le détail, mais il est certain que si M. Sidéridès persévère dans la voie que lui a tracée notre savant compatriote, on peut attendre beaucoup de la connaissance approfondie des katavothres du Péloponnèse, aussi bien pour la salubrité publique que pour la géographie physique.

Émile BLANCHARD.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Les plus vieux manuscrits d'Autun mutilés par Libri.

Lorsque Martène et Durand visitèrent Autun, ils admirèrent la bibliothèque, « où il y a, disaient-ils, des manuscrits aussi anciens qu'en aucune cathédrale de France[1] ». Plus tard, Millin relevait à son tour les

[1] *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins* (1717), I, 151.

IMPRIMERIE NATIONALE.

volumes qui lui semblaient les plus précieux [1]. La bibliothèque du grand séminaire d'Autun possède encore aujourd'hui quelques monuments paléographiques de premier ordre, entre autres trois manuscrits en semi-onciale, remontant au VIe ou VIIe siècle, alors que les bibliothèques réunies de l'Europe n'en fournissent qu'une vingtaine.

J'ai examiné récemment, à Autun, les manuscrits de l'époque mérovingienne, et j'en ai photographié quelques pages qui m'ont paru utiles pour l'enseignement de la paléographie. Mais, plus je regardais ces vénérables parchemins, plus il me semblait les reconnaître. En effet, si je n'avais jamais visité Autun, j'avais étudié et admiré en 1888 les superbes spécimens d'écriture dont la Bibliothèque nationale s'est enrichie en acquérant une partie du fonds Libri. La conclusion était facile à tirer. Libri est l'auteur du Catalogue des manuscrits du séminaire d'Autun [2], et s'il n'a pu enlever des volumes entiers, dont la disparition eût été compromettante, il a du moins arraché des feuillets dans les manuscrits les plus précieux [3]. Voici les résultats auxquels je suis arrivé.

I. Mon attention s'est portée d'abord sur le ms. d'Autun n° 24, en grosse semi-onciale du VIe ou VIIe siècle, contenant les livres V-X des Institutions de Cassien, sauf quelques mutilations. M. Petschenig, ayant obtenu le prêt du volume à Graz, a pu l'étudier à fond pour l'édition qu'il a publiée [4] en 1888; il a signalé, entre autres, que le manuscrit ne contenait plus les passages des Institutions V, 17 : « Inquit, sic curro... infatigabi » [p. 94^{14}-95^{6}], et V, 30 : « minem dijudicare... multis » [p. 104^{3-15}]. Or le manuscrit de la Bibliothèque nationale N. a. l. 1629, fragment 5, conserve quatre feuillets qui comblent précisément ces lacunes [5]. L'écriture des deux volumes est d'ailleurs caractéristique. En outre, le copiste a laissé en blanc des lignes ou des pages entières quand le parchemin lui a paru trop mince pour supporter l'écriture des deux côtés [6]. Un certain nombre de feuillets sont en effet deve-

(1) *Voyage dans les départements du midi de la France*, I (1807), 328 et suiv.

(2) *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements*, t. I, 1849, in-4°.

(3) Des cinq manuscrits dont il va être question, deux ont été signalés par Libri aux lecteurs du *Journal des Savants* (1842, p. 50) comme particulièrement précieux : les Institutions de Cassien, n° 24, et les *Morales* de saint Grégoire, n° 21.

(4) *Corpus script. eccles. latinorum*, vol. XVII, Vindobonæ, 1888.

(5) Cf. L. Delisle, *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois*, p. 99. — Le volume d'Autun mesure, comme les feuillets de Paris, 240 millimètres sur 148 environ.

(6) Dans le ms. d'Autun sont restés en blanc les feuillets 3 v°, 7 v°, 8 r°, 46 v°, 64 r°, 79 v°, 99 v°, 100 r°, 101 v°, 104 r°, les six premières lignes du feuillet 44 v°; les quatre premières lignes du feuillet

nus transparents à cause du traitement auquel ils ont été soumis pour faire disparaître une première écriture. Nous avons là un palimpseste fort curieux en ce que la première écriture a été lavée dans la perfection, et qu'il faut faire bien attention pour apercevoir les traces de creux laissées par les premiers caractères. Ni les Bénédictins, ni Libri n'ont réussi à reconnaître quel texte avait été effacé; j'ai trouvé seulement au folio 100 v° les vestiges d'un titre en belle onciale : « ALIAE IN QB IURIS E. . . IS INTENTIO EST CETERAS . . . . . LUM ». C'était donc un texte juridique.

II. Le manuscrit 107 d'Autun, également en semi-onciale du VII[e] siècle, contient le Commentaire de saint Augustin sur les psaumes 141 et suivants[1]; il a conservé sa reliure ancienne avec ais de bois recouverts de peau, et je n'ai pas recherché s'il présente des mutilations. Mais le ms. de la Bibliothèque nationale N. a. l. 1629, fragment 4, contient deux feuillets du Commentaire sur le psaume 146 qui ne peuvent provenir d'un autre volume; quand ces feuillets étaient en la possession de lord Ashburnham, la Société paléographique de Londres les a trouvés assez instructifs pour mériter la reproduction; la page commençant par « quit viri », qu'elle a publiée (série II, pl. 9), est déjà familière aux paléographes. Des essais de plumes en cursive mérovingienne ne sont pas rares dans les marges, entre autres le vers : « Si deus est animus nobis ut carmina dicunt », tracé au moins quatre fois, dont une sur l'un des feuillets conservés à Paris.

III. Le ms. 27 d'Autun est un recueil excessivement curieux, qui mériterait un examen approfondi. Dans l'état actuel il renferme des parties en écriture mérovingienne (fol. 1-15 et 63), en petite semi-onciale penchée à gauche, probablement du VII[e] siècle (fol. 16-62), en écriture visigothique (fol. 63 v°-76), toutes relatives à des commentaires sur les premiers livres de la Bible[2]. La reliure a disparu. Les cahiers en semi-onciale sont signés L, [M], N, etc. Or le sixième fragment du manuscrit de la Bibliothèque nationale N. a. l. 1629, composé de deux feuillets, provient du même volume; on y trouve deux passages de saint Isidore, *Quæst. in Vet. Testam., Deuteron.* c. XII, 1-XIV : « pondus magnum . . . militia proibetur » [Migne, LXXXIII, 364-366], et *Numer.* c. XXVIII, 1-

91 v° laissent à droite un blanc de 4 centimètres. — Les quatre feuillets recueillis à Paris par la Bibliothèque nationale ne sont écrits que d'un seul côté.

[1] Il mesure 270 millimètres sur 200; le fragment 4 de N. a. l. 1629 mesure 267 millimètres sur 202 (Delisle, *op. c.*, p. 99).

[2] Il mesure 260 millimètres sur 190; le 6[e] fragment de N. a. l. 1629 mesure 260 sur 193 (Delisle, *op. c.*, p. 100).

XXXIII, 6 : « ligabis eos... tamquam montis » [*ibid.*, 352-354]. Un de ces feuillets porte la signature M, et, sans avoir constaté l'absence dudit feuillet dans le manuscrit d'Autun, je crois pouvoir affirmer qu'il y comblerait un vide.

Le même manuscrit d'Autun a encore fourni le quatrième fragment de notre ms. N. a. l. 1628, composé de deux feuillets en minuscule visigothique du VIIIe ou IXe siècle (Commentaire sur le chapitre II de la Genèse)[1]. Le texte de la Bible est tracé à l'encre rouge et le commentaire en noir.

IV. Le ms. 21 d'Autun contient le commentaire de saint Grégoire sur le livre de Job. C'est un volume en minuscule du VIIIe siècle, mais il est palimpseste dans certaines parties[2]. Libri, comme les Bénédictins, a reconnu dans la première écriture un texte des Évangiles. Ce texte était en onciale, sur deux colonnes de 24 lignes; on distingue le titre courant *Math.* indiquant l'évangile de saint Matthieu. Or le deuxième fragment du manuscrit de la Bibliothèque nationale N. a. l. 1628 contient 10 feuillets palimpsestes de la même dimension; la première écriture était une onciale à deux colonnes de 24 lignes offrant des fragments des évangiles de saint Marc et de saint Luc. Je ne doute pas que les feuillets volés par Libri ne puissent se rapprocher exactement des parties conservées à Autun; car si le texte susdit de saint Grégoire est un des plus répandus à l'époque mérovingienne, on n'aurait pu trouver deux fois des fragments identiques d'un texte des Évangiles qu'on pût laver et employer de nouveau pour l'écriture.

V. Le ms. 4 d'Autun est un exemplaire des Quatre Évangiles, en grosse onciale, disposée sur deux colonnes, ne remontant pas au delà du IXe siècle ou de la fin du VIIIe siècle. Le volume a beaucoup souffert de l'humidité dans ses marges inférieures; Millin l'a déjà noté. Je n'ai pas recherché s'il a perdu des pages, mais les dix feuillets conservés dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale N. a. l. 1588, en onciale sur deux colonnes de 24 lignes, relatifs aux évangiles de saint Marc et de saint Luc, sont tellement semblables qu'ils proviennent évidemment du même manuscrit[3]. La ligature NT, employée à la fin des mots en *-unt*, a ici une forme particulière : le copiste achève d'abord la lettre N et la surmonte d'un T tremblé; c'est évidemment le même copiste qui a

(1) Les feuillets de N. a. l. 1628 mesurent 260 millimètres sur 188 (Delisle, *op. c.*, p. 96).

(2) Il mesure 295 millimètres sur 145; le deuxième fragment de N. a. l. 1628 mesure 290 millimètres sur 148 (Delisle, *op. c.*, p. 96). Le nombre des lignes est variable.

(3) Il mesure 335 millimètres sur 240 (Delisle, *op. c.*, p. 11).

exécuté le ms. 4 d'Autun et les feuillets vendus par Libri au comte d'Ashburnham.

En résumé, la Bibliothèque nationale a acquis en 1888 vingt-deux manuscrits ou fragments dont l'étude peut nous aider à résoudre les délicats problèmes relatifs à l'écriture onciale ou semi-onciale: la plupart avaient été enlevés aux bibliothèques de Lyon, Orléans, Tours et Montpellier; cinq, dont la provenance était jusqu'ici inconnue, ont été pris par Libri au séminaire d'Autun.

Les mss. 15 et 16 du fonds Libri avaient donc été formés en grande partie de débris arrachés à Autun. Le n° 16, après des fragments pris à Orléans, contenait huit feuillets en onciale du ms. 352 de Lyon (fr. 4), dix du ms. 4 d'Autun (fr. 5), deux du ms. 107 d'Autun (fr. 6), quatre du ms. 24 d'Autun (fr. 7) et deux du ms. 27 d'Autun (fr. 8).

Les vols commis par Libri à Autun, moins considérables que ceux dont il se rendit coupable ailleurs, ont pu demeurer inconnus jusqu'à ce jour; mais, en pareille matière, la qualité des documents est plus importante que la quantité, et les trente feuillets enlevés par Libri à des volumes qui constituent la principale richesse d'Autun auraient suffi à établir la réputation d'une collection privée.

Émile CHATELAIN.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. Eugène Guillaume a été élu membre de l'Académie française dans la séance du 26 mai 1898, en remplacement de M. le duc d'Aumale.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Bouché-Leclercq a été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 27 mai 1898, en remplacement de M. Schefer.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts, dans la séance du 7 mai 1898, a élu M. Bernier membre de la section d'architecture, en remplacement de M. Ginain.

M. Blanchard, membre de la section de gravure de l'Académie des beaux-arts, est décédé le 22 mai 1898.

M. Aimé Morot a été élu membre de la section de peinture dans la séance du 18 juin 1898, en remplacement de M. Moreau.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques, dans la séance du 21 mai 1898, a élu M. Boutroux membre de la section de philosophie, en remplacement de M. Ollé-Laprune.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Renaud de Châtillon, prince d'Antioche, par Gustave Schlumberger, de l'Institut. Un vol. in-8°, VIII-407 pages. — Paris, Plon et Nourrit, 1898.

Le savant auteur auquel nous devons les deux grands ouvrages intitulés *Nicéphore Phocas* et *L'épopée byzantine à la fin du dixième siècle* a rencontré, dans sa vaste exploration de cette partie du monde oriental où se décidèrent le sort de Constantinople et celui de Jérusalem, une figure qui l'a séduit, celle de Renaud de Châtillon, et, grâce à ses patientes recherches, il a réussi à en réunir les traits et à les ranimer. L'histoire de ce personnage est des plus singulières. D'une haute extraction, mais sans fortune, il quitte les bords du Loing pour l'Orient, où il arrive tout jeune à la suite de Louis VII et qu'il ne quitte plus. Est-ce l'enthousiasme religieux qui l'avait ainsi entraîné à la croisade? On croirait plutôt, d'après ce que l'on sait de ses actions, qu'il céda au goût des aventures, au besoin de dépenser son énergie, à l'espoir du gain. Il fut pleinement satisfait. Il obtint par deux fois un rang inespéré et eut à souffrir de cruelles misères; il guerroya et pilla beaucoup, il remplit le monde de son nom et périt d'une mort étrange et dramatique. Tout jeune, sa bonne mine le fait distinguer par la princesse Constance, qui avait refusé des Césars byzantins, et il devient prince d'Antioche, le premier en dignité dans le pays de Terre-Sainte après le roi de Jérusalem. Pendant sept ans sa vie est une lutte perpétuelle, mêlée de succès et de revers, d'actes d'héroïsme guerrier et de brigandage. Sans scrupule et sans foi, il est tantôt l'allié ou le lieutenant, tantôt l'adversaire de Thoros d'Arménie, conquérant de la Cilicie, et de l'empereur Manuel Comnène; toujours l'ennemi de Nour ed-Dîn, atâbek d'Alep. Il se précipite partout où une proie semble s'offrir. Au mépris de tout droit, il envahit et saccage la belle île de Chypre. C'est au retour d'une expédition de pillage sur le territoire de l'ancien comté d'Édesse qu'il est battu et fait prisonnier par Medj ed-Dîn, frère de Nour ed-Dîn. C'est la fin de la première période d'activité guerrière. Pendant seize ans il subit à Alep une dure captivité. Lorsque enfin, en 1176, il parvient à se racheter, il se trouve dépouillé de tout. Il

n'est plus rien à Antioche; sa femme est morte et la principauté est passée entre les mains de son beau-fils, Bohémond III, né du premier mariage de la princesse Constance avec Raimond de Poitiers. Un second coup de fortune le met en possession d'une nouvelle seigneurie. Son suzerain, le roi de Jérusalem, à qui il était allé offrir son épée, lui donne en mariage Étiennette de Milly, veuve de Miles de Plancy, seigneur de Karak et Montréal. Il fallait, alors surtout, pour ce poste important un défenseur énergique et capable. Située au delà du Jourdain, sur les confins de l'Arabie et des terres latines, la baronnie de Karak opposait le premier obstacle aux attaques d'un ennemi plus redoutable encore que Nour ed-Dìn, le sultan Saladin, dont la puissance naissante menaçait des plus grands périls la domination des princes français. Il dut assiéger plusieurs fois les formidables châteaux qui s'élevaient au bord du désert avant de s'avancer jusqu'à Jérusalem. Renaud fut son plus constant adversaire. De ses places fortes il s'élançait sans cesse sur les troupes en marche et sur les caravanes. Il étendit la terreur de son nom jusqu'à la mer Rouge, sur laquelle il improvisa une flotte dans l'espoir d'aller surprendre et piller les deux villes saintes de Médine et de la Mecque. Sa hardiesse était prodigieuse et son amour du pillage n'était guère moindre. Il le paya de sa vie. Saladin, après qu'une caravane dont sa sœur faisait partie eut été pillée pendant une trêve, avait juré de tuer Renaud, l'ennemi exécré des Sarrasins, et il put tenir son serment. La grande victoire de Tibériade lui livra Renaud, et, dans une entrevue suprême où le roi de Jérusalem, Gui de Lusignan, qui était aussi prisonnier, fut traité avec honneur, il lui plongea son épée dans la poitrine. On conçoit qu'une telle destinée ait excité un vif intérêt chez un écrivain dont la science est soutenue par l'imagination. Cet intérêt sera partagé par tous les lecteurs. J. G.

ALLEMAGNE.

Katalog der Handschriften der königlichen Bibliothek zu Bamberg. Bearbeitet von D[r] Friedrich Leitschuh. Erster Band. Erste Abtheilung. II. Lieferung. Liturgische Handschriften. Bamberg, 1898. In-8°, pages 135-337.

Ce fascicule contient la notice de 189 manuscrits liturgiques, dont la plupart viennent des églises de la ville et des environs de Bamberg. Plusieurs remontent à la fin de l'époque carolingienne. Indépendamment de l'intérêt qu'une telle collection présente pour les études liturgiques en général, nous devons y signaler, d'après les notices de M. le D[r] Leitschuh, deux ouvrages d'écrivains français fort peu connus.

Le premier est une Exposition de la règle de Saint-Benoît par Étienne de Paris : « Explicit exposicio Stephani Parisiensis super regulam beatissimi Benedicti patris nostri sanctissimi. » L'ouvrage est dédié « Rofredo Insulano, cardinali presbitero et sancti cenobii Cassinensis abbati ». Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* (t. XII, p. 260) en ont dit quelques mots d'après deux manuscrits des abbayes de Senones et d'Usine près d'Augsbourg. L'auteur vivait au milieu du XII[e] siècle. La copie de Bamberg n'est que du XV[e] siècle; elle porte le n° 151 dans la série liturgique. L'auteur vivait au XII[e] siècle.

L'autre manuscrit que nous avons remarqué (n° 149 de la même série) est un commentaire sur la règle de Saint-Benoît, composé par Pierre Bouhier, abbé de Saint-Chignan en Languedoc, qui fut plus tard évêque de Vaison et d'Orvieto. Il adresse son commentaire aux présidents du chapitre provincial des moines noirs, c'est-à-dire des bénédictins. L'ouvrage a dû être rédigé entre les années 1355 et 1364. C'est l'époque à laquelle Pierre Bouhier prit une part très active aux affaires

de l'ordre de Saint-Benoît dans les provinces d'Auch et de Narbonne. La copie signalée par M. le Dr Leitschuh est de l'année 1469. L. D.

ANGLETERRE.

Anthologiæ Græcæ Erotica. The love epigrams, or Book V of the Palatine Anthology, edited and partly rendered into english verse, by W. R. Paton. London, D. Nutt, 1898, IX et 201 p. petit in-8°.

M. Paton n'est pas le premier helléniste qui se soit laissé séduire par ces jolis colifichets au point d'essayer de les rendre dans sa langue maternelle. Ses traductions sont nécessairement des adaptations; il voile ce qu'il peut y avoir de trop crû, il transpose quelquefois l'objet aimé d'un sexe à l'autre; encore se voit-il obligé de passer certains morceaux pour ne pas trop choquer ses lecteurs. A la différence des pièces grecques, toutes en distiques élégiaques, les imitations anglaises sont extrêmement variées de forme; une ou deux fois M. Paton s'est ingénié à tourner en anglais des vers métriques à la manière des anciens, mais modernisés au moyen de la rime : c'est un tour de force dont Longfellow avait donné l'exemple. Plusieurs imitations nous ont semblé élégantes, d'autres moins heureuses; mais les compatriotes de M. Paton jugeront mieux que nous du mérite de ces vers. Goûteront-ils des tournures comme « *water the wine with but Heliodore* » (135, 2)? Il était difficile de rendre (142, 2)

αὐτὴ δ' ἐκλάμπει τοῦ σΊεφάνου σΊέφανος.

Cependant le traducteur n'a-t-il pas désespéré trop vite de trouver des équivalents? Ne peut-on dire en anglais : « Héliodora fleurit les fleurs »?

L'éditeur des Inscriptions de Cos et de plusieurs traités de Plutarque est philologue : avant de traduire les textes, il a l'ambition de les rectifier. L'entreprise était souvent difficile; on sait que beaucoup d'épigrammes ont vainement occupé la sagacité des critiques. Au n° 43, 3, ἐν ἄνθεσι γνώριμον (pour ὥριμον) ἄνθος est une conjecture ingénieuse. Est-elle nécessaire? N° 151, 6, nous approuverions ζηλοτύπους ὄνυχας (pour ὀδύνας, qui peut cependant s'expliquer), s'il s'agissait d'une femme, non d'un homme. Le n° 166 est dans le plus triste état. M. Paton n'a pas touché au premier distique :

Ὑετὸς ἦν καὶ νὺξ καὶ τὸ τρίτον ἄλγος ἔρωτι
οἶνος, καὶ Βορέης ψυχρός, ἐγὼ δὲ μόνος.

Hecker a fait observer très justement : « *Inauditum est* τὸ τρίτον *quarto accedente* ». Ajoutez que le vin n'a rien à voir en cette compagnie. Je comprendrais ἄλγος ἔρωτι καιομένοις Βορέης ψυχρός. La faute pourrait provenir de ce que les lettres ομενοις, d'abord omises, puis ajoutées à la marge gauche, auraient été mal corrigées. M. Paton suspecte, avec raison, la leçon Τὸ σκύφος ἁδὺ γέγαθε· λέγει δ' ὅτι κ. τ. ἑ. (170, 1). Nous lui recommandons la conjecture de Vitelli : τὸ σκύφος ἁδὺ γελᾷ· γαθεῖ δ' ὅτι...

Henri Weil.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUILLET 1898.

Les vieux chants populaires scandinaves (*Gamle nordiske folkeviser*). *Étude de littérature comparée,* par Léon Pineau, agrégé de l'Université. I. *Époque sauvage. Les Chants de magie.* Paris, libr. Bouillon, 1898, in-8°.

Quelque opinion qu'on ait des hypothèses que M. Léon Pineau propose sur l'origine et la date des vieux chants populaires scandinaves, il faut d'abord reconnaître la grande valeur de son livre, même à ne considérer que ce premier volume, — il en aura trois, — et rendre hommage au mérite de l'auteur. M. Pineau, qui est attaché comme professeur d'allemand au lycée de Tours, est un de ces savants qui prouvent, par leur activité, que l'on peut, quoi qu'en disent la paresse et l'inertie, travailler utilement et fructueusement en province, et qui donnent ainsi un exemple qu'on ne saurait trop proposer à l'imitation. Depuis de longues années, — bien qu'il soit encore jeune, — il s'est consacré à deux branches d'études qui se trouvent, dans le présent ouvrage, converger l'une vers l'autre jusqu'à se confondre : le folklore et la poésie scandinave. Poitevin de naissance, il a débuté par l'étude des traditions de son pays, et nous a donné successivement deux volumes, les *Contes populaires du Poitou* et le *Folklore du Poitou*, qui sont d'excellents recueils de matériaux, et auxquels on ne pourrait reprocher qu'une chose, c'est d'être trop scrupuleusement exacts. Un peu plus tard, ayant eu l'occasion de connaître un jeune Grec de Lesbos, il l'a engagé à rassembler les contes, les chansons, les usages rustiques de son île, et a publié, en collaboration avec lui, un précieux volume sur le *Folklore de Lesbos*, dans la préface duquel il remarque ingénieusement que le plus ancien recueil de folklore lesbien qu'on possède est le roman de *Daphnis et Chloé*. Entre temps, il travaillait au grand ouvrage pour l'exécution duquel, aidé

IMPRIMERIE NATIONALE.

d'une mission du Ministère de l'Instruction publique, il a visité les pays du Nord et a pu en consulter les savants : il nous présente aujourd'hui le premier volume des *Vieux chants populaires scandinaves.*

Le sujet qu'il a choisi est des plus attrayants et des plus importants, mais aussi des plus difficiles qui se puissent étudier. Il est des plus attrayants, car ces chants danois (surtout), suédois, norvégiens, færœens, islandais forment un merveilleux trésor poétique qui égale, s'il ne le dépasse, celui des ballades écossaises et anglaises. Il est des plus importants, car il pose de très intéressants problèmes de littérature comparée et touche à l'histoire de la poésie populaire dans tous les pays de l'Europe. Mais il est des plus difficiles, non seulement à cause de l'obscurité des questions qu'il soulève, mais parce qu'on a beaucoup de peine à se procurer en France, et même à Paris [1], les instruments de travail nécessaires; je ne parle pas, naturellement, de la connaissance des langues scandinaves anciennes et modernes, sans laquelle on ne songerait même pas à entreprendre une œuvre pareille.

Pris par l'attrait et l'intérêt de cette étude, M. Pineau en a surmonté les difficultés avec un zèle et un courage dignes de tout éloge. Les critiques danois ont attesté, même en refusant sur certains points d'accepter ses conclusions, qu'il possédait son sujet et la littérature considérable à laquelle ce sujet a donné lieu dans le Nord avec une exactitude et une étendue d'information parfaites. Pour nous, en dehors même de la valeur scientifique de son ouvrage, nous devons lui savoir le plus grand gré de nous avoir ouvert une source de poésie qui était à peu près complètement inconnue en France, sauf de ceux, — et ils ne sont pas nombreux, — qui connaissent les idiomes germaniques du Nord. M. Pineau donne en grande abondance des citations des chansons qui font l'objet de son étude, et l'on peut y admirer les plus rares, les plus précieuses, les plus charmantes et parfois les plus sublimes qualités d'une poésie populaire exceptionnellement archaïque, restée voisine de la forme primitive et sortie de l'âme d'un peuple à imagination forte, à expression concise et puissante, à sentiment parfois bizarre, mais d'autant plus original, et souvent extraordinairement délicat ou profond. Il a traduit ces morceaux dans une langue sobre et simple, où on reconnaît le folkloriste exercé, à laquelle çà et là une légère retouche pourrait cependant donner un peu plus d'aisance ou de relief. Je voudrais qu'il fît un choix des plus belles *folkeviser* et qu'il nous en donnât la traduc-

[1] La Bibliothèque nationale n'a même pas l'admirable et indispensable recueil de Svend Grundtvig, *Danmarks Gamle Folkeviser,* et je crois bien que l'exemplaire de M. Pineau est le seul qui existe en France.

tion complète : c'est un recueil qui ravirait, j'en suis sûr, tous les amateurs de vraie poésie.

Le plan suivi par M. Pineau dans sa vaste étude a été déterminé par son appréciation essentielle des chants qui en font l'objet. Il a consacré son premier volume à ceux qui, d'après lui, remontent à « l'époque sauvage » (*Chants de magie*); un deuxième volume contiendra ceux qui appartiennent à « l'époque barbare » (*Chants des dieux et des héros*); un troisième ceux qui sont du « moyen âge » (*Chansons de chevalerie*). Mais ces trois catégories ne peuvent se séparer ainsi : les traits que l'auteur attribue à l'époque sauvage, il les relève souvent dans les chansons qui célèbrent ou d'anciens héros de l'époque barbare, ou des personnages de l'épopée médiévale; toutes les chansons présentent la même forme (distiques ou quatrains rimés avec refrains) et le même caractère; toutes ont des mélodies du même genre; toutes sont des chansons destinées à la danse (et qui se dansent encore aux îles Færoe). Il fallait donc d'abord, pour suivre une méthode vraiment rationnelle, en étudier la forme dans ses traits généraux et essayer d'en fixer la date. M. Pineau traite ce dernier point dans sa préface, mais il le traite rapidement, se contentant de rappeler les opinions des savants scandinaves et n'en exposant pas nettement une personnelle. La question est cependant d'une importance capitale. Si les *folkeviser*, comme le pensent les critiques les plus autorisés, ne sont pas antérieures au XIVe siècle [1], si elles sont nées de l'imitation des chansons allemandes [2], il faudra expliquer comment elles peuvent néanmoins remonter jusqu'à l'époque barbare et même à l'époque sauvage. La question de la date est d'ailleurs inséparable de celle de la forme, que M. Pineau traite dans la « troisième partie » de ce volume, et qui, n'appartenant pas plus aux chansons qu'il y étudie

[1] Voir là-dessus le livre excellent de M. Johannes Steenstrup, *Vore Folkeviser*, et cf. *Journal des Savants*, 1889, p. 673.

[2] M. Pineau croit trouver « une preuve historique qu'à la fin du XIe siècle on devait connaître assez communément, en Angleterre, le genre de rythme commun à toutes les chansons populaires », dans des vers attribués au roi Canut « se rendant en barque, un soir, au couvent de Saint-Ely (*l.* d'Ely) », et entendant les moines chanter sur la rive : *Merrie sungen the muneches binnen Ely, Da Cnut ching rew der by: Rowed, cniter, nær the land And here we thes muneches sang.* Ces vers se trouvent non « dans une chronique anglo-saxonne du commencement du XIIe siècle », mais dans l'*Historia Eliensis* du moine Thomas, qui n'est pas antérieure à la fin de ce siècle. Ils sont assurément curieux par leur forme d'apparence moderne et populaire; mais des vers anglais ne sauraient rien prouver pour des chansons scandinaves. Puis ces chansons, d'après M. Pineau, remontent à une époque bien antérieure au XIIe siècle.

qu'aux autres, aurait dû faire l'objet, comme celle de la date, d'une introduction générale[1]. Or cette question de la forme est de la plus haute importance. Les chansons sont rimées, et on sait que la rime est, en Scandinavie, d'introduction assez récente; ce sont des chansons de danse, et il y a des raisons sérieuses, — que l'auteur écarte trop facilement, — pour croire que la danse elle-même, et particulièrement la danse en rond, accompagnée de chansons avec refrain répété par les danseurs, n'est pas indigène dans le Nord, qu'elle y a été importée d'Allemagne, où elle venait sans doute de France[2]. Dès lors, il devient bien difficile d'accepter l'hypothèse de M. Pineau, d'après laquelle, au moins dans ce qu'il appelle les Chants de magie, nous avons des restes de la poésie de l'époque sauvage, dont d'autres vestiges se sont conservés dans la poésie populaire des différents pays de l'Europe. M. Pineau, après avoir exprimé cette idée à plusieurs reprises, dans le cours de son livre, d'une façon générale et assez vague, lui donne, en terminant, une forme précise mais quelque peu inattendue. Il attribue, en effet, les chants en question à la race celtique et à l'époque où les Celtes, comme l'a montré M. d'Arbois de Jubainville, formaient un empire qui s'étendait « de l'Océan Atlantique à la mer Noire comme de la mer du Nord à la mer Adriatique, et des Îles Britanniques aux environs du détroit de Gibraltar ». Voici en quels termes il expose cette opinion hardie :

Rappelant ce qui a été dit plus haut de la fidélité et de la ténacité des traditions et constatant, d'autre part, que l'ensemble des conceptions qui sont à la base des « Chants de magie » répond à tout ce que nous savons par ailleurs des idées et croyances des anciens Celtes, nous nous croyons absolument en droit de conclure que ces chants ont existé de leur temps, et que c'est de leur âme qu'ils ont jailli.

La race entière les chanta sans doute dans toute l'étendue de son domaine; puis de nouveaux envahisseurs vinrent, des frères d'abord et des parents plus tard, des

[1] C'est là aussi qu'on s'attendait à voir discuter la question de la provenance des chansons. On comprend que M. Pineau laisse aux savants scandinaves (p. VIII) le soin de décider pour chaque *vise* si elle est née en Danemark, en Suède, en Norvège, aux Færoe ou en Islande (tout récemment une dissertation fort savante de MM. S. Bugge et Moltke Moe aboutit à conclure qu'une des chansons les plus curieuses du cycle mythologique, la *Torsvise*, a dû être faite en Islande par un Norvégien); mais on aurait cependant été bien aise d'avoir quelques renseignements, en gros, sur les régions qui ont produit le plus de chants et sur la façon dont ils se sont propagés d'une région à l'autre. Cette question est liée assez intimement à celle de la date, car s'il est établi que la forme des *viser* s'est d'abord produite en Danemark, il y a là une probabilité de plus pour qu'elle provienne de l'Allemagne.

[2] Cf. *Journal des Savants*, 1892, p. 413.

hommes d'un autre sang qui la recouvrirent de leurs flots, mais à profondeur inégale. En de nombreux endroits ils la noyèrent; dans d'autres, elle affleure, et l'œil, sans peine, l'y découvre; sur quelques points plus élevés elle fut même relativement épargnée : îles ou presqu'îles en dehors du grand courant de migration.

Rien de plus naturel donc que ce soit là, dans ces pays où l'antique race celtique s'est le plus longtemps maintenue et dans les proportions les plus denses, que les fleurs de poésie semées par les ancêtres continuent de s'épanouir en touffes plus ou moins fournies, selon la richesse du sol, aux couleurs éclatantes ou plus effacées selon le soleil qui, chaque printemps, les rappelle à la vie!

La théorie si poétiquement exprimée ne laisse pas de surprendre le lecteur qui la trouve à la dernière page du livre. L'auteur l'avait plutôt préparé à une autre plus hardie encore, et qu'il n'a, — évidemment à regret et non, je le crois, sans esprit de retour, — abandonnée qu'au dernier moment. Les Celtes du grand empire que M. d'Arbois de Jubainville assigne aux IV[e] et III[e] siècles avant Jésus-Christ paraissent d'une bien faible antiquité pour être les auteurs des chansons auxquelles M. Pineau reconnaît un caractère si profondément archaïque. Ces dominateurs de l'Europe, qui avaient un gouvernement et des institutions, n'étaient point des « sauvages »; ils étaient tout au plus des « barbares ». Je ne sais quel scrupule a empêché M. Pineau de faire remonter nos chansons jusqu'à la « race mystérieuse » qui paraît avoir peuplé l'Europe avant les Aryens, et à laquelle on attribue généralement les monuments mégalithiques : il compare souvent les chansons qu'il étudie soit à ces monuments eux-mêmes, soit aux objets préhistoriques qu'on a recueillis dans les fouilles à travers toute l'Europe, et il ne serait pas plus difficile, avec un peu de bonne volonté, de supposer que ces chansons ont été transmises aux Germains par les Pré-Aryens, que d'imaginer que les Celtes les leur ont passées. Une telle conclusion aurait été plus d'accord avec les idées fondamentales de l'auteur que celle à laquelle il s'est résigné, par crainte, sans doute, de soulever trop de critiques.

Mais celle-ci ne présente pas de moindres difficultés; elle en présente peut-être de plus graves. C'est bien légèrement, d'abord, que M. Pineau fait rentrer la Scandinavie dans l'empire celte fondé, — on peut le dire, — par M. d'Arbois de Jubainville : celui-ci parle bien, comme limite septentrionale, de la mer du Nord, mais non de la mer polaire, et nous sommes habitués à regarder les pays scandinaves comme ayant été habités, avant l'arrivée des Germains, par des peuples de race finnoise et non celtique [1]. On est surtout surpris d'apprendre que la Scandinavie est le pays

[1] Je ne sais pourquoi M. Pineau n'a pas songé à pousser ses recherches de ce côté. Avec bien des différences, il aurait trouvé d'intéressantes affinités entre la poésie des Finnois et celle des anciens Scandinaves.

« où l'antique race celtique s'est le plus longtemps maintenue, et dans les proportions les plus denses ». Que diront l'Irlande, l'Écosse et le pays de Galles? Si M. Pineau pense, — et il semble le penser, — que la poésie des ballades anglo-écossaises est apparentée de près à celle des *viser* scandinaves, — ce qui est une opinion très soutenable, — il aurait dû rechercher les rapports de ces poésies et essayer de trouver dans leur origine commune la raison de leurs rapports. Mais il se borne à jeter son idée un peu en l'air, comme une semence que le temps doit mûrir, sans trop se demander si elle rencontrera un sol où elle puisse germer. Il ne s'est même pas donné la peine de prouver son assertion d'après laquelle « l'ensemble des conceptions qui sont à la base des chants de magie répond à ce que nous savons par ailleurs des idées et des croyances des anciens Celtes », et je crains qu'il n'ait de ces idées et de ces croyances qu'une connaissance assez vague. Il ressemble trop en cela à certains « celtomanes » que nous avons vus revendiquer pour le français une origine celtique sans savoir d'ailleurs un mot de celtique ni essayer d'établir les rapports qu'ils affirmaient exister entre les deux langues.

Mais passons sur cette question préalable. Comment l'auteur se représente-t-il la transmission de nos chansons, — fond et forme, notons-le bien, — des Celtes aux Germains? Pour le savoir, ou plutôt pour le deviner, il faut se reporter au passage où il combat l'opinion qui ne veut même pas admettre que les *folkeviser* remontent au haut moyen âge. Il cite dans ce sens les paroles, très raisonnables, d'un historien de la littérature suédoise, d'accord avec les meilleurs critiques danois et norvégiens[1] : « La poésie primitive suédoise et scandinave en général reposait, comme l'islandaise, sur la quantité; la ballade (= *vise*) repose au contraire sur l'accent; la première était allitérée, celle-ci rime et possède le refrain, que l'autre ne connaissait pas; la ballade est chantée, les poèmes de l'Edda étaient récités; elle est essentiellement une chanson de danse, et les vieux Scandinaves ne paraissent pas avoir connu la danse. » A ces arguments précis M. Pineau répond par une citation de M. Michel Bréal qui ne porte que sur le fond des traditions et par des remarques générales sur la continuité du développement intellectuel des peuples. Puis, sans s'arrêter à prouver que des chansons rimées et

[1] A côté de M. J. Steenstrup, dont il reconnaît la grande autorité, mais dont il ne suit pas assez la prudente méthode, M. Pineau aurait pu citer M. G. Storm, — adversaire de M. Steenstrup en d'autres occasions, — et qui avait exprimé les mêmes idées dès 1874, dans un excellent chapitre de son livre intitulé : *Sagnkredserne om Karl den Store og Tidrik af Bern hos de nordiske folk.*

munies de refrain peuvent remonter à une époque qui ne connaissait ni le refrain, ni la rime[1], il passe, — par un saut vertigineux, — à l'époque bien antérieure où les Germains, envahissant la Scandinavie, auraient adopté la poésie nationale du peuple qu'ils venaient de subjuguer. « Les Germains ont envahi les pays scandinaves; ils ont avec leur langue apporté leur poésie et une métrique à eux. » C'est sans doute de la poésie eddique et de l'allitération qu'il s'agit. « Sous leur influence, cette poésie, cette métrique se sont imposées. » Imposées à qui? Au peuple vaincu, sans doute, mais cela paraît contredit par ce qui suit : « Mais le peuple vaincu, qui faisait le fond de la population, n'en a pas moins conservé sa poésie propre, et c'est cette poésie qui, à notre avis, nous a légué les chansons. » Ainsi la poésie du peuple vaincu, — qui était les Celtes comme on l'apprendra plus tard, — était déjà en forme de chansons rimées et munies de refrain à l'époque de l'invasion des Germains, c'est-à-dire, en tout cas, avant l'ère chrétienne[2]? Il faut avouer alors qu'il y a une bien singulière coïncidence entre cet état de la versification celtique primitive et celui auquel est arrivée la versification populaire en France et en Allemagne. Nous croyons pouvoir suivre le développement de la rime dans la Romania depuis la rythmique du latin vulgaire, et nous constatons qu'elle a été, vers le IXe siècle, importée en Allemagne des pays romans; par quel miracle, cependant, les *folkeviser* scandinaves, qui ont reçu leur forme de la poésie celtique à une époque des plus reculées, ont-elles la même que les *Volkslieder* allemands, qui la tiennent des chansons françaises? « Peu à peu, dit M. Pineau en terminant ce peu concluant chapitre, toute la masse du peuple s'est fondue; mais il a sans doute fallu bien des siècles pour cela. Une nouvelle langue s'est formée alors, seulement elle incarnait déjà (?) l'esprit des anciens parlers; elle s'était depuis longtemps assimilé ce qu'ils avaient de meilleur. » Ici on est absolument dans les ténèbres. Qu'est-ce que cette « nouvelle langue »? Il faut, sans doute, entendre « de

(1) La question de l'antiquité de la danse en Scandinavie est intimement liée à l'histoire de la danse chez les Germains et en général dans le monde moderne. C'est une question très obscure et très vaste, qui ne saurait être abordée ici (cf. *Journal des Savants*, 1892, p. 408 et suiv.). Je me bornerai à faire remarquer que les textes allégués par M. Pineau (p. 285 ss.) ne prouvent nullement que l'usage des danses aux chansons, dont il s'agit ici, des *caroles*, n'ait pas été introduit d'Allemagne en Scandinavie.

(2) Ici encore l'auteur a complètement négligé de s'enquérir de la véritable nature de la versification celtique. Cette versification reposait essentiellement, à ce qu'il semble, sur le nombre des syllabes et l'allitération, et n'avait rien de commun avec celle des *viser*, qui est fondée sur l'accent.

nouvelles langues », c'est-à-dire, pour chaque pays, l'idiome actuel, dans lequel sont, avec quelques traits archaïques, composées nos chansons[1]. Mais que veut dire l'auteur en assurant que les langues s'étaient assimilé ce que « les anciens parlers » avaient de meilleur? Que sont ces anciens parlers? Ce ne peut être, d'après le contexte, que les parlers celtiques. Mais il faudrait donner la preuve d'une aussi étrange assertion; il faudrait signaler l'élément celtique des langues néo-scandinaves; il faudrait aussi rechercher dans la poésie celtique et surtout irlandaise les traits qui en rapprochent la forme de celle de nos chansons. M. Pineau n'a pas fait ce travail, et il aurait été bien en peine de le faire. Ébloui par une idée séduisante, il l'a émise avec la conviction que, étant vraie, elle arriverait peu à peu à s'imposer et à renverser tous les obstacles qui semblent lui barrer le passage; mais la critique est plus difficile et a le droit d'exiger de l'auteur d'une hypothèse qu'il tienne compte des données précises du problème dont il propose une solution. Ces données, telles que nous pouvons les établir avec les juges les plus autorisés, sont que les *folkeviser* sont de date relativement récente, qu'elles sont très probablement nées de l'imitation des chansons allemandes, et qu'elles ont été composées à peu près telles que nous les possédons, dans la forme de chansons à danser munies de refrain, et, pour la plupart, dans la langue usitée en chaque pays scandinave au xve et au xvie siècle. Elles sont l'œuvre de poètes des derniers temps du moyen âge, et elles ont puisé leurs sujets, auxquels elles ont toujours imprimé une couleur fortement originale, dans la tradition populaire, dans les poèmes antérieurs, dans les romans de chevalerie, dans les événements réels, et souvent dans l'imagination de leurs auteurs, imagination nourrie des croyances, des superstitions et des réminiscences de toutes sortes qui flottaient dans un milieu où la civilisation à peine établie et le christianisme encore récent avaient laissé subsister de nombreux vestiges de la barbarie et du paganisme antérieurs[2].

(1) De la langue des chansons M. Pineau ne dit rien nulle part, et c'était cependant un point intéressant. L'étude des rimes, quand elle s'appuie sur la comparaison critique des diverses formes recueillies, est un instrument excellent, — le seul qui ait quelque précision, — pour fixer la date et la provenance des chansons populaires, lorsqu'elles en sont munies.

(2) Il y aurait encore plus d'une remarque à faire sur le système de M. Pineau, s'il n'était trop facile d'en voir le peu de solidité. Dans l'esprit même de l'auteur ce système n'a évidemment rien d'assuré et de précis. Ainsi il s'efforce habituellement de trouver dans l'ancienne poésie scandinave, dans Saxo Grammaticus, etc., les preuves de l'antiquité des *viser*, tandis qu'il devrait les chercher

Si M. Pineau a envisagé la chose autrement, c'est qu'il a été frappé de tout ce qu'il y a souvent dans ces chansons d'étrange et de primitif. Grâce à sa connaissance étendue du folklore, et en s'aidant des travaux qui ont précédé le sien, notamment de ceux de Tylor, de M. Andrew Lang et de M. Letourneau, il a pu signaler chez les peuples sauvages des pays les plus différents des idées et des croyances absolument semblables à celles qu'on trouve dans les *folkeviser*. Mais ces idées et ces croyances, il nous les montre lui-même encore vivaces dans l'imagination du peuple par toute l'Europe (sans parler des autres parties du monde). S'ensuit-il que les chants où elles se trouvent exprimées remontent, « pour le fond et pour la forme », à l'époque, assurément très lointaine, où elles sont nées? Non certes. Si les paysans du Poitou avaient aujourd'hui la force de création poétique qu'ont eue les auteurs des chants scandinaves du moyen âge, ils tireraient du folklore qu'a recueilli chez eux M. Pineau des ballades d'un caractère non moins primitif et qui n'en seraient pas moins de production toute récente. M. Pineau objecte (p. 272) que la poésie précède partout la prose, et qu'il est contre l'ordre naturel de l'évolution littéraire de faire naître un chant d'un récit. Mais c'est jouer sur les mots. La poésie précède la prose en tant que genre littéraire, mais le langage de la vie ordinaire est nécessairement antérieur à la poésie, qui est le langage soumis à un art; les croyances, les superstitions, les contes se transmettent oralement, comme les nouvelles du jour, vivent indéfiniment, plus ou moins fidèlement conservés, dans les entretiens des hommes, et c'est de cette matière informe que toute poésie tire ses matériaux. L'objection n'est donc pas fondée, et nous avons le droit de voir dans nos chansons, entre autres choses, de très curieux documents sur le folklore scandinave de la fin du moyen âge.

C'est au point de vue du folklore que M. Pineau, dans ce premier volume, les a étudiées, et, si nous laissons de côté sa théorie sur leur origine et leur date, nous trouvons dans son livre, à ce point de vue, les rapprochements les plus précieux et les idées les plus intéressantes. A vrai dire, je ne goûte pas beaucoup le titre de « Chants de magie » qu'il a donné à ce volume. Par « chants de magie » on entend généralement des chants magiques, des incantations. Il n'y a rien de tel dans nos *viser*, qui ont toutes un contenu épique et nous racontent des aventures émouvantes; la magie

dans les témoignages celtiques, puisque, d'après lui, elles constituent un genre foncièrement étranger aux Scandinaves germaniques, adopté seulement par eux, sans qu'il nous dise d'ailleurs au juste à quelle époque.

proprement dite ne joue même que rarement un rôle dans ces aventures : elles sont souvent merveilleuses, mais le merveilleux n'est pas de la magie. C'est même un des caractères par lesquels la poésie scandinave se distingue de la poésie finnoise sa voisine : là nous trouvons réellement et en masse des « chants de magie », et dans la poésie épique la magie est un élément indispensable et prépondérant. Le titre choisi par M. Pineau ne l'a été que faute d'un meilleur; peut-être aurait-il pu prendre simplement celui de « Chants merveilleux ».

L'étude de ces chants est divisée en deux parties intitulées, la première : « Animation de la nature », la seconde : « Personnification de la nature ». La seconde est, d'après M. Pineau, de formation plus récente que la première (qui, elle, remonte bien, si l'on en croit notre auteur, à l'époque sauvage); elle comprend les chants où il est parlé des géants et des *trolls*, des nains et des elfes, des nixes, du séjour commun aux esprits de la nature et aux morts, qui est en même temps le séjour des ténèbres. Par ces derniers chapitres, la seconde partie se confond en réalité avec la première, qui se divise en quatre chapitres : *les Runes*, *les Métamorphoses*, *la Métempsycose*, *les Morts*. En fait, les noms donnés dans les chansons aux êtres surnaturels qui peuplent la terre, l'air et les eaux et entrent avec les hommes dans des relations presque toujours malfaisantes sont des noms d'origine germanique, et par conséquent, dans l'opinion de M. Pineau, d'introduction récente, et c'est pour cela qu'il renvoie à sa seconde partie tout ce qui représente la « personnification de la nature ». Mais il classe dans sa première partie les croyances si curieuses sur le pouvoir des runes : c'est pourtant là un trait qui ne saurait appartenir à la période sauvage (dont le premier caractère est de ne connaître aucune espèce d'écriture), et qui est inséparable de la civilisation germanique [1]. Ce trait remonte d'ailleurs certainement plus haut que l'âge même de nos chansons; il appartient à l'époque où les runes, d'importation récente et dont le maniement n'était connu que de peu

[1] « Il nous paraîtrait tout à fait possible, écrit M. Pineau (p. 22), que les Scandinaves eussent connu les caractères runiques dès la plus lointaine antiquité, dès le temps peut-être où la famille germanique ne s'était pas encore séparée des races sœurs, grecque et latine, ce qui en expliquerait la relation avec les alphabets de la Grèce et de l'Italie (!). » On regrette de trouver de pareilles énormités sous la plume d'un auteur sérieux. Si M. Pineau avait lu les travaux de M. Wimmer (qu'il cite) et de M. Bugge, il saurait à quoi s'en tenir. Mais, en tout cas, il devrait s'être assez orienté pour ne pas croire que notre alphabet nous a été communiqué par les Phéniciens avant la séparation des races indo-européennes. Puis, ici encore, pourquoi citer les Scandinaves? C'est chez les Celtes qu'il fallait constater l'existence des runes.

d'initiés, étaient réservées à des formules magiques et jouissaient d'un prestige mystérieux; ce prestige se conserva dans l'imagination des illettrés et survécut à l'emploi réel des runes, en sorte qu'il est probable que les auteurs de nos chansons ne savaient pas au juste ce qu'ils entendaient par ce mot. Mais il en est de même de bien des traits de leurs compositions : ce sont, pour prendre le mot de Tylor, des *survivals* dont le sens originaire s'est altéré ou perdu, mais qui continuent à obséder l'imagination. Il est difficile de distinguer, dans la masse de croyances au merveilleux qui constitue le folklore d'un peuple, des classes d'une antiquité plus ou moins grande[(1)]. On le peut cependant pour telle ou telle quand on la rencontre chez des peuples divers, placés aux degrés les plus primitifs de la vie sociale, et M. Pineau a fait dans ce genre plus d'un rapprochement auquel on accorde volontiers son adhésion[(2)].

J'aimerais à le suivre dans l'analyse et le commentaire de ces belles chansons, si pleines de mystère, de charme et de terreur, où revivent les étranges conceptions des âges primitifs sur les rapports de l'homme avec la nature, du corps avec l'âme, de la vie avec la mort; mais cela m'entraînerait trop loin, et je renvoie le lecteur au livre lui-même, où il trouvera autant de jouissances poétiques que de sujets de réflexion. J'aime mieux me borner à signaler quelques *viser* qui offrent pour nous un intérêt particulier parce qu'elles ressemblent à des chansons recueillies en d'autres pays, et notamment à des chansons françaises. Ces chansons ne sont pas seulement parmi les plus belles : elles posent des questions délicates et elles ont, comme nous le verrons, donné à la théorie de M. Pineau son premier et plus spécieux fondement. Lui-même déclare que le rapprochement entre notre poésie populaire et celle des Scandinaves a été une des principales causes qui l'ont attiré vers le sujet qu'il a étudié avec tant d'amour. « L'intérêt qu'offrent ces

(1) Les croyances des époques les plus diverses coexistent dans les mêmes milieux. La *vise* que cite M. Pineau (p. 122) comme illustration des croyances scandinaves (ou pré-scandinaves) sur la mort n'est pas, il me semble, une « marcotte » du *Chasseur sauvage*, mais une variante d'un thème d'origine toute chrétienne, où une injustice qu'il n'a pas réparée avant de mourir empêche le mort de reposer dans sa tombe.

(2) M. Pineau donne (p. 4) de la croyance si répandue au totémisme une explication bien prosaïquement évhémériste; je ne pense pas qu'il l'ait trouvée nulle part chez M. Andrew Lang. Un homme aurait été surnommé « le loup » à cause de sa rapacité cruelle; la famille, puis la tribu auraient hérité de ce nom et auraient fini par croire qu'elles descendaient réellement d'un loup! C'est une forme renouvelée et peu heureuse de la fameuse « maladie du langage ». Les hommes ont cru bien réellement descendre d'animaux et ils en ont été très fiers.

chansons, dit-il (p. XIV), au triple point de vue linguistique, poétique et historique, eût semblé suffisant pour justifier toute étude d'ensemble sur ce sujet. Ce sont d'autres raisons cependant qui nous ont poussé à entreprendre ce travail et nous ont soutenu au milieu des difficultés qu'il présentait : l'ardent désir d'abord de faire connaître en France l'une des plus belles pages poétiques de ces pays du Nord où nous avons tant de sympathies, et le secret espoir de contribuer par là à faire apprécier aussi chez nous notre poésie populaire nationale, humble Cendrillon à qui nous voudrions rendre le rang qui lui convient! » Ce sont des sentiments que je partage et que j'ai souvent eu l'occasion d'exprimer, et c'est à cause de cette communauté de pensées que M. Pineau a voulu me faire l'honneur, auquel je suis très sensible, de me dédier son livre. Voyons donc les points de contact qu'il relève, — et qu'on avait d'ailleurs pour la plupart déjà signalés, — entre les chansons recueillies dans nos campagnes et celles qui, dès le XV[e] siècle au moins, accompagnaient les danses populaires dans le Danemark, la Suède, la Norvège et l'Islande, et les accompagnent encore aux îles Færoe.

Il en est cinq, parmi ces chansons, qui paraissent communes à la France (ainsi qu'à d'autres pays) et à la Scandinavie : *Renaud* et *Elveskud*, *la Blanche Biche* et *Jomfruen i Hindeham*, *l'Accouchement au bois* et *Redselille et Medelvold*, *Renaud et ses femmes* et *Kvindesmorderen*, *le Pont du Nord* et *Agnete og Havmanden*. Je me permets de négliger ici la dernière, à laquelle M. Pineau a consacré ailleurs une étude spéciale, mais qu'il ne traite ici que sommairement : les résultats auxquels il arrive me paraissent fort contestables, et je ne suis même pas sûr qu'il existe un lien réel entre la *vise* danoise, où le rôle principal est joué par un être surnaturel, et la chanson française, fort plate et, au moins dans sa forme actuelle, très récente, où il n'y a pas d'élément proprement fantastique [1].

Le doute sur l'identité originelle n'est pas permis pour les quatre autres. *Renaud* et *Elveskud* ne se ressemblent que par le tableau de l'anxiété croissante et du désespoir final de la jeune femme, — épouse ou fiancée, — à laquelle on essaie de cacher la mort subite de celui qu'elle aime; mais un *gwerz* breton, d'ailleurs pareil à la chanson française, attribue, comme la *vise* scandinave, la mort du héros à la vengeance d'une

[1] Dans le commentaire qu'il donne ici de cette chanson, M. Pineau identifie le cygne et la cloche, mentionnée par la chanson française, par de singulières raisons étymologiques. Croit-il donc que les peuples aryens connaissaient les cloches avant leur séparation?

fée (korrigan ou elfe) dédaignée par lui : c'est donc bien là le début primitif et, à mon sens, le vrai motif de la chanson, qu'exprime parfaitement le titre danois *Elveskud*, « frappé par l'elfe ». Sv. Grundtvig a conjecturé que la première forme était celtique, et que de Bretagne ce thème avait passé d'une part en France (et jusqu'en Italie et en Espagne), d'autre part en Danemark, sans doute en traversant l'Allemagne. Les objections que M. Pineau fait à ce système ne me paraissent pas dirimantes, et je suis surpris de voir qu'il donne pour sujet primitif à la chanson l'amour non d'une fée, mais d'une femme qui aurait été la maîtresse délaissée du héros. Cet évhémérisme surprend [1] chez un homme qui voit dans nos chansons des restes de la poésie de l'époque sauvage. Il me paraît clair que le vrai sujet de ce poème est la terreur inspirée par la rencontre, au fond des bois, de ces êtres surhumains auxquels il est aussi dangereux de céder que de résister : le danois *elveskud* est le pendant exact du grec *νυμφόληπτος* et conserve le souvenir de la même superstition (bien que le mot grec ne s'applique qu'à la folie). La fatale rencontre d'un jeune homme (époux ou fiancé) avec une des mystérieuses habitantes des forêts a fort bien pu faire le sujet d'un vieux lai breton, qui formait l'antithèse des lais comme *Graelent*, *Lanval*, *Guingamor*, où le héros trouve au contraire, — malgré un péril passager, — le bonheur dans l'amour d'une de ces mêmes nymphes ou fées. Je suis porté à croire avec Grundtvig que ce thème a été importé de Bretagne en Scandinavie comme en France et à voir là une preuve de plus du fait que les auteurs de nos *viser* arrangeaient à leur façon des matériaux de toute provenance.

Peut-être faut-il juger de même le rapport qui existe entre la *vise* de *Jomfruen i Hindeham* et notre chanson de *la Blanche Biche*. M. G. Doncieux, qui a soumis à une excellente étude critique toutes les formes de cette chanson, « l'une des plus belles qui soient en France et de toutes, sans conteste, la plus sauvagement fantastique », lui assigne « un foyer nettement borné à la Bretagne et aux provinces limitrophes ». Il la croit venue en Bretagne de Scandinavie, parce que « le thème de cette chanson, — une jeune fille périodiquement changée en biche et, sous cette forme, tuée à la chasse par son frère, — n'est point d'origine romane, ces sortes de métamorphoses étant aussi exceptionnelles dans la poésie des peuples latins qu'elles sont familières à la littérature épique septentrionale ». M. Pineau conteste le bien-fondé de cette assertion; mais, si

[1] On a cependant vu dans l'avant-dernière note un autre exemple de la même tendance.

l'on s'en tient à la valeur vraie du mot « exceptionnelles », elle est juste; seulement ces métamorphoses sont perpétuelles, on le sait, dans la poésie celtique. Si M. Doncieux fait venir notre chanson de Scandinavie dans la Bretagne française et non de Bretagne en Scandinavie, c'est qu'on n'en a trouvé aucune trace dans la littérature celtique ancienne ou moderne; mais cela ne me paraît pas une objection dirimante : nous avons tant perdu des vieilles traditions bretonnes! Sans les lais de Marie de France, conservés pour la plupart dans un seul manuscrit, combien nous saurions peu de chose de ces « lais de Bretagne » qui avaient tant de célébrité au XIIe siècle et dont plus d'un (par exemple *Iwenec*) rappelle précisément notre thème [1]! Quant aux réserves que fait M. Pineau sur la théorie de l'emprunt, — sans que cependant il la rejette tout à fait, — je les regarde comme exagérées. Il a suffi d'un matelot breton (de la Bretagne celtique ou française) embarqué à bord d'un navire danois pour communiquer à ses camarades le thème, sinon la forme, de son *gwerz* ou de sa chanson; et combien un tel fait (ou le fait inverse) a dû être fréquent depuis le IXe siècle jusqu'à nos jours! Ce qui me fait croire que le chant danois provient de France plutôt que l'inverse, c'est qu'il est visiblement, — M. Pineau le constate, — plus altéré que la chanson française et qu'il a ajouté au thème des développements qui paraissent pris d'autres chansons. Naturellement M. Pineau, quoiqu'il ne le dise pas expressément, fait remonter la chanson à « l'époque sauvage » ou, — avec l'atténuation qu'en dernière réflexion il a apportée à sa pensée, — à l'époque du grand empire celtique qui comprenait en même temps la Gaule et la Scandinavie méridionale; j'ai donné plus haut les raisons qui empêchent d'admettre cette belle et séduisante théorie.

La chanson de *Redselille et Medelvold* est la plus populaire encore aujourd'hui de toutes les *viser* scandinaves, et elle se retrouve, avec des variantes, en Grande-Bretagne, en Allemagne, aux Pays-Bas et en France. Le sujet en est simple et tragique : deux amants s'enfuient parce que la grossesse de la jeune fille est devenue apparente; en chemin, elle est prise des douleurs de l'enfantement; elle refuse par pudeur l'assistance de son amant et l'écarte sous un prétexte; pendant qu'il est éloigné, elle meurt en mettant un enfant [2] au monde; l'amant, averti par un petit oiseau, revient pour la trouver sans vie; il l'enterre avec

[1] Notons qu'un recueil de lais d'origine bretonne, dont la plus grande partie sont de Marie de France, avait été traduit en norvégien au XIIIe siècle, et que des lais isolés ont fort bien pu l'être de même.

[2] Ou deux enfants dans plusieurs versions.

l'enfant[1], et se tue sur la fosse. Il est fort curieux que ce lugubre récit se retrouve, comme épisode intercalé après coup, dans un poème allemand du XIIIe siècle, *Wolfdietrich*, ce qui a fait attribuer par Sv. Grundtvig à la chanson scandinave une provenance allemande; M. Pineau incline à la croire d'origine danoise, tout en concluant prudemment que « nous n'en savons rien ». Il n'a pas su que l'aventure (sauf le dénouement tragique) figure aussi dans un poème français du XIIIe siècle, et ce fait, joint à d'autres considérations, peut faire croire, encore ici, à l'origine française, non première, — car le thème est sans doute oriental, — mais immédiate des chansons anglo-écossaises, allemandes, flamandes et scandinaves. Mais cette recherche, curieuse en elle-même, ne saurait être abordée ici, et je me contente de l'indiquer, ayant l'intention d'en faire l'objet d'un mémoire spécial.

La plus étrange des quatre chansons que nous examinons est celle de *Renaud et ses femmes* (*Kvindesmorderen*). Un inconnu décide une jeune fille à le suivre dans un lointain pays; en route, dans un bois ou au bord d'un fleuve, il lui déclare qu'il va la tuer comme il a déjà tué sept (huit, neuf, douze) autres femmes ainsi emmenées; mais, par une ruse qui varie suivant les versions, elle réussit au contraire à le tuer lui-même et revient joyeuse chez les siens. Le motif de la conduite de ce singulier meurtrier (qui ne possède pas sa victime avant de vouloir la mettre à mort) n'est expliqué dans aucune des nombreuses variantes scandinaves, anglo-écossaises, flamandes, allemandes, françaises. M. Pineau voit là un mythe solaire : le meurtrier n'est visiblement pas un être humain; dans plusieurs versions, il séduit la jeune fille par son chant; dans une ballade anglaise, il est positivement désigné comme un *elf-knight*. « Nous aurions ici, conclut-il, un dieu des ombres et de la mort, de la nuit et de l'hiver. Et ce dieu, qui déjà a emporté dans son royaume sept ou neuf jeunes filles, c'est-à-dire sept ou neuf mois de l'année, voilà que la nouvelle victime qu'il veut entraîner le frappe à son tour et se délivre de lui : le printemps a vaincu l'hiver. » L'hypothèse est assurément jolie, et je ne suis pas, pour mon compte, aussi hostile aux explications de ce genre que le sont devenus plusieurs mythographes contemporains; mais je ne crois pas notre chanson assez ancienne pour oser lui attribuer un pareil sens[2]. Si l'on veut avoir l'antipode de cette théorie mythique, on n'a qu'à exa-

[1] Dans certaines variantes, qui sont peut-être les plus anciennes, l'enfant n'est pas mort, et le père l'enterre tout vivant (même remarque pour les versions où il y a deux enfants).

[2] Il faut aussi remarquer que le ravisseur est non simplement mis en fuite, mais tué par celle qu'il voulait faire périr, ce qui s'applique assez mal à un dieu.

miner l'explication que M. S. Bugge a donnée de cette même chanson. Constatant que le nom primitif du meurtrier puni est Olevern, il y reconnaît Holopherne tué par Judith (la jeune fille est appelée *fru Jutte* dans une version bas-allemande) : la légende biblique aurait été plus ou moins mêlée avec le conte de *Barbe Bleue;* la chanson, d'origine allemande, aurait été empruntée par les Danois d'une part, qui l'auraient passée aux Anglais, et par les Français de l'autre. « Nous ne croyons pas, dit M. Pineau, qu'il se trouve encore quelqu'un pour défendre cette théorie. » En est-il bien sûr? Je l'ai, pour ma part, considérée comme très vraisemblable [1], et je ne vois pas que M. Pineau ait apporté quelque élément nouveau de nature à modifier mon opinion [2]. La parité de noms a une importance que notre auteur n'évalue certainement pas assez haut. Ce qui me ferait le plus hésiter aujourd'hui, ce serait la nécessité d'admettre que la chanson ait passé d'Allemagne en France : en fait de poésie populaire, comme je l'ai déjà remarqué [3], la France a beaucoup fourni à ses voisins; je ne sais si (sauf aux peuples celtiques) elle leur a rien emprunté [4].

On voit qu'en général, ici comme ailleurs, je suis porté, en cas de ressemblance frappante entre deux productions littéraires de différents peuples, à me rallier à la théorie de l'emprunt plutôt qu'à celle de l'origine commune. M. Pineau fait à cette théorie, en ce qui concerne les chansons scandinaves, une objection spéciale qui mérite d'attirer l'attention. « Nous avons, dit-il (p. 319), un nombre considérable de chansons qui, historiquement celles-là, appartiennent au moyen âge proprement dit, et d'autres chants, fort nombreux également, qui, selon nous, datent de l'âge immédiatement antérieur, c'est-à-dire de l'époque barbare. Comment se fait-il donc qu'aucun de ces chants ne se retrouve en dehors des pays scandinaves, alors que les premiers sont communs à tant

[1] *Journal des Savants*, 1889, p. 620.

[2] Mon savant confrère M. Maspero me suggère du thème de cette chanson une interprétation qui paraît bien plus conforme que celle de M. Pineau au cercle habituel d'idées où se meut la poésie populaire : le séducteur est en réalité un vampire, qui a besoin de sang humain pour prolonger sa vie artificielle. C'est peut-être dans cette direction qu'il faudrait chercher des parallèles.

[3] Voir notamment *Journal des Savants*, 1889, p. 668-673.

[4] M. Pineau (p. 121) pense que « nos trouvères et nos jongleurs...... peuvent très bien nous avoir rapporté des lointains pays scandinaves le sujet de mainte chanson et l'avoir accommodé au goût français ». Assurément cela n'est pas impossible, mais on n'en a pas d'exemple, au lieu que les importations françaises en Scandinavie sont innombrables. Et puis la question est précisément de savoir si les *viser* scandinaves existaient au temps de « nos trouvères et nos jongleurs ».

d'autres peuples en Europe? » La remarque est d'une frappante justesse, mais je crois que le phénomène qu'elle constate peut aisément s'expliquer. Les *viser* scandinaves avaient reçu de l'étranger leur forme et leurs premiers thèmes, mais, une fois acclimatées, elles s'inspirèrent largement de la tradition épique et des faits historiques des pays et des époques où elles se produisirent : dans cette partie qui leur est propre elles restèrent naturellement isolées. L'objection tombe tout entière si l'on admet, comme cela me paraît le plus probable, que toutes les chansons qui se trouvent à la fois en Scandinavie et en France, en Angleterre ou en Allemagne, ont été importées en Scandinavie, et non l'inverse : les étrangers, n'ayant rien emprunté aux Scandinaves, ne leur ont naturellement pas emprunté non plus leurs chansons médiévales[1].

On voit, en résumé, combien ce premier volume de M. Pineau soulève de questions intéressantes et de quelles qualités sérieuses l'auteur y fait preuve, même quand, emporté par son ardeur, il soutient des idées qui nous semblent aventurées. Dans les deux volumes qu'il lui reste à nous donner, il marchera sur un terrain plus circonscrit et plus solide; le public lettré ne peut qu'en désirer la prompte apparition, certain d'y trouver, comme dans celui-ci, beaucoup de plaisir et beaucoup d'instruction.

Gaston PARIS.

(1) M. Pineau me fait l'honneur (p. 318) de citer divers passages, — remontant tous d'ailleurs à une époque déjà assez lointaine, — où je me suis montré disposé à admettre pour les divers peuples aryens un certain patrimoine commun de poésie aussi bien que de langage et de culture. Je me montrerais plus réservé aujourd'hui; mais cela même n'a qu'un rapport éloigné avec la théorie de M. Pineau. Pour lui les chansons scandinaves ne sont nullement les restes d'une ancienne poésie aryenne primitive (ce que d'ailleurs, sous cette forme, je n'aurais jamais soutenu); elles sont l'œuvre d'une population aryenne très ancienne, — s'il disait toute sa pensée, il dirait d'une population pré-aryenne, — et se sont transmises, identiques pour le fond et pour la forme, avec quelques légères modifications, aux Scandinaves actuels. En ce qui concerne les autres nations européennes où l'on trouve des chansons analogues, l'auteur paraît incliner vers la théorie de l'emprunt, regardant toujours la forme scandinave comme primitive, mais il ne s'exprime pas avec une absolue netteté.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Das Griechische Theater. Beitræge zur Geschichte des Dionysos-Theaters in Athen und anderer Griechischer Theater von Wilhelm Dœrpfeld und Emil Reisch, in-8°, xiv-396 pages, 12 planches et 99 figures dans le texte. — Athènes, Barth et von Hirst, 1896.

TROISIÈME ARTICLE [1].

I

Nous avons exposé, sans commentaire ni discussion, la théorie de MM. Dœrpfeld et Reisch. Le moment est venu de la soumettre à un examen critique, en tenant compte à la fois des adhésions qu'elle a rencontrées et des objections qui ne lui ont pas été ménagées. Les unes sont venues la confirmer, en lui apportant, sur certains points, un utile supplément d'observations et d'indices suggestifs; les autres ont appelé l'attention sur des difficultés que l'on s'était peut-être trop pressé de croire résolues, sur certains témoignages des anciens avec lesquels on s'était vraiment mis trop à l'aise et qui gardent une réelle valeur, malgré tous les efforts que l'on a tentés soit pour en ébranler l'autorité, soit pour en donner une interprétation qui se conciliât avec la doctrine que l'on prétendait établir. Il semble que ce débat contradictoire puisse et doive aboutir à des conclusions qui finissent par s'imposer et par prendre place parmi les résultats que les philologues et les historiens de l'art considèrent comme acquis à la science. Qui sait si, pour en arriver là, il ne suffira pas de faire la différence des siècles, de tempérer par ces distinctions la rigueur trop absolue de la thèse soutenue par les novateurs? Le chœur, après s'être peu à peu désintéressé du drame auquel il avait été d'abord si étroitement mêlé, finit par s'en retirer complètement, par disparaître. Il semble, à première vue, difficile d'admettre que les dispositions du théâtre soient restées de tout point les mêmes qu'autrefois lorsque s'opérait un changement aussi notable dans la constitution intime du drame; on a quelque peine à croire que la comédie de Ménandre, si semblable à la nôtre, ait été jouée dans les mêmes conditions que les *Acharniens*, les *Chevaliers* et les *Guêpes*, qui s'en distinguent par tant de traits singuliers.

[1] Voir pour les deux premiers articles, les cahiers de mars et d'avril 1898.

Il ne subsiste pour ainsi dire rien des édifices où ont été jouées, dans leur primeur, les pièces des grands poètes d'Athènes. Un petit théâtre rural à Thoricos et quelques faibles traces du primitif théâtre de Bacchus, à Athènes, voilà tout ce que l'on trouve à citer. Pour apprendre comment était fait le théâtre qui fut le berceau de la tragédie et de la comédie attiques, il ne faut donc pas compter sur les monuments. Ce que les ruines se refusent à nous dire, on devra le demander à des documents d'un autre genre, aux drames eux-mêmes; ceux-ci, pourvu que l'on sache les interroger, fournissent à ce sujet des renseignements dont la valeur et la sincérité ne sauraient être contestées et qui, depuis longtemps, auraient tranché la question si l'on s'était attaché plus tôt à les recueillir.

Nous ne pouvons nous proposer, dans cette analyse qui doit rester très sommaire, d'étudier à ce point de vue toutes les pièces tragiques ou comiques où sont contenues des données qui soient utilisables pour la solution du problème. Ce serait nous condamner à passer en revue presque tout ce qui nous reste du théâtre grec, et d'ailleurs ce travail a été fait avec une pleine compétence par des critiques tels que Von Willamovitz, Carl Robert, Bethe et Reichel [1]. Il suffira de prendre quelques exemples, choisis parmi ceux qui sont le plus topiques, parmi ceux où les indications semées dans le contexte du drame laissent le mieux voir comment celui-ci a été mis en scène, quel aspect devait offrir, pendant la représentation, l'aire où évoluaient le chœur et les acteurs. C'est par Eschyle qu'il convient de commencer, car c'est avec ses premières pièces que l'on remonte le plus haut dans l'histoire du théâtre grec, que, derrière des œuvres qui, malgré la simplicité de leur construction, témoignent déjà d'un art très savant, on entrevoit, on devine le mieux la forme initiale et rudimentaire de la tragédie naissante.

II

Les deux plus anciennes pièces d'Eschyle qui nous soient parvenues sont les *Suppliantes* et les *Perses* [2]. Ni l'une ni l'autre ne permettent de

[1] U. von Willamowitz, *Die Buehne des Æschylos* (*Hermes*, t. XXI, 1886, p. 597-640). C. Robert, *Die Scenerie des Aias, der Eiréné and des Prometheus* (*Hermes*, t. XXXI, p. 531-577); *Zur Theaterfrage* (*Hermes*, t. XXXII, 421-453). Bethe, *Prolegomena zur Geschichte des Theaters im Alterthum*, in-8°, Leipzig, 1896. Reichel dans les chapitres IV et V de *Das Griechische Theater*.

[2] On ignore la date des *Suppliantes*; mais c'est, de tous les drames conser-

supposer que, pendant l'exécution du drame, à un moment quelconque, le chœur et l'acteur aient été séparés l'un de l'autre par une différence de niveau, même légère. Acteurs et chœur étaient tout le temps de plain-pied et en contact direct. Dans les *Suppliantes*, où les filles de Danaos forment le chœur, le héraut égyptien, qui est venu pour saisir les fugitives, ne se contente pas de les menacer; il essaye de les appréhender au corps et de les entraîner. C'est ce qu'indique le cri d'alarme que pousse en leur nom le chorège, sur qui s'était abattue la main du ravisseur : « Plus d'espérance, prince; nous sommes perdues; on nous maltraite[1]. » Le roi d'Argos est obligé d'accourir, avec sa suite, pour dégager les étrangères qu'il a prises sous sa protection.

Dans les *Perses*, quand apparaît Darius, Atossa et les vieillards se tiennent ensemble *près du tombeau* du grand roi qui a emporté avec lui la puissance et la gloire de la Perse[2]. Ne ressort-il pas des termes mêmes de ce couplet que, pour offrir leurs hommages à l'ombre vénérée, la reine et le chœur se sont groupés dans le même plan, la reine, selon toute apparence, faisant face au monument et les vieillards en bordant les côtés ?

A la fin de la pièce, le chœur se déclare prêt à accompagner le roi vaincu, Xerxès, qui se retire après s'être lamenté sur sa défaite. « Je t'escorterai, dit-il, en poussant de tristes gémissements[3]. » Cette annonce implique clairement que, lorsque le roi se prépare à sortir, les vieillards n'ont qu'à se rapprocher de lui pour se serrer autour de leur maître, pour régler leur pas sur le sien et former ainsi le lugubre cortège sous l'impression duquel le poète a voulu laisser le spectateur.

Pourtant on est forcé d'admettre que, dans l'une et l'autre pièce, une fois au moins, à un certain moment, l'acteur se trouve exhaussé audessus du chœur, sans que d'ailleurs rien nous indique de combien il le domine. C'est, d'une part, Danaos qui s'écrie : « Oui, de ce poste élevé autour duquel se pressent les suppliantes, je vois le navire[4]. » La position qu'il occupait, lorsqu'il s'exprimait ainsi, devait être calculée de manière à suggérer au public l'idée d'une hauteur, d'où la vue s'étend au

vés, celui dont la composition est la plus élémentaire. Les *Perses*, où il n'y a guère plus d'action, sont de 472.

[1] *Suppliantes*, v. 904 :

διωλόμεσθ' ἄελπτ', ἄναξ, πάσχομεν.

[2] Il est dit d'Atossa qu'elle est τάφου πέλας (*Perses*, v. 684) et du chœur qu'il est ἐγγὺς τάφου (v. 686).

[3] *Perses*, v. 1076 : πέμψω τοί σε δυσθρόοις γόοις.

[4] *Suppliantes*, v. 713 :

ἱκεταδόκου γὰρ τῆσδ' ἀπὸ σκοπῆς ὁρῶ τὸ πλοῖον....

loin sur le rivage et sur la mer. Il en est de même quand le chœur des *Perses* invoque Darius :

> Prince, notre prince d'autrefois, allons, viens
> Nous apparaître sur la cime de ce tertre funéraire [1].

Pour que le poète fasse une si formelle allusion à ce tertre, il faut que les spectateurs l'aient eu sous les yeux; mais, dans ce cas comme dans le précédent, le poète n'aurait pas insisté ici sur ces dispositions si elles n'avaient pas eu un caractère exceptionnel, si elles n'avaient pas répondu à certains incidents du drame, qui en nécessitaient et en justifiaient l'adoption.

D'après ces indices, on peut se faire une idée de l'aspect du théâtre dans lequel, au lendemain des guerres médiques, les Athéniens virent la tragédie achever de se distinguer du dithyrambe d'où elle était issue et produire, avec Phrynichos et Eschyle, les premiers drames qui aient vivement frappé les contemporains et paru dignes d'être transmis aux générations suivantes. La partie principale de l'édifice, si l'on peut employer ce terme à propos d'un lieu de réunion qui ne comportait alors aucune construction permanente élevée au-dessus du sol, c'était l'aire de terre battue qui porte, chez Homère, le nom de *choros* et où jeunes filles et jeunes gens se donnent rendez-vous pour danser et chanter, aux sons de la lyre de l'aède, sous les yeux de la foule qui s'amuse du spectacle [2]. Cette place était ronde; c'était ainsi qu'elle se prêtait le mieux aux évolutions du chœur et à un groupement facile et commode des spectateurs. Elle a toujours gardé cette forme dans le théâtre grec; elle la présentait déjà dans le plus ancien théâtre d'Athènes. Sous les fondations du théâtre de Lycurgue, bâti au IVe siècle, Dœrpfeld a retrouvé quelques pierres, encore en place, d'un mur courbe, mur qui, d'après la nature des matériaux employés, doit dater du Ve ou peut-être même du VIe siècle; il y a reconnu le mur de soutènement qui supportait et limitait une esplanade interposée entre le versant méridional de l'Acropole et l'enceinte de Dionysos Eleuthereus, située à un niveau un peu inférieur [3]. Cette terrasse était de forme circulaire; elle avait 24 mètres de diamètre; il n'est guère possible de n'y pas reconnaître, avec

[1] *Perses*, v. 658-659 :

Βαλήν, ἀρχαῖος βαλήν, ἴθ' ἴθ' ἰκοῦ τόνδ' ἐπ' ἄκρον κόρυμβον ὄχθου.

[2] *Iliade*, XVIII, 590-606.

[3] Sur deux autres points encore (Q et V dans la planche III), Dœrpfeld a relevé des vestiges de ce mur (*Das Griechische Theater*, p. 26-28). Il ne paraît pas douteux qu'il n'ait bien vu.

Dœrpfeld, l'*orchestre* du théâtre primitif, orchestre dont le contour ne coïncide d'ailleurs pas avec celui de l'orchestre postérieur. L'orchestre a été reporté un peu plus loin vers le nord, lorsque Athènes s'est donné le luxe d'un théâtre construit tout entier en pierre et en marbre.

C'était sur ce terre-plein que se tenaient, les uns près des autres, les choristes et les acteurs, pendant tout le temps que durait la représentation. Celle-ci se donnait en l'honneur de Dionysos, qui était censé en prendre sa part; après avoir été promenée en procession par la ville, sa statue était placée dans l'orchestre. La fête s'ouvrait par un sacrifice. L'orchestre était un sol consacré, comme l'enceinte y attenante où s'élevait le temple du dieu; il devait donc renfermer un autel, la *thymélé*, autel qui se dressait au centre même de l'aire[1]. L'acteur, quand il s'adressait aux choristes, pouvait, pour être plus visible et se faire mieux entendre, monter sur les larges gradins qui formaient le soubassement de cet autel. C'est ce qu'a dû faire, au début, l'acteur unique, celui de Thespis, dont les récits alternaient avec les chants du chœur; mais quand le poète eut commencé de dessiner une action dramatique qui alla toujours en se compliquant, de Prynichos et d'Eschyle à Euripide, quand il mit en présence et en conflit deux, puis trois acteurs, ceux-ci ne pouvaient venir se jucher l'un près de l'autre sur les marches de l'autel; pour les jeux de scène qui traduisaient l'opposition de leurs intérêts et de leurs sentiments, ils eurent besoin de plus d'espace, de tout le large champ de l'orchestre. Ce champ, comment en useraient-ils sans se confondre avec les choristes, qui ne le quittaient pas du commencement à la fin de la pièce? Ce fut par l'ordre mis dans les mouvements du chœur et par le caractère donné au costume de l'acteur que l'on pourvut à cette double nécessité.

III

Quand le chœur n'était pas seul à occuper l'orchestre, quand les acteurs y paraissaient auprès de lui, rien n'était plus facile que de laisser entre lui et eux un certain intervalle, de manière à ne pas les masquer aux yeux des spectateurs; le plus souvent, partagé en deux demi-chœurs, il était rangé à droite et à gauche des acteurs, qui gardaient pour eux tout le milieu de l'orchestre. Il y avait cependant, nous en sommes avertis par la lecture des drames, tel cas où le chœur se rapprochait

[1] Sur la *thymélé*, voir Bethe, *Prolegomena*, p. 76-77.

des acteurs jusqu'à les entourer [1]; or, alors même, il fallait que ceux-ci ne risquassent point d'être perdus de vue, qu'ils continuassent à se distinguer de ces figurants qui se pressaient autour d'eux. Ce résultat, on l'obtint au moyen du costume.

La pièce la plus importante peut-être de ce costume, c'est le *cothurne* (*κόθορνος*); on appelait ainsi une sorte de patin, une chaussure dont l'épaisse semelle de bois devait avoir, d'après une statuette d'ivoire qui représente un acteur tragique, environ trente centimètres de haut [2]. On ne voit pas à quoi aurait servi le cothurne si l'acteur, dressé sur ce que nous appelons une scène, eût été par là séparé du chœur et élevé au-dessus de lui. Cet artifice était au contraire presque indispensable là où les acteurs et le chœur se trouvaient au même niveau. On en attribue l'invention à Eschyle; mais, si celui-ci n'en avait pas eu l'idée, quelque autre se fût, tôt ou tard, avisé de l'expédient. L'effet du cothurne était complété par tout le reste du vêtement, par la longue tunique talaire à raies de couleur, le *poikilon*, que recouvrait un ample manteau, par la ceinture remontée jusqu'au-dessous des seins, enfin et surtout par l'*oncos* (*ὄγκος*). « On appelle ainsi, dit Pollux, la partie supérieure du masque qui se dresse en forme de lambda (Λ) [3]. » L'*oncos* est reconnaissable à première vue dans un très grand nombre de monuments [4] : c'est un allongement conventionnel du front, le plus souvent dissimulé sous la perruque. Il atteint parfois des proportions démesurées; mais la hauteur en est très variable. Tandis que le cothurne exhaussait la figure par le bas, l'*oncos* l'agrandissait par le haut. Dans ces conditions, l'acteur devait dépasser les choristes de toute la tête.

Il y avait, par exception, telle péripétie du drame qui exigeait que l'acteur parût dominer de plus haut encore le groupe choral, occuper, au-dessus de lui, un poste à part. Dans ce cas, quoi de plus aisé que d'ériger, sur un point de l'esplanade, soit au moyen de madriers et de planches, soit avec quelques pelletées de terre, un tertre ou un bâti de bois, un bâti qui figurât le tombeau de Darius, un tertre qui simulât la butte d'où Danaos aperçoit le navire dont il redoute l'approche? La pièce

[1] Dans des drames qui sont très postérieurs aux *Suppliantes* d'Eschyle, on voyait encore le chœur faire mine d'en venir aux mains avec un des acteurs. Dans l'*Œdipe à Colone*, le chœur empêchait Créon de saisir et d'entraîner Antigone (v. 835-837, 855-857). Dans l'*Hélène* d'Euripide le chœur dit à Théoclymène : « Non, je ne lâcherai pas tes vêtements » (v. 1627).

[2] Cette statuette est reproduite en frontispice, dans l'ouvrage de Navarre.

[3] Pollux, IV, 122.

[4] Voir Navarre, *Dionysos*, p. 148 et fig. 1, 10, 11.

terminée, en quelques minutes on enlevait la terre, on abattait la légère bâtisse et on nivelait le sol, qui se trouvait, dès lors, prêt à recevoir, pour la nouvelle pièce que l'on allait jouer, telles autres dispositions du même genre que commanderait la nature de l'action. C'est ainsi que, pour l'exécution du *Prométhée enchaîné*, on avait dû représenter, avec des planches et des toiles, le roc auquel le Titan était cloué par les durs ministres des vengeances de Zeus et, pour les *Sept devant Thèbes*, une suite d'autels derrière lesquels étaient dressées les statues des dieux protecteurs de Thèbes, statues autour desquelles se serraient les vierges qui composaient le chœur et dont, à plusieurs reprises, dans leur émoi, elles embrassaient les genoux[1].

Autour de cette place circulaire, aucune construction fixe. Dans les quelques textes qui ont trait au théâtre du ve siècle et à la place que les spectateurs y occupaient, il n'est fait allusion qu'à des bancs de bois (*ἰκρία*). De ces bancs, qui formaient le *θέατρον* proprement dit, les uns ont dû être appliqués contre la pente même de la colline, où l'on n'a pas relevé le moindre vestige de sièges qui auraient été taillés dans le roc avant que celui-ci reçût les gradins de pierre calcaire qui y furent posés par Lycurgue; les autres, à l'ouest et à l'est, auraient été supportés par des échafaudages. Le souvenir s'était conservé d'accidents causés par la chute de ces estrades, ce qui donne à penser qu'elles n'avaient pas un caractère de permanence[2]; on les abattait le lendemain de la fête, pour les remonter l'année suivante, quelques jours avant que se célébrassent les Dionysies, et ce travail n'allait pas sans quelque précipitation. Il devait en être de même dans l'enceinte du Lénæon, ainsi qu'au Pirée et dans les *dèmes*, partout où la représentation du drame s'insérait dans les solennités du culte de Bacchus.

Les bancs de bois ne faisaient pas tout le tour de l'orchestre. C'est ce dont nous sommes avertis, pour le théâtre de Bacchus, par la coupe même du terrain. L'enceinte de Dionysos Eleuthereus, située au sud de l'orchestre, était, par rapport à lui, en contre-bas; il aurait donc fallu, de ce côté, donner aux échafaudages plus de hauteur, ce qui les aurait rendus plus coûteux à construire et aurait aggravé le danger qu'ils présentaient. Le bon sens suffit d'ailleurs à indiquer que la disposition du théâtre n'a jamais pu être celle d'un cirque; avec celle-ci, un certain

(1) *Les Sept contre Thèbes*, v. 95-98. Viennent ensuite des prières adressées successivement à chacune des divinités protectrices de Thèbes, qui devaient toutes être représentées dans l'orchestre par une statue. *Les Sept*, v. 185-186.

(2) Suidas, s. v. Πρατίνας (cf. s. v. Αἰσχύλος). Cratinos, *Fragments incertains*, 70. Aristophane, *Fêtes de Déméter*, v. 395.

nombre des spectateurs du drame n'auraient vu les acteurs que de dos, auraient mal entendu leurs paroles et auraient perdu tout l'effet de leurs gestes et de leurs poses savamment calculées. Comme plus tard les gradins des théâtres de pierre, qui finirent par remplacer partout ces installations provisoires, les sièges mobiles du théâtre primitif n'enveloppaient l'orchestre que sur les deux tiers environ de sa circonférence. Là où finissaient, à droite et à gauche, les échafaudages, devaient se trouver les escaliers ou les rampes par lesquels acteurs et choristes accédaient à l'orchestre; ils s'étaient costumés, au préalable, dans une baraque de planches (σκηνή) qui devait exister quelque part dans l'enceinte sacrée. C'était peut-être aussi dans ce même bâtiment que, d'une année à l'autre, les entrepreneurs des spectacles serraient et conservaient leur matériel, les pièces de bois qui leur servaient à établir, le moment venu, tout l'appareil de leurs tribunes et de leurs bancs.

IV

Dans le théâtre dont nous venons de chercher à donner une idée, la décoration était réduite à son minimum, à quelques accessoires, tels que des autels et des statues, une butte de terre, un rocher ou un tombeau. L'imagination des spectateurs était jeune, ardente et vive; elle avait été familiarisée, dès l'enfance, avec ces mythes auxquels étaient empruntés les thèmes de la plupart des drames tragiques; elle était en même temps toute pleine des souvenirs de la lutte héroïque où Athènes avait joué un rôle si glorieux, souvenirs que le poète se plaisait aussi parfois à évoquer, sous forme symbolique ou directe. Dans le ravissement où la jetaient, au cours de ces représentations, la musique et la poésie, elle n'avait pas grand effort à faire pour se définir à elle-même le lieu de la scène, d'après le sujet de la pièce et les quelques données topographiques qui s'y rencontraient. Elle était aidée, dans ce travail, par le peu que le décorateur avait fait pour la guider et l'orienter; mais, au besoin, elle se serait passée de ces indications sommaires et, même sans leur secours, elle se serait prêtée, quand c'étaient Eschyle et les chants de son chœur qui l'y conviaient, à voir dans l'orchestre tantôt une place publique de Thèbes ou d'Argos, tantôt un rivage écarté, aux extrêmes limites du monde habitable, tantôt enfin, un autre jour, dans la lointaine perspective de Suse, tout à la fois la salle où se réunissent les vieillards, fidèles conseillers du prince, et la nécropole où repose Darius, le souverain glorieux.

Pourtant, à mesure que, par un progrès naturel, la fable de la tragédie irait en se compliquant, il deviendrait plus difficile de ne compter, pour situer les personnages et pour permettre aux spectateurs de suivre sans peine les péripéties du drame, que sur ces complaisances de l'imagination, sur le crédit qu'elle faisait si volontiers au poète qu'elle aimait. Il vint un moment où celui-ci sentit la nécessité de mieux expliquer l'action par le caractère du décor [1]. Dans l'état de nos connaissances, nous ne saurions dire avec quelque précision à quel moment se manifestèrent les premiers indices de cette nouvelle tendance. Aristote attribue à Sophocle l'invention de la σκηνογραφία, c'est-à-dire du décor du théâtre [2]; peut-être l'exemple lui avait-il été donné par Eschyle; toute l'antiquité est d'accord pour attribuer à Eschyle l'honneur d'avoir beaucoup ajouté, par des inventions hardies et heureuses, aux ressources de l'appareil scénique qui lui avait été transmis par ses prédécesseurs [3]. En tout cas, l'*Orestie*, qui a été représentée en 458, témoigne d'un pas décisif fait dans cette voie. Le nombre des choristes s'est accru et, au lieu de deux acteurs, il y en a maintenant trois; mais la grande innovation, c'est que, sur l'esplanade où se joue le drame, les spectateurs voient se dresser devant eux une façade de maison. Dans cette façade, plusieurs portes étaient percées, comme l'indique un jeu de scène des *Choéphores*. Un esclave se précipite hors de l'habitation; il annonce la mort d'Égisthe et il appelle Clytemnestre, en demandant que l'on ouvre la « porte de l'appartement des femmes » (γυναικείους πύλας). C'est par la porte ainsi désignée que Clytemnestre paraît, aux cris du messager de malheur; or cette porte ne peut être la même que celle par où avait débouché l'esclave, qui venait de l'appartement des hommes [4]. Voici donc deux portes dont l'existence est attestée par le poème.

L'établissement de cette façade, en arrière de l'orchestre, offrait de sérieux avantages. L'action n'avait plus à se développer tout entière, comme c'est le cas pour les *Suppliantes* et pour les *Perses*, sous le ciel, dans une sorte de place publique; certaines de ses péripéties pouvaient s'accomplir, ce qui permettait de les diversifier, dans l'intérieur de l'édifice ainsi figuré. Si cet intérieur se dérobait aux regards, chacune des portes qui y donnaient accès était censée s'ouvrir sur une pièce qui

(1) Sur l'indétermination du théâtre de l'action dans les *Perses* et le changement tacite de ce théâtre qu'il faut bien supposer, voir les observations de Willamowitz, *Hermes*, t. XXI, p. 606-608.

(2) Aristote, *Poétique*, § 4.

(3) *Vie anonyme* d'Eschyle. Vitruve, l. VII; préface, § 11. Horace, *Épître aux Pisons*, 278-280.

(4) *Choéphores*, v. 875-885.

avait son affectation spéciale. Les entrées et les sorties des divers personnages étaient ainsi mieux motivées; ce qu'elles présageaient, le public en était averti d'avance, dès que le mouvement se produisait.

On sait qu'il n'y eut point à Athènes, avant le IV[e] siècle, de théâtre construit en pierre. La façade de maison devant laquelle se joua l'*Orestie* ne pouvait donc être qu'une charpente. Cette charpente était démontable; mais elle avait environ vingt mètres de long et, avec ses portes par où devaient passer les acteurs dont la taille était agrandie par le cothurne et l'*oncos*, au moins quatre mètres de haut. Elle formait donc une masse trop considérable pour que l'on pût songer à l'abattre, pour la réédifier avec d'autres dispositions, dans la soirée et la nuit qui s'interposaient entre les représentations des différentes tétralogies présentées au concours; à plus forte raison ne pouvait-il être question d'entreprendre ce travail entre la fin et le commencement de deux des pièces qui faisaient partie d'une même tétralogie. La charpente demeurait donc en place tant que duraient les spectacles des Dionysies. Tout au plus le peintre décorateur pouvait-il, d'un jour à l'autre, en modifier l'aspect au moyen de tentures et de panneaux en bois (*πίνακες*); mais, si vraiment on a eu, dès lors, recours à ces expédients, il n'est pas probable que l'on en ait usé au cours de l'exécution des quatre drames présentés par un même poète. Ceux-ci, à l'origine tout au moins, étaient étroitement liés l'un à l'autre par l'unité du sujet qu'ils développaient; ils se succédaient, à bref intervalle, dans une même matinée[1]; ils devaient, comme nous dirions, se jouer dans le même décor; mais si ce décor ne subissait aucun changement, d'un bout à l'autre de la tétralogie, le poète ne se croyait pas engagé par là même à le présenter, dans les quatre pièces, comme l'image persistante d'un seul et même bâtiment. Dans l'*Agamemnon* et les *Choéphores*, l'édifice simulé figurait la façade du palais des Atrides, à Mycènes; dans les *Euménides*, il figurait celle d'un temple, d'un temple qui était, pour la première partie de la pièce, celui

[1] Comme le fait très bien remarquer M. Navarre (*Dionysos, Étude sur l'organisation matérielle du théâtre athénien*, in-8°, 1895, Klincksieck), c'était, au temps de la tétralogie liée, une nécessité esthétique qui exigeait que les quatre pièces faisant partie d'un même ensemble se jouassent d'affilée. Cet arrangement, une fois établi, persista, il y a tout lieu de le croire, au temps de la tétralogie libre. Un texte d'Aristophane (*Oiseaux*, v. 785), judicieusement interprété par le même critique, paraît indiquer : 1° que la représentation tétralogique se prolongeait chaque jour au delà de l'heure normale de l'*ariston* (repas de midi); 2° que la représentation comique suivait à bref délai, dans l'après-midi (Navarre, p. 43-45).

d'Apollon à Delphes, et, pour le débat judiciaire qui en formait le dénouement, le temple attique d'Athéna. Par la magie d'un poème qui flattait les plus chères passions de son auditoire, Eschyle avait transporté ses acteurs et le public suspendu à leurs bouches de la vallée du Parnasse au pied de l'Acropole, près du roc sacré de l'Aréopage; du même coup de sa baguette, il avait, sans faire appel au machiniste, changé ce que nous appellerions la toile de fond. Celle-ci, sur un signe du maître des âmes, s'était comme subitement transformée; elle avait commencé à provoquer, chez ceux qui lui faisaient face, d'autres associations d'idées[1].

Il est fort heureux, pour l'historien, que nous ayons conservé l'*Orestie* et que nous en connaissions la date. C'est par elle que l'on sait vers quel moment le poète tragique s'est avisé de donner à l'orchestre, comme arrière-plan, un décor fixe créé par les efforts combinés du charpentier et du peintre. Le théâtre de l'action se trouvait ainsi mieux déterminé; mais, alors même, le poète était encore tenu de beaucoup demander à l'imagination du spectateur; c'était à celle-ci que la tâche incombait d'attribuer un sens précis à ce décor qui, tout en rendant de réels services, restait encore bien conventionnel.

[1] De même, dans l'*Ajax* de Sophocle, l'action se passe d'abord devant la tente du héros, ensuite dans un bois écarté où celui-ci se tue. Se servait-on, dès lors, pour indiquer ces changements de lieu, des *périactes* (*περίακτοι*)? Nous l'ignorons. Toujours est-il que l'on appelait ainsi, plus tard, des prismes triangulaires, très hauts et pivotant sur un axe, qui étaient placés à droite et à gauche de la *skéné*, près des *parodoi* (Pollux, IV, 126; Vitruve, V, 6). Un décor différent était peint sur chacune des faces verticales de ces prismes; on disposait par ce moyen de deux changements à vue sur chaque côté. Si Eschyle et Sophocle usaient déjà de cette ressource, il était facile, pour les *Euménides*, de montrer, sur les *périactes*, en premier lieu les escarpements du Parnasse qui rappelaient le paysage de Delphes et, en second lieu, les silhouettes du rocher de l'Acropole et de celui de l'Aréopage. Une indication de ce genre eût suffi à avertir les spectateurs du voyage qu'ils avaient à faire. Il en eût été de même pour l'*Ajax*. Les arbres figurés sur une des faces du périacte les eussent prévenus que l'action se poursuivait, à partir de ce moment, dans une forêt déserte. Dans ce siècle où tous les arts firent de si rapides et si brillants progrès, l'art du décor de théâtre avait peut-être été poussé plus loin que nous ne serions portés à le croire. Un peintre habile, Agatharchos, de Samos, avait peint un décor pour Eschyle et avait publié un commentaire écrit sur son œuvre. Anaxagore et Démocrite avaient étudié, en vue de la décoration théâtrale, les lois de la perspective. Nous connaissons quelques-uns des successeurs d'Agatharchos, Apollodore d'Athènes, dit le *Skénographe*, qui vivait à la fin du ve siècle, et Clisthène d'Érétrie, contemporain de Platon (Vitruve, l. VII, préface, ch. II; Diogène Laërce, II, 125; Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 36, 1; Hésychius, s. v. *σκιαγραφία*).

V

Cette façade d'édifice que le public avait sous les yeux ne pouvait être un simple écran; pour lui donner de l'assiette, il fallut l'appuyer, par derrière, à des cloisons de refend, qui la relieraient à un second mur en charpente, parallèle à celui qui était tourné vers le public. Ainsi se trouvait constituée une cage spacieuse sur laquelle il suffisait de poser un toit de planches, pour avoir là un bâtiment clos et couvert. On était maître d'en régler, comme on voudrait, les distributions intérieures, d'y percer des portes dans les cloisons et d'en ménager, autant qu'il serait nécessaire, sur les côtés et dans le mur de fond. Ce bâtiment, qui renfermait plusieurs pièces, ne pouvait rester sans emploi; l'idée vint d'elle-même d'en faire la *σκηνή*, la construction établie en matériaux légers et mobiles qui renfermait ce que nous appellerions le magasin des costumes et des accessoires, les loges et le foyer des acteurs. C'était encore un progrès accompli que cette contiguïté ainsi obtenue entre l'orchestre et la *skéné;* elle rendait plus faciles à régler et plus rapides à exécuter les mouvements de tout le personnel qui concourait à la représentation du drame.

Après s'être habillés dans la *skéné*, les choristes en sortaient par une des portes de côté pour déboucher ensuite dans l'orchestre par l'un des deux couloirs à ciel ouvert qui séparaient du bâtiment de la *skéné* les échafauds destinés aux spectateurs. Ces couloirs, c'étaient les *πάροδοι*, mot à mot *les chemins*, *les passages latéraux*. C'était par cette même voie que toujours le chœur se retirait, une fois la pièce achevée. Quant aux acteurs, leur mode d'apparition variait, suivant les circonstances; pour s'en rendre compte, il n'est pas besoin de chercher ses exemples ailleurs que dans l'*Orestie*. C'est par une des portes de la façade que sortent, pour se mettre en relation avec le chœur, les habitants du palais, Clytemnestre et Égisthe dans l'*Agamemnon*, les mêmes, ainsi qu'Électre, dans les *Choéphores*. La convention est simple et facile à saisir; mais l'invraisemblance eût été vraiment trop choquante si, quand Agamemnon arrivait de Troie, il était entré en scène, comme nous dirions, par une de ces portes; tout le public savait que le triomphateur ne devait franchir le seuil de sa demeure héréditaire que pour tomber aussitôt sous la hache de l'épouse adultère. C'est donc par un des passages latéraux, par une des *parodoi*, que le vainqueur d'Ilion et sa suite ont abordé l'orchestre. Un détail suffirait d'ailleurs à nous en avertir : Agamemnon arrive monté sur un

char, sur ce char d'où Cassandre se refuse à descendre[1]; on ne saurait admettre que ce char ait traversé le bâtiment de la *skéné*, tandis qu'il passait aisément par l'un ou l'autre des deux larges couloirs extérieurs. C'était ce même chemin qu'avait suivi, avant Agamemnon, le héraut qui était monté du port pour annoncer la victoire et le retour glorieux des chefs grecs. Il en sera de même, dans la suite, chez les successeurs d'Eschyle : c'est par les *parodoi* que feront leur entrée les personnages qui seront donnés comme venant de loin et que le chœur feindra de découvrir à distance, de voir se hâter sur la route pour apporter quelque nouvelle, les *messagers* de toute espèce. Il finira même par s'établir une convention qui, bien que légèrement modifiée dans les termes, a duré jusqu'à nos jours. Une des *parodoi* sera censée répondre à la direction de la ville et l'autre à celle de la campagne[2]; c'est ce que nous appelons le *côté cour* et le *côté jardin*.

La face du bâtiment de la *skéné* qui regardait les gradins portait un nom qui s'explique de lui-même; c'était le *προσκήνιον* ou *devant de la skéné*. Comment se faire une idée de l'aspect que cette devanture présentait, au ve siècle? On ne peut guère espérer y réussir, en l'absence de tous documents contemporains, que par la voie d'une induction qui a pour elle toutes les vraisemblances, en admettant que les architectes du IVe et du IIIe siècle, lorsqu'ils ont construit ces théâtres de pierre dont les ruines sont venues jusqu'à nous, n'ont guère fait que reporter et transcrire dans d'autres matériaux les dispositions qui avaient été adoptées pour la décoration de cette partie du monument et qui avaient été consacrées par une longue pratique. Dans presque tous ces théâtres, trois baies s'ouvrent dans le mur du *proskénion*. Il est probable que, dès le début, ces portes avaient été au nombre de trois, ce qui permettait d'attribuer à la porte du milieu plus de largeur et de hauteur qu'aux deux autres. Cet arrangement, avec ce qu'il a tout à la fois de symétrique et de varié, est celui qui plaît le plus à l'œil. Il avait d'ailleurs, dans l'espèce, un autre avantage; il donnait au public des indications utiles. C'est sur cette porte que, dans la première scène de l'*OEdipe roi*, la foule des Thébains, opprimée et décimée par la peste, a les yeux fixés lorsque, par la voix du chœur, elle invoque le secours du prince dont la subtile sagesse l'a déjà sauvée une première fois. Bientôt un acteur paraît dans

(1) Eschyle, *Agamemnon*, v. 906, 1054. Dans l'*Iphigénie en Aulide*, d'Euripide, c'est de même sur un char que Clytemnestre et Iphigénie arrivent dans le camp des Grecs.

(2) Vitruve, V, 6; Pollux, IV, 126-127. Ces témoignages sont confirmés par ceux de plusieurs grammairiens (Navarre, p. 120, n. 3).

le cadre de cette porte; c'est par là qu'il entre dans l'orchestre. Avant même qu'il ait ouvert la bouche, tous les spectateurs ont déjà reconnu, déjà salué le héros à qui s'adressait le douloureux et pathétique appel de son peuple. Pour en revenir à l'*Orestie,* c'est devant cette porte que les serviteurs, sur l'ordre de Clytemnestre, étendent les étoffes teintes de pourpre et les tapis que le vainqueur de Troie doit fouler aux pieds pour franchir le seuil de sa demeure. Cette porte prit donc le nom de *porte royale*[1].

Entre les portes, dans les théâtres de pierre, il y avait des colonnes dressées devant le mur du *proskénion;* c'est ce que l'on a constaté dans tous ceux de ces édifices où il a été retrouvé soit quelques débris, soit, à leur défaut, quelques traces des constructions de la scène. Or il est très probable que la *skéné* d'Eschyle présentait déjà les premiers linéaments de cette disposition. Une paroi nue, sans reliefs d'aucune sorte, aurait été d'un aspect bien pauvre. Pour donner à ce mur le caractère d'une façade de palais ou de temple, il fallait, semble-t-il, sinon des colonnes franches, tout au moins des colonnes engagées ou des pilastres, une série quelconque de formes saillantes symétriquement ordonnées, formes qu'il était aussi facile de modeler dans le bois que dans la pierre; entre ces saillies étaient insérés des panneaux au moyen desquels on pouvait diversifier, d'une pièce à l'autre, l'aspect de l'ensemble. Au-dessus de la colonnade régnait un entablement, par lequel se complétait et s'achevait cette imitation des dehors de l'édifice, de cet édifice idéal et comme abstrait qui changeait de caractère et de nom, au gré du poète, avec chaque pièce nouvelle.

Au niveau et en arrière de la corniche qui surmontait la façade monumentale, il y avait une terrasse, formée par le toit plat ou légèrement incliné qui s'étendait au-dessus des chambres de la *skéné*. Cette terrasse, le poète s'est empressé de l'utiliser, dès le premier jour, comme un moyen de jeter plus de variété dans les spectacles qu'il offrait. Nous n'avons pas à aller chercher bien loin des exemples du parti qu'il en a tiré; l'*Orestie* nous en fournit un, qui est des plus caractéristiques. On se souvient du début de l'*Agamemnon*, du prologue placé dans la bouche d'un serviteur qui, depuis dix ans, « couché sur le toit des Atrides »[2], veille toutes les nuits pour épier le signal lumineux qui, répété de cime en cime, doit porter des rives de l'Hellespont au val de Mycènes la nouvelle de la chute de Troie. C'était certainement sur le bord de la terrasse, au-dessus du *proskénion*, qu'il paraissait, avant que le chœur fût entré

[1] *Valvæ regiæ* (Vitruve, V, 6; cf. Pollux, IV, 125-126. — [2] *Agamemnon*, v. 3.

dans l'orchestre; c'était de là qu'il faisait entendre d'abord sa plainte, pour tant d'heures lentes passées sans sommeil et consumées dans l'attente, puis son cri de joie, quand il a vu briller dans les ténèbres le feu libérateur. La scène, très originale, dut faire sur le public une vive impression; aussi les successeurs d'Eschyle, surtout Euripide, ne se firent-ils pas faute de chercher les effets que pouvait donner le déplacement imprévu de l'acteur, sa soudaine apparition dans ce poste élevé, d'où il domine l'orchestre et les spectateurs des rangs inférieurs. Euripide aime à multiplier les incidents, les péripéties singulières; il a donc volontiers usé de cet expédient. C'est ainsi que, dans une de ses tragédies les plus compliquées et les plus romanesques, il montre Oreste, Pylade et Électre groupés sur le toit du palais des Atrides, avec Hermione, qu'ils ont saisie comme otage et qu'ils s'apprêtent à frapper. Sur la position qu'ils occupent à ce moment, point d'erreur possible; Oreste menace Ménélas de jeter sur lui, s'il s'obstine à vouloir enfoncer la porte, les chéneaux de la corniche [1]. Une telle situation présentait d'ailleurs un caractère très exceptionnel; parmi les mythes que mettaient en œuvre, de préférence, les tragiques grecs, il n'en était que bien peu qui se prêtassent à des arrangements de ce genre; aussi, le plus souvent, est-ce les dieux qu'Euripide fait parler du haut de cette terrasse, ces dieux dont il aime à se servir pour engager ou pour dénouer l'intrigue de ses pièces. D'autres poètes firent comme lui, et l'habitude que l'on prit de voir les dieux paraître à cette place explique le terme qui s'introduisit dans l'usage pour désigner cette tribune; on l'appela le θεολογεῖον, le *parloir des dieux*. Peut-être le bord du toit faisait-il parfois, au milieu de la façade, une saillie plus ou moins marquée sur le nu du mur [2]. Euripide était-il l'un des poètes admis à présenter des pièces au concours de tragédie, on était d'avance certain d'avoir à montrer au public, en cette posture, quelques-unes des divinités de l'Olympe. C'était donc le cas ou jamais de dresser cette sorte de balcon au-dessus de la *porte royale*.

[1] Euripide, *Oreste*, v. 1569-1570.

[2] Je ne vois aucune raison de penser que le *theologeion* ait été, comme le veut Navarre (p. 133), une plate-forme roulante établie à l'étage supérieur de la *skéné*, plate-forme qui, sortant de l'intérieur, se serait avancée sur un balcon en saillie. De quel intérieur serait-elle sortie? Rien n'indique qu'il y ait eu, au-dessus de la *skéné*, d'autres pièces, que la *skéné* ait été à deux étages de chambres. Dans le passage de Pollux cité à ce propos, il est dit seulement que les dieux se montrent ἀπὸ τοῦ θεολογείου ὄντος ὑπὲρ τὴν σκηνὴν ἐν ὕψει, « du *théologeion* qui est en hauteur au-dessus de la *skéné* ». Cela s'applique très bien à la terrasse qui servait de couverture à la *skéné*.

VI

En nous reportant à l'Orestie, nous nous sommes rendu compte de tout ce que le poète avait gagné, du premier coup, à rapprocher la *skéné* de l'orchestre, à prendre possession de ce bâtiment pour y loger ses personnages et pour y localiser l'action de son drame. Il restait pourtant une difficulté, qui n'était point sans lui causer quelque embarras. Pan de bois au ve siècle, plus tard mur de pierre, le *proskénion* est et restera toujours un décor fixe; il ne se prête pas, il ne se prêtera jamais à laisser la vue pénétrer librement dans l'intérieur de l'édifice dont il représente la façade. Le drame se jouait en plein jour; il n'avait pas la ressource de l'éclairage artificiel. Si les acteurs avaient été se placer dans des chambres où la lumière n'aurait pénétré que par devant, ils auraient été là comme ensevelis dans la pénombre. On les aurait mal entendus et encore plus mal vus; les spectateurs assis sur les plus hautes rangées de bancs auraient même, à certains moments, cessé d'apercevoir les interprètes du poète. Admettons qu'il eût été possible d'obvier à ces inconvénients; les acteurs, en quittant l'orchestre pour se retirer dans le palais, auraient perdu, par instants, tout contact avec le chœur. Or, s'il est un fait qui ressorte de toute l'étude du drame attique, c'est que celui-ci, sous sa forme première, chez les maîtres dont le génie l'a marqué de son ineffaçable empreinte, répugne à toute combinaison qui entraînerait la séparation du chœur et des acteurs. Dans la tragédie et dans la comédie telles qu'ils les ont conçues, le chœur était le témoin nécessaire de toutes les démarches des personnages qui jouaient un rôle dans la pièce; il entendait toutes leurs paroles; il engageait avec eux des dialogues où, par ses conseils, tantôt il les provoquait à l'action et tantôt il cherchait à les en détourner; il était le confident de toutes leurs pensées et de tous leurs sentiments, dont il leur renvoyait l'écho dans ses chants. On s'explique aisément que, dans ces conditions, il n'ait jamais été fait de tentative pour ouvrir au public le dedans du palais et pour lui permettre d'assister ainsi aux événements qui s'y accomplissaient.

Si donc le poète ne pouvait offrir au spectateur la vue directe de ces événements, de quels moyens disposait-il pour les porter à sa connaissance? Il en a inventé un, qui ne laisse pas de nous paraître étrange, mais à l'emploi duquel son public s'est docilement prêté. Ces scènes de violence et de meurtre, qu'il ne pouvait montrer aux yeux, parce que, d'après la donnée traditionnelle du mythe, le crime avait été commis dans la maison, dans la chambre du bain ou dans la chambre nuptiale, il les annonce au public par quelques cris de colère ou de détresse qui

IMPRIMERIE NATIONALE.

retentissent, comme nous dirions, derrière le rideau, puis il les fait raconter, dans tous leurs détails, par quelque personnage secondaire, qu'un hasard ou sa fonction domestique en a rendu le témoin. On a là le premier modèle de ces récits que notre théâtre du XVIIe siècle a empruntés à la tragédie grecque. Chez un Eschyle, chez un Sophocle, chez un Euripide, ces récits ont beaucoup de couleur et de vie; mais, comme le remarquait déjà Horace, le public est plus fortement pris par les yeux que par l'oreille; tel spectacle l'émeut bien plus profondément que la plus belle narration [1]. C'est ce qu'Eschyle avait déjà senti, en homme de théâtre qu'il était; quoique aucun texte ne nous y autorise, nous sommes fort tenté de lui faire honneur d'une invention, celle de l'*ἐκκύκλημα*, qui avait pour objet de restituer au public, en partie tout au moins, le bénéfice du spectacle dont semblait devoir le priver, d'une façon absolue, la clôture du *proskénion*.

L'*ekkykléma*, c'était une plate-forme en bois [2], montée sur roues, qui, par une des portes du *proskénion*, subitement ouverte, de préférence sans doute par la *porte royale*, plus large que les autres, venait apparaître dans l'orchestre [3]. Poussée par derrière, elle s'avançait, portant plusieurs personnages groupés dans des attitudes expressives, dans des poses du genre de celles que leur aurait données, en cette occurrence, un peintre ou un sculpteur; c'était ce que nous appellerions un tableau vivant. Dans l'*Orestie*, Eschyle s'est servi, deux fois tout au moins, de l'*ekkykléma*. Dans la scène de l'*Agamemnon* où la reine, après avoir commis le crime, s'adresse au chœur pour le lui raconter et en tirer gloire, il y a plus d'un trait sur le sens duquel on ne saurait se méprendre. « Me voici debout, dit Clytemnestre, à l'endroit où j'ai frappé, dans l'acte même du meurtre [4]. » Et plus loin : « C'est ici Agamemnon, mon époux, mais tué par cette main droite, qui a fait œuvre de justice [5]. » Elle termine enfin son discours en montrant du doigt Cassandre, étendue auprès de celui qui l'avait ramenée de Troie pour partager sa couche. Tout ceci ne se comprend que si l'on se représente Clytemnestre en pied sur le plateau, encore armée de sa hache et toute teinte de sang, entre le cadavre de la prophétesse et le cadavre du roi, celui-ci enveloppé dans la draperie qui, jetée sur ses épaules comme il sortait du bain, avait emprisonné son bras [6].

(1) Segnius irritant animos demissa per aurem
Quam quæ sunt occulis subjecta fidelibus...

(2) Navarre, *Dionysos*, p. 127.

(3) Pollux, IV. 128.

(4) Eschyle, *Agamemnon*, v. 1379 : « ἕστηκα δ'ἔνθ' ἔπαισ' ἐπ' ἐργασμένοις.

(5) V. 1404-1406.

(6) V. 1390.

Dans les *Choéphores*, Eschyle avait tenu à présenter au public un tableau qui fût comme le pendant de celui qu'il lui avait offert dans la pièce précédente. Après avoir entraîné sa mère dans le palais, pour l'égorger là même où son père avait péri, Oreste reparaissait sur l'*ekkykléma*, ayant à ses côtés les corps d'Egisthe et de Clytemnestre. Pour rendre plus sensibles encore le parallélisme des deux scènes et la leçon morale qui s'en dégageait, le poète avait replacé aussi sur la plate-forme un accessoire qui y avait déjà figuré dans l'exhibition antérieure. « Voyez, dit Oreste au chœur, les deux souverains qui régnaient sur ce pays, voyez ce vêtement, perfide invention, prison de mon malheureux père, qui a été une chaîne pour ses mains et une entrave à ses pieds [1]. » Il n'y a pas à s'y tromper; tout ce qu'Oreste montre au chœur, la foule rassemblée dans le théâtre l'a vraiment sous les yeux [2].

L'objet et le jeu de l'*ekkykléma* sont suffisamment définis par ces exemples; on voit ce que l'invention a d'original. L'intérieur du palais ne pouvant être rendu visible aux spectateurs, le poète en amène au-devant d'eux, si l'on peut ainsi parler, toute une partie, toute une tranche, qu'il projette au dehors. La convention est naïve; elle suppose, chez le public, une grande bonne volonté; mais, comme on l'a souvent remarqué, l'art dramatique ne vivant que de conventions, toute convention, dès que le public l'accepte, échappe, par là même, à la critique. Ce ne fut donc pas seulement Eschyle qui employa l'*ekkykléma*. Sophocle y montre Ajax endormi, après une crise de fureur, au milieu du bétail qu'il a égorgé dans sa tente, croyant frapper ses ennemis [3]. Chez Euripide, c'est Héraclès qui y paraît, attaché à un fût de colonne, écrasé par le sommeil qui a suivi son délire, entouré des cadavres de sa femme et de ses enfants qu'il a massacrés dans son accès de folie [4]. Ailleurs c'est Médée, assise sur le char qui va l'emporter loin de Corinthe et, à côté d'elle, la dépouille de ses enfants, dont elle interdit l'approche à Jason et qu'elle se prépare à ensevelir de ses propres mains [5].

Médée fut jouée en 431 et l'on a quelques raisons de penser que l'*Héraclès furieux* a été représenté entre 424 et 420. L'*ekkykléma* est donc resté en usage au moins jusqu'à cette dernière date; mais il semble

(1) *Choéphores*, v. 973, 980-983.

(2) Bethe, dans l'intéressante étude qu'il a consacrée à l'*ekkykléma* (*Prolegomena*, ch. VI) donne des raisons qui paraissent très fortes pour admettre que cette machine était employée aussi dans les *Euménides*, qu'Oreste y paraissait, au commencement de la pièce, entouré de tout le chœur des Érinnyes endormies.

(3) *Ajax*, v. 345, 366, 374-377.

(4) *Héraclès furieux*, v. 1029-1834.

(5) *Médée*, v. 1309, 1320-1323, 1378-1385.

que, dans le dernier quart du siècle, on tendit à l'employer de plus en plus rarement. Le maniement de cette lourde machine n'allait pas sans des lenteurs et des à-coups qui pouvaient prêter à sourire; les poètes comiques s'en moquaient, et peut-être leurs railleries ont-elles été pour quelque chose dans l'abandon de cet expédient [1]. Comme on l'a fait observer, Sophocle et Euripide paraissent s'être ingéniés, plus d'une fois, à éviter d'avoir recours à la plate-forme mobile, dans des cas où, autant que l'on peut en juger, leur illustre devancier n'eût pas hésité à s'en servir [2].

Nous devions insister sur l'*ekkykléma;* de toutes les conventions que comporte, à Athènes, l'art dramatique, c'est à la fois la plus singulière et la plus nécessaire, celle qui est le plus étroitement liée à la convention fondamentale, à cette convention en vertu de laquelle le bâtiment de la *skéné* figurait l'édifice où les principaux personnages du drame avaient leur domicile. Quant aux autres machines que mentionnent les lexicographes et dont l'emploi est impliqué par les pièces que nous possédons, il y a moins lieu, ici, d'appeler sur elles l'attention; elles sont de celles que l'on retrouve un peu partout, plus ou moins compliquées. Celle qui jouait le rôle le plus important, c'était la *μηχανή*, c'est-à-dire la *machine* par excellence. Elle servait, dit Pollux, à faire voir dans les airs les dieux et les héros, les Bellérophons et les Persées [3]. Ailleurs, il est question de ses cordages « qui pendent d'en haut pour soutenir les dieux et les héros qui semblent se mouvoir dans les airs [4] ». Le câble devait être mis en mouvement par un treuil ou un cabestan et venir glisser sur une poulie fixée au sommet de l'appareil; à l'une de ses extrémités pendait soit un char, soit un animal factice, tel qu'un griffon ou un cheval ailé, soit un croc, auquel l'acteur ou le figurant était lié par des courroies [5]. Point de place pour un outillage de ce genre sur l'esplanade découverte et vide où s'était longtemps joué le drame tragique; mais, dès que le bâtiment de la *skéné* fut venu s'accoler à l'orchestre, rien n'était plus facile que de l'utiliser pour y prendre les points d'appui nécessaires et pour cacher aux yeux du public le corps même de la machine et les hommes qui la faisaient mouvoir. La transmission du mouvement se faisait par-dessus la *skéné;* l'appareil était placé d'ordinaire près de la *parodos* de gauche.

On n'a qu'à feuilleter presque au hasard l'œuvre d'Euripide pour juger

[1] Aristophane, *Acharniens*, v. 404 et suivants; v. 477 et suivants. *Fêtes de Déméter*, v. 95, 265.

[2] Bethe, *Prolegomena*, p. 106-110.

[3] Pollux, IV, 128-129.

[4] Pollux, IV, 131.

[5] Pollux, IV, 129.

des effets que le poète se proposait d'obtenir par ce procédé; nous nous contenterons d'un exemple emprunté à une pièce et à une scène que nous avons déjà eu l'occasion de citer. Médée, à la fin du drame qui porte son nom, devait, comme elle-même prend soin de l'annoncer, se soustraire à la colère de Jason en fuyant, à travers l'espace, vers Athènes où elle s'est ménagé un sûr asile. Des cordes avaient sans doute été attachées au char avant qu'il fût roulé dans l'orchestre. Quand la magicienne avait jeté son dernier cri de haine et de défi, on faisait jouer le treuil, et ce char, que semblaient enlever du battement de leurs ailes des dragons qui y étaient attelés [1], montait lentement le long de la façade du *proskénion*, en dépassait la corniche, puis s'abaissait et disparaissait dans un des couloirs latéraux.

Il est encore parfois question d'autres appareils, sur lesquels nous sommes assez mal renseignés et qui ne durent d'ailleurs être employés que beaucoup plus tard, quand la mise en scène s'était fort compliquée. De toutes ces données, il n'en est guère que deux qui se rapportent à l'âge classique du théâtre d'Athènes; nous voulons parler de ce qui a trait à la διστεγία et aux χαρώνιοι κλίμακες.

Voici comment la *distegia* ou *doublement du toit* est définie par Pollux : « Parfois, dit-il, c'est l'étage supérieur d'une habitation royale; c'est de là, par exemple, que, dans les *Phéniciennes*, Antigone contemple l'armée. D'autres fois, c'est un toit en tuiles, d'où on lance des tuiles [2]. » Il aurait été difficile de rien comprendre à ces derniers mots, si, par bonheur, l'*Oreste* d'Euripide n'était pas arrivé jusqu'à nous; mais la pièce se trouve nous les expliquer. La couverture de la *skéné*, lorsque le poète y faisait monter les acteurs, pouvait, suivant les circonstances, être considérée soit comme le toit même de la maison, soit comme le plancher d'un premier étage. Dans ce dernier cas, une seconde toiture, que quelques planches suffisaient à indiquer, venait se superposer à la première, et l'on avait ainsi *double toit*. C'est surtout dans la représentation des comédies — rappelez-vous les *Acharniens*, les *Guêpes* et les *Nuées* — que ces superstructures trouvaient leur emploi; il était facile de les établir très rapidement sur la terrasse qui surmontait la *skéné*.

Quant aux *escaliers charoniens*, ils servaient « à faire monter au jour (ἀναπέμπουσι) les fantômes des morts [3] ». Il fallait donc que, pour appa

[1] C'est une indication que donne le scoliaste, sans doute d'après une pratique dont la tradition s'était conservée au théâtre.

[2] Pollux, IV, 129-130.

[3] Pollux, IV, 132. Il y a, dans la glose de Pollux, vers la fin, quelques mots obscurs, pour lesquels on a proposé différentes corrections et interprétations; mais, quelque parti que l'on

raître au point voulu, les acteurs chargés de ces rôles pussent gagner par des passages souterrains le pied de ces escaliers; or ces corridors ont été, au cours des fouilles récentes, retrouvés dans plusieurs théâtres, notamment à Érétrie[1], à Sicyone[2] et à Magnésie du Méandre[3]. On remarquera que, partout où ils subsistent, ce n'est pas sous la *skéné*, c'est au milieu même de l'orchestre qu'ils viennent déboucher; ne semble-t-il pas naturel d'en conclure que, au temps où ces galeries ont été pratiquées dans le sous-sol de l'édifice, c'était dans l'orchestre que se produisaient ces apparitions, dans l'orchestre par conséquent et non sur une scène surélevée que se jouait le drame?

On est tenté de croire que, lors de la représentation à Athènes des *Perses* d'Eschyle, c'est par un de ces corridors que l'acteur chargé de figurer l'ombre de Darius a dû gagner la place où s'élevait le tombeau au-dessus duquel surgissait le fantôme; mais les fouilles n'ont pas fait retrouver là le moindre vestige d'une galerie souterraine, ce qui ne donne pas le droit d'affirmer que cette galerie n'a jamais existé. Quand se bâtit, au IVe siècle, le théâtre de pierre, le terrain a été profondément remanié; le roc a été recoupé, dans toute l'étendue de l'aire sur laquelle s'éleva le nouvel édifice[4].

VII

Nous n'avons guère, dans tout le cours de cette analyse, cherché nos arguments et nos exemples que dans la tragédie. Pour prendre ce parti, nous avions nos raisons. Des deux grands types du drame, c'est celui que nous offre la tragédie qui s'est constitué le premier. Les concours tragiques ont été institués bien avant les concours comiques et, pendant le Ve siècle, ce sont eux qui remplissaient la plus grande partie des journées que le peuple d'Athènes consacrait à ces nobles fêtes de l'esprit. Ils ne laissaient à la comédie, selon toute apparence, que les quelques heures qui restaient libres vers la fin de l'après-midi. Dans ces conditions, c'est donc la tragédie qui a dessiné le cadre et déterminé les formes de l'exécution du drame; ce cadre et ces formes, la comédie n'a pu que se les approprier, en les appliquant à un autre ordre de sentiments et d'idées, à une autre conception de la vie. Tragédies et comédies étaient représentées dans le même théâtre; elles y alternaient, à bref intervalle. Tant que le chœur a gardé dans la comédie un rôle analogue

adopte à cet égard, cela ne change rien au sens général du passage.

(1) Dœrpfeld, *Das Griechische Theater*, p. 116.

(2) Dœrpfeld, *Das Griechische Theater*, p. 120.

(3) *Ibid.*, p. 156.

(4) *Ibid.*, p. 58.

à celui qu'il jouait dans la tragédie, les différences n'ont été que dans le caractère de la fable, du costume, des masques, du genre de plaisir que la pièce était destinée à procurer au public. Les comédies d'Aristophane supposent entre les acteurs et les choristes un aussi étroit contact que les tragédies d'Eschyle; c'est ce qu'il serait facile de montrer par de nombreux exemples, si nous avions ici le loisir d'entrer dans le détail. C'est même encore dans la comédie que le chœur intervient le plus directement dans l'action. Plus d'une comédie donnait le spectacle de vraies bagarres, où les choristes et les acteurs se poussaient et se bousculaient, où ils se prenaient au corps [1]. La comédie ancienne ne se prête donc pas plus ou, pour mieux dire, elle se prête encore moins que la tragédie à l'hypothèse d'une séparation établie, par une différence quelconque de niveau, entre le chœur et les acteurs. De même il est aisé de s'assurer, en lisant ces pièces à ce point de vue, qu'elles ont pu toutes être jouées devant la façade de maison que figurait le *proskénion;* tout au plus est-il permis de penser que, pendant l'entr'acte qui s'interposait entre la fin de la tétralogie tragique et la comédie, le décorateur intervenait pour modifier, autant que faire se pouvait en si peu de temps, l'aspect de l'immuable décor d'architecture, pour l'adapter à la donnée très particulière et souvent même très étrange de la fable comique. C'est ainsi que dans *Lysistrata*, l'orchestre figurant la place publique où les Athéniens délibéraient et recevaient les ambassadeurs étrangers, on avait dû chercher à donner au *proskénion*, par quelques retouches exécutées au pinceau, l'apparence de la porte et du mur de l'Acropole. Un praticable, dressé en avant de cette muraille, entre deux des baies qui y étaient percées, représentait la grotte où Myrrhina conduit Kinésias et le soumet à une si plaisante torture. Ailleurs plusieurs maisons contiguës étaient figurées devant le *proskénion*.

VIII

Dans cette exposition qui n'a pu être que très sommaire, la place nous a manqué pour fournir la preuve développée de toutes nos assertions, pour discuter et réfuter les opinions qui nous paraissent devoir être abandonnées. Il a fallu nous restreindre, nous borner à présenter, sous une forme que l'on aura peut-être trouvée trop arrêtée et trop

[1] C'est ce qu'a très bien montré Couat, dans ses *Notes sur la parodos dans les comédies d'Aristophane* (*Revue des universités du Midi*, t. I, p. 582-584).

dogmatique, les résultats des recherches qui, dans ces dernières années, ont été entreprises sur un double terrain, tout à la fois dans les ruines des théâtres antiques, méthodiquement explorées, et dans les textes des auteurs, mieux interprétés à la lumière des découvertes récentes. On ne saurait refuser à la théorie qui s'est dégagée de cette enquête l'avantage d'être très simple, très claire, très cohérente dans toutes ses parties; nous ne pensons pas que l'on puisse lui contester le mérite d'être celle qui s'accorde le mieux avec les drames eux-mêmes, quand ils sont lus et étudiés par un esprit libre de toute prévention, celle aussi d'où ressortent le mieux les profondes différences qui distinguent le drame attique du drame moderne et particulièrement de la tragédie française du XVIIe siècle. Sur ce point, MM. Dœrpfeld et Reisch nous paraissent avoir cause gagnée. Avant d'avoir publié le livre qui représente tant d'années d'observations et de travail, ils avaient obtenu l'adhésion pleine et entière d'Ulrich von Willamowitz, le plus savant, le plus original et le plus pénétrant de tous les érudits qui, en Allemagne, se sont voués à l'étude de la littérature grecque. Des critiques mêmes qui, depuis la publication du *Théâtre grec*, ont discuté le plus vivement et repoussé avec le plus de décision toute une partie de la doctrine nouvelle, les plus autorisés, Karl Robert et Bethe, sont d'accord pour admettre qu'Eschyle et Sophocle comme Cratinos et Aristophane n'ont jamais séparé les acteurs du chœur et que la tragédie, ainsi que la comédie, nées dans l'orchestre, y ont grandi et s'y sont développées, sans jamais songer à en sortir, au moins jusqu'aux dernières années du Ve siècle, pour monter sur ce que nous appelons une scène. Il nous reste à voir si, comme l'affirment ces critiques, un changement capital s'est accompli, vers la fin de ce siècle, dans l'aménagement et les habitudes du théâtre, changement auquel le mot σκηνή aurait dû de prendre dès lors le sens qu'il a en latin et dans toutes les langues modernes. La question devient, pour cette période, plus complexe et plus difficile à trancher. On ne possède pas les drames qui, par la date de leur composition, correspondraient à ce nouveau régime. On en est réduit à chercher ses arguments soit dans les allusions accidentelles et très brèves que certains auteurs ont faites aux choses du théâtre, soit dans les textes de lexicographes et de spécialistes qui n'ont écrit leurs traités que très tard, quand le drame grec était mort depuis longtemps, soit enfin dans l'examen de ruines où se mêlent et se superposent des constructions d'âge différent. Les données paraissent souvent obscures et contradictoires.

Nous essayerons pourtant d'en dégager les faits qui paraissent être attestés le plus clairement et d'arriver ainsi, en cette matière, sinon à

la certitude absolue, tout au moins à une théorie qui présente un haut degré de vraisemblance; ce sera l'objet d'une quatrième et dernière étude.

GEORGES PERROT.

(*La suite à un prochain cahier.*)

LE PÈLERIN CHINOIS I-TSING.

Édouard Chavannes, professeur au Collège de France : *Voyages des Pèlerins bouddhistes. Les religieux éminents qui allèrent chercher la Loi dans les Pays d'Occident; mémoire composé à l'époque de la grande dynastie T'ang par I-tsing, traduit en français.* Paris, Ernest Leroux, 1894. In-8°.

J. Takakusu, B. A., Ph. D. : *A Record of the Buddhist Religion as practised in India and the Malay Archipelago (A. D. 671-695), by I-tsing, translated.* Oxford, Clarendon Press, 1896. In-4°.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Je me suis arrêté longuement à la vie d'I-tsing parce qu'il m'a semblé que c'était le moyen le plus sûr de donner une idée vivante et exacte de ces biographies de pèlerins. Les autres sont beaucoup moins personnelles et toutes, ou presque toutes, sans être taillées sur le même patron, présentent un grand fonds de traits communs. De ces traits communs le plus caractéristique est qu'elles nous retracent non de simples pèlerinages, mais des voyages d'étude, de véritables entreprises scientifiques. Tous ces pèlerins sans doute n'étaient pas des I-tsing; mais les plus humbles n'obéissaient pas seulement au désir de visiter les saints lieux; ils étaient mus, en outre, par le dessein d'acquérir pour eux-mêmes, afin de pouvoir ensuite la répandre autour d'eux, une meilleure connaissance de la sainte Loi. De là la grande durée de ces pérégrinations; on partait jeune et, si l'on ne restait pas en route, ce qui arrivait neuf fois sur dix[2], on revenait vieillard. Et c'est aussi là ce qui, plus

[1] Pour le premier article, voir le cahier de mai 1898.

[2] « Pour des dizaines qui verdirent et fleurirent et pour plusieurs qui entreprirent, il y en eut à peine un qui noua des fruits et donna des résultats véritables, et il y en eut peu qui achevèrent leur œuvre. » (Chavannes, p. 4.) — De ceux qui étaient venus dans l'Inde peu de temps avant I-tsing, il ne res-

que les difficultés et les périls du voyage, donnait quelque chose d'héroïque à la vocation.

De ces difficultés et de ces périls, les relations qui nous sont parvenues tracent de vives peintures et I-tsing, à son tour, ne manque pas une occasion de les rappeler ou de les décrire. Il parle avec émotion des dangers de la route de mer, « des masses d'eau des vagues soulevées par le poisson gigantesque, des gouffres énormes et des flots qui s'élèvent jusqu'au ciel ». Il n'est pas moins éloquent sur ceux de la voie de terre, qu'il n'a pourtant pas affrontés, sur les terreurs qui assaillent le voyageur après le passage de « la barrière de pourpre » (la Grande Muraille) et qui le suivent tout le long du « chemin sauvage », parmi « les sables mouvants » de la Gobi, plus loin à la traversée des « Monts des Oignons » ou au milieu « des précipices des dix mille montagnes », qui barrent la route au delà des Portes de fer; plus loin encore à travers « les immensités des déserts pierreux du pays de l'Éléphant » (l'Inde)[1]. Les attaques de brigands dans les défilés, de pirates sur les fleuves reviennent fréquemment dans ses récits, et nous avons vu qu'il n'a pas été lui-même plus heureux sous ce rapport que beaucoup de ses confrères et que ne l'avaient été avant eux Fa-hian et Hiouen-tsang. C'étaient là, à coup sûr, des chances peu rassurantes, qu'il ne faudrait pourtant pas exagérer. En somme, les risques étaient probablement moindres que ceux de nos anciens voyages d'outre-mer ou ceux dont sont menacées encore aujourd'hui les caravanes de la Mecque.

Des différentes routes de terre, la plus courte, celle qui, du Yunan, prend à travers les hautes vallées de l'Indo-Chine, était impraticable, bien que jadis, à l'époque des Guptas, d'après une tradition qu'I-tsing nous a conservée[2], elle eût été suivie par une vingtaine de pèlerins. Une autre, par le Tibet et le Népal, avait été ouverte quelque temps auparavant, durant le règne au Tibet de la princesse chinoise Weng-tchang, mais s'était refermée depuis. Restait la troisième, celle qu'avaient prise Fa-hian et Hiouen-tsang, la seule que les relations nous décrivent. Elle gagnait, par deux chemins principaux, le défilé des Portes de fer et la haute vallée de l'Oxus et pénétrait dans l'Inde par les passes de l'Hindoukoush. Elle était longue et fatigante, hérissée d'obstacles naturels formidables, que l'imagination des Chinois grossissait encore en les personnifiant en de méchants démons. Mais c'était après tout une an-

tait, au moment où fut écrit le mémoire, que cinq de vivants; les autres « étaient tombés comme une pluie douce » (*l. cit.*, p. 9), et bien peu nombreux sont ceux dont il a pu noter le retour en Chine.

[1] Chavannes, p. 3-5 et *passim*.

[2] *Ibidem*, p. 83.

cienne route de trafic et dont le parcours, à cette époque, se trouvait encore entièrement en territoire plus ou moins bouddhiste. Une fois sorti de Chine, la principale difficulté qu'y avait éprouvée Hiouen-tsang de la part des hommes avait été de se voir accaparé par un chef de horde, qui se refusait à laisser repartir un si saint homme. Ce qui, du reste, montre bien que cette route était plus difficile que dangereuse, c'est qu'elle a fait longtemps concurrence à la route de mer. De Fa-hian à Hiouen-tsang, pendant plus de deux siècles, elle ne cessa d'être fréquentée par les pèlerins[1] et, des soixante voyageurs dont I-tsing raconte l'histoire, douze au moins (les n°s 1-6, 30, 32, 38-41) la suivirent, parfois dans les deux sens, à l'aller et au retour, le n° 1 même à deux reprises[2]. Un siècle plus tard (751-790), c'est encore celle que prend Ou-khong[3] et, jusqu'à la fin du xe siècle, elle ne cessa pas d'être pratiquée[4], bien qu'elle fût alors devenue beaucoup plus dangereuse par suite de l'établissement de la domination musulmane.

La voie de mer était beaucoup plus facile. Les dangers y étaient de deux sortes : les typhons, fréquents dans ces parages, et la dérive. Les jonques chinoises d'alors, comme encore celles d'aujourd'hui, étaient à peu près incapables de naviguer autrement que vent arrière; par vent debout, elles risquaient d'aller se perdre au large et ceux qui les montaient de mourir de faim. Mais ce double péril se réduisait à un minimum, quand on attendait l'établissement de la mousson favorable, et les pèlerins n'étaient pas des voyageurs pressés. Aussi I-tsing, qui est un témoin exact quand il ne s'exprime pas en style poétique, déclare-t-il expressément cette navigation « aussi aisée et sûre, quand on a bonne chance, que le chemin à travers un marché[5] ». La plupart de ses récits témoignent de la fréquence des relations entre la Chine et l'Archipel et de la facilité avec laquelle on s'y déplaçait. Plus d'un de ses pèlerins fait la traversée à plusieurs reprises; Ta-tsin n'hésite pas à retourner de Çrī-Bhoja en Chine pour traiter d'une affaire (importante, il est vrai)[6], et notre auteur lui-même, s'il fallait s'en tenir à la version de M. Chavannes, en aurait fait autant pour aller chercher de l'encre et du papier[7]. Dans tout le mémoire il n'y a qu'un seul récit de naufrage, à la sortie de Malayou dans la passe de Malacca : « Or le bateau marchand

[1] Chavannes, p. 3.

[2] Ce pèlerin, toutefois, et deux ou trois autres abrégèrent le trajet en prenant la voie du Tibet et du Népal.

[3] Chavannes et S. Lévi, *Journal asiatique*, septembre-octobre 1895.

[4] Chavannes, *Revue de l'histoire des religions*, t. XXXIV (1896), p. 34.

[5] Takakusu, p. XXXIV.

[6] Plus haut, p. 278, et Chavannes, p. 160.

[7] Plus haut, p. 278.

sur lequel monta Tchang-min avait une cargaison fort lourde; il n'était pas loin du lieu où on avait démarré, lorsque soudain des vagues énormes s'élevèrent et, en moins d'une demi-journée, le bateau sombra. Au moment où il périssait, les marchands se précipitèrent pour entrer dans le canot et ils se battirent entre eux. Cependant le patron du bateau était un croyant; il cria d'une voix forte : « Maître, montez donc dans le canot! » Tchang-min répondit : « Faites-y monter d'autres personnes; pour « moi, je n'y vais pas! . . . » Alors, joignant les paumes de ses mains vers l'ouest, il invoqua Amita Bouddha; pendant qu'il psalmodiait, le bateau s'enfonça et disparut. . . Avec lui était un disciple; on ne sait pas de quel pays était cet homme. Il poussa des gémissements et se laissa aller à la désolation; il psalmodia aussi en se tournant vers l'ouest et périt en même temps que son maître. Ce sont les gens qui ont pu être sauvés qui me racontèrent cette histoire [1]. » En tous cas, ces périls de la vie du marin, des centaines de marchands et de matelots les affrontaient tous les jours. Seulement, marchands et matelots partaient pour une campagne de quelques mois, de quelques années au plus; les pèlerins, eux, s'exilaient presque toujours pour la vie.

A un religieux il devait moins coûter de s'y résoudre qu'au commun de ses compatriotes. Il ne laissait rien derrière lui : pas de cérémonies familiales à observer, pas d'offrande ni d'hommages à présenter à ses parents défunts; pour lui-même, il n'y aurait point de deuil, personne ne prendrait les blancs vêtements; laissât-il des proches, il n'avait point à compter sur un culte domestique, à se préoccuper du rapatriement de ses cendres, qui reposeraient en paix n'importe où aussi bien que dans la terre natale : il était libre, ne tenant plus à rien ni à personne. Et pourtant, même pour le *bhikshu* idéal, la résolution devait être lourde à prendre et surtout à tenir. Aussi ne s'étonne-t-on pas que la vocation chancelle chez plusieurs. Nous avons vu [2] que, des cinq ou six compagnons qui avaient fait le même vœu que I-tsing, un seul (le n° 47) l'accompagna, mais pas plus loin que Çrī-Bhoja dans l'Archipel. D'autres encore, pour diverses raisons, tournent court dans ces parages (n°s 54, 55, 56), ou au Tonkin (n° 45), ou même, comme le n° 46, dès Canton. Deux au moins (n°s 18 et 26) rentrent dans le monde.

La grande majorité persévère; mais même parmi ceux-ci, sous le ton un peu optimiste du panégyrique, on distingue fort bien chez plusieurs un certain élément profane, l'amour de la vie errante et des aventures. I-tsing l'avoue pour le n° 10; il convient aussi que le n° 11 n'était pas

[1] Chavannes, p. 43. — [2] Plus haut, p. 269.

précisément un personnage édifiant. Le n° 21 essaya à Ceylan de voler la relique de la dent du Buddha, pour l'emporter en Chine et en tirer de bons revenus. Il y a aussi le n° 1, le maître de la Loi Hiouen-tchao, qui est un curieux type de moine diplomate et qui eût bien fait d'écrire ses mémoires. De haute naissance, très intelligent et très zélé pour la religion, il parcourt dans tous les sens l'Inde et les pays environnants, le Népal, le Tibet, Ladak, partout mêlé aux affaires, le bienvenu auprès des princes et des grands. Un ambassadeur, le fameux Wang Hiouen-tse, se serait déplacé exprès pour lui et, sur l'ordre de l'empereur, aurait refait le voyage de l'Inde pour le ramener en Chine. Reçu en audience à la capitale, il repart avec la mission impériale d'aller chercher au Cachemire un autre personnage singulier, que les Chinois appellent le brahmane Lokāyata et qui passait pour posséder la drogue de longue vie [1].

D'autres encore voyagent par ordre impérial ou à la suite d'ambassadeurs (nos 17, 33, 34, 35, 56; c'est même en cours de mission que l'un d'eux (n° 17) embrasse la vie religieuse. Mais la plupart vont seuls, comme I-tsing, ou accompagnés d'un ou de deux disciples [2]. En route parfois, presque sûrement dans les grands monastères de l'Inde, ils trouvaient à s'associer à quelque compatriote; ils n'en restaient pas moins isolés, dépaysés et impuissants. La Chine ne possédait pas alors dans l'Inde et spécialement dans le Magadha un monastère pour la résidence de ses nationaux, comme il y en avait pour les religieux d'autres pays, pour ceux de Kuluka (un état du Sud), de Kapiça (le Caboul), de Toukhara (la Bactriane; ces deux derniers comptant parmi les plus riches de l'Inde), de Ceylan et de beaucoup d'autres contrées [3]. Elle en avait eu un, au temps des rois Guptas (IVe siècle), qui portait encore le nom de « temple de Chine »; mais il était en ruines depuis longtemps et le domaine en avait passé en d'autres mains [4]. C'était là un des grands

[1] Cette drogue était probablement une herbe ou du moins un élixir végétal. Dans le Rāmāyaṇa, les herbes d'immortalité sont au nombre de quatre et croissent sur les sommets du Kailāsa. En Perse aussi bien qu'en Chine on avait alors la croyance que la plante se trouvait dans l'Inde; Kosrou Noushirvan l'y aurait fait rechercher, en même temps que le jeu d'échecs et le livre de Kalila et Dimna. D'après I-tsing, elle croissait sur un des contreforts septentrionaux de l'Himālaya, le Gandhamādana; mais il ajoute que cette montagne fait partie de la Chine. (Takakusu, p. 136.) Un autre de nos pèlerins, le n° 33, va aussi, par ordre impérial, chercher des drogues dans l'Annam. M. Chavannes a fort bien vu (p. 21) que Lokāyata n'est pas un nom propre en sanscrit; c'est un nom de secte signifiant « matérialiste ».

[2] Parfois ils forment un petit groupe d'amis ou de frères : nos 18, 19, 22, 23, 24.

[3] Chavannes, p. 80-84.

[4] *Ibidem*, p. 82-83.

soucis d'I-tsing et auquel il revient à plusieurs reprises. Avec son esprit pratique, il aurait voulu restaurer cette ancienne fondation, et nous avons vu [1] que, de Çrī-Bhoja, il décida Ta-tsin à retourner en Chine pour intéresser le gouvernement impérial en faveur du projet. Il le croyait chose facile, le maître actuel des lieux se déclarant prêt à les restituer. « En vérité, ajoute-t-il tristement, on peut soupirer et dire : S'il est facile d'avoir un nid de pie, les oiseaux qui se plairont à y habiter sont difficiles à trouver. Que si quelqu'un a le désir de profiter aux hommes, qu'il fasse une requête pour développer ce projet; en vérité ce n'est pas une petite entreprise [2]. » En attendant, les pèlerins chinois trouvaient dans les couvents de l'Inde cette hospitalité dont il nous décrit l'organisation [3]; mais ils n'avaient pas de centre d'études et de ralliement : « C'est dans les auberges où le vent les poussait qu'ils se reposaient; c'est comme étrangers qu'ils passaient tous leurs loisirs; ils n'avaient aucun lieu où s'arrêter avec confiance. C'est pourquoi, importés par le courant et dispersés, ils tourbillonnaient comme les plantes aquatiques à la surface de l'eau. Rarement ils demeurèrent ensemble dans un même lieu [4]. »

Matériellement, cette existence n'avait rien d'intolérable, et ce serait se méprendre que de se la figurer comme une vie de misère et d'humiliations. Non moins que celles de ses prédécesseurs, la relation d'I-tsing atteste la libéralité des rois et des grands, les prévenances et les honneurs dont ils comblaient les religieux et les pèlerins [5]. Depuis longtemps d'ailleurs la mendicité quotidienne n'était plus d'obligation étroite : non seulement en voyage il y avait des dispenses sur ce point comme sur d'autres (on en était quitte pour renouveler ensuite les vœux d'observance), mais, même en temps ordinaire, elle était devenue une pratique surérogatoire à l'usage des rigoristes [6] : le moine, en règle générale, vivait sur le couvent. Le pèlerin hospitalisé n'était pas astreint à la résidence; il pouvait avoir un logis séparé, soumis toutefois à certaines conditions [7]. Plusieurs étaient servis par des disciples. Hiouen-tchao (n° 1), qui était fils d'un haut fonctionnaire, avait un domestique attaché par ordre impérial à sa personne. D'autres encore appartenaient à de

[1] Plus haut, p. 278.
[2] Chavannes, p. 84.
[3] *Ibidem*, p. 145; Takakusu, p. 64 et 124. — Trois des pèlerins (nos 11, 51 et 52), malgré leur qualité d'étrangers, furent admis comme *vihārasvāmins*, ou membres titulaires de la communauté de Mahābodhi. Chavannes, p. 39 et 145.
[4] Chavannes, p. 6.
[5] *Ibid.*, p. 20, 46, 57, 126, 129, etc.
[6] I-tsing a soin de noter ceux qui la pratiquent.
[7] Takakusu, p. 84. Chavannes, p. 72.

grandes familles : Hiouen-hoei (n° 16) était le fils d'un maréchal, Tche-hong (n° 51) était neveu de l'ambassadeur Wang Hiouen-tse. Quelques-uns étaient certainement riches [1] : à Mahābodhi, le grand sanctuaire de Gayā, le n° 33, qui avait pris le nom sanscrit de Sanghavarman, « fit préparer un magnifique banquet; pendant sept jours et sept nuits, les lampes brûlèrent sans discontinuer; il fit les frais d'une grande assemblée de la loi. En outre, dans le jardin du temple, il sculpta au pied d'un arbre açoka les images du Bouddha et du Bodhisattva Avalokiteçvara. Il exprima avec éclat ses félicitations et ses éloges, d'une manière qui frappa d'admiration ses contemporains [2]. » Plus tard, au cours d'une mission impériale en Annam, cette fois plus comme pèlerin, mais toujours en qualité de religieux, par un temps de grande disette, « chaque jour, au milieu de la ville, il faisait une grande distribution de choses à boire et à manger pour venir au secours des délaissés et des misérables. Son cœur compatissant se serrait et les larmes coulaient sur son visage. Les gens de ce temps l'appelèrent le Bodhisattva qui pleure toujours [3]. » D'autres, comme le n° 30, font des offrandes plus humbles [4]; mais Tche-hong (n° 51), outre de nombreuses aumônes, donna, lui aussi, « un repas magnifique » à la communauté de Nālanda [5], et si I-tsing n'en fit pas autant à celle de Tāmralipti, il en avait eu du moins le dessein [6]. Sans être riche, il n'était évidemment pas sans ressources. Les longs

[1] A l'époque d'I-tsing, les religieux avaient depuis longtemps la capacité de posséder, même des immeubles; ils pouvaient acquérir et aliéner, contracter des dettes et tester. (Takakusu, p. 189 et suiv.)

[2] Chavannes, p. 75. Sanghavarman n'est pas le seul qui ait eu des goûts d'artiste : maître Ling-yun (n° 48) « dans le temple de Nālanda, peignit de grandeur naturelle une image du vrai visage du Compatissant (Maitreya Bouddha) et de l'arbre de la Bodhi; c'était un artiste d'élite. Il la remporta dans ses bagages quand il revint dans son pays ». (*Ibidem*, p. 126, cf. aussi p. 72.) « Le Compatissant » n'est-il pas ici une épithète du Buddha historique ? « Le vrai visage », ici associé en outre à l'arbre Bodhi, désigne d'ordinaire la statue miraculeuse de Mahābodhi, qui représentait Çākyamuni. Ou la phrase chinoise admettrait-elle la traduction : « fait par le Compatissant » ? L'image du Vajrāsana passait en effet pour l'œuvre de Maitreya. — Le n° 28 était musicien : « il psalmodiait fort bien les livres sanscrits; dans tous les lieux où il arrivait, il s'exerçait à chanter tous les ouvrages qui s'y trouvaient ». (*Ibidem*, p. 65.) Nous ne savons pas si les dessins rapportés par I-tsing étaient de sa main : mais il avait certainement le goût de la musique. (Takakusu, p. 152 et suiv.)

[3] Chavannes, p. 76.

[4] *Ibidem*, p. 67.

[5] *Ibidem*, p. 138.

[6] Takakusu, p. 39-41, où I-tsing donne la description d'un de ces repas, qui étaient fort coûteux. Il renonça à son projet par crainte de ne pouvoir faire assez bien les choses et de se ren-

chapitres qu'il a consacrés dans le second mémoire à la nourriture, au vêtement, à l'hygiène montrent que, comme en général les religieux, il était fort soigneux de sa personne et de son régime [1]. Comme la plupart de ses confrères sans doute et suivant la coutume du pays, il voyageait à pied, mais, bien entendu, non pas sans bagages. Presque tous ces pèlerins avaient avec eux des images saintes et surtout des livres, tant sanscrits que chinois [2]. Nous savons combien, pour son compte, I-tsing en emporta au retour [3]. Nous savons aussi qu'au départ il était bien lesté, chargé d'objets de prix [4], que les brigands ne lui enlevèrent pas quand ils le dépouillèrent de ses vêtements [5], car il nous raconte comment il en fit hommage à son arrivée au temple de Mahābodhi : « Là j'adorai l'image du vrai visage. Je pris les étoffes de soie épaisses et fines dont m'avaient fait présent les religieux et les laïques de l'Est des montagnes (la Chine) et j'en fis un kāshāya à la mesure de Jou-lai (le Buddha); je m'acquittai moi-même du soin de lui mettre ce vêtement; les plusieurs myriades de parasols en gaze que m'avait confiés le maître de la discipline Hiuen, je les offris en son nom; le maître du dhyāna Ngan-tao m'avait chargé de faire des prosternations et des adorations devant l'image de la Bodhi; j'accomplis aussi pour lui jusqu'au bout ces adorations [6]. Alors je me prosternai de tout mon corps sur le sol; — je n'eus plus qu'une seule pensée, celle d'une respectueuse sincérité [7]. — Je demandai alors pour la Chine que les quatre bienfaits fussent étendus à tous les êtres dans le domaine de la loi. Je désirai la réunion générale sous l'arbre aux fleurs de dragon, la rencontre avec la personne vénérable du Compatissant (Maitreya), la conformité totale avec la vraie doctrine et l'obtention de la connaissance qui n'est pas

dre ridicule; car on lui avait dit que les Chinois passaient tous pour riches et qu'on attendait beaucoup d'eux.

(1) Takakusu, chapitres IV, X, XI, XX, XXIII, XXVII-XXIX.

(2) Chavannes, p. 22, 30, 34, 40, 71, 72, 73, etc. On sait que Hiouen-tsang perdit une partie des siens à la traversée de l'Indus.

(3) Plus haut, p. 277, 279.

(4) Plus haut, p. 269.

(5) Plus haut, p. 275.

(6) On a trouvé à Mahābodhi des stèles chinoises du Xe et du XIe siècle qui contiennent le procès-verbal de cérémonies semblables; elles mentionnent également des offrandes par procuration. Ces stèles ont été publiées par M. Chavannes dans la *Revue de l'histoire des religions*, t. XXXIV, p. 1 et suiv. C'est probablement une stèle de ce genre qu'érige un des pèlerins d'I-tsing; Chavannes, p. 30.

(7) Par cette « pensée de sincérité », dont la mention est rarement omise par I-tsing en pareil cas, il faut entendre quelque chose de plus qu'une disposition mentale; il s'agit du *satyavacana*, de l'attestation sacramentelle de la sincérité du vœu, en prenant à témoin la puissance à laquelle il est adressé.

sujette à la naissance. Ensuite j'accomplis la série de toutes les adorations devant les saints vestiges [1]. »

J'ai tenu à citer en entier ce passage qui marque en quelque sorte le point culminant de ces pèlerinages; il montre bien qu'I-tsing ne voyageait pas muni d'une simple besace. Évidemment toutes ces choses précieuses, soigneusement emballées, étaient chargées sur des bêtes de somme et transportées par caravane, les messageries du temps. Il ne faut donc pas trop croire les anciennes images qui représentent, par exemple, Hiouen-tsang en tenue de route, le dos chargé d'énormes ballots contenant ses provisions et ses manuscrits [2].

En somme, ce qui se dégage de ces Vies, ce n'est nullement une existence d'audacieux faquirs; ce serait plutôt une existence assez douce, n'exigeant pas de grands efforts de volonté, si nos voyageurs n'avaient été mus que par des sentiments de dévotion. Mais la grande majorité des pèlerins étaient en même temps des hommes d'étude; ils ne venaient pas seulement satisfaire leur soif d'adoration, ils venaient réellement, comme le dit le titre du livre, « chercher la loi », et c'est par là qu'ils sont admirables.

Il est difficile de bien se représenter tout ce qu'un tel but exigeait de leur part d'énergie et de ténacité. Il leur fallait d'abord acquérir l'usage de l'idiome vulgaire si différent du leur, puis maîtriser, dans une certaine mesure du moins, les complications de la langue savante, l'étudier grammaticalement, eux qui n'avaient pas même l'idée d'une grammaire. Quelques-uns sans doute avaient commencé l'étude du sanscrit en Chine même, comme Hiouen-tchao (n° 1), de qui cela est dit expressément [3], ou Tatcheng-teng (n° 32), qui a pu recevoir des leçons de Hiouen-tsang [4]. Tout n'en était pas moins à reprendre dans l'Inde, sans le secours d'un enseignement approprié à leurs besoins, d'après des méthodes indigènes, longues et fastidieuses, nullement faites pour des adultes et pour des étrangers. Ils s'aidaient les uns les autres, au hasard des rencontres, un plus avancé se faisant le maître d'un plus novice; ils devaient aussi s'aider des traductions existantes, car c'est là probablement ce qu'il faut entendre par les livres chinois qu'ils apportaient avec

[1] Chavannes, p. 124-125. J'ai introduit quelques changements suggérés par la traduction qu'a donnée M. Takakusu, p. XXXIII.

[2] Une image de ce genre, qu'on suppose être du XIIIe siècle, est reproduite dans la revue japonaise *The Hansei Zasshi*, vol. XII, n° 11 (novembre 1897), p. 25.

[3] Chavannes, p. 11. C'était probablement aussi le cas du n° 17, *ibidem*, p. 50.

[4] *Ibidem*, p. 69.

eux. A mesure qu'ils s'initiaient ainsi péniblement au sanscrit, ils se trouvaient aux prises avec une littérature énorme, hérissée de termes techniques et abstraits et toute pleine de spéculations abstruses, sans qu'ils eussent dans leur propre langue des mots pour exprimer les uns, ni dans leur cerveau si peu métaphysique une seule fibre pour comprendre les autres. Aussi conçoit-on l'insistance d'I-tsing à réclamer la création d'un monastère chinois, où se serait établie la tradition d'un enseignement à l'usage de ses compatriotes, et son conseil, à défaut d'une maison semblable, de faire du moins un premier stage dans un couvent de l'Archipel, où la transition serait moins brusque et où les nouveaux venus se trouveraient moins dépaysés. Nous aurons à nous demander plus loin ce que pouvait valoir après tout cette science ainsi conquise; mais dût-elle se trouver en définitive assez faible, il faudrait certainement s'en prendre à l'énorme difficulté de la tâche, non à l'insuffisance de l'effort.

Pour persévérer malgré tout, ils avaient la foi. Tatcheng-teng, désespérant d'achever son œuvre, se promettait de la reprendre dans une autre existence. « Maître Teng soupirait souvent et disait : Mon désir primitif était de magnifier la loi, de la rendre plus forte en Chine. Il est préférable que ma volonté ne s'accomplisse pas. Je vais toucher à la décrépitude. Maintenant, quoique mon idée ne soit pas réalisée, dans une existence ultérieure j'espère mener à bien cette résolution [1]. » Les récits d'I-tsing contiennent maint autre exemple de cette foi plus forte que la mort, tantôt héroïque, tantôt humblement candide [2]. Pour les tempéraments plus positifs, il y avait pourtant autre chose encore : l'espoir d'être honorés à leur retour comme le furent Hiouen-tsang et I-tsing, de rester dans la mémoire de leurs compatriotes avec ce titre envié d'« homme éminent » et, pour avoir fait ce qu'ils appellent « des recherches originales », d'attacher à leur nom la gloire par excellence aux yeux d'un Chinois, la réputation littéraire. Et ce n'est pas faire tort aux motifs du premier ordre que de supposer qu'ils n'étaient pas insensibles aux autres. I-tsing, en tout cas, ne l'était pas; car il a su merveilleusement préparer son retour.

[1] Chavannes, p. 72.

[2] On a vu plus haut, p. 428, comment Tchang-min refusa la chance de se sauver du naufrage pour la laisser à ses compagnons. Voici un exemple de l'autre sorte : « Maître Sin-tcheou étant tombé malade, au bout de plusieurs jours ce qui lui restait de vie allait cesser, lorsque soudain, au milieu de la nuit, il dit : « Voici un Bodhisattva qui me tend la « main pour me recevoir. » Il composa son maintien, joignit les paumes des mains, poussa un grand soupir et mourut; il était âgé de trente-cinq ans. » Chavannes, p. 68.

On n'en est pas moins étonné avec M. Chavannes de trouver un aussi grand afflux de pèlerins en un si petit nombre d'années, de 640 environ à 692, qui paraissent être les dates extrêmes du mémoire. L'existence du courant était connue; mais sans le recueil d'I-tsing, on n'en eût peut-être jamais soupçonné l'intensité ni l'étendue du bassin auquel il s'alimentait. Tous ces pèlerins, en effet, arrivaient bien de la Chine[1]; mais ils n'en étaient pas tous originaires : le n° 10 y était venu du pays de Toukhara, de la Bactriane, le n° 33 de Samarcande, les nos 34 et 35 de Tourfan, au pays des Ouïgours, alors récemment annexé à la Chine; les nos 26 à 29 étaient Tonkinois, les nos 4 à 9, 41 et 50 étaient venus de la lointaine Corée; le n° 32 était bien né en Chine, mais encore enfant il était venu avec ses parents à Dvāravatī, qu'il faut probablement chercher en Siam, et c'est même là qu'il était une première fois entré en religion, car dès lors on pouvait quitter l'ordre sans être taxé d'apostasie. A ce courant en répondait un autre d'origine plus ancienne, non moins puissant peut-être par le nombre, plus puissant par les résultats, celui qui, en sens inverse, portait vers la Chine les religieux de l'Inde. Les noms de beaucoup d'entre eux sont enregistrés dans le Catalogue du Tripiṭaka chinois de Bunyiu Nanjio[2]; le plus grand nombre sans doute est resté inconnu. Ce double courant était complété par ceux de moindre circuit, mais à circulation beaucoup plus active, qui reliaient l'Inde d'une part à ses voisins du nord, Tibet, Khotan, l'Iran oriental, d'autre part aux îles de l'Archipel et au continent indo-chinois. Par ces derniers surtout, toute une civilisation, avec ses éléments tant brahmaniques que bouddhiques, a été transportée en bloc.

Enfin il n'est pas jusqu'à ces lointains apports des chrétientés nestoriennes dont il ne faille tenir compte, si l'on veut se représenter les contacts multiples et parfois fort étranges qui s'opéraient alors dans l'Asie orientale. Quel singulier épisode, par exemple, que celui de ce prêtre syrien King-chin collaborant avec le religieux hindou Prajña à la traduction en chinois du Shaṭpāramitasūtra, et dans lequel M. Takakusu a le premier, si je ne me trompe, retrouvé et reconnu le prieur nestorien Adam, l'auteur de la fameuse stèle de Si-ngan-fou[3] ! La traduction était mauvaise, paraît-il; en tout cas elle parut suspecte et fut déclarée abolie

[1] A l'exception de deux, les nos 18 et 19, qui étaient nés au Népal de parents probablement tibétains et qui descendirent dans l'Inde directement de leurs montagnes.

[2] Cf. aussi Chavannes, dans *Revue de l'histoire des religions*, t. XXXIV, p. 35 et s.

[3] Takakusu, p. 169 et 223.

par un décret impérial rappelant que chacun ne devait se mêler que de ce qui le regardait.

I-tsing fait commencer les pèlerinages avec Fa-hian (399-414 A. D.) qui, dit-il, « le premier ouvrit un chemin sauvage ». Il mentionne ensuite Hiouen-tsang (629-645), en ajoutant qu'entre ces deux il y en eut d'autres qui firent le voyage, soit par terre, soit par mer[1], mais il n'en nomme aucun, pas même Sung-yun et son compagnon Hoei-sang (518-521), dont on a une relation[2]. Il s'en tient strictement à ses contemporains de l'époque des T'ang, et encore ne parle-t-il que des religieux, à l'exclusion de tout laïque, car il n'a pas consacré d'article à l'ambassadeur Wang Hiouen-tse qui, en compagnie de Li I-piao, visita le Magadha en pèlerin, vers 643, et y érigea des stèles en l'honneur du Buddha[3]. En examinant la chronologie bien vague, il est vrai, de ses biographies, on est même amené à se demander si ses informations ont été aussi complètes pour les années qui ont précédé son arrivée dans l'Inde que pour celles qui l'ont suivie et si, de ce chef, le recueil ne présente pas un certain nombre d'omissions.

Après lui, les sources se font rares. Au siècle suivant, on trouve Oukhong, qui a passé quarante ans dans l'Inde (751 à 790) et dont la relation a été traduite par MM. Sylvain Lévi et Chavannes[4]. Puis survient une nouvelle lacune. Les rapports n'avaient pourtant pas cessé, car au xe et au xie siècle, sous la dynastie des Han postérieurs et pendant la première moitié de celle des Song, on les retrouve plus actifs que jamais : les pèlerins partent alors pour l'Inde par centaines à la fois et les çramaṇas hindous affluent en Chine. Les cinq stèles chinoises trouvées à Mahābodhi et publiées par M. Chavannes[5] sont de cette époque, des années 950 (date approchante), 1022 et 1033 : elles relatent des offrandes impériales présentées au fameux sanctuaire. Dans le même article, M. Chavannes a publié toutes les données actuellement accessibles sur cette recrudescence de ferveur qui devait être la dernière : à partir de l'année 1053, il n'est plus fait mention de pèlerins[6]. L'arrêt ne fut probablement pas aussi brusque dans la réalité qu'il le paraît dans les té-

[1] Chavannes, p. 2-3.

[2] Traduite par S. Beal en tête de son *Hiouen-tsang*.

[3] Chavannes, dans *Revue de l'histoire des religions*, t. XXXIV, p. 20.

[4] *Journal asiatique*, septembre-octobre 1895.

[5] *Revue de l'histoire des religions*, t. XXXIV, p. 1 et s.

[6] *L. cit.*, p. 32 et s. — Cette belle publication des inscriptions de Bodh-Gayā par M. Chavannes, à laquelle j'ai déjà renvoyé plusieurs fois, a été l'objet de la part de M. Schlegel d'une critique extrêmement acerbe (*T'oung Pao*, décembre 1896, mars, mai, juillet 1897). Je n'ai pas qualité pour intervenir au débat dans ce qu'il a de philologique et,

moignages; mais, de toute façon, il fut définitif. Dans l'Inde, le Bouddhisme, depuis longtemps malade, tirait alors à sa fin; les monastères

comme tout le monde, je m'incline devant la haute compétence de M. Schlegel, qui a dû pourtant s'apercevoir, par la réponse faite par M. Chavannes à son premier article (*Revue de l'histoire des religions*, t. XXXV, janvier-février 1897; M. Schlegel a répliqué à cette réponse dans le *T'oung Pao* de décembre 1897), que toutes ses critiques n'étaient pas également foudroyantes. Mais M. Schlegel a mêlé à ces critiques des accusations d'une autre sorte, et contre celles-ci j'ai le devoir de protester. A l'entendre, M. Chavannes aurait improvisé ses traductions, sachant que lui, M. Schlegel, avait le même travail en portefeuille depuis cinq ans et allait prochainement le publier; en d'autres termes, il aurait manqué de délicatesse et lui aurait, comme on dit, coupé l'herbe sous le pied. M. Schlegel a dû être mal informé, car les choses se sont passées autrement. Depuis longtemps, au cours de son travail sur I-tsing, M. Chavannes avait été amené à s'occuper de ces inscriptions et des publications insuffisantes dont elles avaient été l'objet. Aussi quand, au commencement de l'automne de 1895, M. Foucher partit pour l'Inde, l'avait-il prié d'en prendre des estampages. Quand ces copies arrivèrent à l'Institut au printemps de 1896 et que M. Chavannes en fit l'objet d'une communication à l'Académie des inscriptions (*Comptes rendus des séances*, 12 juin 1896, p. 217), quand ensuite il les publia dans la *Revue de l'histoire des religions* t. (XXXIV, juillet-août 1896), M. Schlegel n'avait encore publié, et cela tout incidemment, à propos des inscriptions de l'Orkhon de M. Radloff, que quelques observations sur une seule de ces inscriptions de Bodh Gayā, sur l'une, la plus courte des deux que Beal avait données et traduites dès 1881 et qui étaient ainsi depuis longtemps tombées dans le domaine public. A la suite de ses observations, M. Schlegel ajoutait : « J'ai travaillé cinq ans, avec des intervalles de repos, à cette inscription; pourtant je ne la publierai que quand j'aurai restitué encore quelques autres signes illisibles. Ma devise est *festina lente*, ce qui n'est pas celle de M. Radloff. » (*T'oung Pao*, décembre 1895, p. 524.) Y avait-il dans cette déclaration seulement l'ombre d'un droit de priorité devant arrêter M. Chavannes? Car on remarquera que ce n'est que dans les articles suivants, quinze mois plus tard, après la publication de M. Chavannes, que « cette inscription » passe au pluriel et qu'il est question de tout un travail sur les quatre autres et de publication prochaine, toutes choses que M. Chavannes ne pouvait pas deviner. Ce qui montre d'ailleurs que ce travail ne devait pas être fort avancé, c'est que M. Schlegel ne s'était pas même donné la peine jusque là d'examiner les traductions données par M. Giles dans le *Mahābodhi* du général Cunningham, paru à la fin de 1892 et dont il n'a pris connaissance qu'au commencement de 1897 (*T'oung Pao*, mars 1897, p. 79), après la publication de M. Chavannes. C'est grâce à cette publication que nous avons maintenant et les inscriptions de Bodh-Gayā et les observations de M. Schlegel. Si M. Chavannes avait pratiqué comme lui la devise *festina lente*, il est probable que nous aurions longtemps encore à attendre les unes et les autres. Une autre accusation, tout aussi peu justifiée, que M. Schlegel n'a pas hésité à porter contre M. Chavannes, celle d'avoir produit des fac-similés altérés de ses estampages, a déjà été l'objet d'une protestation de M. Devéria (*Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions*, 15 février 1898, p. 113).

allaient disparaître les uns après les autres sous le coup des invasions musulmanes, et, sans monastères, plus de pèlerinages possibles. En Chine aussi, la religion de Fo se voyait retirer les faveurs du pouvoir et, frappée d'un déclin rapide, tombait au rang d'une superstition vulgaire. Les relations de l'Inde et des contrées du sud que présentera désormais la littérature chinoise traiteront de géographie, d'entreprises commerciales ou politiques : les choses religieuses de là-bas seront du domaine de l'archéologie.

A. BARTH.

(*La fin à un prochain cahier.*)

La pathologie dans l'histoire. *Le Cabinet secret de l'histoire*, par le D[r] Cabanès; 1[re], 2[e] et 3[e] série, 3 v. in-18, 1897-1898. — *Documents relatifs à la maladie de Rousseau.*

L'esprit scientifique, sous ses formes multiples, et par ses méthodes diverses, étend son domaine dans tous les ordres : en histoire, notamment, il fournit des contrôles et introduit des intelligences inattendues. Les moins intéressantes ne sont pas celles qu'apportent les sciences médicales. Ce n'est pas d'aujourd'hui, d'ailleurs, que l'on a imaginé de rechercher dans la physiologie et la pathologie l'interprétation des événements historiques et les mobiles des hommes qui les ont accomplis. Déjà Pascal parlait du grain de sable qui arrêta les entreprises de Cromwell, et il est certain que de nos jours la pierre de Napoléon III a été l'une des causes de son affaiblissement physique et moral et a joué un rôle essentiel dans les désastres de 1870. Michelet abonde, surtout dans les derniers volumes de son Histoire de France, en détails et commentaires empruntés à la médecine. Malheureusement, ce pénétrant esprit ne possédait pas, en pareille matière, toutes les lumières professionnelles qui seraient nécessaires. Les documents de cette espèce sont d'ailleurs rares et incertains avant le XVI[e] siècle. Aussi les tentatives que Littré a faites pour reconstituer l'histoire des maladies de quelques personnages de l'antiquité laissent-elles trop de part au doute, parce que les documents manquent parfois d'authenticité et surtout qu'ils n'offrent point d'ordinaire une signification suffisamment précise au point de vue médical. L'affection qui détermina la mort d'Alexandre à Babylone et mit fin, à la fleur de

l'âge, à sa carrière triomphante, était-elle une fièvre pernicieuse, une fièvre typhoïde, ou toute autre? C'est ce que le journal conservé de ses derniers jours ne permet guère de décider. D'ailleurs la connaissance des causes exactes de la mort d'un grand homme relève surtout de la curiosité et n'intervient que rarement dans l'étude de ses actes antérieurs et de son caractère. Chaque historien peut imaginer à sa fantaisie les faits et gestes que son héros aurait accomplis s'il avait vécu. Mais, comme on disait au moyen âge : Dieu lui-même ne connaît pas les futurs contingents. Il n'y a lieu à aucune explication de faits non réalisés.

Cependant il est un autre ordre de problèmes, dont la solution serait capitale pour l'histoire : ce sont ceux qui se rattachent à l'hérédité physiologique, dans les races royales et aristocratiques. Ce sont, en effet, les tares ancestrales qui amènent la décadence et l'extinction des grandes familles, et l'on peut en entrevoir le rôle dans l'histoire de la plupart des dynasties d'autrefois; pour ne pas parler des contemporaines, qu'il serait offensant de vouloir examiner de trop près à ce point de vue. Mais le sujet est d'autant plus scabreux que les filiations ne sont pas susceptibles de démonstrations mathématiques, au moins du côté paternel. Déjà, dans l'*Odyssée*, Télémaque disait : « Ma mère affirme que je suis le fils d'Ulysse : personne ne connaît le secret de sa naissance. » On sait comment la descendance posthume que sa veuve préparait à Louis XII fut interceptée par les constatations de la mère de François Ier. De nos jours, plus d'une naissance d'enfant royal a donné lieu, comme on sait, à des protestations.

Sans s'étendre davantage sur ce côté fort intéressant des controverses historiques, il convient de rappeler que l'influence de l'hérédité sur la santé et les qualités physiques et morales des descendants ne jouait guère de rôle dans les mariages d'autrefois. Les alliances des rois et des princes étaient réglées exclusivement par des considérations politiques. Ce n'est guère que de notre temps que l'on a commencé à se préoccuper de l'état de santé des futurs conjoints, afin d'atténuer l'influence néfaste des défauts héréditaires, ainsi que le prouvent quelques unions de souverains, que chacun peut citer. Encore sont-ce là des cas exceptionnels, et ce genre de considérations ne joue pas, même dans les sociétés les plus civilisées, le rôle capital qu'il devrait exercer.

Quoi qu'il en soit, ce genre de problèmes n'est pas examiné dans l'ouvrage dont j'ai donné le titre en tête du présent article. Ce qui en fait surtout l'intérêt, c'est l'autorité particulière à son auteur. En effet, nous devons accueillir avec reconnaissance les spécialistes, tels que le Dr Ca-

banès, qui recueillent une collection de documents exacts et qui les commentent avec une assurance professionnelle. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'un recueil complet et systématique des faits connus, — entreprise dont l'application à l'histoire d'un royaume ou d'une nation dépasserait les forces humaines, — mais d'une série de notes sur des points particuliers : quelques-unes comprennent peu de lignes; la plus étendue, relative à J.-J. Rousseau, forme la moitié d'un volume. Elles concernent à peu près exclusivement la France et les derniers siècles de son histoire.

Les plus anciens documents qui figurent dans le *Cabinet secret de l'histoire* remontent à Louis XI, ou plutôt à son médecin Coictier et à son habitation, dont les derniers restes subsistent encore dans ce débris de l'ancien rempart de Paris, situé à l'extrémité de la rue du Jardinet, et, à l'ouverture de cette dernière rue, au fond du Passage du Commerce. Mais l'auteur s'est surtout occupé de Louis XIV et de ses deux successeurs, ainsi que de divers personnages illustres du XIXe siècle, de Napoléon à Gambetta.

En ce qui touche Louis XIV, on sait que nous possédons non seulement une multitude de témoignages contemporains, mais le journal détaillé de sa santé, tenu par Fagon et par les médecins du grand roi. Le *Cabinet secret de l'histoire* rapporte ses maladies de jeunesse, résultant d'un libertinage effréné; la fistule intestinale, dont Michelet a tant parlé; une autre fistule, produite par la carie du maxillaire supérieur et communiquant avec les fosses nasales, dont la cure fut longue et coïncida avec la révocation de l'édit de Nantes. Il n'est pas douteux que la mauvaise santé de Louis XIV n'ait joué un rôle essentiel dans l'affaiblissement intellectuel et dans la décadence de ce règne, si brillant à ses débuts.

Parmi les détails spéciaux fournis sur certains points par les monographies de M. Cabanès, citons la substitution des accoucheurs aux sages-femmes, lors de la naissance des enfants du roi. Elle date de Louis XIV. Ces praticiens utiles ont fait tradition depuis Julien Clément, qui mit au jour les petits-enfants du grand roi, de la Dauphine, de la reine d'Espagne, de la duchesse de Bourgogne et des grandes dames du temps. Il fut aussi l'accoucheur de Mme de Montespan, dont la veuve Scarron emporta l'un des enfants adultérins dans son écharpe, chargée qu'elle était d'en dissimuler la naissance, en attendant le jour où elle supplanta son amie et protectrice.

L'un des chapitres les plus intéressants de l'étude du Dr Cabanès est consacré au médecin de Mme de Pompadour, le Dr Quesnay, le célèbre économiste, logé dans l'entresol même de la favorite : il y recevait Duclos

Marmontel, Buffon, les encyclopédistes, d'Alembert et Diderot, et il observait avec une finesse mêlée de timidité les jeux et intrigues des courtisans. « Vous avez l'air embarrassé devant le roi, et cependant il est si bon », disait un jour Mme de Pompadour. « Madame, lui répondit Quesnay, lorsque je suis dans une chambre avec le roi, je me dis : Voilà un homme qui peut me faire couper la tête, et cette idée me trouble. » — Un philosophe, ami de l'empereur Adrien, répondait : « Je ne contredis pas quelqu'un qui commande à quarante légions. »

Les détails médicaux sur Louis XVI sont fort précis, en ce qui concerne surtout les raisons anatomiques (phimosis) qui retardèrent si longtemps son union conjugale et qui déterminaient de sa part une frigidité vis-à-vis des femmes, si opposée à l'excès de libertinage de son grand-père.

Dans le second volume, M. Cabanès a réuni des détails intéressants sur Scarron, sur Couthon, sur Charlotte Corday, sur les superstitions de Napoléon Ier, sur le cas de Mme Récamier, qui restera toujours obscur, sur le roman à trois de George Sand, Musset et Pagello; mais il y a plus d'anecdotes que de physiologie dans ces chapitres. J'y note en passant quelques détails sur des « illustres débris et reliques anatomiques », tels que le squelette de Mme de Maintenon, recueilli, dit-on, après la profanation de son cercueil à Saint-Cyr en 1793; le crâne de Mme de Sévigné, tiré de son tombeau à la même époque, et qui se trouverait aujourd'hui en double exemplaire; le crâne de Charlotte Corday, acquis, dit-on, chez un antiquaire du quai des Grands-Augustins; la collection d'ossements royaux trouvés dans un carton du Louvre, avec les étiquettes : Omoplate de Hugues Capet, Côte de Louis XII, Mâchoire d'Anne d'Autriche. En pareille matière, l'authenticité ne peut être établie par une suite continue de témoignages autorisés, qui manquent, ce semble, aux reliques précédentes. En somme, il s'agit ici du bric-à-brac de l'histoire, plutôt que de l'histoire elle-même.

La notice la plus développée et la plus importante de l'œuvre du Dr Cabanès est celle relative à J.-J. Rousseau; il y a réuni une multitude de documents, qui en font une véritable monographie médicale, sous le titre suivant : *Jean-Jacques Rousseau, ses infirmités physiques et leur influence sur son caractère et son talent.*

C'est là un sujet qui a souvent préoccupé les historiens et les philosophes, en raison de la grande influence exercée par ce personnage sur la nation française et sur l'humanité; Rousseau a pris soin de nous renseigner lui-même sur les maladies qui l'ont tourmenté depuis son enfance, et son témoignage a été contrôlé et souvent rectifié par ceux de

ses contemporains. On y trouve l'explication de bien des traits de son caractère et celle de la surexcitation maladive, de l'hyperesthésie physique et morale, qui constituaient l'une des sources de son génie.

L'équilibre parfait des facultés physiques et morales d'un individu aboutit le plus souvent à une heureuse médiocrité. Au contraire, le génie traduit d'ordinaire l'exaltation de certaines facultés, aux dépens de certaines autres, déprimées ou atrophiées; c'est une névrose qui fait le malheur de celui qui en est atteint et qui touche parfois à la folie. L'aiguillon intérieur dont parle saint Paul, lequel n'est autre que l'instinct sexuel, excite et trouble à la fois les facultés intellectuelles et les aptitudes physiques. L'existence de J.-J. Rousseau fournit à cet égard une démonstration des plus saisissantes.

On ne doit cependant pas en conclure que toute folie, et même tout défaut d'équilibre mental, est corrélative du génie; il y faut l'intensité exceptionnelle des facultés sensitives et intellectuelles.

Dès l'enfance de Rousseau, une certaine faiblesse et excitabilité des organes génitaux se manifesta, sans être due, comme il l'a cru plus tard, à tort, à quelque vice de conformation : aucun vice de ce genre n'a été découvert par les anatomistes qui ont fait son autopsie après sa mort.

Cette excitabilité se traduisit chez lui par les perversions sexuelles d'une imagination enfantine et par des habitudes solitaires, qui en sont presque toujours la conséquence, dans la période précédant la puberté. Les récits des *Confessions* à cet égard ne recèlent rien de bien exceptionnel.

Mais cette excitabilité, au lieu d'aboutir à une régularisation des fonctions sexuelles, persista et donna lieu à des maladies ou plutôt à des infirmités véritables, qui tourmentèrent Rousseau jusqu'à sa mort; elles eurent sur son moral une influence funeste, comme il arrive pour la plupart des patients en proie à des affections chroniques, et spécialement à celles des organes génito-urinaires. Jusqu'à l'âge de trente ans, il demeura à la fois passionné en esprit et continent en fait par timidité : « Voilà comment, dit-il lui-même, mes sens, d'accord avec mon humeur timide et mon esprit romanesque, m'ont conservé des sentiments purs et des mœurs honnêtes. » De là certains symptômes pathologiques, exposés tout au long dans les *Confessions*. Les aliénistes de nos jours les ont souvent constatés pour des centaines de cas analogues, où ils aboutissent quelquefois à la police correctionnelle. C'est ce qu'ils ont appelé de divers noms : le *masochisme*, le *fétichisme amoureux*, la *rumination érotique des fétichistes*, la *folie exhibitionniste*, etc. Lallemand, dans une étude approfondie sur Rousseau, rapportait les phénomènes présentés par celui-ci aux

pertes séminales, auxquelles Lallemand, dominé par ses études de médecin spécialiste, attribuait une importance excessive : elle appartient plutôt aux causes dont cet accident représente l'un des effets.

On sait comment Mme de Warens, avec sa moralité facile, accorda ses faveurs à Rousseau, pour le soustraire aux dangers de cet état, sans y apporter un soulagement définitif : « Je goûtai le plaisir, dit Rousseau ; je ne sais quelle invincible tristesse en empoisonnait le charme. » Rappelons ici le vers de Lucrèce :

> . . . . medio de fonte leporum
> Surgit amari aliquid, quod in ipsis floribus angat;

Lucrèce, génie névrosé, qui finit, dit-on, par le suicide.

En effet, le remède ne guérit pas notre malade. Il sembla même aggraver tout d'abord son épuisement : langueur générale, palpitations, éblouissements, bourdonnements, essoufflements, maux d'estomac, perte de sommeil, incapacité d'exercice violent et d'application intellectuelle, surtout quand il s'agit de suivre les idées d'autrui, tel est le tableau, sans doute exagéré, que Rousseau nous retrace de lui-même. Son hypocondrie commence à se dessiner : il reste plongé dans la mélancolie, se lamente sans motifs et se laisse aller au découragement. Tantôt il attribue son état à de l'arsenic, qu'il croit, à tort ou à raison, avoir avalé dans une expérience de chimie ; il fait son testament, puis il cherche à s'éclairer par un ouvrage de médecine : « Je ne lisais pas la description d'une maladie que je ne crusse être la mienne. » C'est là une illusion bien connue. — Finalement il se croit atteint d'une maladie bizarre, un *polype au cœur*. Sur ce, il s'empresse d'aller chercher les lumières des célèbres docteurs de Montpellier. De Chambéry à Montpellier, il a de nouvelles aventures amoureuses qui ne durent pas le remettre en santé. Les médecins de la Faculté, ne lui trouvant aucune lésion organique, le regardent comme un malade imaginaire : « Mon ami, lui dit le professeur Fizes, buvez-moi de temps en temps un verre de bon vin. »

Cependant, sous l'influence de cette vie irrégulière de toute façon, l'irritation des organes ne fit que s'accroître. A l'âge de trente-sept ans (1748), il fut atteint de coliques néphrétiques, avec fièvre et ardeur et rétention d'urine, et dès lors il ne connut plus guère de repos complet. A cette époque, il était secrétaire de Francueil, beau-fils de Mme Dupin, et il fit connaissance de Thérèse Levasseur, servante d'auberge, qui sut prendre sur lui un empire durable jusqu'à la fin de sa vie.

Rousseau entrait en même temps dans le grand mouvement d'esprit du XVIIIe siècle et faisait la connaissance de Diderot, qu'il allait visiter au

donjon de Vincennes. Diderot y était enfermé, à la suite de la publication de sa *Lettre sur les aveugles*.

Une nouvelle attaque de son affection des reins mit Rousseau au plus bas; il resta au lit cinq à six semaines, en proie à une affection qui exigeait des sondages continuels.

Cependant son talent se développait; le succès du *Devin du village* appelait sur lui l'attention publique. L'originalité de son caractère et de ses œuvres, la nouveauté littéraire des sentiments qu'il y exprimait excitaient la curiosité et la sympathie. Cette société polie et curieuse du XVIIIe siècle applaudissait à l'éclosion du nouveau génie qui se révélait. Mais cette révélation s'accomplissait au milieu de la souffrance de son promoteur. A cet égard, quelques-uns des médecins qui ont étudié sa vie l'ont comparé à Pascal, dont le génie s'est également épanoui au milieu des douleurs de la maladie.

L'agitation nerveuse de Rousseau croissait avec le sourd agacement de ses souffrances physiques. Sa santé s'altérait de plus en plus; son infirmité lui imposait de fréquents besoins de sortir et le maintenait dans un état d'inquiétude incessante, qui lui faisait refuser une audience du roi, lequel avait désiré le voir pour lui faire une pension. Elle le tourmentait plus encore peut-être en l'obligeant à se tenir éloigné des cercles et de la société des dames, malgré l'attrait passionné qui attirait vers elles son imagination. Son caractère s'aigrit, en raison même de cette contradiction : il devient de plus en plus susceptible et méfiant. Son amour-propre, surexcité par l'admiration publique, n'en est que plus sensible à la critique, qui s'acharne comme toujours en raison même de cette admiration. Sa maladie physiologique se compliquait, comme dans les cas de ce genre, de particularités psychologiques, qui l'amenaient à exagérer la malveillance trop réelle de ses envieux et à voir partout des complots imaginés pour le perdre.

Cependant chacun s'empressait à lui offrir, qui une retraite dans la forêt de Montmorency (Mme d'Épinay), qui une place de bibliothécaire de la ville de Genève (Tronchin). Rousseau se décida pour l'hospitalité de l'Ermitage, mais avec réserves; car il redoutait toujours d'être asservi, trop faible pour résister aux offres de service et trop ombrageux pour en avoir pleine reconnaissance.

En même temps qu'il recherchait la solitude et la liberté de la campagne, il se plaignait de l'isolement où le laissaient ses amis. C'est à ce moment (1757), à l'âge de quarante-cinq ans, que Rousseau se trouva pour la première fois en présence de Mme d'Houdetot, dont il devint aussitôt éperdument épris, mais toujours en vertu de ce fétichisme amoureux

qui lui fit voir en elle, « au travers d'une espèce de délire », la Julie de la *Nouvelle Héloïse* « revêtue de toutes les perfections dont il venait d'orner l'idole de son cœur ». Elle le traita à la fois en ami, en maniaque, en malade. Il ne cessait en effet de l'être, sa manie morale et sa maladie physique étant inséparables. En 1758, entouré de sondes et de bandages, se croyant près de mourir, malgré les remèdes du Dr Thierry son médecin, il fait son testament. Trois ans après, le frère Come, célèbre spécialiste, lui déclare, après examen, qu'il n'a pas la pierre, mais une hypertrophie de la prostate et qu'il vivra longtemps : prédiction qui se vérifia par une survivance de dix-sept années.

Au milieu de tous ces maux, en partie réels, en partie imaginaires, et sous l'empire de la surexcitation intellectuelle et sentimentale, qui en était inséparable, Rousseau continuait son œuvre littéraire et sociale avec une éloquence, une raison mêlée de paradoxes et en tous cas un éclat incomparable; c'est ainsi qu'il produisit successivement la *Nouvelle Héloïse*, le *Contrat social* et l'*Émile*. Déjà Voltaire, autre génie impressionnable, se croyant offensé par la *Lettre à d'Alembert sur les spectacles* (1758) et jaloux d'ailleurs de cette réputation rivale, avait commencé à diriger contre Rousseau les traits acérés et parfois injurieux de sa redoutable hostilité. Mais, en 1762, notre héros s'attaquait au fondement même des institutions sociales. Aussi, à ce moment, ses craintes de persécution cessèrent d'être imaginaires.

Peu de jours après la publication du dernier ouvrage, il fut décrété de prise de corps et obligé de s'enfuir en Suisse; ce qu'il put d'ailleurs accomplir, grâce à la protection du prince de Conti et du maréchal de Luxembourg. Il y resta trois ans, en butte à des tracasseries croissantes, toujours languissant et valétudinaire.

Les *Lettres de la Montagne* soulevèrent de nouvelles colères, et Rousseau entra dans une nouvelle période d'existence, où les imaginations d'autrefois trouvèrent des confirmations trop réelles, qui achevèrent de le pousser à l'hypocondrie et à la misanthropie. Repoussé de la Suisse, la France lui étant interdite, les gouvernements de Venise, de Turin, de Vienne lui refusent un asile. Mais il finit par accepter l'offre amicale et bienveillante de l'historien Hume et put passer en Angleterre. Un passeport spécial, avec autorisation d'arrêt à Paris, lui fut accordé. Là éclate cette contradiction perpétuelle de la France du XVIIIe siècle, entre les institutions despotiques et la protection donnée aux opinions philosophiques par la société d'alors.

Arrivé à Paris en décembre, Rousseau est accueilli avec un enthousiasme extraordinaire : toutes les grandes dames veulent le voir. Mais les

soirées et les dîners en ville ne tardent guère à retentir sur sa santé; il en résulte une rétention d'urine douloureuse.

Cependant il passe en Angleterre et il y trouve, sous le patronage de Hume, une retraite agréable et tranquille (1766), où il s'occupe de rédiger les *Confessions*.

Il en sort brouillé avec le philosophe anglais, et repris de plus en plus du délire des persécutions. En 1770, il est à Paris, toujours accablé de visites et de dîners, et, vers la fin de ses jours, il parle plutôt de ses rhumatismes que de son affection rénale, si ce n'est à la suite de voyages prolongés en voiture.

Rousseau se retira à Ermenonville, dans un asile ménagé par Mme Girardin. On sait qu'il y mourut en 1778, âgé de soixante-six ans. Des bruits de suicide coururent alors, bruits que l'examen récent de son cercueil et de ses restes, dans les caveaux du Panthéon, où je les ai étudiés moi-même, n'a pas paru confirmer. Son autopsie, ainsi qu'il a été dit plus haut, ne confirma pas non plus les idées qu'il s'était faites de son vivant sur l'existence de certains vices de conformation.

En somme, Rousseau fut victime d'une surexcitation maladive des organes génito-urinaires, aboutissant plus tard à des phénomènes de dysurie. En même temps, et par une corrélation psychopathique bien connue, se manifestèrent ces appétits sexuels, en grande partie paralysés par l'impuissance, et plus tard cette mélancolie, cette hypocondrie, ce délire des persécutions, qui en sont trop souvent les conséquences.

Certes cet état maladif n'a pas été la source du génie de Rousseau, car il ne saurait communiquer à quelqu'un des facultés que ne comporte pas sa constitution cérébrale. Mais on ne saurait contester que la surexcitation nerveuse qui résulte d'un semblable état physiologique ne puisse exalter le génie naturel d'un homme et augmenter l'éclat et l'intensité de son talent littéraire. Il en est dans cet ordre, comme dans l'agriculture : c'est en plaçant les arbres dans des conditions anormales et souvent contraires à leur évolution spontanée que l'on réussit à en obtenir les fruits les plus savoureux.

Le Dr Cabanès a réuni dans son étude les documents relatifs à une question intéressante dans l'histoire de J.-J. Rousseau. Il s'agit des enfants qu'il aurait eus de Thérèse et abandonnés aux Enfants-Trouvés. Des doutes ont été soulevés à cet égard et longuement discutés. On s'est demandé si ce récit n'avait pas été inventé de toutes pièces par Rousseau, par vanité génésique : on sait, en effet, que, malgré toutes les tentatives faites pour rechercher ces enfants, tant après la mort de Rousseau que de son vivant, aucune trace n'a pu en être retrouvée. On

a ajouté que ces enfants auraient fort bien pu être ceux de Thérèse, dont l'inconduite est connue, en dehors de la paternité de Rousseau. Mais ce sont là des questions insolubles. Je dirai cependant qu'en fait, on a publié un document qui semble ne guère laisser de doute à l'égard de l'existence même de ces enfants; il s'agit de la cession que Thérèse fit après la mort de Rousseau et par acte notarié des droits de propriété sur les manuscrits musicaux laissés par son mari, à la condition que le produit en fût attribué à l'hospice des Enfants-Trouvés : ce qui fut d'ailleurs réalisé, le produit s'étant élevé à 3400 livres.

Peut-être, en terminant, ne sera-t-il pas hors de propos de signaler quelques rapprochements singuliers entre Voltaire et Rousseau, rivaux de gloire et d'influence pendant leur vie et morts à quelques mois d'intervalle, en 1778. Tous deux, en effet, ont été en proie aux inquiétudes et aux souffrances d'une maladie vésicale, sur la fin de leurs jours, ainsi qu'à la surexcitation cérébrale qui en est trop souvent la conséquence. L'existence de Rousseau en est remplie, comme le montre la présente notice; mais Voltaire n'en souffrit pas moins, du moins dans les années qui ont précédé sa mort. Les péripéties glorieuses, mais épuisantes, de la fin de sa vie les avaient singulièrement exaltées et il est mort, comme Rousseau, en proie à une sorte de délire, que le médecin Tronchin qualifiait de folie : les physiologistes de nos jours y verraient peut-être ce délire urémique, qui accompagne souvent l'arrêt des fonctions du rein dans les derniers jours des malades.

Quoi qu'il en soit, les noms de Voltaire et Rousseau demeurent liés d'une façon inséparable dans l'histoire de la Révolution française. Tous deux furent dévoués à l'humanité, quoique avec un idéal différent : celui de Voltaire plus prochain et déjà réalisé à peu près entièrement de nos jours, tandis que l'idéal de Rousseau se prolonge dans l'élan plus vague qui entraîne vers le socialisme les générations nouvelles.

BERTHELOT.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts, dans la séance du 20 juillet 1898, a élu M. Flameng membre de la section de gravure, en remplacement de M. Blanchard.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Buffet, membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, est décédé le 7 juillet 1898.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Bourdaloue inconnu. Prédication. Correspondance. Lettre inédite au grand Condé. Éloge funèbre de Henri II de Bourbon-Condé, par le P. Henri Chérot. Paris, D. Dumoulin, 1898. (Extrait des *Études*, revu et augmenté de pièces justificatives, orné d'une héliogravure.) In-8° de 164 p.

Nous devons recommander cet ouvrage, rempli de renseignements nouveaux relatifs non seulement à la vie et aux ouvrages de Bourdaloue, mais encore à beaucoup de particularités historiques et littéraires du règne de Louis XIV. L'auteur se plaint à bon droit de l'insuffisance des éditions que nous possédons des sermons de Bourdaloue ; les efforts qu'il a faits pour retrouver des lettres écrites par ce jésuite sont jusqu'ici restés à peu près infructueux. Espérons que son appel sera entendu, qu'on découvrira quelques morceaux de la correspondance de Bourdaloue et qu'on essaiera de nous donner un texte critique des sermons du célèbre prédicateur. Ce qui serait surtout à désirer, ce serait que le P. Chérot se chargeât lui-même d'une entreprise dont il a démontré la nécessité et qu'il saurait assurément mener à bonne fin.

L. D.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AOÛT 1898.

Karl Brugmann und Berthold Delbrück. — *Grundriss der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen. Vierter Band.* Syntax, von B. Delbrück. Zweiter Theil, Strassburg, Trübner, 1897 (560 pages).
(*Précis de la grammaire comparée des langues indo-germaniques. Tome quatrième.* Syntaxe. Deuxième partie [1].)

Le grand ouvrage de grammaire comparée publié par MM. Brugmann et Delbrück a une telle importance, il est dès à présent en possession d'une telle autorité auprès de tous les maîtres comme de tous les étudiants adonnés à cet ordre de recherches, qu'on nous permettra de tenir nos lecteurs au courant de la continuation de cette vaste entreprise. Il est vrai qu'à mesure que les volumes se succèdent, le terme final a l'air de reculer. Nous en sommes à la seconde partie du tome IV, lequel n'est pas encore le dernier de l'ouvrage. Plus de 1,300 pages déjà de M. Delbrück, sans compter les 2,500 de son collaborateur! Et tout cela, pour un *Grundriss*, c'est-à-dire pour une « esquisse » de la grammaire indoeuropéenne! Que serait-ce, si c'était une grammaire détaillée?

Toutefois, en y regardant de plus près, on découvre une sorte de double emploi qui explique en partie cette abondance. Les deux volumes de M. Delbrück portent le nom de *Syntaxe*, par opposition aux deux volumes de M. Brugmann, lesquels traitent de la *Phonétique* et de la *Morphologie.* Mais de syntaxe au sens véritable du mot, il n'en est pas encore question : elle nous est promise pour le dernier volume; en attendant,

[1] Voir *Journal des Savants*, octobre 1895.

IMPRIMERIE NATIONALE.

nous avons vu reparaître les mêmes sujets traités par M. Brugmann, avec cette différence qu'une attention plus sérieuse est apportée à la signification des mots et des flexions. C'est la même grammaire, considérée sous un autre angle, qui a évolué de nouveau sous nos yeux. En réalité, sous un seul et même titre nous avons deux auteurs, deux livres, qui traitent d'une même matière, en se complétant l'un l'autre.

Ne nous plaignons pas de cet excès de richesse, puisque aussi bien il nous permet de comparer les opinions, quelquefois divergentes, des deux savants.

Dans ce nouveau volume dont nous allons parler, les cinq cents premières pages sont consacrées à la théorie du verbe. Les soixante dernières traitent des enclitiques et des négations.

On se demande d'abord à quelle catégorie de lecteurs l'auteur a l'intention de s'adresser. Il a l'air de supposer que nous avons entre les mains tous les écrits relatifs à la matière. Il cite couramment des dissertations dont la notoriété n'est point sortie d'un cercle restreint de spécialistes. Sans s'arrêter à exposer l'état de la question, il entre aussitôt en discussion avec les derniers écrivains qui ont touché à son sujet. Il en résulte un visible manque de proportion : à côté d'un alinéa sommairement intitulé « les Grecs », on en trouve un autre intitulé *Streitberg* ou *Mourek :* c'est nous supposer trop de la maison. A plus forte raison, les simples commençants, auxquels par moment l'ouvrage a l'air de s'adresser, seront-ils déconcertés.

Probablement, M. Delbrück s'est laissé guider par le mouvement de la presse scientifique du jour. Je prends comme exemple le chapitre de l'infinitif : on s'attendrait à trouver d'abord les vues de l'auteur sur la nature et l'origine de cette forme, et les raisons pour lesquelles l'infinitif, quoique de provenance nominale, est incorporé à la théorie du verbe. Mais il n'en est rien : après l'indication de la bibliographie, nous passons aussitôt à la discussion du mot védique *stušē*, au sujet duquel il se trouve que M. Delbrück n'a pas la même opinion que M. Ludwig : cette discussion, avec la citation de tous les passages du Rigvéda où *stušē* est employé, ne prend pas moins de sept ou huit pages. Une disposition de ce genre se comprend, à la rigueur, dans un mémoire : on la comprend moins dans un livre d'ensemble. Évidemment le *Grundriss*, en cet endroit comme en beaucoup d'autres, ne s'adresse pas à des débutants. Auguste Schleicher, en son *Compendium*, avait montré plus de sobriété. « Matériaux pour servir à l'étude des langues indo-européennes » eût été, à certains égards, un titre plus exact.

Après cette remarque générale, nous entrons dans l'examen de ce

volume : nous passons tout de suite à une théorie qui, par la nouveauté relative de certaines idées, mérite une discussion approfondie.

On sait ce qu'en grammaire comparée il faut entendre par les *caractéristiques des classes:* il s'agit de ces syllabes ou de ces lettres qu'au présent et à l'imparfait le verbe indo-européen insère entre la racine et la désinence. Il suffit de rappeler λαμβάνω comparé à ἔλαβον, τύπτω à ἐτύπην, δείκνυμι comparé à ἔδειξα, γιγνώσκω comparé à ἔγνων, pour comprendre de quoi il est question. Les grammairiens indous, subtils analystes de la parole, ont divisé leurs verbes en dix classes, selon les caractéristiques qu'ils prennent au présent et à l'imparfait. Ce n'est pas ici le lieu de juger cette division, qui, de la part des grammairiens indous, n'a aucune prétention soit à une classification historique, soit à une répartition sémantique. Même on peut remarquer qu'ils font entrer en ligne de compte des éléments de diverse nature : la troisième classe, qui est caractérisée par le redoublement de la racine, ne devrait pas figurer sur la même ligne que les classes où un élément *sui generis* est intercalé dans le corps du mot; la deuxième classe ne figure que grâce à une qualité négative, qui est de ne posséder aucune caractéristique. Mais ces reproches n'atteignent pas les auteurs de cette division, puisque en l'établissant ils avaient simplement en vue l'utilité pratique.

Avec M. Delbrück, nous entrons dans un tout autre ordre de considérations. S'il fallait nous en rapporter à lui, ces syllabes ou lettres caractéristiques auraient eu une valeur significative : elles auraient servi à exprimer non pas une idée de temps, non pas une idée de mode, mais un certain genre particulier d'action, comme l'action instantanée, ou prolongée, ou répétée. Disons d'abord que la théorie n'est pas absolument nouvelle : on la trouve déjà chez Pott, dans la première édition de ses *Recherches étymologiques* [1]. Elle a été reprise récemment par divers savants. M. Delbrück l'a faite sienne, en lui apportant le secours de sa connaissance des Védas. Voyons donc le système exposé dans le *Grundriss*, où il occupe une place considérable (p. 1-170).

Les caractéristiques seraient destinées à montrer les différents aspects de l'action (*die Aktionsart*). En effet, l'action peut être (nous employons les expressions de l'auteur) : 1° ponctuelle; 2° itérative; 3° cursive; 4° terminative.

L'action est *ponctuelle* quand elle énonce le fait en lui-même : εἶμι « je vais ». En ce cas, la racine se joint à la désinence sans le secours d'aucune intercalation.

[1] I, 60. Plus tard, Pott semble y avoir renoncé. 2e édition, II, p. 656.

L'action est *itérative* quand elle peut se décomposer en plusieurs actes séparés. Exemple : *βίβημι* « je marche ». Le redoublement sert à marquer la répétition des pas.

L'action est *cursive* quand elle s'accomplit sans qu'on en envisage les divers moments, sans qu'on en marque ni le commencement, ni la fin. Exemple : sanscrit *dījati* « il vole ». La caractéristique *ja* est l'élément qui donne au verbe la signification cursive.

L'action est *terminative* quand on a en vue le terme final. Exemple : *ὄρνυμι* « je m'élance », *ἄγνυμι* « je brise ». La syllabe *νυ* est l'élément terminatif. « Chercher, apporter » sont encore des verbes de cette sorte.

C'est surtout, dit M. Delbrück, dans Homère et dans les Védas qu'on trouve la vérification de ce système, qui ne s'est pas aussi bien maintenu par la suite.

D'après ces derniers mots, l'on doit penser que l'idée de l'auteur est de placer cette ordonnance à la base même et à l'origine de la conjugaison : hypothèse difficile à admettre et qui nous paraît l'opposé de ce que l'observation nous apprend. En étudiant la conjugaison latine, on voit bien qu'il s'y est formé à la longue un groupe de verbes fréquentatifs, comme *salto*, *jacto*, *pulso*, *dictito;* un groupe inchoatif, comme *adolesco*, *senesco*, *floresco;* un groupe désidératif, comme *parturio*, *empturio*, *esurio;* mais ce sont des acquisitions postérieures, et ce serait méconnaître la vraie succession des faits que de vouloir reporter aux premiers temps des catégories de cette sorte. On sait assez, sans qu'il soit nécessaire de reprendre une exposition donnée ailleurs, comment le latin est peu à peu entré en possession de ces diverses formations.

Mais c'est l'existence même des groupes distingués par M. Delbrück qu'on peut révoquer en doute : les nuances qu'il croit apercevoir sont si fugitives qu'elles échappent la plupart du temps au regard. Il est difficile de voir ce qu'il y a de terminatif dans *στόρνυμι* « joncher » ou dans *ὄμνυμι* « jurer ». Je ne vois pas davantage ce qu'il y a de cursif dans *κλαίω* « pleurer », *κνώσσω* « dormir », *ἰδίω* « suer » (ce sont les verbes grecs correspondant à la classe sanscrite en *ja*). On pourrait être tenté de découvrir dans certains verbes à redoublement quelque chose d'itératif, si, à côté, il ne s'en trouvait pas d'autres qui démentent cette appellation : on a vu plus haut le verbe *βίβημι* « marcher » cité en exemple; mais nous avons d'autre part le verbe *ἵστημι*, sanscrit *tiṣṭhāmi*, en latin *sisto*, qui a l'acception contraire, puisqu'il signifie « s'arrêter ». Cependant il a le redoublement. L'auteur en est un peu embarrassé; il dit (p. 21) : Évidemment, le présent réduplicatif de la racine *sthā* signifiait d'abord « il s'avance à plusieurs reprises (en quelque sorte pour tâter le terrain) »,

puis « il s'établit à demeure, il s'arrête ». Par cette ingénieuse gradation, la valeur itérative du redoublement se trouve sauvée.

Il nous reste enfin à faire une objection de principe. Nous n'avons pas le droit de supposer aux époques reculées de nos langues un esprit d'ordre, une puissance créatrice, une force plastique qui ne se trouve pas aux époques directement accessibles. Si nous examinons comment se sont introduites en latin les catégories de verbes fréquentatifs, désidératifs, inchoatifs, etc., nous voyons qu'elles n'ont pas été créées de dessein prémédité, mais se sont faites par voie d'agglomération successive, à l'imitation d'un premier verbe qui, pour une raison quelconque, se trouvait conformé de telle ou telle manière. Ainsi le verbe *sitio*, qui doit à son primitif *sitis* d'être terminé en *io*, est cause que de *esor* on a fait *esurio*, que de *emptor* on a fait *empturio*, et ainsi de suite. Il n'y a pas eu là un plan d'ensemble. Des adjonctions successives ont produit un groupe qui n'avait été projeté ni prévu par personne. Or il n'existe pas de raisons pour placer à l'origine de la conjugaison indo-européenne un dessein prémédité de régularité qui ne se voit nulle part dans la suite. S'il y a des groupes reliés entre eux par le voisinage de la signification et par la ressemblance de la forme, ces groupes doivent être considérés comme des îlots qui se sont graduellement formés autour d'un point fixe, autour d'un noyau nullement prédestiné de sa nature à un rôle de ce genre. M. Delbrück n'a, à aucun moment, cherché à montrer un de ces points fixes et n'a même pas laissé voir quel est le fond de sa pensée sur cette question de formation.

Les linguistes de la génération précédente se sont montrés moins réservés. Ils ont essayé de reconnaître l'origine de plusieurs syllabes caractéristiques. Ils ont expliqué, par exemple, que les adjectifs comme *dhṛṣṇu* « hardi » ont donné naissance aux verbes comme *dhṛṣṇōmi* « j'ose ». Les substantifs comme *bōdha* « l'intelligence » ont produit les verbes comme *bōdhati* « il connaît ». L'analogie s'est emparée de ces modèles et les a multipliés avec plus ou moins d'abondance et de liberté. On voit tout de suite la conséquence. Chercher dans ces classes de conjugaison une raison d'être sémantique serait commettre à peu près la même erreur que si l'on voulait trouver une valeur significative à la finale *onner*, dans les verbes français *éperonner*, *bourgeonner*, *talonner*, *raisonner*, *fredonner*, dont le seul point de contact est de venir de primitifs en *on*. S'il y a toutefois moyen de découvrir çà et là quelque affinité de signification, la cause en doit être cherchée non dans les verbes, mais dans les substantifs qui leur ont donné naissance.

La seule classe qui échappe à cette explication, c'est celle qui redouble

la racine, et que M. Delbrück considère comme étant spécialement chargée d'exprimer l'action itérative. On a déjà vu une exception signalée par l'auteur lui-même. Mais cette exception n'est pas unique.

Qu'y a-t-il d'itératif dans *dadāmi* « je donne », *bibharmi* « je porte », *ǵuhōmi* « je sacrifie », *cikēmi* « je remarque », *ǵahāmi* « je quitte », et beaucoup d'autres? Ce qui montre bien la nature du redoublement, c'est cette circonstance qu'il se retrouve à l'aoriste de certains verbes : ἤγαγον, ἐπέφραδον, et même au futur : κεκαδήσω, κεχαρήσομαι. La répétition de la racine servait à affirmer avec plus de force, mais non à caractériser la nature de l'action. Plus tard, ce genre de redoublement est sorti de l'usage; un petit nombre de verbes très employés l'ont seuls conservé. Ce sont les derniers exemplaires d'une formation que le langage a abandonnée comme étant trop encombrante et trop lourde. La multitude toujours croissante des verbes dérivés de substantifs et d'adjectifs a dû contribuer d'ailleurs à en arrêter la propagation.

Nous dirons seulement un mot d'une autre théorie de M. Delbrück. S'il fallait l'en croire, il y aurait en latin quelque chose de pareil à la conjugaison slave, laquelle, comme on sait, distingue les verbes perfectifs (c'est-à-dire exprimant l'achèvement de l'action) et les verbes imperfectifs (c'est-à-dire exprimant l'action en voie de s'accomplir). Certains préfixes ont permis aux langues slaves d'introduire cette différence, qui est devenue une partie essentielle de leur conjugaison. M. Delbrück découvre en latin un mécanisme semblable. Le perfectif latin serait marqué par les prépositions *cum*, *per* ou *ex* : ainsi *facio* aurait pour perfectif *conficio*, *perficio*, *efficio*. Ici nous ne pouvons nous empêcher de trouver que l'auteur change le sens des termes, ou, si l'on aime mieux, nous dirons qu'il déplace les bornes des différentes parties de la grammaire. Il n'est pas douteux qu'au moyen des préfixes le latin peut modifier le sens de ses verbes : mais ce sont là des faits qui ne peuvent légitimement trouver place dans la théorie de la conjugaison. Sans parler des autres différences, un des points qui caractérisent la conjugaison, comme en général la morphologie, c'est que les modifications sont depuis longtemps devenues une chose stable et uniforme, sur laquelle les préférences individuelles n'ont plus de prise. Je ne suis point libre de donner à mon gré un parfait autre que *cecini* à *cano*, ou un futur autre que *legam* à *legere*. Mais il n'en est pas de même quand à *facio* je substitue *efficio* ou *conficio*. Nous entrons ici dans un domaine spécial, qui a ses lois et ses principes à part. C'est la différence du *vocabulaire* à la *grammaire*.

On pourrait objecter que certaines particules ont fini par remplir un rôle grammatical. C'est ainsi que le *ge-* allemand, après avoir été d'abord un simple préfixe augmentatif, a l'air aujourd'hui de concourir à la formation du participe : *ge-liebt, ge-sucht*, au point qu'en allemand moderne ces participes ne peuvent s'en passer. Mais nous n'avons pas besoin de dire qu'il n'y a rien de semblable en latin, quand à *moveo* je substitue *commoveo*, ou si je remplace *curro* par le composé *percurro*. Il vaut donc mieux laisser au slave sa notion des formes perfectives, et ne pas la transporter sans nécessité à des langues où elle ne serait pas à sa place[1].

Nous passons maintenant à quelques chapitres de la conjugaison, et pour commencer nous examinerons ce qui est dit du parfait.

Une certaine hésitation, qui fait que l'auteur, après avoir mis en avant une opinion, la retire pour en adopter une autre, s'était déjà fait voir dans le premier volume. Nous en retrouvons les traces en cette seconde partie. Autrefois M. Delbrück avait expliqué le parfait comme un temps ayant pour fonction de marquer l'action sous une forme intensive. Il revient aujourd'hui sur cette idée, déclarant qu'il y renonce, et qu'il se range à l'explication de Buttmann, d'après laquelle le parfait serait destiné à marquer un *état*, par opposition aux autres temps du passé qui marquent une *action*. Cette définition, dit-il, qui convient pour le grec, peut aussi s'appliquer à l'indo-germanique. Nous regrettons d'avoir à nous séparer de lui sur ce point. Nous ne voyons nulle part que le langage ait rendu sensible par une différence matérielle la distinction que le logicien peut faire entre l'action et l'état. Les verbes qui le plus évidemment expriment un état se conjuguent exactement sur le même modèle que les autres. En grec, par exemple, ἀλγέω ne se distingue pas de ποιέω, ni πάσχω de ἔρχομαι. C'est le propre de nos langues, c'est leur originalité d'avoir conçu la phrase de telle manière que tous les sujets sont agissants. Il serait donc assez extraordinaire qu'elles eussent créé une forme de la conjugaison exprès pour marquer une différence de cette sorte. En fait, même nos langues modernes ne sont pas encore parvenues à la représenter. Nous disons : *il souffre, il gît, il meurt, il se décompose, il a cessé d'exister :* toutes ces propositions marquent un état. Mais elles sont construites de telle façon qu'elles ont l'air d'énumérer des actes.

[1] M. Delbrück semble, du reste, avoir senti lui-même combien ces rapprochements laissent à désirer, et après leur avoir consacré un certain nombre de pages, il termine en disant qu'en gothique comme en latin la catégorie du présent ponctuel perfectif n'existe pas.

Il est resté de la signification intensive du parfait un certain nombre de preuves difficiles à écarter. Je veux parler des formes comme *οἶδα* « je sais », *ὄδωδα* « je sens », *ἔολπα* « j'espère », *δέδια* « je crains », *μέμονα* « je suis d'avis ». Ce sont, quant au sens, des présents, ou, pour parler plus exactement, des formes étrangères à l'idée de temps, comme elles sont aussi étrangères à l'idée d'actif, de passif et de moyen : ainsi *πέποιθα*, quoique ayant la forme active, convient plutôt à *πείθομαι* qu'à *πείθω*; *γέγονα* « je suis » appartient à *γίγνομαι*; *ἐγρήγορα* « je suis éveillé » à *ἐγείρομαι*.

En latin, les parfaits *memini*, *odi*, sont des restes de cette ancienne formation. En allemand, *ich weiss* « je sais », *ich darf* « je dois », *ich kann* « je peux » sont pareillement des parfaits à forme de présent. Enfin en sanscrit, on a *babhūva* « il est », *bibhāja* « il craint », *papāta* « il vole », et un certain nombre d'autres.

La haute antiquité de ces formes est attestée par l'aspect particulier des désinences, ainsi que par l'accentuation. Tout nous porte donc à considérer le parfait comme une seconde sorte de présent, plus indéterminé, de signification plus générale que l'autre. Je suis disposé à croire que, dans l'édifice de la conjugaison, c'est la construction la plus ancienne.

Si du parfait nous passons à l'aoriste, nous trouvons chez M. Delbrück, qui ici reproduit les idées d'un linguiste non moins subtil [1], des distinctions très contestables. « Le présent, dit-il, peut être assimilé, quant au sens, à une ligne, au lieu que l'aoriste ressemble à un point. Ce point peut être considéré de trois façons : ou bien l'action est concentrée en un seul moment, ou bien c'est le commencement de l'action, ou bien c'en est la fin. La fin, ce serait, par exemple, quand je dis : *ἔδειρα* « j'ai écorché », *ἐδεξάμην* « j'ai reçu », *ἔκτεινα* « j'ai tué ». Le commencement, ce serait quand on a : *ὦρσα* « j'ai mis en mouvement », *ἐγενόμην* « je suis né », *ἔστην* « je me suis placé », *ἐπυθόμην* « j'ai appris ». Mais plus nous examinons ces verbes, moins nous distinguons ce que l'on y veut découvrir. L'idée fondamentale contenue dans la racine est la seule cause de cette variation du sens. Il est clair qu'un verbe comme *γίγνομαι*, qui signifie « naître, devenir », s'il est employé à l'aoriste, marquera un commencement ; au contraire, *κτείνω* « tuer », s'il est au passé, ne peut exprimer qu'une fin. On ne prétend pas qu'à l'intérieur de chaque langue l'usage n'ait pu établir certaines différences délicates qu'il appartient au littérateur plutôt qu'au grammairien d'observer et d'expliquer. Mais un ouvrage qui embrasse

[1] M. Mutzbauer.

toutes les langues de la famille et qui a la prétention de les mener toutes de front, risque assurément de se tromper, s'il essaie de descendre à des faits de cette minutie.

Nous arrivons maintenant à la théorie des modes.

La principale originalité de ce chapitre consiste dans l'introduction d'un mode nouveau, appelé l'*injonctif*, mode qui avait déjà trouvé place dans l'ouvrage de M. Brugmann, mais qui est ici l'objet d'une étude plus développée. Il s'agit de ce mode que Bergaigne avait appelé « subjonctif impropre » et qui, d'une part, se distingue du subjonctif ordinaire en ce qu'il n'emploie pas les voyelles longues et, d'autre part, de l'indicatif en ce qu'il a les désinences secondaires. Au point de vue de la signification, nous voyons qu'il présente une assez grande incertitude. Il exprime tantôt le commandement : *ā gamat* « qu'il vienne », *asat* « qu'il soit »; tantôt il marque l'action au passé, *bharat* « il porta », *takšat* « il fabriqua »; tantôt enfin il équivaut à un présent, *cōdajat* « il allume ».

En présence de cette diversité de signification, on est en droit de se demander s'il est bien à propos d'insérer un mode nouveau dans la théorie de la conjugaison, ou si nous n'avons pas plutôt affaire à une série de variantes des anciens modes connus. Ainsi que le suppose M. Thurneysen, on peut voir dans ces formes les restes d'une époque où la division en modes et en temps n'était pas encore chose complètement fixée[1].

Ces prétendues formes d'injonctif ont peu à peu disparu de la langue, où elles firent place à des désinences plus nettement séparées les unes des autres. Elles n'ont guère subsisté que dans une seule construction : avec la négation *mā*. Cependant M. Delbrück a cité ailleurs des exemples tirés des brâhmanas, où l'injonctif n'est pas accompagné d'une négation. Exemple : *havjam me devatā gachad* « que mon sacrifice aille chez les dieux ! » Toute cette exposition est instructive : elle nous montre comment les formes équivoques finissent par être éliminées.

Le chapitre du subjonctif et celui de l'optatif se font surtout remarquer par la richesse des subdivisions. Il y a là une nouvelle occasion de con-

[1] Cette explication est très acceptable; mais nous ne sommes pas obligés pour cela d'admettre avec le même savant que l'*i* des désinences *mi*, *si*, *ti* est un adverbe ajouté après coup. Les désinences *mi* et *m*, *si* et *s*, *ti* et *t* ont pu, durant une période, coexister sans différences de signification, et s'employer l'une pour l'autre, comme nous avons en latin *hic* et *hice*, *animale* et *animal;* comme on a encore aujourd'hui en allemand *gerne* et *gern*, *ich sahe* et *ich sah*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

stater cette sorte d'antinomie qui existe entre l'esprit grammatical, fait de netteté et de précision, et la signification nécessairement flottante des formes du langage. Plus la langue a conservé de liberté dans la construction de ses phrases, plus on voit la grammaire multiplier ses distinctions.

On observe, en outre, que pour constituer ses règles, la grammaire a l'habitude de s'adresser à la philosophie régnante. Gottfried Hermann, dans son opuscule *De emendanda ratione grammaticæ*, publié en 1801, veut accorder la langue grecque avec la philosophie de Kant. Il établit trois modalités du jugement, savoir la réalité = indicatif, la possibilité = subjonctif et optatif, et la nécessité = impératif. Il restait à marquer la différence de l'optatif et du subjonctif. L'optatif, selon Hermann, marque la possibilité objective (*quæ revera fieri possunt*); le subjonctif marque la possibilité subjective (*quæ fieri posse cogitantur*)[1].

Un peu plus tard, la philosophie de Hegel ayant remplacé celle de Kant, on introduit dans la grammaire la notion de l'absolu (indicatif) et celle du relatif (subjonctif). C'est Bernhardy, dans sa Syntaxe scientifique de la langue grecque, qui présente les choses de cette façon. Avec lui, nous avons l'opposition de la réalité et de la représentation, de l'être et de la pensée, de la réalité et de l'idéalité, etc. Bientôt après Nägelsbach, désireux de justifier l'existence de deux modes presque synonymes, voit dans le subjonctif *la pure conception*, tandis que l'optatif marque *la conception avec une tendance à la réalisation*.

Kühner reproduit les mêmes idées dans sa Grammaire grecque et dans sa Grammaire latine.

On pouvait espérer que la linguistique, en présentant nos idiomes à un âge plus ancien, et en montrant comment une même forme change de nuance en passant d'une langue à une autre, contribuerait à répandre des idées plus saines. Mais les linguistes conservèrent fidèlement les catégories qui leur étaient transmises par les grammairiens-logiciens. Seul M. L. Tobler protesta contre la séparation trop rigoureuse qu'on avait essayé d'établir entre l'idée de temps et l'idée de mode[2]. Les Indous n'ont jamais fait la distinction.

Mais telle est la persistance des systèmes, une fois qu'ils ont pris place dans la science, surtout s'ils satisfont notre besoin d'ordre et de régularité, que la théorie des modes, telle qu'elle est exposée chez les Grecs, continua de défrayer les livres de grammaire. On a seulement cherché à la rajeunir de diverses façons. Certains auteurs, ayant remarqué que

[1] Syntaxe sanscrite, § 205. — [2] Dans le journal de Lazarus et Steinthal, t. II, p. 32, *Uebergang zwischen Tempus und Modus.*

l'optatif s'emploie dans les propositions subordonnées dépendant d'un verbe au passé (*ἐπήγγειλεν ὅτι οἱ πολέμιοι φύγοιεν*), ont enseigné que « l'optatif est le passé du subjonctif ». C'était, sous prétexte d'éclaircir les choses, augmenter la confusion. D'autres imaginèrent quelque chose de plus subtil. Le grammairien Aken découvrit dans l'optatif le mode de l'irréel (*Modus der Nichtwirklichkeit*), définition qui aurait dû, à elle seule, provoquer le doute chez tout homme de bon sens. Nous revenons, avec M. Delbrück, à des idées plus acceptables. Déjà dans un précédent ouvrage il a proposé de voir dans le subjonctif le mode qui indique une volonté, dans l'optatif le mode qui indique un désir. La différence, toutefois, comme le fait observer Whitney, peut sembler légère; si certains exemples paraissent la confirmer, il en est encore un plus grand nombre qui la démentent.

C'est ici le lieu de remarquer, comme le fait l'auteur du *Grundriss*[1], que la différence du présent et de l'aoriste, parfaitement claire à l'indicatif, sensible encore à l'impératif, ne s'étend pas aux autres modes. Il existe à ce sujet un important passage d'Apollonius Dyscole : Ὁ *προσγενόμενος χρόνος ἐν τοῖς ὁριστικοῖς ἅμα τῷ μεταστῆσαι τὴν ὁριστικὴν ἔγκλισιν περιγράφεται*, ce qui veut dire que l'idée de temps marquée dans les formes d'indicatif disparaît aussitôt qu'on change l'indicatif (en un autre mode). Nous renvoyons à ce sujet le lecteur à un article de Fr. Thurot, où cette question est l'objet d'une étude approfondie, et où l'idée que les radicaux temporels servent à exprimer une action plus ou moins prolongée, plus ou moins instantanée, est combattue à l'aide de nombreux exemples[2].

Parmi les divers emplois que le subjonctif a reçus dans la suite des temps, il en est un qui offre, pour le linguiste, un intérêt particulier, c'est de marquer le futur. On sait que primitivement le verbe indo-européen n'avait pas de forme spéciale pour le futur : la forme du présent en tenait lieu. Les langues germaniques s'en sont toujours passées. Ulfilas traduit *γεννήσει* par *gabairid*, *δώσει* par *gibid*, *βασιλεύσει* par *thiudanôth*. En grec, *εἶμι*, « je vais », est souvent employé dans le sens de « j'irai[3] ».

On a depuis longtemps remarqué qu'en latin *legam*, qui sert de futur, est en réalité un subjonctif. D'autre part, *legês*, *leget*, *legēmus*, etc., sont,

(1) *Grundriss*, p. 347.

(2) *Mémoires de la Société de linguistique*, I, p. 111.

(3) Cf. *Il.* I, 426 :
Καὶ τότ' ἔπειτά τοι εἶμι Διὸς ποτὶ χαλκοβατὲς δῶ.

à ce que je crois, des formes d'optatif faites sur le modèle de *ames*, *amet*, *amēmus*. . . Rien ne montre mieux combien la conjugaison latine a été bouleversée : elle ressemble à un édifice qui, après être tombé, aurait été reconstruit avec ses propres débris.

Nous nous proposons de revenir ailleurs sur la question. Il nous suffira d'indiquer ici comment les divers emplois de l'optatif et du subjonctif découlent naturellement les uns des autres. Nous empruntons nos exemples à la langue latine qui, par un juste sentiment de la parenté sémantique des deux modes, les a fondus ensemble.

En premier lieu, le subjonctif-optatif exprime le commandement.

Hæc erunt villici officia : disciplina bona utatur; feriæ serventur; alieno manum abstineat; sua servet diligenter; litibus familiæ supersedeat. (Caton, *De re rustica*, V, 1.)

Villicus ne sit ambulator, sobrius sit semper, ad cenam ne quo eat. (*Id. ibid.*)

Meminerimus etiam adversus infimos justitiam esse servandam. (Cic. *De Off.* I, 13, 41.)

De me nihil timueritis.

Le commandement, dès qu'il s'adresse à un égal ou à un supérieur, se change en simple vœu.

Di bene vortant. — *A legibus non recedamus.*

Pour mieux insister sur cette idée de prière, le latin fait précéder le subjonctif d'un adverbe, *ut*, *uti* ou *utinam*, qui, à la longue, a été associé par l'esprit au subjonctif comme un compagnon plus ou moins nécessaire.

Ut illum Di perdant.
Modo ut tacere possis.
Utinam reviviscat frater!

En grec, l'adverbe correspondant est *εἴθε*, *αἴθε* ou *αἰ*.

Αἰ γὰρ τοῦτο γένοιτο, ἄναξ ἑκατηβόλ' Ἄπολλον.

Quand l'idée est présentée sous forme négative ou prohibitive, l'adverbe employé dès les plus anciens temps est la négation *μή*, en sanscrit *mā*. Un poète védique, s'adressant aux dieux, s'écrie : *Mā va ēno anjakṛtam bhuǵēma.* « Puissions-nous n'avoir pas à vous payer la peine pour les fautes d'autrui! » C'est tout à fait l'emploi du grec *μή*.

Εἰπέ μοι εἰρομένῳ νημερτέα, μηδ' ἐπικεύσῃς.

On sait qu'en latin la négation est *nē*. Il est difficile de croire que le latin ait entièrement renoncé à la négation *μή*, dont l'existence et

l'emploi sont si clairement attestés. Aussi suis-je disposé à croire que la conjonction *nē*, influencée par les autres négations telles que *nĕ*, *non*, *neque*, *nunquam*, n'est pas autre chose que *μή* ayant changé son *m* initial en *n*.

3° La délibération. La parenté avec l'idée de commandement devient sensible aussitôt qu'on prend quelques exemples : *Eamne?* « Dois-je aller? » — *Quid ego nunc agam?* « Que dois-je faire? » — *Quo me vertam?* « Où veut-on que je me tourne? » La délibération est présentée sous la forme d'un ordre qu'on attend d'autrui ou que l'on se donne à soi-même. La même idée se retrouve dans ces phrases : *Cur ego non lœter?* « Comment veut-on que je ne me réjouisse pas? » — *Ne doleam? Qui potest?* « Ne pas m'affliger? Est-ce possible? » — *Hunc ego non diligam? non admirer? non omni ratione defendendum putem?* « On veut que je ne l'aime pas! que je ne l'admire pas! que je ne le veuille défendre à tout prix? » — *Nos non poetarum voce moveamur.* « Que nous ne soyons émus à la voix des poètes? »

C'est ainsi que par des dégradations insensibles le subjonctif devient, dans certains cas, le mode de l'interrogation. *Ego tibi irascerer, mi frater? Tibi ego possem irasci?* « Que je t'en veuille, mon frère? Que je puisse t'en vouloir? » — *Quid faceret aliud?* « Qu'eût-il fait autrement? »

4° La concession s'exprime par un ordre simulé. *Naturam expellas furca, tamen usque recurret.* « Chassez le naturel, il revient au galop. » — *Sint sane superbi, quid id ad nos attinet.* « Qu'ils nous dédaignent, en quoi cela nous touche-t-il? » — *Alii diutius imperium tenuerint, nemo tam facile reliquerit.* (Tac. *Hist.* II, 43.) « Je veux que d'autres aient possédé le pouvoir plus longtemps, je prétends que personne n'y a plus aisément renoncé. »

C'est l'idée de la concession qui explique l'affinité du subjonctif avec les conjonctions *dum*, *dummodo*, *tantumne* : *Multi omnia recta et honesta neglegant, dummodo potentiam consequantur.* « A la condition que... »

5° Nous sommes amenés de cette façon à l'idée du conditionnel. En effet, la condition est une concession vraie ou simulée, durable ou momentanée. *Qui videret illa... urbem captam diceret...* L'emploi de *si* pour mieux marquer cette idée conditionnelle n'a pas besoin d'être expliqué. *Si prœlium committeretur, propinquitas castrorum celerem superatis ex fuga receptum dabat.*

Peu à peu le subjonctif est descendu au rôle de mode purement grammatical. Il a servi à marquer la proposition subordonnée : dans son étude sur la langue de Grégoire de Tours, M. Marc Bonnet en donne de nombreux exemples. *Quod credo providentia Dei fecisset...*

Credo aliqua fuisset virtus angelica. . . Putavi quasi vas esset effractum. . . C'est le mode employé dans les propositions hypothétiques. *Tanta velocitate ut putaretur magis ille ferri quam ferret. . . Sal magis ardorem sitis concitat quam exstinguat.*

C'est ce caractère de mode grammatical que le subjonctif a surtout conservé et étendu dans les langues dérivées du latin. *Je n'aurais pas cru qu'il fit cela. . . je devais supposer qu'il m'eût d'abord averti. . .*

Ainsi, du commandement, qui est une idée simple et claire, parfaitement conforme à la nature des idiomes primitifs, jusqu'aux emplois délicats de la syntaxe des langues littéraires, il y a une chaîne continue, que la grammaire historique est en état de renouer. M. Delbrück, quoique plutôt porté à mettre au premier rang l'emploi grammatical, fournit les anneaux de cette chaîne. Il en montre des spécimens, et comme des fragments épars, dans les diverses langues de la famille. Le travailleur qui s'appliquera à reconstituer l'ordre historique et à marquer les étapes successives parcourues par le mode, avec les accidents de la route, accidents causés par le voisinage d'autres modes et l'invention d'autres tournures, le linguiste qui retracera cette histoire aura écrit un chapitre de la marche de l'esprit humain, aux prises avec l'imperfection de l'instrument dont il est obligé de se servir.

Nous en avons assez dit pour montrer l'intérêt de l'ouvrage de M. Delbrück. La critique que nous lui avons adressée, qui est de n'avoir pas cherché à reproduire les faits dans leur ordre historique, sera peut-être prise par lui pour un éloge. Il est certain qu'en livrant ses observations sans essayer d'en faire un ensemble, il échappe au danger dont sont menacées toutes les constructions systématiques. Chaque linguiste pourra chercher dans le *Grundriss* des exemples et des arguments. Ce sera, pour cet ouvrage, dans l'état d'instabilité de nos études, une garantie de durée.

MICHEL BRÉAL.

Arthur Chuquet. *La jeunesse de Napoléon*. T. I, Brienne; t. II, La Révolution. 2 vol. in-8°, Paris. Colin, 1897-1898.

Napoléon Bonaparte, né dans l'île de Corse, en 1769, devint empereur des Français et fut, en cette qualité, sacré par le pape Pie VII, à Notre-Dame de Paris, en décembre 1804. Comment, parti de cette petite île, s'éleva-t-il au trône de Charlemagne et de Louis XIV? Comment y parvint-il porté par le plus puissant et extraordinaire courant de popularité qui jamais ait porté un conquérant? Comment cet étranger s'est-il emparé, non seulement de l'État français, mais de l'âme des Français, au point d'occuper, s'il est possible, dans leur chronique, dans leur légende, dans leur épopée plus de place encore qu'il n'en a occupé dans leur histoire, inspirant, à la fois, la chanson populaire et l'ode, Béranger et Victor Hugo? C'est là un des grands problèmes, le plus singulier, sinon le principal, que pose l'histoire de Napoléon. On ne le résout certes pas en disant que Bonaparte est né Corse et qu'il y a dans l'air de cette île et dans le sang de ses habitants un certain fond de génie qui les dispose à régner en France, une « vertu impériale », *causa et ratio quare*... Où aperçoit-on cette prédestination impériale ailleurs que chez Napoléon Bonaparte? Plus on accentue en Bonaparte le caractère étranger et insulaire, plus, semble-t-il, on complique la difficulté, plus on a de peine à s'expliquer que Napoléon soit devenu si vite, si spontanément intelligent des passions, des superstitions même des Français; qu'il les ait pris et conquis précisément par là et qu'ayant fait de la grande nation *son* peuple, la grande nation ait fait de lui *son* empereur.

Ce problème a tenté plus d'une fois les historiens. Il les a tentés davantage à mesure que l'histoire est devenue plus psychologique. Qui n'a au moins admiré l'immense effort de lecture, de réflexion, d'analyse, d'imagination surtout et d'art littéraire, que Taine y a usé? Il a comme épuisé son génie à transformer en « parenté positive » la descendance italienne, le caractère de *condottiere* où il voyait le mot de la destinée de Napoléon. Il a apporté à une boutade de Mme de Staël, à un paradoxe de Stendhal un appareil magnifique de démonstration. Il n'a pas fait autre chose que de substituer à une difficulté une difficulté plus grande. En cherchant le germe primitif plus loin, il en a rendu plus inexplicable encore la fécondation dans le sol de la France du XVIIIe siècle, de la France de la Révolution, France très particulièrement française et aussi différente que possible de l'Italie de la Renaissance. Ce n'est donc point

par cette voie que l'on arrivera, et l'on peut en appeler à Taine lui-même, lorsque son antipathie pour le despotisme militaire, pour l'omnipotence de l'État, pour la centralisation à outrance, le Jacobinisme démagogique et le Jacobinisme couronné ne l'emportent point hors de ses mesures et ne rompent point sa méthode. « Si inventeur que soit un esprit, écrivait-il en son *Essai sur Tite-Live*, il n'invente guère; ses idées sont celles de son temps, et ce que son génie original y change ou ajoute est peu de chose. Tels que des flots dans un grand fleuve, nous avons chacun un petit mouvement, et nous faisons un peu de bruit dans le large courant qui nous emporte; mais nous allons avec les autres et nous n'avançons que poussés par eux. » Ramener Napoléon à ses proportions, — si extraordinaires qu'elles soient, — et le replacer dans le courant de son siècle, en dehors de cette méthode il n'y a qu'impasses et fantasmagorie. Le problème, d'ailleurs, n'est ni unique, ni nouveau. Il s'est posé pour plus d'un empereur de Rome et, dans le temps même où Bonaparte s'emparait de la scène en France, en 1796, disparaissait l'Allemande Catherine qui avait résolu le même problème en Russie et laissait les historiens et les psychologues dans le même embarras pour l'expliquer.

Le mérite des récents biographes de Bonaparte est d'avoir bien posé la question et discerné la méthode à suivre pour la résoudre. Bonaparte est né Corse : qu'était la Corse au temps de sa naissance? Comment y considérait-on, y pratiquait-on la politique en général; comment y jugeait-on la France? Bonaparte fut élevé en France; quel génie, quels instincts y apporta-t-il? Qu'observa-t-il, qu'apprit-il dans les écoles où il passa, dans les garnisons où il remplit ses premiers grades, où il s'imprégna pour la première fois, à l'air libre, de la vie française? Michelet a essayé de répondre; il s'y est évertué par grandes visions, à la manière des prophètes. « Toute l'histoire du pays est une nuit entremêlée d'éclairs », dit-il de la Corse. On en peut dire autant des chapitres de son *Histoire du XIXe siècle* qu'il a consacrés à l'origine et aux débuts politiques de Bonaparte. Il veut découvrir en lui le monstre de la Révolution, qui la dénature, la contrefait, l'anéantit. Il fait de lui un être plus extraordinaire encore, menant tout, tirant tout à soi, à la manière des dieux ou des héros de la légende : « Il n'est aucun exemple d'une vie si préparée et si voulue. Né d'une prophétie, dès l'enfance élevé et s'élevant lui-même pour la réaliser... [1] », Napoléon se place ainsi hors du siècle,

[1] *Histoire du XIXe siècle, 1872*. Édition de 1880, t. I, p. XIX, p. 291 et suiv. : La Corse.

au-dessus du siècle, au-dessus de la France, de l'Europe, de la Révolution même, qui ne sont plus, hommes et idées, que son théâtre et ses marionnettes, les hommes lui fournissant de la chair à canon, de la chair à royaumes, les idées des images fallacieuses à éblouir et à tromper les peuples. M. Th. Jung, adoptant une thèse un peu différente, a cherché à la démontrer en forme érudite, par recherches, extraits, citations de mémoires, lettres, imprimés et papiers d'archives[1]. « Si étonnant que soit Bonaparte, dit-il, il n'en reste pas moins comme noyé dans un ensemble d'événements plus grandioses encore, dans cette révolution dont il n'a été que l'émanation morbide et qu'un produit anormal. » M. Jung, qui a fouillé beaucoup, partout, a fouillé trop vite; il était trop incomplètement préparé au travail qu'il entreprenait. Les connaissances d'ensemble lui manquaient. Il apportait trop peu de critique en ses investigations. Il prenait de toutes mains, de tous dossiers. Il écrivait *cum ira et studio*, et, pour regarder trop loin devant lui, pour avoir toujours devant les yeux Waterloo, Sedan, Metz, il a trop souvent perdu de vue les passages qu'il avait précisément pour objet de reconnaître et d'éclairer. Il n'en a pas moins, à qui sait lire et trier, donné des indications utiles et ouvert quelques percées.

Celui qui, en réalité, a le premier exploré à fond le pays, dressé les cartes et donné l'atlas, définitif en soi, et dont personne ne peut plus se passer, c'est M. Frédéric Masson. Il a entrepris l'ouvrage dans l'esprit le plus opposé à celui de ses prédécesseurs, à celui des plus illustres, en particulier, Michelet et Taine : il a le culte de Napoléon; mais s'il a abordé la biographie de son héros, de son dieu, pourrait-on dire, avec la ferveur du croyant et le zèle de l'apôtre, il a scruté les documents, il a fouillé les ruines en vrai bénédictin, avec une érudition aussi étendue que sa critique est sagace. Son *Napoléon inconnu*[2] encadre les papiers inédits de la jeunesse de Bonaparte dans une étude du monde où Bonaparte s'est formé. Il montre, en Corse, « une société pour qui l'idée de famille est supérieure à toute autre conception sociale ou gouvernementale, qui en est empreinte au point qu'elle y trouve toutes ses lois, qu'elle en fait la base de toutes ses entreprises et la justification de toutes ses aventures. . . Souveraineté absolue du chef de la famille; . . . toute idée de justice, toute notion de bien général subordonnée à l'intérêt ou à l'avancement de la famille. . . » La famille Bonaparte présente, plus vigoureusement qu'aucune autre, ce caractère de *clan*.

[1] *Bonaparte et son temps*, 3 vol., Paris, 1880, t. I, p. x. — [2] *Papiers inédits, 1786 1793*, en collaboration avec M. Guido Biagi, 2 vol., Paris, 1895.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M. Masson montre en eux un fond de paganisme spiritualiste, mais très peu chrétien, et seulement par le geste, le signe de croix. « Ils croient au sort, à la destinée, au *Fatum.* » Il suit Bonaparte en France, à Brienne, « commençant la lutte pour la vie, sous un ciel inclément, au milieu de maîtres ignares et de condisciples ennemis[1] ». Il a sinon eu le premier l'idée de rechercher, du moins il a publié le premier une liste, avec appréciations et jugements, de ces maîtres et de ces camarades de Bonaparte, à Brienne, à l'École militaire de Paris. Il a enfin, avec une précision alors toute nouvelle, et avec textes authentiques à l'appui, fait connaître les lectures de Bonaparte, ses études, rétabli ce qu'on peut rétablir de ses pensées à Valence, à Auxonne[2].

M. Arthur Chuquet a été amené, à son tour, à aborder ce sujet des commencements de Napoléon. Il y est arrivé par le cours naturel de ses travaux. Tout le monde connaît cette remarquable série de récits de guerre, cette galerie de batailles, où sont exposées les campagnes de 1792 et de 1793 dans le Nord et dans l'Est, et qui a placé M. Chuquet à un rang si distingué parmi les historiens contemporains[3]. On y a justement admiré une patience infatigable dans les recherches, des lectures infinies, la passion du détail poussée jusqu'à la minutie, le sentiment de l'ensemble, de l'allure générale des choses toujours présent à l'esprit, ordonnant tout, proportionnant tout; autant de critique que de curiosité, autant de littérature, et la plus étendue, que de connaissances historiques; l'art d'exprimer la vie, l'art du trait, l'art de citer et de raconter en une langue sobre, limpide, coulante; la fermeté avec laquelle l'auteur se forme un cadre, l'attention qu'il apporte à n'en point sortir; des appréciations toujours équitables des hommes et des choses, mais des choses au moment où il les montre, des hommes au moment où il les met en scène; de la réserve sur l'article des considérations, sur la recherche des causes et, dans les jugements d'ensemble, une crainte des jugements téméraires, qui est autant le fait d'une méthode scientifique scrupuleuse que le conseil d'un esprit fort avisé. M. Chuquet a montré Dumouriez en Champagne, en Belgique, en Hollande; Hoche et Pichegru en Alsace; il a montré l'action du Comité de Salut public aux armées du Nord, au temps de Hondschoote et du siège de Valen-

(1) Frédéric Masson, *Napoléon et sa famille*, 2 vol., Paris, 1897-1898; t. I, p. 1-5, 18-20, 27.

(2) *Napoléon inconnu*, t. I. Notes sur la jeunesse de Napoléon, p. 1 à 141; en Corse, 1788, p. 195; à Auxonne, 1789, p. 514.

(3) *Les guerres de la Révolution*, 11 vol., Paris, 1886-1896.

ciennes; il est arrivé, de la sorte, au siège de Toulon. Il y a rencontré Bonaparte et il a voulu le connaître par lui-même. M. Chuquet sait très bien se servir des travaux de ses devanciers; il n'a garde de les négliger; il rend, en particulier, hommage à ceux de son prédécesseur et émule, M. Frédéric Masson, « cet ouvrage essentiel, capital »; mais il ne se contente pas de remettre en œuvre l'œuvre d'autrui, d'adapter, comme on dit, et de refaire de seconde main. Il remonte aux sources et il sait en trouver qui avaient échappé aux mieux renseignés, aux plus adroits.

Il s'est donc proposé de retrouver Bonaparte en ses origines, de le saisir à sa naissance et de l'accompagner jusqu'à Toulon. Il n'y a pas trouvé matière à moins de deux volumes. On s'explique qu'il se soit étendu ainsi, à l'intérêt constant et à la nouveauté qu'il a su donner à ses études. Il reprend les voies où avait passé M. Masson, mais il les reprend à sa manière; il élargit, il cimente la chaussée, il creuse des canaux sur les côtés, il édifie, aux tournants, mainte fabrique où arrêter le voyageur, maint petit musée à lui ouvrir; il pousse à droite et à gauche dans les fourrés et rabat le gibier : il n'y en a pas de mince pour un chasseur comme lui. Dans les *Notes*, si précieuses et si neuves, que M. Masson a disposées entre les documents de son *Napoléon inconnu*, Napoléon occupe toute la scène : tout est ramené à lui. Dans le livre de M. Chuquet, — c'en est le caractère propre et la valeur principale, — la reconstitution du milieu est le souci constant de l'auteur. Si Bonaparte ne disparaît point dans le livre ainsi qu'en réalité il disparut dans le monde de ce temps-là, au moins il s'y efface : il passe au milieu des choses et des hommes, dont il reçoit l'empreinte; il se forme, il se développe, il s'assimile les idées; et M. Chuquet, pour nous faire suivre le travail merveilleux de cette existence, en a rassemblé, analysé tous les éléments.

C'est un livre composé; ce n'est pas une série d'études qu'il présente au public. Sa composition est continue, sans appareil de discussion critique et d'érudition. Il a supprimé les notes et les références au bas des pages. Celles qu'il donne à la fin du volume, presque toutes biographiques et très souvent d'une rare valeur, sont un complément et non une justification ou un commentaire[1].

On aura défini, loué comme il mérite de l'être et même légèrement critiqué dans ses proportions le premier volume, en disant que le

[1] *Notes et notices* du premier volume, 240 articles qui remplissent 123 pages; second volume, 141 articles, 181 pages.

titre n'en est pas parfaitement exact. C'est un titre tout moderne, en la forme : *La Jeunesse de Napoléon; Brienne.* Il serait plus exact de dire, en employant les anciennes et pompeuses formules d'un autre quart de siècle : *L'éducation militaire en France au temps de la jeunesse de Napoléon, précédée d'un tableau de la Corse à l'époque de la réunion de cette île à la France.*

Le tableau de la Corse est vivant, pittoresque. L'étude sur les écoles militaires est du plus sérieux intérêt. Le tableau nous manquait; l'étude semble complète.

Bonaparte a fait ses premières classes à Brienne; il a achevé son éducation à l'École militaire de Paris. M. Chuquet décrit ces deux écoles, en fait connaître l'organisation; il expose et discute les plans d'études, les méthodes, les effets produits; il reconstitue l'école même, en ses maîtres, en ses élèves. On passe, à travers ces biographies minutieuses, nettes, précises, extraites des dossiers de la Guerre, la revue entière des hommes au milieu desquels a grandi Bonaparte, la partie de sa génération qui lui fut le plus proche.

Il y avait douze collèges ou pensions — dont Brienne — où, sous la direction du ministre de la guerre, des congréganistes : Bénédictins, Rebais, Oratoriens, Chanoines du Sauveur, Minimes, élevaient les sujets du roi. Ces écoles recevaient 600 boursiers de la noblesse pauvre. Ils y étaient mêlés avec des pensionnaires en nombre égal. « Le règlement portait que le roi voulait donner aux enfants de la noblesse le plus précieux avantage de l'éducation publique, les mêler avec les enfants des autres classes, ployer leur caractère, étouffer l'orgueil qu'ils confondaient trop aisément avec l'élévation, leur apprendre à considérer sous un point de vue plus juste tous les ordres de la société. » La France n'a jamais manqué de règlements très bien intentionnés, rédigés en style excellent d'administration. C'est l'application qui trop souvent a fait défaut. Ici elle était plus que médiocre.

Les écoles sont autant de petites républiques, chacune assez anarchique en soi, et dont l'ensemble présente une remarquable incohérence. Les maîtres sont engourdis dans leur profession : ils ne déploient guère d'énergie que pour lutter contre leur principal. Point de discipline, peu de propreté, nourriture souvent insuffisante. Les études classiques sont négligées. Le ministre de la guerre élabore des programmes : du latin, mais seulement jusqu'aux vers et au discours exclusivement; beaucoup d'allemand, surtout usuel, parlé avec des domestiques du pays; juste ce qu'il faut de mathématiques pour l'art militaire; de la morale et de la logique, mais dégagées des « superfluités métaphysiques »; beaucoup

d'histoire, le plus possible de géographie. C'est un programme qui passerait encore pour assez *moderne* en 1898. Dans la réalité, on se bornait à des nomenclatures, et l'on se tenait peu au courant des nouveautés. Ainsi on enseignait à Brienne, au temps où Bonaparte y fut envoyé, que la Corse était un pays étranger.

Les mœurs étaient détestables, les élèves souvent dépravés; les maîtres ne donnaient pas tous le bon exemple. M. Chuquet pense que c'est à ce spectacle que Bonaparte, dont la jeunesse était pure, a pris ses idées sur « les vices et les désordres des couvents[1] ». Les exercices religieux étaient multipliés, mais tout rituels, de pure forme et d'une efficacité à rebours.

> Si Napoléon était pieux lorsqu'il entra chez les Minimes, il ne l'était plus lorsqu'il les quitta, et il avait été touché par le souffle d'incrédulité qui circulait dans l'école. Les élèves des classes supérieures se piquaient de mépriser les pratiques du culte... Le hasard avait réuni dans l'établissement de Brienne les diseurs de messe les plus expéditifs. Quatre minutes et demie suffisaient au P. Chateau, qui ne disait que des messes de mort où il n'y a ni *Gloria*, ni *Credo*... Il fallait neuf à dix minutes au P. Derlon, sous-principal, et treize minutes au P. Génin, si vieux qu'il fût.

Des notes de ce genre expliquent l'état d'esprit de la génération qui commanda les armées de 1792 à l'Empire. On comprend ce que Stendhal veut dire lorsqu'il rapporte que leur seule religion était l'amour de la patrie. Ce n'est pas la Révolution qui a fait ces générations irréligieuses, ce sont ces générations qui ont fait la Révolution antichrétienne. Si l'on en veut chercher la cause, il ne faut pas s'en tenir à la seule influence des philosophes, lus après le collège; il faut y attribuer une part aussi à l'éducation que la jeunesse avait reçue dans les écoles, exclusivement congréganistes. Sous ce rapport, l'étude de M. Chuquet sur Brienne est lumineuse. Il parle en termes plus favorables de l'École militaire de Paris, dont le principal tort était d'être fort peu militaire. Les élèves, trop jeunes, n'y étudiaient ni l'histoire ni l'art de la guerre. C'est à Auxonne, au régiment, que Bonaparte apprit son métier d'artilleur.

Dans les deux écoles où il passa, surtout dans la première et dans les premiers temps, il eut à souffrir de son isolement; son caractère s'y trempa d'une façon étrange. Il eut aussi à se louer de la bienveillance de plus d'un maître; il noua avec plus d'un camarade des amitiés qu'il ne

[1] Chuquet, t. I, *Brienne*, p. 113 et note LXXXI, p. 405, un document curieux: les *Souvenirs d'un cadet de Brienne*, un peu trop complaisamment imité des ignominies des *Confessions*.

renia jamais. Marmont, qui parle ici par expérience personnelle, a dit, en ses *Mémoires*, que « Bonaparte était un des hommes les plus faciles à toucher par des sentiments vrais; la nature lui avait donné un cœur reconnaissant et bienveillant, je pourrais dire sensible. Cette assertion contrariera des opinions établies, mais injustes[1]. » M. Chuquet en a recueilli et en cite des témoignages multipliés et significatifs[2]. Napoléon poussa même jusqu'à la faiblesse l'indulgence qu'il garda, toute sa vie, à ceux qui l'avaient aidé dans les temps difficiles ou même à ceux que, tout simplement, il avait connus dans sa jeunesse. Pour sa famille, ce fut de l'aveuglement et il s'y abandonna jusqu'aux catastrophes. C'est là un sentiment très insulaire, très corse, et M. Chuquet en définit fort bien l'origine et le développement.

Il parut, en 1769, une traduction française de l'ouvrage de l'Écossais Jacques Boswel, publié en 1768 : *Relation de la Corse, avec les mémoires du général Paoli*. Bonaparte le lut plus tard et y trouva un aliment à ses passions patriotiques[3]; ses sentiments corses s'y éclairèrent, s'y affermirent. Michelet dit que, de tous les livres qu'il a lus sur la Corse, celui-là est le plus curieux. « Boswel déclare que la vue de ce peuple et de son héros Paoli produisit en lui une révolution morale, lui donna une plus haute idée de la nature humaine et lui inspira les plus nobles résolutions[4]. » La Corse était alors la cité idéale de Rousseau, ce qui explique l'admiration qu'elle excitait dans toutes les âmes héroïques, ou simplement imaginatives, l'enthousiasme que la grande Catherine professait pour Paoli et ses insulaires. Le remarquable chapitre qui ouvre le premier volume de M. Chuquet réveille et ranime pour le lecteur ces impressions et ces sentiments. En quelques pages, M. Chuquet rassemble tous les traits essentiels du caractère corse et il montre, sans artifice aucun de littérature, ces traits, exprimés en leur plus haute puissance, dans Napoléon Bonaparte. C'est de l'excellente psychologie historique. La famille Bonaparte est étudiée finement, dessinée en traits sûrs, dans chacun de ses originaux, Charles Bonaparte, le père, et, en particulier, la mère, madame Letizia.

Charles Bonaparte avait, comme ses compatriotes, l'humeur inquiète, l'esprit subtil, l'imagination ardente; il forgeait des projets, revendiquait des successions, engageait des procès, défendait, maintenait ses prétentions avec autant d'audace

[1] *Mémoires du duc de Raguse*, Paris, 1857, t. I, p. 194, 283.

[2] Entre autres, t. I, p. 11, 58, 61, 62, 72, 73, 84, 85, 126, 150, 153, 156, 202, 205, 228, 239, 278.

[3] Chuquet, t. II, *Les lettres sur la Corse*, p. 39.

[4] *Histoire du XIXe siècle*, t. I, p. 297, note.

que d'argutie, assurait imperturbablement qu'il avait le droit de son côté. — Napoléon a de lui la couleur de ses yeux, qui étaient gris, et la coupe de la figure. Il a de lui le goût des belles-lettres, et lorsque en sa jeunesse, avant l'époque des commandements, il intrigue dans les Comités, il est vraiment le fils de Charles Bonaparte . . .

Les hommes supérieurs tiennent surtout de leur mère. Napoléon avait non seulement les traits de Letizia et son teint presque olivâtre; il a son âpre énergie. Il lui doit peut-être l'amour des combats et cette ardeur belliqueuse qu'il avait dans les veines. Il lui doit sûrement cet esprit d'ordre, d'économie, de scrupuleuse attention qu'il a porté dans ses dépenses, arrêtant des comptes, ouvrant des crédits, connaissant le prix de chaque chose, se faisant servir à meilleur marché que ses courtisans, établissant lui-même son budget, réglant si bien son train de maison qu'aucun de ses officiers ne pouvait rien détourner, calculant avec une exactitude minutieuse tous les frais de ses entreprises.

Il ne suffit pas de rechercher ce qu'étaient les Corses et leur caractère national; il faut montrer ce qu'était l'île, en 1769, lorsque naquit Bonaparte, comment les Français la gouvernaient et les impressions que Bonaparte put recevoir du spectacle de ce gouvernement, les idées qu'il se forma avec ce qu'il vit, tout enfant, ce qu'il entendit autour de lui. Cette partie est capitale dans le livre de M. Chuquet. C'est ici que l'on aperçoit, directement, sur le vif, comment cet insulaire s'assimila, d'instinct, les procédés, les traditions du gouvernement français. C'est en Corse qu'il reçut ses premières notions de gouvernement, c'est à l'école des conquérants royaux qu'il apprit la conquête française.

Il n'y avait plus de noblesse en Corse. Les Génois l'avaient abaissée; ils l'avaient privée de ses privilèges; ils lui avaient, en même temps, interdit le commerce. Elle s'était fondue dans le peuple des paysans. Les Français la reconstituèrent de toutes pièces, ou plutôt ils créèrent, en très grande partie, une noblesse nouvelle, et la placèrent dans les armées. Ils donnèrent des bourses aux fils de ces nobles improvisés. Ils les dispersèrent, les envoyèrent sur le continent pour « mieux changer leur façon de penser », et pour les élever dans les principes du gouvernement, disait le gouverneur Marbeuf. Bonaparte, déjà tout-puissant, en 1797, proposa d'amener dans les écoles de Paris cinquante petits Corses, qui y seraient mieux élevés que dans leur île et s'attacheraient sûrement à la République. Et il n'agit pas autrement, sous son Empire, quand il refit une noblesse, y confondit les anciens nobles ruinés avec les anoblis et enrichis du nouveau régime, fit entrer leurs fils dans ses lycées, dans ses régiments, y appela, de force, des Belges, des Allemands, des Italiens, des Hollandais.

Les Corses restaient insoumis dans l'âme; ils ne se réconciliaient pas;

la révolte couvait avec le regret de l'indépendance perdue. Napoléon, qui avait été, en sa jeunesse, un des protagonistes ardents de cette indépendance, oublia trop vite et trop définitivement ces sentiments si naturels à l'homme et si intimement unis à la dignité humaine. Il ne les reconnut ni ne les comprit chez aucun des peuples qu'il conquit et prétendit soumettre : Italiens et Espagnols en particulier, les plus voisins de la Corse, cependant, et ceux avec lesquels l'analogie aurait dû lui apparaître la plus évidente. Il ne se rappela qu'une chose, celle que ses compatriotes recevaient avec tant d'impatience, les « bienfaits de la conquête »! Et pour les imposer, il ne connut guère d'autres procédés que ceux qu'il avait vu appliquer par les agents de Louis XV. « La paix régnait, dit M. Chuquet, mais elle était due à un système de terreur. Il y eut une année du gouvernement de Marbeuf où un seul meurtre fut commis dans l'île. Mais que d'édits rigoureux et que d'exemples effrayants! » Ordre à tous les Corses de livrer leurs armes à feu, sous peine de mort; ordre aux partisans de Paoli de s'exiler immédiatement; amende, carcan, galères à qui possédera ou fabriquera un stylet; les partisans de Paoli sont qualifiés de *bandits*. Le maréchal de camp Sionville brûlait les maisons, coupait les oliviers et les châtaigniers, arrachait les vignes, non seulement de ces *bandits*, mais de leurs parents jusqu'au troisième degré; on emprisonne « ceux pour lesquels les *bandits* ont de l'amitié ». Parcourez les terribles ordres d'exécution de Bonaparte en Italie, en Espagne, en Tyrol, vous reconnaîtrez les moyens du gouvernement de Marbeuf.

Quant à la gestion financière, à l'exploitation du pays, on croit lire une chronique des républiques italiennes ou de la république helvétique au temps du Directoire. Les agents sont « le rebut de la nation française, des aventuriers qui vivent dans la débauche », des fripons dont l'immunité est un scandale; l'argent envoyé de Paris y retourne sans demeurer en Corse. On voit s'enrichir un Houvet, ci-devant commis aux bêtes à cornes, un Moreau, déserteur du régiment de Bretagne, un Sapey, ancien garçon perruquier. C'est une colonie où les déclassés de France viennent rétablir leurs affaires : « abus d'autorité, vexations ministérielles, despotisme militaire, rapines judiciaires », un député aux États généraux résume ainsi l'histoire de la Corse depuis vingt ans. Les Corses ne se bornent pas à se plaindre d'être ainsi mis en coupe par les Français, ils réclament pour eux-mêmes les bénéfices de l'administration : *Les emplois aux Corses!* ce fut un cri de ralliement en 1789. Ici, comme il ne s'agissait point de sentiment national, mais qu'il s'agissait de gouvernement, Napoléon apprit et se rappela.

La Corse occupe encore la majeure partie du second volume de M. Chuquet. Bonaparte, venant de Valence, y séjourna de septembre 1789 à février 1791, puis de septembre 1791 à mai 1792. Ces séjours en Corse, où il se pousse et pousse sa famille, où il « fermente » et s'agite sans cesse, ont, pour sa formation intellectuelle, une importance considérable; c'est là qu'il apprit le jeu des factions et le maniement des hommes. C'est là enfin que, dans une sédition, et contre ses propres compatriotes, il fit ses débuts dans la guerre, débuts qui devaient le mener, sur un terrain autrement large, à Vendémiaire. Mais, pour les génies comme le sien, il n'est point de petit théâtre ni de petite expérience : tout s'assimile, tout s'adapte, tout s'étend et se proportionne de soi-même aux affaires. C'est le très grand intérêt de cette étude. Cet intérêt, les contemporains de Bonaparte l'avaient aperçu. Marmont place dans ses *Mémoires,* au moment où il parle de Bonaparte pour la première fois, à propos du siège de Toulon, les réflexions suivantes[1] :

> Éloigné par caractère de tous les excès, il avait pris les couleurs de la Révolution sans aucun goût, mais uniquement par calcul et par ambition. Son instinct supérieur lui faisait dès ce moment entrevoir les combinaisons qui pourraient lui ouvrir le chemin de la fortune et du pouvoir; son esprit, naturellement profond, avait déjà acquis une grande maturité. Plus que son âge ne semblait le comporter, il avait fait une grande étude du cœur humain : cette science est d'ailleurs, pour ainsi dire, l'apanage des peuples à demi barbares, où les familles sont dans un état constant de guerre entre elles, et à ce titre tous les Corses la possèdent. Le besoin de conservation éprouvé dès l'enfance développe dans l'homme un génie particulier : un Français, un Allemand et un Anglais seront toujours très inférieurs, sous ce rapport, toutes choses égales d'ailleurs en facultés, à un Corse, un Albanais ou un Grec.

Tout ce qui a été écrit sur ce sujet n'est guère que le développement de cette page pénétrante d'un des hommes qui ont vu de plus près Bonaparte à ses débuts et l'ont alors le plus admiré. Stendhal avait aperçu aussi l'intérêt de cet apprentissage corse; mais son préjugé de la Renaissance italienne et des *condottieri* offusque sa vue et lui voile le véritable caractère de l'étude. « Ce fut au milieu des passions et des événements les plus semblables à ceux du XIVe siècle qu'il ait été donné aux siècles modernes de reproduire, que Napoléon naquit[2]. » Ce qu'il y eut de profondément XVIIIe siècle dans la Corse du XVIIIe siècle, tout le côté républicain, le côté Rousseau, le contre-coup de la guerre d'Amérique, c'est-à-dire le trait d'affinité, le lien, le passage à la Ré-

[1] *Mémoires du duc de Raguse,* t. I, p. 53. — [2] *Vie de Napoléon,* 1876, p. 18.

IMPRIMERIE NATIONALE.

volution française échappe ici. Lanfrey y voit plus clair [1]. Michelet, incomplètement informé, n'a pu que discerner l'importance de la recherche à faire, mais il n'a pas eu les moyens de l'accomplir.

> Les biographes de Napoléon, les compilateurs de ses lettres, nous le cachent soigneusement de seize à vingt-quatre ans... Cet âge le plus libre et le plus franc de l'homme, où l'élan des passions empêche le plus dissimulé de tromper et de cacher, on croit prudent de le laisser dans l'ombre... Je crois voir que ce jeune homme orageux, volcanique d'apparence, fut, au total, ce qu'on appelle un excellent sujet, c'est-à-dire de bonne heure nullement obstiné dans ses principes, mais sagement mobile, élastique, déterminé à monter à tout prix. Jamais homme de son âge n'eut, en si peu d'années, de tels changements, si subits et à vue, qui étonnent. Cette mobilité de mouvement ajoute à l'obscurité. A l'œil qui le suit de près, il va, vient sous la terre, il reparaît glissant et déroute l'observateur [2].

On peut dire que la lumière est faite maintenant, et précisément dans la partie la plus enchevêtrée, la plus coupée de ravines, la plus bordée de cavernes et traversée de souterrains. On avait eu quelques pages lumineuses de M. Fournier, dans sa biographie de Napoléon [3]. M. Frédéric Masson, dans son *Napoléon inconnu*, qu'il faut ici reprendre et compléter par les pages qui le résument dans *Napoléon et sa famille*, avait, avec une vigueur et une patience rares, défriché ces broussailles corses. Et pour peu qu'avant lui on s'y soit aventuré, on apprécie l'inappréciable service qu'il a su rendre à l'histoire [4]. M. Chuquet ajoute ses recherches personnelles, replace cet épisode dans l'ensemble de la biographie de Napoléon jeune et le déroule dans le courant clair et vif de son récit. Les retours en France, les séjours à Auxonne, puis à Valence ne sont pas moins intéressants à suivre, ne sont pas moins féconds en aperçus lumineux. Selon sa méthode, très louable, M. Chuquet groupe autour de Bonaparte ses camarades de régiment, les « identifie », les présente, les caractérise; il montre comment la Révolution fut reçue dans ce petit monde, déjà particulier, cette petite armée dans la grande, les armes spéciales [5], et dans quelle mesure on y émigra [6].

[1] *Histoire de Napoléon*, Paris, 1867, t. I, p. 9, 19 et suiv.

[2] *Histoire du XIXe siècle*, t. I, p. 312.

[3] Cet ouvrage, très remarquable, et qui cache une science si forte sous une forme si simple, forme trois petits volumes. Les deux premiers seuls ont été jusqu'à présent traduits en français, avec grand soin, par Ch. Jaeglé. — Fournier, *Napoléon Ier*, Vienne, 1886-1889. *Traduction française*, Paris, 1891-1892.

[4] *Napoléon inconnu*, t. II. Notes : En Corse, 1789-1791, p. 87; septembre 1791-mai 1792, p. 333.

[5] *La jeunesse de Napoléon*, t. II, ch. VIII, Bastia; ch. X, Ajaccio.

[6] Chemin faisant, il traite, et en

Bonaparte était alors tout républicain ; on peut dire qu'il fut un des rares républicains de la veille et, sous ce rapport, en avance sur de très fameux clubistes de Paris ; mais sa république était toute corse. M. Chuquet a fait une étude détaillée de ses lectures qui furent très variées, très étendues ; il en fait ressortir, par des rapprochements ingénieux et justes, l'intérêt historique [1]. On voit comment s'alimenta cette prodigieuse mémoire. L'histoire, qu'il aima toujours, l'attirait de préférence. Son admiration pour l'Angleterre, source de ses illusions sur la *nation anglaise*, sur Fox, en 1802, en 1806, de l'illusion suprême, celle du *Bellérophon* en 1815, l'appel à l'hospitalité anglaise qui lui valut Sainte-Hélène, sont l'objet de remarques curieuses et fines. Il faut les rapprocher de cette note du premier volume sur le caractère corse : « Ils étaient hospitaliers, recevaient de bon cœur l'étranger, se sacrifiaient pour l'homme qu'ils accueillaient sous leur toit et qui se livrait à eux. Si l'ennemi dont ils avaient juré la perte entrait dans leur logis, ils le considéraient comme un objet sacré [2]. » Dans un écrit de 1787, Bonaparte prête à Walpole cette lettre adressée au ci-devant roi de Corse, Théodore, réfugié en Angleterre et détenu pour dettes : « Vous souffrez et vous êtes malheureux. Ce sont bien deux titres pour avoir droit à la pitié d'un Anglais [3] ! » Ainsi, vingt-huit ans plus tard, aventurier prodigieux, mais réduit aux mêmes extrémités que le roitelet Théodore, il invoqua, non plus cette fois dans la fiction, mais dans la réalité tragique de l'histoire, cette même pitié ou magnanimité qu'il prêtait à l'Angleterre : « Je viens, comme Thémistocle, m'asseoir au foyer du peuple britannique. Je me mets sous la protection de ses lois, que je réclame de Votre Altesse royale, comme du plus puissant, du plus constant et du plus généreux de mes ennemis [4]. »

M. Chuquet a fait une analyse excellente des premières compositions de Bonaparte : les *lettres sur la Corse* et le *discours de Lyon*, et il la complète par une notice des lettres et des écrits de Bonaparte, antérieurs

détail pour le régiment de Bonaparte, cette question de l'émigration que, sur le témoignage de Gouvion Saint-Cyr, on avait été porté à trop généraliser. On émigra moins dans l'artillerie que dans les autres armes, mais on y émigra cependant. *La jeunesse de Napoléon*, t. II, p. 166-169, 190 et suiv. — Cf. Chuquet, *La première invasion prusienne*, Paris, 1886, p. 40 ; notes, p. 82-80.

(1) Voir notamment les pages relatives à Raynal, dont l'influence fut considérable sur Bonaparte, plus profonde, plus prolongée que celle de Rousseau. Voir aussi les relations avec Volney, t. II, p. 1 et suiv., p. 208 et suiv.

(2) T. II, p. 41 et suiv. ; comp. t. I, p. 4.

(3) F. Masson, *Napoléon inconnu*, t. I, p. 193.

(4) Au prince régent d'Angleterre, Aix, 1815.

au mois de mai 1792, époque à laquelle s'arrête le second volume. Bonaparte quitte alors son île; il sort de l'histoire de Corse et entre dans l'histoire de France.

Albert SOREL.

Journal d'un Bourgeois de Paris pendant la Terreur, par Edmond Biré, nouvelle édition. Paris, Librairie académique Perrin, 1898, 5 volumes in-16.

SECOND ET DERNIER ARTICLE [1].

La position du parti modéré, formé de la grande masse des représentants de province, était forte au commencement de novembre 1792. Les adresses des départements se multipliaient à l'appui de leurs revendications; mais plusieurs dépassaient la mesure et, en fournissant des armes aux sections de Paris, jetaient dans l'embarras les Girondins : ainsi, le 4 novembre, des gardes nationaux de province, devançant le décret annoncé, venaient en réclamer le vote et y joignaient leurs doléances; députation qui fut suivie le même jour d'une autre des sections de Paris, s'élevant contre cette manifestation de soldats. L'affaire parut plus grave quand le département de la Haute-Loire invita les volontaires à s'enrôler et envoya à la Convention une adresse, déclarant qu'il était prêt à l'aller défendre (27 décembre 1792)[2]; quand, dans ce même mois, le département du Cantal, non seulement réclama l'organisation d'une force départementale, mais autorisa la levée des volontaires, fixa le jour de leur réunion à Aurillac au 20, leur départ pour Paris au 25 et régla leur solde. La mesure était certainement illégale. Elle fut dénoncée le 11 janvier 1793 par Couthon, comme un attentat au droit de la Convention et il en demanda le renvoi, comme de tous les arrêtés pris en ce sens par les départements, au Comité de sûreté générale. Buzot s'y opposa et tenta de justifier les départements en se référant à leurs adresses ou arrêtés, accueillis déjà avec mention honorable par l'assemblée elle-même. Évidemment l'occasion n'était pas bonne pour reprendre la discussion sur la force départementale. Aussi un autre Girondin, dès le commencement de la séance, en avait-il demandé et fait décréter l'ajournement;

[1] Voir le cahier de juin. — [2] Lue à la séance du 9 janvier 1793.

mais le débat ne s'en était pas moins engagé et tellement à fond qu'il pouvait paraître urgent de trancher la question par un vote. C'est ce que demanda Rabaut Saint-Étienne. — L'assemblée s'en tint à sa première décision, écartant d'ailleurs l'ordre du jour de Couthon (11 janvier 1793).

Cet ajournement indéfiniment renouvelé pouvait cependant devenir un péril. Les Marseillais de Barbaroux étaient arrivés, et d'autres fédérés encore. En attendant qu'on les organisât, ils n'avaient rien à faire à Paris; ils furent attirés aux Jacobins; ils étaient bien près de devenir Jacobins, à tel point qu'une de leurs députations vint un jour à la barre tenter la justification des journées de septembre (8 février 1793)! Mais les Girondins s'étaient, à cette époque, placés par leur faute dans une situation bien plus critique, et ici notre Bourgeois ne saurait trop les incriminer : je veux parler du procès du roi, qui venait d'avoir sa conclusion le 21 janvier.

Les Girondins, comme M. Biré l'a fort bien établi, avaient dans l'Assemblée législative contribué, autant qu'aucun autre parti, à la chute de la royauté. L'abolition de la royauté, prononcée par la Convention dans sa première séance, était la consécration du 10 août; le roi pouvait-il être frappé d'une peine autre que la déchéance? La Constitution de 1791 ne l'avait point prévu. Tout au contraire, l'Assemblée nationale avait déclaré que si un monarque se mettait à la tête d'une armée ennemie pour attaquer la Constitution de l'État, il serait, non point justiciable des lois ordinaires, mais déchu; la monarchie étant héréditaire, il était *censé avoir abdiqué la royauté*[1]. Comment devant un pareil texte faire un procès au roi? La question de légalité se posait tout d'abord et elle fut longuement discutée du 13 au 30 novembre. Quelle fut l'attitude des Girondins pendant ces longs débats? Thiers l'a constaté (et comment notre Bourgeois, qui devait suivre avec tant d'intérêt cette discussion capitale, ne l'a-t-il pas dénoncé?), ils gardèrent un silence menaçant. Le 3 décembre, la question est résolue; la Convention décrète que Louis XVI sera jugé, et jugé par elle. Les Girondins se sont trouvés tous dans ce vote. Ils sont aussi de la commission nommée pour rédiger l'acte d'accusation et ce fut un d'entre eux (notre Bourgeois cette fois ne manque pas de le dire), ce fut Dufriche-Valazé qui fut chargé du rapport. Quelle part prirent les Girondins aux différentes phases du procès, aux trois appels nominaux, c'est ce qu'il constate également. Sur la question capitale notamment ils se divisèrent; plusieurs des principaux, Vergniaud en tête, votèrent la mort.

[1] Voir Thiers, *Hist. de la Révolution*, t. III, liv. XI, p. 135, éd. in-12.

Si les Girondins, en s'associant à ce jugement fatal, crurent consolider leur position, ils se trompèrent bien et ils en furent justement punis. Le dénouement du procès du roi assure, à bref délai, la prépondérance des Montagnards. La défaite de Dumouriez fut même exploitée par eux contre les Girondins. N'était-ce pas leur parti qui avait fait déclarer la guerre? C'est contre eux qu'est tentée une nouvelle journée révolutionnaire, les 9 et 10 mars; et quel est le résultat de l'avortement de cette tentative? La création du Tribunal révolutionnaire, contre lequel plusieurs d'entre eux, comme Vergniaud, protestèrent, mais dont les autres parurent s'accommoder. Tout désormais tourne à leur détriment. Marat a publié un appel à l'insurrection. Les Girondins, qui ont toujours la majorité à l'assemblée, le font décréter d'accusation (13 avril); les sections parisiennes ripostent par la pétition du 15 avril, qui demande l'expulsion de vingt-deux députés du parti de la Gironde. L'affaire de Marat est pourtant encore en suspens : il doit comparaître devant le Tribunal révolutionnaire. Mais l'envoyer au Tribunal révolutionnaire était-ce un moyen de s'en débarrasser? Marat, qui ne s'était pas rendu à l'Abbaye comme la Convention l'avait décrété, se constitue lui-même prisonnier à son jour. Il comparaît devant le Tribunal, comme un homme de la maison, et il en sort en triomphe, triomphe dont la pompe se déploie jusqu'au sein même de la Convention. Dès ce moment ce sont les députés dénoncés qui sont en péril; et les manifestations des départements, tout en montrant que c'est bien la cause de la France qu'ils soutiennent contre les prétentions de Paris, ne font que rendre la catastrophe plus prochaine[1]. Malgré les derniers efforts de leurs orateurs, de Guadet, de Lanjuinais surtout (non pas un Girondin, mais un Breton), la révolution du 31 mai se prépare impunément.

Le Bourgeois de Paris en a signalé avec soin les étapes, dès le mois qui a précédé. Il en a présenté un exposé très complet dans le chapitre intitulé : *La réunion de l'Évêché.* C'est l'histoire du Comité central, où le mouvement insurrectionnel a pris son origine; il en marque le début au 30 mars, quand la section des Droits de l'homme invita les quarante-sept autres sections à se rendre, le lendemain, à l'Évêché, ancien lieu de réunion des électeurs parisiens, pour délibérer sur les moyens de sauver la patrie. Si notre Bourgeois avait lu plus attentivement les

[1] Les protestations des départements adressées à la Convention en avril et en mai remplissent des cartons aux Archives nationales. J'en ai donné des extraits dans *La Révolution du 31 mai et le fédéralisme en 1793* (Paris, Hachette, 1886). Plusieurs figurent au *Moniteur* et le Bourgeois de Paris, sans démentir le temps où on le place, aurait pu les citer.

comptes rendus des séances de la Convention, il aurait pu constater néanmoins que ce comité révolutionnaire avait des antécédents; il en avait, dès avant la tentative avortée des 9 et 10 mars, dans ces réunions prétendues électorales qui se tenaient, pour ainsi dire, en permanence à l'Évêché et que Lanjuinais signalait, le 5 mars, quand il disait à la tribune : « Je dénonce à la Convention un fait : c'est qu'il existe à Paris un comité appelé *Comité d'insurrection*. J'ai su ce fait par un volontaire même qui m'a dit qu'étant avec ses camarades à l'assemblée électorale, on leur a dit de se rendre au Comité d'insurrection. » M. Biré, dans l'annexe qui suit le chapitre sur *La réunion de l'Évêché*, dit que l'importance de ces réunions n'a pas été jusqu'ici suffisamment appréciée des historiens de la Révolution. Peut-être ne les a-t-il pas tous lus[1], mais au moins passe-t-il à son Bourgeois des renseignements que celui-ci n'aurait pu avoir sans des perquisitions ou des indiscrétions bien peu vraisemblables, et l'on ne peut que s'en applaudir. Ce que le Bourgeois pouvait savoir par lui-même, et ce qu'il a pu dire, c'est que les Girondins en général, sauf Lanjuinais (mais comme il ne manque pas de le noter, Lanjuinais n'en est pas un), se sont abandonnés eux-mêmes dans cette circonstance décisive. Plusieurs d'entre eux sont absents de la séance. Vergniaud, qui s'y trouve, protestera-t-il contre cette manifestation insurrectionnelle? Il fait décréter par la Convention que les sections de Paris ont bien mérité de la Patrie. Les sections de Paris n'y peuvent pas croire elles-mêmes. Comment, après cela, la révolution commencée ne s'achèverait-elle pas? Elle s'acheva le 2 juin dans les déplorables conditions que l'on sait.

Notre Bourgeois ne s'en émeut guère. La Convention est décimée, avilie, prête à subir tous les jougs; mais que lui importe? Ce n'est pas le gouvernement de son choix. Pour l'honneur de la France, quelle que soit la forme du gouvernement, nous attachons plus de prix au respect de la souveraineté nationale. Les Girondins, nous l'avons dit, défendaient plus que des intérêts particuliers. Malgré des défaillances individuelles très condamnables, ils avaient, dès les premiers jours de la Convention, revendiqué les droits de la justice contre les hommes de Septembre, ils défendaient l'indépendance de la représentation nationale contre les usurpations de la Commune de Paris. Des discours, dit le Bourgeois, mais non des actes! mais il y a des situations où les discours sont des

[1] Il en aurait pu trouver un résumé assez complet, d'après les documents des Archives nationales, dans l'ouvrage cité plus haut : *La Révolution du 31 mai et le fédéralisme en 1793*, 1re partie, ch. III, §§ 3 et 7 et appendices VII, VIII, XII, XIII et XIV, t. I, p. 186-200 et p. 477-483.

actes, et des actes d'un vrai courage. Ils ont été le parti de la résistance aux excès où tendait la Révolution. C'est ce qui a fait leur union malgré leurs origines diverses, députés de Bordeaux, de Marseille et de Normandie; c'est ce qui a causé leur chute et ce qui reste leur honneur. Cela ne les absout pas aux yeux de notre Bourgeois. La révolution du 31 mai est, à ses yeux, un juste châtiment : elle lui paraît être une sorte de représailles providentielles de la révolution du 10 août, et il entreprend de le démontrer dans un chapitre intitulé : *Le 2 juin copie du 10 août*, chapitre curieux où il met en parallèle les faits qui ont précédé, accompagné ou suivi les deux révolutions : le 20 juin 1792 et les 9 et 10 mars 1793, coups manqués; — le rôle des deux maires de Paris : Pétion avant le 10 août, Pache avant le 31 mai; — les pétitionnaires, dans l'intervalle du 20 juin au 10 août contre Louis XVI; les pétitionnaires du 15 avril suivant contre les 22 députés; — le tocsin sonnant le 10 août, pour renverser le roi; le 31 mai et le 2 juin, pour renverser la Gironde; — la funèbre revue du roi dans les cours et dans le jardin des Tuileries avant l'attaque du château; la promenade lamentable de la Convention, le 2 juin, dans ces mêmes cours et dans ce même jardin, s'arrêtant devant les canons de Hanriot; — le 10 août, les Marseillais attaquant les Tuileries à la voix de Barbaroux, le 2 juin demandant sa tête; — et le Bourgeois termine cette page de son journal en y inscrivant pour épilogue : LAISSONS PASSER LA JUSTICE DE DIEU.

S'il a en vue le Tribunal révolutionnaire, où vinrent finir les Girondins, on l'attendit jusqu'au 31 octobre. L'iniquité de ce procès où la voix des accusés fut étouffée, grâce au décret qui permettait au Tribunal d'interrompre les débats si les jurés, après trois jours, se déclaraient suffisamment éclairés, ce droit imprescriptible de la défense brutalement supprimé, ne désarme pas notre Bourgeois. Il ne nie pas la dignité et le courage que tous, excepté un seul, ont montrés dans leurs derniers moments; mais, par manière d'oraison funèbre, il rappelle leurs erreurs et ne leur pardonne point de ne les avoir pas publiquement abjurées. Dieu les absolve, si, les reconnaissant à la fin, ils ont accepté la mort comme une expiation de leurs fautes! (III, XXXIII.)

Jacobins et Cordeliers avaient été unis contre les Girondins. Eux supprimés, deux tendances se manifestèrent parmi les vainqueurs : les uns disposés à s'arrêter, et dans leur nombre Danton, peut-être; les autres, à pousser plus avant, comme le Père Duchesne et autres enragés. Il y avait place pour un troisième parti qui, frappant les uns et les autres, les uns après les autres, tenterait de s'imposer à la Convention. Cette place fut prise par Robespierre.

Il est surprenant que le Bourgeois de Paris, pouvant et devant suivre dans l'intérêt même de son journal les débats de la Convention (et c'était là le grand intérêt du sujet), n'ait pas saisi dès l'origine et suivi la marche de ce mouvement. Il semble craindre que ce qu'il y a de tragique dans la succession rapide de ces journées ne détourne l'attention du lecteur des curieux détails dont il veut l'amuser. Il ne dit rien de ce premier rapport, fait par Saint-Just le 8 ventôse, qui renferme virtuellement et va produire la grande crise de l'an II. A cette date, il ne parle que du renchérissement de tous les objets de consommation, de la disette et du *carême civique*, imaginé pour y porter remède. Dans ce rapport du 8 ventôse « sur les détentions et sur les moyens les plus courts de mettre l'innocent en liberté et de punir les coupables », il y avait des déclarations à faire trembler les partisans de l'indulgence et les sectateurs de la terreur. Le 23 ventôse, un rapport du même Saint-Just atteignait plus directement les violents. Les violents dissimulaient mal leurs projets; c'étaient eux qu'on avait le plus à craindre, c'est par eux que l'on commença.

Dans la même nuit Hébert (le Père Duchesne), Momoro, Vincent et les autres furent arrêtés et, le 1er germinal, soumis, au nombre de vingt, au jugement du Tribunal révolutionnaire [1]. On les accusait de vouloir, en intelligence avec Pitt et Cobourg, affamer le peuple et massacrer les représentants. C'est merveille de voir combien ce public qui applaudissait aux « grandes colères » du Père Duchesne se retourna subitement contre lui. On le sait notamment par des témoins irrécusables, les observateurs de police. Notre Bourgeois, sans avoir lu leurs rapports, n'a pas de peine à en reproduire le fond, et puisque la communication lui en était offerte par son éditeur, il aurait pu en profiter davantage. Rien de plus curieux en effet que ce que l'on peut appeler le *procès dans la rue*. Nul jugement ou événement ne passionna davantage le public; nulle tête ne tomba sur l'échafaud avec plus d'applaudissements que celle du Père Duchesne, et le ressentiment populaire le poursuivit dans des pamphlets jusqu'après sa mort. Les enragés ainsi évincés, ce n'était plus qu'un jeu de frapper les indulgents à leur tour. Le chef réputé des indulgents, c'était alors l'homme de septembre, Danton. Le Bourgeois de Paris s'attache à montrer qu'il ne méritait pas cet honneur; il ne s'était point adouci, il s'était amolli (l'auteur dirait peut-être volontiers ramolli) depuis son second mariage avec une jeune fille de 16 ans (juin 1793). Comme M. Biré entreprend de le montrer dans un chapitre intitulé *Le*

[1] *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris*, t. III, p. 59.

IMPRIMERIE NATIONALE.

sommeil de Danton, où il refait sommairement son histoire (IV, XXVI). Danton s'était éloigné pendant quelques semaines de Paris, ayant obtenu de la Convention un congé « pour aller rétablir sa santé en respirant l'air natal » (12 octobre 1793). Il s'était retiré en effet dans sa maison (presque un château, dit le Bourgeois) d'Arcis-sur-Aube; mais il était rentré, dès le 21 novembre, à Paris, et notre auteur, dans un chapitre intitulé ironiquement *La clémence de Danton* (IV, XV), nous le montre appliqué à démentir la réputation d'indulgence qu'on voulait perfidement lui faire. Après quelques paroles, que l'on aurait pu en effet ne pas attendre de lui, en faveur des secours à donner aux prêtres qui avaient abdiqué leur état (23 novembre) et contre les « mascarades antireligieuses » qui, à la suite de l'établissement du culte de la Raison, venaient triomphalement à la Convention déposer « sur l'autel de la patrie » les dépouilles des églises (26 novembre), on le voit protestant qu'il s'est *toujours opposé au ralentissement des mesures révolutionnaires*, déclarant que *la Constitution doit être endormie pendant que le peuple s'occupe de frapper ses ennemis*, prouvant ainsi qu'il *n'a jamais prétendu proposer de rompre le nerf révolutionnaire*, disant enfin : *J'ai été un des plus intrépides défenseurs de Marat, j'évoquerai l'ombre de l'ami du peuple pour ma justification,* — *Sub umbra alarum tuarum protege me!* — Et M. Biré, reprenant la plume des mains de son Bourgeois, pour mieux démolir la légende par la réfutation des historiens modernes, rejette comme sans valeur toutes les anecdotes ou les paroles sur lesquelles on a voulu l'établir. — *Il ne faut pas guillotiner les républicains :* « Oui, s'écrie l'auteur, cela il a dû le dire, encore qu'il eût trouvé très bien, quelques semaines auparavant, que l'on guillotinât des *républicains* comme Hébert. Mais qu'importe qu'il ait prononcé ces mots. . . N'allait-il pas bientôt être arrêté à son tour? Et parce qu'il aurait alors parlé de modération, d'humanité, de clémence, nous devrions nous attendrir sur lui! Ne soyons pas dupes d'une grossière et ridicule *légende*. Danton doit être jugé non sur ses paroles, mais sur ses actes, et ses actes furent atroces [1]. »

Camille Desmoulins, son ami, qui avait été aussi l'ami, le *fils*, le *cher fils* de Marat et qui fut l'insulteur, l'ennemi le plus acharné de Louis XVI et de Marie-Antoinette; qui était au ministère de la justice auprès de Danton pendant les journées de septembre et qui, secrétaire des sceaux, peut être regardé comme ayant eu sa part à la circulaire adressée aux départements, sous le couvert et le contreseing du ministre, par le Comité de surveillance de la Commune de Paris, pour étendre les mas-

[1] T. IV, p. 173.

sacres de septembre à tous leurs prisonniers, Camille Desmoulins, l'accusateur des Girondins, avait paru aussi renier son passé révolutionnaire en publiant le n° III de son *Vieux Cordelier*, numéro fameux où, sous la figure à peine voilée des personnages de la Rome impériale, il attaquait, avec tant de verve, les auteurs et les commentateurs de la loi des suspects[1] (IV, xi). Mais dans les numéros suivants il s'était efforcé de faire pardonner l'audace qu'il avait eue en plaidant en faveur des suspects. Dans le numéro IV, il écrit : « *Je déclare que mon sentiment n'est point qu'on ouvre les deux battants des maisons de suspicion, mais seulement un guichet.* » Il parlait encore d'un *Comité de clémence*, mais avec quelles réserves! « *Autant il y aurait de danger et d'impolitique à ouvrir la maison de suspicion aux détenus*, autant l'établissement d'un *Comité de clémence* me paraît une idée grande et digne du peuple français. . . » et il invoque son cher Robespierre qui a paru accepter du moins un *Comité de justice*. Le 26 décembre, Barère, sans attaquer la pureté de ses intentions, lui ayant reproché, devant la Convention, d'avoir par son numéro III « fourni un aliment à la malignité des aristocrates », il publie, le 5 janvier, son numéro V sous ce titre : *Grand discours justificatif de Camille Desmoulins aux Jacobins :* « Les patriotes, y dit-il, vont être contents de moi; car, après cette censure solennelle du Comité de salut public, j'ai fait comme Fénelon, montant en chaire pour publier le bref du Pape qui condamnait *les Maximes des Saints*, et les lacérant lui-même; *je suis prêt à brûler mon numéro III*, et déjà *j'ai défendu à Desenne de le réimprimer*, au moins sans le cartonner[2] »; et encore, toujours sectateur jaloux de l'orthodoxie : « Dès que le Comité de salut public a inapprouvé mon numéro III, je ne serai point un ambitieux hérésiarque, et je me soumets à sa décision, comme Fénelon à celle de l'Église. . . » Il avait désavoué son numéro III et ses pages sur les suspects; il désavoue de même son numéro IV et son *Comité de clémence :* il n'a jamais voulu parler que des patriotes détenus; le mot de *Comité de clémence*, il l'a prononcé à tort si l'on veut; il « n'a jamais parlé de la *clémence du modérantisme*, de la clémence pour les chefs; mais de cette clémence politique, de cette *clémence révolutionnaire*

[1] A la suite de ce chapitre, M. Biré en a un autre très original *Sunt lacrymæ rerum* (IV, xvii), où le Bourgeois rend visite à son ancien professeur, qu'il trouve ayant sous la main, non des journaux, mais des auteurs anciens, Cicéron, Tite-Live, Horace et Virgile; il est occupé à écrire l'histoire de la Révolution française en latin, supposant sans doute (bien à tort) que les Jacobins n'y entendront rien. C'est comme un autre numéro III du *Vieux Cordelier* qu'il a composé à son tour avec des fragments ingénieusement tirés de ces auteurs.

[2] Y mettre des *cartons* rectificatifs.

qui distingue ceux qui n'ont été qu'égarés ». Il avait écrit dans son numéro IV : « Dans la Déclaration des droits, *il n'y a point de maison de suspicion*, il n'y a que des maisons d'arrêt. » Il dit dans son numéro V qu'il faut des maisons de suspicion; tout ce numéro V est employé à établir qu'il n'est pas un modéré : « Moi le patron des aristocrates! des modérés! » etc. et il se vante d'avoir fourni matière aux actes d'accusation contre Bailly, Lafayette, Brissot, Dumouriez, etc., proclamant le Comité de salut public, qui remplit les prisons, le Comité sauveur. Enfin, dans le VI[e] numéro, daté du 10 nivôse an II (30 décembre 1793) et publié le 15 pluviôse (3 février 1794), il sacrifie décidément son Comité de clémence et, reprenant le langage évangélique : « Il est écrit, dit-il : *Que celui qui résiste à l'Église soit pour vous comme un païen et un publicain*. Mais *le sans-culotte* Jésus n'a point dit dans son livre : Que celui qui *se trompe* soit pour vous comme un païen et un publicain. » Il ne veut pas être un hérésiarque; on lui a dit, on lui a écrit qu'il avait péché : « Je deviendrais coupable, dit-il humblement, si je ne me hâtais de *supprimer moi-même mon Comité de clémence* et d'en dire ma coulpe, ce que je fais avec une contrition parfaite. » Il va plus loin : « Je crois *qu'il a été bon de mettre la terreur à l'ordre du jour*, et d'user de la recette de l'Esprit-Saint, que *la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse*. » Il recommande le *compelle intrare*, et il regrette de n'avoir pas été un des représentants envoyés en mission dans les départements : « *Et moi aussi*, s'écrie-t-il, *j'aurais été un André Dumont et un Laplanche* » — deux des types de férocité dans l'espèce! — M. Biré a donc le droit de conclure ce chapitre en citant une parole authentique de Camille Desmoulins devant ses juges pour s'excuser de son numéro III : « *Depuis le numéro IV, je n'ai écrit que pour me rétracter.* »

Cela ne désarma point ceux qu'il avait flagellés d'un fouet si sanglant. Danton, Camille Desmoulins, Lacroix et Philippeaux furent arrêtés, comme l'avaient été Hébert et les autres, en une même nuit, du 10 au 11 germinal, emprisonnés au Luxembourg, et bientôt transférés à la Conciergerie. Le Bourgeois de Paris signale justement au mépris public la lâcheté de la Convention qui laissa opérer cette arrestation de ses membres et la reculade même d'un ami de Danton qui avait demandé d'abord qu'on l'entendît, ainsi que les autres, avant de les mettre en accusation. Il signale avec non moins de force la perfidie du rapport qui les réunissait à deux autres groupes : 1° Hérault-Séchelles, chargé spécialement des affaires étrangères dans le Comité de salut public, et des étrangers entrés, à divers titres, dans le mouvement de la Révolution : les deux Frey, juifs d'origine et pendant quelque temps au service de l'Autriche,

le Danois Diederichsen, l'Espagnol Gusman; 2° Fabre d'Églantine, Delaunay, Basire, Chabot et autres, accusés soit de malversation, soit de falsification d'un décret relatif à la Compagnie des Indes, amalgame qui les enveloppait tous dans le grief de corruption et de complicité avec l'étranger, et qui, en donnant la première place à l'affaire de la Compagnie des Indes [1], devait permettre, en vertu du décret rendu contre les Girondins, de suspendre les débats au bout de trois jours : — moyen commode d'ôter au formidable tribun le temps de se défendre. On employa contre Danton qui, dans l'interrogatoire préliminaire, faisait justement redouter l'effet de sa parole, un autre expédient encore : ce fut un décret qui, renchérissant sur celui que Danton lui-même avait contribué à faire prendre contre les Girondins, autorisait à mettre hors des débats tout prévenu de conspiration qui résisterait ou insulterait à la justice nationale. Les débats ayant été suspendus par application du premier décret, Danton et les autres, qui protestaient contre cet étouffement de la défense, furent mis dehors par application du second. C'est au greffe de la Conciergerie qu'on leur signifia leur arrêt de mort et c'est de là qu'on les mena, sans plus de formes, à l'échafaud. Le Bourgeois de Paris ne compatit pas plus à Danton et à Camille Desmoulins qu'il ne l'a fait aux Girondins. Il ne les croit pas convertis au modérantisme. A la hardiesse du numéro III du *Vieux Cordelier* il avait opposé les désaveux postérieurs de Camille ; aux paroles de Danton qui, dans l'intimité, semblait vouloir retenir la révolution sur sa pente, il oppose les paroles dites à la tribune qui l'associaient, presque jusqu'à la fin, à ses excès. Un ami du Bourgeois qui lui rend compte des débats exprime le regret qu'il n'ait point fait amende honorable du sang versé par lui, comme de sa part à l'établissement du Tribunal révolutionnaire, à la création des comités et

[1] On a encore aux Archives le projet de décret, modifié au crayon par Fabre d'Églantine pour le rendre conforme à son amendement qui avait été adopté par la Convention (W 342, dossier 648, 3e partie, pièce 10). Il suffit de le voir pour être convaincu que Fabre d'Églantine était étranger au faux commis par Delaunay en supprimant ces corrections dans une copie qu'il dit être conforme au projet et qu'il fit signer comme telle par Fabre d'Églantine; mais on se dispensa assurément de la placer sous les yeux des jurés. On s'en tint au rapport d'Amar qui confond les deux pièces, prenant les modifications de Fabre, qui représentaient le décret réellement voté, comme falsification du décret. Fabre, devant le tribunal, réclama en vain la production des deux pièces à l'appui de sa protestation (voir *Hist. du tribunal révolutionnaire de Paris*, t. III, p. 135-144 et 160). Le Bourgeois de 1793 n'était pas en mesure d'éclairer cette affaire dans son *Journal;* mais c'eût été pour M. Biré une bonne occasion de le suppléer.

de l'armée révolutionnaire et à l'immolation des Girondins et des aristocrates : « Il me semble, dit-il, que, s'il eût fait cela, il eût été grand et que la postérité lui aurait été clémente. Danton a compris autrement sa défense. Il s'est vanté de ses crimes et de ses lâchetés, au moins autant que de ses luttes contre la royauté. Il s'est fait un titre de gloire d'avoir défendu Marat, d'avoir, sous la monarchie, proposé la loi de Valérius Publicola, qui permettait à chaque citoyen de tuer un homme, d'avoir, au 10 août, fait égorger le généreux Mandat; » et il poursuit en signalant quelque bonne action dont le tribun s'excuse : « Malgré l'indignité de ses accusateurs, a continué mon ami, Danton, après sa défense d'aujourd'hui, mélange extraordinaire d'audace et de lâcheté, Danton ne saurait prétendre, même dans la situation horrible où il se trouve, à obtenir des honnêtes gens indulgence et pardon. Tout au plus lui peuvent-ils accorder leur pitié. » (IV, XXIX.) C'est toujours la maxime *Patere legem quam fecisti*. Au récit de l'exécution le Bourgeois ajoute un détail que les journaux, dit-il, ne publieront pas : c'est que Danton, sur les instances de la jeune fille qu'il épousa en secondes noces, s'était confessé à un prêtre *non jureur;* que ce prêtre était attaché au service organisé par Mgr Juigné, évêque légitime de Paris, pour assister les condamnés et leur offrir au moins le secours des dernières prières. Ce prêtre, quoique ce ne fût pas son jour, suivit la charrette où était Danton : « Plus d'une fois pendant le fatal trajet, ses yeux ont pu rencontrer les yeux de son pénitent d'un jour. Au pied de l'échafaud, les deux hommes ont échangé un dernier regard et un dernier adieu. Qui sait ce qui a pu se passer dans l'âme de Danton, à la vue de cet homme qui lui montrait le ciel, et dont la seule présence évoquait pour lui, à cette heure suprême, cette scène peut-être la plus étrange de sa vie, sa confession dans une pauvre mansarde, à l'ombre de la vieille église de Saint-Germain-des-Prés? Qui sait si le cœur de Danton ne s'est pas ouvert au repentir, lorsque dans la personne de cet humble prêtre lui est apparue la religion, dévouée et miséricordieuse, sublime, assez puissante pour absoudre même les bourreaux, assez grande pour tout pardonner, même le crime. » (IV, XXX.) On voudrait n'avoir aucun doute sur le fondement de cette tradition qui est d'ailleurs en harmonie avec des souvenirs de famille recueillis par Eugène Despois et reproduits par M. Jules Claretie[1]; elle est plus consolante que les paroles prêtées, sans autorité d'ailleurs, à Danton mourant.

Ces deux grands procès furent suivis d'un troisième qui comprenait

[1] *Camille Desmoulins et les Dantonistes*, p. 365.

en quelque sorte le reliquat des deux premiers : l'impénitent Chaumette et le repentant Gobel, la veuve d'Hébert et la veuve de Camille-Desmoulins, la douce et tendre Lucile, avec beaucoup d'autres (25 dont 19 condamnés); c'étaient en même temps (notre Bourgeois aurait pu le remarquer) les préliminaires de cette boucherie finale qui s'accomplit sous le nom de *conspiration des prisons*.

Les modérés, les enragés abattus, Robespierre restait seul et sans rival avec ses deux acolytes, le beau Saint-Just et le difforme Couthon [1]. Va-t-il se modérer à son tour? On aurait pu le croire. Le 18 floréal, il proposait et faisait voter le décret qui proclamait, au nom du peuple français, « l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme ». Mais les grandes immolations se continuent : le 19 floréal, Lavoisier et les fermiers généraux; le 21, Mme Élisabeth et les vingt-quatre coaccusés qui lui formaient au tribunal, où elle occupait le fauteuil, et jusqu'au pied de l'échafaud, où elle monta la dernière, une sorte de cour. Le 20 prairial, aux termes du dernier décret, la fête de l'Être suprême était célébrée avec toute la pompe des programmes de David. Robespierre, nommé tout exprès ce mois-là président de la Convention, officiait, pontifiait, si je puis dire, à la cérémonie; mais le lendemain il faisait voter la loi du 22 prairial qui était en quelque sorte le dernier mot, la consommation de la Terreur. M. Biré montre fort judicieusement combien il se fourvoya lui-même dans cette voie d'extermination au bout de laquelle il croyait trouver l'affermissement de son pouvoir. La loi du 22 prairial était une menace pour une partie de la Convention. Le péril fut senti par les représentants qui, le lendemain, en l'absence de Robespierre, tentèrent de se mettre à l'abri par un ordre du jour motivé; et l'intention de Robespierre devint plus évidente encore, lorsque, le surlendemain, reparaissant à la tribune, il fit retirer cet ordre du jour par la majorité intimidée. S'il n'eût demandé que sept ou huit têtes en les désignant, l'assemblée ne les lui aurait assurément pas refusés, et, pour le moment du moins, il ne lui en fallait pas davantage. Mais en ne désignant personne, il menaçait tout le monde, et c'est ce qui le perdit. Les sept ou huit qui se savaient désignés *in petto* n'eurent pas de peine à persuader au plus grand nombre qu'ils pouvaient être également sur la liste des proscrits. Robespierre ne parut pas s'en apercevoir : il s'attache de plus en plus à ce système d'extermination que la loi du 22 prairial avait pour but d'étendre, en le simplifiant, et qui marque chaque jour, par de si sanglantes hécatombes, la dernière dé-

[1] C'est une occasion pour notre Bourgeois d'exposer, dès l'origine, les progrès de son élévation (V, xi).

cade de prairial, tout le mois de messidor et les premiers jours de thermidor. Il marche vers le 9 thermidor. Comment y arrive-t-il ? notre Bourgeois l'indique à peine. C'est sans doute parce que la chose est trop connue pour qu'il s'y arrête.

En terminant cet aperçu j'exprime le regret que le Bourgeois de Paris, intelligent comme il est, et à même de deviner à coup sûr les conséquences prochaines des faits dominants qu'il raconte, n'ait pas, dans son Journal, mieux observé le lien qui les enchaîne, dût son exposition se rapprocher davantage, par l'ordre chronologique, de la manière des historiens. Quel que soit le sujet que l'on veuille traiter plus particulièrement dans cette période de la Terreur, il est bon de ne point perdre de vue la suite des événements; c'est un fil conducteur qui sert bien plus qu'il n'embarrasse. Ce qui d'ailleurs nous intéresse dans ce livre, ce sont les faits historiques que l'on y trouve en abondance; tout ce qui est de fiction est sans valeur. Que nous fait, par exemple, ce que le Bourgeois nous dit de son entrevue avec André Chénier ou avec Beaulieu, de ses entretiens avec le jeune Royer-Collard ou avec La Harpe? Puisque les lecteurs savent qu'il est lui-même un être fictif, tout ce qui le concerne personnellement s'évanouit avec lui. Il est bon qu'il ait rencontré les observateurs de police de Garat et qu'il fasse dans Paris une promenade avec le plus clairvoyant et le mieux informé de tous, Dutard. Mais Dutard est beaucoup plus curieux dans ses rapports, dont le texte est sous nos yeux, que dans les bouts de conversation et les renseignements prétendus qu'en tire notre Bourgeois. Je ne sais si ce cadre de fantaisie peut avoir un intérêt particulier pour le public; ce n'est point à cela que s'attachera le plus le lecteur sérieux. La suite des jours est d'ailleurs un moyen commode d'y rattacher des événements épisodiques et j'ai dit comment l'auteur en sait user. Quand la matière prête moins, il dresse un « bilan de quinzaine »[1], et alors il enregistre les faits comme dans les colonnes d'un petit journal. Il y parle souvent du Tribunal révolutionnaire, des jugements, des exécutions surtout; car chaque jour a sa pâture et à la fin quelles tueries ! Notre Bourgeois assiste moins aux jugements qu'aux exécutions; car il se tient volontiers dans la rue, et il y suit les charrettes jusqu'à l'échafaud. Quant aux procès, on ne peut lui demander de nous donner ce qui en est souvent la partie la plus curieuse : les dénonciations, les premiers interrogatoires, les pièces des dossiers qui nous ont été heureusement conservés, si précieux dans leur désordre même. Fouquier-Tinville ne les tenait pas à la disposition du public; mais les séances

[1] II, 14; III, 10, 27, 28; V, 6, 7.

du Tribunal étaient accessibles à tous, et le Tribunal avait son Bulletin, qui se continue jusqu'à la fin, quoique avec bien des lacunes : car la justice révolutionnaire allait si vite que son journal, limité à quelques pages par numéro, ne pouvait la suivre et qu'il était forcé de s'arrêter et de sauter par-dessus des semaines pour se remettre à flot quand surgissait un procès plus important. Du reste, pour tout ce que le Bourgeois ne pouvait savoir par lui-même, son éditeur était en mesure de le suppléer, et il l'a fait très souvent. Il l'aurait pu faire avec plus de détails, tant pour l'intérieur des prisons que pour les jugements, en ce qui touche le séjour de la famille royale au Temple et de Marie-Antoinette à la Conciergerie ; en parlant de Charlotte Corday, il n'a qu'une courte notice sur ce jeune député de Mayence, Adam Lux, qui, ému de son supplice, voulut monter sur le même échafaud, s'immolant volontairement pour elle. Il laisse beaucoup à dire sur le procès des Girondins, sur la prison et le jugement de madame Roland, sur les parlementaires de Paris et de Toulouse, sur le procès des *chemises rouges* (costume des assassins), comprenant, sous le titre de « conspiration de l'étranger », cinquante-quatre accusés, dont cinquante-deux rassemblés de partout pour servir de cortège à Ladmiral et à Cecile Renault, en expiation du coup de pistolet tiré par le premier sur Collot-d'Herbois, sans l'atteindre, et de deux petits couteaux de poche, trouvés sur Cecile Renault, qui avait demandé à voir Robespierre ; enfin sur tout l'ensemble de « la conspiration des prisons », simplement indiquée dans les deux chapitres qui ont pour titre : *4 thermidor* (V, XXIX et XXX), et noyée, pour ainsi dire, dans *une décade* du Tribunal révolutionnaire (V, XXXI).

Le critique, je l'ai dit, est très heureusement intervenu pour combler, soit au nom de son Bourgeois, soit en son propre nom, les lacunes de l'histoire. Il serait trop long d'en donner ici le détail ; le lecteur en parcourant ce livre en fera son profit. L'auteur a fait des rectifications importantes aux récits des meilleurs historiens ; mais à côté des additions utiles il y a, dans cet ouvrage, des répétitions singulières et que véritablement on ne s'explique pas, des répétitions de paragraphes entiers presque dans les mêmes termes, avec renvoi d'un volume à l'autre, par exemple sur le culte de Marat[1], la police de Garat[2], le procès des Orléanais[3], la tentative de suicide de Chabot[4]. Tout cela est à remanier dans une prochaine édition. On se demande aussi pourquoi c'est seulement à la fin de son ouvrage, au tome V, ch. XXI et XXII, qu'il s'avise de faire l'histoire de la guillotine dont il a raconté depuis le commencement les tristes ex-

[1] T. IV, p. 99 et t. III, p. 154.
[2] T. IV, p. 271 et t. II, p. 297.
[3] T. V, p. 215 et t. III, p. 112.
[4] T. V, p. 16 et t. IV, p. 362, note.

IMPRIMERIE NATIONALE.

ploits. On est un peu surpris que le Bourgeois termine son journal à l'exécution de Robespierre et de ses compagnons, le 10 thermidor : vingt-deux, lui compris, comme les vingt-deux victimes du 31 octobre : « Sans le vouloir, dit-il, en tuant Robespierre, ils ont tué la Terreur et c'est pourquoi mon journal s'arrêtera ici » (V, XXXIII). Les exécutions du 11 et du 12, l'extermination en masse de la Commune, soixante-dix le 11 et le lendemain un reliquat de douze, tous mis à mort sans jugement, comme hors la loi, sur la simple constatation de leur identité, cela peut bien encore se rapporter au règne de la Terreur. Quant aux erreurs commises dans les nombreux écrits publiés sur ce temps-là, il cite ce mot de Louis Blanc, que « pour relever une à une toutes les erreurs propagées par les divers historiens de la Révolution française, un ouvrage à part ne suffirait pas ». — Il est de cet avis; il serait assurément en mesure de faire lui-même cet ouvrage, et c'est, il faut le dire, Louis Blanc qui, après en avoir suggéré l'idée, lui en fournirait surtout la matière. M. Edmond Biré est l'homme des *errata*. Nul n'est plus habile à les relever. Il y a des auteurs que ces rectifications peuvent contrarier, il en est qui les supportent, il en est qui l'en remercieront. Quand on écrit d'après de nombreux documents, on peut laisser dans son travail tant de fautes à corriger que l'on doit se réjouir de trouver quelqu'un qui vous aide à le faire, en en complétant la liste [1]. M. Biré pousse le zèle jusqu'à relever, comme un prote expérimenté, des fautes d'impression; c'est un service qu'il rend aux auteurs et qu'on pourrait lui rendre à lui-même [2]. Mais le critique en M. Biré ne se révèle pas seulement par ces annotations un peu minutieuses; il se montre dans des discussions importantes, et on peut recevoir avec sécurité de sa main les faits qu'il a cités. Il n'est pas complet assu

[1] « Le jeudi 9 juin 1794 (1er messidor an II), dit M. Biré (t. V, p. 235, note), le Tribunal révolutionnaire prononça dix-huit condamnations à mort et non dix-neuf comme le dit M. Wallon, t. IV, p. 281. » Cela est vrai et je les ai nommés tous (t. IV, p. 281 et 495-497); mais je les ai mal comptés. M. Biré me reproche plus justement d'avoir dit que Barnave avait péri le 28 *octobre* et non le 28 *novembre*; mais il oublie de dire que j'en ai donné la vraie date, 8 frimaire (t. II, p. 123), et que le mois d'*octobre* au lieu de *novembre* est un *lapsus* (regrettable d'ailleurs) corrigé par les conversions des jours des deux calendriers qui précèdent et qui suivent, comme par la place du jugement dans le *Journal des actes du tribunal* à la fin du volume (t. II, p. 485).

[2] Puisqu'il a pris la peine de noter que dans mon *Histoire du Tribunal révolutionnaire* (t. III, p. 235) un *n* a été mis pour un *u* (Conraudin pour Couraudin) il sera content qu'on lui dise que lui-même il a fait ou plutôt subi la même faute, appelant le substitut de Fouquier-Tinville, dans le procès de Mme Élisabeth (t. IV, p. 97), *Lieudon*, et dans le procès des *Chemises rouges* (t. IV, p. 227), *Liendon*, et il l'écrira des deux côtés, comme il le fait d'ailleurs dans sa table, *Liendon*.

rément, il ne donne pas tout ce qu'il faudrait avoir sous les yeux pour apprécier, dans son entière vérité, une grande époque. Étant là journaliste et non pas historien, il va où son penchant l'attire. Toutefois, sans rien retrancher des réserves que j'ai faites sur la conception même de son ouvrage et sur le plan qu'il a suivi, je me plais à le reconnaître, il a réuni dans le cercle où il a voulu se renfermer, avec des faits généraux bien constatés, assez de *singularités* historiques pour que le lecteur se laisse séduire par les allures un peu capricieuses de son *Bourgeois de Paris pendant la Terreur.*

H. WALLON.

Dernier travail, derniers souvenirs, par M. Ernest Legouvé, de l'Académie française (Hetzel, 1898).

La dynastie des Legouvé s'est en quelque sorte consacrée à l'honneur et à la glorification de la femme. Le père de notre illustre contemporain a écrit le *Mérite des femmes*, poème aimable et touchant, dont la forme a un peu vieilli, mais dont le sentiment est toujours jeune et vivant. Le fils du premier Legouvé a suivi la voie ouverte par son père. Il a écrit l'*Histoire morale* des femmes et n'a négligé dans aucun de ses livres de faire la part à la femme, à la mère, à la fille. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que, lorsque le Gouvernement a eu la pensée de fonder un enseignement officiel pour les jeunes filles et de créer à Sèvres, pour préparer des professeurs à cet enseignement, une école normale analogue à celle de la rue d'Ulm, qui existe pour les jeunes gens, il n'est pas étonnant, dis-je, que l'État ait pensé à M. Legouvé pour la haute direction de cet enseignement nouveau. Le livre de M. Legouvé, qu'il intitule : *Dernier travail, derniers souvenirs*, est sorti de cette inspiration. Il nous raconte lui-même avec quel étonnement il a reçu la dépêche du Ministre qui l'instituait inspecteur et professeur de l'école de Sèvres. « Professeur! moi, dit-il, qui ne suis pas même licencié ès lettres! » Là-dessus il alla voir le Ministre et lui demanda ce qu'il aurait à faire. Il lui fut répondu qu'on ne lui demandait rien, qu'on ne lui interdisait rien. « Vous viendrez quand vous voudrez, vous direz ce qu'il vous plaira. Un mot d'enseignement avec les élèves, un mot d'entretien avec les professeurs; quelques conférences de temps en temps; c'est à vous à

créer cet enseignement et à lui donner le sens qui lui convient. » Devant une telle confiance, M. Legouvé ne pouvait pas ne pas accepter; il accepta. Il nous donne aujourd'hui les résultats de ce travail; c'est son cours de l'école de Sèvres. A vrai dire, ce n'est pas un cours, au moins un cours didactique, régulier, orthodoxe et complet à proprement parler. C'est plutôt une suite de conférences familières, libres, variées, sur des sujets choisis ou des points de vue nouveaux et personnels, qui viennent rajeunir les sujets les plus rebattus. Grâce, finesse, élégance, telles sont les qualités bien connues de M. Legouvé, plus indiquées ici que partout ailleurs; parlant devant un auditoire de jeunes filles, il devait surtout plaire par l'aménité et l'agrément. Point de programme pédantesque, pas de discussions subtiles; mais l'agrément n'exclut pas la solidité. Le mot juste, l'allusion piquante, la critique sentie et vivante, voilà ce que devait nous donner son cours de littérature à l'usage des jeunes filles. Passons en revue cet aimable volume, et relevons-en les points les plus intéressants.

Il s'agit d'abord de La Fontaine. M. Legouvé fait remarquer que les grands écrivains du XVIIe siècle ont eu tous des fortunes plus ou moins changeantes, des phases variées, des hauts et des bas. On les juge, on les préfère l'un à l'autre. Molière lui-même, au XVIIIe siècle, a quelque peu perdu de sa faveur. La Fontaine seul est resté à l'état d'étoile fixe. Même, s'il est permis d'user d'un critérium un peu vulgaire, La Fontaine, en librairie, est toujours l'écrivain le plus vendu. A quoi tient cette place à part? A ce qu'il est à la fois un poète comique et un poète lyrique. Pour mettre en lumière ce mérite original, et donner la preuve de ce double génie, M. Legouvé choisit une fable, une seule, que La Fontaine lui-même regardait comme son chef-d'œuvre : *Le Chêne et le Roseau*. M. Legouvé analyse cette fable en détail et il nous montre tout La Fontaine rien que dans cette seule fable. Voyez d'abord l'élément comique : c'est le portrait du vaniteux auquel le poète ajoute, comme trait caractéristique et original, la *compassion* : « Cette alliance hypocrite de la satisfaction de soi-même et de la sollicitude apparente pour autrui, de l'insolence et de la sympathie, ne constitue-t-elle pas un caractère original? D'autant plus que le chêne est à moitié de bonne foi; il ne feint pas seulement non plus de plaindre le roseau, il le plaint véritablement. » Le portrait du roseau n'est pas moins achevé. C'est l'humilité ironique par laquelle le faible se venge du fort : « Votre compassion part d'un bon naturel..... Je plie et ne romps pas. » En un mot, six vers du chêne, six vers du roseau, et voilà deux portraits complets. De plus, La Fontaine a, comme Molière, le génie du dialogue. « Chaque

personnage a sa langue et son caractère. La phrase du premier est étoffée, ample, imagée. Tout soie et velours, style de vaniteux et de vaniteux enrichi. En regard cinq ou six hémistiches brefs, précis, mordants, caractérisent l'homme d'en bas qui ne veut pas laisser abaisser son humble fortune; encore du Molière. » Dans la même fable nous admirons le poète lyrique : c'est lorsque le vent se met de la partie. « Quel coup de théâtre, dit M. Legouvé, que l'apparition de ce nouveau personnage! Les efforts redoublés de l'aquilon donnent je ne sais quoi d'héroïque à l'attitude de l'arbre qui tient bon. Le spectacle de ce géant étendu à terre reporte la pensée à cette parole de la Bible : *Quomodo cedidit potens?* » Ainsi se résout pour M. Legouvé cette question posée par lui au début de cette étude. Comment cet auteur qui n'a guère fait autre chose qu'imiter est-il lui-même inimitable?

Reste à voir dans La Fontaine, à côté du poète, le moraliste pratique. A l'opposé de Rousseau et de Lamartine, M. Legouvé voit et nous montre dans La Fontaine un véritable moraliste. Dans la fable du Chêne et du Roseau, La Fontaine met en présence le puissant et le chétif, le faible et le fort. C'est une leçon d'humilité et de charité. Le poète dit au chêne : « Ne t'enorgueillis pas de ta grandeur, car elle est éphémère. » Il dit au roseau : « Ne te laisse pas humilier et contente-toi de ton sort. » Revenant ensuite sur quelques autres fables, l'auteur termine par ce mot célèbre de Molière : « Nos beaux esprits auront beau faire, ils n'effacent point le bonhomme. »

Dans les leçons suivantes, M. Legouvé passe à la poésie dramatique. Pour nous bien faire comprendre Corneille, M. Legouvé choisit le quatrième acte de *Polyeucte*. Il analyse avec finesse toutes les merveilles de ce quatrième acte, où se concentre le génie de Corneille, le sublime du dévouement et la profondeur de la passion. A l'amour du devoir que Pauline avait ressenti jusque-là pour son mari succède l'amour proprement dit, l'amour de passion. On connaît le mot d'une grande dame de la Cour qui disait : « Voilà une honnête femme qui n'aime pas du tout son mari. » Cette dame n'avait pas compris toute une partie de *Polyeucte*. Elle n'avait pas vu que la beauté du martyre, la sublimité du sacrifice, la grandeur de la foi, tous ces traits nouveaux et inconnus jusque-là avaient remué l'âme de Pauline de fond en comble, et d'une épouse froide et obéissante avaient fait une épouse émue et passionnée. Polyeucte, qu'elle ne connaissait pas véritablement jusque-là, est apparu à ses yeux comme un héros. Il s'engage entre l'amour divin et l'amour humain une lutte saisissante. L'un veut entraîner l'autre vers le ciel, celui-ci ramener celui-là à la vie terrestre; c'est une succession d'élans de passion,

de cris d'enthousiasme, qui se traduisent en vers immortels, jusqu'à ce qu'épuisée de larmes et de sanglots, Pauline tombe en s'écriant :

Va, cruel, va mourir, tu ne m'aimas jamais!

On sait que Polyeucte fait venir Sévère pour lui léguer Pauline comme un héritage sacré. Ce sacrifice, que Voltaire trouvait ridicule, est le dernier mot du sacrifice fait à la foi et à Dieu :

Qu'on me mène à la mort, je n'ai plus rien à dire.
Allons, gardes! C'est fait.

M. Legouvé nous dit que lui-même, malgré son admiration pour *Polyeucte*, avait longtemps trouvé que celui-ci poussait le sacrifice trop loin; que sans doute au point de vue de la religion et de la piété il n'y a qu'à admirer, mais qu'au point de vue humain, Polyeucte paraît bien froid, bien détaché de Pauline, trop maître de lui. Mais un jour, ajoute-t-il, au Théâtre Français, un mot de Mounet-Sully lui a ouvert les yeux, en le frappant d'une subite lumière. Après le mot : *Allons, gardes!* l'acteur prend un long temps, puis, à part, à voix basse, avec un puissant effort, il dit : *C'est fait.* Cette interprétation me paraît une véritable création. Elle donne son unité au rôle de Polyeucte; elle nous montre qu'il a lutté jusqu'au bout, souffert jusqu'au bout, aimé jusqu'au bout; et ce sentiment humain persistant dans le sentiment divin fait de lui à la fois un martyr et un homme.

Parmi les conversions qui signalent la fin de *Polyeucte*, celle de Félix a soulevé généralement beaucoup d'objections et de critiques. Félix ne paraît pas être de ces caractères que l'on convertit. Il est trop voué aux intérêts terrestres pour être susceptible d'un enthousiasme céleste. M. Legouvé n'est pas de cet avis. C'est, au contraire, pour lui une des beautés de la pièce. Que ce personnage bas et vulgaire soit tout à coup arraché à la terre, soulevé hors de lui-même vers le ciel, c'est bien là la preuve de cette vertu miraculeuse qui transporte les montagnes. Malgré l'opinion de M. Legouvé, dont le goût devrait être pour nous une règle sans appel, nous persistons à penser que la conversion de Félix est un épisode froid et artificiel qui laisse l'auditoire indifférent, et qui, après la mort de Polyeucte et la conversion de Pauline, paraît une sorte de redondance inutile et fastidieuse.

Devant un auditoire de jeunes filles, dont il devait surtout compléter l'éducation et former l'esprit, M. Legouvé ne s'amuse pas aux curiosités et aux nouveautés littéraires. Il va droit aux grands traits de la littérature classique. C'est ainsi qu'il s'attache au *Misanthrope*, et nous donne

son avis sur le rôle d'Alceste, qu'il appelle un rôle « étincelant ». Il trouve qu'en général on joue ce rôle d'une manière trop sombre, trop morose. Il fait remarquer qu'il y a trois personnages de femmes dans la pièce, et que toutes les trois sont amoureuses d'Alceste, et que toutes trois veulent l'épouser, c'est-à-dire vivre avec lui dans l'intimité. Il avait donc son charme : car enfin on n'épouse pas par choix un homme morose; on ne va pas chercher pour mari un homme prêcheur et bougon; on ne prend pas le nom d'un homme ridicule. Alceste n'est pas ridicule. Tout ce qu'il dit est imprévu, singulier, amusant, mais non ridicule. On rit de ce qu'il dit, on ne rit pas de lui. Les femmes sont sous le charme; Oronte a autant de considération pour le caractère d'Alceste que pour son esprit. Philinte a pour Alceste une véritable affection. Il l'accompagne près des Maréchaux; c'est lui qui s'occupe de son procès. C'est lui qui lui recommande Éliante, quoiqu'il l'aime lui-même. D'où vient le charme de ce farouche misanthrope? Il est violent, excessif, injuste. Mais combien cette misanthropie est-elle à la fois éloquente et généreuse! Aussi Éliante fait-elle son portrait en quelques mots touchants :

> Dans ses façons d'agir il est fort singulier;
> Mais j'en fais, je l'avoue, un cas particulier,
> Et la sincérité dont son âme se pique
> A quelque chose en soi de noble et d'héroïque.

Tout cela nous explique le mot d'un auteur de la Comédie Française, M. Dupont, qui, parlant de l'acteur Molé dans ce rôle, disait qu'« il lui partait des étincelles de ses manchettes ». C'est qu'Alceste était Molé lui-même, amoureux fou de Mlle Contat qui ne l'aimait pas, comme Molière l'était d'Armande Béjart, dont Célimène était le portrait.

Dans le chapitre suivant, M. Legouvé se demande ce qu'il reste de J.-J. Rousseau dans la société moderne. Le sujet était délicat à traiter devant des jeunes filles. M. Legouvé le fait avec beaucoup de goût, de finesse et de discrétion, et avec d'autant plus d'impartialité qu'il a passé lui-même à l'égard de cet auteur par les phases les plus diverses, depuis l'admiration passionnée jusqu'à la répulsion la plus vive, pour s'arrêter à une moyenne de sympathie et de sévérité. Il passe en revue les divers objets sur lesquels s'est portée la pensée de ce puissant personnage : la nature, la famille, l'éducation, l'amour, les questions morales et le sentiment religieux.

M. Legouvé compare les diverses manières de sentir la nature dans Rousseau et dans les écrivains du XVIIe siècle. Fénelon, par exemple, dans le *Traité de l'existence de Dieu*, peint les magnificences du ciel et

la grandeur des lois de la nature. Rousseau, au contraire, s'attache à ce qui est caché, humble, intime. Un peu de mousse au pied d'un arbre, une petite source au fond d'un bois; se coucher au fond d'un bateau, et, étendu sur le dos, regarder passer les nuages, substituer enfin le microscope au télescope, voilà le trait caractéristique du génie pittoresque de J.-J. Rousseau. Il aime tout ce qui est rustique; la vie agreste des cultivateurs l'attire autant que la solitude et le silence des grandes forêts. En un mot, Rousseau est un paysagiste. Il a provoqué en nous tous les sentiments qui l'animaient lui-même et c'est à lui que nous devons l'amour de la campagne, l'un des sentiments les plus vifs et les plus profonds de notre vie moderne. S'il nous était permis d'ajouter un mot ici à la pensée de l'auteur, nous dirions que cette pensée pouvait être juste dans sa jeunesse et dans son âge mûr, mais qu'aujourd'hui elle peut être contredite. L'amour de la campagne est un sentiment qui tend à disparaître de nos jours devant d'autres sentiments qui se rattachent aussi à l'amour de la nature, mais qui ne sont pas l'amour de la campagne : par exemple, l'amour des voyages et l'amour de la mer. Bien peu de personnes aujourd'hui passent toutes leurs vacances à la campagne; elles vont aux eaux, aux bains de mer, en Suisse ou en Italie. La campagne est trop monotone; on n'y vient que le moins possible. On ne sait pas que le plaisir de la campagne se compose surtout d'accoutumance et de long séjour : c'est par là qu'il s'insinue dans l'âme, et qu'il lui communique une émotion pénétrante. Autrement la solitude ennuie, le silence effraie, et la répétition monotone du même spectacle fatigue l'imagination habituée à de plus vives impressions. C'est que l'amour de la nature n'est pas la même chose que l'amour de la campagne. Nos pères aimaient la campagne; nous, nous aimons la nature. C'est ce dernier sentiment dont l'honneur revient à J.-J. Rousseau.

Dans la famille, c'est à Rousseau que l'on doit une des grandes nouveautés de la vie moderne, à savoir l'allaitement maternel. De là toute une sorte de révolution dans la famille. Autrefois l'enfant, séparé des parents, était élevé au loin, confié à des soins mercenaires. Avec Rousseau, l'enfant est rentré dans la famille; suspendu au sein de sa mère, il a tout renouvelé autour de lui; il est devenu le but de toutes les joies, le point central de toutes les existences. Son premier regard, son premier sourire, sa première parole; ses premiers pas sont autant d'événements domestiques. En même temps les femmes, de nourrices se sont faites éducatrices; elles élèvent sur leurs genoux ceux qu'elles ont nourris à la mamelle; elles leur donnent leurs premières leçons. Plus tard, elles coopèrent à leurs premières études, et aujourd'hui dans les lycées de

garçons, comme dans les lycées de filles, les mères ont leur place et leur part. En un mot, Rousseau, qui a lui-même donné de si mauvais exemples au point de vue de la famille, a contribué pour sa part à l'amélioration des vertus domestiques.

Pour ce qui concerne l'éducation, M. Legouvé ne passe pas en revue tous les passages plus ou moins paradoxaux du livre de l'*Émile*, et ne retient qu'un trait original de ce système d'éducation : c'est que Rousseau a mis un outil dans les mains de ses élèves. Il leur a enseigné un état manuel. On sait quel a été l'effet de cette nouveauté : lors de la Révolution, les gentilshommes et les grandes dames, qui s'étaient mis au travail manuel par amusement et un peu par mode, y trouvèrent les ressources nécessaires à la vie lors de leur exil. Les souverains eux-mêmes s'adonnèrent à cette mode. Louis XVI avait un vrai talent de serrurier. Louis-Philippe disait qu'il fallait toujours avoir son couteau dans sa poche. Passant aux contemporains, il nous montre Victor Hugo tapissier et Saint-Marc Girardin menuisier. C'est là, dit M. Legouvé, un des plus grands services qu'ait rendus J.-J. Rousseau. Le travail manuel est un exercice pour le corps, un repos pour l'esprit, un élément de santé, un préservatif contre l'ennui : c'est pour les hommes ce que l'aiguille est pour les femmes.

Autant M. Legouvé admire les services rendus par J.-J. Rousseau dans l'*Émile*, malgré les paradoxes qui s'y trouvent, autant il est sévère pour la *Nouvelle Héloïse*, les *Confessions* et le *Contrat social*. Il n'en méconnaît pas les mérites; mais pour lui le mal surpasse le bien. Au premier de ces ouvrages il reproche la déclamation et la rhétorique; au second, l'exaltation du moi et le triomphe de la vanité; au troisième, l'utopie et l'appel aux passions antisociales. Peut-être pourrait-on en appeler de cette triple condamnation. Peut-être pourrait-on dire qu'il y a dans la *Nouvelle Héloïse* non seulement de la déclamation, mais encore de la passion; que dans les *Confessions* se trouvent les pages peut-être les plus charmantes que Rousseau ait écrites. Enfin le *Contrat social* est un livre d'une portée spéculative et platonique, dans lequel on ne trouve aucun appel aux passions.

En résumé, Rousseau, malgré son génie et son éloquence, n'est point aimé. Il lui a manqué une mère et une sœur. La personne qu'il appelait sa femme était une créature inférieure, indigne de lui; enfin il a méconnu les droits les plus sacrés de la famille. Et cependant son action sur les femmes a été immense. « Rousseau a été, dit M. Legouvé, une machine électrique. Rien ne sort paisiblement de sa plume. Tout en jaillit; ce sont autant d'étincelles qui font tressaillir de la tête aux pieds.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Il a frappé les imaginations; mais il n'a pas touché les âmes. » Il a été longtemps en concurrence avec Voltaire. Sous la Restauration, tout le parti libéral était voltairien. Plus tard, Montalembert opposait « les fils des Croisés aux fils de Voltaire ». Depuis, selon M. Legouvé, les choses ont bien changé. Non seulement les idées politiques de Rousseau ont triomphé, mais, on peut le dire aussi, ses idées religieuses. Nous sommes tous travaillés, comme lui, du besoin de croire et du regret de ne plus croire. Un déisme philosophique uni au christianisme, celui de Jules Simon et de Barthélemy-Saint-Hilaire, a été inspiré par Rousseau et par l'admirable discours du *Vicaire savoyard*. Il a repris la lutte contre le matérialisme intransigeant et contre l'intolérance athée. Tout cela, c'est du Rousseau.

M. Legouvé, dans un travail précédent que nous avons analysé, nous avait déjà parlé de Molière. Il y revient maintenant en traitant de Tartufe et d'Elmire. Le trait caractéristique de Molière, suivant lui, c'est la complexité du caractère dans ses personnages. On lui a reproché son Harpagon amoureux; mais au contraire cela même est un trait de génie. Personne n'est avare d'une manière absolue. Molière aime à réunir les contraires. Tartufe est terrible quand il chasse Orgon de sa propre maison, mais il est comique quand il est avec Dorine; c'est un mélange d'hypocrisie ridicule et de méchanceté profonde. De Tartufe M. Legouvé passe à Elmire, et, grâce à sa connaissance du théâtre, il nous dit sur ce charmant caractère des choses intéressantes. Elmire est la peinture de l'honnête femme, mais de l'honnête femme qui est en même temps femme du monde et qui n'est pas sans quelque mélange de coquetterie. A cet égard, M. Legouvé invoque ses traditions de famille. C'était Mlle Contat qui avait joué Elmire avec une absolue perfection, et elle n'a pas été dépassée par Mlle Mars elle-même. M. Legouvé n'a pas vu jouer Mlle Contat, mais il la connaissait comme s'il l'avait vue par son parent et tuteur M. Bouilly, dont Mlle Contat avait joué les pièces. Il en raconte des anecdotes piquantes : « Un jour, dit-il, elle dînait chez mes parents. Arrive sur la table une salade panachée de capucines. C'était alors l'usage de retourner la salade avec les doigts. Mlle Contat se lève; elle ôte ses bagues, elle retrousse ses manches, et du bout de ses doigts si fins, si aristocratiques, elle enlève et fait sauter en l'air les feuilles de romaine avec une telle grâce que les convives applaudissent comme au théâtre. » M. Legouvé ne tarit pas lorsqu'il raconte la grâce, l'élégance, la distinction de Mlle Contat. « C'était, dit-il, une grande dame née dans une boutique de la rue Saint-Denis. » Elle jouait donc le rôle d'Elmire dans la perfection. Elle se l'était approprié.

Elle l'avait aristocratisé. Elmire n'est pas seulement une honnête bourgeoise, c'est une femme d'esprit, une délicieuse coquette. On dit que Mme Préville sauvait à force d'adresse la scène scabreuse du quatrième acte. Mlle Contat l'abordait franchement. Elmire était lancée dans le monde. Sa belle-mère l'accuse de faire de la dépense, d'avoir des carrosses à sa porte. Elle-même disait hardiment : « Je veux une vertu qui ne soit pas diablesse. » M. Legouvé explique par ces différents traits le stratagème hardi du quatrième acte, et la séduction exercée par la vertu sur l'hypocrisie. M. Legouvé nous parle aussi de Mlle Mars, qu'il avait vue de ses yeux, tandis qu'il ne connaissait Mlle Contat que par tradition. Elle ne changea rien au rôle; elle y ajouta. Elle y ajouta la pureté, la chasteté, le pathétique. Si Mlle Mars a été supérieure à Mlle Contat, comme le reconnaissait Louis XVIII, quoique Mlle Contat fût royaliste et Mlle Mars bonapartiste, c'est qu'elle a été à la fois et Mlle Contat et Mlle Mars.

Un des plus intéressants morceaux du livre que nous analysons, c'est le chapitre sur ce que M. Legouvé appelle les deux Vauvenargues. Les deux Vauvenargues sont, d'une part, le Vauvenargues traditionnel, l'ami de Voltaire, l'auteur des *Maximes et pensées* qui répondent à La Rochefoucauld; l'autre est celui qui a été connu depuis par sa correspondance avec le marquis de Mirabeau, et que l'auteur d'un éloge couronné par l'Académie française, M. Gilbert, avait pressenti et deviné d'avance avant même la découverte de cette correspondance. Le premier avait inspiré à Voltaire, non cette amitié banale qu'il prodiguait à tout le monde, mais une amitié mêlée d'estime et d'admiration : « Il y a un an que je dis que vous êtes un grand homme. Je m'unis avec transport à la grandeur de votre âme, à la sublimité de votre esprit. » Il ajoutait : « Je vous conjure de m'aimer », et après sa mort il faisait son portrait en deux lignes : « Je l'ai toujours connu le plus infortuné des hommes et le plus tranquille. » M. Legouvé trouve, et, je crois, avec raison, dans ces lignes le témoignage d'une affection véritablement noble et sincère.

Quant au second Vauvenargues, il est sorti, comme nous l'avons dit, d'un concours de l'Académie française. Cette Académie avait proposé comme sujet de prix l'éloge de Vauvenargues. L'auteur couronné avait fait de son héros un portrait tout différent de celui qui avait eu cours jusqu'alors : « le plus infortuné des hommes », avait dit Voltaire, oui; mais « le plus tranquille », non pas. Le nouveau Vauvenargues qu'il nous présente est un Vauvenargues passionné et ambitieux, ambitieux non de places et d'honneurs, mais d'action et de mouvement. Ce jugement, dans le mémoire de M. Gilbert, n'était qu'une hypothèse, mais

cette hypothèse fut vérifiée et confirmée par la découverte de la correspondance que nous avons signalée, découverte due encore à M. Gilbert. A l'occasion de ces travaux, et aussi par suite de ses impressions personnelles, M. Legouvé nous restitue la grande âme, l'ambition énergique et le besoin de gloire et de vie du nouveau Vauvenargues, en un mot tous les éléments d'un grand caractère qui n'a été combattu chez lui que par la plus triste santé, et arrêté dans son cours par une mort précoce.

De Vauvenargues à Voltaire, le passage est facile, puisqu'ils se sont tant aimés l'un l'autre. C'est ce que fait M. Legouvé dans le chapitre intitulé *Voltaire romantique*. Tout en reconnaissant que Voltaire a beaucoup vieilli comme auteur dramatique, que rival pendant longtemps de Corneille et de Racine il est descendu bien au-dessous d'eux, néanmoims notre auteur soutient que ce qui a fait la gloire de Voltaire, c'est la nouveauté et l'invention. Voltaire a gâté *Œdipe* par l'amour de Jocaste, mais ce fut sur la contrainte des comédiens; il n'en voulait rien faire; il fut obligé de céder à l'empire de la routine et du préjugé. En revanche, ce fut contre l'avis des comédiens qu'il hasarda l'incomparable scène de la double révélation entre Jocaste et Œdipe, dans laquelle Voltaire triompha cette fois de l'ignorance des comédiens, et fit applaudir sur la scène française le chef-d'œuvre de Sophocle. La pièce de *Brutus* est une œuvre mâle et franche, imitée du théâtre anglais et inspirée de Shakespeare. Voltaire réclama, comme le principal ressort de la tragédie, l'action substituée au récit. A l'imitation de Shakespeare, il met sur la scène française l'admirable troisième acte de *Jules César*, le discours de Brutus, le discours d'Antoine, les cris de la foule, la versatilité du peuple. C'est le système romantique mis pour la première fois en action. Dans *Zaïre* tout est nouveau. C'est une tragédie nationale. Pour la première fois, le nom de *France* est prononcé dans une tragédie classique. Le roi qui est évoqué est saint Louis. L'époque qui est mise en scène est celle des Croisades. *Zaïre* est construit non seulement comme un drame, mais même comme un mélodrame. *La croix de ma mère* date de *Zaïre*. Voltaire commence par un drame d'amour, comme Corneille dans le *Cid*, Racine dans *Andromaque* et Victor Hugo dans *Hernani*.

Alzire est le triomphe de la tragédie romanesque. Tout y est d'invention. Tout y est animé par l'esprit et le sentiment religieux. « J'ai essayé de faire voir dans cette pièce bizarre, dit Voltaire lui-même, comment le véritable esprit religieux l'emporte sur les vertus de la nature. » *Mahomet* est, suivant M. Legouvé, la création la plus hardie de Voltaire. Le personnage de Mahomet est le pendant de Tartufe. C'est le fanatisme opposé à l'hypocrisie, et qui n'est pas même sans quelque mélange

d'hypocrisie. Il y a aussi un second personnage qui est une des créations les plus originales de Voltaire : c'est Séide, dont le nom est resté proverbial comme celui de Tartufe. Ce n'est pas un individu, c'est un type. C'est l'esclavage de la suggestion.

Le chef-d'œuvre de Voltaire, sinon par l'originalité de la conception, au moins par l'art de la composition, c'est *Mérope;* c'est la peinture de l'amour maternel. « Je m'étonne, dit M. Legouvé, que l'école romantique n'ait pas fait grâce à *Mérope,* ne fût-ce que pour le mérite d'avoir inspiré *Lucrèce Borgia.* Osons le dire, Victor Hugo dramaturge est bien plus l'élève de Voltaire qu'il ne le croit, et bien moins l'élève de Shakespeare qu'il ne le dit. »

Après avoir rétabli la gloire et la grandeur de Voltaire, M. Legouvé se demande d'où est venu ce discrédit où il est tombé depuis sa mort, quelle est la cause de sa décadence et de sa chute. Il en trouve la cause dans la faiblesse du style. Il va jusqu'à dire que le style de Voltaire est un style de pacotille. « Indigence des rimes, absence de rythme, fausse élégance, incohérence d'images, impropriété des termes, quelque chose de mou, de flasque, de factice, qui vous irrite et vous énerve. » Ce n'est pas qu'il ne reconnaisse qu'il y a dans Voltaire des vers charmants à côté d'une phraséologie filandreuse; mais le mauvais l'emporte. Bien plus, il a fait loi, il a fait école. Toute la poésie de l'Empire vient de Voltaire. « Il n'a fallu rien moins qu'une révolution pour jeter à bas ce système. C'est la gloire de Victor Hugo d'avoir été l'homme de cette révolution. »

Rappelons encore, pour finir, quelques excellents chapitres sur Béranger, sur Victor Duruy, sur Camille Doucet, sur les trois Dumas, sur Lamartine et Victor Hugo, considérés comme classiques. Ce sont autant de charmantes conférences, pleines de goût, d'esprit, de nouveauté. Le tout forme un des plus agréables cours de littérature à l'usage des jeunes filles. Les jeunes gens n'auront pas moins à y apprendre; nos jeunes professeurs de rhétorique y trouveront un modèle d'enseignement libéral qui convient à notre époque. M. Legouvé a traversé tout notre siècle. Il se rattache au passé par le nom de son père; il a été le contemporain de tous nos grands contemporains. C'est un témoin vivant de tout ce qui s'est fait de grand de nos jours. Son témoignage est précieux; ses souvenirs sont attachants, et sa plume, aussi jeune que jamais, émeut et intéresse par la variété, la souplesse et l'honnêteté.

Paul JANET.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Charles Garnier, membre de la section d'architecture de l'Académie des beaux-arts, est décédé le 3 août 1898.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens, libraires, fondeurs de caractères et compositeurs d'imprimerie, depuis l'introduction de l'imprimerie à Paris (1470) jusqu'à la fin du XVIe siècle; leurs adresses, marques, enseignes, dates d'exercice, notes sur leurs familles, leurs alliances et leur descendance, d'après les renseignements bibliographiques et des documents inédits. Avec un plan des quartiers de l'Université et de la Cité.* Paris, librairie A. Claudin, 1898. In-12, XVI et 483 p.

Le livre que nous annonçons et dont le titre indique exactement le contenu fera époque dans la série des travaux dont l'histoire de l'imprimerie et de la librairie parisienne est l'objet depuis plus de deux siècles. L'auteur avait déjà fait ses preuves dans le beau volume qu'il nous a donné, il y a deux ans, sur les livres sortis de l'atelier de Simon de Colines. Il aborde aujourd'hui un sujet beaucoup plus vaste et d'un intérêt plus général : l'histoire des travailleurs du livre, comme on dit à présent, dans la ville de Paris, depuis l'année 1470 jusqu'en 1600, et, pour remplir son programme, il ne s'est pas contenté de résumer, en les complétant et les corrigeant, les ouvrages classiques que nous possédons sur cette matière, tels que ceux de La Caille et de Lottin; il n'a pas seulement coordonné les renseignements épars dans les grands répertoires, comme le Manuel de Brunet et les Catalogues de beaucoup de bibliothèques; il a voulu mettre à profit les adresses imprimées au commencement ou à la fin de beaucoup de livres rares qui n'avaient pas encore été remarquées. De

plus il n'a pas reculé devant le dépouillement de fonds d'archives dont l'étendue et l'aridité auraient effrayé des travailleurs moins courageux. Aux informations qu'il s'était ainsi procurées avec autant de patience que de sagacité, il a pu ajouter celles que nos bibliographes les plus expérimentés, M. Claudin et M. Émile Picot, pour n'en citer que deux, se sont fait un plaisir de mettre à sa disposition.

Ainsi s'est formé un Catalogue des imprimeurs et des libraires de Paris, qui fera vite oublier les ébauches dont nous devions nous contenter. On pourra assurément faire des additions [1], et peut-être même des corrections, aux listes établies par M. Renouard; mais on peut dire, sans crainte d'être démenti, que ces listes constituent un travail définitif, aux résultats duquel on peut accorder une entière confiance.

Peu de noms d'imprimeurs ou de libraires parisiens du xve et du xvie siècle ont échappé aux investigations de M. Renouard. Dans les 377 premières pages de son livre, il nous donne des renseignements précis sur l'origine de tous ceux qu'il a rencontrés, sur leurs familles, sur la durée de leur exercice, sur l'emplacement et l'enseigne des maisons qu'ils ont habitées, sur les marques qu'ils ont employées. La plupart des assertions de l'auteur sont faciles à contrôler à l'aide de renvois très précis à des titres de livres ou à des pièces d'archives. Il y a là le canevas d'une multitude de notices biographiques, et c'est là qu'on trouvera le moyen de fixer l'époque à laquelle peut être rapportée l'exécution de beaucoup de livres dépourvus de date.

Les recherches de M. Renouard présentent un autre genre d'utilité. La carte et les tables qu'il a jointes à la série alphabétique de ses notes feront faire un grand pas à la connaissance de l'ancienne topographie de deux quartiers de Paris. En parcourant la table des adresses classées par ordre de rues (p. 342-419) et la table des enseignes (p. 423-432), on se fera sur la physionomie des rues de la Cité et de l'Université au xve et au xvie siècle, des idées beaucoup plus justes et plus complètes qu'en consultant le volume consacré dans l'*Histoire générale de Paris* à l'ancienne topographie de la région centrale de l'Université. L. D.

ANGLETERRE.

A literary History of India by R. W. Frazer, LL. B. London, T. Fisher Unwin, 1898. xiii-470 p. in-8°.

Ce nouveau livre de M. Frazer est une œuvre de plus grande envergure et représentant une bien autre somme de travail que le petit volume sans prétention, naguère annoncé ici [2], dans lequel l'auteur a résumé l'histoire de l'Inde britannique. Il me satisfait moins pourtant et, tout en lui reconnaissant de grands mérites, je

[1] Au moment où j'écris ces lignes, le hasard fait passer sous mes yeux un livret sorti d'une imprimerie parisienne dont je ne vois pas la mention dans les listes de M. Renouard. C'est un livret de 24 feuillets in-8°, portant ce titre de départ : « La Confession de frère Olivier Maillard, » et terminé par cette souscription : « Ainsi sont acomplies neuf reigles, par lesquelles on peut faciltement cognoistre tout peché mortel. Imprimées à Paris, ou colliege de Narbonne, en l'an mil quatre cens quatre vingtz ung, le vingtiesme jour de novembre. » Un exemplaire de ce livret est au Musée Condé à Chantilly.

[2] *British India. Journal des Savants*, mars 1897, p. 188.

regrette de ne pouvoir le recommander aussi bien que l'autre sans faire de nombreuses et importantes réserves. Par « histoire littéraire », M. Frazer entend non pas l'histoire de la littérature, mais l'histoire du développement religieux, social, intellectuel et artistique tel qu'il se révèle dans la littérature. Une pareille tâche, difficile partout, l'est particulièrement ici, où la littérature dès maintenant accessible est volumineuse et, en grande partie, d'une interprétation mal assurée, et où ce développement, pour la période pendant laquelle la pensée de l'Inde a été vraiment féconde, est à peu près dépouvu de chronologie et ne peut pas être ramené à de l'histoire proprement dite. Mais, tout en tenant compte de ces conditions défavorables qui excluent jusqu'à la possibilité d'arriver à satisfaire tout le monde, je suis obligé de reprocher à l'auteur des lacunes (les Brāhmaṇas et Sūtras, les Purāṇas, les diverses branches de la littérature technique, celle des Jainas auraient dû être plus méthodiquement explorés), des détails inutiles (par exemple l'expédition d'Alexandre, où M. Frazer tombe dans le récit et dans le développement purement littéraire), une habitude fâcheuse de reprendre sans cesse les choses à leur commencement (combien de fois au juste remonte-t-il à l'invasion des Aryas?), qui fait que la chronologie interne, la seule possible, est chez lui très difficile à suivre Même pour les temps où l'ordre des faits est assuré, M. Frazer se plaît, par coquetterie littéraire, semble-t-il, à nous les présenter à rebours. M. Frazer est en effet un styliste et un coloriste. Dans un élégant petit recueil de nouvelles indiennes (*Silent Gods and Sun-Steeped Lands,* London, Fisher Unwin, 1895), il a lutté de subtilité d'imagination et de raffinement de diction avec M. Rudyard Kipling, et il porte ici les mêmes préoccupations de *fine writing* dans le genre plus sobre de l'histoire. Si elles lui ont inspiré plus d'une page vraiment belle, elles lui ont par contre joué aussi d'assez mauvais tours : elles l'ont trop souvent induit à rechercher l'effet quand même, à substituer la paraphrase littéraire (même inexacte) au détail précis, à écrire des tirades comme celles qu'on lit par exemple aux pages 122-123, 125, 127, 139, 189, etc., qui, traduites en français, seraient simplement du phébus. Ces défauts se compliquent d'un trop grand nombre d'inexactitudes matérielles (je ne parle pas des opinions risquées ni des hypothèses plus ou moins gratuites données comme des faits acquis). Ses transcriptions ne sont pas toujours telles qu'on les attendrait d'un lauréat pour le sanscrit de l'université de Madras : elles présentent la plus étrange bigarrure et dans le nombre il y en a de franchement fautives, comme *Brihad Katha* (p. 249; l'ouvrage, par-dessus le marché, est attribué à Vararuci), ou le prêtre *brahman,* partout orthographié *brāhman* (p. 42, 89, 90, 91), une forme impossible. En général il paraît avoir beaucoup travaillé de seconde main, sans s'être toujours donné la peine de vérifier ses emprunts sur les textes, et, comme il lui arrive de remanier ces emprunts, il est tombé de ce chef en plus d'une méprise. Il dépend trop de ses autorités, qu'il accumule plus qu'il ne les choisit : ainsi, à la page 64, il fait l'aveu fort justifié de notre ignorance quant aux différences d'ordre social entre les races aux temps védiques, et, à la page suivante, il donne en plein dans les rêveries de M. Hewitt. Son exposition fait ainsi parfois l'effet d'une juxtaposition de notes plutôt que d'un résumé élaboré d'après les sources. Il ne traite, par exemple, que très sommairement, ce qui était son droit, de l'ethnographie védique; mais que viennent faire alors de menus détails comme la mention, le fait fût-il prouvé, que les Krivis habitaient le Cachemire avant d'être fixés sur le Gange (p. 67)? Que viennent faire ailleurs des détails tout aussi menus sur le rituel védique, quand nous n'obtenons aucune vue d'ensemble de ce rituel et que M. Frazer se tire d'affaire sur ce point par des considérations vagues sur l'es-

sence du sacrifice en général et par des rapprochements contestables entre le sacrifice chez les Sémites et le sacrifice védique (p. 70 et s.)?

C'est à contre-cœur, parce qu'il le fallait bien, que j'ai formulé ces griefs. Car, malgré ces défauts, plus agaçants pour l'indianiste que fâcheux pour le grand public, le livre de M. Frazer est une œuvre très distinguée et qui rendra d'excellents services. Si l'auteur n'est pas toujours philologue irréprochable, il est écrivain de grand talent, historien d'ample information et de judicieuse doctrine. L'expérience personnelle qu'il a de l'Inde du présent, hommes et choses, l'a doué d'une singulière clairvoyance pour juger et deviner l'Inde du passé; elle lui a suggéré sur bien des points des réflexions et des rapprochements que tout le monde lira avec profit. Il a surtout bien vu et sait bien faire voir au lecteur l'unité fondamentale et la continuité de cette longue histoire. L'exposition d'ailleurs devient plus sûre, plus originale et plus vivante à mesure qu'elle approche de l'époque moderne. Ce que l'auteur dit de la poésie mahratte et dravidienne sera neuf pour plus d'un indianiste. On se prend même à regretter que M. Frazer, qui est *lecturer* en tamoul et en talougou à *University College*, n'ait pas fait franchement de l'Inde du Sud le centre de son livre. Il y a peut-être un peu d'optimisme dans son appréciation de la littérature bengalie contemporaine, et il me paraît avoir un peu trop sacrifié aux romans de MM. Bankim Chandra Chatterji et Romesh Chandra Dutt l'œuvre d'hommes tels que Bāpū Deva Sāstri et Bhandarkar. Mais tout ce dernier chapitre sur la pénétration de plus en plus rapide de l'Inde par les idées de l'Occident n'en est pas moins excellent, et les considérations qu'y développe M. Frazer méritent à égal titre d'attirer l'attention de l'orientaliste et celle de l'homme d'État. A. B.

An index to the early printed books in the British Museum, from the invention of printing to the year MD, *with notes of those in the Bodleian library*, by Robert Proctor. London, Kegan Paul, Trench, Trübner and Company, Charing Cross Road, 1898. in-4°, 220 pages.

M. Robert Proctor a entrepris de dresser un catalogue abrégé de tous les livres imprimés avant 1501 dont il y a des exemplaires au Musée Britannique et à la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford. Après avoir traité les xylographes à part dans une série préliminaire, qui consiste en 54 articles, il a réparti les ouvrages qu'il avait à décrire en treize divisions, dont chacune correspond à l'un des pays dans lesquels des ateliers typographiques ont existé au XVe siècle.

Les produits de chaque atelier sont passés en revue dans un chapitre spécial et sont classés dans l'ordre chronologique. Chaque ouvrage y est indiqué sommairement, mais de façon à être reconnu par les bibliographes exercés, qui se sont familiarisés avec les principes du classement adopté.

M. Proctor distingue les différents types employés par chaque imprimeur et indique soigneusement quels types ont été employés pour l'impression de chacun des livres sortis de l'atelier. C'est, je crois, la première fois que cette méthode est appliquée avec autant de hardiesse et d'une façon aussi générale et aussi rigoureuse. Il fallait le coup d'œil et la grande expérience de M. Proctor pour que cette tentative eût quelque chance de réussir. Une autre difficulté du plan adopté tenait à la nécessité de déterminer l'origine de beaucoup d'œuvres anonymes qu'il a fallu, parfois hypothétiquement, attribuer à un imprimeur ou du moins à une ville ou à un pays.

Il faut espérer que la plupart des solutions proposées par M. Proctor seront acceptées, et une telle publication fera faire un grand pas à la connaissance des livres

du xve siècle, puisqu'il y en aura près de dix milliers identifiés comme il vient d'être dit. L'Index de M. Proctor comprend 9787 articles, savoir :

Pour l'Allemagne, 3232;
Pour l'Italie, 4157;
Pour la Suisse, 380;
Pour la France, 998;
Pour la Hollande, 371;
Pour la Belgique, 269;
Pour l'Autriche et la Hongrie, 35;
Pour l'Espagne, 124;
Pour l'Angleterre, 208;
Pour la Suède, 3;
Pour le Portugal, 9;
Pour le Monténégro, 1.

La livraison que nous avons sous les yeux contient la notice de 54 xylographes et celle de 3232 ouvrages imprimés dans 51 villes d'Allemagne, rangées suivant l'ordre d'ancienneté de l'introduction de l'imprimerie dans chacune d'elles :

Mayence, 1454 au plus tard.
Strasbourg, 1461 au plus tard.
Bamberg, 1461.
Cologne, 1466.
Eltvil, 1467.
Augsbourg, 1468.
Nuremberg, 1470.
Spire, 1471.
Essling, 1472.
Ulm, 1473.
Lauingen, 1473.
Mersebourg, 1473.
Marienthal, 1474.
Lubeck, 1475.
Breslau, 1475.
Blaubeuren, 1475.
Rostock, 1476.
Reichenstein, 1477.
Schussenried, 1478.
Wurzbourg, 1479.
Reutlingen, 1479 au plus tard.
Magdebourg, 1480.
Memmingen, 1480.
Urach, 1481.
Passau, 1481.
Trèves, 1481.
Leipzig, 1481.
Munich, 1482.
Erfurt, 1482.
Metz, 1482.
Eichstätt, 1484.
Heidelberg, 1485.
Regensbourg, 1485.
Stuttgard, après 1486.
Munster en Westphalie, 1486.
Schleswig, 1486.
Ingolstadt, 1487.
Stendal, 1488.
Haguenau, 1489.
Hambourg, 1491.
Kirchheim en Alsace, 1491.
Marienbourg, 1492.
Fribourg en Brisgau, 1493.
Lunebourg, 1493.
Freising, 1495.
Freiberg près Leipzig, 1495.
Offenbourg, 1496.
Zinna, 1496 au plus tard.
Tubingue, 1498.
Dantzick.
Pforzheim.

Le Catalogue de M. Proctor mérite encore d'être recommandé comme un nouvel exemple des avantages que présente le système des catalogues collectifs. Sur les 3232 ouvrages ou opuscules indiqués dans le fascicule que nous annonçons, 1055 sont possédés à la fois par le Musée Britannique et par la Bibliothèque Bodléienne; 1806 sont seulement au Musée, et la Bodléienne est seule à en posséder 371. S'il avait fallu donner à part le catalogue des incunables allemands de chacun de ces établissements, il aurait fallu imprimer 4287 notices; grâce au système collectif, le nombre en a été ramené à 3232. M. Proctor a ainsi réduit de près d'un quart les frais de rédaction et d'impression; il a en même temps singulièrement abrégé les recherches de tous ceux qui ont travaillé sur les incunables allemands conservés à Londres et à Oxford.

Espérons que les trois fascicules de l'Index qui restent à paraître se succéderont rapidement. Les tables par lesquelles se terminera l'ouvrage sont impatiemment attendues; sans elles l'usage de l'Index présenterait de grandes difficultés pour y trouver la notice de livres dépourvus de nom de lieu, de nom d'imprimeur et de date. M. Proctor saura les dresser de façon à venir en aide aux bibliographes peu familiers avec la connaissance des types qui servent de base à ses savants et ingénieux classements. L. D.

The first Paris press. An account of the books printed for G. Fichet and J. Heynlin in the Sorbonne. 1470-1472. By A. Claudin. London, printed for the Bibliographical Society, at the Chiswick Press. February, 1898 for 1897. In-4°. vi et 100 p.

L'histoire des origines de l'imprimerie parisienne, et surtout celle du premier atelier établi à la Sorbonne, pouvait sembler épuisée après les recherches publiées en 1885 par M. Philippe. M. Claudin a cependant réussi à renouveler le sujet, en signalant des livres qui avaient échappé à ses devanciers et en déterminant d'une manière absolue ou relative la date de chacun des trente-deux ouvrages qu'on doit attribuer à l'atelier de la Sorbonne.

Le travail de M. Claudin se distingue par la minutie des descriptions et par la perspicacité avec laquelle il a examiné et comparé les différents exemplaires du même livre. La méthode qu'il a suivie l'a conduit à des constatations importantes pour l'histoire des imprimeurs et pour celle de leurs protecteurs Guillaume Fichet et Jean de la Pierre. C'est ainsi que, dans un exemplaire du *Speculum vitæ humanæ* conservé au Musée Britannique, il a rencontré trois lettres de dédicace, jusque-là inconnues, adressées à Robert d'Estouteville, à Jean, duc de Bourbon, et à Louis XI, qui toutes les trois sont du plus haut intérêt. La deuxième nous apprend que l'atelier de la Sorbonne fut honoré de la visite du duc de Bourbon, et la troisième prouve que le roi se montra très favorable à l'introduction de l'imprimerie dans la capitale de ses États.

L'ouvrage que nous annonçons forme le sixième fascicule du recueil intitulé : *Illustrated Monographs issued by the Bibliographical Society.* L'accueil fait par cette savante et laborieuse compagnie au travail de M. Claudin montre que l'érudition bibliographique de notre compatriote est aussi justement appréciée à l'étranger que chez nous. Il est bon de le faire remarquer au moment où vient de paraître dans le *Bulletin critique* (n° du 25 juin 1898) un article qu'il ne nous appartient pas de qualifier : l'auteur de cette attaque, qui ne saurait atteindre M. Claudin, s'est d'ailleurs caché sous un pseudonyme, comme s'il n'avait pas voulu en prendre la responsabilité. L. Delisle.

ITALIE.

Dott. G. Massetani. *La filosofia cabbalistica di Giov. Pico della Mirandola.* Empoli, 1897, petit in-8°, 187 pages.

Dans ce petit volume, M. Massetani a essayé de préciser les récentes recherches du P. Oreglia et du chanoine Di Giovanni sur Pic de la Mirandole et la Cabbale juive, et il entre en effet plus avant dans le sujet que ses prédécesseurs; mais on ne peut pas dire que son livre soit définitif. Il lui a manqué, pour atteindre le but qu'il se proposait, deux éléments importants. C'est d'abord la connaissance des manuscrits cabbalistiques étudiés par Pic, c'est-à-dire des sources mêmes de ses emprunts à la Cabbale; trois de ces manuscrits avaient été achetés par Jacques Gaffarel en Italie,

au commencement du XVIIe siècle ; on en a malheureusement perdu la trace et on n'en possède que l'analyse succincte rédigée par Gaffarel lui-même et réimprimée par Wolf au siècle dernier. En second lieu, M. Massetani paraît bien n'avoir qu'une connaissance assez peu profonde du milieu philosophique où Pic travaillait à Florence et de la philosophie néo-platonicienne qui constituait le fond de la doctrine du maître florentin, Marsile Ficin. Ici M. Massetani est moins excusable, et faute d'avoir entrepris cette double étude, historique et philosophique, il a été conduit à retrouver partout la Cabbale dans les écrits de Pic de la Mirandole. La vérité est que, sauf dans les *Conclusiones* (1486), dans l'*Apologia* (1487) et dans l'*Heptaplus* (1489), c'est-à-dire dans les premiers ouvrages de Pic, la doctrine cabbalistique joue, dans l'œuvre du philosophe, un rôle de plus en plus effacé. M. Massetani ne cite guère qu'une ou deux fois, au cours de son exposition, le *de Ente et Uno*, qui est de 1491 ou 1492 ; c'est que Pic avait abandonné à cette époque jusqu'aux formules de la Cabbale. Mais il y a mieux. Si M. Massetani, qui semble pourtant s'être vaguement aperçu de cette évolution, avait étudié de plus près la vie de Pic et tenu compte des dates de la composition de ses divers ouvrages, il n'eût pas été obligé d'ajouter à son livre, en appendice, de peu concluantes observations sur le traité contre les Astrologues : l'embarras où ce traité met M. Massetani prouve bien qu'il a senti lui-même toute l'exagération de sa thèse. L. Dorez.

V. Federici. *L'antico evangeliario dell' archivio di S. Maria in Via Lata.* In Roma, a cura della R. Società Romana di storia patria, 1898. In-8°, 21 p. avec deux planches.

Le manuscrit auquel est consacré cet intéressant mémoire est un texte des Évangiles qui peut remonter au Xe siècle et qui se conserve aujourd'hui à Rome dans l'église de S. Maria in Via Lata, après avoir longtemps fait partie du trésor du monastère de Saint-Ciriaque et de Saint-Nicolas, supprimé en 1435 par le pape Eugène IV. L'existence en était à peine connue par ce qu'en avaient dit Fior. Martinelli en 1655 et Angelo Battaglini en 1786.

Ce volume a tellement souffert de l'humidité et d'une inondation du Tibre que l'écriture en est à peine visible. M. Federici est cependant parvenu à en bien reconnaître le contenu ; il a même obtenu la reproduction photographique de quelques morceaux qui ne laissent aucun doute sur le caractère de l'écriture. C'est un de ces textes des quatre Évangiles, précédés des canons et suivis du *Capitulare*, dont il nous est parvenu tant d'exemplaires, luxueusement exécutés du VIIIe au XIe siècle.

Ce qui fait le prix du livre de S. Maria in Via Lata, ce sont les deux plaques de métal argenté qui en forment la couverture. L'une est décorée d'une croix d'or avec ornements en filigrane et imitations de pierres précieuses. L'autre est un tableau de l'Annonciation, dans la partie supérieure duquel se voient les bustes de saint Ciriaque et de saint Nicolas. Autour du cadre est gravée une inscription, en lettres capitales d'une facture assez grossière : † *Suscipe, Christe, et sancte Cyriace atque Nicolae, hoc opus quod ego Berta, ancilla Dei, fieri jussi.* M. Federici est porté à croire que la *Berta ancilla Dei* de cette inscription est la même que *Berta religiosa ancilla Dei* qui figure en 1012 dans un acte du chartrier de S. Maria in Via Lata.

Grâce à la dissertation de M. Federici, nous sommes complètement édifiés sur un livre qui, selon toute apparence, a été copié et relié à Rome au Xe ou au commencement du XIe siècle. L. D.

JOURNAL

DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1898.

Das Griechische Theater. Beitræge zur Geschichte des Dionysos-Theaters in Athen und anderer Griechischer Theater, von Wilhelm Dœrpfeld und Emil Reisch, in-8°, xiv-396 pages, 12 planches et 99 figures dans le texte. — Athènes, Barth et von Hirst, 1896.

QUATRIÈME ARTICLE [1].

I

On n'a pas oublié, nous aimons à le croire, les conclusions auxquelles nous a conduit l'examen critique des drames attiques du ve siècle, étudiés à un point de vue spécial, avec l'idée d'y chercher quelque lumière sur les conditions dans lesquelles, à Athènes, ils ont été représentés pour la première fois. Il n'est presque pas un de ces drames, avons-nous dit en fournissant nos preuves, qui ne témoigne d'un contact direct établi à certains moments entre le chœur et les acteurs.

Avec la théorie qui, jusqu'à ces derniers temps, était généralement acceptée et enseignée, on n'avait que deux manières de s'expliquer comment ce contact avait pu être obtenu. Il fallait supposer ou que le chœur montait alors sur la scène et y rejoignait les acteurs, ou que les acteurs quittaient la scène et descendaient dans l'orchestre afin de s'y mêler aux choristes. La première hypothèse est inadmissible. Jamais les anciens n'ont conçu le chœur comme pouvant danser, chanter et parler ailleurs

[1] Voir, pour les trois premiers articles, les cahiers de mars, d'avril et de juillet 1898.

que dans l'orchestre. C'est ce que donnent à entendre, le plus clairement du monde, nombre de textes qui ont été souvent cités au cours de ce débat. Le chœur était considéré comme indissolublement attaché, par ses origines mêmes, à cet orchestre où il avait fait ses premiers pas. D'ailleurs, en tout état de cause, la scène du théâtre grec de Vitruve, cette scène sans profondeur où l'on s'obstinait à chercher la place des acteurs, aurait été tout à fait impropre à se prêter au groupement et aux évolutions des choristes.

C'était donc une autre hypothèse qui s'imposait : force était d'admettre que les acteurs, quand ils avaient à se rapprocher ainsi du chœur, se transportaient dans l'orchestre pour regagner ensuite leur poste normal, dès que le lien se relâchait. Ajoutez à cela que, parfois dans la tragédie et plus souvent encore dans la comédie, certains personnages entraient dans l'orchestre, au début de la pièce, par les *parodoi* ou passages latéraux ou qu'ils en sortaient, au dénouement, par cette même voie. Plus d'une des comédies d'Aristophane se termine par une danse à laquelle prennent part à la fois le chœur et les acteurs [1]. Ainsi se multipliaient, pour ceux-ci, les occasions d'avoir à exécuter cette montée et cette descente, opération qui, tout au moins pour les acteurs tragiques juchés sur le cothurne, ne se serait pas accomplie sans quelque lenteur et n'aurait pas laissé de présenter quelque difficulté. L'acteur chaussé du cothurne, pour peu qu'il fît un faux pas, était exposé à tomber, et, une fois à terre, ne pouvait se relever sans secours [2]. Or, avec une scène haute de trois à quatre mètres, ç'aurait été, chaque fois qu'il aurait fallu changer de place, environ une vingtaine de marches à monter ou à descendre [3]. Que de temps perdu, et comme toutes ces ascensions, avec le mouvement inverse qu'elles impliquaient, auraient interrompu et ralenti la représentation ! A quels gauches et risibles accidents elles auraient exposé les acteurs !

C'est ce que n'ont pu manquer de sentir les derniers tenants de l'ancienne opinion ; ils reconnaissent que, pour toute la période à laquelle nous avons emprunté nos arguments et nos exemples, il ne saurait être question d'une scène dont l'élévation aurait été celle que Vitruve attribue à la scène du théâtre grec ou en aurait même sensiblement approché. Ce serait en effet supposer, entre les acteurs et le chœur, un intervalle

[1] *Guêpes*, v. 1535 ; *Oiseaux*, v. 1755, v. 1765 ; *Lysistrata*, v. 1275 ; *Assemblée des femmes*, v. 1181 ; *Paix*, v. 1357, etc.

[2] C'est ce qui arriva à Eschine et lui valut les railleries de Démosthène (*Vie d'Eschine*, p. 269, dans les *Biographi græci minores* de Westermann).

[3] Les marches de nos escaliers ont, en moyenne, de 15 à 17 centimètres de haut.

qui correspondrait à la hauteur moyenne d'un étage d'une de nos maisons; or on a peine à se figurer une conversation se poursuivant, comme elle le fait sans cesse dans le drame attique, entre deux groupes de personnages qui, dans le plan vertical, auraient été séparés par une telle distance; on a plus de peine encore à s'expliquer, dans ces conditions, les rapprochements qui s'opèrent, par instants, entre acteurs et choristes, qui les mettent de plain-pied, voisins les uns des autres à se toucher de la main [1].

Parmi les critiques mêmes qui se sont posés comme les adversaires de Dœrpfeld et qui ont protesté contre ce que l'on appelle une « thèse révolutionnaire » [2], il en est bien peu qui se soient entêtés à méconnaître la leçon qui se dégage de l'étude des drames. Les mieux informés d'entre eux acceptent, tout au moins pour le ve siècle, le fond de la doctrine nouvelle [3]; mais, comme ce n'est pas sans effort qu'ils s'y résolvent et que leur esprit a peine à se défaire des préjugés qui y ont été enracinés par l'éducation, ils cherchent parfois à revenir sur les concessions qui leur ont été arrachées et à retrouver, ne fût-ce que pour les derniers temps de la période qui nous occupe, quelque chose qui ressemble à une scène, au sens où nous entendons ce mot. Voici par quelles observations et quelles inductions, dont plusieurs sont dignes d'attention, on arrive à se satisfaire, à rendre la forme des représentations du théâtre grec plus aisément comparable à celle qui nous est familière et en dehors de laquelle il nous est si difficile de concevoir l'exécution d'une œuvre dramatique.

II

On fait remarquer, non sans justesse, que, d'Eschyle à Euripide, l'intrigue du drame a toujours été en se compliquant et que, pour en soutenir l'intérêt et y varier les effets, les poètes ont tendu à solliciter, avec une insistance toujours plus pressante, le concours du peintre décorateur et du machiniste. En cherchant à parler davantage aux yeux de

[1] Aux exemples que nous avons donnés précédemment de scènes où le chœur se mêle si intimement à l'action qu'il est nécessairement sur le même terrain, nous pourrions en ajouter bien d'autres; ainsi dans l'*Œdipe à Colone* (v. 835-855), la lutte qui est près de s'engager entre Créon et le chœur à propos d'Antigone, et dans l'*Hélène* d'Euripide, une altercation du même genre; le chœur dit à Théoclymène : « Non, je ne lâcherai pas tes vêtements » (v. 1627).

[2] Navarre, *Dionysos*, p. 87.

[3] Navarre, *Dionysos*, p. 109. Bethe, *Prolegomena*, p. 222-223. Haigh, *Doerpfeld's theory of the greek stage*, p. 9 (*Classical Review*, t. XII). A. Mueller, *Berliner philologische Wochenschrift*, p. 1080 et 1121.

leur public, ils ont contribué à le rendre, d'année en année, plus exigeant; ils se sont mis ainsi dans le cas de pouvoir moins compter sur les complaisances de son imagination et d'avoir à remplacer par des habiletés de mise en scène, par de véritables *trucs*, les conventions naïves qu'avaient acceptées docilement les spectateurs des pièces de Phrynichos et d'Eschyle. C'est ainsi que les dieux apparurent d'abord dans l'orchestre, mêlés aux hommes; tels se montrent Héphæstos dans le *Prométhée,* Apollon et Athéna dans *Les Euménides*[1]. Plus tard, afin de mieux les distinguer des simples mortels et de leur faire honneur, on les présente debout sur le toit de la *skéné*, parlant du haut de ce balcon qui dut à l'usage que l'on en faisait son nom de *théologeion;* c'est ce qu'indiquent, d'accord avec la tradition conservée par Pollux, plusieurs des expressions dont les poètes tragiques se servent à propos de ces apparitions[2]. Il vint un moment où cela même ne parut plus suffisant; on voulut trouver un moyen de mobiliser en quelque sorte les dieux et de rendre sensible à la vue la faculté qu'ils avaient en propre de traverser l'espace librement et dans toutes les directions, sans être, comme les hommes, les esclaves de la pesanteur. On inventa donc et l'on introduisit dans la pratique courante un appareil destiné à simuler le vol, la μηχανή, la machine par excellence.

L'emploi fréquent de la *méchané* est attesté par de nombreux passages du théâtre d'Euripide. Dans l'*Andromaque*, elle amène Thétis jusque dans l'orchestre, où la déesse met pied à terre : « Quel est ce bruit? s'écrie le chœur. Quel est l'être divin dont je sens la présence? Jeunes filles, voyez, contemplez ce spectacle! C'est une divinité qui traverse la blancheur de l'éther et qui vient descendre dans les plaines de Phthie, nourricières des coursiers[3]! » Dans l'*Électre*, Oreste, Pylade, Électre et Hermione se tiennent sur le toit du palais; au moment où Ménélas s'apprête à forcer la porte et Oreste à tuer Hermione, qu'il a prise pour otage, Apollon apparaît « dans les replis de l'éther », ἐν αἰθέρος πτυχαῖς, dit le poète, avec Hélène, qu'il conduit dans l'Olympe, pour qu'elle y jouisse

(1) Il en est encore ainsi dans l'*Ajax* de Sophocle et dans l'*Hippolyte* d'Euripide.

(2) C'est ainsi que je comprends, avec Willamowitz (*Hercules furens*, 2e édit., t. I, p. 148 et suiv.; t. II, p. 7), les passages où il est dit que les dieux se montrent ὑπὲρ δόμων (*Héraclès*, v. 817) ou δόμων ὑπὲρ ἀκροτάτων (*Électre*, v. 1233). Je me représente de même Hermès, au commencement de l'*Ion* (v. 76-79). J'ai peine à comprendre comment Bethe, écartant avec dédain le témoignage si formel de Pollux, peut affirmer que les dieux ne se sont jamais montrés sur le toit de la *skéné* (ch. VII, *Gœttererscheinungen*).

(3) *Andromaque*, v. 1227-1231.

de l'immortalité[1]. Où l'aperçoivent les spectateurs? Ce n'est certainement pas sur la terrasse qui surmonte la *skéné*, puisque celle-ci est déjà occupée; ce ne peut être que plus haut encore, au-dessus de cette maison où se heurtaient les colères et les haines qui vont s'apaiser sur un mot d'Apollon. Le dieu et la jeune femme qu'il emporte au céleste séjour, soutenus par la *méchané*, planaient en l'air, comme le font les personnages qui, au dénouement de nos féeries, figurent dans les *apothéoses*. On a été jusqu'à supposer que, derrière ce couple, une toile était tendue, peinte en bleu, qui représentait au naturel ces « replis de l'éther » dans lesquels étaient censés s'enfoncer et disparaître Apollon et la nouvelle déesse[2]. Quoi qu'il en soit de cette supposition, ce qui témoigne de la fréquence des services que l'on demandait alors à la *méchané*, c'est le proverbe auquel cet usage donna naissance : d'un homme qui arrivait à l'improviste, mais fort à propos, pour résoudre une difficulté, pour dénouer une situation embrouillée, on disait qu'il intervenait *ὡς θεὸς ἀπὸ μηχανῆς*, « comme un dieu du haut de la machine[3] ».

La *méchané* ne pouvait guère être qu'une grue, tournant sur pivot, dont le bras aurait porté, suspendu à une corde, un plateau ou une cage que l'on abaissait et que l'on relevait ainsi à volonté; mais, sans chercher à entrer dans le détail ou à restituer un outillage dont nous n'avons aucune description précise, on devine qu'il aurait été difficile de faire passer le bras de cette grue, avec le fardeau qu'il supportait, par-dessus le toit de la *skéné*. Cette construction, avec les magasins et les vestiaires qui devaient y trouver place, avait nécessairement une assez grande profondeur à laquelle s'ajoutait peut-être, dès lors, celle d'un portique servant d'abri qui aurait été adossé à la partie postérieure de l'édifice; il est possible, en effet, que l'architecte du IVe siècle, quand il mit là le portique dont les vestiges ont été dégagés par les fouilles récentes, n'ait fait que reproduire un des traits caractéristiques du vieux bâtiment de bois. Autre difficulté : les données particulières de certaines pièces exigeaient des superstructures qui faisaient varier la hauteur de l'édifice, variation qui n'aurait pas permis de régler, une fois pour toutes, la marche et la portée des appareils. Nous avons enfin Pollux, qui nous apprend que la *méchané* était dressée dans la *parodos* de gauche. Tout concourt donc à prouver que les manœuvres ne se faisaient point

[1] *Électre*, v. 1631.

[2] Bethe, *Prolegomena*, p. 206.

[3] L'emploi de la *méchané* est attesté aussi pour plusieurs comédies d'Aristophane. Il suffira de rappeler la *Paix*, où le poète parodie d'une manière si divertissante le voyage aérien de Bellérophon : « O machiniste, je me recommande à toi », s'écrie Frygée monté sur son escarbot.

au droit de la façade tournée vers le public, qu'elles ne pouvaient s'exécuter que sur le côté du bâtiment.

C'est à ce qui nous reste du théâtre construit ou achevé sous l'administration de Lycurgue qu'il faut demander quelques éclaircissements sur la manière dont a pu être établi ce service, qui d'année en année prenait plus d'importance.

Les théâtres de pierre se sont bâtis, un peu partout, vers la fin du IVe siècle et dans le cours du troisième; ils avaient à répondre aux mêmes besoins que ces théâtres de bois auxquels ils succédaient; ils n'ont pu manquer d'en reproduire, avec une autre matière, les dispositions essentielles. Or, dans le théâtre d'Athènes comme dans les théâtres du Pirée, d'Épidaure, d'Érétrie et dans d'autres encore, il y avait à chacune des deux extrémités de la *skéné* un pavillon qui faisait, sur la ligne de façade, une saillie en équerre assez marquée. Ces pavillons, c'était ce que l'on appelait les *παρασκήνια*, mot à mot, les « annexes latérales de la skéné ».

A la fin du Ve siècle, il y avait sans aucun doute un *paraskénion* aux deux bouts du *proskénion* des bâtiments en charpente où se donnaient les représentations des Grandes Dionysies et des Lénéennes. Ce n'est pas sur le tard que les architectes se sont avisés de cet arrangement; celui-ci avait été suggéré ou plutôt imposé aux organisateurs des spectacles publics par des nécessités qui s'étaient fait sentir de plus en plus impérieusement à mesure que s'était développé, par un constant et naturel progrès, le type de drame jadis créé par le génie des poètes d'Athènes.

C'est dans les trente dernières années du siècle que ces ailes saillantes durent venir s'ajouter à la *skéné* qu'Eschyle avait dressée en arrière de l'orchestre, à celle de l'*Orestie*. Il est aisé de se rendre compte des avantages que présentait cette disposition. Ces pavillons latéraux n'avaient pas la même profondeur que le bâtiment central et la hauteur en était fixe. C'était tout bénéfice pour le machiniste. Il opérait derrière ces écrans, à la partie supérieure desquels il trouvait les points d'appui qui lui étaient nécessaires pour assurer et régler le jeu de ses appareils, jeu que venaient encore faciliter des câbles que l'on pouvait tendre, parallèlement à la *skéné*, d'un pavillon à l'autre. Le travail de la *méchané* était ainsi bien simplifié; elle avait un moindre chemin à faire parcourir aux poids vivants qu'elle était chargée de soulever, aux acteurs et aux figurants qu'elle avait à montrer au public pour les soustraire ensuite à sa vue.

III

A en croire un des érudits qui ont appliqué à l'étude de ces questions la critique la plus sagace, on aurait encore tiré un autre parti de ces ressauts du bâtiment; on s'en serait servi pour installer un rideau qui aurait joué là le rôle dont il s'acquitte dans nos théâtres[1]. Tendu dans toute la longueur du champ, de l'un à l'autre des pavillons, il aurait, jusqu'au moment où commençait la pièce, caché le *proskénion* aux regards des spectateurs; il aurait été séparé de celui-ci par un intervalle dont la profondeur aurait correspondu à la saillie que ces deux ailes faisaient sur la façade de la *skéné*. Derrière cet abri et dans cet espace, on aurait tout à l'aise, avant que le chœur parût dans l'orchestre, arrangé le décor, groupé et disposé les personnages dans les attitudes qu'ils devaient avoir quand l'action s'engagerait. Notre historien croit savoir jusqu'à la date de l'année où l'on aurait, pour la première fois, usé du rideau; ce serait en 427-426. Tout ce qu'il veut bien ignorer, c'est si, pour la représentation, le rideau se baissait, comme dans les théâtres romains, ou s'il se levait, comme dans nos théâtres.

Le malheur, c'est que, dans tout ce qui nous reste du drame grec, dans les pièces mêmes qui sont postérieures à la date ci-dessus indiquée, il n'y a pas la moindre trace de cet emploi du rideau. Si celui-ci avait été, dès lors, en usage, il y serait, selon toute vraisemblance, fait allusion, sous une forme ou sous une autre, chez les auteurs du temps et chez ceux de l'âge suivant. N'est-ce pas le cas chez les Latins, pour l'*aulæum*, que visent plus d'une fois, à l'occasion, prosateurs et poètes? Ne devrions-nous pas, si la supposition était fondée, trouver chez les Grecs quelque mention accidentelle de cet appareil, ne fût-ce que dans quelque comparaison poétique ou dans quelque locution proverbiale, analogue à celle qui a été suggérée aux contemporains d'Euripide par l'abus que celui-ci avait fait de l'intervention des dieux et de la machine qui en était l'instrument?

A défaut d'un texte dont il puisse se prévaloir, l'auteur de cette hypothèse cherche dans les drames mêmes des arguments qui la justifient,

[1] Bethe, *Prolegomena*, ch. x, *Vorhang*. Tout en reconnaissant qu'aucun texte ne témoigne de l'emploi du rideau, Reisch admet que la saillie des *paraskénia* a pu suggérer l'idée d'avoir recours, dans certains cas, à cet expédient; il inclinerait d'ailleurs à croire que l'on ne s'est pas servi du rideau d'une manière constante, que l'on en a usé seulement par exception, quand la pièce s'ouvrait par un tableau vivant (*Das Griechische Theater*, p. 252-255).

méthode qu'il aurait eu toute raison d'appliquer, si les faits qu'il allègue ne comportaient pas d'autre explication que celle qu'il en donne; mais c'est loin d'être le cas. Nous ne saurions énumérer ici toutes les situations qui lui paraissent impliquer l'usage du rideau; nous ne discuterons que l'un des exemples qu'il produit, celui auquel il semble tenir le plus. Il le tire de l'*Andromède* d'Euripide, tragédie perdue, mais dont le début a été conservé par un scoliaste [1]. La pièce s'ouvrait par la plainte de l'héroïne. Elle gémissait sur la lenteur de la nuit qui venait de s'écouler pour elle dans l'attente inquiète du monstre à qui elle était promise. Imagine-t-on, dit Bethe, l'acteur chargé du rôle d'Andromède entrant dans l'orchestre, allant se placer devant la partie du décor qui représentait le rocher battu du flot marin, et, là, saisi par des gens de service qui, sous les yeux des spectateurs, auraient procédé à l'opération de la mise aux fers? Eût-il été rien de plus froid et de plus gauche? Pour que les spectateurs pussent entrer dans les sentiments que le poète voulait leur inspirer, ne fallait-il pas que, dès l'abord, leurs yeux aperçussent la vierge attachée au roc par ces liens qui lui interdisaient la fuite et l'espérance? Sans doute, mais ce résultat ne pouvait-il pas être atteint d'une autre manière, par un procédé que nous savons pertinemment avoir été d'un usage courant? Ce serait dans l'intérieur de la *skéné* que l'acteur aurait été enchaîné à un panneau qui simulait un quartier de roc, et, au moment voulu, par une des baies du *proskénion*, ce panneau, comme on faisait pour l'*ekkykléma*, aurait été poussé en avant de la façade; puis, après un temps de silence, dans lequel se seraient comme résumées les longues angoisses de cette nuit cruelle, l'acteur aurait élevé la voix et fait entendre sa lamentation.

Dans les autres exemples que vise Bethe, l'effet cherché par le poète a pu être obtenu sans difficulté par ces mêmes moyens, dont l'emploi nous est attesté par de sûrs témoins; il n'est pas besoin, pour en rendre raison, de recourir à l'hypothèse toute gratuite de l'invention du rideau.

IV

S'il faut renoncer au rideau, qui aurait en quelque sorte rapproché le théâtre grec du théâtre moderne, il est une autre conjecture à laquelle ont donné lieu ces mêmes pavillons saillants, les *paraskénia*, et qui mérite tout au moins d'être prise en sérieuse considération.

[1] Scolie au vers 1065 des *Thesmophoriazousai* d'Aristophane :

Ὦ νὺξ ἱερὰ
ὡς μακρὸν ἵππευμα διώκεις.

Depuis que la *skéné* s'était dressée, en arrière de l'orchestre, sur l'esplanade de terre battue où se jouaient la tragédie et la comédie, il s'était établi, entre ce bâtiment et les acteurs du drame, une relation qui était devenue de plus en plus étroite à mesure que le décor s'était précisé en se diversifiant. La façade de la *skéné* représentait, par convention, un temple ou un palais, parfois une tente, une caverne, une portion d'enceinte fortifiée, un groupe de maisons, etc. Telle des portes du *proskénion* correspondait à l'appartement des hommes et telle autre à celle des femmes; ici était l'habitation de tel des personnages et là celle de tel autre. En restant à proximité de la porte par laquelle se faisaient les entrées et les sorties ou de la demeure qui leur était attribuée, les acteurs aidaient le public à suivre la marche de l'action. Ils avaient sans doute, par instants, à s'avancer dans l'orchestre, soit pour marcher à la rencontre des personnages qui, débouchant des passages latéraux, étaient censés venir de la campagne, soit pour se ménager un contact plus direct avec les choristes; mais, cela fait, ils tendaient toujours à se rapprocher de cet édifice fictif où ils étaient censés avoir leur domicile et dans l'intérieur duquel s'accomplissaient les événements dont l'écho venait retentir au dehors, soit dans les chants du chœur, soit dans le dialogue. Peu à peu, par la force des choses, ils avaient dû s'accoutumer à se tenir le plus souvent, pendant le cours de la représentation, aussi près que possible du *proskénion*.

Quand la *skéné* se fut complétée par l'adjonction des παρασκήνια, la bande de terrain qui était contiguë à la façade du bâtiment principal se trouva mieux définie. Bornée, à ses deux bouts, par la saillie des pavillons avancés, elle formait un champ rectangulaire qui, à en juger par le théâtre de Lycurgue considéré dans son plus ancien état, peut avoir eu environ cinq mètres de profondeur sur vingt mètres et plus de long. Ainsi nettement circonscrit, ce champ était, par là même, de plus en plus clairement désigné pour servir de station aux acteurs; ç'aurait été là leur poste normal, qu'ils auraient quitté seulement lorsque certains incidents de la pièce auraient motivé un déplacement exceptionnel et tout temporaire. Il y avait là, dans cette habitude, comme l'esquisse d'une scène attribuée et réservée aux acteurs.

Selon certains critiques, on ne se serait pas contenté longtemps de cette première indication; dès qu'avait été érigé le double *paraskénion* ou, tout au moins, bientôt après ce moment, tout l'espace compris entre ces deux ailes aurait été mis à part, au moyen d'une disposition très simple: il aurait été exhaussé d'un mètre environ, de manière à dominer sensiblement l'orchestre, tout en s'y reliant par trois ou quatre larges marches

qui auraient régné sur tout le front de cette sorte d'estrade [1]. Les acteurs se seraient ainsi, pour l'œil des spectateurs, nettement distingués des choristes et, en même temps, la différence de niveau n'aurait pas été assez marquée pour gêner la conversation et pour rendre les communications difficiles entre les deux groupes. Les acteurs pouvaient, en quelques pas, descendre dans l'orchestre, et il ne fallait pas plus d'effort au chœur pour monter sur l'estrade [2]. Celle-ci avait assez de profondeur pour se prêter aux évolutions des choristes, quand ceux ci, comme dans la *Lysistrata* d'Aristophane et dans quelques autres pièces, se trouvaient amenés par les péripéties de l'action jusqu'au pied même du mur qui formait le *proskénion* [3].

L'hypothèse est séduisante et n'a rien qui pèche contre la vraisemblance; elle aurait le mérite de tirer d'embarras les critiques qui reconnaissent que le drame du vᵉ siècle ne saurait s'adapter au théâtre grec de Vitruve et qui pourtant ne peuvent se résoudre à admettre qu'un théâtre ait pu se passer d'une scène plus ou moins surélevée. L'estrade qu'ils supposent a tous les caractères essentiels d'une scène, au sens où nous entendons ce mot, et, d'autre part, elle ne prête à aucune des objections vraiment irréfutables que provoque, pour la période où le chœur est mêlé à l'action du drame, l'hypothèse d'une scène dont la

(1) Bethe, *Prolegomena*, ch. XI : *Die erste Bühne*. Haigh (*Classical Review*, 1898, p. 9) : « If we suppose that the fifth century stage was lower and deeper than that of later times. and that it was connected with the orchestra by a long flight of steps or by a sloping ascent, then the extant dramas might have been acted on such a stage without the slightest difficulty. » De même Navarre (*Dionysos*, p. 109) : « Nous proclamons avec M. Dœrpfeld que ce serait folie d'attribuer au *logeion* du vᵉ siècle 10 à 12 pieds de hauteur. Tant que le chœur a gardé un rôle actif dans le drame, la scène grecque n'a pu être autre chose qu'une estrade basse, dominant de quelques marches seulement le niveau de l'*orchestra*. » La même hypothèse est adoptée par A. Müller, qui a consacré au livre de Dœrpfeld deux longs et importants articles dans la *Berliner philologische Wochenschrift*, 1897, p. 1089 et 1121. Dœrpfeld avait pourtant montré qu'il est impossible, quoi qu'on en ait, de fonder cette conjecture sur aucun texte (*Das Griechische Theater*, p. 343-345).

(2) Bethe montre, par plusieurs exemples, que dans les pièces qui datent du dernier quart du siècle, les relations entre le chœur et les acteurs sont aussi étroites que dans les drames antérieurs (*Prolegomena*, p. 210).

(3) Voir le premier chœur de Lysistrata (v. 255 et suivants). Les vieillards athéniens s'avancent chargés de fagots et ils vont les entasser, pour y mettre le feu, contre la partie du décor qui figurait la porte de l'Acropole. Il y a quelque chose d'analogue dans la *Paix*. C'est contre le mur du *paraskénion* que devait être appliqué le décor qui simulait la caverne d'où, après avoir retiré les pierres qui en obstruaient l'entrée, on fait sortir la déesse.

hauteur aurait été de 3 ou 4 mètres. Pourquoi faut-il que, malgré toute la peine qu'on y a prise, on n'ait pas trouvé moyen d'alléguer, à l'appui de cette conjecture, un seul texte qui soit assez formel et assez clair pour que l'interprétation n'en puisse être contestée? Ce texte, on ne l'a point rencontré, ce semble, ni dans les auteurs du temps, ni dans les drames conservés, qui demeurent, nous ne saurions trop y insister, les premiers et presque les seuls témoins dont l'autorité compte en cette matière.

Les arguments que l'on a cherchés dans l'étude des drames laissent tous subsister quelque incertitude. Il est telle pièce où les personnages se plaignent de la fatigue qu'ils éprouvent à gravir une pente (1). Cette pente sur laquelle ils feignent de peiner, c'est, dit-on, la rampe ou la série de marches qui met l'orchestre en relation avec l'estrade; si cette pente n'avait pas eu une existence réelle, une inclinaison que percevait l'œil du spectateur, les paroles que le poète met dans la bouche de ces personnages auraient paru dénuées de sens et auraient fait sourire. N'est-ce pas là confondre les temps, juger des habitudes et des exigences du public athénien d'après celles de nos publics modernes, qui sont accoutumés à une mise en scène où l'imitation de la réalité est poussée beaucoup plus loin qu'elle n'a jamais pu l'être dans le théâtre antique? On ne tient pas assez compte du concours que prêtait au poète grec la bonne volonté de son public. Le théâtre du ve siècle n'a jamais connu le secret de ces changements à vue que nous prodiguent, au coup de sifflet du chef de manœuvre, nos machinistes et nos décorateurs. Nous voyons pourtant, dans l'*Orestie*, le lieu de l'action transféré, au milieu de la pièce, de Delphes à Athènes, dans l'*Ajax*, du camp grec dans un bois désert, enfin, dans la *Paix* même, jouée vers la fin du siècle, de la terre dans l'Olympe, puis, à nouveau, de l'Olympe sur la terre, sans que le décor ait pu, dans l'intervalle des deux actes, être sensiblement modifié; tout au plus l'exhibition de quelque accessoire, tel que le prisme à révolution qui s'appelait le *périacte*, avertissait-il les spectateurs du déplacement que leur imagination était priée de considérer comme accompli. Dans de telles conditions, est-il inadmissible que les personnages qui font entendre cette plainte, acteurs ou choristes, vieux pédagogues ou vieillards athéniens, aient pu, tout en marchant sur un terrain plat, donner l'illusion, la sensation de la montée, rien que par leur seule attitude, par le mouvement de leurs corps penchés en avant

(1) Euripide, *Ion*, v. 725-746; *Électre*, v. 489-490. *Héraclès furieux*, v. 120-124. Aristophane, *Lysistrata*, v. 286-290.

et de leurs jambes qui semblaient se soulever avec effort? Il est d'ailleurs possible que, dans certains cas, une rampe ait été vraiment construite et posée dans l'orchestre. Dans la *Lysistrata* d'Aristophane, les vieillards qui composent le chœur montent à l'assaut de la porte de l'Acropole; cette porte était peut-être figurée à une certaine hauteur au-dessus du niveau de l'orchestre, dans le mur du *proskénion*, dans le décor qui formait toile de fond. Pour y arriver, pour porter jusque devant les vantaux fermés les fagots auxquels ils voulaient mettre le feu, les choristes se seraient engagés sur une sorte de *praticable* qui aurait abouti à l'obstacle dont il s'agissait de vaincre la résistance [1].

Afin de compléter ce que l'on croit être une démonstration, on allègue encore l'usage que fait Aristophane, à plusieurs reprises, des mots *ἀναβαίνειν* et *καταβαίνειν*, *monter* et *descendre;* il les emploie dans le sens où nous dirions *entrer en scène*, *quitter la scène* [2]. Rien ne serait sans doute plus naturel et mieux justifié que la signification attribuée à ces termes dans l'hypothèse de cette estrade qui aurait formé scène: mais là encore une autre explication est possible. A l'origine, nous l'avons dit, l'enceinte de Dionysos Eleuthereus était située, sur le versant méridional de l'Acropole, un peu plus bas que l'orchestre qui en dépendait. C'était sur la terrasse inférieure que les acteurs s'habillaient et que se groupait le chœur. Acteurs et choristes, pour déboucher dans l'orchestre, avaient une rampe à gravir. On comprendrait que, par l'effet de l'habitude, les verbes *monter* et *descendre* aient pris alors un sens qui se serait conservé dans la langue courante du théâtre, alors même que, le bâtiment de la *skéné* ayant été mis au niveau de l'orchestre, ces expressions auraient cessé de correspondre à la réalité.

Ainsi donc, si l'on rencontre, chez Aristophane, certains termes qui semblent à première vue confirmer la théorie de cette plate-forme hypothétique, ces termes mêmes ne laissent pas de comporter une autre interprétation, qui n'a rien que de très simple et de très plausible. A ne regarder que les textes, la question demeure ouverte; il reste à voir si, pour la trancher, on peut tirer quelque parti d'un examen attentif des monuments de l'architecture.

[1] Reisch, dans *Das Griechische Theater*, p. 489.

[2] C'est ce qu'avait déjà remarqué le *Scoliaste*, au v. 149 des *Chevaliers*. On trouvera les textes réunis et cités dans Navarre, *Dionysos*, p. 107, note 2. Il suffit ici de les indiquer : *Acharniens*, v. 732. *Chevaliers*, 148-149; *Guêpes*, 1342, 1514; *Femmes à l'assemblée*, 1152. Voir aussi *Das Griechische Theater*, p. 189-190.

Quand se sont bâtis, au IVᵉ et au IIIᵉ siècle, les théâtres de pierre, ils n'ont pu manquer de reproduire les dispositions principales des théâtres de bois auxquels ils succédaient. Rien n'aurait été plus aisé que de garder, dans ces édifices, l'estrade des théâtres de la fin du Vᵉ siècle, sauf à y remplacer le plancher par un dallage. Or, parmi tous ces théâtres, il n'en est pas un qui offre, en arrière de l'orchestre, la moindre trace de surélévation.

C'est peut-être, dira-t-on, que, même sous le règne de la pierre, on a continué d'employer le bois pour le montage de cette estrade; mais pourquoi, lorsque la pierre se substituait au bois dans tout le reste de la construction, se serait-on abstenu là seulement d'en faire usage? Il y a d'ailleurs une autre raison de ne point s'arrêter à cette conjecture. Dans tous les théâtres que nous connaissons, les pieds-droits des portes du *proskénion* descendent jusqu'au niveau du sol même de l'orchestre et ces baies ont la proportion normale, proportion qui aurait été gravement altérée si le seuil y avait été masqué par des madriers. Supposons que cette addition eût été de règle, les chambranles auraient dû être agrandis, dans le sens de la hauteur, de toute l'épaisseur du plancher, ce qui n'est pas le cas.

De tout ce qui précède voici ce qui ressort : nous aurions été heureux de croire à cette scène basse qui serait née spontanément, dans le dernier quart du grand siècle, d'un besoin secrètement, mais impérieusement ressenti, du désir que l'on éprouvait de mieux distinguer les uns des autres les acteurs et les choristes, de manière à rendre sensible la prépondérance croissante que tendait à prendre le premier de ces groupes, à mesure que, dans la tragédie et dans la comédie, l'élément lyrique, comme une eau qui ne cesse de baisser, perdait de son importance. L'érection de cette estrade nous serait ainsi apparue comme le dernier terme d'un développement organique dont nous aurions pu suivre et noter toute la marche; mais, et ce n'est pas sans regret que nous l'avouons, nous n'avons pas été en mesure de porter au compte de cette théorie, à défaut d'une preuve positive, tout au moins quelques-uns de ces indices qui donnent à une hypothèse le caractère de haute probabilité que l'on peut considérer, en pareille matière, comme presque équivalent à la certitude. Les textes peuvent être compris de diverses façons; l'étude des édifices semblerait plutôt conduire à des conclusions négatives.

Pour clore cette analyse et cette longue discussion, il nous reste à montrer quels changements se sont introduits, selon nous, à partir du

IVe siècle, dans les habitudes du théâtre grec, dans l'exécution de la tragédie et de la comédie.

GEORGES PERROT.

(*La suite à un prochain cahier.*)

LE PÈLERIN CHINOIS I-TSING.

Édouard Chavannes, professeur au Collège de France : *Voyages des Pèlerins bouddhistes. Les religieux éminents qui allèrent chercher la Loi dans les Pays d'Occident; mémoire composé à l'époque de la grande dynastie T'ang par I-tsing, traduit en français.* Paris, Ernest Leroux, 1894. In-8°.

J. Takakusu, B. A., Ph. D. : *A Record of the Buddhist Religion as practised in India and the Malay Archipelago (A. D. 671-695), by I-tsing, translated.* Oxford, Clarendon Press, 1896. In-4°.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Je n'entreprendrai pas de condenser le contenu du mémoire traduit par M. Takakusu, comme j'ai essayé de le faire pour celui de M. Chavannes. Celui-ci est un chapitre bien défini de l'histoire du Bouddhisme hindou-chinois; l'autre touche à l'ensemble de ce Bouddhisme, moins le dogme, à son extension et à sa répartition géographique, à ses divisions, à son organisation, à son culte, à sa discipline surtout, à tout le côté extérieur et pratique de la religion, sans compter de longues digressions qui n'ont avec elle qu'un rapport très indirect et ne sont pas la partie la moins intéressante du livre. Dans ce cadre déjà si vaste, I-tsing se meut en outre un peu au gré de sa fantaisie, tantôt minutieux à l'excès, tantôt désespérément sommaire, souvent aussi, au lieu de nous donner les choses, nous donnant les réflexions qu'elles lui suggèrent. Résumer brièvement tout cela et rester intelligible serait une tâche rien moins que facile. C'en serait une encore plus difficile de faire le départ, dans le Bouddhisme décrit par I-tsing, de ce qui est de fond ancien d'avec ce qui peut être considéré comme étant d'innovation récente. Les éléments d'un semblable travail se trouvent en partie, sous forme de

[1] Pour les deux premiers articles, voir les cahiers de mai et de juillet 1898.

notes, dans le livre de M. Takakusu, qui a pris soin, chemin faisant, de multiplier les renvois aux livres canoniques. Mais c'est là aussi la seule forme sous laquelle ce travail puisse être fait sans témérité, tant qu'on n'aura pas d'autre terme de comparaison que le Vinaya pâli.

Je me bornerai donc, après les points que j'ai déjà relevés dans le mémoire, à en noter encore quelques autres qui me paraissent caractéristiques ou plus particulièrement importants.

Dans le chapitre d'introduction, après un curieux préambule cosmogonique, où les conceptions chinoises et les théories hindoues sont si singulièrement mêlées qu'on se demande si l'auteur ne les expose pas simplement afin d'en faire paraître la vanité en leur opposant ensuite le résumé de la vie et de l'œuvre du Buddha, I-tsing indique le plan et l'objet de son mémoire. Celui-ci contient quarante chapitres répartis en quatre livres, sous le titre général de « Mémoire de la Sainte Loi envoyé de la mer du Sud [1] ». L'objet en est de corriger des abus disciplinaires qui s'étaient introduits en Chine, et à cet effet l'auteur est amené à parler des « dix-huit écoles » en lesquelles, depuis plusieurs siècles, se divisait officiellement le Bouddhisme et que, contrairement à d'autres classifications, il ramène à quatre groupes principaux [2]. Il nous donne de précieuses indications sur la répartition géographique de ces écoles [3], sans dire toutefois en quoi elles diffèrent : non seulement il n'a pas un mot pour leurs divergences spéculatives, mais il est extrêmement avare de détails pour celles qui étaient d'ordre pratique. Il convient que ces dernières étaient nombreuses, mais, comme Fa-hian [4], il les estime menues. En tout cas il n'en spécifie que quatre relatives à sa propre école : les Sarvāstivādins, nous dit-il, coupent droit le bord du vêtement de dessous, que d'autres portent déchiqueté; ils drapent leur robe de dessus en larges plis, tandis que chez d'autres ces plis sont étroits; ils couchent dans des cellules séparées et non dans des dortoirs; ils reçoivent leur ration de nourriture directement, de la main à la main, tandis que

[1] P. 18. — On a vu plus haut, p. 278, de quelle façon il l'a envoyé de Çrī-Bhoja en Chine.

[2] P. 7 et 8. — Pour cette division, voir la préface de M. Takakusu, p. xx et suiv., où il faut se défier pourtant d'une certaine tendance à donner des hypothèses plus ou moins plausibles pour des faits acquis. Cf. aussi Chavannes, p. 130, et l'article de M. Rhys Davids dans *Journ. Roy. As. Soc.*, 1892, p. 1 et suiv. — Les données fournies par I-tsing sont consignées en partie dans son texte, en partie dans ses notes; on a vu plus haut, p. 272, que M. Chavannes contestait l'authenticité de ces notes; M. Takakusu soutient au contraire qu'elles sont bien d'I-tsing.

[3] P. 9-14.

[4] Traduction de Legge, p. 99. On dirait qu'I-tsing (p. 6) avait ce passage sous les yeux en écrivant.

d'autres la font déposer sur le sol devant eux, et il ajoute aussitôt : ils font bien les uns et les autres, car toutes ces pratiques sont également autorisées par la loi [1]. « Chaque école a ainsi ses traditions transmises de maître à élève et parfaitement définies [2]. . . . . Ce qui est important chez les uns, ne l'est pas chez les autres, et ce que ceux-ci permettent, ceux-là le défendent. Mais les religieux doivent observer les règles de leur école propre et non se prévaloir de l'indulgence accordée à leurs voisins. En même temps ils ne doivent pas tenir en mépris les prohibitions auxquelles ces voisins sont soumis, parce qu'ils en sont eux-mêmes dispensés. Autrement les différentes écoles entreraient en confusion et les règles concernant les permissions et les défenses deviendraient obscures. Comment le même homme pratiquerait-il les préceptes des quatre (principales) écoles [3]? » Cette tolérance est à noter chez un réformateur aussi zélé et qui, par ailleurs, attache tant de prix aux minuties.

Et c'est d'un esprit tout aussi libre qu'il apprécie une autre grande division du Bouddhisme, celle du *Hīnayāna* et du *Mahāyāna*, du Grand et du Petit Véhicule. Tous ceux qui ont traité du Bouddhisme ont parlé plus ou moins longuement de cette division ; et personne ne peut dire au juste ce qu'elle a été. Il est bien entendu qu'il ne faut pas la confondre, comme on le fait souvent, avec la distinction entre Bouddhisme du Sud ou cingalais et Bouddhisme du Nord ; car, si Ceylan appartient sans conteste au Hīnayāna [4], celui-ci, d'autre part, a été jusqu'à la fin largement représenté dans l'Inde et dans d'autres contrées du Nord. Le Mahāyāna ne doit pas se confondre non plus avec certaines doctrines spéculatives, car toutes les tendances métaphysiques sont représentées par l'une ou l'autre des diverses écoles et, comme nous le verrons, la distinction des deux Véhicules ne peut pas se ramener à la division en écoles, — ni avec cette efflorescence mythologique qui caractérise les monuments et la plupart des livres bouddhiques de l'Inde et contraste si singulièrement avec le panthéon plus sobre des écrits cingalais; car nulle part cette my-

[1] P. 6. — En ce qui concerne la réception de la nourriture, l'une et l'autre pratique était une dérogation à l'ancienne règle, du temps où la mendicité de porte en porte était d'obligation stricte et où les aliments présentés étaient jetés pêle-mêle dans le pot à aumônes.

[2] *Ibidem.*

[3] P. 13.

[4] I-tsing n'est pas tombé à cet égard dans la méprise de Hiouen-tsang, qui adjuge les Theravādins de Ceylan au Mahāyāna : il dit nettement que toutes les îles, à l'exception d'une petite minorité de fraîche date à Çrī-Bhoja, suivent le Petit Véhicule. P. 11 et 14.

thologie exubérante n'a plus fleuri qu'à Java et dans les îles voisines, où, d'après le témoignage très net d'I-tsing, dominait presque exclusivement le Hīnayāna. Mais ce sont là des caractères négatifs, disant ce que le Mahāyāna n'a pas été, et l'on voudrait une définition positive. Or I-tsing nous en donne une : « Ceux, dit-il, qui rendent un culte aux Bodhisattvas et lisent les Mahāyānasūtras sont mahāyānistes; ceux qui ne font ni l'un ni l'autre sont hīnayānistes [1]. »

A première vue la définition semble bien nette; à mieux l'examiner, elle laisse perplexe. D'abord, quant à la deuxième condition, celle de la lecture ou de l'adoption des Mahāyānasūtras, outre qu'elle ressemble beaucoup à une tautologie, nous savons par I-tsing lui-même qu'on étudiait à la fois les sūtras de l'un et de l'autre Véhicule [2]. Son propre maître Hoei-si, qui, très probablement, était hīnayāniste comme lui, faisait d'un livre certainement mahāyāniste, le *Lotus de la Bonne Loi*, son livre de chevet : « Pendant plus de soixante ans, il l'a lu une fois par jour, le nombre de ses lectures atteignant ainsi le chiffre de vingt mille [3]. » Lui-même, il prescrit expressément l'étude de toute une série d'écrits appartenant au Mahāyāna le plus caractérisé [4]. Quant à la première condition, le culte rendu aux Bodhisattvas ou futurs Buddhas, elle n'est pas moins embarrassante. Ce culte était florissant à Java dès le VIIIe siècle, comme le montrent les inscriptions et les monuments, et les communautés de Java, nous le savons, n'étaient pas mahāyānistes. Dans l'Inde même, à Nālanda, à Mahābodhi, dans beaucoup d'autres monastères, les sectateurs des deux Véhicules vivaient côte à côte, ce qui n'eût guère été possible, si les uns avaient pratiqué un culte ouvertement renié par les autres. Je ne vois d'autre moyen de sortir d'embarras que de ne pas prendre à la lettre cette expression un peu vague de « culte des Bodhisattvas » et d'entendre par là l'aspiration à la condition de Bodhisattva. On aurait alors la définition que M. Rhys Davids donne du Mahāyāna, et telle semble bien aussi être la pensée d'I-tsing dans un autre passage : « Si, dit-il, nous désirons obtenir le fruit du Petit Véhicule, nous aurons à le poursuivre à travers les huit degrés de sanctification (et à atteindre ainsi à la condition d'Arhat). Si au contraire nous préférons poursuivre le fruit du Grand Véhicule, il faudra nous efforcer d'accomplir la tâche à travers les trois incalculables périodes [5] (que dure la carrière d'un

[1] P. 14-15.
[2] Chavannes, p. 237 et *passim*.
[3] Takakusu, p. 205.
[4] P. 186.
[5] Un *asankhyeyakalpa* ou période incomputable est un nombre d'années représenté par l'unité suivie de cent quarante zéros.

Bodhisattva)[1].» Ici le double idéal est nettement précisé, et il est incontestable que l'un a été surtout celui du Hīnayāna, l'autre de préférence celui du Mahāyāna. Mais, même avec cette interprétation, nous ne sommes pas encore bien édifiés.

En effet, I-tsing était hīnayāniste et il appartenait à une école, — celle des *Mūlasarvāstivādins*, des « Sarvāstivadins primitifs » ou proprement dits[2], — qui paraît être restée fidèle à la pratique du Petit Véhicule. Il ne dit expressément ni l'un ni l'autre, mais tout paraît le prouver Partout où cette école domine, domine aussi le Hīnayāna, et la petite minorité de hīnayānistes qu'il y avait en Chine était composée de Sarvāstivadins[3]. Quant à lui-même, il déclare qu'il n'écrit pas en vue de « ceux qui prétendent suivre les pratiques d'un Bodhisattva de préférence aux règles du Vinaya, de la discipline[4] », et un peu plus loin il ajoute : « Il n'est pas en notre pouvoir d'imiter un Bodhisattva[5] ». Ce sont là des aveux de hīnayāniste, car dès lors la qualification de Bodhisattva s'acquérait assez aisément. La grande importance qu'il attache à la règle, la voie directe, suivant lui, du salut, n'est pas moins significative; enfin, écrivant pour ses compatriotes, qui suivaient en très grande majorité le Mahāyāna[6], il n'aurait probablement pas tant parlé des hīnayānistes, s'il n'en avait pas été un lui-même. Et c'est en effet le vœu d'un hīnayāniste que, plus haut, p. 432, nous lui avons vu faire devant l'image du Buddha, au sanctuaire de Mahābodhi, vœu dont la dernière demande, la plus haute, a été « l'obtention de la connaissance qui n'est plus sujette à la naissance », c'est-à-dire de la condition d'Arhat. Mais c'est autrement que le même I-tsing parle ailleurs, dans un moment moins solennel, quand, abandonné par ses compagnons, sur le point de quitter la Chine, il s'adresse à lui-même une pièce de vers pour s'exhorter à ne pas faiblir : « Un bon général peut arrêter une armée, — mais la résolution d'un homme de cœur est difficile à ébranler. — Si je crains pour ma vie et ne cesse pas de me lamenter, comment pourrais-je aller jusqu'au bout de l'Incalculable Période[7]? » Ici, ce qu'il voit devant lui, ce qu'il accepte, c'est la carrière d'un Bodhisattva. I-tsing aurait-il donc été à la fois hīnayāniste et mahāyāniste?

Mais écoutons-le encore, car sa définition n'est pas tout ce qu'il dit

(1) P. 197.

(2) Pour la distinguer de trois autres branches qui, avec elle, formaient le groupe du Sarvāstivāda.

(3) P. 9, 10, 11, 13.

(4) P. 197.

(5) P. 198.

(6) P. 14.

(7) Le passage est du mémoire Chavannes, p. 115; mais j'ai suivi la traduction plus précise qu'en a donnée M. Takakusu, p. XXVII.

des deux systèmes. Il affirme en outre que « sur tous les points essentiels, ils ne diffèrent pas l'un de l'autre » et que « ils ont un seul et même Vinaya [1] ». Ici nous le prenons en plein péché de réticence ou d'euphémisme, et c'est lui-même qui nous fournit de quoi l'en convaincre. Le dix-septième des soixante pèlerins du recueil de M. Chavannes avait fait ses vœux de novice à l'âge adulte, dans un couvent hīnayāniste de Balkh. « Ensuite, quand il fut près de recevoir toutes les défenses (l'ordination complète), il ne mangea pas des trois aliments purs. Son maître lui dit : « Le Buddha, le grand maître, a lui-même institué les cinq (aliments) « corrects. C'est donc qu'il n'y a là aucun mal. Pourquoi ne mangez-vous « pas ? » Il répondit : « Les ordonnances et les règles qui sont présentées par « les livres sacrés du Grand Véhicule, ce sont celles que j'observe depuis « longtemps, ma conscience ne saurait les changer. » Le maître répliqua : « Je m'appuie sur les préceptes qui sont exposés dans la section du Vi- « naya des Trois Recueils (le Tripiṭaka); les textes que vous invoquez, je « ne les ai pas appris; si vous conservez des vues différentes, je ne suis plus « votre maître. » Ce fut ainsi forcé par son maître qu'il entra sur l'autel (pour recevoir l'ordination complète); alors il cacha ses larmes et mangea; il put ensuite recevoir les défenses [2]. » On remarquera d'abord ici que la distinction pouvait s'étendre aux laïques, puisque le héros de ce petit récit était adonné au Mahāyāna avant d'entrer en religion, ce qui ne l'empêcha pas de faire son noviciat dans une maison hīnayāniste. Mais on remarquera surtout cette même opposition entre les règles du Vinaya canonique et les ordonnances du Mahāyāna que nous avons constatée déjà plus haut, p. 526, où I-tsing parlait de « ceux qui suivent les pratiques d'un Bodhisattva de préférence aux règles du Vinaya », ainsi que la portée de quelques-unes de ces différences, assez fortes pour rendre impossibles les relations de maître à disciple et pour empêcher une ordination. Il y avait donc entre les deux systèmes des divergences d'ordre essentiellement pratique, ainsi que le fait observer M. Chavannes, qui rappelle à ce propos une histoire fort semblable arrivée à Hiouen-tsang [3]. C'est aussi la conclusion qui se dégage du beau mémoire sur le Mahāyāna en Chine de M. De Groot [4], où nous voyons en outre qu'à ces divergences s'en ajoutaient d'autres d'ordre liturgique. Or I-tsing ne sépare pas la liturgie de la discipline : en affirmant si nettement le

[1] P. 15 et 14.
[2] Chavannes, p. 48-50.
[3] *Ibidem*, p. 50.
[4] *Le Code du Mahāyāna en Chine; son influence sur la vie monacale et sur le monde laïque* (*Mémoires de l'Académie d'Amsterdam*), 1893.

parfait accord des deux systèmes quant au Vinaya, il nous a donc certainement caché quelque chose.

Mais il nous reste à examiner chez lui un dernier renseignement, qui est peut-être le plus important de tous, car je crois qu'il nous aide à mieux comprendre les autres. I-tsing nous apprend que « on ne saurait dire quelles des dix-huit écoles doivent être rattachées au Mahāyāna et quelles au Hīnayāna [1] », et il ajoute un peu plus loin que « du Mahāyāna proprement dit, il n'y a que deux sortes : celui des Mādhyamikas et celui des Yogācāras [2] ». Rapprochée de la première, cette dernière phrase ne peut pas signifier qu'il n'y avait des mahāyānistes que dans ces deux écoles : il faut évidemment entendre que ces deux écoles, qui ne font pas partie des dix-huit anciennes et dont, contrairement à son habitude, il caractérise la doctrine spéculative, le nihilisme absolu chez l'une, l'absolu idéalisme chez l'autre [3], — tendances qui toutes deux étaient vieilles dans le Bouddhisme; — sont seules foncièrement et exclusivement mahāyānistes, et que c'est dans leur sein que le Mahāyāna a, non pas pris naissance [4], mais reçu son expression la plus systématique, sa législation sous la forme de ses manuels les plus autorisés [5]. Quant à la première assertion, elle signifie évidemment qu'il y avait des mahāyānistes et des hīnayānistes dans toutes ou dans presque toutes les écoles; car I-tsing, qui les a toutes côtoyées, n'aurait pas manqué d'esquisser la répartition, si la chose avait été seulement possible, si les doctrines du Mahāyāna n'avaient pas partout plus ou moins pénétré.

Le cœur de ces doctrines aurait donc été un nouvel idéal proposé à la vie religieuse : il s'agissait non plus d'arriver au nirvāṇa par la voie la plus courte, la pratique des préceptes, mais d'accepter, d'élire pour soi l'incommensurable carrière d'un Bodhisattva, afin de devenir un jour, après un nombre infini de naissances, soi-même un Buddha. Et forcément, à ce nouvel idéal aurait répondu un ensemble plus ou moins compliqué de nouveaux rites et de nouvelles pratiques. Puis, peu à peu,

(1) P. 14.

(2) P. 15.

(3) *Ibidem.* Cf. p. 184.

(4) L'école Mādhyamika regardait comme son fondateur Nāgārjuna, de date incertaine, mais probablement du IIe ou du IIIe siècle; celle des Yogācāras se réclamait d'Asanga, qui est du commencement du VIe siècle. Plusieurs livres mahāyānistes, tels que le *Mahāvastu* et le *Saddharmapuṇḍarīka*, sont certainement antérieurs au second et très probablement à tous les deux. La distinction des deux Véhicules était parfaitement établie et sans doute ancienne déjà à l'époque de Fa-hian, fin du IVe siècle.

(5) Le manuel des Mādhyamikas, leur Sūtravṛitti, attribué à Nāgārjuna, est en cours de publication depuis 1895 dans le *Journal of the Buddhist Text Society of India.*

toute une littérature et une riche mythologie se seraient créées à l'appui de la nouvelle dévotion, à laquelle deux écoles se seraient chargées, chacune de son côté, de confectionner une métaphysique appropriée. Le Mahāyāna nous apparaîtrait ainsi comme un mouvement religieux de limites assez vagues, à la fois comme une modification interne du Bouddhisme primitif et comme une série d'additions à ce même Bouddhisme, à côté desquelles le vieux fonds pouvait subsister plus ou moins intact. Car rien n'obligerait d'admettre que ces additions si peu homogènes se soient faites partout de la même façon et à la même dose et que la foi mahāyāniste ait été indissolublement liée aux accessoires, à tous les accessoires du Mahāyāna. On concevrait fort bien au contraire que l'une ait existé sans les autres et réciproquement. Dès lors les monuments de Java par exemple, où ces accessoires abondent et où le terme même de *mahāyāna* se rencontre [1], n'obligent plus de nous inscrire en faux contre l'assertion d'I-tsing affirmant que Java et toutes les îles étaient hīnayānistes, ou d'admettre que tout y avait changé dans l'espace d'un siècle. On s'explique très bien au contraire que l'on ait invoqué Tārā, Avalokiteçvara, Amitābha, sans être pour cela mahāyāniste; que les mêmes communautés aient pu abriter les deux aspirations dans une paix commune, et que le même homme, à l'occasion, ait pu, comme I-tsing, employer des formules qui n'avaient leur pleine signification que dans un système qui n'était pas le sien. Il est donc fort probable qu'il y a eu beaucoup de degrés et de variétés dans le Mahāyāna, et il y a peut-être quelque illusion à espérer que, quand on sera arrivé à définir par exemple celui qu'exposent Asanga ou Vasubandhu, on aura obtenu une formule applicable à tous les autres. A tout prendre, on peut estimer qu'il en a été ici comme de beaucoup d'autres choses de ce Bouddhisme si flottant et si trouble, et que la meilleure façon d'expliquer le Mahāyāna est encore de ne pas trop essayer de le définir.

En tous cas, ce n'est qu'ainsi, me semble-t-il, qu'on arrive à accorder les indications sommaires d'I-tsing entre elles et avec ce que nous savons d'ailleurs. Ainsi s'explique sa grande sympathie pour l'un et l'autre système. « Ils sont tous deux, dit-il, parfaitement en harmonie avec la Noble Doctrine; pouvons-nous, après cela, dire lequel des deux (seul)

[1] Dans une inscription de 779 A.D., relatant la fondation d'un temple dédié à Tārā, une déesse qui passe pour essentiellement mahāyāniste, il est question de bhikshus, de religieux *vinayamahāyānavidām*, « connaissant le Vinaya (qui est le vrai) Grand Véhicule ». Il semble que cet emploi même du terme soit une profession hīnayāniste. Cf. Brandes, dans *Tijdschrift voor indische taal-, land- en volkenkunde,* 1886, p. 246, l. 4.

est vrai? Ils sont l'un et l'autre conformes à la vérité et ils mènent tous deux au nirvāṇa. . . . Nous ne sommes pas encore en possession de « l'œil de la science »; comment nous flatterions-nous de discerner en eux le vrai et le faux? Il nous faut agir comme nos prédécesseurs et ne pas nous tourmenter à vouloir passer jugement sur eux [1]. » Même quand il affirme que les deux systèmes ont le même Vinaya, il ne ment pas; car, excepté peut-être chez quelques groupes ultra-mystiques, le Mahāyāna n'abolissait pas l'ancien corps de préceptes; il ne faisait qu'y ajouter un supplément. L'assertion n'est donc pas fausse, prise à la lettre; mais elle est si incomplète qu'elle ne peut guère être mise uniquement au compte de la tolérance et de la largeur d'esprit de l'auteur. Le Mahāyāna le plus sobre ne pouvait se passer d'un minimum de liturgie et de pratiques particulières, qu'I-tsing connaissait fort bien, car il avait séjourné dix années à Nālanda, un grand centre de doctrine mahāyāniste. Il faut donc chercher ici un autre motif et croire à son habileté.

En effet, le grand souci d'I-tsing était de propager parmi ses compatriotes, en très grande majorité mahāyānistes, le Vinaya de sa propre école des Sarvāstivādins. Il avait donc intérêt à glisser sur les divergences et à appuyer sur la conformité. Des trois écoles qui, outre la sienne, formaient le groupe du Sarvāstivāda, l'une du moins, celle des Dharmaguptas, était fort répandue en Chine [2] et devait avoir passé en grande partie au Grand Véhicule, puisqu'il n'y avait plus alors dans le pays qu'un très petit nombre de sectateurs du Petit. Il aura donc soin d'établir qu'il n'y a que des différences de forme entre leur Vinaya et le sien, qui est celui des Sarvāstivādins proprement dits [3]. Quant aux pratiques particulières du Mahāyāna, ce sera encore plus simple; il n'y touchera pas. Tout est du reste pour le mieux en Chine, « si parfait, dit-il, qu'on n'y pourrait rien ajouter [4] ». Et il le prouve en une longue digression qui paraîtrait l'expression très forte du préjugé patriotique, si elle n'était pas plutôt une *captatio benevolentiæ*. Car nul n'était mieux revenu de ce préjugé, n'était resté moins Chinois que lui. Le pays qui a toute son admiration est l'Inde : là, non seulement la religion, plus près de sa source, est plus pure, mais tout est excellent, hommes et choses, sciences et coutumes; un appel à l'usage des « cinq Indes » lui paraît toujours décisif, même en matière profane, et il serait facile de relever chez lui toute une série de passages dans le ton de celui-ci : « Quand j'eus observé toutes ces choses, je me dis à moi-même avec émotion :

[1] P. 15.
[2] P. 13.
[3] P. 13 et 20.
[4] P. 17.

Quand j'étais dans mon pays, je me croyais instruit du Vinaya et j'imaginais peu qu'un jour, en venant ici, je me trouverais un ignorant. Si je n'étais pas venu dans l'Occident, comment aurais-je pu être témoin d'usages aussi corrects[1] ! » C'est qu'il y a en effet un revers à la médaille; dans cette Chine si parfaite, on a trop ergoté sur le Vinaya : « On s'est mis à le discuter paragraphe par paragraphe, le divisant en tranches de plus en plus menues. . . . . L'effort qui se dépense à cette méthode est grand comme celui qu'il faudrait pour édifier une montagne, et le gain est aussi difficile à obtenir que les perles qu'il faut retirer du vaste Océan. . . . . Il est difficile d'acquérir la connaissance du Vinaya, quand il a été manié par beaucoup de gens. » Il faut donc remonter aux textes mêmes et les examiner simplement. « Alors, pour décider le cas de légère ou de grave offense, il suffit de quelques lignes; expliquer les moyens de trancher les difficultés n'est pas même l'affaire d'une demi-journée. C'est ainsi que font les religieux dans l'Inde et dans les îles de la mer du Sud[2]. » Et c'est aussi ce que pourront faire ses compatriotes, s'ils veulent bien accepter ses directions, qui sont entièrement empruntées aux textes canoniques[3]. Sans doute, chaque école doit suivre sa propre règle et la sienne est celle des Mūlasarvāstivādins, qui ne comptent plus qu'un petit nombre de représentants en Chine; mais cette règle ne diffère pas au fond de celle des autres; il n'y a donc qu'à la prendre et à s'y conformer. On n'est pas à la fois de meilleure composition et plus intransigeant : il y a toujours un diplomate dans la peau d'un Chinois.

Je ne toucherai pas, pour les raisons que j'ai dites plus haut (p. 522), à cette exposition du Vinaya, qui forme le gros du mémoire. Je n'entrerai pas non plus dans l'examen des chapitres qu'I-tsing a consacrés à l'histoire littéraire de l'Inde; bien avant que le mémoire fût accessible, ils étaient publiés, commentés et célèbres. La traduction de M. Takakusu, faite sur une édition japonaise plus correcte et après confrontation avec tous les textes existants, a sans doute amélioré sur bien des points celles que ses compatriotes, MM. Kasawara et Ryauon Fujishima, avaient données de ces chapitres; mais, en somme, elle les confirme et, après cette troisième épreuve, il n'est guère présumable qu'on y trouve encore beaucoup à changer. Du moins l'auteur très compétent d'une cri-

(1) P. 65.

(2) P. 16.

(3) Cette promesse de conformité avec les textes canoniques n'engageait pas à grand'chose, le canon de l'Église du Nord étant toujours resté flottant et ouvert à de nouvelles additions. Le Vinaya même des Sarvāstivādins, par exemple, venait à peine d'être mis par écrit au temps de Fa-hian (traduction de Legge, p. 99).

tique insérée au *Journal* de la Société Asiatique de Londres[1], tout en relevant un certain nombre de méprises dans le reste du mémoire, n'en a-t-il trouvé à rectifier qu'une seule dans cette portion. La rectification, il est vrai, est importante, puisqu'elle retranche Jina de la liste des auteurs célèbres du VIe siècle mentionnés par I-tsing et le remplace par la personnalité plus connue de Diṅnāga[2].

Il demeure donc bien acquis que, parmi des renseignements du plus grand prix, comme les dates de la *Kāçikā Vṛitti* et du grammairien Bhartṛihari, I-tsing nous a servi quelques bourdes énormes; par exemple, quand il fait du *Mahābhāshya* un commentaire sur la *Kāçikā Vṛitti*[3]; quand il distingue entre le *Vākyapadīya* de Bhartṛihari et son commentaire sur le *Mahābhāshya*[4]; quand il définit ce commentaire comme « traitant à fond des principes de la vie humaine ainsi que de la science grammaticale et exposant les raisons de l'élévation et de la chute de nombreuses familles[5] »; quand il prête au même Bhartṛihari un autre ouvrage, le *Pei-na,* impossible à identifier, et qui, tout en étant une œuvre de grammaire, « approfondit les secrets du ciel et de la terre et traite de la beauté essentielle des principes de l'homme[6] ». Même en mettant quelque chose ici au compte de l'insuffisance du texte ou de la traduction, il est bien clair qu'il a écrit ces choses d'ouï-dire, tout au plus d'après des notes à lui fournies et mal comprises, et qu'il n'a jamais examiné, pas même vu peut-être, aucun de ces ouvrages. Le peu qu'il dit de Pāṇini et du *Dhātupātha* est exact[7]; mais il n'en est pas moins clair que ce n'est pas dans Pāṇini, sous la direction d'un vaiyākaraṇa, qu'il a étudié le sanscrit. Il doit l'avoir appris dans quelque manuel moins compliqué, dans celui peut-être (car ici du moins on comprend à peu près ce qu'il veut dire) qu'il décrit comme « le livre des trois Khilas », lequel comprenait : 1° l'*Ashṭadhātu*, un traité de la déclinaison et de la conjugaison; 2° le *Wen-cha* (titre non identifié), et 3° l'*Uṇādi* (quelque traité analogue à notre *Uṇādisūtra*), tous deux traitant de la dé-

[1] 1897, p. 362. — L'article n'est signé que d'initiales, mais doit être de M. T. Watters.

[2] M. Takakusu a résumé la substance de ces chapitres, en la complétant par d'autres informations, dans des tableaux fort commodes, p. LV-LIX. Il est parfois trop affirmatif dans ses identifications, comme pour Dharmapāla et quelques autres; mais, en fournissant les faits, il permet au lecteur d'apprécier par lui-même. A propos de Dharmapāla, il y a un lapsus à la page LVII : c'est lui, non Bhartṛihari, qui est l'auteur du commentaire.

[3] P. 178.

[4] P. 180.

[5] P. 178. S'agirait-il du *Bhaṭṭikāvya?*

[6] P. 180.

[7] P. 172.

rivation[1]. Mais on a de bonnes raisons de croire que cet enseignement grammatical, quel qu'il ait été, n'a pas été poussé bien loin.

En effet, I-tsing paraît avoir eu une assez bonne connaissance pratique du sanscrit. Parmi les très nombreuses étymologies et explications qu'il donne on n'en trouve pas d'impossibles, comme chez Hiouen-tsang, et s'il lui arrive d'en produire de fausses, ce ne sont pas de celles qui disqualifient[2]. Il explique par exemple le terme bouddhique *poshadha*, — une adaptation manquée du pāli *uposatha*, qui lui-même répond au sanscrit *upavasatha*, « jeûne », — comme étant composé de *posha*, « nourriture » et de *dhā*, « purifier »[3]. L'explication est erronée, mais elle n'est pas plus mauvaise que beaucoup d'autres que l'on trouve chez les savants indigènes les plus autorisés; même le sens de purifier donné ici à la racine *dhā* ne paraîtra pas trop étrange, si l'on songe qu'il nous arrive à travers une double traduction[4]. Mais il y a d'autres faits qui empêchent de reconnaître à I-tsing une véritable culture grammaticale. Pas plus que ses devanciers, — car le fait est général, bien qu'on ne l'ait pas encore relevé, que je sache, — il ne semble se douter que le sanscrit, dans lequel sont rédigés les livres qu'il mentionne et copie et auquel appartiennent tous ces mots qu'il explique, n'était pas le parler de l'Inde. Ainsi qu'eux, il ne connaît que « la langue de Fan », de Brahmā, comme s'il n'en avait jamais entendu d'autre à côté d'elle. Pas une allusion chez lui, je ne dis pas au pāli, bien qu'il ait dû se rencontrer plus d'une fois avec des religieux cingalais sectateurs du Tipiṭaka[5], mais aux prācrits, qui avaient dès lors une littérature. Et, ce qui est plus grave, pas une allusion non plus au fait si patent que beaucoup de ces livres bouddhiques qu'il prétend si bien connaître étaient en réalité bilingues

[1] P. 172-175.

[2] C'est probablement Hiouen-tsang qu'il corrige quand il fait observer, p. 118, que *Indu* n'est pas le nom de l'Inde dans la langue du pays. Mais il a tort de répéter, probablement aussi d'après le même, que *vyākaraṇa* (la grammaire) désigne l'ensemble de la littérature profane, p. 169.

[3] P. 88.

[4] Une autre erreur, également vénielle, est l'explication qu'il donne de la coutume hindoue, quand on veut honorer une personne (ou un objet), de tourner autour d'elle *pradakshiṇam*, en la tenant sur sa droite, c'est-à-dire de tourner autour d'elle dans le sens du mouvement diurne du soleil ou des aiguilles d'une montre. S'en rapportant à la simple étymologie, il décide, après une longue discussion (p. 141), que le tour doit se faire en marchant de gauche à droite, c'est-à-dire dans le sens inverse. Une connaissance plus exacte des locutions où le terme entre, soit comme adverbe, soit comme adjectif, l'eût préservé de la méprise.

[5] M. Takakusu a le premier signalé l'existence dans le canon chinois de textes traduits sur le pāli, p. 14 et 217. Il est revenu sur la question dans *Journ. Roy. As. Soc.*, 1896, p. 415 et suiv.

et contenaient de notables portions écrites en un idiome qui n'est plus du sanscrit. Mais il y a plus. Il paraît que le texte d'I-tsing, qui n'a été imprimé qu'au bout de trois siècles, en 972 A. D., contenait autrefois des morceaux qui n'y figurent plus maintenant, un entre autres qui a été conservé plus ou moins textuellement dans plusieurs autres ouvrages et que M. Takakusu a reproduit dans sa Préface[1]. Or dans ce morceau, qui traite de l'alphabet sanscrit et dans lequel la quantité des voyelles est indiquée minutieusement, il est bien dit que les diphtongues *e* et *o* sont longues, mais *ai* et *au* sont données comme brèves. Si le morceau est d'authenticité incontestable, comme l'affirme M. Takakusu, il n'y a qu'une conclusion à en tirer : c'est qu'I-tsing n'a pas reçu d'instruction grammaticale du tout, et qu'il n'a appris le sanscrit que par la pratique, à force de s'escrimer sur les textes et aussi de le parler.

Et, après tout, il n'y aurait à cela rien d'improbable. Les livres auxquels I-tsing et, en général, les pèlerins s'attaquaient supposent la connaissance d'un vocabulaire, on pourrait dire d'une nomenclature, bien plus que celle d'une langue. Ils les lisaient avec un maître et ces rapports oraux n'exigeaient pas davantage le parfait usage du parler correct. Aussi les discussions savantes auxquelles I-tsing doit avoir pris part[2] ne prouvent-elles pas grand'chose et ne doivent-elles pas faire illusion; on en raconte bien d'autres de Hiouen-tsang, de ses grandes controverses, de ses triomphes oratoires, et pourtant, à n'en pas douter, Hiouen-tsang était un assez médiocre paṇḍit. Chez nous aussi, combien de docteurs ont passé leur vie à argumenter, qui n'étaient que de pauvres latinistes! Certains textes écrits, le *Çikshāsamuccaya* par exemple, qui est actuellement en cours de publication, permettent de se figurer ce que pouvaient être ces exercices de scolastique bouddhique. Il ne faut donc pas s'exagérer la valeur de cette « parfaite connaissance des çāstras », dont il est si souvent parlé dans nos relations; quand le milieu est favorable, l'inintelligible n'est pas bien difficile à manier.

Excepté en ce qui concerne la grammaire, I-tsing, dans ces chapitres d'histoire littéraire, n'est pas sorti du domaine bouddhique. Il nous donne bien en passant la première édition de ce renseignement, tant de fois répété depuis[3], que les Védas, qu'il estime à cent mille vers,

[1] P. LX et suiv.

[2] Par exemple, p. 184.

[3] On le retrouve chez Albirouni avec cette variante que les Védas n'avaient été mis par écrit que peu de temps avant lui (*Indica*, trad. Sachau, I, p. 125, 126), et il revient encore, exprimé sans aucune réserve, jusqu'au début de notre siècle, quand de notables portions des Védas avaient été traduites depuis longtemps en persan et à la veille du jour où l'on allait en obtenir de vieux manuscrits.

n'étaient pas mis par écrit, et, à ce propos, il rend hommage à la puissance de mémoire des brahmanes, parmi lesquels plusieurs les savaient par cœur en entier[1]. Mais, malgré sa multiple curiosité et ses goûts de lettré, il ne paraît pas s'être autrement enquis de leur littérature. Il ne fait aucune allusion à leur poésie gnomique et didactique, à leurs romans de style raffiné, aux codes de loi, à l'épopée, au théâtre. La seule œuvre dramatique qu'il mentionne est une pièce bouddhique, le *Nāgānanda,* qu'il attribue au roi Harsha-Çilāditya, son contemporain à quelques années près, en notant que la représentation était accompagnée de musique et de danse[2]. Il n'y a pourtant pas trace chez lui d'une animosité contre les brahmanes, et cette ignorance ne paraît pas non plus tenir uniquement à sa qualité d'étranger. Il est plus probable qu'elle n'est que le produit, le reflet en quelque sorte, du milieu monacal dans lequel il vivait. Ce particularisme étroit, exclusif, est, en effet, un caractère commun de la littérature scolastique et militante de toutes les sectes hindoues et, à peu d'exceptions près, de leur littérature religieuse, autant vaudrait dire de la littérature de l'Inde : quand on n'y polémise pas contre le voisin, on ignore jusqu'à son existence. Aussi plus que l'âpreté des polémiques, qu'on ne lit guère, et malgré les témoignages contraires (et abondants surtout vers cette époque) de la littérature profane, — qu'on songe à Subandhu, à Bāṇa[3], à Daṇḍin, à Çūdraka, à Bhavabhūti, — cette affectation réciproque d'ignorance a-t-elle fait envisager d'une façon peu exacte le développement religieux de l'Inde. C'est elle surtout qui a été cause qu'on a si longtemps pris pour des divisions tranchées, irréductibles, analogues à celles de notre Occident ou à celle qui sépare aujourd'hui Hindous et Musulmans, ce qui n'était plutôt que les remous d'un seul et même ensemble confus de croyances et que, associant la population entière, jusqu'en ses couches profondes, à des querelles de moines et de docteurs, on a parlé, on parle encore d'une époque où l'Inde aurait été bouddhiste, d'une autre où elle serait redevenue brahmaniste ou pouranique, quand il eût été pourtant si simple de reconnaître que l'Inde a toujours été hindoue.

Il est pourtant une autre branche encore de la littérature générale de l'Inde sur laquelle I-tsing nous donne de curieux renseignements, l'*Āyurveda* ou science médicale. Il est vrai que c'est là, comme la gram-

(1) P. 182.

(2) P. 163-164.

(3) Voir par exemple dans le *Harshacarita* (éd. de Bombay, 1892, p. 261, 265 et suiv.), le tableau que trace Bāṇa de l'entourage du brahmane bouddhiste Divākaramitra, le même peut-être qui est mentionné par I-tsing, p. 184.

maire, un terrain neutre, que bouddhistes et jainas ont beaucoup pratiqué. Les traités médicaux édités par M. Hoernle[1], d'après de vieux manuscrits trouvés à Khotan, et dont l'un est comme un abrégé, sinon une première version, de notre Suçruta, sont de provenance bouddhique. Caraka, sous le nom duquel a été transmise l'une des deux plus anciennes *Saṃhitās* ou traités sur l'ensemble de la doctrine médicale, doit avoir été le médecin du roi Kanishka[2], un des grands champions du Bouddhisme, et pouvait fort bien être considéré par les bouddhistes comme un des leurs, bien que son œuvre, telle que nous l'avons, porte la livrée brahmanique. Dans le *Tanjur* tibétain, toute une série de textes sur la médecine et sur la chimie sont attribués à Nāgārjuna[3], le 14e patriarche. Vāgbhaṭa, la plus grande autorité des siècles suivants, était très probablement bouddhiste, et son œuvre, l'*Ashṭāṅgahṛidaya,* ou « l'Essence des huit sections (de la médecine) », se trouve également dans le Canon tibétain, traduit et commenté dès le VIIIe siècle[4]. D'ailleurs le Buddha lui-même passait pour avoir prêché un sūtra sur la science médicale[5]. Un bouddhiste pouvait donc parler de médecine sans sortir de chez lui.

I-tsing trouve l'occasion d'en discourir dans quelques prescriptions du Vinaya. Mais les trois chapitres (XVII-XXIX) qu'il y consacre spécialement n'en sont pas moins des digressions, auxquelles il se laisse aller avec d'autant plus de complaisance qu'il avait lui-même, nous dit-il, « étudié la médecine avec succès, mais y avait finalement renoncé parce qu'elle n'était pas sa vocation propre[6] ». Il y avait sans doute été amené par ses anciennes accointances avec le Taoïsme[7], qui doivent aussi avoir été pour quelque chose dans sa tentative de pénétrer le secret des « prières magiques » du *Vidyādharapiṭaka* ou doctrine des facultés surna-

(1) *The Bower Manuscript. Facsimile leaves, Nagari-Transcript, romanised Transliteration and english Translation with Notes, edited by A. F. Rudolf Hoernle. Parts I-VII* (il reste à publier l'Introduction et l'Index). Calcutta, Office of Government Printing, 1893-1897. In-folio

(2) M. Takakusu, p. LIX, a le premier appelé l'attention sur les textes attribués en partie à Açvaghosha qui établissent ce fait et que M. S. Lévi, indépendamment de lui, a publiés dans le *Journal asiatique*, nov.-déc. 1896, p. 444 et suiv.

(3) G. Huth, *Verzeichniss der im tibetischen Tanjur, Abtheilung mDo (Sūtras) enthaltenen Werke*, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, 21 mars 1895, p. 5 et 8.

(4) G. Huth, *ibidem*, p. 6.

(5) P. 131.

(6) P. 128.

(7) Voir plus haut, p. 263. Parmi les soixante pèlerins du recueil Chavannes, plusieurs étaient plus ou moins taoïstes, par exemple les numéros 21 et 49.

turelles, que professait surtout l'école de Nāgārjuna et qui n'était pas encore répandue en Chine : « Pour moi, dit-il, quand j'étais dans le temple de Nālanda, ... je me suis appliqué avec espérance aux parties essentielles de cette doctrine. Mais comme on ne peut mener à bien deux tâches à la fois, j'ai fini par renoncer à cette pensée[1]. » Son application à la médecine paraît avoir été plus fructueuse : en tout cas, dans ce qu'il en dit, il n'y a que très peu de choses chimériques.

Il compare la flore médicinale de l'Inde avec celle de la Chine[2]; il compare aussi les principes de la doctrine fondée de part et d'autre sur la théorie des humeurs[3]. Il est opposé à l'emploi des moyens violents du fer et du feu, auxquels on recourt *in extremis* et qui ne servent tout de même à rien : « C'est traiter notre corps comme s'il était une pierre ou une bûche de bois[4]. » Il est ennemi des médicaments fantastiques et surtout dégoûtants fort en usage, paraît-il, parmi ses compatriotes[5]; il ne l'est pas moins des médicaments compliqués et trop chers pour les pauvres gens, qui restent ainsi sans remèdes et « disparaissent comme la rosée du matin[6] »; il n'en veut que de simples, à la portée de tout le monde : « Depuis vingt années et plus que j'ai quitté ma patrie, je n'ai fait usage comme médicament que de thé et d'une décoction de *ginseng* (*Arabia quinquefolia*), et je n'ai jamais été sérieusement malade[7]. » Il recommande le massage et la fréquente exploration du pouls, qui est facile et qui vaudra mieux que « d'aller consulter le devin[8] ». Pour le reste, il s'en remet surtout à l'hygiène, qui, ainsi que tout traitement d'ailleurs, doit être appropriée aux lieux et aux tempéraments[9] : observer quelques règles bien simples quant au froid et au chaud; faire de l'exercice avec modération[10]; se laver ponctuellement, prendre des bains, mais jamais après le repas, comme le conseille un faux proverbe chinois[11]; éviter l'excès en toutes choses, surtout dans le boire et dans le manger; bien choisir et bien préparer les aliments, qui doivent toujours être cuits, car viandes et végétaux consommés crus sont souvent dangereux[12]. En cas de malaise, compter surtout sur la diète et, au besoin, s'imposer le jeûne : « Dans la doctrine médicale suivie dans les cinq Indes, le jeûne est le premier précepte : on y enseigne que si un mal n'est pas guéri par une abstinence de sept jours, il n'y a plus qu'à cher-

[1] Chavannes, p. 104. — [2] P. 128. — [3] P. 131. — [4] P. 129. — [5] P. 138, 139. — [6] P. 129, 133. — [7] P. 135. Ce passage a donc été écrit en 692 A. D. — [8] P. 133. — [9] P. 137. — [10] Chap. XXIII, p. 114. — [11] P. 110 et tout le chapitre XX. — [12] P. 137.

cher du secours auprès d'Avalokiteçvara[1]. » Mais ce qu'il recommande avec le plus d'instance, c'est la propreté : propreté de la cuisine et de la table, du corps, du vêtement et du logis. Ses observations et les règles qu'il donne à ce sujet sont innombrables : c'est la principale matière de ses chapitres III-VIII, XVI, XVIII, XX-XXII, sans compter de nombreux passages isolés[2]. Toutes ces règles sont parfaitement observées dans « les cinq Indes », mais fort mal connues en Chine, et il desespère presque de les y voir jamais adoptées[3]. Sans doute la plupart ont pour premier, sinon pour unique objet la pureté légale, rituelle; mais un grand nombre aussi sont données en vue de la propreté vraie, qui est une condition indispensable pour se bien porter[4]. Si l'on songe que, pour la saleté, la Chine est sans rivale parmi les civilisés, on passera volontiers à I-tsing la minutie de ses exhortations. Car tous ces sages conseils ne restent pas à l'état de vagues généralités; l'application en est précisée avec le plus grand soin. En s'y conformant, on devient à soi-même son médecin, « chacun est soi-même un roi des docteurs, chacun peut être un Jīvaka[5] ».

I-tsing ne dit pas nettement où ni dans quels ouvrages il a acquis ses connaissances médicales. Il paraît pourtant avoir commencé cette étude étant encore en Chine et d'après des livres d'origine hindoue. Il a, en effet, des informations assez précises sur la médecine chinoise et, d'autre part, après avoir mentionné « la science médicale universellement pratiquée dans les cinq Indes, une des cinq sciences révélées par le dieu Indra », il parle d'« anciens traducteurs » qui l'avaient traduite en chinois. Leur œuvre, qu'il ne paraît pas estimer grandement, était bouddhique d'après le passage qu'il en cite et qui contient la mention d'Avalokiteçvara[6]. Elle n'a pas encore été identifiée, du moins M. Takakusu ne dit rien à ce sujet, et ce qu'I-tsing rapporte de l'original hindou est aussi trop vague pour donner prise à la moindre conjecture[7]. On ne

(1) P. 134. L'abstinence totale aurait été parfois prolongée jusqu'à trente jours. I-tsing prétend avoir lui-même constaté un cas semblable; mais il ne le donne pas comme un exemple à imiter, p. 137.

(2) Voir surtout, p. 24-26, 28, 93, 107, 109, 138.

(3) P. 26 et 93.

(4) P. 109-110.

(5) P. 133. Jīvaka, dont on raconte beaucoup de cures merveilleuses, a été le médecin du roi Bimbisāra et du Buddha.

(6) P. 134.

(7) La révélation de la médecine par Indra est l'objet d'un récit développé dans le premier chapitre de Caraka. Chez Suçruta, elle est impliquée plutôt qu'exprimée dans la formule d'adoration du début. Mais il est probable qu'I-tsing avait en vue ici non un seul ouvrage, mais un ensemble de traités distincts. Nous verrons tout à l'heure

voit pas dans laquelle des deux langues était le « Çāstra de la thérapeutique » qu'il cite page 135 et qui n'est pas non plus identifié; mais le « Sūtra sur la science de médecine » qu'il mentionne page 131, comme ayant été prêché par le Buddha lui-même, était probablement en sanscrit; car Kāçyapa, l'auteur d'un commentaire sur le mémoire d'I-tsing, à qui M. Takakusu a été redevable de plus d'une utile information, affirme que ce sūtra n'a pas été traduit en chinois [1]. On ne saurait douter, du reste, rien qu'à la précision qu'a parfois sa nomenclature, qu'I-tsing ait consulté dans l'Inde de véritables textes médicaux sanscrits, et il aurait pu certainement nous apprendre à ce sujet bien des choses, pour peu qu'il l'eût voulu. Mais nulle part sa méchante habitude de ne faire que des demi-confidences n'a été plus fâcheuse qu'ici.

Il énumère, en effet, les « huit sections » de la médecine : c'est exactement (sauf pour les sections 5 et 6, dont l'ordre est interverti) la liste demeurée officielle, qui se trouve au premier chapitre de Suçruta [2] et à laquelle, du reste, ni Suçruta lui-même, ni Caraka qui ne la mentionne pas, ni Vāgbhaṭa à qui elle a fourni le titre de son livre (*Ashṭāṅga-hṛidaya*, « l'essence des huit sections ») n'ont conformé la disposition de leurs saṃhitās. Immédiatement après cette énumération, I-tsing ajoute : « Ces huit sciences existaient autrefois en huit livres; mais récemment un homme les a abrégés et réunis en un seul volume. Tous les médecins des cinq parties de l'Inde pratiquent suivant ce livre et tout médecin qui le possède bien a sa vie assurée par une paye officielle [3]. » Que n'a-t-il ajouté le nom de cet « homme » et le titre de cette « première » compilation de l'Āyurveda, alors « récente »! S'agit-il de l'œuvre de Suçruta, ou de celle de Caraka, toutes deux impersonnelles dans leur état actuel et d'une antiquité fort suspecte? S'agit-il de l'œuvre plus personnelle de Vāghbaṭa, qui était bouddhiste et qui peut avoir été un contemporain plus âgé d'I-tsing? Le renseignement vaut-il même pour l'Inde entière, et, par les « cinq parties de l'Inde », ne faut-il pas, comme souvent chez lui, entendre simplement l'Inde des communautés bouddhistes? Ce sont là autant de questions que soulève sans les résoudre cette donnée qui,

que telle devait être sa pensée quant à l'œuvre hindoue; pour la version chinoise il semble l'indiquer assez clairement en parlant de « traducteurs » au pluriel.

(1) En tibétain aussi il y a un traité médical qui est attribué au Buddha; il a été analysé par Csoma de Körös dans *Journ. As. Soc. Beng.*, IV, 1. — Le prêtre japonais Kāçyapa Ji-un a écrit son commentaire sur le mémoire d'I-tsing en 1758.

(2) Vol. I, p. 2 de l'édition de Calcutta, 1835.

(3) P. 128.

avec quelques mots de plus, aurait été capitale pour notre connaissance si mal assurée de l'histoire de la médecine hindoue et dont, pour le moment, il faut se contenter de prendre bonne note.

Nous pouvons du moins la rapprocher d'une autre de même nature, qui nous vient d'ailleurs et que, malheureusement, je suis obligé de laisser aussi à l'état de demi-information. Dans une publication récente [1], M. le Dr Palmyr Cordier, médecin des colonies, a le premier, si je ne me trompe, attiré l'attention sur un témoignage dont la source serait le commentaire de Suçruta par Ḍallaṇa. M. Cordier a bien voulu m'informer par lettre qu'il n'a pas réussi jusqu'ici à trouver le passage dont il va être question dans le texte même de Ḍallaṇa : il l'a extrait d'une compilation récente d'un docteur hindou, M. Gupta, qui a reçu une éducation européenne [2]. Je n'ai pas ce livre à ma disposition et l'extrait qu'en a donné M. Cordier ne paraît pas tout à fait exact ; sous ces réserves, voici en traduction le passage de M. Gupta ; « Au temps de ces luttes contre les bouddhistes, avant l'an mil de Jésus-Christ, le fameux alchimiste et champion des bouddhistes, le maître Nāgārjuna a fait une recension de l'œuvre de Suçruta ; il l'a, par ordre de matières, répartie entre les cinq *sthānas*, le *sūtrasthāna* et les autres (en lesquels elle est maintenant divisée), l'a commentée amplement et clairement et, après avoir disposé les matières qui restaient dans un supplément, l'*uttaratantra* (le sixième et dernier livre de notre Suçruta), il a établi ainsi une Saṃhitā toute nouvelle, qui est connue dans le monde comme la *Suçrutasaṃhitā.* » Je n'ajouterai pas un mot de commentaire à ce témoignage que nous n'avons que de seconde main et évidemment sous forme d'une paraphrase. Car il va de soi que l'indication chronologique ne vient pas de Ḍallaṇa ; elle semble indiquer que M. Gupta a songé à l'alchimiste Nāgārjuna qu'Albirouni fait vivre quelque cent ans avant sa propre époque [3]. Il faut espérer que M. Cordier, qui est maintenant en résidence à Chandernagor, trouvera l'occasion de compléter son intéressante découverte : dès maintenant, et sans coïncider parfaitement avec la donnée d'I-tsing, elle nous montre que chez les brahmanes aussi s'était conservé le souvenir de grands remaniements subis par l'Āyurveda.

[1] *Études sur la médecine indoue. Nāgārjuna et l'Uttaratantra de la Suçrutasamhitā.* Antananarivo, Ny Printing Office, Imarivolanitra, 1896, p. 5.

[2] *Vaidyakaçabdasindhu, or a Comprehensive Lexicon of Hindu medical terms... compiled by Kav. Umeçacandra Gupta Kaviratna.* Calcutta, 1894. Le passage se trouve p. vi de l'Introduction sanscrite.

[3] *Indica*, trad. Sachau, I, p. 189.

Avant de prendre congé d'I-tsing et de son traducteur, je ne ferai plus qu'une observation. On a pu voir combien, dans ces chapitres de médecine surtout, I-tsing montre un esprit positif, sensé, docile à l'expérience et ennemi de toute exagération. On lui trouvera les mêmes qualités dans les deux chapitres (XXXVIII et XXXIX) où il traite du suicide religieux et de l'ascétisme extravagant. On sait que l'enseignement du Buddha les condamne l'un et l'autre; toute une partie de la légende bouddhique en est pourtant la glorification indirecte, notamment les nombreux jātakas où le Bodhisattva s'impose les plus rudes tortures ou pousse la charité jusqu'au suicide. Aussi les pratiques de la mort volontaire, des pénitences cruelles, des mutilations avaient-elles pénétré dans le Bouddhisme, surtout parmi les sectateurs exaltés du Mahāyāna, non seulement dans l'Inde, ce qui n'a rien d'étonnant, mais, paraît-il, aussi en Chine, ce qui surprend davantage. I-tsing combat tout cela avec une vraie éloquence, non seulement au nom des préceptes, mais aussi au nom du sens commun. Nous sommes tenus d'observer les règles, dit-il, qui n'ordonnent rien de semblable, et n'avons pas à nous régler sur la conduite des Bodhisattvas, qu'il n'est pas en notre pouvoir d'imiter. Notre maître défend d'infliger la souffrance et la mort même à une brute; comment aurions-nous le droit de nous mutiler et de nous détruire nous-mêmes? De pareils actes sont des crimes inexpiables tant de la part de ceux qui les commettent que de ceux qui les conseillent ou y assistent seulement comme témoins[1]. Il note que le suicide religieux est fréquent dans l'Inde[2]. Mais, dans un autre passage, où il condamne ceux qui « portent les images du Buddha sur le grand chemin afin d'obtenir de l'argent des passants et exposent ainsi les objets sacrés du culte aux souillures de la poussière et de la saleté », il ajoute : « D'autres se tordent les membres, se labourent le visage, se coupent les tendons, se déchirent la peau pour gagner leur vie par le déploiement de ces pratiques hypocrites. De pareilles coutumes n'existent pas dans l'Inde[3]. » Cette dernière assertion est-elle un effet de l'optimisme d'I-tsing, ou ces pratiques n'auraient-elles vraiment pas encore existé dans la patrie par excellence des Aghoris?

A. BARTH.

[1] P. 195-198. — [2] P. 198. — [3] P. 166 167.

IMPRIMERIE NATIONALE.

ŒUVRES COMPLÈTES DE BARTOLOMEO BORGHESI, tome X : *Les Préfets du prétoire;* Paris, 2 vol. in-4°, 1897.

Les facilités qu'offre aux travailleurs la collection du *Corpus inscriptionum latinarum* ont multiplié depuis quelque temps un genre de publication qui réclamait autrefois de longs efforts et des recherches infinies : je veux parler des listes chronologiques nommées *Fastes* ou *Prosopographies.* L'année dernière a vu, pour sa part, paraître trois recueils de cette sorte. L'Académie de Berlin nous a donné les deux premiers volumes, complétés tout récemment par un troisième, d'une *Prosopographia imperii romani,* ouvrage considérable, où MM. Dessau, Krebs et von Rhoden ont réuni les noms et résumé la carrière de tous les magistrats et fonctionnaires romains d'Auguste à Dioclétien. En même temps, M. Pallu de Lessert publiait, sous le titre de *Fastes des provinces africaines,* un tableau des gouverneurs de l'Afrique propre, de la Numidie et de la Maurétanie. Enfin voici un dixième tome des œuvres de Borghesi, consacré à la série des préfets du prétoire. Il faut bien avouer que des livres de cette nature sont avant tout des instruments de travail; on les consulte, le cas échéant, pour y chercher certains détails, on ne les lit guère d'ensemble. Pourtant cette lecture, tout aride et monotone qu'elle est, ne manque pas d'intérêt pour l'historien; car les variations d'une institution ne sont pas indépendantes des hommes qui la représentent; elles se reflètent, pour ainsi dire, en eux comme en autant de personnifications successives. Ainsi la liste des dignitaires qui se sont trouvés à la tête du prétoire impérial depuis le début du principat jusqu'à sa chute éclaire à sa manière, comme on va le voir, la nature et les transformations d'une des plus hautes magistratures de la Rome impériale.

On sait qu'à l'origine le préfet du prétoire était proprement un chef militaire, le commandant de la garde, casernée à Rome depuis le règne de Tibère; mais, par son autorité sur les soldats de la capitale, comme par son intimité avec l'empereur, il devait bien vite acquérir un crédit considérable, aussi dangereux pour la puissance de celui qu'il était appelé à défendre que pour l'État. Ce danger, Auguste l'avait pressenti; et, pour le conjurer, il partagea la préfecture entre deux titulaires, opposant les ambitions de l'un à celles de l'autre. Le vrai remède au mal eût été de limiter étroitement les pouvoirs de ces officiers; on n'en fit rien; bien au contraire, on étendit petit à petit leur compétence. Ils reçurent

d'abord la direction de toutes les troupes campées en Italie; puis, de soldats devenus justiciers, ils acquirent une juridiction chaque jour plus large. A la fin du IIe siècle et au début du IIIe, elle était indéfinie comme celle de l'empereur : tous les appels venus d'Italie et des provinces étaient portés à leur tribunal, à l'exception seulement des causes qui relevaient du préfet de la ville; dans Rome même ils pouvaient connaître en dernier ressort des procès soumis au préfet de l'Annone et à celui des Vigiles.

C'est également par défiance qu'Auguste avait choisi les chefs de sa garde non parmi les sénateurs, mais parmi les chevaliers; on avouera qu'il lui était assez difficile de confier le soin de sa sécurité à une aristocratie, peu favorable, en général, au nouvel état de choses. A son exemple, ses successeurs s'appuyèrent, pour la plupart, sur l'ordre équestre, dont ils firent une seconde noblesse. Ils adoptèrent donc l'usage introduit par le fondateur de l'empire : jusqu'à Dioclétien, les préfets du prétoire furent des chevaliers; mais à partir de Sévère Alexandre, pour rehausser l'éclat de leur dignité, on leur donna place au Sénat; ils entrèrent, par le fait seul de leur nomination, dans le premier ordre de l'État.

Les réformes attribuées à l'empereur Dioclétien augmentèrent encore l'importance de ces fonctionnaires, en modifiant toutefois leur rôle. L'empire fut divisé en quatre parties, et à la tête de chacune d'elles on mit un préfet du prétoire; si bien que les anciens chefs des prétoriens devinrent autant de gros gouverneurs de provinces. Il leur restait une dernière étape à franchir. La suppression de la garde par Constantin, en leur enlevant tout pouvoir militaire, limita définitivement leur charge à l'administration.

Voilà, en résumé, ce que les livres, les traités spéciaux et les manuels d'institutions nous apprennent sur les développements de la préfecture du prétoire. Les *Fastes* de Borghesi confirment ces faits, en précisant certains détails.

Ils nous montrent d'abord, conformément à la loi établie par Auguste, les pouvoirs des préfets du prétoire divisés, pendant toute la durée de l'empire, entre deux personnages, parfois même entre trois; mais en même temps ils nous signalent de fréquentes exceptions. Certains empereurs, comme Domitien, Trajan, Hadrien, Marc-Aurèle, se soumirent pleinement à la règle. D'autres semblèrent hésiter. Tel fut, par exemple, Tibère : au début de son règne, il confia la préfecture à Seius Strabon, puis il lui associa son fils Séjan; à la retraite du père, celui-ci demeura seul titulaire, et il en fut de même de Macron, son successeur. Tel encore Antonin le Pieux, qui, durant la première partie

de son règne, donna le commandement de sa garde successivement à deux officiers, Sex. Petronius Mamertinus et Gavius Maximus, à ce dernier seul pendant une quinzaine d'années, et à Tatius Maximus ensuite, pour revenir, après vingt ans de règne, au principe de la collégialité. Par contre, d'autres princes n'ont jamais partagé la fonction : ce sont Galba, dont la puissance dura, il est vrai, quelques mois à peine, et Vespasien ; nous verrons bientôt que ce n'est pas la seule réforme introduite par ce dernier empereur dans l'organisation de la préfecture du prétoire. On comprend aisément que le souverain ait cherché parfois, surtout dans des périodes difficiles et troublées, à assurer plus fortement son autorité en s'appuyant sur un auxiliaire éprouvé, quitte à payer un dévouement plus complet par un crédit sans partage.

La seconde règle fixée par Auguste fut assez strictement observée. Les personnages qui figurent dans la première partie des *Fastes* de Borghesi, c'est-à-dire qui appartiennent aux trois premiers siècles de notre ère, sont des chevaliers, fils de chevaliers ou arrivés au rang équestre après avoir exercé certaines fonctions préparatoires. Les exceptions se comptent. Elles sont de deux sortes. Les unes ont eu pour objet de favoriser des hommes considérables apparentés à la famille impériale. Elles se rencontrent exclusivement sous le règne de Vespasien. Deux fois de suite nous voyons appeler à la préfecture des sénateurs : Arrecinus Clemens, *domui Vespasiani per adfinitatem innexus*, — sa sœur Arrecina Tertulla avait épousé Titus, — et Titus lui-même. Ces irrégularités ne trahiraient-elles pas une tentative, bien vite abandonnée, pour dépouiller l'ordre équestre du privilège exclusif de fournir un lieutenant à l'empereur régnant? En tout cas, nul, après Vespasien, ne renouvela l'expérience.

D'autres exceptions, au contraire, ont conduit au prétoire des gens que leurs antécédents, aussi bien que leur condition, en écartaient notoirement. Le plus ancien en date est ce Tigellinus que les contemporains maltraitent si fort, *Tigellinus obscuris parentibus, fœda pueritia, impudica senecta*[1]; il exerça, dit-on, la profession de pêcheur ou de boulanger, puis se fit éleveur de chevaux de courses; il n'en fallait pas davantage pour le désigner au choix de Néron. A son exemple, Domitien nomma à la préfecture Crispinus, un Égyptien de basse extraction, lui aussi, autrefois marchand de poissons.

> .... magna qui voce solebat
> Vendere municipes Pharia de merce siluros[2].

[1] Tac. *Hist.*, I, 72. — [2] Juv. *Sat.*, V, 32.

Rien ne prouve cependant que ces deux favoris n'aient point été ingénus; tout porte même à penser le contraire. Si leur fortune fut choquante, elle ne pouvait être taxée d'illégale; aucun règlement n'empêchait, après tout, le prince d'inscrire un marchand sur la liste des chevaliers, si ce marchand avait le cens équestre. On ne saurait en dire autant d'un préfet de Commode, M. Aurelius Cleander. Pour celui-là, nous savons pertinemment qu'il était de naissance servile, que Marc-Aurèle l'avait affranchi et que Commode le prit comme valet de chambre (*a cubiculo*). Voulant le récompenser de ses services, il l'éleva plus haut encore; il lui conféra l'ingénuité fictive par faveur spéciale et le promut alors, comme s'il était né de famille libre, à la plus haute fonction de l'ordre équestre.

A ces trois exemples il convient peut-être d'en joindre un quatrième également scandaleux, s'il faut ajouter foi aux récits des auteurs, celui de P. Valerius Eutychianus Comazon. Il était, nous dit-on, fameux par son talent d'histrion[1]; de plus, à l'armée de Thrace où il était enrôlé, il avait commis des actes indélicats (*κακουργήσαντά τι*) et s'était vu, de ce fait, reléguer parmi les soldats de la flotte, gens de condition libertine ou pérégrine. Voilà, il faut l'avouer, des antécédents singuliers pour un préfet du prétoire, Mais il se pourrait que ces assertions fussent des calomnies. D'après M. Hirschfeld[2], Comazon n'aurait eu d'histrion que son surnom, lequel, malignement interprété, fut le prétexte et le point de départ d'une légende infamante. Il paraît certain, en tout cas, qu'après avoir servi en Thrace et ensuite dans la flotte, comme officier sans doute, il se trouvait en Syrie en l'an 218; il s'y mit à la tête du mouvement militaire dirigé contre Macrin, — intervention qui suppose un certain rang et quelque autorité sur les soldats; arrivé à l'empire, Élagabal le récompensa de son zèle en l'appelant à la tête de sa garde.

Quoi qu'il en soit de ce dernier personnage, on remarquera que les irrégularités que je viens de signaler appartiennent à des époques troublées et aux règnes d'empereurs d'une mauvaise réputation. Un abus de pouvoir de plus ou de moins à leur actif ne saurait nous étonner. Ces cas, tout particuliers, mis à part, nous ne rencontrons dans les listes de Borghesi que des membres de l'ordre équestre et surtout d'anciens militaires, détail tout à fait digne de remarque. Il serait aussi aisé que fastidieux de citer de nombreux exemples. J'insisterai seulement sur les noms de quelques préfets, parce que leur carrière nous a été conservée

[1] *Vita Elagab.*, 12 : *Saltatorem qui histrionicam Romæ fecerat.* — [2] *Röm. Verwaltungsgeschichte*, p. 234.

en entier par des inscriptions et que, par là, nous sommes assurés d'éviter les conjectures hasardées.

Le premier en date de ces *cursus honorum*, le seul que nous possédions pour les commencements de l'empire, a trait au fameux Burrhus, le précepteur de Néron, homme *egregiæ militaris famæ*, nous dit Tacite[1]. Nous y apprenons que ce « soldat de qui la liberté savait mal farder la vérité », après avoir exercé le tribunat militaire dans quelque légion, passa la plus grande partie de sa vie occupé à des fonctions administratives, ayant été successivement procurateur de Livie, de Tibère et de Claude. D'autre part, on le sait, s'il fut élevé à la préfecture du prétoire, il le dut à la faveur d'Agrippine. D'où il résulte qu'à cette époque cette situation était encore assimilée ou à peu près, comme d'ailleurs les procuratèles en général, aux offices de la famille impériale; on doit y voir moins une fonction d'État qu'une place de confiance, une charge de cour.

Un siècle plus tard tout était bien changé. Avec l'empereur Hadrien la classe des chevaliers était entrée en possession officielle de toutes les administrations et une hiérarchie étroite réglait les différents degrés de la carrière équestre. C'est parmi les dignitaires les plus élevés de cette carrière que l'empereur s'était fait une loi de prendre son préfet du prétoire; mais on ne trouvera pas singulier qu'il continuât à choisir ceux que recommandaient leurs antécédents militaires. Voici, par exemple, Bassæus Rufus, contemporain de Marc-Aurèle. Après un double primipilat dans une légion, il fut nommé tribun d'une cohorte de vigiles, tribun d'une cohorte urbaine et tribun d'une cohorte prétorienne, après quoi il devint procurateur d'Asturie et de Gallécie, gouverneur du Noricum, procurateur de Belgique et des deux Germanies, directeur général des finances (*a rationibus*), préfet de l'Annone et préfet d'Égypte. Il était tout naturel qu'il arrivât ensuite et pour couronner sa carrière à la préfecture du prétoire. Une vingtaine d'années plus tard, sous l'empereur Commode, nous trouvons à cette même place L. Julius Vehilius Gratus Julianus. Celui-ci débuta par les commandements militaires habituels aux chevaliers : préfecture d'une cohorte auxiliaire, tribunat d'une autre cohorte et préfecture d'une aile de cavalerie; mais il n'en resta pas là et ses capacités le retinrent pendant presque toute sa vie au service : il commanda l'aile dite *Tampiana*, il marcha à la tête de détachements contre les Castaboci, qui menaçaient la Macédoine, et contre les Maures qui avaient traversé le détroit de Gibraltar pour envahir l'Es-

[1] *Ann.*, XII, 42.

pagne; puis il fut nommé préfet de la flotte du Pont-Euxin; entre temps il administra la Lusitanie; de là on l'envoya en Grande-Bretagne, où une campagne se préparait; de retour en Italie, la guerre achevée, il prit la direction de la flotte de Ravenne et ensuite de celle de Misène; enfin on le mit à la tête de l'administration des finances et de celle de l'Annone, ainsi qu'il était arrivé pour Bassæus Rufus. Comme lui, il quitta la préfecture de l'Annone pour celle du prétoire, mais sans passer par l'Égypte; il était préparé mieux que personne à ce haut commandement.

Vers la même époque vécut aussi le célèbre Tarrutenius Paternus, compagnon de Marc-Aurèle à la guerre germanique de 171 et vainqueur des barbares sur le Danube en 179. Général habile, il se fit également connaître par un ouvrage en quatre livres *de re militari,* dont le Digeste nous a conservé quelques fragments. C'est le premier des préfets du prétoire qui ait, à notre connaissance du moins, composé un traité juridique.

Au début du IIIe siècle, au contraire, on voit arriver à la tête des prétoriens une suite de jurisconsultes. Leurs noms sont si fameux dans l'histoire du droit qu'il suffit de les mentionner : Papinien, Paul et Ulpien. On serait tenté de supposer et on l'a laissé entendre, si je ne me trompe, que le choix de ces savants était commandé par les circonstances [1]; puisque le préfet du prétoire « avait dépouillé peu à peu son caractère militaire pour étendre en tous sens sa juridiction criminelle », puisqu'il était devenu « non seulement le grand Justicier, mais le grand Jurisconsulte de l'empire », puisque, « absorbé par ses fonctions judiciaires, il n'était plus que de nom le chef militaire d'autrefois », faut-il s'étonner de voir promus à la préfecture des hommes de droit? Le rapprochement est assurément tentant et je n'ose pas affirmer qu'il faille y renoncer complètement; toutefois on doit se garder de toute exagération. Il est possible que, pendant une période de transition et pour faire face à une situation nouvelle, l'empereur ait appelé auprès de lui des personnages doués de connaissances toutes particulières; mais les *Fastes* de Borghesi nous montrent, à n'en pas douter, à côté de ces grands noms, comme titulaires de la fonction, non des jurisconsultes, mais des soldats; c'est par la pratique des armes, non par des charges juridiques qu'on continue à se préparer durant tout le IIIe siècle à la préfecture du prétoire. Si Macrin avait commencé sa carrière par être avocat du fisc et par exercer diverses procuratèles, Oclatinius Adventus, son collègue, avait

[1] Bouché-Leclercq, *Manuel des institutions romaines*, p. 155 et 156.

fait partie du corps des *speculatores* et de celui des *frumentarii;* il avait été *princeps peregrinorum* et avait été appelé ensuite à la procuratèle de Bretagne; Ulpius Julianus, son successeur, avait débuté lui aussi par le commandement du corps des frumentaires ou des *peregrini;* Flavius et Crestus, sous Sévère-Alexandre, passaient, d'après Zosime [1], pour aussi aptes aux choses de la guerre qu'à celles de la paix; la carrière de Timésithée, le beau-père de Gordien, s'ouvre par une préfecture de cohorte et se poursuit par une série ininterrompue de fonctions financières et administratives; un anonyme, postérieur à Gordien [2], compte parmi ses diverses fonctions des charges militaires importantes; enfin L. Petronius Taurus Volusianus, contemporain de Valérien, porte, dans l'inscription qui nous le fait connaître, les titres de *centurio deputatus*, primipile, préposé aux *equites singulares*, tribun de diverses légions, tribun de la troisième cohorte des vigiles, tribun d'une cohorte urbaine, tribun d'une cohorte prétorienne, *protector* et préfet des vigiles. Il est difficile d'imaginer une vie plus étrangère aux choses du droit, plus familière à celles de l'armée.

Ainsi l'examen seul des listes de Borghesi prouve que, depuis Auguste jusqu'à Constantin, et malgré tous les changements apportés à l'institution, on ne cessa pas de demander au préfet du prétoire des qualités militaires et celles-là de préférence aux autres.

Les temps postérieurs à Constantin nous offrent-ils la même particularité? *A priori*, il est bien difficile de le supposer. J'ai déjà expliqué que les préfets du prétoire, privés désormais de tout commandement, étaient devenus alors de simples administrateurs. Comment croire que des personnages dont la seule fonction était de nommer les gouverneurs des différentes provinces, d'y répartir les impôts, d'y surveiller la perception des taxes diverses et d'y rendre la justice, en un temps où le civil et le militaire formaient deux domaines séparés l'un de l'autre, aient été choisis parmi d'anciens soldats? C'eût été presque une absurdité. Mais encore faut-il avoir la preuve du contraire. Les *Fastes* de Borghesi nous la peuvent encore fournir. Malheureusement ils sont beaucoup moins instructifs pour cette période que pour celle qui précède. La faute en est à la qualité des documents sur lesquels ils s'appuient : les textes des auteurs à cette époque se font rares et vagues, et les inscriptions sont clairsemées; les seules données très sérieuses que nous possédions nous viennent des recueils juridiques. Les préfets du prétoire concentrant entre leurs mains, à ce moment, la direction de l'empire, les em-

[1] Zosime, I, 11 : τῶν τε πολεμικῶν οὐκ ἀπείρους. — [2] *C. I. L.*, VI, 1638.

pereurs leur adressaient presque exclusivement leurs instructions pour tout ce qui touchait à l'administration ou à la jurisprudence; ces instructions ont été recueillies au code Théodosien et au code Justinien, avec le nom de celui à qui elles étaient envoyées; et comme elles sont très nombreuses, il y a là pour la série des préfets une mine inépuisable de renseignements, — il suffit, d'ailleurs, pour s'en convaincre, de constater que les deux tiers des noms cités dans Borghesi, occupant six cents pages sur huit cents, appartiennent au IVe, au Ve et au VIe siècle. Mais si ces renseignements sont multiples, ils sont assez secs : ils fixent la chronologie, ils montrent bien jusqu'où s'étendait la compétence des préfets, mais ils sont muets sur le reste; l'histoire n'y trouve guère son compte. Il faut pourtant nous en contenter, sauf à interroger, pour les compléter, les quelques inscriptions honorifiques de l'époque qui nous sont parvenues, encore qu'il soit d'usage alors d'omettre sur les monuments les charges administratives inférieures et que, par là, une partie de la vie des personnages nous échappe. Par elles nous apprenons que, dans la période post-constantinienne, la préfecture du prétoire est donnée à des hommes qui ont déjà géré des fonctions importantes de la carrière sénatoriale, et qu'on atteint, comme nous lisons sur plus d'une pierre, *ad hos dignitatum apices, provocantibus meritis; per singulos honorum gradus.* Ainsi, sous Valens, Saturnius Secundus, avant d'être appelé au prétoire, gouverna l'Aquitaine et administra l'Afrique comme proconsul; Q. Clodius Hermogenianus Olybrius, sous Gratien, avant d'arriver à la préfecture d'Illyricum et ensuite à celle d'Orient, se fit connaître d'abord comme consulaire de Campanie, comme proconsul d'Afrique et comme préfet de la Ville. A la même époque Vettius Agorius Prætextatus, un des soutiens du paganisme à son déclin, passa successivement par les charges suivantes : questure, préture, correcture de la Tuscie et de l'Ombrie, gouvernement de la Lusitanie, proconsulat d'Achaïe, préfecture de Rome, préfecture du prétoire. Faut-il enfin rappeler le nom de L. Aradius Valerius Proculus, augure, pontife, quindécemvir, préteur tutélaire, légat, propréteur de Numidie, péréquateur du cens de la province de Gallécie, præses de Byzacène, consulaire d'Europe et de Thrace, consulaire de Sicile, comte de second ordre, comte de premier ordre, proconsul de la province d'Afrique? Avec des personnages de cette sorte nous sommes loin des préfets du prétoire sortis des légions et formés dans les camps. Entre Burrus et eux il y a autant de dissemblance qu'entre l'empire de Claude et celui de Gratien.

Le livre qui fait l'objet de cet article porte, comme je l'ai dit, le nom de Borghesi; pour parler franc, je dois ajouter, en terminant, que cette

IMPRIMERIE NATIONALE.

signature est un pieux mensonge. L'Académie des inscriptions s'était engagée autrefois à publier toutes les notes laissées par le père de l'épigraphie romaine, y compris la série des gouverneurs de provinces et des magistrats urbains. Si elle avait pu s'acquitter de sa promesse il y a vingt ans, les listes dressées par Borghesi eussent été du plus grand secours pour les travailleurs; mais elle ne l'a point fait, — nous savons tous quelles difficultés, quelles impossibilités même les savants chargés de cette tâche ont rencontrées devant eux. Aujourd'hui la situation a bien changé et le mal est irréparable : après l'apparition du recueil général des inscriptions romaines, après les découvertes épigraphiques et les travaux qui ont marqué en France, en Allemagne et en Italie les trente dernières années, les notes de Borghesi méritent à peine le nom d'esquisses; il n'y a aucun intérêt à les publier, ni même à les utiliser; loin d'aider ceux qui entreprennent de les mettre au point, elles sont plutôt bonnes à les entraver. M. Héron de Villefosse en avait fait l'expérience quand il a dressé, en vue du IXe volume, les fastes des préfets de la ville; il l'a refaite, cette fois encore, en présence des préfets du prétoire. Heureusement pour lui, il avait eu la bonne pensée de s'associer M. Cuq, dont la compétence pour tout ce qui touche au droit romain n'a pas besoin d'être rappelée. De la collaboration de ces savants sont sortis deux excellents volumes; la stricte justice voudrait qu'ils fussent signés de leur nom, car ils en sont véritablement les auteurs. S'ils ont consenti à ne passer que pour des éditeurs, afin de dégager l'Académie des engagements pris par nos devanciers et maitres, il convient ici, en les remerciant, de rétablir la vérité. Il est entendu, d'ailleurs, que cette publication terminera la série des œuvres de Borghesi. La science française a payé sa dette envers cette grande mémoire.

R. CAGNAT.

La spéléologie ou l'étude des cavernes, par M. Martel, 1888 à 1898.

Les abîmes. Paris, 1894.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Après la Grèce, l'Autriche, célèbre par ses curiosités souterraines, attira notre infatigable chercheur.

En 1893, le Ministre de l'instruction publique ayant chargé M. Martel d'une mission scientifique en Autriche et dans le Monténégro, il en profita pour se livrer à sa passion favorite, et toutes ses vacances furent employées à explorer les grottes et les cavernes du Kartz. Encouragé dans son entreprise par les hommes de science les plus compétents de l'Autriche, soutenu par l'appui du comte de Falkenhayn, ministre de l'agriculture, notre compatriote se trouvait dans les meilleures conditions pour mener à bien ses audacieuses tentatives. En effet il eut l'immense satisfaction de découvrir des prolongements considérables à la grotte d'Adelsberg, et de rendre navigables, au prix de grands efforts il est vrai, au moins deux kilomètres du cours de la rivière de la Puika, qui coule au fond de la célèbre grotte.

Cette caverne de la Carniole, si justement réputée comme une des plus belles qui soient connues en Europe, fut découverte au commencement du siècle. A cette époque, où l'on ne possédait aucun des instruments facilitant de pareilles entreprises, on ne put s'aventurer que dans une toute petite partie de la première galerie.

Cinquante ans plus tard le docteur Schmide et son fils accomplirent sur la Puika une périlleuse navigation de plus d'un kilomètre, et en 1891, après beaucoup de peine, on était arrivé à explorer les diverses ramifications intérieures de l'Adelsberg sur une longueur de huit kilomètres.

Quelque temps auparavant, on avait découvert à 1,200 mètres de l'entrée principale de la caverne d'Adelsberg une autre grotte, celle d'Ottok, au fond de laquelle on retrouva la Puika. Une galerie qu'on nomma *Tartarus* mettait en communication les deux cavernes; enfin il existait à 800 mètres environ de l'entrée d'Ottok un gouffre, offrant de

[1] Pour le premier article voir le cahier de juin 1898.

grandes analogies avec les *avens* des Causses, appelé Magdalena Schacht, au fond duquel on supposait que la Puika devait couler.

Deux tentatives, exécutées en septembre 1893, restèrent sans résultat; nos intrépides explorateurs rencontrèrent des obstacles insurmontables, et après douze heures d'efforts surhumains se virent forcés de rebrousser chemin et de remonter sur terre.

Le 20 septembre de la même année, M. Martel recommença l'entreprise; muni cette fois d'appareils mieux appropriés, il réussit enfin à mettre en évidence la communication qui existe entre la grotte d'Ottok et la Magdalena Schacht. C'est à la suite de cette expédition que la grotte d'Adelsberg se trouva augmentée, par le fait de ces découvertes récentes, d'une suite de galeries d'une longueur de deux kilomètres.

L'année suivante, en 1895, M. Martel, chargé d'une mission scientifique dans la Grande-Bretagne, porta ses investigations en Angleterre d'abord, et ensuite en Irlande. Cette délicieuse île, si peu connue et si curieuse au point de vue de la beauté des sites, de l'étrangeté de la constitution du sol et des mœurs patriarcales de sa malheureuse population, offrait un attrait tout spécial à l'esprit aventureux de notre auteur.

Il entreprit avec enthousiasme cette nouvelle campagne et aussi en revint-il avec une ample moisson de découvertes originales et de documents inédits, dont il nous a donné un récit attrayant dans son bel ouvrage : *Irlande et Cavernes anglaises.*

Tout serait à citer dans ce livre si agréable par la forme, si instructif par le fond, et auquel la reproduction de superbes photographies ajoute un charme particulier. En fermant ce volume, on a presque le sentiment d'avoir parcouru soi-même la verte et sauvage Irlande, et on se prend à songer que ses campagnes d'une poésie mélancolique et ses falaises découpées, dont les rochers abrupts forment à l'Océan une ceinture si grandiose, ressemblent étrangement à notre Bretagne, vieille terre des légendes et des monuments druidiques.

M. Martel explique les motifs qui lui ont inspiré son livre, dont le principal est l'heureux et fécond résultat de sa campagne de 1895, et il s'exprime ainsi :

> Le second motif est l'admiration et l'intérêt que m'ont fait éprouver les beautés naturelles de l'Irlande et ses trésors d'archéologie, les uns et les autres trop peu connus des voyageurs.
>
> On a dit que l'Irlande est le pays du Grand Cerf et de la Chaussée des Géants, la définissant ainsi par ses deux principales curiosités scientifiques : le majestueux fossile (*Cervus megaceros* ou *Hibernicus*) qui peuplait ses solitudes quaternaires, et

les merveilleuses coulées basaltiques du comté d'Antrim. Mais la formule est incomplète; l'Irlande est aussi le pays des falaises maritimes sans rivales, — des lacs charmants aux centaines d'îles, — des rivières souterraines mystérieuses, — des dolmens inexpliqués et des tours rondes énigmatiques, — des luxuriants parcs verts et enchanteurs, — des légendes profanes, des mystiques croyances et des traditions héroïques.

Les premiers chapitres du livre de M. Martel traitent de la question économique de cet infortuné pays, ravagé depuis des siècles par des discordes intestines qui ont amené la ruine de la plupart des habitants. Pourtant l'auteur constate une détente, presque un apaisement dans l'état des esprits. Un certain bien-être paraît en être le résultat. Les villages ont été rebâtis; on voit des cabanes proprettes et convenablement installées s'élever à côté de celles détruites, il y a une quinzaine d'années, lors des cruelles évictions. Ces constructions sont dues à l'initiative du gouvernement ou à celles de sociétés spéciales. Les campagnes paraissent assez bien cultivées; en somme, l'aspect général du pays n'est pas aussi misérable qu'on pouvait s'y attendre.

Une association de touristes (*Irish Tourists Association*) s'est formée dans le dessein d'attirer des étrangers dans l'île d'Émeraude, de faciliter les moyens de transport et de « faire mieux connaître au public voyageur les beautés naturelles et les attractions de l'Irlande ». Chacun s'emploie de son mieux à faire réussir ce projet, et les grands seigneurs anglais, propriétaires d'immenses domaines dans ce pays, et qui s'étaient trop désintéressés de son sort, reviennent à présent chaque année y passer les mois d'été, et ont promis leur concours à cette œuvre de relèvement national.

Le but de la mission scientifique de M. Martel en Irlande était l'étude de l'hydrologie intérieure sur laquelle on était dans une ignorance à peu près complète. M. Daubrée, notre regretté confrère et ce maître en matière d'études souterraines, avait seulement indiqué dans son ouvrage : *Les eaux souterraines à l'époque actuelle*, les grandes lignes du régime hydrographique des Îles Britanniques :

En Irlande, dit-il, le calcaire carbonifère a une épaisseur de 800 à 1,000 mètres; ses portions supérieure et inférieure sont fortement pénétrées par les eaux. Des cavernes et des canaux souterrains, à travers lesquels elles circulent, se sont produits dans diverses parties du pays. (T. I, p. 351.)

Il n'avait fait que mentionner les noms de trois rivières souterraines, celles de Marble-Arch, de Cong et de Gort. M. Martel résolut d'étudier le régime de ces rivières et de les suivre dans leur cours intérieur, qui jusqu'ici était parfaitement inconnu.

Marble-Arch est une des plus importantes cavités de l'Irlande, située à 16 kilomètres de la jolie petite ville d'Enniskillen, au milieu du superbe et verdoyant parc de Florence-Court. C'est une sorte d'arcade naturelle, en pierre, une assise de calcaire demeurée immuable à travers les âges et dernier vestige d'une époque géologique disparue.

La Cladagh, véritable torrent qui, pendant un kilomètre, tombe en abondantes cascades au milieu d'une gorge sauvage et boisée, se précipite impétueusement sous la voûte formée par Marble-Arch, et se perd par trois fois un peu au sud, non loin de là.

Assisté de M. Jameson, un jeune entomologiste de Dublin, dont l'aide lui a été des plus précieuses, M. Martel résolut de trouver les relations intérieures des trois pertes avec la source de la Cladagh. Nous savons déjà que les entreprises les plus téméraires ne sont pas pour effrayer notre auteur. Il se mit donc courageusement à l'œuvre et parvint à découvrir une large rivière souterraine. Les eaux, pour se frayer un passage, avaient utilisé et élargi une fissure préexistante et formaient par ce fait un grandiose tunnel de 300 mètres de longueur, aussi imposant que les plus belles galeries de la Puïka à Adelsberg.

Certes il y manquait les élégantes stalactites dont les capricieuses ciselures sont si remarquables dans les cavernes d'Adelsberg et du Dargilan; mais là elles étaient remplacées par de superbes voûtes en plein cintre dont la régularité donnait à ces sombres solitudes un aspect impressionnant par sa grandeur même.

Le développement total du curieux labyrinthe des diverses cavernes de Marble-Arch atteint environ 750 mètres de longueur. M. Martel est arrivé après de longs travaux à reconnaître les singularités souterraines que présente le régime hydrologique de ces localités, et à faire ressortir que « les calcaires carbonifères de l'Irlande possèdent, ainsi qu'on le prévoyait, des cavernes et une circulation d'eau souterraine exactement disposées comme celles des Causses et du Karst ».

Après la longue et difficile exploration de Marble-Arch, M. Martel, toujours accompagné de son dévoué et savant compagnon M. Jameson, se rendit à Arch-Cave. Cette admirable cascade est une des sources les plus curieuses et les plus intéressantes qu'il lui ait été donné d'observer dans ses diverses pérégrinations. Elle rivalise avec les plus célèbres curiosités naturelles du Continent ou de l'Angleterre, et il faut être en Irlande pour que ce site merveilleux ne soit pas exploité, ni même connu des touristes.

A notre grand regret nous ne pouvons qu'indiquer ici sommairement les descentes de M. Martel, sans nous étendre sur leurs résultats; ils

sont trop importants pour être examinés en détail, mais on peut dire que c'est à ses savantes et nombreuses investigations souterraines que l'on doit de connaître d'une façon à peu près complète l'hydrologie intérieure de l'Irlande. Ses observations ont fait ressortir l'analogie qui existe dans le régime des eaux souterraines de tous les pays d'Europe.

En Irlande et en Angleterre, on retrouve constamment l'exemple d'abîmes ayant conservé jusqu'ici leur rôle de puits absorbants.

Nous citerons donc pour mémoire l'exploration de la grotte de Cong et de la rivière qui en sort, que M. Daubrée considérait comme une des plus remarquables de l'île; celle de Mitchelstown, qui est la plus célèbre et la plus vaste caverne d'Irlande et qui fut découverte en 1833 par un ouvrier carrier du nom de Cowdon. Au point de vue pittoresque, cette grotte ne peut être comparée à l'Adelsberg, au Dargilan et à Padirac. Trois choses, dit M. Martel, sont intéressantes à Mitchelstown-Cave :

1° La ramification dans tous les sens et l'infinie subdivision de sa portion centrale;

2° Son étendue, qui atteint et dépasse même, en y comprenant tous les passages, 2 kilomètres; elle doit être la plus longue caverne actuellement connue des Iles Britanniques;

3° Sa faune aveugle. C'est la seule grotte d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande où l'on ait, jusqu'à présent, trouvé des animaux réellement cavernicoles (*Sipura stillicidii, Porthoma myops, Gammasus attenuatus, Sinella cavernicola*). M. Jameson, mon collaborateur de Marble-Arch, s'est occupé plusieurs jours, en juillet 1895, à en recueillir des spécimens et en a fait une étude spéciale.

On sait qu'au nombre des particularités de l'Irlande figurent ses immenses plaines de tourbe, qui s'étendent dans l'intérieur de l'île sur une surface de plus de 11,000 hectares et qui atteignent souvent plus de 10 mètres d'épaisseur.

Rien n'est plus triste que ces déserts humides que notre auteur appelle le tombeau des grandes forêts d'antan. Le fait est que des milliards d'arbres ont vécu là, avant de s'engloutir dans l'affreuse tourbière; on y retrouve souvent des souches et des troncs noircis et aussi les ossements du Grand Cerf (*Cervus megaceros*).

Les rivières, les gouffres, les abîmes enfermés dans les entrailles de la terre irlandaise ne sont pas les seules curiosités géologiques dignes d'être visitées. Il existe dans cette île quantité de grottes marines et d'arcades naturelles, qui donnent aux falaises de l'Irlande un charme et une grandeur incomparables.

Les descriptions vraiment poétiques que nous en trace M. Martel

forment le côté anecdotique et pittoresque de son attachante relation, car au point de vue scientifique elles offrent moins d'intérêt, étant depuis longtemps connues, et leur origine, due en grande partie à l'érosion des vagues de la mer, étant parfaitement démontrée.

M. Hull (*Phys. géolog.*, p. 241) dit que les dentelures et déchiquetures profondes des baies occidentales d'Irlande ont été surtout corrodées et chimiquement dissoutes par l'eau de mer. M. Martel n'admet cette théorie que dans une mesure assez restreinte; certes l'eau de mer est corrosive, mais c'est plutôt par les chocs violents et réitérés des vagues pendant les tempêtes, si fréquentes en ces parages, que l'Océan est parvenu à creuser ces *puffing-holes* perforés de haut en bas, ces ponts naturels, ces arcades énormes et ces cavités profondes qui font des rivages de l'Irlande un des endroits les plus sauvages et les plus grandioses qu'il soit permis de contempler.

On retrouve des exemples de ce genre dans les granits bretons à Crozon, dans les porphyres de l'Estérel au Trayas, aux îles Lipari, à Helgoland, et à l'île de Thorgatten en Norvège.

Toutes ces roches silicatées, quoique attaquées dans une certaine proportion par l'eau et l'air chargés d'acide carbonique, ne se désagrègent-elles pas surtout par les coups furieux d'une sape et d'une mitraille intermittentes, plutôt que par l'effet continu d'une lente dissolution? (De Lapparent, *Géologie*, p. 227 et 319.)

Tout à l'ouest de l'Irlande se trouve l'île de Valentia, d'où partit en 1859 le premier câble sous-marin qui relia l'Angleterre aux États-Unis. Cette petite île est entourée d'îlots escarpés, dernières sentinelles avancées de la terre ferme. Un de ces rocs, appelé le grand Skellig, possédait jadis un couvent fondé au VIe siècle par saint Finan, qui devint bien avant le moyen âge un lieu de pèlerinage célèbre.

Actuellement on a construit un magnifique phare à l'endroit où s'élevait autrefois l'ancien monastère. Aux yeux de M. Martel, il n'existe au monde rien de plus impressionnant, de plus émotionnant que ce Mont-Saint-Michel des Skellig, dont la roche abrupte dresse sa double pointe à plus de 200 mètres à pic au-dessus des flots toujours furieux de l'Océan. Bien rares sont les jours où la mer permet aux aventureux voyageurs d'accoster au pied de cette presque inaccessible pyramide. Pour arriver à l'enceinte du couvent, il faut gravir six cents marches creusées dans le roc, que les pèlerins de l'ancien temps montaient nu-pieds, franchissant, au-dessus de la mer, les vertigineux passages de cette voie aérienne.

On se demande non sans étonnement comment nos ancêtres avaient

pu construire cette belle muraille sur la crête même d'un si effroyable précipice.

Les falaises de Moher, les falaises de Kilkee et la Chaussée des Géants, de même que le grand Skellig, surpassent tout ce qu'il est possible d'imaginer en fait d'escarpement maritime. Les murailles perpendiculaires de Moher dominent l'Océan sur une longueur ininterrompue de 5 kilomètres.

Elles sont le type de falaises le plus accompli du monde entier. Deux fois plus hautes que celles du Havre et du Tréport, elles ne sont coupées d'aucune valleuse, d'aucun sentier descendant à l'Océan; à leur pied ne s'étend nulle grève, permettant à la moindre barque d'accoster; seuls des milliers d'oiseaux de mer en peuvent hanter les cavernes et anfractuosités, et leurs assourdissants cris de révolte contre les promeneurs qui les troublent, en leur jetant des cailloux d'en haut, ne font pas un moins discordant concert que les guillemots du cap d'Antifer ou les mouettes norvégiennes de Svarholtklübben.

La côte de Kilkee est trois fois moins élevée que celle de Moher; mais elle est plus fantastiquement déchiquetée, plus coupée de promontoires escarpés, de criques profondes, d'antres mystérieux.

L'Océan y est parsemé de rocs isolés et abrupts; les ponts naturels de Ross, qui ont 15 et 21 mètres d'ouverture, surplombent la mer à une hauteur vertigineuse; enfin on trouve là un type spécial de caverne marine, les *puffing-holes*. Ces grottes, creusées par l'effort des vagues, donnent naissance pendant les ouragans à un phénomène bien curieux.

Le géologue irlandais Kinahan les a définies:

Des trous perpendiculaires, communiquant avec une caverne horizontale, où la mer peut pénétrer. — Lors des grandes marées et des violentes tempêtes, l'air comprimé dans la caverne élève l'eau en grandes volutes écumeuses à travers le trou perpendiculaire.

Ces gerbes d'eau s'élancent parfois, avec un bruit de tonnerre, à plusieurs mètres de hauteur et prennent l'apparence de véritables geysers.

C'est par une excursion à la Muraille et à la Chaussée des Géants et aux White Rocks (*roches blanches*), qui bordent la merveilleuse côte d'Antrim, que M. Martel a terminé son voyage en Irlande. Notre auteur y a consacré plusieurs chapitres enthousiastes, qui ne suffisent pas, dit-il, à donner la moindre idée de la grandeur et de la variété de ces sites imposants, ni de l'intérêt exceptionnel d'un séjour en ce beau pays.

Avant de quitter l'Irlande, pour suivre notre voyageur dans ses pérégrinations à travers l'Angleterre souterraine, nous voulons encore citer un passage de son livre, où il décrit l'impression qu'il a ressentie en

arrivant aux lacs enchanteurs de Killarney; c'est une note douce jetée au milieu des sombres tableaux qui reviennent sans cesse sous sa plume, en parlant des sauvages beautés de ces rivages désolés et inhospitaliers :

Killarney, *sweet Killarney*, le plus délicieux endroits des Îles Britanniques, est trop universellement célèbre pour que je m'attarde à parler de ses trois poétiques lacs aux îlots polis, moutonnés par les anciens glaciers. Les Alpes et la Norvège, l'Italie et l'Orient, les Baléares et la Bosnie, les Causses et le Karst ont pu me blaser quelque peu au point de vue des paysages véritablement dignes d'admiration : on me permettra donc d'avouer, sans aucune tentative d'oiseuse comparaison, que les sites de Killarney m'ont ravi au même degré que les plus jolis que je connaisse. Le sauvage *Gap of Dunloe* est le digne vestibule des merveilleux sites de Killarney; c'est par là qu'il convient le mieux d'y pénétrer. Les plus hautes montagnes de l'Irlande, les *Macgillycuddy Reeks* (1,041 mètres), dominent l'étroite et profonde brèche et sont assez escarpées pour tenter d'habiles grimpeurs. Malheureusement elles attirent sur Killarney 1 m. 75 de pluie par an. Comme compensation, l'exquise station jouit, ainsi que Glengariff et Bantry, d'un climat aussi doux que Montpellier; et l'arbousier y pousse, jusqu'à la maturité, ses charmantes baies rouges, sous l'influence du bienfaisant Gulf-Stream.

Ce qui plaît surtout dans le parcours des trois lacs, c'est la grande variété des scènes dissemblables qui s'y succèdent. . .

Que d'heures charmantes on peut rêver là !. . .

Dans cette même année 1895, où M. Martel entreprit avec tant de succès ses savantes investigations souterraines en Irlande, il termina sa campagne par une série de descentes en Angleterre.

Au début du siècle actuel, les cavernes anglaises avaient été l'objet de recherches paléontologiques fort intéressantes. Les fouilles entreprises dans la grotte de Kirkdale par le géologue Buckland avaient amené la découverte de quantité d'ossements fossiles et de documents archéologiques de la plus grande valeur scientifique. Mais, d'après notre auteur, ces deux branches de la science ont été jusqu'ici les seuls objectifs des spéléologues anglais, et il ajoute :

A part quelques observations sur la formation des concrétions calcaires, quelques considérations générales sur la genèse des cavernes et quelques hypothèses émises sur l'origine des sources, on peut dire, en général, qu'ils n'ont pas approfondi tout ce qui concerne la topographie, l'hydrologie, la météorologie et la géologie de leurs souterrains naturels.

Les trois comtés de l'Angleterre où l'on rencontre les gouffres les plus remarquables sont le Derbyshire, le Yorkshire et le Somerset.

Bien que M. Martel ait étudié les principales cavités du Derbyshire et celle d'Ingleborough dans le Yorkshire, nous ne rendrons compte ici

que de son exploration de Gaping Ghyll, qui peut être considérée comme une des plus périlleuses descentes qu'il ait jamais entreprises.

Ce terrible gouffre, que personne n'était jamais parvenu à explorer, jouissait dans toute l'Angleterre d'une réputation universelle et effrayante; aussi le plus grand désir de notre compatriote était d'y descendre. Il eut l'immense satisfaction d'y réussir et de parcourir le premier le prodigieux abîme qui jusqu'ici avait défié les efforts des plus courageux explorateurs anglais.

Le Gaping Ghyll (vallée qui bâille) est un entonnoir de 110 mètres de profondeur, où s'engloutit tout entier un abondant ruisseau, le *Fell-Beck*. Au moyen de solides cordages et d'une échelle de cordes longue de 80 mètres, M. Martel entreprit de se laisser glisser au milieu de cette gigantesque cascade. La descente dura 23 minutes, et on juge si cette douche glacée et prolongée fut pénible à supporter, et si ces 23 minutes lui parurent interminables. Enfin il toucha terre.

Heureux du succès maintenant assuré, je cherchais à analyser complètement l'extraordinaire sensation éprouvée : l'attente d'un inconnu nouveau, la grandeur du spectacle imprévu, l'étrangeté de ce balancement dans une cascade, l'isolement total à près de 100 mètres sous terre, le déluge de lumière et d'eau troublant seul le mystère d'un antre colossal, la satisfaction du but atteint, de la volonté qui a vaincu le *mal-être* corporel et l'obstacle matériel! Je n'ai pas trouvé trop longues ces inoubliables minutes de paroxysme vital, et je me réjouis encore d'avoir bien su en apprécier le charme intense.

La chute de Gaping-Ghyll aboutit à une grandiose nef de 150 mètres de longueur, de 20 à 35 mètres de largeur et de 30 mètres d'élévation, que M. Martel appelle le temple monumental de l'humidité et de la vapeur d'eau. Ses dimensions sont telles qu'on pourrait y bâtir une cathédrale, dont la flèche trouverait place dans le gouffre même.

Gaping-Ghyll est un abîme d'érosion qui fonctionne toujours comme puits d'absorption :

Il n'y a pas une seule concrétion sous le dôme géant, et il ne peut y en avoir, puisqu'il doit être souvent plein d'eau ; cependant trois choses y sont admirables :

Premièrement, l'horizontalité presque absolue de la voûte et surtout du sol, cette plane plage souterraine, de sable et de galets, de 3,000 mètres carrés de surface, où l'imagination populaire, en des poétiques temps passés, n'aurait pas manqué de placer un palais de Niebelungen; certes il existe quelques vides caverneux de plus grandes dimensions; mais aucun, je crois, n'offre semblable régularité; tous ont un plancher plus ou moins bouleversé, tandis que celui de Gaping Ghyll semble tout prêt pour quelque valse de sabbat.

Deuxièmement, l'harmonie immense et la légèreté transparente du voile d'eau qui tombe de là-haut, gracieux comme les cascatelles de Suisse, qu'une brise épar-

pille sur les roches, en poudre de diamant; ici nul souffle ne rompt la mathématique descente; l'ovale colonne liquide semble une stalagmite mouvante, trop rapidement formée pour se figer.

Troisièmement, la faible lueur du jour qui filtre dans l'eau, indiciblement décomposée par les millions de prismes de ses gouttelettes, ne rappelant rien des lumières que connaissent les yeux humains et achevant de donner à l'antre l'émotionnante attraction du « jamais vu ». C'est une des plus extraordinaires scènes souterraines qu'il m'ait été donné de contempler.

La dernière campagne de M. Martel, dont nous rendrons compte ici, date de 1896; elle fut une des plus variées et des plus fructueuses, car son humeur aventureuse le mena cette année-là dans bien des pays différents.

En France, il parcourut de nouveau les gouffres de Padirac, du Dargilan, les grottes de Vercors et du Dévoluy; ces excursions effectuées dans des régions déjà connues avaient pour but des études comparatives destinées à contrôler des observations antérieures.

Nous n'y reviendrons pas, et nous suivrons directement notre auteur dans son voyage aux îles Baléares, dont il a gardé un souvenir enchanteur :

Le paradis terrestre qu'est l'île de Majorque, la principale des Baléares, a été décrit par S. A. I. l'archiduc Louis Salvator, le savant et généreux possesseur du domaine de Miramar.

Ceux qui ont participé en 1891 aux excursions organisées par le Club Alpin dans les exquises *Baléares* savent combien les plus enthousiastes descriptions de l'archipel sont demeurées inférieures à la réalité et dépourvues de toute exagération : sites, climat, monuments de tous âges, mœurs, costumes, souvenirs historiques et poétiques, légendes, font de ces îles privilégiées une des principales attractions du globe terrestre tout entier.

Ce qui attirait M. Martel dans cette île enchanteresse, ce n'étaient pas seulement les beautés de la nature, ni même la royale hospitalité de l'archiduc Salvator. Il y allait pour étudier la grotte du Dragon, la célèbre *Cueva del Drach*, dont on ignorait encore et l'étendue et la formation.

Elle est située sur la côte orientale de Majorque, à 12 kilomètres de Manacor; l'entrée est un entonnoir d'effondrement qui n'a rien d'imposant, et pendant longtemps, dissimulée dans les buissons et les arbres, l'existence en a été ignorée.

En 1878, MM. Salvator Ruis y Font et José Llorens y Riu, de Barcelone, s'y aventurèrent les premiers; ils s'y égarèrent et y eussent infailliblement péri sans le dévouement d'un hôtelier de Manacor. D'autres fouilles, entreprises depuis. n'ont donné aucun résultat; mais tous ceux

qui ont pénétré dans la merveilleuse grotte en sont revenus ravis et en ont tracé des descriptions enthousiastes :

C'est un monde ténébreux et muet, où les forces silencieuses de la nature, travaillant sans trêve depuis des milliers de siècles, ont enfanté des merveilles qui confondent l'intelligence humaine.

Les eaux des lacs intérieurs y sont salées, fortement mitigées d'eau douce, ou complètement douces, suivant qu'elles sont plus ou moins éloignées du rivage.

On a remarqué que leur niveau s'abaisse lorsque soufflent les vents de terre et qu'il s'élève, au contraire, lorsqu'ils viennent du large.

Le plus grand est le *Lago de las Delicias* (lac des Délices). Il est devant mes yeux et je ne le vois pas. Les colonnes s'enlacent, des piliers semblent soutenir la voûte : ce n'est point la caverne noire, c'est une architecture d'ivoire pâle, une crypte souterraine d'une merveilleuse richesse, la vision d'un monde idéal, que la pensée seule a évoqué, car, malgré la précision des formes, tout est diaphane, marmoréen, presque sans corps ; c'est le palais féerique des conteurs arabes, un temple indou, cela ne ressemble à rien et vous déconcerte.

Aucun de ces termes hyperboliques n'est excessif. Ce lac des Délices est bien une féerie.

Ce que M. Vuillier décrivait ainsi dans le *Tour du Monde* en 1891 ne donnait l'idée que d'une bien faible partie des merveilles renfermées dans cette incomparable grotte, qui ressemble plus à quelque féerique palais des *Mille et une nuits* qu'à un abîme terrestre; mais à cette époque c'était tout ce qui était connu de la *Cueva del Drach*. C'est encore à M. Martel qu'était réservé l'honneur de découvrir tous les trésors de ce monde souterrain. Il est impossible de les énumérer tous, car c'est une succession infinie de grottes, de dômes, de lacs, aux milliers de stalactites.

Le plus important de ces étangs est le lac *Miramar;* c'est le plus grand lac souterrain qu'on ait rencontré jusqu'à présent, une fantastique vision que notre auteur renonce à décrire, car il s'est cru pendant quelques heures transporté dans le monde de l'irréel :

La voûte est peu élevée, 6 à 8 mètres environ, et cela n'en produit qu'un plus bel effet, car les milliers (peut-être *millions* serait-il plus exact) de stalactites fines qui s'y pressent les unes contre les autres se laissent bien mieux admirer; ce sont de longues larmes de diamant pleurées par les infiltrations; si près de l'eau, elles s'y reflètent en perfection, et le bateau semble voguer entre deux forêts d'aiguilles de givre; l'ensemble est d'autant plus fantasmagorique que la pureté de l'eau montre tout le fond du lac. Çà et là une île de carbonate de chaux a germé dans ce lac comme un récif de blanc corail; et certaines de ces îles, croissant toujours, moins vite sans doute, mais plus haut que les madrépores, ont opéré leur jonction avec les stalactites du plafond; ainsi se sont dressées de riches colonnes cannelées, dont nulle lumière, avant la nôtre, n'a fait scintiller les facettes... Parmi ces îles, entre

ces pilastres, sous ces dais de pierres précieuses, nous voguons muets, presque craintifs, ayant peur que le moindre de nos coups de pagaie ne brise quelqu'une de ces délicates dentelles. Au degré de surprise où nous sommes parvenus, l'apparition d'une mythologique fée des eaux, en robe d'écume ou d'arc-en-ciel, ne nous étonnerait certes pas! Il serait tout simple de voir quelque ondine surgir du lac et nous demander pourquoi nous osons troubler la paix sereine de son domaine jusqu'ici inviolé.

De cette exploration il résulte que l'étendue de la *Cueva del Drach* a été plus que doublée; on lui connaît aujourd'hui un développement total de 2 kilomètres, partagé en quatre branches. La beauté des concrétions, la grandeur du lac Miramar, en font une des plus belles grottes de l'Europe. Les nombreuses observations recueillies par M. Martel, l'analyse des eaux et d'autres indices certains démontrent complètement que la grotte du Dragon est une grotte marine d'exceptionnelle étendue, qui a été creusée par la mer et non par une rivière souterraine.

Les derniers chapitres du grand ouvrage de M. Martel : *Les abîmes*, traitent de toutes les questions d'ordre scientifique qui se rattachent à l'étude et à la connaissance approfondie des cavernes, depuis l'hygiène jusqu'à l'histoire. L'agriculture retirerait un grand profit de l'utilisation et de l'aménagement des réservoirs souterrains qu'on pourrait, en certains cas, transformer en citernes :

L'œuvre si nécessaire et si urgente du reboisement est directement intéressée, écrit notre auteur, à cet accroissement d'eau disponible. Combien de plateaux arides, élevés au-dessus de vallées où coulent les rivières normales, pourraient être au moins partiellement arrosés, si l'on connaissait bien les cavités secrètes des montagnes calcaires qui les dominent eux-mêmes et où circulent cachés tant de ruisseaux inutilisés! En combien d'endroits suffirait-il de boucher une fissure ou d'abattre une strate de rocher, pour empêcher la perte d'une source, pour en provoquer l'émergence.....

Ailleurs, c'est l'abondance de l'eau qui est nuisible, c'est l'étroitesse des fissures du sol qui s'oppose à son écoulement et qui provoque des inondations et des marais pestilentiels..... De telles œuvres d'assainissement exigent au préalable la connaissance approfondie du sous-sol environnant.

Le nombre est grand des branches de la science qui ont intérêt à voir la spéléologie accroître son domaine. Aussi serions-nous heureux de pouvoir encourager les jeunes savants à suivre une voie que leur a si brillamment ouverte M. Martel et qui peut être si féconde en résultats utiles.

Émile BLANCHARD.

La Cité de Dieu de saint Augustin, illustrée d'après les indications de Robert Gaguin.

M. Louis Thuasne[1], en préparant une édition critique de la correspondance de Robert Gaguin, a remarqué une lettre datée de Paris le 19 août [1473] et adressée à Charles de Gaucourt, chevalier. Cette lettre débute ainsi : « Liniamenta picturarum et imaginum rationes quas libris de Civitate Dei prepingendas jussisti, a nobis accepit egregius pictor Franciscus, easque, ut ceperat, perpolitissime absolvit : is enim est pingendi tam consummatus artifex ut illi jure cesserit Apelles. » On voit par là que Robert Gaguin avait choisi le sujet des peintures qui devaient orner un exemplaire de la traduction française de la Cité de Dieu destiné à Charles de Gaucourt, que l'exécution de ces peintures avait été confiée à un très habile artiste, nommé François, et que le travail était achevé en 1473. M. Thuasne croit que le peintre François, si pompeusement célébré par Robert Gaguin, doit être François, fils de l'illustre Jean Foucquet, dont les talents de peintre ont été signalés par Jean Brèche, avocat tourangeau du XVIe siècle. C'est là une conjecture qui me paraît tout à fait vraisemblable, et qui fait grand honneur à M. Thuasne. Ce critique a été encore plus heureusement inspiré quand il a reconnu que la Cité de Dieu illustrée par François [Foucquet], d'après le programme de Robert Gaguin, était l'exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale sous les n°s 18 et 19 du fonds français. L'identification ne peut être contestée; on distingue encore sur les bordures de plusieurs pages du manuscrit les armes de Gaucourt (d'hermine à deux bars adossés de gueules), le chiffre de Charles de Gaucourt et de sa femme Agnès de Vaux (initiales A.-C.) et la devise A LA PREMIÈRE. Au commencement de l'année 1488, ce beau manuscrit se trouvait en gage entre les mains de maître Jean de Rueil, qui le vendit, le 1er février de cette année, à un ancien ministre de Louis XI, Jean Bourré, seigneur du Plessis[2]. Peu après, il devint la propriété de l'amiral de France, Louis Malet de Graville, qui fit peindre des ancres sur plusieurs des bordures, et sub-

(1) *François Foucquet et les miniatures de la Cité de Dieu de saint Augustin*; dans la *Revue des bibliothèques*, 1898, t. VIII, p. 33-57.

(2) J'ai publié dans le *Cabinet des manuscrits* (t. II, p. 343) l'acte de vente d'après l'original classé dans la collection Clairambault, vol. 1052, p. 252.

stituer les armes des Malet (trois fermaux d'or sur fond de gueules) à celles des Gaucourt.

Nous connaissons ainsi dans les moindres détails l'origine d'un des plus remarquables manuscrits à peintures du temps de Louis XI. M. Thuasne a décrit les vingt-quatre tableaux dont il est orné et dont plusieurs sont des morceaux de premier ordre; il en a expliqué la composition, qui atteste l'érudition de Robert Gaguin, mais dont certaines parties seraient difficiles à comprendre s'il n'y avait pas çà et là sur les miniatures des légendes latines plus ou moins longues.

Les tableaux imaginés par Robert Gaguin pour illustrer la Cité de Dieu forment une œuvre originale qui paraît avoir été goûtée par les contemporains. Plus d'un grand seigneur voulut avoir un exemplaire de cet ouvrage enrichi de peintures analogues à celles de l'exemplaire de Charles de Gaucourt. M. Thuasne a constaté la présence de cette suite de tableaux dans un manuscrit de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève exécuté pour un personnage, dont la devise était : VA. HATIVETÉ M'A BRVLÉ, et il est porté à croire que cette suite est due, comme celle de la Bibliothèque nationale, au pinceau de François [Foucquet]. On en pourrait dire autant d'un troisième exemplaire de la Cité de Dieu qui mérite d'être classé dans l'élite des manuscrits à peintures de la seconde moitié du xve siècle. Il a été fait pour Philippe de Commines, l'historien de Louis XI, et mériterait d'être l'objet d'un examen approfondi. Je dois me borner ici à en indiquer sommairement l'intérêt.

La Cité de Dieu de Philippe de Commines se compose de deux volumes, dont le premier, jadis possédé par Foucault, se conserve aujourd'hui à La Haye, dans le Museum Meermanno-Westreenianum, et dont le second est à la Bibliothèque publique de Nantes.

Je n'ai point vu le manuscrit du Museum Meermanno-Westreenianum; mais le juge le plus compétent, M. le docteur W. G. C. Byvanck, directeur à la fois de la Bibliothèque royale de La Haye et du Museum, à qui le mémoire de M. Thuasne n'avait pas échappé, a bien voulu me faire part de son opinion sur la parfaite ressemblance des peintures du manuscrit confié à sa garde avec les peintures correspondantes du manuscrit de la Bibliothèque nationale, et il a poussé l'obligeance jusqu'à m'envoyer un fac-similé en couleur du frontispice de la Cité de Dieu copiée et enluminée pour Philippe de Commines. J'ai pu ainsi le rapprocher du frontispice de l'exemplaire du même ouvrage exécuté pour Charles de Gaucourt, et le simple rapprochement démontre jusqu'à l'évidence l'identité des deux peintures.

Jetons d'abord les yeux sur le frontispice du manuscrit de la Bibliothèque nationale [1].

Dans la partie supérieure du tableau, le roi Charles V reçoit l'hommage de la Cité de Dieu en français, que lui offre le traducteur *Raoul de Praelles*, agenouillé à ses pieds. A droite et à gauche du roi se presse une foule de seigneurs, d'officiers, de conseillers et de docteurs. Sur les deux plans inférieurs se tiennent debout cinq groupes de personnages. Au bas du tableau, juste au-dessous du roi, groupe de cinq docteurs : *Aurelius Augustinus*, *Jeronimus*, *Gregorius*, *Hilarius*, *Ambrosius*. Un ange plane au-dessus des docteurs et déroule une banderole portant ces mots : *Super omnes Augustinus*. Sur le même plan que les docteurs, deux groupes de religieux; à droite, trois franciscains : *Dominus Bonaventura*, *F. Johannes Scoti*, *Alexander de Alis doctor inrefragabilis;* à gauche, trois carmes : *T. Walden*, *J. Golein*, *J. de Bolonia*. Sur un plan intermédiaire, à la hauteur de l'ange et de Raoul de Prêles, deux autres groupes de religieux : à droite, trois dominicains : *S. Thomas de Aquino*, *Alabertus Magnus*, *P. de Tharentasia;* à gauche, trois augustins : *Gregorius de Arymino*, *Egidius de Roma*, *T. de Argentina*. Tous ces noms sont inscrits en lettres d'or à côté des personnages représentés.

Le frontispice du manuscrit de La Haye nous offre absolument la même disposition. Les personnages y ont les mêmes costumes et les mêmes attitudes. Les seules différences à noter sont d'ordre tout à fait secondaire. Le peintre a supprimé dans l'exemplaire de Philippe de Commines un des cinq docteurs, saint Hilaire; il a interverti les rangs dans deux groupes de religieux : Jean Scot a pris la place d'Alexandre de Hales, Jean de Bologne celle de Thomas Walden, et réciproquement. Pierre de Tarentaise a simplement le costume de dominicain dans l'exemplaire de Charles de Gaucourt, tandis que, dans l'exemplaire de Philippe de Commines, s'il est encore habillé en dominicain, il est coiffé de la tiare à triple couronne. Il y a bien quelques variantes dans les inscriptions tracées en lettres d'or : *Dominus Bonaventura doctor devotus*, *Fr. Johannes Scoti doctor subtilis*, *Johannes de Bolonia*, *Johannes Golein*, *Thomas Walden*, *S. Thomas doctor*, *Petrus de Tharensia*, *Thomas de Argentina;* mais au fond la similitude est telle que dans les deux tableaux le nom d'Albert le Grand a subi la même altération : *Alabertus Magnus*.

[1] M. Paul Durrieu, qui a le premier appelé l'attention sur les peintures de ce manuscrit, en a fait reproduire le frontispice par Dujardin, dans le petit volume qu'a publié la Société de l'histoire de Paris : *Jacques de Besançon et son œuvre : Un grand enlumineur parisien au XVe siècle;* Paris, 1892. In-8°. Une épreuve de cette héliogravure est jointe au mémoire de M. Thuasne.

Il est donc de toute évidence que la décoration du premier volume de l'exemplaire de Philippe de Commines est bien la même que celle de l'exemplaire de Charles de Gaucourt.

C'est aussi ce que nous allons constater dans le tome II de l'exemplaire de Philippe de Commines conservé à Nantes.

Je l'ai jadis admiré dans une trop courte visite à la Bibliothèque de Nantes, mais je n'aurais pas osé en parler, si je n'avais pas reçu du très savant et obligeant directeur du musée archéologique de cette ville, M. Pitre de l'Isle du Dreneuc, d'excellentes photographies de sept des tableaux qui donnent une si grande valeur au manuscrit. A l'aide de ces photographies, j'ai pu m'assurer que les peintures du manuscrit de Nantes sont des répliques légèrement modifiées des tableaux du manuscrit de la Bibliothèque nationale, et que, si elles ne sont pas de la main de François [Foucquet], elles doivent être sorties de l'atelier de cet artiste.

Voici le résultat de la comparaison.

Frontispice du livre XI. La Cité céleste et la Cité terrestre. La composition est identique dans les deux manuscrits. A droite, saint Augustin assis devant sa table, au milieu de ses livres, avec cette légende : *Mundum ex tempore cepisse et a Deo factum esse sacre scripture testantur* (1). Dans la partie supérieure du tableau, six anges en prières. A gauche, double représentation de saint Augustin debout : dans l'une, il contemple les anges : *Invisibilis creatura cum celo a Deo creata est* (2); dans l'autre, il montre la terre créée par le Seigneur : *Divisit lucem a tenebris* (3). Le bas du tableau est rempli par des groupes de diables s'agitant dans l'enfer. La seule différence à noter, c'est que dans le manuscrit de Nantes saint Augustin debout est assisté d'un acolyte qui tient la crosse du saint évêque; les figures de l'acolyte ne sont pas dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale.

Frontispice du livre XII. Ici nous avons à constater une légère différence.

Dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, la partie droite du tableau nous montre saint Augustin debout dans son cabinet de travail, discutant avec un philosophe, accompagné de trois personnages; le prélat résume ainsi son opinion : *Non plures sunt mundi nec fuerunt, sed unus est ex Deo in tempore creatus;* la théorie du philosophe est exposée dans cette phrase : *Vel plures sunt mundi, vel unus est eternus* (4). La partie

(1) *De civit. Dei,* XI, IV.
(2) *Ibid.,* XI, IX.
(3) *De civit. Dei,* XI, XX.
(4) *Ibid.,* XII, 11.

gauche du tableau nous offre deux scènes distinctes : dans le haut, un fou, tenant une longue marotte, gambade au milieu d'un groupe de spectateurs effarés; légende : *Inimici Domini mentiti sunt ei*[1]; dans le bas, saint Augustin montre une riche campagne, couverte d'animaux de toute espèce, et invite un jeune homme et une jeune femme à bénir les œuvres du Seigneur : *Benedicite omnia opera Domini Domino*[2].

Dans le manuscrit de Nantes, le cabinet de saint Augustin est à gauche du tableau; le saint docteur y est seul, et prononce le résumé de sa doctrine : *Non plures sunt mundi* etc. Le philosophe, qui affirme la pluralité des mondes ou l'éternité du monde s'il n'y en a qu'un seul, occupe la partie inférieure de la droite du tableau, avec les quatre disciples qui l'accompagnent. Au-dessus de la scène du philosophe, on voit la belle campagne dans laquelle saint Augustin invite quatre personnages à bénir les œuvres du Seigneur. La scène du fou a complètement disparu.

Frontispice du livre XIII. La chute des premiers parents. La scène principale est identique dans les deux manuscrits : les mêmes places sont assignées à Adam, à Ève, au serpent enroulé autour du tronc du pommier, à une fontaine monumentale et à un ruisseau qui arrose le jardin. Sur le premier plan, saint Paul rappelle comment la mort est entrée dans le monde : *Per unum hominem mors introivit orbem terrarum*[3]. Il y a une variante pour la façon de représenter la Mort : dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale la Mort est figurée par un cadavre étendu sur un linceul blanc; dans celui de Nantes elle est représentée debout, portant un faisceau de javelots sur l'épaule droite et tenant un javelot à la main gauche.

Frontispice du livre XV. Même sujet dans les deux manuscrits : Fondation d'une ville par Caïn après le meurtre d'Abel[4]; Caïn, à la tête d'une majestueuse procession, visite le chantier dans lequel travaillent les ouvriers; dans le lointain, le cadavre d'Abel, vers lequel se dirige une autre procession. Sur le tableau de la Bibliothèque nationale, le peintre a figuré, dans l'angle supérieur de droite, l'arche de Noé, dont la signification mystique est ainsi indiquée par saint Augustin : *Archa Noe Christum et ejus sponsam Ecclesiam significat*[5]. Sur le tableau de Nantes, on n'a représenté ni l'arche ni saint Augustin. Au milieu de la partie supérieure des deux tableaux, on voit le Seigneur entouré des Séraphins.

Frontispice du livre XVII. La peinture du manuscrit de la Bibliothèque

(1) *Ps.*, LXXX, 16.
(2) *Daniel*, III, 57.
(3) *Pauli ep. ad Romanos*, V, 12.
(4) *De civit. Dei*, XV, V et VIII.
(5) *Ibid.*, XV, XXVI et XXVII.

nationale est divisée en deux compartiments horizontaux. Sur celui du haut, nous voyons Josué faisant entrer les Hébreux dans la Terre Promise [1]; sur l'autre, David reçoit les tributs des peuples qui lui étaient soumis. — La page correspondante du manuscrit de Nantes ne représente que l'entrée des Hébreux dans la Terre Sainte, et la composition du tableau est notablement différente de celle de l'autre manuscrit.

Frontispice du livre XX. Le Jugement dernier : belle et savante composition, qui, sauf des détails tout à fait secondaires, est identique dans les deux manuscrits. En haut, le Christ au milieu de la cour céleste, représentée par deux groupes de saints et de saintes; quatre anges portent les instruments de la Passion : la couronne et les clous, la croix, l'éponge et la lance. Plus bas, deux anges font retentir leurs trompettes : *Surgite mortui, venite ad judicium;* sur les côtés, la troupe des élus et celle des réprouvés. Saint Paul est assis au milieu de la partie inférieure du tableau; il prononce ces paroles : *Nolumus vos ignorare de dormientibus* [2]. Dans les angles du bas, Isaïe et Malachie tiennent des banderoles sur lesquelles sont inscrites leurs prophéties : *Mortui resurgent, et qui in sepulchris erunt suscitabuntur* [3], — *Ecce Dominus noster omnipotens veniet, et quis sustinebit diem adventus ejus* [4]? — Au premier plan, des diables se dressent comme pour sortir de l'enfer.

Frontispice du livre XXI. Les supplices de l'enfer. La composition générale et tous les détails de ce tableau très compliqué sont identiques dans les deux manuscrits.

Il est donc surabondamment démontré que le programme tracé par Robert Gaguin pour l'illustration de la Cité de Dieu a été fidèlement suivi dans les exemplaires de cet ouvrage qui furent luxueusement exécutés par François [Foucquet] ou par des disciples de ce grand peintre, non seulement pour Charles de Gaucourt, mais encore pour Philippe de Commines et pour le bibliophile inconnu portant cette devise : VA. HATIVETÉ M'A BRVLÉ.

Léopold DELISLE.

[1] On a cru voir dans ce tableau l'entrevue de Saül et de David; mais le peintre a tracé en lettres d'or le nom de *Jhesu Nave* sous le personnage principal de la scène, qui paraît se rapporter à ces mots du chapitre II du livre XVII de la Cité de Dieu : « Neque autem per insignem ducem Jesum Nave, per quem populus ille in promissionis inductus est terram ».

[2] *Pauli I ad Thessal.*, IV, 12.

[3] *Is.*, XXVI, 19.

[4] *Malach.*, III, 2.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Les plaidoyers d'Isée traduits en français avec arguments et notes par Rodolphe Dareste, membre de l'Institut, conseiller à la Cour de cassation, avec la collaboration de B. Haussoullier, directeur d'études de l'École des Hautes Études. Paris, Larose, 1898. In-12, 237 pages.

On sait quel service M. Dareste a rendu à tous ceux qui s'occupent de l'éloquence attique par sa traduction des plaidoyers civils de Démosthène, publiée en 1895. C'était la première où le texte fût vraiment compris, parce que, pour la première fois, le traducteur réunissait deux conditions indispensables pour l'intelligence complète : il était helléniste et juriste. On doit ajouter qu'il s'est particulièrement occupé du droit grec, comme l'atteste surtout la belle publication des inscriptions juridiques grecques qu'il poursuit avec la collaboration de MM. Haussoullier et Théodore Reinach. M. Dareste vient de traduire, avec son excellent collaborateur M. Haussoullier, ce qui nous reste d'Isée, du maître qui fit de Démosthène un si habile avocat. Cette tâche était peut-être encore plus difficile. Non seulement il n'est pas toujours aisé de saisir la pensée du subtil et vigoureux dialecticien qui s'était fait à Athènes une spécialité des affaires de succession; mais dans ce genre d'affaires, où le droit athénien est fondé sur une conception particulière de la famille, il y a une langue technique dont nous n'avons pas en français les équivalents. M. Dareste n'a pas voulu employer le procédé commode qui eût consisté à transporter les mots grecs dans sa traduction. Ne voulant pas nous dépayser, il a cherché dans notre langue les termes dont le sens se rapprochait le plus de celui des mots grecs, en ayant soin de donner des explications dans les notes substantielles qu'il a placées à la fin de chaque discours. Il a eu soin aussi, pour préparer le lecteur à comprendre ces discours, de mettre en tête de chacun d'eux un argument qui expose les faits de la cause et la nature du litige, et qui fait voir en quoi consiste l'argumentation de l'avocat. Tous les hellénistes lui seront reconnaissants d'avoir mis ainsi à leur portée des œuvres si importantes pour la connaissance des mœurs d'Athènes et pour l'étude de ses orateurs. J. G.

ANGLETERRE.

A descriptive catalogue of fifty manuscripts from the Collection of Henry Yates Thompson, by Montague Rhodes James. — Cambridge, printed at the University Press. 1898. In-8° de VIII et 276 pages.

Depuis quelques années nous voyons se disperser des collections de manuscrits qu'avaient créées de riches bibliophiles anglais et qui, rivales des bibliothèques publiques, jouissaient d'une légitime célébrité; telles étaient les collections Hamilton, Ashburnham et Phillipps. Nous assistons en même temps à la formation de nouvelles collections, qui n'atteindront peut-être pas d'aussi grandes proportions, mais dont les éléments sont peut-être choisis avec un goût plus sévère et avec un plus grand souci des intérêts scientifiques. L'une des plus importantes de ces nouvelles collec-

tions est celle à laquelle restera attaché le nom du fondateur, M. Henry Yates Thompson. Quelque récente qu'en soit la création, elle a dès maintenant sa place marquée parmi les grandes collections particulières de manuscrits de la Grande-Bretagne.

M. Yates Thompson recherche principalement les manuscrits à peintures; il déploie beaucoup d'activité et ne recule devant aucune dépense pour s'assurer la possession de ceux qui ne sont pas encore immobilisés dans les dépôts publics. La récolte qu'il a faite est déjà fort considérable, et nous l'en félicitons d'autant plus volontiers qu'il ne jouit pas en égoïste des trésors réunis dans ses armoires. Nous en avons comme preuve la premier catalogue qu'il vient de publier, en faisant appel à la collaboration d'un savant tout à fait compétent, M. Montague Rhodes James, bien connu par les catalogues des manuscrits de plusieurs collèges de l'Université de Cambridge [1].

Les descriptions de M. James ont une ampleur et une précision qui ne laissent rien à désirer. Il étudie la composition matérielle des volumes et relève avec une rare clairvoyance toutes les particularités qui peuvent en faire connaître l'origine et les vicissitudes; il signale individuellement non seulement les miniatures proprement dites, mais encore les simples ornements (armoiries, grandes initiales peintes, figures de fantaisie, grotesques, etc.) qui décorent les pages des manuscrits. Il est tel bréviaire (le n° 31) dans lequel il a décrit sept cent quarante et un sujets traités par l'enlumineur.

Parmi les cinquante manuscrits auxquels est consacré le catalogue que nous annonçons, nous en avons remarqué plusieurs qui intéressent directement la France. A ce titre il convient d'en donner ici l'indication :

N° 2. Petite bible du XIIIe siècle, incontestablement d'origine normande, peut-être à l'usage de l'abbaye de Fécamp. Il y a des litanies dans lesquelles saint Martial est rangé parmi les apôtres.

N° 7. Missel du XIIIe siècle, d'origine anglaise, à l'usage des chanoines réguliers de Lesnes ou Westwood, dans le comté de Kent.

Sur une feuille de garde, copie en caractères du XIIIe siècle d'un prétendu certificat du pape Étienne II, relatif à des reliques qui auraient été envoyées de Jérusalem au roi Pépin et que le souverain pontife aurait fait mettre sous terre, d'accord avec le roi et l'abbé de Figeac. Cette pièce n'a point été connue des auteurs de la *Gallia christiana;* elle mérite d'être reproduite ici :

Anno ab incarnatione Domini DCCLV, ego Stephanus papa, jussu domini Pipini regis Francorum et consilio dilecti filii nostri Anastasii, abbatis Figiaci, ibidem a nobis benedicti, fecimus subtus terram recondi hoc sanctuarium quod ab Jherosolimitanis partibus pro magno munere deportatum fuerat domino prefato regi, et quod propter sui preciositatem, ne ab infidelibus diriperetur vel aliquo casu deperiret, decrevimus caute recondendum, credentes per voluntatem Dei aliquando future posteritati ad profectum salutis revelandum. In his capsulis inveniuntur hujus modi reliquie : Caput sancti Nichodemi, qui cum Joseph Dominum sepelivit. Caput gloriose virginis et martiris Cecilie. De ossibus apostolorum Philippi et Jacobi majoris. De ossibus sancte Agathe, virginis martiris Cathinensis, et aliorum plurium Sanctorum reliquie.

[1] *A descriptive catalogue of the Mss. in the library of Jesus College, Cambridge.* London, 1895, in-8°. — *A descriptive catalogue of the Mss. other than oriental in the library of King's College, Cambridge.* Cambridge, 1895, in-8°. — *A descriptive catalogue of the Mss. of Sidney Sussex College, Cambridge.* Cambridge, 1895, in-8°. — *A descriptive catalogue of the Mss. in the Fitz William Museum.* Cambridge, 1895, in-8°.

Cette pièce a dû être fabriquée en même temps que la fausse bulle d'Étienne II, datée du 7 novembre 755, relative à la dédicace de l'église de Figeac, qui porte le n° 2321 dans la nouvelle édition des *Regesta pontificum Romanorum*.

N° 9. Heures du xve siècle, à l'usage de l'église de Bourges.

N° 10. Heures du xve siècle, à l'usage de l'église du Mans. Dans les litanies des saints, saint Martial est rangé parmi les apôtres. (Vente Didot de l'année 1879, n° 21.)

N° 11. Heures du milieu du xve siècle, faites pour Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois. Ce prince est représenté dans trois miniatures. Le volume a figuré au xviiie siècle dans la bibliothèque de l'abbé Fauvel et dans celle de Gaignat.

N° 12. Heures de la seconde moitié du xve siècle, faites pour le grand bâtard de Bourgogne. De la collection Didot.

N° 31. Partie d'hiver d'un bréviaire de Verdun, dont la partie d'été est classée à la Bibliothèque de Verdun sous le n° 107. Volume exécuté avec le plus grand luxe et dont les très nombreuses peintures se font remarquer par leur variété et leur singularité. Ce très curieux manuscrit, qui a passé dans une vente faite à Paris au mois de novembre 1895, a été fait pour Marguerite de Bar, abbesse de Saint-Maur de Verdun dans les premières années du xive siècle. La décoration en est tout à fait semblable à celle du pontifical de Renaud de Bar, évêque de Metz (1302-1316), qui appartient aujourd'hui à M. Thomas Brooke; ce pontifical a été décrit dans le tome LIV de l'*Archæologia* (p. 411-424), par le Rév. E. S. Dewick, qui a joint à sa notice (pl. XXXI-XXXIX) d'excellentes reproductions phototypiques.

N° 32. Très beau bréviaire en deux volumes, de la fin du xive siècle ou du commencement du xve, qui a appartenu à Jean d'Armagnac, évêque de Castres (1460-1493). L'écriture et les peintures rappellent tout à fait le style des manuscrits royaux et princiers de la fin du xive siècle. Je suis porté à en attribuer la décoration aux artistes qui travaillaient pour le duc de Berri. M. Yates Thompson a été assez heureux pour réunir les deux volumes de ce bréviaire, qui se trouvaient l'un chez le comte d'Ashburnham, l'autre au château de Mello.

N° 34. Missel des Carmes de Nantes. Curieux manuscrit du xve siècle, orné de peintures qui offrent le plus grand intérêt pour l'histoire de Bretagne. Voici les sujets des treize tableaux les plus remarquables :

Fol. 7. Jean IV, duc de Bretagne, et sa première femme Marie d'Angleterre; fondation de l'église des Carmes.

Fol. 15 v°. Le même prince, sa seconde femme Jeanne de Navarre, et les enfants issus des deux mariages de Jean IV.

Fol. 20 v°. Jean V, duc de Bretagne, Jeanne de France, sa femme, et leurs cinq enfants.

Fol. 103 et 104. Double tableau mis en tête du Canon : sur une page, la Crucifixion; sur l'autre, le Père Éternel. Dans la marge du premier, François II, duc de Bretagne, et sa femme Marguerite de Foix; dans la marge de l'autre, le cardinal Pierre de Foix, beau-frère du duc François II.

Fol. 105. Jean de Tournemine et sa femme Jeanne de Saffré.

Fol. 111. Captivité de Jean V et de son frère Richard.

Fol. 121. Accomplissement du vœu que Jean V avait fait pour recouvrer sa liberté.

Fol. 124 v°. Le connétable Arthur, comte de Richemont.

Fol. 130 v°. Libéralités de Jean V au couvent des Carmes.

Fol. 131 v°. Double représentation de François Ier, duc de Bretagne : d'abord avec

sa femme Yolande d'Anjou, alors qu'il n'était pas encore duc de Bretagne; puis avec sa seconde femme, Isabeau Stuart.

Fol. 177 v°. Pierre II, non encore duc de Bretagne, et sa femme Françoise d'Amboise.

Fol. 229 v°. D'un côté le pape, un cardinal et des religieux en prières, à genoux devant une statue de Notre-Dame; de l'autre côté, l'empereur, le roi de France, le duc et probablement la duchesse de Bretagne. Ce tableau sert de frontispice à l'office de saint Élysée.

J'ai contrôlé l'exactitude des descriptions de M. James à l'aide des photographies de sept pages que je fis exécuter en 1889, quand le manuscrit fut mis en vente à Londres avec une partie de la collection Hamilton.

N° 39. Méditations sur la Vie de Jésus-Christ. Second volume d'un exemplaire de cet ouvrage, exécuté avec luxe, au commencement du xvie siècle, pour Philippine de Gueldre, femme de René II, duc de Lorraine. Le premier volume du même exemplaire fait aujourd'hui partie du trésor de la cathédrale de Lyon.

N° 40. La sainte Abbaye et autres opuscules de théologie mystique. Beau manuscrit, orné de miniatures très fines, du temps de Philippe le Bel, qui a appartenu à M. Didot. Il était primitivement réuni à une copie de la Somme le Roi, de frère Laurent, qui est aujourd'hui au Musée Britannique (ms. add. 28162). Deux planches du grand ouvrage de M. de Bastard sont consacrées aux peintures de ce manuscrit.

Nos 42 et 43. Les deux manuscrits de l'Histoire de Guillaume de Tyr, en français, qui étaient jadis dans la bibliothèque de M. Didot et dont M. Paulin Paris s'est servi pour l'édition qu'il a donnée de cet ouvrage.

N° 45. La Consolation de la philosophie, mise en français par Jean de Meun. Manuscrit du xve siècle, qui a appartenu à M. Didot. On a supposé que le frontispice était une vue de Paris.

L'accueil qui sera fait à ce remarquable catalogue encouragera, n'en doutons pas, M. Yates Thompson à nous faire connaître les autres manuscrits de sa collection. Nous savons que, l'an dernier, il a pu acquérir à peu près en entier la série des manuscrits du comte d'Ashburnham connue sous le titre d'*Appendix*. Il y a là plusieurs morceaux de premier ordre, dont nous ne pouvons nous former une juste idée d'après les descriptions du catalogue jadis publié par le feu comte d'Ashburnham.

L. Delisle.

JOURNAL

DES SAVANTS.

OCTOBRE 1898.

La religion des Gaulois, par Alexandre Bertrand.

Fustel de Coulanges a exposé, dans une page pleine de bon sens, l'embarras qu'éprouvent ceux qui passent leur vie à chercher la vérité historique pour comprendre avec exactitude la pensée religieuse d'un peuple ancien. « Apercevoir, dit-il, les traits extérieurs, les rites, les formules, est chose assez facile; mais il y a loin de cette vue superficielle à la connaissance précise des idées qui ont eu vie autrefois dans des âmes qui ne ressemblaient peut-être pas aux nôtres. On connaît passablement la croyance des anciens Perses, parce qu'on a leurs livres. On se fait une idée assez nette de la religion de l'antique Égypte, parce qu'on a ses inscriptions et son rituel. Pour les Grecs et les Romains nous avons un nombre incalculable de renseignements épars dans toute leur littérature. Malgré cela, il reste encore beaucoup d'incertitudes; il est surtout une chance d'erreur que nous devons reconnaître : nous ne sommes jamais sûrs, quand nous avons sous les yeux des textes anciens relatifs aux croyances des hommes, de posséder le rapport exact entre les mots et les idées; nous ne pouvons pas affirmer que telle expression réponde précisément à telle croyance. . . Une autre cause d'erreur est que les opinions peuvent se modifier sans que les mots changent, sans que les formules et les rites varient, en sorte que les transformations les plus graves d'une religion peuvent nous échapper. C'est assez dire combien il faut être réservé quand on parle de la religion d'un peuple disparu. »

Fustel de Coulanges applique ensuite ces idées à la religion des Gaulois, et il fait remarquer qu'elle est peut-être plus obscure pour nous que toutes les autres. Nous n'avons d'elle ni livres sacrés, ni formules de

IMPRIMERIE NATIONALE.

prières; les quelques signes qui sont marqués sur des pierres, et dont on a cherché à trouver le sens, n'ont pas de signification certaine, et chacun peut les interpréter à sa façon. Il n'existe pas de légende dont on puisse dire avec assurance qu'elle est gauloise. « Quant aux monuments, tels que dolmens et menhirs, ils ont ce grave inconvénient que l'on en rencontre de semblables dans tous les pays du monde, ce qui fait qu'on ne saurait y trouver la clef des croyances propres aux Gaulois. »

M. Alexandre Bertrand n'a pas été détourné par ces difficultés, qu'il n'ignore pas et dont il reconnaît lui-même toute la gravité, d'étudier la religion des Gaulois, et il faut l'en remercier. Si quelqu'un peut espérer d'y porter quelque lumière, assurément c'est lui. Il n'y a personne qui connaisse aussi bien les vieux monuments de la Gaule; il les a recueillis et classés dans le musée de Saint-Germain, qui est son œuvre et qui lui fait si grand honneur. Il est naturel qu'il ait eu l'idée de profiter de ces richesses qu'il a réunies, et au milieu desquelles il vit, pour nous faire mieux comprendre le passé de notre pays. De là sont venus les ouvrages qu'il nous a donnés sur l'*Archéologie celtique et gauloise*, sur *La Gaule avant les Gaulois*, sur *Les Celtes dans la vallée du Pô et du Danube:* de là vient aussi son dernier livre, peut-être le plus important de tous, et qui résume les autres, sur *La religion des Gaulois*. Cet ouvrage mérite une attention particulière, et j'aurais hésité à en parler, n'ayant pas sur ce sujet une compétence spéciale, si je ne m'étais senti rassuré par ce que nous dit M. Bertrand dans sa préface. Il reconnaît de très bonne grâce que plusieurs idées qu'il a émises ne sont que des hypothèses : « Le lecteur, dit-il, trouvera ici plutôt des aperçus que des démonstrations, une orientation vers la vérité plutôt qu'un exposé logique de vérités démontrées. Le titre devrait être simplement : *Nos vues sur la religion des Gaulois.* » Cette modestie me met à l'aise; il me semble qu'une certaine connaissance des religions antiques permet de savoir si les hypothèses de M. Alexandre Bertrand sont vraisemblables et quand il est difficile de les accepter. C'est ce que je vais dire très librement.

M. Alexandre Bertrand, au début de son livre, cite avec complaisance un passage de Longpérier dont il paraît s'être inspiré dans ses travaux. Longpérier était très mécontent de la manière dont les écrivains qui se sont occupés de la Gaule exposent la religion du pays; ils en parlent comme ils feraient de celles des Juifs, des Chrétiens, des Musulmans; elle est pour eux une sorte de système bien ordonné, qui se compose de dogmes parfaitement définis et acceptés des populations. Cette méprise vient, selon lui, des sources où ils ont puisé; ils se sont contentés de lire les historiens les géographes, les philosophes grecs et romains qui

parlent des Gaulois, et des informations que contiennent leurs ouvrages ils ont tiré une doctrine qu'ils imposent à toute la Gaule. Ils devaient procéder d'une façon différente; au lieu d'interroger seulement les écrivains antiques, il fallait s'adresser à l'archéologie proprement dite, à la numismatique, à l'épigraphie. Ces sciences peuvent seules donner les renseignements à l'aide desquels, quand ils auront été réunis et classés méthodiquement, on pourra composer un tableau quelque peu exact des croyances adoptées par les diverses populations de la Gaule, et alors on verra que cette religion consistait en un nombre considérable de cultes locaux, de pratiques particulières, qu'il est impossible de rattacher à un système unique.

M. Bertrand partage tout à fait cette opinion, et il a fidèlement suivi la méthode indiquée par Longpérier. C'est à l'archéologie qu'il demande des lumières pour résoudre les questions qu'il se pose, et il compte bien qu'elle les lui fournira. Il est, sur ce point, plein d'espérances; aussi veut-il que l'on commence par l'étude des plus anciens monuments « qui nous permettront de pénétrer les secrets de la vieille mythologie gauloise ». De là nous descendrons graduellement à des temps plus récents, et nous aborderons enfin, après tout le reste, les textes des écrivains romains ou grecs, que nous serons sûrs de mieux comprendre. C'est justement le contraire de ce qu'on a fait jusqu'à présent. La méthode nouvelle est bonne, mais seulement à la condition que l'archéologie donne à M. Bertrand tout ce qu'il semble attendre d'elle. Étudions son livre pour voir si cet espoir s'est tout à fait réalisé.

Comment peut-on parvenir à pénétrer dans ces temps reculés qui n'ont pas d'histoire? D'abord par l'étude des monuments qui en restent. Ceux que nous possédons des anciens Gaulois sont assez nombreux, et personne ne les connaît aussi bien que M. Bertrand. Par malheur, ils ne portent aucune inscription. Nous ne savons avec certitude ni de quelle époque ils sont, ni quel est le peuple qui les a élevés. Ces monceaux de terre, ces grands blocs posés les uns sur les autres, ces allées de pierres dressées, qui nous frappent de surprise et d'admiration, ne nous donnent aucun renseignement précis sur ceux dont ils sont l'ouvrage. A quel degré de civilisation étaient-ils parvenus, nous l'entrevoyons sans le savoir. Nous ignorons absolument leur état d'esprit et leurs croyances. Nous voyons bien que, dans les monuments qui restent des plus anciennes époques, et qui sont des tombeaux, les morts ont été tantôt inhumés et tantôt incinérés. Mais cette différence, qui est importante et qu'il convient de noter, nous éclaire moins qu'on ne pourrait le croire sur la provenance et l'âge de ces sépultures, les mêmes

peuples ayant passé tour à tour d'un usage à l'autre ou même les ayant quelquefois pratiqués en même temps.

Aussi M. Bertrand compte-t-il davantage, pour arriver à la vérité, sur ce qu'il appelle d'un mot heureux *les survivances*, c'est-à-dire ce que laisse après elle de pratiques et de croyances une religion disparue. Il a bien raison de croire qu'il n'y a rien de plus difficile à déraciner tout à fait qu'une religion qui a vécu longtemps, et qu'elle ne meurt jamais tout entière. Aujourd'hui on recueille avec beaucoup de soin ce qui en reste, surtout dans les masses populaires, et l'on fait bien de se presser, car tout est sur le point de s'effacer pour jamais. On accuse la religion victorieuse d'avoir fait de grands efforts pour détruire les derniers débris de celles qui l'ont précédée; on a bien tort : non seulement elle n'y a pas tout à fait réussi, mais on peut prétendre que ce qui en reste, c'est elle qui, sans le vouloir, l'a empêché de mourir. Les pratiques anciennes ne durent que chez un peuple croyant; ce sont les superstitions du présent qui protègent celles du passé. Quand l'incrédulité ébranle les plus récentes, on peut s'attendre que les anciennes auront encore moins de forces pour lui résister; l'indifférence publique est pour elles un ennemi bien plus dangereux que les persécutions et le temps.

M. Bertrand a donc très bien fait de chercher dans ces pratiques qui tous les jours disparaissent quelques vestiges d'un passé lointain; on les y trouve assurément, mais très modifiés et très effacés. En se perpétuant d'âge en âge, en traversant des milieux si divers et essayant de s'y accommoder, ces pratiques ont perdu peu à peu ce qui faisait leur originalité. Il ne reste plus d'elles que ce qu'on retrouve à peu près partout, car il est remarquable que l'homme ait si peu de fécondité et d'invention dans ses croyances. Les religions ont presque toutes des points de contact nombreux, et comme souvent elles diffèrent plus par la forme que par le fond, quand la forme a perdu ce qui les distingue et leur était propre, il ne reste que ce qui leur est commun à toutes. Je me figure qu'un Romain qui, vers le milieu de l'empire, sous les Antonins et les Sévères, aurait eu la curiosité de parcourir quelque campagne de la vieille Gaule, où les anciens usages s'étaient conservés, ne s'y serait pas trouvé trop dépaysé. S'il appartient au monde élégant et un peu sceptique de la grande ville, il jugera sans doute, comme César, que les Gaulois sont fort enclins à la superstition, *natio omnis Gallorum admodum dedita religionibus*. Mais les pratiques superstitieuses auxquelles se livrent les paysans autour de lui ne le surprendront guère, car, avec un peu de mémoire, il se rappellera qu'elles existent dans son propre pays. Il voit des gens qui rendent hommage à des pierres, et il se souvient que le

culte de *Jupiter lapis* est un des plus anciens du Latium. La croyance à la vertu souveraine de certaines herbes (les herbes de la Saint-Jean) n'est pas plus répandue dans la Gaule qu'en Italie. Dans les deux pays on est frappé d'une sorte de terreur religieuse en présence d'un grand arbre et l'on est tenté de dire en le voyant que quelque dieu s'y est incarné :

Lucus Aventino suberat niger ilicis umbra,
Quo posses viso dicere : Numen inest.

En Italie, comme en Gaule, on a le culte des sources sacrées; leur murmure annonce l'avenir, leurs eaux guérissent certaines maladies. Pline le Jeune a raconté dans une lettre charmante la façon dont les voisins honorent la fontaine de Clitumne. Notre Romain ne manquera pas sans doute de remarquer qu'en Gaule, à certaines fêtes, on allume de grands feux autour desquels la foule se rassemble. Mais il songera qu'il en est de même à Rome quand on célèbre la fête des *Palilies*, et, s'il est lettré, il se souviendra des vers dans lesquels Ovide raconte qu'il lui est arrivé, sans doute quand il était jeune et qu'il habitait son petit pays de Sulmo, d'arroser le feu avec un rameau d'olivier trempé dans l'eau et de sauter trois fois par-dessus les flammes. Lorsqu'il verra qu'au fond ces pratiques superstitieuses ressemblent à celles de son pays, il ne sera pas éloigné de penser, à propos de la religion des Gaulois, ce que César dit de leurs dieux : *De his eamdem fere quam reliquæ gentes habent opinionem.* Et c'est bien aussi ce que laisse entendre M. Bertrand, quand il dit que « la religion des Celtes était une vaste démonologie dominée par la croyance à une puissance divine supérieure, et que nos pères voyaient des manifestations de cette puissance suprême dans toute la nature ». Cette définition convient aussi à la religion romaine et s'y applique parfaitement. M. Bertrand ajoute « que le culte des pierres, les pèlerinages aux fontaines, la pratique des feux et des herbes de la Saint-Jean sont les survivances de ce passé lointain »; mais, comme ces pratiques se retrouvent à peu près partout, elles ne nous apprennent pas d'une manière suffisante en quoi la vieille religion des Gaulois se distinguait des autres et ce qui en faisait le caractère original.

Voilà comment ni les monuments ni les survivances n'ont donné toutes les lumières qu'en attendait M. Alexandre Bertrand. L'étude scrupuleuse qu'il en a faite ne l'a conduit, de son aveu même, qu'à des hypothèses, et je crains bien qu'à moins de découvertes inattendues et peu vraisemblables ceux qui reprendront son travail ne soient pas beaucoup plus heureux que lui.

Le jour commence à se faire, un jour bien obscur encore et bien in-

certain, à mesure qu'on se rapproche des temps historiques. M. Bertrand pense que l'anthropomorphisme, c'est-à-dire le culte des dieux à figure humaine, n'a été introduit qu'assez tard en Gaule, par une des races qui l'ont envahie les dernières; mais nous ignorons absolument ce qu'étaient ces dieux. Il est pourtant assez probable qu'ils ne différaient pas essentiellement de ceux des autres nations, puisqu'ils n'ont pas trop résisté à se confondre avec eux. Cette confusion ne paraît pas dater tout à fait de la conquête romaine; on croit voir, à la manière dont parle César, qu'elle avait commencé auparavant, par suite des rapports qu'entretenait la Gaule avec les pays voisins, et que, par exemple, on donnait déjà le nom de Mercure au dieu du commerce et des voyages et qu'on le représentait sous les traits de la divinité gréco-romaine [1]. Il est sûr, pourtant, que les dieux indigènes avaient un caractère très particulier et que quelquefois même, à l'époque suivante, ils en ont conservé des restes. Ces divinités à trois têtes, à ramure de cerf, à queue de dragon, qui portent des roues et des maillets, nous donnent quelque idée de la mythologie primitive des Gaulois. Ils ne sont en réalité ni Jupiter, ni Apollon, ni *Dis Pater*, dont ils portent le nom. Ce sont les anciens dieux du pays qui se survivent sous un titre d'emprunt.

La dernière partie du livre de M. Alexandre Bertrand est consacrée aux Druides. Ici nous y voyons plus clair, quoiqu'il reste encore beaucoup de points obscurs, mais nous avons au moins des renseignements précis de gens qui avaient vu les Druides et qui, comme César, avaient intérêt à les observer et à les surveiller. Je ne veux pas suivre M. Bertrand dans tout ce qu'il nous dit à propos de cette corporation puissante; j'appellerai seulement l'attention sur une opinion que je crois nouvelle et qu'il importe beaucoup d'étudier de près. M. Bertrand est très frappé de voir que le christianisme se soit répandu si vite en Irlande, et il croit que cette rapidité tient à la faveur avec laquelle les Druides l'ont accueilli. Il suppose qu'en revanche la religion nouvelle garda autant qu'elle put l'organisation de l'ancienne. Tout ce qui n'était pas en complet désaccord avec ses principes fut conservé ou toléré. Mais ce qu'on respecta surtout, ce furent les grandes agglomérations druidiques, qui devinrent des monastères chrétiens, en sorte que ces grandes abbayes, qui ont été la gloire de l'Irlande au moyen âge, n'avaient pas d'autre origine : « Que sont les moines de Belfast, d'Iona et même de Landevenek, sinon des Druides convertis? »

[1] C'est du moins ce qu'on peut conclure de ces mots de César : *Deum maxime Mercurium colunt; hujus sunt plurima simulacra.* Il semble bien qu'il avait vu des statues du dieu gaulois représentées comme Mercure.

Si M. Bertrand veut dire simplement qu'en Irlande, comme ailleurs, le christianisme a cherché à s'accommoder aux institutions antérieures, il n'y a rien de plus vraisemblable. En général, il ne détruisait pas pour détruire et profitait de tout ce qui pouvait être une force pour lui. Rien n'empêche donc de croire que, trouvant dans l'Irlande de grandes corporations organisées, qui étaient anciennes et qu'entourait le respect du peuple et des rois, il ait calqué sur elles ses monastères ou tout au moins leur ait emprunté ce qui pouvait le servir. C'est une hypothèse séduisante, mais ce n'est encore qu'une hypothèse; pour qu'elle devînt une certitude il faudrait rétablir, avec des textes formels, la filiation entre les corporations druidiques et les abbayes chrétiennes; on devrait surtout montrer nettement ce qui, dans ces abbayes irlandaises, diffère des autres monastères chrétiens, et peut provenir d'anciennes institutions locales.

M. Alexandre Bertrand, qui tient beaucoup à son opinion, après l'avoir exposée dans le courant de son livre, la reprend à part dans un appendice, à la fin du volume. Je crains bien que cet appendice ne soulève beaucoup de contradictions. La question y est singulièrement agrandie; M. Bertrand laisse entendre que l'institution de la vie monastique n'est pas un produit naturel du christianisme et qu'il a été obligé d'en aller chercher le modèle ailleurs. Il n'a pas de peine à établir qu'il lui était facile de le trouver. Dans presque toutes les religions anciennes on rencontre quelque chose qui ressemble à des couvents et à des moines. Il reste à savoir si ces institutions ne sont pas nées spontanément dans chaque pays et par un élan naturel du sentiment religieux, sans qu'aucun d'eux ait eu besoin de l'emprunter à d'autres. M. Bertrand est tenté d'en faire le monopole de certaines races. J'ai bien peur que les Druides n'exercent sur lui cette sorte de fascination à laquelle presque aucun de ceux qui se sont occupés des antiquités celtiques n'a résisté. « Plus nous approfondissons la question des Druides, nous dit-il, plus elle s'élargit à nos yeux et prend d'importance. » Il soupçonne que derrière la corporation des prêtres celtes se cache une vieille institution sociale, qui, dans la haute antiquité, a fait sentir son influence non seulement en Irlande, en Écosse, en Gaule, mais en Scandinavie, en Germanie et bien plus loin encore. « Nous ne serions pas étonnés, ajoute-t-il, qu'en Thrace le nom d'Orphée ne symbolisât un certain nombre de ces institutions. Les confréries pythagoriciennes et les institutions de Numa constituent, selon nous, une des faces méconnues de ces antiques organisations cénobitiques dont nos couvents, nos communautés, nos abbayes chrétiennes seraient les héritiers. » Comme nous ne savons pres-

que rien d'Orphée et fort peu de chose des confréries pythagoriciennes et des institutions de Numa, il sera très difficile, je le crains bien, de retrouver le lien qui les rattache aux Druides et ce qu'elles ont pu fournir aux communautés chrétiennes. Dans tous les cas, M. Bertrand affirme que ces grandes associations, si actives, si laborieuses, si habilement organisées, comme on en voit en Irlande, « ne peuvent émaner directement de l'Évangile, parce que l'idée chrétienne était avant tout mystique et que les couvents qui en découlent ont surtout ce caractère ». En parlant ainsi, M. Bertrand songe évidemment aux cénobites de l'Égypte; mais est-il juste de prétendre que ce soient les seuls moines dont on puisse dire « qu'ils émanent directement de l'Évangile »? Il oublie que la vie monastique, comme le christianisme lui-même, dès le premier jour où elle s'est répandue dans l'Occident, y a pris un autre caractère. Est-il besoin de rappeler la polémique soutenue si vigoureusement par saint Augustin, dans son traité *De opere monachorum*, contre ceux qui défendaient aux moines de travailler de leurs mains et voulaient les confiner dans la contemplation et la prière? Saint Augustin leur répondait par le mot de saint Paul : « Que celui qui ne veut pas travailler ne mange pas »; et ce précepte est devenu la loi. M. Bertrand nous dit « que l'idée de la vie monastique ne vient pas de la Rome papale ». On raconte en effet que c'est saint Athanase qui la fit le premier connaître aux Romains. Dans un voyage qu'il entreprit en 340 pour gagner le pape à sa cause, il amena deux moines avec lui, les premiers qu'on eût encore vus à Rome. L'exemple vint donc du dehors, mais il fut très vite suivi et appliqué dans un esprit différent. A la place des ascètes de l'Égypte, des anachorètes du désert, on vit se former de grandes communautés mêlées au commerce des hommes, plongées dans la vie active. Il y en eut, en Italie, en Gaule et ailleurs, qui jouirent bientôt d'une grande renommée, et il ne semble pas que ceux qui venaient de visiter, par exemple, le célèbre monastère de Lérins aient eu besoin d'aller chercher chez les Druides de l'Irlande des modèles de la vie religieuse.

La question reste donc obscure. M. Bertrand nous promet d'y revenir et de la traiter avec les développements qu'elle comporte. « Nous espérons, dit-il, pouvoir, dans un mémoire spécial dont nous réunissons les éléments, mettre la vérité en pleine lumière. » Ce travail sera bien accueilli du public savant et complétera de la façon la plus heureuse l'œuvre si distinguée dont je viens de rendre compte.

Gaston BOISSIER.

Das Griechische Theater. Beitræge zur Geschichte des Dionysos-Theaters in Athen und anderer Griechischer Theater, von Wilhelm Dœrpfeld und Emil Reisch, in-8°, xiv-396 pages, 12 planches et 99 figures dans le texte. — Athènes, Barth et von Hirst, 1896.

CINQUIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

I

Quoi que l'on pense de la scène basse, de cette *première scène,* comme on l'a dénommée, qui serait venue, vers 425, compléter avantageusement l'installation de la partie du théâtre où se représentait le drame, ce que nous regardons comme désormais établi, ce qui est admis, tout au moins sous cette réserve; par presque tous les critiques, c'est que le drame attique, jusqu'au moment où nous le perdrons de vue après la mort d'Euripide, de Sophocle et d'Aristophane, n'a pas été joué ou, pour mieux dire, n'a pu être joué ailleurs que dans l'orchestre même. Il l'a peut-être été, vers la fin du siècle, dans un orchestre que flanquait et que prolongeait une estrade très basse; mais, de toute manière, c'est toujours devant le *proskénion,* ce n'est jamais sur la couverture du bâtiment de la *skéné* que les acteurs débitent leur rôle, sauf pour un moment, dans ces cas exceptionnels qui s'expliquent par l'intrigue de la pièce, par exemple quand un personnage est censé monter sur le toit ou à l'étage supérieur de sa maison, quand un dieu apparaît dans les hauteurs de l'empyrée.

Ce résultat, nous pouvons donc le considérer comme acquis; mais il semble, à première vue, être en contradiction formelle avec toute une série de témoignages dont les plus anciens remontent à la fin du IVe siècle avant Jésus-Christ, tandis que d'autres, ceux de Vitruve et de Pollux, datent du premier et du second siècle de notre ère. Parmi tous ces témoins, celui dont l'autorité est certainement la moins discutable, c'est Aristote, sous les yeux de qui le drame a produit ses derniers chefs-d'œuvre, Aristote qui a vu jouer dans le théâtre de Bacchus certaines

[1] Pour les premiers articles, voir les cahiers de mars, avril, juillet et septembre 1898.

pièces des vieux maîtres de la tragédie et, plus souvent encore, les comédies de ses contemporains Philémon et Ménandre. Vitruve n'a vécu que trois siècles plus tard, et cela non plus à Athènes, mais à Rome; on serait cependant mal venu à ne pas prendre ses dires en très sérieuse considération, quand, pour exposer les règles qui doivent présider à la construction des théâtres, il définit le théâtre grec par les caractères qui le distinguent du théâtre romain[1]. Si Pollux est de date encore plus récente, il a puisé aux meilleures sources les matériaux de son *Onomasticon;* c'est ainsi que, selon toute apparence, le chapitre de Pollux qui concerne le théâtre a été rédigé à l'aide de l'*Histoire du théâtre* (*θεατρικὴ ἱστορία*), qui avait été écrite au temps d'Auguste par le roi Juba II[2]. Si les ouvrages de ce prince sont perdus, tout au moins avons-nous la preuve qu'il était un fin connaisseur des arts de cette Grèce dont il avait étudié les antiquités; les seules statues de quelque valeur que l'on ait trouvées en Algérie sont les restes de la galerie que Juba avait formée dans sa capitale, Julia Cæsarea, aujourd'hui *Cherchel.* Tous ces témoignages sont d'accord pour attester que, dans la période de la vie du théâtre à laquelle ils se rapportent, c'était sur une scène surélevée, analogue à la nôtre, que les acteurs tragiques et comiques jouaient leurs rôles, au-dessus d'un orchestre dont la jouissance était réservée aux chœurs de danse, de musique et de chant. Le mot *σκηνή* a pris dans la langue, dès le temps d'Aristote, le sens qu'il a dans les idiomes modernes; il a sans doute dès lors ou il aura bientôt pour synonyme le mot *λογεῖον*, littéralement *l'endroit d'où l'on parle, le parloir.* Les écrivains latins se servent indifféremment des expressions *scæna* et *pulpitum.* Quels que soient les termes employés, tous les textes où ils se rencontrent donnent la même impression : ils supposent chez l'auteur auquel ils appartiennent la connaissance et l'idée d'une scène dont la hauteur met entre elle et l'orchestre une distance qui en fait deux provinces séparées, deux domaines indépendants.

Nous ne saurions songer à reproduire et à discuter un à un tous ces textes ni même les principaux d'entre eux; on les trouvera cités et commentés dans les livres et dans les études auxquels nous avons eu plus d'une occasion de renvoyer le lecteur. Nous nous bornerons à rappeler qu'ils sont très concordants et très formels. MM. Dœrpfeld et Reisch n'en ont pas moins cherché, de diverses manières, à en éluder ou à en affaiblir l'autorité. Parfois ils donnent des passages qui les embarrassent des

[1] Vitruve, V, 6-8. — [2] Rohde, *De Pollucis in apparatu scenico enarrando fontibus*, Lipsiæ, 1870.

traductions tout à fait inattendues. C'est le cas pour les locutions *ἀπὸ σκηνῆς* et *ἐπὶ τῆς σκηνῆς* dont Aristote se sert, à plusieurs reprises, en opposant les couplets et le dialogue débités par les acteurs aux chants du chœur, *τὰ τοῦ χόρου* [1]. Reisch veut rendre *ἀπὸ σκηνῆς* par : « en venant du fond, du bâtiment de la *skéné* », et *ἐπὶ τῆς σκηνῆς* par : « dans le voisinage de la *skéné* contre le mur du *proskénion* [2] ». Sur *ἀπὸ σκηνῆς*, on peut épiloguer; mais jamais personne n'admettra que *ἐπὶ τῆς σκηνῆς* puisse signifier autre chose que *sur la skéné*.

Ailleurs, c'est Vitruve que Dœrpfeld n'hésite pas à accuser d'avoir parlé en étourdi de ce qu'il ne savait pas ou de ce qu'il savait mal, d'avoir décrit le théâtre grec sans l'avoir jamais vu, d'après des renseignements inexacts ou des plans mal compris. C'est Pollux auquel on adresse des reproches du même genre : il aurait tout confondu et, quand il prétend faire connaître l'organisation de l'ancien théâtre grec, ce serait au théâtre de son temps qu'il aurait emprunté tous les éléments de sa description.

Ces interprétations des textes sont forcées; personne n'a été convaincu par ces allégations. Pour quiconque examine, sans un parti pris d'avance, les textes d'Aristote que nous avons visés, l'auteur de la *Poétique* et celui de l'*Onomasticon* disent les mêmes choses en termes qui diffèrent à peine. Aristote aurait signé des deux mains, si l'on peut ainsi parler, cette formule qui est de Pollux : « La scène appartient en propre aux acteurs, comme l'orchestre au chœur [3]. » On ne saurait rien imaginer de plus précis et de plus net, rien qui fasse mieux sentir que le temps est passé où les acteurs et le chœur vivaient côte à côte dans l'orchestre sur le même terrain qu'ils se partagaient à l'amiable, en s'arrangeant pour qu'aucun des deux groupes ne gênât l'autre et pour que le rythme de ces mouvements combinés ajoutât encore à la noblesse et à l'effet du spectacle. Ce divorce qui s'est accompli sans retour, Vitruve le proclame en termes qui ne prêtent pas davantage à l'équivoque et au doute : « Ita . . . ampliorem habent orchestram Græci [quam Romani] et scenam recessiorem minoreque latitudine pulpitum, quod *λογεῖον* appellant,

[1] Aristote, *Poétique : θρῆνος κοινὸς χόρου καὶ ἀπὸ σκηνῆς* (c. 12); ailleurs (c. 24) il est dit que la tragédie ne peut pas représenter plusieurs événements à la fois, mais seulement « la partie de l'action qui s'accomplit sur la scène et par les acteurs », *τὸ ἐπὶ τῆς σκηνῆς καὶ τῶν ὑποκριτῶν μέρος*. Cf. *Problèmes*, XIX, 15 et 49.

[2] Reisch (*Das Griechische Theater*, p. 284-285) traduit *ἐπὶ σκηνῆς* par : *in der Nähe der Skene*. Toutes les explications qu'il donne à ce propos ne sauraient justifier cette traduction tout arbitraire. On ne saurait citer un texte grec où *ἐπί*, avec le génitif, signifie autre chose que *sur*.

[3] Pollux, IV, 123 : *Καὶ σκηνὴ μὲν ὑποκριτῶν ἴδιον, ἡ δὲ ὀρχήστρα τοῦ χόρου*.

ideo quod apud eos tragici et comici actores in scæna peragunt, reliqui autem artifices suas per orchestram præstant actiones [1]. »

En détournant les mots de leur sens naturel, on a pu essayer de tirer à soi Aristote et Pollux, de trouver quelque ingénieux expédient qui donne tout au moins l'apparence d'une conciliation et d'une entente possible; mais, avec Vitruve, on ne saurait recourir à ces échappatoires. C'est ce dont Dœrpfeld a lui-même pleine conscience. Sa théorie implique l'hypothèse d'une grave erreur de fait commise par Vitruve, hypothèse à l'adoption de laquelle s'opposent des raisons diverses, dont il n'a garde de méconnaître la valeur et la force; il comprend qu'elles aient embarrassé les plus déclarés même de ses partisans et qu'ils se soient refusés à le suivre jusque-là [2]. Vitruve, nous le savons et par les titres des ouvrages qu'il cite et par l'ensemble de son exposition doctrinale, avait puisé aux meilleures sources; il avait entre les mains les traités où les plus célèbres architectes grecs, du cinquième au second siècle avant notre ère, avaient exposé la théorie de leur art ou décrit les édifices qu'ils avaient construits; dans ces livres qui ne pouvaient guère ne pas être accompagnés de dessins et auxquels il renvoie souvent, il avait pu trouver des renseignements aussi circonstanciés et aussi exacts sur les théâtres que sur les temples [3]. Avait-il voyagé en Grèce? Nulle part il ne fait la moindre allusion à un voyage de ce genre. Selon toute vraisemblance, il n'avait donc pas quitté l'Italie; mais, sans en sortir, il avait pu voir, à Rome même, des théâtres grecs, semblables à ceux qui existaient alors dans les provinces orientales de l'empire; il avait pu assister à des représentations dramatiques où tout, la langue, les auteurs et la mise en scène, était purement grec. Une inscription contemporaine de Vitruve, celle qui relate la célébration des jeux séculaires de l'an XVII avant J.-C., mentionne, à côté des *ludi latini* donnés dans le théâtre de bois voisin du Tibre, des *ludi thymelici græci*, offerts au peuple dans le théâtre de Pompée, et des *ludi astici græci*, dont les mêmes spectateurs auraient été gratifiés *dans le théâtre qui est dans le cirque flaminien* [4]; en dressant une scène à travers l'arène, vers le milieu ou le tiers de sa longueur, il était facile de changer en théâtre une partie du cirque. Les *ludi thymelici*, ce sont certainement des concerts de musique vocale et instrumentale, coupés de ballets [5]; dans les *ludi astici* il est difficile

[1] Vitruve, V, VIII (éd. Rose).

[2] Dœrpfeld, *Athen. Mitth.*, 1897, p. 440, 447.

[3] Vitruve renvoie lui-même aux dessins qu'il avait placés à la suite de son ouvrage, *De architectura*, VIII, VI, 3.

[4] *Ephemeris epigraphica*, t. VIII, p. 233, l. 156.

[5] Les inscriptions mentionnent souvent les ἀγῶνες θυμελικοί, et le sens de

de voir autre chose que l'exécution de tragédies et de comédies, peut-être aussi des mimes[1]. Sur la composition de ces spectacles les détails nous manquent; mais ce qui nous est attesté d'une manière formelle, c'est que l'un des édifices où ont été célébrés ces jeux d'un caractère exotique était la copie agrandie d'un modèle grec, d'un théâtre grec de l'âge hellénistique : « Arrivé à Mitylène, Pompée, raconte Plutarque, fut charmé de la beauté du théâtre; il en fit donc prendre le plan et relever les dispositions, avec l'intention d'en bâtir un pareil à Rome, mais dans de plus grandes dimensions et avec un aspect plus majestueux[2]. »

Où que Vitruve ait pris ses informations, il est certain que les données qui se déduisent de sa description se trouvent concorder, d'une manière générale, avec celles qui ont été fournies par l'étude des monuments. Restituez un type de théâtre grec d'après les indications de l'architecte romain; dans cette restitution toute théorique, les dispositions essentielles et la proportion des différentes parties seront, à peu de chose près, ce que nous les retrouvons dans tous ces théâtres de la Grèce et de l'Asie Mineure que, depuis peu, des fouilles méthodiques ont dégagés des terres qui en masquaient les ruines; c'est ce que Dœrpfeld, avec la bonne foi qui le caractérise, ne fait pas difficulté d'avouer.

Dans ces conditions, rien n'est donc moins vraisemblable que la méprise attribuée à Vitruve. Les premières explications que Dœrpfeld en a proposées sont si faibles qu'il se garde d'y insister[3]. Vitruve, dit-il, a pu confondre le *théologéion* et le *logéion;* il a pu être induit en erreur par l'expression ἐπὶ σκηνῆς qu'il aurait rencontrée dans les ouvrages grecs dont il se servait et qu'il aurait mal comprise; il ne se serait pas avisé de lui prêter la signification que Dœrpfeld veut lui assigner, de la traduire par : *devant la skéné, près de la skéné.* Pour lui, elle aurait voulu dire : *sur la skéné.* Or ce dernier sens, nous l'avons déjà montré, est le seul que cette formule ait jamais pu avoir en grec.

Dœrpfeld a l'esprit trop pénétrant pour n'avoir pas senti, à part lui, l'insuffisance de ces conjectures, pour n'en pas avoir été secrètement tourmenté. Depuis la publication de son livre, il n'a donc pas cessé de

ce mot est très bien défini par Isidore, d'après les sources anciennes dont il disposait : « Thymelici erant musici scenici, qui in organis et lyris et citharis præcinebant. » (*Or.*, XVIII, 47.)

[1] Le mot ἄστυ, chez les Grecs, était particulièrement employé pour désigner la ville d'Athènes, comme *urbs*, chez les Latins, pour désigner Rome (*Thesaurus*, s. v. ἄστυ). Les *ludi astici*, c'étaient des jeux à la manière d'Athènes, c'est-à-dire des jeux dont le drame classique d'Athènes fournissait la matière principale.

[2] Plutarque, *Pompée*, § 42.

[3] *Das Griechische Theater*, p. 364.

chercher une explication qui le satisfît mieux lui-même et qui eût chance d'être plus aisément acceptée par la critique[1]; il a cru, tout récemment, l'avoir trouvée. Pour lui, le théâtre que Vitruve aurait eu en vue et qu'il aurait opposé au théâtre romain, ce ne serait pas le théâtre de la Grèce propre, celui d'Athènes et d'Épidaure, d'Érétrie et de Sicyone, ce serait un théâtre qu'il appelle *le théâtre de l'Asie Mineure* et dont il cherche à définir le type à l'aide de traits qu'il emprunte à différents édifices de cette contrée et, plus particulièrement, au théâtre de Termessos, une ville de la Pamphylie[2]. Par les maîtresses lignes de son plan, par le dessin de son orchestre ainsi que par la relation établie entre celui-ci et les constructions qui font face aux spectateurs, ce théâtre présenterait les principaux des caractères qui, pour Vitruve, distinguent le théâtre grec du théâtre romain. Le mur qui limite l'orchestre et que nous avons appelé le *proskénion* a ici à peu près la hauteur indiquée par Vitruve, celle qu'il offre dans la plupart des théâtres de la Grèce propre; comme dans ceux-ci, au lieu de couper l'orchestre par le milieu, il est presque tangent à la circonférence du cercle; mais, en même temps, il n'a jamais pu servir de décor; il n'est pas orné de colonnes et les portes qui y sont percées sont étroites et basses[3]. Ce n'est qu'un mur de soubassement, au-dessus et en arrière duquel s'étend une plate-forme qui, sans aucun doute, a joué le rôle d'une véritable scène. Le théâtre de Mitylène, qui servit de modèle au théâtre de Pompée, aurait, selon Dœrpfeld, appartenu à cette même catégorie d'édifices, dans lesquels il faudrait chercher les éléments du type que Vitruve a décrit sous le nom de *theatrum græcum*, soit d'après les observations qu'il avait faites à Rome même, soit d'après les documents qu'il mettait en œuvre.

Dès qu'eut été publié ce mémoire, on prit acte du désaveu que Dœrpfeld s'y infligeait à lui-même[4]. Comme on l'a dit, il avait évacué, sous le feu de l'ennemi, une des positions qu'il avait jusqu'alors défendues avec le plus d'acharnement; mais cette prudente retraite, opérée en bon ordre, ne lui épargna pas un nouvel assaut. Pour continuer ces méta-

(1) Carl Robert (*Hermes*, t. XXXII, p. 448 et suivantes) et Bethe (*Gött. gelehrte Anzeigen*, 1897, p. 411 et suivantes) avaient été d'accord pour montrer que Dœrpfeld n'avait pas réussi à rendre même plausible son hypothèse d'une erreur de Vitruve; ils lui avaient nettement signifié qu'il fallait renoncer à cette hypothèse.

(2) Dœrpfeld, *Das Griechische Theater Vitruvs* (*Athen. Mittheil.*, 1897, p. 439-462, pl. X et figures dans le texte).

(3) Lanckcronski, *Les villes de la Pamphylie et de la Pisidie*, t. II, pl. X et XI, fig. 53.

(4) E. Bethe, *Das Griechische Theater Vitruvs* (*Hermes*, t. XXXIII, p. 313 et 323).

phores toutes militaires, dont l'emploi s'explique par l'ardeur de la polémique engagée à ce sujet, on a, l'épée à la main, poursuivi Dœrpfeld jusque dans ses derniers retranchements. Tout d'abord, lui fait-on remarquer, n'est-il pas étrange qu'il faille aller chercher jusqu'en Lycie, en Pamphylie et en Pisidie, dans des édifices qui ne datent que du premier ou du second siècle de notre ère, les modèles dont se serait inspiré, vers le milieu du premier siècle avant J.-C., l'architecte de Pompée? Quelle raison a-t-il d'affirmer que le théâtre de Mitylène présentât les traits qui pour lui définissent ce type? Mitylène, la principale cité de cette île de Lesbos où la poésie lyrique a jeté tant d'éclat, a dû avoir son théâtre de pierre dès le IVe ou le IIIe siècle. De ce théâtre rien ne subsiste; mais dans la partie de l'Asie Mineure qui est voisine de Lesbos, à Pergame, à Assos, à Magnésie du Méandre, à Tralles, à Priène, etc., on a trouvé des restes plus ou moins importants des anciens théâtres; or l'étude des ruines de tous ces édifices démontre que ceux-ci offraient les dispositions qui caractérisent ce que Dœrpfeld appelle le *théâtre hellénistique*, type aujourd'hui bien connu, dont le plus parfait modèle nous a été conservé, en Grèce même, par le beau théâtre d'Épidaure.

Rien d'ailleurs ne justifie la prétention annoncée de constituer, avec ces quelques théâtres pamphyliens, lyciens et pisidiens, un groupe d'édifices auquel s'appliquerait mieux qu'à tout autre la description que fait Vitruve de son *theatrum græcum*.

Nous ne pouvons reproduire ici, même sous forme de résumé, les arguments de Bethe, la discussion très fine et très serrée à laquelle il soumet la thèse de Dœrpfeld; personne, croyons-nous, après avoir pris connaissance de cette réponse, n'admettra que Dœrpfeld ait réussi, comme il s'en flatte, tout ensemble à libérer Vitruve du crime d'erreur et à soustraire sa propre doctrine au reproche d'être en contradiction directe avec le témoignage de l'architecte romain.

II

S'il n'est pas permis à la critique de faire violence aux textes quand on risque d'avoir contre soi l'autorité d'Aristote, ou de se refuser à tenir compte du témoignage de Vitruve, il ne reste à l'historien qu'un seul moyen de se tirer d'embarras: c'est de se résoudre à accepter l'hypothèse d'un changement décisif qui se serait opéré, entre la fin du Ve siècle et celle du IVe siècle, dans les conditions générales du théâtre et la forme des représentations. Ce changement, voici en quoi il aurait consisté: rendu à sa destination première, l'orchestre, à partir d'un certain mo-

ment, n'aurait plus servi que pour la danse, la musique et le chant, pour toutes les exécutions qui rentraient dans la catégorie de ce que Vitruve appelle les *ludi thymelici*, tandis que, pour jouer le drame d'où s'était retiré peu à peu l'élément lyrique et où l'action avait pris une importance de plus en plus grande, les acteurs auraient abandonné l'orchestre pour s'établir à demeure sur la couverture de l'ancienne *skéné*, sur cette plate-forme du haut de laquelle, en mainte circonstance, ils avaient déjà eu l'occasion de s'adresser au public. Ce qui était autrefois le *théologéion* serait ainsi devenu le *logéion*, en arrière duquel se serait dressé un mur plus élevé que le *proskénion*, le mur que Vitruve appelle « la devanture de la scène », *frons scenæ;* des plates-formes secondaires, ménagées dans la hauteur de cette façade, se prêtaient aux apparitions des dieux, à celles des personnages qui étaient censés se montrer soit à une fenêtre, soit sur le toit de leur maison.

Des inscriptions de Délos, qui datent du IIIe siècle avant notre ère, font allusion à toute cette partie supérieure du mur de scène, à ce qu'elles appellent les *scènes d'en haut* (τὰς ἐπάνω σκηνάς) et aux balcons (ἐξώσΊραι) qui y étaient posés, ainsi qu'aux degrés, aux escaliers par lesquels les acteurs montaient jusque-là, quand l'exigeait l'intrigue [1]. Le poète disposait ainsi des mêmes ressources que par le passé pour jeter de l'imprévu et de la variété dans le mouvement de sa pièce; toute la différence, c'était que le drame avait quitté le rez-de-chaussée, comme nous dirions, pour s'installer au premier étage.

Les motifs qui ont suggéré l'idée de cette émigration du chœur, de ce que l'on pourrait presque appeler ce déménagement, on les a déjà indiqués et mis en lumière. Acteurs et choristes devaient se séparer quand ils n'auraient plus besoin les uns des autres, quand aurait cessé entre eux cet échange de sentiments et d'idées qui les avait d'abord si intimement unis, comme on le voit chez Sophocle et surtout chez Eschyle. Chez Euripide, le lien est déjà si relâché qu'il devait bientôt se rompre. Prenez par exemple une pièce comme les *Phéniciennes*, qui a été jouée, croit-on, en 407. Les étrangères qui composent le chœur ne sont, à Thèbes, que des passantes; elles ne peuvent prendre qu'un bien faible intérêt à l'action tragique et compliquée qui se développe sous leurs yeux, et, de fait, elles ne s'y mêlent point; si elles déplorent les meurtres auxquels elles assistent, ce n'est guère que pour la forme; elles paraissent plus attentives à célébrer les beautés du temple et du site de Delphes

(1) *Bulletin de correspondance hellénique*, 1894, p. 163. Pour le sens de ces textes, voir Chamonard, *Le théâtre de Délos* (*ibid.*, 1897, p. 256-318) et Dœrpfeld, *Le théâtre de Délos et la scène du théâtre grec* (*ibid.*, p. 562-580).

ou la naissance miraculeuse de Bacchus qu'elles ne sont émues des malheurs de Thèbes. Leurs chants sont de brillants hors-d'œuvre que l'on pourrait retrancher sans que rien parût manquer à la pièce. Tout ce que nous savons de la *Fleur,* une tragédie d'Agathon que les contemporains goutèrent fort, c'est que les chants du chœur n'y étaient que des intermèdes poétiques et musicaux, qui n'avaient aucun rapport avec le sujet de la pièce [1].

Le même phénomène se produit, vers le même temps, dans la comédie. Le rôle du chœur est déjà singulièrement réduit dans l'*Assemblée des femmes,* d'Aristophane, jouée en 392; le chœur n'y débite plus de *parabase.* Dans le *Ploutos,* qui est de 388, il y a bien encore un chœur; mais ce n'est pas seulement la *parabase* qui est supprimée; les chants d'ensemble ont aussi disparu.

Ainsi donc, vers les premières années du IVe siècle, une même tendance se manifeste dans l'une et l'autre forme du théâtre attique. Nous assistons là au dénouement naturel d'une évolution organique dont le commencement et la fin échappent en partie à notre curiosité, mais dont toute la partie moyenne nous est connue par les ouvrages conservés qui en représentent l'activité créatrice. Sous les Pisistratides, la tragédie et la comédie avaient travaillé à se dégager l'une du dithyrambe, qui se chantait dans les fêtes de Bacchus, et l'autre des joyeuses et burlesques chansons qui retentissaient dans les mêmes fêtes, jetées à la foule du haut des chars que des vendangeurs barbouillés de lie promenaient à travers la campagne. Avec l'acteur unique, puis avec deux acteurs et bientôt avec trois, le dialogue, dans la première moitié du Ve siècle, se détacha du chant.

De génération en génération, de Phrynichos à Eschyle, d'Eschyle à Sophocle, de Sophocle à Euripide, comme de Cratinos à Eupolis et à Aristophane, l'action, d'abord à peine indiquée, se fait dans le drame une place de plus en plus grande, aux dépens de l'élément lyrique, qu'elle rejette peu à peu au second plan. Lorsqu'elle se l'est tout à fait subordonné, comme c'est le cas dans les tragédies d'Euripide et dans les dernières comédies d'Aristophane, elle est bien près de l'éliminer, et c'est ce qui arriva au IVe siècle.

De la tragédie qui succéda à celle d'Euripide presque rien ne subsiste; mais il y a tout lieu de croire qu'elle n'avait gardé que de faibles restes du chœur; si celui-ci paraissait encore sur le théâtre, ce n'était que pour y exécuter, dans les entr'actes, comme nous dirions, des inter-

[1] Aristote, *Poétique,* c. 18.

IMPRIMERIE NATIONALE.

mèdes lyriques (ἐμβόλιμα) qui, comme ceux dont parle Aristote à propos d'Agathon, n'avaient aucun rapport avec la pièce et pouvaient s'insérer indifféremment dans n'importe quel drame. Ceux des poètes tragiques qui, dans la seconde moitié du IVe siècle, remportèrent le plus de victoires étaient des élèves d'Isocrate; or l'éducation que l'esprit recevait dans l'école du célèbre rhéteur préparait mal aux hardiesses du chant lyrique et ne devait pas en donner le goût; qu'aurait pu être ce chant chez un poète comme Chérémon, duquel Aristote dit « qu'il était scrupuleusement précis dans son style, comme un prosateur[1] »?

Quant à la comédie moyenne et à la comédie nouvelle, nous ne sommes pas, pour ce qui les concerne, réduits à une aussi complète ignorance; nous pouvons en concevoir une idée assez nette et par les nombreux fragments qui en ont été recueillis, et par les imitations que nous en ont laissées Plaute et Térence. Si la comédie moyenne, dont nous avons un échantillon dans le *Ploutos*, conserve encore, au début du siècle, un chœur dont elle semble ne savoir que faire, elle fut bientôt délivrée de cet embarras; c'est vers ce temps que l'orateur Kinésias supprima la chorégie, pour le drame comique, par un décret qui lui valut le surnom de « meurtrier des chœurs » (χοροκτόνος)[2]. Quant à la comédie nouvelle, on ne voit pas quelle place aurait pu s'y ménager le chœur, même réduit à la portion congrue.

Si l'ode, avec son libre et capricieux élan, s'encadre comme d'elle-même dans les aventures étranges qu'imagine la fantaisie d'un Aristophane, comment et sous quel prétexte aurait-elle pu être appelée à déployer ses ailes parmi ces fines peintures de mœurs bourgeoises et ces délicates analyses du sentiment où excellent Philémon et Ménandre, au milieu de ces intrigues compliquées que le spectateur aurait eu peine à suivre, si son attention avait été distraite par des hors-d'œuvre poétiques?

A partir du moment où le drame se fut ainsi démêlé de l'ode pour chercher tout son intérêt dans les péripéties de l'action, il n'y avait plus aucune raison pour que les choristes et les acteurs continuassent d'avoir un domicile commun; on comprend que ceux-ci, dès lors, aient laissé la jouissance de l'orchestre à ces danseurs et à ces chanteurs avec lesquels ils n'avaient plus rien à débattre et qu'ils aient voulu avoir une tribune dont ils fussent les seuls maîtres, pour y exercer leur art, désor-

[1] Aristote, *Rhétorique*, III, 12 : ἀκριβὴς ὥσπερ λογόγραφος.

[2] Scoliaste des *Grenouilles*, au vers 404. Au sujet de la date probable de ce décret, voir Maurice Croiset, *Histoire de la littérature grecque*, t. III, p. 586, note 1.

mais indépendant. Cette prise de possession du *logéion* par l'acteur, ce fut le signe visible et comme la consécration de l'affranchissement du drame, le terme facile à prévoir de la longue suite des démarches par lesquelles il s'était émancipé graduellement et en était arrivé à se suffire sans le secours du chant lyrique.

C'est bien ainsi que les choses se sont passées. Nous avons déjà cité quelques-uns des textes qui le donnent à entendre et nous en pourrions alléguer plusieurs autres; mais nous ne saurions nous dispenser d'en produire un qui paraît avoir une valeur démonstrative tout exceptionnelle. Il est tiré de la *Vie de Démétrius,* par Plutarque. On pourrait, semble-t-il, être tenté d'en récuser l'autorité, sous le prétexte qu'il serait très postérieur à l'époque qui nous occupe; mais ce serait montrer que l'on connaît mal Plutarque et ses procédés de composition. Cette vie du Poliorcète, si riche en anecdotes piquantes, en curieux traits de caractère et de mœurs, n'est évidemment faite que de matériaux empruntés à des auteurs contemporains de Démétrius ou voisins de son temps, à ceux qui avaient écrit de première main l'histoire des successeurs d'Alexandre. Plutarque raconte ce qui se passe en 296, quand Démétrius, trahi et proscrit par ces Athéniens qu'il avait, quelques années auparavant, comblés de bienfaits, se fut ouvert par la force cette cité qui l'avait surpris et irrité par son ingratitude. « Démétrius, dit Plutarque, ordonna à tous les Athéniens de se réunir au théâtre; puis, ayant entouré d'un cordon de soldats le bâtiment de la scène et fait ranger ses gardes du corps sur le *logéion* même, il y descendit, comme le font d'ordinaire les acteurs tragiques, par les entrées latérales d'en haut (*διὰ τῶν ἄνω παρόδων*), ce qui ne fit qu'augmenter l'effroi qu'éprouvaient les Athéniens[1]. » Il est inutile de rappeler ici comment, dès les premiers mots qu'il prononça, Démétrius rassura ses auditeurs et comment il leur accorda un généreux pardon. Ce qui nous intéresse, ce sont les termes mêmes dont Plutarque se sert pour décrire les mesures prises par Démétrius et son entrée au théâtre; or personne n'admettra que l'historien se soit représenté le roi s'avançant dans l'orchestre pour s'adresser aux Athéniens. Jamais **λογεῖον** n'a été synonyme d'**ὀρχήστρα**. Dira-t-on que l'écrivain a pu confondre les deux mots? Ce qui rend cette supposition inadmissible, c'est le détail qui suit, la mention des *parodoi supérieures;* elle ne peut pas avoir trait aux larges avenues latérales qui donnaient accès à l'orchestre. Celles-ci, c'étaient les *πάροδοι* tout court, ou, si l'on voulait les distinguer des autres, les *κάτω πάροδοι*, les *couloirs d'en bas*. Tout, dans

[1] Plutarque, *Démétrius*, XXXIV, 2.

ce récit, est de la dernière précision; Plutarque, on le sent, n'a fait que le transcrire, tel qu'il le trouvait chez l'un des historiens ou des auteurs de mémoires qu'il avait pris pour guides quand il entreprit de composer cette vie du plus aventureux et du plus brillant des *diadoques*.

Il ne paraît donc pas douteux que, dans la première moitié du IVe siècle, les habitudes du théâtre se soient modifiées et que l'on se soit mis à jouer la tragédie et la comédie nouvelles non plus dans l'orchestre, *devant le proskénion*, mais sur le *logéion, au-dessus du proskénion*. Quand Aristote écrit sa *Poétique*, ce nouveau mode d'exécution était entré depuis assez longtemps dans l'usage pour que le philosophe le suppose connu de tous ses lecteurs; l'historien que copie Plutarque était donc sûr d'être compris quand, un peu plus tard, il faisait allusion aux passages par lesquels les acteurs tragiques entraient en scène.

A tous ces textes qui impliquent ou qui attestent l'adoption de la scène surélevée on oppose deux objections. La première est fondée sur des raisons tirées de l'optique. Avec une scène haute de trois ou quatre mètres, les spectateurs des rangs inférieurs de gradins auraient mal vu les acteurs, n'auraient vu que le haut de leurs corps, et il se trouve justement que c'est là qu'étaient dressés, tout près de l'orchestre, les sièges d'honneur, ceux qui étaient destinés aux prêtres, aux magistrats, aux hôtes de la cité; c'est ce que Dœrpfeld a voulu démontrer au moyen des figures géométriques qu'il a multipliées dans son chapitre VII (fig. 87-92); mais, comme on l'a fait remarquer, ces figures sont trompeuses [1]. Pour la commodité de la démonstration, Dœrpfeld suppose une faible distance entre le spectateur des rangs les plus bas et l'acteur planté sur la scène de Vitruve; mais cette distance, dans le théâtre de Lycurgue, était d'environ 14 mètres, et, Dœrpfeld le reconnaît lui-même, cet éloignement mettrait le spectateur visé ci-dessus dans des conditions moins défavorables que celles qui résulteraient de ses diagrammes et particulièrement de la figure 92 [2]. Il n'en demeure pas moins vrai que ce dignitaire, assis en face d'une scène haute de 3 à 4 mètres et au-dessous d'elle, aurait moins bien vu que les spectateurs du commun, placés au niveau de la scène ou un peu au-dessus d'elle; mais ce qui lève la difficulté, c'est une observation qu'a permis de faire l'état dans lequel ont été retrouvés certains théâtres, ceux par exemple d'Épidaure et de Mégalopolis. Dans ces édifices il y avait un second rang de sièges d'honneur, séparés de ceux d'en bas par deux ou trois

[1] Bethe, p. 707 des *Gœttingische gelehrte Anzeigen*, 1897 (dans le compte rendu qu'il donne du livre de Dœrpfeld). — [2] *Das Griechische Theater*, p. 357.

rangs de gradins [1]. Les sièges voisins de l'orchestre auraient été utilisés par leurs titulaires soit quand une assemblée se tenait dans le théâtre, ce qui était devenu la pratique à peu près constante de l'âge macédonien, soit quand la fête du jour aurait comporté seulement l'exécution des morceaux de musique, des exercices de danse et des jeux gymniques auxquels s'appliquait la désignation de *ludi thymelici*. Pour les représentations dramatiques, ces mêmes dignitaires auraient remonté quelques marches; ils auraient été occuper les places qui leur étaient réservées dans la seconde précinction.

Ce qui, nous ne le nions pas, est plus embarrassant, c'est le peu de profondeur qu'attribuent à cette scène les prescriptions de Vitruve, qui sont d'accord avec les monuments [2]. Nous sommes accoutumés aujourd'hui à des scènes qui ménagent, entre la toile de fond et ce que nous appelons la rampe, un très large intervalle où l'on peut distribuer des groupes nombreux de figurants; nous avons donc peine à comprendre qu'un drame, tragédie ou comédie, ait pu se jouer sur une bande de terrain qui, longue de 15 à 20 mètres, n'avait, dans l'autre sens, que de 2 m. 50 à 3 mètres, entre la crête du *proskénion* et cet autre mur que Vitruve nomme « la façade de la scène » (*frons scenæ*); au théâtre d'Épidaure, cette dimension n'est même que de 2 m. 41. Sans doute c'est bien peu, et nos auteurs dramatiques comme nos acteurs s'accommoderaient mal d'un pareil manque d'espace et de recul; mais on oublie trop que la tragédie, même celle d'Euripide, et la comédie de Ménandre, telle que nous la connaissons d'après les imitations que nous en ont laissées Plaute et Térence, ne font jamais paraître à la fois que deux ou trois personnages, quatre au plus; or il était aisé de trouver sur une scène de ce genre la place de ces trois ou quatre personnages.

On a émis à ce propos une conjecture qui n'a rien que de vraisemblable. Dans tous les théâtres de la Grèce, il ne reste du mur de la scène que ses amorces; pour se faire une idée de l'aspect qu'il offrait, on propose de recourir aux architectures peintes qui décorent les parois des maisons de Pompeï et dont beaucoup paraissent simuler des façades de théâtre. Dans les tableaux qui ont ce caractère, on voit des personnages posés en avant de la façade, sur une sorte de scène; mais, en arrière et au-dessus de ceux-ci, d'autres personnages sont figurés. Il y en a qui sont encadrés dans une porte que décore une édicule aux colonnes élancées. Ceux-ci semblent être dans une salle dont la partie antérieure se laisse

[1] Bethe, *Gœttingische gelehrte Anzeigen*, 1897, p. 707. — [2] Bethe, *Prolegomena*, p. 259-264. *Gœtt. gel. Anzeigen*, 1897, p. 709-710.

apercevoir par une baie largement percée; ceux-là se montrent, dans les étages supérieurs, soit à la fenêtre, soit sur des balcons, soit dans des galeries ouvertes par devant. On a peut-être là une image assez exacte des dispositions que cette façade présentait dans des édifices tels que les théâtres d'Athènes et d'Épidaure; là aussi l'architecte avait pu ménager des jours assez spacieux et des annexes assez commodément distribuées pour que le metteur en scène retrouvât ainsi, dans la profondeur du bâtiment et sur sa hauteur, une partie tout au moins de la place et des aises auxquelles il avait renoncé quand il avait évacué l'orchestre [1]. Nous n'insisterons d'ailleurs pas sur cette hypothèse; nous pouvons nous dispenser d'y recourir, puisqu'il n'est pas impossible, à la rigueur, que toute l'action du drame attique se soit déroulée, sans gêne apparente, sur l'aire étroite qui surmonte le *proskénion*. Il y a là quelque chose qui ne s'accorde pas avec nos habitudes; mais ce n'est pas une raison suffisante pour récuser l'autorité des textes dont les uns donnent à entendre et les autres affirment nettement que les acteurs, depuis le jour où ils n'ont plus eu à se préoccuper des choristes, ont élu domicile sur la scène surélevée que suppose Aristote et que décrit Vitruve.

III

Il ne reste plus qu'un problème à discuter, celui de savoir comment et dans quelles conditions, après que ce changement se fut accompli, on exécuta, sur le théâtre d'Athènes, les vieilles pièces qui étaient, comme nous dirions, restées au répertoire, ces pièces où les chants du chœur faisaient partie intégrante du drame.

On ne saurait douter que, tout au moins jusqu'au IIIe siècle, une place n'ait été réservée, dans les représentations dramatiques annuelles, aux reprises des tragédies du Ve siècle. Comme aujourd'hui l'on joue Shakspeare en Angleterre et, en France, Corneille et Racine, on jouait alors, à Athènes, Eschyle, Sophocle et Euripide, surtout Euripide. Indirectes ou directes, les preuves abondent. L'orateur Lycurgue, quand il eut achevé de construire ce théâtre de pierre qui était un monument élevé au génie poétique d'Athènes, ne crut pas avoir assez fait en accordant aux trois poètes principaux de l'âge précédent les honneurs du bronze; il crut mieux servir encore leur mémoire en veillant à ce que, dans cet édifice que décoraient sans doute leurs statues, leurs grandes voix retentissent avec leur timbre original et leur accent vrai. Par son

[1] Bethe, *Prolegomena*, p. 263-265. Voir aussi, du même, les observations dans *Hermes*, 1898, p. 315.

ordre, leurs œuvres furent transcrites dans un manuscrit que reçurent en dépôt les archives publiques; dès lors les acteurs, quand ils jouèrent ces tragédies, furent tenus de ne point s'écarter du texte auquel cette recension avait ainsi imprimé un caractère authentique et officiel [1]. Pour que l'on ait songé à prendre ces précautions contre la négligence et le caprice des comédiens, il faut que, vers ce temps, ceux-ci aient eu des occasions fréquentes de se livrer à des fantaisies auxquelles Lycurgue a voulu couper court; il faut que l'on ait vu souvent reparaître alors sur la scène attique les drames que leurs admirateurs se préoccupaient de défendre contre le péril d'abréviations ou d'interpolations arbitraires.

Si c'est là ce qu'impliquent les mesures prises par Lycurgue pour garantir l'intégrité du texte des trois grands tragiques, les inscriptions achèvent de lever tous les doutes. Nous avons des fragments de celles qui, au IVe et au IIIe siècle, après chaque célébration des Grandes Dionysies, enregistraient les noms des acteurs qui avaient triomphé dans ces concours; or ces listes distinguent entre ceux qui avaient paru dans les *drames anciens, παλαιὰ δράματα*, et ceux qui s'étaient produits dans les *drames nouveaux, καινὰ δράματα* [2]. La place réservée aux *drames anciens* semble avoir été fort restreinte, à peu près comme celle qu'occupent aujourd'hui, dans le répertoire de la Comédie Française, Corneille et Racine. C'est ainsi que, dans une liste de 340, on ne voit figurer qu'un *drame ancien* contre neuf *nouveaux* [3]; mais quoique, alors comme aujourd'hui, la vogue allât surtout au moderne, la tragédie classique n'avait pas, comme nous dirions, tout à fait disparu de l'affiche.

Quant à la comédie ancienne, dès la fin du IVe siècle, elle s'était vue gênée dans ses mouvements et menacée dans sa liberté par les méfiances et les rancunes de ces hommes politiques qu'elle livrait si hardiment à la risée; bientôt après, ceux-ci l'avaient frappée de mort par la suppression de la liturgie qui lui fournissait son chœur. Rien n'indique que jamais, à partir de ce moment, les œuvres de ses maîtres les plus célèbres, Eupolis et Aristophane, aient été remises à la scène, ne fût-ce, comme pour les tragédies d'Eschyle, que par respect du passé, à titre de curiosité. Les allusions aux personnages et aux choses du jour qui en faisaient le sel dans sa première nouveauté n'auraient plus été comprises

(1) *Vie de Lycurgue*, dans les *Vies des dix orateurs* attribuées à Plutarque. — Le texte est altéré; mais le sens du passage ne s'en laisse pas moins aisément saisir et rétablir au moyen d'une correction facile et certaine.

(2) Voir le commentaire que donne de ces textes Bethe, *Prolegomena*, p. 244-288.

(3) *C. I. Att.*, II, 973.

du public; les caricatures énormes et les personnalités injurieuses où elle se complaît auraient choqué le goût, qui était devenu plus délicat et en même temps plus timide; enfin on voulait des pièces où il y eût ce que jadis on ne songeait pas à demander au poète, une action qui par elle-même eût de l'intérêt et piquât la curiosité. Aussi, pendant le siècle qui vit mourir, avec Aristophane, le genre qu'il avait illustré, la comédie n'a-t-elle été représentée, à Athènes et hors d'Athènes, que par ce que nous appelons la comédie d'intrigue et de caractère. Quand, au IIe siècle, les documents épigraphiques mentionnent, parmi les pièces représentées, des comédies *anciennes* (παλαιαὶ), ce qu'entend par là le rédacteur de ces actes, il nous le dit lui-même, ce sont des pièces de Ménandre, de Posidippe, de Philippidès et de Philémon [1].

C'est donc seulement pour la tragédie que la question se pose de savoir dans quelles conditions se sont joués, quand on les reprenait au IVe et au IIIe siècle, les drames du Ve siècle, comment ils étaient mis en scène dans ces solennités où ils étaient peut-être écoutés avec plus de respect que de plaisir sincère. Les textes ne fournissent aucun renseignement à ce sujet; mais le problème comportait deux solutions entre lesquelles on dut choisir suivant les temps et les lieux.

Athènes avait des raisons toutes particulières d'évoquer et de restituer autant que possible, en toute occasion, l'image de ce brillant passé dont elle se réclamait pour chercher à s'imposer encore, jusque dans sa décadence, à l'admiration de la Grèce. Là donc, plus que partout ailleurs, on dut s'appliquer, pour les choses du théâtre, à se replacer, par moments tout au moins, dans la donnée première, à montrer aux générations nouvelles, aux citoyens et aux étrangers qui se pressaient sur les bancs du théâtre, le drame tragique tel à peu près que l'avaient conçu ses illustres créateurs, tel que l'avaient applaudi, dans les heures de puissance et de gloire, les contemporains de Thémistocle, de Périclès et d'Alcibiade. Ce résultat, on ne pouvait l'obtenir qu'en revenant, les jours où l'on tentait cette entreprise, au mode d'exécution qui était jadis en usage, à celui qui seul pouvait donner à ce noble ensemble toute sa valeur et tout son effet. Il est probable que, pour les représentations de la tragédie classique, les acteurs, par exception, redescendaient dans l'orchestre pour y retrouver et y rejoindre ce chœur dont les avait séparés la scène surélevée qui d'ordinaire leur servait de piédestal. Grâce à ce rapprochement, on restaurait et on ressuscitait ainsi, pendant le court espace d'une matinée, ce drame tout débordant de poésie que les

[1] *C. I. Att.*, II, 975.

hommes d'un siècle de prose ne suivaient peut-être pas sans effort dans l'élan et l'audace de son envolée lyrique. C'est à peu près ainsi, toute proportion gardée, que parfois le Théâtre Français reprend Athalie avec chant et accompagnement d'orchestre, au lieu de supprimer les chœurs, comme on l'a fait jadis, ou de se contenter pour eux d'une simple récitation; c'est ainsi encore que, de loin en loin, il se donne le plaisir de représenter telle ou telle comédie de Molière, *le Bourgeois gentilhomme* par exemple, avec les intermèdes musicaux et les ballets qui y avaient été insérés lorsqu'elle fut jouée, pour la première fois, devant Louis XIV.

Ce sont les exigences des reprises et des représentations de l'antique tragédie qui ont dû surtout contribuer à prolonger l'existence du chœur tragique, alors même qu'il avait cessé d'être un des facteurs nécessaires de l'action dramatique. Les origines du chœur avaient un caractère religieux; le chœur était trop intimement mêlé aux rites sacrés des fêtes dionysiaques pour qu'on puisse s'étonner de le voir ainsi se survivre à lui-même et se maintenir, si l'on peut ainsi parler, en marge du drame alors que celui-ci n'a plus besoin de sa collaboration. Comme nous l'apprend une *didascalie* trouvée à l'Acropole, l'ancien régime de la *litargie chorégique* subsistait encore en 387 et 331; c'était toujours, après le concours des tragédies, le chœur de telle ou telle tribu et non le poète qui était proclamé vainqueur [1]. Cependant, au cours de ce siècle. Athènes, malgré des retours de prospérité apparente, n'avait cessé de s'appauvrir; les fortunes privées ne suffisaient plus à porter le fardeau de certains services. Il fallut donc, en 318-317, modifier toute l'organisation des spectacles publics. C'est, dès lors, le peuple qui entreprend la chorégie; il nomme, pour ordonner la fête et y présider, un *agonothète*, auquel il alloue les fonds nécessaires. Désormais ce ne sera plus au chœur, ce sera au poète et aux acteurs que sera attribué le prix. Ce changement était une constatation officielle de la décadence du chœur; peut-être correspondit-il à une réduction opérée dans le nombre des choristes qui le composaient. J'inclinerais pourtant à penser que, sous ce régime comme sous le précédent, lorsqu'il avait décidé d'inscrire au programme des Grandes Dionysies de l'année l'exécution de quelqu'une des maîtresses œuvres d'autrefois, des Perses, de l'Œdipe roi ou de l'Iphigénie en Aulide, c'était dans l'orchestre, devant le *proskénion*, que jouaient les acteurs et les choristes, réunis pour une heure ou deux par les nécessités de cette interprétation soignée et savante qui s'adressait surtout aux Lycurgue, aux Démosthène, aux Hypéride et à tout le groupe

[1] *C. I. Att.*, II, 771 et IV, p. 218 et suivantes.

dont ces orateurs étaient les chefs reconnus; ces ardents patriotes aimaient à trouver là l'illusion et comme l'hallucination de ce passé qu'ils regrettaient, qu'ils adoraient et qu'ils auraient voulu faire revivre.

En dehors d'Athènes, on n'avait pas les mêmes motifs de rester aussi obstinément attaché à la tradition, et ce qui dut fortement concourir à faire prévaloir d'autres habitudes, ce fut la formation de ces compagnies d'acteurs, les *artistes dionysiaques*, qui commencèrent à se constituer au IIIe siècle et qui bientôt, par suite de traités conclus avec les villes, furent partout chargées de l'entreprise des spectacles publics. Ces compagnies, pour faire leurs frais, ne pouvaient manquer de viser à l'économie. S'il en fut qui entretinrent un chœur tragique, en vue de certaines exécutions des vieux drames que parfois on leur demandait, elles le réduisirent sans doute à un strict minimum de chanteurs et de figurants. Plus souvent, elles durent s'en passer, le chœur n'ayant plus de rôle à jouer dans l'immense majorité des pièces qui composaient leur répertoire courant. Sous les successeurs d'Alexandre, partout ailleurs que dans l'Attique, on ne donnait plus guère, en fait d'anciennes tragédies, que celles d'Euripide, où le chœur a déjà bien moins d'importance que chez Sophocle. Dans ces conditions, quand une pièce d'Euripide était au programme, le directeur de la troupe pouvait faire représenter le chœur par un acteur que peut-être accompagnaient deux ou trois figurants. Au lieu de chanter les *stasima* du chœur, cet acteur les récitait, et le drame, avec son intrigue compliquée et son beau déploiement de passion, gardait encore, même ainsi appauvri et simplifié, beaucoup de son intérêt et de son charme [1].

C'était de cette façon, j'imagine, que les choses se passaient d'ordinaire dans les théâtres de l'époque hellénistique. Cet acteur qui personnifiait tout un groupe, rien ne l'empêchait de monter, avec sa faible suite, sur cette scène où n'auraient pas trouvé place les quinze choristes de l'ancien chœur tragique; il pouvait s'y tenir du commencement à la fin de la pièce, toujours prêt à donner la réplique aux personnages du drame. De cette manière encore, il y avait entre les acteurs et le chœur ou son substitut un contact de tous les instants; mais c'était sur la scène et non plus dans l'orchestre que ce contact se produisait. Lui-même, le chœur ou ce qui en tenait lieu avait fini par s'exiler de son berceau, par déserter cet orchestre auquel il semblait lié à jamais par le mystère de

[1] Bethe a très ingénieusement montré quelle influence la formation des compagnies d'artistes avait dû exercer sur la réduction graduelle et sur la disparition finale du chœur tragique (*Prolegomena*, p. 248-254).

ses origines sacrées, par le souvenir de ces danses et de ces chants du dithyrambe d'où était, peu à peu, issue la tragédie.

IV

Nous ne saurions entreprendre de résumer ici, même sous une forme très sommaire, la suite des résultats auxquels nous a conduit cette étude. Si, vers le terme de cette analyse, nous avons été amené à nous séparer de MM. Dœrpfeld et Reisch, si, presque malgré nous, nous avons été contraint à prendre ce parti par ce qui nous a paru l'irréfutable témoignage de textes très positifs et très clairs, nous nous reprocherions de laisser sous l'impression de cette dissidence finale le lecteur qui aura eu la patience de suivre toute la discussion. Malgré ce désaccord partiel, nous tenons à dire très haut quels inappréciables services a rendus la doctrine que M. Dœrpfeld exposait dans ses leçons depuis une dizaine d'années et qu'il a présentée dans son livre avec tant de force et d'ampleur, combien elle a fait avancer la science de l'antiquité. Il y a plus : ce que nous croyons être l'erreur de MM. Dœrpfeld et Reisch est, au fond, sans conséquence. Ils ont tort, selon nous, d'affirmer que l'on a, jusqu'aux derniers jours du monde ancien, continué de jouer la tragédie et la comédie dans l'orchestre et non sur cette scène haute et sans profondeur que décrit Vitruve et que nous montrent les ruines de plusieurs théâtres; mais, à vrai dire, il nous importe peu de savoir où et comment se jouait la tragédie dans un temps où elle n'était plus que l'ombre d'elle-même, où elle n'avait plus qu'une existence purement nominale. Ce qui est pour nous un bénéfice capital, c'est de nous rendre un compte plus exact des conditions dans lesquelles est né et a grandi, au cours du ve siècle, le drame attique, le drame d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide et d'Aristophane, c'est de mieux en connaître et en comprendre le développement organique, d'en mieux saisir la profonde originalité. C'est là ce que, sans exagération, nous devons aux observations et aux découvertes de M. Dœrpfeld ainsi qu'à tout le mouvement de controverse et de recherches qu'elles ont provoqué. Par une étude attentive et sagace des monuments, cet architecte a plus fait, pour éclairer et renouveler tout un chapitre de l'histoire des lettres grecques, que beaucoup de philologues des plus célèbres. C'est ce qui explique la dédicace par laquelle s'ouvre un livre que nous avons eu souvent l'occasion de citer au cours de cette recension, les *Prolegomena zur Geschichte des Theaters im Alterthum*. En tête de ces pages où il combat par des arguments subtils et souvent péremptoires certaines des opinions du nova-

teur, Eric Bethe a tenu à inscrire le nom de Wilhelm Dœrpfeld, auquel il associe celui d'Ulrich von Willamowitz-Mollendorf, qui s'est déclaré le zélé partisan des mêmes théories. Il a voulu, dit-il dans sa préface, témoigner ainsi de la reconnaissance qu'il doit à ces deux hommes, de la sincère admiration qu'il professe pour la pénétration de leur esprit, pour la haute et singulière valeur de leurs travaux.

GEORGES PERROT.

J. A. KNUDTZON, *Assyrische Gebete an den Sonnengott für Staat und Königliches Haus, aus der Zeit Asarhaddons und Asurbanipals*, mit Unterstützung der Universität Kristiania herausgegeben von Dr J. A. Knudtzon, 2 vol., t. I, in-fol. Tafeln, t. II, in-4°, Einleitung, Umschrift und Erklärung, Verzeichnisse. — Leipzig, Ed. Pfeiffer, 1893.

Les dieux se mêlaient intimement à la politique étrangère des vieilles nations orientales. Leur action n'y était pas, comme celle de la Providence chez les modernes, quelque chose d'abstrait et de général, qu'on sent dans l'ensemble des événements et dans le gros de leurs résultats plutôt que dans le détail; elle s'y manifestait au jour le jour, par le menu, et il n'y avait fait si mince en apparence, où l'on ne souhaitât connaître à l'avance la manière dont elle s'exercerait. Qu'il s'agît d'une expédition militaire ou d'un voyage au pays des Aromates, Pharaon d'Égypte se rendait au temple d'Amon et y demandait une consultation en forme sur l'opportunité de l'entreprise. Il exposait l'affaire au dieu dans le silence du sanctuaire, et celui-ci possédait plusieurs moyens de lui répondre : tantôt la statue élevait la voix et prononçait un discours, tantôt elle se bornait à secouer la tête de bas en haut par deux fois, et ce geste suffisait à montrer qu'elle approuvait la campagne projetée, tantôt on lui remettait deux rouleaux sur l'un desquels on avait écrit la solution affirmative de la question et sur l'autre la solution négative, puis on adoptait celle des deux que l'idole retenait. Ce ne sont là que les principaux des procédés qu'on appliquait pour savoir ce que les dieux pensaient des circonstances présentes, et l'on en avait beaucoup d'autres, sans parler de ceux qu'ils employaient lorsqu'ils voulaient exprimer leur volonté de leur

propre mouvement : ils envoyaient des songes, ils produisaient des apparitions, ou ils faisaient parler des voix mystérieuses. Rien ne se passait en Égypte, au moins pendant la seconde période thébaine, que l'une ou l'autre des divinités maîtresses, et surtout Amonrâ, le patron de la dynastie régnante, n'eût émis son avis; Pharaon ne faillit jamais à s'y ranger, et, par lui, le dieu gouvernait, avec l'Égypte, une partie du monde oriental.

Il n'en allait pas autrement dans les grands empires contemporains et rivaux de l'Égypte, la Chaldée et l'Assyrie. Là encore les dieux étaient les directeurs nés de la politique humaine, et leur intervention se produisait constante dans les moindres incidents de la vie nationale. Assourbanabal, apprenant un soir de fête, à Arbèles, que le roi d'Élam, Tioummân, lui a déclaré la guerre avec des paroles insultantes pour Ishtar, sa patronne, court aussitôt s'enfermer dans le temple, et, prosterné devant l'image de la déesse, il l'invoque en pleurant : « O dame d'Arbèles, je suis Assourbanabal, le roi d'Assyrie, la créature de tes deux mains, l'enfant d'un père que tu avais créé. [Lorsque je suis venu] pour réparer les temples de l'Assyrie et pour achever les grandes villes du pays d'Akkad, j'ai visité tes résidences et je suis allé adorer [tes grandeurs]; mais lui, ce Tioummân, le roi d'Élam, qui défend d'honorer les dieux, [il te brave!]. O toi, maîtresse des maîtresses, terrible au combat, dame de la mêlée, reine des dieux, ... voici que Tioummân, le roi d'Élam, . . . a ébranlé son armée et s'est préparé à la bataille; il a demandé ses armes pour marcher contre Assour! O toi, l'archère des dieux, comme un poids qui tomberait sur lui au milieu de la mêlée, abats-le, et lance contre lui l'orage, la bourrasque mauvaise! » — « Mes soupirs pitoyables Ishtar les entendit : « Ne crains rien », dit-elle; et elle réconforta mon cœur : « puisque tu as levé tes mains vers moi et que tes « yeux se sont remplis de larmes, je t'octroie une grâce! » Et comme si ce n'était pas assez de cette promesse directe qu'elle avait donnée au roi lui-même, elle voulut confirmer et développer plus au long l'assurance de sa bonne volonté, par l'un des miracles le plus fréquemment opérés des dieux. « Vers la fin de cette nuit pendant laquelle je m'étais adressé à elle, un songeur se coucha et rêva un songe, et pendant la nuit Ishtar lui montra une vision, et il me la répéta ainsi : « Ishtar, qui vit dans « Arbèles, entra, deux carquois pendus à gauche et à droite, un arc à la « main, et elle dégaina un sabre affilé de même que pour la bataille. « Elle entra devant toi, et comme la mère qui t'a enfanté elle parla avec « toi; elle te dit, Ishtar, la très haute entre les dieux, et elle dicta son « ordre : « Hardi et fais la guerre; où est ta face, je vais! » Toi tu lui

« parlas : « La place où tu vas, avec toi j'y vais, dame des dames! « Elle « donc, elle reprit : « Toi, demeure ici. Où est la résidence de Nabo, « mange du manger, bois du vin, ordonne la musique et glorifie ma di« vinité. Jusqu'à ce que je revienne et que j'aie accompli cette œuvre, et « que j'aie rempli le désir de ton cœur, que ton visage ne blêmisse pas, « que tes pieds ne se dérobent pas sous toi, ne t'expose pas au milieu « de la bataille! » Elle te cacha dans son bon sein de mère, et elle pro« tégea toutes tes images. Une flamme jaillira devant elle et elle la ré« pandra pour anéantir l'ennemi; contre Tioummân, le roi d'Élam, qui « a soulevé sa colère, elle a tourné son visage[1]. » Assourbanabal demeura en effet à Arbèles, tandis que ses généraux remportaient la victoire pour lui. Un bas-relief de son palais nous le montre banquetant avec ses femmes dans un jardin, au bruit des harpes et des voix humaines, ainsi qu'Ishtar le lui avait commandé par la bouche du songeur; la tête de Tioummân est accrochée à l'un des arbres, et la prophétie est accomplie.

Les inscriptions historiques des Sargonides nous parlent souvent de ces oracles qui, rendus par une divinité dans un moment critique, ont relevé le moral des chefs ou des troupes et décidé du succès d'une campagne. Une fortune heureuse nous a jeté aux mains quantité de plaquettes d'argile, sur lesquelles étaient inscrites des questions posées par le roi à l'oracle de l'un des dieux qui possédaient le plus complètement le secret de l'avenir, Shamash, le Soleil. Shamash était le dépositaire des tablettes où avaient été consignés les destins des hommes et des choses pour chaque jour et pour l'ensemble des jours. Il pouvait mieux que tout autre annoncer à ses dévots le sort que la fortune leur réservait, et c'était à bon droit que les rois d'Assyrie le consultaient sur les affaires de leur peuple ou de leur famille. Ces tablettes ont été découvertes à diverses époques au milieu des ruines de Ninive, dans le Tell de Koyoundjîk, et elles sont toutes réunies au Musée Britannique. Quelques-unes avaient été étudiées d'aventure, et deux d'entre elles étaient devenues célèbres, depuis que Sayce avait cru y découvrir le nom de Cyaxare et le récit des événements qui amenèrent la chute de l'empire assyrien[2]. La nature de la collection et son importance avaient pourtant échappé à

[1] *Cylindre B d'Assourbanabal*, col. IV, l. 26-76; cf. G. Smith, *History of Assurbanipal*, p. 120-126, et Jensen, *Inschriften Asurbanipals*, dans Schrader, *Keilinschriftliche Bibliothek*, t. II, p. 250-253.

[2] Sayce, *Babylonian Literature*, p. 79, cf. *Records of the Past*, 1st Ser., t. XI, p. 81-84. — Pour la bibliographie de la question, cf. Knudtzon, *Assyrische Gebete*, p. 6-7.

presque tous les assyriologues, lorsqu'un jeune savant norvégien, M. Knudtzon, reçut du Dr Bezold le conseil d'en copier les débris, ce les combiner et d'en publier une édition aussi fidèle que possible. Les difficultés matérielles de la tâche étaient considérables. La plupart de ces documents sont mutilés, brisés, et les pièces noyées parmi les milliers de fragments qui emplissent les réserves du Musée; la surface écrite en est souvent effritée ou élimée de telle sorte que la trace des caractères s'y laisse discerner à peine, même par l'œil le plus exercé à ce genre de travail. Le mérite n'a donc pas été mince d'avoir réussi à recomposer avec ces matériaux hasardeux un ensemble de textes, les uns complets ou peu s'en faut, les autres reproduits si exactement qu'on peut presque toujours dégager de ce qu'on en lit sinon la teneur entière du morceau, du moins la place qu'il occupait dans le document original. La copie achevée, il fallait transcrire, traduire, expliquer le sens de chaque phrase sacramentelle, et retrouver une place dans l'histoire du temps pour chacun des personnages, grands ou petits, dont le contexte révélait le nom. M. Knudtzon s'est acquitté de cette corvée complexe avec une conscience infatigable et avec une habileté égale à sa conscience. Nous lui devons de mieux apprécier ou de mieux connaître certains faits de l'histoire d'Asarhaddon et d'Assourbanabal, et surtout de pouvoir étudier à notre aise un des rouages les plus originaux de la constitution assyrienne.

L'étude de la série ne nous permettra pas d'en rétablir entièrement le jeu. Un oracle comporte des demandes et des réponses, mais il ne semble pas qu'ici la réponse fût donnée de vive voix, puis transcrite par un voyant ou par le client lui-même. Le roi consultait Shamash selon un rituel assez compliqué, dont nous ignorons le détail jusqu'à ce jour. Nous devinons seulement, par les notes insérées à certains endroits, que le magicien était entouré de plusieurs aides, qu'il sacrifiait un agneau à Shamash, et que l'examen des membres de la victime lui suggérait la volonté du dieu : selon les signes observés, la réponse était considérée comme favorable ou comme défavorable. Chaque tablette nous apprend la formule dont le prêtre se servait pour annoncer au dieu la requête, puis l'occasion particulière en laquelle Shamash avait été requis de délivrer son opinion. On y lit aussi la description des présages relevés au cours du sacrifice, et les Assyriens, habitués à interpréter ces grimoires, y devinaient au premier coup d'œil l'expression de la prescience divine. La formule a été analysée par M. Knudtzon et l'on y reconnaît, sous les variantes accidentelles et sous les abréviations des divers écrivains, un type immuable, établi probablement dans des temps très anciens. Les

théologiens de l'Égypte enseignaient que pour obliger un dieu à agir en faveur d'un homme ou à lui donner une réponse, il fallait que l'invocation se fît selon un mode déterminé par le dieu lui-même. Osiris ou Râ avaient dicté autrefois les mots qui devaient influer sur eux, et ils avaient indiqué en même temps la mélopée qui les emportait, le geste qui en accroissait la valeur; à changer quoi que ce fût, on risquait de détruire la puissance qu'ils avaient attachée au charme et de les trouver rebelles à l'injonction qu'on leur adressait. Il en était de même en Assyrie, et les dieux n'y obéissaient aux hommes que lorsque ceux-ci les y contraignaient par l'usage exact des formules. Chacune des parties dont elles se composaient possédait son pouvoir propre, auquel nulle autre ne suppléait lorsqu'on venait à supprimer l'une d'elles, et l'ordre dans lequel les versets se succédaient était réglé de telle sorte que la vertu allât en augmentant du commencement à la fin. Les répétitions les plus oiseuses en apparence au gré des modernes paraissaient nécessaires aux anciens; non seulement elles ajoutaient de la force à l'ensemble, mais elles empêchaient les dieux de simuler l'inintelligence et de répondre comme s'ils n'avaient pas entendu exactement ce que l'on voulait d'eux. La formule par laquelle on évoquait Shamash était conçue dans cet esprit. M. Knudtzon l'a décomposée pièce à pièce, et la façon dont il en a analysé chaque membre de phrase nous permet de comprendre à la fois et la qualité de l'action précise que l'opérateur commandait à son dieu, et le procédé qu'il employait pour obtenir de lui qu'il produisît cette action[1].

Le début ne varie point. C'est un appel au dieu afin qu'il se montre bienveillant envers le suppliant : « Shamash, maître grand, toi que j'interroge, en sincérité réponds-moi ! » L'énoncé de l'affaire suit immédiatement ce cri si bref, et la manière dont elle est introduite présente naturellement des variantes selon les circonstances. La plus notable de ces variantes résulte de ce que, dans plus d'un cas, on ne se bornait pas à réclamer une prédiction générale et de date indéterminée. On lui indiquait une durée plus ou moins brève, pendant laquelle on le priait de vouloir bien dire ce qui avait chance d'arriver; passé ce délai, on n'exigeait rien de plus pour cette fois. La longueur de la période critique n'était pas fixée à la légère; on la déduisait des données en usage pour les actes sérieux de la vie publique ou privée, en tenant compte de la récurrence des jours fastes et néfastes, des présages du ciel et de la terre, de toutes les menues indications que l'astrologie et la magie fournissaient. Les

[1] Knudtzon, *Assyrische Gebete*, p. 7-67.

coordonnées nécessaires au calcul une fois rassemblées, on décidait que l'on recommanderait à l'attention du dieu un nombre de jours pris entre le quantième du mois et un quantième subséquent du même mois ou d'un autre mois, le plus souvent de la même année. On lui demandait ensuite si l'événement ou la démarche que l'on craignait ou que l'on souhaitait avait chance de s'accomplir dans cet intervalle. « Ta divinité grande le sait », lui disait-on, et revenant une seconde fois sur le même thème, on le conjurait de manifester si la solution du problème qu'on lui soumettait, « depuis ce jour-là, et pendant tous les jours du temps préordonné, était, dans un décret et dans la bouche de sa divinité grande, décrétée, établie! Qui voit la verra-t-il? Qui entend l'entendra-t-il? » Après cet exposé de motifs, une théorie de phrases se déroule devant nous, qui toutes commencent par un même mot, un verbe à l'impératif, par lequel on adjure Shamash d'écarter ou de négliger les obstacles, grands ou petits, qui pourraient sans cela empêcher le fait souhaité d'arriver. On y prévoyait les irrégularités qui risquaient de surgir au cours de l'office, les erreurs du sacrificateur, jusqu'aux lapsus du magicien ou du prêtre qui chantait la formule, et le nombre s'en élevait jusqu'à sept, mais elles n'étaient pas toutes indispensables, et parfois on en supprimait l'une ou l'autre. Ces précautions prises, on renouvelait la question presque dans les mêmes termes, mais avec moins de prolixité. La conjuration proprement dite s'arrêtait là, mais la cérémonie qui l'accompagnait continuait encore, et la plupart des tablettes contiennent quelques indications sur les manipulations qui la terminaient. On notait les augures, puis on sacrifiait un agneau au soleil, et on récitait une oraison spéciale sur la victime pour qu'il y produisît dans les membres, dépecés selon le rite, les signes qui trahissaient la décision souveraine du destin. Certaines tablettes enregistrent seulement les présages, mais d'autres y joignent l'oraison : « En cet agneau révèle-toi, et produis les signes sincères[1], les formes saines des parties du corps qui révèlent les décrets bienfaisants de la bouche de ta grande divinité, si bien que je voie! Vers ta divinité grande, Shamash, maître grand, que cela, — la pièce et le sacrifice, — aille, et puisse-t-elle me répondre dans un oracle! »

Les règles de la composition dégagées, le mieux, pour en faire comprendre l'application, est de transcrire en son entier un document bien conservé, et dans lequel l'allusion aux événements ne soit

[1] Littéralement, « la sincérité, l'authenticité », si je comprends bien le sens technique que le mot *kinâ* prend dans le rituel des théologiens assyriens.

IMPRIMERIE NATIONALE.

pas trop malaisée à saisir. Voici le premier de ceux que M. Knudtzon a traduits :

I

« Shamash, maître grand, toi que j'interroge, en sincérité réponds-moi!

II

« Depuis ce jour-ci, le jour troisième de ce mois-ci d'Iyâr, jusqu'au jour onzième du mois d'Ab de cette année, pendant ces cent jours et ces cent nuits, un temps a été préordonné favorable à l'œuvre de magie.

« En ce temps préordonné, est-ce que Kashtariti et ses troupes, est-ce que les troupes des Cimmériens, est-ce que les troupes des Mèdes, est-ce que les troupes des Mannaî, est-ce que les ennemis, tant qu'ils sont, accompliront leurs desseins? Soit escalade, soit élan, soit choc d'armes, bataille ou mêlée, soit levier, soit sape au pic ou à la pioche, soit bélier, soit hélépole, soit famine, soit énonciation du nom du dieu et de la déesse [1], soit bons discours et bons traitements, soit n'importe quels artifices utiles à prendre une ville tant qu'il y en a, prendront-ils Kishshassou, pénétreront-ils au cœur de cette ville de Kishshassou, leurs mains conquerront-elles cette ville de Kishshassou, entre leurs mains tombera-t-elle, cela ta divinité grande le sait! La prise de cette ville de Kishshassou par la main d'ennemis, tant qu'il y en a, depuis ce jour-ci, pendant les jours préordonnés par moi, en un décret et dans la bouche de ta divinité grande, Shamash, maître grand, est-elle décrétée, établie? Qui voit la verra-t-il? Qui entend l'entendra-t-il? »

III

« Ne permets pas que rien arrive après le temps préordonné par moi!

« Ne permets pas ce que le cœur des ennemis peut projeter et comploter contre le roi [2]!

« Ne permets pas qu'une tuerie ait lieu, qu'un pillage se produise au territoire de cette ville [3]!

[1] C'est une allusion à ce procédé des peuples anciens qui consistait à s'emparer des dieux d'une ville ou d'un peuple en les adjurant par leurs noms mystiques, ceux qui donnaient à qui les connaissait et les prononçait tout pouvoir sur eux. Cf., dans l'antiquité classique, l'épisode célèbre du siège de Véies par les Romains. (Tite-Live, V, 21-22).

[2] Litt. : « Ne permets pas ce que *leur* cœur peut projeter et comploter contre *lui!* »

[3] Litt. : « Ne permets pas qu'*ils* tuent tuerie et qu'*ils* pillent pillage de *leurs*

« Ne permets pas, quel que soit le sacrifice divinatoire de ce jour, bon ou mauvais, que le jour devienne orageux et soit troublé par la pluie [1] !

« Ne permets pas que n'importe quoi d'impur ne souille et ne désècre de son impureté le lieu de l'examen (de la victime)!

« Ne permets pas que l'agneau de ta divinité, qui est examiné pour en tirer des présages, soit incomplet ou défectueux!

« Ne permets pas que l'aide, qui tient l'avant-train de la victime, ait revêtu un vêtement de noce pour vêtement de sacrifice, qu'il ait mangé, bu, frotté sur soi quelque chose d'impur, ou qu'il ait eu quelque accident à la main [2] !

« Ne permets pas que dans la bouche du magicien, ton serviteur, un mot ne s'échappe! »

IV

« . . . Je te demande, Shamash, maître grand, si, depuis ce jour-ci, jour troisième de ce mois-ci, mois d'Iyâr, jusqu'au jour onzième du mois d'Ab de cette année,

« Kashtariti et ses troupes ou les troupes des Cimmériens, ou les troupes des Mannaî, ou les troupes des Mèdes, ou les ennemis tant qu'ils sont, prendront cette ville de Kishshassou, s'ils pénétreront au cœur de cette ville de Kishshassou, si leurs mains conquerront cette ville de Kishshassou, si elle tombera entre leurs mains. »

Quatre lignes de présages s'intercalent en cet endroit, dont le sens n'est rien moins qu'évident, puis le scribe a tracé la prière prononcée sur le corps de la victime par le magicien célébrant :

V

« En cet agneau-ci manifeste-toi et produis les signes sincères, les

champs », où le premier pronom pluriel *ils* désigne les ennemis et le second *leurs* les personnes au sujet desquelles on consulte le dieu, ici la ville de Kishshassou et ses défenseurs.

(1) Il y a là, je crois, une allusion à la croyance d'après laquelle les dieux qu'on interrogeait malgré eux à des moments qui ne leur convenaient pas traduisaient leur mécontentement par des orages ou par des pluies terribles.

(2) Le sens de plusieurs détails est fort incertain. Tout contact de femme rendant impur, j'ai pensé qu'on redoutait que l'aide, obligé à revêtir pour le sacrifice un vêtement de fête, ne prît par mégarde un vêtement ayant servi au mariage. Je ne saurais dire non plus quelle sorte d'accident à la main on désigne plus spécialement : je note seulement qu'en Assyrie, comme dans beaucoup de pays anciens, le rituel ne permettait pas aux hommes qui n'avaient pas la main saine de toucher à la victime. La cicatrice ou la déformation produites par une plaie même guérie souillaient autant que la plaie fraîche.

formes saines des diverses parties du corps qui révèlent les décrets bienfaisants de la bouche de ta divinité grande si bien que je voie! Vers ta divinité grande, Shasmash, seigneur grand, que ceci monte, et puisse-t-elle me répondre dans un oracle! »

Quatre lignes terminaient le procès-verbal des opérations et le scribe y avait noté les présages nouveaux que l'examen de la victime avait révélés. La tablette, transmise au roi, lui apprit la réponse du Soleil à sa prière [1].

Le document s'explique par lui-même. Un certain Kashtariti menace une des villes qui relevaient de l'empire d'Assyrie, et l'on craint à la cour que les Cimmériens, les Mannaî, les Mèdes, d'autres encore, ne se joignent à lui pour cette entreprise. Le roi — il n'est pas nommé ici, mais plusieurs autres des pièces publiées par M. Knudtzon nous prouvent que c'est Asarhaddon — voudrait bien savoir si Kashtariti ou ses alliés réussiront à exécuter leurs projets dans un délai de cent jours compté du 3 Iyâr au 10 Ab. On ne peut pas encore indiquer l'année exacte où Kashtariti troubla si fort la quiétude du gouvernement assyrien, mais on est certain qu'elle se place entre 681, date de l'avènement d'Asarhaddon, et 674 ou 673, date de sa campagne en Médie. L'Asie, de l'Halys à la Caspienne au nord et au nord-est des bassins du Tigre et de l'Euphrate, venait d'être bouleversée par l'apparition de deux nations barbares descendues de Russie par les défilés du Caucase, les Cimmériens d'abord, puis les Ashkouzai, les Scythes des historiens grecs [2]. Elles rôdaient tout le long de la frontière assyrienne, attirées par le renom de richesse de l'empire, tenues en respect par la crainte de ses armes et par les garnisons échelonnées du Taurus à l'Elvend, mais leurs mouvements perpétuels préoccupaient les hommes d'État ninivites, et leurs intrigues ou leurs incursions produisaient des soulèvements parmi les tribus les plus récemment domptées de l'Arménie ou de la Médie. Les rois profitaient de leurs divisions pour opposer les uns aux autres et pour les annuler l'une par l'autre, les Cimmériens par les Mèdes. Kashtariti, qui avait fait sa soumission dans un temps, mais qui avait bientôt repris la liberté

(1) Knudtzon, *Assyriche Gebete*, p. 72-80.

(2) Winckler (*Altorientalische Forschungen*, t. Ier, p. 187-188) a montré le premier que les Scythes de la tradition recueillie par Hérodote en Asie Mineure devaient être les Ashkouzai ou Ichkouzai des documents cunéiformes. Le nom originel semble avoir été Skouzai, Shkouzai, avec un son à la seconde syllabe que les Grecs ont rendu par un θ, Σκύθαι et les Assyriens par un *Z*; l'*A-I* initial d'Ashkouzai a été ajouté, selon une règle connue, pour faciliter la prononciation de la combinaison *sh*, *shk*, à l'attaque du mot.

de ses allures, était l'un des plus remuants parmi leurs chefs, et Asarhaddon consulta plusieurs fois Shamash à propos de ses intentions. Fallait-il lui déclarer la guerre et envoyer contre lui un général expérimenté, dont le nom a disparu dans une lacune[1], ou bien, si on lui dépêchait un ambassadeur, mettrait-il celui-ci à mort[2]? A un moment, il menaçait la ville d'Oushîshî, et l'on craignait qu'il ne la forçât avant l'arrivée d'une armée de secours[3]; à un autre, il pressait Kilmân de concert avec d'autres princes mannéens ou sapardiens[4]. Il écrivait à un roitelet mède du nom de Mamitiarshou et il lui proposait une alliance offensive et défensive contre l'Assyrie[5]. Chacun de ces incidents était un prétexte nouveau de consulter Shamash, et Shamash ne manquait jamais de répondre à la requête par les signes observés sur ses victimes. Les Scythes, en ce qui les concernait, ne taillaient pas une besogne moindre aux prêtres du dieu. Ils offraient leur alliance à l'Assyrie, mais avec des conditions qui mettaient l'orgueil d'Asarhaddon à une rude épreuve. Leur roi Partatoua, celui-là même dont Hérodote a cité le nom sous la forme Prôtothuês[6], lui demanda un jour une femme de sang royal, une de ses sœurs ou de ses filles, et lui jura fidélité durable s'il consentait à ce mariage. L'idée était déplaisante pour une enfant élevée dans le harem d'un roi civilisé, parmi le luxe et le confort d'une grande cour, d'être livrée à un époux demi-sauvage; mais la politique avait dès lors des nécessités inexorables, et plus d'une princesse sargonide avait payé de sa personne une combinaison favorable aux intérêts des siens[7]. Ce qui tourmentait Asarhaddon, ce n'était pas la pensée qu'il allait perdre une de ses filles, c'est la crainte que le sacrifice ne portât pas les fruits qu'il en attendait. Il s'adressa donc à Shamash, selon l'usage : « Si Asarhaddon, roi d'Assour, octroie une fille du sang pour femme à Partatoua, roi d'Ishkouza, agira-t-il loyalement à son égard, prendra-t-il des engagements fidèles et honnêtes d'amitié avec Asarhaddon, roi d'Assour, observera-t-il les conditions d'Asarhaddon, roi d'Assour, et les remplira-t-il ponctuellement, cela ta divinité grande le sait. Ses promesses, en un

(1) Knudtzon, *Assyrische Gebete, n° 4*, p. 82-83.

(2) Knudtzon, *Assyrische Gebete, n° 3*, p. 82, *n° 9*, p. 90-91.

(3) Knudtzon, *Assyrische Gebete, n° 6*, p. 84.

(4) Knudtzon, *Assyrische Gebete, n° 11*, p. 92-96.

(5) Knudtzon, *Assyrische Gebete, n° 2*, p. 80-82.

(6) Hérodote, I, CIII; le rapprochement des deux noms est dû à Winckler, *Altorientalische Forschungen*, t. Ier, p. 488.

(7) Sargon avait de même marié une de ses filles au roi de Tabal, Ambaris, pour enchaîner ce personnage à la cause assyrienne, sans succès d'ailleurs (*Annales de Sargon*, l. 171, *Inscription des Fastes*, l. 30, éd. Winckler, p. 30-32, 102-103).

décret et dans la bouche de ta divinité grande, Shasmash, dieu grand, sont-elles décrétées, établies? Qui voit les verra-t-il? Qui entend les entendra-t-il? » On ignore ce qu'il advint de cette négociation, ni si le Soleil accorda la main de la pauvre fille à son prétendant sauvage[1].

L'envoi des armées, le mariage des princesses, le choix des généraux, toutes les affaires de l'État étaient soumises ainsi à la considération du dieu, dans la même forme et avec le même ensemble de cérémonies. Les pièces retrouvées jusqu'à présent dans les archives de Ninive se rapportent presque toutes au règne d'Asarhaddon, une douzaine seulement à celui de son fils Assourbanabal; elles ne sont d'ailleurs qu'une partie de celles qui devaient exister pour le même temps, le reste d'un nombre plus considérable dont beaucoup se retrouveront à coup sûr, dont beaucoup sont perdues pour nous sans retour. L'oracle de Shamash ne chômait jamais, et son influence sur la direction de l'histoire ne saurait être trop exagérée : que de faits, inexplicables en apparence dans la politique assyrienne, nous deviendraient clairs si nous possédions la série complète des consultations solaires! Il y a eu des moments où la prolongation ou la cessation d'une guerre et, par suite, les destinées finales de l'Assyrie, ont tenu à des marques fugitives que le magicien apercevait ou croyait apercevoir dans le foie, dans le poumon, ou dans la cervelle d'un agneau égorgé rituellement. Et Shamash n'était pas le seul qui eût voix décisive : Ishtar donnait aussi son avis, et Nabo, et Rammân, et Assour lui-même, par des procédés divers, et leurs songeurs, leurs voyants, leurs prophètes menaient les événements chacun pour sa part. Nous cependant, quand nous restituons cette histoire, nous ne tenons compte que des motifs avoués de nos jours et des ressorts en usage dans l'Europe contemporaine; nous écartons presque tous, non sans dédain, cette part d'influence accordée officiellement aux dieux dans les conseils de l'État, et dont les manœuvres nous semblent trop sentir la superstition ou la fraude. Le raccordement matériel des faits n'en souffre pas et nous arrivons à les relier sans erreur, mais les raisons mystiques qui les ont souvent produits tels qu'ils sont nous échappent, et, faute de les avoir saisies, nous faussons malgré nous l'idée que nous nous faisons des hommes et des choses. Je n'ai pas connu un moderne qui, lisant dans une traduction des documents contemporains l'ordre d'Ishtar à Assourbanabal de rester au harem et de vivre joyeusement, tandis que ses soldats allaient se faire tuer en Élam, n'ait eu sur-le-champ une pensée ironique à l'égard du souverain qui obéissait littéralement à sa

[1] Knudtzon, *Assyrische Gebete, n° 29*, p. 119-122.

déesse[1]. Je n'en ai pas rencontré non plus qui n'ait souri, lorsqu'on lui a raconté le rêve de Ménephtah, la veille de la bataille décisive qu'il allait livrer aux Libyens[2]. Phtah lui apparaît, lui enjoint de s'éloigner du camp, et il rentre à Memphis jusqu'à ce qu'il reçoive le messager de victoire. Ni Phtah, ni Ishtar ne pouvaient rien sur la marche des événements; mais on croyait alors qu'ils la dirigeaient, et leur volonté une fois exprimée formait une loi inviolable. Il est probable que Ménephtah aurait préféré charger, malgré son âge, et Assourbanabal ne craignait certainement pas les dangers de la mêlée; mais s'ils avaient écarté l'avis d'en haut et qu'ils se fussent mis à la tête de leurs troupes, j'ai bien peur que la campagne n'eût mal tourné : les mêmes soldats qui gagnaient gaillardement la victoire, pour des souverains absents du terrain par ordre d'en haut, auraient été pleins de méfiance sur l'issue de la journée et auraient eu mille chances d'être battus, si les mêmes souverains les avaient menés à l'ennemi contre l'ordre d'en haut. C'eût été probablement l'analogue de ce qui se passait aux temps puniques, lorsqu'un Appius jetait les poulets sacrés à la mer. Les poulets, pauvres bêtes, ne voyaient pas dans l'avenir, mais les équipages croyaient en eux, et la flotte romaine se laissait vaincre de bonne foi par la flotte carthaginoise.

Les tablettes de M. Knudtzon nous montrent partout la façon naturelle dont cette intervention perpétuelle s'exerçait, et les conflits qu'elle soulevait parfois dans l'esprit du souverain entre son désir secret et sa crainte d'offenser les génies protecteurs de son empire. Une des premières pièces qui nous soient parvenues d'Assourbanabal se rapporte à une affaire des plus délicates, et qui préoccupait fort, en ce temps-là, les hommes d'État babyloniens et assyriens. Asarhaddon avait décidé de modifier les rapports qui unissaient Babel et Ninive depuis Sennachérîb, et de changer la sujétion de Babel en une simple vassalité; il avait, avant de mourir, désigné son fils Assourbanabal pour être roi d'Assour et maître de l'empire, son autre fils Shamashshoumoukîn pour être roi de Babel, sous la suzeraineté d'Assourbanabal. La décision était grave, car on semblait avouer ainsi l'impuissance de l'Assyrie à transformer la Chaldée en une simple province, et l'on reconnaissait à Babylone le rang de capitale que Sennachérîb avait prétendu lui enlever : on ne sait si Assourbanabal l'accueillit de bonne grâce, mais il la fit exécuter dès le lendemain de son avènement. La coutume et la loi voulaient que le souverain de Ba-

[1] Voir plus haut, p. 601-602, le récit de la vision et l'ordre de la déesse. — [2] *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. II, p. 434.

bylone ne fût vraiment roi qu'après avoir reçu l'investiture solennelle du dieu national Bel-Mardouk : il se rendait au temple pendant les fêtes du jour de l'an, et là, il *saisissait la main de Bel*, c'est-à-dire qu'il prenait entre ses mains la main que l'image du dieu lui tendait, et qu'il récitait sur elle quelque antique formule d'hommage. Il fallait donc que Shamashshoumoukîn eût *saisi les mains de Bel* à la date fixée, pour être considéré comme légitime par ses sujets; mais ici une difficulté des plus graves se présentait. Sennachérib, après avoir pris et pillé Babylone, avait, selon l'usage, enlevé la statue du dieu suprême et l'avait emmenée à Ninive, où elle reposait dans le temple d'Assour depuis un quart de siècle, prisonnière des dieux ennemis de son peuple; le sacre aurait-il sa valeur pleine si Shamashshoumoukîn *saisissait la main* à Ninive, ou n'était-il légal que si le rite s'accomplissait à Babylone même? Dans le second cas, on devait restituer la statue aux Babyloniens, et c'est à quoi les Assyriens et leur roi répugnaient, car c'était une renonciation nouvelle de leurs droits sur la cité vaincue, et un pas considérable de plus dans la voie qui menait à sa restauration complète. Assourbanabal eut recours à Shamash, et lui posa la question dans des termes qui diffèrent quelque peu de la version ordinaire. « Que Shamashshoumoukîn, fils d'Asarhaddon, roi d'Assyrie, saisisse en cette année-ci la main de Bel, le seigneur grand Mardouk, à Ninive[1] même, puis aille à Babel à la face de Bel, cela semble-t-il bon à ta divinité grande et au maître grand Mardouk, cela ta divinité grande le sait. Est-ce en un décret et dans la bouche de ta divinité grande, Shamash, maître grand, décrété, établi? Qui voit le verra-t-il? Qui entend l'entendra-t-il[2]? » Ainsi Assourbanabal associait à Shamash le dieu même de qui il s'agissait, Bel-Mardouk. La réponse de Shamash et de Bel fut certainement contraire au désir du roi et des Assyriens, comme la suite des événements le prouve. Assourbanabal se rendit au temple d'Assour, où la statue de Bel-Mardouk était emprisonnée, et là il la supplia humblement de réintégrer sa patrie : « Songe, lui dit-il, à Babylone que tu avais anéantie dans la rage de ton cœur, et tourne ta face vers l'Ézaggîl, la haute demeure de ta divinité[3]. Revois ta ville que tu avais désertée pour habiter un lieu

[1] Lit. : « dans *la ville* », c'est-à-dire à Ninive, comme l'a montré Knudtzon, *Assyrische Gebete*, p. 260.

[2] Knudtzon, *Assyrische Gebete*, *n° 149*, p. 267-269.

[3] L'Ézaggîl était naturellement le nom du temple de Bel à Babylone. Assourbanabal, pour se rendre Bel propice, admet que si Babylone a été détruite par Sennachérib, ce n'est pas à cause du pouvoir supérieur d'Assour, mais parce que le dieu a voulu punir ses fidèles des péchés qu'ils avaient commis contre lui.

qui n'est pas digne de toi, et donne toi-même, maître des dieux, Mardouk, l'ordre du départ pour Babylone[1] ». La statue partit et son exode fut une procession triomphale que les deux rois guidèrent de concert. Les dieux sortaient en foule de leurs cités, Beltis, d'Agadé, Nabo, de Borsippa, Nirgal, et ils saluaient le voyageur au passage. Il atteignit enfin sa ville bien-aimée, et il pénétra dans son Ézaggîl au milieu d'un immense concours de peuple. Les deux rois menaient le cortège et la foule en délire ne séparait pas leurs noms de celui du dieu dans ses acclamations; ce fut une journée inoubliable. Assourbanabal inaugura l'édifice sacré en qualité de suzerain, puis il y introduisit son frère devant la statue et celui-ci *saisit* enfin *la main de Bel*[2]. Babylone remonta du coup à son rang passé, non sans un mécontentement secret des Assyriens. L'avenir montra à bref délai combien leur mauvaise humeur et les inquiétudes qui l'engendraient étaient justifiées : vingt-deux ans plus tard, Assourbanabal se ruait par la brèche dans la cité rebelle, et le siècle n'était pas terminé qu'elle écrasait Ninive pour toujours. Ici, bien certainement, la volonté de l'idole avait dirigé la politique assyrienne contre le sentiment des hommes d'État, et l'observance obligatoire du rite magique avait eu pour résultat dernier, non seulement la chute de l'Assyrie, mais le bouleversement des contrées du monde qui ne croyaient ni en Shamash, ni en ses prêtres.

Et cette tyrannie de l'oracle se fait sentir sur toutes les décisions du souverain. Assourbanabal est persuadé que le Rabshakèh Naboushar-ouzour est celui de ses généraux qui saura le mieux réprimer la révolte des Mannéens ou des Gamboulou et il lui a confié une armée; mais l'usage lui ordonne de consulter Shamash[3] et de demander à l'examen de l'agneau si ce général éprouvé réussira dans sa mission. Asarhaddon se propose d'élever un de ses fidèles à une des charges principales de la cour : avant de prendre une décision irrévocable, il s'informe auprès de Shamash de la fidélité que ce personnage lui témoignera dans ce poste, à lui-même ou à son fils et héritier présomptif Assourbanabal[4].

[1] *Tablette K 3050 - K 2694 du British Museum, col. II, l. 26-33*, dans Lehmann, *Shamashshumukîn*, pl. XXXVII, et t. II, p. 24-27.

[2] Ce tableau est composé avec des traits empruntés au récit très détaillé de ces événements qu'on lit sur la *Tablette K 3050-K 2694 du British Museum*; la valeur de ce document a été mise en valeur pour la première fois par Lehmann, *Shamashshumukîn*, t. I, p. 43-56.

[3] Knudtzon, *Assyrische Gebete*, *n°s 150, 153*, p. 269-271, 273-276.

[4] Knudtzon, *Assyrische Gebete*, *n° 116*, p. 238-241, et d'autres fragments que Knudtzon transcrit tout au long.

Les moyens nous manquent parfois de déterminer avec précision le point sur lequel le roi prétendait prendre l'avis du dieu. Il nous faudrait, pour comprendre ce dont il s'agit, connaître la chronique de la cour ou les menus faits de guerre du règne d'Asarhaddon plus à fond que nous ne les connaissons par les documents dont nous disposons en ce moment. Ce sera l'affaire des historiens et des éditeurs futurs de commenter tous ces détails, et de trouver l'explication qui leur convient dans les milliers de fragments qui nous arrivent chaque année d'Assyrie ou de Chaldée. Ils auront bien mérité de la science, le jour où ils auront réussi à résoudre tous les problèmes et à lever toutes les obscurités qui pèsent encore sur le sujet, mais, quand ils auront mené leur œuvre à terme, ils n'auront fait en somme que compléter un travail déjà poussé fort loin par leur prédécesseur : ce sera en première ligne à M. Knudtzon que nous le devrons, si nous concevons dès maintenant et si nous pouvons refaire fonctionner devant nos yeux ce mécanisme si étrange de la constitution assyrienne, la consultation de Shamash, et, de façon plus générale, les oracles politiques des dieux.

G. MASPERO.

Journal du maréchal de Castellane, 1804-1862. 5 vol. in-8°. Paris, Plon, 1895-1897.

Le maréchal de Castellane a vécu soixante-seize ans; il a servi pendant soixante. Incorporé, à seize ans, en 1804, en qualité de simple soldat dans la 4e compagnie du 1er bataillon du 5e régiment d'infanterie légère, il est mort maréchal de France. Il a vu de près Napoléon; il a été reçu à la cour sous Louis XVIII et sous Charles X; Louis-Philippe l'a fait pair de France et Napoléon III, sénateur de l'Empire. Il a débuté en Italie, combattu en Prusse en 1807, fait la guerre d'Espagne en 1808, la guerre d'Allemagne en 1809, la guerre de Russie en 1812. Il est retourné en Espagne en 1824, lors de l'occupation; il a servi en Afrique, fait, en France, nombre de garnisons; il a commandé en chef à Lyon, où il a laissé une réputation classique d'instructeur et de chef d'armée, attentif à tout, toujours en alerte, et d'inspecteur implacable sur l'article du règlement, de la discipline et de la tenue. Il était soldat dans l'âme, soldat selon le cœur et l'esprit de l'ancienne armée française, celle qu'il avait vue à Eylau, à Wagram et qui donna son dernier coup d'éclat devant

Metz, en août 1870. « Je ne me rappelle pas sans plaisir, écrit-il à la date de son incorporation, ma joie en passant sous la toise de M. Goursac, quartier-maître du corps. J'avais alors seize ans, et mon goût pour le métier des armes ne s'est jamais démenti depuis. » Cinquante-trois ans après, dans son testament, exprimant le vœu d'être inhumé dans une chapelle construite sous ses yeux, au camp de Sathonay : « La pensée que mon corps reposera dans ce lieu, l'œuvre de mes soldats, moi soldat dans l'âme. . ., m'est agréable et douce. » « Trois choses, dit-il ailleurs, m'ont fait un grand plaisir dans mon métier : les épaulettes de sous-lieutenant, la Légion d'honneur et le grade de colonel(1). » Sérieusement indisposé, dans l'hiver de 1844, et condamné à garder la chambre, il mesure l'espace parcouru et écrit sur son carnet cette note, vraiment lapidaire, qui donne la figure de l'homme comme la donnerait un médaillon sculpté sur son tombeau :

2 décembre. — Le 2 décembre 1804, il y a quarante ans, le jour du couronnement de l'Empereur, je suis entré au service en qualité de soldat au 5e léger. J'avais seize ans. Ma vie a été bien remplie, toujours en activité. Je me suis promené de Cadix à Moscou, j'ai parcouru toute l'Europe, un peu l'Afrique. J'ai fait rudement la guerre. J'avais toujours eu une santé de fer. . . Si j'y parviens [à me débarrasser de la bronchite], je pourrai encore rendre pendant quelques années de bons services à mon pays; dans tous les cas ma carrière militaire aura été longue.

Le maréchal Canrobert, qui a servi sous ses ordres en qualité de lieutenant, à Lyon, en 1832, et qui, depuis, a eu fréquemment l'occasion de le rencontrer, a laissé de lui un portrait vivant(2):

Il était surtout connu comme un des généraux les plus féroces sur les questions de règlement. Il secouait son monde comme personne. . . . Vétéran des grandes guerres, il avait brillamment chargé aux côtés de Lasalle à Medina del Rio Peso(3), puis il avait été aide de camp du général Lobeau et du général de Narbonne. En 1812, il faisait avec eux toute la campagne de Russie où il avait les mains gelées. Depuis, il est devenu un instructeur hors ligne, et on a vu, en Afrique, en Crimée et en Italie, ce dont étaient capables les troupes dressées par lui. Homme d'honneur s'il en fût, grand seigneur(4), quoique fort original, les épaules très hautes et carrées, le

(1) *Journal*, t. I, p. 3; t. V, p. 385; t. I, p. 232.

(2) *Le maréchal Canrobert, souvenirs d'un siècle.* — Ces souvenirs précieux, souvent éloquents, souvent aussi piquants et pittoresques, ont été recueillis, notés, encadrés avec le soin le plus louable par M. Germain Bapst, t. I, jusqu'en 1851. Paris, Plon, 1898, p. 144, 192.

(3) « J'étais de cette charge avec le général Mouton. » Voir dans le *Journal*, t. I, p. 22, le récit détaillé de la bataille.

(4) « Grand seigneur jusqu'au bout des ongles », mais toujours hiérarchique. « Il avait une façon toute particulière de parler à ses convives. A un général il disait : Faites-moi l'honneur de prendre. A un colonel : Voulez-vous me faire le

cou planté en avant, l'air dégingandé, il avait pris l'habitude d'imiter le grand Frédéric, auquel il ressemblait d'ailleurs, en s'habillant et en se coiffant comme lui et en ne se montrant jamais qu'en grande tenue, avec un chapeau en bataille légèrement retroussé... Partout où il a passé, il est demeuré légendaire.

Nul homme moins hâbleur, moins avantageux. Dans son *Journal*, il raconte ce qu'il a vu, ce qu'il a entendu; il passe vite sur ce qu'il a fait, il ne s'arrête jamais à s'étonner de quelque chose, surtout d'être là, et à se vanter de rien, surtout d'avoir du courage. A peine, et en une seule rencontre, qui n'est point une rencontre de guerre, cette note qui s'échappe et donne la clef de son caractère; en décembre 1826, il revient de Portugal par mer : « 10 décembre. — A la pointe du jour, notre gouvernail s'est démantibulé, le vaisseau ne peut plus être dirigé, la mer est horrible. Beaucoup de passagers sont démoralisés, comme si cela les avançait à quelque chose. » Quatre mois après, s'embarquant pour l'Afrique, sur un mauvais transport, l'*Ariège*, « réparé économiquement et qui fait cinq pieds d'eau par vingt-quatre heures », il écrit : « J'ai pour principe, depuis que je suis soldat, de me placer où l'on me met....., ma vie ne vaut pas mieux que celle des trois cents recrues de ma brigade entassées sur ce bâtiment. Si nous sommes noyés, nous aurons la satisfaction d'être en règle. La marine en prend la responsabilité, nous nous en laverons les mains [1]. »

Militaire et militaire par-dessus toutes choses, c'est ce qui fait la suite, l'unité de sa vie. Il fut, comme le dit très bien, en une préface discrète, sobre et digne, celle de ses filles à laquelle nous devons la publication du *Journal*, il fut l'homme d'une seule idée. Il n'y avait pas pour lui de détail insignifiant, de quantité négligeable dans la préparation à la guerre, qui était, en temps de paix, sa préoccupation de toutes les heures. Il n'admettait pas qu'un régiment ne fût pas, à tout moment, prêt à se mettre en route. Et comme il ne connaissait rien au-dessus du métier des armes, il ne comprenait point qu'un officier n'en portât pas toujours le costume et les insignes. Il croyait au prestige de la tenue. « Que penseriez-vous, disait-il, d'un évêque qui vous donnerait audience en veston? » En 1852, à Lyon, il écrit : « Lorsque j'ai été envoyé à Lyon en 1850, il y avait tant de choses à faire que j'ai jugé que le moment n'était pas opportun pour faire remettre les barbes à l'ordonnance. Le 27 février dernier, me sentant assez maître de mon armée, j'ai donné l'ordre d'exé-

plaisir? A un commandant: Voulez-vous? Aux officiers subalternes : En voulez-vous? — C'était de M. de Talleyrand qu'il avait pris cette habitude. » *Souvenirs du maréchal Canrobert*, t. I, p. 136 et 195.

(1) *Journal*, t. II, pages 144, 168, 169.

cuter les règlements à ce sujet. » L'ordre fut exécuté, mais il s'ensuivit, c'est l'expression officielle, « une émotion sérieuse » et le maréchal Saint-Arnaud crut nécessaire d'intervenir : « La discipline et la force d'une armée, écrivit-il à Castellane, ne sont pas dans la manière de porter la moustache et la mouche. » A quoi Castellane répondit : « Nos règlements sont très sages. . . ; si on les enfreint dans les petites choses, on ne manquera pas de les enfreindre aussitôt dans les grandes. . . » Du reste, toujours discipliné, il est prêt à faire exécuter de nouveaux règlements, si le ministre en édicte, et à permettre aux barbes de repousser, si les bureaux, en forme administrative, jugent bon de le prescrire. « Si vous m'ordonniez, disait-il un jour, de mettre les soldats en pantoufles, demain ils seraient tous en pantoufles[1]. »

Sauf, d'ailleurs, à protester et à montrer l'erreur de la mesure, ainsi qu'il fit, en 1827, pour une affaire infiniment plus sérieuse que celle de la barbe; il s'agissait d'un ordre du grand aumônier qui voulait que l'on prêchât à la messe militaire. Castellane en écrivit à son père, qui avait servi sous Louis XVI, et qui lui répondit : « Sous l'ancien régime, les messes les plus courtes étaient les meilleures. » Castellane interdit le sermon à sa messe. « Je suis loin, dit-il à l'aumônier, de m'opposer à vos sermons; choisissez une heure, je la ferai connaître par la voie de l'ordre, les officiers et soldats qui voudront y aller seront libres de le faire », et il note cette réflexion : « Obliger les soldats à entendre un sermon tous les dimanches serait loin d'être utile à la religion et produirait le résultat de les désaffectionner du service militaire[2]. » On voit que ce terrible inspecteur, chrétien fort respectueux et discipliné d'ailleurs, en ce qui le concernait, savait discerner les nuances.

Il a servi sous divers régimes; il les a tous servis et considérés de même : selon la manière dont ils traitaient l'armée et jugeaient les choses de la guerre. Il s'étend peu sur les révolutions; il ne s'en indigne pas, quand elles ne désorganisent pas l'armée et ne rompent ni les règles de la hiérarchie, ni celles de l'avancement. Mais toute atteinte portée à ces règles le révolte. Il la note; ce sont autant de dates néfastes en ses annales, et il proteste. Le *Journal* de 1814 et de 1815 est semé de ces protestations : « On fait une promotion ridicule d'officiers généraux, de gens auxquels on compte pour activité le temps passé chez eux, par la raison qu'ils auraient pu servir si Louis XVIII avait régné. » Et ce commentaire : « Bien des gens pensent maintenant que l'état militaire devra être moins

[1] *Journal*, t. I, préface, t. IV, p. 362-364. — [2] *Journal*, t. II, p. 174-175. Conf. t. IV, p. 267.

pénible, moins dangereux; ils ont un zèle étonnant pour ce métier. » Il en cite un, portant, du reste, un très grand nom, un nom à tout obtenir : « Il vient d'être nommé sous-lieutenant à la suite des cheveau-légers avec rang de lieutenant-colonel; il a vingt-six ans; il n'a jamais servi. Il est voué au rouge; il était, avant, chambellan de l'Empereur. » Il garda ses couleurs : il devint cardinal, dans la suite des temps. « Voilà une armée bien arrangée; il suffit maintenant de n'avoir rien fait pendant vingt ans pour obtenir des grades, pour la raison que, sans la Révolution, ces messieurs seraient maréchaux de camp, lieutenants généraux, etc.; mais s'ils avaient fait la guerre avec nous, ils seraient moins nombreux [1]. »

Ce fut toujours sa plaie vive. Il écrit, en août 1830, voyant le gouvernement prêt à expulser les officiers royalistes qui ont appris leur métier sous la Restauration et à les remplacer par d'anciens officiers bonapartistes, qui l'ont oublié pendant le même temps : « A la Restauration, on a introduit dans l'armée des voltigeurs de Louis XIV; on ne doit pas maintenant prendre les voltigeurs de Napoléon. » Ce fut contre la République de 1848 son plus sévère grief, et le second Empire, qui répondit à tant de ses vœux, ne répondit point entièrement à celui-là : « 25 janvier 1852. — Le télégraphe électrique a apporté le décret qui fait du prince Napoléon, qui n'a jamais servi, un général de division. Cela ne s'était jamais vu. Quand on donnait à des princes, en débutant, le titre de colonel, c'était tout ce qu'on faisait de plus fort. L'Empereur lui-même, pour son frère Joseph, en fit un colonel du 4e de ligne et pas plus [2]. »

L'Empereur lui-même! Castellane n'avait pas le culte de Napoléon, mais il admira toujours en lui le grand homme de guerre, le grand homme d'État, et il ne respecta rien plus que sa façon de mener l'armée et de régler l'avancement. Il est exempt, quand il parle de l'Empereur, de tout fétichisme; mais il a encore moins le fétichisme de la royauté. Ainsi, en octobre 1814, cette note significative sur le duc de Berry : « Il est fort entêté, extrêmement entier, croyant singer l'Empereur (qui était grossier seulement quand il croyait politique de l'être). Cela ne donne pas le talent de Napoléon [3]. » La parfaite liberté d'esprit avec laquelle Castellane parle des hommes est une marque de son esprit et un intérêt de son *Journal*. Il le fait tout naturellement et sans appoint de réflexion. Ce n'est pas le fait d'un orgueil subtil et raisonné, où il se mêle autant d'insinuations de l'amour-propre que de déductions des *droits de l'homme*, c'est l'indépendance de race, la vieille indépendance du gen-

[1] *Journal*, juillet, novembre 1814, t. I, p. 257, 260, 267. — [2] *Journal*, t. II, p. 264; t. IV, p. 426. — [3] *Journal*, t. I, p. 264.

tilhomme né pour servir à l'armée, dont les ancêtres ont servi, et qui entre de plain-pied en tout palais, fût-ce celui du roi. Il se met à sa place, à son aise, parlant avec tout le monde. Le grade est affaire de droits acquis et de règlements; le rang social est affaire de naissance, chose naturelle. Castellane a eu des chefs, il n'a jamais considéré qu'il eût de maître. Mais parmi ces chefs hiérarchiques, dont le roi n'était que le plus auguste, il n'a reconnu qu'un vrai supérieur, Napoléon. Aussi quand il en parle, — et il en parle toujours quand il s'agit de guerre et de service, il en parle à Louis XVIII, au duc d'Angoulême, à Charles X, à Louis-Philippe, à Napoléon III, — c'est toujours, dans ses propos comme dans son *Journal :* l'Empereur. Les autres, il ne leur attribue le titre qu'autant qu'ils occupent l'emploi. C'est le Roi, tant qu'il règne en France, mais on sent que c'est le roi de passage, le roi par occasion : occasion de la mort, chose respectable, avec Charles X; occasion de l'émeute, chose détestable, avec Louis-Philippe; avec Napoléon III, enfin, occasion du coup d'État, chose qui tient, aux yeux de Castellane, une sorte de moyenne entre la légitimité et la révolution.

Ce soldat « fervent, instruit, sérieux », ce gentilhomme au service militaire, était de plus un homme du grand monde, sinon d'une culture raffinée, au moins d'une éducation parfaite. Il aimait à recevoir et recevait bien. Il aimait la société des femmes et savait leur parler. Dans ses garnisons et ses commandements, il voyait tout ce qui pouvait et devait être vu, selon son grade et son rang. Dans ses passages à Paris, il fréquentait, et très assidûment, cette partie du monde qui avait alors un nom, des frontières, presque des institutions et qui s'appela longtemps *la société.*

Il note sur son carnet tout ce qu'il y observe. Ses notes, utiles à l'histoire militaire, sont infiniment précieuses pour l'histoire de la société en France. Ce sont les notes d'un des personnages que Balzac a peints, et celui-là a réellement vécu. C'est un type de la véritable *Comédie humaine* qui se déroule, en paix et en guerre, durant la première moitié de ce siècle. C'est un témoin d'une rare valeur, de toute une époque de la vie sociale en France.

Un témoin de la vie réelle, non un héros de roman. Castellane ne se raconte point. S'il a eu des aventures, il estime, en galant homme, que pour en faire confidence au public, moyennant commission de librairie, on n'en sera pas moins fat et discourtois. Il n'est pas un annaliste de soi-même. Il est exempt de toute recherche, même de toute curiosité sur l'article de la psychologie. Son *Journal* ne rappelle en rien celui de *Henri Brulart*, pour ne parler que des contemporains. Ce n'est pas non

plus un militaire à *Mémoires*, comme Ségur, ou Gouvion-Saint-Cyr, pour lequel d'ailleurs il se montre moins qu'indulgent[1]. Il ne refait pas les batailles, il ne prétend point les avoir dessinées, comme Thiébault, sauf à laisser à Napoléon la besogne inférieure de les gagner. Il n'est pas davantage chroniqueur; il n'a chevauché ni le roussin gascon de d'Artagnan, ni l'épique haquenée de Marbot. Il a noté ses impressions, jour par jour, sur son carnet, en phrases courtes, nettes, merveilleusement précises, comme un homme du monde, un officier, qui a appris à dessiner, à bien voir, à saisir les lignes, à maintenir la perspective, croque, au crayon, le profil des gens, le profil des paysages, exactement, mais sans couleur. Il n'est point artiste. Il n'est nullement frotté de littérature, et c'est ce qui donne à ses notes leur accent personnel et vrai, leur valeur historique. C'est aussi ce qui en fait l'agrément. Castellane écrit bien ses notes, comme un homme bien né écrit bien ses lettres et parle bien sa langue, naturellement, d'instinct : il parle la bonne langue comme il portait bien l'habit, l'uniforme, l'épée. Il a le bon langage comme il avait le bon usage du monde.

Ces notes sont un trésor d'anecdotes; on voit, ce qui importe, qu'il n'inscrit point les anecdotes au hasard et ne les reçoit point de toutes mains. Il a interrogé, il a contrôlé, il s'est repris plus d'une fois[2]. Il fournit par traits, par saynètes, par petites esquisses accumulées, des images singulièrement expressives. Ce sont des impressions de la vie politique, de la vie militaire, de la vie parisienne, de la vie de province qui se projettent sur l'écran et se déroulent sans se confondre. Elles ne découvrent ni le secret des hommes, ni le secret des affaires; mais elles aident l'historien à reconstituer l'élément sans lequel il n'y a pas d'histoire vivante : l'air du temps.

En politique, Castellane est un esprit éminemment simpliste. Les opérations scabreuses, les passages d'un régime à un autre, s'accomplissent chez lui avec la précision silencieuse d'une manœuvre militaire : un changement de front, rien de plus. « On se figurerait difficilement, écrit-il en mars 1811, la joie qui éclata au vingt-deuxième coup de canon [annonçant la naissance du roi de Rome]. Toute la population de Paris était sur pied. Paris fut illuminé. » Dix ans après, septembre 1821, il apprend, à Moulins, la naissance du duc de Bordeaux : « Le maire l'a proclamée à la lueur des flambeaux; il y avait des groupes dans les rues. L'allégresse était générale, on s'embrassait, les femmes pleuraient de joie; le lendemain la ville a été illuminée[3]. » Des six gouvernements qu'il

[1] Voir t. II, p. 333-334. — [2] Voir, par exemple, t. I, p. 394. — [3] *Journal*, t. I, p. 83, 401.

vit succéder à Napoléon depuis 1814, on peut dire qu'il en reçut un à contre-cœur et un autre avec répugnance. Le premier est celui des Bourbons en 1814, parce qu'il arrivait avec l'invasion et supprimait les trois couleurs; le second est celui de la République de 1848, parce qu'il sortait de l'émeute et ébranlait la discipline dans l'armée.

9 avril 1814. — Je pars de Vendôme, précédant mon corps, pour porter une adhésion au gouvernement provisoire, composé du prince de Bénévent, etc.... La vue des étrangers dans la capitale m'a fait mal. On m'a dit, chez le prince de Talleyrand, souverain par intérim, qu'il fallait quitter ma cocarde tricolore. Je n'en connais pas d'autre; cela m'a irrité. On m'a observé que les maréchaux en avaient de blanches; je me suis soumis en rechignant, mais vingt-quatre heures après, elle n'était plus à mon colback.

9 mai. — Formant avec deux escadrons l'avant-garde de Louis XVIII, on m'a prescrit de faire crier : Vive le Roi ! Le premier peloton a répété ce cri, parce que les gardes me craignent; toute la queue de ma colonne a répondu par celui de : Vive l'Empereur [1] !

En 1848, à Rouen, il reçoit, le 26 février, une lettre du général Subervie, ministre de la guerre du Gouvernement provisoire. Il répond à l'officier qui la lui apporte que l'armée est prête à marcher à la frontière, et il ajoute : « Je ne reconnais pas le général Subervie comme ministre de la guerre; mais comme homme, dites-lui mille amitiés de ma part. » Il ne s'estimait pas assez instruit des événements pour reconnaître la République [2]. Le lendemain, l'émeute menace; Subervie fait appel « à son patriotisme, à son dévouement, à ses devoirs militaires ». Castellane écrit :

Je juge que le moment de reconnaître la République arrive, alors je fais une espèce de consultation. Pour les partis énergiques, il faut toujours les prendre de soi-même; pour les partis faibles, on peut consulter. Un général qui veut livrer bataille doit en décider seul; s'il a de bonnes raisons pour ne pas la donner, il fera bien d'assembler un conseil de guerre; il est probable que l'attaque n'aura pas lieu...

Il vit monter, il note avec joie les signes précurseurs de l'Empire [3]. Il l'annonce dès le 12 décembre 1848. Le prince Louis Napoléon fit, en 1850, un voyage dans les départements où Castellane commandait. Il faillit être étouffé, le 18 août, à Besançon, dans un bal public. Il y avait complot. A l'entrée, dans la salle, le président et son escorte sont assaillis

[1] *Journal*, t. I, p. 254-255. — [2] *Journal*, t. IV, p. 29, 33. — [3] *Journal*, nov.-déc. 1848, t. IV, p. 109-110, 122-124.

IMPRIMERIE NATIONALE.

de cris de : Vive la République ! « Il a été pressé, comme font les galériens lorsqu'ils veulent étouffer un des leurs ; j'ai un moment été inquiet pour lui. J'ai mis l'épée à la main et, à la tête de quelques chasseurs à pied du 4e bataillon, je suis parvenu à le dégager ; je crois qu'il n'y avait pas de temps à perdre[1]. . . . . » A cette époque, le cri de : Vive la République ! était considéré comme séditieux ; Castellane compte ces cris, et il compte aussi les cris de : Vive Napoléon ! — Le coup d'État, à Lyon, n'emporta point d'effusion de sang. Castellane est sobre de détails sur cette période. Tout sobre qu'il est, son *Journal* est ici pénible à lire. Il s'agit de Français et de Français qui défendaient leur droit, le droit de la nation. Le lecteur ne s'en douterait pas. Il croit que la guerre a recommencé et que l'on est en pays étranger, conquis et occupé. Du reste, et en ce qui concerne personnellement Castellane, on ne peut attendre de lui qu'il se montre, en 1851, contre un coup d'État militaire et autoritaire, un adepte plus ému de la souveraineté du peuple qu'il ne l'avait été, en 1830, de la légitimité devant la révolution de Juillet.

Il était alors, en 1851, tout à l'autorité, et à l'autorité pure et simple, sans explication, tempérament ni commentaire. Il avait eu cependant, en sa jeunesse, son impression, comme son coup d'air de liberté. Ce fut un air qui passa sur toute l'armée, vers 1814 : un effet du vide produit par la chute de Napoléon. On lit dans le *Journal*, à la date du 25 novembre 1814, à la suite, bien entendu, d'une promotion scandaleuse de « voltigeurs de Louis XIV »[2] : « On se plaint du mauvais esprit de l'armée. Je la trouve, moi, très patiente de souffrir pareille chose ; s'il y avait la liberté de la presse, on n'oserait pas faire de semblables nominations[3] ! » Il estimait alors qu'une certaine liberté, une certaine barrière au moins contre les excès du pouvoir permanent, de la cour, des favoris, étaient nécessaires. Il écrit, en novembre 1828, à propos du duc d'Angoulême : « Il est à craindre qu'on ne lui persuade, lorsqu'il sera roi, qu'il pourrait gouverner à la Bonaparte. Ceux de ses conseillers qui tiennent ces propos disent : — On ne peut rien faire avec la liberté de la presse ; la seule bonne manière de gouverner la France est celle de Napoléon. — Ils oublient que c'est le despotisme qui a perdu ce grand homme, et que son génie même n'a pu le préserver de sa chute[4]. » — Castellane, qui prend *la Congrégation* très au sérieux et ne l'aime pas[5], conseille à

(1) *Journal*, t. IV, p. 265, 269, 270.
(2) *Journal*, t. I, p. 268.
(3) *Journal*, t. I, p. 267.
(4) *Journal*, t. II, p. 267.
(5) *Journal*, t. IV, p. 147-148, 202, 238, 327.

la monarchie, — au lieu des remèdes violents et des opérations sanglantes pour lesquels manquent à la fois le chirurgien et le patient, — une bonne et brillante hygiène : Casimir Périer illustré par Chateaubriand[1].

Il ne connaissait point alors Périer. Il le connut plus tard et il le regretta, c'est le seul homme d'État qu'il ait goûté[2]. Il est sévère pour les princes, le duc de Berry surtout. « Il est impossible de voir un prince plus sot; il est fou, un peu furieux[3]. » Par contraste, il donne au frère aîné un air de dignité, à défaut d'intelligence. « La bêtise, il est vrai, fait le fond de son caractère », écrit-il à propos de ce Dauphin. Le duc d'Angoulême avait cependant, par rencontres, des éclairs de bon sens. Ainsi, en décembre 1823, au retour du Trocadéro, on lui prépara à Paris une rentrée triomphale, qui tomba, comme par aventure, le jour anniversaire de la bataille d'Austerlitz. Le prince était de mauvaise humeur. « En montant sur son bucéphale à la porte Maillot, il a dit au duc de Guiche, son premier écuyer : « Me voilà à cheval pour la plus « grande fanfaronnade vue depuis don Quichotte[4]. » Achevons les notes politiques par un rapprochement assez piquant. En avril 1852, Castellane siège au Sénat, et dans la première chaleur du coup d'État, sous l'impression de ses dégoûts récents du parlementarisme et sous le premier charme des modes nouvelles, il écrit : « On a voté séance tenante une dotation de douze millions pour le Président. . . . . Le vote a été unanime; il n'y a pas eu la moindre observation. C'est un plaisir de voter de cette manière. A la Chambre des pairs, il aurait fallu sept ou huit séances de discussion. » Mais peu après, l'homme de goût, l'homme du monde, en politique, à défaut du libéral, se réveille en ce gentilhomme, et il écrit, en novembre, à la sortie d'une autre séance : « Le Sénat n'a pas été du tout dirigé. Si feu M. de Sémonville avait été grand référendaire. . ., si le duc Pasquier nous avait présidés, le Sénat eût été autrement dirigé[5]. »

Les gouvernements n'obtiennent guère qu'une justice posthume, et par effet de contraste. Les salons leur deviennent indulgents une quinzaine d'années environ après leur chute. Les gens du monde se souviennent qu'en ce temps-là ils étaient plus jeunes, et ils en concluent qu'il y avait alors une société, des militaires, des diplomates, un gouvernement!

Le *Journal* de Castellane est inépuisable en notes piquantes sur cet

[1] *Journal*, janvier 1828, t. IV, p. 219. — [2] *Journal*, t. III, p. 6. — [3] *Journal*, t. I, p. 264; voir p. 282. — [4] *Journal*, t. II, p. 275; t. I, p. 467. — [5] *Journal*, t. IV, p. 367, 404.

article-là. Avant les notes piquantes, il y a les notes douloureuses, et dans leur brièveté, celles-ci peignent tout un monde :

10 avril 1814. — L'empereur Alexandre et le roi de Prusse ont passé une revue de trente-cinq mille hommes; il y a eu sur la place Louis XVI un *Te Deum* russe.

11 avril. — M. le comte d'Artois, escorté de la garde nationale, entre dans Paris aux acclamations générales du peuple... C'est un véritable délire. Il assiste à un *Te Deum.*

15 avril. — L'empereur d'Autriche fait son entrée à Paris. Monsieur va à l'Opéra.

17 avril. — M. le prince de Bénévent donne un bal.

21 avril. — Le duc de Berry entre à Paris, il est bien reçu.

23 avril. — Le maréchal Ney donne un bal [1].

On recevait beaucoup. Il faut croire que l'éclairage était la plupart du temps insuffisant, car chaque fois qu'il brille, Castellane le note avec soin. Une autre note, très fréquente, qui se trouve ailleurs que chez Castellane, et qui ne laisse pas de dérouter un peu nos préjugés sur ces temps aristocratiques, c'est la cohue générale. Les salons étaient encombrés, et encombrés d'étrangers. On entre, on suffoque, on demande sa voiture, on se félicite que personne n'ait été étouffé. En 1825 Castellane écrit : « Je vais noter... les principales assemblées; on verra que ce sont les étrangers qui font presque exclusivement les honneurs de Paris [2]. » Autre note, assez caractéristique : en janvier 1820, il dîne chez la duchesse de Broglie : « Elle avait placé à côté d'elle M. de Lamartine, jeune poète d'une grande réputation; il a mal à la poitrine et n'a pas desserré les dents. » Le père du général, ancien préfet du Consulat et de l'Empire, voyageait, en 1825, en Italie. Il rencontre à Florence Lamartine, qui n'était pas mort, qui même était devenu secrétaire de légation, mais continuait, au moins pour distraire ses loisirs de chancellerie, à composer des vers. Quelques vers de circonstance conviennent à l'homme du monde; s'il en prend l'habitude, il se nuit; s'il en fait profession, il déroge, de quelque qualité d'ailleurs que soient les poésies. C'est ce que remarque l'ancien préfet de Napoléon : « M. de Lamartine a de la simplicité, de l'agrément dans les manières; il paraît exempt de la fatuité poétique, ou du moins il sait la masquer. Le tort qui lui reste à mes yeux est de faire presque toujours des odes. » — Que ne se contentait-il

[1] *Journal*, t. I, p. 253-254.

[2] *Journal*, t. II, p. 17, 24, 58, 215. Comparez dans les *Mémoires du baron d'Haussez*, Paris, 1896, t. I, p. 222, le salon de madame de Staël. « Jusqu'à ce que la foule fût écoulée, ses réunions ne présentaient que l'aspect confus d'une cohue nombreuse. » Voir différents salons, dans Castellane : celui de la marquise de Mun, celui du duc de Broglie, t. I, p. 386-388; celui du duc de Plaisance, t. II, p. 283, etc.

des chansons, inédites, bien entendu, comme celles qui firent la fortune de Charles de Rémusat dans les salons doctrinaires, et celle du baron d'Haussez dans les salons royalistes?

Il était d'ailleurs de bon ton, en ce temps-là, de relever que les diplomates ignoraient tout et que les ministres ne s'informaient de rien. Castellane arrive d'Espagne et de Portugal, en 1826, et va rendre visite au baron de Damas. Ce personnage était juste de taille à diriger la diplomatie du duc d'Angoulême. « Le baron de Damas ne m'a pas paru curieux sur le Portugal, en sa qualité de ministre des affaires étrangères, cela lui est indifférent. » On envoie dans les ambassades « pour une raison ou pour une autre », les gens qui « sont incommodes à garder ici » : exemple, Victor, duc de Bellune, bombardé à Vienne, le général Guilleminot à Constantinople [1].

Signalons nombre de notes curieuses sur l'intérieur de Louis XVIII et sur ses relations avec madame du Cayla. Il y a sur la mort de ce roi une page à extraire :

Le comte de Bruges m'a raconté à quel point Louis XVIII conserva un étonnant caractère jusqu'à la fin. L'autopsie du cadavre prouva qu'il avait une jambe presque cariée, l'autre pleine de plaies; il avait aussi quelque chose au cerveau. Jamais il ne voulut consentir à se confesser. Mme de Cayla lui fut députée pour cela deux jours avant sa mort. Il reçut fort mal la favorite qui s'excusait de lui parler de choses qui ne la regardaient pas... On lui apporta le viatique deux heures avant sa mort. En écoutant l'archevêque qui récitait la prière des agonisants, il souleva sa tête moribonde et lui dit : « Monsieur l'archevêque, vous passez un verset. » Le fait était exact [2].

Le baron d'Haussez, qui n'aimait point Louis XVIII, lui rend cet hommage : « Il a mis de la dignité jusque dans ces moments terribles qui précèdent la mort; il a vraiment fini en roi. » Castellane ajoute, sur les moments qui suivirent, des détails qui rappellent l'horreur vulgaire des morts royales et princières, dans Saint-Simon :

M. de Bruges passa, une heure après la mort de Louis XVIII, dans la chambre du roi. Il trouva les valets qui balayaient et roulaient, pour le ranger, le lit vert dans lequel couchait Sa Majesté; les rideaux étaient fermés, il les ouvrit et vit le roi. On remuait son corps sans façon pour balayer plus à son aise.

Parmi les scènes de la vie militaire, signalons l'incendie de Moscou et la retraite de Russie; l'armée d'Afrique en 1838 [3]. Les plus significatives

(1) *Journal*, t. II, p. 146 et p. 5.
(2) *Journal*, t. I, p. 47.
(3) Le *Journal*, ici, est complété par les volumes publiés également par madame la comtesse de Beaulaincourt : I. *Campagnes d'Afrique*, 1815-1848,

nous semblent être celles qui se rapportent à l'occupation qui suivit la guerre d'Espagne en 1824. Castellane fait de l'Espagne une peinture qui, pour n'être nullement poussée au noir, n'en est pas moins sinistre. « *Novembre 1824.* Les exécutions à Madrid deviennent chaque jour plus fréquentés; il y en a eu huit cents dans cette capitale depuis le retour du roi. . . » La misère est atroce. Un soldat espagnol qui monte la garde avec un uniforme en loques dit à Castellane : « Nous couchons par terre, sans rien, mais nous autres Espagnols, nous sommes faits pour souffrir. » Ferdinand gouverne de façon à rendre une révolution inévitable. Les Français qui ont rétabli le *rey netto* sont autant détestés des royalistes qu'au temps du roi Joseph. « Un chanoine disait hier (17 décembre 1824), et cela chez M. de la Roche André, consul de France [à Barcelone], qu'il fallait tuer tous les constitutionnels et chasser les Français, qui corrompaient l'esprit des Espagnols [1]. » Les femmes seules demeurent aimables; elles l'avaient été, de gré ou de force, au temps de Napoléon : « On parle encore, écrit Castellane à Xérès, des fêtes et des bals que les Français donnaient à cette époque, et c'est comme une chose ingénieuse qu'on cite les moyens qu'ils avaient pris pour faire venir à leurs fêtes les femmes qui ne le voulaient pas, ou qui ne l'osaient pas, de peur de se compromettre dans l'opinion du pays. On les envoyait chercher par quatre dragons ou par quatre grenadiers. Cela une fois bien établi, on ne fut pas obligé de faire des exécutions et les réunions furent nombreuses. » Cette galanterie, un peu trop militaire, ne laissa pas de trop mauvais souvenirs. « La grand'mère du marquis [de Tamaron], de soixante-quinze ans, m'a dit (faisant allusion à la tristesse de la vie qu'ils menaient en 1826) : « Au lieu de cela on dansait beaucoup du « temps de l'occupation française, pendant la guerre de l'indépendance. » Cette bonne femme m'a dit que lorsque les Français ont évacué la ville, tout le monde pleurait [2]. »

A Lisbonne, il n'y a point de police : « Il n'y en a eu que pendant le séjour des Français. » Le roi don Pedro congédiait ses ministres à coups de pied, s'instruisait près d'un abbé Boiret, qui était versé dans les histoires, de la façon dont Louis XIV en usait avec ses bâtards, et l'imitait de son mieux. Il se piquait d'anatomie, disséquait des chiens vivants et faisait mettre en prison toutes les personnes, y compris les femmes, qu'il soupçonnait de conspirer. Voici le croquis d'une réception à la cour de la régente, qui a de l'esprit et qui est fort aimée :

lettres adressées au maréchal de Castellane. II. *Campagnes de Crimée, d'Italie*, 1849-1862. Paris, 1898.

[1] *Journal*, t. II, p. 51-52, 54, 76, 112, 136.

[2] *Journal*, t. II, p. 111, 130-140.

Les princesses sont entrées, vêtues de leur grand uniforme, composé de toques, avec des plumes écarlates, de robes écarlates avec des manteaux brodés en or. Les princesses se sont assises; quelques grands personnages ont mis le genou en terre et baisé la main de la régente. Les hommes, quand ils parlent aux infantes, doivent prendre cette position. Les femmes s'asseoient par terre à la cour, comme le font les Espagnoles dans les églises : elles sont accroupies derrière les chaises des infantes; toutes avaient des plumes en l'air qui faisaient un drôle d'effet. Un piano, quelques bougies, trois castrats étaient rangés d'un côté de la salle; de l'autre, une longue ligne de violons, avec un second rang formé de flûtes et d'instruments à vent..... Trois officiers des soldats de marine anglais sont arrivés après tout le monde et ont été saluer les princesses, les traitant en simples maîtresses de maison... [1].

Castellane ne s'arrête point à moraliser sur les causes et les rapports des événements. Ce n'est point un écrivain à métaphores, ce n'est pas un historien à considérations. En voici une, cependant, qui lui échappe en 1832 et qui résume bien l'impression que lui ont laissée les événements auxquels il a assisté depuis 1814. La dernière partie de son *Journal* ne la dément pas : « Sous l'Empereur le maximum des conséquences suivait toujours les événements; ainsi une bataille gagnée renversait un trône. Depuis la Restauration, au contraire, les événements n'entraînent que le minimum des conséquences [2]. »

Albert SOREL.

Leben und Werke des Dio von Prusa, *mit einer Einleitung : Sophistik, Rhetorik, Philosophie in ihrem Kampfe um die Jugendbildung*, von Hans von Arnim. La vie et les œuvres de Dion de Prousa, avec une introduction : *Sophistique, Rhétorique, Philosophie, se disputant l'éducation de la jeunesse*, par H. d'Arnim. Berlin, Weidmann, 1898, 523 pages, grand in-8°.

PREMIER ARTICLE.

Aux premiers siècles de l'Empire romain, l'opinion publique entourait d'admiration les virtuoses de la parole, qu'on appelait *sophistes* et qui s'honoraient de ce nom: c'étaient là les illustres, ceux qu'on mettait

[1] *Journal*, t. II, p. 137-138, 140-142. — [2] *Journal*, t. II, p. 504.

au premier rang des hommes distingués par l'esprit. A côté d'eux, les philosophes, honorés et respectés par un public plus restreint, jouissaient cependant, eux aussi, d'une grande réputation. Dion de Prousa compte parmi les uns et les autres. Cependant il n'est pas tout à fait exact de le traiter simplement de philosophe rhéteur, comme fait Philostrate dans les pages qu'il lui a consacrées. Ce qui distingue Dion et le rend respectable, c'est qu'après avoir cherché, dans la première partie de sa vie, à briller et à se faire applaudir, il sentit le besoin d'une réforme morale, et qu'après s'être converti lui-même, il se servit de son éloquence pour convertir les autres. Ce point est bien mis en lumière dans la très intéressante biographie de Dion que nous devons à Synésios. M. d'Arnim précise et développe ce que Synésios avait indiqué d'une manière générale : grâce à une étude pénétrante, il arrive à ranger les écrits de Dion dans leur ordre chronologique et, en nous faisant assister ainsi aux phases parcourues par une âme d'élite, il met sous nos yeux un tableau plein de vie et d'intérêt.

En tête de cette étude, qui fait le corps de son livre, M. d'Arnim a placé une longue introduction sur les antécédents de la *sophistique* de l'époque gréco-romaine. Remontant aux sophistes de l'âge de Périclès, ainsi qu'à Socrate et à Platon, il fait l'histoire de la rivalité des rhéteurs et des philosophes, se disputant d'abord dans les pays grecs, puis aussi à Rome, le privilège de présider à l'éducation de la jeunesse. Nous remarquons dans ce premier chapitre, outre la détermination plus exacte des sens divers attachés successivement aux termes *σοφός*, *σοφιστής*, *φιλόσοφος*, deux morceaux qui se distinguent par la nouveauté des aperçus. Le premier concerne Nausiphanès, philosophe qui avait initié Épicure, encore adolescent, à la doctrine de Démocrite. Deux papyrus d'Herculanum, rapprochés et édités par Sudhaus [1], laissent entrevoir les principes de ce philosophe à travers les réfutations de Philodème. Après le premier éditeur, M. d'Arnim étudie par le menu ces textes en grande partie fragmentaires. Nous découvrons avec étonnement que Nausiphanès prétendait former des orateurs en initiant ses disciples aux systèmes des philosophes ioniens et qu'il considérait l'étude des phénomènes de la nature comme la meilleure préparation à la rhétorique. De nos jours, quelques amis des sciences ont soutenu qu'elles devaient primer les lettres dans l'éducation de la jeunesse, mais aucun, que je sache, n'a pensé qu'elles pouvaient y conduire. La prétention de Nausiphanès se comprend dans un temps où l'art de parler était regardé comme le couronne-

[1] *Philodemi volumina rhetorica,* ed. S. Sudhaus, vol. II, *Biblioth, Teubner,* 1896.

ment des études libérales : chaque docteur vantait sa spécialité comme le moyen le plus efficace de parvenir à cet art convoité par tout le monde. Il me semble qu'une page de Platon avait en quelque sorte préludé à la thèse de Nausiphanès. Dans le *Phèdre*[1] le philosophe prétend, plus ou moins sérieusement, que la cosmogonie d'Anaxagore et ses spéculations sur les corps célestes avaient été très utiles à Périclès pour acquérir une éloquence sublime; c'est, dit-il, que l'orateur doit connaître l'âme humaine et qu'on ne peut posséder la science de l'âme sans avoir celle de la nature tout entière. Qui sait si Nausiphanès n'avait pas cité ce passage de Platon à l'appui de sa thèse?

Plus loin, M. d'Arnim essaie d'établir que Cicéron doit sa conception de l'orateur parfait aux leçons de Philon de Larissa, philosophe platonicien qu'il avait fréquenté dans sa jeunesse. Cicéron veut, on le sait, que le futur orateur se familiarise avec les discussions des philosophes, qu'il possède les mathématiques, les sciences naturelles, la grammaire, la littérature, enfin toutes les connaissances libérales, mais en premier lieu et surtout la philosophie. Il est possible que telle ait été la doctrine de Philon. M. d'Arnim s'efforce de le prouver par une interprétation, plus ingénieuse peut-être que persuasive, d'un chapitre du *De oratore*. Quoi qu'il en soit, les deux morceaux que nous venons de signaler sont très intéressants, bien qu'ils aient le tort de trancher, par une étendue disproportionnée et par des menus détails d'érudition, avec le reste du tableau historique déroulé dans ce chapitre préliminaire. Si l'auteur avait eu pour le lecteur plus d'égards que n'en ont d'ordinaire les savants allemands, il se serait contenté de résumer dans ce tableau les résultats de son enquête et il aurait relégué dans deux *Excursus* la discussion des textes.

L'orateur parfait, tel que Cicéron l'avait décrit et réalisé (il le laisse assez entendre) dans sa propre personne, a quelque rapport avec l'idéal de l'orateur conçu par les Grecs de l'Empire; il en diffère cependant sur deux points. Les Grecs de cette époque imposaient à leur orateur des études aussi variées, mais moins sérieuses; il devait posséder une espèce de science universelle, mais cette science ne dépassait guère le niveau de toute éducation libérale. En second lieu, l'éloquence active, militante, cédait le pas à l'éloquence de parade. Sans doute l'orateur devait être capable de plaider une cause devant les tribunaux et aussi, dans la mesure où le permettaient les institutions nouvelles, de discuter les grands intérêts politiques; mais il était formé en vue des exhibitions oratoires

[1] Platon, *Phèdre*, ch. LIV, p. 270 A.

IMPRIMERIE NATIONALE.

et il transportait les études contractées à ces exercices dans l'éloquence pratique. Par là la rhétorique de l'Empire se rapprochait de celle de Gorgias et des sophistes du ve siècle : aussi remit-elle en honneur le nom de *sophiste*. L'éloquence fait fausse route, cela est évident, elle dégénère ; il faut dire cependant qu'elle vise à un certain idéal du beau, à une certaine virtuosité dans les choses qui ne sont pas directement utiles. Son idéal est conforme aux circonstances du temps et aux opinions nées de ces circonstances; c'est l'idéal de l'homme que sa culture harmonieuse, ses talents naturels et acquis, sa belle prestance, la souplesse de son organe, sa présence d'esprit, le don de l'improvisation, rendent capable de captiver, d'enchanter, de ravir les hommes assemblés. Isocrate avait déjà dit que pour mériter le nom d'Hellène il importait moins de naître grec que de recevoir une certaine éducation, une culture vraiment humaine. Hérode Atticus donnait à ses disciples, quelle que fût leur nationalité, le nom d'Hellènes, et l'idéal de l'éducation hellénique s'imposait alors si bien au monde gréco-romain, que nous voyons les fils du Latium et des provinces latinisées, les Favorinus, les Élien et jusqu'au noble Marc-Aurèle, se servir dans leurs écrits de la langue grecque. Le mot *Græcia capta ferum victorem cepit* n'aura jamais été plus vrai.

Dion est bien un enfant de ce temps, entraîné d'abord par le courant des idées dominantes, des ambitions de la jeunesse studieuse. D'une famille riche et honorée, il jouit à Prousa, sa ville natale, d'une existence large; doué d'un brillant esprit, il cultive l'art de la parole, il aspire à se distinguer parmi les improvisateurs qu'on admire autour de lui. Comme les autres, il veut séduire par la beauté du langage, étonner par la nouveauté des conceptions, par la subtilité des arguments. Il se pavane et fait la roue, comme dit Synésios, en répétant un mot de Dion lui-même. Assez indifférent aux idées, tous les sujets lui sont bons; les thèses les plus paradoxales lui plaisent, il fait de l'art pour l'art. Nous n'avons plus les bagatelles futiles, l'*Éloge de la mouche, du perroquet*. L'*Éloge de la chevelure* qui lui est attribué est d'une authenticité douteuse; mais le discours sur Troie est un remarquable exemple du genre. Ilion n'a pas été pris par les Achéens : telle est la thèse que soutient l'orateur et qu'il démontre ingénieusement par l'analyse raisonnée de l'Iliade. Dion y découvre des indices, des arguments, pour un récit plus véridique, qu'il oppose au récit d'Homère. C'est une gageure, un tour de force sophistique, qu'aucun esprit sensé ne prendra au sérieux.

M. d'Arnim fait remarquer très à propos la différence entre le Τρωικός, simple jeu d'esprit, et les dialogues à tendance morale, tels que *Nessos ou Déjanire* (LX), dans lesquels le rhéteur, converti à la philosophie, corri-

gera les vieilles traditions, afin de les accommoder à la doctrine qu'il professe. Si l'on cherche des exemples de déclamations creuses à membres de phrase bien balancés, on n'a qu'à lire les numéros LXXV et LXXVI, *De la loi* (*Περὶ νόμου*), et *De la coutume* (*Περὶ ἔθους*). Tous les exercices de l'école étaient représentés dans les écrits de cette première époque. Synésios lisait encore la *Description de la vallée de Tempé* (*Τεμπῶν ἔκφρασις*). Si le *Memnon* se rapportait à la statue vocale, il appartenait au même genre. Une causerie littéraire qui est venue jusqu'à nous, la comparaison des trois *Philoctètes*, est, dans l'œuvre de Dion, ce qui se rapproche le plus de nos conférences d'aujourd'hui. Il est regrettable que nous ayons perdu les écrits qui marquaient le mieux l'évolution qui s'opéra dans la pensée de Dion et le contraste entre les opinions de sa jeunesse et les convictions de son âge mûr. Le philosophe qui ne se lassera pas de faire la guerre aux sophistes et de leur opposer les grandes figures des penseurs austères de jadis, avait écrit contre Musonius Rufus et lancé contre les philosophes un pamphlet que Synésios admirait pour l'agrément du style, tout en regrettant sa tendance. Dion y exaltait la sagesse mondaine, persiflait les Socrate, les Zénon, les héros de l'ascèse, déclarait que leurs disciples, peste des États, sapaient la base des institutions politiques et méritaient d'être expulsés des terres et des mers [1]. Tout indique que le sophiste exprimait les sentiments répandus dans l'entourage de Vespasien et justifiait le décret de bannissement que des républicains attardés avaient provoqué, il faut le dire, par de vaines criailleries et des propos injurieux lancés à l'Empereur. Les scolies de l'évêque Arétas parlent de la liaison de Dion avec les Flavius, en y mêlant, il est vrai, quelques erreurs; mais le fait ne doit pas être mis en doute. Si Dion a fait l'éloge d'un jeune athlète mort à la fleur de l'âge, dans un dialogue intitulé *Mélancomas*, c'était (M. d'Arnim le fait observer) pour faire sa cour à Titus, admirateur passionné de cet éphèbe.

Quelque marqué que soit le contraste entre les opinions et les discours de la jeunesse de Dion et de son âge mûr, on se refuse cependant à croire que la conversion se soit faite tout d'un coup. Des changements aussi profonds germent dans l'âme des hommes avant d'éclater. La diatribe contre les philosophes doit remonter au début du règne de Vespasien. Depuis cette date jusqu'à l'avènement de Domitien, Dion avait eu

(1) Synésios, *Dio*, p. 15, Reiske : *Περιτευξόμεθα αὐτῷ νῦν μὲν βάλλοντι Σωκράτην καὶ Ζήνωνα τοῖς ἐκ Διονυσίων σκώμμασι καί τοὺς ἀπ' αὐτῶν ἀξιοῦντι πάσης ἐλαύνεσθαι γῆς καὶ θαλάττης, ὡς ὄντας κῆρας πόλεων τε καὶ πολιτείας, νῦν δὲ στεφανοῦντί τε αὐτοὺς καί παράδειγμα τιθεμένῳ γενναίου βίου καὶ σώφρονος.*

le temps de faire les réflexions sérieuses où devaient le porter son esprit droit et son âme foncièrement honnête. Dans une année de disette le peuple de Prousa, ameuté contre les riches, faillit mettre le feu à la maison de Dion et le massacrer avec toute sa famille. Nous possédons encore le discours dans lequel, tout en se défendant, il fait honte à ses concitoyens des violences commises. Le titre indique avec raison que Dion n'avait pas encore embrassé la philosophie quand il prononçait cette harangue. M. d'Arnim y signale l'absence du clinquant sophistique, le ton d'un esprit ferme et supérieur. Il y relève en particulier cette réflexion digne d'un philosophe : « Être convaincu de méchanceté, c'est là un malheur bien plus grand que d'être lapidé ou brûlé vif. Apprenez que les armes qui vous semblent si terribles, les pierres et les torches, ne font pas votre force, mais marquent au contraire une insigne faiblesse, à moins qu'on ne prise la puissance des brigands et des forcenés. La force d'une cité et d'un peuple est ailleurs, elle est avant tout dans la raison et dans la justice [1]. »

La *Rhodiaca* ressemble à première vue aux autres discours que le philosophe prononcera à Alexandrie et dans d'autres villes pour flétrir des abus ou des vices. Cependant, à y regarder de plus près, elle en diffère et elle doit être placée vers la fin de la période sophistique de Dion. Les Rhodiens décernaient avec la plus grande légèreté des statues aux hommes influents, mais ils s'en tiraient à bon compte. Ils mettaient tout simplement d'autres inscriptions sur la base d'anciennes statues accordées autrefois aux bienfaiteurs de la cité. Il est injuste, dit l'orateur, de reprendre des récompenses méritées; il est imprévoyant de décourager de nobles ambitions. Partout il se conforme aux opinions reçues sur l'importance de ces honneurs, sans s'élever à des considérations vraiment philosophiques. Il faut remarquer cependant que le sujet ne permettait pas à Dion de traiter ces distinctions de vanités mondaines. Un autre argument a plus de portée sans être pourtant, ce semble, tout à fait décisif. L'orateur creuse son sujet de manière à ne laisser de côté rien de ce qui est dans la cause. Il aligne des arguments souvent si voisins les uns des autres qu'il fallait une grande subtilité d'esprit pour les trouver et qu'on a besoin d'une attention soutenue pour les distinguer. C'est là le procédé des discours d'apparat tel que l'appliquera plus tard Aristide avec non moins de sagacité, et avec plus d'ennui pour le lecteur. Mais il faut dire que Dion ne dépouillera jamais complètement les habitudes contractées à l'école des sophistes. Un indice plus sûr est fourni par l'exorde. Dès

[1] XLVI, Πρὸ τοῦ φιλοσοφεῖν, ἐν τῇ πατρίδι, § 2.

l'abord on s'aperçoit que l'homme qui parle ne professe pas les principes d'un philosophe cynique et ne porte pas le costume de la secte : vous croyez sans doute, dit-il aux Rhodiens, que je suis venu ici pour vous entretenir de mes intérêts particuliers. Quand il aura ostensiblement rompu avec le siècle, l'idée ne lui viendra plus qu'on puisse lui supposer de pareils motifs. Ici Dion est encore sophiste, mais son esprit s'achemine visiblement vers un plus noble emploi de ses rares facultés. Dans ce discours, justement admiré par les anciens, il rivalise, non sans bonheur, avec la *Leptinéenne* de Démosthène. C'est la même fécondité dans l'invention, la même biendisance, le même charme moral. Parfois le ton s'élève jusqu'à la plus noble indignation, quand l'orateur fait honte au peuple d'une cité illustre de trembler devant tout Romain, de flatter bassement des hommes obscurs, comme des chiens sans courage qui font fête à quiconque entre dans la maison [1]. La péroraison respire le patriotisme hellénique le plus mâle et le plus éclairé. L'orateur ne cache pas que la Grèce a des maîtres et doit se résigner à l'obéissance; il sait, et il le déplore, que son ancienne grandeur n'est plus attestée que par les pierres, par les ruines de ses monuments; que dans la plupart des villes autrefois illustres les hommes ont dégénéré, les caractères se sont abaissés. Cependant il y a encore place pour des vertus privées et même pour de modestes vertus civiques; que chaque municipalité se gouverne avec justice et sagesse, qu'elle honore ses patrons sans servilité; que les enfants de la Grèce restent fidèles aux vieilles mœurs, que par la dignité de leur maintien, par la modération dans les plaisirs, par la mesure en toutes choses ils se montrent de vrais Hellènes.

Un passage peut servir à déterminer plus exactement la date du discours aux Rhodiens. Au paragraphe 122, Dion fait un grand éloge de Musonius Rufus, le même contre lequel il avait écrit autrefois. On croit généralement, et M. d'Arnim partage cet avis, que Vespasien permit à Musonius de rester à Rome quand, en 71, il bannissait les autres philosophes de la capitale et de l'Italie. Cela se lit en effet dans les extraits que nous a laissés Xiphilin du LXVIe livre de Cassius Dion (ch. 13). Mais les abréviateurs ne résument pas toujours avec exactitude, et c'est ce qui arriva ici à Xiphilin. La chronique d'Eusèbe porte à la date de 833 après la fondation de Rome : *Titus Musonium Rufum de exilio revocat*. Ce renseignement précis, tiré probablement du *De viris illustribus* de Suétone, est tout à fait digne de foi et doit primer le récit de Xiphilin. Nous savons par Tacite que Musonius, banni par Néron, rentra à Rome et

[1] XXXI, 114 : Τὸ δὲ οὕτως ὄντας ἐπισήμους καὶ θαυμαζομένους παρὰ πᾶσιν ἀνάγκην ἔχειν ὥσπερ τοὺς ἀγεννεῖς κύνας σαίνειν τὸν παριόντα, δεινόν.

dans le Sénat après la mort de ce prince. S'il fut rappelé d'un nouvel exil par Titus, il avait donc été banni par Vespasien. On comprend maintenant que Dion, à l'époque où il partageait encore les préventions des rhéteurs contre les philosophes, ait justifié la politique impériale en écrivant contre Musonius. Quand, dix ans plus tard, Musonius fut rappelé par le fils de Vespasien, Dion avait fait de salutaires réflexions : le discours dans lequel il s'exprime avec tant de sympathie au sujet de Musonius doit être placé sous le règne de Titus.

On pourrait relever, dans d'autres discours encore, des indices de la réforme morale qui se préparait insensiblement dans l'esprit de Dion. Citons encore deux passages du *Troïcus* qui nous ont frappé, et presque étonné, au milieu de ce jeu d'esprit. L'orateur déclare incidemment que c'est une lâcheté de craindre la mort et la douleur[1], et il dit à propos de la mendicité d'Homère que rien n'empêche que le sage ne mendie et ne soit traité de fou[2]. Voici maintenant par suite de quels événements s'accomplit cette réforme morale.

Dion fut banni par Domitien, non comme philosophe (il ne l'était pas encore), mais pour des raisons qu'il a expliquées lui-même au début du discours prononcé à Athènes après son exil[3]. C'est sa liaison avec un membre de la famille impériale, suspecté et condamné par Domitien, qui lui attira cette mesure de rigueur. Empérius a démontré que le noble Romain dont l'intimité fut funeste à Dion n'était autre que Flavius Sabinus, gendre de Titus, qui fut mis à mort en 82. L'exil de Dion ne prit fin qu'avec l'avènement de Nerva, il dura donc quatorze ans. Pendant ce temps il se trouvait banni, non de tout l'empire, mais de Rome, d'Italie et aussi de la Bithynie, son pays natal. Rome était le théâtre de ses triomphes oratoires. Mais avec les sentiments que nous pouvons lui supposer dès lors, il dut regretter davantage encore la patrie qu'il avait toujours aimée et à laquelle l'attachaient tant de liens, sa femme, son enfant, les amis qu'il y laissait, ses propriétés, ses intérêts qui périclitaient. Il supporta ce malheur avec dignité et noblesse. Dédaignant de se faire pardonner à force d'adulations, il renonça au bien-être de l'existence heureuse à laquelle il était habitué et se résigna à une vie de dures privations, gagnant une maigre subsistance par le travail manuel, se louant comme journalier à des laboureurs, des baigneurs, des jardiniers, errant par les provinces de l'empire dont l'accès

[1] XI, 10 : Ὅλως δὲ πάσχειν μὲν οὐ θέλουσι τὰ δεινὰ διὰ δειλίαν, φοβούμενοι τούς τε θανάτους καὶ τὰς ἀλγηδόνας.

[2] *Ib.* 16 : Κωλύει γὰρ οὐθὲν ἄνδρα σοφὸν πτωχεύειν οὐδὲ μαίνεσθαι δοκεῖν. Cf. VIII, 36 : Οἱ πολλοὶ κατεφρόνουν αὐτοῦ (Diogène) καὶ μαίνεσθαι ἔφασαν.

[3] XIII, 1.

ne lui était pas interdit et, vers la fin de ces années de dures épreuves, en dehors de l'empire jusqu'à Olbia sur le Borysthène et dans le pays des Daces[1]. Les circonstances l'ayant ainsi poussé à renoncer à tous les biens que le monde chérit, il se trouva naturellement attiré vers la doctrine des philosophes qui enseignaient le mépris de tous ces biens, jusqu'à revêtir le costume et à embrasser la vie des Cyniques. L'existence errante et le costume de mendiant lui étaient aussi imposés par le souci de sa sécurité, car il ne laissa pas de parler et d'écrire contre le tyran qui persécutait alors tous les philosophes.

HENRI WEIL.

(*La fin à un prochain cahier.*)

[1] Cf. Philostrate, *Vit. Sophist.*, I, 7. Cet écrivain se montre très bien renseigné sur la vie de Dion. Aussi ne puis-je croire, avec Empérius et Arnim, qu'il mette en doute l'exil de l'ami de Sabinus. Il faut interpréter autrement les mots : τὴν δὲ ἐς τὰ Γετικὰ ἔθνη πάροδον τοῦ ἀνδρὸς φυγὴν μὲν οὐκ ἀξιῶ ὀνομάζειν, ἐπειδὴ μὴ προσετάχθη αὐτῷ φυγεῖν. Philostrate veut dire que Dion n'étant point banni de l'Empire, son voyage dans le pays des Gètes ne peut s'appeler un exil.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DES CINQ ACADÉMIES.

La séance publique annuelle des cinq Académies, présidée par M. Longnon, président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a eu lieu le 25 octobre 1898.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Jules Nepveu, membre de la section de peinture de l'Académie des beaux-arts, est décédé le 16 octobre 1898.

M. Constant Moyaux a été élu membre de la section d'architecture dans la séance du 22 octobre 1898, en remplacement de M. Garnier.

L'Académie des beaux-arts, présidée par M. Frémiet, a tenu sa séance publique le samedi 29 octobre 1898.

LIVRES NOUVEAUX.

ITALIE.

Sac. G. Mercati. *Il Catalogo della biblioteca di Pomposa.* Roma, 1896. In-4°, 39 p. (Extrait des *Studi e documenti di storia e diritto*, an. XVII, 1896.)

Le monastère bénédictin de Pomposa, situé entre Ferrare et Ravenne, fut gouverné à la fin du XIe siècle par un abbé très éclairé, du nom de Jérôme, qui créa de toutes pièces une bibliothèque justement remarquée. Le soin qu'il mit à la former nous est connu grâce à une lettre écrite en 1093 par « Heinricus clericus, » pour annoncer à « Stephanus, philosophiæ fonte decenter imbutus, » l'envoi du catalogue des livres réunis par l'abbé Jérôme. Ce catalogue nous a été conservé ; il a été publié deux fois, d'abord par Montfaucon (dont l'édition a été reproduite par Migne et par Becker), puis par Morbio ; mais ces deux éditions, indépendantes l'une de l'autre, sont très défectueuses. Celle que le docteur Mercati, de la bibliothèque Ambrosienne, vient de donner ne laisse rien à désirer; elle reproduit fidèlement un exemplaire original inséré à la fin d'un manuscrit de Pomposa, aujourd'hui à la bibliothèque de Modène.

Le nombre des volumes rassemblés par l'abbé Jérôme, et qui, pour la plupart, avaient été copiés par ses ordres, ne dépassait pas 67. C'était peu en comparaison des bibliothèques que possédaient alors beaucoup de nos abbayes françaises; mais il semble qu'aux yeux des Italiens du XIe siècle une collection de 67 manuscrits passait pour une merveille. Le clerc Henri ne craint pas d'affirmer qu'aucune autre église, pas même à Rome, ne pouvait se vanter d'être aussi bien pourvue de livres que le monastère de Pomposa : « Nulla autem ecclesia, nec urbs, neque provincia, tandem nec ipsa Roma, orbis caput, certet laudibus Pomposiæ copia sanctorum fortunatæ librorum. »

Le commentaire qui accompagne l'édition est fort instructif; il contient des observations très justes et très instructives, sans lesquelles l'économie du catalogue ne pourrait pas être comprise, par exemple l'emploi du gamma capital Γ pour indiquer le commencement de chacun des articles, et le caractère d'une liste des ouvrages de saint Augustin, qui est simplement un extrait des *Retractationes* et qui n'indique point la présence de tous ces ouvrages dans la bibliothèque de Pomposa. Le docteur Mercati entre aussi dans des détails circonstanciés sur les habitudes des scribes de Pomposa; mais ceux-ci n'étaient pas seuls à se conformer à ces habitudes. Pour ne citer qu'un exemple, il est certain que l'usage de figurer les *h* par des esprits rudes peut être constaté dans beaucoup de manuscrits français du XIe siècle, et pour l'expliquer, il n'est point nécessaire de faire intervenir un souvenir de la domination byzantine.

L. D.

JOURNAL
DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1898.

Leben und Werke des Dio von Prusa, *mit einer Einleitung : Sophistik, Rhetorik, Philosophie in ihrem Kampfe um die Jugendbildung*, von Hans von Arnim. La vie et les œuvres de Dion de Prousa, avec une introduction : *Sophistique, Rhétorique, Philosophie, se disputant l'éducation de la jeunesse*, par H. d'Arnim. Berlin, Weidmann, 1898, 523 pages, grand in-8°.

SECOND ET DERNIER ARTICLE [1].

Un assez grand nombre des écrits de Dion peuvent être rapportés aux quatorze ans de son exil, soit avec certitude, quand ils renferment des allusions aux faits contemporains, soit avec probabilité, à cause de leur ressemblance avec les premiers. Parmi ces écrits les quatre discours qui portent le titre *Diogène* (VI, VIII, IX, X) se font remarquer par leur étendue et par une rédaction plus soignée. Dion se plaît à mettre en scène ce héros de l'ascétisme, il se sert de la parole du maître pour prêcher l'effort, la lutte contre les passions, le dédain des besoins factices, le renoncement absolu, le retour à l'état de nature. Ces principes sont de tous les temps; cependant Diogène ainsi évoqué n'est pas un personnage abstrait : Dion le fait revivre avec son tour d'esprit mordant et paradoxal; il le place au milieu de son siècle sans commettre d'anachronisme. Mais le présent ne ressemble-t-il pas au passé? Si Diogène ne se lasse pas de professer le plus profond mépris pour les sophistes de son temps, ses invectives atteignent la sophistique

[1] Voir pour le premier article le cahier d'octobre 1898.

que Dion a abjurée, et qu'il attaque maintenant avec la même véhémence qu'il avait fait autrefois la philosophie. Si Diogène démontre qu'il vit dans son tonneau mieux et plus agréablement que le Grand Roi dans ses palais de Suse et d'Ecbatane, s'il dépeint les inquiétudes, les craintes du tyran, l'épée de Damoclès constamment suspendue sur sa tête, et s'il ajoute que le monarque est d'autant plus malheureux qu'il règne sur plus de peuples et que son empire s'étend sur une plus vaste étendue de pays, puisqu'il ne lui est pas même loisible de se réfugier ailleurs, il est à croire que les auditeurs et les lecteurs de Dion reconnaissaient Domitien sous les traits du roi de Perse. Ils reconnaissaient plus facilement encore sous le masque de Diogène l'homme qui s'efforçait d'imiter par un détachement absolu le grand modèle dont il les entretenait. Deux morceaux représentent Diogène aux jeux isthmiques, où il est allé pour observer les vaines passions, les infirmités morales des foules réunies. On peut en induire que Dion aimait aussi à se donner le spectacle des panégyres de la Grèce et à y prêcher la bonne parole qui affranchit l'homme. Ailleurs Diogène s'entretient avec un Athénien qui est à la recherche d'un esclave fugitif, et il lui fait voir que l'indépendance et le vrai bonheur consistent à savoir se passer de serviteurs. Nous avons un assez grand nombre de morceaux dans lesquels Dion converse ainsi avec un seul interlocuteur, dont il s'efforce de rectifier et de préciser les idées au moyen de la méthode socratique, et qu'il tâche de convertir à la vraie sagesse. Une fois (dans le morceau intitulé *Chryséis*, LXI) il s'adresse à une femme. A côté de ces conversations (*διάλογοι*), on remarque des conférences (*διαλέξεις*), des allocutions, des sermons prêchés à la foule attirée par la parole du maître ambulant. Ces deux genres se mêlent quelquefois, quand une assistance nombreuse est venue écouter le dialogue engagé avec une seule personne. M. d'Arnim classe et analyse ces morceaux, presque tous, suivant lui, prononcés dans les années d'exil. Il estime qu'ils n'ont pas été rédigés par Dion, mais notés par des auditeurs et recueillis plus tard par un éditeur. Cela explique que la plupart de ces morceaux nous soient parvenus dans un état fragmentaire.

On peut dire, d'une manière générale, que pendant cette période de sa vie, Dion répudie plus complètement qu'il ne fera plus tard les procédés du discours d'apparat qu'il avait cultivé autrefois. Il prêche la doctrine de la secte cynique avec la chaleur d'un néophyte, il est intransigeant sur les principes de l'ascétisme, qu'il pratique alors, auxquels il conforme sa conduite; quand il sera rentré dans le monde, force lui sera de se relâcher de cette rigueur, de faire des concessions. L'ami de Vespasien et de Titus est devenu républicain sous Domitien, la persé

cution lui a inspiré la haine du régime impérial : dans les discours de ce temps les termes de monarque et de tyran sont des synonymes indifféremment employés l'un pour l'autre.

Dion, qui connaissait de longue date la société polie et lettrée de son temps, avait eu l'occasion d'observer le peuple, auquel il se mêlait en errant, pauvre et inconnu, de province en province. Mais en dehors de l'empire vivaient des hommes non encore modelés par la civilisation gréco-romaine, des hommes indomptés, qui défendaient leur liberté contre les maîtres du monde; le philosophe moraliste tenait à étudier dans leur propre pays ces Daces qui avaient victorieusement tenu tête aux légions de Domitien. De cette excursion il rapporta un livre, les *Getica,* sur lequel nous n'avons que très peu de renseignements par Jordanès, qui le cite quelquefois[1]. Dion était revenu en Mésie et se trouvait dans le camp romain, quand la nouvelle de la mort de Domitien et de la proclamation de Nerva y parvint. Depuis Caligula les prétoriens avaient fait les empereurs, depuis Galba les légions les avaient plusieurs fois imposés. Aussi n'étaient-elles pas d'humeur à accepter un maître élu par le Sénat. Une sédition allait éclater parmi les soldats, quand Dion sauta sur un autel et, récitant ce vers de l'Odyssée : « Alors il se dépouilla de ses haillons, le prudent Ulysse », se fit connaître. Comme il avait une grande réputation et savait parler aux foules, sa harangue contribua beaucoup à réprimer les velléités de rébellion. Il avait d'anciennes relations avec le nouvel empereur, son patron et son ami : son *cognomen* Cocceianus l'indique assez. Cependant il voulut tout d'abord revoir sa famille et sa ville natale. Des affaires et une maladie contractée dans les dures années d'une vie vagabonde ne lui permirent de se rendre à Rome qu'après la mort de Nerva. Il y vint chargé d'une mission de ses concitoyens, mais il se donna lui-même une plus haute mission auprès du soldat éprouvé, de l'homme ferme, juste et bon, que Nerva avait adopté et déclaré son successeur. Trajan, le souverain qu'Agricole, au rapport de Tacite, avait appelé de ses vœux, devait inaugurer une suite de règnes bienfaisants. Désormais monarque et tyran n'étaient plus synonymes pour Dion. Admis à parler devant Trajan, il lui adressa des discours, des sermons philosophiques, sur les devoirs de la royauté; nous en possédons quatre, placés en tête du recueil, et le fragment d'un cinquième qui porte le numéro XII. La forme de ces discours est ingénieusement variée, le fond en est partout le même. Pour gouverner les hommes, il faut commencer par se gouverner soi-

[1] Voir l'édition de Dion par J. d'Arnim, Préface du IIe volume.

même, se dévouer sans égoïsme au bien public, à la mission divine des souverains. Le grand modèle à imiter, c'est Héraclès, le bienfaiteur de l'humanité tel que l'avaient conçu, en corrigeant la fable, Antisthène et l'école cynique. Portant ses regards plus haut encore, le roi doit toujours avoir devant les yeux l'exemple de Zeus, dieu souverain qui gouverne le monde avec une suprême bonté. C'est alors qu'il méritera le beau nom de roi (*βασιλεύς*), dont le tyran est indigne.

Le premier discours du recueil est aussi le premier en date, M. d'Arnim l'a parfaitement établi. L'orateur débute par une anecdote; il raconte comment l'aulète Timothée, se produisant la première fois devant le grand Alexandre, l'électrisa, le remplit d'ardeur guerrière par un air martial; mais sa musique n'avait pas le don d'inspirer les autres vertus, la modération, l'équité, la piété : c'est là le privilège de la parole des sages. Après cet exorde, Dion trace l'idéal du souverain, qu'il termine par ces mots : « Je viens de dire simplement quel doit être le bon roi. Si quelques traits de cette image s'appliquent à toi, il faut te féliciter de ta sage et bonne nature, il faut nous féliciter, nous qui en jouissons. » Le deuxième point, esquissé ici pour être plus amplement développé ailleurs, c'est l'admirable ordonnance du monde, établie par Zeus, le père et le roi de tous, de qui les rois tiennent leur pouvoir et auquel ils doivent s'efforcer de ressembler. Enfin le mythe d'Héraclès est placé dans la bouche d'une femme inspirée que l'orateur prétend avoir rencontrée dans un bois solitaire de l'Élide. Elle l'aurait chargé de raconter cet apologue au grand souverain qu'il rencontrerait un jour et de lui dire : « Le fils de Zeus continue, comme il fit pendant sa vie terrestre, de châtier les tyrans; il sera ton auxiliaire et ton gardien tant que tu gouverneras en roi. »

Il est évident que Dion prononça ce beau discours avant d'être admis dans l'intimité de Trajan. Il est évident aussi que c'est plus tard seulement qu'il a pu lui dire dans le discours III : Je te connais, je connais tes vertus, déclaration après laquelle il fait l'éloge direct de l'empereur. Cependant il n'y insiste pas trop longtemps : quoique personne, dit-il, ne puisse me soupçonner de flatter les puissants, je me bornerai, pour éviter l'apparence de la flatterie, à parler en général du roi tel qu'il doit être [1]. M. d'Arnim établit fort bien que le premier discours doit être de l'an 100, quand Trajan revint de la Germanie à Rome, et le troisième dans l'intervalle entre les deux guerres de Dacie (103-105),

[1] Je pense toujours que les paragraphes 12-24 ne sont pas inconciliables avec la suite du discours. Voir mes *Observations sur le texte de Dion Chrysostome* (*Revue de philologie*, 1898, p. 63).

années que Dion passa de nouveau à Rome près de l'empereur. Il est plus malaisé de dater les deux autres discours, et notre auteur ne dissimule pas que ses conjectures à ce sujet peuvent laisser place au doute. C'est que ces deux discours ne contiennent pas un mot qui s'applique directement à Trajan. Le deuxième met en scène le jeune Alexandre et son père Philippe. Le disciple d'Aristote apprit à tirer d'Homère et aussi d'autres poètes, mais d'Homère surtout, des leçons de courage et de toutes les vertus, particulièrement de celles qui conviennent à un roi guerrier. Philippe se félicite de confier l'éducation de son fils à un pareil gouverneur. Nous avons là un des exemples les plus curieux et les plus complets de l'enseignement philosophico-littéraire chez les anciens : le texte sacré des vieilles épopées est ingénieusement accommodé à la morale d'un autre temps. On dirait aussi que Dion veut insinuer qu'il appartient aux philosophes d'élever les futurs souverains. Comme l'orateur insiste surtout sur les vertus d'un grand capitaine, M. d'Arnim pense que ce discours est le dernier des quatre, et fut prononcé au moment où Trajan se disposait à partir de nouveau pour le Danube.

C'est encore Alexandre que nous retrouvons dans le quatrième discours, cette fois en conversation avec Diogène. Le philosophe sermonne le jeune prince avec la rude franchise des cyniques, il le fait rentrer en lui-même, et lui montre tout ce qui lui manque encore pour être roi dans la pleine acception de ce terme. Il décrit tour à tour le prince esclave de la volupté ou de l'avarice ou de la vaine ambition, les génies (*δαίμονες*) qui président à ces trois genres de vies perverses. On lit à la fin du discours : « Chantons maintenant le génie, le dieu bon et sage, et ceux qui ont obtenu de vivre sous sa garde grâce à la faveur des Parques, à une saine éducation et à l'empire de la raison. » Ces mots annoncent-ils une péroraison aujourd'hui perdue? M. d'Arnim le supposait autrefois, il pense maintenant qu'ils devaient être suivis d'un chant en l'honneur du génie de l'empereur : le discours aurait été composé pour l'anniversaire de la naissance de Trajan, fête, on le sait, consacrée au *genius*. La conjecture est très séduisante. Celle qui attribue le troisième discours à un autre anniversaire de ce genre est moins fortement motivée.

On vient de voir dans ces discours Alexandre et un joueur de flûte, Alexandre conversant avec Philippe, Alexandre conversant avec Diogène, toujours Alexandre. Pourquoi le même personnage figure-t-il dans trois discours sur quatre? J'en cherche la raison, et voici ce que je trouve. Trajan paraît avoir eu une grande admiration, une espèce de culte, pour le héros macédonien. En entreprenant l'expédition contre les Parthes, il

nourrissait l'ambition d'égaler la gloire du conquérant de l'Asie; il visita le palais de Babylone pour offrir un sacrifice aux mânes d'Alexandre dans la chambre même où le héros était mort. Dans le *Banquet* de Julien, Trajan, admis à la table des dieux, s'empresse de s'asseoir à côté d'Alexandre. On peut croire qu'Alexandre avait toujours été son héros préféré.

On ne saurait mieux louer celui que Constant Martha appelait « le prédicateur ordinaire de Trajan[1] » qu'en citant un éloge qui vient de haut. Voici comment s'exprime à son sujet Marc-Aurèle dans un passage dont on n'a pas, que je sache, fait remarquer la portée : « Je dois, dit-il, à Thraséa, à Helvidius, à Caton, à Dion, à Brutus, d'avoir conçu l'image d'une république qui se gouverne d'après les principes d'une parfaite égalité des droits, et d'une royauté qui respecte avant tout la liberté des sujets[2]. » Le dernier membre de phrase ne peut se rapporter à aucun des quatre républicains nommés plus haut; il vise évidemment Dion et ses discours *περὶ βασιλείας*.

Avec les discours Bithyniens l'horizon se rétrécit et les intérêts en jeu sont d'un ordre inférieur. Tout en étant philosophe et citoyen du monde, Dion avait, comme Plutarque, l'amour de sa ville natale et se dévouait à son service. C'est à Prousa qu'il résidait habituellement; sans doute il fit beaucoup de voyages, mais on ne lui connaît d'autre absence prolongée que son séjour à Rome entre les deux guerres Daciques. Pour sa personne, il faisait profession de pauvreté, il avait renoncé aux ambitions mondaines; cependant il crut devoir servir l'ambition de ses concitoyens, user pour eux du crédit dont il jouissait près de Nerva et de Trajan. Autrefois il avait aimé à orner sa campagne de somptueux portiques; désormais il consacrera son temps et les restes de sa fortune ébréchée à l'embellissement de la ville de Prousa, et il engagera les plus riches de ses compatriotes à y contribuer par des dons volontaires. Il descendra, comme commissaire, à des besognes qui n'étaient ni de son goût ni de sa compétence : vérifier les comptes et les travaux exécutés, calculer, mesurer, surveiller dans la carrière l'extraction des matériaux. Un zèle si touchant fut mal récompensé : il eut à se défendre continuellement

[1] C. Martha, *Les moralistes sous l'Empire romain* (1865), p. 304. M. d'Arnim semble ne pas connaître ce beau livre, dans lequel un chapitre est consacré à Dion, ni la thèse du même auteur *Dionis philosophantis effigies.*

[2] Marc-Aurèle, *Commentar.*, I, 14 : Γνῶναι Θρασέαν, Ἑλβίδιον, Κάτωνα, Δίωνα, Βροῦτον, καὶ φαντασίαν λαβεῖν πολιτείας ἰσονόμου, κατ' ἰσότητα καὶ ἰσηγορίαν διοικουμένης, καὶ βασιλείας τιμώσης πάντων μάλιστα τὴν ἐλευθερίαν τῶν ἀρχομένων.

contre les accusations des jaloux et des malveillants. La faveur même de l'empereur leur fournissait un moyen de le dénigrer : ils lui reprochaient de la tiédeur pour les intérêts de la cité, prétendaient qu'il aurait pu obtenir pour elle des privilèges beaucoup plus étendus. Ils criaient que, sous couleur d'ouvrir de larges rues et de reconstruire la ville sur un plan plus magnifique, il la bouleversait, la détruisait, déplaçait des monuments, profanait des sanctuaires, se conduisait en vrai despote. On voit que les choses se passaient à Prousa comme à Paris. Dion répondait à ces critiques, à ces calomnies, par des harangues dont plusieurs sont venues jusqu'à nous. La plus jolie porte le n° XLVII : il se défend avec une douce ironie, emploie la méthode socratique avec infiniment d'esprit.

Ailleurs Dion se fait le conseiller de sa ville natale et des autres villes de la Bithynie où il jouissait des droits de cité. La vie municipale était encore très intense sous la domination romaine. Anciennement chaque ville avait été un État indépendant, toute la vie politique s'était concentrée dans la *πόλις*. Quoique les temps fussent changés, Prousa et Apamée, Nicée et Nicomédie, se disputaient le premier rang, ni plus ni moins qu'Athènes et Sparte avaient fait jadis : les mots étaient restés les mêmes; on parlait toujours des *πρωτεῖα* à défendre, comme Démosthène avait fait dans ses harangues. Comme alors, les deux villes rivales cherchaient à s'entourer de villes secondaires, disposées à soutenir leur parti : chacune avait sa clientèle, sa ligue, qu'elle ménageait et accroissait par des flatteries. Elles en appelaient aux gouverneurs romains, et ces derniers profitaient de leurs vaines querelles pour tyranniser impunément les provinces. « Infirmités helléniques » (*Ἑλληνικὰ ἁμαρτήματα*), disaient les Romains en haussant les épaules. En effet, les Grecs s'amusaient au simulacre de la vie politique des ancêtres, de même qu'ils applaudissaient au simulacre de l'éloquence que les rhéteurs exhibaient devant eux. Dion ne cesse de les rappeler à la réalité, tantôt avec douceur, tantôt avec une rude franchise. Dans un discours prononcé en Cilicie, mais qui doit être rapproché des discours Bithyniens, il s'écrie : « On a honte pour vous en voyant vos haines, vos querelles, compagnons de servitude qui vous disputez la gloire d'être les premiers [1]. » Avec la douceur des rapports entre voisins, il prêche une conduite sensée et digne dans les relations avec les maîtres, sans acrimonie, sans bravade, mais aussi sans servilité. Il ne veut pas non plus détourner ses contemporains de toute noble ambition. Quelles que soient

[1] *Tarsica*, II (xxxiv), § 54 : *Τὰ δὲ τῶν νῦν ἀμφισβητήματα καὶ τὰ αἴτια τῆς ἀπεχθείας κἂν αἰσχυνθῆναί μοι δοκεῖ τις ἂν ἰδών· ἔστι γὰρ ὁμοδούλων πρὸς ἀλλήλους ἐριζόντων περὶ δόξης καὶ πρωτείων.*

les circonstances, l'homme s'honore par des efforts virils, en luttant contre l'avarice, contre l'intempérance, en travaillant à se rendre meilleur.

Que Dion s'efforce de ramener la paix entre des cités brouillées par une rivalité mesquine ou entre les citoyens d'une même ville, il montre un grand bon sens pratique, il parle en homme bien informé des circonstances particulières et en connaisseur du cœur humain. Mais il parle aussi en philosophe spéculatif; il motive ses appels à la concorde par les considérations les plus élevées. Faites, dit-il à ses auditeurs, comme les corps célestes, ces dieux visibles, entre lesquels il n'y a point de discorde ; instruisez-vous par le spectacle de l'univers : l'harmonie qui y règne en garantit la stabilité. On s'étonne de trouver de pareils arguments longuement développés dans des harangues politiques : ces lieux communs de l'école semblent déplacés dans une assemblée délibérante. Comment se fait-il que les auditeurs de Dion aient eu la patience de les écouter? Il se peut que le théâtre ait fait leur éducation ; les pièces d'Euripide, où les morceaux de ce genre foisonnent, se jouaient toujours. Ajoutez qu'ils avaient pris le goût des développements brillants dans les exhibitions oratoires dont les régalaient les rhéteurs.

On peut distinguer des harangues prononcées dans les assemblées délibérantes les discours d'un caractère plus général, conférences morales adressées à un public nombreux réuni sur la place publique ou dans le théâtre, sermons prêchés aux foules bruyantes qui peuplaient les grandes villes de l'Empire. Le plus beau de ces discours, le modèle, c'est sans contredit l'*Alexandrina* (XXXVI). L'orateur entreprend de faire réfléchir sérieusement la populace la plus frivole qu'il y eût jamais, ces Alexandrins fous de chansons licencieuses et des courses de l'hippodrome, qui se démenaient comme des maniaques dans les théâtres et les cirques, toujours prêts à se moquer des étrangers et tout particulièrement des Romains, leurs maîtres, à les insulter, à faire des émeutes qui leur attiraient des châtiments sévères. La tâche était difficile : comment imposer silence à une populace tumultueuse et faire écouter de dures vérités? Sans doute, les Cyniques jouissaient d'une espèce de privilège : on s'était habitué à leur franc-parler; on leur permettait de tout dire. Or Dion se présentait comme un de ces personnages chevelus, à longue barbe, vêtus d'un manteau grossier. Mais le peuple supportait ces sermonneurs, parce qu'ils étaient peuple, parce qu'ils l'amusaient de leurs saillies bouffonnes, de leurs propos indécents, orduriers même; Dion n'appartient pas à cette plèbe cynique, il ne veut pas être confondu avec des confrères aussi compromettants. Malgré des hardiesses de langage qui commandent l'attention, des traits d'esprit, des saillies qui pou-

vaient charmer les auditeurs, il semble que la voix d'un orateur qui donne des avertissements si graves, qui met si rudement le doigt sur les plaies, ait dû être couverte par les huées du peuple. Pour le garantir contre cette mésaventure, tout son talent ne suffisait point; il lui fallut une autre protection. M. d'Arnim l'a très bien compris. C'est que Dion était l'ami de Trajan, et que tout le monde le savait. Les Alexandrins comprenaient que le philosophe avait une mission officieuse, qu'il parlait au nom de l'empereur quand il leur faisait sentir que la surveillance romaine était un bienfait pour eux, qu'ils avaient besoin de ce frein pour contenir leur folie, quand il leur rappelait les libéralités du maître et leur laissait entrevoir, s'ils étaient sages, une visite impériale dans leur ville et de nouvelles faveurs.

Il ne reste qu'un fragment du discours prononcé à Kélænes de Phrygie (XXXV). C'est un éloge de la richesse de cette ville, de l'abondance qui y règne, du bonheur des habitants : ils ont dû tressaillir d'aise, sans deviner où l'orateur voulait en venir. Il enduit de miel le bord de la coupe, pour faire avaler la boisson salutaire. — La population de Tarse était mêlée. Les colons venus d'Argos avaient subi l'influence de l'Orient, s'étaient efféminés au contact des hommes et des mœurs de Phénicie. Dans la *Tarsica prior* (XXXIII), Dion leur fait honte de cette déchéance, et, puisqu'ils sont toujours fiers de leur origine hellénique, il voudrait les ramener aux mâles vertus des Hellènes d'autrefois.

La *Borysthenitica* (XXXVI) au contraire offre l'image vivante d'une vieille cité grecque séparée de la mère patrie, perdue au milieu des Scythes, toujours en péril d'être envahie par le flot de la barbarie qui l'enveloppe, mais résistant vaillamment à la conquête par la mâle vertu guerrière de ses citoyens, à la déchéance morale grâce à un trésor religieusement conservé, les poèmes d'Homère. C'est tout ce qui leur reste du patrimoine hellénique, mais cela suffit pour qu'ils continuent d'être de vrais Hellènes. Au retour d'une expédition militaire, leurs chefs d'abord, puis tous les habitants, entourent l'apôtre de la sagesse hellénique et lui demandent de les instruire. Il leur parle de justice, du gouvernement des États et leur montre dans l'ordre harmonieux de l'univers, de la cité divine, le modèle idéal des cités humaines, initiant ainsi des âmes simples et fortes aux plus hautes conceptions du Portique.

L'art au service de la religion, tel est le sujet du beau discours prononcé par Dion en 105 [1] devant les Grecs assemblés à Olympie. Voici les

[1] Cf. XII, 16 sqq. Arnim (p. 405) établit au moyen de ce passage que Dion se rendit à Olympie après avoir assisté, sur les bords du Danube, au début de la seconde guerre Dacique.

IMPRIMERIE NATIONALE.

idées principales développées par l'orateur. L'homme puise la connaissance qu'il peut avoir des dieux à plusieurs sources. La première notion des êtres divins est inhérente à la nature humaine, commune aux Grecs et aux Barbares, à tous les êtres doués de raison. Enfant des dieux, nourri par leur providence des fruits de la terre, en quelque sorte allaité par l'air, entouré jour et nuit de dieux lumineux, l'homme fut initié, dès qu'il sut réfléchir, à leur connaissance et à leur culte, et bien insensés ceux qui nient leur puissance prévoyante, qui les relèguent oisifs dans quelque coin de l'univers et se font une divinité du plaisir des sens. Ensuite viennent les poètes, qui insinuent, les législateurs, qui imposent des croyances, les artistes, qui font voir aux yeux les figures divines, les philosophes, qui en déterminent et en épurent l'idée. Laissons les autres; en présence du Zeus Olympien de Phidias, demandons-nous si cette statue répond à l'idéal divin que nous pouvons concevoir. Elle est belle et imposante jusqu'à frapper d'admiration, si cela était possible, les animaux qui en approchent; elle ravit les hommes au point de leur faire oublier tous leurs chagrins. Mais cette figure humaine dont l'artiste a revêtu Zeus est-elle digne de la divinité? Question d'autant plus importante que la conception de Phidias s'est imposée aux imaginations : les hommes ne se figurent plus Zeus que sous les traits que lui prêta son art merveilleux. Mis en jugement, voici ce que Phidias pourrait répondre : J'ai suivi une opinion très ancienne, celle de nos poètes, de nos aïeux. Je ne pouvais figurer la raison elle-même, les hommes ne l'ont jamais vue que sous l'enveloppe de la figure humaine, qui en est pour eux l'unique symbole. Il fallait donc donner à Zeus cette figure, ou renoncer à le représenter. Dira-t-on qu'il faut se passer d'images? Mais il ne suffit pas aux hommes d'aborder de loin les habitants du ciel : comme les enfants séparés de leurs parents tendent vers eux leurs petites mains en rêvant, les hommes veulent avoir leurs dieux près d'eux, les toucher, les encenser, les couronner de fleurs. Si vous condamnez l'anthropomorphisme, prenez-vous en à Homère, non à moi, qui ai représenté Zeus plus dignement et plus sagement que lui, autant que le permettaient les limites où mon art est enfermé. Homère était libre de faire marcher sur la terre des dieux dont le front touche le ciel; au moyen de la parole, le plus souple des instruments, il pouvait les montrer se mouvant, parlant, agissant. Le statuaire a pour juges les yeux, plus difficiles à tromper que les oreilles; obligé d'animer une matière dure et résistante par un travail long, obstiné, d'avoir durant des années présente à l'esprit sa conception de la divinité, il ne peut la rendre que par une image immobile, toujours la même. Aussi Phidias n'a-t-il pas figuré le dieu qui lance la foudre;

l'eût-il pu, il ne l'aurait pas voulu. Son Zeus, calme, doux, paisible, vraiment royal, vraiment paternel, répond aux plus belles épithètes, aux plus nobles qualités du dieu souverain, protecteur de l'amitié, de l'hospitalité, de la sociabilité. On voit ici, comme ailleurs, les idées religieuses intimement liées aux idées politiques; mais ce qui charme surtout dans cet admirable discours, c'est de découvrir en l'austère ascète un enfant de la vieille Grèce, un véritable Hellène.

De tous les ouvrages de Dion, aucun n'a trouvé plus de lecteurs que l'*Euboïkos* (VII), et il mérite bien cette popularité. Il est vrai que ceux qui n'y voient et n'y goûtent qu'une agréable idylle (et c'est peut-être le plus grand nombre) n'en ont pas saisi la portée. Nous sommes d'abord transportés dans le coin le plus sauvage et le plus désert de l'île d'Eubée, au milieu d'une famille toute patriarcale, vivant paisiblement de ses troupeaux, de la chasse et d'un peu d'agriculture, parmi des hommes sains, vigoureux, hospitaliers, pauvres et parfaitement heureux. L'histoire de cette famille est racontée avec une charmante bonhomie par un de ses chefs. Un jour il était obligé d'aller en ville : un sycophante l'avait accusé de s'être retiré dans la solitude pour cacher ses richesses et se soustraire à l'impôt; de là, un procès, où le contraste des deux parties sert à mettre en relief la simplicité de l'honnête campagnard. D'autres scènes nous font connaître les enfants de ces paysans et leurs amours ingénues. A mesure que l'on avance dans ces pages délicieuses, la morale du récit, l'éloge de la pauvreté, devient plus sensible; enfin, dans la seconde partie du discours, l'auteur expose directement ses vues. Que les pauvres soient plus hospitaliers, plus généreux que les riches, on peut l'induire du témoignage involontaire d'Homère et des poètes, qui ne laissent pas, d'ailleurs, d'admirer l'opulence, et dont les vers reflètent les opinions du monde. Dion a fait voir, par un exemple, que la pauvreté n'exclut pas une existence dont peuvent s'accommoder les hommes libres qui veulent travailler de leurs mains, qu'elle est plus salutaire que le luxe des riches, plus conforme à la nature de l'homme. Cet exemple réalise l'idéal de la secte cynique mieux que le chenil de Diogène. Mais il n'est guère possible de ramener la société humaine à cette simplicité primitive; il faut compter avec la réalité, et là se posent pour le philosophe des problèmes difficiles. Que deviendra le pauvre dans les villes, où le loyer, les vêtements, la nourriture sont chers, où tout, excepté l'eau, s'achète à prix d'argent? Eh bien, même dans les villes, l'ouvrier libre (ἐλεύθερος ἐργάτης, § 107) peut encore trouver des occupations qui le feront vivre honnêtement et heureusement, sans descendre à des professions honteuses, ou nuisibles à la santé du

corps et de l'âme, ou servant au raffinement d'un luxe corrupteur. Il n'y a point de honte à être ouvrière, vendangeuse, nourrice, à surveiller des enfants, à leur enseigner à lire; mais il est honteux d'être paresseux. Dion ne veut pas que *ses* pauvres (*τῶν ἡμετέρων πενήτων*, § 118), que les pauvres comme il faut (*τοὺς κομψοὺς πένητας*, § 107) préparent du fard, des parfums, décorent les maisons des riches d'ornements précieux; il ne veut pas qu'ils soient acteurs, ni danseurs, ni crieurs publics, ni avocats éhontés, qui promettent l'impunité aux coupables comme aux innocents (*χεροτέχνας μὲν γὰρ ἐξ αὐτῶν τινας ἀνάγκη γενέσθαι, γλωσσοτέχνας δὲ καὶ δικοτέχνας οὐδεμία ἀνάγκη*, § 124). Quant au métier de *leno*, il demande qu'il soit interdit à tous dans toutes les villes, et il flétrit la prostitution avec indignation et éloquence. Là s'arrête le discours d'une manière abrupte; M. d'Arnim estime que la fin manque.

Nous nous sommes étendus sur les discours de la troisième période, les plus nombreux et les plus beaux du recueil. Le rhéteur s'est converti à la philosophie. Est-ce à dire que le vieil homme, je veux dire le sophiste rhéteur, ne se trahisse plus du tout? Il perce en plus d'un endroit, et il ne pouvait guère en être autrement. De même que les brillantes frivolités de la jeunesse de Dion laissaient quelquefois pressentir des tendances d'esprit plus sérieuses, les nobles écrits de sa maturité rappellent souvent, soit en bien, soit en mal, sa première manière : on ne se défait jamais entièrement d'habitudes invétérées. Dion avait été un bel esprit ambulant, il devient un sermonneur ambulant: il prêche tantôt à Rome, tantôt dans les villes de l'Empire, et il répète parfois les mêmes conférences en différents endroits. Nous possédons encore l'introduction (*προλαλιά*) écrite pour une reprise en province d'un des discours sur la Royauté prononcés devant Trajan (LVII). Grâce à ses premières études, il connaît toutes les ressources que peut offrir une langue aussi riche et aussi souple que le grec; il en dispose avec virtuosité soit pour improviser, soit pour écrire. Il lui arrive d'en abuser. Le IIIe discours choque le lecteur par sa boursouflure et le fatigue par le cliquetis des assonances et la fréquence des symétries compassées. Mais ces excès sont rares. Généralement Dion nous séduit par la simplicité de son style, par un charmant laisser-aller qui n'exclut pas l'élégance. S'il a profité de la lecture assidue de tous les écrivains du grand siècle de la prose attique, son modèle préféré c'est Socrate, tel que Platon le fait parler dans l'*Apologie* ou le *Criton*. Il a su fixer sur le papier l'inspiration du moment; en le lisant, on entend un homme qui parle d'abondance, avec agrément, sans recherche. Il va où l'entraîne l'association des idées; son discours (il aime à le dire) est aussi vagabond que sa vie; cependant il re-

trouve toujours le fil de ses idées et il va au but qu'il s'est proposé. Il en est de même pour le détail de la diction et la structure des périodes : car il use de la période, mais elle n'a chez lui ni l'imposante solennité du discours d'apparat, ni la mordante vigueur de l'éloquence militante, mais la libre allure du dialogue socratique.

Parlerai-je des problèmes que soulève l'état du texte? A côté de discours complets et bien ordonnés, le recueil en renferme qui sont mutilés ou se réduisent à des morceaux détachés, d'autres où règne une certaine confusion, où l'on remarque des doubles emplois. M. d'Arnim a soigneusement étudié ces différences de rédaction, et il en a tiré, avec beaucoup de sagacité, des conjectures sur la formation du recueil et sur l'origine des pièces qui le composent. Pour ce qui regarde en particulier les passages parallèles, il estime avec raison que très peu proviennent d'interpolations, mais qu'ils sont tous, ou peu s'en faut, des variantes dues à l'auteur, des remaniements qui dénotent qu'un discours fut prononcé plusieurs fois devant des auditoires différents. Ces recherches intéressantes, mais forcément minutieuses, n'ont qu'un seul tort, celui d'interrompre trop souvent la suite de l'exposition. On peut regretter que l'auteur, au lieu de les disséminer un peu partout, ne les ait pas réunies en un seul chapitre. Nous avons signalé, plus haut, certaines digressions trop longues, qui auraient pu, avec avantage, faire l'objet de quelques *excursus*. Que les lecteurs ne se laissent pas décourager par ces légers défauts de rédaction. Le livre de M. d'Arnim est le fruit d'une consciencieuse et pénétrante étude; il est bien écrit, dans une bonne langue, claire et expressive, sans phrases, avec la chaleur de l'écrivain qui aime son sujet et qui sympathise avec un noble penseur dévoué au bien de l'humanité et attentif à mettre sa conduite d'accord avec ses principes.

Henri WEIL.

Rodinny nedil, čili zadruha v pravu slovanskem. L'indivision de famille ou la zadruga dans le droit slave, par Karl Kadlec, in-8°, Prague, 1898.

La zadruga est une institution très curieuse, encore aujourd'hui pratiquée chez les Slaves du Sud : Croates, Serbes et Bulgares. Famille et association tout ensemble, elle dérive à la fois de la parenté et d'un con-

trat ou, si l'on veut, d'un rapport qu'une coutume plusieurs fois séculaire a rendu obligatoire. Elle a une propriété commune, un chef élu, travaille en commun, vit sous le même toit et au même pain. Grâce aux travaux de M. Bogišić, qui a observé sur place et a publié, en 1874, les résultats de l'enquête entreprise par lui, on connaît parfaitement aujourd'hui cette institution. Elle n'a pas manqué d'attirer l'attention des économistes, et même d'inspirer de l'engouement à certains esprits qui ont vu en elle un préservatif souverain contre le paupérisme et le prolétariat, rêve bientôt démenti, car la coutume de la zadruga est aujourd'hui en pleine décadence. Malgré les efforts des gouvernements, ces associations se désagrègent et disparaissent. Elles se réduisent d'abord à la famille étroite, comprenant le père, la mère et les enfants, et déjà on peut prévoir le moment où elles seront remplacées par la propriété individuelle telle qu'elle est conçue et pratiquée dans l'Europe occidentale. L'économie politique doit donc renoncer à des espérances témérairement conçues, mais l'histoire du droit est tenue de signaler un fait de cette importance, d'en étudier les caractères essentiels et de l'éclairer par des rapprochements. Là comme ailleurs, la méthode analogique conduit à des résultats d'un grand intérêt. Tel est le sujet traité par M. Kadlec dans une dissertation écrite en langue tchèque et parfaitement documentée. Avant de remonter aux origines, il décrit la zadruga dans son état actuel. Qu'on se figure une association de trente à soixante personnes en moyenne, exploitant en commun un même domaine sous l'autorité d'un chef élu parmi les anciens, à raison de son âge et de sa capacité. Au dehors ce chef représente l'association, soit pour la défendre au besoin, soit pour vendre ses produits ou pour acheter ce qui lui est nécessaire; au dedans il maintient l'ordre et la discipline, assigne à chacun sa tâche, distribue à tous la nourriture, la chaussure et le vêtement. Du reste, il n'est que *primus inter pares*. À côté de lui est l'assemblée générale de la zadruga, qui l'éclaire de ses avis, contrôle ses actes, et peut même le déposer en cas de mauvaise gestion. S'il ne se trouve pas d'homme en état de remplir ces fonctions, elles peuvent être confiées à une femme.

Le domaine commun appartient à l'association et ne peut être aliéné même en partie sans l'assentiment unanime de la communauté tout entière, qui défend l'intérêt non seulement des membres actuels, mais encore des générations futures. La zadruga ne constitue donc pas un simple état d'indivision dans laquelle chaque membre aurait une part idéale et pourrait se retirer en emportant cette part. Tant que dure la zadruga, c'est-à-dire tant qu'elle n'est pas dissoute par un vote unanime, la propriété appartient à la zadruga seule, considérée comme formant

une personne. En conséquence il y a non pas transmission héréditaire d'une génération à une autre, mais simple accroissement. Les décès qui surviennent n'ont d'autre conséquence que de diminuer le nombre des travailleurs et en même temps celui des bouches à nourrir.

Toutefois il est possible, et c'est un cas de plus en plus fréquent aujourd'hui, que la zadruga vienne à se dissoudre, soit qu'elle se supprime elle-même, soit qu'elle se subdivise en familles indépendantes, soit enfin qu'elle élimine un ou plusieurs de ses membres. Alors seulement il y a lieu à partage, plutôt par droit de communauté que par droit de succession, quoique les règles du partage héréditaire soient en général observées. Logiquement le partage devrait avoir lieu par tête, et c'est ainsi qu'on procède pour les meubles et objets mobiliers; mais pour les immeubles, ils sont généralement répartis par souches, en remontant jusqu'aux derniers ancêtres dont la zadruga a conservé le souvenir. Par une conséquence naturelle le droit de représentation est admis dans la même mesure.

Chaque homme emporte une part plus ou moins forte suivant son âge et sa capacité de travail. Quant aux femmes, elles n'ont droit à rien. Si elles se sont mariées hors de la zadruga, elles ont dû recevoir une dot et sont entrées dans la zadruga de leur mari. Si elles ne sont pas mariées, leur entretien, qui était à la charge de la zadruga, est mis par le partage à la charge de leurs parents ou amis.

Tout, dans ce système, paraît bien calculé pour maintenir la communauté. Il y a toutefois un élément réfractaire, c'est le pécule. En dehors du fonds social il y a des biens qui appartiennent en propre à tel ou tel membre. Ce sont en général des meubles, mais parfois aussi des immeubles, les dons reçus, le butin fait à la guerre, les épargnes prises sur les fruits distribués, enfin les salaires gagnés au dehors. Chaque membre de la communauté peut, avec l'autorisation de la zadruga, louer ses services ailleurs, mais à la charge de rapporter à la zadruga la moitié de son salaire. L'autre moitié lui reste à titre de pécule. De même la femme mariée hors de la zadruga et restée veuve sans enfants peut rentrer dans la zadruga dont elle est originaire, en lui rapportant la dot qu'elle en a reçue, mais en gardant les dons qui lui ont été faits. Ainsi la propriété individuelle reparaît sous la forme du pécule, et avec elle l'inégalité des fortunes. Bientôt les inconvénients de la vie en commun deviennent de plus en plus sensibles et le besoin d'indépendance éclate avec plus de vivacité. C'est ainsi que la zadruga finit par se dissoudre d'elle-même. A sa place il n'y a plus que des individus, à moins que chaque ménage ne se forme en communauté nouvelle régie par les

mêmes principes que la zadruga, mais bornée à une seule famille, comprenant le père, la mère et les enfants.

Les législateurs ont fait des efforts pour s'opposer à ce mouvement de dissolution, mais ils n'ont réussi qu'à faire naître des difficultés et des procès. En favorisant la création des pécules, en donnant aux femmes un droit dans le partage, les lois récentes ont accéléré le mouvement au lieu de le ralentir.

L'institution de la zadruga étant ainsi définie et décrite, il reste à savoir d'où elle vient. Est-elle propre aux Slaves du Sud, les seuls qui la pratiquent encore? Est-elle d'origine récente ou remonte-t-elle à une époque reculée? Selon M. Kadlec, elle est commune à toutes les populations slaves et on la trouve mentionnée dans les plus anciens monuments du droit et de l'histoire. Il en existe encore des traces dans la Grande Russie et particulièrement dans le gouvernement d'Archangel[1]. Ces traces mêmes n'existent plus chez les Polonais et les Tchèques de Bohême, mais les anciens registres terriers ou judiciaires attestent qu'au quatorzième siècle le régime de l'indivision de famille régnait partout. On comprend bien qu'il ne faut pas s'attendre à trouver dans les anciennes lois une description complète de l'institution. Celle-ci était d'origine coutumière et, par suite, le législateur n'avait pas besoin de s'en occuper directement. Mais s'il y renvoie dans un cas particulier, en termes non équivoques, cela suffit et la preuve est faite.

C'est ainsi que le statut de Vinodol, rédigé en 1288, atteste en quelques mots l'existence de la coutume quand il dit (article 67) : « Le père ne peut servir de témoin à son fils, ni le fils à son père, tandis que le frère peut servir de témoin à sa sœur et la sœur à son frère, à condition que chacun d'eux vive pour son propre compte et qu'ils soient séparés entre eux. » Ce qui veut dire en d'autres termes que les frères et sœurs peuvent se servir de témoins réciproquement dès qu'ils ne font plus partie de la même *zadruga*. Le statut de Polizza, rédigé en 1400, contient des réformes non moins significatives. D'après l'article 33, les immeubles de la communauté se partagent par tête, et le principal foyer appartient au plus jeune. L'article ajoute qu'entre frères et autres parents, tant qu'il n'y a pas eu partage, tout est commun, le bien comme le mal, le gain comme la perte, les dettes actives et passives. Après le partage, au contraire, chacun est seul maître de sa part. La sœur n'a pas de part, soit qu'elle concoure avec des frères ou avec des descen-

[1] Dans la Grande Russie la zadruga est fondée sur la parenté. Dans le gouvernement d'Archangel, elle est purement conventionnelle.

dants de frères, mais elle reçoit une dot. On reconnaît bien ici la zadruga telle que nous l'avons décrite. D'autres articles du même statut parlent des pécules et du droit de retrait, lequel dérive de la communauté.

Le statut de Trsat, de l'an 1640, contient des dispositions analogues.

Le code serbe de Douchan (1349) exige (art. 72 ou 49) que les partages soient rendus publics, pour que les tiers ne soient pas trompés. Cette disposition a bien en vue la zadruga, car elle parle des personnes entre lesquelles le pain et la terre sont communs.

Enfin le statut de Raguse, de l'an 1272, traite en plusieurs endroits de la *communitas* et consacre le principe fondamental : « Pater sine voluntate filiorum suorum aliquid donare non possit. »

Si des Slaves du Sud nous passons aux Russes, nous trouvons la communauté de pain mentionnée dans tous les textes antérieurs au XVIIe siècle, et produisant les mêmes effets. M. Kadlec cite avec raison la Russkaïa Pravda, qui est le plus ancien coutumier russe, et la charte de Pskov, qui remonte à l'an 1397.

Chez les Tchèques de Bohême et chez les Polonais, le terme employé pour désigner la communauté est celui de frères ou de cousins vivant dans l'indivision. Les témoignages sont nombreux et proviennent soit des registres terriers ou judiciaires, soit des coutumiers antérieurs au XVIe siècle. Ici il n'est plus question d'association formant une personne morale. Les frères ou cousins réunis en communauté, *simul in uno domicilio et pane permanentes*, sont les propriétaires du bien indivis et se transmettent par héritage leurs parts respectives. Ceux qui sont sortis de l'indivision perdent tout droit de succession. Le *liber fundationis Claustri Sanctae Mariae Virginis in Heinrichow* (publié par Stenzel, Breslau, 1854) fait bien comprendre cette situation. Quatre frères appelés Supzi, Gneuco-Woda, Rsesinik et Cesko vivaient dans l'indivision. Supzi, voulant un domicile à part, se sépara de ses frères et reçut un quart du bien commun; les autres frères restèrent dans l'indivision, mais Cesko et Rsesinik moururent sans enfants. Leur succession passa tout entière à Gneuco-Woda, et Supzi n'en eut aucune part, « pro eo quod praedicti tres fratres insimul permanserant, nec aliquando se dividere intendebant ab invicem, et haec est ratio quare idem Gneuco-Woda possedit tres portiones hereditatis praedictae, et Supzi tantummodo quartam partem ».

Dès le IVe siècle, on sentait, en Pologne, tous les inconvénients de ce régime. Le statut de Wislica, donné par le roi Casimir le Grand (1368), contient dans son article 108 une critique sévère : « Quum omnis dissensionis et discordiae sit mater communio, in qua etiam fratres aut germani existentes ad rancores seu lites non modicas saepius provo-

cantur, ad quas evitandas homines ipsi ne in periculum incidant vitae utriusque consueverunt, ut plurimum homines, vivere et stare in propriis domibus separatim, de parte bonorum sive hereditatum, quae ipsos contingit, habita divisione, invicem ipsorum amicis mediantibus, licet ad principis notitiam ipsius non deducta. »

La coutume du partage est donc devenue la règle. Loin de combattre cette tendance, le roi la favorise en déclarant que les partages de fait, accomplis sans formalités, deviendront définitifs s'ils n'ont pas été attaqués dans un délai de trois ans et trois mois.

Ainsi l'ancienne communauté de famille a été pratiquée par toutes les nations slaves sans exception, et s'est même propagée chez les populations de race différente, telles que les Roumains et les Magyars. Ne se rencontre-t-elle pas encore chez d'autres peuples et dans d'autres temps? L'auteur le reconnaît et cite en France les anciennes communautés décrites par Guy Coquille, par M. Dupin, par M. Leplay. Il n'est pas loin d'admettre que la phratrie athénienne était en réalité une sorte de zadruga [1]. Je ne sais pourquoi il ne songe pas à la *gens* romaine. Chez les Romains comme chez les Slaves, la famille était constituée comme un tout. Le père de famille exerçait un pouvoir semblable à celui du chef de maison serbe ou croate. Ses fils ne pouvaient rien posséder en propre, tous les biens meubles et immeubles étaient à la disposition du père. Là aussi un jour vint où la loi reconnut aux fils un certain pécule. De ce jour la puissance paternelle s'affaiblit de plus en plus. Si les Romains avaient pu s'élever par abstraction jusqu'à l'idée d'un patrimoine appartenant à la famille et d'une famille entière considérée comme une seule personne, il y aurait eu bien peu de différence entre les deux législations, mais les conceptions abstraites ne convenaient guère au droit romain primitif. Il ne pouvait reconnaître le droit de propriété qu'à une personne vivante. Ce fut le père de famille qui en fut investi. Et pourtant, dès le second siècle de l'empire, les jurisconsultes romains avaient parfaitement compris la question. Les fils arrivant à la succession de leur père étaient qualifiés de *sui heredes*. Gaïus en donne la raison : « quia, dit-il, domestici heredes sunt et vivo quoque parente quodam modo domini existimantur ». La théorie subsista toutefois, telle que les anciens Romains l'avaient conçue, et, comme il arrive souvent, cette théorie réagit à son tour sur l'institution même.

Parmi les peuples qui ont pratiqué la zadruga ou quelque chose d'ana-

[1] L'existence de la communauté de famille entre tous ceux qui ont même huche et même crèche, *ὁμοσίπυοι*, *ὁμόκαπποι*, est attestée par Aristote, *Politique*, I, 1.

logue, il faut encore citer les Celtes. Les coutumiers du pays de Galles qui portent le nom d'Howell le Bon contiennent la description d'une organisation où la famille entière vit sous un même toit, au même foyer et cultive un même domaine.

En Irlande, le clan n'est autre chose que la zadruga. L'identité, au moins dans les éléments essentiels de l'institution, est complète : lien de parenté, communauté de nom, élection du chef, cohabitation de la famille. La seule différence consiste en ce que chaque membre peut demander sa part et en garde la jouissance sa vie durant. A sa mort elle fait retour à la communauté. Il a même été admis, à une époque relativement récente, que la part ainsi faite au père pouvait se transmettre en jouissance aux enfants, c'est-à-dire aux fils, mais toujours avec droit de retour à la communauté à défaut de fils. Là comme ailleurs la règle primitive a fléchi dans l'application, mais le principe fondamental n'en subsistait pas moins.

On peut donc rattacher à une tradition celtique l'origine de ces communautés taisibles qui ont été pratiquées dans le centre de la France et dont Guy Coquille a tracé le tableau. On est d'autant plus fondé à le faire que cette coutume n'a pu être introduite ni par les Romains, qui ne la connaissaient plus, ni par les Germains, qui ne pratiquaient que la communauté de village, qu'il ne faut pas confondre avec la communauté de famille. Ce dernier point a été mis en pleine lumière par les travaux récents de M. Meitzen, qui a traité la question en archéologue autant qu'en historien[1] et qui, en s'aidant des cadastres locaux anciens et récents, a montré que l'état du sol, sa division en zones et en parcelles, n'a pas changé depuis un temps immémorial. M. Meitzen a en quelque sorte lu sur le sol la condition primitive de la terre. Il a nettement distingué deux types différents, suivant lesquels a eu lieu primitivement la mise en culture, à savoir le village et le domaine isolé. Le premier type paraît avoir été propre aux populations germaniques et scandinaves, le second aux Slaves et aux Celtes. Au reste ces deux types se rencontrent partout, hors de l'Europe; on les trouve dans l'Inde comme en Algérie, et chez les tribus arabes comme en Kabylie. Dans tous ces pays la communauté de famille a été plus ou moins altérée par les circonstances locales et aussi par l'effet du temps. Là même où l'exploitation du sol est demeurée commune, la propriété individuelle a toujours résisté de plus en plus à l'absorption. C'est pourquoi il faut s'abstenir de généraliser outre mesure

[1] August Meitzen, *Siedelung und Agrarwesen der Westgermanen und Ostgermanen, der Kelten, Römer, Finnen und Slawen.* 3 vol. Berlin, 1895.

et de comparer des institutions qui ne sont pas partout au même degré d'évolution; mais, sous cette réserve, il est impossible de ne pas reconnaître que tous ces faits se rattachent de plus ou moins près à une même idée.

Plus on étudie les anciennes législations dont il nous reste des monuments, plus on arrive à se convaincre que dans des circonstances semblables les institutions sont nées et ont vécu partout d'une manière semblable. Avant tout il faut observer les faits exactement et reconstruire l'institution, qui d'ordinaire a disparu ou s'est transformée. Les rapprochements viennent ensuite comme d'eux-mêmes.

Les faits que nous avons exposés soulèvent plusieurs questions intéressantes. On peut se demander, par exemple, quelles sont les causes qui ont perpétué l'indivision dans la famille et en ont fait une véritable institution, et aussi quelles causes en ont amené la décadence actuelle. Il faut d'abord écarter l'influence de la race, puisque l'indivision dont il s'agit se rencontre chez les peuples les plus divers, les plus éloignés les uns des autres. On sera plus près de la vérité si l'on suppose que le défaut de sécurité, les dangers de toute sorte qui menaçaient les populations et faisaient de la concentration une nécessité, ont resserré les liens de la famille et fait obstacle à toute dispersion. Indépendamment de ces raisons générales il y en a une autre qui est attestée par les textes et qui explique tout au moins l'extension donnée à la communauté. C'était un moyen d'échapper aux exigences fiscales, à la mainmise du prince sur les successions en déshérence. En France il a servi à éluder les plus dures conséquences de la mainmorte. En Algérie, il a permis d'ôter aux femmes les droits de succession que leur accorde le Coran. Les gouvernements, à leur tour, ont souvent trouvé leur compte à maintenir et même à propager cet état de choses. C'est ainsi qu'en Autriche, le long de la frontière ottomane, l'organisation des confins militaires a trouvé une base solide dans les habitudes d'indivision et de cohabitation répandues chez les Croates.

Aujourd'hui la sécurité est bien plus assurée qu'autrefois, les déplacements sont plus faciles et plus fréquents, les créations artificielles n'ont plus de raison d'être. Le besoin d'indépendance individuelle, longtemps contenu par la nécessité et l'habitude, reprend toute sa force. Les ménages tendent à s'isoler de plus en plus, et les jeunes générations veulent disposer librement de leur travail et de ses produits. Les progrès de l'agriculture ont d'ailleurs fait reconnaître les avantages d'une exploitation morcelée dans les terres fertiles. C'est pourquoi la zadruga ne sera bientôt plus qu'un souvenir.

R. DARESTE.

D.-H. Müller und J. von Schlosser. — *Die Haggadah von Sarajevo*, 2 vol. in-8° jésus. Wien, Alfred Hölder, 1898 : *Textband,* IV et 311 pages, avec un frontispice en couleurs, XXXVIII planches en chromotypie, 10 gravures, 8 chromotypies et 2 fac-similés dans le texte; *Tafelband,* avec 33 phototypies et 2 chromotypies.

Parmi les éléments dont se composent les deux Talmuds, celui de Babylone comme celui de Jérusalem, on distingue d'une part la *Halâkhâh* (הלכה), c'est-à-dire l'application de la loi mosaïque à la condition nouvelle des Juifs, après la destruction du second Temple en 70 et après la dispersion, d'autre part la *Haggâdâh* (הגדה, écrit aussi, avec perte de l'aspiration initiale, אגדה), vaste répertoire des légendes, paraboles et allégories qui circulaient autour de l'Ancien Testament et de ses personnages. En opposition avec la « voie » légale et obligatoire, le « récit » s'inspirait de la tradition populaire sans formuler de prescription religieuse et racontait, par exemple, la jeunesse d'Abraham, ses luttes avec Nemrod, son opposition violente à l'idolâtrie de son père Téraḥ et autres histoires plus ou moins édifiantes qui n'ont point pénétré dans les textes canoniques [1]. C'est la *Haggâdâh* qui nous a conservé les trésors du folklore juif. Elle n'a que le nom de commun avec la *Haggâdâh* copiée et illustrée dans le manuscrit du musée régional de Bosna-Seraï ou Sarajevo, la capitale de la Bosnie, manuscrit dont MM. D.-H. Müller et J. von Schlosser viennent de publier une description savante et une reproduction luxueuse.

La *Haggâdâh*, le « Récit », tel est le titre de l'opuscule que les Juifs récitent dans leurs demeures le premier soir de la Pâque. La répétition accoutumée du second soir provient seulement d'une erreur possible dans la fixation de la néoménie par rapport à la date immuable du 14 nissan. A l'exception du grand-jeûne de *kippour,* et pour cause, les autres fêtes du calendrier juif ont été allongées d'un jour en vue de parer aux conséquences d'une supputation inexacte. La cérémonie pu-

[1] M. Güdemann a opposé la *Haggâdâh* « récit oral », non pas à la *Halâkhâh,* mais au *Ketâb* (כתב) « récit écrit » mentionné dans Ézéchiel, XIII, 9. Son mémoire, intitulé : *Haggada und Midrasch Haggada,* a paru dans la *Jubelschrift zum 90. Geburtstag von L. Zunz* (Berlin, 1884); cf. J. Derenbourg, *Haggada et légende,* dans la *Revue des études juives,* IX, p. 301-305.

blique dans la synagogue achevée, les fidèles rentrent pour prendre part à une réunion privée, présidée par le chef de la famille, organisée par lui et chez lui, ouverte, en dehors des parents, à quiconque souffre de la faim et est dans le besoin, accueillante à tous ceux qui se considèrent comme associés eux-mêmes à la sortie d'Égypte[1], à tous ceux qui aspirent à en célébrer l'anniversaire par la lecture du «récit» tel qu'il est donné dans la *Haggâdâh*. La raideur est bannie de l'assemblée convoquée pour rappeler «avec une grande joie[2]» l'événement capital qui a fondé l'indépendance d'Israël, après les 430 années de captivité sur les bords du Nil. La prière est coupée par quatre rasades régulièrement espacées, sans parler du dîner qui la divise en deux parties à peu près égales. L'ancienne fête du printemps, qui, à l'origine, avait fait appeler le mois entier «mois des épis[3]», est devenue la fête nationale. C'est le souvenir le plus vivant chez Israël de ses souffrances passées. Le Décalogue ouvre par ces mots bien significatifs[4] : «Je suis l'Éternel, ton Dieu, qui t'ai fait sortir de l'Égypte, de la terre d'esclavage.» Et en effet, les Israélites, après avoir abandonné la Syrie méridionale pour le Delta, s'évadèrent au début du XIIIe siècle avant notre ère sous le règne de Minéphtah pour se réfugier aux solitudes d'Arabie. Cette horde confuse, fuyant avec ses troupeaux, pauvre, mal armée, «anéantie, n'ayant plus de graine», comme Minéphtah la caractérise dans son chant de victoire[5], emportait, à l'insu du roi d'Égypte, des graines abondantes, vivaces et productives, qu'elle planterait, féconderait et ferait fructifier dans les terroirs les plus favorables à leur développement.

A quelle époque l'oraison de la Pâque, la lecture de la *Haggâdâh*, est-elle entrée dans la liturgie juive pour y remplacer l'immolation de l'agneau pascal, abolie au moment de l'exil, ainsi que les autres sacrifices[6]? M. D.-H. Müller, dans le volume de texte (p. 3-18), a consacré une courte monographie aux origines et à la composition de ce petit livre.

(1) *Exode*, XIII, 8.

(2) *Chroniques*, 2e livre, XXX, 21.

(3) *Exode*, XIII, 4; XXIII, 15; XXXIV, 18; *Deutéronome*, XVI, 1.

(4) *Exode*, XX, 2; *Deutéronome*, V, 6.

(5) G. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, II (Paris, 1897), p. 70, 71, 436, 437, 443.

(6) La première édition imprimée, sans voyelles, avec commentaire de Don Isaac Abravanel (Constantinople, 1505, petit in-folio), porte le titre de זבח פסח «Sacrifice de Pâque». Il en est de même des exemplaires de Venise, 1545, et de Bistrowitz, 1592, décrits par M. Steinschneider dans le *Catalogus librorum hebræorum in Bibliotheca Bodleiana*, col. 412 et 413. L'impression xylographique de Prag, 1526, dont MM. Müller et Von Schlosser ont publié le frontispice (*Textband*, p. 223) et dont l'Alliance israélite de Paris possède un exemplaire, débute par une invocation sans titre.

Le mot *Haggâdâh* n'est ni biblique ni mischnique; la racine est déjà biblique et la forme verbale dont il a été tiré est fréquente dans l'Ancien Testament avec le sens de « faire connaître, raconter[1] ». Il apparaît pour la première fois dans le Talmud[2] pour désigner la *Haggâdâh* de la Pâque. Le rite était plus ancien que cette dénomination. Elle n'avait pas cours alors que, dès le début du IIIe siècle de notre ère, Rabbi Jehoudâh An-Nâsî, le rédacteur de la Mischnâh, consacrait à ces actions de grâce en commun dans l'intimité du foyer domestique une description qui ne diffère pas sensiblement du tableau que Henri Heine a dépeint d'après ses souvenirs personnels dans *Le rabbin de Bacharach*. C'est à M. D.-H. Müller que j'emprunte l'idée de ce rapprochement ingénieux. Le passage de la Mischnâh, qu'il a traduit sans en rien omettre[3], méritait bien d'être rapporté et élucidé intégralement.

Ce passage exhibe déjà la scène et le colloque entre le fils qui interroge et le père qui répond. Après les bénédictions du début, la veillée pieuse[4] commence de nos jours, comme alors et bien auparavant sans doute, par quatre questions que le plus jeune fils ou, à son défaut, un autre enfant pose, soit au maître de la maison, soit à l'ancien qui le supplée, sur « ce en quoi cette soirée diffère des autres soirées[5] ». L'officiant amateur entonne alors sa mélopée, soutenue par les voix des convives qui l'incitent à presser les mouvements, afin d'arriver plus vite au dîner. Les omissions volontaires sont fréquentes dans cette série d'explications appuyées sur des citations bibliques, sur des discussions rabbiniques, sur la reconnaissance des bienfaits prodigués dans le passé, sur la foi dans l'appui futur du « Très Saint (béni soit-il!) ». Les dix plaies d'Égypte sont énumérées, ainsi que les miracles accomplis, dont chacun « nous aurait suffi », depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la réunion des tribus dans le pays d'Israël. Ce prologue est terminé, après la commémoration de l'agneau pascal, des pains azymes et des herbes amères[6],

(1) Cette forme verbale est spécialement appliquée aux récits qui concernent la Pâque dans *Exode*, XII, 26; XIII, 8.

(2) *Talmud de Babylone, Pesâhîm*, 115 *b* et 116 *b*.

(3) *Textband*, p. 5-9.

(4) לֵיל שִׁמֻּרִים (*Exode*, XII, 42), qu'on explique d'ordinaire par « soirée d'observance », a été rapproché de l'arabe سَمَرٌ, مُسَامَرَةٌ « causerie du soir » par J. Derenbourg, *l. c.*, p. 303.

(5) Les deux premiers mots de cette question מה נשתנה ont été adoptés comme titre par plusieurs éditions allemandes du XVIIe siècle; cf. Steinschneider, *l. c.*

(6) M. D.-H. Müller, par une addition un peu artificielle, a trouvé moyen de porter à quatre ces « trois choses ». Peut-être s'exagère-t-il (p. 10-11) l'importance du nombre quatre dans le rite de la Pâque.

par deux psaumes de l'euloge connu sous le nom de *hallêl*, les psaumes 113 et 114 du texte hébraïque.

Après quelques courtes cérémonies et le lavement des mains, le repas est servi. La viande rôtie au feu et les pains azymes y figurent de par la loi[1]. Il est achevé. On procède aussitôt à la « bénédiction de la nourriture », on récite les psaumes 115-118, fin du *hallêl,* ainsi que le psaume 136 proclamant « la grâce éternelle » de Dieu; puis on s'enfonce dans des réflexions philosophiques sur « l'âme de tout vivant » empruntées aux offices du sabbat.

En dépit de la quatrième coupe de vin réservée pour le dénouement et de la bénédiction qui l'accompagne « sur la vigne et sur le fruit de la vigne »[2], l'épilogue mélancolique parut, dans le cours des temps, présenter un contraste choquant avec la « grande joie » que la délivrance d'Égypte suscitait dans les cœurs, avec l'allégresse dont les âmes débordaient en louant le Seigneur, avec le besoin d'épanchements et de transports bruyants comme conclusion à une soirée commencée dans le recueillement de la commémoration solennelle. C'est à ce sentiment légitime, au désir de se séparer sur une impression de bonne humeur franche et expansive, que sont dues plusieurs des additions introduites après coup dans le texte adopté. Elles sont postérieures au manuscrit de Sarajevo[3], et à la plupart des manuscrits anciens; elles n'ont pénétré ni dans le rituel du Yémen[4], ni dans les liturgies orientales. Tels sont deux poèmes alphabétiques, composés dès le XIe siècle, avec la Nuit et la Pâque nommées respectivement au bout de chaque vers[5]. Tels aussi trois morceaux, dont le premier, antérieur au XVe siècle[6], est plus répandu que les autres, qui sont probablement du XVe siècle, tous trois d'origine allemande ou polonaise, avec des couplets que l'officiant articulait et des refrains que l'assistance reprenait en chœur. Tel enfin le chant du Chevreau, un appendice inattendu, sans aucun lien ni religieux, ni littéraire, avec ce qui précède[7], un morceau de la *Haggâdâh*,

(1) *Exode*, XII, 8.

(2) Le texte de cette bénédiction présente quelques variantes dans la *Haggâdâh* de Sarajevo; voir *Textband,* p. 51.

(3) *Ibid., l. c.*

(4) William H. Greenburg, *The Haggadah according to the rite of Yemen,* London, 1896.

(5) Un morceau contemporain ou à peu près (חסל סדור פסח) constate en quelques lignes que la prière de la Pâque a été régulièrement faite.

(6) *Textband,* p. 15.

(7) A la littérature donnée p. 15, note 2, il convient d'ajouter Gaston Paris, *La chanson du Chevreau,* dans la *Romania,* I, p. 218-221, article omis dans la table décennale de ce recueil, reproduit dans la *Revue israélite,* III, p. 325-328. Parmi les contributions récentes, on utilisera avec critique G.-A. Ko-

ainsi que nous l'avons définie en commençant, un hors-d'œuvre déplacé dans la *Haggâdâh* de la Pâque. Il s'y est introduit par effraction, vers le milieu du xvie siècle[(1)], et y a été définitivement rattaché dans le rite allemand. L'assemblée n'avait aucune hâte de se disperser et aurait volontiers prolongé la séance jusqu'à l'aube, à l'exemple des docteurs énumérés presque en tête de la *Haggâdâh*, qui s'oublièrent toute la première nuit de Pâques en racontant à leurs disciples la sortie d'Égypte, au point d'être surpris par le jour qui commençait à poindre et par l'appel à la prière du matin.

Le manuscrit conservé à Sarajevo ne contient pas seulement la *Haggâdâh*, dans sa forme concise avant les accroissements. Elle n'y occupe que la seconde place (fol. 1-50, d'après un numérotage spécial), comme il appert de la description tracée avec le plus grand soin par MM. David Heinrich Müller et Julius von Schlosser (*Textband*, p. 19-92). Si l'exemplaire n'avait soulevé que des problèmes paléographiques et philologiques, M. Müller, un maître des études hébraïques et arabes, un épigraphiste faisant autorité dans les domaines divers des inscriptions sémitiques, se serait passé de recourir à la collaboration de l'archéologue qui a composé un Recueil de documents pour l'histoire de l'art occidental au moyen âge[(2)]. L'illustration très riche du livre réclamait l'examen d'un spécialiste, dont l'enquête porterait sur la technique, la composition, l'origine et la date des miniatures sous le contrôle de l'orientaliste qui examinerait la calligraphie, appliquerait les règles de la diplomatique, apprécierait les notes éventuelles de copie ou de vente, noterait et au besoin discuterait les légendes explicatives des planches. Plus le point de départ entre les deux rédacteurs était éloigné, mieux leur accord au point d'arrivée assurait la conquête de la vérité. Ils l'ont recherchée avec autant d'ardeur que de succès; nous les suivrons en pleine confiance, en profitant chemin faisant des résultats consignés dans le chapitre spécialement consacré par M. J. von Schlosser aux images inspirées par la *Haggâdâh*[(3)]. Ces vues générales reposent sur la comparaison de la *Haggâdâh* de Sarajevo avec les exemplaires analogues des dépôts européens. Les deux auteurs se sont associés dans cette tâche suréroga-

hut, *Le Had Gadya et les chansons similaires*, dans la *Revue des études juives*, XXXI (1895), p. 240-246.

(1) Dans ce résumé, je me réclame surtout de L. Zunz, *Gottesdienstliche Vorträge* (Berlin, 1832), p. 126 et suiv. La seconde édition de 1892 (voir p. 138 et suiv.) n'est qu'une réimpression. J'ai aussi consulté M. Friedmann, *Das Festbuch Haggadah* (Wien, 1895).

(2) J. von Schlosser, *Quellenbuch zur Geschichte des abendländischen Mittelalters*, Wien, 1896.

(3) *Textbuch*, p. 209-252.

toire[1] et nous ont donné dans leur livre beaucoup plus que le titre ne promettait. Ils sont allés plus loin encore et ont inséré, pour clore et pour compléter leur œuvre, un savant mémoire de M. le professeur David Kaufmann sur l'histoire de l'illustration des manuscrits par les Juifs[2].

Il y a en effet une question préjudicielle qui ne pouvait pas être éludée sans déconcerter le lecteur, quelle que fût la place où elle serait posée. Les Juifs ne violent-ils pas le code de l'Ancien Testament par les représentations figurées d'êtres vivants, hommes, femmes, animaux des deux sexes? Le deuxième commandement du Décalogue, qui proscrit le culte des images, n'interdit-il pas absolument la reproduction de l'homme, que Dieu a fait à son image, à sa ressemblance[3], et de toutes les créatures? Le Décalogue porte expressément[4] : « Tu ne te feras point d'idole, ni aucune figure des choses qui sont au ciel en haut, ou sur la terre en bas, ou dans les eaux plus bas que la terre; tu ne te prosterneras pas devant elles, ni ne les adoreras. » Les préjugés d'un rigorisme outré ont pu voir dans cette défense autre chose qu'une mise en garde contre l'idolâtrie; en réalité, si elle s'applique à la statuaire et à tous les reliefs, elle laisse hors de cause le dessin, l'enluminure et la peinture. Les scribes officiels des synagogues occupés à tracer les lignes de l'écriture carrée, les calligraphes des accents si fins et si délicats qui indiquent les nuances de la massore ne sont-ils pas les précurseurs des artistes juifs qui se sont crus autorisés à illustrer l'Ancien Testament en général, le rouleau d'Esther et la *Haggâdâh* en particulier? L'influence chrétienne a précipité ce mouvement que le piétisme essayait encore d'entraver et d'enrayer dans la seconde moitié du XIIe siècle. Ces principes ont été mis en pleine lumière par M. Kaufmann dans sa dissertation, pour laquelle il n'a eu qu'à puiser dans sa vaste science et dans sa riche bibliothèque.

C'est à cette tolérance de moins en moins contestée qu'est due la conception réalisée magnifiquement dans le manuscrit de Sarajevo. Le Musée l'a acquis en 1894 d'une très ancienne famille juive espagnole établie dans cette ville. Du format in-quarto, mesurant 22 centimètres en hauteur sur 16 en largeur, divisé en cahiers de 8 feuillets, il a été écrit sur du parchemin italien poli et calciné. En tête du volume, qui commence à droite pour finir à gauche selon l'ordre sémitique, un

(1) *Textbuch*, p. 93-208.

(2) *Ibid.*, p. 253-311.

(3) *Genèse*, I, 26; cf. I, 27; V, 3; IX, 6.

(4) *Exode*, XX, 4; *Deutéronome*, V, 8. Je copie la traduction d'Édouard Reuss, *L'histoire sainte et la loi*, II, p. 55 et 288.

album de 66 compositions sur 34 planches, dont les 2 premières et la 26ᵉ divisées en 4 parties[1] et les autres en 2, à l'exception des planches 30, 32 et 34 remplies par un seul petit tableau. Les planches sont placées face à face sur le verso du premier feuillet, puis sur le recto du second, les deux pages intermédiaires restant vides, et ainsi de suite. De courtes légendes en hébreu indiquent les sujets traités, les principaux épisodes de l'histoire sainte depuis et y compris la création jusqu'à la bénédiction de Moïse au moment où il va mourir (fol. 1-31); le temple de l'avenir, avec le tabernacle et les deux tables de la loi (fol. 32); le père de famille distribuant à son entourage la *Haggâdâh* et les pains azymes (fol. 33); enfin (fol. 34) la synagogue, dont l'extérieur laisse voir un mur en pierres de taille régulièrement coupées, quatre fenêtres cintrées aux grillages entre-croisés et une large baie, également cintrée, permettant de reconnaître à l'intérieur le tabernacle exhaussé sur un piédestal, avec ses deux portes ouvertes, avec trois rouleaux de la loi dans leurs manteaux d'étoffes voyantes, avec deux lampes éternelles suspendues aux deux côtés. Tandis qu'une femme restée dans le sanctuaire avance la main vers l'un des rouleaux sacrés pour le toucher et pour baiser ensuite cette main bénie par le contact, les fidèles sortent, en se dirigeant, comme l'écriture, de droite à gauche, hommes, femmes, enfants, avec des houppelandes rouges et bleues surmontées de capuchons[2].

Je viens d'amplifier la notice un peu sommaire[3] donnée dans la description très exacte, peut-être un peu brève, de toute cette illustration[4]. Je ne me permettrai sur cette table des matières qu'une seule observation. En parlant du fol. 2 *d*, les auteurs disent : « Septième jour. Repos du Sabbat de Dieu. Jehovah, juvénilement imberbe, différant absolument du type chrétien, dans une longue robe rouge avec capuchon, assis sur un banc sous un arc de feuilles de trêfle. » Si peu réfractaire que soit l'Ancien Testament aux anthropomorphismes, alors même que l'homme y est considéré comme créé à l'image de Dieu[5], j'ai peine à admettre la divinité de cet éphèbe insignifiant dont M. J. von Schlosser lui-même a comparé la tête sans expression à celle d'un figurant de théâtre[6]. Pour moi, l'artiste a au contraire voulu éviter tout ce qui le

(1) MM. M. et S. ne comptent que 62 compositions par oubli des quatre divisions des feuillets 1, 2 et 26.

(2) Voir le portrait en pied, reproduit en couleurs, de Roven Salamo, juif espagnol, de 1347, ainsi que deux autres miniatures analogues, l'une en couleurs, l'autre en noir, dans la *Revue des études juives*, VI (1883), p. 268-269; cf. *ibid.*, XV (1887), p. 115.

(3) *Textband*, p. 44.

(4) *Ibid.*, p. 33-44.

(5) Plus haut, p. 662.

(6) *Textband*, p. 232.

rapprocherait de l'idolâtrie et ce scrupule l'a induit à symboliser le septième jour, le jour du repos, sous les traits d'un juif quelconque vêtu de rouge, semblable d'aspect et de costume à l'un des personnages qu'au fol. 34 l'on voit sortir de la synagogue, immobile dans son calme indifférent, conformant son inaction et sa pose nonchalante au quatrième commandement du Décalogue[1]. Ce qui donne quelque vraisemblance à mon hypothèse, c'est que l'œuvre des six jours s'achève sous nos yeux, sans que le Dieu créateur y intervienne en personne, sans qu'il apparaisse autrement que par les manifestations successives de ses volontés, sans que son image vivante nous montre l'auteur de toutes choses. J'ajouterai qu'il n'est pas moins absent de la scène où il tire la femme de la côte de l'homme (fol. 3 v°), ainsi que de toute l'illustration du volume. Comment l'unique exception serait-elle Dieu se délassant de ses fatigues, « ayant cessé l'œuvre de sa création »[2], quand la création s'est déroulée devant nous avec l'intention évidente de laisser dans les hauteurs invisibles Celui qui du firmament dirigeait ses rayons vers la terre ronde dégagée du chaos? Je ne sais si je m'abuse; mais la légende hébraïque יום שבת « le jour du Sabbat », alors que l'espace vide semblait inviter à une rédaction plus longue, me paraît un argument de plus en faveur de mon interprétation[3].

Sur 34 planches, 33 sont rendues par des héliogravures, c'est-à-dire par des photographies en noir, répondant à 33 aquarelles. Les couleurs de l'original, or, jaune, rouge, bleu et blanc, ont été admirablement reproduites dans la chromotypie de la synagogue. Ce spécimen serait insuffisant comme élément d'appréciation sur l'enluminure du volume, si MM. Müller et Schlosser, dans la dernière planche de l'atlas et dans le volume de texte, ne nous en avaient pas fourni des exemples nombreux et bien choisis, empruntés à la seconde partie du manuscrit, au texte de la *Haggâdâh*. Ils ne proviennent peut-être pas du même artiste ou des mêmes artistes, mais ils appartiennent sans aucun doute à la même école, au même groupe de miniaturistes, de rubricateurs. En dehors du fol. 25 annexé à l'atlas et représentant sur un fond quadrillé Rabban Gamlî'êl qui, le fouet à la main, instruit trois élèves munis de leurs livres, ce sont : le frontispice devenu le frontispice du *Textband*, le repas de la Pâque avec sur le devant de la table une esclave noire, une Mau-

(1) *Exode*, xx, 11; *Deutéronome*, v, 12.

(2) *Genèse*, ii, 2 et 3. Remarquez cependant que, dans l'un et l'autre verset, le verbe שבת est appliqué à Dieu.

(3) Je m'étonne seulement qu'on ne lise pas יום השבת avec l'article, comme dans *Exode*, xx, 11; xxxi, 15; *Lévitique*, xxiv, 8, etc.

resque très probablement (p. 3); un cartouche avec encadrement portant en lettres d'or בתושבחות [1] et surmontant trois colonnes, entre lesquelles un homme et une femme ont été plus tard dessinés grossièrement à la plume en attitude de prière, sans doute des possesseurs du manuscrit au xve siècle (p. 18); un autre cartouche avec הללו, le haut des deux *laméd* (ל) servant de support à deux dragons opposés l'un à l'autre, tenant dans leurs gueules des branches d'épines (p. 21); un arbre imaginaire avec des rameaux de fantaisie et des feuilles de vigne (p. 92); deux dragons ailés se faisant pendant en sens contraire au bout de lignes courbes ornementales, terminées en forme d'ailes (p. 95); la tête et le corps d'un bouffon avec une pèlerine à capuchon, sur deux pattes de chien, au-dessus desquelles émerge une queue d'animal terminée par des fleurs (p. 207); deux dragons ailés se faisant vis-à-vis, leurs longs becs ouverts faisant saillir leurs langues, leurs queues se rejoignant symétriquement (p. 211); deux hommes placés face à face, avec des manteaux rouges et des capuchons bleus, soutenant avec leurs mains sur un fond quadrillé un pain azyme de grande dimension avec les mots מצה זו en lettres d'or dans un cartouche rectangulaire, les espaces vides au-dessus et au-dessous étant comblés par des branches, des feuilles et des fleurs, les deux têtes d'hommes étant surmontées par les mots empruntés à la *Haggâdâh* היום et וישתחוו (p. 252).

Ce fond quadrillé, comme celui du folio 25, comme les fonds guillochés, échiquetés, losangés, étoilés, fleuris et diaprés en or ou en couleurs, à l'imitation des étoffes et des tapisseries [2], sont des témoignages d'origine, qui permettent de dater et de localiser les miniatures qui ornent le manuscrit de Sarajevo. Le procédé du dessin à la plume colorié, avec un embryon de perspective, avec une palette réduite, je l'ai dit, aux teintes or, jaune, rouge, bleu et blanc, avec l'esquisse d'un paysage ou d'une forteresse, quelquefois, plus souvent avec un réseau géométrique, sur lequel se détachent les personnages, appartient à la seconde moitié du xiiie siècle pour ses débuts, à la première du xive pour son développement. Quant à son lieu d'origine, c'est le sud de la France, l'Aquitaine, d'où il s'est répandu vers le sud en Italie et en Espagne. Les habitudes d'ordre hiératique se mêlèrent, à ces époques et dans ces pays, à l'esprit satirique, comme dans les façades des églises gothiques. Ce sont les moines qui, dans les cloîtres, ont été les artisans

[1] Nos textes de la *Haggâdâh* ne portent pas cette forme araméenne בְּתוּשְׁבְּחוֹת, mais la forme hébraïque בְּתִשְׁבָּחוֹת. — [2] *Tafelband*, fol. 3-24, 28 *b*, 29 *a*, 30, 31, 33 et 34.

de cette renaissance calligraphique d'abord, picturale ensuite, où le profane avait envahi le sacré et s'était confondu avec lui sous l'influence de la chevalerie. Dans la France méridionale et en Italie, le christianisme, après avoir renouvelé cette forme d'art en la dégageant du type byzantin dont elle était l'héritière directe, en avait gardé le monopole[1], tandis qu'en Espagne des artistes juifs s'inspiraient des maîtres chrétiens, dont ils appliquaient la manière au Pentateuque, à l'Ancien Testament, à la *Haggâdâh*.

La *Haggâdâh* de Sarajevo est le plus ancien monument qui ait survécu au naufrage de la miniature espagnole telle qu'elle semble avoir été pratiquée vers l'an 1300 de notre ère par les juifs de Tolède ou de Barcelone. Sur le frontispice du manuscrit, au sommet, entre deux clochers byzantins, au-dessus d'une tourelle plus petite, qui s'harmonise avec deux autres tourelles placées horizontalement aux deux extrémités, on distingue les armes d'Aragon, l'écu d'or à quatre pals de gueule. L'artiste ou plutôt les artistes, car je crois reconnaître plusieurs mains, ont été les précurseurs du juif baptisé qui, au xve siècle, a présidé à la décoration de la Bible castillane exécutée pour le duc de l'Infantado (ms. I. j. 3 de l'Escurial) et ornée de soixante-six grandes miniatures représentant l'histoire biblique moins la création, depuis Adam et Ève jusqu'aux Macchabées. Ils ont été les primitifs dont a dû s'inspirer en les continuant Raby Mosé Arragel[2], chargé en 1422 par D. Luiz de Guzman, grand maître de Calatrava, de gloser et d'historier une bible « en romance », la célèbre Bible d'Olivarès, conservée au palais de Liria à Madrid, parmi les trésors de la *Casa de Alba*. M. Samuel Berger a montré dans la version et dans les peintures l'œuvre collective, achevée en 1430, du rabbin de Maqueda et de savants et artistes chrétiens, parmi lesquels au moins un Franciscain et un Dominicain[3]. La

(1) Dans ce résumé, j'ai choisi pour guides Auguste Molinier, *Les manuscrits et la miniature* (Paris, 1892), et G. Pawlowski, article MINIATURE dans la *Grande Encyclopédie*, XXIII (1898), p. 1049 et suiv.; où, à la page 1055, on trouvera la bibliographie du sujet.

(2) הרגיל ,רַבִּי מֹשֶׁה הָרָגִיל en néo-hébraïque signifiant l'habile, l'expert, souvent joint par la copule à הזקן « le vieux », le schaikh. Dans le psaume XLV, 2 סוֹפֵר מָהִיר a pour équivalent dans la version chaldéenne ספרא רגיל.

(3) Samuel Berger, *Les manuscrits de la Bible castillane enluminés en Espagne sous la direction des Juifs*, communication à la Société nationale des Antiquaires de France; voir *Bulletin* de 1898, p. 226-231. Avec l'assentiment de l'auteur, M. l'abbé Thédenat, membre de l'Institut, a bien voulu me communiquer ce passage avant la publication; je lui en adresse tous mes remerciements. M. Berger, pour la Bible d'Albe, renvoie au livre presque introuvable de l'inquisiteur Joaquim de

Haggâdâh qui nous occupe n'avait-elle pas également provoqué une collaboration entre chrétiens et juifs, entre les initiateurs et les initiés? C'est là une question que les miniatures anonymes, trop inégales à mon sens pour ne pas trahir des degrés dans les mérites des auteurs, ne permettent plus de résoudre.

Les migrations du manuscrit, avant qu'il parvînt dans l'asile inviolable d'un dépôt public, peuvent encore être suivies dans quelques-unes de leurs étapes. En 1510 [1], il avait été l'objet d'une transaction, et l'acte de vente en caractères cursifs hébreux révèle paléographiquement une plume italienne. Si l'attribution du manuscrit aux juifs espagnols n'est pas contestable, il a dû voyager de l'ouest à l'est sous la garde de juifs réfugiés, qui avaient adopté la voie de mer pour se rendre d'Espagne en Italie. Il y a séjourné quelque temps, comme l'atteste le visa du censeur romain Giovanni Domenico Victorini apposé en 1609. L'ancienne famille espagnole de Sarajevo, qui l'avait en sa possession, et qui est établie depuis plusieurs générations en Bosnie, semble l'y avoir apporté, à travers l'Adriatique, comme un héritage de ses ancêtres.

A la suite de la *Haggâdâh* (fol. 53-81 de la seconde pagination), le manuscrit de Sarajevo contient un « supplément poético-liturgique » composé de poèmes en hébreu, empruntés pour la plupart aux maîtres de la période espagnole-arabe. Cette anthologie a été étudiée avec méthode et rigueur par M. D.-H. Müller à tous les points de vue : provenance, métrique, langue, points de comparaison, classement des morceaux par ordre alphabétique des initiales, publication de pièces inédites et traductions en vers allemands, signées A. M. et S. Heller, de poèmes choisis. La place qu'occupe cette sélection dans le manuscrit me suggère la pensée que, dans la composition du volume, on s'était préoccupé de fournir des lectures d'ordre supérieur aux dévots infatigables qui, après les éclats de voix et de rire terminant la soirée en commun, tenaient à prolonger la première nuit de la Pâque, isolés dans la prière à voix

Villenuova, *La leccion de la S. Escriptura in linguas vulgares* (Valence, 1791, in-folio) et à la notice contenue dans le *Catalogo de las colecciones espuestas en las vitrinas del palacio de Liria, le publica La Duquesa de Berwick y de Alba, Condesa de Siruela* (Madrid, 1898, gr. in-8°), n° 32, p. 40-42, avec deux phototypies, pl. VI et VII. Mme la duchesse d'Albe fait espérer (voir p. 42) la publication prochaine d'une étude plus complète sur ce précieux manuscrit, étude basée sur la correspondance, qui y a été copiée, entre le grand maître et le rabbin.

[1] Entre les deux dates possibles d'après le fac-similé (*Textbuch*, p. 26), je n'hésite pas à me prononcer pour la seconde, 1510 et non 1314. L'interversion ער a pour but de prévenir la confusion avec רע « méchant. »

basse et dans la méditation silencieuse. C'est à eux qu'était destiné ce régal de strophes plaintives et ardentes au goût du jour.

MM. D. H. Müller et J. von Schlosser, dans leur féconde collaboration, ont étendu leur enquête à toutes les autres *Haggâdâhs* illustrées manuscrites qui leur paraissaient mériter cet honneur. Nous nous contenterons de marquer leurs itinéraires, sans nous y engager à leur suite. Ils ont passé tour à tour par les exemplaires espagnols, français, allemands et italiens, appartenant à la Bibliothèque nationale de Paris, au British Museum, au Musée national germanique de Nuremberg, au comte de Crawford dans son château de Haigh Hall, à Wigan, dans le Lancashire, au professeur David Kaufmann à Budapest, au baron Edmond de Rothschild à Paris, à M. Albert Wolf à Dresde. Comme on le voit par cette énumération, les auteurs ont élargi leur terrain bien au delà du petit domaine que, d'après le titre de leur livre, ils s'étaient assigné tout d'abord. Ils ont promis peu; ils ont tenu beaucoup.

Hartwig DERENBOURG.

Houdard de la Motte, par M. Paul Dupont, maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Lille. (Hachette, Paris, 1898.)

Il y a dans l'histoire de la littérature un grand nombre de noms qui se rattachent à des écrivains à la fois célèbres et inconnus. Le nom est resté, mais ce qu'il y a sous ce nom, les idées précises auxquelles il s'applique, les œuvres, le rôle historique de ces personnages, leurs relations avec de plus grands écrivains, tout cela est plus ou moins effacé dans l'esprit et dans la mémoire du public lettré. Depuis quelques années, la critique littéraire s'est appliquée à mettre en lumière ces étoiles de seconde ou troisième grandeur, à les faire connaître en détail et avec exactitude. Tel est le sujet de bon nombre de monographies qui ont été présentées comme thèses à la Faculté des lettres de Paris : Mairet, Hardy, Tristan, Cyrano de Bergerac, que le théâtre n'avait pas encore popularisé, Brébeuf, Racan et d'autres ont été ainsi successivement étudiés; et grâce à ces études, les périodes moyennes qui ont servi de transition entre les grandes époques littéraires ont été plus complètement connues. De ce genre, et peut-être à un rang un peu plus élevé, est le personnage dont M. Paul Dupont vient de nous faire apprécier le

rôle et la valeur dans un travail fin et précis, agréable à lire, et qui nous apprend sur son héros tout ce qu'il est utile et important d'en savoir. Ce personnage est Houdard de la Motte, vulgairement appelé La Motte-Houdard, qui appartient à la période transitoire qui sépare le XVII[e] et le XVIII[e] siècle, et qui est lui-même un passage entre Boileau et Voltaire. Dans un avant-propos de 12 à 15 lignes, l'auteur nous expose son sujet et son plan avec beaucoup de clarté et de précision. Son but n'est pas de nous donner une biographie de La Motte et une analyse complète de ses ouvrages, mais de nous faire connaître son rôle et son action dans l'histoire de notre littérature. Il y a, nous dit-il, dans La Motte deux personnes distinctes : le poète et le philosophe. L'un est l'homme du XVII[e] siècle, disciple trop docile des maîtres classiques; l'autre, le philosophe, ou plutôt le critique littéraire, montre un esprit indépendant et quelque originalité. Disciple et ami de Fontenelle, il est un des précurseurs de l'esprit du XVIII[e] siècle.

Ce sont ces deux points de vue qu'à la suite de M. P. Dupont, et en nous servant de son excellent travail, nous allons successivement analyser. Avec l'auteur de la thèse, nous étudierons la singulière transformation d'un poète régulier et sage en un théoricien hardi et un critique novateur.

La Motte, comme Voltaire, comme Diderot, fut élevé chez les Jésuites. Ses études furent passablement incomplètes. Il ignorait le grec, l'histoire, les sciences et paraissait ne bien connaître que les maîtres latins et les maîtres français. Ce fut du reste la condition de la plupart des critiques du XVIII[e] siècle, condition peu favorable pour bien juger des anciens. A sa sortie du collège, il fit des études de droit; mais sa vocation le portait du côté de la littérature et surtout du théâtre. Il débuta par une comédie, intitulée *Les originaux* ou *L'Italien*, dont l'échec fut complet. De désespoir, il se jeta dans la Trappe; mais il n'y resta que deux mois, l'abbé de Rancé l'ayant trouvé trop jeune. La Motte retourna au monde; il revint à la poésie et au théâtre, mais surtout à l'opéra. Son opéra de *L'Europe galante* eut un grand succès, et depuis il fit jouer un opéra chaque année; en même temps il faisait des odes. Neuf fois il fut couronné par l'Académie des jeux floraux. Ces succès le firent entrer à l'Académie française à l'âge de trente-sept ans; il ne s'était pas encore montré le critique agressif et hardi qu'il fut plus tard. Ce qui prouve qu'alors il était encore compté parmi les classiques, en dehors de tout esprit de parti, c'est qu'il obtint à la fois les voix de Fénelon, de Boileau et de Fontenelle. Parlant de Boileau, il disait qu'il avait rendu « le vieux lion » plus traitable. Comment de cette première période, où La Motte s'était montré le disciple fidèle des maîtres de l'âge précédent,

IMPRIMERIE NATIONALE.

comment est-il arrivé au doute et à la révolte? L'auteur de notre thèse se pose cette question et en tire l'occasion de faire un tableau vivant et piquant du mouvement littéraire à cette époque.

Une des influences les plus importantes dans ce temps-là, ce sont les cafés. Les gens de lettres ne se contentèrent plus d'être plus ou moins accueillis et flattés dans le monde proprement dit; ils voulurent se donner des lieux de réunion où ils fussent plus indépendants; ils cherchèrent à se rapprocher les uns des autres, et ils trouvèrent dans l'hospitalité banale et indulgente des cafés ce qu'ils cherchaient, à savoir un lieu de réunion libre, un théâtre, un public. Là, on se livrait à des discussions interminables sur n'importe quel sujet, et on s'exerçait à la critique. Les discussions dégénéraient souvent en disputes : de là des haines qui introduisèrent la guerre dans le monde paisible des lettres. Les femmes étaient naturellement absentes de ce milieu, et leur influence modératrice et moralisante ne se faisait plus sentir. De là une rudesse et une grossièreté cynique qui se répandit peu à peu dans le goût et dans les mœurs de ce temps. J.-B. Rousseau, Piron, Boivin, lequel affichait brutalement l'athéisme, sont le témoignage et le produit de ce nouvel esprit. La Motte, qui faisait partie de ces réunions, n'eut sans doute rien de commun avec les corrompus; son talent et son caractère étaient en opposition absolue avec ces excès. Il ne fut pas fanfaron de vice et d'impiété, mais il puisa dans ces sociétés le goût de la dispute, le penchant à nier les principes établis, l'amour du raisonnement, et aussi le goût du sophisme et du paradoxe.

Un autre trait caractéristique de l'esprit littéraire à cette époque, ce fut le rapprochement et l'alliance des lettres avec les sciences, absolument étrangères aux maîtres du grand siècle. Il y avait un café particulier consacré à la réunion des lettrés et des savants, le café Gradot, dans lequel autour de La Motte se réunissaient Maupertuis, Saurin, l'abbé Terrasson. Cette association des savants et des lettrés contribua à donner plus d'importance au raisonnement, à faire traiter la littérature comme une matière abstraite, à subordonner le sentiment à la raison, à négliger le goût de la nature vivante. Celui qui poussa le plus loin cet abus de la raison abstraite dans les choses du goût, ce fut Terrasson : « Il faut avouer, disait-il, que la géométrie a manqué à la plupart des admirateurs de l'antiquité. » La Motte subit l'influence de cet esprit géométrique, et Duclos, dans ses Mémoires, dit que « c'est à cela qu'il dut d'avoir sur beaucoup de choses des idées nettes, précises et rendues avec ordre et clarté ». Il lui dut aussi sans doute la sécheresse et l'étroitesse de ses vues sur la poésie et sur l'antiquité.

Le maître qui représente le plus hardiment et le plus savamment cette influence des sciences sur la littérature, c'est Fontenelle. La Motte lui doit presque tout : « Il subit, dit notre auteur, l'ascendant de ce génie singulier, à la fois perçant et court, gracieux et sec, hardi et mesuré. Il lui doit le sophisme spirituel de bon ton, le sang-froid dans les négociations et le calme dans le doute, l'aisance et la bonne grâce dans le raisonnement. Ces dangereuses qualités, La Motte les a faites siennes en les atténuant; chez lui le trait est moins tranchant, le raisonnement se développe avec une ampleur plus douce, l'affirmation n'est pas aussi cassante; il introduit dans la discussion une sorte de bonhomie aimable et engageante; pour le cœur, il valait mieux que Fontenelle, qui valait mieux lui-même que sa réputation. » Cet agréable parallèle de Fontenelle et de La Motte nous donne une idée du talent et du style de l'auteur, qui lui-même est un esprit fin et nuancé qui paraît être de la même famille que ceux dont il nous trace le portrait.

Enfin l'époque où La Motte a le plus brillé a été le règne du paradoxe : Dubois, cardinal, Law, directeur des finances, autant de paradoxes. La révolte contre l'antiquité, contre les règles, coïncide avec le dérèglement des mœurs et des opinions qui caractérise les dernières années de Louis XIV et les premières du règne suivant. C'est cette influence générale qui détermina La Motte, malgré son esprit de mesure et son goût de la critique paisible, à se jeter dans le mépris des traditions, dans le goût des nouveautés.

Après cette sorte d'introduction, où l'auteur a esquissé le double rôle de La Motte, il entre dans l'étude approfondie de son sujet, et il commence cette étude par le premier de ces deux personnages, c'est-à-dire par le poète. Il reconnaît que La Motte est un poète médiocre, mais il n'en est pas moins une date dans notre histoire littéraire. Il représente la transformation de la poésie classique en poésie artificielle. Les formes subsistent, mais l'esprit a disparu. Hardi en théorie, il est docile et routinier en pratique. Il n'a pas le génie nécessaire pour donner par des exemples la preuve de ses doctrines nouvelles.

La Motte s'est exercé dans tous les genres de poésie, et d'abord dans l'ode. Rien n'était plus contraire à son genre de talent que la poésie lyrique. Cette poésie, qui demande surtout de l'enthousiasme et de la flamme, n'est pour lui qu'un genre didactique froid, où toute la nouveauté consiste à remplacer les images et les fictions par des abstractions. Il y traite des sujets de morale et de littérature, et souvent des questions de politique et de religion. Chez La Motte, les

odes sont des épîtres. Il semble que Boileau ait pensé à lui lorsqu'il a dit :

> Loin ces rimeurs craintifs dont l'esprit dogmatique
> Garde dans ses fureurs un ordre didactique.

Même la religion ne lui a rien inspiré. Il fait des psaumes, des cantates, des hymnes; mais le sentiment religieux est absent; les grandes scènes bibliques disparaissent sous de froides abstractions. Il est très inférieur à J.-B. Rousseau, qui, malgré sa froideur dans le fond, trouve quelquefois des vers heureux et même des strophes assez enlevées. Dans la poésie pastorale, La Motte est plus heureux. Ses élégies sont souvent agréables à lire, le tour en est spirituel et gracieux; mais c'est toujours de la poésie dégénérée. Il lui manque ce qui est l'âme de toute poésie, la spontanéité et le naturel.

Dans le poème épique, La Motte n'a pas tenté d'œuvre originale; il s'est contenté d'une œuvre qu'il jugeait plus utile, celle de corriger Homère. Il a laissé une *Iliade* en XII chants. C'est une lourde machine de guerre qui n'a d'autre valeur que d'avoir été une arme dans la fameuse querelle renouvelée des modernes contre les anciens. C'est au fond la plus faible des œuvres poétiques de La Motte, et ce n'est pas peu dire. La Motte n'a eu aucune idée, ni aucun sentiment de l'art antique. Il accommode Homère au goût du XVIIIe siècle. Il ne comprend rien au génie des époques primitives; son œuvre, depuis le premier vers jusqu'au dernier, est un contresens : « Grâce simple des descriptions, naïveté des sentiments, vérité précise des attitudes, franchise un peu crue des pensées et des paroles, tout ce qui fait la vie et la jeunesse du poème, l'impitoyable réformateur a tout enlevé, amputé. » Ce que Fénelon appelait « l'aimable simplicité du monde naissant » a disparu dans cette œuvre artificielle. La Motte se vante d'avoir rapproché les parties essentielles de l'action, « de manière à ce qu'elles fassent, dit-il, dans mon abrégé un tout plus régulier et plus sensible que dans Homère...... J'ai songé à soutenir les caractères parce que c'est sur cette règle, aujourd'hui si connue, que le lecteur est le plus sensible et le plus sévère. » Il abrège les narrations, il réduit les descriptions, il supprime tous les traits de mœurs; et tout ce qui est vivant dans l'original disparaît dans cette froide et infidèle traduction.

L'*Iliade* de La Motte n'eut aucun succès. Mais il ne faut pas attribuer cette chute au goût du public et à son indignation contre ce travestissement. Non; la cause de cet insuccès fut la pauvreté même de l'œuvre nouvelle, l'étonnante faiblesse de la versification, la platitude prosaïque du style. On eût applaudi à la tentative de l'auteur si elle eût été faite

avec goût, avec élégance, avec esprit et si l'étude eût répondu aux prétentions de l'auteur.

La Motte s'est encore appliqué à la fable. C'est là qu'il se flatte, selon son expression, d'avoir été heureusement original. Il y a, dit-il, exposé des vérités nouvelles; il a multiplié les personnages; il a surtout inventé les sujets de ses fables. Quelles sont ces vérités nouvelles? Ce ne sont plus seulement, comme dans les anciens fabulistes, des moralités banales, des proverbes et des maximes courantes relevées seulement par le style et l'agrément du récit. Il touche à tout : politique, philosophie, théories littéraires, sciences. Sa philosophie est celle de Fontenelle, prudente et sensée, douce et froide. Il cherche surtout à faire la leçon aux rois, oubliant que La Fontaine l'a faite lui-même quelquefois et même assez souvent, et que sous la figure du lion il a averti et flétri le pouvoir absolu. Une de ses principales nouveautés a été d'introduire la science dans la fable, mais il abuse de ce moyen en décrivant avec complaisance l'opération de la digestion. Il a, il est vrai, multiplié les acteurs, mais d'une manière assez malheureuse en personnifiant des attributs abstraits : « Dame Jugement, dame Mémoire, demoiselle Imagination, dame Justice et sire Intérêt, seigneur Présent et seigneur Avenir », est-il rien de plus froid que cette mythologie psychologique! Demoiselle Opinion est fille, et fille naturelle! de demoiselle Ignorance, dont les parents sont l'Orgueil et la Paresse. La Motte appelle lui-même ses fables « des contes métaphysiques », et il les condamne par là même en les dénommant. Les titres mêmes de ses fables ont quelque chose de prétentieux et de recherché. Le principal mérite que La Motte réclame, c'est d'avoir inventé les sujets de ses fables. Ce mérite même lui a été contesté. Un critique affirme que la plupart de ses sujets sont tirés de Pilpay ou du dictionnaire d'Herbelot, et de quelques voyageurs. Quelques-unes de ces fables ne sont même que d'anciens apologues renouvelés : par exemple, *Le Bœuf et le Ciron* rappelle *Le Coche et la Mouche.*

Au reste notre critique ajoute que ce prétendu mérite d'inventer des sujets fût-il réel, ce ne serait pas un mérite; les fabulistes n'inventent pas. L'auteur de la thèse développe avec beaucoup d'esprit et de goût cette maxime, qui est vraie. La Fontaine n'a pas eu cette prétention. C'est l'imagination populaire qui a inventé ces contes naïfs que le fabuliste anime et colore. Prétendre inventer des fables est donc une erreur; y introduire des idées nouvelles en est une autre. Des fables philosophiques sont une œuvre bâtarde qui ne s'adresse à personne: on risquerait de déplaire aux philosophes, parce qu'il n'y a pas assez de philosophie; on déplairait à la foule parce qu'il n'y a pas assez d'ingénuité.

D'ailleurs, dans La Motte, l'exécution ne vaut pas mieux que l'invention. Elle manque d'imprévu et d'abandon. Les descriptions sont sèches et vagues; les caractères manquent de traits précis et vivants. Ce sont des animaux en peinture. D'ailleurs il choisit plutôt pour personnages les hommes que les animaux, qui ne lui disent rien. Tout ce chapitre de M. Paul Dupont est excellent. C'est de la critique vive, fine, intéressante. Il semble cependant que l'auteur se contredit un peu lorsqu'il reproche à La Motte d'avoir été ici trop classique, trop imitateur, tandis que d'après lui-même son tort aurait été d'avoir voulu innover à tout prix, d'avoir cherché une originalité maladroite, et de ne pas avoir suivi les traces du maître de l'apologue, La Fontaine.

C'est surtout comme poète dramatique que La Motte a exercé son talent poétique; c'est là qu'on attendrait de lui des tableaux nouveaux, des inventions dramatiques originales, tout ce qu'il réclamait comme théoricien. Il n'en est rien. Ses tragédies sont faibles, d'une exécution timide et incertaine. Il disserte sur les tragédies comme un prédécesseur de Diderot; il compose comme un faible élève de Racine. Ses trois premières tragédies eurent un véritable succès, non comme des œuvres originales et créatrices, mais comme imitations des maîtres classiques. *Les Macchabées* rappellent Racine; *Romulus* rappelle Corneille. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'en même temps qu'il se montrait le plus fidèle aux habitudes consacrées et aux règles du théâtre classique, il les combattait en théorie. « Toute la hardiesse de La Motte, a dit Villemain, est dans ses préfaces. » Il démontre que la règle des trois unités est inutile et qu'on peut faire une excellente tragédie en la violant. Il condamne comme Fénelon l'abus de l'amour au théâtre. Il critique les narrations insipides, les monologues invraisemblables, les confidents ennuyeux et cependant il obéit aux conventions qu'il accuse. Plus que tout autre il a abusé des narrations. Dans *Romulus*, il y en a jusqu'à six, sans les ornements qu'il blâme dans le récit de Théramène. Il a des monologues comme Racine et Corneille et des confidents absolument impersonnels. Il emploie les songes, les oracles, etc. Quant à ses personnages, ce ne sont point des hommes, ce sont des idées; ses héros sont des entités. Antiochus personnifie le despotisme, Salmonée, l'enthousiasme religieux. Les passions sont chez lui tout artificielles et de pure convention. Les caractères sont raides et immuables. Chaque personnage suit sa route avec une sorte d'obstination aveugle. Il a cependant trouvé une fois une scène vraiment dramatique et touchante : c'est dans *Inès de Castro*. C'est la seule création de La Motte qui ait le don de la vie.

Après avoir relevé sévèrement les défauts de La Motte, M. Paul Dupont

cherche les traits d'originalité que l'on peut découvrir dans ses tragédies. La Motte lui-même a essayé d'indiquer les nouveautés dont il se fait honneur. « Il a, dit-il, compliqué l'intrigue et multiplié les incidents. » On en a même fait la satire en chanson.

Trois conspirations et trois sanglants combats
Causent dans *Romulus* un horrible fracas.
Et ce fracas vient par La Motte
Au mépris des leçons du bonhomme Aristote.

La Motte se vante encore d'avoir introduit le spectacle dans la tragédie à l'imitation des poètes anglais. Il a aussi multplié les personnages. Au lieu de trois ou quatre, on en compte chez lui jusqu'à dix. Il se flatte en outre d'avoir introduit l'amour conjugal sur la scène. De plus il avait présenté un enfant sur les bras de sa nourrice. Ce fut presque un scandale. Le parterre fut sur le point de rire; mais Philippe d'Orléans s'écria : « La Motte, vous avez raison. » Une autre nouveauté avant Voltaire, fut d'introduire dans la tragédie des idées philosophiques.

Malgré un mérite assez secondaire d'ailleurs, les tragédies de La Motte n'ont pas vécu. Elles pèchent surtout par le style. La versification est dure et rude, les épithètes plates, la phrase gauche, les expressions vagues et inertes. La meilleure de ces tragédies, Inès, quoique touchante en elle-même, a péri par le style.

Les comédies de La Motte sont meilleures que ses tragédies. Elles sont sans prétention, et c'est par là qu'elles plaisent. Elles eurent du succès à la scène. Elles en eurent aussi dans la société. Elles semblent faites pour un théâtre de salon.

La Motte n'a négligé aucun genre. Il paraît avoir réussi surtout dans l'opéra. Il fut proclamé le successeur et l'émule de Quinault. Ses vers sont agréables, quoique souvent prosaïques, libres, sans grande variété, quelquefois assez harmonieux et coulants. Il y a de l'esprit et des pointes souvent subtiles, quelquefois ingénieuses, par exemple :

Hélas! Qu'il est loin de m'aimer
Puisqu'il ne voit pas que je l'aime!

Il nous resterait encore, pour épuiser le domaine poétique de La Motte, à parler de ses poésies légères. On sait que la poésie légère est le triomphe du XVIIIe siècle. La Motte y tient sa place, comme dans les autres genres. Il est surtout un poète mondain, un bel esprit de salon. Il n'a ni la bonne humeur de Piron, ni la malice ailée, l'enjouement cruel d'un Voltaire. Il a pour lui le badinage inoffensif, les jolies baga-

telles. Il fut le poète de la Cour de Sceaux. Il eut un commerce spirituel de galanterie et de vers avec la duchesse du Maine. C'est un badinage assez fade, mais c'était le goût du temps.

M. Paul Dupont a parfaitement et trop peut-être même démontré sa thèse. Il nous a prouvé que partout La Motte est médiocre, sans inspiration, sans verve, sans couleur, sans originalité. On se demande même quelle serait la nécessité de réveiller de sa tombe ce versificateur sans génie, ce talent glacé, ce froid arrangeur de rimes, si ce faible écrivain n'était en même temps un critique hardi, un novateur singulier, un précurseur de toutes les hardiesses modernes. C'est l'antithèse de ces deux personnages qui fait l'intérêt du travail de M. Paul Dupont; c'est ce contraste qu'il a cru devoir relever et mettre en lumière. La Motte a démontré lui-même, par son propre exemple, combien la poésie classique était épuisée et quel besoin elle avait de se rajeunir dans des formes nouvelles. C'est le moment de passer à la seconde partie de notre thèse. L'auteur nous y prépare par un tableau vif et piquant de la littérature au moment où brilla La Motte; c'est une introduction agréable à la littérature du XVIIIe siècle, mais l'étendue de notre sujet ne nous permet pas de nous y arrêter, nous y renvoyons le lecteur.

Après le poète, le théoricien; l'auteur consacre deux chapitres à cette partie de son ouvrage. Dans l'un, il expose les principes généraux qui ont guidé La Motte dans son œuvre réformatrice, ses idées sur la nature et les lois fondamentales de l'art et de la poésie, l'importance qu'il attribue au libre examen, enfin ses vues sur la question homérique, qu'il a reprise après Perrault. Dans le second chapitre, il étudie les essais de réforme que La Motte a tentés, les innovations qu'il a rêvées, et enfin ses paradoxes et surtout celui qu'il a soutenu contre la versification.

La Motte a essayé d'affranchir la poésie du préjugé qui ne voit en elle que son utilité morale. Il semble avoir eu l'idée de l'art pour l'art; il ne donne à la poésie d'autre but que celui de plaire : « L'agréable est sa fin et non pas l'utile; son unique fin est de plaire, le nombre et la cadence chatouillent l'oreille, la fiction flatte l'imagination et les passions sont excitées par les figures. » Au reste, comme on le verra, La Motte fait peu de cas de la poésie et pour des raisons bien superficielles : « Le but des discours étant de se faire entendre, il n'est pas raisonnable de s'imposer une contrainte qui nuit souvent à ce dessein et qui exige beaucoup plus de temps pour y réduire sa pensée qu'il n'en faudrait simplement pour suivre l'ordre naturel des idées. La fiction est un détour inutile. Pourquoi ne pas dire à la lettre ce que l'on veut dire? Quant aux figures, ce sont des pièges tendus à l'esprit pour le séduire. » Ce sont là les prin-

cipes d'après lesquels, suivant La Motte, les anciens philosophes ont condamné la poésie; mais l'on voit qu'il ne se couvre de l'autorité des anciens philosophes que pour faire entendre ses propres opinions. En résumé, « la poésie n'est qu'un art de luxe, qui ne cherche que l'agrément, un raffinement d'esprit, un joli travail d'amateur ». De là il tire une définition que l'auteur, M. Paul Dupont, aussi déclare excellente au moins en partie, mais qui est encore bien étroite : « La poésie est l'art qui par le discours en vers imite la nature des choses et avec un dessein sensible de donner certaines idées et d'exciter certains sentiments. » Quant au génie poétique, La Motte place au premier rang les qualités intellectuelles et réfléchies plutôt que les dons naturels; ce qu'il prise surtout, c'est le jugement, le choix, le goût; il définit l'esprit poétique « une imagination sublime et féconde »; fort bien, mais il ajoute que « cet esprit doit se compléter par un jugement solide, propre à arranger les idées dans le meilleur ordre ». Le principal ressort du poète est la vanité; sous ce nom il semble indiquer surtout l'enthousiasme par lequel le poète s'attribue quelque chose de divin et s'enflamme pour l'immortalité. Suivant lui, il faut se défaire de cette ivresse et reconnaître que l'art n'est qu'un exercice de l'esprit qu'on n'apprend bien qu'aux dépens de quelque autre chose qu'on néglige; le vrai poète ne se livre pas en aveugle à la poésie et ne prétend parler qu'aux gens d'esprit. C'est, on le voit, une théorie complète de la poésie artificielle; rien n'est plus froid, rien n'est plus mesquin qu'une telle théorie; s'il n'y avait que cela dans La Motte, il ne mériterait guère le nom de philosophe.

A cette théorie de la poésie vient s'ajouter une théorie du goût; dans un tel système, on pressent que le goût doit être l'élément prépondérant. La Motte ne le place que dans le jugement et le raisonnement, seulement plus rapide et plus soudain que chez les esprits réfléchis. M. Paul Dupont lui reproche, avec raison, d'avoir omis un élément essentiel du goût, à savoir la sensibilité.

Passons à la théorie des règles. La Motte distingue deux sortes de règles : les règles de l'expérience et les règles de la raison. Les premières sont assez maladroitement appelées règles de l'expérience, qui sembleraient devoir être des règles fondées sur l'expérience, et quel meilleur criterium pourrait-on avoir en matière de goût et d'art que celui qui serait fondé sur l'expérience de ce qui plaît et de ce qui ne plaît pas aux hommes? mais ce n'est pas là le sens de l'auteur : les règles d'expérience sont des règles d'habitude; fondées primitivement sur une expérience accidentelle et fortuite, elles ne se sont maintenues que par le respect de la tradition et de l'antiquité; ce sont ces règles que La Motte se flatte

de faire disparaître. Les règles de la raison sont les règles dues au développement de la raison dans les temps modernes; ce sont celles du XVIIe siècle, que La Motte oppose toujours à l'antiquité comme le produit du progrès. La raison s'est développée avec les temps modernes; et selon les partisans des modernes, le XVIIe siècle est aussi supérieur aux anciens dans les lettres que dans les sciences. Les règles d'expérience sont fondées sur l'exemple de ce qui devait plaire dans un temps donné, mais non de ce qui devait plaire d'une manière générale. L'exemple des grands poètes est une expérience incomplète. De ce qu'une chose a eu lieu d'une certaine manière, peut-on conclure qu'elle ne peut avoir lieu autrement? De ce que l'ode des anciens chantait les dieux et les héros, est-on en droit de conclure qu'elle ne doit pas chanter autre chose? Les pratiques d'Homère sont devenues des règles absolues qui doivent s'imposer à tous les poètes futurs. Le plus coupable de ce préjugé, c'est Aristote et, après lui, les enthousiastes du XVIe siècle.

Selon La Motte, le fondement des règles ne doit pas être cherché dans des observations particulières, mais dans la nature de notre esprit : « L'expérience est plus ou moins fautive, au lieu que la raison générale de l'agrément des choses, prise du rapport qu'elles ont avec notre intelligence, est un principe invariable. » Ainsi au-dessus de l'expérience il y a la raison, faculté immuable et exempte de préjugés, qui seule est capable d'établir des règles générales.

Tels sont les vrais fondements des règles. Cela posé, La Motte soutient qu'on ne doit un respect absolu qu'aux règles de la raison. Il condamne les règles arbitraires et exclusives établies par une tradition sans critique et maintenues par une superstition aveugle; c'est ce qu'il appelle « l'art trivial »; il proclame que « le cœur n'est pas esclave des règles que l'esprit a imaginées sans son aveu. Il ne faut pas craindre de les sacrifier à des beautés plus essentielles. » Cependant il semble lui-même reculer devant ses propres hardiesses, en reconnaissant que ces règles, même les anciennes, sont utiles, pourvu qu'on n'exige pas pour elles un respect aveugle et qu'on soit toujours prêt à admettre ce qu'on peut y ajouter.

Un philosophe illustre du XVIIIe siècle semble avoir résumé toute la théorie de La Motte dans la page suivante : « L'imagination, échauffée par quelques beautés de premier ordre dans un ouvrage monstrueux d'ailleurs, fermera bientôt les yeux sur les endroits faibles, transformera les défauts en beautés, et nous conduira par degrés à un enthousiasme froid et stupide qui ne sent rien, à force d'admirer tout, espèce de paralysie de l'esprit qui nous rend indignes et incapables de goûter

les beautés réelles. Ainsi, sur nos impressions confuses et machinales, on établira de faux principes de goût, ou, ce qui n'est pas moins dangereux, on érigera en principes ce qui est en soi purement arbitraire; on rétrécira les bornes de l'art, et on prescrira des limites à nos plaisirs parce qu'on n'en voudra que d'une seule espèce et dans un seul genre; on tracera autour du talent un cercle étroit dont on ne lui permettra pas de sortir. »

C'est là le vrai commentaire des théories de La Motte. Il ne proscrit ni l'estime, ni l'admiration des grands génies; il admet une admiration éclairée, et ne rejette qu'une admiration aveugle, qu'il appelle « un enthousiasme stupide ». Les grands génies ne sont pas grands d'une perfection absolue, mais d'une perfection relative. Il faut, en les admirant, conserver la liberté de son jugement. On sent que La Motte essayait d'appliquer aux lettres et aux arts les vues que Pascal avait développées dans sa préface du *Traité du vide*, connue sous ce titre : « Du respect dû à l'autorité ». « Les vrais anciens, disait-il, ne sont pas ceux que nous appelons de ce nom. C'est nous-mêmes qui sommes les anciens par rapport à eux. Il ne faut pas qu'une docilité servile nous abaisse devant les poètes anciens et nous empêche de faire des progrès. » On voit que La Motte met sur la même ligne l'admiration pour Homère et la superstition envers Aristote. Il ne voit pas qu'il y a là deux questions différentes. La découverte de la vérité dans l'ordre scientifique demande de longs et laborieux efforts, et ce n'est qu'avec le temps qu'on y arrive. *Veritas filia temporis, non auctoritatis.* Mais le sentiment est immédiat. On peut atteindre du premier coup le beau et le sublime; et le naïf instinct des premiers âges peut aller plus avant que le travail réfléchi des époques savantes. Au reste, les idées critiques de La Motte, suivies avec conséquence, pourraient porter plus loin qu'il ne se le figurait, et atteindre le XVIIe siècle aussi bien que l'antiquité. La Motte dit des choses justes sur l'imitation, qui peut en effet glacer l'imagination lorsqu'elle est excessive. On commence par imiter les grands génies, puis on imite les imitateurs. Incapable de rien produire, c'est la mémoire seule qui fournit le plan et même le style; il y en avait alors de nombreux exemples : Campistron dans la poésie dramatique, J.-B. Rousseau, Lefranc de Pompignan dans la poésie lyrique, enfin La Motte lui-même.

En un mot, la critique de La Motte a eu surtout pour objet de combattre le principe d'autorité appliqué à la littérature. A l'imitation il oppose l'émulation; à la tradition, le libre examen et la croyance au progrès indéfini. Il y avait du vrai dans cette idée d'une lutte avec les anciens au lieu d'une servile et superstitieuse imitation. L'écrivain moderne

doit chercher à être original, à être soi-même comme les anciens eux-mêmes l'ont été. « Qu'on ne dise pas qu'il n'y a plus de pensées nouvelles, et que depuis que l'on pense, l'esprit humain a imaginé tout ce qui se peut dire. . . Je crois que nos pensées, quoiqu'elles roulent sur des pensées qui nous sont communes, peuvent cependant par leurs circonstances, avoir à l'infini quelque chose d'original. » Point de nouveautés sans hardiesse; où en serait l'art, si l'on s'était toujours borné à une imitation étroite, qui n'ose rien tenter sans exemple? Ce qui soutient toutes ces théories de La Motte, c'est la croyance au progrès : « Les hommes, dit-il, ne dégénéreront jamais, et les vues saines de tous les bons esprits qui se succéderont s'ajouteront toujours les unes aux autres. » « La raison, disait Fontenelle, se perfectionnera et l'on se désabusera du préjugé grossier de l'antiquité. » La Motte dit dans le même sens : « Ne pouvons-nous pas soutenir modestement que les hommes, de siècle en siècle, ont acquis de nouvelles connaissances, que les richesses accumulées par nos aïeux ont été accrues par nos pères, et qu'ayant hérité de leurs lumières et de leurs travaux, nous serions en état, même avec un génie inférieur au leur, de faire mieux qu'ils n'ont fait? » Tout cela est vrai, sauf la confusion des lettres et des sciences, et il est difficile d'admettre que la Grèce homérique fut dans « l'imbécillité de l'enfance. »

Dans cette critique du passé, il ne faudrait pas croire que La Motte y eût devant les yeux un idéal semblable à celui qu'ont rêvé nos romantiques modernes.

Au contraire, son idéal était la poésie classique du XVII[e] siècle, qu'il mettait fort au-dessus des anciens par la supériorité de la raison et du goût. Ce qui lui paraissait supérieur chez nos classiques, c'était la correction, la régularité, la pureté de goût, précisément ce que les romantiques voulaient répudier. Le progrès préconisé par La Motte dans les lettres comme dans les sciences consistait surtout dans le progrès de la raison et de la méthode.

Sans doute il ouvre des perspectives vers l'avenir et on peut lui faire honneur en partie de tout ce qui s'est fait depuis lui; mais la direction qu'il prétendait imprimer était bien plutôt dans un sens d'apauvrissement et de sécheresse que de véritable expansion. Le philosophe chez La Motte n'avait pas beaucoup plus d'imagination que le poète.

A l'appui de ces théories générales sur l'art d'écrire, résumons avec M. Paul Dupont les nouveautés plus particulières que La Motte a essayé d'introduire dans la littérature. La plus importante a été d'appliquer à la poésie des matières nouvelles : la morale, la psychologie, la philosophie tout entière.

C'est ce qu'il se vante d'avoir fait lui-même dans ses odes. Il y chante les arts et les sciences. Il y plaide la cause de la raison contre l'imagination et le préjugé. Il combat l'usage des fables et des prosopopées. Ce qu'il demande, c'est « une justesse de figures et de tours, qui donne de la vie à tout, et qui mette la raison même en usage, qui fasse agir les vertus et les vices et qui, en peignant les passions, fasse quelquefois sentir dans un seul mot de génie leur principe, leurs stratagèmes et leurs effets. » Il a eu sans doute raison de combattre l'abus de la mythologie, et en cela il a devancé la critique moderne; mais il fallait la remplacer par des beautés nouvelles, et c'est ce qu'il n'a pas fait.

Plus intéressantes et plus importantes encore sont les vues de La Motte sur la poésie dramatique. Il a proposé de nombreuses réformes, mais il n'en a réalisé aucune. On peut compter parmi ses innovations la place qu'il a faite dans *Inès* à l'amour conjugal, et l'introduction sur la scène d'un enfant dans les bras de sa nourrice. Il a essayé timidement d'intéresser les confidents à l'action; il a sinon supprimé, du moins abrégé les monologues et les récits. En un mot, pour lui le criterium de l'excellence d'une tragédie, ce n'est pas l'observation des règles, c'est le succès.

Il critique bien entendu la règle des trois unités, sans les abandonner entièrement. Pour l'unité de lieu, il ne l'admet qu'en tant qu'elle ne prenne pas sur la vraisemblance : « Je dispenserai volontiers, dit-il, un poète dramatique de cette unité forcée qui prive souvent les spectateurs des parties de l'action qu'ils voudraient voir, et auxquelles on ne peut suppléer que par des récits toujours moins frappants que l'action même. » L'unité de temps n'est guère plus raisonnable. Si on la poussait à la rigueur, il faudrait que le temps de l'action ne durât pas plus que le temps de la représentation même. Quant à l'unité d'action, La Motte prétend la corriger en y substituant ce qu'il appelle l'*unité d'intérêt*. Il n'explique pas trop ce que c'est que cette unité d'intérêt, et ne voit guère la différence entre ces deux sortes d'unités. Il croit en donner un exemple en nous représentant la tragédie de *Coriolan* réduite en trois actes : 1° Coriolan est banni de Rome; 2° Il part pour l'exil; 3° Il fait alliance avec les Volsques et il épargne Rome. Il n'y a qu'un intérêt : Coriolan; mais il y a plusieurs actions.

Quant aux renouvellements plus positifs qu'il propose à la tragédie, il insiste sur divers points : le développement du spectacle et la multiplicité des événements. Il invoque l'exemple des Anglais. Ce qui manque à notre drame, paresseux et bavard, c'est l'action, le mouvement et la variété. Toute la tragédie doit être active, depuis la première scène jus-

qu'à la dernière. A l'action simple il préfère l'action complexe, avec la multiplicité des incidents.

Le dernier paradoxe de La Motte et celui qui fit le plus scandale, c'est son paradoxe sur la poésie. Il soutient que l'éloquence peut remplacer la poésie et que l'on peut faire des tragédies en prose. Il ne semble pas qu'il ait deviné et voulu prêcher l'emploi de la prose poétique comme celle de Fénelon et de Chateaubriand. Ce qu'il a surtout voulu combattre, c'est la rime et la versification. Tout le temps que l'on perd à versifier, on l'emploierait à perfectionner le drame. La Motte semblait autorisé à son paradoxe par ce mot de Fénelon : « La rime gêne plus qu'elle n'orne les vers. » Il semble aussi paraphraser d'avance cette apostrophe indignée de Musset :

> Non, je ne connais pas de métier plus douteux,
> Plus sot, plus dégradant pour la cervelle humaine,
> Que de se mettre ainsi la cervelle à la gêne
> Pour écrire trois mots quand il n'en faut que deux.

La Motte nous dit dans le même sens : « Rien n'est plus puéril ni plus chimérique que d'épuiser son attention autour de syllabes et de penser, pour ainsi dire, subordonnément à l'harmonie. . . Je demande pardon à mes confrères si j'expose ici la manière humiliante dont nous travaillons la plupart. Nous pensons vaguement à la matière que nous voulons traiter; nous y tendons notre esprit pour appeler les idées. Nous tâchons de découvrir aux environs de notre pensée quelques rimes qui nous fassent entrevoir un sens aisé à lier avec ceux que nous avons déjà dans l'esprit. Elles deviennent ainsi une sorte de bouts-rimés qu'il faut remplir, et l'on peut dire que le hasard des rimes détermine en grande partie le sens que nous employons. » En résumé, le mérite de la versification n'est qu'un agrément de convention et contre nature. Pour mieux prouver sa thèse, La Motte nous donne une ode en prose adressée à son ami La Faye, et cette ode, a-t-on dit, est plus près du médiocre que de l'excellent. Au fond, ce qui manque à La Motte et ce qui a manqué en général à tout son siècle, c'est le sens même de la poésie. Sans doute la vraie poésie peut se rencontrer dans la prose. Elle est dans Jean-Jacques, dans Bernardin de Saint-Pierre, dans Chateaubriand; mais elle a droit à sa langue naturelle; seulement cette langue avait besoin d'être renouvelée et rafraîchie; c'est ce qu'ont fait André Chénier, Lamartine et Victor Hugo.

Dans les dernières pages de son livre, M. Paul Dupont a résumé avec finesse et sagacité le rôle de son auteur :

« La Motte, dit-il, est un homme de transition; né trop tard ou trop tôt, il réflète à la fois deux âges. C'est un rôle pénible et ingrat que de clore un grand siècle et d'en ouvrir un autre. Son mérite, c'est d'avoir, pendant quelque temps, représenté et réfléchi l'état incertain et hésitant, flottant et contradictoire où était l'élite des esprits les plus vifs et les plus libres de la France. De 1715 à 1725 il fut le poète des philosophes et le philosophe des poètes. Représenter la transition, personnifier l'éphémère, c'est un honneur caduc et précaire. La Motte a connu les brusques retours d'une renommée fondée sur un compromis, les ingratitudes et les amertumes qui payent le talent des hommes modérés, des conciliateurs aux jours de grandes crises. Il se vit abandonné de tous, attaqué en arrière, attaqué en avant. Les lettrés classiques lui font payer cher les impiétés de la critique; les philosophes le négligent à cause de sa modération et de sa mesquine audace. Mais après tout, La Motte aura-t-il eu à se plaindre de sa destinée? Il a eu son heure de célébrité; avait-il droit à la gloire pendant plus d'une heure? Du moins a-t-il laissé un nom dans l'histoire des lettres, ce qui est quelque chose. »

Ajoutons à cette excellente page que c'est encore un honneur et une chance pour La Motte d'avoir trouvé un critique délicat qui a rappelé son nom, exposé et discuté son œuvre et qui s'est efforcé de lui restituer ou de lui maintenir la place véritable à laquelle il a droit dans l'histoire littéraire.

Paul JANET.

Mémoires originaux des créateurs de la photographie. Nicéphore Niepce, Daguerre, Bayard, Talbot, Niepce de Saint-Victor, Poitevin, par M. R. Colson. Paris, 1898.

PREMIER ARTICLE.

Un fort intéressant ouvrage sur les créateurs de la photographie vient d'être publié par M. Colson, capitaine du génie, répétiteur de physique à l'École polytechnique.

Dans une étude très documentée, très approfondie, l'auteur expose la genèse de la découverte de la photographie, dont on était loin, à l'origine, de prévoir le prodigieux développement et l'aide précieuse, indis-

pensable même, qu'elle apporterait un jour aux sciences expérimentales et aux arts. Une courte notice biographique, consacrée à Niepce, Daguerre, Bayard, Talbot, de Saint-Victor, Poitevin, que M. Colson surnomme les six grands fondateurs de la photographie, établit la part qui revient à chacun dans cette prodigieuse conquête de l'homme sur la lumière, dont l'honneur revient en première ligne à Nicéphore Niepce.

L'auteur a réuni dans ce volume des documents inédits, jusqu'ici épars et à peu près ignorés; les annotations et les commentaires dont il fait suivre les pièces originales, où l'on retrouve l'expression de la pensée du célèbre inventeur de la photographie, font ressortir l'enchaînement d'idées, la suite des efforts qui l'ont amené progressivement de la conception à la réalisation.

Une fois de plus on y acquiert la preuve qu'une invention ne jaillit jamais instantanément du cerveau d'un homme, fût-il le plus grand des génies! Il a toujours eu d'obscurs précurseurs, et ces découvertes extraordinaires, dont la révélation soudaine immortalise un nom, sont le résultat du labeur patient de nombre de travailleurs inconnus, de l'effort incessant de générations successives, qui ont accumulé les recherches, les observations, les expériences, jusqu'au jour où un esprit de génie, c'est évident, coordonne tous ces travaux et en tire une de ces éclatantes conquêtes scientifiques qui sont la gloire de l'humanité!

Tel est le cas de Nicéphore Niepce et de ses successeurs.

Bien avant eux, des expériences isolées avaient révélé la sensibilité de certaines substances à la lumière; on avait même utilisé parfois cette sensibilité, sans jamais toutefois en obtenir un résultat pratique.

Le chlorure d'argent, le premier, avait attiré l'attention des alchimistes, comme une des substances les plus sensibles à l'action de la lumière. En 1565, Fabricius connaissait déjà la propriété qu'avait cette matière de brunir à la lumière, mais n'en avait jamais tiré d'application scientifique. Longtemps après lui, en 1777, un chimiste suédois Scheele « observa que l'action de la lumière n'est pas la même pour les rayons de différentes couleurs qui composent le spectre et augmente progressivement de l'extrémité rouge à l'extrémité violette ». A la même époque, vers 1780, un physicien français, Charles, fit sur le même sujet d'intéressantes expériences. Avec un papier enduit de chlorure d'argent, il obtenait par la lumière la reproduction fugitive de silhouettes; les ombres restaient blanches et les parties éclairées prenaient une teinte foncée.

Tout cela était encore bien vague et ne laissait guère soupçonner les grands résultats que l'avenir réservait aux chercheurs.

C'est au commencement du siècle qu'un réel progrès s'accomplit, qu'un pas décisif fut fait dans cette voie. Il est l'œuvre de deux savants anglais, le fabricant de poteries Wedgwood et le célèbre chimiste sir Humphry Davy.

Ils publièrent sur leurs expériences un mémoire[1] qui parut en 1802, dans *The Journal of the Royal Institution of Great Britain.*

M. Colson reproduit en entier ce document, le premier, dit-il, qui se rapporte à la copie d'objets dans des conditions précises et qui revête un indiscutable caractère d'authenticité. Au point de vue historique ce travail offrant un intérêt exceptionnel, nous en citerons ici quelques courts extraits :

Du papier ou du cuir blanc mouillé avec une solution de nitrate d'argent ne subit aucune modification lorsqu'on le conserve dans l'obscurité; mais si on l'expose à la lumière du jour, il change rapidement de couleur, et, après avoir passé par différentes teintes de gris et de brun, il devient finalement à peu près noir.

Les altérations de la couleur se produisent avec une rapidité proportionnelle à l'intensité de la lumière. Sous l'action directe du soleil, deux ou trois minutes suffisent pleinement pour produire l'effet; à l'ombre il faut plusieurs heures, et la lumière transmise par des verres diversement colorés agit avec des degrés différents d'intensité.

La considération de ces faits nous permet de comprendre aisément la méthode par laquelle les lignes et les ombres de tableaux sur verre peuvent être aisément reproduites, ou par laquelle on peut se procurer des profils au moyen de l'action de la lumière. Quand une surface blanche couverte avec une solution de nitrate d'argent est placée derrière un tableau sur verre exposé à la lumière solaire, les rayons transmis à travers les parties diversement colorées de la surface donnent des teintes distinctes de brun et de noir, différant sensiblement en intensité suivant les ombres du tableau, et là où la lumière n'était pas altérée, la couleur du nitrate a atteint le maximum d'intensité.

Quand l'ombre portée d'une figure tombe sur une surface préparée, la partie de cette surface qu'elle cache reste blanche, tandis que les autres parties noircissent rapidement..... Une copie de tableau ou un profil, immédiatement après qu'ils ont été obtenus, doivent être conservés dans l'obscurité; on peut à la rigueur les examiner à l'ombre, mais dans ce cas l'exposition ne doit être que de quelques minutes; à la lumière des chandelles ou des lampes qu'on emploie habituellement ils ne subiront pas d'altération sensible.

Les essais entrepris jusqu'ici pour empêcher les parties non colorées de la copie ou du profil d'être ensuite impressionnées par la lumière n'ont pas eu de succès..... Les images formées au moyen de la chambre obscure ont été trop faibles pour produire en temps modéré un effet sur le nitrate d'argent. Copier ces images, tel a

[1] *Essai d'une méthode pour copier les tableaux sur verre, et pour faire des profils par l'action de la lumière sur le nitrate d'argent*, par E. Wedgwood, Esq.; et des observations par sir Humphry Davy.

d'abord été le but de M. Wedgwood dans ses recherches sur le sujet; mais ses nombreuses expériences ont été sans succès..... Le nitrate, par sa solubilité, possède un avantage sur le chlorure; mais en comparant les effets produits par la lumière sur le chlorure d'argent avec ceux sur le nitrate, il paraît évident que le premier est bien plus susceptible, et d'ailleurs on voit que l'un et l'autre sont plus impressionnés à l'état humide qu'à l'état sec, fait connu depuis longtemps.

On peut constater, par ces brèves citations, que déjà Wedgwood et Davy employaient pour leurs expériences soit du nitrate, soit du chlorure d'argent, et que leurs appréciations sur la différence de la sensibilité de ces corps étaient justes. Les deux substances dont ils se servaient n'ont pas cessé d'être utilisées, et elles sont encore aujourd'hui la base des éléments sensibles du papier photographique. Une seule chose avait échappé à ces deux esprits perspicaces et manquait pour que leurs belles expériences se soient transformées en une géniale découverte. Il eût suffi pour cela qu'ils eussent eu l'idée de mélanger sur le papier impressionné le chlorure et le nitrate d'argent, qui en eût augmenté la sensibilité et leur eût permis d'obtenir la reproduction des images de la chambre noire.

Ils ignoraient aussi le secret d'une petite opération qui, peu de chose en elle-même, est tout au point de vue pratique des applications : « empêcher les parties non ombrées du dessin d'être ensuite colorées par l'exposition à la lumière. »

C'est ce qu'on appelle le virage.

Il était réservé à Niepce d'atteindre le premier ces résultats et pour cela de mériter la gloire d'être reconnu comme l'inventeur de la photographie.

Joseph-Nicéphore Niepce naquit à Chalon-sur-Saône, en 1765; il se destinait à l'enseignement; mais les hasards de la Révolution l'entraînèrent dans la carrière militaire. Il resta quelques années dans l'armée et ne résigna ses fonctions d'adjoint d'état-major à l'armée d'Italie que par raison de santé.

Son frère Claude vint alors le rejoindre dans la tranquille retraite où il s'était retiré aux environs de Nice, et où le bruit des agitations qui bouleversaient la France en ces années troublées ne venait pas interrompre les travaux scientifiques auxquels les deux frères se livraient avec ardeur.

La mécanique les attira d'abord. Plus tard Nicéphore Niepce s'adonna avec passion au pastel, et son activité se porta sur bien des sujets divers, jusqu'au moment où, suivant l'expression de M. Colson, « éclata le coup de foudre qui devait lui montrer la route de l'immortalité ».

Ce coup de foudre était une invention venue d'Allemagne : la lithographie. Cette découverte ingénieuse enthousiasma Niepce. Il résolut d'étudier à fond ce procédé si nouveau, de le perfectionner si c'était possible. Il se mit résolument à l'œuvre, il travailla sans relâche, et de ses recherches, de ses expériences naquit l'héliographie, premier point de départ de la photographie.

Voici ce que son fils Isidore écrivait à ce sujet à M. Fouque :

En 1813, mon père fit des essais de gravure et de reproduction de dessins à l'instar de la lithographie récemment importée en France et qui l'avait frappé d'admiration.

Des pierres qui provenaient des carrières de Chagny lui parurent susceptibles, par la finesse de leur grain, d'être utilement employées à la lithographie. Mais mon père trouvant que les pierres n'avaient pas le grain suffisamment fin et régulier, il les remplaça par des planches d'étain poli et y grava de la musique; il essayait sur ces planches divers vernis de sa composition, puis il appliquait dessus des gravures, qu'il avait préalablement vernies afin d'en rendre le papier transparent, et il exposait ensuite le tout à la lumière de la fenêtre de sa chambre : voilà le commencement, bien imparfait si vous voulez, de l'*héliographie.*

On le voit, les travaux de Niepce sur la lithographie ne l'empêchaient pas de continuer ses recherches sur la lumière.

Connaissant les brillantes images produites par les lentilles, il fut conduit à essayer d'obtenir la reproduction de ces images par la chambre noire. Ses lettres à ce sujet sont aussi intéressantes qu'instructives; elles nous montrent combien il avait l'esprit ingénieux, et à quel point il savait mettre à profit le moindre indice. En 1816 il résolut enfin le problème qu'il poursuivait depuis si longtemps : *la première reproduction des images de la chambre noire* sur papier sensibilisé par le chlorure et le nitrate d'argent; mais il ne put arriver à transformer les négatifs en positifs, ni obtenir un fixage mettant les épreuves à l'abri d'une altération rapide.

Le 12 avril 1816, Nicéphore Niepce écrivait à son frère Claude :

Je profite du peu de temps que nous avons à passer ici (à Chalon) pour faire faire une espèce d'œil artificiel, qui est tout simplement une petite boîte carrée de six pouces de chaque face; laquelle sera munie d'un tuyau susceptible de s'allonger et portant un verre lenticulaire. Je ne pourrais, sans cet appareil, me rendre complètement raison de mon procédé.

C'était la première chambre noire; mais un accident survenu à l'objectif obligea Niepce à en construire un autre et retarda les expériences. Le 9 mai 1816, dans une nouvelle lettre à son frère, il lui annonçait qu'il avait enfin obtenu une reproduction des images de la chambre

noire : cette première épreuve était ce qu'on appelle aujourd'hui un *négatif*, et Niepce eût beaucoup préféré un positif, où les ombres et les lumières se trouvent dans leur ordre naturel; il terminait le récit de son expérience en écrivant :

Je viens de construire une autre chambre obscure qui tient le milieu entre la petite et la grande; et j'ai employé, à cet effet, une lentille de notre ancien microscope qui est fort bonne et qui va très bien. Je pourrai de cette manière comparer mes expériences et en faire au moins deux à la fois, ce qui sera très avantageux.

J'ai oublié de te dire dans ma dernière lettre qu'il n'est pas nécessaire pour opérer, que le soleil luise...

Je vais m'occuper de trois choses : 1° de donner plus de netteté à la représentation des objets; 2° de transposer les couleurs; et enfin de les fixer, ce qui ne sera pas le plus aisé...

Quelques jours plus tard il écrivait à son frère :

28 mai.

Je m'empresse de te faire passer quatre nouvelles épreuves, deux grandes et deux petites, que j'ai obtenues plus nettes et plus correctes, à l'aide d'un procédé très simple, qui consiste à rétrécir avec un disque de carton percé le diamètre de l'objectif. L'intérieur de la boîte étant moins éclairé, l'image en devient plus vive, et ses contours, ainsi que les ombres et les jours, sont bien mieux marqués.

C'était, on le voit, la première partie de son programme réalisée par la découverte du *diaphragme;* bien des années se passèrent avant qu'il pût mener à bien les autres parties. Animé d'une persévérance invincible, que ne parvenaient pas à décourager des échecs successifs, Niepce, après un travail acharné qui dura des années, obtint, en 1822, un procédé complet au bitume de Judée, permettant de reproduire les gravures par contact, et les images de la chambre noire sur pierre, sur verre, sur métal.

C'est à cette époque également que fut résolue la question si importante du fixage. Le 29 juillet 1822, Niepce remettait à son cousin, le général Poncet, une reproduction, sur verre et *fixée*, d'une gravure représentant le pape Pie VII.

Ainsi donc, nous dit M. Colson :

En 1822, Niepce obtenait sur verre des gravures et rendait leur impression *inaltérable* à la lumière; c'étaient des *positifs;* mais il avait encore à graver et à opérer sur les images de la chambre noire; ce résultat fut atteint en 1824.

Ces premiers essais étaient certes bien imparfaits, et pour arriver à de sérieux perfectionnements, il eût fallu à Niepce un appareil moins pri-

mitif que celui dont il disposait. Il en parla à l'ingénieur opticien Charles Chevalier et lui montra quelques-unes de ses épreuves, qui l'étonnèrent et l'intéressèrent vivement; c'est alors qu'il fut mis en relation avec Daguerre, qui se servait aussi d'une chambre noire perfectionnée, pour dessiner des croquis, et que son diorama avait déjà rendu célèbre. En 1829, Niepce, qui s'était adonné en ces dernières années au perfectionnement de la gravure et à la production des images sur plaqué d'argent, conclut un traité avec Daguerre. Cette association fut de courte durée et n'apporta pas de progrès sensible à l'héliographie. Niepce mourut quatre années plus tard, en 1833.

Le pauvre inventeur, après une existence consacrée tout entière à un labeur acharné, n'eut pas, avant de mourir, la satisfaction de voir son invention divulguée et appréciée. Pourtant, aujourd'hui qu'elle compte parmi les plus grandes et les plus fécondes découvertes de notre siècle, on peut en toute justice en rapporter l'honneur à Niepce, qui doit être considéré comme le *père de la photographie*, puisque le premier il a reproduit les images à la chambre noire.

C'est Daguerre qui, par nombre de personnes, est jugé, à tort, comme le véritable inventeur de la photographie, alors qu'en réalité il a seulement apporté de grands perfectionnements à la chambre noire. Né à Cormeilles-en-Parisis, en 1787, dès son jeune âge il montra un goût prononcé pour les arts, en particulier pour le dessin. A seize ans, il entra dans l'atelier d'un célèbre décorateur, Degoti, où il devint rapidement le collaborateur de Prévost, et l'aida dans l'exécution de ses remarquables panoramas. Plus tard, il s'associa à Bouton, qui songeait déjà à son invention du diorama, dont l'apparition a excité à cette époque un enthousiasme universel.

Les travaux nécessités pour la construction du diorama, où, grâce à des jeux de lumière scientifiquement combinés, on obtenait l'illusion des scènes de la nature et de la vie réelle, amenèrent Daguerre à utiliser la chambre noire et l'entraînèrent à faire des expériences dans l'espoir de fixer les images obtenues par ce procédé.

Une fois lancé dans cette voie, il s'adonna avec passion à ces recherches. Comme ses devanciers Wedgwood, Humphry Davy et Niepce, il employa d'abord un papier sensibilisé aux sels d'argent, dont les résultats ne lui parurent pas satisfaisants; c'est alors qu'il eut connaissance des travaux et des découvertes de Niepce, entra en relation avec lui et finit par conclure le traité d'association dont nous avons parlé plus haut. Ils entreprirent ensemble de perfectionner le procédé trouvé par Niepce, en substituant au bitume de Judée une dissolution dans l'al-

cool, d'un résidu provenant de l'huile de lavande. Ces expériences, ainsi que de nouvelles recherches sur l'iodure d'argent, demeurèrent infructueuses, et à l'époque de la mort prématurée de Niepce, il restait à découvrir le secret de l'image positive et du fixage du papier sensible.

Tout à coup, dit M. Charles Chevalier, dans ses *Souvenirs historiques*, Daguerre devint invisible! Renfermé dans un laboratoire qu'il avait fait disposer dans les bâtiments du diorama, où il résidait, il se mit à l'œuvre avec une ardeur nouvelle, étudia la chimie, et, pendant deux ans environ, vécut presque continuellement au milieu des livres, des matras, des cornues et des creusets. J'ai entrevu le mystérieux laboratoire, mais il ne fut jamais permis ni à moi, ni aux autres, d'y pénétrer...

L'obstacle fut vaincu, et le 9 mai 1835, un acte additionnel au traité de 1829 fut signé entre Daguerre et M. Isidore Niepce; le 13 juin 1837 le traité définitif fut conclu, par lequel la découverte devait porter le seul nom de Daguerre.

A mon arrivée à Paris, écrit M. Isidore Niepce à l'occasion de ce voyage, M. Daguerre me montra quelques épreuves qu'il avait obtenues par l'emploi de l'*iode* et du *mercure*.

Elles excitèrent en moi la même admiration qu'ont partagée toutes les personnes qui les ont vues depuis.

Le 7 janvier 1839, le célèbre astronome François Arago, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, qui avait compris toute l'importance d'une pareille découverte, lisait devant l'illustre assemblée un rapport où il exposait les résultats obtenus par Daguerre, sans entrer d'ailleurs dans aucun détail sur la nature de la méthode.

C'est alors que Daguerre et son associé Isidore Niepce, le fils de Nicéphore, cédèrent leurs procédés à l'État moyennant une modique pension viagère de 6,000 francs à Daguerre, de 4,000 francs à Niepce.

Le 30 juillet 1839, après un discours de Gay-Lussac à la Chambre des pairs, la loi autorisant cette vente fut ratifiée par le Parlement et l'arrangement fut définitivement conclu. Le 19 août, dans une séance mémorable, les détails de l'invention furent divulgués par Arago à l'Académie des sciences.

Quelque intérêt que puissent avoir les discours de ces deux grands savants, il nous est impossible de les reproduire; nous citerons seulement les judicieuses réflexions qu'ils ont inspirées à notre auteur :

En lisant en entier l'éloquent discours de Gay-Lussac et celui d'Arago, on constate, non sans un sentiment de tristesse, qu'il y est peu question de Niepce, qui est

cependant le premier auteur de la photographie. C'est que la rapidité plus grande, l'extrême finesse, le cachet artistique du daguerréotype étaient mieux faits pour attirer l'attention générale et pour frapper les esprits que la lenteur du bitume de Judée et l'aspect moins délicat des planches de Niepce. Et pourtant, de ces deux procédés, c'est celui de Niepce qui a survécu, en raison de son utilisation aux reproductions multiples et inaltérables. . . . .

Retiré à Brie-sur-Marne, Daguerre y mourut en 1851, ayant eu l'immense satisfaction d'être témoin du succès de son invention, alors que son collaborateur Niepce fut enlevé avant d'avoir pu deviner la brillante destinée réservée à sa découverte.

Son tempérament d'artiste, dit M. Colson, avait conduit Daguerre à modifier la découverte de Niepce dans le sens d'une plus grande rapidité d'impression et d'un rendu plus fin et plus délicat. Parmi les travaux de son associé, il avait pris comme origine de ses propres recherches, après bien des tâtonnements, la sensibilité de la couche d'iodure formée par les vapeurs d'iode sur le plaqué d'argent; mais, au lieu de laisser cette couche noircir à la lumière, il sut découvrir l'image latente produite par un éclairage de plus courte durée et la faire apparaître par l'action des vapeurs de mercure. Le daguerréotype devait bientôt céder la place à d'autres procédés plus pratiques, mais il ne faut pas oublier que ces procédés en sont dérivés par le *développement d'une image latente*, sans lequel ils n'existeraient pas. Ce sera pour toujours le titre de gloire de Daguerre.

Après Niepce et Daguerre, dont les noms resteront éternellement attachés à l'une des plus grandes découvertes de notre siècle, d'autres chercheurs plus modestes ont aussi une place tout indiquée au milieu de ceux que M. Colson appelle si justement « les créateurs de la photographie ».

Bayard, simple employé au ministère des finances, est un de ceux-là. Séduit par la découverte de Niepce, il consacrait tous ses instants de loisir à des recherches photographiques, et bien qu'il fût dans les conditions les plus défavorables pour mener à bien des expériences scientifiques, sa passion de savoir lui fit surmonter tous les obstacles, et avant l'année 1839, c'est-à-dire avant l'annonce à l'Académie des résultats trouvés par Daguerre, Bayard obtenait des négatifs dans la chambre noire sur un papier au chlorure d'argent.

Dans un rapport lu à l'Académie des beaux-arts par M. Raoul Rochette, il est constaté que Bayard obtint pour la première fois une image en *sens direct*, le 20 mars 1839, et que deux mois après, le 13 mai, il soumettait à M. Biot, de l'Académie des sciences, une série d'épreuves obtenues par le même procédé, qui intéressèrent si vivement le grand physicien qu'il s'empressa de les communiquer à Arago.

Ces dates et ces communications diverses nous ont paru dignes d'être recueillies, moins encore à cause de l'antériorité *de plus de trois mois* qui en résulte, par rapport à la révélation du procédé de M. Daguerre faite à la séance du 19 août de l'Académie des sciences, que par une circonstance que tout nous fait un devoir de recommander à l'intérêt de l'Académie. Jusqu'alors M. Bayard, modeste employé dans une administration de l'État, n'ayant que peu de temps à donner dans le jour à ses expériences, et encore moins d'argent à mettre à ses instruments, n'avait eu à sa disposition qu'un verre d'une faible portée et d'une petite dimension. C'est avec un instrument si imparfait qu'opérant dans une chambre obscure, il obtenait des dessins déjà faits pour exciter à un assez haut degré l'intérêt du public.

A la fin de l'année 1839, Bayard réussit à développer l'image latente sur papier au moyen des vapeurs de mercure; il ne divulgua pas sa découverte et en remit le résultat sous pli cacheté à l'Académie des sciences, et ce fut seulement lorsque Talbot annonça qu'il venait de trouver le moyen de centupler la sensibilité du papier et de rendre visible une impression photographique d'abord invisible, qu'il se décida à faire ouvrir son pli cacheté, dont le contenu prouva la priorité de sa découverte. Depuis cette époque, Bayard n'a cessé de continuer ses recherches photographiques; se tenant au courant de toutes les méthodes nouvelles, il a constamment apporté à leur application d'ingénieux perfectionnements. Il fut un des fondateurs et un des membres les plus zélés de la Société française de photographie, dont l'origine remonte à 1854; il prit une part active à tous ses travaux; son nom se retrouve dans presque tous les bulletins de la Société, comme auteur de mémoires et de communications importantes.

Il mourut en 1887, dans un âge avancé, à Nemours, où il s'était retiré.

Bien qu'il ait été mal servi par les circonstances, ainsi pris entre Daguerre et Talbot, écrit notre auteur, et que sa trop grande réserve ait empêché son nom d'être plus connu, il a été le premier à employer un procédé complet de reproduction des images de la chambre noire sur *papier en positif*, résultat que Niepce et Daguerre avaient cherché sans pouvoir y parvenir, et dont on tire parti pour obtenir un positif en partant d'un positif, ou un négatif en partant d'un négatif. Il a aussi été *le premier à développer l'image latente sur papier*. Ces priorités suffiraient à elles seules pour introduire son nom sur la liste des créateurs et pour lui assurer le titre de gloire que ses contemporains de 1840 n'ont pas su lui décerner.

Ainsi que le fait ressortir M. Colson, les travaux et les découvertes de Talbot, qui eurent vers 1841 un grand retentissement dans toute l'Angleterre, reléguèrent au second plan les résultats fort intéressants obtenus à la même époque par notre modeste compatriote Bayard. On ne peut nier pourtant qu'il ait réussi à produire le premier négatif sur papier

dans la chambre noire par *développement de l'image latente;* seulement il est évident que les procédés de Talbot étaient supérieurs et devaient apporter une solution plus rapide et plus assurée, en substituant à la vapeur de mercure l'acide gallique en dissolution, c'est-à-dire les révélateurs liquides, seuls employés actuellement.

ÉMILE BLANCHARD.

(La fin à un prochain cahier.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française, présidée par M. Loti-Viaud, a tenu sa séance publique annuelle le jeudi 17 novembre 1898.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, présidée par M. Auguste Longnon, a tenu sa séance publique annuelle le vendredi 25 novembre 1898.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Étienne Vacherot, 1809-1897, par Léon Ollé-Laprune, membre de l'Institut, maître de conférences à l'École normale supérieure; 1 volume in-12 de VIII-104 pages. Paris, Perrin et Cie, 1898.

M. Ollé-Laprune avait été chargé par M. Arsène Vacherot, au milieu de l'année 1897, d'écrire pour l'Association des anciens élèves de l'École normale supérieure la notice sur M. Étienne Vacherot; il la lut, au commencement de janvier 1898,

à la séance annuelle de l'Association. Devenu, en décembre 1897, successeur de M. Étienne Vacherot à l'Académie des sciences morales et politiques, il se préparait, lorsqu'il fut surpris par la mort, à publier dans la *Revue des Deux-Mondes* des écrits inédits de M. Étienne Vacherot et à écrire, pour l'Académie des sciences morales, une seconde notice sur le philosophe auquel il succédait.

C'est la notice lue à l'École normale supérieure qui a été imprimée dans le présent volume. On y a replacé certains paragraphes que l'auteur, pour plus de brièveté, avait retranchés du manuscrit primitif. Çà et là on a ajouté en renvois des notes que M. Ollé-Laprune avait déjà rédigées en vue de la notice pour l'Institut. Les éditeurs se sont proposé de remplir un devoir de piété envers la mémoire des deux philosophes. Ils y ont pleinement réussi.

M. Ollé-Laprune n'a eu E. Vacherot ni pour directeur ni pour professeur à l'École normale supérieure. Et cependant il semble bien que nul autre n'eût été de ce penseur un biographe plus exact, plus éloquent, un peintre plus fidèle. Il a connu sa vie par les documents officiels, par les témoignages et les écrits contemporains, par les papiers de famille qu'on lui a confiés; il a connu ses œuvres par l'étude qu'elles appellent; mais c'est directement, sans intermédiaire, dans d'intimes entretiens, répétés pendant de longues années, qu'il a pénétré à fond le caractère, l'âme, la puissance méditative, le courage philosophique, politique, patriotique, du vrai sage que fut É. Vacherot. M. Ollé-Laprune a subi le charme, cédé à l'attrait de cette rare personnalité. Il l'a aimée malgré de profondes différences doctrinales, peut-être même en partie à cause de ces différences. De son côté, É. Vacherot a eu une affection réelle pour le philosophe, de trente ans plus jeune que lui, chez lequel il pouvait retrouver quelques traits de sa propre physionomie morale. De là l'accent de vérité, le vif intérêt, la valeur particulière du petit livre que nous annonçons.

Cet intérêt et cette valeur sont de beaucoup augmentés par ce que nous apprend et aussi nous fait entrevoir la dernière partie du volume. En 1884, le *Nouveau spiritualisme* avait paru être le résumé final de la philosophie d'É. Vacherot. Sa vie se prolongeant, il se mit à écrire, dix ans après, en 1894, un livre court où il voulait consigner ses plus chères idées en leur état dernier. Nous en avons 123 feuilles, écrites d'une main ferme. Voici les titres, qui sont de lui : *Ma préface; Ma psychologie; Ma cosmologie; Ma morale* et *Mes idées sur la charité publique;* et deux pages sur *Notre histoire.* D'après certaines indications, l'auteur a dû cesser d'écrire vers le début de 1896. Le livre n'était pas fini, mais il contient des pages achevées de grande signification. M. Ollé-Laprune en cite et en commente quelques passages. Les uns apportent deux retouches à la doctrine religieuse antérieure; d'autres montrent le rationalisme à la fois persistant et se compliquant « d'on ne sait quel mysticisme, quel fidéisme où incline l'auteur ». C'est sur ce caractère nouveau que M. Ollé-Laprune se promettait d'insister dans sa Notice pour l'Institut. Il s'y fût sans doute étendu davantage encore en publiant cet ensemble de chapitres du livre inédit dans une grande revue. Il est infiniment regrettable qu'il n'ait pu exécuter ce double travail, lui qui avait si souvent reçu les confidences de l'illustre maître. Espérons que ces précieuses feuilles — second et définitif testament d'un grand esprit — ne tarderont pas à voir la lumière.

C. L.

Saint François de Sales. *Introduction à l'histoire du sentiment religieux en France au XVIIe siècle,* par Fortunat Strowski, ancien élève de l'École normale supérieure. Paris, librairie Plon, 1898, 1 vol. in-8°.

Pour nous introduire à l'histoire du sentiment religieux en France au XVIIe siècle,

M. Strowski ne pouvait mieux faire que d'étudier saint François de Sales, ce grand évêque que l'Église, dans la seconde moitié du siècle présent, a rangé canoniquement parmi ses docteurs. Dans l'introduction particulière de sa thèse de doctorat, qu'il a brillamment soutenue à la Sorbonne et qu'il publie aujourd'hui, il prend les choses à partir de 1560, quand « la Réforme, dit-il, était maîtresse de plus de la moitié de la France ; » il serait mieux de dire : « s'était répandue dans plus de la moitié de la France »; car là où elle avait pénétré on ne peut soutenir qu'elle eût conquis la masse de la population. Il montre d'ailleurs comment elle ne devait point prévaloir, et l'on pourrait ajouter à ses raisons. Ce n'est pas seulement parce que, dans la controverse, les prédécesseurs de Bossuet, dès la fin du xvie siècle, les Bérulle, les Du Perron étaient plus forts que Du Plessis-Mornay ; c'est parce que les plus humbles ministres de l'Évangile pouvaient opposer aux auteurs et aux soutiens de la Réforme, à Luther, à Calvin, à Théodore de Bèze, les textes les plus clairs des livres saints, où ils se faisaient gloire de chercher les fondements de leur foi : textes établissant la suprématie du pape et l'unité de l'Église : *Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon église, etc.* (Matth., xvi, 18). — *Pais mes brebis* (Jean, xxi, 17) ; *Et il n'y aura qu'un seul troupeau et un seul pasteur* (Jean, x, 16); *Dites-le à l'Église, et s'il n'écoute pas l'Église, qu'il soit pour vous comme un payen et un publicain* (Matth., xvii, 17). — *S'il n'écoute pas l'Église!...* L'Église n'était donc pas invisible, comme le prétendaient ceux qui voulaient se soustraire à l'atteinte de la sentence qui les condamnait si expressément.

Après ce coup d'œil sur l'état religieux de la France à la fin du xvie siècle, abordant son sujet, il retrace ce qu'il appelle la formation intellectuelle et religieuse de saint François de Sales : sa naissance et son éducation, les premiers indices de son caractère, sa vocation sacerdotale et la période pacifique de la mission du Chablais, ce qui l'amène au livre des *Controverses.* Il avait pour l'étudier l'excellente édition des Œuvres de saint François de Sales publiée aux frais des religieuses de la Visitation du premier monastère d'Annecy, par les soins du R. P. Dom Mackey, édition dont il reconnaît à bon droit les mérites hors ligne, et qui a été plusieurs fois l'objet de notices sommaires dans le *Journal des Savants.* Je puis, à ce propos, annoncer que le tome X, quatrième des Sermons, vient de paraître et contient l'étude approfondie que D. Mackey avait promise sur saint François de Sales prédicateur. Cette étude, que M. Strowski ne pouvait point connaître, servira de contrôle et de complément à ce qu'il en dit lui-même dans son livre II, sur la *prédication de saint François de Sales.* Cette édition lui faisait aussi défaut pour le livre III, *saint François de Sales directeur des âmes,* car les volumes de la Correspondance n'ont pas encore paru; mais il l'avait pour apprécier l'œuvre du saint dans l'*Introduction à la vie dévote,* et le traité plus mystique de *l'Amour de Dieu.* A la suite des deux livres qu'il leur a consacrés (IV et V), il en a un, le VIe, intitulé : *Physionomie définitive de saint François de Sales.* — *Définitive,* c'est beaucoup dire. Entendons par là l'impression qu'il a gardée de cette étude, et l'auteur, qui s'est vivement attaché à saint François de Sales (et comment en eût-il pu être autrement, après avoir vécu si intimement avec lui ?), l'auteur retrace dans ce chapitre les tristesses du saint dans les derniers conflits de la Savoie, qui est son pays d'origine, avec la France qu'il aime, comme aussi au milieu des jalousies provoquées par la vogue extraordinaire de l'ordre qu'il a fondé. « Nous sommes loin, dit-il, du saint François de Sales de la légende, au cœur allègre et au doux visage. On est trop resté sur l'impression gracieuse que faisait sa riante imagination... Il fut une âme grande, profonde et généreuse. Sa bénignité ne cachait pas un optimisme béat ; il savait ce qu'il voulait, et ce qu'il voulait n'était

rien moins [*sens positif*] que l'immolation de l'âme entière, entièrement coupable, qui devait se régénérer dans la « dilection de Notre Seigneur crucifié ».

L'esprit de saint François de Sales paraît à l'auteur se retrouver dans le cardinal de Bérulle, fondateur de l'Oratoire, dans saint Vincent de Paul, fondateur des Lazaristes et des Filles de la Charité, et même dans la discipline de Saint-Cyran de Port-Royal, qui n'a rien de commun avec l'hérésie du jansénisme, condamnée par l'Église.

Le dernier livre, en forme de conclusion, montre l'influence de saint François de Sales sur la littérature profane au XVIIe siècle, influence toute moralisatrice par l'*Introduction à la vie dévote*, les *Lettres spirituelles* et le *Traité de l'amour de Dieu*, surtout par l'*Introduction à la vie dévote*, dont la vogue fut universelle, celui de tous les livres de piété (l'*Imitation de Jésus-Christ* étant hors ligne) dont la popularité s'est le mieux soutenue. H. Wallon.

Les Codes cambodgiens, traduits par M. Adhémard Leclère, résident de France au Cambodge. Leroux, 1898, 2 vol. in-8°.

Le Gouvernement français, depuis que le Cambodge a été placé sous son protectorat, s'est occupé de rechercher les recueils des lois indigènes. On a ainsi trouvé trente-neuf codes qui ont été autographiés en langue et caractères cambodgiens et envoyés à tous les gouverneurs des provinces. En 1881, dix de ces codes ont été traduits en français par M[gr] Cordier, évêque du Cambodge. En 1890, il a été fait de cette traduction une édition nouvelle qui a été tirée à vingt exemplaires seulement. La traduction publiée aujourd'hui par M. Leclère comprend cinquante-quatre lois, dont plusieurs ont été trouvées par lui. On a ainsi un corps complet de législation cambodgienne, ce qui est très important pour la bonne administration du pays et pour la science du droit en général. M. Leclère, qui exerce depuis longtemps les fonctions de résident au Cambodge et connaît parfaitement la langue et les habitudes de la population, était mieux qualifié que personne pour entreprendre une tâche aussi difficile et pour la mener à bonne fin.

Nous ne parlons pas du contenu des cinquante-quatre lois traduites dans cet ouvrage. M. Leclère en avait déjà donné l'analyse en 1894, dans un livre intitulé : *Recherches sur la législation cambodgienne*, et couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Le *Journal des Savants* en a rendu compte. Nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit alors : le protectorat de la France est tenu de développer les ressources et la civilisation du pays protégé. La législation est arriérée et en grande partie tombée en désuétude. Il faut la compléter et l'améliorer, mais la première condition à remplir avant d'atteindre ce but est de la bien connaître. C'est ce que M. Leclère a parfaitement compris, et son travail rendra de grands services, sans parler du profit qu'en retirera la science des législations comparées. R. D.

Les idées religieuses de Marguerite de Navarre, d'après son œuvre poétique, par Abel Lefranc, secrétaire du Collège de France, Paris, 1898, in-8°.

Dans cette étude, faite avec beaucoup de soin et d'intelligence, M. Abel Lefranc, qui s'occupe depuis de longues années de l'œuvre et de la vie de Marguerite de Navarre, essaie de résoudre un problème bien souvent agité et resté jusqu'à présent assez obscur. Quels ont été au juste les sentiments de Marguerite à l'égard de la Réforme ? L'a-t-elle pleinement embrassée, ou s'est-elle bornée, non sans de nombreuses hésitations, à en approuver certaines tendances, mais sans jamais sortir,

même dans sa pensée intime, de la communion avec l'Église romaine? M. Lefranc, en suivant dans leur ordre chronologique les poésies où la Reine de Navarre épanchait librement ses impressions et ses aspirations religieuses, montre que, tant par ce qu'elle dit que par ce qu'elle tait (comme le culte de la Vierge et des saints), Marguerite se montre en accord de plus en plus complet avec les Luthériens d'abord, puis avec Calvin. A la fin de sa vie, elle paraît dépasser le calvinisme même et se ranger avec ceux qu'on nommait les «libertins spirituels», et qui dédaignaient toutes les controverses dogmatiques pour se réfugier dans une sorte de panthéisme mystique; mais la forme même de ce mysticisme, que Calvin réprouvait énergiquement, était empruntée aux doctrines de Calvin (Dieu étant *tout*, l'homme n'étant *rien*, suivant la formule du maître). La démonstration de M. Lefranc paraît probante; toutefois il reste à concilier avec ce qui résulte de l'examen des poésies certains actes de la vie même de Marguerite, notamment dans ses dernières années, qui ne paraissent pas tous s'expliquer aussi facilement que l'admet l'auteur par les nécessités de sa situation. Il ne faut pas d'ailleurs oublier que les questions ne se posaient pas, à l'époque de Marguerite, avec la netteté qu'elles ont prise plus tard. Plus d'un espérait encore que la Réforme pourrait s'accomplir dans le sein de l'Église elle-même. Mais on ne peut nier, après avoir lu l'étude pénétrante de M. Lefranc, que les idées théologiques de la sœur de François Ier n'aient bien été celles des protestants.

Dans un chapitre intéressant de son travail, M. Lefranc essaie de prouver que le captif pour lequel Marguerite a composé sa *Complainte d'un détenu prisonnier* n'est autre que Clément Marot, lequel aurait été mis en prison à Ferrare en 1536 comme accusé de propagande luthérienne auprès de la duchesse Renée. J'avoue que les très ingénieux arguments de M. Lefranc ne m'ont pas persuadé. Si Marot fut prisonnier, ce qui n'est pas établi, il ne le fut que quelques semaines au plus, et le héros du poème se plaint d'être «longuement prisonnier détenu». Mais surtout la façon dont il parle de sa patronne, — qui serait Marguerite, — de la cause de la captivité et de la façon dont elle pourrait se terminer, me semble exclure l'hypothèse de M. Lefranc. Le prisonnier se désole d'avoir provoqué le mauvais vouloir, la «fureur» de sa «maistresse»; il espère qu'elle adoucira envers lui son injuste rigueur :

> Console toy; certes sa conscience,
> Un jour viendra, lui fera remonstrance
> De ta douleur; un jour viendra, sera
> Juge, tesmoing, advocate, et dira
> Que toujours feuz fidele serviteur. . .

Cela ne peut s'appliquer ni aux rapports de Marot avec Marguerite, ni à la captivité supposée de 1536. Le prisonnier déclare d'ailleurs que sa protectrice, — qui actuellement le persécute, — lui doit cependant d'avoir reçu «le message du Seigneur,» c'est-à-dire la foi réformée, ce qui ne convient pas non plus à la reine de Navarre. Il faut chercher à cette pièce une autre explication, que je ne suis pas d'ailleurs en état de proposer.

Beaucoup d'autres points, dans le mémoire de M. Lefranc, appellent l'attention des historiens et des littérateurs. Il ne sera négligé par aucun de ceux qu'intéressent non seulement l'attachante figure de Marguerite de Navarre, mais l'histoire des idées et des luttes religieuses en France dans la première moitié du XVIe siècle.

G. P.

P.-S. — Cet article était rédigé quand j'ai pris connaissance de la très intéres-

sante publication de M. J. Macon : *Poésies inédites de Clément Marot* (Paris, 1898). M. Lefranc, qui cite dans un appendice quelques fragments de ces poésies, y a vu une confirmation de sa thèse : je vois, au contraire, dans leur ensemble la confirmation de mes doutes. Marot raconte en détail ses tribulations à Ferrare et ne fait aucune mention d'un emprisonnement qu'il y aurait subi. Dans son épître à Marguerite, bien loin de parler d'un malentendu qui les aurait brouillés un moment et de la « fureur » qu'elle aurait montrée contre lui, il lui rappelle la bonté qu'elle lui témoigna lors de leur séparation. Il lui rappelle aussi qu'elle lui avait alors promis de l'aider, et lui demande d'intercéder en sa faveur, sans aucune allusion au poème qu'elle aurait précisément composé pour lui pendant sa prétendue captivité. Je persiste donc à croire que le « détenu prisonnier » n'est pas Marot, et que la protectrice irritée contre lui, auprès de laquelle il désire rentrer en grâce, n'est pas Marguerite.

ANGLETERRE.

Bibliotheca Lindesiana. Collations and notes. N° 4 [1]. *Autotype facsimiles of three Mappemondes... With an introduction...*; by Charles Henry Coote. Privately printed, [Aberdeen], 1898. Atlas très grand in-folio de 46 feuilles, plus trois tableaux d'assemblage. Avec un fascicule d'introduction.

Cette splendide publication est due à la munificence d'un bibliophile dont l'érudition bibliographique égale la libéralité. Elle a pour objet de faire connaître plusieurs monuments géographiques d'une importance capitale pour les origines de la cartographie française. Le comte de Crawford, ayant pu faire entrer dans sa bibliothèque un de ces monuments, a voulu en faire jouir tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la géographie. Pour en rendre l'étude aussi complète et aussi facile qu'on peut le désirer, il a joint au fac-similé de sa mappemonde le fac-similé de deux autres cartes similaires, conservées au Musée britannique, avec une notice sur une quatrième carte, de la même famille, dont les destinées actuelles ne sont pas connues. Les reproductions, de grandeur naturelle, ont été obtenues par une impression autotypique et sont d'une irréprochable fidélité.

Les quatre cartes que le comte de Crawford a eu l'heureuse idée de rapprocher ont été dressées à Dieppe, ou aux environs de cette ville, sous les règnes de François Ier et de Henri II. Trois d'entre elles sont incontestablement l'œuvre de Pierre Desceliers, prêtre, qui demeurait à Arques en 1537, suivant un acte découvert par M. Ch. de Beaurepaire. La quatrième carte, qui est anonyme, doit, selon toute apparence, être attribuée au même géographe.

La mappemonde anonyme est conservée au Musée britannique, dans le fonds additionnel, n° 5413; elle a jadis fait partie des collections harléiennes. Elle est dépourvue de date, mais différents indices permettent d'en rapporter la composition aux environs de l'année 1536. Elle mesure 2 mètres et demi sur 92 centimètres. L'analogie qu'elle offre avec les cartes signées par Desceliers autorise à l'attribuer à ce cartographe. Lord Crawford la désigne par la lettre A. Le fac-similé couvre 15 grandes feuilles.

(1) Voici le sujet des trois premiers fascicules de cette collection :
I. *Sanderi Brabantia*, 1656-1695 (1883);
II. *Fowler's Mosaic Pavements* (1883);
III. *De Bry's Collections of Voyages* (1884).

La mappemonde désignée par la lettre B est celle que possède le comte de Crawford. Elle a jadis appartenu à M. Jomard, qui la croyait faite par ordre du roi Henri II, et qui l'a publiée dans son *Atlas des monuments de la géographie*. Ce fut au mois d'août 1877 que M. Coote, attaché au Musée britannique, découvrit et déchiffra une inscription tracée au bas de l'extrémité gauche de la carte, près du Japon : *Faicte à Arques par Pierre Desceliers, presbtre, 1546*. La mappemonde a 2 mètres et demi de long et 1 mètre 20 centimètres de large; la reproduction occupe 15 feuilles.

La troisième mappemonde, désignée par la lettre C, découverte à Padoue en 1847 par M. de Challaye, fut acquise en 1851 par le Musée britannique, où elle a reçu le n° 24065 dans le fonds additionnel. Elle porte les armes du roi de France, celles du connétable Anne de Montmorency et celles de l'amiral Claude d'Annebaut. Au-dessous des armes du connétable se lit dans un cartouche l'inscription : *Faicte à Arques | par Pierre Desceliers |, presbtre, l'an 1550*. Cette carte mesure 2 mètres 13 centimètres sur 1 mètre 35 centimètres. La reproduction est en 16 feuilles.

Une quatrième mappemonde de Desceliers, datée de 1553, a figuré en 1875 à l'exposition organisée à Paris pour le second congrès international de géographie. Elle a été décrite en 1876 par M. Malte-Brun dans le *Bulletin de la Société de géographie* (5ᵉ série, t. XII, p. 295). Elle appartenait alors à l'abbé Sigismond de Bubies de Vienne; on ignore entre quelles mains elle se trouve aujourd'hui.

Il est superflu d'insister sur la valeur scientifique de tels documents. Lord Crawford a rendu un service signalé en les faisant reproduire avec une merveilleuse perfection. Cette publication, sur laquelle on suit les découvertes accomplies en Amérique et dans l'extrême Asie au milieu du XVIᵉ siècle, sera particulièrement remarquée en France : elle nous montre en effet, sous une forme saisissante, quelles étaient les connaissances des navigateurs dieppois à la fin du règne de François Iᵉʳ.

L. D.

C. P. Tiele, *Elements of the Science of Religion, Part I. Morphological, being the Gifford Lectures delivered before the University of Edinburgh in 1896*. — W. Blackwood and Sons, Édimbourg et Londres, 1898, in-8°, VIII-302 pages.

M. Tiele, appelé en 1896 à Édimbourg afin d'y faire la série de Leçons établies par Gifford, a tiré du sujet qu'il avait choisi la matière de deux volumes, destinés à servir d'*Introduction à la Science des Religions*. C'est le fond même des conférences, mais retravaillé et développé dans beaucoup de ses parties. Les dix chapitres contenus dans ce premier volume ne traitent que de la *morphologie* des religions, c'est-à-dire des changements de forme perpétuels qui résultent de l'évolution incessante des idées religieuses. Après avoir décrit brièvement la méthode qui lui paraît devoir être employée dans l'étude scientifique de la religion, l'auteur examine ce que l'on doit entendre lorsque l'on parle du développement des religions. Il ne le définit point « les changements progressifs qu'une forme de religion particulière subit selon les temps ou les lieux, au cours de l'histoire des peuples qui la pratiquent », mais il y voit « l'évolution de l'idée religieuse dans l'homme, ou mieux, le progrès de l'homme religieux ou de l'humanité considérée comme religieuse par essence... A mesure que l'homme croît en connaissance, en pouvoir sur les forces de la nature, en intuition intellectuelle et morale, sa religion doit croître parallèlement en vertu de cette loi d'unité de l'esprit humain qui est, nous le verrons plus tard, la loi maîtresse du développement religieux ». Il étudie ensuite, en trois chapitres, le développement des religions naturelles, commençant des plus basses (chapitre III) pour s'élever à ce qu'il appelle les religions révélées du type éthique-spiritualiste, ou,

plus brièvement, les *religions éthiques*, le Judaïsme, le Brahmanisme, le Confucianisme, l'Islam, le Mazdéisme, enfin le Bouddhisme et le Christianisme. « Je les appelle *spiritualistes*, dit-il, par ce qu'elles sont caractérisées quelquefois par un spiritualisme poussé à l'extrême; *révélées*, parce que l'idée de révélation était parvenue alors à la clarté et à la maturité parfaites, et parce qu'une révélation, accordée une fois pour toutes par la divinité elle-même et consignée sous forme de Sainte Écriture, forme la base sur laquelle la religion repose; *éthiques*, par-dessus tout, parce que, procédant d'une sorte d'éveil éthique, elles aspirent à un idéal éthique plus ou moins relevé, un idéal qui n'est plus simplement coordonné à la religion, mais que l'on conçoit comme la volonté même de Dieu et comme une émanation de son Être, — ou, en des termes d'une abstraction plus philosophique, — un idéal objectivé et projeté dans la conception de Dieu. » Les deux chapitres suivants déterminent les directions diverses que le développement a suivies, et, « par *direction*, comprenons le courant spirituel qui entraîne jusqu'à ces conséquences extrêmes un unique principe de religion, ou quelque idée religieuse fondamentale, sans trop toucher aux autres ». Ainsi les religions des deux grandes races qui nous sont le mieux connues, l'arienne et la sémitique, sont les unes *théanthropiques*, les autres *théocratiques;* théanthropiques, celles qui jugent comme étant d'importance prépondérante le *divin dans l'homme*, — *θεῖον ἐν ἀνθρώπῳ* — et sa relation à Dieu; théocratiques celles dont le thème favori est la supériorité de Dieu sur le monde de l'homme et de la nature. Toutes les religions sont nécessairement théanthropiques et théocratiques, bien que dans des proportions différentes, mais, chez les Ariens, l'élément théanthropique a rejeté l'autre dans l'ombre, tandis que l'opération inverse s'est passée chez les Sémites. Tous ces phénomènes de croissance et tous ces courants de direction sont d'ailleurs soumis à des lois de développement religieux, ou plutôt aux lois générales du développement appliquées à la religion. M. Tiele déduit de l'une de ces dernières deux règles pratiques qu'il formule ainsi : 1° « La religion qui atteint le développement le plus haut est celle qui est la plus sensible aux éléments vraiment religieux qu'il y a dans les autres formes de la religion; 2° Rien ne produit mieux le développement religieux que les rapports familiers et sans restreinte entre les manifestations les plus diverses de la religion. » Dans les deux derniers chapitres, l'auteur examine brièvement quelle influence les individus ont exercée sur le progrès des religions, et il résume en quelques pages les résultats auxquels l'a conduit l'enquête instituée dans le corps du volume.

M. Tiele est un des premiers qui aient étudié, il y a longtemps déjà, les religions de manière scientifique, et c'est à lui que revient en partie l'honneur d'avoir appliqué résolument quelques-uns des procédés de recherche usités aujourd'hui en tout lieu. Peut-être pourra-t-on reprocher à l'œuvre dont je viens d'analyser très sommairement le premier volume, d'être, par endroit, d'une trame trop serrée. La faute en est certainement aux circonstances dans lesquelles elle est née. M. Tiele avait beaucoup à dire en très peu d'heures, et il a dû souvent condenser fortement la matière pour éviter d'être incomplet; un peu d'attention de la part du lecteur remédiera à ce léger inconvénient. Nul livre n'est d'ailleurs mieux fait pour enseigner aux personnes de conscienee inquiète et scrupuleuse, ce que c'est aujourd'hui que la science des religions, quel esprit y règne parmi les maîtres les plus renommés, et comment on en traite les points délicats avec une parfaite liberté d'allure, sans cesser pour cela de se montrer respectueux des religions établies, ni même d'être un croyant sincère.

G. Maspero.

JOURNAL
DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1898.

Voltaire avant et pendant la guerre de Sept Ans, par M. le duc de Broglie, de l'Académie française, 1 vol. in-18. Paris, Calmann-Lévy, 1898.

M. le duc de Broglie éprouve et professe une aversion égale pour Frédéric II, ennemi de la France, et pour Voltaire, ennemi de la religion chrétienne. Mais il est un connaisseur raffiné des choses de la diplomatie, il est un maître dans l'art d'écrire la langue française, élégante et précise. Frédéric et Voltaire avaient infiniment d'esprit, du plus léger, du plus aigu, du plus ironique aussi; ils savaient lancer la flèche agile et dorée qui file en sifflant et blesse à mort sans paraître toucher. M. le duc de Broglie ne peut s'empêcher d'admirer, en Frédéric, l'artiste subtil et supérieur en escrime d'État; il ne peut se défendre de goûter, en Voltaire, cette « raison brillante, la raison enjouée et vive », fleur de l'esprit français; il se plaît, et il ne s'en cache pas, aux jeux infinis de « cette plume adroite et fine qu'aucune autre ne pouvait égaler », aux évolutions de ce talent « de tout résumer et de tout éclaircir en quelques traits ». « Il semble, dit-il à propos des brouilles et des réconciliations périodiques de Frédéric et de Voltaire, il semble qu'il y eût entre ces deux hommes, malgré leurs griefs réciproques et le peu d'estime qu'ils avaient l'un pour l'autre, une sorte d'attraction magnétique qui se faisait toujours sentir à travers les obstacles et les distances, et qui reprenait toujours son empire au moindre incident qui les mettait en contact. » Il semble, peut-on ajouter, que quelque chose de cette attraction, au moins du côté de l'esprit et de l'art de dire, se soit étendu des deux illustres partenaires à leur historien, si volontiers charmé, mais si peu ébloui par Voltaire, si clairvoyant et si justement sévère quand il s'agit de Fréderic et de sa diplomatie. C'est ainsi qu'après avoir vécu tant d'années

dans la compagnie du roi de Sans-Souci et de son philosophe attitré, — après avoir achevé cette belle histoire de la guerre de succession d'Autriche, d'un cours si large et si coulant, après y avoir ajouté en manière de conclusion cette pénétrante et démonstrative étude sur *l'Alliance autrichienne en 1756*[1], M. le duc de Broglie y donne cet appendice court, rapide, véritable ragoût pour les délicats de politique et d'histoire : *Voltaire avant et pendant la guerre de Sept ans.*

Il a été surpris, dit-il, de ne rencontrer nulle part, dans ses recherches sur le traité de 1756, le nom de Voltaire et de n'avoir trouvé, dans le récit de cette négociation, « aucune occasion de prononcer ce nom, même en passant ». La surprise est fondée; Voltaire, gentilhomme de la chambre et historiographe du roi de France, chambellan et commensal du roi de Prusse, recherché et répandu dans tous les mondes, en commerce de lettres avec toute l'Europe intellectuelle, semblait fait pour offrir aux ministres qui sauraient se servir de lui, un informateur d'une qualité rare et, dans les rencontres, un agent dont le concours pouvait être précieux. Loin de dédaigner ce personnage d'épisode et d'à côté, ce rôle de souffleur et de metteur en scène, il le recherchait avec coquetterie, avec jalousie. Il aimait la cour, ses emplois, ses cordons, ses clefs! Il aimait la politique, le secret, les intrigues, le manège des affaires. Il s'y croyait très apte et il avait l'ambition de le montrer. L'appareil, le costume, le geste du service n'étaient point pour l'en dégoûter : il les eût subis avec une ironie très satisfaite; il eût, sans violenter en rien sa philosophie, présenté à Louis XV et à Frédéric le verre d'eau sucrée que son élève Talleyrand présenta, dit-on, plus tard à l'empereur Napoléon. Un roi n'eût pas eu de peine à lui faire accepter quelque principauté de Bénévent ou même quelque baronnie d'Allemagne, une île de Barataria en bonne terre d'Empire, le titre et l'investiture de l'un de ces vieux châteaux où « l'on cherche l'amusement ». Il y avait de l'officieux dans ce grand écrivain, dans ce penseur audacieux, dans ce polémiste redoutable. Cet historien, ce philosophe se faisait volontiers, en politique, « ma commère l'empressée »; il était de cette souche de révolutionnaires d'où sortirent tant de barons et de comtes, tant de sénateurs de l'Empire et de pairs de France de la monarchie. S'il ne servit pas davantage, ce ne fut pas faute d'avoir offert ses services.

Fleury l'employa lors de l'avènement de Frédéric; d'Argenson le renvoya à Berlin après la première défection de ce roi; dans l'un et l'autre

[1] *Frédéric II et Marie-Thérèse, Frédéric II et Louis XV, Marie-Thérèse impératrice, Maurice de Saxe et le marquis d'Argenson, La paix d'Aix-la-Chapelle, L'alliance autrichienne*, 10 vol. Paris, Calmann-Lévy, 1881-1898.

cas, il « écrivit », et l'on ne paraît point avoir eu à se plaindre de ses lettres. On l'employa même à rédiger des pièces diplomatiques, de celles que l'on destine à la galerie, et personne n'y était plus propre, car, s'il n'avait peut-être pas l'oreille des rois, il avait certainement celle du grand public européen.

Cependant il ne réussit point à se pousser plus haut que l'emploi des confidents, confidents indiscrets par destination comme ceux du théâtre auxquels rois et ministres ne parlent que pour le parterre. Malgré son désir d'entrer dans le secret et le maniement des grandes affaires, on ne l'occupa, désormais, qu'à manier l'opinion publique. Il ne fut, pour Frédéric et plus tard pour Catherine, qu'un gazetier supérieur, on dirait aujourd'hui un *reporter* ou un *interviewer* de haute volée. Pour Louis XV, il ne fut plus rien. Ses qualités : sa passion pour la liberté de penser, sa passion pour la justice, sa générosité à défendre les persécutés, à plaider avec éclat, jusqu'au scandale du monde, les causes compromettantes pour la bonne renommée du monde, de l'Église établie, des parlements; ses défauts : sa susceptibilité intraitable d'homme de lettres illustre et de gentilhomme obscur, sa mobilité, son impatience de toute espèce de joug, son humeur batailleuse et contredisante, son humeur libertine aussi, sa fièvre de parler, d'écrire et, lorsqu'il avait parlé ou écrit, de publier ses mots, l'impossibilité où il était de garder pour lui seul son esprit toujours en fusée, le rendaient un collaborateur plus compromettant qu'utile. D'ailleurs, s'il aimait la cour, il n'était pas né courtisan. Il apportait quelque indépendance en ce métier, qui n'en comporte aucune, métier de naissance si jamais il en fut. Chose curieuse : cet homme de tant de malice n'apercevait pas les pièges; sur le terrain de la cour, cet homme de tant de goût ne gardait pas la mesure. M. le duc de Broglie le dit très finement :

Ce n'est pas qu'on pût lui reprocher rien qui ressemblât à la gaucherie et à l'embarras d'un nouveau venu. On trouvait, au contraire, qu'il y était trop à l'aise... La nature de supériorité dont il avait et laissait voir la conscience était mal appréciée dans ce milieu factice. Cette grâce facile, abondante en répliques heureuses et en traits ingénieux, qui faisait l'agrément de sa conversation, était aussi ce qui lui donnait un air de familiarité; un peu de réserve eût mieux plu, comme attestant un plus juste sentiment de l'honneur dû à une telle compagnie... L'art de plaire s'apprend comme tout autre, et le génie naturel lui-même ne supplée pas, en ce genre, à l'éducation. C'est le métier de courtisan, essayé de bonne heure, qui enseigne à donner, même à l'adulation, le ton juste et la mesure qu'il est parfois dangereux de dépasser.

Voltaire dépassa la mesure avec Louis XV, qui avait assez de tact pour s'en apercevoir; avec madame de Pompadour, qui, si elle ne le ressentit

point du premier coup, trouva des gens déliés pour le lui faire ressentir et très malignement; avec Frédéric surtout, toujours en garde, toujours prêt à la riposte, qui daignait admettre les tireurs de renom à faire assaut avec lui dans sa salle d'armes, mais entendait toujours régler l'assaut à sa guise et s'en assurer les honneurs.

« Que veut donc Voltaire? disait Louis XV. Je l'ai aussi bien traité que Louis XIV a traité Racine et Boileau . . . Ce n'est pas ma faute s'il fait des sottises et s'il a la prétention d'être chambellan et de souper avec le Roi : ce n'est pas la mode en France, et comme il y a un peu plus de beaux esprits qu'en Prusse, il faudrait une bien grande table pour les réunir tous. » Et Louis XV ne l'y fit point asseoir. Lorsqu'on représenta, à Versailles, *le Temple de la gloire*, où l'on voyait Trajan, couronné de lauriers, donnant la paix au monde, Louis XV demeura immobile et muet. Voltaire s'approcha de la loge royale, s'attendant à recevoir des compliments; comme ils tardaient à venir, il dit, à voix assez haute : « Trajan est-il content? » — Louis se retourna, les sourcils froncés et le regarda fixement sans lui dire un mot. — « Ne pourriez-vous pas, écrivait Voltaire au duc de Richelieu [1], avoir la bonté de représenter à Mme de Pompadour que j'ai précisément les mêmes ennemis qu'elle? » La dame, on peut l'assurer, eût trouvé le rapprochement familier et ne s'en fût point flattée. Elle ne se flatta point davantage de cet autre, qui pourtant, au point de vue professionnel, paraissait plus justifié, s'il n'était pas plus discret : « Je crois, écrivait Voltaire à propos du *Siècle de Louis XIV*, que Mme de Pompadour pourrait ne pas désapprouver la manière dont je parle de Mmes de la Vallière, de Montespan et de Maintenon, dont tant d'historiens ont parlé avec une grossièreté révoltante et avec des préjugés outrageants [2]. » Quant à Frédéric, il ne laissa point de rappeler son philosophe à l'ordre, et très souvent et très rudement, d'un coup sec, à la prussienne : « Apprenez de quel style il convient de m'écrire . . . Comprenez qu'il y a des libertés permises et des impertinences intolérables aux gens de lettres et aux beaux esprits [3]. »

Voltaire était pour Frédéric un convive incomparable, un soupeur sans rival dans les débauches d'esprit de Potsdam; c'était un conteur, un donneur de répliques, un éveilleur d'idées, un correcteur d'épreuves, un merveilleux propagateur et apologiste politique; ce n'était ni un conseiller, ni un collaborateur, ni un ami, pas même un de ces agents que leur complicité rend sinon respectables, au moins inattaquables.

En 1750, se voyant méconnu à Versailles, Voltaire accepta les offres

(1) Potsdam, août 1750. — (2) Au duc de Richelieu, Berlin, 20 août 1751. — (3) Frédéric à Voltaire, 10 juin 1759.

de Frédéric et partit pour Berlin, ce qui le mit en disgrâce complète à la cour de France. Il aurait aimé à ne partir qu'avec l'agrément de son maître, et à conserver ses emplois. Il offrit de mettre au service de Louis XV les facilités que sa faveur auprès de Frédéric lui procurerait pour observer ce prince et remplir auprès de lui, à défaut de l'office d'ambassadeur, celui des gens qu'il qualifiait lui-même d'*espions moins honorables* [1]. « Il peut y avoir, écrivit-il au Ministre des affaires étrangères, Puisieulx, des occasions où un Français de plus auprès de Sa Majesté prussienne, zélé pour le Roi et pour sa patrie, pourrait ne pas être inutile. » Ce n'était point un correspondant négligeable; néanmoins on l'éconduisit, de parti pris, et en la forme la plus dédaigneuse. Depuis d'Argenson, le ministère était occupé par un homme de peu, Puisieulx, qui n'appréciait que les agents à sa mesure. Il en avait un à Berlin, Tyrconnel, Irlandais exilé, caustique, ignorant, ivrogne, qui mourut d'aploplexie à table, et fut remplacé par La Touche, correct et borné, mais sobre et honnête : ni l'un ni l'autre ne savaient voir, et ils demandaient aux bureaux de Paris ce qu'ils devaient penser de ce qui se passait à Berlin. M. le duc de Broglie estime que Voltaire aurait pu alors envoyer des renseignements utiles et « deviner quelque chose ». La crise, un instant suspendue, recommençait. La vieille Europe était reprise de son mal chronique, et le renversement des alliances qui se fit en 1755 et en 1756 se préparait dans l'ombre.

On ne sut profiter ni de la faveur de Voltaire, qui fut courte, ni de la disgrâce retentissante qui suivit [2]. M. le duc de Broglie en donne le récit le plus vif, le plus piquant, et il conclut :

De cette rupture, en raison même de son éclat, il eût encore été possible à un politique prévoyant de tirer parti. Quelques griefs, en effet, que Frédéric ait eu à reprocher à Voltaire (et il en est assurément de très graves), il est certain qu'il passa toute mesure dans le châtiment, et par la brutalité de ses procédés délia absolument son favori disgracié de tout devoir de reconnaissance et de discrétion. Dès lors, ce que Voltaire aurait pu craindre et ce qu'il pouvait même avoir scrupule d'écrire de Berlin tant qu'il y était traité en ami et en confident, une fois qu'il fut outrageusement chassé, il n'avait plus aucune raison d'en faire mystère, et si on lui eût facilité un retour honorable en France... on aurait aisément obtenu de lui un tableau complet de l'intérieur de la cour de Prusse... C'eût été un document

[1] ... Les nations européennes entretiennent « les unes chez les autres des ambassadeurs ou des espions moins honorables qui peuvent avertir toutes les cours des desseins d'une seule, donner à la fois l'alarme à toute l'Europe et garantir les plus faibles des manœuvres que le plus fort est toujours prêt d'entreprendre ». (*Siècle de Louis XIV*, introduction, ch. II.)

[2] Voir Desnoiresterres, *Voltaire et la société française au XVIIIe siècle*, t. V : Voltaire et Frédéric, 2e édit. Paris, 1871.

inappréciable à l'heure critique qui approchait et dont les indices étaient déjà visibles. Loin de là; le parti fut pris, de quelque injustice qu'il eût à se plaindre, de le livrer sans défense à son mauvais sort, en lui retirant même la mesure de protection que tout gouvernement doit à ses sujets malheureux, et à laquelle, en sa qualité nominale de gentilhomme attaché à la maison du Roi, il avait un droit particulier de s'attendre.

C'eût été faire marque d'esprit, de politique, de dignité; mais c'étaient des mots qui avaient alors perdu leur sens français, aussi bien dans les petits appartements que dans la chancellerie de Louis XV. « Ce sera un fou de plus à sa cour et un de moins à la mienne », avait dit ce roi lors du départ de Voltaire pour Berlin. Au retour, le *fou* passait pour fripon, et Louis XV ne tolérait les courtisans de cette sorte que quand ils contribuaient à ses plaisirs. Voltaire ne l'amusait pas.

Réfugié aux *Délices*[1], le philosophe ne laissa point cependant de se reprendre à la politique; c'eût été un moyen de rentrer en faveur, soit à Paris, soit à Berlin, soit dans l'une et dans l'autre cour; de reparaître sur le grand théâtre et de jouer son personnage dans des intrigues plus augustes que ne l'étaient les cabales, les commérages, les procès de mur mitoyen et les procès de diffamation de la république des lettres. L'occasion lui en fut fournie, ou, si l'on veut, la tentation lui en fut offerte par une nouvelle qui se répandit en 1756; ce n'était rien moins que le renversement complet de la balance politique en Europe : Frédéric rompait ostensiblement avec la France et s'alliait à l'Angleterre, l'Autriche rompait avec l'Angleterre et s'alliait à Louis XV. On sait avec quel étonnement le fameux traité de Versailles fut accueilli, de quelles critiques il fut l'objet, notamment dans le monde des lettrés, attachés à Frédéric par un effet de la grâce philosophique, et dans les bureaux des affaires étrangères attachés au système prussien par un effet de la routine. Il s'est établi, sur les négociations de cette alliance, une légende que personne mieux que M. le duc de Broglie n'a contribué à dissiper. Il paraît bien que Voltaire, à en juger par un fragment des *Mémoires de ma vie*, crut à cette légende, ou du moins trouva goût à la propager. Il la rapporte sur le ton de badinage et d'ironie qui fait le charme de ses romans. Le traité se serait conclu, suivant une expression qu'on affectionnait aux soupers de Potsdam, « par compère et commère », et Mme de Pompadour aurait été, dans ce changement à vue, la magicienne bienfaisante. Voltaire cependant ne se trompa point sur la valeur politique de l'acte, et

[1] Voir Desnoiresterres, t. VI, *Voltaire aux Délices*, 2e édit., Paris, 1875, p. 148 et suiv., p. 233 et suiv.

il en jugea bien. Il avait pour cela son bon sens historique, il avait aussi ses raisons d'amour-propre.

La cour de Vienne, qui possédait le premier *cabinet noir* de l'époque, ne professait point de scrupules excessifs sur l'article des moyens occultes en politique et sur le choix des agents secrets. Voltaire était disponible, elle chercha à se l'attacher. Voltaire en fut flatté, et d'autant plus que les coquetteries de Vienne en attirèrent, par ricochet, d'autres de Berlin. Mais c'est de Versailles que Voltaire les attendait avec le plus d'impatience. Ne les voyant point venir, il les provoqua. Les gens bien informés faisaient honneur à Mme de Pompadour, qui s'en vantait volontiers, d'avoir reçu les premières confidences de la cour de Vienne, voire de l'impératrice-reine. Voltaire écrivit à une amie de la favorite : « Vous ne vous attendiez pas, Madame, qu'un jour la France et l'Autriche seraient amies. Tout solitaire que je suis, j'ai l'impertinence d'être bien aise de ce traité. J'ai quelquefois des lettres de Vienne; la reine de Hongrie est adorée. Il était juste que le *bien-aimé* et la *bien-aimée* fussent amis[1]. »

Et, quelques semaines après[2] : « Dites-moi, Madame, si notre chère Marie-Thérèse, impératrice-reine, dont la tête me tourne, prépare des efforts réels pour reprendre sa Silésie. Voilà un beau moment, et si elle le manque, elle n'y reviendra plus. Ne seriez-vous pas bien aise de voir deux femmes, deux impératrices[3], peloter un peu notre grand roi de Prusse, notre Salomon du Nord? » Il regrettait, et le faisait dire, de n'être plus historiographe de France; il aurait voulu montrer aux étrangers ce que les Français mêmes ont été si longtemps à reconnaître, qu'il y avait alors plus de vigueur et d'esprit de suite dans le ministère que leurs préjugés ne le voulaient croire. « La France, qui ne manquera jamais ni d'hommes d'État, ni d'hommes de guerre, aura toujours aussi, assurait-il, de bons écrivains dignes de célébrer leur patrie[4]. »

On ne pouvait offrir sa plume avec plus de grâce, ni en termes plus clairs. M. le duc de Broglie regrette que le ministère de Versailles n'ait pas eu l'esprit de le comprendre :

On pouvait attendre de Voltaire un service que lui seul était en état de rendre... Les publicistes allemands discutent encore aujourd'hui, à perte de vue, sur la question de savoir si ce fut d'Autriche ou de Prusse que partit la première agression... Ce qu'il y a de certain, c'est que se croyant, ou feignant de se croire

[1] A la comtesse de Lutzelbourg, 2 juillet 1756. — [2] A la même, 23 août 1756. — [3] Marie-Thérèse et Élisabeth de Russie. — [4] A Paris, Duverney, 26 juillet 1756.

à la veille d'être attaqué, Frédéric se décida brusquement... à porter les premiers coups.

Il se jeta sur la Saxe, sans déclaration de guerre, mit la cour en fuite, incorpora les soldats saxons, et fit main basse sur les archives :

L'insolent agresseur sentit le scandale qui allait en résulter et ne crut pouvoir le prévenir qu'en démontrant qu'il n'avait fait que répondre à un complot préparé contre lui... Cette preuve, il alla hardiment la chercher dans la chancellerie de Dresde... Il en tira une pièce qui est restée célèbre sous ce titre : *Mémoire raisonné sur la conduite des cours de Saxe et de Vienne.*

Il en appelait à l'opinion; il importait de lui répondre, et cette nécessité s'imposait d'autant plus que le nouveau système de la France était moins connu et plus mal apprécié :

Pas un mot n'était venu ni de Paris, ni de Versailles, pour expliquer ce changement de scène qui déroutait toutes les habitudes et choquait plus d'un préjugé. L'Europe entière restait, en quelque sorte, bouche bée, attendant de comprendre où on la menait. Frédéric rompait le silence et jetait un trait de lumière dans ce brouillard...

Les politiques se plaignent souvent que le peuple se paye de mauvaises raisons; il se paye des raisons qu'on lui donne. Et, dans l'espèce, il eût été singulièrement opportun d'éclairer la lanterne. Qui mieux que Voltaire aurait pu donner la réplique à Frédéric et soutenir, contre lui, le procès devant l'opinion?

Quelle émotion n'eût pas causée une déclaration écrite de sa main, portant peut-être la signature de Voltaire lui-même, prenant corps à corps le violateur de la foi jurée et l'oppresseur du faible, réduisant en poussière les frivoles arguments qu'il mettait en œuvre pour couvrir la brutalité par l'artifice! Et quel thème n'aurait-il pas eu à développer si, revenant sur le passé, il eût rappelé, au nom de la France, les défaillances répétées de l'alliance prussienne et la défection finale, le véritable passage à l'ennemi qui l'avait terminée. Enfin, c'eût été l'occasion naturelle d'exposer, comme on a vu qu'il les comprenait, les motifs d'un ordre élevé qui engagaient la France dans une voie nouvelle. Le conflit eût été ainsi engagé avec Frédéric à armes égales, au moins sur le terrain de l'éloquence et du raisonnement, et on n'aurait pas eu le scandale de voir une opinion publique égarée faire en France même, au souverain le plus ennemi de la France qui ait jamais porté la couronne, une popularité malsaine.

Ni Louis XV ni ses ministres n'en eurent souci. Ils y perdirent une belle occasion d'avoir raison devant la galerie et nous y avons perdu, certainement, un merveilleux libelle. Frédéric y vit plus clair et il chercha

à renouer avec celui que Michelet a si bien nommé « le grand dispensateur de renommée ». Frédéric avait été malheureux, sa monarchie avait paru près de sa perte. Il avait pensé sérieusement à mourir, à l'antique, en Romain de Corneille et de Montesquieu, en roi, disait-il, et il le proclama avec une complaisance qui n'était pas tout à fait exempte de mise en scène. La même recherche de gloire se découvrirait aisément dans la magnanimité de Voltaire : il affecta de tendre la main à son persécuteur tombé dans l'adversité. Après Rosbach, toutefois, la coquetterie de Frédéric envers Voltaire tourna au mépris de la France, et Voltaire dépassa les limites de la flagornerie envers la Prusse. Il oublia que, si les alliés d'Allemagne avaient conduit la déroute, l'armée française demeurait la vaincue de la journée. Voilà de ces oublis que ne commettait jamais Frédéric : il trahit plus d'une promesse, il trompa plus d'un ami, il se montra le plus cynique des impies et le plus sceptique des humains, sauf sur un seul article : il ne plaisanta jamais avec le « roi de Prusse », ni avec la monarchie prussienne.

M. le duc de Broglie termine son étude par le récit des tentatives que fit Voltaire pour procurer la paix. Il la concevait avec intelligence et non sans quelque grandeur. Il y a plus d'une lettre de Talleyrand où l'on croit reconnaître la main de Voltaire ; on rencontre en cette période des lettres de Voltaire où l'on croit discerner la politique de Talleyrand :

> Je sais bien que le roi de Prusse, par sa conduite, a forcé la Cour de France à lui faire perdre une partie de ses États. . . Il faut sans doute que le roi de Prusse perde beaucoup, mais pourquoi le dépouiller de tout ? Quel beau rôle peut jouer Louis XV, en se rendant l'arbitre des puissances, en faisant les partages, en renouvelant la célèbre époque de la paix de Westphalie ! Aucun événement du siècle de Louis XIV ne serait plus glorieux. . . Il serait bien rare de s'accommoder avec le roi de Prusse sans se brouiller avec l'impératrice et de rester maître du Hanovre sans craindre le roi de Prusse [1].

L'occasion passa. Voltaire crut la retrouver en 1759 et il offrit encore une fois de s'entremettre à titre de plénipotentiaire officieux [2]. Faire le courrier diplomatique était décidemment un de ses rêves. Reconnaissons toutefois que la méconnaissance de sa bonne volonté et le dédain continu de ses offres de services ne l'aveuglèrent pas sur la célèbre alliance. Il la juge en son *Précis du siècle de Louis XV* comme il l'avait fait dans ses lettres contemporaines. Ce n'est qu'une phrase, mais elle est d'un

(1) A Tronchin, 20 octobre 1757, 20 décembre 1757. — (2) A d'Argental, novembre 1759.

historien : « Le Parlement d'Angleterre appelle cette union *monstrueuse;* mais étant nécessaire, elle était très naturelle. »

Dans une de ces lettres à d'Argental il faisait ainsi valoir les ressources dont il croyait disposer pour le service du roi de France [1] :

Voltaire est en correspondance suivie avec Lui (Frédéric). . . Il est bien avec l'Électeur palatin, avec le duc de Wurtemberg, avec la maison de Gotha, ayant eu des affaires d'intérêt avec ces trois maisons qui sont contentes de lui et qui lui écrivent avec confiance. . . Il a des amis en Angleterre. Toutes ces liaisons le mettent en droit de voyager partout, sans causer le moindre soupçon, et de rendre service sans conséquence. . . Quelquefois, quand on veut, sans compromettre la dignité de la couronne, parvenir à un but désiré, on se sert d'un capucin, d'un abbé Gauthier [2], d'un homme obscur comme moi, comme on envoie un piqueur découvrir un cerf, avant qu'on aille au rendez-vous de chasse.

À part ces mots *un homme obscur comme moi*, dont l'ironie ne pouvait échapper à d'Argental, ni à Louis XV, ni à Choiseul, la lettre ressemble à celles qu'écrivent, en pareille rencontre, les officieux en quête d'une mission occulte. Les volumes et les cartons des Affaires étrangères en contiennent de semblables par centaines. Celle-là est encore une des plus modestes; elle ne marque que par la signature. Elle demeura, comme les précédentes, sans réponse, ce qui inspire à M. le duc de Broglie les réflexions qui forment la conclusion de son étude. Il est fâcheux, selon lui, que le ministère de Versailles n'ait pas employé Voltaire, au moins à informer, à « écrire ». Il est déplorable surtout qu'au lieu de le gagner, quand il s'offrait, on l'ait écarté et jeté, dirait-on de nos jours, dans l'opposition. Il s'ensuivit que l'illustre écrivain, qui aurait pu rentrer à la cour par l'escalier dérobé, dans le personnage subalterne et équivoque d'un correspondant secret, revint à Paris en triomphateur, et triompha contre la cour, presque contre la monarchie. « Le pouvoir arbitraire, dit M. le duc de Broglie, trompe assez souvent les espérances de ceux qui l'exercent, mais l'histoire n'offre pas, je crois, d'exemple d'une proscription plus maladroite et qui ait plus directement tourné contre son but. » Voltaire n'y perdit rien, tout au contraire. « Qu'eût-il gagné, en vérité, à être mêlé de sa personne, avec son activité fébrile et une ambition toujours en éveil, à toutes les misères des dernières années de Louis XV, à passer ainsi, avec la fortune, de Choiseul à d'Aiguillon et de Pompadour à du Barry? L'éloignement, au contraire, prêtait à sa retraite une attitude de dignité et d'indépendance. . . En face de Versailles qui

[1] Novembre 1757. — [2] Cet agent fut envoyé sous Louis XIV pour amorcer la négociation qui conduisit à la paix d'Utrecht.

lui était fermé, il a pu se créer lui-même, à Ferney, une royauté d'un genre nouveau.... »

Il conserva encore cet avantage de pouvoir se dire et de faire dire à la postérité que s'il s'en fût mêlé, les affaires eussent tourné d'autre sorte; qu'il y eût apporté plus de lumières et plus d'adresse. L'eût-il fait? Ce que nous savons de ses relations avec Frédéric, de son humeur, de la façon dont il mena ses propres affaires en Prusse, et de la façon aussi dont Frédéric en usait envers lui, donne fortement lieu d'en douter. On a dit justement de Frédéric et des beaux esprits, des esprits forts, ses convives : « Dès qu'il avait découvert leur côté faible, il les piquait sans pitié par ce défaut de la cuirasse; il faisait d'eux ses plastrons, il s'exerçait à mépriser l'humanité en leur personne [1]. » Voltaire n'y échappa point : la politique, la prétention à la diplomatie fut précisément ici le défaut de la cuirasse, le joint où l'amour-propre se montrait à découvert. Ajoutons qu'en jouant un méchant tour, en ravalant son philosophe et la philosophie, en la personne de Voltaire, à peu près au niveau où, dans ses soupers, les athées du roi ravalaient Dieu et la Providence, Frédéric faisait encore une bonne affaire; c'était vraiment délectation de prince. Il estimait que toutes les flagorneries de Voltaire n'empêchaient point ce philosophe de chercher à le tromper. Il n'avait, par suite, nul scrupule de se faire, pour lui rendre la pareille, un masque d'amitié et d'admiration. En fait d'astuce, de perfidie, d'adresse il ne connaissait point de rival et il n'eut qu'un partenaire digne de lui : ce fut son élève, Catherine la Grande [2].

« J'écris, disait-il à Voltaire, avec le gros bon sens d'un Allemand [3]. » Que de victimes *ce gros bon sens* a faites en France au XVIIe, au XVIIIe et surtout au XIXe siècle chez le peuple « le plus spirituel de l'Univers »! Que de sceptiques prétendus en ont été dupes. Sur tous les articles, Frédéric pensait comme sur l'article du suicide; il aurait pu dire de tous les sujets qu'il traitait avec Voltaire ce qu'il dit de celui-ci : « . . . Je crois en savoir plus que lui, et quant à la façon de penser, il pense en poète, et moi comme cela me convient dans le poste où ma naissance m'a placé [4]. »

A moins d'être un Mirabeau, un Talleyrand, l'agent secret qu'on dépêche à des souverains de la sorte, sera fatalement leur dupe. C'est ce qui advint à Voltaire dans ses assauts de diplomatie avec Frédéric et, plus tard, dans sa correspondance avec Catherine : ils se servirent de

(1) Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. III. Article : Frédéric le Grand.

(2) Voir pour sa lutte avec Voltaire l'épisode du fameux libelle du *docteur Akakia*. Duc de Broglie, p. 87 et suiv.

(3) A Voltaire, 28 février 1752.

(4) A la marquise de Baireuth. Duc de Broglie, p. 206.

lui le plus ingénieusement du monde. Il les servit comme ils voulaient être servis, mais non comme lui prétendait servir, sans se douter même du personnage très subalterne qu'ils lui faisaient jouer, du genre fort inférieur de publicité auquel ils employaient son immense réputation et son merveilleux talent. Il décorait, par sa présence et par ses écrits, ces cours qui s'acquéraient le renom de protectrices des lettres ; il amusait les souverains qui, en s'amusant, s'illustraient et faisaient leurs affaires ; il semait aux quatre vents de l'Europe leurs feintes confidences, et ils étaient d'autant plus sûrs de leurrer l'opinion qu'ils avaient paru se laisser surprendre. Ni Frédéric ni Catherine n'eussent été crus s'ils avaient parlé eux-mêmes ; mais que pouvaient-ils cacher à un homme tel que Voltaire? et quand Voltaire les avait devinés, l'Europe croyait les connaître. Ils ont joué ce jeu très subtil avec un art consommé ; ils en ont tiré de singuliers profits, et devant les contemporains, et devant la postérité, car c'est en politique un des moins enviables privilèges des écrivains illustres qu'en les dupant on assure l'immortalité de la duperie.

Albert SOREL.

Paul Kretschmer. *Einleitung in die Geschichte der Griechischen Sprache.* Göttingue, Vandenhoeck, 1896. 428 p. in-8°.

(*Introduction à l'histoire de la langue grecque.*)

Celui qui, sur la foi de ce titre, croirait trouver dans ce volume des vues générales sur l'histoire de la langue grecque, risquerait d'être déçu. Il ne s'agit pas d'une *Introduction* dans le sens habituel du mot, comme, par exemple, *l'Introduction à l'histoire du Bouddhisme* ou *l'Introduction à l'étude de la langue kawi.* Le titre exact en français serait : *Préhistoire de la langue grecque.* L'auteur traite des phases traversées par la langue avant l'époque où nous commençons à la connaître : il s'arrête au moment précis où elle se découvre à l'observation. Il s'agit donc d'un chapitre premier à ajouter en tête des histoires ordinaires de la langue grecque.

Pour mieux fixer les esprits, M. Paul Kretschmer, dans un chapitre préliminaire, s'attache à montrer la différence entre la linguistique, comme on l'entend généralement de nos jours, et la grammaire comme nous l'avons reçue de l'antiquité. Ainsi que le montre déjà l'étymologie, la *grammaire* s'occupe avant tout de la langue écrite : elle est par-dessus

tout l'art d'écrire et de comprendre ce qui est écrit. Les Alexandrins, auxquels nous la devons, réunirent en un corps de doctrine plusieurs études différentes qui jusque-là relevaient de maîtres séparés et distincts : la *phonétique*, l'*étymologie*, la *syntaxe*, etc.

La phonétique avait commencé par être une dépendance de la musique : ce sont les musiciens qui ont nommé les diverses espèces d'accents, qui ont classé les voyelles et les consonnes. Ils y rattachaient des considérations esthétiques : c'est ainsi que l'*a* est déclaré la plus belle des voyelles, *l* la plus belle des consonnes, au lieu que l'*s* en est la plus laide. Ces sortes d'observations remontent au ve siècle avant J.-C. Démocrite composa un traité περὶ εὐφώνων καὶ δυσφώνων γραμμάτων, qui fut mis à contribution par Platon dans son *Cratyle*. Ce sont problement aussi les musiciens qui divisèrent les sons en φωνηέντα, ἄφωνα et ἄφθογγα.

L'*étymologie*, d'autre part, a commencé par être l'œuvre des philosophes, préoccupés de découvrir le rapport existant entre le mot et l'idée. Dans le *Cratyle*, qui est le plus ancien traité d'étymologie qui nous soit parvenu, des philosophes, comme Protagoras, sont cités comme les créateurs et les initiateurs de cette science.

Ce sont enfin des besoins pratiques qui ont donné naissance à la *syntaxe*, ainsi qu'à la connaissance des formes grammaticales proprement dites. Quant à la *lexicographie*, elle est sortie de l'étude de l'épopée, dont les formes archaïques, plus ou moins difficiles à comprendre, attirèrent de bonne heure la curiosité. Du même coup commença l'étude des dialectes, dont la connaissance ne pouvait manquer aux rapsodes, puisque, voyageant de contrée en contrée, ils faisaient subir à leurs chants les transpositions de sons et les changements de mots nécessaires pour être compris.

Mais si les Alexandrins ont assemblé ces diverses études en un corps de doctrine, c'est en vue de la langue écrite, non de la langue parlée. Denys le Thrace définit la grammaire : ἡ ἐμπειρία τῶν παρὰ ποιηταῖς τε καὶ συγγραφεῦσιν ὡς ἐπὶ τὸ πολὺ λεγομένων. Il s'agit donc d'établir la grammaire sur l'usage des poètes et des historiens, non de recueillir la langue dans la bouche du peuple. La différence essentielle qui caractérise la linguistique moderne, continue M. Kretschmer, c'est qu'elle étudie le langage pour lui-même, et non point pour quelque autre objet, comme d'expliquer les auteurs. Ici nous ne pouvons nous empêcher de remarquer qu'il existe peu de linguistes (s'il en existe) qui étudient le langage pour le seul plaisir de collectionner des mots ou d'aligner des formes grammaticales : les uns veulent faire servir cette étude à l'histoire, d'autres à l'ethnologie, d'autres encore à l'observation des pro-

cédés de l'esprit humain. On peut donc dire que les linguistes modernes ont un objet plus général et plus relevé que les grammairiens grecs, mais que cette étude « désintéressée » du langage, cette étude du langage « pour lui-même », dont il est question, n'existe pas plus de nos jours que dans l'antiquité.

M. Kretschmer nous fournit d'ailleurs un argument contre sa propre thèse. Il montre que les commencements de la grammaire comparée se trouvent déjà chez les anciens. A partir de Varron, nous voyons les Romains instituer des rapprochements entre le grec et le latin. Priscien montre que les parfaits latins en *-si* comme *dixi* reposent sur le même principe que l'aoriste sigmatique grec. Le grammairien Philoxène faisait remarquer que le dialecte éolien est privé du duel comme le latin; il est vrai qu'il en concluait d'une façon un peu précipitée que les Romains étaient une colonie éolienne. C'est ainsi qu'au commencement du XVIIe siècle, quand on aperçut la ressemblance du lithuanien avec le latin, on voulut reconnaître dans les populations letto-slaves la postérité de ces soldats de César que la tempête, durant l'expédition de la Grande-Bretagne, avait séparés du reste de la flotte.

Nous passons ensuite, chez M. Kretschmer, à « l'histoire » proprement dite. Le premier chapitre est consacré à la langue mère indo-germanique (*die indo-germanische Ursprache*), cette pierre philosophale des linguistes contemporains, cet idiome préhistorique qui, sans que nous en connaissions un seul mot, a déjà donné lieu à tant de descriptions. M. Kretschmer se montre beaucoup plus réservé que ses devanciers. Il fait remarquer combien de fois, en moins d'un demi-siècle, cet idiome a déjà changé d'aspect. Il ne ressemble plus à ce qu'il était du temps de Schleicher, son premier créateur. Il faut noter du reste que Schleicher ne lui prêtait aucune réalité historique, ou du moins qu'il a varié à ce sujet. Il déclare à certains moments qu'à ses yeux la langue indo-germanique est un simple résumé théorique de ce que nous savons, au lieu qu'à d'autres moments il a l'air de la prendre pour une langue anciennement parlée. Il n'en est pas tout à fait de même chez ses successeurs : dans le *Grundriss* de Brugmann, l'*indo-européen* est si bien mis sur le pied des autres langues que le lecteur non averti peut s'y tromper.

On ne constate pas moins de différence en ce qui concerne la façon dont les savants ont procédé pour la reconstruction de cet idiome. Schleicher ne se contente pas de ramener les voyelles et les consonnes à leur pureté première : il semble croire que les mots de cette langue doivent présenter une parfaite transparence étymologique et que les formes grammaticales doivent se laisser, sans peine, ramener à leurs éléments

constitutifs. Il ne lui suffit point, par exemple, de reconnaître que le nominatif masculin a pour désinence un *s*, ou que la première personne du moyen était terminée en *mai :* il pose au nominatif, non pas la forme *dēva-s*, mais la forme *dēva-sa*, dans la supposition que l'*s* est le reste du pronom démonstratif *sa ;* il pose la forme *bhara-mami* (φέρομαι), dans la supposition que *mai* est la contraction de deux pronoms de la première personne. Il y a là, comme je l'ai moi-même indiqué autrefois, une confusion entre deux idées, ou, si l'on veut, entre deux périodes : d'une part, la reconstruction de la forme indo-européenne et, d'autre part, la reconstruction d'une forme primitive. Ç'a été un progrès, en ces dernières années, de distinguer les deux questions : pour qu'un mot soit « indo-européen », il n'est pas nécessaire qu'il soit irréprochablement organisé au point de vue de l'analyse étymologique et grammaticale. On a compris que la langue indo-européenne, si l'on faisait tant que de la rétablir, devait se présenter sous un aspect qui la fasse ressembler aux langues ordinaires, et que, par conséquent, à côté de formes bien conservées et aisément explicables, elle pouvait, elle devait en contenir d'autres déjà contractées et altérées.

Une autre cause d'erreur, sur laquelle insiste avec raison M. Kretschmer, c'est qu'un peu rapidement on a attribué à la langue mère, comme bien patrimonial de la race, les mots qui se trouvent sous une forme identique dans toutes les langues de la famille : avec les mots, par une conséquence nécessaire, on attribuait à ces ancêtres de la race les choses qu'ils désignent. C'était là, bien certainement, une conclusion contestable, car il se peut aussi bien que certains mots se soient communiqués de proche en proche, à une époque plus ou moins récente, par voie de propagation graduelle, comme objet de commerce ou comme invention utile à la vie. Ainsi le poivre, en sanscrit *pippalī*, est arrivé de l'Inde en Grèce au IVe siècle avant Jésus-Christ (grec πέπερι). Des Grecs il est passé aux Romains (*piper*) et plusieurs siècles plus tard aux Germains (anglo-saxon *pipor*), aux Slaves (paléoslave *pĭprŭ*) et aux Lithuaniens (*pipìras*). On aurait tort évidemment d'imaginer un mot primitif *pipari*, qu'on placerait antérieurement à la séparation des idiomes. C'est pourtant ce qui a été fait pour un certain nombre de vocables.

Cependant, dans la réaction contre ce genre d'erreur, il faudrait prendre garde d'aller trop loin. M. Kretschmer cite le substantif *jugam*, qui désigne en sanscrit le joug; le même substantif se trouve en grec sous la forme ζυγόν, en latin sous la forme *jugum;* le gothique a *juk*, l'ancien slave *igo*, le lithuanien *jùngas*. Rien, dit-il, n'empêche de supposer que le nom, avec la chose, se soit transmis de peuple à peuple. Rien assurément

ne s'y oppose : mais on pourrait, avec le même droit, faire la même supposition pour tous les mots qui composent le vocabulaire de Fick, depuis le nom de la maison (*dam*) ou du bétail (*paçu*) jusqu'aux noms de nombre et aux noms de parenté.

Il y a là évidemment une mesure à garder, pour laquelle seront à consulter d'autres sciences que la seule linguistique.

Pour apporter dans les études de cette sorte la clarté nécessaire, M. Kretschmer propose l'emploi de deux expressions différentes : *gemeinindogermanisch* (indo-germanique commun) et *urindogermanisch* (indo-germanique primitif). La distinction est certainement fondée, encore que les deux termes proposés ne soient pas des plus commodes.

Si la reconstitution de la langue indo-européenne a donné lieu à de fausses conclusions en archéologie, elle n'a pas été moins abusive en phonétique. Parmi les procédés usités, je signalerai le procédé de l'accumulation, qui consiste à mettre dans le mot « indo-européen », au risque de le rendre imprononçable, toutes les voyelles, toutes les consonnes qui se trouvent dans les dérivés. De cette manière nous avons vu identifier παρθένος et *virgo*. C'est ce que M. Bloomfield appelle *a composite photograph*. Jeu assez innocent, si l'on veut, mais peu digne de la science, car on peut le comparer au plaisir de l'enfant à mettre divers objets successivement dans une corbeille pour les en retirer ensuite. Sans compter qu'on arrive, de cette façon, à mettre en contact dans un même mot des consonnes qui semblent devoir s'exclure les unes les autres. Un linguiste, voulant montrer ce que devait être, dans la langue mère, le quatrième nombre ordinal, et ayant combiné à cet effet le latin *quartus*, le grec τέταρτος, le sanscrit *cáturthas*, etc., en est venu à produire le monstre phonétique : *ktvr̄tos*.

Non seulement, poursuit notre auteur, les mots voyagent d'une langue à l'autre, mais certaines particularités de prononciation se propagent de pays à pays, sans que la différence de dialecte, ni de langue, ni même de famille de langue y mette obstacle. Il est, la plupart du temps, fort difficile de reconnaître le point de départ. Ainsi le rhotacisme, c'est-à-dire le changement d'un *s* en *r*, commun à l'ombrien et au latin, signale également sa présence en certains dialectes grecs. Un changement tout pareil ayant eu lieu en français aux quinzième et seizième siècles s'est étendu graduellement des Pyrénées jusqu'aux îles normandes de la Manche. Il serait d'ailleurs impossible de tracer à cet égard un itinéraire unilinéaire. Le remplacement de l'*r* lingual par un *r* grasseyé, qui est en train de s'accomplir par toute la France, a pour lieu de production les villes, et passe de là aux campagnes. D'une façon géné-

rale, il serait temps de renoncer à une certaine habitude d'esprit qui applique aux faits de la linguistique les représentations tirées des règnes de la nature, comme de dire qu'un son en a produit un autre ou qu'un mot est sorti de telle ou telle souche : métaphores innocentes en apparence, mais qui, en réalité, ont faussé les idées. La comparaison avec la génération est continuellement en défaut : un son plus ou moins altéré peut retourner à sa pureté première, un même mot peut subir des modifications venant de deux ou trois dialectes différents, le changement d'un phonème n'est pas un obstacle à ce qu'il subsiste sous son premier aspect, toutes choses fort simples et qu'on admettrait sans peine si l'image de la filiation n'était pas ancrée au plus profond de nos intelligences. C'est le cas de rappeler ce mot de Gœthe : « L'homme ne sait jamais jusqu'à quel point l'anthropomorphisme fait le fond de son esprit[1]. »

Si nos modernes linguistes étaient plus convaincus de cette vérité, ils s'abstiendraient d'écrire la grammaire d'une quantité d'idiomes précédés du préfixe *ur* (*urgriechisch*, *urgermanisch*, etc.). Comme le dit avec pleine raison M. Kretschmer, la variété, en matière de langage, est au commencement, l'unité à la fin. Tantôt c'est la littérature, tantôt c'est l'hégémonie d'une tribu devenue dominante, qui établit l'unité; mais on est exposé à inventer de purs êtres de raison quand on prétend faire rentrer les dialectes dans une soi-disant unité primitive.

Le reste du premier chapitre est consacré à un examen critique des renseignements qu'on peut tirer de l'ethnologie, et en particulier de l'étude des crânes et du système pileux, pour déterminer ce qu'il faut entendre par cette expression : *indo-européen*, *indo-germanique*. Malheureusement le résultat est tout négatif : ni pour la forme des crânes, ni pour la couleur des cheveux, les spécialistes ne sont d'accord. Les recherches faites en cette direction ont conduit à des conclusions nullement concordantes. Le terme *indo-européen*, dû à la linguistique, où il a une signification parfaitement précise, n'est plus, quand il est transporté dans l'ethnologie, qu'un mot vide ou trompeur. Il est certain que la langue étrusque n'appartient pas à la famille indo-européenne : mais rien, soit dans la forme des crânes, soit dans le reste du squelette, ne nous en avertit, et jamais, sans le témoignage de la langue, on n'aurait eu l'idée de distinguer les Toscans des populations circonvoisines.

M. Kretschmer passe ensuite aux tentatives qui ont été faites pour restituer l'état de civilisation des ancêtres de la race. C'est ce que le fondateur de ce genre d'études, Pictet, appelait la paléontologie linguistique.

[1] « Der Mensch begreift niemals wie anthropomorphisch er ist. »

IMPRIMERIE NATIONALE.

Après lui, Adalbert Kuhn, et, plus récemment, Schrader, ont attaché leurs noms à ce genre de recherches. La principale objection de M. Kretschmer est tirée de la difficulté déjà signalée qu'il y a à distinguer du fond primitif ce qui est simplement emprunt et importation. Ce n'est pas que les emprunts ne soient, à leur manière, des témoignages historiques : on peut même dire que ce sont, à certains égards, les plus parlants de tous. S'il est vrai, comme l'a supposé M. d'Arbois de Jubainville, que les mots gothiques *arbi* « héritage », *aiths* « serment », *liugan* « se marier » sont d'origine celtique, nous avons là quelques renseignements précieux pour l'histoire. Mais s'il est déjà difficile, aux époques modernes, de savoir d'où est parti tel produit naturel, tel objet fabriqué, combien la question est plus obscure pour ces temps lointains!

On ne peut s'empêcher d'approuver notre auteur, lorsqu'il fait remarquer que certains savants ont peut-être poussé un peu loin le droit de reconstruire un passé disparu, quand ils ont admis, comme des périodes qui se seraient succédé, l'âge de la pierre, l'âge du bronze, l'âge du fer, et quand à chacun de ces âges ils ont voulu attacher le nom d'une population particulière. C'est ainsi que M. H. Hildebrandt attribuait le bronze à la période indo-européenne, au lieu que le fer aurait été spécialement germanique. Des outils de diverses sortes ont pu, en une même contrée, être contemporains, rien n'empêchant de les employer concurremment. L'histoire montre avec quelle rapidité les objets utiles à la vie se transmettent de pays à pays, souvent à de grandes distances. Le nom grec πέλεκυς, qui désigne la hache, est identique au sanscrit *paraçu* et à l'assyrien *pilakku :* il ne peut être question ici que d'une transmission, comme nous en voyons encore tous les jours chez les peuples orientaux, par la voie du commerce. Ce qui n'empêche pas que le modèle ayant été apporté, l'imitation indigène a pu produire des objets semblables en leur maintenant leur nom étranger.

M. Kretschmer passe ensuite aux données fournies par la mythologie comparée. On sait que cette science, fondée par Ad. Kuhn et Max Müller, s'est proposé pour les dieux et les mythes ce que la grammaire comparée a heureusement fait pour la langue, et, de même que la connaissance du sanscrit a donné naissance à la grammaire des langues indo-européennes, la connaissance des Védas devait fournir les termes de comparaison pour l'histoire de la mythologie. Mais si la présence de certains mots ne suffit pas pour prouver une descendance commune, parce que les objets désignés ont pu, par voie d'emprunt, passer d'une race à une autre, à plus forte raison la présence de certains mythes et même de certaines divinités ne prouve pas la communauté de race. Il

suffit de jeter les yeux sur l'Europe moderne pour s'en convaincre. C'est donc seulement dans le cas où la parenté de race est déjà établie de façon certaine qu'on est autorisé à expliquer la ressemblance des croyances religieuses par une affinité originaire.

Les premiers savants, beaucoup plus frappés des ressemblances que des différences, avaient traité les Védas comme s'ils contenaient les archives de la race indo-européenne. Ce point de vue est aujourd'hui abandonné. M. Kretschmer fait honneur à MM. Pischel et Geldner (1889) de la révolution survenue sur ce point dans nos idées : il serait plus juste d'en faire remonter le mérite à Abel Bergaigne, qui, dans ses trois volumes consacrés aux croyances védiques, publiés de 1877 à 1883, a ouvert la voie nouvelle et rompu avec les anciens errements.

Mais la réaction, comme il arrive d'ordinaire, a dépassé le but, et en écartant un certain nombre de rapprochements douteux, M. Kretschmer s'est laissé entraîner à nier des identités évidentes. Comment croire, en ce qui concerne *Ζεὺς πατήρ* et *Djāus pitar*, à une rencontre fortuite ou, — ce qui ne serait guère moins invraisemblable, — à un emprunt? S'il y avait emprunt, il faudrait donc supposer qu'il s'est fait d'après les règles de la phonétique la plus exacte? Plus ce nom de *Djāus pitar*, mentionné à diverses reprises dans les Védas, est devenu étranger à la mythologie classique de l'Inde, plus on a de raison d'y voir un de ces anciens dieux, comme *Trita*, *Varuṇa*, *Mitra*, que la mythologie postérieure de l'Inde a abandonnés pour d'autres divinités. L'idée que *Ζεύς* est *le père* (sans doute « des hommes et des dieux ») et *Γῆ* ou *Δῆ la mère*, se retrouve dans l'expression *pṛthivī mātar*, et même dans le seul *pṛthivī*. Le souvenir de ce couple céleste se retrouve, au témoignage d'Hérodote [1], cité par M. Kretschmer, chez les Scythes : *Θεοὺς μὲν μούνους τούσδε ἱλάσκονται, Ἱστίην μὲν μάλιστα, ἐπὶ δὲ Δία τε καὶ Γῆν, νομίζοντες τὴν Γῆν τοῦ Διὸς εἶναι γυναῖκα.*

L'existence de la croyance à un couple céleste n'est donc pas douteuse. Il est vrai qu'à l'époque homérique l'épouse de Zeus s'appelle Héra. Mais ces sortes de remplacements ne sont pas rares : à Dodone, par exemple, la femme de Zeus est *Διώνη*. Il ne faudrait pas se hâter d'établir, à l'aide de ces noms, une synonymie : des circonstances locales, dont on trouverait des analogues jusque dans nos religions modernes, ont pu provoquer ou favoriser ces substitutions. Chez les Latins, l'ancienne déesse a été remplacée par Junon. Dans ce nom de *Juno*, sur lequel les étymo-

[1] IV, 59.

logistes se sont beaucoup exercés, je crois qu'il faut reconnaître un radical aryen associé à une désinence féminine étrusque.

La parenté d'Ἑστία et de *Vesta* ne nous semble pas moins certaine. Selon toute apparence les Grecs ont substitué l'adjectif au substantif. Mais cette parenté ne va pas au delà des Hellènes et des Italiotes. Le dieu indou *Agni*, comme M. Kretschmer le fait remarquer avec raison, a un tout autre caractère : il représente le feu du sacrifice, qui apporte aux dieux les offrandes des hommes et qui exerce sur le monde un pouvoir magique. Déjà le changement du sexe nous avertit que nous avons affaire ici à un autre ordre de croyances.

C'est aussi à un autre ensemble d'idées qu'appartiennent les deux mots *brahman* et *flamen*, que M. Kretschmer, oubliant sa réserve ordinaire, propose d'identifier. Nous savons que ce rapprochement, qui est un des premiers qu'on ait faits, peut se recommander de noms illustres. Mais outre les difficultés de phonétique, le sanscrit *brahman* suppose toute une série de conceptions mystiques que rien ne nous autorise à retrouver dans les flamines.

L'auteur soulève enfin la question si souvent controversée : En quelle contrée faut-il placer le séjour primitif des ancêtres de la race? On sait combien de fois, dans les trente dernières années, ce séjour a été déplacé : du plateau de Pamir il a été transporté au Caucase, puis dans l'Europe centrale et septentrionale. Il semble que le problème doive se poser autrement pour M. Kretschmer que pour ses devanciers, puisqu'il renonce, non sans raison, à l'idée d'un berceau unique d'où, par émigrations successives, seraient sortis les divers peuples de la race. Néanmoins il se demande à son tour quel emplacement il faut assigner à cette *fabrica gentium*. Les preuves tirées du langage ne doivent être accueillies qu'avec une grande précaution, attendu que les noms d'animaux et de plantes, tout en restant les mêmes, ont été souvent appliqués à des espèces différentes. Ainsi φηγός, qui désigne le chêne chez les Grecs, est le hêtre dans les langues germaniques (vieux haut-allemand *buohhe*, anglo-saxon *bok*, anglais *beech*) et dans les langues slaves (slovène *buky*). Κάπρος est le sanglier chez les Grecs tandis que *caper* désigne le bouc chez les Latins. Un seul squelette d'animal trouvé en telle ou telle contrée a plus de valeur probante que beaucoup de ces rapprochements de noms. Cela n'empêche pas M. Kretschmer de proposer sa solution. Il est de ceux qui seraient disposés à considérer l'Europe centrale comme le berceau de la race : de l'Europe centrale elle se serait étendue à l'est vers les steppes de la Russie et de la Sibérie, puis, contournant la Mésopotamie, où l'on peut supposer qu'elle a trouvé une trop forte

résistance, elle se serait répandue dans la direction de l'Iran et de l'Inde.

Mais l'idée de ce berceau unique est-elle vraisemblable? Le souvenir de ce que les Allemands appellent *Völkerwanderung* a probablement influencé à leur insu leurs historiens-philologues. Comment un réservoir nécessairement limité aurait-il suffi à une suite de débordements de ce genre? et comment ces débordements, nécessairement espacés dans le temps, auraient-ils porté à travers le monde une langue toujours la même, ne subissant dans ses traits essentiels ni augmentation, ni diminution? N'est-il pas plus probable de supposer plusieurs centres de diffusion? Un peuple conquérant, grâce à une civilisation supérieure, grâce à un armement nouveau, a pu établir, en un temps relativement court, un certain nombre de colonies, qui ont ensuite rayonné en divers sens. Ainsi s'est faite, à une époque moins reculée, la diffusion des Doriens en Grèce. Ainsi s'est répandue, d'étape en étape, la race celtique.

Nous en avons assez dit pour montrer l'importance et la variété des questions traitées dans ce livre. M. Kretschmer a le grand mérite de penser par lui-même. Il est rare qu'il accepte, sans les discuter, les solutions reçues. Il ajoute à notre savoir par des rapprochements tirés de ses lectures étendues. Nous voyons qu'il essaye de mettre la linguistique en présence d'autres études que celle-ci a eu le tort d'ignorer trop longtemps. Ce n'est qu'en s'aidant des renseignements de toutes sortes fournis pour ces lointaines époques par la primitive histoire de l'homme, qu'on se servira utilement des données de la linguistique, qui peut bien servir à compléter et à contrôler les autres sciences, mais qui ne peut prétendre à en tenir lieu.

Michel BRÉAL.

Mémoires originaux des créateurs de la photographie. Nicéphore Niepce, Daguerre, Bayard, Talbot, Niepce de Saint-Victor, Poitevin, par M. R. Colson. Paris, 1898.

SECOND ET DERNIER ARTICLE[1].

Fox Talbot naquit en Angleterre en février 1800. Les brillantes études qu'il fit d'abord à Harrow, au Trinity College, et qu'il termina à l'Université de Cambridge le préparèrent aussi bien aux lettres qu'aux sciences et furent, dit M. Colson, le prélude des travaux si divers que son esprit universel embrassa dans la suite.

Ses premiers travaux de mathématiques, qu'il exposa dans de nombreux mémoires adressés à la Société Royale, furent très remarqués; il s'adonna ensuite à la physique, particulièrement à l'étude de la lumière, et ce sont évidemment ces recherches qui l'amenèrent à s'occuper de photographie. Dans un voyage qu'il fit au mois d'octobre 1833 sur les bords du lac de Côme, il dessinait au moyen de la chambre noire les merveilleux sites de cet admirable pays; il lui vint tout naturellement le désir de fixer ces tableaux pittoresques en utilisant l'action même de la lumière. L'idée n'était pas nouvelle, car il est bien certain que Talbot connaissait les essais de Wedgwood et de Humphry Davy, ainsi que la découverte de Niepce, communiquée en 1827 à la Société Royale; mais le procédé de Niepce n'avait pas encore été divulgué, et Talbot essaya de perfectionner le papier employé par Wedgwood et Davy et de le rendre plus sensible à la lumière. Il y réussit à la date même où Arago révélait à l'Académie des sciences et au monde entier la découverte du daguerréotype. C'était le 7 janvier 1839. Le 30 du même mois, Talbot présentait à la Société Royale une communication ayant pour titre : *Exposé de l'art du tirage photogénique, ou procédé par lequel les objets de la nature peuvent se dessiner eux-mêmes sans le secours du crayon de l'artiste*, et il adressait en France une réclamation de priorité sur deux points de l'invention de Daguerre : 1° *Fixation des images de la chambre obscure;* 2° *Conservation subséquente de ces images, de sorte qu'elles peuvent soutenir le plein soleil.* Cette réclamation suscita une réponse de Biot, pour expliquer à Talbot que l'invention de Daguerre remontait à plusieurs années.

[1] Pour le premier article voir le cahier de novembre 1898.

Le premier papier sensible de Talbot, dont la composition fut trouvée en 1834, était sensibilisé au chlorure de sodium et au nitrate d'argent; en 1841, il parvint à réduire le temps de pose par le développement de l'image latente, principe qui l'amène à son papier calotype et au cliché négatif, base de la photographie actuelle; c'est à ce moment qu'il employa pour la première fois l'hyposulfite de soude comme fixateur.

La Société Royale de Londres, tenant à rendre hommage à l'auteur de tant de travaux originaux et de si remarquables découvertes, lui décerna en 1842 sa grande médaille d'or.

Talbot ne s'arrêta pas là; il continua sans relâche ses expériences et ses recherches, perfectionna de la façon la plus ingénieuse le cliché négatif qu'il avait inventé, et réussit à transporter les images sur métal pour en tirer des épreuves inaltérables.

L'œuvre photographique de Talbot, écrit M. Colson, est caractérisée par un esprit de combinaison extrêmement développé et par une méthode scientifique qu'il devait en partie à sa formation antérieure. Au courant des idées et des ressources élaborées dans les travaux de ses contemporains, il a su en tirer parti et les associer à ses propres découvertes pour réaliser une progression ininterrompue depuis son premier papier jusqu'à la photogravure, en passant par le cliché négatif. Grâce à ce dernier, les opérations photographiques sont entièrement transformées; elles se décomposent désormais en deux parties : 1° production du cliché négatif par exposition très courte à la chambre noire et par développement de l'image latente au moyen de révélateurs liquides; 2° utilisation de ce cliché pour en tirer, par transparence, des épreuves positives sur un support quelconque.

La série des lettres de Talbot à M. Biot au sujet de ses premières découvertes, qui furent divulguées à peu près à la même époque que celles de Daguerre et que M. Colson a insérées dans son savant ouvrage sur les créateurs de la photographie, présentent un intérêt exceptionnel et font le plus grand honneur à leur auteur, dont la délicatesse et les sentiments élevés se montrent dignes de son grand esprit. On peut y suivre pas à pas les résultats des observations et des expériences qui ont conduit Talbot aux découvertes qui ouvrirent à la photographie la voie nouvelle où elle ne devait plus s'arrêter, et dont les procédés merveilleux atteints de nos jours en ont fait une aide indispensable à la science et aux arts.

La vaste intelligence de Talbot ne se contentait pas de ses recherches si étendues dans le domaine photographique. Son activité se porta sur bien d'autres branches, non seulement de la science, mais du savoir

humain. Il fut longtemps membre de la Chambre des communes, et au milieu de ses travaux parlementaires il réussissait à trouver le temps de publier des travaux sur la chaleur et sur l'astronomie. Il n'avait pas abandonné la littérature, et on a de lui des ouvrages sur l'archéologie et l'histoire naturelle. On voit que son esprit universel s'intéressait aux sujets les plus divers. Il mourut en 1877.

Abel Niepce de Saint-Victor était le cousin de Nicéphore Niepce; plus jeune que lui de quarante ans, il était encore un enfant lorsque les découvertes de son illustre parent furent divulguées. Elles firent une grande impression sur son jeune cerveau et lui donnèrent dès l'adolescence le goût des recherches scientifiques; pourtant il suivit la carrière militaire, ce qui était presque une tradition dans la famille Niepce.

Un jour, dit M. Lacan dans une étude qu'il a publiée sur Niepce de Saint-Victor, son pantalon d'uniforme fut taché de vinaigre ou de jus de citron. Soigneux, comme le sont ordinairement les officiers, M. Niepce chercha le moyen de faire disparaître ces taches. Après plusieurs essais, il parvint, avec quelques gouttes d'ammoniaque, à raviver la couleur de la garance.

Or, à la même époque, le ministre de la guerre venait de décider que les revers, collets et parements d'uniforme de treize régiments de cavalerie, qui avaient été jusqu'alors roses, aurore ou cramoisis, seraient à l'avenir de couleur orangée; M. Niepce, que ses premières expériences avaient vivement intéressé, se mit à étudier différentes substances colorantes dont les propriétés, combinées à celles des acides, semblaient devoir le conduire au résultat désiré.

Il y réussit en effet, et donna une recette qui permit d'exécuter cette transformation à très peu de frais.

Cet incident décida de sa vie.

L'officier de dragons avait entrevu toutes les poignantes émotions du savant. Il avait mis le pied dans ce pays fantastique que l'on nomme le domaine de la science, où chaque pas présente au regard quelque chose de nouveau qui le fascine et le captive; où l'attrait de l'inconnu, comme un pouvoir magnétique, vous attire et vous emporte toujours en avant! le chercheur venait de se révéler.

En 1845, ayant été nommé dans la garde municipale à Paris, Niepce installa dans une petite salle de la caserne du faubourg Saint-Martin un véritable laboratoire de chimie, où il employait tous ses loisirs à poursuivre ses expériences scientifiques. Le souvenir des découvertes de son cousin Nicéphore Niepce le hantait, et c'est dans cette voie qu'il dirigea ses recherches. Son premier mémoire sur la reproduction des gravures et des dessins par la vapeur d'iode fut présenté à l'Académie des sciences le 25 octobre 1845 par M. Chevreul, qui en fit ressortir toute la valeur. Il continuait avec ardeur la série de ses travaux lorsque éclata la Révolution de février : la caserne fut incendiée, son laboratoire fut détruit, et tous les instruments, les produits chimiques, qui repré-

sentaient le fruit de bien des économies, de bien des privations même, devinrent la proie des flammes. Tout autre se fût découragé; de Saint-Victor, au contraire, profita du licenciement de la Garde pour reprendre ses expériences. Il en fut récompensé : en 1849, la Société d'encouragement lui décernait une médaille de 2,000 francs, et la même année il était nommé chevalier de la Légion d'honneur pour ses recherches scientifiques.

Sous l'inspiration d'Edmond Becquerel, Niepce de Saint-Victor continua les expériences que ce savant avait commencées en 1848 sur l'héliochromie, et ils parvinrent à reproduire les couleurs du spectre solaire sur des plaques argentées recouvertes de chlorure d'argent, mais sans pouvoir obtenir de fixage. Les mémoires qu'il publia sur ce sujet ont à présent beaucoup perdu de leur intérêt depuis les récentes études sur la photographie des couleurs.

Saint-Victor, reprenant ensuite le procédé de Niepce pour la gravure au bitume de Judée, s'applique à le perfectionner. Le défaut de cette méthode était le peu de sensibilité à la lumière et par suite la lenteur de l'exécution. Saint-Victor, en collaboration avec le graveur Lemaître, qui avait autrefois aidé Niepce dans ses premiers essais, obtint de notables améliorations; il arriva à réduire considérablement le temps de pose, pas assez cependant pour espérer obtenir des résultats pratiques dans la chambre noire; l'utilisation du bitume de Judée pour la photogravure se trouvait par cela d'un usage très restreint, et Saint-Victor, comprenant qu'il ne pouvait aller plus loin dans cette voie, dirigea ses recherches scientifiques d'un autre côté. Il présenta alors une suite de mémoires à l'Académie sur les actions de la lumière; le premier de ces mémoires parut en 1854 et pendant dix ans les publications sur le grand problème physique se continuèrent d'une façon ininterrompue :

L'ensemble des expériences relatives aux différentes actions de la lumière, écrit M. Colson, surtout en ce qui touche à son emmagasinement, était si peu attendu, si extraordinaire pour l'époque, qu'il ne manqua pas de soulever de nombreuses objections : on attribua en particulier à des actions purement calorifiques et chimiques la partie principale du phénomène.

Saint-Victor, dans deux mémoires en date de 1859 et de 1861, s'étant préoccupé des actions spéciales de la lumière, concluait en ces termes :

Il résulte de l'ensemble de mes expériences que cette activité persistante donnée par la lumière à tous les corps poreux, même les plus inertes, ne peut même pas être de la phosphorescence, car elle ne durerait pas si longtemps d'après les expériences de M. Edmond Becquerel. Il est donc probable que c'est un rayonnement invisible

à nos yeux, comme le croit M. Léon Foucault, rayonnement qui ne traverse pas le verre.

La retentissante découverte du professeur Rœntgen, sur les rayons X, est venue confirmer d'une façon éclatante l'hypothèse de Niepce de Saint-Victor sur les radiations invisibles, et a fait de cette hypothèse une réalité indiscutable. Sa dernière note, présentée à l'Académie des sciences le 16 septembre 1867, était relative aux rayons bleus et aux rayons violets, et montre qu'ils sont les plus actifs dans l'insolation du papier.

M. Colson termine sa notice sur Niepce de Saint-Victor par ces paroles : « Il est mort en 1870, laissant un bel exemple de modestie et de désintéressement. Ses travaux, qui portent la marque d'un expérimentateur passionné, ont fourni à la science photographique une accumulation de matériaux. Certains d'entre eux sont déjà utilisés, parmi lesquels, en première ligne, le *cliché négatif sur verre*, qui a causé une véritable révolution et qui suffirait à lui seul pour rendre célèbre le nom de son auteur. Citons encore dans cette catégorie l'étude des vernis, les perfectionnements apportés au bitume de Judée, les recherches sur les actions de la lumière. D'autres matériaux trouvent seulement aujourd'hui un terrain propice, en particulier ceux qui sont relatifs aux radiations invisibles. D'autres enfin attendent encore le moment où ils sortiront de l'ombre, peut-être sous un nom d'emprunt, pour former quelques-unes de ces fréquentes résurrections que l'on désigne sous le nom de vieux-neuf. La constitution de cette mine d'où il y a encore tant à extraire ajoute un caractère spécial à l'œuvre de Niepce de Saint-Victor.

Le dernier de ceux que M. Colson a surnommés *les créateurs de la photographie* est Poitevin, ingénieur des arts et manufactures.

Né en 1819, à Conflans, dans la Sarthe, il était un tout jeune homme à l'époque où Arago révélait à l'Académie des sciences la découverte de Daguerre, et en cette même année 1839 il quittait son pays pour venir à Paris suivre les cours de l'École centrale.

Tout le monde alors s'occupait de la merveilleuse découverte, et Poitevin, ayant lu le rapport présenté à l'Académie, devint immédiatement un des plus passionnés admirateurs et un des plus fervents adeptes de Daguerre. Sa vocation s'était révélée ; dès ce moment il s'abandonna sans relâche aux recherches scientifiques se rapportant à la photographie et pouvant amener des améliorations pratiques dans l'application de la découverte de Niepce et Daguerre. Cette admirable invention l'absor-

bait et il y consacrait les trop rares instants de loisir que lui laissaient ses études d'ingénieur chimiste.

Dans son *Traité des impressions photographiques*, publié chez Gauthier-Villars, il raconte ainsi ses premiers essais dans une science qui devait être la passion dominante de sa vie :

Je me mis à l'œuvre comme tant d'autres, et depuis cette époque je n'ai pas cessé, soit d'imagination, soit manuellement, de m'occuper du nouvel art. La perfection à laquelle les photographes de métier ou les amateurs peuvent arriver m'occupa très peu ; le point de vue scientifique seul me préoccupait, et immédiatement je me livrai aux expériences et aux explorations chimiques, en un mot à la recherche de tous les moyens possibles d'application les plus généraux et les plus pratiques. . . Pendant mes études spéciales d'élève à l'École centrale, je pouvais bien difficilement me livrer à mon goût favori, la photographie ; cependant, passionné comme je l'étais pour cette admirable découverte, je dus y persister, car ma vocation était là ; mais malheureusement elle fut toujours pour moi trop peu fructueuse pour l'embrasser exclusivement.

A partir de l'année 1842, jusqu'à sa mort, chaque année a marqué pour Poitevin une nouvelle découverte, ou tout au moins d'ingénieuses améliorations dans l'art photographique. L'Académie des sciences, la Société d'encouragement ont plus d'une fois récompensé ses savants procédés. Il trouva d'abord un système pour obtenir des moulages d'après des plaques daguerriennes, qui l'amena à présenter, en 1848, à l'Académie, une méthode galvanoplastique. Ses travaux sur la gélatine sensibilisée sur verre ont été le prélude des plaques au gélatino-bromure employées actuellement. Plus tard, la découverte de Talbot sur l'imperméabilité produite par la lumière sur la gélatine bichromatée et son invention de la gravure sur acier ont conduit Poitevin à entreprendre une série d'études dont il a tiré des applications de la plus grande importance. Poitevin prit deux brevets pour ces applications, qu'il croyait appelées à donner des résultats pratiques considérables, et, voulant se consacrer exclusivement à l'exploitation de ses brevets, il donna sa démission d'ingénieur des Salines de l'Est. Malheureusement ses prévisions ne se réalisèrent pas ; l'exploitation commerciale de la photolithographie dut être abandonnée faute de capitaux, et, en 1857, Poitevin se vit obligé de céder son procédé à M. Lemercier et de rentrer dans l'industrie ; il était, en 1858, ingénieur dans une fabrique de produits chimiques où l'on traitait l'acide urique pour en extraire des corps employés en teinture.

Dans les expériences nécessitées pour ces opérations, il reconnut que l'alloxantine accélère l'action de la lumière sur le bichlorure de mercure,

le perchlorure de fer et certaines autres substances chimiques. Il se servit de ces réactions pour préparer des papiers positifs et négatifs, donnant à la lumière des images bleues, noires, etc., qui servent aujourd'hui pour nombre de reproductions. Ses travaux sur le perchlorure de fer l'amenèrent à son remarquable procédé au charbon sur papier par saupoudrage. M. Dumas présenta en 1861 à l'Académie des sciences un mémoire sur ce sujet. Ce système de saupoudrage est surtout utile pour les émaux photographiques.

En 1864, l'Académie décerna à Poitevin le prix Trémont, pour ses recherches sur les propriétés et applications des substances bichromatées; elle lui en accorda la jouissance pendant deux années « pour ses découvertes photographiques et afin de l'aider à continuer des recherches qui ont été un vrai progrès pour la science et l'industrie ».

Vers 1866, la question de la photographie des couleurs attira son attention. Il parvint à reproduire les couleurs sur le papier au sous-chlorure d'argent violet; mais si l'honneur lui revient d'avoir créé la photographie des couleurs sur papier, il ne sut obtenir une insensibilisation suffisante pour rendre son procédé pratique.

Ce rapide exposé des travaux de Poitevin permet de juger de la variété et de l'importance de ses découvertes en photographie. Aussi, en 1880, la Société d'encouragement lui décerna son grand prix de 12,000 francs, et voici comment M. Davanne termine le rapport qu'il lut à la grande séance annuelle :

Nous ne savons que trop que celui qui se livre à son génie d'inventeur oublie souvent les nécessités de l'existence, et s'il récolte la gloire, presque toujours les fruits les plus positifs de sa découverte sont recueillis par ceux qui ont su les cultiver.

Cette amertume n'a pas manqué à M. Poitevin; il a vu glisser de ses mains les profits d'inventions trop tôt venues, dont les applications, mûres aujourd'hui, sont fructueusement exploitées, alors que ses brevets sont depuis longtemps expirés.

Aussi n'est-ce pas à une invention, ni à un inventeur, que vous décernez aujourd'hui le grand prix du marquis d'Argenteuil, c'est au savant créateur d'un ensemble de méthodes qui se sont épanouies en une foule d'applications diverses, qui, par la lithographie, la gravure, la typographie, la photographie inaltérable, facilitent, pour le profit de tous, la vulgarisation des sciences et des arts.

Dans le dernier chapitre de son intéressant ouvrage, M. Colson a énuméré les conséquences des premières découvertes des « grands créateurs de la photographie ». Le lecteur qui étudiera sérieusement les documents originaux que notre auteur a réunis avec tant de soin et qu'il

a annotés si judicieusement, pourra se rendre compte combien les travaux de Niepce, de Daguerre, de Bayard et des autres inventeurs sont moins arriérés et plus complets qu'on ne se l'imagine. Les modes actuels d'opérer en photographie procèdent directement de leurs fécondes recherches ; ils en sont tous sortis après certaines transformations plus ou moins importantes.

Le livre de M. Colson n'a donc pas seulement un intérêt historique et philosophique, qui le fera apprécier de tous les esprits avides de s'instruire et de connaître l'origine des grandes découvertes ; il est appelé à rendre de réels services aux amateurs et aux savants qui s'occupent de cette inépuisable question de la photographie; ils y trouveront quantité de renseignements et de documents, la plupart inconnus, qui pourront leur être de la plus grande utilité.

Émile BLANCHARD.

Sur les recettes techniques et alchimiques transcrites à la fin de divers manuscrits latins du moyen âge, par M. Berthelot.

Il n'est pas rare de lire sur les dernières pages des manuscrits latins du moyen âge relatifs aux arts et aux industries, tels que l'architecture, la peinture, la céramique, la métallurgie, l'orfèvrerie, la pharmacie, la médecine, les arts de la guerre, l'agriculture, etc., des listes ou collections de recettes pratiques de toute nature. Ces listes présentent un intérêt tout particulier dans l'histoire des sciences, non seulement parce qu'elles font connaître les procédés usités dans les ateliers et les fabrications contemporaines de la transcription des manuscrits, mais aussi parce qu'elles ont conservé la trace de traités, aujourd'hui perdus, connus des copistes d'alors. Quelques-uns de ces traités professionnels, tels que les *Compositiones ad tingenda* (VIII[e] siècle), la *Mappæ clavicula* (X[e] siècle), le *De artibus Romanorum*, d'Eraclius, la *Schedula diversarum artium*, de Théophile, le *Liber sacerdotum*, les *Réceptuaires médicaux*, etc., sont venus jusqu'à nous et nous permettent de contrôler l'origine des recettes spéciales qui en ont été tirées. On constate ainsi que plusieurs de ces recettes sont d'origine beaucoup plus ancienne et remontent jusqu'à l'Empire romain et jusqu'aux traditions mêmes de la science grecque. C'est ainsi que j'ai

constaté l'identité d'un certain nombre de ces recettes, jusque dans le dernier détail littéral, avec celles d'un papyrus alchimique gréco-égyptien trouvé à Thèbes et conservé aujourd'hui à la bibliothèque de Leyde. J'en ai retrouvé d'autres dans les textes des *Alchimistes grecs* que j'ai publiés, textes congénères de ceux du papyrus de Leyde et qui appartiennent, ainsi que je l'ai démontré, à la tradition des orfèvres et des fabricants d'alliages métalliques.

Il paraît utile de poursuivre la preuve de cette identité par l'examen des recettes finales, écrites sur la page de garde et sur les dernières pages des manuscrits. C'est ce qui m'engage à donner ici les résultats de mon étude sur le manuscrit latin 6830 F de la Bibliothèque nationale. Le manuscrit a pour titre *Palladii* (opus agriculturæ) *de Re rustica.* Il est sur parchemin, d'une belle écriture du XIIe siècle. Ce traité de Palladius se termine au folio 78 recto par les mots : *Agricultura Explicit Palladii Rutilii Taurini Emiliani viri,* inscrits sur le côté gauche de la page.

A droite, le côté vide est rempli, sans laisser de blanc, par des recettes étrangères à Palladius, transcrites de la même écriture, par le même copiste, comme s'il les avait trouvées à la fin du manuscrit qu'il avait en main, sans se préoccuper du changement d'auteur et de matière. En voici la liste : j'y ai joint, d'après mes propres recherches, l'indication des traités dont ces articles sont extraits.

Les deux premières concernent des matières colorantes employées en peinture.

1. *De hedera et lacca*[1]. — Sur le lierre et la laque. — *Hederam poetæ atque antiqui artifices.....* « Les poètes et les anciens artistes aimaient beaucoup le lierre, en raison de la connaissance qu'ils avaient de ses vertus secrètes; etc. »

Et à la fin : *Pelles arietum et caprarum roseo colore decorat.*

Cet article est la mise en prose d'un article de même titre, en vers, contenu sous le n° VIII, dans le livre I du Traité d'Eraclius : *De coloribus et artibus Romanorum*, lequel débute par les mots :

Hujus enim frondem nimium coluere priores

jusqu'à

..... roseo fit parcia tincta colore,
Quæ quoque caprinas, quæ pelles tingit ovinas.

(1) Titre en lettres rouges.

Le texte mis en prose paraît exister d'ailleurs dans un manuscrit de Théophile, du British Museum [1].

Puis vient une recette de chrysographie, sujet fort en honneur chez les calligraphes qui ornaient les manuscrits.

2. *De aurea scriptura*. Sur l'écriture en lettres d'or.

> Si quis scripturam querit sibi scribere pulchram,
> Ex auro legat hoc quod vili carmine dico;

jusqu'à :

> . . . . . nitentem
> Hanc nimium facias ursi cum dente feroci.

Il existe dans les manuscrits et textes anciens un grand nombre de recettes analogues pour écrire en lettres d'or. Le numéro actuel n'est autre que l'article VII du livre Ier d'Eraclius, déjà cité, avec deux variantes sans importance. Pour expliquer le dernier vers, il suffit de rappeler que les anciens faisaient reluire les couleurs en les polissant avec un corps dur et spécialement avec une dent d'animal.

Voici maintenant deux recettes alchimiques de transmutation :

3. *Ex ære argentum vel Elidrium facies sic.* « Pour faire de l'argent ou de l'électrum avec le cuivre. »

Ce titre est à peu près le même que celui de l'article LXXXIII de la *Mappæ clavicula*, qui ajoute *vel aurum*. Mais la recette inscrite au-dessous dans notre manuscrit est celle de l'article LXXXIV, dont l'objet est différent [2] et que voici :

Sumes minii solis (sic) *II, ex quo fit argentum vivum, quod aqua calida lavatur*, etc. On prend du cinabre, on le lave, puis on fond avec du minerai de cuivre, de l'argent et du plomb . . . et on obtient un produit splendide (*splendidius assignatum*).

La recette LXXXIII de la *Mappæ clavicula* elle-même, qui répond exactement au titre ci-dessus, mérite une attention particulière. Elle se retrouve deux fois dans ce traité (n°s XV et LXXXIII). Elle est reproduite dans les manuscrits latins 6514 (fol. 48 v°) et 7156 (fol. 136 v°) de la Bibliothèque nationale, et elle répond aux n°s 4 et 8 du traité du pseudo-Démocrite des textes alchimiques grecs; elle reproduit même textuellement les dernières lignes de cet ouvrage [3].

4. *Auri confectio.* Fabrication de l'or. *Accipies cuprum*, et à la fin : *et*

[1] *Original treatises, etc., arts of painting*, by Mrs Merrifield, t. I, p. 170.

[2] Le titre même de l'article LXXXIII, dans la *Mappæ clavicula*, porte : « Pour blanchir l'argent noirci », et ne s'applique pas à la recette inscrite au-dessous.

[3] *Histoire de la Chimie au moyen âge*, t. I, p. 79.

fiet mira[1]. Autre recette de transmutation[2]; c'est la recette v de la *Mappæ clavicula : Auri plurimi confectio*, avec quelques variantes légères.

Nous revenons ensuite dans notre manuscrit à la fabrication des couleurs employées en peinture.

5 et 6. *Viridis coloris confectio.* Fabrication d'une couleur verte avec le cuivre. Deux brèves recettes, formulées sur l'emploi du miel et de l'urine, appelée *lotium hominis;* elles se retrouvent au numéro LXXXXVI de la *Mappæ clavicula.*

7. *Confectio lazur.* Fabrication du verdet, par l'action des vapeurs de vinaigre sur le cuivre exposé au soleil. C'est la recette CVI de la *Mappæ clavicula.* Dans notre manuscrit le copiste a écrit *patellam* (coquille) pour *petalum* (feuille).

8. *Compositio psimithi.* Fabrication de la céruse. C'est la recette CVII de la *Mappæ clavicula.*

Suivent deux recettes d'architecture, intercalées comme par hasard.

9. *De dispositione fabricæ.*

10. *De fabrica in aqua.* Ces deux articles d'architecture sont encore empruntés à la *Mappæ clavicula* (CI et CII), qui les a tirés de quelque auteur antique.

11. *De malta.* Sur le ciment. C'est l'article CIII de la *Mappæ clavicula :* même observation.

Les recettes de chrysographie reparaissent.

12. *Auri inscriptio. Sanguinis draconis Indici*, etc. Écriture en lettres d'or avec le sang-dragon (résine). C'est la recette XLI de la *Mappæ clavicula.*

13. *Aliter.* Recette XLII de la *Mappæ clavicula.*

14. *Auri scriptio sine auro.* C'est la recette XLIII de la *Mappæ clavicula.* Cette recette était très répandue, car on la rencontre à peu près textuellement dans le *Compositiones ad tingenda*, manuscrit du VIII[e] siècle (*La Chimie au moyen âge*, t. I, p. 16). Ce qui est plus remarquable, c'est qu'elle existe littéralement, sauf de légères variantes, dans le Papyrus grec de Leyde, cahier de recettes d'atelier d'un orfèvre, découvert au commencement de ce siècle, dans une momie, à Thèbes en Égypte. J'en ai donné la traduction complète dans mon *Introduction à la Chimie des anciens*, p. 43, n° 74.

Rappelons que les mots *electrum* ou *elidrium* sont synonymes du mot grec *chelidonion.* Il s'agit d'une recette d'autant plus importante

(1) Pour *mirabile.* — (2) Voir *La Chimie au moyen âge*, t. I, p. 33. J'y ai donné le commentaire de la recette.

qu'elle permettait d'écrire sur parchemin, marbre ou verre, ce qui explique pourquoi elle était si répandue.

15. *Aliter*. C'est le numéro XLIV de la *Mappæ clavicula*. La seconde ligne manque.

16. *Aliter sine auro*. C'est le numéro XLV de la *Mappæ clavicula*. Ce numéro existe également dans le Papyrus de Leyde. (*Introduction à la Chimie des anciens*, p. 41, n° 58.)

17. *Scriptura in cartis, in marmore, vitro, aurei coloris*. Le texte est le même que celui du numéro XLVI de la *Mappæ clavicula*; il ne mentionne pas les supports de l'écriture signalés dans le titre.

Puis vient la finale :

Explicit labor hujus libri, et explicit liber et est labor.

Ainsi les recettes qui figurent à la suite du traité de Palladius sur l'agriculture, dans le manuscrit 6830 F de la Bibliothèque nationale, sont des recettes d'atelier, relatives à des sujets de peinture, d'enluminure, d'écriture en lettres d'or, d'architecture et d'alliages métalliques fabriqués par des orfèvres alchimistes dans des vues de transmutation, réelle ou frauduleuse. Aucune de ces recettes n'est nouvelle, c'est-à-dire différente des recettes qui figurent dans des ouvrages déjà connus, tels que ceux d'Eraclius, de Théophile, les *Compositiones ad tingenda* et la *Mappæ clavicula*, parmi les ouvrages latins. Plusieurs étaient déjà reproduites dans ces derniers, d'après les traités grecs alchimiques du pseudo-Démocrite et les articles du Papyrus gréco-égyptien de Leyde, le seul qui soit venu jusqu'à nous parmi ces traités, détruits par Dioclétien[1], parce que les Romains s'imaginaient qu'ils renfermaient des procédés susceptibles d'enrichir les Egyptiens et de faciliter leurs rébellions.

On voit que les destructions opérées à cette époque n'atteignirent pas leur but, c'est-à-dire l'anéantissement d'une science mi-partie réelle, mi-partie chimérique, attendu que les recettes se sont conservées, non seulement dans les textes du Papyrus de Leyde et des alchimistes grecs, mais dans les textes latins destinés aux arts et métiers de la fin de l'empire romain, qui forment la base des *Compositiones*, de la *Mappæ clavicula* et une partie de la substance des compilations d'Eraclius et de Théophile. Les articles qui figurent dans le manuscrit latin 6830 F, quoique peu nombreux, méritent d'être relevés sous ce point de vue et comparés avec ceux de divers autres manuscrits, tels que les manuscrits latins 6514 et 7156 de la Bibliothèque nationale, manuscrits que j'ai déjà soumis à

[1] *Origines de l'Alchimie*, p. 72-73.

un examen approfondi sous ce rapport, dans le tome Ier de mon *Histoire de la Chimie au moyen âge*.

Observons d'abord que les articles du manuscrit 6830 F ne paraissent pas y avoir été introduits spécialement par le copiste actuel. La façon dont ils sont ajoutés, comme formant partie du corps même du volume et suivis d'un *Explicit* final, applicable à l'ensemble, montre que ce copiste a reproduit un manuscrit plus ancien, dans lequel les recettes avaient été déja transcrites à la suite du Traité de Palladius par le propriétaire du manuscrit, soit pour satisfaire sa curiosité personnelle, soit en vue de quelque usage technique.

La diversité même des sources de ces recettes s'accorde avec cette manière de voir, car elles sont tirées toutes, sans exception, de deux ouvrages, le Traité d'Eraclius et la *Mappæ clavicula* : ce qui est une nouvelle preuve de la diffusion de ces derniers traités à la fin du XIIIe siècle. Les citations qui se retrouvent dans les *Compositiones* et dans le *Papyrus de Leyde* n'ont passé dans le manuscrit 6830 F, ni directement, ni par quelque autre intermédiaire; mais toutes existent déjà dans la *Mappæ clavicula*. Cependant ce dernier ouvrage n'est assurément pas la source unique à laquelle auraient puisé les auteurs des manuscrits 6514 et 7156, car ces derniers contiennent beaucoup de recettes qui manquent dans la *Mappæ clavicula*, ainsi que le constatent les citations que j'ai relevées dans ces manuscrits (*Histoire de la Chimie au moyen âge*, t. I, p. 83 et suivantes). Quelques-unes se trouvent à la fois dans ces manuscrits et dans le Papyrus de Leyde, sans qu'on les lise dans la *Mappæ clavicula* (*loco citato*, p. 78); ce qui montre qu'il existait d'autres cahiers de recettes aujourd'hui perdus ou restés inconnus.

Je ne parle pas ici, d'ailleurs, des recettes venues en Occident par l'intermédiaire des Arabes, recettes qui existent dans les manuscrits 6514 et 7156, mais qui ne figurent évidemment pas dans les *Compositiones* et qui sont peu nombreuses dans la *Mappæ clavicula*, où elles constituent des intercalations faciles à distinguer. Il n'en existe d'ailleurs aucune de ce genre parmi les dix-sept recettes du manuscrit 6830 F.

La composition générale de ces divers manuscrits mérite d'être comparée, brièvement d'ailleurs, tant entre eux qu'avec celle des grands ouvrages contemporains d'Albert le Grand et de Vincent de Beauvais, afin de mieux définir le caractère des connaissances scientifiques et techniques des écrivains de la fin du XIIIe siècle. J'ai effectué cette comparaison dans le premier volume de mon *Histoire de la Chimie au moyen âge;* mais il semble utile de la préciser davantage, en rappelant le contenu même des divers manuscrits.

Le plus ancien, celui qui renferme les *Compositiones ad tingenda*, manuscrit conservé dans la bibliothèque des chanoines de Lucques, contient une série d'ouvrages historiques : Chroniques d'Eusèbe, d'Isidore, Livre des Gestes des souverains pontifes, etc. Il se termine par les *Compositiones*, collection purement technique n'ayant aucun rapport avec le contenu principal, et formée par la réunion de recettes d'artisan relatives à des objets différents, quoique congénères : teinture du verre, des peaux, peinture et description de nombreuses drogues, dorure, alliages métalliques. Muratori a publié les *Compositiones* dans les *Antiquitates Italicæ.* On y trouve quelques recettes d'alchimie, identiques avec celles du Papyrus de Leyde ; mais les recettes de cet ordre sont beaucoup plus nombreuses dans le traité suivant.

La *Mappæ clavicula* forme au contraire un manuscrit complet du XIIe siècle, publié dans l'*Archæologia* (Londres) par A. Way. Il en existe à Schlestadt un manuscrit du Xe siècle, collationné par M. Giry. Cet ouvrage reproduit d'ailleurs un certain nombre des articles des *Compositiones.*

Les traités d'Eraclius et de Théophile, imprimés à diverses reprises, roulent sur les mêmes sujets et renferment beaucoup d'articles sur la peinture, les matières colorantes, le verre, etc., communs avec la *Mappæ clavicula*, mais fort peu de recettes alchimiques. Les recettes arabes n'y figurent pas, pas plus d'ailleurs que dans le plus ancien manuscrit de la *Mappæ clavicula.* On en lit seulement quelques-unes dans le plus récent, où elles ont été introduites par interpolation [1]. Ceci montre bien le caractère indépendant des traditions techniques occidentales, originaires de l'empire romain.

Les manuscrits 6512 et 7156 sont plus composites, quoique d'une composition fort analogue entre eux. En effet ils sont consacrés principalement à des traductions latines d'auteurs arabes, tels que Rasès, Avicenne, Bubacar, la *Turba philosophorum*, un pseudo-Hermes, Morienus, Alpharabi, etc., le Livre des soixante-dix (de Geber). On y trouve aussi des traités sur les pierres précieuses, tels que le poème bien connu de Marbod et le *Liber ignium* de Marcus Græcus, qui me paraît également une traduction de l'arabe.

Mais à côté de ces traducteurs, on lit dans ces deux manuscrits des traités méthodiques d'auteurs latins du XIIIe siècle, tels que le traité *De mineralibus*, d'Albert le Grand, un opuscule chimique de Jacobus Theotonicus, d'une science positive et pratique, des œuvres attribuées à Roger Bacon, le *Liber Sacerdotum*, arabico-latin, etc.

[1] *Histoire de la Chimie au moyen âge*, t. I, p. 27.

C'est en cette compagnie qu'on rencontre les recettes assez nombreuses empruntées à la *Mappæ clavicula* ou aux *Compositiones*, et quelques-unes qui ne s'y retrouvent pas, mais qui existent cependant dans le Papyrus de Leyde. Or ce groupe de recettes n'est nullement arabe.

La coexistence avec les traités traduits de l'arabe montre que les chimistes, peintres et artisans du XIIIe siècle ont tiré leur science d'origines différentes et profondément distinctes. Ils étaient d'ailleurs contemporains des grands encyclopédistes d'alors, Albert le Grand et Vincent de Beauvais.

Toutefois, circonstance singulière, ces derniers auteurs, qui connaissent et citent les Arabes, paraissent avoir ignoré les traditions purement latines des cahiers d'atelier. Du moins je n'ai pu retrouver chez ces encyclopédistes aucune citation ni trace certaine, soit des *Compositiones*, soit de la *Mappæ clavicula*, soit *a fortiori* du Papyrus de Leyde; et cependant ces traces et ces citations figurent de la façon la plus positive, ainsi que je viens de le dire, dans des manuscrits contemporains.

Il semblerait cependant que les traités alchimiques grecs de l'époque qui dérivent des Arabes, initiés eux-mêmes à la vieille tradition gréco-égyptienne par l'intermédiaire des Syriaques, auraient dû établir un lien entre ces théories, revenues en Occident par ce long détour, et les pratiques conservées de part et d'autre par les traditions des arts et métiers. Mais en fait il y a eu là deux courants de connaissances, restés distincts pendant tout le moyen âge et qui ne se sont en réalité rejoints et confondus qu'au XVIe siècle, c'est-à-dire à l'époque où les Occidentaux ont repris une connaissance directe des textes alchimiques grecs. Ce sont des circonstances intéressantes à signaler pour l'histoire des sciences physiques.

BERTHELOT.

Sur la date de l'association de Philippe, fils de Louis le Gros, au gouvernement du royaume.

Tous nos historiens s'accordent à faire remarquer que les premiers rois de la dynastie capétienne, encore peu affermis sur le trône, jugèrent prudent d'associer de leur vivant au gouvernement du royaume les fils qui devaient leur succéder. Philippe Auguste est le premier qui se soit affranchi de cette obligation. Il avait tellement mis le pouvoir royal au-

dessus de toutes les compétitions qu'il estima inutile de faire sacrer de son vivant Louis, son fils aîné.

Le roi Louis VII n'avait pas négligé cette précaution. Une année avant sa mort, le 1er novembre 1179, il avait fait sacrer à Reims son fils Philippe, qui fit toujours partir de cette date le compte des années de son règne.

A plus forte raison, Louis le Gros, le prédécesseur de Louis VII, avait-il cru nécessaire d'associer à son gouvernement le fils qui semblait appelé à lui succéder. Les circonstances dans lesquelles cette association fut déclarée par le roi et acceptée par les prélats et les barons n'ont pas été connues jusqu'à ce jour. Les historiens se bornent à dire que Philippe, le fils aîné de Louis le Gros, fut sacré à Reims le 14 avril 1129, et que, même avant cette date, il figure dans un certain nombre de diplômes de la chancellerie royale comme associé aux actes de son père.

Que Philippe, fils de Louis le Gros, ait été sacré à Reims le 14 avril 1129, c'est là un fait attesté par tous les historiens contemporains. Qu'il soit nommé dans beaucoup d'actes antérieurs à la cérémonie du sacre, c'est encore là un point non moins solidement établi par des témoignages formels et tout à fait concordants. Mais à quelle date a eu lieu l'association? Quel en était le caractère? C'est ce qu'on ignorait jusqu'ici. Un heureux hasard m'a permis de répondre à cette question et d'affirmer que l'association du fils de Louis le Gros au gouvernement de son père a été solennellement proclamée à Senlis, le jour de Pâques, 18 avril 1120. J'ai découvert le témoignage que je vais produire en étudiant l'un des plus curieux manuscrits que M. le duc d'Aumale ait ajoutés à l'ancienne collection des Montmorency et des Condé. C'est une très belle copie, faite au milieu du xve siècle, du recueil encyclopédique, aussi vaste que confus, auquel le compilateur, Lambert, chanoine de Saint-Omer, a donné le titre de *Floridus*. Je me suis cru obligé de comparer la copie du Musée Condé avec les autres exemplaires qui en sont conservés à Paris, à Douai, à Gand, à Leyde, à La Haye et à Wolfenbüttel. Ce n'est pas ici le lieu de rendre compte de cette comparaison, dont les résultats ont de beaucoup dépassé mon attente. Il suffit d'annoncer que le manuscrit de la bibliothèque de Gand, dont la communication m'a été très libéralement accordée par M. Ferdinand Vander Haeghen, est l'exemplaire original d'où dérivent tous les autres, et que la plus grande partie a dû en être écrite dans le cours de l'année 1120.

Cela dit, j'arrive au détail qu'il s'agit d'éclaircir.

Philippe, fils de Louis le Gros, était né le 29 août 1116 : cette date est connue depuis longtemps grâce à un article des Annales de Saint-Denis, dont le manuscrit original est conservé au Vatican : « M. C. XVI... IIII kal. septembris, Philippus nascitur filius Ludovici[1]. » C'est aussi à l'année 1116 que l'auteur du *Floridus* rapporte cette naissance[2]. Le prince était donc dans sa quatorzième année quand il fut sacré à Reims. On le considérait sans doute comme ayant atteint la majorité. Mais Louis le Gros n'avait pas attendu jusque-là pour l'associer, au moins nominalement, au gouvernement du royaume. Le fait est attesté par nombre d'actes que M. Luchaire a soigneusement analysés dans son catalogue des actes de Louis le Gros[3] et dont le plus ancien est de l'année 1120, époque à laquelle le petit prince achevait sa quatrième année.

Voici dans quels termes l'intervention du royal enfant est annoncée dans les diplômes des années 1120-1129 :

1120. Diplôme pour l'évêque de Senlis : *Annuente Philippo, filio nostro.* (Gallia christ., t. X, instr., col. 210; Catalogue de M. Luchaire, n° 287.)

1120. Diplôme pour l'abbaye de Saint-Denis : *Concedente Philippo filio nostro.* (Tardif, Cartons des rois, p. 213, n° 379; Catalogue, n° 289).

1120. Diplôme pour les lépreux d'Étampes : *Annuente Philippo, filio nostro.* (Fleureau, Antiquités d'Estampes, p. 454; Catalogue, n° 290.)

1120. Diplôme pour l'abbaye de Saint-Vincent de Senlis : *Annuentibus Adelaide regina, uxore nostra, et Philippo, filio nostro.* (Copie annotée par dom Grenier. Chartes et diplômes, vol. 50, fol. 34; Catalogue, n° 293.)

1120. Diplôme pour l'évêque d'Autun : *Annuente Philippo, filio nostro.* (A. de Charmasse, Cartul. de l'évêché d'Autun, p. 235; Catalogue, n° 294.)

1121. Diplôme pour l'abbaye de Saint-Mesmin : *Annuente Philippo, filio nostro.* (Copie d'André Duchesne, Collection Duchesne, vol. 56, fol. 419; Catalogue, n° 302.)

1121. Diplôme pour l'évêque de Laon : *Hoc ab uxore nostra Adelaide regina, et filio nostro Philippo, rege designato, ut elemosina nostra stabilis perseveret, gratanter annui fecimus.* (Luchaire, Hist. des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens, t. II, p. 317; Catalogue, n° 310.)

1122. Diplôme pour l'église de Bourges : *Annuente Philippo, filio nostro.* (Raynal, Hist. du Berry, t. II, p. 525; Catalogue, n° 317.)

1122. Diplôme pour l'église de Saint-Mellon de Pontoise : *Annuente Philipo,*

[1] Texte publié par M. Élie Berger, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1879, t. XL, p. 276.

[2] « Hic duxit uxorem filiam Humberti ducis et marchionis Turingorum, neptam Henrici imperatoris, que vocabatur Athelais, de qua genuit Philippum anno Domini M. C. XVI. » (Ms. de Gand, fol. 237 v°; ms. de Chantilly, fol. 144.)

[3] *Louis VI le Gros : Annales de sa vie et de son règne* (1080-1137), *avec une introduction historique.* Paris, A. Picard, 1890, in-8°.

filio nostro. (Coüard-Luys, Cartul. de Saint-Spire de Corbeil, p. 206; Catalogue, n° 321.)

1125. Diplôme pour l'abbaye de Saint-Victor de Paris : *Adelaide regina, uxore nostra, et Philippo, filio nostro, annuentibus.* (Tardif, Cartons des rois, p. 220, n° 395; Catalogue, n° 363.)

1125. Diplôme pour l'évêché de Laon : *Assensu uxoris nostre Adelidis filiorumque nostrorum, videlicet Philippi, regis designati, Ludovici quoque ac Henrici.* (Copie de dom Grenier, dans Chartes et diplômes, vol. 52, fol. 6. Catalogue, n° 365.)

1128. Diplôme pour les serfs de l'église de Chartres : *Communi episcoporum et procerum nostrorum assensu et consilio, necnon et uxoris mee Adelaidis, et filii mei Philippi, in regem designati.* (Merlet et Lépinois, Cartul. de Notre-Dame de Chartres, t. I, part. II, p. 136; Catalogue, n° 408.)

1127. Diplôme pour l'église de Paris : *Philippo, primogenito nostro, annuente.* (Tardif, Cartons des rois, p. 223, n° 399; Catalogue, n° 424.)

1128. Diplôme pour le prieuré de Saint-Martin-des-Champs : *Precibus uxoris nostræ Adelaidis reginæ, assensu etiam Philipi, filii nostri, in regem designati.* (Cartulaire de Saint-Martin-des-Champs, ms. latin 10977 de la Bibl. nat., fol. 88; Catalogue, n° 419.) On retrouve les mêmes termes dans une lettre de Mathieu, évêque d'Albano, légat du Saint-Siège, relative à cette libéralité du roi : *Precibus Adelaidis reginæ, Radulfi, Vermandensis comitis, necnon et Philipi, filii regis, in regem designati.* (Tardif, Cartons des rois, n° 405.)

Sans date. (1120-1129.) — Diplôme pour le chapitre de Saint-Étienne de Dreux : *Concedente uxore mea Adelicia, et filio meo Philippo.* (Luchaire, Louis VI le Gros, p. 339; Catalogue, n° 451.)

Cette introduction du nom du prince Philippe, à partir de l'année 1120, avait sa raison d'être; elle était parfaitement régulière et légale. En effet, le 18 avril 1120, jour de Pâques, dans une assemblée solennelle tenue à Senlis, à laquelle assistait le légat du Saint-Siège, Conon, évêque de Préneste[1], Louis le Gros avait fait reconnaître les droits de son fils Philippe à sa succession : il avait fait jurer aux prélats et aux barons réunis dans cette solennité qu'à sa mort la couronne passerait sur la tête de Philippe, son fils :

ANNO DOMINICÆ INCARNATIONIS M C XX, XIIII KALENDAS MAII, DIE PASCHE, EPISCOPI PRINCIPESQUE FRANCORUM, JUSSU LUDOICI, SILVANECTIS, SACRAMENTO CONFIRMAVERUNT POST EJUS OBITUM PHILIPPUM IN REGEM CORONANDUM.

Telle est la note que Lambert a consignée au bas d'un feuillet pré-

[1] Cette présence du légat me paraît attestée par un diplôme de Louis le Gros accordé à l'évêque de Senlis, sous la date de Senlis, 1120, dans lequel nous lisons la phrase suivante : « Ipse episcopus unacum venerabili C., Prenestino episcopo, apostolice sedis legato, hujus concessionis infractores excommunicavit. » C'est le premier des diplômes cités plus haut comme mentionnant l'intervention du jeune prince dans les actes de son père.

liminaire du *Floridus*, au moment où il en achevait la composition, c'est-à-dire, selon toute apparence, quelques jours ou quelques mois après l'assemblée de Senlis.

Cette note a passé inaperçue dans le manuscrit original [1], le seul qui nous en ait transmis le texte. Les copistes auxquels sont dus les autres exemplaires ne l'ont pas reproduite. Elle n'en est ni moins importante ni moins authentique. Les historiens du règne de Louis le Gros devront en tenir grand compte. Ce qui se passa dans l'assemblée de Senlis le 18 avril 1120 est un des plus curieux exemples de la façon dont les premiers Capétiens associaient à leurs actes politiques et administratifs le clergé et la noblesse du royaume.

Léopold DELISLE.

[1] Elle occupe les quatorze dernières lignes de la septième colonne du folio 3, à la fin d'une liste des rois de France intitulée : *Ecce nomina regum Francorum.*

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française, dans la séance du 8 décembre 1898, a élu M. Lavedan en remplacement de M. Meilhac.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences, présidée par M. Wolf, a tenu sa séance publique annuelle le lundi 19 décembre 1898.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Cormon a été élu membre de la section de peinture, dans la séance du 17 décembre 1898, en remplacement de M. Jules Lenepveu.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques, présidée par M. Arthur Desjardins, a tenu sa séance publique annuelle le samedi 3 décembre 1898.

Dans la séance du 24 décembre 1898, l'Académie des sciences morales et politiques a élu membre libre M. Rostand, en remplacement de M. Boutmy, élu membre de la section de morale.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Dernières publications de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. (A la librairie C. Klincksieck.)

De tous les morceaux contenus dans les trois demi volumes dont le dépouillement suit, il existe des tirages à part, déposés à la librairie de M. Klincksieck.

Mémoires. T. XXXVI. Paris, Impr. nationale, 1898. In-4°, 421 pages.

P. 1-210. — 750 inscriptions de pierres gravées inédites ou peu connues, publiées par M. Edmond Le Blant. Avec 2 planches.

P. 211-224. — Des indices de l'occupation par les Ligures de la région qui fut plus tard appelée la Gaule, par M. Deloche.

P. 225-233. — Des sentiments d'affection exprimés par quelques inscriptions antiques, par M. Edmond Le Blant.

P. 235-324. — La tiare pontificale du VIIIe au XVIe siècle, par M. Eugène Müntz.

P. 325-386. — Le Château-Gaillard et l'architecture militaire au XIIIe siècle, par M. Dieulafoy.

P. 387-421. — Les vases du Dipylon et les naucraries, par M. Helbig.

Mémoires présentés par divers savants. Première série. Sujets divers d'érudition, t. X, seconde partie. Paris, Impr. nationale, 1897. In-4°, 430 pages.

P. 1-112. — L'état religieux de la Grèce et de l'Orient au siècle d'Alexandre, par M. Robiou. Second mémoire : Les régions syro-babyloniennes et l'Éran.

P. 113-430. — Vocabulaire de l'angélologie, d'après les manuscrits hébreux de la Bibliothèque nationale, par M. Moyse Schwab.

Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques. T. XXXV, deuxième partie. Paris, Impr. nationale, 1897, p. 393-842.

P. 393-408. — Notice sur un livre annoté par Pétrarque (ms. latin 2201 de la Bibliothèque nationale), par M. Léopold Delisle. Avec 2 planches.

P. 409-434. — Formulaire de lettres du XIIe, du XIIIe et du XIVe siècle, par Ch.-V. Langlois.

P. 435-510. — Notice du ms. Bibl. nat. fr. 6447 : traduction de divers livres de la Bible. — Légendes des saints, par M. Paul Meyer.

P. 511-550. — Un nouveau texte des traités d'arpentage et de géométrie d'Epaphroditus et de Vitruvius Rufus, publié d'après le ms. latin 13084 de la Bibliothèque royale de Munich, par M. Victor Mortet, avec une introduction de M. Paul Tannery. Avec 2 planches.

IMPRIMERIE NATIONALE.

P. 551-559. — Notice sur les Sept psaumes allégorisés de Christine de Pisan, par M. Léopold Delisle.

P. 561-640. — Le traité du quadrant de Maître Robert Anglès (Montpellier, XIIIe siècle) : texte latin et ancienne traduction grecque, publiés par M. Paul Tannery.

P. 641-682. — Notice sur les *Corrogationes Promethei* d'Alexandre Neckam, par M. Paul Meyer.

P. 683-791. — Le Virgile du Vatican et ses peintures, par M. Pierre de Nolhac. Avec une planche.

P. 792-830. — Formulaires de lettres du XIIe, du XIIIe et du XIVe siècle, par M. Ch.-V. Langlois. (6e article.) Avec 2 planches.

P. 831-842. — Notice sur un manuscrit de l'église de Lyon du temps de Charlemagne, par M. Léopold Delisle. Avec 3 planches.

L'Académie vient encore de mettre en distribution le tome XXXII de l'*Histoire littéraire de la France* (Paris, 1898; in-4° de XXXI et 643 pages). Ce volume s'ouvre par une notice de M. Paul Meyer sur M. Hauréau, qui a donné une collaboration si active et si fructueuse aux huit derniers volumes de ce grand ouvrage.

Le tome XXXII est consacré à des auteurs du commencement du XIVe siècle; mais il a fallu faire quelques retours en arrière pour combler de regrettables lacunes, et pour examiner l'ensemble de certains groupes d'écrits, qui ne pouvaient guère être étudiés isolément. Les principaux articles du volume ont pour objet différents troubadours de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle (par M. Meyer); le Roman de Fauvel (par M. Gaston Paris); l'historien Jean, sire de Joinville (par le même); les écrits de plusieurs grammairiens, poètes latins, canonistes et philosophes (par M. Hauréau); des Chroniques et Annales diverses, notamment l'œuvre de Robert, religieux de Saint-Marien d'Auxerre (par M. Delisle); Guillaume d'Ercuis, précepteur de Philippe le Bel, et Gilles Aicelin, archevêque de Narbonne et de Rouen (par le même).

A la fin du volume est une table générale alphabétique des articles contenus dans les tomes XXV-XXXII de l'Histoire littéraire, c'est-à-dire dans la série en cours de publication qui se rapporte au XIVe siècle,

Archives historiques du département de la Gironde, XXIIIe volume. Bordeaux, imp. de Gounouilhou, 1898. In-4°, XXVII, 177 et 300 p.

Ce volume, qui s'ouvre par une série de documents relatifs à Royan et à la Tour de Cordouan (1799-1803), est en partie occupé par une collection de 51 pièces tirées des archives municipales d'Agen et se rapportant à l'histoire de cette ville pendant le règne de Philippe de Valois. Elle n'a pas seulement un intérêt local; il s'y trouve nombre de textes précieux pour l'histoire du règne de Philippe de Valois et pour celle des institutions. Il y faut signaler ce qui a trait aux franchises municipales, à l'industrie, au commerce, aux monnaies, aux travaux publics. Mention spéciale doit être faite de documents relatifs à l'administration du pays conquis par Charles le Bel en Agenois, Gascogne, Périgord, Quercy et Saintonge et à l'institution de Jean, duc de Normandie, comme seigneur de ce pays, en 1344.

L'honneur d'avoir formé cette curieuse collection revient à feu M. Bosvieux, archiviste de Lot-et-Garonne, et à son successeur, M. Georges Tholin. Le recueil que nous leur devons, et que la Société des archives de la Gironde doit se féliciter d'avoir mis en lumière, comble une lacune entre deux volumes précédemment publiés et intitulés : 1° *Archives municipales d'Agen. Chartes, 1re série* (1189-1328); publiées par Ad. Magen et G. Tholin. Villeneuve, 1876. In-4°. — 2° *Archives histo-*

riques de l'Agenais, tome I. Jurades de la ville d'Agen (1345-1355), par Ad. Magen. Auch, 1894. In-8°. Nous avons maintenant la série complète des actes municipaux d'Agen, depuis 1189 jusqu'en 1355.

La seconde partie du volume que nous annonçons se compose du Livre des bourgeois de Bordeaux dressé en exécution des ordonnances de jurade des 16 novembre 1761, 16 mars et 5 juin 1762. C'est l'enregistrement des lettres de bourgeoisie, auquel il fut procédé du 23 novembre 1761 au 19 décembre 1763.

L. D.

Le texte des coutumes de Lorris données à Lorrez-le-Bocage (Mémoire de M. René Merlet, inséré dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XII, n° 163, 1898).

Les coutumes de Lorris tiennent une place considérable parmi les sources de l'ancien droit français. Elles ont été l'objet d'un travail approfondi que M. Maurice Prou a publié en 1884 dans la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*. La charte originale de Louis VII, datée de 1155, qui contenait le texte de ces coutumes a disparu depuis longtemps. Le texte que M. Prou en a établi, avec beaucoup de soin et de critique, ne laisse guère à désirer; il est généralement conforme à celui de l'exemplaire, tout à fait digne de confiance, que M. René Merlet vient de rencontrer aux archives d'Eure-et-Loir.

Ce nouveau texte des coutumes de Lorris est contenu dans une charte originale de Louis VII, de l'année 1160, portant concession desdites coutumes aux habitants de Lorrez. M. René Merlet nous en donne une reproduction fidèle, en notant les variantes qu'il a relevées dans l'édition de M. Prou. La plupart des variantes sont insignifiantes. La charte de 1160 nous offre cependant plusieurs leçons qui pourraient prendre place dans une édition définitive des coutumes de Lorris.

Article 9 : « Nullus . . . hominibus de Lorreaco talliam nec *oblationem* neque rogam faciat. » L'ancien texte porte *ablationem*.

Article 10 : « Excepto rege, qui proprium vinum in cellario suo *cum edicto* vendat. » Les mots *cum edicto*, qui éclaircissent bien le sens, sont omis dans l'ancien texte.

Article 21 : « In nupciis Lorreaci *pretor* nichil consuetudine habebit neque excubitor. » *Preco* dans l'ancien texte.

Article 27 : « Nullus debet *demandationem* preposito Stampas. » L'ancien texte porte *emendationem*. A l'appui de la leçon *demandationem* on peut invoquer l'autorité du premier registre de Philippe Auguste (fol. 52 v°, col. 1), qui porte très visiblement « demandationem preposito Stamparum », ce qui est d'accord avec une charte citée par Du Cange au mot *Demandatio*.

La pièce publiée par M. Merlet présente une particularité assez remarquable : elle mentionne un certain Richard comme titulaire de la charge de connétable en 1160 : *Signum Richardi constabularii*. Ce nom ne figure pas sur la liste des grands officiers de la couronne, telle que M. Luchaire l'a dressée pour le règne de Louis VII.

L. D.

ALLEMAGNE.

Codex purpureus Rossanensis, Die Miniaturen der griechischen Evangelien-Handschrift in Rossano, nach photographischen Aufnahmen herausgegeben von Arthur Hase-

loff. Berlin et Leipzig, Giesecke et Devrient, 1898. Grand in-4°, XVI et 154 pages, avec XV planches.

Les Évangiles en grec de l'église de Rossano jouissent d'une grande réputation depuis que la découverte en fut annoncée en 1880 au monde savant par MM. Oscar von Gebhardt et Adolf Harnack, dans le volume intitulé : *Evangeliorum codex graecus purpureus Rossanensis, litteris argenteis sexto, ut videtur, saeculo scriptus picturisque ornatus* (Leipzig, 1880; grand in-4°). On s'accorde aujourd'hui à les considérer comme un des plus anciens et des plus précieux monuments de l'iconographie chrétienne, et à les classer à côté de la célèbre Genèse de Vienne, récemment illustrée par la publication de MM. von Hartel et Franz Wickhoff.

M. le docteur Arthur Haseloff, qui s'est fait une spécialité de l'étude des manuscrits à peintures, vient de consacrer aux Évangiles de Rossano un volume qui répond de tout point à l'importance de ce manuscrit. Il nous en a donné une description minutieusement exacte, et les développements dans lesquels il est entré pour en expliquer les peintures sont remplis de judicieuses comparaisons avec les représentations analogues que fournissent divers manuscrits grecs et latins, les sarcophages, les mosaïques, les ivoires et d'autres monuments chrétiens des siècles les plus reculés.

On ne saurait assez recommander l'étude de M. le docteur Haseloff, dont le mérite est encore relevé par une excellente reproduction de 14 pages du manuscrit de Rossano.

L. D.

BELGIQUE.

Bibliotheca hagiographica latina antiquæ et mediæ ætatis. Ediderunt socii Bollandiani. Fasciculus I (A — Caecilia.) — Bruxelles, 1898. In-8°.

Voici le premier fascicule d'une bibliographie appelée à rendre les plus grands services. Ce n'est point un simple relevé de titres, comme se contentent d'en dresser un peu machinalement beaucoup de bibliographes. Le nouveau travail des Bollandistes est le résultat d'une étude approfondie des textes : ces religieux se sont fait une loi de voir de leurs yeux les éditions qu'ils annoncent, et ils ne se sont pas contentés d'un examen superficiel; les renseignements qu'ils nous offrent sont disposés dans un ordre excellent et méritent la plus entière confiance.

L'ouvrage doit mentionner toutes les éditions de documents hagiographiques qui ont été écrits en latin avant le XVIe siècle. Les auteurs n'enregistrent pas seulement les Vies, les Translations et les Miracles qui nous sont parvenus à l'état de monographies; ils ont fait porter leurs dépouillements sur les recueils généraux ou encyclopédiques, tels que la Légende dorée de Jacques de Voragine et le Miroir historial de Vincent de Beauvais, ainsi que sur les anciennes histoires d'églises et d'abbayes où sont englobées des vies d'archevêques, d'évêques et d'abbés.

Les principales différences des éditions successives, des arrangements et des extraits sont soigneusement notées; les premiers et les derniers mots en sont reproduits, et souvent il a fallu recourir aux manuscrits quand il n'existait que des éditions tronquées et incorrectes. Rien n'a été épargné pour faciliter les recherches de ceux qui emploieront cet utile instrument de travail, à tel point que, par exemple, les vies comprises dans le recueil de Surius sont indiquées avec des renvois aux pages de chacune des éditions de 1575, 1581, 1618 et 1880; de même pour la grande collection des *Acta sanctorum*, les renvois sont faits à l'édition originale et à la réimpression parisienne.

La *Bibliotheca hagiographica latina*, qui remplira deux volumes d'environ 600 pages chacun, est une des rares bibliographies auxquelles on peut en toute justice appliquer la qualification de raisonnée. Elle est telle qu'on pouvait l'attendre de travailleurs aussi érudits et aussi consciencieux que les Bollandistes. L. Delisle.

ITALIE.

Francesco Novati. *L'influsso del pensiero latino sopra la civiltà italiana del medio evo. Seconda edizione, riveduta, correcta ed ampliata.* Milano, Ulrico Hoepli; 1899. In-16. xv et 269 pages.

Dans un discours inaugural prononcé, le 16 novembre 1896, à l'Académie scientifico-littéraire de Milan, M. Francesco Novati a très habilement groupé les détails qui peuvent donner une juste idée de la culture italienne depuis la chute de l'empire romain jusqu'à l'aurore de la renaissance fixée par lui au XIIe siècle. Ce discours fait autant d'honneur au talent qu'au patriotisme du savant professeur; il a obtenu un très légitime succès, que consacrent les nouveaux développements consignés dans la seconde édition que nous avons à annoncer.

Plus de la moitié du volume est occupée par des notes substantielles et vraiment originales, dans lesquelles M. Novati a exposé l'état actuel de la science sur beaucoup de points de l'histoire littéraire des siècles les plus obscurs du moyen âge. Au milieu de toutes les informations précieuses qui y sont accumulées, et dont la recherche est facilitée par une table alphabétique, j'ai remarqué une lettre dont M. Novati nous donne le texte complet d'après un manuscrit de la bibliothèque Laurentienne (1). C'est la dédicace adressée à Philippe le Bel d'un ouvrage intitulé : *Ars sive Rethorica dictaminis.* Sous ce titre, un Italien, Laurent d'Aquilée, a résumé les leçons qu'il faisait à l'Université de Paris sur la composition littéraire. Je crois devoir reproduire ici cette épître dédicatoire, qui permet d'ajouter quelques lignes à l'histoire de l'Université de Paris :

Victoriosissimo principi domino Philippo, divina magnificentia Francie regi benignissimo, ejus devotus magister Laurentius Aquilegiensis, regens Parisius, seipsum ad pedes, et sic regalis diadematis gubernacula possidere quod ei merito pareant undique nationes. Deo gratias, princeps virtutum, cujus auxilio compilationem istam, quam augendi causa regalis culminis dignitatem, incepi Parisius laboriose meditationis studio pertractare, executioni gratuite mancipavi. Quia vero felicitatis gratiam vestris affecto piis actibus reflorere, mei speculatur vivacitas intellectus, quod, sicut in terris virtutum gratia vos exornat, et in processibus vestris bravium habetis altissimum strenuitate virorum fortium armis bellicis accinctorum, hostibus Dei et Ecclesie (2) cum triumpho mirifico superatis; expedit pari modo ut vestre peritie viri eloquentie spectabilis eligantur, quorum sermonibus et scriptura, de hiis que vestra cudit deliberatio, subdite gentes regno plenius informentur. Horum siquidem plus potest sermo quam multorum bellantium fortitudo; plus valet verborum ornatus quam illorum in bello fortissimus apparatus; per hos omnis fere devotio acquiritur; per illos paucorum rebellio expugnatur; illi domant ferro, istorum mansuescunt indomiti solo verbo. Profecto vestri predecessores facundos propensius dilexerunt, quos imitari vos decet, cum sitis eis [haud] (3) dissimilis in generationibus seculorum. Alexandro enim, qui totius orbis

(1) Fonds Gaddi, n° 129. — Des fragments de cette lettre avaient été publiés par Bandini, dans sa *Bibliotheca Leopoldina*, t. II, col. 141.

(2) L'édition porte *Ecclesia;* ce doit être une faute d'impression.

(3) Il m'a semblé indispensable de suppléer ici le mot *haud.*

obtinuit principatum, ab eo cui suos mores gubernandos commiserat est injunctum ut eligeret scriptorem suorum conscium secretorum, qui perfectionem haberet in eloquentia et ornatu. Nam, ut dicit Cassiodorus, vir illustris, omnibus loqui datum est; solus tamen ornatus discernit doctos ab indoctis; solus ornatus ad augendum gloriam principum est exactus. Majestati vestre igitur offeret Sabba thus, aurum Arabia ministrabit, reges horrendi donabunt munera de longinquo; ego autem, servorum vestrorum minimus, cupiens ut regalis preeminentia nominis ubique laudatis humane vocis preconiis altius extollatur, quibus vos dignum in orbe Regens regum [1] statuit sub regio titulo singularem, non do magna, non offero preciosa, sed ex devotionis fervore hoc opusculum, quod ex dictis majorum collegi, ad pedes vestre celsitudinis porrigo, qui, si possem, darem undique gratiosa; opusculum, inquam, non perfectis, non etiam provectis, vestris jussionibus ministrandum, sed prohemio dictaminis dedicatis et ad palmam noviter accessuris. Si quis vero utriusque peritie satiari optat uberioribus disciplinis, amplectetur Marcum Tullium, applicet ingenium ad volumina Victorini [2]. Hic autem lactis esus et solum cibus infantie requiritur.

Hanc quidem compilationem Parisius consumavi, tempore beatissimi et sanctissimi patris domini Bonifatii pape octavi, qui fuit tempore ipso scientie et circumspectionis origo; quia, sicut Deus a materia primordiali elementum divisit et produxit in lucem, ita iste gratiarum minister et preses confusas materias canonum clarificavit ad luminationem [3] studentium et gloriam juris canonici et civilis. Unde ab initio et ante secula non fuit auditum quod mortalis aliquis esset tam alte sapientie et providentie precellentia decoratus, cujus perite manus negotia sancte matris Ecclesie, licet laboriosa et sublimia, superne clementie dextra sibi exhibente presidium, ad statum laudabilem perduxerunt, ita quod fructus suorum operum de generatione in generationem super lilia extenduntur.

Et licet in presentia magistrorum et scolarium Parisius commorantium presens compilatio solempnis recitationis meruerit gloria decorari, et solempniter fuerit approbata, major tamen existentis utilitatis erit laus, que operi favorem perpetuum exhibebit.

De la réunion dans cette pièce des noms de Philippe le Bel et de Boniface VIII, M. Novati a conclu qu'elle avait été composée entre les années 1294 et 1314. Je crois qu'on peut en renfermer la date dans des limites beaucoup plus étroites. Il est d'abord évident que Laurent d'Aquilée fait expressément allusion à la promulgation du Sexte dans la phrase : *iste gratiarum minister et preses confusas materias canonum clarificavit ad luminationem studentium et gloriam juris canonici et civilis.* Or la promulgation du Sexte eut lieu le 3 mars 1298. L'épître n'est donc pas antérieure à cette date. D'autre part est-il admissible que, Laurent d'Aquilée, voulant se concilier les bonnes grâces de Philippe le Bel, ait eu la pensée de mettre sous les yeux de ce monarque un pompeux éloge de Boniface VIII à l'époque où le différend entre les deux puissances avait pris ce caractère d'acuité qui aboutit à l'attentat du 7 septembre 1303? L'épître qu'on vient de lire n'a pu être écrite qu'avant la publication de la bulle *Ausculta fili* (5 décembre 1302). La rédaction doit donc en être placée entre le printemps de 1298 et la fin de l'année 1302. C'est apparemment à cette date qu'il faut rapporter l'enseignement de Laurent d'Aquilée dans une chaire de l'Université de Paris.

L. Delisle.

[1] *Rex regum*, dans l'édition de Bandini.

[2] *Victorina* dans l'édition de M. Novati. L'auteur renvoie à l'ouvrage que Richard de Fournival indique en ces termes, au § 36 de la *Biblinomia :* « Victorini liber commentariorum in rhetoricos Tulii secundos ad Herennium. »

[3] *Illuminationem.* Bandini.

TABLE

DU JOURNAL DES SAVANTS.

ANNÉE 1898.

Les noms imprimés en petites capitales désignent les auteurs des articles; les noms en caractères italiques désignent les auteurs des ouvrages analysés ou annoncés. — Les ouvrages anonymes sont relevés au mot caractéristique du sujet, imprimé en caractères italiques.

IMPRIMERIE NATIONALE.